This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ex Libris L. Wüthrich
N° H

1899

v.3

D. HAIGNERÉ

RECUEIL HISTORIQUE

DU BOULONNAIS

(NOTICES, ARTICLES, ÉPHÉMÉRIDES)

1845-1893

ANNOTÉ, DOCUMENTÉ ET ILLUSTRÉ

PAR

A. DE ROSNY

TOME TROISIÈME

III

BOULOGNE-SUR-MER

G. HAMAIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1900

RECUEIL HISTORIQUE

DU BOULONNAIS

Dans la première planche de sceaux, tome Ier, page 8, de ce *Recueil*, le mayeur est vêtu « d'un surcot (tunique courte), et d'un second surcot plus court ou *cotardie*, sans ceinture, à manches larges et flottantes à partir du coude. » Il tient à la main une simple baguette, symbole de son autorité policière, pour le distinguer des chevaliers qui sont toujours représentés brandissant l'épée et prêts à frapper.

Ici le costume est mis à la mode du temps, et le mayeur conserve en main le bâton symbolique et pacifique.

Mais pourquoi ce surnom de Martin ?

Les listes des mayeurs, assez incomplètes, données par M. E. de Rosny dans son *Etat ancien du Boulonnais* et par MM. d'Hauttefeuille et Bénard dans leur *Histoire de Boulogne*, ne nous donnent aucun renseignement utile pour déchiffrer cette énigme.

Puisque le champ est ouvert aux suppositions, on nous permettra d'en présenter une, en attendant mieux :

Nous ne serions pas éloignés de voir dans ce surnom de *Martin* une allusion à « *la farce joyeuse de Martin Baton* qui rabbat le caquet des femmes ». Cette farce n'est-elle pas de l'époque?

Lorsque *Martin* fait son entrée en scène, *Silence* lui demande :

« Qui êtes-vous?

Martin. Je suis Martin Baton,
Autrement dit le sieur de la Houssaye,
Qui haut Caquet sçait ranger par baton.

Silence. Porter je vous vois maint baton,
Que sert cela ?

Martin... pour faire paix...
... Venu suis afin d'apprendre (à tous)
Qu'en toutes parts un baton porte paix. »

Entre nous, est-ce que M. le Mayeur n'a pas l'air d'avoir en main un *bâton porte paix ?* Et en fallait-il davantage pour exciter la malice des anciens, surtout dans un pays où il y avait au moins cinq fiefs ou fermes du nom *de la Houssoye?*

Dans l'*Inventaire de Jehan d'Oultremepuis*, publié dans les *Mém. de la Société Acad.*, t. XVI, il est fait mention du « seel Martin », sous la date du 3 février 1493, comme étant le « seel de la Communauté de la ville de Boulogne. »

Espérons que l'avenir nous réservera la découverte d'une troisième citation plus explicative !

A. R.

1er septembre 1663.

L. CHASTILLON, CHANOINE.

Le chapitre de la Cathédrale de Boulogne procède à l'installation de Messire Louis Chastillon, en qualité de chanoine, nommé par Mgr Perrochel, évêque de Boulogne, pour succéder à Isaac de la Cour. Louis Chastillon appartenait au diocèse de Paris, et il avait couronné ses études théologiques par l'obtention du grade de bachelier de Sorbonne. En tirant le sort des saints, c'est-à-dire en ouvrant au hasard le livre des psaumes pour y trouver une sentence qui devint en quelque sorte la devise de son canonicat, il tomba sur ces paroles : *Domine exaudi orationem meam* du Ps. CI, v. 1er. Ce fut un homme laborieux qui s'occupa de rendre de véritables services à la compagnie dont il faisait partie et au diocèse auquel il s'était voué. Ses confrères le nommèrent leur trésorier ; et Mgr de Perrochel, de pieuse mémoire, le fit son vicaire-général. Plus tard, il devint archidiacre du côté droit, succédant au chanoine Louis Macquet, dont les trente-deux années de services en cette qualité n'avaient pas été sans profit pour la bonne administration des paroisses. L. Chastillon fut installé dans ces fonctions le 24 août 1667, et il les garda pendant douze ans. C'était un grand honneur, mais ce n'était pas une sinécure. L'archidiacre, en effet, visitait alors exactement, tous les étés, les paroisses de son ressort, examinant avec soin les comptes des fabriques rurales, nommant, stimulant, révoquant au besoin les *clercs* chargés de l'instruction publique, veillant à la décence du culte, et méritant le titre qu'on lui donnait d'*œil de l'évêque*. Les qualités qui le distinguaient furent sérieusement appréciées par ses confrères, qui, plus tard, l'appelèrent à leur tête, en le choisissant à l'élection pour être leur doyen, dignité dans laquelle il fut officiellement confirmé par acte de l'évêque Nicolas L'Advocat-Billiad, daté du 6 février 1679. Ce fut le chanoine Le Roy, si connu par son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, qui le remplaça dans ses fonctions d'archidiacre, le 5 février 1680. L. Chastillon resta huit ans doyen du chapitre de Boulogne, ayant été remplacé le 27 février 1688 par Messire Charles Pappin du Fresnel, ancien chanoine de Beauvais, avec qui il permuta. Outre son canonicat de Boulogne, il avait encore possédé deux petits bénéfices de peu de valeur, savoir la chapelle de Montchaux et celle de Sainte Catherine dans l'église collégiale de Saint-Pol en Artois, dont il s'était démis au mois d'avril 1688.

(*Impartial*, 1er septembre 1869).

Voyez la notice sur les curés de Boulogne dans le tome XVI, p. 231, des *Mémoires de la Société Académique*, et celle des doyens du chapitre dans le tome XVII, p. 324.

1er septembre 1859.

I

Consécration de l'Eglise de Notre-Dame de Boulogne.

La clôture de ces pieuses solennités, qui donnent à la ville de Boulogne une physionomie si pittoresque et si animée durant la dernière quinzaine du mois d'août, a eu lieu hier mercredi 31 par un salut solennel, célébré pontificalement par Mgr Haffreingue, où l'on a remarqué la plus brillante illumination qui ait jamais fait resplendir les voûtes de Notre-Dame. La quête du soir, faite par le R. P. Félix, NN. SS. Lefèvre et Cataldi, et M. Hanicle, curé de Saint-Séverin, a produit une somme de 1,500 francs. Après-demain la cathédrale va reprendre sa laborieuse solitude. Les coups répétés du marteau, le grincement de la scie, la plainte criarde du ciseau *ravaleur* vont seuls faire retentir les voûtes harmonieuses où vibrent encore les récents échos de la musique sacrée.

De nombreux pèlerins nous sont encore arrivés toute la semaine. C'était, samedi dernier, la paroisse de Saint-Séverin de Paris, toujours annuellement fidèle à Notre-Dame de Boulogne, depuis qu'elle a inauguré les pèlerinages de la capitale, en 1856. C'était, lundi, Saint-Valery qu'un train spécial de vingt-cinq wagons versait dans nos rues, s'y organisant processionnellement et montant à Notre-Dame en chantant des psaumes et des cantiques; c'étaient encore Hangest, Vignacourt et leurs environs, Longpré, Airaines, Bettencourt, Fliscourt, etc., qui arrivaient au nombre de plus de six cents, faisant retentir nos rues du son mâle et puissant des voix picardes. Une autre petite caravane, qui a sûrement passé sans être aperçue dans notre ville, était cependant bien digne de remarque. C'était une quarantaine de pèlerins d'Hesdin, conduits par leur vénérable curé, partis la veille au soir, ayant voyagé toute la nuit dans de fatigants véhicules, et ne devant rentrer chez eux que fort avant dans la nuit suivante. Il y a là un dévouement pieux qui mérite d'être signalé.

Dans la journée de dimanche, arrivèrent les derniers pèlerins de nos communes rurales, Wimille et ses environs, Audresselles, Ambleteuse, Audinghen, Tardinghen, Wissant, toutes les paroisses de la côte, Wierre-Effroy, puis Saint-Martin, — le pèlerinage aux frais costumes, aux nombreuses bannières, aux brillants étendarts, aux groupes si variés et si merveilleusement ordonnés, modèle de piété, de calme et de recueillement, vaste corbeille mouvante pleine de fleurs gracieuses, présidée par M. le chanoine Bloëme, conduite par un ange aux ailes d'or qui montre du doigt le ciel, but final du pèlerinage d'ici-bas.

On ne sait pas assez, quand on voit entrer en ville ces processions

rurales, combien elles ont demandé de peine et d'efforts pour être convenablement organisées. Les préparatifs ont commencé longtemps à l'avance. Il a fallu remettre en état les croix et les bannières; les reines ont acheté des couronnes de fleurs neuves pour orner les cierges d'honneur; les confréries se mettent en frais d'oriflammes et de guidons; les enfants de chœur revêtent pour la première fois leurs soutanes rouges, sur lesquelles brillent de leur plus bel éclat les guipures du surplis romain. De grand matin la population est sur pied: toutes les voitures sont mises en réquisition; les grands chariots de ferme tirés à quatre chevaux se remplissent de monde; tous sont vêtus de leurs habits de fête et portent avec eux leurs livres d'heures ou leur chapelet. On se met en marche; la croix d'argent, hissée comme un pacifique étendard sur le premier chariot, s'avance radieuse et tout ce convoi pittoresque traversant les bourgs et les villages, franchit un espace de plusieurs lieues par des routes inégales ou montueuses. Enfin aux portes de la ville, on déploie les bannières, on se range en procession, le clergé entonne les litanies de la Sainte Vierge, tandis que les fidèles s'unissent aux chants sacrés, ou bien égrènent silencieusement leur rosaire. Tels sont les pèlerinages de nos campagnes, à dix lieues à la ronde; tels sont aussi ceux qui nous viennent des plaines de la Somme, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la station du chemin de fer, où la vapeur siffle et gronde, pour leur prêter ses ailes de feu. Magnifique spectacle, unique en France, avec ce caractère d'affluence lointaine, de périodicité persévérante et d'annuel accroissement.

II

BÉATIFICATION DU VÉNÉRABLE B.-J. LABRE.

Que seront, à Boulogne, les fêtes de l'année prochaine? alors qu'un grand nombre de Prélats français, anglais, belges, italiens, parmi lesquels, on l'espère, seront plusieurs cardinaux, viendront assister ou prendre part à la consécration de l'église et à celle de l'incomparable autel que la royale munificence du prince Alexandre Torlonia a fait exécuter, pour répondre à l'engagement de généreuse amitié pris par son regretté frère, le commandeur Charles, envers notre compatriote Mgr Jules Lefèvre. Boulogne sera-t-il assez grand pour recevoir tous les visiteurs qui vont affluer dans son sein, désireux d'assister à une solennité si imposante et si rare, d'admirer un monument unique en son genre sous le rapport des marbres rares qui le composent, en un mot guidés par l'attrait d'un chef-d'œuvre que Rome même salue comme le plus riche autel de toute la catholicité? Si nos fêtes sont déjà si belles, si nos processions de chaque année rivalisent avec celles

que d'autres ne savent faire qu'une fois en un siècle, que sera-ce lorsque tout conspirera pour porter à son apogée la gloire religieuse de notre cité ?

La consécration de l'église de Notre-Dame n'est pas la seule gloire dont notre ville ait à recueillir les fruits. Elle se souvient d'avoir été honorée d'un siège épiscopal dont elle attend la prochaine restauration. Elle sait que le Concordat de 1817, suspendu, mais non abrogé par la bulle *paternæ caritatis*, a donné de nouveau à son église le titre d'église cathédrale, qu'elle partage avec celle d'Arras ; elle n'oublie point qu'elle est, à ce titre, propriétaire d'un bénéfice qu'on ne saurait lui ravir, celui d'avoir donné un saint à l'église de Dieu. Merveilleuse fécondité du diocèse de Boulogne, qui avez produit cette fleur d'immortalité, qui pourrait vous méconnaître ? C'est le fruit des sueurs de vos pontifes, des prières de vos prêtres, des mortifications de vos religieux ! Un diocèse est une grande famille chrétienne où tout est commun, les sacrifices, les dévouements, les bonnes œuvres, les saintes pensées : l'évêque en est le centre et le chef, sans acception de patrie et de nom. De lui rayonne tout ce qui est bon, de lui découle tout ce qui est saint. Tout lui est subordonné, mais tout se moule à son image et subit, même sans le savoir, sa divine influence. Quelles sont les conditions, quels sont les degrés du thermomètre spirituel auxquels un diocèse doit être élevé pour être digne de donner naissance à un saint ; quelle est la somme de vertus dont un évêque doit être orné pour voir sous sa main bénissante s'incliner un élu de la sainte cité, c'est le secret de Dieu ; mais ce qui est sûr, c'est que ces conditions, c'est que ces degrés de vertus ont existé dans le diocèse de Boulogne sous l'épiscopat de Mgr de Pressy. Aussi notre ville, comme chef-lieu du diocèse, comme centre du parterre divin qui a fait germer cette plante du ciel, comme capitale ecclésiastique de la Morinie, dont Benoit-Joseph Labre est l'enfant, comme église mère, siège des pontifes dont les vertus ont mérité cette récompense, se doit à elle-même de revendiquer l'insigne honneur qui lui appartient.

Du reste, les droits de la ville de Boulogne à voir célébrer dans son sein, d'une manière solennelle, les fêtes qui suivront la béatification du vénérable serviteur de Dieu, sont loin d'être contestées par personne. Rome, qui est la gardienne des traditions et qui a un tact si merveilleux pour traiter des choses humaines aussi bien que des choses divines, a toujours reconnu à Benoit-Joseph Labre son caractère de boulonnais préférablement à tout autre : et ce n'est pas sans de profondes raisons que la Sacrée Congrégation des Rites a toujours, même après le concordat de 1801 et la suppression de l'évêché de Boulogne, maintenu le nom du diocèse d'origine en tête de ses actes, concurremment avec celui du diocèse où il a vécu et où il est mort : ROMANA SEU BOLONIENSIS, *cause Romaine ou* BOULON-

NAISE. Quelle serait la raison de conserver cette dénomination, si ce n'était un hommage rendu à cette église saintement féconde du sein de laquelle est sorti le serviteur de Dieu?

Il y a plus. La marche du procès de canonisation, commencé à Boulogne en 1784, puis continué à Rome, paraît avoir suivi le développement de la restauration de Notre-Dame. On dit que le postulateur de la cause, cherchant à deviner l'heure où se délieraient les obstacles qui retardaient la conclusion du procès, demandait souvent aux personnes qui venaient à Rome du nord de la France : « Eh bien! à quoi en est l'église Notre-Dame? Les travaux avancent-ils? » Et sur leur réponse il concluait que *son saint* allait bientôt recevoir les honneurs de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, au moment où M. le chanoine Voulonne restaurait le culte de Notre-Dame dans la chapelle des Annonciades, la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu qui sommeillait depuis la captivité de Pie VI, fit un pas décisif, 23 septembre 1807. Le rétablissement de l'évêché de Boulogne en 1817 coïncide avec le célèbre miracle de 1818 et l'acte pontifical de 1819; — Mgr Haffreingue remuait en 1825 les fondations de l'ancienne cathédrale dont il posait la première pierre en 1827; en 1825 et surtout en 1828 la cause fait un grand pas vers sa conclusion, puisque c'est en cette dernière année qu'eut lieu la réunion dite *anté-préparatoire* sur la question d'héroïcité des vertus. — En 1839 on pose la première pierre de la nef, et en 1840 S. Em. le cardinal de la Tour d'Auvergne bénit la chapelle de Notre-Dame; en 1839, nomination du cardinal de la Porta-Rodiani comme rapporteur de la cause, et en 1841, séance plénière présidée par le Pape lui-même, qui l'année suivante, 1842, prononce le décret d'héroïcité. (J'en omets, pour abréger.) — En 1853, rétablissement solennel des pèlerinages de Notre-Dame; en 1854, au mois de janvier, réunion anté-préparatoire sur la question des miracles; en 1857, le 29 août, inauguration de la statue de l'Immaculée Conception sur le dôme, fêtes magnifiques en l'honneur de Notre-Dame; en 1857, le 15 septembre, réunion préparatoire sur le même sujet; en 1859, la consécration de l'Eglise est arrêtée pour l'année suivante; en 1859, la cause de béatification marche avec une vraie *furia francese*; le 15 mars, réunion générale présidée par Sa Sainteté; le 2 juin, décret sur les miracles; le 15 août, jour où s'ouvraient nos pèlerinages de Boulogne, décret définitif, dit *del tuto*, qui déclare que rien ne s'oppose plus désormais à la solennité de la béatification.

Comment ne pas conclure de toutes ces coïncidences qu'il y a un secret rapport, une mystérieuse et providentielle affinité entre Benoit-Joseph Labre et l'église de Notre-Dame de Boulogne, sa mère; une correspondance intime entre ce saint tombeau d'un fils spirituel de Mgr de Pressy

et le sépulcre où dort celui qui fut son père, qui le vit naitre, grandir et mourir, et qui travailla à l'élever sur les autels? Comment ne pas conclure, en un mot, que Boulogne, désormais la ville des pèlerinages, doit réclamer à juste titre comme sien, le pauvre et pieux pèlerin de Lorette et de Rome; et que, si la ville éternelle se dessaisit d'une partie de ses reliques, c'est dans la cathédrale de Boulogne que les fidèles de France devront venir en vénérer la plus insigne.

L'abbé D. HAIGNERÉ,
Archiviste de la Ville.

(*Impartial*, 12 septembre 1859).

---

2 septembre.

Jehan Molinet.

L'original de ce portrait, découvert par M. Auguste Voisin, bibliothécaire de la ville de Gand, faisait partie vers 1856 du cabinet d'un amateur belge. En bon boulonnais, M. Voisin en fit faire une copie qu'il a offerte au Musée de sa ville natale. A défaut de l'original, dont nous n'avons pu retrouver trace, c'est ce tableau que nous reproduisons.

Dans son article sur Molinet (*Mosaïque*, p. 437), M. Pierre Hédouin, annonce que son fils Edmond en a fait une autre copie aujourd'hui au Musée de Versailles.

Ajoutons que la collection de Bazinghen renfermait aussi un portrait de Molinet, copié par V. Meunier, que nous avons recueilli.

Nous avons vainement cherché dans les œuvres du poète une allusion boulonnaise: à part son épitaphe, rien dans ses écrits imprimés ne révèle son origine desvroise. Peut-être y a-t-il quelque chose dans les manuscrits où se trouvent beaucoup de pièces inédites? Le manuscrit le plus important des *Poésies et Chroniques de Molinet* (3 vol. g^d in-4°) a été vu en 1870 dans la vente de M. le marquis d'Astorga, où il fut adjugé au libraire vendeur, M. Bachelin Deflorenne. Il est à craindre qu'il n'ait passé à l'étranger, car depuis lors on a perdu sa trace.

Heureusement M. V. Advielle, d'Arras, qui assistait à la vente, a pu relever la table du volume des poésies et l'a donnée dans un article, paru le 6 août 1894, dans le journal la *Curiosité Universelle*, et reproduit dans le *Manuscrit* du 15 août, même année.

M. l'abbé Haigneré ayant observé le silence le plus complet sur son compatriote, nous mettrons fin à ces notes que nous avons cru bon d'insérer dans ce recueil boulonnais. A. R.

JEHAN MOLINET, NÉ A DESVRES.
Auteur des *Faictz et Dictz*, et d'une *Chronique* (1474-1506)
MORT EN 1507

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

3 septembre 1807.

SUITE DU BOMBARDEMENT DE BOULOGNE PAR LES ANGLAIS.

Qui payera les pots cassés? — C'était là ce que se demandaient, en employant une locution vulgaire, les Boulonnais du premier Empire dont les maisons avaient eu à souffrir du bombardement effectué par les Anglais contre la ville, dans la nuit du 7 au 8 octobre 1806. A cette question l'Empereur avait répondu par un décret, daté du 31 mai, et signé au quartier général de Finkenstein, que le dommage devait être payé par la ville de Boulogne, « attendu que cette Commune avait assez gagné par la réunion de l'armée. » Que beaucoup de particuliers aient fait ou commencé leur fortune avec les profits que leur donnait la réunion de l'armée, il n'y a pas à y contredire; mais que la caisse communale s'y soit enrichie, c'est une autre affaire, contre laquelle protestent toutes les délibérations du conseil, à partir de celle du 3 septembre 1807 qui fut la première, jusqu'à celle du 23 janvier 1829, où les réclamations des intéressés se produisirent pour la dernière fois. Il ne s'agissait pas d'une bagatelle, quoiqu'il n'y ait eu d'atteintes que quelques maisons situées à l'extrémité de la rue de Boston; et l'estimation des dégâts montait à 87,724 fr. 53 c. Il est de principe, en fait de guerre, que les dommages de ce genre soient à la charge du gouvernement; mais comme ici ni le gouvernement, ni la ville ne consentirent à régler ceux qu'avaient éprouvés nos concitoyens, il s'en suivit qu'on n'en paya point et que ce furent les victimes qui durent jouer une fois de plus l'éternel rôle des battus et contents.

(*Impartial*, 3 septembre 1870).

---

3 septembre 1861.

APPROFONDISSEMENT DU PORT.

Un décret impérial du 25 août (1), vient d'ordonner les travaux de creusement de notre chenal et de notre port. C'est un immense bienfait pour notre commerce et pour la prospérité de notre ville, Dieu merci ! Il y a longtemps que nous étions laissés à nos seules ressources, tandis que plusieurs villes voisines semblaient seules avoir droit à la sollicitude du gouvernement.

L'Empereur a fait cesser cet état de choses. Nous voyons avancer chaque

(1) Voir le texte dans l'*Impartial* de ce jour.

jour les travaux du bassin à flot et du sas éclusé ; mais pour y arriver et pour en sortir, il est nécessaire que le chenal soit approfondi en certains endroits où le tuf est proéminent. Ces écluses de chasse ne peuvent produire d'elles-mêmes cet effet, mais lorsque le creusement aura été opéré, les chasses suffiront à débarrasser le chenal de la vase et du sable qui pourraient s'y amasser. Le port lui-même offre beaucoup d'inégalités de profondeur, qui tiennent à la nature du terrain et aussi, croyons-nous, aux travaux de barrage du temps passé, lorsqu'on y a jeté au beau milieu un épi qu'on appelait la dunette.

Tout ce travail, qui ne coûtera que 620,000 francs, va commencer à rendre à notre port l'importance qu'il a eue autrefois, et qu'il est appelé à reconquérir dans les temps modernes. Napoléon Ier a commencé l'œuvre pour les besoins de la guerre; Napoléon III va la terminer pour les facilités du commerce et les gloires industrielles de la paix. Ce sera une des belles œuvres de son règne, si fécond en grandes pensées et en améliorations qui profitent à tous. Ch. AIGRE.

(*Bibliographie*, II, 80). (*Impartial*, 3 septembre 1861).

---

4 septembre 1887.

L'HOTEL DE BOUCQUINGHEN.

Bail à rente de la maison nommée LA COUR-BARBE *anciennement* HÔTEL DE BOUCQUINGHEN.

En la troysiesme mairie de sire Jacques Lardé, comparut en pleine loy Jehan Dauvergne procureur et conseiller au siege Royal de la seneschaussée de boullenoys ou nom et comme procureur de Augustin Guiselin, homme d'armes des ordonnances du Roy soubz la cherge de Monsr le mareschal du biez, suffisament fondé de lettres de procuration enregistrees au papier ordinaire de cest eschevinaige comme est coustume de faire, lequel procureur oudit nom et par vertu de sondit pouvoir loa, grea, ratiffia et approuva au proffict de Henry Guillot, bourgeois, demourant au bourg de ceste ville, le bail à rente a luy faict par sondict mandant, d'une maison en partie amasée et la reste estant en Ruyne par le moyen des guerres, jardin, vaultes, cours, puich et couresches (1) seant au bourg de boullongne ancyennement nommé l'*hostel de boucquinghen*, et presentement la court barbe, faisant front sups la place Sainct Nicollas, aboutant d'un bout et d'amont au tenement Jehan le Chevalier dict de Paris, Jehan le Grant l'aisné et Robert Sauvaige, et d'aultre costé aux appartenances de Marquet de Greboval, filz de Jehan de Greboval, et Mathieu Becquelin et Jaquet de Vercourt,

(1) *Couresches*: à cette époque ce mot a plusieurs significations ; il est employé pour *coresses*, magasin au charbon ou petite cour. A. R.

héritier de feu Marguerite Le Jœusne, et par derriere faisant front sups la rue du pipot: icelle maison et tenement tenue fonsierement par 40 sols six deniers parisis de l'hostellerye et malladrye de ceste ville; pour d'icelle maison, vaulte, jardin et tenement dessusdict ainsy qu'il se comprend et estend en joïr, user et possesser par ledict preneur, ses heritiers ou ayans cause heritablement et à tousiours, à la chairge de 18 livres parisis et troys cens de harencq sor de recongnoissance par chacun an, et de ce payer par le dict preneur audict bailleur, ensemble joïr et possesser d'une petite Ruelle, et que occupe Icelluy Sauvaige, et pour laquelle ledict sauvaige doibt ung pouchin par chacun an; Et après que ledict procureur s'est dessaisy dudict lieu et tenement dessus dict, Nous par l'advis des eschevins de ladicte ville avons audict preneur, ce requerant par luy en sa personne, baillé et adjugé la possession et saisye (saisine) dudict lieu et tenement, aux chairges susdictes, Et en ce et.... deppendances furent lors faictes par le dict procureur, oudict nom, toutes promesses de garantissement, obligations, Renonciations et aultres solempnitez selon les ustz, stil et coustumes de ladicte ville et bourgaige. Ce fut faict en pleine loy le vendredy IIII septembre cinquante six.

LEVEUR. p. c. c. A. R.

Pour accompagner cet acte inédit, M. V. J. Vaillant veut bien nous offrir une eau-forte faite avant la démolition de ce quartier et une note à laquelle nous ne voulons rien changer.

« A l'angle de la rue des Pipots et du passage de la Cour-Barbe qui, continuant la rue Saint-Nicolas, débouchait en face de l'hôtel du Cygne, un peu au-dessous de la porte de la cour Baret, on voyait, il y a une quarantaine d'années, d'humbles maisonnettes, des cours, des jardins, et les boucheries couvertes. Sur ces terrains qui sont actuellement occupés par l'hôtel des pompiers et la maison de madame L. Lesage, planait une haute et massive construction en pierre, en forme de tour carrée, délabrée, écrêtée, percée de jours irréguliers, obstruée d'adjonctions bizarres.

« Ce vieux débris du moyen âge portait le nom d'Hôtel de Bouquinghen... »

Un extrait de Luto suffira pour compléter l'historique et la description de cette vieille tour :

« A côté de la paroisse (de Saint-Nicolas) dans un quartier qu'on nomme la *Cour Barbe* est encore une grande maison avec de grandes et longues caves qui est appellée dans les titres et que l'on nomme encore aujourd'hui l'hôtel de Boukingam lequel a pourtant eté bati longtems avant que Boulogne fut entre les mains des anglois et non par le comte de Bouckingam, lorsqu'il etoit gouverneur de la ville pour le Roy d'Angleterre, comme quelques uns ont pretendus ; car on nommoit cet endroit l'hostel de Boucquinghen en 1457 sous les ducs de Bourgogne, comme je le verifie par les anciens titres du revenu de l'hopital de la ville, et en 1500 on ecrivoit « *l'ostel de Boucquinghen que on appelle a present l'ostel de le court le barbe* », qui occupoit autrefois presque tout ce quartier jusqu'à la porte Royale. (Dans les environs de Marquise il y a un petit hameau nommé Bouc-

quinghen.) Cette porte Royale est assez moderne : l'entrée de la basse ville du côté de Montreuil etoit il y a 200 ans vis-à-vis la *cour barbe* dont je parle, la rue qui y a depuis eté fermée et qui se reconnoit encore, se nommoit alors la ruelle de... » (Luto, Mss. Bibl. de Boulogne, p. 6.)

La vue que nous donnons est prise de la rue des Pipots, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas. Au premier plan à gauche est un vieux hangard, qui existe encore et doit être une des plus vieilles maisons de la ville basse : dans le fond on aperçoit le clocher de Saint-Nicolas, et sur la droite la tour et les ruines qu'on appelait jadis *l'ostel de Boucquinghen*. A. R.

---

4 septembre 1798.

FÊTE DU 18 FRUCTIDOR AN VI.

Voici le procès-verbal d'une fête nationale célébrée à Boulogne à cette date :

« Ce jourd'hui 18 fructidor an VI de la république française une et indivisible, sur les onze heures du matin, les autorités constituées, tant civiles que militaires, s'étant réunies à la maison commune pour la célébration de la fête du 18 fructidor, qui avait été annoncée la veille par une proclamation et le son de la cloche du Beffroy, et le jour au matin par une salve d'artillerie, le cortège s'est mis en route pour se rendre sur la place de l'Esplanade, au milieu de laquelle étoit élevé un autel à la Patrie. Les troupes de diverses armes et la garde nationale sédentaire ayant formé un bataillon carré, les autorités constituées étant montées sur ledit autel, le secrétaire greffier a donné lecture de la loi qui prescrivoit la célébration de ladite fête, à laquelle lecture ont succédé divers chants patriotiques, lesquels terminés, le professeur de belles-lettres de l'Ecole centrale, le citoyen Henriquez, a prononcé un discours analogue à la cérémonie du jour, qui a été suivi d'applaudissements et des cris réitérés de Vive la république. Ensuite a été chantée, avec des accompagnements en musique, une Ode au 18 fructidor, de la composition du citoyen Wyant, homme de lettres. Ces cérémonies terminées, des salves d'artillerie se sont fait entendre du haut des remparts ; et le cortège s'est remis en marche pour se rendre dans une plaine, hors de la commune, où les troupes de ligne ont fait différentes évolutions, commandées par le général de brigade Boisgérard ; lesquelles finies, le cortège est revenu sur la place de la maison commune, où la garde nationale et les troupes de diverses armes, composant la garnison, ayant défilé devant les autorités constituées, l'administration municipale est remontée à la maison commune. »

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R D.

Ce fut là certes une fête qui ne brilla ni par l'enthousiasme, ni par la récréation de ceux qui y prirent part : et le cortège dut y bâiller à se démonter la mâchoire. Ils n'étaient pas toujours amusants, ces austères républicains ! Après tout, le coup d'état du 18 fructidor an V, par lequel le Directoire exécutif avait condamné à la déportation deux de ses directeurs, cinquante-trois députés et plusieurs citoyens, n'était un anniversaire bien gai, ni pour les royalistes s'il y en avait, ni pour les vrais amis de la liberté.

(*Impartial*, 4 septembre 1869).

---

4 septembre 1887.

LES MORMONS A BOULOGNE : MORT DE JOHN TAYLOR.

La correspondance américaine d'un des grands journaux de Paris nous annonce une nouvelle qui touche par un de ses petits côtés à l'histoire de notre cité boulonnaise. Il s'agit de la mort de John Taylor, grand-prêtre des Mormons.

« John Taylor, le grand prêtre des Mormons, le chef de l'Eglise des saints du dernier jour, est décédé le 26 juillet, à l'âge de quatre-vingts ans, il avait succédé à Brigham Young, en 1877. Il était né en Angleterre, et avait été ministre méthodiste. C'était un homme de haute taille, d'une belle apparence, avec une forte tête et une grande fermeté. Né de parents pauvres, il avait peu d'espoir de réussir en Angleterre ; il partit donc pour le Canada, et épousa une jeune fille anglaise. En 1837, Parley Pratt faisait de la propagande pour les Mormons dans le Canada, il convertit Taylor et sa famille, et tous partirent pour l'Ouest. Le premier chef des Mormons, John Smith, le fit apôtre, et l'envoya en mission à l'étranger. Les Mormons quittèrent Carthage dans le Missouri, et vinrent à Nauvoo. C'est là que Smith fut assassiné, et les Mormons dispersés. Ils se rendirent dans l'Utah, qui appartenait alors au Mexique.

« John Taylor fit des voyages en France, en Suisse, dans le Nord, en 1849 et 1850, et ramena des recrues aux Mormons.

« En 1877, il fut élu président des douze apôtres et chef de l'Eglise avec Wells et John Young pour conseillers. Son mariage avec une riche veuve en 1881, causa beaucoup de scandale, à cause de son âge avancé et du nombre de femmes qu'il avait déjà. Depuis que les cours de justice poursuivent les polygamistes, Taylor et les apôtres vivaient cachés. Ses funérailles ont eu lieu dans le tabernacle, au milieu d'un grand concours. Elles n'ont pas été troublées par les « gentils » et les orateurs ont pu tout à leur aise parler contre les Américains et défendre leurs ignobles coutumes.

5 septembre 1751.

LE YACHT DE M. QUINETTE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'occupe de la possibilité de faire remonter les navires de la mer à Paris. Il y a longtemps que des essais de ce genre ont été exécutés. Un ouvrage, qui vient de paraître (1869) sous le titre de: *Le Château de Choisy-le-Roi,* nous apprend le fait suivant qui intéresse au plus haut degré l'histoire de notre marine locale:

« Pendant le séjour de Louis XV à Choisy, du 5 au 9 septembre 1751, le roi y reçut un négociant de Boulogne-sur-mer, nommé Louis Quinette, qui lui présenta un yacht qu'il avait amené de Boulogne. Ce petit bâtiment qui pouvait servir à la promenade sur les rivières et sur la mer, était enrichi de peintures, de sculptures et de dorures. Il avait un salon orné de glaces de Venise, avec une cheminée de marbre dont les ornements étaient en cuivre doré, ainsi que plusieurs autres endroits commodes. Il était garni de huit pièces de canon de bronze qui saluèrent d'une triple détonation le royal visiteur. Le roi complimenta fort M. Quinette. »

D. H.

M. Louis Quinette, marié à Saint-Joseph le 27 juin 1729 à Marie Barbe Fournier, obtenait en septembre 1742 l'adjudication de la ferme de la pierre à parquet, et adressait le mois suivant une requête en réception de bourgeoisie. Cette demande fut agréée par le mayeur en charge, M. Mutinot, et approuvée par le procureur du roi de la ville, M. Griboval. Voilà tout ce que nos pauvres archives nous fournissent pour la note biographique de ce notable commerçant.

A. R.

---

6 septembre.

LES D'AUMONT, GOUVERNEURS DE BOULOGNE.

I

Les divers écrivains qui se sont occupés de l'histoire du Boulonnais n'ont pu négliger d'enregistrer les noms des gouverneurs qui, sous l'autorité royale, ont exercé la première charge du pays.

Ils en ont dressé la nomenclature, ou raconté les exploits; mais, pour ne parler que des huit derniers gouverneurs, qui appartenaient, chacun le sait, à la famille des ducs d'Aumont, il y en a bien peu qui l'aient fait avec exactitude. Même, il faut le dire, à l'exception de M. H. de Rosny, dans son *Histoire du Boulonnais*, tous les autres, petits et grands, vieux et jeunes, tous, depuis le P. Lequien jusqu'à l'impeccable auteur de l'*Année historique* (M. Morand), se copiant les uns les autres, ou enché-

logne.

se de Calais, Guin
ière, morte sans

ppes, sr de Cors,
nnances du Roy,
dit épousé Char-
nçois, sr d'O et de

ont, évêque d'Av
d'Uzerches, de
liers en Boulons
tc., mort à Paris
48 ans, enterré à

t, Antoine d'Aumont, baptisé le 27 février 1636, mort jeune.

le,

2e *lit* : Louis-F
des armées
marié le 15
les armes d
de L.-F. d'A
autrefois au
l'asile de C
infinité de

oise d'Aumont de
oine-Louis-Armai
nts : elle mourut

us-Sigi, etc., prem
751-1782 ; marié

gentilhomme de
789, député de la
is de Courtenvau

7 septembre 1762,
1e le 6 août 178
rançoise-Fortunée
gravé par Payen.

ps de Seuil, mor

re 1835 à Edmond

Dressé d
M. P
Nobl

rissant à l'envi sur les erreurs de leurs devanciers, ont confondu les pères avec les fils, les oncles avec les neveux, brouillé les prénoms, altéré les dates, étendu ou diminué — au-delà même de toute vraisemblance — les limites chronologiques de l'exercice de chaque titulaire de l'emploi, en un mot, ont jeté sur l'ordre de succession de ces officiers militaires une confusion et un désordre inextricables.

Voici les noms des huit gouverneurs avec les dates d'investiture et de décès :

I.	Antoine Ier	1622-1635
II.	Antoine II	1635-1669
III.	Louis-Marie-Victor	1669-1704
IV.	Louis	1704-1723
V.	Louis-Marie	1723-1723
VI.	Louis-François	1723-1751
VII.	Louis-Marie-Augustin	1751-1782
VIII.	Louis-Alexandre-Céleste	1782-1814

(Extrait de la brochure : *Les Ducs d'Aumont*, par M. l'abbé Haigneré, 1887).

II

Nous ne reproduisons pas en entier ce travail dans notre recueil, parce qu'il a besoin d'être remanié et complété surtout dans les attributions de portraits. Nous donnerons pour le remplacer ici, un tableau généalogique de la famille d'Aumont aussi complet qu'il a été possible de le dresser, depuis 1550.

Nous ne ferons qu'une simple remarque, c'est que l'année 1723 a été fatale entre toutes à la maison d'Aumont : sept membres de la famille ont quitté ce monde dans l'espace d'un an.

La première victime de l'épidémie variolique fut Louis d'Aumont, ancien ambassadeur en Angleterre, mort le 6 avril ; il a été suivi de près par son beau-frère M. de Béringhen, décédé le 1er mai.

Le 9 juillet vit s'éteindre d'une maladie de langueur dame Catherine de Guiscard, femme de Louis-Marie d'Aumont.

L'épidémie enleva encore en octobre, le 7, demoiselle Charlotte d'Aumont, fille du marquis de Clairvaux, et le 23, Olympe de Brouilly, marquise de Piennes, femme de Louis d'Aumont, dont nous donnerons le portrait à cette date ; en novembre, le 5, à l'âge de trente-deux ans, Louis-Marie d'Aumont qui ne fut gouverneur de Boulogne que pendant sept mois ; enfin Anne Charlotte-Fare d'Aumont, sœur de Louis, et femme du marquis de Créquy, déjà malade en 1723, morte le 15 avril 1724.

En attendant que l'on puisse rééditer la brochure de M. l'abbé Haigneré, donnons un article de M. Vaillant, fait pour lui servir d'épilogue et resté inédit :

A. R.

III

EPILOGUE

Des huit membres de la grande famille d'Aumont qui se sont succédé dans le gouvernement de Boulogne et du Boulonnais depuis 1622 jusqu'au jour où leur charge fut supprimée par la révolution, que reste-t-il en fin de compte dans le pays qu'ils ont administré pendant cette longue période de cent soixante-dix ans ? Quels souvenirs tangibles et matériels y ont laissés ces hauts et puissants seigneurs investis d'une autorité seconde seulement à celle des rois de France ? Quels vestiges subsistent aujourd'hui qui puissent parler encore aux yeux ou à l'imagination des descendants de leurs quasi-sujets héréditaires,

Et de ces temps *fameux*, nous retracer quelque ombre ?

Quelques lignes d'une navrante brièveté en comprennent l'inventaire : — quelques toiles pour ainsi dire anonymes, quelques portraits dispersés, de rares estampes, quelques débris du jubé et de l'autel dus à leur munificence, quelques écussons armoriés, un nom de rue, de rares pièces d'archives ; et puis... plus rien.

Il a fallu des recherches patientes et délicates pour assigner aux personnages représentés par des artistes incertains, un nom et une identité qui seront peut-être contestés. Le pavement de la chapelle Saint-Louis recouvre la pierre qui racontait sans doute la fondation de l'hôpital par l'un deux. Le tombeau qui devait recevoir leur dépouille mortelle sous le jubé de l'église cathédrale de Notre-Dame, a-t-il été construit ? La crypte cache-t-elle encore le cœur du maréchal Antoine II (1) ? On l'ignore, seules leurs mer-

(1) A défaut de l'inscription qui devait marquer la place où se trouvait le cœur du maréchal d'Aumont, voici celle qui, sur le jubé, rappelait celui de Louis-Marie-Victor d'Aumont :

CHRISTVM DE CRVCE PENDENTEM, ETQVE ASTANTES
ANGELOS, SINGVLARI SVA PIETATE, ET LIBERALITATE
HVC FIXIT LVDOVICVS MARIA D'AVMONT, DVX
ET FRANCIAE PAR, REGIORVM ORDINVM EQVES
A REGIIS CVBICVLARIIS PRIMVS, HVJVSCE BOLONIENSIS
PROVINCIAE OMNIVM BONO GVBERNATOR MVNIFICEN-
TISSIMVS ; HANCCE CATHEDRALEM ECCLESIAM
PRECIPVIS ORNAMETIS A SE ET PATRE SVO FORTISSIMO
FRANCIAE MARESCHALLO DECORATAM, QVAM IN CORDE
SEMPER HABVIT, EAMDEM CORDIS SVI QVIETIS-
(SIMAM) SEDEM ELEGIT.
REQVIESCAT IN PACE.

M. le chanoine François Abot, qui nous a conservé cette inscription, en a relevé une autre « sur trois cœurs de la famille de M. le duc d'Aumont au-dessous d'un

lettes (1) ont échappé à la destruction qui a fait disparaître le jubé, le cabinet de madame la Duchesse et tant d'autres mémoriaux de la famille.

Paris même, résidence ordinaire des premiers gentilshommes de la Chambre du Roy, n'est guère mieux partagé en fait de souvenirs de nos gouverneurs. Leur hôtel de la rue de Jouy, dont Silvestre a dessiné la vue, a été remanié de fond en comble dans ses dispositions intérieures. Celui de la place Louis XV qui donne une si haute idée de l'opulence et de l'importance des d'Aumont, ne contient plus rien qui en rappelle les propriétaires successifs. Les églises qui ont reçu, celle de Picpus, le corps d'Antoine I, celle de Saint-Gervais et Saint-Protais, les dépouilles mortelles d'Antoine II, de Louis-Marie-Victor, de Louis, de Louis-François et de Louis-Marie-Augustin, sont veuves des monuments élevés à leur mémoire auprès du fastueux mausolée du chancelier Michel Le Tellier. Il faut chercher leurs noms dans les épitaphiers et les recueils épigraphiques. On dirait qu'ils ont disparu et se sont évanouis avec le régime, dont ils avaient été si longtemps les dévoués et fortunés serviteurs.

Crucifix donné à l'église cathédrale de Boulogne », dont voici le texte et la traduction. A. R.

QVAE SACRA CORDA VIDES, VT PVRIS IGNIBVS ARDENT.
CVM PIAT EFFVSO SANGVINIS OMNE DEVS.
CONCIPIVNT IPSO, CHRISTI DE FVNERE VITAM,
EX HIS VVLNERIBVS, VITA SALVSQVE FLVIT.
QVID NON PRESTAT AMOR ? DEVS ILLA SE LITAT ARA,
ET SE RITE LITANT AEMVLA CORDA DEO.
SANTOLIVS VICTORINVS.

Traduction.

Voy d'un celeste feu brusler ces cœurs sacrez,
Qu'un Dieu dans son pur sang a lui mesme epurez.
C'est Christ qui par sa mort, leur a rendu la vie
C'est de son sein persé qu'a coulé leur salut.
Si par excez d'amour Dieu pour l'homme mourut
Ne faut-il pas qu'à Dieu l'homme se sacrifie.
Le Noble.

Autre.

Que ces cœurs que tu vois brulent d'un sacré feu,
Ils sont purifiez par le sang du vray Dieu;
Et de ce mesme sang, Il leur donne la vie.
Pour les rendre immortels, Il se livre à la mort.
Du salut, par sa playe, Il leur ouvre le port
Telle est de sa bonté la Grandeur infinie.
Et ces cœurs embrazez d'un mutuel amour
Pour ce divin Sauveur s'immolent à leur tour.
Dieocville ?

(1) Ecusson aux Ursulines, ancien hôtel du gouverneur.

Le Boulonnais qui voudrait entreprendre un pèlerinage dont les anciens gouverneurs de sa ville natale seraient l'objet rétrospectif, sait donc qu'il n'a rien à trouver ni à Boulogne, ni à Paris. La seule tombe vers laquelle il doive diriger ses pas, se trouve dans un chef-lieu de canton du département de l'Oise. Là, dans le chœur de l'église paroissiale, sous le lutrin, un caveau renferme les derniers restes de deux d'Aumont. Il ne les verra point ; une destinée commune semblerait s'être acharnée contre les tombeaux des membres de cette maison : celui-ci, longtemps dérobé aux regards, a été découvert en 1839 et presque aussitôt caché sous un carrelage neuf : aujourd'hui il ne présente plus rien d'apparent, aucune marque distinctive, et je n'en ai eu connaissance que grâce à l'obligeance de M. le curé de la paroisse.

Ce bourg est celui de Guiscard, situé à mi-chemin entre Noyon et Ham ; ce caveau est celui où Louis-Marie d'Aumont et son petit-fils Louis-Marie-Guy d'Aumont ont été inhumés en 1723 et en 1799.

Si notre sixième gouverneur du nom d'Aumont repose dans cette église, c'est par suite de son mariage en 1708 avec Catherine de Guiscard, fille de Louis de Guiscard, comte de Bourlie et de Marie-Angélique de Langlé. — Saint-Simon (VI, 299) donne, comme suit, son appréciation, fort acerbe, sur cette alliance qui introduisit les d'Aumont dans le domaine et le château du marquisat de Guiscard.

« Le duc d'Aumont qui avoit beaucoup mangé et qui n'étoit point homme à s'en contraindre, maria Villequier son fils unique, à la fille unique de Guiscard à qui Langlé, père de madame de Guiscard, avoit laissé un grand bien. Guiscard, outre l'honneur de cette alliance, s'accrocha volontiers à M. d'Aumont. Il étoit en disgrace depuis Ramillies.... Villequier, avec tout ce bien, trouvoit des assaisonnements fâcheux : un beau-père disgracié, et ses deux frères, roués ou pendus en effigie, passés aux ennemis et qui faisoient parler bien mal d'eux, en attendant une fin qui fut encore plus triste. »

Quant à Louis-Marie-Guy, son acte mortuaire nous dira qui il était :

« Le 28 vendémiaire, an huit (20 octobre 1799) de la république française une et indivisible, huit heures du matin, sur l'avis donné à moi Antoine-Joseph Fidel-Armand Pingeot, agent municipal de cette commune.... par les citoyens Jean-Guillaume Soubeyran-Raynaud, citoyen français âgé de 34 ans et demy environ, et Simon-Nicolas Duchâteau, aussy citoyen français âgé de 53 ans environ, tous deux domiciliés en cette commune, du décès du citoyen Louis-Marie-Guy d'Aumont, âgé de 67 ans environ, propriétaire, fils du citoyen Louis-Marie d'Aumont et de Félix-Victoire Durfort Duras son épouse, ses père et mère, et veuf en secondes noces de la citoyenne Marie-Louise Klein, son épouse, aujourd'hui sa veuve, iceluy ex-général d'armée de la république française, ledit décès arrivé le jourd'huy une heure du matin, je me suis, accompagné des déclarans, transporté en la maison et domicile dudit citoyen Louis-Marie-Guy d'Aumont, sise en cette commune et où il est déceddé, et, après m'être assuré de la réalité dudit décès, j'en ai fait et dressé le présent acte double que les déclarans ont signé avec moi, les jours, heure, mois et an susdits. »

Avant de reposer définitivement dans sa demeure dernière, Louis-Marie-Guy d'Aumont fut provisoirement inhumé dans la galerie de la maison mortuaire qui n'était autre que le château princier de Guiscard.

A la demande de sa fille et unique héritière Louise-Félicité-Victoire d'Aumont-Mazarin, le préfet de l'Oise, Cambon, autorisa le 17 thermidor an IX (5 août 1801) l'exhumation de son père et le transport de ses restes mortels au lieu ordinaire des sépultures de la commune dans le caveau qui recelle ses ancêtres..

Sa première femme était Victoire-Félicité de Durfort, fille de Jean, comte de Duras et d'Angélique-Victoire de Bournonville. Elle avait vingt-un ans lors de son mariage le 23 avril 1727, et était veuve depuis six ans et demi de Jacques Fitz James, duc de Fitz James, descendant irrégulier de la famille royale d'Angleterre... V. J. V.

---

7 septembre 1792.

ARMEMENT DE LA GARDE NATIONALE.

On s'occupait alors à Boulogne, comme on le fait aujourd'hui, de réorganiser la garde nationale. La Prusse et ses alliés faisaient la guerre à la France ; et, alors comme aujourd'hui, le général en chef de l'armée ennemie proclamait que « les habitants qui oseraient se défendre seraient « punis sur le champ selon les rigueurs de la guerre. » Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil. L'assemblée législative avait décrété, depuis le 10 août, la déchéance de Louis XVI. Longwy et Verdun étaient aux mains des ennemis; et le peuple affolé, voyant des traitres partout, venait de massacrer les nobles, les prêtres et les détenus politiques enfermés dans les prisons de Paris. La Patrie, depuis le 11 juillet, était déclarée en danger. Les volontaires partaient en masse, et le pays tout entier se mettait sur pied de guerre. Comme toujours, dans les circonstances de cette nature, on manquait d'armes et d'effets d'équipement. Il est curieux de voir quels moyens l'on employa pour couvrir, autant qu'on le pourrait, ce déficit. Les articles 6 et 7 du réglement adopté en séance à la date de cette éphéméride, disent : « Il sera fait une invitation à tous les fonction-« naires publics officiers de la garde nationale, aux sexagénaires qui ont « reçu des fusils, aux citoyens qui en ont plus d'un, de les remettre sur « le champ à la maison commune. Si les armes retrouvées par ce moyen « sont insuffisantes pour armer les citoyens, on se contentera de former « des dépôts de fusils chez les capitaines qui les distribueront à ceux qui « devront monter la garde. Ces fusils seront rapportés chez le capitaine, « après la garde descendue. Dans les cas d'alarmes, les capitaines distri-« bueront ces mêmes fusils aux premiers citoyens non armés qui se « présenteront. » Est-ce assez primitif? Ajoutons que: « les fonction-

« naires non salariés, les sexagénaires aisés, les femmes, les filles ayant « des propriétés, ou faisant commerce, étaient invités à contribuer de « leur bourse au service journalier de la garde nationale, *en payant leur « tour de garde.* » Ajoutons que le manifeste du duc de Brunswick était du 25 juillet, et que, le 20 septembre, Kellerman et Dumouriez, habilement secondés par le duc de Chartres (Louis-Philippe) remportaient sur les Prussiens la bataille de Valmy, dans les montagnes de l'Argonne. Ce fut le lendemain de ce grand fait d'armes que la Convention nationale, succédant à l'Assemblée Législative, abolit la royauté, proclama la république et data ses actes de l'an Ier.

(*Impartial*, 7 septembre 1870).

---

8 septembre 1682.

HISTOIRE DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE,
PAR LE CHANOINE A. LE ROY.

Le chapitre de Boulogne invite l'archidiacre, Antoine Le Roy, à satisfaire aux conditions moyennant lesquelles une somme de cent et quelques livres lui avait été allouée pour l'aider à payer les frais de son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* (1). Cet ouvrage avait paru l'année précédente, avec une dédicace à l'évêque Ladvocat-Billiad; mais cet évêque étant mort sur ces entrefaites, l'auteur, au moyen d'un carton de quelques pages, avec un changement de titre, s'était empressé de dédier son livre à Mgr Le Tonnelier de Breteuil, et il avait profité de cette circonstance pour faire semblant de donner au public une *seconde édition* de son œuvre. Il n'y en eut en réalité qu'une seule, dont les exemplaires se trouvent encore aujourd'hui assez facilement, avec le premier en-tête ou avec le second. Nous ne savons pas à quel nombre l'ouvrage a été tiré; mais les registres capitulaires nous apprennent que le prix du volume était fixé à 40 sols et que la publication avait coûté plus de 900 livres, ce qui était une assez grosse somme pour ce temps-là, s'agissant de dix-neuf feuilles in-8° avec une seule gravure sur cuivre. Les exemplaires qui furent cédés au cha-

(1) Le manuscrit autographe de M. le chanoine Antoine Le Roy est aujourd'hui à la Bibliothèque Communale, par suite de l'achat qui en a été fait à la vente de M. de Bazinghen en 1882.

Une mise au net de cette *Histoire* (178 ff.) et de l'*Abrégé* (57 ff. in-4°) avec notes de la main du chanoine Le Roy, repose dans la bibliothèque de feu M. E. de Rosny. A. R.

pitre, en compensation de la somme avancée à l'auteur, furent vendus au profit de la chapelle de Notre-Dame. L'édition primitive ne fut jamais réimprimée (1).

Le chanoine Le Roy avait publié à la même époque une brochure reproduisant dans un autre format et avec d'autres caractères, sous le titre d'*Abrégé*, le premier chapitre du premier livre et le troisième livre tout entier de cette histoire, comprenant la Légende et les Miracles. Ce ne fut qu'en 1686 que parut, comme deuxième édition un Abrégé qui fût un résumé proprement dit. Les exemplaires en sont d'une extrême rareté. On rencontre plus aisément la troisième édition (1704) ainsi que la quatrième, qui fut faite avec d'assez nombreuses retouches de style, après la mort de l'auteur, et qui est datée de 1764. C'est cette dernière seule qui a été réimprimée sous le titre de septième édition en 1827 et de neuvième édition en 1839. D. H.

(*Impartial*, 8 septembre 1869).

(Voir au 14 janvier et au 20 septembre).

---

8 septembre 1866.

M. EDMOND DUPONT, ARCHIVISTE.

Une nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, faite par décret du 13 août dernier, sur la proposition du ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, a passé inaperçue dans notre ville, bien qu'elle concerne un de nos concitoyens, allié par sa mère à plusieurs familles des plus honorables de la localité: c'est celle de M. Dupont (Edmond-Louis), sous-chef de section aux Archives de l'Empire. Né à Boulogne, le 16 octobre 1827, honoré d'un intérêt particulier dans sa jeunesse par feu M. Daunou, M. Edmond Dupont est ancien élève de l'Ecole des Chartes et il est attaché aux Archives de l'Empire depuis le 4 octobre 1847. Les avancements successifs qu'il a mérités dans sa carrière d'archiviste, et la distinction flatteuse qui vient aujourd'hui récompenser son laborieux dévouement à ses modestes fonctions, prouvent jusqu'à quel point il a su gagner la confiance et l'estime de son savant et zélé directeur, M. le comte de Laborde. M. Edmond Dupont est en outre un des membres les plus actifs de la Société de l'Histoire de France, qui lui doit plusieurs des utiles publications qui donnent tant de prix à ses *Annuaires*.

(*Bibliographie*, II, 121). (*Impartial*, 8 septembre 1866).

(1) *Arch. Comm.*, G. 68.

9 septembre 1634.

LA FONTAINE SAINT-JEAN.

L'échevinage consigne sur ses registres qu'il a délivré à Michel Hesse, fontainier de la ville, la quantité de 6,700 livres de plomb, provenant de la dépose des tuyaux qui conduisaient l'eau dans la basse-ville. Nous avons déjà constaté dans une autre éphéméride (1) que la basse-ville ne participait point alors à la répartition des eaux de Beaurepaire. Outre les puits particuliers qui s'y trouvaient et dont l'un était établi au beau milieu de la rue de l'Ecu, la basse-ville s'alimentait avec les eaux d'une source nommée la « *Fontaine Saint-Jehan* qui commence dans le fossé de la ville entre la porte des Dusnes et la Tour Notre-Dame, » et dont les eaux étaient amenées jusque « sur la place et marché de ladite basse-ville ». Ce sont les termes du devis passé à cet effet avec Michel Hesse le 9 septembre précédent. La conduite était placée « le long et au dehors de la contrescarpe » puis elle entrait dans le fossé qui se trouvait entre la la porte des Dunes et la tour Gaïette, de manière à arriver dans la Grande-Rue, où elle se partageait en deux branches. Michel Hesse devait employer à ce travail des « tuyeaux et canneaulx de plombs suffisans et raisonnables, et de mesme grosseur et espoiseur que les precedens, en telle sorte que le cours desdictes fontaines soit libre et continuel, et qu'il n'y en arrive faulte ne inconvenient ». Aucun travail de terrassement ni de maçonnerie n'était mis à sa charge, et l'on n'exigeait de lui que la pose et la soudure des tuyaux, c'est-à-dire ce qui dépendait « de son art et metier ». Il est curieux de trouver dans l'acte qu'on ne lui donnait pour salaire qu'un sou par livre pour la pose des vieux tuyaux, et 3 sous par livre de nouveau plomb. Il est vrai qu'en sa qualité de fontainier de la ville, il jouissait déjà d'un traitement annuel de 60 livres, à la charge de faire tous les travaux d'entretien qui surviendraient dans l'année, sans avoir autrement à en rendre compte.

(*Impartial*, 14 septembre 1870).

---

10 septembre 1621.

COLLÈGE DE L'ORATOIRE.

Nous avons dejà parlé, sous la date du 30 juillet, des moyens employés pour la fondation du collège. La ville y affectait provisoirement une partie du revenu des biens de l'Hôtellerie, c'est-à-dire de la Madeleine. Elle était en procès avec le chapitre pour obtenir le règlement de ce qui concernait

(1) 13 avril.

l'abandon de la prébende préceptoriale. En attendant, l'établissement fonctionnait d'une manière précaire, mais suivie. Le principal, Maitre Jacques de Fonteyne, à qui M. F. Morand a consacré une notice littéraire dans l'*Almanach* de Boulogne de 1850, était secrétaire du chapitre et ne paraît pas avoir eu de chaire dans l'établissement. La cheville ouvrière, pour nous servir d'une expression qui rendra pleinement notre pensée, était un prêtre dévoué, Pierre Tartare, dont le nom mérite de ne pas rester dans l'oubli, et à qui les chanoines firent l'honneur d'une sépulture dans la cathédrale. Il n'y avait eu, jusqu'en 1621, que des classes de grammaires et de syntaxe, allant jusqu'à la troisième inclusivement; mais la ville venait de créer une quatrième place de régent, pour l'enseignement de la rhétorique et de la poésie, et ce fut Pierre Tartare qui en eut la charge, avec des appointements ordinaires de six-vingt (120) livres (1) par an. C'était une maigre rétribution. Aussi conçoit-on bien qu'il ait profité de l'occasion pour demander « quelque rescompense et supplement de gaiges » dont les motifs étaient parfaitement fondés. En effet, lui qui n'avait enseigné jusque-là que la syntaxe, il lui convenait, dit-il « se pourveoir et faire achat de plusieurs « livres » pour faire ses deux nouvelles classes, et il fallait également qu'il prit « beaucoup plus de paine et travail en ses estudes et leçons. » — La ville, « affin de luy donner tant plus d'occasion de continuer à se bien ac- « quitter de son debvoir au faict de la charge de premier regent audit college, » lui fit libéralité de la somme de 36 livres d'augmentation annuelle, payables par quartiers, à partir de la Saint-Remy prochaine, sur les revenus de l'Hôtellerie. La délibération est signée par le maïeur Oudard de la Planche, et par les quatre échevins Carpentier, F. Hibon, Lardé, J. Duquesne.

(*Impartial*, 10 septembre 1870).

(Voir le 30 juillet et le 8 octobre).

---

10 septembre 1857.

PIERRE TUMULAIRE DE Mgr DE LANGLE.

I

On vient de faire une découverte intéressante pour l'histoire de notre ancien évêché. Un des pèlerins de Notre-Dame, M. le comte de Chabrol, qui habitait la maison de madame la douairière de Rincquesen (16, rue

(1) Si la somme est en livres *parisis*, 120 livres vaudraient en monnaie moderne 469 fr. 60; s'il ne s'agit que de livres *tournois*, les appointements ne montraient qu'à 368 fr. 40. A. R.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Pierre de Langle, 8e évêque de Boulogne
1698-1724

d'Aumont), s'est aperçu que le marbre qui formait le dessous d'une console dans la salle à manger n'était autre que la pierre tumulaire du huitième évêque de Boulogne.

L'inscription qui y est gravée est complète. On y lit :

D. O. M.
HIC JACET
ILLVSTRISSIMVS D. D.
PETRVS DE LANGLE
EPISCOPVS BOLONIENSIS
BONÆ MEMORIÆ
OBIIT DIE 12 MENSIS APRILIS ANNO
SALVTIS 1724 ÆTATIS SVÆ 81
ET PONTIFICATVS 26
PAVPERES PATRI POSVERVNT
REQUIESCAT IN PACE.

(*Impartial*, 10 septembre 1857).

Ce marbre est aujourd'hui dans l'escalier du musée.

II

Les portraits de l'évêque janséniste sont fort nombreux : il suffira d'en indiquer quelques-uns, les moins mauvais : un chez Daumont, deux chez E. Desrochers, un chez Crépy, deux in-4° anonymes, etc. ; la plupart portent le quatrain suivant :

D'un prélat accompli tu vois ici l'Image
Il connoit, il enseigne, et pratique la loi.
A Boulogne, à Paris, dans la Paix, dans l'orage,
Partout il s'est montré défenseur de la Foi.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire le portrait peint faisant partie de la collection des douze évêques, aujourd'hui au presbytère de Notre-Dame : il a dû être fait par un méchant barbouilleur d'après une des plus mauvaises gravures.

Nous avons hésité à reproduire l'estampe grand in-folio dont J. Tardieu a gravé la figure : c'est une pièce qui n'est pas à dédaigner, mais nous lui avons préféré, parce qu'elle paraît être plus ressemblante, la figure gravée par Etienne Fiquet dans l'estampe bien connue représentant les quatre évêques appelants. Nous en donnons donc ici une reproduction légèrement agrandie. A. R.

---

11 septembre 1835.

Etudes pour un canal d'Arras à Boulogne.

Le Conseil municipal de Boulogne vote un crédit de 1000 francs pour être appliqué aux études que l'on se proposait de faire pour la création d'un canal d'Arras à Boulogne. On éprouvait, alors comme aujourd'hui,

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

le besoin de relier les deux villes extrêmes du département au moyen d'une voie facile de communication. Il avait été d'abord question d'un canal de Boulogne à Saint-Omer; mais cette dernière ville, à ce qu'il parait, s'en était peu souciée. L'on fondait plus d'espérance sur celui d'Arras à Boulogne qui avait, dit-on, plus de chances de succès. « En effet, ce canal « traverserait quatre arrondissements intéressés à voir s'ouvrir une voie « de communication qui deviendrait pour eux une source de prospérité. « La ville d'Arras, principalement, siège d'une active industrie et qui pos- « sède un grand nombre de fabriques, ne saurait que gagner à avoir avec « la mer des rapports directs et peu coûteux, qui lui permettraient d'ex- « porter les produits de son sol et de ses manufactures, d'importer à peu « de frais les objets qu'elle tire du dehors et d'augmenter ainsi ses richesses « d'une manière indéfinie. » On ne pouvait mieux démontrer les avantages de la construction projetée ; mais, malgré le concours qu'y voulurent prêter le Conseil général du département, les villes d'Arras, Saint-Pol, Hesdin, la ville de Boulogne, la Chambre de Commerce et même la Société d'Agriculture, rien ne se fit. Les chemins de fer allaient absorber l'attention publique : c'en était fait des canaux. Sans doute, ceux qui existent continueront à rendre des services au commerce, à cause de l'extrême bas prix du transport par eau, pour lequel il ne faut presque aucune dépense ; mais il n'est pas probable que l'on en creuse jamais de nouveaux. Les chemins de fer ont pour eux la vitesse, qui sera toujours quelque chose de fort apprécié ; et quand leurs administrateurs le voudront bien, ils auront aussi des prix raisonnables, suffisamment rémunérateurs et dont le public ne se plaindra plus. N'importe, malgré cela, on ne parait pas encore, de longtemps, sur le point d'aller directement d'Arras à Boulogne. Etaples et Calais, à la bonne heure !

(*Impartial*, 11 septembre 1869).

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

Médaille de plomb : dans le champ la Vierge et l'Enfant Jésus, couronnés et nimbés, sont représentés dans un vaisseau voguant, conduit par deux anges. Au revers, le monogramme de Jésus, accosté de deux points et entouré d'un filet. — XVIe siècle, trouvé en 1862 au Pont-Notre-Dame : D. H.

(*Cartulaire de Notre-Dame*, p. 243).

[illegible] 1670.

MORT DE VICTOR LE BOUTHILLIER,

Évêque de Boulogne 1628-1631 — Archevêque de Tours, 1631-1670.

Il a été inhumé dans la cathédrale de Saint-Gatien de Tours sous une lame de cuivre jaune, à gauche de l'autel de Notre-Dame, au chevet de l'église, [illegible] le chœur.

Voici son épitaphe que M. l'abbé Van Drival n'a point relevée :

HIC JACET
VICTOR LE BOUTHILLIER
TURONENSIS ARCHIEPISCOPUS
GASTONIS FRATRIS ET ALTERIUS REGIS SAVARIS
ELEEMOSINIS QUOTIDIANIS [illegible]
POST OBITUM PLURIMORUM ANNORUM SUMMA LAUDE
PONTIFICATUM :
P[illegible] ELEEMOSINIS SUI DENIQUE [illegible] MORTUUM
[illegible]
[illegible] AMPLIFICA[illegible]
[illegible] ELEMOSYNA
[illegible]
[illegible] GHANTIA
[illegible]
[illegible] AVERLNT
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] 1670, [illegible]

[illegible]

[illegible] archiviste de l'archevêché. [illegible] Canons et pay[illegible] les courses de cer[illegible] Voir les *Mémoires* [illegible] t. II.

[illegible] 3 de la collection des

Victor Le Bouthillier
Evêque de Boulogne 1628 - 1631
Archevêque de Tours 1631 - 1670

12 septembre 1670.

MORT DE VICTOR LE BOUTHILLIER,

EVÊQUE DE BOULOGNE, 1628-1631 — ARCHEVÊQUE DE TOURS, 1631-1670.

Il a été inhumé dans la cathédrale de Saint-Gatien de Tours sous une lame de cuivre jaune, à gauche de l'autel de Notre-Dame, au chevet de l'église, derrière le chœur.

Voici son épitaphe que M. l'abbé Van Drival n'a point relevée :

HIC JACET
VICTOR LE BOUTHILLIER
TURONENSIUM ARCHIEPISCOPUS
GASTONIS FRANCIÆ DUCIS AURELIANENSIS SACRIS
ELEEMOSINIS QUONDAM PRÆFECTUS
POST GESTUM PER TRIGINTA QUINQUE ANNOS CUM SUMMA LAUDE
PONTIFICATUM ;
PARTEM REGIMINIS SUI DEXTERITATE OMNIUM ORDINUM
BENEVOLENTIAM,
ARCHIEPISCOPALEM DOMUM ÆDIBUS MAGNO SUMPTU AMPLIFICATAM
ADMINISTRATAM PER TURBULENTA REGNI CLERIQUE TEMPORA
PACIFICE PROVINCIAM
ASSERTAM RELIGIONI APUD SUOS PASTORALI VIGILANTIA
TRANQUILITATEM
GREGEM DOCTRINÆ SALUBRIS PABULO CUM FERVERENT
CŒTERA NOVITATIBUS PROCURATUM,
FUNDATUM SUA TOTIUSQUE CIVITATIS CHARITATE
PAUPERIBUS ALENDIS XENODOCHIUM.
ANNORUM PLENUS ET MERITORUM
DIE 12ª SEPTEMBRIS ANNO 1670, ÆTATIS SUÆ
73, VIVERE DESIIT SÆCULO
UT VIVERET ÆTERNITATI.
QUOD CULTUS SUI MONIMENTUM SEMPITERNUM
OPTIMO AC BENEMERENTI PATRUO
BUTHELLERIA DOMUS MŒRENS POSUIT.
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

(*Biblioth. Nat.* Fonds latin, 17,047, f° 293).

Au folio suivant se trouve une note bonne à relever :

« De Paris 25 aoust 1635 : le 14 le sieur Bouthillier, coadjuteur de l'archevesché de Tours partit d'ici avec trente chevaux pour aller en Boulonnois, Calais et pays reconquis, y pacifier quelques differens et faire reprimer les courses de ceux du paix d'hartois sur la frontiere où ils ont bruslé des villages. » Voir les *Mémoires de Maslebranche* au 19 août, *Bulletin Société Acad.*, t. II.

Outre le tableau attribué à Van Dyck, formant le n° 3 de la collection des

Victor Le Bouthillier
Evêque de Boulogne 1628 - 1631
Archevêque de Tours 1631 - 1670

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

évêques boulonnais, on connaît plusieurs portraits gravés de cet illustre prélat. Ce sont :

1° (MONCORNET, n° 132.) Illustrissime et Reverendissime Victor Bovthillier, archevesque de Tours. Ovale, haut. 0m,156, larg. 0m,116 ;

2° Chez P. MARIETTE : Victor Bouthillier, Archevesque de Tours, conseiller du Roy en ses conseils, premier Aumosnier et Grand Maistre de la chapelle de Gaston Jean-Baptiste de France duc d'Orleans, il est frere de Sebastien Bouthillier, Evesque d'Aire, et de Claude, Grand Tresorier des ordres de sa Maiesté, cy deuant Secretaire d'Estat et Surintendant des Finances ; estant Euesque de Bologne-sur-mer il fut nommé coadiuteur de Tours par le Roy Louis XIII et succeda l'an 1641 à Bertrand d'Eschaus son predecesseur en cet Archevesché. Ovale, haut. 0m,188, larg. 0m,130 ;

3° Celui que nous reproduisons ici (cadre octogone) : haut. 0m,292, larg. 0m,239, Champaigne pinxit. Nanteuil sculpebat 1651 ;

4° Nanteuil ad vivum f (aciebat) 1659. Ovale, haut. 0m,322, larg. 0m,252 ;

5° C. MELLAN. Victor le Boutillier, archevêque de Tours mort le 12 septembre 1670, âgé de soixante-quatorze ans, haut. 0m,162, larg. 0m,122 ;

6° Franciscus Bouthillier, episcopus trecensis, offerebat Petrus Bernodat Trecensi, N. de Platemontagne ad vivum pinxit, Jacobus Jollain sc., 1679, grand in-folio. A. R.

---

12 septembre 1868.

LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Coup d'œil sur son fonctionnement.

I

Le rapport des opérations de la Caisse d'épargne, durant l'exercice 1867, vient d'être présenté au conseil d'administration par son honorable et dévoué président, M. Sergent, et ce rapport avec le compte-rendu de M. Leducq, caissier central, vient d'être livré à la publicité. Nous constatons avec satisfaction qu'il y a un progrès notable et continu dans la prospérité de cette œuvre si utile. Espérons que cette progression ne se ralentira point, et que, dans quelques années, la Caisse pourra augmenter le taux de l'intérêt de ses déposants.

(Suit un extrait du rapport de M. Sergent), où se trouvent réunis les plus sages conseils que l'on puisse donner à l'ouvrier en même temps que les notions les plus claires sur l'état actuel de notre Caisse d'épargne....

Nous ne pouvons que joindre notre voix à celle d'un homme aussi autorisé que M. Sergent, pour tâcher de faire pénétrer ces conseils dans toutes les classes de la population. S'ils étaient un peu plus suivis, que de bien-être il en résulterait pour tous, et combien la terrible plaie du paupérisme tendrait à diminuer, au lieu de s'élargir sans cesse au sein des grandes cités.

II

Deux chiffres marquent principalement le progrès de l'épargne dans les classes ouvrières, ce sont le total des sommes encaissées et le nombre des livrets, en d'autres termes, la somme du capital et le nombre des capitalistes.

L'exercice 1867.... accuse une augmentation de 62,796 fr. 16 malgré les dépenses d'une année difficile et les séductions de l'Exposition universelle. Le nombre des livrets s'est accru, malgré les retraits, de 389.

Les résultats comparés accusent au 31 décembre 1867, 8,345 livrets pour Boulogne, 1,102 pour Marquise, 347 pour Guines, 103 pour Desvres, 7 pour Samer, avec cette circonstance atténuante, en ce dernier cas, que la succursale de ce canton n'a été ouverte que le 6 juillet 1867.

Il en résulte que le canton de Boulogne, trois fois plus peuplé que celui de Marquise, a huit fois plus de capitaux en épargne; —que le canton de Guines, trois fois moindre que celui de Boulogne, a vingt-cinq fois moins de fonds à la caisse; — et que le canton de Desvres leur est encore bien inférieur à tous les deux.

Cela vient de ce que l'ouvrier des villes connaît mieux que celui de la campagne, le prix de la salutaire institution qui nous occupe. Il n'y a que les localités industrielles pour en apprécier convenablement le bienfait.

L'homme des champs, s'il a quelques fonds en réserve, se hâte de les employer pour augmenter son avoir. Vite, il achète un lopin de terre, ou bien il augmente l'importance de ses élevages et de sa culture. Il fait lui-même ainsi prospérer son épargne, en augmentant ses moyens de travail, et en multipliant ses productions. On ne saurait l'en blâmer. Celui-là seul est stupide, qui enfouit son argent dans des cachettes improductives, et qui travaille pour les voleurs.

L'ouvrier des usines, le travailleur de l'industrie, les domestiques n'ont pas la même ressource que les campagnards. L'argent qu'ils peuvent économiser sur leur salaire, ne peut leur servir à grandir petit à petit leur position. Il faut qu'ils le gardent comme le magot de l'avare, avec la tentation d'y toucher pour le plaisir, ou bien qu'ils le placent à intérêt. Mais où le placer ? où trouver des emprunteurs complaisants qui puissent accepter pièce à pièce ces petites sommes et les faire profiter ? Puis, quand même on les trouverait, quelle sécurité y aurait-il à leur confier le soin de cette précieuse tirelire ?

C'est là qu'on reconnaît l'utilité de la Caisse d'épargne et le bienfait d'une institution qui offre aux déposants la garantie de la responsabilité nationale, à l'abri des chances de la spéculation.

C'est là aussi que l'on trouve la raison de cette différence si tranchée qui

existe entre les cantons industriels et les cantons purement ruraux... Il est possible pourtant que la glace se fonde, et que les habitants des campagnes prennent sur eux de mettre leurs menues économies à la caisse d'épargne, en attendant l'occasion d'arrondir leur petit avoir. Le compte de 1867 indique un progrès dans cette voie.

Pour bien juger du service que la Caisse d'épargne est appelée à rendre aux possesseurs de petites sommes, il n'y a qu'à considérer le tableau qui offre la division des livrets et crédits par classe de quotité. On y verra que sur les 9,904 livrets qu'elle avait ouverts, au 31 décembre 1867, il n'y en avait que 370 de 1,001 francs et au-dessus; 515 de 801 à 1,000 francs; 887 de 501 à 800 francs, c'est-à-dire, 1,772 au-dessus de 500 francs; tandis que la grande majorité 8,132, représentaient des sommes inférieures à 500 francs, formant à peu près le tiers de la totalité du dépôt, soit 773,827 fr. 48.

Cela prouve bien que la Caisse d'épargne est à proprement parler la banque du pauvre et de l'ouvrier. Aussi, sont-ce les ouvriers que l'on voit à la tête de la liste proportionnelle des déposants. Sur 879 livrets, ouverts pendant l'année 1867, les ouvriers y sont pour 340 et leurs enfants pour 115, soit 455 ou plus de la moitié. Les domestiques, moins nombreux comme têtes, ont fourni à la Caisse 150 déposants, les employés 54, les militaires 47, toujours en y comprenant les mineurs, sous le nom de qui la prévoyance paternelle aime à faire bien des placements.

C'est dans le mois de janvier qu'a été reçu le plus fort encaisse, 90,022 fr. 75. Les autres mois se classent de la manière suivante: septembre donne 80,000, octobre 74, mars 71, février 70, juillet 62, mai 55, avril 53, juin 51, août 49, novembre 43 et décembre 35 seulement. Sont-ce les étrennes qui donnent à janvier sa grande prééminence sur les autres mois?

III

Pour stimuler dans la classe ouvrière la fréquente application du principe de l'épargne, la ville de Boulogne inscrit chaque année à son budget, depuis 1886, une somme de 300 francs destinée à former un certain nombre de livrets de dix francs et de cinq francs, qui doivent être donnés en prix aux élèves les plus méritants des écoles communales. C'est une heureuse pensée qui s'est montrée féconde en résultats.

En effet, le compte si bien détaillé de M. Leducq nous montre que les 300 francs de 1866 ont produit à l'épargne, une somme qui s'élève aujourd'hui à 905 francs c'est-à-dire à plus du triple de la mise première.

Les intérêts n'y pouvant apporter qu'un appoint fort minime encore, c'est donc une somme relativement importante, qui a été prélevée sur le plaisir et le superflu, au profit de l'avenir.

Seulement, les garçons y figurent pour une part bien supérieure à celle des filles. Ainsi, les 150 francs attribués aux garçons en 1866, ont provoqué des mises postérieures qui s'élèvent aujourd'hui avec les intérêts à 447 francs d'augmentation, tandis que les 150 francs attribués aux filles n'ont amené à la caisse que 157 autres francs. En d'autres termes, les garçons ont ajouté à la somme première de 10 ou de 5 francs, qui a servi à ouvrir leurs livrets, trois fois la même somme, tandis que les filles se sont contentées de la doubler.

La même différence continue de se manifester pour les livrets de 1867. Depuis le 25 août, jour de la distribution, jusqu'au 28 décembre, les 150 francs des garçons se sont accrus de 153 autres francs, tandis que les 150 francs des filles n'ont produit que 42 fr. 91, à peine un tiers de la mise. Ici, les garçons ont doublé leur avoir, en quatre mois, tandis que les filles ne l'ont pas même augmenté d'un tiers.

Quelle raison y a-t-il à cet écart si tranché, entre le développement proportionnel de l'économie, chez les enfants de l'un et de l'autre sexe? Est-ce le luxe des toilettes et ce benoitonnisme qui descend jusque dans les classes ouvrières? Est-ce que la grande consommation de rubans et de fanfreluches, que la coquetterie impose à la bourse, l'épuise au point de n'y plus rien laisser pour l'économie? — Ou bien est-ce que les garçons qui ont à craindre les éventualités du tirage au sort, sont mieux disposés pour l'épargne? Est-ce que les jeunes apprentis, qui une fois en métier peuvent gagner bien plus que leurs sœurs, et qui reçoivent en général, chaque dimanche, un prêt d'espèces plus sonnantes, sont dans de meilleures conditions pour enfler la tirelire? Je me contente de poser ces questions, que je ne sais point résoudre.

Les livrets distribués dans les familles par l'intermédiaire des élèves des écoles ne donnent pas seulement les résultats directs que nous venons de signaler, ils en donnent encore d'autres; ils prêchent d'exemple, ils font connaître ce que c'est que la Caisse d'épargne, ils en montrent le chemin. On ne peut point ordinairement constater ces résultats qui échappent à l'observation; mais il y en a quelquefois qui se révèlent: ainsi un prix de 5 francs donné à un enfant, a provoqué l'ouverture de six livrets nouveaux représentant 1,800 francs en premier versement.

Pour l'instruction de tous on fera bien de continuer à nous donner chaque année la statistique comparée des produits de cette épargne, par garçons et filles, afin que l'on sache quels sont les dépôts qui fructifient et quels sont ceux qui restent stériles. Signé: Ch. Aigre.

(*Bibliographie*, II, 152). (*Impartial*, 12, 16, 19 septembre 1868).

13 septembre 1627.

GEORGES HINCKEL, Sculpteur Yprois.

« Ordonné à Antoine Carpentier, vice-maïeur, receveur du revenu temporel de l'évêché, saisi sur feu Claude Dormy, à la requête du chapitre de payer à Georges Hinckell maistre menuisier et sculpteur, demeurant en la ville d'Ipres, la somme de mille livres que Mesdits sieurs estoient tenus advancer audit Hinckell par le contract qu'ils ont auecq luy pour la structure des formes de leur chœur. »

(*Arch. Comm.*, Registre du Chapitre, G, 34).

---

14 septembre 1872.

DÉPART DE M. L'ABBÉ HAIGNERÉ
DES ARCHIVES DE BOULOGNE.

Voilà donc enfin M. l'abbé Haigneré délogé successivement et hypocritement de toutes les positions auxquelles l'avaient appelé depuis longtemps la confiance de l'autorité, l'estime de ses concitoyens et ses talents distingués. Il est loin d'ici, et ne peut plus porter ombrage à qui que ce soit. Nous avons attendu son départ pour exprimer en toute liberté le dégoût que nous inspirent des actes marqués au coin de la haine, de la sottise, de la faiblesse et que nous devons flétrir devant le tribunal de l'opinion publique saine et éclairée.

Le premier devoir de la presse, en effet, quand elle est à la hauteur de sa mission, est de protester contre toute mesure inique, machinée dans les ténèbres, et que ses auteurs trembleraient d'avouer à la clarté du jour.

C'est à ce titre que nous devons nous élever énergiquement contre la nouvelle révocation qui vient de frapper M. l'abbé Haigneré et qui révolte profondément la conscience de tout ce qu'il y a ici d'hommes de cœur et d'un peu d'intelligence. On se demande avec stupeur et indignation à la fois quel sera, d'un côté, le terme d'une audace sans pareille, et, de l'autre, celui d'une faiblesse désespérante et à coup sûr très peu réfléchie.

Eh quoi ! parce que ce savant ecclésiastique aurait écrit, dans un journal essentiellement libéral et conservateur, quelques articles en faveur de la religion et de l'ordre si évidemment menacés ; — parce qu'il aurait démasqué quelques nullités ambitieuses qui, sans services aucuns, sans préparation aucune, voulaient escalader les emplois lucratifs avec effraction ; — parce qu'il aurait courageusement opposé une digue au débordement de toutes les passions mauvaises ; — parce que, au nom du droit, de la

liberté et des intérêts de tous nos concitoyens, il aurait demandé que la lumière se fit sur la manipulation des deniers communaux; — parce que, en soulevant certains voiles, il aurait déplu à certaines personnes qui ne peuvent marcher qu'escortées *d'ombre et de mystère* et à tous les gens à la suite, vite et vite il a fallu se débarrasser de ce champion intrépide et redouté ; vite et vite on a eu recours à tous les artifices, à tous les pièges pour l'évincer clandestinement de tous les postes dont il n'était redevable qu'à ses seuls talents.

A tout prix il a fallu ruiner, anéantir cet homme: passions politiques, intérêts privés froissés, tout s'est ligué pour lui fermer la bouche, pour éteindre le flambeau qu'il tenait à la main, et l'on a trouvé des adhérents, nous allions dire des complices. Quels adhérents ! Quels complices ! Mon Dieu !

Ah ! qu'on a eu bien raison de dire que, quand vous êtes au pouvoir, vous n'en usez que pour fouler tout droit aux pieds, pour violer tous les principes de l'équité et nous dicter des chartes en articles d'airain. Combien il est vrai ce vers du poète :

Vous êtes des tyrans, fils de la liberté !

Depuis de longues années, M. l'abbé Haigneré était archiviste de la ville : d'une voix unanime, on le jugeait digne d'être le successeur de l'honorable M. F. Morand, démissionnaire. Son travail incessant avait mis de l'ordre dans cet immense chaos ; — il avait compulsé, classé des milliers de pièces, des titres nombreux, dont la connaissance est indispensable au droit et à l'histoire. Mais qu'importent aux Welches, aux barbares de nos jours, au fanatisme aveugle les services rendus !

L'érudit archiviste a eu le malheur de coudoyer légèrement un Welche, moins qu'un Chapelain, moins qu'un Cottin, et sa perte est jurée. Malgré des répugnances et des assauts d'abord impuissants, nous sommes heureux de le reconnaitre, la ligue agit, agit sans relâche; elle veut sa victime, elle l'aura. Ne faut-il pas d'ailleurs récompenser les frères et amis qui attendent, qui soupirent depuis si longtemps.

Un beau matin donc, l'abbé, au moment où il se disposait à se rendre tranquillement à ses archives, reçoit une lettre, qui lui signifie purement et simplement, sans avis préalable, sans qu'il ait été entendu, sans autre forme de procès, qu'il ait à cesser *immédiatement* ses fonctions.

Voilà, en on conviendra, un procédé sans exemple, qu'on n'emploie pas même à l'égard d'un laquais. Quelques mots omnipotents suffisent pour briser toute une carrière de labeur, pour anéantir des droits noblement acquis, pour chercher à humilier un homme déjà âgé, un prêtre, un écrivain érudit.

Mais, que voulez-vous ? M. l'abbé Haigneré n'aime pas Cottin, et, qui n'aime pas Cottin (Boileau l'a dit) n'a ni foi ni loi.

Ce n'est pas tout : M. l'abbé Haigneré était, paraît-il, un obstacle à certaines convoitises, et ces braves gens n'aiment pas à se trouver côte à côte avec un plus habile. La simple vue de la science, on le sait, est insupportable à l'ignorance.

Il faisait naturellement partie de ce qu'on appelle vulgairement les sociétés savantes, dont les membres doivent avoir l'esprit un peu cultivé ! il était du comité d'inspection et de surveillance de la Bibliothèque, de l'administration du Musée, de la Société Académique de Boulogne. Or, dit-on, ces positions étaient enviées par plus d'un amateur. A ceux-ci qui voulaient à tout prix aller parader au Musée et se mettre à la tête de la section des reptiles, ou de la galerie conchyliologique, sa seule présence barrait le passage ; à ceux-là, qui savent à peine déchiffrer la lettre moulée ou manuscrite, il fermait les portes de l'Académie ; à tel autre qui, lui aussi, avait passé son heureuse enfance et sa vie entière à courir après les coléoptères, il interdisait l'effraction du Musée, et tous ces doctes aspirants (remarquons-le bien), croient peut-être de bonne foi que l'ignorance dûment constatée est le titre le plus suffisant, par le temps qui court, pour l'admission aux emplois scientifiques, littéraires, administratifs et autres. Voilà où nous en sommes.... au dernier degré de l'échelle.

Du haut de sa raison impassible, M. l'abbé Haigneré riait de toutes les petites menées de tous ces microscopiques et risibles pygmées. Il attendait patiemment, avec le calme d'une bonne conscience, quand un coup imprévu, très imprévu est venu, en le frappant, atteindre tout le parti conservateur. On l'a dénoncé à son évêque ; on a fait valoir les intérêts de la religion (les braves gens, les pieux fidèles !), et son évêque l'a relégué à la campagne, où il ira évangéliser les simples de cœur et les pauvres d'esprit, comme s'il ne pouvait pas, sans quitter Boulogne, avoir l'occasion d'y exercer amplement son ministère.

Le docile abbé a courbé la tête sans mot dire et s'est résigné....

Et au demeurant, voilà une des colonnes de l'ordre renversée,.... renversée par qui ? Au profit de qui ? Au profit de quoi ? On le cherche vainement.

Si dégénérés que nous soyons à présent, grecs du Bas-Empire, on ne parviendra jamais à nous persuader qu'à cette inqualifiable mesure, la religion, la morale, les saines doctrines aient à gagner quelque chose.

. . . . . *L'inflexible* sagesse
Approuve la vigueur et jamais la faiblesse.

Voilà donc la barque abandonnée à elle-même sur cette mer houleuse, sans boussole, sans pilote.

Merci, Messieurs, grand merci du service rendu. Vous avez décidé qu'un prêtre ne doit pas jouir, comme les autres hommes, de ses droits de citoyen ; — qu'il ne peut ni parler, ni écrire, en un mot, qu'il lui est interdit de se poser en défenseur de la vérité sociale. Ce beau raisonnement vous mènera plus loin que vous ne le voulez, vous qui avez été pris pour dupes.

Tenez, en finissant, nous livrons à vos méditations ces vers du poète :

...Aux livres divins on sait qu'il est écrit
Que Sion doit pleurer quand Babylone rit.

(*Impartial*, 14 septembre 1872).

Il nous a été impossible de découvrir le nom de l'auteur de cet article. Après vingt-sept ans, rien d'étonnant à cela. Malgré certains passages un peu vifs, et pas toujours justes, c'est un chapitre de l'histoire locale qu'on ne pouvait laisser dans l'ombre.

La morale de cet événement n'est pas difficile à dégager : si M. l'abbé Haigneré avait été plus philosophe, il aurait pu comprendre qu'une fois l'Empire renversé, lui qui en avait été l'ardent défenseur, il devait, comme le régime et comme son maire, M. Livois, disparaître sans bruit. Il a mieux aimé gaspiller son temps à faire du journalisme et de la polémique, et comme le nerf de la guerre lui manquait complètement, la lutte n'a pas été longue. Les vrais amis de l'histoire, tout en blâmant la brutalité des moyens employés, n'auront pas lieu de regretter outre mesure cette révocation et cette disgrâce, car c'est de son exil de Menneville que sont datés ses meilleurs travaux historiques et ses plus savantes productions. A. de R.

---

15 septembre 1795.

LE CITOYEN DOLET, MAIRE.

Le Conseil général de la commune proteste contre les motifs sur lesquels on s'était fondé pour provoquer la destitution du citoyen Dolet, maire de la ville. François Dolet, imprimeur, avait été appelé à ces fonctions et « mis en réquisition » de les accepter par arrêté du représentant du peuple Théophile Berlier. Son installation avait eu lieu, aux applaudissements du Conseil, le 24 fructidor an II (10 septembre 1794) ; mais la popularité ne dure pas longtemps dans ces époques de troubles, et, moins d'un an après sa nomination, on cherchait à lui donner un successeur. Celui que le pouvoir exécutif voulait faire rentrer à la mairie était ce même Jacques-Jean Coilliot qui n'avait gardé que quatorze jours son écharpe, l'année précédente. Satisfait de la réparation éclatante qu'il avait obtenue en passant immédiatement de la prison politique aux honneurs de l'Hôtel-de-Ville, J.-J. Colliot

allégua des infirmités et s'excusa de ne pouvoir accepter une seconde fois la charge de maire. C'est dans ces circonstances que le Conseil général de la commune prit la délibération citée plus haut. Dolet venait d'être appelé « par une majorité très absolue à l'honneur de présider l'assemblée pri- « maire de sa section, ainsi qu'aux importantes fonctions d'électeur ; la « presque généralité des citoyens de la commune faisait des vœux pour qu'il « restât maire ; — c'est une honorable victime de la tyrannie décemvirale ; « — il avait toujours été reconnu pour un bon citoyen ; et, dans l'exercice « de ses fonctions, il avait manifesté constamment les principes républicains « et l'amour de l'ordre ; — l'irascibilité dont on l'accusait était l'effet d'une « injuste prévention, et l'on n'avait jamais remarqué en lui le besoin de la « vengeance, mais bien celui de la justice ; » — Telle fut la pétition du Conseil auprès du comité de législation. Chose étonnante ! on obtint gain de cause ; le citoyen Dolet ne fut point remplacé ; et, lorsque la nouvelle administration du canton de Boulogne, qui sous l'empire de la Constitution de l'an III, vint succéder aux municipalités locales, fut installée dans ses fonctions, ce fut l'ancien maire de Boulogne qui en devint le président.

(*Impartial*, 15 septembre 1869).

(Voir le 28 août).

---

16 septembre 1867.

M. L'ABBÉ LEGRAND, CURÉ DE LA CAPELLE.

Encore un saint prêtre, à qui Dieu vient de donner la récompense de ses longs et signalés travaux ! M. l'abbé Legrand, curé de la Capelle, est mort vendredi dernier, après une longue maladie.

Né à Baincthun, le 19 janvier 1814, Louis-Marie Legrand fit ses études à Boulogne, dans l'établissement dirigé par Mgr Haffreingue et fut ordonné prêtre le 25 mai 1839. Ses aptitudes particulières le firent retenir au milieu de ceux qui avaient été ses professeurs, et il fut chargé de la classe de quatrième, qu'il occupa jusqu'en 1846. Ceux qui reçurent ses enseignements se souviennent de son zèle pour l'étude, de sa fermeté pour la discipline et des bienveillantes qualités de son caractère. La congrégation du Sacré-Cœur, dont il dirigea longtemps les exercices, et qu'il sut mettre au rang des meilleures institutions de ce genre, rendit d'excellents services à ceux des élèves du pensionnat qui se disposaient à entrer dans l'état ecclésiastique.

La confiance que son vénérable supérieur lui témoignait, et le dévouement que M. l'abbé Legrand professait pour l'œuvre de Notre-Dame, lui

firent accepter la pénible mission d'aller recueillir, à Paris et jusque dans les principales villes du centre de la France, des souscriptions pour la grande loterie de 100,000 francs qui fut tirée en 1846. L'infatigable quêteur réussit au delà de ses espérances; mais aussi il ne s'y épargnait point et il en revint malade au point de rester pendant deux ou trois ans dans la complète incapacité de se livrer à aucun travail. Le professorat lui fut interdit, et il songea à occuper un poste dans le ministère paroissial.

On venait de construire une église dans le hameau de la Capelle, dépendance de la paroisse de Baincthun, sur la grand'route de Boulogne à Saint-Omer. C'était une nécessité religieuse de premier ordre, à cause de l'éloignement du chef-lieu, à cause aussi de l'agglomération considérable de ce hameau et de l'impossibilité dans laquelle M. le curé de Baincthun se trouvait d'y exercer convenablement son ministère. Le respectable M. Fache, qui dirige encore actuellement avec tant de zèle et de succès cette belle paroisse, avait été un des premiers à se mettre à la tête de l'œuvre. Une église avait été bâtie — telle quelle, — mais tout le reste manquait. M. l'abbé Legrand s'offrit à la pensée des autorités ecclésiastiques comme étant l'homme destiné à compléter cette fondation. On obtint l'érection de la chapelle en vicariat indépendant, puis en succursale. L'église s'enrichit de meubles et d'ornements. Sa Majesté l'Empereur lui envoya un très bel ostensoir de vermeil. Un portail et un clocher surmonté d'une flèche vinrent donner à l'édifice une physionomie plus convenable. Des cloches, dont la troisième attend encore la bénédiction, animèrent les solennités religieuses. Un presbytère, une école de garçons se construisirent. M. Legrand fonda lui-même, de ses deniers, avec le concours de sa famille, une école de filles qui fut confiée à des religieuses. Rien ne fut négligé pour mettre, en moins de dix-sept ans (1850-1867), le pauvre hameau de la Capelle au rang des paroisses les mieux pourvues du diocèse.

Le bien spirituel des paroissiens ne fut pas, on le comprend, l'objet de moins de sollicitude de la part de l'excellent curé. Il n'y avait pas, aux alentours, d'église où les cérémonies fussent mieux réglées, les catéchismes mieux tenus, les instructions plus fréquentes et plus répétées. Des missions successives venaient réchauffer la piété des fervents et faire un appel continuellement répété aux négligents et aux retardataires.

Il fallait voir les belles processions du Saint-Sacrement, les brillants pèlerinages à Notre-Dame de Boulogne que M. l'abbé Legrand savait organiser, au milieu du concours sympathique et pieux de cette population reconnaissante.

Aussi, lorsque vieilli avant l'âge, usé et consumé par l'ardeur de son zèle, il eût succombé à la maladie qui le minait depuis longtemps, ce fut un deuil universel et des larmes inconsolables. Ses obsèques ont été célébrées

ce matin par M. l'abbé Rémont, grand-doyen, au milieu d'une affluence extraordinaire. Ses confrères, qui l'entouraient de leur estime respectueuse et de leur unanime amitié, s'étaient réunis de toutes parts pour lui rendre les suprêmes devoirs. Plus de trente prêtres, et parmi eux le vénérable Mgr Haffreingue, se pressaient autour de son cercueil. M. l'abbé Devin a prononcé son éloge, en quelques mots vivement sentis, et du fond de sa tombe, derrière le chœur de son église, au milieu de ses chers paroissiens, M. l'abbé Legrand prêchera encore l'amour de Dieu, la fidèle observation de ses commandements, le détachement des choses de la terre, la patience dans les épreuves, en un mot la pratique de tous les vertus qu'inspire la religion : *Defunctus adhuc loquitur.* D. H.

(*Bibliographie*, II, 136). (*Semaine Religieuse*, t. I, p. 755).

---

17 septembre 1641.

Marché pour le maître-autel de SAINT-NICOLAS.

Furent presentz et comparantz en leurs personnes Michel Huet, Jehan Boullenger Me menuisier, demeurants en ceste basse ville de Boullongne, Jehan le gere, Me sculpteur demeurant à Monstrœuil, de present en icelle, d'une part, Mre Pierre Marest, bachelier en theologie et curé de l'eglise de Saint-Nicollas, Me Denis Bersen, recepveur de ladite eglise et à present eschevin, Me Louis de Campmajour, Nicolas du crocq, marguilliers d'autre part : et ont recongneu, scavoir les dicts Huet, Boullenger et le gere avoir fait l'accort quy est pour faire une table d'hostel, tabernacle et ornemens d'hostel comme ensuict : premierement quatre coulombes (colonnes) torsses pour mettre au costé de la table d'hostel de la haulteur de 10 pietz, et ladicte table d'hostel de pareil haulteur, et de largeur de 8 piedz et demye, et le tout suivant et conformement au dessain par eux presenté et paraffé desdicts sieurs Bersen, Campmajour et du crocq, sauf et excepté les deux imaiges de Sainct Nicollas et Sainct Louis ; de faire les coulombes tant de ladicte table d'hostel, tabernache, torsses, scavoir ung thiers d'une fœuille de vingne et les deux aultres thiers cannelé, avecq les chappiteaux et frige (frise) de l'ordre de Corincte, le tout subject plus tost à augmenter que diminuer : sera ladicte ouvrage faicte de bois de chesne, bon loyal et marchand et le plus de bois de (cœur) que faire se poura, et subject à visitation au dire de gens à ce congnoissants ; ensemble les deux lambry deppendant de la dicte ouvrage seront jusques au balluste à present possé (posé) dans la dicte esglise, que lesdicts Huet, Boullenger et le gere seront tenus et obleigez de rendre le tout faict et par faict dans le jour de pacques prochain, à la charge par lesdicts sieurs Bersen, Campmajour et du crocq, esdits noms, paier ausdicts Huet, Boullenger et le gere la somme de 1,200 livres tournois, sçavoir 400 livres tournois dans huit jours d'huy, 400 lb. lorsqu'ilz auront faict la moictié de ladicte ouvrage, et les aultres

400 lb. au jour de la perfection et agreation de ladicte ouvrage qu'ils seront obleigez de posser à leurs despens, sans les grosses ferrailles qu'y demeu(re)ront à la charge des dicts sieurs. Et à l'entretenement de ce que dessus... obleigent.... leurs biens et heritaiges, etc.... faict et passé audict Boullongne sur la mer le 17e jour de septembre 1641. Ainsi signé : MICHEL HUET, BOULLENGER, merque dudict LE GERE, DE CAMPMAJOUR, MARÈS, BERSENT, DE LA TOUR, D. MANSSE, DUCROCQ, F. HIBON, J. HIBON, NICOLLAS LHOSTE, LE CARON, FRUICTIER, DACQUIN, PIERRE DE BOUCHE, FOURMANOIR, JACQUES SAUVAGE l'aisné, JEHAN PACQUE, FLAHAULT et VAILLANT, notaires.

(*Martyrologe de Saint-Nicolas*, 1550-1696, n° 388 bis).
P. c. c., A. R.

---

17 septembre 1770.

MITRE DES ABBÉS DE NOTRE-DAME.

On lit, à cette date, dans le registre aux délibérations capitulaires : « M. le Doyen (de Gargan), qui avoit été prié de vendre les débris d'une mitre des anciens abbés de Notre Dame de Boulogne, aiant rendu compte de cette commission, il a proposé d'en employer le produit, et d'y ajouter des deniers de la fabrique ce qui seroit nécessaire, pour la confection de deux statues et de deux châsses que la décence exige que l'on substitue à celles placées dans le sanctuaire, à l'effet de quoi on écrirait à M. Poultier (chanoine) actuellement en vacances à Abbeville, pour l'engager à discuter et arrêter le prix de ces objets avec le sieur Fafre, ce qui a été unanimement délibéré. » Fafre était un sculpteur d'Abbeville qui jouissait alors de quelque renom. Les statues qu'il s'agissait de remplacer étaient l'œuvre d'Antoine Liesse, un sculpteur de Calais, qui les avait faites en 1656, pour compléter la décoration de la clôture du chœur, qu'on venait de terminer au moyen des 12,000 livres accordées par Louis XVI pour la valeur du cœur d'or, offert à Notre-Dame, tant en son nom qu'en celui de Louis XIII. Ces statues, qui avaient quatre pieds et demi de hauteur, représentaient les deux patrons de l'église cathédrale, Saint Louis et Saint Maxime. Elles étaient en bois, peint de couleur blanche, à l'imitation du marbre dont était faite la clôture du sanctuaire. Le chapitre ne reçut du sieur Fafre aucune réponse aux propositions qui lui furent adressées ; et le 12 novembre suivant on se résolut à faire réparer les statues et à les faire peindre de nouveau « en blanc poly. » Mais, quand l'ouvrier se mit à l'œuvre, il trouva que le bois en était trop vermoulu pour qu'on pût espérer de les conserver longtemps ; et le 6 mars 1771 on décida que les deux statues dont il est question figuraient mal sur la clôture du sanctuaire, et qu'il paraissait « plus convenable de leur substituer quelque décoration plus analogue à

l'ordre de l'architecture. » On ne voit pas bien comment des décorations d'architecture pouvaient remplacer avantageusement dans une église les images des saints patrons ; mais tel était l'esprit du temps !

(*Impartial*, 17 septembre 1870).

LE BARON PFAFF.

Le sieur Fafre, sculpteur d'Abbeville dont il est question à l'article précédent, n'est autre que Simon, Georges, Joseph Pfaff, issu des barons de Pfaffenhoffen, né en 1715, à Vienne (Autriche).

Contraint de se réfugier en France, en 1750, à la suite d'un duel dans lequel il avait tué son adversaire, il parut d'abord à Saint-Riquier, où il épousa le 24 mai 1751 d^lle^ Victorine Hourdel, fille d'un notaire de l'endroit.

Arrivé à Abbeville en 1752, il s'adonna aux arts et s'établit sculpteur.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici le catalogue de ses œuvres ; nous citerons simplement les principales d'après la notice très documentée que M. Ch. Wignier lui a consacrée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, t. XIX, p. 237.

On lui doit à peu près toute la magnifique décoration de l'abbaye de Valloires, où se voient encore le splendide buffet d'orgue, les stalles, les boiseries du chœur, le portail, le grand bénitier de plomb et les lambris de la sacristie. On y admire aussi les remarquables statues de Moïse, d'Aaron, de Saint Pierre, de Saint Paul, des quatre évangélistes, de Saint Martin sous les traits de Mgr de la Motte, et de Saint Bernard sous la figure de Dom Comeau, prieur.

L'Abbaye d'Ourscamp possédait de lui « une Assomption », très remarquée de son temps, qui a disparu.

Aux Ursulines d'Abbeville (aujourd'hui collège Saint-Stanislas), on conserve une « Sainte Angèle de Mérici, » fondatrice de l'ordre, et deux anges orans, en bois, fait par lui en 1770. Quelques mois plus tard il sculpta deux anges pour la cathédrale de Soissons. Nous trouvons là l'explication de son silence envers le chapitre de Boulogne, qui n'avait à lui offrir pour payer ses chefs-d'œuvre que le maigre produit de débris provenant d'une mitre antique !

On voit encore à Saint-Vulfran d'Abbeville deux statues de lui en marbre blanc, venant de Valloires.

A Cercamps, il exécuta divers travaux en 1773, et fit, en 1779, pour l'église du Séminaire d'Amiens, « une Vierge et un Saint Vincent de Paule », qui furent très remarqués.

Dans le courant de la même année, on le trouve résident à Saint-Riquier, où il exécute un « Saint Nicolas, un Saint Augustin » et deux anges orans.

Enfin en 1783, il expose au salon des Arts, à l'Hôtel-de-Ville de Paris « une Vénus sortant de l'onde » qui fut très appréciée des grands maîtres et des connaisseurs.

M. Wignier a découvert qu'il est décédé au cours d'un voyage, en passant à Avallon (Yonne), et qu'il a été inhumé dans le cimetière de cette ville. Dans l'acte de décès, son nom est défiguré en George Phaffe, et dans l'inventaire, dressé à Saint-Riquier après sa mort, on le qualifie « sculpteur figuriste de Mgr le comte d'Artois. »

Nous ne pouvons que regretter la parcimonie du chapitre boulonnais qui nous a privé d'un chef-d'œuvre de cet éminent artiste. A. R.

---

17 septembre 1868.

LE PROTESTANTISME A BOULOGNE.

Le Conseil municipal de Boulogne a pris, dans sa session légale du mois d'août, une décision qui honore le profond sentiment catholique dont tous ses membres sont pénétrés : il a repoussé à *l'unanimité* la demande que le consistoire d'Amiens vient d'adresser au gouvernement, pour obtenir l'érection d'une paroisse calviniste, dont Boulogne serait le chef-lieu.

Voici à quelle occasion.

On se rappelle qu'en 1859 un entrepreneur de conversions (1), qui, après vingt ans de service, était loin d'avoir fait fortune, offrit de céder au consistoire d'Amiens un temple qu'il avait fait bâtir à Boulogne, pour l'exercice du culte évangélique. Une enquête eut lieu. Tout la ville se souleva immédiatement contre le projet de reconnaissance légale du temple ; des dires nombreux vinrent flétrir, à l'enquête, le prosélytisme des prédicants ; le commissaire enquêteur et le Conseil municipal déclarèrent solennellement que le nombre des adhérents aux doctrines de Calvin était « *exigu jusqu'à l'infimité* » et ne pouvait être pris en considération. Bref, l'*incommodo* triompha sur toute la ligne.

Que pensez-vous qu'il en résulta ? Les formalités légales ayant été accomplies, puisque l'enquête avait eu lieu, le gouvernement passa outre, non pas de suite, mais après un certain délai moral ; et en 1865 ou 1866 (on ne sait pas bien la date), le consistoire d'Amiens fut autorisé à se rendre acquéreur du temple. Nous ne jugeons pas. Nous racontons.

Une autorisation en appelle une autre. C'est peu d'avoir un temple, si l'on n'a point le concours de la commune pour l'entretenir, le budget des cultes pour subventionner le pasteur et la commune encore, cette mère nourricière, pour lui donner le logement. De là un nouveau projet, celui qui vient de se faire jour, et qui a été repoussé par les mandataires de la religieuse population boulonnaise.

(1) M. le pasteur Poulain. — Voir au 7 novembre 1859.

Le consistoire d'Amiens (ils appellent consistoire, en tant que circonscription, ce que nous nommons nous autres un diocèse), le consistoire d'Amiens a trouvé qu'il serait fort à sa convenance d'établir *une paroisse* à Boulogne, pour être à même de pouvoir entrer librement dans les colonnes du budget. A cet effet, on a délimité un territoire, *in partibus infidelium*, composé de l'arrondissement de Saint-Omer, où il n'y a pas un seul paroissien, de l'arrondissement de Montreuil, où il y en a trois ou quatre, et de l'arrondissement de Boulogne, où le voisinage de l'Angleterre permet d'en compter un moins petit nombre.

Comme circonscription, trois arrondissements forment un contingent bien honnête ; et le gouvernement de Louis XVIII n'en avait pas demandé davantage pour instituer le diocèse de Boulogne en 1817. Seulement, n'est-il pas curieux de voir ces Messieurs se partager ainsi le territoire des évêques catholiques, et se donner une juridiction là où ils n'ont point de fidèles ? Mais cela, sans doute, est toujours bon à mettre sur le papier, lequel, suivant le proverbe, souffre tout.

La circonscription, quelque étendue qu'elle soit, serait peu de chose aux yeux de l'autorité, s'il n'y avait pas un certain nombre de familles qui se laissassent réclamer pour former un bercail. Le consistoire d'Amiens en dénombra jusqu'à *soixante et quinze*, comprenant un effectif de cent soixante-dix individus. Comment arrive-t-on à faire soixante-quinze familles avec cent soixante-dix individus ? La recette est facile et simple : il suffit de savoir grouper les chiffres. Un militaire de la garnison, une famille ; — un autre militaire de la garnison, deux familles ; — une anglaise protestante, mariée à un français catholique, trois familles ; — un père né en Prusse et resté protestant, quoique sa femme, son fils et ses filles soient catholiques, quatre familles, et ainsi de suite !

Toutes ces familles ou ces individus isolés formant des familles, n'habitaient pas Boulogne. La liste produite en signalait à Calais, à Marquise, à Rinxent, à Saint-Etienne, à Wimille, à Montreuil, à Saint-Pierre-lez-Calais. M. le maire de Boulogne a eu la curiosité de vérifier la statistique pastorale du consistoire, et il a trouvé qu'on y voyait figurer des Suisses, des Anglais, des Prussiens, plus ou moins domiciliés en France, mais non naturalisés français. Il a été ensuite informé que les méthodistes de Calais et de Saint-Pierre, dont le nombre grossissait la liste, prétendaient énergiquement rester ce qu'ils sont, indépendants du consistoire d'Amiens et de toute ingérence des pasteurs officiels. Ce contrôle minutieux démontra bientôt que les cent soixante-dix individus réclamés par le consistoire, devaient être réduits presque de moitié, soit à quatre-vingt-dix nationaux plus ou moins orthodoxes, appartenant à la communion évangélique ; et c'est ainsi que l'affaire fut présentée au Conseil municipal.

Cette assemblée, en présence des chiffres établis avec noms propres par les soins de l'administration, n'a pu reconnaître un intérêt public réel et sérieux dans la question qui lui était soumise. A l'*unanimité des voix*, MM. les conseillers ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de donner un avis favorable au projet de création d'une paroisse protestante à Boulogne ; et, statuant sur une question subsidiaire, celle d'une indemnité quelconque de logement en faveur du pasteur, ils ont décidé « qu'il n'échet à aucun titre d'y pourvoir, même éventuellement ».

Les Conseils municipaux des communes que nous avons nommées plus haut ont émis, vers le même temps, des avis analogues. Dans un arrondissement industriel, comme celui de Boulogne, il se présente, en effet, journellement de nouveaux individus qui cherchent à s'y établir, et qui, quelques semaines après, s'en vont planter leur tente ailleurs. Il peut donc arriver, et il arrive, que, d'un jour à l'autre, le nombre des protestants varie dans chaque localité. Il y en avait, à cause des usines, à Marquise, à Rinxent, à Saint-Etienne, lorsque la liste fut confectionnée. Aujourd'hui, on les y chercherait en vain. L'avis unanime est donc qu'il n'y a pas à se préoccuper de tous ces passagers qui vont et qui viennent. Tous d'ailleurs, quoique portant la dénomination de protestants, sont loin de professer le même culte et d'admettre la même croyance.

Les anglicans épiscopaliens n'étant pas de la même nuance que nos calvinistes consistoriaux, comment fréquenteraient-ils la même chapelle et se soumettraient-ils à des ministres qni n'ont point d'ordination ? Il y a même des français, à Boulogne, qui suivent les exercices de la chapelle Wesleyenne, et qui anathématisent les évangélistes officiels ; comment les comprendrait-on dans le comput de la population dissidente, nécessaire pour obtenir l'érection d'une paroisse spéciale ?

Et puis, pour quatre-vingt-dix individus isolés, répartis dans cinq ou six communes fort éloignées les unes des autres, faudrait-il que le budget (de la ville), ce pauvre budget qui a tant de charges, payât un temple, un pasteur, un bedeau, que sais-je ? et probablement une ou plusieurs diaconesses !

CATHOLICUS.

(*Bibliographie*, II, 153). (*Semaine Religieuse*, t. II, 733).

---

18 septembre 1716.

PAUL DACQUEBERT, DOYEN DE BOULOGNE.

Le chapitre de Boulogne procède solennellement à l'élection de son doyen, après la mort de Messire Henri de Monchy de Vismes, titulaire de cette dignité. Le doyen de la cathédrale, chef et supérieur de tous les autres cha-

noines, était un personnage de première importance dans le diocèse. C'était lui qui était regardé comme le curé primitif de la cathédrale et même de toute la ville. Il portait l'anneau, comme les évêques, et seul des chanoines il se revêtait du rocher sous le surplis. Celui qui fut élu, à la date de cette éphéméride, était un prêtre originaire du diocèse de Paris, Paul Dacquebert, licencié de Sorbonne, qui avait été successivement (15 février 1695) curé de Peuplingues, l'année suivante (10 avril 1696) curé de Saint-Nicolas de la basse-ville, puis (3 avril 1699) doyen de chrétienté de Boulogne.

Peu de temps après il fut fait successivement chanoine de la cathédrale (5 juin 1703), vicaire général de l'évêque Pierre de Langle, vice-gérant de la cour épiscopale, chanoine pénitencier, puis chanoine grand'chantre.

On est assez fondé à croire qu'il fut au nombre de ceux qui partageaient le plus sérieusement les doctrines jansénistes du prélat dont il fut le grand-vicaire. Un poème du temps l'appelle « Dagbert le rigoureux » et nous le montre en une certaine occasion comme se trouvant à la tête de « l'armée épiscopale. » Aussi n'est-il pas étonnant que Pierre de Langle, par l'entremise de Monnier, son factotum dans les derniers temps de son épiscopat, ait voulu le nommer d'office à la dignité décanale. Mais le chapitre connaissait ses privilèges ; il eut la fermeté d'en réclamer l'exercice et Dacquebert eut le bon goût de se soumettre au suffrage de ses confrères. Du reste, il ne resta pas longtemps doyen, et se démit de cette dignité l'année suivante.

Sous l'évêque Henriau, Paul Dacquebert fit sa soumission à la bulle *Unigenitus*. Il mourut en juillet 1730, et fut remplacé dans son canonicat par Pierre-François Raffart de Marcilly, prêtre du diocèse de Séez.

(*Impartial*, 18 septembre 1869).

(Voir : *Mém. Société Acad.*, t. XV, p. 233, et t. XVII, p. 380).

---

18 septembre 1789.

MONSEIGNEUR ASSELINE, Evêque de Boulogne.

Telle est la date de la nomination à l'évêché de Boulogne du dernier évêque.

Jean-René Asseline était né à Paris en 1742 et fut d'abord professeur d'hébreu en Sorbonne ; après avoir été grand vicaire d'un archevêque de Paris, il reçut la mitre et le siège de Boulogne.

Son sacre eut lieu à Paris le 3 janvier 1790, et son entrée dans sa ville épiscopale le 5 février suivant. Obligé bientôt de s'exiler pour la foi, il partit pour Ypres le 12 mai, résida quelque temps en Belgique et en Allemagne, et suivit la Cour en Angleterre, où il devint aumônier et confesseur de Louis XVIII. « Il ne fit, pour ainsi dire, que passer dans son diocèse, dit un de ses biographes, l'abbé Prémord,

dans une notice en tête des *Œuvres choisies* du saint prélat, et cependant l'impression qu'il y a laissée de sa bonté, de son zèle, de ses talens, de sa charité et de ses vertus tout épiscopales, a été si profonde, que sa perte, après plus de vingt ans d'absence, a excité des regrets aussi sincères et aussi vifs que s'il ne l'eût jamais quitté, et qu'il l'eût gouverné pendant une longue suite d'années. »

On sait qu'il rendit son âme à Dieu le 10 avril 1813 à Ailesbury, près du château d'Hartwell, où résidait alors Louis XVIII.

Nous emprunterons à la même biographie deux phrases qui suffiront pour faire son portrait et son éloge.

« L'abord de M. Asseline étoit facile et engageant, sa douceur et son affabilité lui gagnoient tous les cœurs : sans avoir de rapports intimes avec lui, on se sentoit involontairement pénétré de vénération pour sa personne. » Où trouver une meilleure légende à mettre au bas du portrait que nous offrons ici ?

« Je déclare qu'en tout ce que j'ai fait depuis l'année 1790, dit-il en son testament, concernant les affaires de la religion et de l'Etat, je n'ai eu d'autres motifs et d'autres vues que de remplir ce que je devois, comme évêque, à l'Eglise universelle, à l'Eglise gallicane, à l'Eglise de Boulogne, et comme sujet au roi Louis XVIII, mon seul légitime souverain, à qui je conserve jusqu'au tombeau la fidélité que j'ai jurée entre les mains de son auguste frère Louis XVI, de glorieuse mémoire. » Voilà un langage franc, loyal, vraiment noble et bien français ! Qu'il est donc loin, bon Dieu, des expédients misérables, des " combinazioni " aussi italiennes que machiavéliques, que le Vatican essaie d'offrir comme panacée aux pauvres fidèles de France, en temps de révolution et d'anarchie, aussi bien en 1796 qu'en 1895 ! A. R.

---

19 septembre 1865.

FOUILLES A BOURSIN ET A RÉTY.

Durant le cours du mois de septembre dernier un nouveau cimetière mérovingien a été fouillé par M. l'abbé Haigneré sur le territoire de Boursin. Près de cinquante tombes ont été ouvertes, mais malheureusement avec peu de succès. Les spoliateurs du temps passé avaient prévenu les chercheurs de l'époque présente. Cependant l'administration peut se réjouir d'y avoir encore trouvé une tête d'épingle en or avec pierres, variété nouvelle des quatre que le Musée possédait déjà; une grande plaque de ceinturon en potin ; une petite boucle d'enfant avec plaques à entrelacs; un collier de perles d'ambre, une dizaine de vases en terre, presque tous intacts ; une hache en fer, le second spécimen qu'on ait encore ici rencontré de cette espèce d'armes; plus divers autres objets moins dignes d'être mentionnés. Les ouvriers des champs avaient déjà ouvert une tranchée il y a quelques années sur l'un des côtés de ce champ funèbre pour en extraire de la marne et ils y avaient trouvé plusieurs choses fort intéres-

Jean Pierre Louis de

Prince de Chimay

1789

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

santes, notamment un vase de verre, mais le tout avait été brisé. Cependant, grâce aux renseignements que son frère lui avait fait parvenir, M. l'abbé Haigneré avait pu acquérir, lors de ces découvertes, un vase en terre, un style en bronze, et un très précieux éperon du même métal, qui avaient fait augurer mieux du succès qu'on pourrait obtenir au moyen d'une fouille en règle...

M. l'abbé Haigneré entreprit successivement d'autres recherches, restées sans résultat. Ces recherches ont été faites à Réty : 1° à l'extrémité N.-O. de la commune de Guelques, dans une terre à labour dépendante de la ferme de Bourbourg. Il y avait là une carrière de pierres d'où des ouvriers affirmaient avoir retiré des vases et des armes, chaque fois qu'ils y travaillaient. Un de ces vases, d'un caractère mérovingien tout à fait prononcé se trouvait depuis longtemps dans notre galerie romaine. Mais à Guelques nous arrivions trop tard. Le hasard avait achevé la destruction du cimetière. Près de là, au N.-E., sur la colline du Blanc-Riez, dans le voisinage du hameau d'Austruy, une autre carrière de pierres était signalée comme ayant été ouverte également dans un cimetière mérovingien. On en avait retiré autrefois des têtes, des vases, des armes, etc. La carrière n'était pas de grande étendue, il y avait lieu d'espérer qu'on serait plus heureux qu'à Guelques..; on trouva quelques ossements, deux crânes rongés par le temps, quelques morceaux de fer, une perle en verroterie, assez pour pouvoir s'assurer qu'on nous avait dit vrai en affirmant qu'on y avait fait autrefois des découvertes.

Enfin sur les indications d'un cantonnier et de plusieurs ouvriers terrassiers la terre fut encore ouverte.... en un lieu dit le riez d'*Eon*, au bas du mont de Wiove (Le cadastre écrit ce nom en un seul mot, avec un e simple, comme s'il s'agissait des Eons des gnostiques). Ne serait-ce pas plutôt par hasard un souvenir du passage des Huns ? Le riez des Huns ? Ce n'est pas ici le lieu d'une semblable conjecture. On y avait trouvé autrefois un squelette avec des armes. Nos ouvriers y travaillèrent et ne furent pas plus heureux qu'à Guelques. (D. H.).

---

20 septembre 1669.

TESTAMENT DE JEHANNE D'ISQUE.

« Je veux que mon corps soit enterré en la chapelle de Nostre Dame de Boulongne... près l'autel du costé de l'abbaye dans le balustre... etc. (1). Je

(1) Malgré ce désir elle a été enterrée le 23 février 1677 dans la sépulture de la famille d'Isque, chapelle de Saint-Nicolas, à Notre-Dame.

donne à Monsieur le Bon (1) 200 livres pour une fois, à la charge qu'il prenne le soin qu'il faudra, et fasse un *livre de Nostre Dame de Boulongne*, ou le fasse faire et imprimer ; ce que je luy fais cette priere est pour donner argent pour le livre, et sans cela je n'ozerois en prier Monsieur Le Bon, parcequ'il est tout à fait porté à cela, mais comme il n'a pas encore assez d'espargne pour cela, Dieu et la Sainte Vierge m'y donne la grace d'y suppleer ; à la charge que lorsquil seront fait ledit Lebon aura soin d'en mettre en main de mon neveu et niece de Cauchy un cent, affin qu'ils en donnent à nos plus proches jusques au nombre de cinquante, et les autres cinquante qu'il les garde avec ce qu'il aura de plus precieux. Ce sera tout l'honneur et bonheur de nostre pauvre maison que la Sainte Vierge soit toujours leur bonne advocate.

Il faut faire marché au libraire que pour 50 livres, il donnera 100 des dits livres imprimez de Nostre Dame ; de sorte que pour M. Lebon, je veux qu'il luy reste 50 escus... Et s'il ne veut prendre cette peine ou plustost ce plaisir, en ce cas on donnera les mesmes sommes que dessus et aux mesmes conditions que dessus à celuy quy voudra prendre ce bel et bon employ avec honneur et joye, affin que ceux et celles quy auront la grace de venir en pelerinage puissent remporter des livres de nostre bonne protectrice Nostre Dame de Boulogne. On en pourra faire de petits abregez, et d'autres plus considerables... »

Pour extrait conforme, A. R.

---

21 septembre 1749.

GUILLAUME COILLIOT, MAYEUR.

Les bourgeois de Boulogne, ayant à renouveler la composition du corps municipal par suite du décès d'Achille Mutinot, élisent pour le remplacer, en qualité de maïeur, Guillaume Coilliot, sieur du Grand-Moulinet. Il y avait près d'un an, depuis le 15 décembre 1748, que Boulogne était sans maire ; mais, pour en nommer un, il fallait attendre l'époque réglementaire, qui était le premier dimanche venant après le 14 septembre. Pourquoi cette date ? A quel ancien usage, ou à quelle phase de la nature faut-il rapporter l'idée qui avait ainsi fixé le renouvellement de la loi, c'est-à-dire de la magistrature municipale, à l'équinoxe d'automne ? c'est ce que j'ignore ; mais c'était une règle qui n'a souffert d'autre exception que celles de force majeure. Les comptes de la ville, l'Exercice, comme nous disons aujourd'hui,

(1) M. Lebon a laissé à M. l'archidiacre A. Le Roy le soin de composer l'histoire de Notre Dame de Boulogne ; il s'est contenté de lui adresser une dédicace en vers latins qui a été imprimée en tête du volume. Les notes que nous avons réunies sur M. Lebon sont trop peu de chose pour les insérer ici. Le lecteur voudra bien se contenter d'un renvoi à la notice de M. F. Morand sur M. Lebon, parue dans l'*Almanach de Boulogne de 1849*. A. R.

s'ouvrait également à la Saint-Mathieu, c'est-à-dire au 21 septembre. C'était à partir de ce jour que les traitements et les annuités commençaient à courir. Le lendemain s'appelait le lundi de la mairie, ou des requêtes. Le nouveau maire se réunissait à l'Hôtel-de-Ville avec les vingt et un élus, et l'on y examinait le dossier des plaintes et des réclamations présentées par les habitants, « sur le fait de la police, » afin d'y porter remède et de leur donner satisfaction. C'était là, pour le nouveau maire, l'occasion de faire voir sa sagesse et sa fermeté. D'ailleurs, les réglements de la police ainsi élaborés dans les conseils des vingt et un, après examen sérieux des réformes désirées par la population, acquéraient nécessairement une grande autorité. Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que le pouvoir législatif du maire fût diminué par l'obligation de tenir ce conseil du lundi des requêtes, au sujet de la police. Le maire n'avait jamais besoin de l'avis de ce conseil pour édicter des ordonnances ; et il était alors plus qu'aujourd'hui le souverain législateur de la famille municipale qui pouvait le remplacer à l'expiration de son mandat, mais qui n'avait aucun moyen de se soustraire à son autorité, ni de provoquer sa destitution, alors même que cette mesure aurait été crue nécessaire.

(*Impartial*, 21 septembre 1870).

(Voir le 28 août).

---

21 septembre 1872.

M. L'ABBÉ HAIGNERÉ.

Après avoir donné (le 14 de ce mois) l'article d'un ami inconnu de M. l'archiviste, pour être tout à fait *impartial* il semble convenable d'insérer ici celui d'un ancien adversaire, M. Hermand, rédacteur de la *Colonne*. Voici en quels termes M. Aigre le présente aux lecteurs de son journal :

« Nous sommes heureux de lire dans la *Colonne* et de reproduire dans l'*Impartial* l'article suivant consacré à M. l'abbé Haigneré. Nous remercions notre excellent confrère d'un acte de sympathie qui honore son caractère et qui est une protestation contre les mesures iniques et brutales. Nous le félicitons sincèrement de la vigueur avec laquelle il a stigmatisé les actes de certains hommes dont la conduite à l'égard de notre ancien collaborateur a été appréciée comme elle le méritait par tous les hommes honorables de notre ville. »

M. l'abbé Haigneré est parti samedi dernier pour se rendre à Menneville, en qualité de desservant.

Quel contraste entre sa position nouvelle et celle qu'il occupait à Boulogne depuis longtemps !

M. l'abbé Haigneré, autrefois professeur chez Mgr Haffreingue, avait

obtenu en 1853, grâce à son érudition et à sa connaissance des langues anciennes et modernes, le poste assez important d'archiviste de la ville, en place de M. Morand démissionnaire: emploi qu'il occupa avec distinction sous les différentes administrations qui se sont succédé depuis cette époque, jusqu'à la république improvisée à la suite d'un désastre et d'une insurrection le 4 septembre 1870.

M. l'abbé Haigneré, qui écrivait dans un journal conservateur, était trop indépendant pour plaire à la nouvelle administration républicaine et puis son titre de *prêtre* sonnait fort mal à certaines oreilles.

Sa grande expérience comme archiviste et comme antiquaire distingué, ses excellents rapports avec les sociétés savantes, ses connaissances en tous genres, qui en faisaient l'homme le plus instruit, l'employé le plus capable parmi ceux de l'Hôtel-de-Ville, n'ont pu le sauver, la *jalousie aidant*, d'une disgrâce imméritée.

Une simple lettre à son adresse lui annonça brutalement qu'il devait immédiatement cesser ses fonctions.

C'est ainsi qu'on sait respecter en république *provisoire*, les droits acquis par une longue carrière consacrée à des recherches dans l'intérêt de la science et de l'histoire du pays !

Le seul tort de M. l'abbé Haigneré était d'être prêtre et surtout journaliste indépendant, connaissant tous les secrets anciens et nouveaux de la Mairie.

Comme on avait tué directement l'archiviste, il fallait tuer le journaliste indirectement à la manière de *Tartuffe*.

On essaya d'abord de le combattre à outrance dans le journal radical qui a les bonnes grâces de l'Hôtel-de-Ville.

Mais le journaliste avait bec et ongles, sa polémique hardie, sa logique serrée, ses questions embarrassantes, irritèrent ses adversaires qui employèrent alors la délation auprès de son supérieur ecclésiastique, lequel se laissa influencer et qui, pour éviter tout scandale, brisa le journaliste et donna raison à ses ennemis, en l'envoyant dans une petite paroisse réfléchir sur l'ingratitude de ceux à qui il avait rendu quelques services.

Mais que ses adversaires qui ont eu recours à des moyens peu honorables prennent garde à eux-mêmes; ils pourraient bien subir tôt ou tard la loi du talion; car toute *dénonciation* faite dans un but de vengeance personnelle est considérée comme une action blâmable.

HERMAND.

(*Impartial*, 21 septembre 1872).

22 septembre 1849.

LE MUR ROMAIN A LA PORTE DES DUNES.

Le conseil municipal autorise M. Fontaine, maire de Boulogne, à se rendre acquéreur de la maison des héritiers Lacroix (1), qui allait être vendue aux enchères publiques. Cette maison était située entre la Porte des Dunes et l'escalier du rempart, et sa démolition était nécessaire pour que l'on pût ouvrir une passerelle de ce côté. Il y avait longtemps que l'on parlait de créer là des passages réservés aux piétons ; c'était dans ce but que, du côté du Palais-de-Justice, la ville avait acquis, en 1830, des maisons qui faisaient obstacle à l'exécution de ce projet, qui datait du premier Empire. On ne le réalisa pourtant pas avant l'année 1856, et l'entrepreneur, M. Chatelle, qui en avait soumissionné l'exécution, fut obligé d'y mettre du sien. En perçant les guichets qui s'ouvrent actuellement dans les deux tourelles, on rencontra de chaque côté un mur romain de quatre mètres d'épaisseur, composé de blocailles ramassées à la côte et noyées dans un bain de cet indestructible ciment dont la poudre seule peut avoir raison. Les comptes de ce travail constatent que la démolition de ces masses compactes revenait en moyenne à 18 francs le mètre cube. Ce mur romain venait se relier aux deux parois latérales intérieures de la Porte proprement dite, où il y avait d'anciens piliers de la même époque, surmontés de corniches sculptées qui sont conservées dans le vestibule du Musée. La Porte des Dunes est donc restée ouverte, à la même place, depuis la construction du *castrum* ou ville militaire des Romains, probablement (2) au commencement du IVe siècle jusqu'aujourd'hui. Il serait infiniment désirable que l'on songeât à l'agrandir en lui donnant plus d'élévation du côté de l'Esplanade et peut-être un peu plus d'ouverture ; car il y a des voitures qui n'y peuvent entrer. N'a-t-on pas regretté, par exemple lors de l'inauguration de la Colonne, en 1841, de n'avoir pu y faire passer le char triomphal (3), qui s'en est allé tout penaud par les promenades, tandis que le cortège défilait à travers la Haute-Ville. D. H.

(*Impartial*, 22 septembre 1869).

(Voir le 1er et le 29 décembre)

(1) La maison Lacroix est figurée dans une charmante eau-forte de M. V.-J. Vaillant, représentant la sénéchaussée, reproduite dernièrement dans la *Chronique Moderne*. A. R.

(2) A la fin du IIIe siècle ou au...

(3) *Aliquando bonus dormitat Homerus !* Ne semble-t-il pas dans cette dernière phrase que l'archéologue sommeille et laisse bavarder le journaliste ?

A. R.

22 septembre 1886.

RUE ALEXANDRE-ADAM.

M. J. Baudelocque, maire, expose qu'une rue nouvelle, partant de la rue du Moulin-à-Vapeur, et aboutissant à la rue du Parc est prête à être reconnue par l'administration ; mais avant d'accomplir cette formalité, il désire entretenir le Conseil de la dénomination à donner à cette rue, destinée à devenir l'une des grandes artères du populeux et industriel quartier de Capécure. Faisant l'historique du développement donnée depuis 1835 à cette partie si importante de la ville de Boulogne, M. le maire a rappelé en même temps la part active que M. Alexandre Adam a prise à toutes les mesures qui ont eu pour effet de seconder la prospérité générale de la cité.

Aussi, le Conseil, « considérant que par ses nombreux services publics, son « dévouement constant aux intérêts de la localité et de ses concitoyens, « M. Alexandre Adam, ancien maire de Boulogue, ancien membre du Conseil « municipal de cette ville, ancien président de la Chambre de commerce et de la « Société d'Agriculture de Boulogne, ancien président du Conseil général du « Pas-de-Calais, s'est acquis des droits à la reconnaissance publique et a bien « mérité de la ville de Boulogne.

« Délibère :

« Tous pouvoirs sont donnés à l'administration municipale à l'effet de solliciter « du gouvernement, conformément à l'ordonnance royale du 10 juillet 1816, « l'autorisation pour le maire de Boulogne de donner à la nouvelle voie publique, « dite rue n° 1 ouverte à Capécure, en cette ville, le nom de rue *Alexandre-Adam*. »

(*Bibliographie*, II, 294). (*Impartial*, 22 septembre 1886).

---

23 septembre 1865.

M. L'ABBÉ CLABAUT.

Avant-hier, une foule nombreuse se pressait à la cathédrale, afin de rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme universellement estimé et vénéré. Né à Affringues, dans le canton de Lumbres, le 22 décembre 1813, M. l'abbé Louis Clabaut n'avait pas encore cinquante-deux ans lorsque la mort est venue le ravir à ses travaux, à l'affection de ses confrères, à son vieux père, dont il était la consolation. C'est une perte cruelle et vivement sentie pour l'institution de Mgr Haffreingue, et pour tous ceux qui ayant été ses élèves étaient restés ses amis. Les règlements ecclésiastiques ne permettant pas de prononcer de discours aux obsèques d'un prêtre, aucune voix ne s'est fait entendre au cimetière, pour dire, sur cette tombe prématurément ouverte, une parole d'éloge avec l'adieu suprême. Nous nous faisons donc un devoir de retracer en quelques mots les principaux faits qui ont marqué la carrière de l'homme que Boulogne vient de perdre.

Le village d'Affringues avait pour curé en 1826, M. l'abbé Sergeant, plus

tard fondateur de l'église de Saint-Pierre à Boulogne. C'est sous la conduite de ce vénérable ecclésiastique, toujours si zélé pour le bien que M. l'abbé Clabaut étudia les premiers éléments du latin. Au mois d'octobre 1827, il entra en cinquième dans l'établissement de Mgr Haffreingue, et il en sortit le 19 août 1833 avec tous les premiers prix de philosophie, vaillamment disputés à une classe nombreuse. Le jeune élève, dans ses heures de loisir, avait appris par surcroît l'italien et l'anglais. Au séminaire d'Arras, où il se rendit pour se préparer à embrasser l'état ecclésiastique, il fut deux années de suite l'*éminent* de son cours. Comme il n'était pas assez âgé pour être immédiatement ordonné, il fut envoyé au petit séminaire de Saint-Bertin, où on le nomma répétiteur d'histoire. C'est là qu'il lut avec une insatiable avidité toutes les chroniques et tous les grands travaux relatifs aux annales des peuples. Notre histoire nationale, — dont Augustin Thierry, à la suite de Châteaubriand venait de secouer la monotone poussière — le passionna surtout. Il en savait raconter les détails de vive voix à ses élèves avec la précision d'un livre, sans jamais se perdre dans la trame des généalogies les plus emmêlées, sans jamais hésiter sur une date, et pouvant presque toujours citer l'auteur où il avait puisé ses renseignements.

Ordonné prêtre le 11 mars 1837, il fut appelé à remplacer M. Courtois dans la chaire de rhétorique, chez Mgr Haffreingue, à la rentrée des classes, en 1839. Il remplit cette fonction jusqu'au mois d'octobre 1849, époque à laquelle il succéda à M. l'abbé Barbe, pour l'enseignement de la philosophie. Son esprit naturel, son heureuse mémoire, ses nombreuses lectures, la rondeur décidée de son caractère, sa bienveillance enjouée, l'enthousiasme qu'il savait communiquer pour tout ce qui est grand, libéral, noble et beau, lui donnait sur la jeunesse, en rhétorique surtout, un ascendant d'entraînement très favorable au progrès des études et au développement des facultés intellectuelles. Ces qualités se faisaient remarquer aussi dans l'enseignement supérieur de la religion, dont il était chargé pour les hautes classes, et dans lequel il tenait constamment ses élèves au courant des grandes questions scientifiques, leur démontrant, après le cardinal Wiseman, l'accord qui existe et qui doit toujours exister entre la science et la doctrine sacrée.

La Société des antiquaires de la Morinie le mit au nombre de ses correspondants. L'académie romaine des Quirites voulut se l'associer. La Société Académique de Boulogne l'eut pour membre fondateur et le vit assister fidèlement à ses séances et prendre part à ses travaux. Elle espérait, s'il eût vécu, l'amener à produire pour elle quelques dissertations sur des sujets divers de sciences, de lettres, d'histoire ou dephilosophie; mais il était déjà frappé à mort.

Sa fin, après une longue et douloureuse maladie, a été pieuse, résignée, saintement exemplaire. Il mesurait chaque jour d'un œil ferme les progrès du mal affreux qui le minait sourdement, et il voyait approcher avec confiance le moment de rendre son âme à Dieu qu'il avait fidèlement servi. A ses obsèques, le coussin était porté par son plus intime ami, M. l'abbé Beugin, ancien curé de Saint-Martin-Boulogne, aujourd'hui chanoine et curé de Saint-Géry d'Arras. Le calice et les quatre coins du poèle étaient tenus par des bénéficiers de première classe, dignité à laquelle le regrettable défunt avait été appelé en 1862 par Mgr Parisis.

Resté constamment attaché à ses devoirs de professeur, et aux assiduités absorbantes que ces devoirs comportent, M. l'abbé Clabaut a peu écrit. Sans parler de quelques rares articles de circonstance, publiés dans les journaux, sans chercher à soulever le voile qui couvre une certaine collaboration passagère au journal la *Liberté* d'Arras, en 1848, à l'occasion des troubles politiques et des questions électorales d'alors, on n'a guère de M. l'abbé Clabaut que six ou sept discours, dont un seul imprimé, prononcés à la distribution des prix de l'institution de Mgr Haffreingue, et la brochure intitulée *Ernest Renan et l'Evangile*, protestation de la foi et du bon sens contre l'œuvre astucieuse et impie d'un faux savant. En outre au moment où il ressentait les premières atteintes du mal qui l'a conduit au tombeau, il achevait de corriger les épreuves d'un ouvrage intitulé le *Conseiller de l'Ame*, rédigé par M. Fodor, ancien commissaire de marine, revu et remanié après la mort de l'auteur, puis édité à Paris, chez Douniol, en trois volumes in-8°.

Ce n'est pas là qu'il faut chercher les titres qui ont mérité si hautement à ce digne ecclésiastique, l'estime de ses concitoyens. Qu'est-ce que produire des livres, des brochures, des notices, que de nos jours on ne lit pas, ou qu'on ne lit guère ? Ce qui vaut mieux, c'est de former des hommes, de développer des intelligences, d'allumer le feu sacré dans les âmes ; de ne travailler que pour accomplir cette sainte mission, peu soucieux du reste, et ne s'inquiétant pas de vivre dans la mémoire d'une vaine postérité. Tel est le vrai rôle du professeur, tout de sacrifice et d'abnégation au profit de la jeunesse, laquelle sait se souvenir. Voilà ce qui attirait, jeudi dernier, de la ville et de la campagne, une assistance aussi remarquable, aussi émue, aussi affligée, aux funérailles de M. l'abbé Clabaut, la reconnaissance du cœur ! D. H.

(*Bibliographie*, II, 111). (*Impartial*, 23 septembre 1865.)

Voir la Notice sur M. l'abbé L. Clabaut, par l'abbé Haigneré, publiée dans le *Bulletin de la Société Académique*, t. Ier, p. 89, dont cet article n'est qu'une ébauche. A. R.

23 septembre 1868.

BIBLIOGRAPHIE : LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

La Commission des antiquités départementales, instituée en 1846, par M. le Préfet du Pas-de-Calais, dans le but de dresser et de publier la statistique monumentale du département, vient de faire paraître une livraison nouvelle de sa statistique et un fascicule de ses bulletins.

N'ayant pour toute ressource que la très insuffisante allocation annuelle de 1,000 francs, qui est inscrite en sa faveur au budget départemental, la Commission n'a pu étendre le cercle de ses opérations. Aussi, en fait de monuments, se contente-t-elle de publier le dessin de deux églises, l'une de ville, celle de Béthune, l'autre rurale, celle de Wismes, canton de Lumbres. Cinq planches lithographiées, dont trois pour Béthune et deux pour Wismes, servent d'illustration au texte des notices, qui sont dues, la première à M. A. d'Héricourt, la seconde à M. le président Quenson. Cette dernière est très bien faite, et devrait être proposée à tous les rédacteurs comme un modèle du genre. On y sent à chaque ligne une sûreté de vues, un esprit de saine critique et une patience d'érudition qui dénotent une plume savante et un jugement exercé à discerner le vrai du faux.

Le *Bulletin* contient l'analyse du procès-verbal des séances trimestrielles tenues par la Commission, sous la présidence de M. le vicaire général Parenty, depuis le 25 mai 1866 jusqu'au 30 novembre 1867. L'archéologie en a fait tous les frais. On y trouve réimprimée la notice que feu M. G. Souquet, le laborieux historien de Quentovic, a publiée sur les églises d'Etaples, et dont il a été rendu compte dans l'*Impartial* du 19 juin 1856.

Ce qui nous étonne, c'est que la Commission des antiquités départementales, qui renferme dans son sein des archéologues érudits, ayant l'habitude de l'architecture, paraisse discuter sérieusement la fameuse inscription latine, d'après laquelle l'église de Saint-Michel, d'Etaples, aurait été bâtie en 1004 par les Anglais. Cette opinion n'est pas soutenable, surtout en présence d'un monument, où le mélange de l'ogive et du plein cintre ne dénote aucunement l'époque romane, mais bien la période de transition, probablement du XIIIe siècle. D'ailleurs, la seule inspection des moulures suffit à trancher la question, pour quiconque y apporte un esprit non prévenu ; et l'inscription, tracée à la pointe, sur un des piliers, ne peut être que l'œuvre d'un malin qui se sera plu à préparer des tortures aux Saumaises de l'avenir.

Le Boulonnais n'est guère favorisé dans les travaux de la Commission. Pourtant, on nous promet une notice de M. l'ingénieur Boulangé, sur les ouvrages définitifs (*lisez* défensifs) de la baie de Wissant. Une monographie de l'église de Dannes a été aussi demandée à M. François Morand, et elle sera accueillie avec une grande faveur par tous ceux qui connaissent l'exactitude et la conscience que ce sagace écrivain se fait une loi de toujours apporter dans ce genre de composition.

Si j'ajoute à cela que M. l'ingénieur Boulangé a communiqué à la Commission le dessin non encore publié de peintures murales qui existent dans l'église de Frencq, un autre dessin, resté également inédit, et représentant les fonts baptismaux de l'église de Tubersent, enfin une brève note sur les pierres levées qui forment les *Neuches* de Landrethun-le-Nord dans lesquelles il voit les restes d'un Cromlech druidique, j'aurai signalé à l'attention des Boulonnais tout ce que le *Bulletin* renferme d'intéressant pour eux.

Die Frei sprecher.

(*Bibliographie*, II, 154). (*Impartial*, 23 septembre 1868).

---

24 septembre 1840.

JARDINS DE L'ABREUVOIR.

Sic vos non vobis. Le Conseil municipal, à cette date, entendit un rapport que M. Horeau lui fit, au nom d'une commission chargée d'examiner ce que l'on pourrait faire, dans le but de transformer pour des usages d'intérêt public, les jardins de l'abreuvoir. Ces jardins étaient établis sur l'emplacement des anciens ouvrages extérieurs des fortifications, entre la Porte des Dunes et la Tour Notre-Dame. Le génie militaire, à qui ils appartenaient, les avait loués jusqu'alors à des particuliers; mais il venait d'en faire la concession à la Ville, et celle-ci songeait à les approprier à une autre destination. Le rapport de M. Horeau conclut à supprimer l'abreuvoir, par mesure de salubrité; puis à supprimer les jardins et à planter des allées d'arbres dans toute l'étendue de la promenade. Il y est aussi question de revêtir de plantations, « susceptibles d'embellir les lieux » les talus des remparts avec leur plate-forme. Ces travaux devaient avoir pour « but de donner de l'ombrage aux promeneurs et d'augmenter le nombre de ceux qui fréquentent ordinairement ces lieux de rassemblement, et de procurer en arrivant par la Grande-Rue, un point de vue plus heureux. » La partie du terrain qui se trouvait entre la Tour Notre-Dame et la Porte-Neuve, était affectée à usage de franc-marché. On se proposait déjà de choisir un autre emplacement, — celui d'aujourd'hui — et la commission était d'avis de continuer les plantations sur ce terrain, de manière à créer un ensemble continu de promenades autour des remparts. Ces idées qui sont consignées tout au long dans la délibération dont nous parlons n'ont pu alors, faute de ressources, être adoptées autrement qu'en principe par le Conseil municipal. Dix ans après, les ateliers nationaux, subventionnés par la Ville et par la Société de Bienfaisance, les ont mises à exécution; mais il n'est pas sans intérêt de savoir que l'idée première en revient de droit à l'administration précédente.

(*Impartial*, 24 septembre 1870).

24 septembre 1881.

M. LE ROY DU ROYER, CURÉ-DOYEN DE DESVRES.

La ville de Desvres était en grand deuil le 24 septembre au matin, pour les funérailles solennelles de son curé, doyen du canton, décédé à l'âge de quatre-vingt-sept ans presque accomplis.

C'était le quatrième pasteur que cette paroisse ait compté en ce siècle, depuis le P. Patenaille, ancien gardien des Cordeliers de Boulogne, installé en 1803 et mort le 26 mai 1806.

Celui qui vient de mourir, Pierre-Laurent Le Roy du Royer était né le 3 octobre 1794, d'une famille originaire de l'Ardrésis. Un de ses ancêtres, son bisaïeul, je crois, Pierre Le Roy, écuyer, seigneur du Royer et du Saussoy, ingénieur du roi dans la ville d'Ardres, s'est marié à Calais le 23 mai 1701, comme nous l'apprend M. Eugène de Rosny, dans ses *Recherches généalogiques*. Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage sur ce sujet ; mais il n'est pas hors de propos de rappeler qu'un oncle de M. le doyen de Desvres a été chanoine d'Aire, avant la révolution française, et que cet oncle, retiré à Saint-Omer où il est mort le 23 septembre 1823, a dû exercer une grande influence sur l'éducation de son neveu.

Quoi qu'il en soit, après de bonnes et solides études théologiques, comme on savait en faire alors sous la direction des illustres représentants de notre ancien clergé, le jeune Le Roy du Royer fut ordonné prêtre par Mgr de la Tour d'Auvergne, le 30 juillet 1820, dans la compagnie de vingt et un autres séminaristes, dont il ne reste plus que trois survivants, savoir : Mgr Scott, doyen d'Aire, M. Crépin, curé de Bermicourt, et M. Dallongeville, ancien aumônier du collège de Saint-Omer.

Le nouveau prêtre fut envoyé vicaire à Saint-Pierre-lez-Calais (16 août 1820), puis à Montreuil (15 septembre 1823).

Ce dernier emploi était un poste de choix : il s'agissait de seconder un vieux prêtre, M. l'abbé Godefroy, alors âgé de soixante-dix ans. M. Le Roy du Royer se dévoua ; et comme si ce n'avait pas été assez de la besogne paroissiale, il accepta encore (1er juin 1829) l'aumônerie de la prison.

Cependant, M. Godefroy mourut (14 septembre 1830), et fut remplacé par M. Occis. M. Le Roy du Royer continua de seconder le nouveau curé, comme il avait fait pour l'ancien, jusqu'à ce que les fatigues de sa santé et je ne sais quel incident lui firent donner sa démission de vicaire, pour ne garder que ses fonctions d'aumônier.

C'est alors (7 juin 1837) que, pour lui témoigner toute l'affectueuse estime qu'il lui portait, Mgr de la Tour d'Auvergne le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale.

Deux ans après (1839), l'archevêque de Cincinnati, Mgr Purcell, venu en France pour y chercher des secours en faveur de ses diocésains, trouvait en M. Le Roy du Royer un introducteur auprès d'un grand nombre de familles chez lesquelles la piété s'unissait à la richesse, et, en reconnaissance des services précieux qu'il reçut de lui, il lui décerna le titre de vicaire général honoraire.

Ainsi distingué, l'ex vicaire de Montreuil se trouvait désigné à l'attention de Mgr le Cardinal pour la première cure inamovible qui viendrait à vaquer dans le diocèse.

Ce fut celle de Desvres, alors soumise au doyenné de Marquise. Son curé, messire Jean-François du Tertre, écuyer, membre de la noble famille de ce nom, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, confesseur de la foi pendant la révolution française, ancien desservant de Menneville et d'Embry, venait de mourir (17 mars 1840), à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Son Eminence lui donna pour successeur l'abbé Le Roy du Royer, dont la nomination fut agréée par le gouvernement le 26 avril.

Qui fut embarrassé en cette circonstance, si ce n'est le nouveau titulaire ? La cure de Desvres était loin de passer pour un poste désirable: la populatiou n'avait pas grand renom sous le rapport religieux ; l'église était dans un état de délabrement qui présageait beaucoup d'embarras pour un curé ; que faire ? — L'abbé du Royer ne pouvait désobéir au Cardinal, ni différer d'accepter, ni paraître peu flatté de la faveur qui lui était faite, sans encourir immédiatement une irrémédiable disgrâce: il accepta.

Pourtant, il savait bien que, malgré la solidité de ses qualités personnelles, il lui manquait une partie du prestige extérieur nécessaire pour réussir dans une position difficile. Il prêchait de beaux et utiles sermons, bien pensés, bien écrits et sérieusement pratiques; mais il manquait de voix pour les faire valoir selon leur juste mérite. Il avait de la réputation comme directeur des consciences; mais à quoi cela pouvait-il servir dans un pays où l'on ne se confessait guère ? De plus, il ne savait pas une note de plain-chant, et il lui était impossible de moduler convenablement quoi que ce soit, pas même le *Pater*, ni la Préface.

Néanmoins, il vint à Desvres, où il fut installé le 17 mai 1840, avec la pensée d'en sortir le plus tôt possible. Il y est resté jusqu'au 20 septembre 1881 !

Mais, que de difficultés à vaincre, que de travaux à soutenir, que de contradictions à essuyer, durant ces quarante et un ans d'un ministère actif et laborieux ! Il y eut la question du presbytère, qui se posa tout d'abord, et qui ne fut jamais résolue ; la question de l'Eglise, qui alla de mal en pis, quant au gros œuvre, malgré les efforts qu'il n'épargna point pour l'embellir au dedans (j'y reviendrai tout à l'heure); il y eut enfin la question morale et religieuse, qui le préoccupa avant toutes les autres — comme c'était justice — et par laquelle il commença.

Qui le croirait, si les journaux du temps n'en avaient consigné le souvenir dans leurs colonnes ? On comptait alors à Desvres plus de cent cinquante personnes de vingt, quarante, soixante ans, qui n'avaient point fait leur première communion ni reçu le sacrement de confirmation. Bien plus, triste effet des encouragements que la législation nouvelle apportait au concubinage légal, il y avait plus de cent ménages qui s'étaient contentés du mariage civil, sans avoir contracté leur union par devant l'Eglise.

Le nouveau curé de Desvres fut affligé d'une manière inexprimable par cette situation, unique peut-être dans le diocèse. Il fit venir des missionnaires, le R. P. Sellier, de la Compagnie de Jésus, prédicateur énergique et original,

le Brydaine du XIXe siècle, mort depuis peu en odeur de sainteté, assisté du R. P. Michel.

La mission commença avec le carême de l'an 1841, et le pasteur avait la consolation, dès le jour de Pâques, de publier trente et un bans de mariage. D'autres suivirent, jusqu'à la clôture, qui eut lieu le 13 juin, et à cette date on comptait soixante-sept réhabilitations, légitimant au regard de la religion des unions restées nulles à ses yeux, malgré l'accomplissement des formalités civiles.

Il en restait encore une trentaine, rebelles à tous les efforts, qui peu à peu subirent l'influence de l'exemple ; et au bout d'un petit nombre d'années, cette plaie disparut de la paroisse.

C'est à cette époque, et avant la clôture de cette mission, que Mgr Mioland, évêque d'Amiens, mort plus tard archevêque de Toulouse, vint à Desvres rendre visite à M. le Roy du Royer, bénir ses travaux apostoliques et donner à ses nouveaux convertis, avec la permission de Mgr le Cardinal, le sacrement de confirmation.

Avant le départ des missionnaires, qui eut lieu le lendemain de la fête du Saint-Sacrement, on fit la bénédiction solennelle du Calvaire érigé au chevet de la chapelle de Saint-Pierre, derrière le chœur de l'église, en mémoire de cet événement.

Je me suis arrêté complaisamment à ces débuts, qui font connaître le zèle ardent avec lequel le nouveau curé prenait à cœur la transformation de sa paroisse ; mais, au milieu même des consolations qu'il éprouvait durant cette première mission, il écrivait à l'un de ses plus intimes amis : « Tâchez de me « faire sortir de Desvres le plus tôt possible ; j'ai prouvé ma bonne volonté à Son « Eminence ; je lui demande d'avoir encore pour l'année prochaine un des « messieurs de Saint-Acheul, afin de mettre Desvres au niveau des autres « paroisses. Je veux rendre Desvres meilleur avant de le quitter ! »

« Rendre Desvres meilleur ! » C'est ce à quoi il s'est appliqué par le moyen des prédications répétées qu'il a fait faire en tant de circonstances, missions par les PP. Jésuites et par les PP. Rédemptoristes, jubilés, stations et triduum prêchés par tant d'orateurs distingués, depuis le R. P. Sellier dont je parlais tout à l'heure jusqu'au R. P. Ponche, qui y a fait merveille au jubilé de 1875.

« Rendre Desvres meilleur ! » C'est ce à quoi il a travaillé constamment, avec le concours affectueux des excellents vicaires qu'il a su se faire donner pendant toute la durée de son ministère, M. Destrée, mort plus tard curé de Selles, M. Cousin, maintenant doyen d'Etaples, M. Déplanque, curé d'Ecuires, pour ne point parler de ceux qui sont encore en exercice et qui l'ont assisté jusqu'à son dernier jour.

« Rendre Desvres meilleur ! » Il y a coopéré aussi par son inépuisable aménité, par le soin généreux et délicat qu'il a toujours eu de chercher à rendre service à tout le monde, amis et ennemis, en sollicitant sans cesse pour eux auprès de ses nombreuses relations, soit dans la magistrature, soit dans l'armée, soit dans l'administration. Sous ce rapport-là, il ne se trouvait jamais à court, et on ne pouvait le prendre en défaut : c'était vraiment l'obligeance faite homme !

sans cesse il cherchait à deviner quel plaisir il pourrait faire à l'un ou à l'autre de ses subordonnés. Il ne les a pas seulement aimés et servis en ce monde ; nul plus que lui ne savait conserver fidèlement la mémoire de tous ceux qui ne sont plus. Je ne l'ai jamais vu entrer dans un cimetière, sans qu'il allât prier sur la tombe d'un ancien curé, ou d'un ancien bienfaiteur de l'Eglise et des pauvres. Que de *De Profundis* d'amitié sont sortis de ses lèvres, dans son église où il ne manquait jamais d'annoncer la mort de ses amis, à table même, dans toutes les réunions sacerdotales de son presbytère !

Une des épreuves les plus cuisantes de son ministère, je l'ai dit plus haut, c'était l'état de délabrement dans lequel se trouvait l'église de Desvres. Quand il y arriva, les fenêtres étaient pour la plupart bouchées avec des *hayons* de paille : il en fit rétablir le vitrage. Le chœur avait un de ces autels monstrueux du dernier siècle, qui portait jusqu'au plafond l'orgueil de sa prétentieuse misère ; il le fit abattre et le remplaça par un bel autel gothique, en chêne sculpté, sorti des ateliers de M. Courquin, du Wast. Le pavé était défectueux ; il le fit refaire en carreaux de marbre. La chapelle de la Vierge n'était pas moins tristement accommodée : il la dota aussi d'un autel de Courquin, d'un pavé en marbre, et d'une voûte à nervures en plafonnage, à l'imitation de celle du chœur.

Mais le gros œuvre de l'édifice, avec l'affreux portail dont Philippe Sannier l'avait décoré en 1831 ou 1832, périclitait, faute d'entretien. C'était un soin qui regardait la municipalité. Tous les curés ne sont pas doués des qualités nécessaires pour bâtir des églises, surtout quand il faut tendre la main pour se procurer les ressources indispensables. Reprochera-t-on à M. du Royer de ne l'avoir pas fait ? Je répondrai avec l'apôtre Saint Paul, que l'Esprit-Saint distribue ses dons comme il lui plaît, et que les œuvres de l'un ne sont pas nécessairement la règle et la mesure des œuvres de l'autre.

Pour arriver à la restauration de l'église de Desvres, il a fallu un grand coup, qui réveillât l'attention trop endormie de l'opinion publique, et ce coup fut l'interdit que prononça contre cet édifice le plus autoritaire des préfets de la république, M. Lombart de Buffières, comte de Rambuteau, secondé par son digne acolyte, le lunatique Ambroise Desprès, sous-préfet de Boulogne.

Par calcul politique et pour arriver à désorganiser l'administration municipale de Desvres dont la composition n'entrait pas dans leurs convenances, ces messieurs rendirent, en octobre 1872, un ukase qui ordonnait d'office et d'urgence l'étançonnement de l'église de cette ville, après fermeture préalable de l'édifice. Contrairement à toutes les règles de la jurisprudence administrative, on ne se préoccupa ni de provoquer une visite d'architecte, ni d'ordonner aucune expertise ; on ne crut pas avoir besoin de prendre l'avis de Monseigneur l'évêque, ni celui du curé, ni celui de la fabrique, ni celui du maire. L'arrêté arriva comme un coup de tonnerre, sec et foudroyant, par un samedi soir, avec l'intention d'empêcher les offices pour le lendemain.

Heureusement, le maire, en homme d'esprit, mit l'ukase dans sa poche jusqu'à ce que l'on eût trouvé un local pour y célébrer les augustes mystères de la religion.

Ce fut pour M. Le Roy du Royer une douleur immense et le comble de l'affliction, lorsqu'il lui fallut sortir de cette église dont la solidité était manifestement de nature à braver l'outrage de plusieurs siècles ; mais que faire contre les décisions brutales de l'arbitraire administratif ? Il obéit, puis il négocia ; il fit des sacrifices personnels d'argent pour exécuter quelques-unes des prescriptions imaginées par M. Ambroise Desprès ; et finalement, quand on eut dressé assez de sottes béquilles autour du vieil édifice, il en obtint la réouverture, après dix longs mois d'exil qu'il passa avec son Dieu dans une salle de classe, obligeamment prêtée par une pieuse fille, à l'imitation des premiers chrétiens.

Mais, comme il arrive souvent, de tout ce mal il est sorti un grand bien. Le nouveau maire de Desvres, M. Félix Vincent, a compris qu'il honorerait à jamais son administration et qu'il ferait une chose agréable à la population, en entreprenant de restaurer l'église, dont l'état ruineux, quoique solide en ses œuvres vives, était un spectacle digne de pitié, et il a commencé les travaux sur les plans de M. Léon Dubois, avec les fonds votés par le Conseil municipal.

M. le Roy du Royer, brisé par l'âge, usé par les infirmités, resta forcément en dehors de cette entreprise; mais ses vicaires étaient là pour tenir sa place, et pour apporter à cette œuvre d'intelligente restauration le concours que la municipalité était en droit d'attendre du clergé. Tous deux d'abord, mais l'un deux plus spécialement, ont pris le chose à cœur. M. Therry, représentant plus particulièrement l'action de M. le doyen dont il était l'auxiliaire, s'est chargé à lui seul du rétablissement de plusieurs parties de l'édifice. Il y a déployé un zèle digne de tous les éloges et l'antique église de Desvres voit chaque jour renaître quelques-unes de ses primitives beautés.

Quant à M. Le Roy du Royer, ce spectacle a réjoui ses derniers jours. Menacé de cécité, il avait eu le courage, il y a trois ans, de subir l'opération de la cataracte, habilement faite par M. le Dr Joseph Gros. Depuis lors, il ne sortait plus. Retiré dans la solitude de son presbytère, il passait son temps aux exercices de la prière, au classement et à la revue de ses collections de livres et de brochures, de médailles, de gravures et de curiosités, dont les amateurs se disputeront bientôt la possession, si la famille les met en vente.

Mais ses facultés diminuaient chaque jour visiblement, jusqu'à ce qu'une attaque d'apoplexie séreuse vint le frapper dans la soirée de dimanche. On eut le temps de lui administrer en toute hâte les derniers sacrements, et mardi matin il succombait, rendant son âme à Dieu, après soixante et un an de prêtrise, soixante et un ans de ministère ecclésiastique exercé sans reproche et sans défaillance,

D. H.

(*Impartial*, **24 septembre 1881.**)

M. l'abbé Le Roy du Royer était le premier doyen de Desvres, ayant été appelé à cet honneur le jour même de la création de ce décanat, le 24 juin 1844.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'un grand concours de parents, d'amis, de confrères et d'ouailles.

Nous avons remarqué au milieu de l'immense affluence, plusieurs membres du

Conseil général et des Conseils d'arrondissement du Pas-de-Calais, M. Cucheval-Clarigny, M. de Coussemaker, Mgr Scott, doyen d'Aire, M. l'abbé Robitaille, chanoine d'Arras, M. le grand doyen de Boulogne, MM. les doyens d'Ardres et d'Etaples, M. Leroy, ancien maire de Desvres, et un grand nombre de notabilités de la localité, du canton, de l'arrondissement et du département.

Les cordons du poèle étaient tenus par M. Vincent, maire de Desvres, M. Bonnière, juge de paix, M. Gueudré président de la fabrique, et M. l'abbé Robitaille, doyen du chapitre, son ami intime.

Le deuil était conduit par M. le baron Bousson-Le Roy du Royer, beau-frère du défunt, par M. Quéval-Bousson, chef de bataillon au 14e territorial d'infanterie, et par MM. du Royer, Carton et Leurs, ses neveux.

La messe a été célébrée par M. Wallet, grand doyen de Boulogne, qui a prononcé ensuite une éloquente oraison funèbre, puis donné l'absoute.

L'orgue était tenu par M. l'abbé Rigolet, vicaire de Notre-Dame de Boulogne. L'église, toute tendue de noir et de draperies funèbres, avait été ornée par les soins de MM. les vicaires. Accompagnés d'un grand nombre d'ecclésiastiques, de parents et d'amis, ils ont suivi le corps du défunt jusqu'à Ardres, où il a été inhumé à la suite d'une absoute solennelle, donnée dans l'église de cette paroisse par M. le doyen du canton, au milieu d'une grande affluence d'habitants de cette ville et des environs. D. H.

(*Bibliographie*, I, 64).

---

25 septembre 1771.

OBSÈQUES DE NICOLAS JOUGLEUR, Curé de Saint-Joseph.

Le chapitre de Boulogne procède aux funérailles solennelles de Messire Nicolas Jougleur, curé de Saint-Joseph de la cathédrale. Mort la veille, à cinq heures de l'après-midi, d'une fièvre putride excessivement maligne qui régnait à Boulogne, ce curé fut inhumé dans un des caveaux qui avaient été construits au-dessous de la sacristie capitulaire, devenue aujourd'hui l'une des maisons de la rue de Lille. Ces caveaux existent encore; mais, en 1793, les républicains en goguette ont joué à la boule sur la chaussée des rues avec le crâne des vénérables défunts qui y dormaient le dernier sommeil : et les fours qui avaient été destinés à contenir la dépouille mortelle des anciens du sanctuaire servent aujourd'hui à de profanes usages.

Nicolas Jougleur était originaire de Saint-Etienne et il avait pris le grade de maître ès arts à l'Université de Paris. Il avait été ordonné prêtre le 8 juin 1748 et avait débuté dans la carrière ecclésiastique par être vicaire à Calais, puis vicaire chapelain à l'église de Saint-Nicolas de Boulogne. Mgr de Pressy l'avait nommé à la cure de Bazinghen le 21 octobre 1756; et c'est dans ce poste que le chapitre de Boulogne alla le chercher pour

lui offrir la cure de Saint-Joseph, dont la nomination lui appartenait. L'évêque de Boulogne agréa ce choix par lettres du 28 mai 1760, et le nouveau titulaire fut mis en possession de ce bénéfice le 30 du même mois.

Grâce à une bienveillance particulière de l'évêque et peut-être à son titre de maitre ès arts, Nicolas Jougleur possédait depuis la fin de l'année 1750, ou le commencement de l'année 1751, un des bénéfices secondaires les plus importants de la cathédrale, c'est-à-dire le titre de chapelain du Saint-Esprit, dit du Clocher, qui était regardé comme une semi-prébende. Ce bénéfice n'obligeait point à résidence et il pouvait être tenu cumulativement avec les fonctions curiales. Le revenu officiel *minimum* en était estimé à 220 livres ; et cela venait fort utilement s'ajouter au faible casuel de 240 livres qui formait à peu près tout le revenu de la cure de Saint-Joseph.

(*Impartial*, 25 septembre 1869).

(Voir t. Ier de ce recueil, p. 515).

---

25 septembre 1869.

EXPOSITION DE RACE CANINE.

C'est une pensée bien utile que celle de cette exposition. Non-seulement le chien est l'ami de l'homme, qu'il réjouit par ses caresses, sa fidélité, son dévouement; mais il lui est encore un serviteur important en beaucoup de rencontres. Sa vigilance toujours attentive l'avertit des dangers que courent ses biens ou sa personne. Ses aboiements sont plus sûrs que le cri des oies du Capitole ; et ses crocs puissants se sont maintes fois incrustés dans les jambes des malfaiteurs.

Suivant les aptitudes particulières de la race à laquelle il appartient, le chien est le gardien fidèle et intelligent du troupeau qui paît dans la plaine et il sait distinguer le champ cultivé d'avec les guérets incultes où la brebis doit chercher sa nourriture. A la chasse, soit qu'il faille tenir le gibier en arrêt, découvrir le lièvre au gîte, ou le poursuivre à travers les mille détours de sa fuite savante, le chien est l'indispensable auxiliaire du chasseur. Il sait relancer le renard dans son terrier, le lapin dans sa retraite souterraine, la bête sauvage dans son fourré. Il fait une guerre d'extermination aux innombrables rongeurs qui infestent les maisons, les granges, les écuries, les basses-cours. Bien mieux, le terre-neuve se jette à la nage pour sauver celui qui se noie et le chien du Mont-Saint-Bernard va découvrir sous les plus hautes masses de neige le pauvre voyageur surpris par les avalanches.

Mais, tandis que les autres races d'animaux domestiques sont l'objet de

soins et d'attentions particulières, pour les maintenir dans l'état relativement le plus parfait de leur originalité native, la race canine, abandonnée à elle-même, s'abâtardit dans les croisements les plus désordonnés. C'est à n'y plus rien connaître. Aussi, dans une ville comme Boulogne, par exemple, combien pourrait-on rencontrer de véritables chiens de race? Tout est mêlé, confondu. L'épagneul, le griffon, le terrier, le carlin, le loulou se sont tellement croisés et entrecroisés qu'il est à peine possible de distinguer dans leurs descendants les caractères spéciaux de leur race. Le chien de rue (c'est ainsi qu'on désigne le produit hybride de ces croisements d'aventure) domine partout, et sa taille comme son pelage, passe par toutes les nuances et toutes les bigarrures les plus inimaginables.

L'objet des expositions du genre de celle qui se prépare est de chercher à remédier à cet état de choses, en mettant sous les yeux du public les échantillons les plus purs et les plus typiques de chacune des différentes espèces de chiens. On espère par ce moyen déterminer les amateurs à veiller avec soin au maintien des races, seul moyen de n'en pas voir dégénérer les caractères.

Si le proverbe est vrai qui dit : « bon chien chasse de race, » il s'ensuit que l'animal aura d'autant moins besoin d'éducation qu'il sera né de meilleure famille. Et de fait, le basset, le terrier, le rattier, montrent dès leur plus jeune âge les dispositions naturelles qui sont inhérentes à leur caractère et qui leur ont fait donner le nom qu'ils portent. Pour leur apprendre à guetter le rat ou la souris, aux abords de leurs fuyants, à pénétrer dans le terrier du renard ou du lapin, il suffit de les mettre une fois sur la voie, pour qu'ils acquièrent à l'instant l'expérience la plus consommée.

Nos voisins de la Grande-Bretagne, plus pratiques que nous dans tout ce qui regarde ces détails domestiques, s'intéressent davantage aux conditions d'élevage des divers représentants de la race canine; et c'est chez eux qu'on les retrouve dans leurs types les mieux conservés.

Ce sont aussi nos voisins, probablement, et les nombreux résidents anglais de Boulogne et des environs qui accueilleront avec le plus de plaisir l'exposition qui se prépare. Elle sera intéressante, à tous les points de vue, et nous la recommandons particulièrement à tous ceux qui mettent quelque ambition à posséder des chiens qui soient distingués par de sérieuses qualités de naissance. Puisque l'on fait tant que de payer l'impôt et de se donner le luxe d'un animal de fantaisie, il est bon de chercher à avoir quelque chose qui ne soit point tout-à-fait vulgaire et de pouvoir dire avec une certaine satisfaction, plus ou moins artistique : Voilà un chien qui n'est pas un chien de rue.

CYNOPHILUS.

(*Bibliographie*, II, 190). (*Impartial*, 25 septembre 1869).

26 septembre 1614.

TOMBEAU DE CARREAUX, A SAINT-NICOLAS.

Fut et comparut en sa personne Marguerite Cogé, vefve de feu Christofle Ivart, maistre pottier, bourgeois de ceste ville de Boullongne, devant messieurs le curé, recepveur et marguilliers de l'eglise Saint-Nicolas, ausquels avecq grande instance et prieres les a suppliez de lui permettre de mettre un *tombeau de careaux* dedans la dite eglise sur la fosse de son dit feu mary, et que pour obtenir la dite permission elle donneroit, comme de faict elle a donné et donne 25 s. tournoiz de franche et nette rente, à avoir et recepvoir à perpetuité sur la maison dudit feu Christofle Ivart, où est à present demeurante la dite Cogé, sceant en la rue de tirewit *aliàs* des pottiers, attenante d'amont à la maison de Charles Rohault,... et d'aval à Jehan Godart., et par derriere faisant front au chemin de la haute ville, à la charge qu'il sera chanté à perpetuité un obit pour l'ame dudit deffunct Christofle Ivart, lequel se chantera le VIIIe d'octobre, ce quy a esté accepté et accordé par les susdits curé, recepveur et marguilliers de ladite eglise ; et à elle permis de mettre le dit tombeau sur la fosse de son dit feu mary ; faict en la basse ville de Boullongne ce 26e septembre 1614 en la presence des susdicts nommés et de Guillaume Ivart, frere dudit Christofle Ivart.

Signé : marque + de Marguerite Cogé,... Guillaume Ivart, Marés, doïen, Germain et Antoine Le Roy.

(*Martyrologe de Saint-Nicolas*, 1550-1696).

P. c. c., A. R.

---

26 septembre 1643.

TESTAMENT DE MLLE ANTOINETTE LE ROY.

On a déjà dit dans le tome Ier de ce recueil, p. 200 et 246, quel avait été le sort des vieux reliquaires et celui des beaux manuscrits de Thérouanne, mal conservés dans le trésor de Notre-Dame. Le pauvre chapitre de la cathédrale devait avoir une bien triste réputation, puisque dès 1643 les donateurs mettaient dans leur testament des clauses aussi sévères que celles qui suivent.

Mademoiselle Antoinette Le Roy, demoiselle de Berguette, fille d'Antoine, ancien échevin de Boulogne, dans son testament du 26 septembre 1643, demande « à être inhumée dans la chapelle Nostre Dame, à laquelle elle fait don d'un ornement complet de satin blanc, garny de dentelle d'or, avecq une cheine d'or de hault prix, ung chenon d'or et reliquaire (quy) ont desja servy par plusieurs fois à ladite chapelle et quy sont à present en la possession de Me Jehan Moucque, chanoine de la dicte eglise » (doyen le 31 mars 1646).... L'archidiacre Le Roy mentionne le don dans son *Histoire de Notre-Dame*, p. 191, mais il glisse sur les conditions apportées par sa tante : les voici, car on ne peut les taire : « *aux charges et conditions que l'on ne poura vendre, changer ny divertir la dite cheine et chenon cy dessus à aultre usage que à ladite chapelle, et au cas que messieurs de*

chapitre en voulussent faire le contraire, elle revocque ladite donnation au prouffict des sœurs Urselines (*sic*) de cette ville. »

Elle donne encore à la même chapelle « la somme de 480 livres pour estre employées en acquisition de 30 livres de rente pour subvenir au fournissement du pain, vin et luminaire, qui se consomme au service de ladite chapelle Nostre-Dame, à la charge d'y estre dit et cellebrez chacun an à perpetuité deux services solennelz avec vigilles et commendaces, l'un d'iceux le jour de l'annontiation de la vierge au mois de mars, et l'autre le jour de son assomption au mois d'aoust, à la charge aussy d'en faire avertir les principaux parens qui seront demeurantz en ceste ville ; et où lesdits services ne seroient cellebrez en ladite chapelle, elle veult et entend que lesdites 30 livres de rente appartiennent et retournent aux dites sœurs Urselines, etc. » Parmi quantité d'autres legs pieux on remarque : 30 livres de rentes, ou la somme de 480 livres aux R. P. Minimes « pour l'entretien et continuation du catechisme des pauvres et à charge de dire deux messes par an le vendredy et sabmedy de la Passion » ; aux P. de l'Oratoire, 550 livres en deux fois, partie pour régler les obsecques, partie pour messes « à dire chaque sabmedy qu'ils la diront en l'eglise Nostre-Dame de Boulogne et ce en la chapelle de la vierge, 200 livres aux Capuchins, autant aux P. Cordeliers, pour services solempnels ; 240 livres aux sœurs religieuses de Desvres pour faire chanter un service chacun an le jour de la Nativité de la Vierge en septembre..., etc. »

Pour extrait conforme, A. R.

---

26 septembre 1887.

PHILOLOGIE : LE GEZ.

L'écume que produit la bière dans le moment où elle fermente en cuve, et que l'on débite dans le commerce pour servir de levure à la boulangerie, porte dans nos contrées septentrionales un nom dont l'Académie française n'a pas encore consacré l'existence. On l'appelle *Gist* (autrefois *Gest*) dans la langue flamande, où ce mot compte plusieurs dérivés, parmi lesquels se trouve le verbe *Gisten*, fermenter. Les Espagnols l'y ont pris sous la forme de *Giste*, académiquement définie par cette périphrase : *La espuma de la cerveza*. Les Anglais en ont fait *Yeast*, en adoucissant la gutturale. Nos patois du Nord, dont l'orthographe n'est pas fixée, l'écrivent différemment.

Vermesse, dans l'idiome de la Flandre française, donne ce mot sous la forme de *Gui*, d'où *Guiler*, ou *Guiller*, fermenter, couler, dérivé qui est entré dans la langue française, *Guileux*, marchand qui fait commerce de *Gui*, ou de levure. D'après Sigart (*Dictionnaire du wallon de Mons*), on dit *Guèse*, à Namur. C'est une des formes de l'ancien français, suivant Roquefort, qui nous le montre s'écrivant *Ghez* en 1560, et *Giest*, à la

flamande, deux cents ans auparavant. L'échevinage de Boulogne, dans ses ordonnances, écrivait *Gest*, au milieu du XVIIIe siècle.

On a dit aussi *Ghie*, *Gie* et *Gée*, qui reviennent au *Gui* de Vermesse. Hécart, en Rouchi de Valenciennes, donne *Gé*, que Sigart écrit *Jé* ou *Jet*, en glissant sur une pente où l'étymologie déraille complètement. C'est une mauvaise leçon, produite, je crois, pour la première fois par l'abbé Corblet, dans son Glossaire picard, et qui malheureusement a fait fortune.

Jet, qui dérive de *jeter*, a paru très naturel, pour exprimer le nom de l'écume que *jette* la bière; et dès lors l'opinion générale s'y est arrêtée, avec d'autant plus de complaisance que les étymologies les plus fausses sont celles auxquelles le public fait l'accueil le plus favorable.

Pourtant, du moment que le vocable *Guist*, *Gui* ou *Gée*, d'où dérivent *Guiler* ou *Guilloire*, comme Chevallet le démontre dans ses *Origines de la langue française* (t. I, 1858, p. 378), comme Auguste Scheler et J. Sigart le confirment dans leurs ouvrages, se rattache à un radical teutonique — nord *Gâsa*, suédois *Giœst*, danois *Gœr*, allemand *Gahren*, avec la signification certaine de levure ou ferment, — la conservation de la gutturale s'impose, et il n'est pas permis de remplacer cette caractéristique par un J.

En outre, *Gé*, *Gée* ou *Ghez* se prononcent dans les patois cités avec un é fermé à désinence sèche, ou masculine; et c'est altérer le mot que de l'écrire *Jet*, qui veut être prononcé par un é ouvert.

A mon sens, pour conserver l'étymologie, et pour indiquer la prononciation, on devrait écrire dans l'idiome picard et boulonnais *Gez*. C'est cette orthographe qui régnait, il y a cinquante ans, dans les campagnes, où le mot est le plus souvent exprimé sans aucune préoccupation du beau langage. Lorsque je fréquentais l'école de Bellebrune, mon village, le vieux clerc, maitre Parmentier, qui m'enseignait la grammaire, dressa un jour, de sa plus belle main, en lettres moulées, une magistrale affiche que je vois encore d'ici collée à la vitre d'Henriette Duchâteau, humble mercière du lieu. On y lisait à mon grand ébahissement, car le mot ne figurait pas dans Noël et Chapsal,

ICI L'ON VEND
DU GEZ

Aujourd'hui, je ne rencontre plus nulle part d'autre façon d'écrire que celle de :

DÉBIT DE JET.

En voulant être plus sage que nos pères et en cherchant à corriger par une savante interprétation ce que l'on croyait être une erreur de langage, on est tombé dans une faute plus grave, suivant l'adage :

In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte !

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 290).

(*Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, t. Ier, 1887, pp. 116-118).

27 septembre 1769.

AUMONES DU CHAPITRE.

L'année 1769 avait été malheureuse, le chapitre de la cathédrale fidèle aux habitudes charitables qui distinguèrent toujours le sacerdoce catholique, arrête qu'une somme de 126 livres sera délivrée au trésorier du bureau de charité, le chanoine Claude Caffieri, pour être employé par lui pendant le mois d'octobre, à la subsistance des pauvres de la haute-ville. Le mois suivant, on décide à l'unanimité que cette allocation sera payée tous les mois, jusqu'à nouvel ordre. Je voudrais savoir si la révolution qui a détruit la cathédrale et qui en a vendu les biens à vil prix, s'est mise en peine de continuer les libéralités que les chanoines faisaient, en temps de disette, aux ouvriers sans pain et sans travail. Quand le cas se présente, on a recours à des souscriptions et en définitive c'est le bourgeois qui paie !

D. H.

(Mss inédit).

---

28 septembre 1824.

ADRESSE A S. M. CHARLES X.

Louis XVIII venait de mourir; et, à cette occasion le Conseil municipal de Boulogne adopta une adresse qu'il envoya à S. M. Charles X, et dont voici les principaux passages :

« Sire, la mort du monarque adoré qui restaura la monarchie, comprima les factions, fit taire les haines, réunit les esprits divisés, donna l'exemple de l'oubli bien plus difficile que le pardon, rétablit les principes conservateurs de l'ordre social, réconcilia la France avec l'Europe et fit respecter son autorité au dehors comme il la fit chérir dans l'intérieur, a répandu le deuil et la consternation dans notre ville et brisé nos âmes de douleur.

« Boulogne est la seconde ville qui eut le bonheur de recevoir ce grand roi, lorsqu'après un long exil il venait, au milieu des acclamations unanimes de ses sujets, ivres d'amour, d'espérance et de joie, prendre possession du trône de ses pères, relever l'étendart des lys et donner à la nation, fatiguée de révolutions, de despotisme et d'anarchie, ces institutions que vous compléterez, Sire, et qui assureront à la France monarchique et religieuse, des siècles de prospérité, de repos et de bonheur....

« Votre règne, nous en avons pour garantie vos éminentes qualités et votre parole royale, ne sera que la continuation de son règne, et nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'il n'ait d'autre terme que celui de vos bienfaits. »

Il y a là pour Louis XVIII un éloge funèbre, écrit en termes amphigouriques et plein d'expressions outrées ; mais le fond en était juste, et les sentiments de bon aloi. Il faut bien le reconnaître : lorsque l'on vit le successeur et l'héritier de Louis XVI s'entourer des hommes qui avaient le plus marqué dans l'histoire de la révolution française, on put dire avec une grande vérité qu'il pratiquait « l'*oubli* plus difficile que le *pardon.* » On le lui a souvent reproché, mais il y avait des gens, comme on le voit, pour lui en faire un mérite.

(*Impartial*, 28 septembre 1870).

---

29 septembre 1796.

PRISONNIERS AUX ANNONCIADES.

Le 8 vendémiaire an V, l'administration municipale du canton de Boulogne, qui s'était vivement préoccupée du sort des prisonniers détenus dans la maison des Annonciades et dans le Beffroi communal, prend une délibération à l'effet de solliciter de l'administration départementale des mesures d'amélioration à leur égard. On ne saurait se faire une idée de ce que c'était que des prisons, il y a moins de cent ans. Ceux qui ont monté dans les étroits détours du beffroi ont-ils remarqué ces tourelles hautes et sombres, aux portes si puissamment verrouillées et cadenassées ? Sont-ils entrés dans ces réduits qui prennent par le dehors un jour froid et blafard, au moyen de meurtrières sans vitres ? Telle avait été, depuis le XIIIe siècle, la seule prison municipale, provinciale et royale du Boulonnais !

Après l'avénement de la *liberté*, comme ces cachots infects ne suffisaient plus à contenir les criminels et surtout les suspects, on avait ouvert une autre prison dans le couvent des Annonciades, puis une troisième, sous la Terreur, dans le couvent des Ursulines. Là, du moins, les prisonniers étaient à l'aise, quant au local, et ils avaient des cours où ils pouvaient se promener à certaines heures sous la surveillance de leurs gardiens. Mais le régime intérieur de ces maisons de détention était horrible. La délibération constate que les malheureux détenus n'avaient pour lit qu'un peu de paille étendue sur le parquet. On ne leur donnait ni soupe, ni linge, ni vêtements, ni bois pour se chauffer l'hiver. Leur nourriture consistait purement et simplement en une livre et demie de pain sec, arrosé d'un peu d'eau claire ; et le gardien recevait pour son traitement personnel deux sous par jour et par chaque pensionnaire confié à ses soins.

Il est vrai que les prisonniers qui pouvaient se livrer à quelque travail y trouvaient les ressources nécessaires pour adoucir leur position ; mais les vieillards, les infirmes, les impotents, les valétudiaires, que pouvaient-ils

devenir ? L'administration les prit enfin en pitié, et elle sollicita une amélioration en faveur du régime atroce auquel ils étaient soumis. Cette amélioration consistait à donner aux détenus indigents, outre leur livre et demie de pain, chaque jour une ration de soupe et de légumes, avec de la viande trois fois par décade et un chauffoir commun pendant l'hiver. C'était presque de l'humanité !

(*Impartial*, 29 septembre 1869).

---

29 septembre 1887.

M. R.-B. HINCHLIFFE.

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un des vétérans de la presse locale, M. R. Bower Hinchliffe, ancien correspondant des journaux anglais pour la ville de Boulogne. Il n'est personne qui ne se rappelle avec plaisir l'aimable et sympathique physionomie de celui que nous appelions familièrement le père Hinchliffe, et dont l'*Index*, de Berr, nous a conservé les traits dans sa feuille n° 31 du 27 février 1869.

C'était un grand ami de notre cité, et qui fut bien dévoué à tous les intérêts de la ville de plaisance et du port maritime. Il les servit longtemps comme correspondant actif et judicieux du *Folkestone Chronicle*, après avoir, je crois, rédigé aussi une feuille anglaise locale, qui, comme toutes ses congénères, a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'une saison. Mais jamais nous n'avons eu quelqu'un, à Boulogne, parmi nos résidents, qui ait aussi bien connu et aussi bien traité les questions locales agitées de son temps, à l'occasion desquelles il soutint vaillamment l'administration de M. Livois contre l'opposition mesquine et tracassière qui cherchait à l'entraver.

M. Hinchliffe aimait aussi à s'occuper d'agriculture et d'élevage. Chaque année tant que subsista la bergerie nationale du Haut-Tingry, il se plaisait à faire valoir les efforts de son ami M. Dutertre pour la propagation en France des meilleures races anglaises. Il s'était fait une spécialité de rendre compte de la vente des béliers, ses chers *Dishley Mérinos*, et c'était une vraie fête pour lui de m'apporter en manuscrit son article à traduire, pour pouvoir le signer de son nom le lendemain en français dans l'*Impartial*.

La librairie internationale de M. Merridew a publié de lui un *Guide de Boulogne*, en anglais, qui a eu plusieurs éditions, et qui marque comme transition entre les derniers de M. Brunet et le premier de M. V.-J. Vaillant.

M. Hinchliffe, dont la santé déclinait rapidement depuis le printemps

dernier, s'est éteint dimanche dans sa maison d'Outreau, où il vivait entouré de tous les soins que la piété filiale pouvait imaginer pour adoucir les souffrances et les douleurs qui sont inséparables de la vieillesse. Nous devions, à titre d'ancien collaborateur et d'ami, ce souvenir à sa mémoire. D. H.

(*Bibliographie*, II, 312). (*Impartial*, 29 septembre 1887).

---

30 septembre 1514.

RÉCEPTION SOLENNELLE DE MARIE D'ANGLETERRE A BOULOGNE.

On sait que Louis XII, ayant eu le malheur de perdre, le 9 janvier 1514, sa noble épouse, Anne de Bretagne, demanda en secondes noces une sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre. Cette princesse, âgée de seize ou dix-huit ans, fut mariée par procuration, à Londres, le 13 août; et le roi l'épousa en personne à Abbeville, le 9 octobre.

Les historiens modernes, mal renseignés par les chroniqueurs du temps, ont commis beaucoup d'inexactitudes en ce qui concerne les détails et même les dates précises de ces faits. Il leur était pourtant facile de connaître la vérité, en se donnant la peine de consulter une savante dissertation de Bréquigny sur Marie d'Angleterre, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres en 1771. Henri Martin y aurait appris, par exemple, que la jeune reine ne fut point « conduite à Calais », comme le dit à tort Fleuranges; mais qu'elle voulut prendre pied en France sur terre française, et qu'elle vint à Boulogne.

Nos chroniques locales ont conservé le souvenir de ce fait, à cause de la piété que la princesse montra envers Notre-Dame, et des offrandes qu'elle fit à la trésorerie de cette église. Mais on n'avait point gardé la mémoire de la réception officielle faite par la ville à l'aimable souveraine qui arrivait d'Outre-Manche. Nous avons été assez heureux pour en retrouver le récit, écrit par un contemporain, Messire Jacques Leest, abbé de Saint-Vulmer de Boulogne, qui l'a consigné sur une des pages libres du *terrier* de son abbaye. C'est une relation pleine de charmants détails; et nous avons cru devoir la reproduire intégralement dans son naïf langage.

Nos lecteurs remarqueront que la flotte qui transportait la jeune reine fut battue d'une effroyable tempête, durant la traversée de Douvres à Boulogne; mais que, malgré le mauvais temps, les habiles mariniers qui conduisaient le vaisseau sur lequel était la princesse, purent aborder heureusement au port vers la *Burrière*. Le document que nous publions donne par conséquent un parfait démenti aux auteurs qu'a suivis un écrivain boulonnais dans l'*Almanach de Boulogne* de 1852. Si la fille de Henri VII avait dû se présenter en costume de « nymphe avec ses néréïdes » devant la noblesse de France qui l'attendait au rivage, et si elle avait réellement fait « naufrage » à son arrivée en France, l'abbé de Saint-Vulmer

n'aurait point manqué de le dire, fallût-il attribuer le fait à une fausse manœuvre du capitaine.

Polydore Virgile rapporte que le peuple vit un mauvais présage dans cette tempête violente qui dura plus de vingt jours sur terre et sur mer, et qui dispersa en divers lieux la suite de la princesse; mais il ne parle pas du prétendu naufrage.

La date de l'entrée de Marie d'Angleterre dans notre ville est restée en blanc dans le manuscrit, pour ce qui est du quantième, mais le mois en est indiqué, *le.... jour de septembre.* D'un autre côté, on voit dans une lettre de Wolsey que Louis XII savait, le 3 octobre au matin, que la princesse était débarquée à Boulogne; et il est bien possible qu'il l'ait appris la veille, le 2 octobre, jour de son arrivée à Abbeville. Quel que fût le mauvais temps et quelque mauvais que fussent les chemins, les courriers ne pouvaient mettre plus de deux jours pour le trajet de Boulogne à Abbeville : tout porte donc à croire que la princesse a pris la terre dans notre port le 30 septembre.

Elle quitta Boulogne le 1er octobre, « l'endemain »; et marchant à très petites journées, en attendant ses bagages, avec des chevaux d'emprunt, parmi lesquels caracolait superbement le *bayard* de Saint-Vulmer, elle fit son entrée à Abbeville le 8. C'était, dit-on, la plus belle personne de son siècle, « l'une des plus belles filles que l'on sauroit voir. » Elle avait « très-bonne grâce et le plus beau maintien, soit en devises, en danses ou autrement, que possible est d'avoir; elle n'etoit en rien melancolique, ains toute recreative. » Abbeville la reçut magnifiquement; mais la réception qui lui fut faite à Boulogne ne fut point surpassée.

C'est une des plus belles pages de nos annales. Boulogne, ville de Notre-Dame, charge sa patronne de la représenter officiellement et d'offrir à la jeune reine le présent de la communauté. Maïeur et échevins, gouverneur et commandant d'armes, noblesse et clergé, tout s'efface : Notre-Dame de Boulogne est seule en scène avec ses anges pour donner le compliment de bienvenue à la royale visiteuse, et lui offrir le cygne d'argent qui renferme le cœur d'or de la cité. Il y a là le sujet d'un tableau historique du plus pittoresque intérêt, en même temps qu'un des souvenirs les plus gracieux de notre passé.

L'abbé D. Haigneré,
Archiviste de la ville.

Entrée solennelle de Marie d'Angleterre
seconde femme de Louis XII en la ville de Boulogne le..... septembre 1514.

En l'an de grace mil v cens et xiiij le (1) jour du moys de septembre, à dix heures devant disner, entra au hable (2) de Boullongne Marie sœur du roy

(1) Cette date est restée en blanc.
(2) *Hable* ou *hâvre*, c'est-à-dire *port*.

Henry d'Engleterre [viij^e de ce nom (1)] et fille du roy Henry [vij^e], et avec elle grande noblesse de Engleterre, tant princes que princesses, ducz et comtes, ducesses et comtesses et plusieurs prelas d'Eglise ; et venoit pour espouser le roy de France Loys xij^e de ce non, qui estoit vefve de la ducesse de Bretaigne Anne. Incontinent les navires posés à terre audit hable, qui estoient biaulx à veoir, icelle Marie et sa compagnie descendirent à terre dedens ledit hable, auprès de le Burrière ; et leur mena on (2) des chevaulx et hacquenées de ceste ville, pour ce que les navires où estoient leurs chevaulx et bagages ne estoient point venus, pour le rude temps qu'il faisoit, mais vindrent (3) certains jours après ; et n'eust été (4) que en la compagnie de ladite Marie avoit plusieurs bons maronniers (5), tant de ceste ville que d'Engleterre, elle n'eust point prins le hable de ceste marée ; et dura assés long tamps ledite tempeste, tellement que l'endemain que elle s'en alla en Franche, il fallu bailler les chevaulx de ceste ville, dont notre baiard (6) y futt. Quant ladite Marie vint au grand Boullovard sur le Bourcq, messieurs de Notre-Dame, qui estoient partis de leur maison en procession, à tous croix, cappes et relicques, passèrent devant notre maison ; et nous adoncques (7) devant notre portail nous jondismes (8) avecq eulx à tout nos croix, cappes et relicques, et encontrasmes ledite Marie ou dit (9) Boullvard ; et adoncques Monsieur de Notre-Dame luy bailla à baisier la relicque du lait Notre-Dame, et je luy baillay à baissier le chief de Sainct Wlmer ; puys s'en vint ledite Marie jusques au pont, à l'entrée de la ville ; et au dessus dudit pont y avoit ung bastiau, dedens lequel avoit une josne fille et deux josnes enfans, abilliés les dits deux josnes enfans en angeles (10), et la josne fille comme la Vierge Marie ; et avoit ladite jone fille en sa main le present que la ville faisoit à ladite Marie, qui estoit ung chyne (11) d'argent qui par le col se ouvroit, et dedens luy pendoit ung cœur d'or pesant LX escus d'or ; et estoit ledit batiau bien paint de fleurs de lys et de rozes ; et y avoit escript au tour dudit batiau UNG DIEU, UNG ROY, UNE FOY, UNE LOY. Et quand ladite Marie aprocha, ledit batiau

(1) La désignation du nombre ordinal des deux rois Henry est restée en blanc dans le manuscrit.

(2) *Et on leur mena.*

(3) *Vinrent.*

(4) Nous dirions aujourd'hui : *Et sinon qu'en la compagnie de ladite Marie il y avait*, etc.

(5) *Maronnier* est l'ancienne forme du mot *marinier*, *marin*.

(6) *Notre baiard*, notre *cheval bai*, celui qui appartenait à l'abbaye. On trouve ce mot dans Fleuranges : Louis XII arriva à Abbeville sur un *grand cheval bayard qui saultoit*.

(7) *Alors.*

(8) *Nous nous joignîmes.*

(9) *Ou* équivaut à *au*.

(10) *Angeles*, anges, du latin *angelus* ; on trouvera plus loin *angle*.

(11) *Chyne*, c'est-à-dire *cygne*. On croyait avec raison en 1514 avoir le cygne et non l'oie pour emblème.

s'avalla (1) par engien, et commença à dire ladite josne fille qui representoit la Vierge Marie ce qui s'ensieut :

Que est ista que ascendit per desertum sicut virgula fumi ex aromatibus mirre et thuris ? (Canticorum, iii) (2).

Qui est la belle et triumphant pucelle
Plaine d'honneur, de biauté et de sens,
Que nous veons monter comme l'enchens,
Pardevant nous, o noble jouvencelle ?

Et le premier angle dizoit :

Ista est speciosa inter filias (3).

C'est de biaulté la rozette flourie,
La souveraine et illustre princesse,
Votre fillœulle apellée Marie,
Par quy la guerre et discord a prins cesse.
Comme de paix vous fustes la deesse,
Fille et espeuse au roy celestien ;
Pareillement, ceste fleur de noblesse
Est fondement de paix et de leesse (4),
Et chierre espeuse au roi très chrestien.

Et le second angle dizoit :

Et circumdabant eam flores rosarum et lilia convallium (5).

Comme lassus (6) vous estes adornée (7),
De biaulx fleurons vertueux et jollis ;
Semblablement elle est advironnée
De bruyt, d'honneur et de gens anoblis.
Icy veons (8) rozes et fleurs de lys
Tout d'un accord à sa noble venue;
Loenge à Dieu, le roy de Paradis,

(1) *S'avalla par engien*, c'est-à-dire *descendit par engin* ; ou à l'aide d'une mécanique. Le patois dit encore *dévaller*,

(2) Ces paroles sont du Cantique de Salomon et signifient : ***Qui est celle-là qui monte du désert, semblable à une spirale de fumée formée des parfums de la myrrhe et de l'encens.***

(3) La réponse de l'ange, tirée de même livre sacré, veut dire : ***C'est celle qui est belle entre toutes les filles.***

(4) *Leesse* ou *liesse*, joie. Le mariage de Louis XII avec la princesse Marie était la conséquence d'un traité de paix fait avec l'Angleterre.

(5) Ces paroles sont encore empruntées au Cantique et font une poétique allusion aux *lis* de France et aux *roses* des Plantagenets : « ***Et les fleurs des roses et les lys des champs entouraient ma bien-aimée.*** »

(6) *Lassus*, c'est à-dire *là sus*, ou *là haut*, au ciel.

(7) *Adornée*, c'est-à-dire *ornée*.

(8) *Veons*, c'est-à dire *nous voyons*.

Ou non duquel, Madame, je vous dis
Que vous soyés ycy la bien venue !

Puis ledite josne fille, en presentant le present, dizoit :

Fleur de biaulté, princesse noble et gente,
Prendrés en gré, douce benignité,
Ce petit don, que la communité
De ceste ville humblement vous presente.

Puys entra la dite dame en la ville ; et sa compagnie et ceulx de Notre-Dame et nous la convoiasmes, à tout croix etc, jusques à l'église Notre-Dame ; et puys, à tout nosdits croix et relicques, retournasmes cheens (1).

Et Messieurs maieur et eschevins nous donnerent ledit batiau, pour tant qu'il avoit esté fait et paint cheens ; et que sire Leurens Framery, prieur de cheens, avoit composé ce qui cy dessus est escript en rethoricque, et est mis en notre eglise, tout hault, au bout, en bas d'ycelle, où lieu où solloient (2) estre nostres grosses orgues.

Et ne furent point les dits roy et royne ensamble longuement ; car au moys de janvier oudit an (3) [v^e et xiiij, la premiere sepmaine dudict moys] mourut ledit roy Loys xij^e de ce [nom]; et fu roy Franchois, premier de ce nom, qui estoit duc d'Angoulesme, qui avoit espousé dame Claude, fille dudit roy Loys et de ledite Anne ducesse de Bretaigne.

(*Terrier de Saint-Wlmer de 1505*, f° 152 v° et 153 r°).
(*Archives de la ville de Boulogne*). (*Almanach de Boulogne*, 1863).

---

30 septembre 1600.

CLOCHER DE SAINT-NICOLAS.

« Louyse Burluguet, femme d'Antoine Gest, mourut le dernier de septembre. Ils ont fondé (4) les matines du jour de Sainct-Antoine en janvier et celles du jour de Sainct-Louis, avec le *Lætatus* qui se dit après la grand'messe. Son mary, estant recepveur, a fait acomoder le *clocher de*

(1) *Cheens*, c'est-à-dire *ici chez nous* ; Molière dit encore *céans*.

(2) *Solloient*, c'est-à-dire *avaient coutume*.

(3) Les mots qui suivent entre parenthèses sont en surcharge dans le manuscrit. Louis XII mourut le 1er janvier 1515, suivant notre manière de compter ; mais comme en ce temps-là l'année commençait à Pâques, le mois de janvier 1515 appartenait encore à l'année 1514. D. H.

Le *Terrier de St-Wlmer* était alors aux archives de la ville : mais il a disparu et nous n'avons pu en revoir le texte sur l'original. A. R.

(4) Le dernier juillet 1602, *Martyrologe de Saint-Nicolas*, n°s 204 et 295. Dans ce registre le nom de la femme Gest est toujours écrit Berliquet ; ailleurs on trouve *Breliquet* en 1541.

l'eglise, et couvrir de plom, et aussi a faict faire le planché du cloché, au lieu de la voute qui avoit esté abatue par le commandement de monsieur Vic, gouverneur, et remis et racoutré le crucifix que avoit donné frere Jehan de la Sale (1), qui avoit esté rompu avec la dicte voulte. »

(*Premier registre de catholicité de Saint-Nicolas*). D. H.

(Voir tome Ier de ce recueil, p. 387).

---

30 septembre 1871.

MGR BLANQUART DE LAMOTTE.

Hier ont eu lieu, dans l'église paroissiale de Wimille, les obsèques de Mgr Amédée-Antoine Blanquart de Lamotte, prélat protonotaire apostolique, décédé en sa maison de campagne à la Poterie, dans sa soixante-seizième année.

Une assistance nombreuse de prêtres et de laïques s'y était réunie, pour rendre les derniers honneurs au digne et vénéré prélat, à l'homme pieux et modeste, dont la carrière publique s'est écoulée sans bruit au milieu de la pratique de toutes les vertus ecclésiastiques.

Attaché d'abord à la cour du roi Charles X, en qualité d'aumônier des pages, M. l'abbé Blanquart fut lié d'amitié avec les plus illustres professeurs de la docte école de Juilly, où brillaient alors MM. Gerbet et de Salinis. Un peu plus tard, il devint vicaire général de son cousin, Mgr Blanquart de Bailleul, qui fut successivement évêque de Versailles et archevêque de Rouen. On le désigna lui-même pour un évêché, que sa modestie l'empêcha de vouloir accepter, et il se contenta du titre de chanoine honoraire de Saint-Denis.

Le mouvement qui se produisit dans le clergé français en faveur du retour à la Liturgie romaine, sous l'influence des écrits de Dom Guéranger, abbé des Bénédictins de Solesmes, et de Mgr Parisis, évêque de Langres, trouva dans M. l'abbé Blanquart un de ses plus zélés promoteurs. Le nonce apostolique pour la France, Mgr Sacconi, qui s'appliquait à seconder de toutes ses forces cette pacifique révolution, honorait M. l'abbé Blanquart d'une estime toute particulière, et il voulut bien signaler à N. S. Père le Pape Pie IX le zèle du vicaire général de Rouen pour la défense des intérêts du Saint-Siège. C'est à cause de ces dévoués services que, l'un des premiers en France, il fut honoré de la haute prélature romaine qui lui conférait, avec le titre de *Monseigneur*, le droit de porter les insignes épiscopaux.

Retiré, depuis longtemps déjà, dans sa maison de la Poterie, il y vivait dans l'étude et la prière, tout occupé de ses bonnes œuvres, s'appliquant à se faire oublier du monde et ne conservant des relations qu'avec un très petit nombre de

(1) Prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Licques, qui a fait une fondation à Saint-Nicolas le 28 avril 1578. (*Martyrologe de Saint-Nicolas.*) A. R.

fidèles amis, parmi lesquels on comptait en première ligne le vénérable Mgr Haffreingue.

La paroisse de Wimille avait toutes ses prédilections. Tant que dura le camp d'Honvault, il se fit l'apôtre des soldats, qu'il réunissait dans la chapelle de Jésus-Flagellé pour les catéchiser et leur rendre tous les services de son saint ministère. Les anciens élèves de Mgr Haffreingue se rappellent avec plaisir les instructions qu'il se plaisait à leur adresser dans la chapelle de l'établissement, où le digne supérieur l'invitait souvent à officier.

Mais, depuis plusieurs années déjà, sa santé délicate et chancelante ne lui permettait plus de se livrer aux fatigues de la prédication. Frappé d'une attaque de paralysie, dimanche dernier, dans sa chapelle, il reçut avec piété les derniers secours de la religion, et mardi matin, un peu après minuit, il rendait son âme à Dieu. Sa dépouille mortelle repose auprès de celle de plusieurs autres membres de sa famille, dans le cimetière paroissial de Wimille. X...

(*Impartial*, 30 septembre 1871 et *Semaine Religieuse*, 5 octobre, t. V, p. 755).

(*Bibliographie*, II, 230).

NOTES SUR LA RUE DU CLOITRE ET LA RUE SAINT-MARTIN.

Sans m'occuper des notices sur les rues de la ville signées I. Brunet (*Almanach* de 1844 à 1857), où il y a tant à retrancher et tant à ajouter, et en laissant de côté la *Liste des voies publiques* de l'archiviste Deseille, dont la partie ancienne est faite sans ordre et avec une regrettable légèreté, je voudrais, à l'aide de quelques extraits d'archives, débrouiller la question de ces deux rues.

Il est bon de savoir qu'anciennement les noms de rues n'étaient pas fixes; ils changeaient avec la plus grande facilité, selon la mode du moment ou l'importance des maisons; aussi l'invention des plaques municipales a pu être regardée comme une heureuse mesure... à condition de ne pas les changer trop souvent.

La *rue de l'Oratoire* nous servira d'exemple; dans l'espace de cinq cents ans, elle a changé six fois de nom.

Au xve siècle elle s'appelait *rue du Cloistre Saint-Wlmer;* en 1492, *rue du Clouastre;* en 1517, *rue du Compenaige* (marché aux herbes potagères), anchiennement *rue du Cloistre;* en 1612, *rue des Maillets*, nom d'une de ses plus importantes maisons; en 1630, *rue des Prêtres de l'Oratoire*, et en 1750 *rue de l'Oratoire.*

Jadis elle commençait *rue d'Aumont* et finissait *rue de la Balance.* Le haut n'était point percé ; il était compris dans l'enceinte du couvent des Ursulines. En 1797, lors de son ouverture, on l'a nommé *rue de Marengo.*

Rue du Cloitre. — Les deux principales maisons étant *l'hôtel du Cygne* et *l'hôtel Saint-Martin*, il est tout naturel que la rue en ait porté successivement les noms.

En 1517 on mentionne « un tenement à Jehenne de Hydrequen, en la *rue Saint-Martin* que par cy devant l'on nommoit la *rue du Chine*, tenant d'un costé à la

rue par laquelle l'on va de la maison nommée Foucquesolles (1) en ladite *rue Saint-Martin.* — En 1541, Walleran le Vasseur doit à Saint-Wlmer 40 s. p. « ad cause d'une maison, court et appartenances nommé *le petit Chine*, sceant et faisant front sur la *rue Saint-Martin*, abbouttant d'amont à le maison et appartenances du *grand Chyne* (2) appartenant à Me Gallas du Tertre, sr de Boussin ».

L'Ostel Saint-Martin est connu depuis 1459. Il appartenait alors à sire Robert le Gaigneur et Agnès le Canu, sa femme. Après être resté dans cette famille jusqu'en 1578 il fut démoli et reconstruit par l'acquéreur, Mre Jehan de Disquemue, escuyer, seigneur de Campagne, Montbrun, etc. Dans cette transformation disparut le nom de l'antique maison et celui de la rue.

Pour la première fois la *rue du Cloistre Nostre-Dame* apparaît en 1624. Un testament de 1642 rappelle encore l'ancienne appellation : Nicolas de Lespault, chanoine de Notre-Dame, lègue au chapitre la maison « qu'il a fait bastir et où il demeure, seante en la *rue de Saint-Martin* dite *du Cloistre* ». En 1664 et plus tard, la rue prend tantôt le nom de *rue de Monsieur de Montbrun* ou *du Cloitre Notre-Dame,* tantôt celui de *rue du Petit Saint-Jean* ou *du Cloître.*

Il est cependant une citation embarrassante, si elle est exacte. Dans le *Registre aux reliefs de l'abbaye de Saint-Wlmer en Boulogne*, M. Deseille a trouvé ceci : « Josse de Camiers avoit en 1510 une maison *rue Saint-Martin* que l'on nommoit la *rue du Cloistre* ». Je n'ai pu vérifier le texte, l'original étant détenu en communication depuis 1890 par l'archiviste du département. Ce nom de *rue du Cloistre* donné en 1510 à la *rue de l'ostel Saint-Martin* me paraît trop précoce : il y aurait donc eu deux rues du Cloître, l'une de Notre-Dame, l'autre de Saint-Vulmer ?

Rue Saint-Martin. — Ainsi appelée en souvenir de l'église du même nom, détruite par Henri II en 1558 (voir au 1er novembre). Appliqué à cette rue, ce nom paraît tout à fait moderne ; on ne le rencontre point avant 1703.

De 1509 à 1746 elle est toujours désignée sous le nom de *rue de* ou *des Boues*, ou mieux, *de* ou *des Boves.*

« Jacqueline de Couppes et Jehan de Crepiœul, son fils, avoient en 1541 un lieu, manoir et tenement faisant front sur la *rue de Boves* abouttant par derriere aux murs de la ville. Augustin de Crepiœul, pere de Jehan, a prins dudit tenement 21 pieds de long et 6 pieds 1/2 de large qu'il a applicqué à un *jeu de palme* faict à sa dite maison ». Après eux la propriété passa à Jacques de Crépiœul et à sa fille Marguerite, à Paul Boulogne, à Mre François de Conrart, écuyer, aux le Porcq d'Imbretun et depuis 1751 à la famille du Soulier.

La rue a-t-elle porté longtemps le nom de *rue du Jeu-de-Paume ?* Je ne saurais le dire. Nous n'avons rencontré que deux mentions, l'une dans l'*Almanach* de 1863 « *rue du jeu de palme*, 1558 », l'autre dans le *Cœuilloir des Rentes de Saint-Wlmer* de 1746 : « le sieur Sebastien Allot doit à l'abbaye 37 s. p., pour une maison scituée en la haute-ville *rue du Jeu-de-Paume* à présent nommée *rue des Boues*, faisant front vers le septentrion sur ladite rue et par derriere vers midy au rempart... »

Ces deux noms désignent non le *haut* de la rue comme le dit l'*Almanach*, mais le *bas.* A. R.

(1) Maison près de l'abbaye de Notre-Dame qui a servi, à *l'entrevue de 1532*, à loger partie du train et de la maison du roy d'Angleterre.

(2) Ne pas confondre avec *le Chuyne*, situé *rue de la Porte des degrès*, près *le puch d'amour*, appartenant en 1505 à Jehan Leest, abbé de Saint-Vulmer.

Octobre

1er octobre 1765.

SUPPRESSION DE LA FONTAINE DES ANNONCIADES.

Il y eut ce jour-là délibération du corps de ville, avec l'assistance des notables, pour délibérer sur diverses affaires municipales. C'était sous l'administration du maïeur Chinot de Chailly : et ce qui est à remarquer c'est que ce ne fut pas le maïeur qui présida, mais bien l'altier et despotique lieutenant-général en la sénéchaussée, Dauphin d'Halinghen, agissant est-il dit, sur l'invitation à lui faite par MM. les officiers municipaux. Si on l'invita, c'est qu'il l'avait précédemment exigé comme un droit, chaque fois que l'assemblée ne se réunissait pas avec un caractère purement échevinal. Il y avait là une intrusion manifeste; mais le lieutenant-général était alors tout puissant. On délibéra sur des affaires de peu de conséquence. Il s'agissait de déplacer la fontaine qui avait jusqu'alors existé sur la place au blé, en face du couvent des Annonciades (1). Elle tombait de caducité, et avait l'inconvénient d'embarrasser le marché, puis de causer, l'hiver, « un amas de glace très incommode pour les gens de pied et pour les voitures. » On décida, en conséquence, qu'elle serait « détruite et placée, pour l'avenir, près de la sénéchaussée, au coin d'Yves Duhamel, dit Yvotte, chapelier, au-dessus de l'égout de la ville ». — Une autre objet de la délibération fut de statuer sur une demande de pension présentée par la veuve Pine, matrone (sage femme), « pour ses anciens services et à cause de son grand âge. » On arrêta à ce sujet que « comme il n'était pas d'usage d'accorder de pareilles pensions, s'il rentrait des fonds dans la caisse de la ville qui luy permissent de faire quelque gratification, la compagnie se porteroit volontiers à luy donner des marques de la satisfaction de ses

(1) La fontaine des Annonciades ou de la Sénéchaussée « etoit très magnifique, et avoit eté restablie en 1552 après l'expulsion des Anglois ; elle le fut encore sous Henry IV ; l'on y montoit par trois larges degrés, et il y avoit autour quatre grands bassins pour recevoir l'eau qui tomboit de quatre tuyaux, le tout de stinkal, au sommet etoit un heros et aux quatre faces on lisoit sur un marbre noir : UN DIEU, UN ROY, UNE FOY, UNE LOY.

(*Luto*, mss., Bibl. de Boul., p. 7).

services. » C'était, comme on dit, de l'eau bénite de cour; mais la ville était pauvre et elle ne savait de quelle manière elle pourrait payer les dettes considérables dont elle se trouvait chargée. En présence de l'axiome, *Nemo liberalis, nisi liberatus*, personne ne pouvait se plaindre de la décision prise; et les termes dans lesquels la délibération est conçue restent honorables pour la pétitionnaire.

(*Arch. Comm.*, 1019, Reg.). (*Impartial*, 1er octobre 1870).

1er octobre 1861.

TRIANGULATION DU DÉTROIT.

L'honorable lieutenant anglais M. Delaporte, escorté d'un caporal et de six sapeurs du corps royal des ingénieurs, est arrivé mardi de Southampton à Folkestone, et, dans l'après-midi, il s'est rendu à Boulogne sur le bateau la Princesse-Marie, dans le but de faire concorder la triangulation de la Grande-Bretagne avec celle de la France et de la Belgique, de concert avec une commission nommée par le ministre de la guerre de France. Le résultat final que l'on poursuit est la substitution d'un seul méridien aux trois méridiens de Greenwich, de Paris et de Saint-Pétersbourg, qui sont usités en différents pays. La troupe anglaise est munie d'équipages de campement pour six hommes, et l'on compte qu'elle sera absente d'Angleterre huit mois. Les travaux de concordance relatifs aux systèmes de France et de Russie seront exécutés par des officiers de ces pays.

(Traduit du *Morning-Post*.) (*Impartial*, 20 août 1861).

Le lieutenant honorable Delaporte-Trench, avec quatorze sapeurs anglais se sont établis à Saint-Inglevert, près Marquise, à l'effet de prendre diverses observations pour relier la triangulation de la France avec celle de la Grande-Bretagne. Une sorte d'observatoire a été bâtie sur le Mont-de-Couple, pour servir à ces travaux.... Aujourd'hui les observateurs sont à l'œuvre, et les travaux sont commencés.

(*Impartial*, 10 septembre 1861).

On se préoccupe beaucoup depuis quelque temps dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la présence d'officiers, de sous-officiers et de soldats anglais (ces derniers en uniformes), qui munis d'autorisations accordées en haut lieu et pourvus d'un matériel considérable d'instruments d'observation, visitent nos tours, nos places, s'installent sur nos clochers et s'y livrent à des travaux géométriques.

Les anglophobes se voient déjà sous le coup d'une invasion britannique

qu'on aura préparée en laissant l'ennemi étudier tout à son aise la topographie des contrées voisines du détroit.

Voici les explications qu'on nous a envoyées et qui suffiront sans doute à calmer les craintes des esprits timorés :

La triangulation géodésique de la France commencée vers la fin du siècle dernier par nos ingénieurs géographes, ayant été terminée il y a quelques années par nos officiers d'état-major, des opérations analogues ont été exécutées en Angleterre par le corps spécial des ingénieurs militaires. Or, comme ces deux opérations ont été faites à l'aide de méthodes différentes, d'instruments différents, et partant de bases mesurées dans des conditions diverses, les deux gouvernements se sont ingéniés de contrôler et de vérifier l'une par l'autre ces deux opérations et de faire faire la triangulation du détroit à l'aide de points appartenant aux deux canevas géodésiques. Une commission mixte, composée d'officiers anglais et d'officiers français, opère donc en même temps sur les deux côtés du détroit afin d'arriver au résultat demandé.

(*Impartial*, 20 août, 10, 13 septembre et 1er octobre 1861).

(*Bibliographie*, II, 79).

Voici le résultat du travail dont M. l'abbé Haigneré avait gardé un croquis.

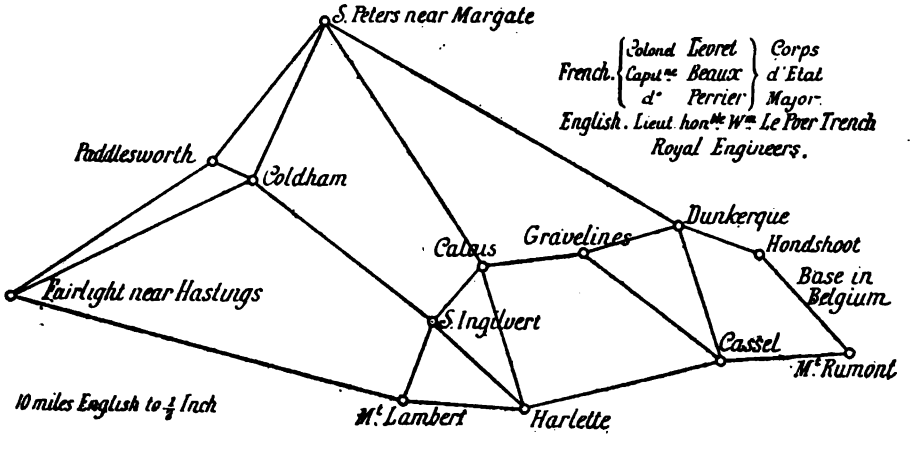

---

2 octobre 1754.

JARDIN DES TINTELLERIES.

On lit à cette date dans le registre aux délibérations de la ville :

« Ce jourd'huy deux octobre mil sept cent cinquante quatre, audience extraordinaire, sont comparus Me Charles le Cat de Fossendal, avocat en parlement et Me Dominique Le Porcq de Lannoy, aussy avocat en parlement, lesquels, après avoir pris communication, et que lecture leur a été faite du

procès-verbal d'élection de la magistrature, du vingt-deux septembre dernier, par lequel le dit sieur de Fossendal a été élu premier échevin, et ledit sieur Le Porcq de Lannoy, second échevin, ils ont déclaré accepter chacun à leur égard leur dite commission, et ont faits le serment en pareil cas requis, par devant nous François Cannet, maire, présents Antoine-Léger Dublaisel, conseiller du Roy, garde de scel, et Nicolas Latteux, avocat du Roy, dont acte, et ont avec nous signez. — Le Cat de Fossendal, Le Porcq, Dublaisel, Cannet, Latteux, Lheureux. »

Les deux hommes qui sont ainsi entrés en fonctions sur l'appel de leurs concitoyens, sont de ceux qui ont bien mérité la reconnaissance du pays. Le Cat de Fossendal n'a cessé de s'occuper de l'embellissement de la ville, et c'est à lui que l'on doit en très grande partie la création de cette *promenade* des Tintelleries, qui est devenue le jardin de plaisance que chacun connaît. Jean-Dominique-Antoine Le Porcq de Lannoy a été longtemps receveur-comptable des octrois communaux, puis il est devenu lui-même maïeur de la ville, de 1780 à 1783. Pour donner une idée de son activité, il suffira de dire qu'il s'est donné la peine de classer fort minutieusement, pièce à pièce, et d'étiqueter de sa main les deux mille dossiers ou registres qui composaient alors les archives communales. Il en a même dressé un inventaire en deux cahiers que l'on possède encore et qui a servi de point de départ à tout ce qui s'est fait depuis.

(*Impartial*, 2 octobre 1869.)

(Voir le 22 janvier).

---

2 octobre 1856.

LE GRAND AUTEL DE NOTRE-DAME.

Nous venons donner quelques nouveaux détails sur l'autel de Notre-Dame, à propos d'une notice qui a été publiée sur notre église dans la revue artistique du chevalier G. de Angelis, l'*Album*, du 16 août 1856. Cette revue, qui compte déjà vingt-trois ans d'existence, s'occupe principalement des édifices, objets d'art, antiquités, qui concernent la ville de Rome; la littérature, la poésie, y ont une place distinguée. C'était déroger aux habitudes du journal que d'y parler d'un édifice étranger; mais l'œuvre de Notre-Dame est regardée à Rome comme si importante qu'on a cru pouvoir faire cette exception en son honneur.

L'*Album* a publié une vue de l'église, et un article spécial sur la reconstruction de ce « majestueux monument »; ses cryptes et leurs curiosités; la visite de LL. MM. II. en 1853; l'empressement des pèlerins qui ont « repris le bourdon » pour venir processionnellement à Notre-Dame

« précédés de la croix paroissiale, bannières déployées, et avec un ordre religieusement admirable ». La pompe funèbre du colonel Dupuis, dont les derniers sentiments, le dernier cri de guerre a été « Dieu, Patrie et Notre-Dame de Boulogne », y est l'objet d'un solennel hommage. Notre siège épiscopal n'y est pas oublié : « Le vif désir des catholiques de ces pays serait « de voir entièrement rétabli le siège épiscopal de Boulogne, pour le bien « immense qui en résulterait spécialement à cause du voisinage « de l'Angleterre. » Ces vœux sont d'un Boulonnais ; et quand on lit au bas de l'article la signature *Giulio Lefèvre*, on reconnaît la plume dévouée qui a pris à cœur la gloire de Notre-Dame de Boulogne.

Après avoir retracé le plan intérieur de l'édifice, l'auteur parle de l'autel. « Le premier et principal objet, destiné pour l'intérieur de l'église, est en « voie d'exécution, à Rome. C'est l'autel majeur, donné par S. E. le Prince « Alexandre Torlonia, qui dans sa munificence a voulu généreusement « exécuter l'intention de son illustre frère le Commandeur Charles, de « pieuse mémoire, qui avait projeté d'offrir cet objet sacré, mais qui n'a « pas eu la consolation d'en faire commencer les travaux, Dieu l'ayant « appelé à lui. »

On sait avec quelle pieuse fidélité le Prince Alexandre Torlonia s'est fait le continuateur des bonnes œuvres de son frère ; mais ce qu'on saura moins c'est la générosité avec laquelle non-seulement il les continue mais encore les agrandit et les surpasse. N'est-ce pas un fait inoui dans l'histoire qu'un prince romain fasse exécuter un travail semblable pour une église bâtie sur cette côte lointaine, où Virgile plaçait les derniers des mortels : *extremi hominum Morini?* Il est venu cette année dans notre ville, y passer quelques jours avec le plus jeune de ses enfants ; et dans la modeste simplicité de son *incognito*, il s'est dérobé aux témoignages de reconnaissance que ses bienfaits lui avaient si bien mérités.

L'autel de Notre-Dame est à quatre faces, sur deux desquelles on pourra célébrer la messe. Une série d'arcades, formées par des colonnettes dont le fût est en *lapis martyrum*, les bases et les chapiteaux en bronze doré, règne tout à l'entour. L'intérieur de chacune des arcades sera rempli par un tableau en mosaïque représentant un sujet religieux. Les marbres les plus riches, l'agate, l'onyx, le lapis-lazzuli y sont employés. Au dire de l'*Album*, cet autel, « par sa beauté, sa richesse et sa parfaite exécution, sera un « travail digne de la réputation des artistes romains, digne de son religieux « et noble donateur, digne enfin de figurer avec honneur dans le temple « fameux auquel il est destiné et dont il formera le principal ornement. »

Ce chef-d'œuvre est dû au crayon de l'habile architecte Nicolas Carnevali « qui en dirige le travail avec beaucoup d'art et de goût ». La peinture des tableaux qui doivent être reproduits en mosaïque avait été confiée

d'abord à un élève de Gagliardi, mais aujourd'hui, c'est à Gagliardi lui-même, peintre renommé, chargé par le gouvernement papal de peindre à fresques l'église de Saint-Augustin, et à Bartolini, autre peintre distingué, qui travaille à de grandes fresques dans la basilique de Saint-Paul hors-les-murs, que le Prince Tolornia a demandé les modèles qui doivent servir au mosaïciste. Confiés au pinceau des meilleurs peintres romains de notre temps, ces tableaux ne peuvent manquer d'avoir le caractère de perfection qui distingue les plus beaux monuments exécutés dans la capitale des beaux-arts. Constantin Rinaldi, le plus célèbre mosaïciste de l'époque, s'y montrera, nous assure-t-on, à la hauteur de sa renommée. La partie des pierres dures et des marbres est confiée à Joseph Léonardi « dont l'intelligence surtout pour la disposition des marbres et l'exactitude du travail est bien connue ». L'habile bronziste Latini « est chargé des ornements en métal doré ».

Un archéologue de premier mérite, le R. P. Marchi, de la Compagnie de Jésus, a composé pour les deux faces latérales de l'autel, deux inscriptions commémoratives que nous sommes heureux de pouvoir publier. Du côté de l'Epitre, au-dessous des armes du commandeur Charles Torlonia, peintes en mosaïques, on lira (1) :

MARIAE DOMINAE NOSTRAE BOLONIENSI
KAROLVS TORLONIA
EQ. TORQ. S. O. H. DOMO ROMA
ALTARE HOC EXSTRVENDVM
ANIMO PROPOVSERAT
QVVM OPERE INFECTO
AD CAELESTES AVOLAVIT
AN. CHR. M. DCCC. XXXXVII.

Du côté de l'Evangile, au-dessous des armes de S. E. le Prince Alexandre, également faites en mosaïque, on lira : (2)

MARIAE DOMINAE NOSTRAE BOLONIENSI
ALEXANDER TORLONIA PRINCEPS ROMANVS

(1) A Marie, Notre-Dame de Boulogne, Charles Torlonia, Commandeur de l'Ordre sacré des Hospitaliers (*Eques Torquatus Sacri Ordinis Hospitalium*), de Rome, sa demeure, s'était proposé de construire cet autel, lorsque, l'ouvrage n'étant pas fait, il s'est envolé vers les habitants des Cieux, l'an du Christ 1847.

(2) A Marie, Notre-Dame de Boulogne, Alexandre Torlonia, Prince romain, au lieu de son frère, décédé, par une pieuse libéralité envers Dieu, avec des marbres, des pierres précieuses, des mosaïques, des bronzes, habillement travaillés à Rome dans un style antique, a élevé ici, un autel l'an du Christ 1857. — Les Boulonnais ont fait placer par reconnaissance cette inscription.

LOCO KAROLI FRATRIS VITA FVNCTI
PIA IN DEVM LIBERALITATE
MARMORIB. GEMMIS OPERE MVSIVO METALLIS
ROMAE AFFABRE VETERIQ. ARTIFICIO FACTIS
HEIC ALTARE EXSTRVXIT
AN. CHRIST. M. DCCC. LVII (1).

BOLONIENSES GRATI ANIMI CAVSA.

L'article qui a paru dans l'*Album* n'a pas peu contribué à faire connaître plus amplement, dans la ville éternelle, l'œuvre grandiose dont notre ville peut à bon droit s'enorgueillir. Le célèbre compositeur Melluzzi, grand-maître de chapelle de la basilique de Saint-Pierre, va composer en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne un chant spécial pour les litanies de la Sainte Vierge, dans le style *alla Palestrina*. On sait que ces chants, comme ceux de la chapelle Sixtine, sont réservés et qu'on ne peut s'en servir hors de l'église à laquelle ils sont destinés. Les arts s'empressent donc à l'envi de concourir à former l'auréole de Notre-Dame. L'église catholique a ce privilège d'attirer à elle toutes les plus belles productions de l'esprit humain. Elle a été la mère de la civilisation moderne; il n'y a pas un progrès des arts et des sciences qui ne lui doive un hommage, parce qu'il n'en est point qui n'ait reçu d'elle une impulsion.

L'abbé D. HAIGNERÉ,
Archiviste de la Ville.

(*Bibliographie*, II, 37). (*Impartial*, 2 octobre 1856).

(1) Cette inscription a été reproduite dans la première édition de l'*Histoire de Notre-Dame*, 1857, p. 357.

Dans la seconde, 1864, M. l'abbé Haigneré dit en note : « Dans notre première édition nous avons publié deux inscriptions qui étaient alors en projet, mais qui ont été abandonnées pour être remplacées par celles que nous donnons ici. »

Côté de l'Epître.

CAROLVS TORLONIA
EQ. TORQ. ORD. HIEROSOL.
PRO PIETATE
QVA IN MARIAM D. N.
EX ANIMO FERVEBAT
ALTARE HOC ILLI
EXTRVERE FESTINABAT
QVVM INVITIS
BONONIENSIBVS
EX HAC VITA MIGRAVIT
IN. CHR. M.DCCCXXXXVII.

Charles Torlonia, commandeur de l'ordre de Jérusalem, allait, par suite

JESV CHRISTO D.N.
SERVATORI
GENERIS HVMANI
MARIA D. N.
TV SACRIFICIA PRECES
BONAQVE OMNIA NOSTRA
BENIGNA PRAEBETO
QVEIS CAROLO TORLONIA
BONONIENSES
ENIXE REFRIGERIVM
IMPLORAMVS.

O Marie, Notre-Dame, faites-nous la faveur d'offrir à Jésus-Christ Notre-

2 octobre 1887.

LA RÉVOLUTION A S^T-NICOLAS

I

Par une circulaire en date du 24 juin 1861, publiée sous le n° 115 dans le recueil des actes de son pontificat, Mgr Parisis invita les conférences ecclésiastiques de son diocèse à s'occuper de l'histoire particulière de chaque paroisse.

Pour rendre cette étude plus facile, plus uniforme et plus fructueuse, le savant prélat en traça le programme, au moyen d'une série de questions...

La Conférence du canton de Boulogne, se trouva assez désorientée devant ce thème d'investigation. Le passé qu'il s'agissait d'évoquer commençait à devenir fort obscur, les événements à retracer, fort complexes, les témoins à consulter, fort rares et d'une mémoire peu précise. Dans les petites paroisses, la chose était plus facile.

Pourtant, il fallait bien répondre à l'invitation du chef du diocèse, et

de la dévotion qui lui enflammait le cœur envers Marie Notre Dame, lui faire élever cet autel, lorsque, au grand regret des Boulonnais, il trépassa de ce monde, l'an du Christ 1847.

Seigneur, sauveur du genre humain, les sacrifices, les prières et toutes les bonnes œuvres que les Boulonnais vous offrent afin de demander avec ferveur, pour Charles Torlonia, le rafraîchissement éternel.

Côté de l'Evangile.

PRO PIETATE
QVA IN MARIAM D.N.
ALEXANDER TORLONIA
DYNASTES. ROMANVS
EX ANIMO FERVET
ALTARE HOC
RITV
ET ARTE ROMANA
EXTRVXIT
ANNO A CHR. NATIVIT.
MDCCCLVIII.

Par la dévotion qu'il professa envers Marie, Notre-Dame, Alexandre Torlonia, prince romain, a fait ériger solennellement cet autel d'un travail romain, l'an de la naissance du Christ 1858.

MARIA D. N.
QVOD
ALEXANDER TORLONIA
ALTARE HOC EXCITANDO
HONOREM TIBI AVGERE
STVDVERIT
BONONIENSES TE ROGANT
VTI PER TE IN HAC VITA
DEVS ILLI SIT PROPITIVS
IN FVTVRA
RETRIBVTOR.

O Marie N.-D., vous qu'Alexandre Torlonia s'est appliqué à honorer en érigeant cet autel, les Boulonnais vous invoquent afin que par votre intercession Dieu lui soit favorable en cette vie et le récompense en l'autre.

lui envoyer un travail qui témoignât de quelque bonne volonté. Aussi, dans cette conjoncture, le président de la Conférence cantonale, M. l'abbé Lecomte, à qui son titre de grand doyen imposait l'obligation de montrer l'exemple, crut-il ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à l'archiviste de la ville pour lui demander de se livrer à quelques recherches sur le sujet proposé. J'accédai de grand cœur à sa proposition, heureux d'être agréable à un homme qui m'honorait d'une estime particulière, et qui m'a toujours montré l'amitié la plus affectueuse. Ma notice finie, j'en donnai lecture, en réunion de conférence, au presbytère de Wimille, et puis

I, liber, ad urbem !

je ne m'en inquiétai plus.

C'était un document d'archives, ou tout au moins un manuscrit de bibliothèque, destiné à prendre place dans la collection historique des réponses du même genre, sollicitées par l'évêque diocésain. Je ne pouvais songer à le publier, et ne pris même pas la précaution d'en garder une copie.

Quand je voulus le revoir, à propos de la publication de l'ouvrage de M. l'abbé Deramecourt sur la révolution dans le Pas-de-Calais, il me fut impossible de le retrouver. Qu'était-il devenu ? Il n'était pas aux archives de l'Evêché ; et tout me faisait craindre que, passé dans la bibliothèque de M. Caboche, il n'eût été vendu à l'épicier, au milieu des *cumuli* insondables de livres et de brochures qui encombrèrent durant trois jours la salle de vente.

Aussi, en faisais-je mon deuil ; lorsque, ces jours derniers, à ma grande surprise, M. l'abbé Joncquel m'apprit qu'il venait d'en retrouver une copie dans un vieux panier de paperasses, déposé à la sacristie.

Pour le coup, je prends le parti de le publier. Voilà tout à l'heure vingt-sept ans qu'il est composé, et Horace ne demande que le tiers de cette période,

Nonumque prematur in annum,
Membranis intus positis,

pour qu'une composition littéraire parvienne à sa maturité.

On voudra bien tenir compte des circonstances dans lesquelles ce travail a été composé, du motif qui me l'a fait écrire, de l'âge de l'écrivain, qui n'avait pas encore quarante ans, qui ne connaissait rien alors des déboires de la vie, et qui, aujourd'hui plus indulgent, mettrait une sourdine à beaucoup de ses appéciations sur les hommes et les choses.

Eloigné des archives et des bibliothèques, condamné à vivre de mon suif, comme les loirs et les marmottes, je suis heureux de trouver ce

regain d'un meilleur temps, cette épave de ma jeunesse, pour la donner au public, à la veille du centenaire de 1789.

Puissions-nous, sans renoncer à aucun des principes politiques qui ont signalé cette grande époque, éviter de revivre les mauvaises années dont elle a été l'ouverture ; et pour qu'il en soit ainsi, puissent nos gouvernants travailler à la pacification des consciences, l'un des fruits les plus désirables de la Liberté ! Puissent-ils épargner à la France les convulsions lamentables dont elle n'a pu sortir que grâce aux bienfaits du Concordat, contrat salutaire et réparateur, que des mains imprudentes s'efforcent de déchirer, au grand dommage de l'ordre public, contre les aspirations les plus saines et les plus populaires de la majorité de la nation francaise !

D. H.

II

Réponse aux Questions Historiques, soumises par Mgr l'Evêque d'Arras à l'étude des Conférences ecclésiastiques.

1° Qu'était l'église de Saint-Nicolas avant 1789 (Paroisse, chapelle, etc.) ?

L'église de Saint-Nicolas était une cure de paroisse, chef-lieu de doyenné, dans le diocèse de Boulogne ;

2° De qui dépendait-elle, et en quoi consistait cette dépendance ?

Elle dépendait uniquement de l'évêque de Boulogne suivant les formes canoniques ordinaires ;

3° Y a-t-il eu avant cette même époque, dans la circonscription de la paroisse actuelle de Saint-Nicolas, des événements utiles à connaître pour l'appréciation des mœurs de cette époque et pour l'édification des peuples ?

On n'a pas cru devoir préparer de réponse, attendu qu'on peut trouver dans les histoires de la ville de Boulogne, publiées en 1810 par M. Henry, en 1828 par le docteur Bertrand, et en 1860 par MM. Bénard et d'Hautte-feuille, ainsi que dans les histoires de Notre-Dame de Boulogne, publiées à diverses époques, tous les renseignements qu'on peut désirer à cet égard. Le but des questions n'a point paru être de transcrire les ouvrages déjà faits, mais de recueillir des matériaux inédits ;

4° Que s'est-il passé dans ces mêmes lieux, durant la révolution ? — Qu'a fait le prêtre, ou le clergé qui s'y trouvait ?

5° Qui est-ce qui a pourvu aux besoins spirituels ? — Par quels moyens ? — En vertu de quels pouvoirs? — Où disait-on la messe (Raconter les faits particuliers)?

L'auteur de ce travail n'a pas cru qu'il lui fut possible de scinder ces questions. Un seul récit historique, suivant l'ordre des temps, lui a paru

pouvoir répondre en bloc au but du questionnaire. Il lui était difficile d'arranger les réponses de manière à hacher les évènements par petites catégories, qui rentrent les unes dans les autres. Si l'on désire donner à son œuvre la forme officielle, il sera loisible à quelqu'autre de le faire.

Voici d'abord quelle était en 1791, au commencement de la révolution, la composition du clergé de Saint-Nicolas.

Le curé doyen était depuis 1777, M. Michel-Joseph Rappe, âgé de soixante-dix ans. Ses coopérateurs, dans le saint ministère, étaient MM. Gaspard-François Braure, âgé de trente-cinq ans, premier vicaire depuis le 29 avril 1786 ; Antoine-Jean-Marie Martre, âgé de trente-quatre ans, deuxième vicaire depuis le 28 avril 1790 ; Jacques-Marie-Louis-Jean-Baptiste Compiègne, âgé de trente-quatre ans, troisième vicaire depuis le 29 avril 1790 ; Nicolas-Isidore Duval, âgé de vingt-six ans, chapelain du Saint-Nom de Jésus, depuis Pâques 1790 ; Pierre Lecomte, chapelain de la confrérie de Saint-Pierre et premier vicaire-chantre depuis 1776 ; et enfin Jacques-François Dufossé, deuxième vicaire-chantre depuis février 1782.

L'Assemblée nationale, en 1790, avait, sans le consentement du Souverain-Pontife, donné au clergé de France, une constitution civile. Les diocèses existants étaient remaniés de fond en comble, pour faire place à de nouvelles circonscriptions. On imposait au clergé de France le serment d'accepter cette constitution et d'obéir à la loi.

Mgr Asseline, évêque de Boulogne, publia à cette occasion une lettre pastorale sur l'autorité spirituelle, datée du 24 octobre 1790, dans laquelle il condamne les actes de l'assemblée nationale et indique au clergé du diocèse la ligne de conduite à tenir dans la circonstance. Il fallait s'abstenir de prêter le serment, si l'on voulait rester uni à la communion du Saint-Siège, et obéir aux lois hiérarchiques de l'Eglise.

Aussi les ecclésiastiques qui desservaient la paroisse de Saint-Nicolas, fidèles aux instructions de leur évêque, refusèrent-ils de répondre aux officiers municipaux, quand ceux-ci leur demandèrent de prêter le serment constitutionnel, le dimanche 23 janvier 1791.

Ils continuèrent cependant leurs fonctions, et restèrent en possession de leur église jusqu'au 29 mai suivant. On s'occupait de les remplacer. Le 29 mars, on élut au chef-lieu du département, un évêque schismatique qui devait s'asseoir sur les sièges occupés par MM. de Conzié à Arras, de Bruyères-Chalabre à Saint-Omer et Asseline à Boulogne. Ce fut Porion, curé de Saint-Nicolas-des-Fossés à Arras, qui se laissa faire évêque du Pas-de-Calais par les électeurs, et qui prit sa résidence à Saint-Omer. Il fit son apparition solennelle à Boulogne dans le courant du mois d'avril; mais personne à Saint-Nicolas ne reconnaissait encore sa juridiction.

Après avoir fait un évêque, le suffrage populaire se mit en devoir de faire

des curés. Le 15 mai on élut dans la Cathédrale un intrus, pour occuper auprès des fidèles de notre paroisse la place que M. Rappe allait être forcé de quitter. Le choix tomba sur Jean-Jacques-François Roche, de Lottinghen, ordonné par Mgr de Pressy en 1787, vicaire d'Alquines depuis le 16 mai 1788.

M. Roche et ses adhérents firent leurs premiers actes dans l'église de Saint-Nicolas le lundi 30 mai 1791 ; jusqu'alors les prêtres non assermentés étaient restés en possession du gouvernement des âmes. La veille encore, c'est-à-dire le dimanche 29, les registres mentionnent une sépulture faite par M. Martre, vicaire fidèle; et c'est la dernière cérémonie du culte public qui ait été accomplie par l'ancien clergé.

L'intrusion des schismatiques dans l'administration paroissiale fut pour l'Eglise catholique une terrible épreuve. L'évêque légitime ne pouvait abandonner ses ouailles à la merci des pasteurs mercenaires. Ceux-ci d'un autre côté, avaient tout intérêt à séduire les âmes pour asseoir leur domination. Un combat allait se livrer entre l'erreur et la vérité. L'autorité civile, avec tout le prestige de son pouvoir et la fascination des idées nouvelles, soutenait les intrus. L'autorité spirituelle était seule à rester du côté des principes, et pour comble de malheur, elle était accusée de défendre ce qu'on appelait le despotisme et les idées rétrogrades de l'ancien régime. Le bon peuple chrétien des campagnes, qui avait gardé sa simplicité, ne s'y trompait pas. M. Dufossé vit un jour, arriver, fort anxieux, son vieux père, qui demeurait à Marenla. Le respectable vieillard venait exhorter son fils à rester fidèle aux vrais principes. On raconte qu'après qu'ils se furent séparés, à quelque distance de la ville, sur la route de Paris, le vieillard se retournant criait encore de loin à son fils: « Ohé, François, entends ! Tu ne prêteras pas ce serment, n'est-ce pas ! — Non, non ! Mon père, soyez tranquille. » Il n'en fut malheureusement pas de même partout.

Voyons cependant quelles furent les mesures prises par l'évêque de Boulogne pour pourvoir aux besoins spirituels de ses diocésains.

Un mandement latin de Mgr Asseline, imprimé à Paris, sans nom d'imprimeur, avait été distribué clandestinement à tous les prêtres employés dans le ministère.

On y lisait la défense de communiquer *in divinis* avec l'évêque intrus du Pas-de-Calais, de le nommer au canon de la messe, de publier ses mandements, d'obéir à ses ordres. Le pasteur légitime rappelait les anathèmes portés par les saints canons contre ceux qui usurpaient sans mission la charge de conduire les âmes. Il accordait à tous les curés et desservants la permission de confesser dans tout son diocèse, sans réserve aucune, même des religieuses; d'absoudre de tous les cas réservés à son siège; de dispenser de l'irrégularité et des vœux simples; de bénir tous les orne-

ments d'autel, les ciboires, les vases aux saintes huiles, les croix, les images, les drapeaux ; de donner, quand ils le jugeraient à propos, la bénédiction du Saint-Sacrement; de dispenser de deux bans de mariage; de célébrer les fiançailles le même jour que le mariage; de dispenser de tous les empêchements prohibants, et même des empêchements dirimants de consanguinité et d'affinité jusqu'au troisième degré, etc.

Des pouvoirs semblables, quoique un peu moins étendus, sont accordés à tous les vicaires, prêtres habitués, chapelains et autres, tant qu'ils resteront attachés à leur évêque légitime.

Ordre est donné de rédiger des actes de catholicité, et de s'en tenir à l'ancienne circonscription des paroisses sans reconnaître les remaniements civils qui pouvaient intervenir.

Mgr Asseline recommande aux curés des paroisses de rester au milieu de leur peuple et de ne le quitter qu'à la dernière extrémité. Les fidèles n'ont pas, plus que les prêtres, le droit de communiquer *in divinis* avec les intrus, et il faut que le véritable pasteur soit là pour pourvoir à leurs besoins spirituels. Il n'est donc pas permis aux curés de se démettre de leurs fonctions; il faut qu'ils restent à leur poste, enseignant, non pas publiquement (car les circonstances s'y opposent), mais en particulier, de la manière la plus pacifique, la nécessité de demeurer dans le bercail du Seigneur, pour pouvoir être sauvé.

On allait être obligé de quitter les églises; force était donc d'accorder la permission de dire la messe dans des oratoires privés et même dans des maisons particulières, d'y conserver la sainte Eucharistie, et d'y faire toutes les cérémonies ecclésiastiques. Ces pouvoirs, expédiés le 3 mai 1791, devaient durer jusqu'au 31 décembre 1792.

Les fidèles étaient avertis. Au mois de juin, quelques jours après l'installation des intrus, une personne dépose en justice qu'elle avait entendu dire à une femme que le sieur abbé Lecomte s'était répandu dans la Beurrière (quartier du port), pour y engager les habitants à ne point fréquenter la paroisse, ni recevoir les sacrements de la main du nouveau curé, sous peine d'excommunication et de damnation. D'autres avaient entendu dire qu'une bulle du Pape excommuniait tous ceux qui prêtaient le serment, ou qui allaient à l'office de l'Eglise, dit par des prêtres assermentés. On savait que l'évêque, le chapitre et tout l'ancien clergé réprouvaient tout ce qu'on venait de faire contre les lois canoniques. Les consciences étaient alarmées. Plusieurs personnes allèrent aux informations et reçurent à ce sujet les réponses les plus catégoriques. Le serpentiste de Saint-Joseph ayant demandé à M. Voulonne s'il pouvait continuer d'exercer son office à la paroisse, ce dernier lui répondit qu'il ne pouvait le faire en conscience. Tout cela se savait; mais, d'un autre côté, on ne voyait aucune différence

dans le culte, aucun changement dans la liturgie, aucune variation dans le dogme. — Et puis, on était ivre de liberté, avide de réformes; il fallait du neuf en tout: et l'on ne concevait pas que la religion pût demeurer immuable au milieu de ce bouleversement de toutes choses.

Un incident fera voir à quel point les têtes étaient échauffées, et combien il y aurait eu de témérité à vouloir résister ouvertement à l'entraînement général.

Le chapitre de Boulogne ayant coutume, le mardi des Rogations, de faire une procession jusqu'à l'église de l'hôpital, où avait lieu la station d'usage, le curé intrus de Saint-Joseph n'eut garde de manquer de suivre cet exemple. Il partit donc de la cathédrale vers huit heures du matin et se rendit processionnellement au lieu où le chapitre avait l'habitude de faire sa station. En chemin, le bruit se répandit que l'hôpital serait fermé et que la procession ne serait pas reçue. C'était faux; car, quoique ni les sœurs de charité ni leur chapelain n'eussent adhéré au schisme, ils avaient cependant résolu de rester passifs. La procession entra donc, mais elle en trouva point l'autel préparé; on ne sonna point la cloche; le chapelain ne vint point offrir l'eau bénite; les sœurs s'abstinrent de paraître au chœur.

Il n'en fallut pas davantage pour exciter une émeute, dont un chanoine, M. l'abbé Coquatrix, faillit être la victime.

On savait que, depuis la fermeture du chœur de la cathédrale, il avait l'habitude de dire la messe chaque matin à l'hôpital. On l'avait vu entrer ce jour-là dans cet établissement; il n'en était pas encore sorti: donc il avait été l'instigateur de l'affront qui était fait au curé constitutionnel. La foule s'amassa furieuse dans la cour; une trentaine d'énergumènes se précipitèrent dans le clocher pour sonner la cloche; et quand la corde se fut rompue entre leurs mains, ils frappèrent sur la cloche avec tout ce qu'ils purent trouver. Pendant ce temps des officieux couraient allumer les cierges, la procession entrait dans l'église, y faisait une courte station, et reprenait le chemin de la haute-ville, au milieu d'une cohue indescriptible.

Cependant, on cherchait partout M. Coquatrix; les cris *à la lanterne* retentissaient de toutes parts. La municipalité avertie fit battre la générale; un détachement du régiment de Conti accourut à la hâte, renforcé par une compagnie de garde nationale. M. Coquatrix put sortir du grenier où il s'était réfugié; et sous la protection de la force armée, il fut conduit à travers mille dangers, au milieu d'une foule ameutée qui s'arrêtait à chaque réverbère avec des cordes toutes prêtes pour l'y suspendre, en vociférant pendant deux heures son cri sauvage: *à la lanterne!* La municipalité, pour sauver M. Coquatrix, le fit entrer dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville, où il resta dix jours.

L'hôpital avait été le théâtre d'une vraie scène de pillage. On avait pénétré

dans les cuisines, insulté les femmes qui y travaillaient; on avait menacé les sœurs de les fouetter publiquement; des bouteilles pleines de vin avaient été brisées, d'autres bues par les meneurs; on avait ouvert le robinet des barriques de bière déposées dans la cave, volé une montre, des couvertures, des mouchoirs dans les cellules des religieuses, et même épanché des sacs de riz qui se trouvaient dans les greniers.

Immédiatement une enquête fut ouverte, à la diligence du tribunal. Tous les témoins de cette scène de désordre vinrent déposer ce qu'ils savaient. Les curés y parurent et y gardèrent, il faut le dire, une grande réserve. On cherchait à savoir quelle avait pu être la véritable cause de cet évènement. Tous s'accordèrent à témoigner de l'innocence de M. Coquatrix. Quelques-uns cependant chargèrent les prêtres non assermentés en général. On y trouve d'intéressants détails sur la conduite de ces derniers.

Ainsi, on signale des écrits publiés, notamment la protestation du chapitre, réimprimée dans l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne* de M. Haigneré et une déclaration de principes en huit articles, signée d'environ cent soixante ecclésiastiques du diocèse. Ces écrits, qualifiés d'incendiaires, défendaient les principes du droit canonique contre les subtilités sophistiques des coryphées de Voltaire, qui s'érigeaient en réformateurs de l'Eglise.

Non contents de défendre la doctrine, les prêtres fidèles s'efforçaient de continuer de procurer à leurs ouailles les secours spirituels : « les prêtres non assermentés, dit un témoin, se sont retirés dans des oratoires particuliers et y ont attiré par toutes sortes de moyens les dévotes et autres personnes faibles. On a établi des autels dans des granges, chambres et autres bâtiments de la campagne, et notamment des paroisses du Wast et de Boursin. » L'affluence aux couvents des Ursulines et des Annonciades de cette ville était telle que le jeudi 2 juin (jour de l'Ascension) les officiers municipaux, craignant que la jeunesse de cette ville ne fouettât les dévotes, et prévenus qu'il y avait du danger qu'elles fussent insultées dans ces chapelles, en firent fermer les portes.

« Cette précaution, ajoute le déposant, qui comparait le 6, n'a pas encore guéri le sexe de ce goût pour les oratoires particuliers, et ne l'a pas ramené à l'office paroissial, puisque le jour du tumulte (31 mai) les paroisses sont presque désertes, et les femmes se portent aux environs, dans les chapelles de Terlincthun, Lozembrune, Cluse, Maquinghen, Souverain-Moulin et autres lieux. »

On verra plus loin que, d'après le témoignage des registres de catholicité, les églises des intrus n'étaient pas si désertes que le déposant veut bien le dire. Quoi qu'il en soit, c'est sur Mgr Asseline que retombèrent les poursuites dirigées par la justice du temps contre les fauteurs du désordre arrivé à l'hôpital. Les témoins dénoncèrent le mandement; et le jour même de

l'émeute, à huit heures et demie du soir, une députation du Conseil de la Commune alla demander au prélat s'il se reconnaissait l'auteur de cette publication. Procès-verbal fut dressé de sa déclaration affirmative, et l'instruction commença contre sa personne.

Pour éviter de plus grands malheurs, l'évêque de Boulogne jugea à propos de quitter son diocèse ; et accompagné de quelques serviteurs fidèles il partit le lendemain pour Ypres, où il put arriver sans être inquiété dans sa fuite.

Cependant, le tribunal attendit jusqu'au 5 juillet pour lancer contre lui un décret de prise de corps.

L'émeute de l'hôpital et les événements qui suivirent commandèrent aux catholiques la plus grande prudence, en même temps qu'ils inspirèrent au peuple une grande terreur pour ce qui est de toute manifestation contraire à l'ordre de choses établi. La population de Saint-Nicolas, si on consulte les registres de catholicité, parait avoir suivi sans interruption les offices des intrus ; et bien peu nombreux doivent être ceux qui s'abstinrent d'y assister. Avant le schisme, en 1790, on trouve que le nombre des baptêmes s'était élevé à trois cent cinquante-huit, celui des mariages à quatre-vingt-sept. Eh bien ! pendant l'année 1792 les registres schismatiques nous offrent pour la même population trois cent quatre-vingt-dix baptêmes et quatre-vingt-douze mariages. Il n'y a donc pas eu de défection sensible. Du reste, l'état civil étant resté entre les mains du curé constitutionnel, et les actes des prêtres catholiques n'ayant point de valeur légale, que faire pour assurer les effets civils du mariage et pour constater les naissances ?

Quant aux défunts, il fallait bien abandonner aux schismatiques le soin de les conduire au cimetière, après que les prêtres non assermentés avaient accompli furtivement dans la maison mortuaire les rites des funérailles. Et puis, divers intérêts temporels auxquels cèdent trop souvent les âmes timides leur conseillaient de faire comme les autres, de suivre la masse. Le serpentiste dont on a parlé plus haut répondit à M. Voulonne : « Peu importe à ma conscience de faire, ou non, mon état à la paroisse ; il est plus louable de vivre de son état que de demander son pain ; et d'ailleurs, je ne vois rien dans la constitution civile du clergé qui trouble ma conscience. »

Pour ce qui est des prêtres non assermentés, la loi les toléra, d'après les principes de la liberté des cultes ; et ils continuèrent de dire la messe dans les chapelles particulières des Ursulines, des Annonciades et de l'hôpital, jusqu'à la fin de l'année suivante.

Cependant, les passions révolutionnaires ne cessaient point de les persécuter sourdement, en attendant qu'on prit à leur égard les mesures les plus rigoureuses.

Le 7 mars 1792 des jeunes gens s'embusquèrent pour attendre quelques personnes pieuses qui sortaient de l'hôpital, où elles venaient de se confesser à des prêtres fidèles, et après leur avoir fait subir divers outrages ils s'échappèrent sans que la police pût en arrêter aucun.

La municipalité à cette occasion invita les curés constitutionnels à rappeler au peuple les principes de la liberté des cultes, l'esprit de modération et de tolérance et le respect des opinions d'autrui. La lettre qui fut écrite à cette occasion est un de ces chefs-d'œuvre de patelinerie administrative dont il a été donné à nos temps modernes de voir tant d'échantillons.

Boulogne, le 8 mars 1792.

« Vous avez été sans doute, comme nous, affligés des désordres et des excès qui ont eu lieu hier à l'hôpital. Nous aimons à croire, et cette idée apporte quelque soulagement à notre douleur, que nos concitoyens ont été plus égarés que coupables. En général, le peuple est bon et juste; s'il se porte à des excès répréhensibles, c'est parce qu'il se trompe sur l'application des principes de justice gravés par la nature au fond de son cœur: un moyen sûr de l'empêcher de commettre des délits aussi contraires aux lois qu'à l'humanité et à la décence c'est de l'éclairer. Ce devoir est imposé à tous les magistrats, mais plus particulièrement aux ministres de la religion, chargés à l'exemple de leur divin maître de prêcher la paix, l'union, la concorde et une *aveugle soumission* à la loi. Dites donc au peuple, qu'on égare et qui ne demande qu'à être instruit, que la constitution garantit le libre exercice des cultes, que la liberté des opinions religieuses est un des droits imprescriptibles de l'homme; qu'y porter atteinte c'est se rendre coupable du plus grand attentat; que si quelques individus abusent de cette liberté, c'est aux magistrats à les punir; que le peuple se rend coupable d'un vrai délit, lorsque s'érigeant en juge il se rend tout à la fois l'organe et l'exécuteur de la loi qu'il viole: dites lui qu'il doit plaindre ceux que des préjugés attachent aux prêtres non conformistes, et leur font voir une différence dans un culte qui est précisément le même que celui exercé dans les églises nationales; que c'est par la douceur et non par des actes de violence qu'on parviendra à faire tomber de leurs yeux le bandeau que le fanatisme y tient attaché; dites enfin au peuple que vous lui parlez au nom d'un Dieu de paix, d'un Dieu qui condamne tous les excès; que vos maximes sont celles de la religion dont vous êtes les ministres, de la constitution dont vous êtes les enfants, et que votre sort y étant intimement lié, il faudrait être dépourvu de sens pour croire que vous voulussiez propager des principes qui tendraient à la renverser. Vous avez, Monsieur, avec vos collègues, la confiance du peuple, et il se persuadera facilement qu'il doit respecter tous les cultes, lorsque vous lui en prêcherez la nécessité.

« En remplissant cette tâche honorable, vous préviendrez le retour des troubles religieux et des excès qui les accompagnent. Vous rendrez un grand service à la société qui en gémit, et vous vous montrerez les amis de la constitution qui les condamne. » Suivent quelques autres réflexions sur le zèle et le patriotisme dont les curés constitutionnels sont animés, etc.

Les dispositions bienveillantes dont cette lettre fait foi existaient plutôt dans les intentions de la municipalité de Boulogne, que dans l'esprit des meneurs. Le peuple, sermonné dans l'église par M. Roche, retrouvait dans la rue d'autres excitations. Le chanoine Clément écrit ce jour là de Boulogne à M. de Montgazin qui se trouvait en exil: « J'apprends, dit-il, en ce moment qu'il y a eu hier tapage à l'hôpital. Hélas, M. l'abbé, que nous sommes à plaindre, cela durera-t-il encore longtemps ? Le despotisme étant détruit, devrait-on encore être vexé comme nous le sommes ? J'entends d'ici un violon vis-à-vis la cy-devant cathédrale. On chante une chanson contre les aristocrates, et l'on montre dans une boite le diable qui les empoigne, heu ! heu ! »

Le 5 avril on supprime les congrégations religieuses. Le 26 août on promulgue une loi qui décrète l'expulsion des prêtres non assermentés. On ne voulait pas d'abord y aller directement. On s'arrangea de manière à donner aux proscrits tous les torts, lors même qu'ils n'en avaient eu aucun; et après avoir réglé que les ecclésiastiques non assermentés, séculiers et réguliers, prêtres, simples clercs, minorés ou frères lais, sans exception ni distinction, même ceux qui n'étaient pas assujettis au serment, seraient expulsés du territoire du royaume, lorsque par quelque acte extérieur, ils auraient occasionné des troubles venus à la connaissance des corps administratifs, on ajoute cette clause perfide, « ou lorsque leur éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés dans le même département. » C'était décréter la déportation de tout l'ordre ecclésiastique, car on trouverait facilement partout six mauvais sujets disposés à signer une demande de ce genre.

A Boulogne il s'en trouva trente-cinq, dont plus de la moitié savent à peine signer leur nom, tous de la plus basse classe de la société, à l'exception de neuf ou dix exaltés, connus depuis par les actes les plus réprouvés. Ces braves dressèrent une liste de vingt-neuf prêtres méritants, parmi lesquels était M. Rappe, curé de Saint-Nicolas.

« Voilà disent-ils, Messieurs, les ecclésiastiques dont on vous prie de délivrer la ville, soit en les envoyant au chef-lieu du département, soit en prenant d'autres mesures convenables pour les empêcher de diviser davantage les familles, de décrier partout les prêtres constitutionnels, de pervertir les habitants de cette ville, et de tâcher d'entraver la constitution. »

Les huissiers se mirent immédiatement en campagne; et les 5 et 6 septembre ils signifièrent à tous les membres du clergé non assermenté de Saint-Nicolas, qui avaient continué de résider sur la paroisse, à l'exception de M. Martre qui demeurait avec son père à la haute-ville, l'ordre d'obéir à la loi du 26 août, qu'on venait à l'instant même de publier et d'afficher.

Tous prirent immédiatement des passeports à la municipalité, M. Rappe le 5 septembre, pour se rendre sous huit jours dans les Pays-Bas autrichiens, et MM. Martre, Compiègne, Dufossé, Duval, Braure et Lecomte, le lendemain, pour aller en Angleterre. Ils passèrent néanmoins tous en Belgique, suivant ce que rapporte la tradition orale. Ils allaient rejoindre à Bruxelles Mgr Asseline, et former en Allemagne cette cour épiscopale de l'exil qui eut une existence si utile pour l'Eglise.

Le 1er octobre suivant, les couvents des Annonciades et des Ursulines, dont les églises avaient servi depuis le 30 mai 1791 à l'exercice du culte catholique non constitutionnel, furent fermés et le peuple fidèle resta sans pasteurs.

Tel était l'aveuglement de cette époque insensée qu'à part un petit nombre, tous applaudirent à cette mesure, ainsi qu'à celle qui jetait hors de leur patrie, sans pain et sans asile, les plus vénérables ecclésiastiques que la France ait jamais eus depuis le temps des martyrs. On lit dans un mémoire du temps, écrit par un homme d'une famille distinguée par sa noblesse, sa piété, ses bonnes œuvres, les lignes suivantes (1) : « Cette horde de fanatiques, dominée par l'orgueil et l'ambition, n'a cherché et ne cherche partout qu'à répandre des semences de révoltes..... Quelques-uns ont fait à eux seuls plus de mal que la guerre, la peste et la famine réunis n'en pourront faire en plusieurs années.... Eux seuls par leur résistance opiniâtre perdent l'Eglise.... Leur évangile n'est pas l'évangile de Jésus-Christ ! »

(1) M. l'abbé Haigneré a cru devoir laisser dans l'ombre le nom de l'auteur dont la famille, mais pas lui, s'est distinguée par sa noblesse, sa piété et ses bonnes œuvres. En vertu de l'adage *suum cuique,* il est bon dans l'intérêt de la vérité, de rétablir ce passage en son entier et de le signer du nom et des qualités de l'auteur :

« La déportation de tous les prêtres non sermentés, fonctionnaires publics ou non, eut lieu presque partout le Royaume à peu près vers ce tems. Tous ceux de ce District, vieux ou jeunes, chanoines ou autres se conformèrent au décret et s'embarquerent pour différentes destinations; plus heureux eux-mêmes, et les peuples, s'ils se fussent ainsi toujours empressés d'obéir aux loix, s'ils eussent renoncé à leurs vaines, antiques et enracinées prétentions de faire un Etat dans l'Etat; mais présens comme absens, de loing comme de près, autrefois comme aujourdhui, cette horde de fanatiques dominée par l'orgueil, la soif des richesses et l'ambition, n'a cherché et ne cherche qu'à répandre partout des semences de

Ainsi, loin de plaindre les glorieux confesseurs de la foi, qui fidèles à l'indissoluble unité de l'Eglise n'avaient point voulu se ranger sous la houlette d'un pasteur mercenaire, loin d'être touchés ou éclairés par ce dévouement héroïque au siège immortel de Pierre, les malheureux chrétiens de cette époque, égarés par les maximes philosophiques de leurs législateurs et mettant la loi humaine au-dessus de la loi divine, poursuivaient de leurs imprécations les nobles victimes d'une loi sacrilège ! Mais Dieu n'était pas loin. La terreur de 1793 et de 1794 allait apprendre où conduisent de pareils excès, et comment ces organisateurs de sociétés et ces réformateurs de religion ont l'habitude de traiter ceux qui sont assez stupides pour les applaudir et pour les aider dans leurs hypocrites desseins.

L'Eglise constitutionnelle allait jouir seule du privilège de conduire officiellement les consciences. Il est à propos de jeter un coup d'œil sur le personnel du clergé de Saint-Nicolas, à cette époque. Aussitôt que M. Roche fut entré en fonctions, nous voyons à ses côtés, pendant le premier mois, un prêtre nommé Bauin et un autre qui s'appelle Potin, restés tous deux fort peu de temps dans la paroisse, venus on ne sait d'où, partis quelque part pour une meilleure fortune. Un prêtre habitué, du nom de J.-P. Lonquéty, leur prête quelquefois le secours de son ministère. Ceux qui restent le plus longtemps sont Pajot, ex-capucin, qu'on trouve sur le registre du 25 juin 1791 jusqu'au commencement d'avril 1792, et qu'on dit s'être depuis marié, après avoir demandé la main de sa future au confessionnal : Louis-Jean-Baptiste Prévost, ordonné à Boulogne en 1783, vicaire de Saint-Deneux, le 22 février 1784, vicaire constitutionnel de Saint-Nicolas dès le 16 juin 1791, qui resta en exercice jusqu'à la suppression des cultes, puis se maria avec une jeune fille de Boulogne, le décadi 10 nivôse an II (30 décembre 1793). Du 4 octobre 1791 aux premiers jours de janvier 1792, un autre vicaire, nommé Dacheu, signe aux registres. Joseph-Michel-

révolte. Dans ce district quelques prêtres ont fait à eux seuls plus de mal que la guerre, la peste et la famine réunies n'en pourroient faire en plusieurs années. Les plus ignorans ont été les plus opiniâtres, et j'en avois dans mon voisinage qui n'ayant jamais sû lire, ont fait perdre la tête à plusieurs pères de famille, troublé et agité la conscience d'un grand nombre qu'ils ont détournés de leurs principaux devoirs, et semé partout des germes indestructibles de division : eux seuls par leur résistance opiniâtre causent le schisme, la perte de la Religion et tous les malheurs qui nous poursuivent ; encore une fois, leur Religion, leur Evangile, n'est pas la religion, n'est pas l'évangile de J.-C.... »

Ne dirait-on pas un discours maçonnique ? On ne se tromperait guère, puisque l'auteur signait à cette époque : *citoyen* Gabriel-Charles-André Abot, ci-devant de Bazinghen, juge de paix de Saint-Martin, fr.·.

Cela doit suffire pour faire voir la valeur de la citation ! A. R.

Barthelémy Damy (ancien religieux minime de Calais) lui succède, dès le 13 janvier 1792, et continue ses fonctions jusqu'à la fin de l'année 1793, après quoi il contracte un mariage à la date du 7 pluviôse an II (26 janvier 1794). Celui qui paraît avoir pris la place de Pajot, dès le 8 avril 1792, Pierre-Sévère-Joseph Francke, ex-bénédictin, natif de Saint-Omer « prêtre appelé aux fonctions ecclésiastiques par le suffrage de ses concitoyens », d'abord vicaire de Questrecques, puis de Saint-Nicolas, constracte de même à la municipalité un mariage solennel avec une jeune fille de Bouvelinghen, le tridi de la première décade de frimaire an II (23 novembre 1793). A cette cérémonie comparurent comme témoins cinq laïques, dont deux ci-devant nobles, un officier militaire, deux patriotes, et ce qui est plus hideux trois prêtres assermentés, savoir : Jean-Marie-Clément Legressier de Bellannoy, ex-curé de Saint-Joseph, Jean Vasseur, ex-bénédictin comme Francke et ancien vicaire constitutionnel de Saint-Martin, et Pierre-Charles Prud'homme, ex-vicaire de Saint-Joseph, tous trois, est-il dit dans l'acte, « prêtres appelés aux fonctions ecclésiastiques par lo suffrage de leurs concitoyens. »

Voilà de quels auxiliaires fut entouré le citoyen Jean-Jacques-François Roche, curé constitutionnel de Saint-Nicolas ; mais j'ai hâte de dire qu'il n'a pas, lui, donné le scandale d'une semblable apostasie, quoiqu'il y fût encouragé en quelque sorte par l'exemple de son évêque. Porion, en effet, contracta aussi un mariage civil à l'époque de la Terreur.

Le peuple tenait à la religion, bien qu'il ne sût point distinguer entre la véritable Eglise et la contrefaçon qu'on en voulait faire. Les marguilliers de la paroisse s'assemblent et délibèrent à l'ordinaire. Un jour que le receveur, le sieur Charles Butor, voulait supprimer le casuel, en vertu de la loi, contrairement à l'avis du vicaire Prevost, on convoqua dans l'église, après la messe du Saint-Sacrement, le jeudi 28 juillet 1791, une assemblée générale des paroissiens. Le bruit s'était répandu qu'on en voulait aux confréries, dont la plus importante était alors celle de Saint-Pierre, qui avait pour but de rendre aux morts les derniers devoirs et de les porter au tombeau. Il n'en fallut pas davantage pour exciter une émeute terrible. On jugera du degré de chaleur avec lequel on prenait alors à cœur la défense des pratiques religieuses, en lisant au procès-verbal que les cris *à la lanterne* éclataient de toutes parts dans l'église, que des matelottes s'écriaient : « Il veut détruire nos confréries, qui est-ce qui nous portera en terre ? » et qu'une d'elle saisissant un banc de stalle, vociférait avec toute l'énergie de son rude langage : « J'aurais voulu le tenir ce gueux-là, je l'aurais étripé. » La garde nationale, convoquée sur le champ, eut beaucoup de peine à sauver la personne du malheureux inculpé.

Les marguilliers, du reste, témoignent un grand zèle pour les intérêts de

5°8164B

leur église. Le 20 septembre 1791, on représente au Conseil qu'il existe à Saint-Omer plusieurs jeux d'orgues provenant des églises supprimées, tandis que la paroisse en était dépourvue. Sur cet exposé, le Conseil de fabrique pria le Directoire du district de Boulogne de s'intéresser en faveur de Saint-Nicolas pour obtenir du département l'orgue des Dominicains de Saint-Omer, ou celui des Augustins, ou celui de Saint-André-lez-Aire. On demande par la même occasion si l'on ne pourrait pas obtenir l'autel de Sainte-Aldegonde, de Saint-Omer, avec ses ornements, en remplacement, dit-on, de l'autel du chœur qui est de la plus grande vétusté. La pièce fut égarée dans les bureaux du département, et, ne recevant pas de réponse, les marguilliers insistèrent sur le même objet par une lettre du 3 mai 1792. On fit valoir dans cette nouvelle demande l'attachement des paroissiens à leurs prêtres constitutionnels et l'on y déclara être bien dans le sens de la révolution. Tant de patriotisme méritait une récompense ; mais, quoique l'affaire ait été portée devant le ministre de l'intérieur, nous ne voyons pas qu'on ait rien obtenu.

On fut plus heureux dans la demande qu'on adressa au district de Boulogne, à l'effet d'obtenir des ornements et linges d'église provenant de la cathédrale et déposés dans les magasins.

Ce qu'il y a de plus important à remarquer dans les registres de la fabrique à cette époque, c'est un fait qui vient prouver d'une manière péremptoire que la population entière avait accepté le schisme.

L'adjudication des chaises de l'église avait été faite le 7 août 1791, aux enchères publiques, du temps des prêtres fidèles, pour la somme de 2,150 livres. Or, en 1792, l'adjudicataire ayant demandé qu'on lui accordât une réduction, ne se prévaut en aucune manière d'une diminution dans le nombre des personnes qui assistaient aux offices. Il allègue seulement la rareté du numéraire, les difficultés qui en résultent pour la perception, et le vol qu'on lui a fait d'un certain nombre de chaises. De plus, le 10 avril 1793, on remet les mêmes chaises en adjudication pour deux ans, et loin de diminuer, les enchères s'élèvent cette fois à la somme de 2,680 livres.

Outre l'église de la paroisse, les prêtres constitutionnels desservaient encore l'église de Saint-François de Sales, du grand Séminaire, et l'église des Cordeliers qui leur avaient été concédées comme oratoires, à l'effet de suppléer à l'insuffisance de l'église paroissiale. On comptait aux Cordeliers deux cent trente-deux chaises, et la perception en fut adjugée moyennant 193 livres le 12 janvier 1792. Il est probable que cette église fut peu fréquentée, car l'adjudication du 8 janvier 1793 ne s'éleva plus qu'à la somme de 90 livres.

La municipalité tenait beaucoup à la conservation du culte. On la voit faire chanter à Saint-Nicolas ses *Te Deum*, protéger les processions, contri-

buer aux dépenses quand elle le pouvait, faire sonner les cloches en signe de réjouissance, et quand il y avait une revue ou quelque chose de ce genre, faire avancer ou retarder l'heure de l'office. D'un autre côté, les curés constitutionnels prêtaient au pouvoir civil l'appui de leur influence. Ils lisaient en chaire les proclamations politiques, faisaient des annonces pour les élections, pour la réunion de la garde nationale, pour les contributions et les patentes.

Il est bon de citer à ce sujet deux pièces curieuses. Voici la lettre qu'on leur adresse de la mairie le 15 septembre 1792 :

« Monsieur, vous trouverez ci-jointe une adresse aux citoyens de cette ville. Nous vous prions de la lire demain aux messes haute et basses de votre paroisse, et de bien pénétrer vos paroissiens de cette vérité que ce n'est pas en criant *vive la nation* qu'on se montre patriote, mais en payant ses contributions ; que celui qui s'y refuse est un mauvais citoyen, digne de l'exécration des amis de la liberté et de l'égalité. »

Huit jours après, on les complimente en ces termes :

« 22 septembre 1792. Monsieur, Nous avons vu avec satisfaction que l'adresse que nous vous avons envoyée dimanche dernier a produit le meilleur effet. Un grand nombre de personnes se sont empressées de payer leurs contributions, cette dette sacrée de tout citoyen. Il reste encore des paresseux, il faut les aiguillonner de nouveau. Nous vous prions en conséquence de vouloir bien demain, aux messes basses et haute de votre paroisse, faire une seconde lecture de cette adresse et avertir les assistants que ceux qui n'auront pas payé dans le courant de la semaine leurs contributions foncière et mobilière et les termes échus de leurs patentes, seront poursuivis suivant toute la rigueur de la loi. Ce nouveau délai de grâce sera le dernier. Le nom des négligents sera imprimé, publié et affiché au coin des rues, etc. »

Avec cette complaisance patriotique, les prêtres constitutionnels étaient pour le public d'utiles fonctionnaires, qu'on aurait eu bien tort d'exiler comme on l'avait fait pour les rétrogrades. On les conserva tant qu'il fut possible de les conserver, c'est-à-dire jusqu'à ce que la révolution fût en mesure de ne plus adorer que la Raison.

Le clergé constitutionnel resta chargé de rédiger les actes de baptêmes, mariages et sépultures, faisant foi de l'état-civil des citoyens, jusqu'au 31 décembre 1792. A partir du 1er janvier 1793, l'état-civil fut sécularisé et la rédaction des actes fut confié aux officiers municipaux. Il est à croire que M. Roche et ses confrères continuèrent d'enregistrer les actes religieux de leur ministère ; mais les registres, pour cette époque. n'en sont point parvenus jusqu'à nous.

Ce que l'on sait de l'existence du culte constitutionnel en 1703, c'est que

le 25 avril la municipalité écrivit à M. Roche qu'il n'y aurait point cette année de procession de Saint-Marc, à cause d'une fête de fédération qui devait avoir lieu ce jour-là; que le 4 mai on l'invita à ne point sortir des limites de sa paroisse en faisant la procession des Rogations ; que le 15 mai ordre fut donné de transférer les calvaires dans l'intérieur des églises, que le 27 mai le calvaire de l'Esplanade fut transporté solennellement dans l'église du grand Séminaire par les deux curés, et qu'à cette cérémonie trente-deux grenadiers assistèrent en armes pour maintenir la tranquillité ; que les processions du Saint-Sacrement eurent lieu comme à l'ordinaire, et que quatre-vingts hommes de troupes furent commandés pour faire l'escorte ; que le calvaire du port fut transporté dans l'église de Saint-Nicolas avec une escorte de quarante-cinq gardes nationaux, le 30 mai ; ce qui prouve que le culte officiel n'avait pas cessé d'avoir la faveur populaire.

On l'exerçait encore le 5 octobre, quand M. Roche vint demander au Conseil général de la commune si la bénédiction de la mer « et de ses poissons » pouvait se faire comme à l'ordinaire. Le Conseil général passa à l'ordre du jour, et nous ne savons pas ce que fit le pauvre curé. Mais on ne se borna pas ce jour-là à cette mesure de dédain. Le Conseil général du district ordonna la suppression des quêtes qui se faisaient en faveur de « quelques saints du paradis ». On dispose que les quêtes pour les pauvres seront les seules autorisées. Toute dénomination de roi et de reine dans les confréries devait être abolie. On supprime aussi le titre de la confrérie de la Charité de Saint-Pierre, pour lui donner dorénavant le nom de Société de Bienfaisance. Toute image ou autres objets de culte, placés ailleurs que dans les églises, devaient être ôtés sur le champ; et comme la république avait besoin d'économie, on fit défense de consommer dans les églises plus que le luminaire « absolument nécessaire ».

Le 7 brumaire (28 du même mois d'octobre), ces mesures de coërcition à l'égard du culte constitutionnel furent aggravées. Le Conseil de la commune décide que chaque culte bornera strictement son exercice dans l'intérieur du temple qui lui est destiné. Défense est faite de mettre des tentures au-devant des maisons et des églises, lors des décès, comme aussi d'assister costumé à aucun convoi : « Aucun prêtre, clerc, chantre et autres ministres ne pourront dans aucun cas, et sous aucun prétexte, aller dans les rues vêtus de leurs habits cérémoniaux, soit précédés d'une croix ou de toute autre marque particulière de leur culte ; toutes processions sont interdites. » Cet arrêté de la Commune fut immédiatement soumis à l'approbation du district.

Ainsi confiné dans l'intérieur de son église, le culte constitutionnel allait y périr. On l'y exerça encore pendant quelques jours. Le 18 brumaire an II (8 novembre 1793), la municipalité envoie encore à M. Roche l'ordre de

faire promptement la sépulture d'un cadavre; mais dès le lendemain elle se sert de l'église de Saint-Nicolas pour quelque opération de vente, à l'effet de laquelle ordre fut donné de dresser des tables dans la nef.

Joseph Lebon allait venir à Boulogne et la révolution marchait vite dans le sens des terroristes. M. Roche craignit pour sa position et peut-être pour sa vie. Le 21 brumaire (11 novembre), il accourut à la Commune pour demander communication de l'arrêté pris contre les cérémonies extérieures du culte, et s'informer si cet arrêté avait force de loi. On lit dans le compte-rendu de la séance qu'il y fit sa profession de foi politique « avec toute l'énergie et la loyauté d'un vrai républicain » attestant que les réformes proposées avaient l'assentiment de son cœur et qu'il les eût réclamées lui-même s'il n'avait pas été prévenu par le Conseil. Ces sentiments patriotiques reçurent des applaudissements mérités, et le Conseil, sur la réquisition du procureur de la Commune, l'invita à mettre à exécution l'arrêté pris par elle et approuvé par le district, sans attendre l'autorisation du département, puisque, ajoute-t-on, tous les principes énoncés dans cet arrêté sont le résultat de la philosophie la plus saine et la plus raisonnable. En conséquence, le citoyen Roche s'engagea à suivre toutes les dispositions de cet arrêté. On courait ainsi au-devant de la servitude.

Cependant le peuple murmurait, soupçonnant que tout cela devait aboutir à la suppression du culte. M. Roche en fait timidement l'observation au Conseil, en disant que des citoyens égarés lui ont fait entendre que le but de toutes les réformes était d'anéantir le culte religieux. Il avoue même qu'on l'a prié de continuer ses fonctions, et il voudrait bien que le Conseil lui donne une règle de conduite: « Sur quoi délibérant, et le procureur de la Commune entendu, le Conseil général arrête qu'il prendra des mesures pour éclairer les habitants de la commune et exhorte le citoyen Roche à s'unir avec tous les républicains pour extirper les préjugés ridicules dont le cagotisme a souillé le monde. »

Après cette sortie pompeuse, qui fait honneur à l'éloquence du secrétaire, on décréta que le mur de séparation entre le cimetière des catholiques et celui des protestants serait abattu, en signe d'égalité parfaite; et le citoyen Roche retourna pour quelques jours dans son église.

Le 20 brumaire (16 novembre), on se servit de l'église de Saint-Nicolas pour y faire une estimation d'objets d'équipement de cavalerie; le 29, le citoyen Patenaille, curé de Wimille, vient au district déposer ses lettres de prêtrise, et recevoir en récompense l'accolade de la fraternité; une trentaine d'autres citoyens, prêtres constitutionnels, suivent son exemple; les uns viennent dire que s'ils ont prêché le peuple, ils ne lui ont parlé d'autres sujets que des lois et des arrêtés du département, et qu'ils ont constamment fait en chaire la lecture des écrits les plus patriotiques; d'autres appellent

la religion un assemblage monstrueux de superstitions et de sottises, auquel ils renoncent pour embrasser le culte de la raison, de la vérité et de la nature !

C'en était fait en France de la pauvre Eglise constitutionnelle, bâtie par les utopistes de 1789. Cette œuvre des hommes, appelée à l'honneur de remplacer l'œuvre de Jésus-Christ, avait duré à peine deux ans et demi, à force de tolérance et de servilisme. On ne trouve même pas dans les archives du temps, l'ordre de fermer les églises. *Pas une résistance, pas un martyre, mais partout l'apostasie* ; *quelle leçon !*

Le 1er frimaire (21 novembre), le district ordonna que tous les meubles d'or, d'argent et autres métaux qui existaient dans les églises, tels que calices, soleils, ciboires, etc., lui fussent apportés dans le délai de huit jours ; et le 11 frimaire (1er décembre), le citoyen Roche, « ci-devant ministre du culte catholique, » se présenta à la séance du Conseil général de la Commune pour y offrir de travailler dans les bureaux de la municipalité. Cette résolution civique fut vivement applaudie : « Citoyen, lui écrit-on le même jour, je t'annonce que la Commune a accepté avec transport la proposition que tu fais de l'aider dans ses travaux. Elle a plus d'une fois rendu un hommage éclatant à tes sentiments républicains ; mais tu ne peux en donner de marques plus sensibles qu'en conservant à ton pays des moments qui sans cela seraient vides, et troublés peut-être par le souvenir de tes tristes erreurs, des chimères puériles que tu as eu le courage de désavouer. Sois assuré que tu trouveras toujours en nous de bons amis et que les douces impressions de la fraternité se rallieront autour de toi pour t'affermir dans tes résolutions fermes et généreuses ; salut et fraternité. »

Avec ce certificat de civisme, le citoyen Roche n'avait garde d'être appelé à comparaître auprès de Joseph Lebon. On l'occupa quelque temps dans les bureaux à transcrire des pièces ; puis il devint garde-magasin des fourrages de l'armée, et la nation lui paya annuellement une pension de 800 livres, pour l'aider à vivre.

Tandis que les mercenaires abandonnaient ainsi le troupeau près duquel ils étaient entrés sans passer par la vraie porte, les prêtres fidèles, au péril de leur vie et de leur liberté, s'occupaient de procurer à leurs ouailles la nourriture des sacrements et les secours de la grâce divine. L'évêque de Boulogne, réfugié à Ypres, avait publié, le 8 août 1791, son instruction pastorale sur l'obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes ; le 30 du même mois, il avait ordonné trois nouveaux prêtres pour son diocèse ; le 3 janvier 1792, il avait signé dans la même ville son mandement de carême, puis ordonné cinq prêtres le 24 mars suivant.

Le 26 mai de la même année, il datait de Bruxelles un autre mandement

relatif aux circonstances où l'on se trouvait; enfin, le 7 janvier 1793, il donnait à Maestricht un nouveau mandement de carême.

Ces publications étaient répandues dans le pays avec le plus grand mystère, lues en cachette, et colportées de main en main. Après le départ des chanoines, il resta çà et là quelques prêtres qui échappèrent à la proscription. A Boulogne, M. Louis-François Delaporte, originaire de Saint-Deneux, ordonné le Samedi-Saint de l'année 1791, put rester inaperçu. Réfugié dans quelque maison de la paroisse de Saint-Martin, changeant fréquemment de résidence, il parcourait le pays à cheval, d'un air hardi et déterminé. Il venait fréquemment à Boulogne et disait souvent la messe dans plusieurs maisons. Arrivé le soir dans une famille où étaient cachés les objets nécessaires à la célébration du saint sacrifice, il passait une partie de la nuit à confesser, et, quand les domestiques suspects étaient couchés, il faisait dresser l'autel dans une chambre; puis, à minuit, lorsque les proconsuls et leurs patrouilles dormaient paisiblement, il revêtait les ornements sacrés, offrait la sainte Victime, et distribuait le pain des forts à ceux qui s'attendaient chaque jour au martyre.

La tradition ne signale guère en 1793 d'autre prêtre que lui, qui ait apporté aux catholiques de Saint-Nicolas les secours de son ministère. Quelques mourants l'appelaient çà et là clandestinement dans leur demeure, pour se réconcilier avec Dieu, avant de franchir le grand passage du temps à l'éternité; quelques pieuses mères de famille l'introduisaient près du berceau de leurs enfants pour leur donner le sacrement de baptême; mais c'étaient de bien rares exceptions. Dans les actes de catholicité qui furent rédigés depuis, on trouve considérablement de jeunes enfants qui sont baptisés sous condition, ayant été ondoyés au moment de leur naissance par une personne inconnue. En l'absence de prêtres, et dans la difficulté où l'on se trouvait d'avoir recours à leur ministère, il était sage et pieux de faire donner aux enfants, par des particuliers, le sacrement de la régénération chrétienne.

L'exercice du culte était beaucoup plus difficile à Boulogne, chef-lieu d'un district, qu'à la campagne où les esprits sont moins exaltés. Aussi ne trouve-t-on que fort peu de renseignements sur les faits particuliers qui ont pu s'y passer, surtout à l'époque de la Terreur. Cependant, il restait à Boulogne et dans les environs quelques autres prêtres, à cette époque néfaste. Un chanoine de Saint-Firmin de Montreuil, l'abbé Lecomte, se montre un peu partout aux environs de notre ville et principalement à Saint-Martin.

D'autres, venus de diocèses voisins, avaient reçu des pouvoirs étendus pour notre pays. Mgr Asseline, en voyant arriver auprès de lui, à la fin de 1792, la majeure partie des prêtres de son diocèse, avait dit aux plus valides

et aux plus jeunes: « Allez évangéliser mon peuple; donnez, s'il le faut, votre vie, vous ferez des reliques. » Et plusieurs étaient revenus en France.

On a relevé sur le registre d'écrou de la prison dite des Annonciades, les noms de tous les prêtres qui y furent incarcérés en 1793 et 1794. On y trouve : 1° Jean-François Roube, ancien jésuite, prêtre chapelain du couvent des Annonciades de Saint-Denis, arrêté le 4 mars 1793, mis en liberté le 23 germinal an III (12 avril 1795): 2° l'abbé Lemaire, prieur de Fécamp, demeurant chez son frère à Tingry, arrêté le 3 septembre 1793, transféré à Arras par ordre de Joseph Lebon, le 11 avril 1794; 3° Pierre-Marie-Jean-Baptiste Codron, prêtre en 1788, vicaire de Guemps, puis de Rimboval, enfin vicaire intrus d'Etaples, arrêté le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) transféré à Arras par ordre de Joseph Lebon, le 22 germinal an II (11 avril 1794); 4° François Boutillier, ancien vicaire de Doudeauville, qualifié curé de Bourthes dans le décret d'arrestation, incarcéré le 7 frimaire (27 novembre 1793), transféré à Arras par arrêté de Joseph Lebon du 6 fructidor an II (23 avril 1794); 5° Jean Davault de Tihen, curé de Maninghen-Wimille depuis 1734, arrêté à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 9 frimaire an II (29 novembre 1793), mis en liberté, en raison de son grand âge, par Joseph Lebon, le 21 pluviôse an II (9 février 1794); 6° Antoine Baudelicque, curé de Dannes depuis 1782, arrêté le 9 frimaire an II (29 novembre 1793), mis en liberté par arrêté de Joseph Lebon, le 22 germinal suivant (11 avril 1794); 7° Charles-Nicolas Morel, ancien vicaire d'Outreau, arrêté le 29 pluviôse an II (17 février 1794), mis en liberté par arrêté de Joseph Lebon du 6 fructidor (28 août) suivant; 8° un ancien religieux, nommé Fournie, arrêté le 18 ventôse (8 mars 1794), aussi mis en liberté le 6 fructidor (23 août), par ordre de Joseph Lebon.

Outre ces huit ecclésiastiques dont on a relevé les noms sur les seuls documents qui soient à la disposition de l'auteur de ce travail, un plus grand nombre, à ce qu'on assure, ont été incarcérés à la prison des Ursulines, dont les registres sont aux archives départementales.

Des particuliers, à la campagne et dans la ville, ont aussi été mis en prison pour ce qu'on appelait alors le délit de fanatisme; mais ordinairement les motifs d'arrestation n'étant pas indiqués dans l'acte d'écrou, il est difficile d'en donner beaucoup d'exemples. On se contentera de mentionner: 1° un sieur Géry Baudoin, deux fois incarcéré pour ce chef d'accusation en 1793 et en 1794; 2° un nommé François Tranchard, prévenu de distribuer des crucifix et livres tendant à fanatiser le peuple et notamment les habitants des campagnes qu'il a, dit-on, cherché à égarer, arrêté pour ce fait le 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794), mis en liberté le 3 pluviôse suivant (22 janvier 1795); 3° mademoiselle Françoise Noël, demeurant ordinairement à Bournonville, prévenue d'avoir tenu corres-

pondance avec des prêtres déportés, incarcérée le 3 germinal an III (23 mars 1796), mise en liberté dix-sept jours après. Un des prêtres du diocèse, Jean-Pierre Butteau, ordonné en 1780, vicaire de Tournehem, puis d'Hucqueliers, qui avait pris, comme les autres, en 1792, un passeport pour l'étranger, resta dans le pays, hors de Boulogne, on ne sait dans quelle paroisse, et y fut arrêté en 1793 par les agents du terrorisme. On n'a trouvé nulle part dans les archives de Boulogne, la mention de son incarcération ni la trace du jugement qu'on lui fit subir. Sur une liste des prêtres déportés, qui a été dressée par l'Administration municipale, une main sinistre a écrit ces mots : « Guillotiné à Boulogne. » On n'entrera dans aucun détail sur ce fait, le seul de ce genre que Boulogne ait eu le malheur de voir accomplir dans ses murs. Cet acte sanguinaire fut exécuté dans la haute-ville, et ne regarde pas précisément la paroisse de Saint-Nicolas (1) ; mais on a cru qu'il ne serait pas hors de propos de la mentionner, en renvoyant pour les détails à l'*Histoire de Boulogne*, de MM. Bénard et d'Hauttefeuille.

On faisait rage contre toutes les choses religieuses. Dès le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), on avait brûlé sur l'Esplanade les statues « des ci-devant saints ». Le 13 frimaire (3 décembre), le district, considérant qu'il existait depuis longtemps dans ses magasins une quantité considérable d'ornements d'église, tels que chasubles, chapes, étoles, manipules, voiles, bourses et « autres capucinades », en or, soie et clinquant, et servant à la superstition et à l'imposture ; « considérant aussi que, conserver plus longtemps ces reliques antiques de l'ignorance et du fanatisme dans un moment où la philosophie et la saine raison viennent de dessiller les yeux du peuple, bon, mais trop longtemps aveugle, ce serait encore donner aux cagots l'espoir de continuer d'en imposer aux esprits faibles et exposer de nouveau la république aux dangers du fanatisme religieux, le plus à craindre de tous les fléaux qui ont affligé l'humanité ; considérant encore que ces saintes bêtises ne font que se détériorer depuis qu'elles sont saupoudrées de la poussière des magasins du district » arrête qu'on demandera à l'Administration de les faire vendre dans le plus bref délai, pour le plus grand avantage de la république.

On força les citoyens à travailler les dimanches et à chômer les décadis ; on ordonna de dénoncer les bouchers qui affecteraient de tuer les lundis et les vendredis, en prévision du dimanche, consacrant par là, disait-on, une habitude ridicule. On convoqua le peuple à des fêtes païennes, par lesquelles on remplaçait les solennités du christianisme. La fête de la Raison

(1) Voir la NOTE HISTORIQUE sur l'abbé Jean-Pierre Butteau, à la fin de ce travail.

fut célébrée dans l'église de Saint-Nicolas le 30 brumaire (10 novembre 1793). Plus tard, on y déposa des tabacs, appartenant à des Américains, puis on en fit un magasin servant aux fourrages de l'armée, dont le citoyen Roche était gardien. Les enterrements se faisaient sans pompe et sans distinction, depuis le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), où la municipalité fit inviter « le ci-devant bedeau de la défunte confrérie de Saint-Pierre » à remettre au citoyen Fricot, fossier, tout ce qui servait à porter les corps en terre, c'est-à-dire les banderoles et les bâtons. On défendit de mettre aucun signe sur les tombes ; et on alla même jusqu'à décréter l'enlèvement du fer et du plomb qui étaient dans les caveaux souterrains « destinés à la sépulture fastueuse des riches ».

Mais ces excès durent avoir un terme ; la violence appelait une réaction. Le 11 prairial an III (30 mai 1795), sur le rapport de Lanjuinais, la Convention autorisa l'exercice public du culte catholique ; et le lendemain le tribunal révolutionnaire fut supprimé.

Dans l'exil, les prêtres fidèles virent avec joie le moyen de rentrer dans leur patrie. Il allait bientôt y avoir trois ans, depuis le jour fatal où ils avaient dû prendre le chemin de l'exil ; les ouvriers avaient manqué presque partout à la vigne du Seigneur durant cet intervalle ; il était temps de prendre une détermination héroïque, pour conserver la foi dans le cœur des peuples.

Mgr Asseline, alors à Hildesheim, chercha le moyen de pourvoir aux besoins spirituels de ses ouailles. Les pierres du sanctuaire, tous les prêtres de la florissante église de Boulogne, étaient dispersés sur tous les points de la terre. Toutes les fondations pieuses avaient péri. Il fallait recommencer en quelque sorte, l'évangélisation de la France, comme on aurait fait dans une contrée infidèle. C'est pourquoi, on se disposa à mettre tout le diocèse sur le pied de mission. Deux prêtres furent choisis pour en être les chefs, c'étaient MM. Jean-François Paternelle, ancien curé de Saint-Martin-Cavron, et M. Jean-Baptiste-Antoine Augé, ancien supérieur du Petit-Séminaire. Ayant reçu, le premier à la date du 3 octobre 1795, et le second à la date du 15 septembre même année, les pouvoirs de Préfets de Mission, avec d'amples facultés pour tenir autant que possible la place de l'évêque, ces deux prêtres entrèrent en France et se partagèrent le diocèse de Boulogne en deux arrondissements. M. Augé eut le Boulonnais et le Pays Reconquis, avec quelques paroisses d'Artois entre l'Aa et la mer, c'est-à-dire les doyennés de Boulogne, Wissant, Samer, Frencq, Alette, Alquines, Guines et Marcq, avec quelques paroisses des doyennés de Fauquembergues et de Bléquin. M. Paternelle eut l'Artois presque tout entier, savoir la plus grande partie des doyennés de Fauquembergues et de Bléquin, avec les doyennés de Tournehem, Bomy, Auchy-au-Bois, Vieil-Hesdin, Fillièvres, Saint-Pol

et Frévent. Plus tard, M. Braure, ancien vicaire de Saint-Nicolas, lui fut adjoint pour l'aider dans son pénible ministère.

Mgr Asseline donna lui-même des pouvoirs spéciaux à d'autres prêtres qui devaient rentrer en France, par exemple à M. Blin, des lettres de desservant pour Wimille, et à M. Compiègne des lettres de missionnaire pour la paroisse de Saint-Nicolas. Ces actes sont datés aussi de 1795. On ne saurait dire au juste ce qui empêcha M. Compiègne de mettre immédiatement son projet à exécution. Toujours est-il qu'il ne paraît à Saint-Nicolas qu'à la fin de l'année 1796 (1). M. Delaporte s'était jusque-là pour ainsi dire multiplié, afin de suffire à tout, faisant des baptêmes et des mariages de tous côtés. On le trouve à Alincthun le 18 octobre 1794, le 15 mars 1795 à Saint-Martin-Boulogne, le 20 avril suivant à Saint-Omer, le 25 mai à Saint-Deneux, et à différentes dates à Maninghen, Baincthun, Pernes, Wimille, Le Wast, Isques, Thiembronne, Remilly-Wirquin et Moulle. M. Roube lui prête son concours dans ce ministère périlleux, et il fait plusieurs baptêmes à Boulogne, à Pittefaux, à Crémarest et aux environs, en 1795 et en 1796.

Pour faciliter l'exercice du saint ministère dans ces pénibles circonstances, Mgr Asseline fit imprimer des instructions spéciales, où étaient résolues les principales questions liturgiques, canoniques et théologiques qu'on rencontrait à chaque pas. Il règne dans ces écrits une grande sagesse pratique, pour l'application des principes.

(1) Le Compiègne dont il est question (car il y en avait trois dans le diocèse) est Jacques-Louis-Marie-Jean Baptiste, né à Lefaux, prêtre du 10 juin 1786 après avoir étudié à Paris, au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, et pris le degré de maître ès arts. Il fut vicaire de Baincthun (11 novembre 1786), de Thiembronne (16 mars 1787), de Saint-Nicolas, sous le titre de chapelain du nom de Jésus (2 juin 1787), puis de troisième vicaire (29 avril 1790), ne prêta pas le serment schismatique, sortit de France durant la Terreur, y revint comme missionnaire en 1795, et desservit la Basse-Ville comme curé intérimaire jusqu'à l'époque du Concordat. Devenu aumônier des Filles de la Sagesse, à Boulogne, en 1802, il les suivit à La Rochelle et y resta jusqu'à la fin de 1806. Il dut alors revenir dans le Boulonnais pour prendre, au pensionnat d'Audinghen, la place de son frère, Antoine-Marie, que l'évêque avait nommé supérieur du Grand-Séminaire, et à cette lourde charge il fut peu après obligé de joindre la direction de la paroisse même d'Audinghen, comme curé, après la mort de Louis-Michel, son cousin, décédé le 30 novembre 1811. Démissionnaire de cet emploi, en 1813, pour suivre à Boulogne son pensionnat qui y émigrait par ordre supérieur, il mourut dans cette ville, à soixante ans, le 19 juillet 1816, laissant sa maison aux mains de M. l'abbé Haffreingue. M. Compiègne a été inhumé dans le cimetière de l'Est, où il repose au milieu des concessions faites aux religieuses de l'hôpital, près d'une croix de pierre où on lit son épitaphe. D. H.

Ces instructions, publiées en 1795, forment une sorte de statuts diocésains très intéressants à connaître pour se faire une véritable idée des choses. Plusieurs suppléments furent rédigés successivement pour les compléter, à mesure que l'expérience amenait la nécessité de nouveaux éclaircissements.

Quand M. Compiègne commence sa mission dans la paroisse de Saint-Nicolas, nous voyons sur ses registres et sur ceux de M. Delaporte, conservés aux archives de la paroisse, les noms de plusieurs prêtres qui font à Boulogne un séjour momentané pendant les années 1796-1802 : MM. Corne, ancien curé de Bazinghen, Lecomte, Héame, prêtre ordonné en exil, Antoine Compiègne, desservant d'Audresselles, et Jean-François Dusommerard, curé d'Audembert, doyen du district de Wissant. On cite ces mentions qui peuvent servir à éclairer l'histoire du clergé diocésain, à cette triste époque.

Le ministère de M. Compiègne à Saint-Nicolas, commence par un baptême fait le 25 novembre 1796. Dans l'intitulé du registre, il se dit chargé de la direction et du gouvernement spirituel de la paroisse, en l'absence de M. Rappe, curé, avec tous les pouvoirs que l'évêque accorde à MM. les curés de son diocèse dans les circonstances actuelles. Les commencements en sont bien humbles. On a pris la peine de relever sur ces registres la qualité des familles qui ont recours à lui pour le baptême de leurs enfants. Pour une personne vivant de son bien, on trouve deux marins, un boulanger, un tonnelier, un maçon, un menuisier, un horloger, un marchand, un cordonnier, un chaudronnier, un charpentier, un perruquier, un jardinier, un potier, un couvreur, un taillandier, etc. C'était donc principalement la classe ouvrière qui avait conservé, plus que les autres classes, l'attachement à l'unité de l'Eglise. Les autres familles, d'un rang plus distingué, arrivent plus tard. La première année, 1797 (on ne parle pas de 1796 où il n'y a que quelques actes), la première année, 1797, on compte quinze mariages et soixante-quatorze baptêmes, dont plusieurs, administrés à des enfants nés depuis 1793 et 1794. En 1798, il y a six mariages et vingt-trois baptêmes ; en 1799, trois mariages et trente-cinq baptêmes ; en 1800 huit mariages et quarante-trois baptêmes ; en 1801, seize mariages et cinquante-deux baptêmes ; en 1802, jusqu'au 8 juillet, où finit le registre, onze mariages et trente baptêmes. C'était peu asurément, dans une si grande paroisse ; mais les chiffres sont exacts, et il n'y a pas moyen d'y trouver de supplément. M. Delaporte, en 1797, ayant été nommé par M. Augé, desservant de Saint-Martin et Baincthun, a fait à peine quelques apparitions à Boulogne, et quand il exerce un acte de son ministère à Saint-Nicolas, il en inscrit l'attestation sur les registres de M. Compiègne. La messe était célébrée dans les maisons particulières, chez les personnes fidèles, avec mystère et sans autorisation. Ces réunions devinrent assez nombreuses pour qu'en 1801 on adjoignit au desservant un vicaire M. l'abbé

Delattre, qui venait d'être ordonné à Paris, et qui fut chargé en même de la paroisse d'Outreau.

Les mariages se célèbrent d'abord sans aucune publication de bans ; mais, à partir du 16 juillet 1802, il fut possible d'en faire ; et les actes les enregistrent en cette forme : « Les ayant dénoncés pour la dernière fois dans une assemblée nombreuse de catholiques... »

Le gros de la population restait indifférent, ou sourdement hostile aux travaux des missionnaires. Une lettre du 4 frimaire an IV (24 novembre 1795), contient ces paroles : « Les malheureux prêtres insermentés font rage dans nos parages, sans cependant que l'ordre soit troublé ; » et un journal manuscrit du temps témoigne, à la date du 6 prairial an V (25 mai 1797), que le culte catholique s'exerçait de côté et d'autre par des prêtres qui avaient été victimes de la loi de la déportation. « Cette persécution, ajoute-t-on dans ce document, leur donne beaucoup de vogue qui ne durera pas. Ils peuvent opérer un grand bien, ayant la confiance du peuple, mais ils doivent l'instruire, dussent quelques lumières leur faire perdre quelque chose de leur influence ! (1) » Comme on le voit, les orages de 1793 n'avaient pas encore dessillé les yeux de ces philosophes beaux esprits. Que l'homme est difficile à ramener, quand une fois il s'est égaré dans les routes malsaines de son orgueil !

Les constitutionnels avaient aussi profité de la tolérance du gouvernement pour rouvrir leurs églises. Ils tinrent même un concile à Paris, dans lequel ils élurent à la place de Porion un nouvel évêque du Pas-de-Calais, qui fut Mathieu Asselin, curé du Saint-Sépulcre à Saint-Omer. On ne saurait dire si Asselin vint jamais à Boulogne ; mais on a tout lieu de le croire, en voyant qu'il a donné la confirmation à Condette.

Le citoyen Roche, tout en restant garde-magasin des fourrages, inscrit sur les rôles de la garde nationale, faisant l'exercice comme simple fusilier, et portant le mousquet dans les revues et les parades, reprenait la soutane pour faire des baptêmes, des mariages, et même des obsèques dans son église. Ses registres portent qu'on y pratiquait ce qu'il appelle le culte catholique, apostolique et romain. Le 26 thermidor an V (13 août 1797), il célèbre dans l'église de Saint-Nicolas des obsèques où il accomplit « les cérémonies accoutumées de l'Eglise catholique romaine » ; le lendemain, il fait un mariage, avec cette particularité que les publications civiles faites à la mairie, y tiennent lieu des bans canoniques. On compte ainsi jusqu'au 31 décembre, en quatre mois et demi, quarante et un services, trente-quatre mariages et cent soixante-sept baptêmes. Plusieurs des enfants baptisés étaient nés en 1793, 1794 et 1795. L'année 1798 présente un

(1) Signé comme dessus Abot, fr.·.

effectif de trois cent quatre-vingt-dix baptêmes, vingt et un mariages et soixante-quatre obsèques. La dernière cérémonie funèbre (et on voit qu'elles étaient relativement peu nombreuses) a été faite le 4 brumaire an VII (25 octobre 1798). Les années suivantes, il n'y a plus que des baptêmes; mais le nombre en est toujours, comme en 1792, fort élevé: c'est trois cent trente-quatre pour 1799, trois cent quarante-quatre pour 1800, trois cent soixante-cinq pour 1801, trois cent soixante-trois pour 1802, avec quarante-neuf mariages.

On voit que M. Roche, à qui l'ancien vicaire constitutionnel de Saint-Martin s'était adjoint en 1797, avait gardé la confiance de la population de Saint-Nicolas, et que le schisme était resté en possession de la conduite des âmes.

Si le Concordat n'était pas intervenu pour faire tout rentrer dans l'ordre et remettre en masse dans le bercail ces brebis égarées, les missionnaires de l'évêque légitime auraient dû, comme parmi les nations protestantes, les reconquérir une à une par voie de conversion.

L'évêque de Boulogne suivait, sur la terre étrangère, toutes ces œuvres apostoliques avec le plus paternel intérêt. De Maestricht, où nous l'avons vu en 1793, il était allé à Bruxelles, où le 14 juin 1794, il avait fait une ordination pour son diocèse dans l'église des Augustines, dites de Berlaymont. Plus tard, il se réfugia à Hildesheim, en Basse-Saxe, où il fit de même plusieurs ordinations, dans l'églises des religieuses de Sainte-Marie-Madeleine, les 1er avril 1797, 24 mars et 2 juin 1798, 7 juin, 20 septembre et 5 octobre 1800, 21 mars et 19 septembre 1801. Quand la tourmente fut apaisée, il publia des mandements pour le carême, qui ont été distribués clandestinement dans son diocèse. On a ceux de 1798, 1799, 1800 et 1801.

Les Préfets de Mission, MM. Augé, Paternelle et Braure lui adressaient des rapports sur l'état des paroisses, sur le bien qui s'y faisait, et les prêtres qui s'occupaient çà et là du ministère. Cette correspondance ne pouvait se faire qu'au moyen de noms supposés. M. Augé s'appelait Batis, M. Paternelle se cachait sous le nom de Terbecq et M. Braure, sous celui de Monin, en 1797. En 1792, quand l'évêque était allé à Bruxelles, on devait lui adresser les lettres avec une suscription de convention, dans la forme suivante : « une croix †, puis à MM. Van Langendonck, rue Montagne des Aveugles. » Le prince évêque de Paderborn et d'Hildesheim, se chargeait des frais de correspondance, qui étaient énormes.

Autour de l'évêque se trouvaient plusieurs chanoines d'un grand mérite, MM. Giblot du Bréau, Rattier, Voulonne, Coquatrix, d'anciens curés, comme M. Cossart et d'autres, qui formaient dans l'exil une sorte de Séminaire pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques. C'est dans les

réunions et les conférences tenues par ces anciens du sanctuaire, que furent élaborés d'utiles et judicieux ouvrages, tels que le *Miroir du Clergé*, *la Science du Confesseur*, etc. C'est à leur école que se formèrent les Boutoille, les Naffré, les Delahaye, si connus pour la ferme simplicité de leur caractère, l'austérité de leurs vertus, et l'ardeur de leur zèle pour le salut des âmes.

A la fin de l'année 1800, toutes choses, et dans les événements et dans les dispositions des esprits, paraissant présager le rétablissement complet de l'ordre en France, Mgr Asseline conçut l'espoir de rentrer prochainement dans son diocèse. En conséquence, il s'occupa de combler les vides que la mort avait faits dans les rangs de son chapitre. Le 6 novembre, il expédia à M. Augé des lettres de chanoine, en remplacement de M. de Montgazin, et le même jour, il appela au même honneur, pour succéder à M. Clément, l'ancien premier vicaire de Saint-Nicolas, Gaspard-François Braure, licencié en théologie de la Faculté de Paris. Le 15 novembre, il adressa à M. Voulonne des lettres d'official, et le 21 du même mois, il donna un autre canonicat de Boulogne, celui de feu Michel-Joseph Flament, à Louis-Vincent Labre, à qui sa parenté avec le bienheureux dont il était le frère, non moins que ses hautes vertus, méritaient bien cet honneur.

Cependant la bulle de Sa Sainteté Pie VII, portant réorganisation de l'Eglise de France, vint anéantir les espérances de Mgr Asseline, en supprimant l'évêché de Boulogne. Quand Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, en 1802, eut pris possession du vaste diocèse qui comprenait trois anciens sièges épiscopaux, il trouva partout dans l'ancien diocèse de Boulogne, des prêtres missionnaires établis à la tête des paroisses, depuis sept ans et plus. Tous alors sortirent de leurs retraites et se montrèrent au grand jour, rouvrirent les églises et travaillèrent à réparer les ruines de la Maison de Dieu.

6° Quand l'église a-t-elle été rendue au culte ?

L'église de Saint-Nicolas, comme on l'a vu dans la réponse aux questions précédentes, a été rendue au culte constitutionnel, pour la célébration des cérémonies funèbres et même de quelques mariages, en 1797 et 1798; mais cette tolérance n'a été que de peu de durée. On ne parait y avoir repris les cérémonies ordinaires du culte public qu'à partir du 15 juillet 1802, lors du service dont on parlera dans la réponse à la septième question. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le premier baptême qu'y ait fait un prêtre fidèle, est du 21 thermidor an X (9 août 1802), et que le premier mariage qui y ait été célébré depuis 1798, a été fait le 5 fructidor (23 août suivant).

En quel état était-elle ?

L'église de Saint-Nicolas était restée dans un état assez convenable, mais vide et nue. Les murs, les vitres, le toit, avaient un peu souffert de l'abandon dans lequel on avait laissé l'édifice pendant dix ans ; mais on ne voit pas qu'on ait dû faire de grandes réparations. Seulement les statues des saints, sculptées en pierres dans les niches du chœur, avaient été décapitées ; et les armoiries qui se trouvaient aussi sculptées sur les piliers qui supportent la retombée des voûtes, avaient été mutilées. Presque tout le mobilier matériel, comme les grilles, les confessionnaux, les autels, avait été arraché et détruit. Quant au mobilier de la sacristie, il n'en restait plus rien qui appartint à l'église.

A-t-on conservé quelque chose de l'ancien mobilier ?

On a conservé de l'ancien mobilier : 1° l'autel majeur en marbre, avec sa contretable de vieux chêne sculptée dans le goût du XVIIe siècle (1) ; 2° les stalles du chœur également en chêne sculptées ; 3° la chaire, aussi en chêne ; 4° les fonts baptismaux ; 5° une cloche, qui a été vendue en 1808 ; 6° quelques statues de saints, notamment celle de Saint Arnoult. Plusieurs de ces statues ont été sauvées par les corps de métiers, placés sous l'invocation des saints qu'elles représentent.

Quant au mobilier de la sacristie, quelques ornements anciens sont signalés dans les inventaires de 1806, mais nous ne saurions dire s'ils provenaient de l'église même. On sait par tradition que, lors de la confiscation des objets servant au culte, plusieurs personnes ont soustrait diverses choses à la main rapace des profanateurs, et les ont rendues aux églises après le Concordat ; mais il est impossible de donner là-dessus aucun détail positif. En outre, les prêtres (cachés) avaient aussi un certain nombre d'ornements, déposés çà et là dans les familles ; et quand les églises furent rouvertes, ces ornements y furent remis pour servir au culte. Pendant la révolution, les religieuses sécularisées, comme la mère de Saint-Maxime, des Ursulines, en avaient fait un certain nombre. Elle y travaillait déjà le 8 mars 1792, d'après un certain passage d'une lettre écrite par le chanoine Clément à M. de Montgazin ; et il est à croire que son zèle ne s'était point ralenti.

En 1806, lorsqu'on fit, au mois de mars, l'inventaire du mobilier de Saint-Nicolas, moins de quatre ans après la réouverture des églises, on mentionne déjà douze aubes, douze nappes d'autels, dix chapes, cinq ornements complets, dont quatre neufs et un vieux, lequel est dit artistement

(1) Voir au 17 septembre le marché fait pour la construction de cet autel.

brodé, dix chasubles, une garniture de dais, quatre écharpes, sans compter les ornements noirs. En fait de vases sacrés, on avait un ostensoir de cuivre argenté, deux ciboires, dont un en argent et l'autre en cuivre doré, un calice d'argent, un autre également en argent avec pied de cuivre, un troisième de cuivre argenté, et un quatrième en étain, trois encensoirs, deux lampes, huit chandeliers en cuivre argenté, un lustre, etc.

Plusieurs de ces objets provenaient de l'ancienne église, à ce que l'on croit, sans pouvoir rien affirmer.

7° Comment s'est fait le rétablissement du culte ?

Le rétablissement du culte s'est fait d'abord comme de lui-même en 1802, au point qu'on n'en trouve aucune trace dans les archives de la mairie. Le *Moniteur* du 5 thermidor an X (24 juillet 1802), a rendu compte d'un service funèbre, célébré dans l'église de Saint-Nicolas, pour le repos des braves, morts dans les guerres de la révolution. Cette cérémonie a eu lieu le 15 juillet, jour anniversaire de la signature du Concordat. D'après la feuille officielle, c'est le citoyen Frélaut, délégué de l'évêque d'Arras, qui a officié. Toutes les autorités civiles et militaires y ont assisté, ainsi que tous les ecclésiastiques de la haute et de la basse-ville. On remarque sur les registres de M. Roche, qu'à partir de cette époque, il cesse de prendre sur les actes le titre de curé, et qu'il signe, désormais, « Roche, prêtre. » Son vicaire, Vasseur, reste en exercice dans la paroisse. Le 9 août suivant, un des anciens vicaires fidèles, M. Martre, reparait sur les registres et signe de nombreux actes de baptême et de mariage. Le 15 août, la municipalité fait chanter à Saint-Nicolas un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel on convoque l'ancien maître de chapelle de la cathédrale, M. de Bétizy, ainsi que tous les artistes et amateurs de la ville. Un deuxième prêtre fidèle, M. Capet, se montre sur les registres à partir du 24 août ; puis le 13 novembre, il en arrive un troisième, M. Mathon, ancien secrétaire particulier de Mgr de Pressy. Tel est le personnel de la paroisse à cette époque. Il n'y a pas encore de curé en titre ; le provisoire dure jusqu'au 1er mars 1803, jour où s'est fait officiellement le rétablissement du culte et l'installation des curés.

Par qui s'est fait le rétablissement du culte ?

Le rétablissement du culte s'est donc fait provisoirement par le citoyen Frélaut, le 15 juillet 1802 ; puis enfin définitivement le 1er mars 1803, je ne sais par qui.

Y a-t-il eu quelques cérémonies spéciales ?

Oui.

Laquelle ?

D'abord la cérémonie funèbre du 15 juillet 1802, dont parle le *Moniteur;* puis la cérémonie officielle de la prestation de serment, à l'issue de la grand'messe, le 10 ventôse an XI (1er mars 1803). Tout ce qu'on sait de cette cérémonie, c'est que le sous-préfet de Boulogne en règle la forme par la lettre suivante, en date du 28 pluviôse (17 février) :

« Le sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer,
aux maire et adjoints de la ville de Boulogne.

« CITOYENS,

« Les ecclésiastiques nommés aux succursales de cet arrondissement doivent en conformité de l'arrêté du préfet du 9 de ce mois (29 janvier), se réunir en la principale église de cette ville, le 10 ventôse prochain, pour y prêter, pendant la messe et après l'évangile, le serment prescrit par la convention passée entre sa Sainteté et le gouvernement français.

« L'intention du gouvernement est que la prestation de ce serment soit entourée de tout ce qui peut la rendre plus solennelle, afin que l'idée des devoirs que reconnaissent les ecclésiastiques, soit plus imposante et que la confiance qu'ils doivent inspirer soit plus entière.

« En conséquence, le préfet me charge d'y convoquer les autorités civiles et militaires. Je vous invite, citoyens, à concourir par votre présence à seconder les vues du gouvernement.

« Je vous salue. « MASCLET. »

Notification de cet arrêté fut donnée par le maire aux citoyens Denissel, chanoine de Saint-Omer, curé de la haute-ville, Codron, ancien vicaire constitutionnel d'Etaples, nommé à la basse-ville, et à l'ex bénédictin Vasseur, vicaire de M. Roche, nommé à la succursale de Fiennes et Caffiers.

On n'a trouvé nulle part aucun détail sur l'accomplissement de cette cérémonie.

Quant à l'exercice du culte, on rapporte qu'à la mort d'une dame Souquet, décédée le 7 février 1802, administrée des derniers sacrements par M. Compiègne, après qu'on eut célébré deux messes funèbres dans la maison mortuaire, on donna une croix de procession à un marin déterminé, et que le cortège de cette dame traversa la ville publiquement, précédé par l'étendart sacré de notre Rédemption. Ce fait serait donc antérieur, non-seulement au rétablissement du culte dans les églises, mais encore à la promulgation du Concordat.

Ce qui est certain, c'est que sur la demande du clergé de Saint-Nicolas,

l'exercice extérieur du culte fut autorisé par le maire à la date du 30 ventôse an XI (21 mars 1803). Voici la lettre qui fait foi de cette autorisation et qui en indique l'étendue:

« MONSIEUR LE CURÉ,

« Je ne vois aucun inconvénient à ce que les fonctions du culte soient extérieurement exercées. Je désire cependant que pour le moment le viatique ne soit point porté publiquement.

« Ainsi rien n'empêche que les inhumations et les processions se fassent comme par le passé.

« Agréez mes civilités. »

8° Quel a été le premier curé titulaire ? — A quel époque est-il venu ?

Le premier curé titulaire de la paroisse de Saint-Nicolas après le rétablissement du culte, a été le même M. Roche, qui y avait exercé le culte constitutionnel pendant la révolution.

La première pensée du nouvel évêque dans l'organisation qu'il fit des paroisses de son vaste diocèse, avait été de déplacer cet ecclésiastique, comme il l'a fait pour le plus grand nombre de ceux qui étaient dans le même cas, et de l'employer ailleurs. Mais il parait qu'il y eut une forte pression exercée sur l'esprit du prélat, en faveur de l'ancien garde-magasin des fourrages. On faisait valoir le dévouement avec lequel, depuis plusieurs années, il vaquait à ses fonctions sacerdotales, la popularité qu'il avait acquise dans sa paroisse, principalement parmi les marins, la modération de son esprit, également éloigné d'un zèle intempestif et d'un relâchement trop accentué. Il y en a même qui disent qu'à la nouvelle de la possibilité de son changement, il y eut une émeute dans la Beurrière.

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'évêque avait commencé par nommer à la cure de Saint-Nicolas un autre prêtre que M. Roche, et que son choix s'était arrêté sur M. Codron (Pierre-Marie-Jean-Baptiste), vicaire constitutionnel d'Etaples, désigné ci-dessus dans la lettre du sous-préfet, pour la cérémonie officielle du 1er mars.

Néanmoins, ce fut M. Roche qui resta, après avoir humblement fait au nouvel ordre de choses toutes les soumissions qu'on exigea de lui.

Il peut sembler jusqu'à un certain point extraordinaire de voir l'Eglise catholique ouvrir aussi largement ses portes, pour donner asile à ceux qui avaient cruellement déchiré, sur un nouveau calvaire, la robe sans couture de sa divine unité : mais c'était-là le bienfait du Concordat. Presque tous les prêtres, même ceux qui avaient été sacrilègement ordonnés par Porion, qui avaient illégitimement desservi des paroisses, furent maintenus en exercice, moyennant qu'ils n'eussent pas donné de notable scandale et qu'ils

reconnussent l'autorité du Souverain Pontife. Aujourd'hui que l'apaisement s'est fait dans les esprits, et que la situation religieuse qui existait en 1802 n'est plus qu'un lointain souvenir, il est difficile de se faire une idée de la grandeur du bienfait par lequel Pie VII remédiait aux maux de la catholicité, et de se représenter l'effort de vertu, l'héroïsme d'obéissance et d'abnégation avec lesquels les prêtres fidèles, les confesseurs de la foi, vierges de toute compromission avec le schisme, vrais martyrs de leurs convictions religieuses, durent consentir à mettre leur main loyale dans la main des traîtres qui avaient pris leur place et qui les avaient dépouillés ! Ils le firent pourtant; et, dans la même église, on eut le spectacle édifiant de gens qui se donnaient publiquement le baiser de paix, après s'être excommuniés la veille et respectivement traités de schismatiques et d'apostats. Admirable puissance du lien de discipline et de subordination, qui fait l'invincible force de la hiérarchie ecclésiastique!

Tandis qu'à la haute-ville, avec le titre de doyens d'arrondissement, puis de grands doyens, les survivants de l'ancien clergé non-sermenté, MM. Denissel, Voulonne, Mathon, secondés par les Compiègne, les Delattre et autres, exerçaient les fonctions de simples desservants, n'ayant pour église que les salons de l'hôtel d'Aumont, puis la chapelle des Annonciades, le curé de Saint-Nicolas, M. Roche, était seul reconnu comme curé titulaire par le gouvernement, avec rang de première classe.

En cette qualité, comme curé de la principale église, ce fut lui qui eut l'honneur de recevoir Mgr de La Tour d'Auvergne, lors de sa première visite à Boulogne, je ne sais à quelle date, mais sûrement aux environs du 15 août 1804.

Curieux détail de mœurs: le prélat, pour se conformer aux articles organiques, arrivait habillé à la française, ne portant pour insignes de sa dignité que la croix pectorale et les bas violets. Il descendit ainsi à pied de la haute-ville par la porte des Dunes jusqu'au milieu de la Grande-Rue. La tradition rapporte que des partisans acharnés de l'ancien régime furent assez mal avisés pour lui jeter du haut des remparts des épluchures de cuisine et des trognons de choux, en signe de mépris. Ces outrages, heureusement, ne l'atteignirent pas, mais ils lui laissèrent au fond du cœur un sentiment d'amertume qui ne s'éteignit qu'avec sa vie.

Je tiens ces détails de témoins oculaires, et d'autorités qu'on ne récusera point.

Mgr de La Tour d'Auvergne se revêtit de la soutane violette et des ornements pontificaux dans une maison de la Grande-Rue, du côté des numéros impairs, qu'on m'a désignée, et dont je ne me souviens plus au juste. C'est là que le clergé vint le recevoir et que le cortège s'organisa.

Comme l'église de Saint-Nicolas se trouvait être aussi le temple préféré

par l'autorité civile, militaire et administrative, pour toutes les cérémonies officielles, il en rejaillissait sur M. Roche une grande considération. Bientôt, l'évêque diocésain, dont il sut gagner la confiance et l'estime, ne tarda pas à lui restituer le titre de doyen de canton, qu'avaient autrefois porté presque tous ses prédécesseurs (juillet 1811), puis enfin à le décorer du titre de chanoine honoraire (1821). Ces distinctions répétées et successives prouvent que l'évêque n'avait pas eu à se repentir de lui avoir conservé ses fonctions dans cette paroisse. Il y était resté, et il y resta populaire jusqu'à la fin de ses jours, principalement dans ce vaste quartier de la *Beurrière*, où l'auteur de cette notice a maintes fois rencontré le portrait lithographié du « bon M. Roce », encore pendu à la muraille, et religieusement conservé depuis plus de trente ans.

Il est mort le 2 juin 1828, à l'âge de près de soixante-dix ans, étant né le 6 janvier 1759, et il fut inhumé dans le cimetière de l'Est, où l'on couvrit sa tombe d'une dalle de marbre, payée sur le produit d'une souscription publique.

Voici en quels termes on sollicita cet hommage auprès des paroissiens :

« Il serait inutile de rappeler aux Boulonnais les regrets universels qui ont suivi dans la tombe leur respectable doyen. Lors de ses funérailles, les mêmes expressions se trouvaient dans toutes les bouches, le même vœu était dans tous les cœurs : c'était celui de voir élever à la mémoire de M. Roche un monument à l'érection duquel tous pussent participer. Il ne s'agissait que de diriger ce mouvement général et spontané ; MM. Dutertre, premier adjoint, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, Paques, vicaire de la paroisse Saint-Nicolas, Dussommerard-Cary, membre du Conseil de Fabrique, Marguet, ingénieur au Corps royal des Ponts-et-Chaussées, et P. Bourgain, ancien maître pêcheur, se sont offerts pour recueillir les dons volontaires et en surveiller l'emploi.

« MM. les Commissaires doivent incessamment présenter à leurs concitoyens, la liste de souscription et ne doutent point de l'empressement avec lequel sera accueillie une proposition qui doit honorer autant la ville de Boulogne que la mémoire de son digne pasteur. »

Ajoutons que, par son testament, daté du 30 juillet 1817 et signé « Roche de la Rocherie », forme pseudo-nobiliaire du nom de plusieurs de ses ancêtres, le curé défunt légua à la fabrique, qui fut autorisée à l'accepter, une somme de 1200 francs en capital, pour chanter une fois chaque année, à perpétuité, à l'issue de la grand'-messe, le dimanche qui suivrait la date de son inhumation, un *De profundis* à son intention, et célébrer le lendemain une messe chantée, tant pour tous ses paroissiens vivants et décédés, qu'à l'intention du testateur.

Comment a-t-il été pourvu aux premiers besoins du culte ?

J'ai dit, en réponse à la sixième question, ce que l'on sait touchant l'état et la provenance du mobilier de première nécessité, qui existait à Saint-Nicolas, au mois de mars 1806.

Quant aux dépenses nécessaires pour le traitement du personnel, elles furent fournies en partie par l'Etat sur le budget des cultes, et par la ville, qui donna, à partir de l'an XII (1804), un supplément de 180 francs pour indemnité de logement à M. Roche, et 420 francs de traitement à chacun des vicaires.

Les ressources du casuel et des offrandes furent, dans le principe même, assez considérables pour que la fabrique pût faire face à ses dépenses. Les chaises furent louées le 20 brumaire an XII (11 novembre 1803) pour la somme de 1600 francs. Cinquante-deux stalles du chœur furent aussi louées, en l'an XII, 246 francs à des particuliers ; et en l'an XIII (1805) le produit de cette location fut plus que doublé, puisqu'il s'éleva au chiffre de 546 francs.

Les anciennes rentes de fondations, dont les débiteurs au nombre de deux cent quarante-cinq, furent mis en demeure de payer cinq ans d'arrérages, apportèrent aussi leur appoint à la caisse de fabrique.

La ville offrit, en outre, une somme de 8,000 francs sur les octrois pour contribuer aux réparations indispensables ; et, à la fin de l'année 1805, le trésorier de la fabrique extérieure présenta son budget de 9,648 fr. 72 en dépenses, avec seulement un déficit de 775 fr. 99. Le budget de la fabrique intérieure, pour 1806, présente un état de dépenses de 9,220 fr. 17, sur une recette de 14,655 fr. 35, soit un excédent de 5,435 fr. 19. On voit en quelle prospérité entra de suite l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Les paroissiens y mettaient du zèle : ainsi du 11 mai 1806 au 31 décembre 1807, les troncs de l'église produisent une somme de 3,648 fr. 54.

Bienfaiteurs.

Les bienfaiteurs de l'église de Saint-Nicolas furent assez nombreux. J'ai relevé sur les registres de la fabrique les noms : 1° de madame veuve Dhoyer, qui offrit à l'église, moyennant la modique somme de 45 francs, le 6 février 1806, un calice d'argent ; 2° une personne inconnue, qui le 29 mai suivant donna quatre chandeliers et une croix en hommage à la Vierge, et pour le service de son culte ; 3° M. Géneau de Mieurles, ancien maire de Boulogne, qui, par lettre du 9 juin 1808, datée du château de Monroy, fit don de quatre cloches ; 4° M. Alexandre Adam, qui offrit à l'église, en 1809, deux tableaux, l'un représentant une Descente de Croix, l'autre la Nativité de Notre-Seigneur (Un autre tableau, celui de l'Adoration des Mages, a été acheté 170 francs par la fabrique le 16 décembre de la

même année) ; 5° une souscription faite par M. Allan, vicaire, pour arriver à restaurer la chapelle de la Sainte-Vierge, et dont le produit s'est élevé à la somme de 1,180 livres 15 sous tournois, en 1808, 1809 et 1810 ; 6° le sieur Jean-Jacques Fourmentin et la dame Jeanne Dubois, son épouse, qui ont donné, le 6 décembre 1812, 300 francs pour l'achat de deux lampes destinées à la chapelle de la Sainte-Vierge.

Fondations pieuses.

Un grand nombre de fondations pieuses avaient été faites dans l'église de Saint-Nicolas avant 1789. Les rentes n'ayant point été prescrites ont recommencé d'être payées par les héritiers des fondateurs, après la réouverture de l'église, et à la faveur des décrets du gouvernement. En 1811, quand la fabrique se fut remise en possession de tout ce qui put être retrouvé en ce genre, l'église de Saint-Nicolas se trouva sous ce rapport, dotée d'un revenu annuel de 674 fr. 59. Moyennant ce revenu, le clergé était obligé de chanter les matines, à divers jours fixes, cent quatre fois par année, à célébrer cent dix-huit messes basses, trente-cinq messes solennelles, avec saluts du Saint-Sacrement, vingt-deux messes hautes avec les petites heures, vingt autres messes chantées, douze services, dont un avec vigiles, et trente et un obits. Pour être complet, je dois ajouter qu'on devait en outre chanter, à l'intention des fondateurs, chaque année, sept fois les vêpres, quatre fois les complies, une fois laudes, une fois les Heures, une fois un salut, une fois le *Salve*, plus, tous les dimanches, après l'eau bénite, l'*Inviolata*, et après la messe de paroisse, le psaume *Lætatus sum*.

Par une ordonnance épiscopale du 26 octobre 1811, ces diverses charges, dont l'importance ne répondait plus à la modicité des rétributions, furent réduites à cinquante et une messes solennelles et saluts du Saint-Sacrement, trois messes solennelles de la Sainte Vierge, douze services solennels, cinq obits et les Petites-Heures chantées le jour de la Pentecôte.

J'arrête là-dessus cette notice, qui n'avait pas été écrite pour le public, et qui ne remplit, du reste, pas toute l'étendue du questionnaire épiscopal.

Il me reste à y ajouter, aujourd'hui, comme complément nécessaire :

1° La reproduction de quelques pièces justificatives empruntées, non aux archives publiques, mais à une collection particulière d'imprimés du temps, tirés sur papier à chandelles, donnant dans toute sa crudité et sa rudesse la note des sentiments qui inspiraient alors les actes administratifs ;

2° Une note historique sur l'abbé Butteau, sa condamnation et son exécution sur la place du Palais-de-Justice, à Boulogne, le 2 octobre 1793.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Boulogne-sur-mer, le 30 avril 1793, l'an II de la République Française,

Conseil général de la Commune,

L'article 10 du titre deux de la loi du 4 septembre 1792, veut que les ornements, linges et autres effets servant au culte et provenant des églises supprimées, soient distribués entre les églises paroissiales et succursales d'une manière proportionnée à leurs besoins, d'après la demande des Administrations et sur la décision du Ministre.

Faites nous connoitre sous quinze jours pour tout délai, vos besoins en ce genre ; ce délai passé, nous vous regarderons comme n'ayant besoin de rien.

Les Administrateurs composant le Directoire du District de Boulogne,
Signé, HENIN, Secrétaire.

II

Boulogne-sur-mer, le 7 mai 1793, l'an II de la République Française,

CITOYENS MAIRES ET OFFICIERS MUNICIPAUX,

Le Département vient de nous faire parvenir un Arrêté en date du premier mai, portant que tous les calvaires existans sur les routes publiques, seront transférés dans les églises paroissiales sur le territoire desquelles ils se trouvent, avec la solennité due au culte ; en conséquence, Citoyens, nous vous prions et requérons de le faire mettre à exécution, et nous en rendre compte.

Vous recevrez aussi avec la présente, ou avant, la loi des 21 et 23 avril dernier, relative aux ecclésiastiques séculiers, réguliers, frères convers et laics qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité avant le 23 mars dernier : nous vous requérons d'en bien examiner les dispositions, et s'il existe quelque individu dans votre commune qui y soit sujet, vous nous en informerez sur le champ.

Le Conseil général du District de Boulogne,
Signé, HENIN, Secrétaire.

III

Boulogne, le 22 juin 1793, l'an II de la République,

CITOYENS,

Par notre lettre en date du 7 mai dernier, nous vous avons chargé de faire disparoitre tous les calvaires existans sur les chemins et places

publiques. Le Département vient, par un arrêté du 18 du courant, réitérer cette injonction sous notre responsabilité; nous sommes forcés de prendre les mêmes mesures à votre égard. Nous vous requérons en conséquence, sous votre responsabilité individuelle, d'en poursuivre l'exécution sous quinze jours pour tout délai, et nous le certifier aussitôt.

Informez-nous aussi si la loi qui ordonne que les noms des habitans soient affichés à leurs portes, a reçu son exécution.

Veillez également à ce que les titres funèbres, tant au dedans qu'au dehors des églises, disparoissent; ces monumens blessent les principes de l'égalité.

Le Conseil général du District de Boulogne,

Signé, HENIN, Secrétaire.

IV

Boulogne, le 12 août 1793, l'an II de la République Française, une et indivisible,

CITOYENS,

Le Département par son Arrêté en date du 4 de ce mois, charge les Administrateurs de District de faire conduire dans la maison de réclusion à Arras, les prêtres qui n'auroient pas prêté le serment, et qui seroient âgés de plus de soixante ans, ou seroient attaqués d'infirmités; ainsi, Citoyens, s'il existe dans votre Commune un prêtre qui n'auroit pas prêté le serment, quel que soit son âge et ses infirmités, vous voudrez bien, sous votre responsabilité individuelle, nous en informer sur le champ.

Le Conseil général du District de Boulogne,

Signé, HENIN, Secrétaire.

V

Boulogne, le 3 ventôse (21 février 1794), l'an deuxième de la République Française, une, indivisible et impérissable,

Le Conseil général d'administration du District révolutionnaire de Boulogne-sur-mer, aux Conseils généraux des Communes de son arrondissement,

CITOYENS,

L'adjoint du Ministre de la guerre nous écrit, en date du 22 pluviôse, pour nous inviter à faire l'inventaire du linge des églises supprimées, déjà déposé dans le chef-lieu du District, à y faire réunir tout ce qui n'y seroit pas encore rentré, pour, après l'inventaire estimatif, être remis à la disposition des préposés des Administrateurs des hôpitaux militaires, et servir

au soulagement de nos braves frères d'armes, blessés au service de la patrie.

En conséquence nous vous requérons au nom sacré de l'humanité souffrante, de nous envoyer dans le plus bref délai possible, toute espèce de linge servant ci-devant à votre église. Nous comptons d'autant plus sur votre zèle et votre exactitude, que les objets que nous vous demandons, n'auront jamais servis (*sic*) à un usage plus utile.

Salut et Fraternité,

Signé, BELLE, Président; HENIN, Secrétaire.

VI

Boulogne, le 20 pluviôse (10 mars 1794), l'an deuxième de la République Française, une, indivisible et impérissable,

Le Conseil général d'administration du District révolutionnaire de Boulogne, aux Agens Nationaux des Communes de son arrondissement.

CITOYENS,

La plupart des communes de ce District offrent encore des spectacles qui affligent les regards des bons patriotes; des signes de féodalité, des attributs odieux de l'ancienne tyrannie, subsistent encore dans différens lieux, sur-tout dans ces prétendus temples que l'ignorance et la superstitions tiennent encore ouverts, Citoyens, nous vous enjoignons au nom de la loi, et sous votre responsabilité, de les faire disparoître sans délai ; songez sur-tout que le fer étant dans ce moment-ci, infiniment précieux à la République, vous devez envoyer, sans distinction, à l'Administration du District, toutes les pièces de ce métal qui peuvent être détachées sans entrainer la ruine des bâtimens.

Salut et Fraternité,

Signé, BELLE, Président; HENIN, Secrétaire.

VII

LIBERTÉ *ÉGALITÉ*

Boulogne-sur-mer, ce 16 thermidor (3 août 1795), troisième année de la République Française, une et indivisible.

Le Procureur-Syndic près le District de Boulogne-sur-mer ;
Aux Municipalités et Procureurs des Communes de l'arrondissement.

CITOYENS,

Une loi sage et bienfaisante a autorisé le libre exercice des cultes ; le Comité de sûreté générale de la Convention est informé qu'on en abuse,

et il me charge par l'intervention du Procureur-général-syndic du Département, de vous ramener aux véritables principes. C'est en les observant religieusement que nous ferons régner parmi nous la concorde et la paix, dont nous avons tant besoin.

Le gouvernement protege tous les cultes, et chacun peut exercer ceux que sa religion lui suggere. Les fanatiques sont des malades : il faut les guérir par la tolérance, et non par la compression et la persécution. Semblables à des aveugles, il faut leur faire voir la lumiere par degrés. Si dans l'exercice d'un culte, le ministere ne blesse pas les loix, il faut empêcher qu'il soit troublé, il faut lui laisser toute la liberté de ses dogmes.

Mais il vous appartient de le surveiller et l'empêcher d'exercer ses fonctions religieuses, et de former des *rassemblemens même particuliers*, s'il n'a pas fourni sa déclaration d'obéissance et de soumission aux loix de la République.

Il vous appartient également de dénoncer et de poursuivre devant les tribunaux, tous les contre-révolutionnaires, tous les provocateurs à la royauté.

Vous devez empêcher que les ministres d'un culte quelconque, abusant de la loi du 11 prairial, ne proscrivent les acquéreurs des biens nationaux, et ne prêchent la désobéissance aux loix et le mépris des autorités constituées.

Ceux qui commettent de semblables délits, doivent être recherchés scrupuleusement, dénoncés aux accusateurs publics, et livrés sans retard aux tribunaux.

Comme moi vous êtes chargés de veiller à l'exécution de la loi ; comme moi vous devez travailler au bonheur commun, et il n'en existera pas tant que nous n'ayons terrassé les ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique.

C'est servir l'Etre suprême, c'est servir un Dieu de paix, c'est servir sa Patrie, que de poursuivre sans relâche les provocateurs du trouble et de l'anarchie. C'est par eux que la guerre extérieure se prolonge, que les troubles intestins renaissent, et que nous sommes privés des douceurs de la paix et de l'abondance.

Au reçu de la présente, vous formerez l'état exact des prêtres qui se livrent à l'exercice de leurs fonctions dans l'étendue de vos communes. Vous indiquerez leurs noms, prénoms et domicile. Vous y joindrez des copies certifiées de leur déclaration d'obéissance et de soumission aux loix de la République, et m'adresserez le tout dans le plus bref délai.

Ceux qui se trouvent munis de pareils actes et qui sont amis de l'ordre et de la paix, doivent être protégés par tous les moyens possibles.

Quant à ceux qui n'ont point fait leur soumission, vous ne devez pas

souffrir qu'ils exercent plus longtemps des fonctions dont leur désobéissance aux loix les rend indignes.

Salut et Fraternité,
Signé DUTERTRE.

VIII

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DU DISTRICT DE BOULOGNE.

Séance publique et permanente du 24 Thermidor de l'an III (11 août 1795) de la République Française, une et indivisible.

On fait lecture d'une proclamation aux habitants de ce District, relative aux manœuvres que pratiquent, particulièrement dans les campagnes, des prêtres qui refusent de se soumettre aux loix de la République.

Sur la proposition d'un membre, et le Procureur-syndic entendu,

L'assemblée arrête adopter cette proclamation, son impression au nombre de cinq cents exemplaires, et son envoi à toutes les communes, pour être publiée, affichée aux lieux accoutumés ; arrête de plus que les conseils généraux seront tenus d'en certifier la publication et l'affiche; arrête aussi qu'il en sera adressé un exemplaire au Département.

PROCLAMATION

Les Administrateurs du Directoire du District de Boulogne ;
Aux habitans du même District.

CONCITOYENS,

L'Administration, toujours attentive à maintenir la tranquillité publique inquiète sur les dangers qui vous environnent, allarmée des pièges qu'on tend à votre crédulité, doit vous prévenir que vous vous laissez circonvenir par des hommes qui n'ont d'autre but que de provoquer au milieu de vous le trouble et l'anarchie.

Elle voit avec douleur que vous vous laissez tromper par des ennemis de votre patrie, qui, sous prétexte de religion, fanatisent vos esprits, portent le trouble et la désolation dans vos familles, prêchent ouvertement la désobéissance aux loix et l'avilissement des autorités publiques ; compromettent votre sûreté particulière et la sûreté générale.

Des prêtres proscrits, relégués loin du pays qui les a vu naître et qu'ils veulent dévaster, ont été assez audacieux pour y rentrer de nouveau, allumer les torches de la guerre civile, et tenter dans l'intérieur l'exécution des projets liberticides qu'ils n'ont pu faire réussir au-dehors ; ils veulent

vous rendre les artisans de votre propre malheur, et vous faire perdre le fruit de six années d'une révolution qui a coûté tant de larmes et de sang; et à quelle époque ? au moment où l'établissement d'un gouvernement sage et la paix générale vont tarir tous nos maux, et nous faire jouir de tous les avantages de la liberté.

L'Administration voit avec indignation, que des fonctionnaires publics, insoucians sur l'exécution des loix qu'ils ont juré de maintenir, secondent par une collusion criminelle les projets anarchiques de ces traitres; mais leurs manœuvres sont surveillées, et la vengeance des loix, pour être lente, n'en sera pas moins réelle.

Au nom du bien public, au nom de votre propre intérêt, nous vous en conjurons, concitoyens, cessez de vous prêter aux insinuations des malveillans; ceux qui refusent leur soumission aux loix du gouvernement sous lequel ils vivent, sont nécessairement les ennemis de ce gouvernement et les vôtres, fuyez-les, dénoncez-lez, et secondez nos efforts pour les livrer aux tribunaux. L'exécution pleine et entière de la loi peut seul maintenir la tranquillité parmi nous; et il est de notre intérêt commun d'y concourir par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

En Directoire, à Boulogne, les jour, mois et an, ci-dessus.

Signé, Carmier, *vice-président*, Marmin, Sainte-Beuve, Chomel, *administrateur*, Dutertre, *procureur-syndic*.

NOTICE HISTORIQUE

Sur l'abbé Jean-Pierre Butteau.

Lorsque j'ai dit ci-dessus quelques mots pour signaler l'exécution à Boulogne de l'abbé Butteau, l'*Impartial* a reçu d'une main officieuse une communication que je dois reproduire :

« A propos de l'abbé *Butteau*, dont il est parlé dans l'*Impartial* de mercredi dernier, je prends la liberté de vous faire connaître ce qui suit :

« Ma grand'mère maternelle, C...., qui avait six ou sept ans en 1793, a « raconté plusieurs fois à ma mère, qu'un de leurs cousins (un cousin-« germain à sa mère), abbé *Buttiaux*, dont les parents ont dû tenir une « ferme aux environs de l'Eperche à Samer, était venu se réfugier à « Outreau, chez une de ses tantes, madame Baillard. Dénoncé par de mau-« vaises *gens d'Outreau* (ainsi que ma grand'mère l'a dit et redit à ma « mère), il a été arrêté dans la plaine qui s'étend derrière le château « actuel de M. Jules Lonquéty, pendant qu'il labourait pour cette tante. « On le conduisit en prison, et un jour ou deux plus tard, on le fit monter

« à l'échafaud à Boulogne. Pendant qu'il se rendait à la guillotine, il ren-
« contra une mendiante. Réfléchissant sans doute que ses parents n'oseraient
« pas réclamer aucun de ses effets, il demanda à ceux qui le conduisaient,
« la permission de donner à la mendiante les boucles d'argent de ses
« souliers et de ses haut-de-chausses; on lui accorda cette permission, et
« il remit à la pauvre femme ces boucles. Ses parents d'Outreau tinrent
« leurs volets fermés toute la journée, mais ne parlèrent à personne de
« cette affaire. »

Eh bien, — chose singulière, invraisemblable, impossible, mais réelle, — toute cette histoire, que je connaissais déjà, est UNE LÉGENDE ! Voici la vérité :

PIERRE-JOSEPH BUTTEAU, né à Parenty le 12 janvier 1756, baptisé le lendemain, fils de Louis-Marie et de Catherine Sagnier, ainsi que je l'ai lu de mes yeux sur le registre de catholicité de cette paroisse, au greffe du tribunal de Montreuil, a fait ses études théologiques au Grand-Séminaire de Boulogne. Mgr de Pressy lui donna dans la chapelle du Palais épiscopal successivement la tonsure et les ordres mineurs (13 juin 1778), le sous-diaconat (28 mai 1779), le diaconat (20 mai 1780), et enfin la prêtrise, le 23 décembre suivant. Dans tous les actes officiels qui ont été expédiés pour ces diverses circonstances, son nom, comme dans son acte de baptême, est uniformément orthographié *Butteau*.

Pour entrer dans l'état ecclésiastique et y prendre l'engagement solennel et définitif des ordres majeurs, il lui fallait ce qu'on appelle un « Titre », c'est-à-dire un contrat en forme, lui assurant la possession d'au moins cent livres de rente. Ses parents ne furent pas en état de le donner. Ils étaient trop peu favorisés sous le rapport de la fortune; mais, heureusement, un de ses oncles y suppléa.

C'était un frère à sa mère, qui s'appelait Jean-Baptiste-François Sagnier, et qui occupait alors la ferme du *Verbois*, dans la paroisse de Neuville-sous-Montreuil. Il avait quelques biens territoriaux dans les environs du hameau de Fromessent, sur Etaples, et il en assigna le revenu au paiement de la rente exigée, dont le contrat fut passé à Neuville, par-devant Pierre-François François, notaire royal et apostolique en la Sénéchaussée du Boulonnais, à la résidence dudit lieu. Le père de l'abbé Butteau, qui n'était plus alors à Parenty, mais qui prend la qualité de « fermier laboureur, « demeurant à Louvigni, paroisse de Beussent », intervient dans cet acte pour en accepter le bénéfice, au nom de son fils, « clerc tonsuré de la ville de Boulogne » à qui son oncle donnait ainsi « des marques de la singulière considération » qu'il avait pour lui, en s'efforçant de « seconder ses « pieuses intentions et lui faciliter l'exécution du saint désir qu'il avait, « moyennant la grâce de Dieu et sous le bon plaisir de Monseigneur l'évêque

« de Boulogne, de se faire promouvoir aux ordres sacrés. » L'acte est du 31 mars de l'an 1779, après midi, contrôlé à Montreuil le 3 avril, à la taxe de 7 livres 14 sous ; et j'en relève les dispositions sur le registre aux Insinuations ecclésiastiques coté G 27, f°s 163 et 164 (des Archives du Pas-de-Calais). Le nom de famille y est constamment écrit *Butiau*, suivant la prononciation populaire, qui veut que *eau* soit une syllabe mouillée.

Quand il fut ordonné prêtre, l'abbé Butteau fut immédiatement envoyé vicaire à Embry (janvier 1781), pour de là passer en la même qualité à Tournehem (fin 1785), et arriver enfin à Hucqueliers (20 août 1790). J'ignore quelles preuves il donna de sa capacité, ou de son mérite, dans ces divers postes ; mais je crois pouvoir soupçonner qu'il n'avait pas l'ambition de s'élever au-dessus de sa condition. En effet, on ne le trouve pas sur la liste des cinquante-huit vicaires, ou desservants, ses confrères, qui prirent part, le 8 juillet 1790, au concours ouvert et présidé par Mgr Asseline, pour quatre places de curés titulaires.

Resté à Hucqueliers, dans les humbles fonctions qu'il y exerçait sous l'autorité du vieux curé de Preures, il pouvait profiter de la Constitution civile du clergé pour se jeter dans le mouvement révolutionnaire, et parvenir à quelque emploi, voire même à devenir curé du bourg qu'il desservait en sous-ordre. Plusieurs, autour de lui, en donnèrent l'exemple ; mais ni cette tentation, ni ces exemples, ne le séduisirent. Il resta fidèle au pape et à son évêque, en affrontant courageusement les conséquences qui en devaient résulter.

Elles furent terribles...

L'abbé Butteau quitta Hucqueliers le 14 juillet 1791. Il ne paraît pas qu'il eût encore à ce moment son père et sa mère ; car, dans les dépositions qu'il fit plus tard devant ses juges, il ne parle jamais d'eux, se contentant de déclarer qu'il a résidé en différents lieux de la république et principalement à Samer, chez sa sœur. Le nom du village d'Outreau n'est jamais prononcé non plus dans les débats.

Il ne savait que devenir. Les prêtres insermentés qui restaient en France étaient exposés à mille vexations. La plupart émigraient, cherchant un asile et quelques moyens de vivre, à l'étranger.

L'abbé Butteau se laissa aller à la pensée de faire comme eux. Dès le Samedi-Saint (7 avril) de l'année 1792, il se rendit en Belgique (ou comme on disait alors, sur *terre d'Empire*), et il séjourna successivement à Poperinghe et à Ypres, où il vécut environ un mois ; puis il rentra en France, pour y errer à peu près sans asile. Il y a dans son interrogatoire un mot qui peint sa situation : c'est celui où il dit « qu'il est resté à Samer *et sur les chemins !* »

La loi du 25 août vint l'y trouver, pour le frapper de la peine du bannis-

sement. C'est alors qu'il vint à Boulogne, pour y demander à la municipalité un passeport, qu'on lui donna à destination de Douvres, et dont la souche est aux archives communales. Mais il ne débarqua pas à Douvres, je ne sais par suite de quelle circonstance. On lui reprit son passeport, et on l'expédia par un autre bateau à Ostende. Il résulte de ses dispositions qu'à partir de ce moment, et jusqu'au mois d'août de l'année 1793, il séjourna plus ou moins longtemps à Ypres, à Iseghem, à Bruges, à Poperinghe, mendiant le pain amer de l'exil, jusqu'à ce que, « las de courir d'un lieu à un autre, » il se résolut à rentrer dans sa patrie, — fatale pensée qu'il paya de sa tête !

Parti de Poperinghe le 18 août 1793 par la route qui conduisait à Steenvoorde, arrêté le même jour par « des chasseurs en uniforme verd », près d'une montagne dont il ne connaissait pas le nom et sur laquelle il y avait une chapelle — c'était au hameau de l'Abeele, dans la commune de Boescheppe (canton est de Steenvoorde) — il fut mis à la disposition de la justice. Le 23 du même mois, le juge de paix de Cassel lançait contre lui un mandat d'amener, lui faisait subir un interrogatoire où le fait est relaté, puis rendait contre lui un arrêté d'incarcération. Son cas était d'autant plus répréhensible qu'il avait dû rencontrer sur sa route une colonne de troupes ennemies « composée de troupes anglaises, hanovriennes et impériales, qui dirigeaient leur marche vers Rousbrugge », et qu'on pouvait bien le soupçonner d'en être un émissaire, envoyé pour trahir la république. Il répondit qu'il n'avait pas fait attention à ce fait, et que son but était simplement de rentrer en France pour vivre dans le sein de sa famille. On le retint comme prévenu d'infraction de son ban, qui lui ordonnait de sortir de la république avec défense d'y rentrer.

Le 27 août, il comparut devant le juge-directeur du jury d'accusation au tribunal du district d'Hazebrouck, séant à Bailleul, où il subit un nouvel interrogatoire ; après quoi (30 août) il fut envoyé devant le tribunal criminel du Pas-de-Calais, comme « prévenu d'émigration et d'infraction de bannissement ». Il y fut conduit de brigade en brigade, par Lille, à la diligence du commissaire national près le tribunal qui venait de prononcer l'arrêt (4 septembre).

Arrivé à Arras, sa cause fut examinée de nouveau par le Conseil d'administration du département, juridiction civile, qui seule avait qualité pour se prononcer sur le fait du crime d'émigration, et qui dans sa séance publique du 29 septembre, l'ayant déclaré formellement émigré, le renvoya devant le tribunal criminel.

En ce moment, où la guerre étrangère, à laquelle prenaient part les émigrés français, faisait rage sur nos frontières (on était alors à la veille de la bataille d'Hondschoote), on crut habile et politique, sans doute, de

frapper un grand coup, pour intimider les réfractaires ; et, comme la résidence du pauvre vicaire était dans le District de Boulogne, on résolut de l'y reconduire, pour lui faire subir sa peine.

C'était à l'ordre judiciaire qu'il appartenait d'en ordonner l'exécution.

En conséquence, le tribunal criminel révolutionnaire se transporta dans notre ville, où le prisonnier attendait son sort dans la prison des Annonciades. Il se composait des citoyens Toussaint-François-Marie-Norbert Beugniet, président, Louis-Auguste Richard, Marc-Noël Marteau et Cyriaque-Janvier Caron, juges.

L'audience s'ouvrit « en l'auditoire du tribunal du District de Boulogne », c'est-à-dire au Palais de l'ancienne Sénéchaussée, le 2 octobre 1793, à neuf heures du matin, un mercredi, jour de marché. Là, en présence des citoyens Foissey et Brulé, commissaires de la municipalité de Boulogne, les portes ouvertes, on amena le prévenu, que le président interrogea de nouveau, et qui ne put que répéter ce qu'il avait déjà dit devant le juge de paix de Cassel et le directeur du jury de Bailleul. Il était sorti de France, en avril 1792, rentré un mois après, sorti encore en septembre et finalement arrêté près de l'Abeele, le 18 août.

On ne fit comparaître aucun témoin, on n'entendit aucun avocat. L'accusateur public se contenta de faire comparaître quatre habitants d'Hucqueliers, les sieurs Jean-Louis Lefebvre, adjudant de la garde nationale, Jean-Jacques-Jannequin, notaire à la résidence, Louis-Marc Duhamel, maire du bourg, et Jean-François-André Wallois, cultivateur audit lieu, pour témoigner de l'identité du prévenu, que ceux-ci ne cherchèrent ni à charger, ni à défendre.

Ensuite : « Attendu que c'est aux corps administratifs à constater le fait de « l'émigration, que les juges ne peuvent connaître ni du fait, ni de l'inten- « tion, et que, dans le cas d'émigration ils n'ont qu'à appliquer la loi ;

« Le tribunal, conformément aux dispositions des loix des 26 novembre « et 28 mars derniers, ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public « l'exécution aura lieu dans les vingt-quatre heures. »

L'accusateur public ne perdit pas de temps. Si la guillotine, arrivée à Boulogne la veille, ne dressait pas encore ses bras sinistres sur la place de la Loi, depuis appelée la place du Marché-aux-Grains, on l'y installa bien vite et le drame funèbre ne tarda pas à s'exécuter.

Le *Registre aux jugements criminels et révolutionnaires* du Pas-de-Calais pour 1793-1794, conservé à Saint-Omer, dans les archives des Tribunaux, où je viens d'en prendre lecture, après avoir dépouillé le dossier des pièces de procédure qui viennent à l'appui, contient, entre les feuillets 96 et 97, un petit papier intercalaire dont voici l'exacte transcription :

« *Procès-verbal de mort :*

« L'an 1793, le 2e jour du mois d'octobre, en vertu du jugement rendu « ce jourd'huy par le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, « siégeant à Arras, et qui a jugé ce jourd'huy révolutionnairement à Bou- « logne, le nommé Jean-Pierre Butaut, cy devant vicaire à Huclier, con- « vaincu d'émigration, et *aussitôt le jugement rendu*, moy, huissier « soussigné, je l'ay remis entre les mains de l'exécuteur de la justice, et « fait conduire à *l'instant* sur la place de Boulogne, où il a été ensuitte « exécuté et mis à mort, présent une foulle innombrable de peuple, qui a « crié : Vive la République, ce que je certifie sincère et véritable.

« *Signé* : Becq.

« Enregistré à Béthune, gratis, le cinq octobre 1793, 2e de République « française, une et indivisible. »

Telle est l'histoire sincère et authentique de l'exécution de l'abbé Butteau, où l'on voit que, sauf l'anecdote relative à ses boucles d'argent, qui peut bien être de tradition, tout le reste de ce que l'on en dit offre le caractère d'une légende populaire (1).

Comment une légende pareille a-t-elle pu se former, prendre racine et avoir cours ?

Je me l'explique, en considérant que cette malheureuse victime d'une loi qu'on aurait pu éluder (si l'on avait, comme le tribunal semble le donner à lire entre les lignes de sa sentence, considéré l'*intention* et non le fait matériel), était absolument inconnue de la population boulonnaise. Or, l'homme du peuple a ceci de particulier que, quand il ne connaît pas une chose, il l'invente, plutôt que de se résigner à dire : je ne sais pas ! Si l'abbé Butteau avait des parents à Outreau, cela suffisait pour répandre l'idée qu'il avait été arrêté dans ce village. M. Ern. Deseille me disait un jour que certaines gens, par une association d'idées dont il y a plus d'un exemple, allaient même jusqu'à dire que cet abbé Butteau, ou *Butiaux*, avait été « curé d'Outreau ! »

Une conséquence à tirer de cela, c'est qu'il faut, en histoire, accueillir avec beaucoup de réserve les traditions populaires, souvent erronées et

(1) M. Paris dans son *Histoire de Joseph Lebon*, est le premier qui ait donné (t. I, p. 112) un exact exposé de la condamnation de l'abbé Butteau, qu'il appelle Bulteau : mais il se trompe quand il date son arrestation du 28 août (au lieu du 18), et son exécution du 3 octobre (au lieu du 2).

menteuses, et qu'il faut leur préférer le témoignage des documents contemporains, conservés dans les archives publiques, sources authentiques et incorruptibles de la vérité sur les hommes et les choses. D. H.

(*Impartial*, 2 octobre, 10 novembre, 1er et 8 décembre 1887, 5, 16 et 23 février, 29 mars, 5, 8, 15, 18 et 25 avril, 9, 23 et 30 mai, 21 et 28 juillet 1888).

(*Bibliographie*, I, 72v).

La lettre de M. l'abbé Haignéré à M. l'abbé Lefebvre, qui fait suite à ce travail, a été donnée au 29 août 1888, t. II, p. 552, de ce Recueil.

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

Sachet, ou *sportule*, en plomb, vu de face et de revers, XVIe siècle, trouvé en 1856, au Pont-au-Change (Paris).

Sur le côté de face, la vierge, assise sur un escabeau, couronnée et nimbée, porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus, également nimbé, et tient de sa main droite un fleuron ou fleur de lys. Le champ est orné d'un treillis en losange et sur la bordure on lit ces mots en capitales :

✠ NOSTRE : DAME : DE : commençant la légende,

qui se termine au revers : BOLOIGNE : SEVR : MER.

Le champ du revers est chargé d'un treillis en losange dont les interstices sont remplis par une sorte de feuille de fougère. (D. H.)

(*Cartulaire de Notre-Dame*, p. 178).

3 octobre 1887.

RITES FUNÈBRES.

PRÉFACE.

L'œuvre que je présente au public n'est pas une nouvelle conception de mon esprit. Elle a été écrite il y a dix-neuf ans pour la *Semaine Religieuse* du diocèse (1) ; et même à cette époque, il y avait longtemps que j'en avais arrêté les bases et médité les détails.

Fervent disciple du T. R. P. dom Guéranger, j'ai toujours aimé avec enthousiasme la Liturgie Romaine, et j'en faisais mes délices avant même d'entrer dans la cléricature. C'était, à mes yeux, la seule forme authentique de la prière. Seule, elle avait pour elle l'antiquité, le symbolisme, la tradition, l'autorité. Seule, elle représentait la perpétuelle jeunesse de l'Eglise, toujours ancienne, et toujours nouvelle, avec ses rites et ses formules dont la plupart remontent aux temps apostoliques, et où chaque siècle a ensuite déposé son empreinte, dans la variété savante et pieuse d'une irréformable unité.

L'un de ses chefs-d'œuvre — s'il est permis d'employer ce mot, en matière de rites sacrés — est assurément l'ensemble des cérémonies et des prières qu'elle renferme pour la sépulture des défunts. On n'en connaît avec précision ni la date, ni l'origine. L'histoire détaillée de la Liturgie Romaine, entreprise par le docte abbé de Solesmes, Dom Guéranger, dans ses *Institutions liturgiques*, n'a pu être conduite assez loin par son auteur pour satisfaire sur ce point notre curiosité. Tout ce que nous savons, c'est que ces cérémonies et ces formules remontent à une haute antiquité.

Je n'en ai lu nulle part le commentaire, au point de vue de la symbolique. Il y a là-dessus fort peu de livres spéciaux, et presque tous sont peu accessibles aux recherches que voudrait y faire un pauvre curé de village. D'ailleurs, je n'y aurais trouvé que des opinions, puisque l'Eglise n'a pas de doctrine officielle sur les interprétations de ce genre. Autant valait donc, au demeurant, présenter la mienne, en toute simplicité.

Appelé à l'improviste, dans la deuxième année de mon sacerdoce, à exercer comme volontaire le ministère pastoral au milieu de la population de Saint-Martin-lez-Boulogne, durant l'épidémie cholérique de 1854, j'y passai tout entières mes vacances scolaires, constamment occupé de préparer les mourants au grand passage de cette vie à l'autre, et de conduire leurs corps au champ de repos. Toujours en activité, parcourant la paroisse d'un bout à l'autre, de Wicardenne à Montlambert, de Bédouâtre à Ostrohove et à Pont-Pitendal, portant toute la journée le Saint-Sacrement dans un sachet sur ma poitrine, je vivais dans une perpétuelle allégresse au milieu de ces scènes de désolation. Je m'identifiais avec mes malades, avec mes morts, reprenant la suite des rites sacrés les uns après les autres, unissant dans une chaîne ininterrompue les prières

(1) Nos des 29 octobre, 3, 12 et 19 novembre 1868.

de l'agonie avec celles des obsèques. C'était en leur nom, comme leur mandataire et leur représentant, que je soupirais les accents plaintifs de Job et du Psalmiste. Il me semblait, après les avoir quittés la veille, purifiés par les derniers sacrements, et après avoir serré dans une étreinte fraternelle, entre mes mains sacerdotales, leurs mains bleuies et glacées par un mal inexorable, les conduire en Paradis ! Les prières liturgiques que l'Eglise mettait sur mes lèvres s'harmonisaient à ces sentiments. Je pénétrais peu à peu la signification mystérieuse et l'enchaînement symbolique des cérémonies et des formules qui se déroulent avec ordre dans le Rituel ; et j'arrivai ainsi sans effort et sans recherche, par une sorte d'intuition personnelle, à reconnaître et à définir une à une les diverses péripéties du drame sacré dont j'étais l'acteur inconscient.

Ce n'est donc pas une élucubration de cabinet, ni le fruit d'une étude faite dans les livres, que je présente au public chrétien. C'est pour, me servir d'une expression moderne, une interprétation « vécue », une explication sortie des entrailles du sujet, un commentaire pris sur le vif, à même l'action, par un homme qui aimait à se rendre compte de ce qu'il faisait.

Il est bien entendu que je ne veux lui donner d'autre caractère que celui d'une opinion plausible, assurément pieuse, mais dépourvue d'autorité. Peut-être me suis-je laissé guider plus qu'il ne faut par une imagination poétique. Dans tous les cas, l'idée que je me suis faite des rites mortuaires dans la Liturgie Romaine n'est pas de nature à en diminuer le prestige. Bien loin de là, si je ne m'abuse, elle est propre à en donner la plus haute opinion, comme d'une composition admirable, chef-d'œuvre tout à la fois de grandeur et de tendresse, de terreur et de consolation, telle que Notre Sainte Mère l'Eglise était seule capable de l'inventer, pour suivre au-delà de la mort, dans les régions d'outre-tombe, et jusqu'au tribunal du souverain Juge, les âmes rachetées du sang de son divin Epoux.

N'y a-t-il pas d'ailleurs, aujourd'hui, quelque pressante utilité pour les fidèles, à leur mettre sous les yeux un aperçu de ce genre ? La religion des tombeaux est presque la seule qui survive dans le cœur de beaucoup de chrétiens ; la messe des morts et la psalmodie des dernières prières, le seul exercice du culte auquel ils prennent encore une part active. Disons-leur ce que signifient ces chants alternés, tour à tour sévères et plaintifs, retentissants comme un tonnerre, ou caressants comme le dernier baiser d'une mère ; pourquoi le *Subvenite* succède comme un rayon de soleil aux gémissements lugubres du *De Profundis* et du *Miserere;* pourquoi le réquisitoire du *Non intres* et les sombres terreurs du *Libera;* pourquoi enfin, comme conclusion suprême, la joyeuse fanfare de l'*In Paradisum* et les modulations mystiques de l'*Ego sum resurrectio et vita*, encadrant le *Benedictus* du salut et de la reconnaissance. Montrons-leur que, dans tout cet ensemble de cérémonies et de prières auxquelles peut-être ils n'ont jamais prêté qu'une attention vague et distraite, il y a une action dramatique dont le défunt est le principal personnage. Faisons-leur voir les phases diverses et, pour ainsi dire, les étapes du grand passage : l'*Expiration* et ses sanglots, le *Convoi* de l'âme et les affres du voyage, son entrée dans les parvis célestes avec l'aide et les suffrages

des bons anges, l'*Intercession* miséricordieuse de la Sainte Eglise, cherchant à conjurer l'action de la justice divine, le *Libera* du grand jugement, l'*Absoute* enfin, et comme conséquence le *Paradis !*

En d'autres termes, pour en donner une définition simple et claire, les rites et les formules que la Sainte Eglise Romaine consacre à la célébration des funérailles, les textes sacrés et les paroles traditionnelles qui composent l'office et la messe des défunts, présentent, à n'en pas douter, le caractère d'une recommandation de l'âme auprès du tribunal de Dieu. Le prêtre qui préside une cérémonie de ce genre, les membres du clergé qui en exécutent le chant, les fidèles charitables qui s'associent au deuil des familles, ne s'y occupent que d'une seule chose, couvrir l'âme de leur frère sous le bouclier de la miséricorde divine, de manière à lui faire éviter les coups de la justice. Soit qu'ils prient eux-mêmes directement : *Requiem æternam dona eis, Domine ; Ne tradas bestiis animas confitentes tibi ; Absolve animas ab omni vinculo delictorum ;* soit que, par une prosopopée sublime, ils se substituent, pour ainsi dire, à la personne du pauvre trépassé, et disent en son nom : *De profundis clamavi, Miserere mei, Libera me de morte æterna, Dum veneris judicare, Noli me condemnare, Voca me cum benedictis,* toujours, depuis le départ de la maison mortuaire jusqu'au dernier adieu prononcé sur le bord de la tombe, c'est une intercession ininterrompue, une prière infatigable, une supplication sans cesse renouvelée, réclamant à grands cris le pardon, l'indulgence et la paix !

Or, est-il quelqu'un, qui, dans toute cette liturgie des morts, ainsi étudiée, ainsi comprise, ne trouve une consolation pour son cœur, un enseignement pour son âme ? Et les plus indifférents eux-mêmes s'ils veulent être de bonne foi, ne sont-ils pas forcés de reconnaître, avec Dom Guéranger, « l'onction ravissante, « l'ineffable mélancolie, la tendresse incommunicable de ces formules, les unes « si simples, les autres si solennelles, dans lesquelles apparaît tantôt la douce et « tendre confiance d'une royale épouse envers le monarque qui l'a choisie et cou- « ronnée, tantôt la sollicitude empressée d'un cœur de mère qui s'alarme pour « des enfants bien-aimés ; toujours cette science des choses d'une autre vie, si « profonde et si distincte, soit qu'elle confesse la vérité, soit qu'elle désire en « goûter les fruits, que nul sentiment ne saurait être comparé au sien, nul lan- « gage rapproché de son langage (1) ? »

D. H.

Menneville, octobre 1887.

Extrait des *Rites funèbres dans la Liturgie Romaine*, étude par M. l'abbé D. Haigneré, curé de Menneville, 1888, in-12, 135 pp.

(*Bibliographie*, I, 88).

(1) *Institutions liturgiques*, 1re partie, ch. I, p. 3.

4 octobre 1861.

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS ROMAINES AU BOIS DE BŒUCRES (FIENNES).

On vient de découvrir sur le territoire de Fiennes, au lieu dit le *Bois de Bœucres,* sept urnes placées à $0^m,50$ du sol. On n'y a trouvé que des cendres et quelques os calcinés. Ces urnes, en pierre dure, étaient tantôt rapprochées, tantôt placées à des distances plus éloignées. Elles appartiennent à l'époque gallo-romaine, et comme l'on n'a recueilli aucun ornement, aucune armure, il est probable que ces sépultures sont chrétiennes : les premiers néophytes tenaient en effet à paraître devant Dieu sans autre ornement que leurs vertus.

Toutes les urnes étaient brisées. Cette découverte, qui n'offre que peu d'intérêt pour l'archéologie, doit cependant être constatée avec soin; elle prouve par la quantité d'urnes (sept découvertes presque simultanément), qu'il y avait dans les environs un endroit habité par des populations gallo-romaines. Il faudrait, en outre, vérifier si les urnes suivent une ligne directe. A cette époque, on a souvent enterré près des larges voies que nous retrouvons encore et qui montrent la puissance de l'empire romain. Quelques fragments de cette poterie devraient être adressés à la Commission des Antiquités départementales.

(*Bibliographie,* II, 83). (*Impartial,* 4 octobre 1861).

---

5 octobre 1682.

MORT DE F. VAN ISAAC, FACTEUR D'ORGUES.

Les chanoines de la cathédrale, ayant appris la mort de François Van Isaac, facteur d'orgues, consentent à ce que son corps soit enterré dans la nef de leur église, sous les orgues qu'il venait de faire, et ils décident que la messe d'enterrement sera chantée au chœur. Van Isaac était de Saint-Omer, et il avait passé contrat avec le chapitre, le 4 juin 1680, pour la confection des grandes orgues. qui, d'après le devis, devaient se composer de trente-un jeux divers. C'était une entreprise qui ne devait pas aller à moins de 4,500 livres, pour le paiement desquelles le chapitre affecta les sommes qui devaient lui provenir de certaines créances arriérées. L'évêque de Boulogne, Mgr Ladvocat-Billiad, y donna son approbation et trouva le projet « fort agréable ». Pour se renseigner sur le mérite du facteur, on écrivit à M. Taffin, official de l'évêché de Saint-Omer ; on prit des avis « de Paris », sur les chances et les précautions à insérer au contrat ; bref, on traita l'affaire comme une chose de grande importance et elle l'était en effet.

Dans le devis du facteur ne se trouvaient point compris les buffets, tant celui du positif que celui des orgues proprement dites. L'exécution en fut confiée à un maitre menuisier de Boulogne, nommé Jean Boulanger, qui y travailla longtemps. L'ouvrage ne se fit pas sans difficultés. Il y arriva des accidents, notamment la chute d'un ouvrier « apprentif » qui se laissa tomber du jubé ou tribune de l'orgue, sur le pavé de l'église et qui fut assez grièvement blessé. Les chanoines lui votèrent 12 livres d'indemnité, pour subvenir aux frais de sa guérison. Une particularité à noter, c'est que les chanoines décidèrent que le buffet serait surmonté « d'une renommée ». Serait-ce par hasard celle qui a été placée depuis sur l'abat-voix de la chaire de Saint-Joseph ? — Pour ce qui est des orgues, la mort de Van Isaac ne lui avait pas permis d'y mettre absolument la dernière main. C'est pourquoi les chanoines firent faire des propositions à un facteur de la ville d'Ipres, nommé Jean Van Bel, pour qu'il vint les mettre « en bon état », ce qui ne devait pas demander, disait-on, plus de huit à dix jours de travail. Van Isaac laissait à Boulogne une veuve avec plusieurs enfants dans la misère ; et le chapitre dut, à plusieurs reprises, avant de régler les créanciers du mari, fournir quelques secours à cette pauvre femme, Marie Claude de Bègue, pour l'aider à subsister.

(*Impartial*, 5 octobre 1870).

---

6 octobre 1670.

PRÉSENTS OFFERTS PAR LE CHAPITRE.

Le chapitre de Boulogne qui avait eu à se louer des honnêtetés qui lui avaient été faites par M. Cointrel, procureur au Parlement de Paris, décide qu'on lui offrira, « ainsi qu'à Mademoiselle sa femme, de présent à Bou-« logne, chacun une boite d'or émaillée, garnie d'une image de Notre-« Dame de Boulogne, du prix de 9 à 10 livres environ ». Ces curieux bijoux dont il serait fort intéressant de retrouver quelque part des exemplaires, se fabriquaient probablement à Boulogne ; car on charge le chanoine pénitencier Morlet, de les faire faire, et M. le doyen (G. Rogeau) de les présenter, ce qui suppose qu'on pouvait les avoir dans quelques jours, avant que le destinataire ne fût retourné à Paris.

Le chapitre était aux petits soins vis-à-vis de M. Cointrel. A la première nouvelle de son arrivée à Boulogne, on lui dépêcha M. le doyen et deux autres chanoines, pour « lui rendre civilité », ni plus ni moins qu'à un prince. Il avait été question de « le traiter » c'est-à-dire de lui offrir un banquet ; mais on y avait renoncé, parce que cette coutume avait amené des abus auxquels on ne voulait pas continuer de se laisser entrainer.

D'ailleurs, il eût fallu y inviter « toute la compagnie », ce qui n'eût pas laissé d'être frayeux.

Le motif qui attachait si fort les chanoines à M. Cointrel, c'étaient les services que ce procureur paraît leur avoir rendus, dans les nombreux procès qu'ils eurent à soutenir à Paris. Il s'occupait même, à ce moment-là, de les faire maintenir dans un privilège assez rare, celui du droit dit de *Committimus*, qui leur assurait la faculté de plaider en première instance aux requêtes du Palais, au lieu de se traîner lentement par tous les degrés des juridictions inférieures. Pour cela, ils avaient besoin de prouver que leur église était de fondation royale, comme celle de Notre-Dame de Paris, et l'on venait d'écrire de volumineux mémoires à cette intention. La tradition consignée dans les vieux registres des archives diocésaines, portait que l'église de Thérouanne avait été fondée en l'an 605 par le roi fleurdelysé Clotaire II, père du roi Dagobert, *per liligerum regem Chlotarium;* et l'on sait que l'antique cathédrale de Boulogne avait la même prétention. Mais tout cela était bien difficile à établir en justice, avec des preuves qui eussent une valeur légale !

(*Impartial*, 6 octobre 1869).

(Voir au 28 janvier).

---

6 octobre 1859.

LETTRE SUR LE CALVAIRE D'ARRAS.

A Monsieur Rousseau-Le Roy, directeur de la *Revue du Pas-de-Calais*,

Monsieur,

Vous avez publié dans votre avant-dernier numéro, sur la dévotion au *Calvaire d'Arras*, un appel qui a été remarqué. La piété de votre correspondant anonyme trouve un charme particulier dans cette dévotion, qui est, en effet, la plus puissante de toutes, et celle qui peut avoir l'action la plus efficace sur les âmes. Il ne faut pas s'étonner de l'attrait que ce *Calvaire* exerce sur les populations; Notre-Seigneur crucifié est la prédication la plus éloquente que le peuple puisse entendre. Aussi, il suffit d'observer, à la cathédrale d'Amiens, par exemple, où brûlent ces cierges nombreux, vis-à-vis d'une chapelle latérale, c'est auprès d'un crucifix miraculeux.

Eh bien ! M. le directeur, le crucifix d'Arras est peut-être plus signalé que celui d'Amiens, sous le rapport des faveurs spirituelles, obtenues par ceux qui y sont venus prier avec confiance. On a publié à Douai, en 1739, un livre sur « *La dévotion au Calvaire* », qui a pour auteur « M. Lefebvre, prêtre et vicaire de Saint-Géry de la ville d'Arras », où l'on peut lire le

détail des magnifiques pèlerinages dont ce Calvaire a été l'objet dans les années précédentes, et notamment en 1738. La liste des paroisses qui ont accompli ces pèlerinages est donnée à la fin de ce volume ; et l'on n'en compte pas moins de deux cents en une seule année, venues de quatre, cinq, six lieues, processionnellement. Il en est arrivé vingt-six en un seul jour, le 15 mai. Vous trouverez sûrement, Monsieur, ce livre dans quelque bibliothèque de votre ville, et vous verrez si vous ne devez pas en donner à vos lecteurs quelques extraits. Les pèlerinages de Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Omer, si pieusement et si magnifiquement recommencés en 1859, ceux de Notre-Dame de Boulogne dont il suffit de rappeler par un seul mot le nom et la célébrité, engageront sans doute les populations d'Arras et des environs à donner au monde catholique le même spectacle d'édification que les deux villes précédemment citées ont déjà présenté, avec tant d'entrain et d'élan.

Un miracle éclatant, opéré devant le calvaire d'Arras, le 19 mars 1738, sur une fille de quarante ans, nommée Marie-Isabelle Legrand, fruitière de la ville d'Arras, qui, « depuis le 8 décembre 1735, avait la hanche « gauche démise, et plusieurs vertèbres mouvantes et dérangées ; le genou « du même côté, gros et enchilosé ; la jambe atrophiée et fléchie par une « rétraction des nerfs et par une contraction des muscles fléchisseurs, » fut canoniquement et solennellement constaté par l'évêque dans un mandement publié le 26 avril suivant. Je ne connais ces faits que par les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui les dénigrent, tout en s'en montrant fort embarrassées, à cause des prodiges convulsionnistes de leur fameux diacre, mais il est probable que le livre cité plus haut en contient le récit exact. Du reste, le mandement doit aussi pouvoir se retrouver.

Les mêmes *nouvelles*, dans une correspondance datée du 1er août 1738, constatent qu'à cette époque « *près de la moitié du diocèse* » est venu en pèlerinage. Elles donnent sur ces pieuses manifestations des détails empoisonnés par les remarques et les fielleuses critiques de l'esprit d'hérésie, mais où l'on peut recueillir la vérité en la purifiant des scories qu'y mêle la rage malfaisante du narrateur.

Ces processions traversaient la ville, pour aller prier devant le *Calvaire*, érigé « au-dessus de la porte qui sépare la cité de la ville » ; après une station elles se rendaient à l'église des Jésuites, où les curés disaient la messe. Sur les deux heures, les paroissiens répandus dans la ville, pour y prendre un rafraîchissement, étaient rassemblés au son du tambour. Les Pères tenaient, assure-t-on, registre de toutes les processions et de toutes les guérisons qui leur étaient signalées. « La croix du rempart était toute « couverte de plaques d'argent, de cœurs, de bras, de jambes, de têtes de « même matière, et de croix d'or et dargent avec des diamants ; outre les

« troncs placés aux environs et dans lesquels il se met, dit-on, de grosses « sommes. »

« Pour ce qui regarde le concours et les processions, tout s'y passait « (les jansénistes l'avouent à peine), avec assez d'édification. » — Mais ce qui les offusqua et les fit crier au scandale, ce fut la magnificence de cortège que bientôt se donnèrent certaines paroisses. Je ne veux pas dire que l'on doive aujourd'hui imiter absolument ce que signale la feuille venimeuse où je puise, mais si j'en juge parce que j'ai vu faire dans certaines parties de la Flandre, les colères du rédacteur trouveraient encore aujourd'hui des choses du même genre pour s'y exercer abondamment.

Voici le fait ; il donnera au moins le caractère de l'époque. Je n'ai pas besoin de dire qu'en le citant textuellement d'après les *Nouvelles*, je l'ai déblayé des immondices dont il était couvert : « Le vendredi 18 juin, il vint « à l'ordinaire plusieurs paroisses en la procession à la Croix, entre autres « le village de Lumbres, éloigné de quatre lieues de la ville d'Arras. A « la tête de cette procession pour laquelle le curé avait mis la ville en « mouvement, marchait à l'ordinaire la Croix, environnée et suivie de « nombre de bannières, dont la première représentait les armes d'un Pape. « Huit jeunes gens suivaient à cheval, l'épée nue à la main ; puis un « tambour, et une grande file d'enfants par troupes, garçons et filles, « habillés en religieux et religieuses de presque tous les ordres, d'autres « en chanoines, d'autres en Jésuites. Des garçons d'un moyen âge « marchaient ensuite habillés en maures, en espagnols, etc. Plusieurs chars « de triomphe étaient traînés par des garçons vêtus en esclaves. Ce n'est « pas tout : plusieurs filles et garçons représentant des rois et des reines « avec le sceptre et le manteau royal, étaient portés par d'autres jeunes « gens de l'un et de l'autre sexe habillés à l'espagnole. Des filles repré- « sentant des Vierges, Bergères ou Pèlerines, les suivaient. D'autres portaient « dans les mains ou leurs bonnes vierges (chacun ici a la sienne), ou des « bustes de saints. » Le rédacteur y trouve autant d'immodestie que de magnificence à cause des « grands paniers » (les crinolines du temps) que quelques-unes ou presque toutes portaient ; mais ce qui met le comble à sa fureur, c'est qu'il y voyait figurer sur un char de triomphe un enfant habillé en Jésuite. Les emblèmes de l'Histoire Sainte n'y manquaient pas non plus. On y voyait Saint Joseph, avec des instruments de charpentier sur l'épaule, conduisant la Sainte Vierge montée sur un âne. « Une musette « et des hautbois accompagnaient au milieu du cortège le chant du psaume « *Misericordias Domini*. Une femme, passablement âgée, laquelle ayant eu « recours à la Croix, où elle avait envoyé ses enfants faire une neuvaine, avait, « dit-on, été guérie dans son lit d'une paralysie de sept ans ou davantage, « précédait le curé avec un cierge à la main. Elle était environnée d'enfants

« diversement vêtus, qui tenaient des bouts de rubans qu'on avait attachés « à ses habits. »

Le village de Planques fit aussi plus tard une procession dans le même genre.

Si vous croyez, Monsieur, que ces faits soient de nature à produire dans les populations qui vivent à proximité du Calvaire d'Arras, une impression favorable, je vous serai reconnaissant de les publier. Les temps changent, mais la religion demeure; la piété se manifeste diversement, suivant les habitudes extérieures des mœurs publiques; mais, si les villages de l'Artois savaient, en 1738, organiser des processions avec cette verve d'originalité pieuse et cet entrain de mise en scène; comment douter que, de nos jours, ils ne puissent faire quelque chose d'aussi beau, de mieux inspiré, d'un goût plus pur, d'une forme plus inspirée, et maintenant, comme alors, rivaliser avec ce qui se fait en d'autres villes, donnant le même exemple et, ressuscitant les vieilles traditions locales, rétablir ce qui fut autrefois, en le revêtant des caractères plus splendides de ce qui est aujourd'hui ?

HA(IGNERÉ.)

(*Bibliographie*, II, 51). (*Revue du Pas-de-Calais*, II, p. 237).

---

7 octobre 1863.

LE PORTUS ITIUS
ET LES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

I

Je suis en retard avec les Antiquaires de la Morinie. Ils ont fait à mon *Etude sur le Portus Itius* l'honneur d'une séance critique ; cela mérite bien de ma part quelque riposte. Leur *Bulletin* vient de paraître. J'y lis que le 14 avril 1862, sur le seul vu de mon *prospectus*, avant la publication de ma brochure, mes arguments en faveur de Boulogne ont été devinés, combattus, ruinés de fond en comble, non par un membre de la Société, mais par la Société elle-même délibérant en séance, tous les membres présents étant d'accord pour reconnaître que jusqu'ici la plus grande somme de présomptions était en faveur de Wissant, et pour conclure qu'il fallait rester inébranlable. On trouverait difficilement, dans les annales des sociétés savantes, la trace d'une pareille émotion produite par un simple *prospectus*. Quoi qu'il en soit, la docte assemblée de Saint-Omer, très effarouchée par la pensée de pouvoir être obligée de changer d'avis sur une opinion dans laquelle on a bercé son enfance, s'est besogneusement occupée, ce soir-là, de repasser dans sa mémoire quatre grosses raisons foudroyantes, à l'aide desquelles on pourrait repousser l'attaque de mon opuscule incendiaire. Certes, il est peu d'assemblées délibérantes qui soient d'un caractère aussi chaudement conservateur que la Société des Antiquaires de la Morinie ! Elle n'a pourtant pas eu cette prudence le 21 décembre 1835 !...

II

Quelles sont les quatre grosses raisons de MM. les Antiquaires ? La première, j'en suis fâché pour la logique, est un argument déduit d'une majeure invalide. Voici le raisonnement : « 1° Le port où César s'est embarqué pour passer dans la « Grande-Bretagne *était situé* SUR LE POINT DE LA CÔTE de la Morinie *le plus* « *rapproché* de celle de l'Angleterre ; c'est Wissant qui satisfait le mieux à cette « importante condition. » J'en demande pardon à MM. les Antiquaires, mais je voudrais bien savoir où ils ont trouvé que le Port *Itius* était situé SUR LE POINT DE LA CÔTE *le plus rapproché* de l'Angleterre. S'ils pouvaient justifier de cette importante découverte, la question serait immédiatement tranchée, non en faveur de Wissant, mais en faveur du Gris-Nez. Un compas suffirait pour tout résoudre, et pour clore à jamais la discussion. Mais, en attendant qu'une délibération nouvelle intervienne, en 1864, pour nous donner les preuves qui manquent, passons au n° 2.

III

Le n° 2 est plus long et moins décidé que le le n° 1 : c'est à peine si une page de petit texte suffit à le développer. L'argument est relatif aux changements de nom et se résume dans les questions suivantes : Si *Gesoriacum* et *Itius* désignent le même port, pourquoi les auteurs anciens ne l'ont-il pas dit ? Pourquoi notamment, Florus, qui parle de *Gesoriacum* en un endroit de son ouvrage, se sert-il d'une périphrase (*Morinus Portus*, LE PORT DES MORINS), pour désigner le lieu d'embarquement de César ?

A ces questions, auxquelles les anciens seuls pourraient répondre, je me contente d'opposer, à mon tour, les interrogations suivantes qui sont de la compétence directe de MM. les Antiquaires : 1° Les auteurs latins et grecs ont-ils tout dit ? 2° Le petit nombre d'écrivains qui ont échappé au naufrage de la littérature latine, nous représentent-ils l'universalité bien nette des connaissances géographiques ? 3° N'y a-t-il qu'*Itius* dont l'emplacement et l'identité soient en litige ? 4° N'y a-t-il pas, dans la topographie des Gaules, cent lieux divers qui sont dans le même cas ? 5° Et pour ce qui regarde Florus, en particulier, pourquoi voulez-vous qu'il n'ait pas joui, comme les autres, du droit de faire des périphrases ? 6° Sans indiscrétion, puis-je vous demander d'après quel rudiment vous traduisez : *Quum Morino solvisset à portu* par ces mots : *Ayant mis à la voile, étant parti d'*UN port Morin ? Est-ce qu'il y *à quodam portu* ? *Ab uno è portubus* ? Quelles sont ces licences ? Est-ce que cela prouve une bonne cause, droitement défendue par de bons arguments ?

On ajoute que Ptolémée distingue *Gesoriacum*, port, d'*Itius*, promontoire, tout en les mettant à côté l'un de l'autre, Mais, sans doute ! Est-ce que le nom d'*Itius* n'a pas appartenu au port, aussi bien qu'au promontoire ? *Itius*, dans César, est un port ; dans Ptolémée, ce n'est plus qu'un promontoire ; DONC *Itius* comme port ; a changé de nom ! On ne dira pas, je suppose, que le port s'est métamorphosé en promontoire ! !

IV

La troisième puissante raison dont Messieurs les Morins ont jugé bon de se prémunir contre les séductions de ma brochure, est celle-ci, savoir : 1° Qu'il y avait plusieurs ports dans la Morinie, notamment *trois* dont parle César, d'après Ducange (ce qui est inexact, attendu que César ne parle que de deux); 2° Que le Proconsul romain devait dédaigner le PORT de Boulogne et lui préférer l'ANSE de Wissant (chose fort difficile à admettre, quand on lit dans César qu'*Itius* était un PORT, et non une ANSE); 3° Qu'à cette époque, le port de Boulogne, n'étant pas entretenu, était sujet à l'envasement et à l'ensablement (assertion que M. le secrétaire donne ici de confiance, sur la foi de ses collègues qui n'en savent rien); — De tout quoi l'on doit conclure que, ce soir-là, MM. les Antiquaires ont fort savamment discuté la question.

V

Le quatrième argument, enfin, consiste à dire: 1° Que le port de Boulogne a été ruiné, quand les Romains n'ont plus été là pour l'entretenir (ce qui, supposé vrai, ne fait rien à l'affaire); 2° Que, si les grandes expéditions de Charlemagne et de Philippe Auguste ont été préparées à Boulogne, la traversée néanmoins se faisait habituellement par Wissant (ce qui tendrait à établir que l'expédition de César n'a été qu'une simple traversée de touriste, et non une expédition semblable à celles de Philippe Auguste et de Charlemagne, découverte qui fera honneur à la Société des Antiquaires); 3° Que, sans la vapeur et les travaux considérables qui ont été faits à son port, Boulogne n'aurait pas reconquis de nos jours sa juste prééminence sur les autres ports du détroit (ce qui prouve.... tout ce que vous voudrez).

« D'après ces considérations, et UNE FOULE D'AUTRES qui seront développées « plus tard, la Société croit devoir (malgré les menaces du *prospectus*), continuer « à considérer Wissant, jusqu'à preuve contraire, comme étant le *Portus Itius* où « s'est embarqué César pour passer du pays des Morins en la Grande-Bretagne. « — La séance est levée à neuf heures et demie. — Signé A. Courtois, secrétaire « archiviste »

VI

MM. les Antiquaires de la Morinie n'en sont pas restés là. Quand ils eurent reçu ma brochure, ils trouvèrent la cause de Wissant tellement compromise qu'ils nommèrent une commission de trois membres pour la soutenir. Ainsi allait-on sauver l'honneur du corps académique, contre le paradoxal écrivain qui venait si violemment contrecarrer les idées reçues.

La commission a, dit-on, terminé son rapport. J'en ai ouï réciter quelques pages, à la Sorbonne, au mois d'avril dernier; et le peu que j'en ai entendu m'a vivement fait regretter d'être privé du reste. Depuis lors, on n'en parle plus. Que fait donc la commission ? Sans doute, elle lit et relit, taille et retaille, polit et lime, aiguise et fourbit son engin belliqueux ! Qu'elle en finisse donc, voilà quinze mois qu'on attend !

VII

A propos ! J'allais oublier de signaler aux Antiquaires de la Morinie une découverte qui doit être pour eux d'une importance capitale. On a cru jusqu'ici que le nom de la ville de Saint-Omer, *Audomaropolis*, tirait son origine de l'évêque Audomar, ou Omer, qui a prêché la foi chrétienne, au VIIe siècle, dans nos contrées. Erreur profonde ! *Audomaropolis*, ou mieux *Andomaropolis*, veut dire *cité* bâtie *près de la mer* ; et ce nom *ferait croire* que cette ville a pris « un certain accroissement » du temps de l'empereur Gratien, à la fin du IVe siècle ! — Voilà ce qu'on lit en toutes lettres, à la page 154, dans un volume publié en 1862, à Paris, chez Tanera, sous le titre de *Conquête des Gaules, analyse raisonnée des Commentaires de Jules César*. L'auteur est M. Léon Fallue, officier des armées du premier Empire, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur correspondant du ministère d'Etat pour le service des monuments historiques de la Seine-Inférieure, correspondant des Académies de Rouen, du Havre et de Cherbourg, lauréat de l'Institut, partisan du *Portus Itius* à Wissant, et grand adversaire dudit *Portus* à Boulogne.

La feinte est un pays plein de terres désertes ;
Tous les jours nos auteurs y font des découvertes ;
Et ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Non content d'ajouter trois bons siècles à l'histoire de Saint-Omer, M. Fallue, picore, comme ses devanciers, dans les sables de Wissant. De songlanage il résulte : 1° Que le cap Blanc-Nez, du temps de César, se prolongeait assez avant dans la mer, *tandis que* le Gris-Nez étoit *loin d'avoir le même développement* que son voisin ; 2° Que, d'après Walckenaer, les flamands connaissent Wissant sous le nom d'*Isten* (!) et les marins français sous celui d'Essen (!) ; 3° Que, si l'on retranche la première lettre du mot Wissant, le reste *ne manque pas d'une* CERTAINE analogie avec le nom latinisé d'*Itius* ; 4° Que ce qui PORTERA LA CONVICTION *dans tous les esprits,* ce sont les *travaux* MILITAIRES ROMAINS *qui* EXISTENT autour de l'anse célèbre ; — ces travaux sont le camp de César, *où furent placées* LES LÉGIONS *qui gardaient le port* ; puis les FORTS appelés *Motte du Vent, Motte du Bourg* et *Chatèles* (sic), c'est-à-dire *Le Châtelet.* M. Fallue n'a garde d'oublier le fameux camp d'Averlot, signalé par le guide de M. de Saulcy, sur le territoire de Sombre-Haute ! ! (page 136).

VIII

Les Antiquaires de la Morinie ne raisonneront pas mieux que M. Fallue, lequel du reste, vient d'obtenir dans le journal l'*Union* un compte-rendu très élogieux pour la sérieuse valeur de son travail ! Seulement, je doute que la Commission audomaroise partage l'opinion du lauréat sur le Blanc-Nez ; je doute qu'elle cite avec le même aplomb les étymologies de Walckenaer ; je doute qu'elle cherche à porter la conviction dans les esprits au moyen des travaux *militaires* ROMAINS, qu'on

prétend exister autour de Wissant ; je doute qu'elle mette DES LÉGIONS dans le camp de César, où il n'y a pas place pour deux manipules ; je doute qu'elle parle, même pour rire, du camp d'Averlot ; et, en fin de compte, je me demande comment, forcée d'abandonner LES TÉMOIGNAGES LES PLUS PROBANTS *de l'identité de Wissant avec le Portus Itius* (1) la commission pourra tenir à la défense d'une opinion qui se trouve ainsi démantelée. C'est le secret de certains esprits !

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 92). (*Revue littéraire de Boulogne*, I, pp. 70-75).

---

8 octobre 1638.

COLLÈGE DE BOULOGNE.

Nous avons fait connaître dans notre éphéméride du 10 septembre, quelle était la constitution du collège de Boulogne au commencement du XVIIe siècle. A la date que nous inscrivons en tête de celle-ci, les choses avaient beaucoup changé. Par suite de l'intervention intelligente de l'évêque Victor Le Bouthillier, une fondation considérable avait été faite pour assurer la stabilité de l'œuvre. Ce n'étaient plus des prêtres séculiers, mais les disciples du grand Pierre de Bérulle, qui avaient la tâche d'instruire la jeunesse boulonnaise. Ils habitaient les cloîtres délabrés de l'abbaye de Saint-Vulmer ; et grâce à la condescendance du pouvoir royal, ils avaient pu être mis en possession de quelques-uns des revenus de cet antique établissement religieux. L'avenir de l'instruction secondaire à Boulogne se trouvait ainsi assuré jusqu'à l'avènement de la révolution française. Mais ce ne fut pas sans difficultés que les Oratoriens se mirent en fonctions. Les anciens régents et Pierre Tartare en particulier, dépossédés de leur chaire au profit des nouveaux venus, se mirent à enseigner « en chambre » et attirèrent à eux, dans leur retraite, leurs anciens écoliers. Les classes de l'Oratoire étaient à peu près désertes, et le peu d'élèves qui y allaient suivre les cours restaient « sans émulation ». On se plaignit en ville « du « peu de fruict que faisoient les enffans tant en la pietté et bonnes mœurs « que aux lettres », spécialement depuis « deux ou trois ans en çà ; » et les Oratoriens déclarèrent que la faute en était à l'ancien régent de rhétorique, à qui il fallait interdire de recevoir des élèves en chambre. On a peine à comprendre aujourd'hui comment une chose aussi simple que celle-là pouvait entraver la marche d'un collège : mais on fut unanime à déférer au vœu des Oratoriens. Les officiers du roi, l'échevinage, le chapitre lui-même, tout le monde, en un mot, fut d'avis qu'on devait lui

(1) Paroles de M. Tailliar au Congrès de Dunkerque.

interdire d'enseigner les lettres à aucun enfant âgé de plus de neuf ans, si ce n'est en leur faisant « répéter » ce qui leur aurait été enseigné au collège. Ce dut être une grande douleur pour l'estimable régent qui avait passé la plus grande partie de sa vie au milieu des écoliers, et à qui le chapitre, en lui donnant la prébende préceptoriale, le 16 décembre 1626, avait décerné le plus grand éloge en disant qu'il était : « un homme pieux, sage et savant, ayant très bien mérité de la ville et du pays ! »

(*Impartial*, 8 octobre 1870).

---

8 octobre 1789.

MORT de Mgr DE PARTZ DE PRESSY.

Extrait du *Journal manuscrit* de M. Gabriel-Charles-André Abot de Bazinghen, où M. Haigneré a puisé quelques notes pour son *Etude sur la vie et les ouvrages de Mgr de Partz de Pressy.*

« 1789. Cette année, si extraordinaire en tout, pourra s'appeller l'année du *grand hyver*, de la *grande cherté* et de la *grande révolution.*

« Puissent ses trois derniers mois apporter un peu de soulagement aux maux réels et appréhendés qu'ont fait éclore ses neuf premiers !

« En formant des vœux pour que les trois derniers mois de l'année nous fussent plus favorables, j'étois bien éloigné de prévoir le malheur qui nous menaçoit.

« M. l'Evêque avoit à son ordinaire commencé la retraite annuelle qu'il avoit instituée au grand Séminaire pour MM. les Curés de son diocèse qui y étoient appelés à leur tour ; le vendredy 2 octobre, il s'y trouva incommodé, et ne s'y rendit pas le lendemain ; une fièvre légère l'empêcha d'aller le Dimanche à l'Eglise ; elle fut plus forte le lundy, mais sans aucune apparence de danger. Le mardy l'après-midi, il manda M. Perdriseaux, chapelain de la Cathédrale, et son confesseur. Il le reçut levé et habillé comme de coutûme, et luy dit : « Un de mes prédécesseurs après quelques accès de fièvre demanda les secours de notre ministère, les reçut et essuya une attaque d'apoplexie qui l'enleva. Je veux prévenir une pareille surprise. » M. Perdriseaux l'écouta, l'engagea à se ménager sur le travail, et luy demanda la permission de le venir voir : « Volontiers, M., mais pas tous les jours. » Hélas ! il n'en avoit plus tant à compter ; le mercredy il reçut MM. de la Retraite, assis sur son fauteuil et enveloppé, il se plaignit de n'avoir pu rester couché, ce qu'il attribua à la fièvre ; il prit en particulier MM. les curés de l'Artois et leur remit 4.000 livres qu'il devoit luy même distribuer à leurs pauvres le lendemain jeudy et jours suivans, si son incommodité le luy eut permis ; dans la nuit du mercredy au jeudy et sur les deux heures du matin, il se sentit beaucoup plus incommodé et s'en plaignit ; on s'empressa de luy porter secours ; à 4 heures, on sonna le (doyen du) chapitre qui l'administra : il ne donna d'autres preuves de connoissance que de fréquents signes de croix ; enfin entre huit et neuf

heures du matin ce vertueux Prélat alla recevoir la récompense de 47 ans de travaux vraiment apostoliques; il avoit consacré à l'instruction, à l'édification et au soulagement de son Diocèse tous les biens spirituels et temporels que la Providence luy avoit départi. Théologien profond il a combattu victorieusement dans plusieurs de ses écrits les incrédules et les philosophes modernes ; la confiance que l'on avoit en ses lumières et en son zèle l'avoit fait surnommer par la feue Reine (Lecsinska) *le savant et saint évêque de Boulogne.* Dans les 47 années de son épiscopat, il n'avoit quitté son diocèse que deux fois, où l'assemblée généralle du clergé l'avoit appellé à Paris. Il eut même le bonheur par ses écrits lumineux et pleins d'onction de ramener l'assemblée du Clergé de 1760 à la paix et à l'ordre, dont des dissentions particulières et des avis divers l'avoient éloignée ; il se flattoit du même succès auprès de l'assemblée nationale de 1789, et c'est même au redoublement de travail et d'austérités auxquels il eut vraisemblablement recours alors, qu'on attribua l'épuisement et l'espèce d'inanition qui accélérèrent ses jours : jours précieux devant Dieu et devant les hommes et particulièrement pour les pauvres auxquels il consacroit annuellement 40 à 50 mille livres de rente que pouvoient luy valoir son Evéché et l'abbaye de Ham, qu'il n'avoit acceptée qu'en vüe de soulager ses frères souffrants. Le grand et le petit Séminaire, l'hôpital, les frères de l'Ecole chrétienne, des Rozières, des fondations dans des Couvents, des pensions à de pauvres enfans, mille autres bonnes et utiles institutions sont des monumens durables de sa charité et de sa piété ; ils dureront plus que ses Ecrits trop surchargés quelquefois de citations et d'épisodes communes et trop vaguement insérés ; mais il préchoit en véritable apôtre, le jeudy saint surtout, sur la charité, l'amour de Dieu... Tout ce que je pourrois dire ici de ce saint Prelat se trouve infiniment mieux détaillé dans le beau Mandement de MM. les grands Vicaires, le siège vaccant. J'ajouteray seulement que le jeudy jour de sa mort on l'exposa dans sa chapelle, visage et pieds découverts, où toute la ville se rendit; on y porta les malades et les enfans; tout le monde avoit la plus grande confiance que Dieu pouroit manifester la gloire du saint Prélat; le lendemain on le porta ainsi découvert dans la ville et on l'inhuma sous la marche du thrône dans le chœur. »

A cette date on peut avoir une certaine confiance en ce que dit M. de Bazinghen : la terreur ne l'avait pas encore obligé d'hurler avec les loups !

Dans les 255 pages que M. l'abbé Haigneré a consacrées à la biographie du pieux évêque, nulle part il n'est question de son portrait : serait-ce un oubli ?

M. l'abbé Van Drival lui-même, non-seulement dans son *Histoire des évêques de Boulogne*, mais aussi dans une étude spéciale sur les portraits des évêques, parue dans le *National Boulonnais* en septembre et octobre 1849, ne souffle mot des portraits gravés : serait-ce ignorance de sa part ?

Disons donc que le portrait du presbytère a été peint en ce siècle, sur la commande de Mgr Haffreingue, pour compléter la série des douze évêques, d'après une médiocre lithographie de G. Engelman.

Nous avons préféré reproduire ici la gravure plus ancienne de Quenedey, qui est rarissime.

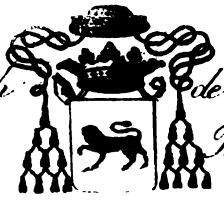

François Joseph de Partz-de-Pressy,
M.e Evêque de Boulogne-sur-mer
né en 1712. mort en 1781.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Pour compléter l'*Index Bibliographique* des œuvres de Mgr de Pressy, il faut ajouter : 1753, 16 août, — Mandement qui ordonne des Prières pour la Conservation des biens de la Terre, 4 pp. in-4°, chez Ch. Battut.

Il faut noter aussi que la *Lettre à M. le Procureur du Parlement de Paris*, réimprimée par M. Haigneré, p. 116 de son *Etude*, est souvent accompagnée d'une réponse qui a pour titre : *Lettre d'un Théologien* sur la lettre de M. l'Evêque de Boulogne, 4 nov. 1754, 4 pp. in-4°.

A. R.

---

9 octobre 1791.

DISETTE DE NUMÉRAIRE.

Tout n'est pas rose au métier de républicain, et nos pères de 1789, si vantés pour leur courage, leur énergie, leur résolution à toute épreuve, en eurent de rudes à supporter, afin de gagner le titre de fondateurs de la liberté. Le pire mal dont ils eurent à souffrir a été sans aucun doute le manque d'argent, malgré la confiscation du riche patrimoine de l'Eglise catholique; et cette plainte retentit à travers toutes les phases de l'histoire révolutionnaire.

A la date de cette éphéméride, les officiers municipaux écrivirent sur ce point à MM. les administrateurs du département la lettre la plus désolée qu'il soit possible de voir. Encore était-ce une lettre de rappel. Il y avait un mois que l'on avait envoyé à Arras un grand nombre de pièces fort importantes, et l'on ne parvenait pas à obtenir de réponse, malgré l'impossibilité où l'on se trouvait de satisfaire à la moindre charge communale et de payer aucun des créanciers de la ville. Le rôle des impositions locales pour le logement militaire, l'enlèvement des boues, l'éclairage public, n'était pas encore rendu exécutoire et l'on se trouvait presque au milieu du dixième mois de l'année.

« Nous faisons, disaient-ils, tout ce qui est en nous pour accélérer le payement des impositions; mais qu'avons-nous à répondre à d'honnêtes citoyens, nos créanciers, lorsqu'ils se plaignent et trouvent ridicule que, l'on exige d'eux le payement de leurs impositions, lorsque, de l'autre, ils ne peuvent toucher ce qui leur est légitimement dû. Pour faire aimer la Constitution, il est sans doute bien nécessaire d'en faire sentir aux citoyens les heureux effets le plus qu'il est possible, et d'en écarter tous les sujets de plaintes légitimes; c'est ce que nous ne pouvons malheureusement, dans la position où nous sommes.

« Vous devez sentir, Messieurs, et nous n'en doutons pas, combien est désagréable la position où nous nous trouvons : elle est telle que l'amour

du bien public est seul capable de nous soutenir dans les places que nous occupons. »

Le commerce, les travaux publics et particuliers, rien ne marchait. On avait sollicité une subvention pour la réparation du port, sans rien pouvoir obtenir, bien que l'Assemblée nationale eût accordé au département du Pas-de-Calais une allocation de 180,000 livres pour être employée à des travaux publics. La municipalité avait compté là-dessus pour procurer un peu d'ouvrage « à quantité de malheureux » qui étaient à la veille de manquer d'occupation et qu'on était hors d'état de soulager d'une autre manière.

Mais les avocats et les parleurs exerçaient leur éloquence et faisaient de beaux discours sur les droits de l'homme, sur l'émancipation des classes populaires, sur les libertés nouvelles dont il fallait doter le pays. Est-ce que cela ne suffisait point ? Et pourvu qu'on eût la liberté de mourir de faim, qu'est-ce que tout le reste importait à ces idéologues, infatués d'eux-mêmes, qui se payaient de phrases creuses et qui s'admiraient en entendant retentir les éclats de leur voix sonore ?

(*Impartial*, 9 octobre 1869).

---

9 octobre 1869.

LES VILLES ET LES CAMPAGNES.

Le *Libéral* qui se trouve de loisir, n'ayant pas à s'occuper d'élections pour le moment, publie sous ce titre une étude qui est grosse des plus monstrueuses erreurs, en économie politique, en histoire, en appréciation de tous genres. Il ne se peut rien de plus faux, à tous les égards et sous tous les rapports. Principes, déductions, conséquences, tout y marche au rebours du bon sens et contre les plus simples notions de la vérité. Voyons à en faire connaître quelque chose à nos lecteurs :

Le *Libéral* commence par constater « l'antagonisme profond qui vient « de se révéler aux dernières élections entre les villes et les campagnes. « Entre elles, dit-il, on chercherait vainement quelque esprit de solidarité. « Les réactionnaires s'efforçant d'entrainer à leur suite les populations « ignorantes ont parfaitement réussi sur ce point : Il y a maintenant deux « Frances, l'une rurale, l'autre urbaine ; deux Frances qui suivent une « voie opposée, l'une dans l'avenir, l'autre dans le passé. Tandis que la « France urbaine s'efforce de progresser ; tandis qu'elle avance à grands « pas, la France rurale tourne le dos au progrès, s'appuyant sur le capital « qui l'exploite, et le cléricalisme qui l'égare. »

Qu'il y ait une séparation profonde et un antagonisme irréconciliable entre

une certaine classe de citadins et la très grande majorité des campagnards, c'est un fait dont il n'y a pas à douter; mais la question importante est de savoir qui des deux a raison de se défier de l'autre. Le *Libéral* conclut que ce sont les paysans qui sont dans leur tort, et il les adjure avec larmes de revenir à de meilleurs sentiments, s'ils veulent éviter quelque chose de « terrible pour la paix publique » et « des maux incalculables ». Ne dirait-on pas qu'il nous prophétise une prochaine guerre civile, si l'on ne veut pas s'associer au mouvement progressiste des citadins de la démagogie ?

***

Et pourtant, le *Libéral* le reconnaît : « Les paysans pourraient apprendre « aux citadins à respecter les choses saintes, à vivre sobrement, à montrer « un peu plus d'esprit de prévoyance. Ils savent combien vaut la sueur « de l'homme, et s'il est bon d'en ménager la dépense. Leurs habitudes « modestes, leurs mœurs simples, sinon toujours délicates, l'espèce de « culte qu'ils rendent à la nature, en font des MODÈLES EXCELLENTS pour « nos bourgeois un peu trop portés vers les choses théâtrales et les fictions.

« Mère et nourricière de la France, pleine d'une fécondité inépuisable, « la campagne comble incessamment tous les vides qu'une mauvaise « gestion des deniers publics détermine dans le pays. Les armées se « recrutent chez elle; elle paie au fisc des millions et des millions chaque « année. Plus que la ville elle est intéressée à l'abaissement des charges « publiques et à la bonne administration des finances. Autant que nous « les paysans tirent profit de la surveillance et du contrôle incessant de « l'opinion ; nos intérêts sont identiques, nos besoins sont les mêmes, notre « cœur bat aux mêmes accents, nous sommes les membres de la même « famille et solidaires de la même association : comment se fait-il que nous « différons de tendances et qu'entre nous l'on observe si peu de points « de rapprochements ? »

Le *Libéral* est étonnant ! Il constate que les paysans ont tout pour eux, la religion, la sobriété, l'esprit de prévoyance, la simplicité des mœurs ; il décerne à la campagne le titre de mère nourricière du pays; c'est elle qui paie les impôts, l'impôt du sang, aussi bien que l'impôt financier; et, malgré toutes ces qualités, c'est le paysan qui a tort de ne pas se mettre à la remorque du citadin, lequel est moins religieux, moins sobre, moins prévoyant, moins simple de mœurs et trop porté vers les choses théâtrales et les fictions ? Vraiment, une pareille conclusion doit faire désespérer à tout jamais de la logique !

***

Encore, si l'antagonisme dont se plaint le *Libéral* portait sur la grande majorité des habitants des villes, comme sur la presque totalité des

habitants des campagnes ! Mais il n'en est pas ainsi. En s'acculant « comme un ours insociable, comme un ennemi de tout progrès, dans les « vieux antres de la réaction et de l'immobilité, » le paysan se trouve en compagnie de la plus saine, sinon de la plus nombreuse population des villes ; — en compagnie des capitaux qui craignent terriblement les commotions sociales ; — en compagnie du cléricalisme qui lui parle de l'autre vie comme d'une compensation méritée aux souffrances et aux privations d'ici-bas ; — en compagnie de ces moines, qui, loin d'avoir été les ennemis du peuple comme les Voltairiens le disent en leurs histoires, et ont été au contraire les plus glorieux bienfaiteurs ; — en compagnie enfin des derniers représentants de cette noblesse féodale qui, de tous les vieux titres qu'elle avait payés de son sang sur les champs de bataille, n'a voulu conserver jusqu'aujourd'hui que le seul privilège d'être la providence du village, le trésorier des pauvres et le soutien de la maison de Dieu.

A entendre le *Libéral*, ce qui est la cause de l'antagonisme politique des villes et des campagnes, c'est le défaut d'éducation. Suivant lui, « l'or- « gueilleux campagnard qui s'imagine avoir fait dire le dernier mot au « progrès parce qu'il aura su cultiver avec fruit un champ de betteraves, « repousse toute autre occupation que le travail du sol. Folie pernicieuse, « folie terrible ! » Le remède à tout cela consisterait à fonder des écoles. « Qu'ils n'attendent point, pour s'instruire, que la loi les y oblige. Nous « allons bien au-devant de la lumière, nous qui fondons des écoles, des « associations et des bibliothèques, de notre propre mouvement. Pourquoi, « abstraction faite de toute préoccupation politique, les paysans ne font-ils « pas de même ? L'instruction obligatoire pourra leur rendre de grands « services malgré eux ; mais combien il serait préférable et plus conforme « à leur dignité d'hommes, qu'ils prévinssent toute contrainte légale par « l'empressement qu'ils pourraient mettre à ouvrir à leurs frais de nou- « velles écoles. »

*
* *

Si nous ne savions point de quel pays le *Libéral* s'occupe en ce moment, nous pourrions croire qu'il s'agit d'une contrée sauvage et tout nouvellement découverte, laquelle n'aurait encore rien pu ni voulu faire pour l'instruction publique. Mais quand nous voyons que ces paroles sont adressées par un habitant de Boulogne aux habitants des campagnes boulonnaises, nous sommes indignés de voir afficher tant d'ignorance et de mauvaise foi. Comment, voilà des gens qui sont représentés comme étant des ours insociables, comme n'ayant aucune notion d'instruction publique, comme à peu près sans écoles ; et pourtant d'après une statistique publiée l'année dernière, il y avait en 1867 dans tout l'arrondissement, pour cent une communes et cent quarante-deux mille habitants un effectif de deux cent

cinquante-trois écoles et salles d'asile de toute nature, desservies par un personnel de cinq cent cinq maîtres et maîtresses ! On fait honneur aux habitants des villes d'être les premiers à la tête de la civilisation et des lumières ; et pourtant, sur cent conscrits de la classe 1867, le canton de Boulogne en présentait vingt-cinq et celui de Calais trente-un qui ne savaient ni lire ni écrire ; tandis que les campagnes ignorantes et réactionnaires du canton de Desvres n'en comptaient que quinze ; celles de Marquise dix sept ; celles de Samer, vingt-un ; et celles de Guines, une façon de ville où le libéralisme est assez florissant, vingt-quatre. Que le *Libéral* médite sur sur ces chiffres ; et il verra que s'il y a quelqu'un à instruire et à moraliser, pour lui apprendre à se repaître moins de rêves creux et de fictions théâtrales, ce sont les citadins de sa suite. Lorsqu'ils sauront lire, ils trouveront sur leur chemin si peu que ce soit, d'autres livres que ceux de M. Laboulaye et d'autres journaux que ceux de la libre pensée. Alors ils pourront voir clair et s'unir aux paysans pour la défense et le maintien de ce qui existe, contre l'envahissement ambitieux d'idées subversives déjà maintes fois jugées, condamnées et repoussées par le pays tout entier !

C. Boulogne.

(*Impartial*, 9 octobre 1869).

(Voir t. Ier, pp. 28 et 143).

---

10 octobre 1886.

LETTRE DE BRISSOT SUR L'HISTOIRE DE BOULOGNE-SUR-MER
ET SUR LES AVANTAGES QUE PRÉSENTE SON PORT POUR LE PASSAGE EN ANGLETERRE.

Le *Journal Encyclopédique* de février 1785 (t. Ier, in-12, pp. 508-521), contient une lettre intitulée : *Recherches historiques et observations sur l'état actuel de Boulogne-sur-mer, communiquées aux auteurs de ce journal par J.-P. B. à W.* (1).

Il n'est pas difficile à un boulonnais de reconnaître sous ces initiales le nom de Jean-Pierre Brissot, qui demeurait alors à Boulogne...

On sait, par l'*Année Historique* de M. F. Morand, que le futur chef des Girondins passa une année à Boulogne où il rédigeait le *Courrier de l'Europe*. Ce n'est pas le seul lien qui l'ait attaché à notre ville, puisqu'il épousa, nous ne

(1). M l'abbé n'a pas bien lu ; il y a sur le titre *d. W.* et non *à W.* Il faut donc lire : J.-P. Brissot *de* Warville.

La bibliothèque de M. le baron Dard, n° 1585 du catalogue, contenait une première édition en brochure, sous ce titre : *Recherches sur l'état actuel de Boulogne*; par B(rissot) de W(arville), 1784, in-12. A. R.

savons ni en quel endroit ni à quelle date (1), une boulonnaise de naissance, mademoiselle Marie-Catherine-Félicité-Françoise Dupont, qui s'est fait comme lui un nom dans l'histoire littéraire, et qui lui survécut.

D'après la lettre, ou si l'on veut l'article, que nous avons sous les yeux, Brissot était sur notre plage en 1784. C'est de là, qu'il écrivit au *Journal Encyclopédique* les pages que nous allons reproduire.

I

Elles sont intéressantes, à plus d'un point de vue. Il y parle d'abord du *Journal du siège de Boulogne*, dont il donne des extraits. Comme M. Morand l'a publié *in extenso*, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, si ce n'est peut-être pour rechercher quel est le manuscrit, accompagné de notes instructives (2), qu'il a eu sous les yeux. On remarquera ce qui y est dit sur le dévouement du maïeur Eurvin.

Brissot parle ensuite de deux manuscrits historiques dont je ne puis facilement distinguer la nature. Le premier traitait de l'histoire de Boulogne sous les Romains, depuis Jules César jusqu'à la fin de l'Empire. Je ne connais rien qui réponde à cette indication parmi les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous.

Le second, dont le titre répond assez à celui du premier livre de Luto, *Mémoire pour servir d'introduction à l'histoire de la ville de Boulogne-sur-mer et de son Comté, contenant la description de l'état présent de la ville et du pays*, lui paraissait digne d'être imprimé. Mais Luto a-t-il pu parler en ces termes du commerce des thés et des eaux-de-vie, qui ne faisait que de naître à l'époque où il écrivait (3)? N'était-ce pas plutôt une composition, aujourd'hui perdue, de l'avocat Latteux? J'en donne ma langue aux chiens, en invitant l'infatigable archiviste Ern. Deseille à débrouiller ce problème.

Quoiqu'il en soit, l'analyse que Brissot en donne sera lue avec intérêt par ceux qui s'occuperont de retracer les annales de Boulogne au XVIIIe siècle.

Ce qu'il y a de particulier, et que l'on ne trouve nulle part ailleurs, c'est l'appréciation fort sévère qu'il y burine sur l'influence exercée par la colonie anglaise, au point de vue moral, parmi la population boulonnaise du temps où il écrivait. Les choses furent-elles vraiment ce qu'il dit, et n'y a-t-il pas, tout au moins, beaucoup d'exagération dans ses remarques? J'aime à le croire, malgré l'autorité que lui donne sur ces matières son alliance avec celle qu'on appelait *Miss* Dupont. Peut-être y a-t-il là anguille sous roche, je veux dire

(1) Vers 1779.

(2) Evidemment le manuscrit d'Antoine Scotté qui renferme la copie de presque tous les travaux de Jean Scotté. Le manuscrit original de ce dernier existe encore; il y en a plusieurs copies à Boulogne, et ailleurs. A. R.

(3) Luto a dû écrire son histoire, ou si l'on aime mieux « arranger » celle du P. Lequien, de 1733 à 1746. Or le commerce des eaux-de-vie était très florissant à cette époque; celui du thé avait commencé en 1732 et avait atteint en 1742 le chiffre de 600 mille livres: Luto a donc pu en parler en connaissance de cause. A. R.

quelqu'un de ces mystères féminins, antipathie de caste, généralisation du particulier au général, et coup fourré à l'adresse de quelqu'un en vue ?

De tout ce passage, je ne veux retenir qu'une chose, c'est qu'en 1784, la ville de Boulogne était déjà, comme elle le fut depuis la Restauration jusqu'à nos jours, une ville de plaisance, où nos voisins d'Outre-Manche émigraient volontiers pour y prendre des bains de mer. On le savait bien un peu; mais le fait a besoin d'être confirmé par des témoignages multiples, pour acquérir la notoriété qui lui manque. Ce qu'en dit Brissot est péremptoire en la question.

II

Après avoir entretenu ses lecteurs de l'histoire de Boulogne, de l'industrie, de la pêche, du commerce, du sol et des productions naturelles qu'il offre à l'activité des habitants, Brissot parle du port, alors fort en décadence, et il en compare les avantages à celui de Calais pour le passage en Angleterre. On dirait ces pages écrites d'hier.

Pour lui, Calais est « un préjugé », au maintien duquel sont intéressés les « propriétaires de diligences ! » — Lisez: « les Compagnies de chemin de fer, » et vous serez dans la vérité du jour ! — Brissot s'y connaissait.

« Le préjugé en faveur de cette ville se soutient d'un côté par l'adresse de « certaines sociétés anglaises et françaises, qui ont intérêt à l'entretenir, et de « l'autre par l'esprit moutonnier du public qui s'astreint à suivre le chemin battu, « sans oser examiner s'il est le plus court et le meilleur. Il est certainement plus « avantageux de s'embarquer à Boulogne. »

De toutes les raisons qu'il en déduit, par son temps de navigation à la voile, de tous les inconvénients qu'il décrit et dont il expose le détail, il en est plusieurs qui sont devenus des choses surannées sans aucune application actuelle ; mais le principe y est. Voici des faits qui subsistent et qu'on ne détruira pas :

« Boulogne est au-dessus du vent de Douvres, et les vents règnent les trois « quarts de l'année du Sud, Sud-Ouest. La marée, en portant vers Douvres, « accélère le passage..., avantage qu'on ne peut avoir à Calais, situé au-dessous « du port de Douvres. De là, il est fréquent de voir les paquebots arriver et « débarquer les passagers dans la même marée qui les a vus sortir du port de « Boulogne. Il n'en est point de même pour Calais: là, dans les vents du Sud, « Sud-Ouest, on est contrarié par les vents; on l'est encore par la marée ou le « courant contraire... Quant au retour de Douvres... dans les vents d'Est et de « Sud-Est, il est impossible de débarquer à Calais. En un mot, sur trente-deux « rumbs de la boussole, il y en a vingt et un favorables pour Boulogne, et il n'y « en a que quinze pour Calais. Toutes ces raisons doivent donc engager le « gouvernement à transférer le passage de Calais à Boulogne, et les particuliers « à l'adopter pour eux. Les propriétaires des diligences persistent toujours à con- « server l'ancien passage. C'est intérêt ou préjugé, et l'un et l'autre influent tant « sur la pauvre machine humaine!

« Les préjugés, amis, sont les rois du vulgaire. »

C'est sur cet apophthegme, emprunté aux écrits de l'homme qui était alors si fort à la mode, que Brissot conclut sa lettre. Comme aujourd'hui Victor-Hugo, on mettait alors Voltaire à toute sauce, mais le mot n'en est pas moins à retenir : les Boulonnais ne l'oublieront pas.

III

Une autre leçon que Brissot donne à notre siècle, c'est le paragraphe où il parle des « Etats du Boulonnais », — il voulait dire l'*Administration provinciale*, — et où il les engage à rechercher tous les manuscrits composés sur Boulogne et à les faire imprimer aux frais du pays, pour contribuer par là à doter la France d'une histoire ancienne et moderne sérieusement étudiée.

L'idée émise par le célèbre Conventionnel se réalisait alors dans nos grandes provinces de France par les soins de la grande corporation des moines Bénédictins qui en avaient fait leur spécialité. Le gouvernement les aidait de son mieux, par des souscriptions et des subventions. Les Académies de la capitale et des provinces applaudissaient à leurs efforts. On avait imprimé les grandes histoires des provinces de Bretagne, de Languedoc, de Bourgogne, de Lorraine et de Bar ; Dom Bouquet poursuivait l'immense entreprise du Recueil de nos historiens nationaux ; on publiait l'Histoire littéraire de France, les Diplômes de Bréquigny, les Ordonnances des Rois ; Dom Grenier et ses collègues préparaient l'Histoire de Picardie; le Comité des Travaux littéraires, à la tête duquel se trouvaient Moreau, Chérin, Foncemagne, Capperonnier, recueillaient les éléments d'un Cartulaire national, qui aurait mis au jour tous les anciens diplômes de la France ecclésiastique, seigneuriale, monarchique : l'élan était donné, il n'y avait qu'à suivre !

La révolution, en tarissant les ressources qui alimentaient ces vastes conceptions, a enrayé le mouvement ; mais les Académies, principalement celle des Inscriptions et Belles-Lettres, et avec elles les Sociétés savantes qui se constituèrent sur tous les points du territoire, après la tourmente, sous la Restauration, le gouvernement de Juillet, le second Empire, ont repris avec le plus louable courage les traditions interrompues.

Le gouvernement, par ses subventions et ses encouragements, par l'Ecole nationale des Chartes et par la légion d'archivistes qui en sont sortis pour aller explorer, classer et publier les archives des provinces, seconde de son mieux ce travail universel. Les départements, par leurs conseils généraux, les villes, par leurs conseils municipaux, concourent de leurs deniers au développement des études historiques dans leur circonscription. Le Conseil général du Pas-de-Calais n'a-t-il pas fait, à peu près à lui seul, les frais du *Dictionnaire historique et archéologique du Département*, subventionné le recueil de l'*Epigraphie* locale, et pris part, depuis nombre d'années, aux frais de publication des travaux de toutes les Sociétés savantes de la circonscription? La ville de Boulogne elle-même, malgré l'état obéré de son budget, a-t-elle cessé d'entretenir et d'augmenter les collections de son Musée et de sa Bibliothèque, de subventionner les Sociétés locales d'histoire, de géographie, de sciences et d'art ? N'a-t-elle pas fait

imprimer en 1825 le *Poème du Siège*, encouragé d'une généreuse souscription l'*Histoire* de MM. d'Hauttefeuille et Bénard en 1860, voté dernièrement l'impression des *Cahiers de* 1789 ?

Les vœux de Brissot s'accomplissaient donc en partie, à l'endroit même où il les formait, comme sur tout le reste du territoire.

Malheureusement, je ne puis m'en taire, il y a des nuages à l'horizon. .

IV

Des politiques mal avisés, dans les Chambres législatives comme dans les Conseils départementaux, ont semblé, dans ces derniers temps, vouloir abjurer les traditions de leurs devanciers et mesurer d'une main plus parcimonieuse les encouragements du pays à tous ces volontaires du travail, à ces pionniers de l'intelligence; comme si, en face de l'ambition allemande qui aspire à conquérir en Europe le sceptre de l'érudition, un français pouvait se désintéresser de maintenir intacts le vieil honneur de ses Académies, l'antique réputation de ses Bénédictins, la puissante renommée des savants de tout ordre, qui ont mérité à notre pays, dans ces luttes pacifiques non moins que pour la valeur de nos armées, la glorieuse épithète de: *Gallia victrix!*

Faudra-t-il donc, au désespoir d'avoir vu s'éclipser, en un jour à jamais maudit, notre antique supériorité militaire, ajouter la honte de nous voir dépassés sur le terrain scientifique? L'étranger est partout dans nos bibliothèques à la recherche des trésors d'histoire et de littérature qui y gisent ignorés... Resterons-nous l'arme au bras, en présence de cette invasion d'un nouveau genre ? Et s'il se trouve des hommes de cœur qui entreprennent de soutenir sur ce point l'honneur de l'érudition française, le pays peut-il leur marchander ses encouragements? Et, si, enflammées d'une noble émulation, les Sociétés savantes combattent pied à pied pour défendre, sur ce terrain, l'ancienne intégrité de notre réputation, peut-on n'être pas touché de leur courageuse initiative, de leurs généreux sacrifices, de leurs efforts persévérants, et — pourquoi ne le dirais-je pas, — de leur ardent patriotisme ?

Ah! pourquoi, dans nos Assemblées délibérantes, ne se lève-t-il pas un émule de Brissot, pour plaider de nouveau cette noble cause ! D. H.

RECHERCHES HISTORIQUES ET OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE BOULOGNE-SUR-MER

(1784), par M. J.-P. B(rissot) d. W.

Il m'est tombé entre les mains une relation manuscrite du siege et de la prise de Boulogne-sur-mer par Henri VIII, roi d'Angleterre, le 14 septembre 1544. Cette relation est en vers, et a été composée par un prêtre nommé Antoine Morin, qui étoit au nombre des assiégés. Elle a été conservée par un Boulonois du dernier siecle je crois, qui l'a accompagnée de notes historiques. Il y dit beaucoup d'injures à Henri VIII parce qu'il osa ravager *l'empire terrestre de la Vierge*,

le Boulonois (1); il nous apprend que, « par sa crapule, il étoit devenu si gros et si gras, qu'il ne pouvoit plus marcher, ni à peine passer par une porte; et s'il avoit dessein d'entrer dans quelque chambre haute de son palais, ne pouvant monter à l'escalier, il falloit le guinder par des machines », etc.

Ceux qui connoissent l'histoire savent qu'elle fut l'occasion de ce siege et de la guerre entre Henri VIII et François I. L'ambition de Charles Quint troubloit toute l'Europe. Il étoit perpétuellement occupé à susciter des ennemis à la France. Il fit tomber le roi d'Angleterre dans son piège et le joua; mais on ne peut excuser la négligence de François I de ne s'être pas opposé à tems à l'armée angloise, et de n'avoir pas prévenu la prise d'une ville regardée alors comme le boulevard de la France, et dont la reprise coûta bien du sang et des sommes immenses. Quoi qu'il en soit, voici les vers, ou au moins un échantillon des vers que le bon Morin tâchoit de rimer dans sa chambre au bruit du canon:

Chronique en brief faite, au lieu d'autre besogne,
Du siège des Anglois qui fut devant Boulogne...

Le jour dix huitième de Juillet, sans rabattre,
Boulogne, qu'on estime, Anglois voulurent battre
En l'an quarante quatre avec mil et cinq cens
En nous cuidant abattre de force et de bon sens.
. . . . . .
Un maître Jean fin fin, et tous ses compagnons
Rendirent la tour d'Ordre (2) pour moins de deux ognons.
La tour étoit munie assez pour six semaines;
On les doit envoyer à leurs fièvres quartaines. .

Le jeudi ensuivant, ils jettèrent sans nombre
Gros canons et mortiers; mais ce ne fist encombre.
Au rempart Notre-Dame cuidoient breche faire;
La Vierge qu'on réclame, pourvut à cette affaire...

Che (3) jour les compagnons des bandes de la ville

(1) Il ne sera pas inutile de dire que la Vierge est révérée comme la patronne spéciale du Boulonois. Les rois de France, à leur avènement à la couronne, lui prêtent la foi et hommage comme à leur seigneur lige, et lui font présent d'un cœur en or ou en argent. Cet hommage céleste fut imaginé par Louis XI, quand il acquit le Boulonois ou l'envahit sur la fille du malheureux Charles le Téméraire. (*Note de l'auteur.*)

(2) C'est une tour dont il reste à peine quelques vestiges. On dit que Caligula en jeta les fondemens; d'autres en font remonter l'origine à César: car César est l'Hercule des Gaules. On lui attribue les monumens de beaucoup d'empereurs romains. Il sera question de cette tour dans la suite. (*Note de l'auteur.*)

(3) Dans le Boulonois et la Picardie, le peuple prononce le *ce* à l'italienne, comme *che*, usage qu'ils tiennent probablement des Italiens. Il y en avoit beau-

Assaillirent les vaches pour avoir leur roquille.
C'étoit aux pauvres gens qui se vivoient de lait !...

Lendemain vendredi, fut une empreinse faite,
De seize ou vingt soudards sur cette secte infecte ;
Mais, avant la retraite, Godons (1) furent amassés
Et tué dix ou douze et laissés aux fossés...

Et de nuit et de jour, on chassoit des soudards
Et toutes gens d'église besogner aux remparts,
Pauvres gens de village, femmes, enfans aussi,
Pour défendre une ville où y a maint souci...

Le jour devant, mourut Raulet le canonier...

Il était grand juriste, pourquoi ne prétendoit
Soi vouloir confesser, dont grand dommage étoit...

Nonobstant qu'il mourut ainsi qu'homme obstiné,
En terre sainte il fut enterré et mené
Dedans une abbaye. Cela n'est beau ni gent,
On enterrerait un viau, s'il avoit de l'argent,

Qui voudroit justement tous les coups de canon
Nombrer jusqu'à ce jour, tout depuis leur séjour
Le temps de six semaines, ont jeté trente mille
Ou plus de leurs boulets en et par sus la ville...

Trois ou quatre des nôtres y laissèrent la piau,
Sans dire *Pater noster*, très assommés comme viaux...

Ce jour, méchants pendards, avec rouge grès
Emportèrent ma robe, dont je fis mes regrets,
Ma dépense rompirent, moi absent de l'hôtel,
Disant : il faut qu'il vienne faire garde au châtel.

Hélas ! Dieu sait comment martyrisé j'étois ;
Aussi gros qu'une tête entre les jambes avois...

O ville infortunée ! Quand vint le samedi
Tu fus environnée partout de l'ennemi ;

coup à ce siège. Les pronoms y sont aussi à l'italienne, et même certains verbes, comme il se voit deux vers après. (*Note de l'auteur.*)

(1) Ce mot se rencontre souvent dans ce poëme pour désigner les Anglois. Je présume qu'il n'a pas d'autre origine que le jurement si usité dans cette nation, le *Goddam* estropié, qui fait tant rire les bons Parisiens dans la bouche de *Figaro*. (*Note de l'auteur.*)

dans les tempêtes, on a élevé une petite *case* où tantôt l'on allume du feu et tantôt on suspend et allume une lanterne.

Quand on compare cette misérable hutte à la description du vaste édifice élevé par les Romains, on est tenté de sourire de pitié pour nos Morins si mesquins et si foibles. Mais qui ne s'en consolera pas, quand on réfléchira que la grandeur de Rome étoit le fruit du malheur de l'univers, qu'il n'est pas un seul de ces magnifiques édifices qui ne fût arrosé du sang et des pleurs des malheureux esclaves, du sang des peuples qu'on écrasoit sous des impôts énormes pour subvenir à ce faste d'étalage? Moins de magnificence, et plus de bonheur pour le peuple, ce doit être la devise des gouvernements sages. Londres n'a pas de superbes édifices; mais les paysans anglois sont bien logés. Londres est nul pour l'antiquaire; il dit beaucoup au politique.

Je reviens à mon manuscrit. J'y ai lu encore des discussions intéressantes sur le *port Iccius* (1), qui a occasionné tant de disputes parmi les sçavans, sur les médailles, les urnes, les tombeaux romains qu'on a trouvés en fouillant différentes parties de cette ville antique. J'ai vu une médaille d'or très bien conservée, qui représente Tibere. Il en est une foule d'autres qui doivent se trouver dans le cabinet de M. le duc d'Aumont. Le gouvernement de Boulogne étant depuis longtems dans sa famille, on s'empressoit de lui faire hommage de ces richesses antiques que le hazard faisoit découvrir (2).

Le second manuscrit est intitulé: ***Mémoires pour servir d'introduction à l'histoire de la ville de Boulogne-sur-mer et de son Comté, contenant la description de l'état présent de la ville et du pays.***

Ce manuscrit mériteroit certainement d'être imprimé. Il offre des recherches abondantes, non-seulement sur Boulogne (3) et son origine, mais encore sur

(1) Cluvière dit que Boulogne a eu trois noms: celui d'Iccius, de Gessorial (*sic*) et de Boulogne. M. Samson, le fameux géographe, a fait un traité qui n'a point été imprimé, où il prétend prouver par les deux ports qui, selon César, étoient au-dessus et au-dessous du port Iccius, par le promontoire voisin, lequel porte le même nom, par la manière dont César aborda dans la Grande-Bretagne, par le vent qui le servit, la distance du trajet, les chemins militaires, etc., que le port Iccius ne peut être que Boulogne. Calais a voulu et veut encore lui dérober cet honneur. Son ennuyeux historien a même rêvé trouver *Iccius* dans le mot de *Calais*. Si cela est, il faut avouer qu'il y est bien caché. (*Note de l'auteur.*)

(2) Ce passage de la lettre de Brissot a été remarqué par dom Grenier, qui en a laissé l'indication dans ses manuscrits. D. H.

(3) On attribue communément la fondation ou la restauration de Boulogne à Quintus-Pœdius, un lieutenant de César, qui, dit-on, en mémoire de Boulogne, sa patrie, lui donna le même nom. *C'est un conte dénué de tout fondement*. Les bonnes gens désignent l'étymologie de ce nom, des bouillons de la mer. J'aimerois mieux celle-ci: *Bou*, en celtique, signifie habitation: Boulogne, c'est-à-dire ville sur la *Liane*, rivière. (*Note de l'auteur.*)

Nous recommandons cette note à celui qui fera un jour un « *Sottisiana* » Boulonnais, elle a droit à une place d'honneur! A. R.

d'autres villes du Boulonois, telles que Vissan et Etaples, ports jadis très considérables, aujourd'hui presque anéantis par les sables que la mer y a accumulés, telles encore que Desvres, autrefois appelé Desurenes. L'auteur anonyme n'a pas omis l'article des productions de ce pays, cet article qu'il nous importe le plus de connoître aujourd'hui. Il parle des diverses especes de grains qu'on y recueille, de ses lins et chanvres (1), de ses mines de charbon de terre qui se trouvent en abondance, dit-il, dans Hacdrughem (2) et le pays des environs. Il convient, et c'est la vérité, qu'il est inférieur à celui d'Angleterre; mais, malgré cette infériorité, ce charbon devient une richesse très précieuse, aujourd'hui que le bois rare et cher force la plupart des maisons à avoir recours à ce chauffage, contre lequel un préjugé ridicule s'éleve et domine encore dans beaucoup d'esprits. Les mines de charbon ne sont pas les seules que l'on trouve dans le Boulonois. Son sol recele aussi, suivant l'auteur, des mines d'étain, de plomb, de fer, qui ne sont pas encore en exploitation. Il en attribue la cause au défaut de bois. Il n'omet pas ces carrières nombreuses de différentes sortes de pierres et de marbres dont le Boulonois est rempli, entr'autres d'une appelée *stinkal*, dont les habitants se servent pour la construction et l'embellissement de leurs maisons. L'article de la pêche et du commerce occupe et mérite d'occuper une place considérable dans ces mémoires. Il y a principalement deux sortes de pêches : celle du maquereau et celle du hareng. Ces pêches sont de la plus haute antiquité, et elles font encore aujourd'hui la richesse du pays. Une foule d'individus leur doit sa subsistance. Il est question depuis longtems d'y joindre la pêche de la morue à Terre-Neuve, et l'on construit actuellement un vaisseau destiné pour cette entreprise. Le commerce consiste principalement en vin, thé et eau-de-vie qu'on envoie en contrebande en Angleterre. Le premier article est bien tombé : le nouvel acte du Parlement d'Angleterre sur le droit du thé a diminué la contrebande, mais ne l'a point anéanti et ne l'anéantira point tant qu'il restera un profit à faire pour le contrebandier. Quant à l'eau-de-vie, le commerce s'en continue toujours en fraude. Il faut l'avouer, ce commerce de fraude est très précaire. Une circonstance peut l'anéantir ou l'enlever à Boulogne, pour le donner à une autre ville.

Voilà pourquoi les habitants devroient porter plutôt leur attention sur deux sortes de richesses que la nature a placées près d'eux et qu'il ne dépend point des évènements politiques de leur ôter. L'une est la pêche; ils devroient étendre la leur et la perfectionner. Le Hollandois qui imagina l'art de saler le hareng fut un des fondateurs de sa république. Tout dans ce genre n'est pas encore trouvé, et la patience humaine peut encore imaginer d'autres secrets aussi simples, aussi

(1) Mais sur cet article, il faut consulter l'ouvrage publié récemment, sur la culture du Boulonois, par M. le baron de Courset. On n'y trouve point de systemes, mais des faits et des observations locales, la vraie, la seule maniere de traiter utilement la science de l'agriculture. (*Note de l'auteur.*)

Le Mémoire du baron de Courset, dont parle Brissot, venait de paraître. Il fut imprimé en 1784.

(2) Hardinghen.

utiles pour acquérir et conserver les productions qu'elle nous présente. L'autre espece de richesses, encore plus sûre, est celle de la culture. Il faut convenir qu'elle est négligée dans le Boulonois. L'ouvrage de M. le baron de Courset, que j'ai cité, en fournit bien des preuves. Les Boulonois devroient profiter de ses conseils.

La salubrité de l'air, l'abondance et la bonté du poisson, la facilité de pouvoir prendre des bains de mer et d'autres avantages ont attiré depuis quelques années à Boulogne un grand nombre de familles angloises qui y ont fixé leur résidence. Il en est résulté un changement très considérable dans le prix des denrées, changement avantageux pour le pays, quoique nuisible en apparence aux habitans : car il y a eu plus de consommation, et une consommation nouvelle augmente infailliblement les productions, attire et fixe le numéraire.

Mais n'a-t-on pas à regretter cet avantage quand on réfléchit d'un côté au changement que cet accroissement de population étrangere a introduit dans les mœurs simples des descendans des Morins? Elles se sont certainement altérées; le luxe a augmenté; la corruption s'est étendue et a flétri tous les rangs; on a connu l'adultère, on s'est familiarisé avec lui, lorsqu'il y a cinquante ans, il étoit encore inconnu; au moins l'opinion publique le frappoit-il (*sic*) d'anathême. L'anathême a disparu; le crime a perdu son air hideux, et on doit certainement cette contagion à l'émigration des familles angloises. Cette assertion surprendra sans doute ceux qui s'imaginent que la nation angloise a des mœurs bien plus pures que la nation françoise; elle surprendra ce M. Andrews qui n'a pas rougi d'imprimer que presque toutes les Françoises étoient des *femmes perdues, et que les Angloises se sont corrompues pour avoir voulu les imiter;* mais elle ne surprendra point ceux qui connoissent les mœurs des Anglois que des raisons particulières forcent à s'expatrier. Il est des gouvernemens où un honnête homme peut et doit le faire. Il en est d'autres, et ceux-là sont plus rares, où l'homme ne peut s'expatrier sans se déshonorer. Je n'en dirai pas davantage; mais dans ce dernier cas, le pays qui reçoit ces émigrans, essuie toujours une funeste révolution dans ses mœurs (1).

Il paroît, suivant les manuscrits, dont je donne une analyse rapide, que le port de Boulogne offroit autrefois un abri sûr à des flottes nombreuses. Aujourd'hui on n'y voit plus que des bateaux de pêcheurs, des paquebots, des bâtiments contrebandiers et quelques vaisseaux marchands d'une petite contenance. Bien des causes ont ruiné ce port : on prétend qu'il n'est pas impossible de le rendre à son premier état, et même de le rendre capable de recevoir des frégates de trente-six à quarante canons; si le projet étoit praticable, s'il étoit exécuté, ce seroit sans doute un grand bonheur pour la France, qui n'a sur cette côte aucun port en état de donner retraite à de gros vaisseaux, lorsque la tempête les surprend dans le passage. Il est à souhaiter que le gouvernement fasse examiner

(1) Je serois injuste, si j'étendois cette condamnation sur tous les individus de cette nation qui s'expatrient. Je parle ici en général, et ce seroit mal saisir l'esprit de mon principe que de le particulariser. (*Note de l'auteur.*)

ce projet, et Boulogne redeviendra peut-être ce qu'il étoit du temps des Romains, si son port se répare.

Mais ce n'est qu'avec le tems et qu'avec un tems très long que ces sortes de projets sont accueillis, encouragés, exécutés dans les monarchies. L'administration, tant de fois trompée par des spéculations spécieuses, a une sorte de raison dans ses lenteurs. En ce cas, elle doit, comme le peuple, se prêter à ce qu'on l'éclaire, à la publication des projets, à leur discussion libre. On ne sera jamais éclairé que de cette maniere.

Cette raison devroit engager les Etats du Boulonois à rechercher tous les manuscrits composés sur Boulogne, à les confier à un écrivain consommé qui seroit chargé de la rédaction. Les Etats feroient imprimer et publier à leur frais le résultat de son travail. Si chaque ville considérable imitoit ensuite cette conduite généreuse, on auroit une excellente histoire ancienne et moderne de la France, histoire qui n'existera jamais, tant que mille et mille monuments qu'elle recele resteront inconnus dans la poussiere des cabinets, où les retient l'indifférence des particuliers et du public.

Je finirai cet article par quelques observations sur le passage ordinaire de France en Angleterre. On l'a fixé à Calais : ce choix étoit et est certainement mauvais. Le préjugé en faveur de cette ville se soutient d'un côté, par l'adresse de certaines sociétés angloises et françoises qui ont interêt de l'entretenir, et de l'autre, par l'esprit moutonnier du public, qui s'astreint à suivre le chemin battu, sans oser examiner s'il est le plus court et le meilleur. Il est certainement plus avantageux de s'embarquer à Boulogne. En voici les raisons qui frapperont tout homme non prévenu et qui connoît cette côte.

Boulogne est au-dessus du vent de Douvres, et les vents regnent les trois quarts de l'année du Sud, Sud-Ouest. La marée en portant vers Douvres, accélere le passage de trois heures à trois heures et demie par jour; avantage qu'on ne peut avoir à Calais, situé au-dessous du port de Douvres. De là, il est fréquent de voir les paquebots arriver et débarquer à Douvres les passagers dans la même marée qui les a vu sortir du port de Boulogne. Il n'en est point de même pour Calais: là, dans les vents du Sud, Sud-Ouest, on est contrarié par les vents, on l'est encore par la marée ou le courant contraire; ce qui occasionne un passage de six heures, ou quelquefois plus. Il en résulte un autre inconvénient bien désagréable pour les passagers: n'arrivant presque jamais qu'à marée basse, ils sont forcés ou de rester en rade, ou de descendre dans de petites chaloupes de lamaneurs qui profitent de la fatigue et de la maladie des passagers, pour leur faire la loi. Le prix le plus modéré est de trois livres par place dans la chaloupe, souvent de six livres. J'ai vu des lamaneurs de Douvres ne pas rougir de demander une demi-guinée.

A ces avantages qu'offre l'embarquement à Boulogne, il faut en joindre d'autres. En vous y embarquant, vous épargnez quatre postes qu'il faudroit courir pour arriver à Calais; vous épargnez la dépense excessive qu'on y fait dans les auberges, où l'on est souvent forcé d'attendre deux ou trois jours un vent favorable; vous vous épargnez le désagrément d'être obligé d'arriver à heure fixe,

sans quoi l'on reste dans les fauxbourgs. Telles sont les raisons qui ont engagé cette année (1784) plusieurs personnes de distinction à s'embarquer à Boulogne. On y a équipé quatre paquebots qui font le service, et qui ne le cedent en rien à ceux de Calais.

Quant au retour de Douvres, dans les vents du Sud, de Sud-Ouest, il est plus prompt de cette ville à Calais; mais dans les vents de Nord, d'Ouest-Nord, ils sont également favorables pour les deux villes; dans ceux d'Est et de Sud-Est, il est impossible de débarquer à Calais. En un mot, sur trente-deux rumbs de la boussole, il y en a vingt et un favorables pour Boulogne, et il n'y en a que quinze pour Calais. Toutes ces raisons doivent donc engager le gouvernement à transférer le passage de Calais à Boulogne et les particuliers à l'adopter pour eux. Les propriétaires des diligences persistent toujours à conserver l'ancien passage. C'est intérêt ou préjugé, et l'un et l'autre influent tant sur la pauvre machine humaine !

Les préjugés, amis, sont les rois du vulgaire.

VOLTAIRE.

(*Bibliographie*, I, n° 75, VI). (*Impartial*, 10 octobre-7 novembre 1888).

Après les longs articles de M. Lefebvre (*Le Chercheur*) sur la famille Brissot, parus en octobre 1895 dans un journal de la localité, il reste peu de chose à dire sur lui, si ce n'est à faire voir ce qu'il était réellement.

M. de Bussy, écrivain judicieux et bien renseigné, lui consacre la note suivante dans les *Œuvres de Louis XVI*, p. 412 : « Brissot, de warville, cuisinier, puis espion ; un des plus actifs propagateurs des idées révolutionnaires ; député par le département du Loir-et-Cher, il fut proscrit au 31 mai 1793 par les Montagnards et périt sur l'échafaud le 31 octobre de la même année à trente-neuf ans. »

Un journaliste qui signe *Gallus*, dans un article de la *Libre Parole* du 1er décembre 1898, le traite encore plus mal :

« Scribe véreux et rapé, Brissot de Warville gagne ses premières guinées et ses premières culottes, en proposant au Comité diplomatique de céder à l'Angleterre les deux ports de Calais et de Dunkerque.

« Bien placé pour connaître les manigances occultes de nos voisins, Robespierre n'hésite pas à dénoncer dans la Gironde l'alliée de Pitt :

« La Gironde, dit l'orateur, a formé depuis longtemps le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre, et les chefs de sa députation sont eux-mêmes les auteurs de ce plan. Gensonné ne le cache pas et Brissot conspire dans le même sens. On sait qu'il est allé en Angleterre et l'on sait pourquoi il y est allé. »

Brissot était tellement anglomane qu'on a pu l'accuser d'espionnage. Mais nous n'avons à en faire ni l'éloge ni la critique. Disons seulement deux mots de ses fils : l'aîné, Félix, était aspirant de marine à Saint-Domingue en floréal an X ; le second, Edme-Auguste Sylvain, né le 13 mars 1786, mort en 1819, fut instituteur à la Guadeloupe, prisonnier d'état, ramené en France en juin 1815 ;

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

JEAN-BAPTISTE-OLIVIER-PLACIDE DE MÉRIC DE MONTGAZIN
Né à Toulouse le 5 Octobre 1720
DÉPUTÉ DU CLERGÉ DU BOULONNAIS EN 1789
(Collection Dejabin)

Jacques-Jérôme-Anacharsis, troisième fils, né le 27 avril 1791 à Paris, fut clerc de notaire à Riom 1806, maréchal des logis au 24e dragons 1812, sous-lieutenant de hussards 1814. En 1815 il se fit libraire, et après je ne sais quelles aventures, devint inspecteur, puis contrôleur général de la navigation au département de la Somme 1831-44. Leur mère, mademoiselle Dupont, de Boulogne, tenait un cabinet de lecture, cour du Commerce, nos 7 et 9, à Paris. Elle céda son fonds à un nommé Blosse en 1817. A. R.

---

11 octobre 1771.

Établissement de trois sœurs de charité en la paroisse du WAST et autres (1).

I

Avant de transcrire l'acte de cette fondation, il nous a semblé bon de mettre ici les notes que l'on a pu réunir sur le donateur.

Outre les titres énumérés dans l'acte, M. de Montgazin fut :

Théologal de Boulogne.....	17 avril 1748.
Vicaire général de Mgr de Pressy	7 août 1748.
Chanoine de Boulogne.....	5 août 1751.
(se démet de sa théologale....	12 septembre 1751.)
Archidiacre de Flandre.....	15 janvier 1752.
Prieur de Notre-Dame d'Ardres..	21 juillet 1767.
Official de la cour épiscopale....	10 décembre 1775.
Député du clergé boulonnais.....	18 mars 1789.
Vicaire général, *sede vacante*.....	10 octobre 1789.
Vicaire général de Mgr Asseline.	6 février 1790.
Official, *iterùm*.....	6 février 1790.

D. H.

Exilé pour la foi, il mourut à Heinsberg, duché de Juliers, le 16 janvier 1793, assisté de MM. Dubréau et Clément, chanoines de Boulogne.

Son portrait n'a pas été gravé dans la collection Dejabin, mais il existe, dessiné par Labadye, dans les dessins originaux à la Bibliothèque Nationale. Nous sommes d'autant plus heureux de le reproduire que nous le croyons unique. En effet, dans un codicile, fait à Heinsberg le 20 décembre 1792, il avertit sa famille « du refus qu'il a fait de se laisser tirer en portrait, » mais pour la dédommager il lui « donne et legue dans la personne de son frere ainé ou de son heritier, le tableau de Saint Jean Baptiste son patron, qui lui vient de feu M. l'Eveque

(1) Voir la *Notice sur Saint-Michel du Wast*, Mém. de la Société des Antiq. de la Morinie, t. IX, p. 32.

de Boulogne, et qui, peint pour madame la Duchesse de Bourbon, aïeule de M. le Prince de Condé, a toujours eté regardé comme un chef-d'œuvre de l'art. »

Son testament, fait le 11 août 1766, avant la donation ci-après, contient quelques dispositions notables : il lègue, entre autres, « mille livres aux pauvres de l'hôpital de Boulogne, tous ses ornemens et son calice aux Religieuses Annonciades, et souhaite d'être enterré dans leur Eglise... »

Par un codicile postérieur « il donne à Mgr Asseline, éveque de Boulogne, son executeur testamentaire, sa bibliothèque, ensemble tous les livres qui lui ont été legués par Mgr de Pressy, à l'effet d'en former un commencement de bibliothèque pour les Eveques de Boulogne, qui en jouiront successivement sans pouvoir en disposer. »

A. R.

II

« Par devant les Conseillers du Roy notaires au Chatelet de Paris soussignés, furent presens sieur François Toussaint Fourchy, bourgeois de Paris, demeurant rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, au nom et comme procureur de Mre Jean-Baptiste Olivier Placide de Méric de Montgazin, prêtre docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre de l'église cathedralle de Notre-Dame de Boullogne sur mer, vicaire general dudit diocese et abbé commendataire de Saint-Pierre de Cellefrouin, fondé de sa procuration speciale à l'effet cy après, passée devant Dusommerard et son confrere notaires à Boullogne-sur-mer le treize septembre dernier dont l'original controllé le même jour est demeuré annexé à la minutte des presentes, après avoir eté dudit sieur Fourchy certiffié veritable, signé et paraphé en presence des notaires soussignès, d'une part :

Et honnetes et charitables filles sœurs Angelique Hesnard, superieure, Elisabeth Rigault, assistante, Charlotte-Elizabeth Mazier, œconome, et Claire Miot, officiere, touttes quatre presentement en charge faisant au nom et pour toutte la communauté des filles de la charité servantes des pauvres malades, demeurantes en leur principalle maison grande rue du faubourg Saint-Denis paroisse Saint-Laurent, autorisées à l'effet des presentes de Mre Antoine Jacquier, prêtre superieur general de la Congregation de la Mission et de ladite communauté des filles de la charité, demeurant en la maison de Saint-Lazarre, susditte grande rue du faubourg Saint Denis, paroisse Saint-Laurent et cy present, d'autre part.

Lesquelles parties desirant pourvoir au service et soulagement des pauvres malades et à l'instruction des pauvres petites filles de la paroisse du Wast et de celles de Boursin, Colemberg, Allincthun, Belbrune, Belle et Houlefort, touttes dependantes du diocese de Boulogne sur mer, et ce conformement aux pieuses intentions de dlle Marie-Jeanne Guillard (1), sont convenues et demeurées d'accord de ce qui suit :

(1) Le testament de cette bienfaitrice a été donné par M. l'abbé Haigneré dans sa *Notice sur Saint-Michel du Wast*, p. 28.

ARTICLE 1er.

Les dittes sœurs superieures et officieres se sont par ces presentes obligées tant pour elles que pour celles qui leur succederont en la ditte charge de tenir dans laditte paroisse du Wast, à perpetuité, trois filles de leur communauté et même un plus grand nombre, si besoin est dans la suitte aux mêmes clauses et conditions que les premieres, pour y servir et soulager les pauvres malades et instruire les pauvres petites filles, suivant leur Institut.

ARTICLE 2.

Ledit sieur Fourchy oblige le dit sieur Abbé de Montgazin, en vertu de ladite procuration de fournir aux dites filles un logement comode, separé et meublé convenablement, dans lequel elles n'auront aucun droit de proprieté et ne payeront à ce sujet aucuns cens, droits seigneuriaux d'amortissement, tailles, capitations, taxes, impositions ny autres choses quelconques, prevues ou non prevues, et l'on assignera un fonds suffisant pour subvenir aux grosses et menues reparations et aux ustanciles de la maison.

ARTICLE 3.

Il sera donné aux dittes filles pour la nourriture et entretien d'habits et linges à leur usage la somme de deux cent livres par an pour chacune, ce qui fait pour les trois sœurs six cent livres par année, payable d'avance, de six mois en six mois, ainsy que ledit sieur Fourchy oblige ledit sieur Abbé de Montgazin en vertu de ladite procuration et ce en deux payemens egaux à compter du jour de l'arrivée desdites filles de la maison de Charité de la paroisse du Wast sur les simples quittances de celle qui aura la conduite des autres, de laquelle somme elles ne rendront compte qu'à leur superieur de Paris.

ARTICLE 4.

Les dites filles auront en commun avec les pauvres de la ditte paroisse le bois, le sel, chandelle et blanchissage, comme aussy l'usage des draps, nappes, serviettes, essuymains, torchons et tabliers blancs, et elles vivront en particulier dans leur logement et elles n'admettront avec elles aucunes femmes ou filles pour le service des pauvres, afin que par le rapport et l'union qui est entr'elles les pauvres soient mieux servis. Touttes fois dans les travaux extraordinaires elles pourront se faire aider par quelques personnes de confiance aux depens de la charité.

ARTICLE 5.

Les dittes filles de la charité s'occuperont suivant leur Institut au service des pauvres malades de la paroisse du Wast et de celles susmentionnées ; elles feront elles-mêmes les saignées, sirops, decoctions, ptisannes et infusions aux pauvres malades, et leur administreront tous les secours qu'il conviendra, avec les bouillons, nourritures, drogues et autres choses necessaires autant que pourra

porter le fond destiné à cet effet ; on leur fournira les drogues, ustancils et autres provisions, ou on leur donnera pour les acheter l'argent necessaire dont elles rendront compte audit sieur abbé de Montgazin, ou à telle autre personne qu'il jugera à propos nommer et autoriser à cet effet, et après le decès dudit sieur abbé de Montgazin à ses héritiers, ou representans.

ARTICLE 6.

L'une des dittes filles sera chargée du principal soin de faire l'Ecolle, d'instruire des principaux misteres de notre sainte religion les pauvres petites filles desdittes paroisses sus désignées, et de leur apprendre à lire et à écrire. Elle ne recevra jamais en son écolle aucun garçon quelque bas âge qu'il puisse avoir, et lorsqu'il arrivera quelque maladie populaire parmi les malades ou les sœurs, elle suspendra son écolle, s'il est necessaire, pour aider au soulagement des malades et reprendra son employ le plutot qu'elle pourra.

ARTICLE 7.

On laissera vivre les dittes filles de la charité dans la pratique des exercices de piété qui leur sont et seront prescrits dans leur communauté. Elles ne s'engageront point au service des personnes riches, ni de leurs domestiques malades, s'ils ne sont reçus comme pauvres à la portion de la charité, et ne se melleront nullement du ménage ni des affaires domestiques de qui que ce soit ; Elles ne seront point obligées d'aller de nuit assister aucun malade, ny de rendre leurs services qu'aux pauvres et encore moins aux femmes dans leurs accouchemens, non plus qu'aux personnes decriées pour le vice d'impureté ou atteintes du mal qui en procède, touttesfois si les susdittes femmes accouchées sont pauvres, on leur pourra donner pendant quelques jours la portion, comme aux autres pauvres malades.

ARTICLE 8.

Quand lesdites filles seront malades, elles seront traittées de medicaments ainsy que les autres malades, et lorsqu'elles deviendront infirmes et hors d'état de travailler, après douze années de service en laditte paroisse, elles ne pourront être renvoyées à cause de leurs infirmités, si leur supérieure de Paris ne juge à propos de les rappeler, mais elles seront logées, nourries et traittées de medicaments, selon leurs besoins, et dans le cas qu'il se trouvera deux sœurs infirmes à la fois, les superieurs en rappelleront une, à laquelle ils suppléeront par une autre fille de la même communauté. en payant seulement par ledit sieur abbé de Montgazin, ou ses representans, les frais de son voyage et la somme convenue pour les entretiens annuels de chacune desdites filles.

ARTICLE 9.

Pour le spirituel les dittes sœurs seront soumises à Monseigneur l'Evèque de Boulogne et demeureront sous la conduitte et dependance du superieur general de leur communauté et de ses successeurs, lequel poura par luy meme ou par tel

autre qu'il deputera les visitter et les confesser de fois à autre avec l'approbation de l'ordinaire, leur designer un confesseur approuvé dans le diocese, leur donner les avis necessaires pour l'observance de leurs regles, les rappeler quand il jugera à propos et en envoyer d'autres en leurs places si les changemens se font pour le bien de laditte charité, ou à cause de mort d'aucune des dittes filles ou des infirmités qui leur seront survenues, après leur sejour pendant six ans en laditte charité; dans ces cas les frais des voyages, tant de celles qui seront rappelées que de celles qui iront les remplacer, seront aux depens de laditte charité, mais si les changemens se font pour le bien et à la requisition de la communauté desdittes filles, dans ce cas, les frais tant de retour que d'aller, seront aux depens de la communauté.

ARTICLE 10.

Les dittes filles ne rendront compte de leur administration et service des pauvres malades qu'à M. l'abbé de Montgazin ou à ses representans, lesquels laisseront vivre les dittes filles dans la pratique des exercices de pieté qui leur sont prescrits dans leur communauté, sans néanmoins prejudicier au soin et service des pauvres malades.

ARTICLE 11.

Le decès d'aucunes des dittes filles arrivant, on aura egard qu'elle est decedée au service des pauvres. Il sera permis aux autres filles d'ensevelir le corps de la deffunte, le laissant dans leur infirmerie jusqu'à ce qu'il soit levé pour être porté à l'eglise, comm'aussy de suivre au convoy le corps de la deffunte, tenant chacune un cierge à la main, et après la celebration d'une messe haute et de deux basses le corps de la deffunte sera inhumé dans l'eglise ou cimetiere de la paroisse où sera laditte maison de charité, et il sera posé sur la fosse une petite pierre sur laquelle le nom, l'age et le jour du decés de la deffunte seront gravés, le tout aux frais de la charité, à moins que M. le curé ne le veuille faire gratuitement.

ARTICLE 12.

Les dittes sœurs de la charité reconnaissent que le dit sieur abbé de Montgazin leur a fourny l'argent necessaire 1° pour les habits et linges desdittes trois sœurs 2° pour les livres à leur usage et ceux de pharmacie, 3° pour trois étuits garnis de lancettes et pour un étuit garni d'instrumens de chirurgie, 4° pour les frais de leurs voyages et ports de leurs balots et pour l'honoraire du present contrat et de trois expeditions dont deux en parchemin, l'une pour ledit sieur abbé de Montgazin, l'autre pour la communauté et la troisième en papier pour lesdittes filles qui demeureront en ladite maison de charité.

Car ainsy a eté convenu et accordé entre lesdittes parties, qui pour l'execution des presentes ont fait election de domicile, scavoir le dit sieur Fourchy, pour ledit sieur de Montgazin, en la demeure dudit sieur Fourchy, et pour les dittes sœurs de la charité en leur principalle maison à Paris, auxquels lieux, nonobstant..., promettant..., obligeant... chacun en droit soy renonçant... Fait et passé à Paris, scavoir pour ledit sieur superieur general en la maison de Saint-Lazare,

pour lesdittes sœurs en leur Maison, et pour ledit sieur Fourchy à l'Etude, l'an mil sept cent soixante unze, le unze octobre avant midy, et ont signé la minutte des presentes demeurées à Me Sibire, l'un des notaires soussignez.

(Scellé lesdits jours et an.) GIROUST. SIBIRE.

(4 ff. in-4° parchemin). (*Arch. Comm.*, G 902).

III

CODICILE du 28 janvier 1789.

« J'ai ajouté à mon testament... ce qui suit :

Aïant des vues particulieres que j'ai communiquées à Monseigneur l'evesque pour faire de l'établissement où sont les sœurs de la charité au Wast un noviciat de maîtresses d'ecole par tout le diocese, en y mettant des filles qu'on appelle, si je ne me trompe, d'onain? et dont la maison mere est dans la ville de Rouen, je donne et legue a cet estat une somme de douze mil livres, laquelle, au cas que mon projet ne put avoir lieu, serviroit à augmenter le bien que font au Wast les trois sœurs de la charité, et seroit pour execut..? en cours de route, à moins que mon executeur testamentaire ne preferat de donner ladite somme en contrats qui se trouveroient dans ma succession, sur quoi je le laisse entièrement libre.

Telles sont mes dernières volontés, en foi de quoi j'ai signé à Boulogne sur mer le 28 janvier 1789. MERIC DE MONTGAZIN.

p. c. c. A. R.

---

12 octobre 1791.

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE : RÉVERBÈRES.

Le Conseil général de la commune de Boulogne décide que, malgré l'épuisement de toutes les ressources financières de la ville, on ne peut cependant se dispenser d'éclairer la ville, comme de coutume. C'est pourquoi l'on s'occupa de dresser le cahier des charges de l'adjudication. C'était bien peu de chose alors que l'éclairage à Boulogne, vingt-un réverbères dans la haute-ville et vingt-trois dans la basse. On mettait les réverbères en place pour le 1er novembre, et on les rentrait en magasin le 1er avril. L'allumage se faisait au déclin du jour et devait durer jusqu'à minuit, sauf les jours de pleine lune qui apportaient à cet égard quelques légères variations de détail. La veille de Noël et les derniers jours du carnaval, l'éclairage devait durer jusqu'au matin. L'adjudication fut soumissionnée au rabais, sur une mise à prix de 3,500 francs, livrés par les citoyens Gradelle fils et Michel Blanchard, pour une somme de 2,950 livres. Les réverbères appartenaient à la ville, qui les entretenait de verres et de glaces, et l'on y brûlait toutes sortes d'huiles, car les comptes nous font voir pour ces objets diverses factures pour huile d'œillette ou de colza,

huile de baleine et même huile d'oliviers. En 1785, l'huile d'œillette, qu'on faisait venir de Béthune, coûtait 110 livres la tonne de cinquante pots. Pour augmenter le pouvoir éclairant des becs de lumière, on avait garni le fond des lanternes avec des glaces au tain, et l'on avait même essayé des plaques argentées, dont le poli brillant réfléchissait les rayons lumineux par réverbération pour en multiplier le faisceau. De là le nom de *réverbère*, lequel ne peut plus aujourd'hui s'appliquer que par abus aux lanternes d'éclairage. C'était le supérieur des Minimes, le R. P. Millot, qui s'était occupé d'introduire à Boulogne ces perfectionnements dans le service de « l'illumination publique ». Avant 1791 le couvent des Minimes louait un local à la ville, pour le dépôt de ses réverbères, pendant l'été moyennant une redevance annuelle de 6 livres. Chose étrange et presque incroyable, il y avait à peine quelques années que l'on avait commencé à accorder au public des villes ce bienfait inappréciable de l'éclairage et c'était le maïeur Achille Mutinot qui en avait posé la première base, lorsqu'il faisait allumer pour la première fois cinquante ans auparavant, une lanterne fixe à la porte de l'Hôtel-de-Ville nouvellement reconstruit.

(*Impartial*, 12 octobre 1870).

---

13 octobre 1212.

EUSTACHE LE MOINE, SEIGNEUR DE SWAFFHAM.

Le jour où Eustache, seigneur de Cours, tout Pair et Baron du Boulonnais qu'il était, refusa à son seigneur lige Renaud de Trie, comte de Boulogne et de Dammartin, d'aller lui rendre ses comptes de bailli et de sénéchal dans son donjon d'Hardelot, il ne fallait pas être sorcier pour deviner que sa révolte ne pourrait avoir pour lui que des conséquences désastreuses. La lutte était par trop inégale en effet entre un vassal tel que lui et le puissant feudataire de la couronne de France, proche parent du roi Philippe-Auguste. Sa tour féodale ayant été incendiée et les arbres de son courtil rasés à hauteur d'infamie, son existence d'outlaw traqué dans les fourrés, les forêts et les fondrières du comté, dut bientôt lui peser; les succès plus fictifs qu'effectifs qu'il avait pu remporter sur un seigneur aussi tenace que rancunier, ne sauraient avoir des lendemains durables.

S'inspirant d'une vieille rubrique de la sagesse politique — « Les ennemis de nos ennemis sont nos amis » — il tourna les yeux vers Jean Sans Terre à qui le roi de France disputait la Bretagne et la Normandie dans une guerre où Renaud de Dammartin jouait un rôle fort important aux Andelys, à Radepont et sous les murs de Rouen. Malgré bien des méfaits maritimes dont le commerce anglais se plaignait amèrement et les archives conservent les preuves, il se décida à quitter le Boulonnais où il ne trouvait plus ni sécurité, ni ressources, et alla offrir ses services de marin au roi d'Angleterre.

Connaissant la valeur de ce transfuge, Jean accueillit sa demande; mais il prit ses précautions en lui faisant prêter serment de bien et fidèlement le servir et en gardant sa fille comme garant et otage de sa foi. (Vers 1880-1909 de la chanson d'*Eustache-le-Moine.*)

Cette enfant — car elle devait être encore bien jeune — fut mise en chartre privée dans le couvent, de fondation royale, de Winchester, et y resta jusqu'en juin 1215: par sa lettre patente du 21, adressée de Runnymede à l'abbesse, le roi leva son écrou: « *Rex Abbatissae de Winton. Mandamus vobis quod liberetis Eustachio Monacho filiam et obsidem suam quam habetis in custodia...* »

Quant au père, il reçut d'abord le commandement d'une escadre de trente galères:

Li rois galies li bailla.
Wistasces en la mer entra.
Wistasce avoit xxx *galies.* (*V.* 1910-1912);

puis Jean lui donna comme denier à Dieu et pour arrhes du marché, un domaine situé dans le comté de Norfolk et contenant vingt-deux marquées de terre: c'est le fief de Swaffham qu'il détacha de l'honneur de Bretagne. C'est là, sans doute, dans ce nouvel asile, à l'ombre de l'église dédiée aux Saints Pierre et Paul que put enfin respirer sa famille qui le suivait dans son exil, sa femme, ses frères, son oncle et quelques fidèles tenanciers de son ancienne baronnie de Cours.

La fortune ne tarda point à lui sourire; à chacun de ses succès dans le détroit, sur les côtes françaises et dans les îles normandes, on voit correspondre une faveur du roi Jean, fief, terre ou rente.

Dès l'année 1211, le *Liber rubeus Scaccarii* enregistre un fait curieux sur une terre qui faisait partie de l'honneur du comté de Boulogne depuis la Conquête. Guillaume le Conquérant avait doté Eustache aux Grenons du fief de Fobbyng (aujourd'hui Fobbing) et Senefeld en Essex. Eustache III l'avait donné en 1125 au prieuré de Rumilly où il se cloîtra, en le grévant d'une rente de 20 livres au profit de l'abbaye de Samer. Le *Liber rubeus Scaccarii* constate que la propriété avait été dévolue avant 1211 à Thomas de Camville, puis à cette date à Eustache le Moine. « *Thomas de Camville* (tenet) *I feodum in Fobinghe et Senefelde de quibus consuevit reddere* xx *libr*(as) *monachis de Sancto Wimero, et post modum præcepto Regis Eustachio Monacho.* Eustache, moine défroqué de Samer, subrogé par la grâce de Jean Sans Terre aux droits de ses frères restés fidèles, voilà une ironie de haut goût!

Un autre Livre terrier de la cour de l'Echiquier, la *Testa de Nevill*, fournit sous la date de 1212, une autre indication non moins curieuse: on y voit le roi Jean faisant Eustache le Moine usufruitier d'un revenu constitué sur les biens du prieuré du Wast en Boulonnais, fondation de la Comtesse Sainte Ide. « *Eustac*(*ius*) *Monacus tenet Bocametum et Winterburn de dono domini R*(*egis*) *Johannis de elemosina abbatiæ de Wast, sed nescitur per quod servicium dominus Rex dedit illi* (1). »

(1) **Communication de M. J. Horace Round.**

Les deux manoirs se trouvent dans le comté de Dorset ; le premier appartient au territoire de Bockhampton, cundred de Stinsford, et le second constitue le territoire de Winterbourne-Monkton. D'après le *Domesday,* l'un et l'autre appartenaient à la comtesse de Boulogne en l'an 1086. La marque de leur origine religieuse se conserve dans l'épithète *Monkton* que l'on traduirait correctement par « Aux Moines ».

Le voyage de Renaud de Dammartin, venu à Westminster (1211) pour consommer ses trahisons envers Philippe Auguste en prêtant hommage au roi d'Angleterre, détermina bientôt la fuite de son ancien sénéchal. Le seigneur de Swaffham ne se sentait plus en sûreté dans sa nouvelle patrie où son ancien seigneur le poursuivait de sa tenace rancune. Il mit donc de nouveau la mer entre leurs deux haines.

Le roi de France accueillit sans hésitation un homme de guerre qui avait d'une manière brillante fait ses preuves sur terre et sur mer, dans les conseils et les ambassades (1). Sa protection et sa bienveillance s'étendirent sur Eustache et tous les siens : il les employa sur les côtes du Boulonnais à reconstituer sa marine militaire et à coopérer aux opérations nécessaires pour mener à bonne fin la révolte des hauts barons anglais et le couronnement de son fils Louis.

Eustache de Cours, réhabilité, commandait, on le sait, la flotte de ravitaillement que Philippe II et Blanche de Castille envoyèrent au prince Louis de France, et il trouva la mort sur son vaisseau amiral dans le combat livré entre Douvres et Sandwich le 24 août 1217. Il n'était déjà plus seigneur de Swaffham. Le 26 janvier 1216, le roi Jean y avait mis bon ordre : par lettres closes, il avait mandé à son vicomte de Norfolk de donner à Guillaume de Contes la saisine du fief de Swaffham que, cinq ans auparavant, il avait conféré au sénéchal du Boulonnais... "*faciat habere Willelmo de Cuntes terram que fuit Eustachio Monacho in Swafham que est de honore Britannie quam Dominus Rex ei concessit*". Ce Guillaume de Contes était un seigneur boulonnais qui tirait son nom du fief de Contes sis près de Maresquel : une charte contemporaine de Guillaume de Tingry à l'église d'Andres porte sa signature avec celle de son frère Eustache.

En confiant à Eustache le Moine le commandement de la flotte qui avait conduit le prince Louis dans Londres et arboré le drapeau fleurdelisé sous les murs de La Tour, Philippe Auguste le rétablit dans ses biens, titres et prérogatives. Le sénéchalat paraît s'être continué dans sa famille. On connaît en effet un Guillaume le Moine, seigneur de Cours, qui officia comme sénéchal en 1245 et en 1249 (D. Haigneré, *Chartes de Samer, supplément*; Duchet et Giry, *Cartulaire de Térouane*).

Dans ce Guillaume, on verrait volontiers l'un des deux prisonniers de guerre trop sommairement désignés dans la correspondance du roi Jean en 1214 comme

(1) Il aurait, d'après les Annales de Dunstaple, emmené cinq galères anglaises qu'il aurait offertes au roi Philippe comme arrhes de ses prises à venir : « *Aufugit* « *a nobis ad regem Francie cum quinque galeis, quia comes Bolonie insidia-* « *batur ei.* »

"*fratrem et avunculum Eustachii Monachi prisones de Insulâ de Serk* ", et dans le second, le Jacob ou Jakemin qui fut chargé par le roi Jean de plusieurs missions politiques (H. Malo, *Renaud de Dammartin*, 93 et 137.) Une mention collective et anonyme " *Fratribus Eustachii Monachi* " et une allusion indistincte à des fiefs tenus par eux, figurent dans Rymer, liv. I, 145, mais sans rien préciser de plus.

La fille, restée anonyme ainsi que sa mère, a dû sans doute être remise à son père par l'abbesse de Winchester. Le trouvère a inutilement chargé la mémoire du roi Jean du crime gratuit d'avoir tué cette enfant,

....Sa fille k'il a tuée
" Et arse et desfigurée " [v. 2226-7].

Aucun membre de la famille émigrée ne paraît avoir laissé de traces ni de souvenirs dans son fief d'Outremer ni dans les ruines de son église, non plus qu'elle n'en a laissé dans le château ni dans l'église de Cours, Course ou Courset.

V.-J. Vaillant.

---

13 octobre 1792.

ECOLES COMMUNALES.

« Le conseil général de la commune de Boulogne, considérant que les écoles primaires des jeunes filles sont vacantes depuis près d'un an ;

« Qu'il est instant de pourvoir au remplacement des ci-devant sœurs de l'hôpital et religieuses Ursulines qui étoient chargées de l'instruction publique de ces jeunes enfants ;

« Arrête qu'à la place des ci-devant sœurs de l'hôpital (les filles de la charité de Saint-Vincent de Paul) qui tenoient à la basse-ville les écoles primaires, et des ci-devant religieuses Ursulines qui tenoient les mêmes écoles à la haute-ville, le département sera prié de nommer le plutôt possible deux personnes pour la basse-ville, et une pour la haute, lesquelles seront chargées de remplir les mêmes fonctions ;

« Et considérant en outre qu'il y auroit du danger à retarder la tenue des écoles primaires, attendu le mécontentement qui éclate dans la classe indigente du peuple;

« Le procureur de la commune entendu;

« Arrête que les écoles primaires des jeunes filles seront ouvertes lundi prochain ;

« Que le traitement des personnes qui rempliront ces fonctions sera, pour chacune, de 200 livres;

« Et à l'instant le conseil général a nommé pour les écoles de la basse-ville Alexandrine Garasse et Catherine Jacquenay, veuve Guine, et pour celle de la haute-ville Françoise Chanteau, natifve d'Estaples.

[illegible] d'après d'anciens de Swaffham
[illegible]
[illegible]

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

« Il a été de plus arrêté que le département seroit prié de confirmer le présent arrêté et d'approuver les choix ci-dessus, ou d'en faire d'autres dans le plus bref délai possible. »

L'acte que nous venons de rapporter peut se passer de commentaires. On y voit clairement quelle était l'impéritie aveugle des législateurs enfiévrés qui gouvernaient la France. En supprimant tout d'un coup les ordres religieux qui dispensaient au peuple le bienfait de l'éducation et en chassant de leur couvent les pauvres filles qui s'y étaient vouées à Dieu pour le service des pauvres, ils n'avaient même pas songé à les remplacer. Il fallut que les murmures de la classe indigente vinssent les avertir qu'il n'y avait plus d'écoles, et que le peuple s'en allait retourner à la barbarie ! En outre, la commune qui précédemment n'avait pas besoin d'inscrire un sol à son budget pour l'éducation des filles, dut y pourvoir, au moyen de deux cents beaux écus comptants, qui eussent trouvé ailleurs leur emploi. De sorte qu'en définitive, le peuple, en faveur de qui l'on prétendait faire toutes ces réformes, s'en trouvait plus chargé, plus pauvre et moins bien servi qu'auparavant.

(*Impartial*, 13 octobre 1869).

---

14 octobre 1859.

LETTRE sur la rédaction du DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE de la FRANCE.

Monsieur le Président,

Par une résolution prise dans la dernière séance de la Société d'Agriculture, vous me priez de prendre part, pour l'arrondissement de Boulogne, à la rédaction du Dictionnaire géographique de la France. Les travaux qui peuvent être utiles au pays, ou aider les historiens à en déchiffrer les antiquités, me seront toujours sympathiques, et j'y consacrerai mes veilles, dans l'intérêt de la science, suivant l'étendue de mes forces et la mesure de mes loisirs. J'accepte donc la mission nouvelle que la Société veut bien me confier, et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir encore en cette occasion compté sur mon dévouement.

Mais, en acceptant cette nouvelle tâche, surtout quand une autre m'incombe déjà, j'ai besoin d'appeler votre attention sur l'énormité de la besogne. Réunir tous les noms géographiques dont notre pays est couvert; relever les noms féodaux ou germaniques de presque tous nos hameaux, nos fermes, nos lieux-dits : y ajouter, comme détail et complément nécessaire, la forme latine ou vieux français que ces noms ont revêtue dans les

âges passés; justifier le plus possible de ces noms à l'aide des anciens titres, telle est ma tâche, pour les 101 communes de l'arrondissement.

Quand je pourrais, à l'aide de mes connaissances historiques et des documents que renferment nos archives, arriver à un résultat quelconque: ce résultat serait bien éloigné de ce que demande le Ministre. Il faut, pour réussir dans ce travail, que j'aie recours aux lumières et aux efforts réunis de tous nos collègues. Je voudrais, Monsieur le Président, que vous fissiez demander à tous les membres de notre Société, disséminés dans nos communes rurales, de vouloir bien me seconder dans cette tâche ; il faudrait écrire à tous les maires, à tous les instituteurs, de nous faire un relevé des dénominations locales inscrites au cadastre de chaque commune ; si tous ces efforts ne sont pas réunis pour me seconder, j'arriverai difficilement ou, plutôt, je n'arriverai pas à remplir le cadre du travail que vous propose Monsieur le Ministre ; je donnerai des documents incomplets ; on s'en contentera peut-être ; et, comme il arrive d'ordinaire, notre Boulonnais sera encore négligé ou traité à la légère, dans le grand ouvrage monumental dont il est question.

J'espère, Monsieur le Président, que la Société, puisqu'elle se charge de répondre au vœu du ministère, ne voudra pas faire la chose à demi; et, en me donnant les moyens qui me sont nécessaires pour mener à bonne fin l'entreprise dont elle me charge, s'efforcera de faire en sorte que ce qui regarde notre pays soit traité avec tout le sérieux convenable dans le monument littéraire que Monsieur le Ministre veut élever, pour l'utilité de l'Empire et la gloire de l'érudition française.

Veuillez agréer....

D. Haigneré,
Archiviste de la Ville.

(*Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne*, 1859, p. 211-212).
(*Bibliographie*, II, 52).

---

14 octobre 1868.

BIBLIOGRAPHIE : LE MÉMOIRE DES INSTITUTEURS DÉLÉGUÉS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Ce fut une pensée à la fois généreuse et féconde, que celle de faciliter à un grand nombre d'instituteurs communaux les moyens de se rendre à Paris, pour y visiter l'Exposition universelle. En effet, au milieu de l'immense assortiment de productions commerciales qui s'étalaient fastueusement dans ce gigantesque bazar, il y avait eu place pour les choses de l'intelligence et jusque pour les plus humbles instruments de l'enseignement pédagogique. Là se trouvait réuni tout ce que la France

et plusieurs nations étrangères ont produit de plus parfait comme tableaux de lecture, d'arithmétique, de poids et mesures, tout le matériel de l'enseignement des sciences, de véritables expositions scolaires, de la vue et de l'étude desquelles il y avait beaucoup à profiter.

Levés de grand matin, les zélés voyageurs allaient à la Sorbonne, entendre des conférences que faisaient expressément pour eux les personnes les plus expérimentées dans l'art d'instruire la jeunesse; puis ils se rendaient au Champ-de-Mars, où s'ouvrait pour eux la série des études les plus vastes et les plus intéressantes. Le soir, on les retrouvait assistant à des lectures faites dans le local de la Société pour l'instruction élémentaire.

« Certainement, après avoir visité nos palais, nos musées; après avoir « contemplé les chefs-d'œuvre qu'on y conserve; après avoir admiré les « prodiges qui se trouvaient dans toutes les parties du Champ-de-Mars, ils « ont dû concevoir des idées plus nettes sur la gloire de la Patrie, sur la « force de la France. »

L'enseignement pédagogique n'était pas le seul but de leurs études. Que n'ont-ils pas appris, à Billancourt, sur le perfectionnement des instruments agricoles, et sur l'utilité de toutes ces machines ingénieuses destinées à faciliter à l'homme la conquête de la terre!

*
* *

L'ouvrage publié par MM. les Instituteurs de l'arrondissement aura pour principal résultat de conserver en les résumant tous les souvenirs de cette utile expédition. Ce sera aussi le moyen de les populariser auprès de ceux qui n'ont pu prendre part à ce voyage scientifique, afin que tous profitent de l'expérience acquise par leurs collègues.

Dans un discours prononcé par lui dans la conférence spéciale tenue à Boulogne le 7 novembre 1867, et imprimé au commencement du volume dont nous rendons compte, M. l'inspecteur Carpentier a parfaitement résumé les avantages que MM. les instituteurs ont pu retirer de leur voyage, et il a rendu un hommage mérité à tous ceux qui les ont aidés dans l'accomplissement de leur mission.

Viennent ensuite les analyses fort bien faites des conférences auxquelles MM. les instituteurs ont assisté; puis le résumé des rapports qu'ils ont été chargés de faire sur les divers objets qui ont frappé leur attention, dans le cours de leurs visites au Champ-de-Mars. On y remarque des études comparatives sur l'organisation matérielle des écoles, telles qu'on les construit en France, en Prusse, en Amérique, en Suède, etc.; sur les méthodes de lecture au nombre de vingt; sur les méthodes d'écriture, les grammaires, les traités d'arithmétique, les ouvrages élémentaires d'histoire

et de géographie, l'enseignement du dessin, de la musique, des matières agricoles, les livres et les appareils de gymnastique, etc., etc.

Pour l'exposition de Billancourt, le compte-rendu est illustré par de nombreuses vignettes, représentant les principales machines dont l'emploi est destiné à simplifier les anciens procédés employés pour la culture de la terre et la récolte des moissons.

Ces dernières parties du Mémoire sont d'autant plus intéressantes qu'elles représentent le travail particulier et personnel des instituteurs, et qu'on y trouve de réelles qualités de style et de rédaction qui sont de nature à donner la meilleure idée du talent et du savoir de ces modestes fonctionnaires.

*
* *

Des appendices sont consacrés 1° à une liste des ouvrages classiques les plus répandus dans les écoles primaires, avec le nom de l'éditeur et le prix de vente ; 2° de courtes notices biographiques sur quelques-unes des personnes qui ont rendu le plus de services à l'enseignement primaire ; 3° de renseignements relatifs à diverses formalités que les instituteurs ont à remplir, en certains cas.

Une *Notice topographique, statistique et historique sur l'arrondissement de Boulogne* termine cet ouvrage et mérite que nous nous y arrêtions un instant. On y trouve condensé tout ce qu'il est indispensable de savoir sur l'état actuel du pays, au point de vue de l'industrie, du commerce, des ressources agricoles, des origines historiques et des évènements qui ont illustré son passé. On devait s'attendre à y voir un tableau comparatif du degré de l'instruction dans les divers cantons qui composent l'arrondissement. Croirait-on que c'est le canton de Desvres qui l'emporte, bien que ce soit celui où la population vit dispersée dans un plus grand nombre de hameaux ? Les autres cantons se subordonnent dans l'ordre suivant : Boulogne, Guines, Samer, Marquise, Calais.

Un tableau comparatif, par cantons et par communes, fournit ensuite des renseignements qu'on ne saurait se procurer nulle part ailleurs, et qui ont dû nécessiter de grandes et patientes recherches. On y voit en effet le chiffre de la population en 1700, en 1800, en 1847 et en 1867 ; le nombre d'habitants qui ont leur résidence à plus de 2 kilomètres des écoles ; la distance de Boulogne, le nombre des hameaux, le montant du principal des quatre contributions directes, la superficie territoriale en hectares, avec la division en terres labourables, et en prairies ou pâtures, la superficie et le revenu des biens communaux, la contenance des jardins scolaires, l'indication des communes qui possèdent une bibliothèque scolaire, des asiles-ouvroirs, des instituteurs-adjoints laïques, et enfin le

nombre comparé des élèves qui fréquentaient les écoles primaires et asiles de toute nature en 1847 et en 1867. — Ces tableaux sont très instructifs et font toucher du doigt les progrès considérables obtenus depuis vingt ans dans l'organisation de l'enseignement.

Des planches fort bien faites, exécutées par l'imprimerie Berr et Simonnaire servent d'illustration et d'éclaircissement aux matières si diverses qui font l'objet de cet important Mémoire.

*
* *

Une telle publication, nous sommes heureux de le répéter, fait le plus grand honneur au talent et aux aptitudes variées de MM. les instituteurs de l'arrondissement, qui en ont fourni les principaux matériaux; mais il ne faut pas oublier d'en faire rejaillir en grande partie le mérite sur le fonctionnaire aussi dévoué que modeste, qui a pris l'initiative de ce difficile travail, qui a mis ces matériaux en œuvre, qui a surveillé l'impression de l'ouvrage, et qui s'efface derrière ceux qu'il veut mettre en relief. L'indiquer ainsi, c'est le nommer. Qui ne reconnaît à ces traits celui qui exerce à Boulogne les importantes fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire, toujours préoccupé du soin de développer la culture intellectuelle et morale des classes populaires, et toujours si zélé pour les hommes laborieux qui s'appliquent à instruire la jeunesse sous son intelligente et paternelle direction ?

*
* *

Ajoutons que l'ouvrage se vend au profit des bibliothèques scolaires de l'arrondissement, à propos desquelles la note suivante est jointe au volume :

« Des bibliothèques destinées à guider les instituteurs, lorsqu'ils ont à faire choix de livres, soit pour leurs élèves, soit pour leur instruction, ont été fondées dans les six cantons de l'arrondissement de Boulogne, mais il y manque certainement beaucoup de bons ouvrages d'éducation, et les armoires-bibliothèques n'ont pu être encore achetées faute de fonds.

« Si des bénéfices sont obtenus par la vente de quelques exemplaires du *Mémoire des Instituteurs délégués à l'Exposition*, ils seront consacrés aux dites bibliothèques, pour lesquelles on recevra aussi avec reconnaissance les dons en livres et en argent qui seraient faits par des personnes généreuses et amies de l'instruction primaire. On pourra adresser les dons à M. Carpentier, inspecteur de l'arrondissement, à Boulogne-sur-mer. »

Le but est utile, les vues sont désintéressées : espérons que l'appel fait en faveur du bien que l'on se propose sera entendu.

Die Frei Sprecher.

(*Bibliographie*, II, 155). (*Impartial*, 10 et 14 octobre 1868).

15 octobre 1609.

LES GRENETIERS.

Ce n'était pas en ce temps-là qu'un ordre venu de Paris, ou d'ailleurs, même signé de la main du roi et scellé du grand sceau du royaume, serait venu détruire impunément les institutions établies *ab antique* dans la moindre petite ville de France. Quand pareil évènement se présentait, c'était le coup de poing sur la ruche : tout aussitôt les abeilles se réunissaient frémissantes et s'apprêtaient à protester contre le téméraire qui venait troubler la tranquille sérénité des vieux privilèges. C'est ce qui arriva, à la date de cette éphéméride. Il faut savoir que la petite province du Boulonnais était exempte de l'impôt de la gabelle, sans doute à cause de l'importance de ses pêcheries et de son commerce de poisson salé. Mais ces exemptions ne faisaient point l'affaire des *grenetiers*, ou fermiers des greniers au sel, qui exerçaient dans le voisinage. A cette époque, ceux de Forest-Montiers en Ponthieu avaient jugé convenable d'étendre leur juridiction jusque sur la ville d'Etaples, et on les soupçonnait fort de vouloir porter quelque peu plus loin leur entreprise sur les privilèges locaux, « à la totalle ruine du païs. » Les représentants des intérêts communaux se réunirent immédiatement, à cette nouvelle, en assemblée extraordinaire, sous la présidence du maïeur de Boulogne, Guillaume Mouton, assisté des échevins, de l'avocat et du procureur de la ville. On y remarquait en première ligne, « Claude Lesnel, maïeur de la ville d'Estapes, et Jehan Fiérard, antien maïeur d'icelle, Anthoine du Quesne, eschevin et Me Claude Meignot, notaire royal et bourgeois dudit Estapes ; puis Me Poitevin, notaire royal, eschevin et vice-maïeur de la ville de Desvrene, Rault Molmie, antien échevin d'icelle, Regnault Mangnier, maïeur de la ville d'Ambletheue, et Jehan Tiercelin, vice-maïeur dudit Ambletheue, Pierre de le Pierre, maïeur de Wissancq, Thomas Dacquebert, vice-maïeur, Pierre Haltazin, échevin, » etc. — D'un commun accord on résolut d'envoyer en cour Me Guillaume Mouton, avec mission de réclamer par supplique d'abord, puis ensuite par toutes les voies de droit contre « telles entreprises » ; et l'on se cotisa pour payer les déboursés du voyage et les frais de la poursuite, suivant un état présumé montant à 300 livres. La ville de Boulogne et celle d'Etaples s'engagèrent chacune pour un tiers. Le reste fut fourni par les bourgeois des trois autres villes, taxées, savoir: Ambleteuse à 30 livres, Wissant à 20 livres, et Desvres à 50 livres, ce qui nous fait connaitre l'importance relative de chacune de ces localités.

(*Impartial*, 15 octobre 1870).

16 octobre 1789.

ARRESTATION DU DUC D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans, celui qu'on appela dans la suite Philippe Egalité, arriva de bon matin à Boulogne, dans l'intention de s'embarquer pour Londres, à l'heure de la marée. Ce fut l'occasion d'une grande rumeur dans la ville. Le peuple, assure-t-on, paraissait désirer de savoir si son Altesse était porteur de passeports suffisants ; et l'émotion fut telle qu'il s'assembla une foule de monde sur le port, et devant l'Hôtel du Lion d'Or, afin de s'opposer à l'embarquement. Les autorités municipales s'empressèrent de se rendre à la Mairie, afin d'être à même de prendre toutes les mesures de sûreté que les circonstances pourraient réclamer. M. Pierre Vasseur, vice-maïeur en charge, se fit représenter les passeports du Prince. Il y en avait trois, un de l'Assemblée nationale, un du Roi, un de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; mais cela ne suffisait pas au peuple. Trois matelots, députés par les femmes de la Beurrière, vinrent à l'Hôtel-de-Ville déclarer que le peuple ne souffrirait point le départ de son Altesse, le regardant, disaient-ils, comme le *Père du peuple,* et dans la crainte d'être privés d'un *protecteur puissant.* Le duc d'Orléans dut se soumettre ; et, pour faire voir que ses passeports étaient authentiques, il se résigna à envoyer son secrétaire à Paris, dans la compagnie des députés que le peuple choisit pour s'assurer du fait. Ces députés furent M. Wyant, procureur en la Sénéchaussée, capitaine des grenadiers de la troupe nationale, et M. Blangy, aussi procureur, major de ladite troupe.

Trois jours après, ils étaient de retour et le peuple apaisé laissa partir le prince qui s'embarqua le 20, sans aucun obstacle.

(*Impartial*, 15 octobre 1869).

(Voir le 17 et le 18 octobre).

---

17 octobre 1789.

Lettre des Officiers Municipaux de Boulogne aux députés du Tiers-Etat, MM. Gros et Latteux.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous donner avis que Monseigneur le duc d'orléans est arrivé jeudy dernier, sur les cinq heures du soir, En cette ville ; que hier vendredy, sur les sept heures du matin, à l'heure de la marée, lorsqu'il alloit s'embarquer avec sa suite, après avoir montré ses pasports qui Etoient en regle ; Les matelots de cette ville, et plus particulièrement leurs

femmes, ont Ameutées le peuple, Et se sont portées en foule à la rencontre du prince, lui ont declarés qu'ils s'opposoient formellement à son depart pour l'angleterre, fondés sur ce qu'il avoit toujours Eté le protecteur du peuple, et qu'il devoit rester parmi ce peuple pour le deffendre contre ses Ennemis, que ceddant à la force, il est retourné à son auberge avec sa suite ; qu'instruits de ce qui se passoit, nous (nous serions) de suite transportés à l'hotel de ville pour aviser au (moyen qu'il y) avoit à prendre dans cette circonstance ; que trois femmes (de la beur)rière, deputées par le peuple sont entrées au même moment (dans l'ho)tel de ville, que leur ayant demandé pourquoi le peuple (s'opposoit) au départ du prince, elles nous repondirent que dans la crise (actuelle) elles avoient besoin de son appui ; Connoissants sa popularité, et que si on le laissoit partir, elles avoient nombre de bras armés pour s'y opposer.

Voyants que nos Representations etoient infructueuses, nous primes le parti de deputer cinq de nos Membres vers Le prince, pour aller prendre ses ordres, lui temoigner combien nous Etions sensibles à l'empechement que le peuple mettoit à son Embarquement, que nous etions prets à donner tous les ordres qu'il jugeroit convenables, mais que nous pensions que la force n'etoit pas le moyen le plus sure à employer dans ce moment ; attendu la trop grande Effervescence du peuple, qui paroissoit decidé à se revolter si l'on s'opposoit au desir qu'il temoignoit d'Empecher l'embarquement de son Altesse, sous le pretexte qu'en le laissant sortir de France, ils perdoient leur pere et le protecteur de leur Liberté.

En vain leur a-t-on fait lecture à differentes reprises des trois passeports donnés au prince par l'Assemblée nationale, le roy et la commune de Paris, passeports qui prouvoient bien clairement que son altesse Etoit chargée d'une mission En angleterre. Le peuple assemblé en foule a toujours insisté sur ce qu'il resta En France pour etre leur appuis.

Le prince bien persuadé que la force ne pouvoit rien dans la circonstance a pris le parti de sortir à la porte de l'hotel et de dire au peuple qu'il consentoit à rester en cette ville, et qu'il alloit Envoyer son secretaire (à Paris) pour, avec les deputés qu'il leur plairoit (nommer), se rendre à l'Assemblée nationnale lui faire p(art de ce qui) s'etoit passé à son égard et lui demander ainsi qu'(à sa Majesté), le parti à prendre dans cette conjoncture.

Les Deputés par le peuple sont, Monsieur (Wyant, procureur) du roy, Monsieur Blangy, procureur et le sieur Lafrance, marin, qui sont partis hier pour Paris, sur les deux heures après-midi avec le secretaire du duc...

Vous aurez certainement vû Les deputés, avant que la presente vous parvienne ; nous aurions desirés pouvoir vous l'envoyer par Eux, mais le temps nous à Manqué ; quoique nous soyons bien persuadé que Mrs Wyant et Blangy vous rendront fidelement tout ce qui s'est passé, nous croyons devoir vous confirmer tout ce qu'ils vous diront à cet Egard, et vous faire savoir, En outre, que dans ce moment nous venons d'apprendre que le peuple suspecte Les passeports de Monsieur Le duc, qu'alors pour nous mettre à l'abry de tous reproches, on a donné pour consigne, tant aux grenadiers de la troupe

nationnale qu'à ceux du regiment de Condé, qui ont désiré garder ensemble l'hotel du prince, qu'ils aient à s'opposer à ce qu'il Lui soit fait aucune insulte, non plus qu'à sa suite et qu'ils l'empechent aussi de sortir de l'hotel ; on a conseillé au prince de rester chez lui, ce qu'il a promis de faire.

(Nous ve)nons de recevoir une Lettre du comité provisoir de Calais (par la)quelle on nous dit qu'on vient d'apprendre l'arrivé de son (Altesse) monseigneur Le duc d'orléans icy et l'on nous demande quel (parti n)ous avons pris pour nous opposer à son depart pour l'angleterre.

..... eux être apportés (à portée) de se determiner sur ce qu'ils ont à faire (relativem)ent aux deux domestiques de son Altesse qui sont arrivés à Calais avec ordre d'y attendre Le duc, nous leur avons de suite Envoyé copie de notre procès-verbal pour les mettre aportés (à portée) d'agir suivant leur prudence.

Nous croyons devoir vous faire Savoir que Monsieur Le duc a pris la route de Saint-Pol pour venir En cette ville, et qu'un adjudant général de la milice nationnale de Paris, suivant qu'il nous est Apparû par son passeport, arrivé En cette ville dans un cabriolet, au moment ou le bruit couroit que Monsieur Le duc se trouvoit forcé par la populace de suspendre son depart pour l'angleterre, est de suite remonté dans sa voiture En prenant la route de Paris, c'est ce que deux jeunes gens dignes de foi nous ont attestés avoir remarqué.

Nous avons dit plus haut que les grenadiers de Condé formoient La garde de Monsieur Le duc avec notre troupe nationnale, mais nous venons d'apprendre que les bourgeois, seuls, gardent Le prince.

Nous avons l'honneur d'être Messieurs, vos très humbles et très obeissants serviteurs.

Pre Coilliot.	D'herlen, Caron de (Fromentel.
Dusommerard.	(Routtier) d'hostove.
Wyant-Duf...	(Fa)lempin.
du blaisel du rieu.	
fs. Delacre.	Nas Delacre.

(Original : 4 pp. in-4° papier, en mauvais état.)

(Voir au 18 octobre).

---

17 octobre 1861.

Lettre de M. Louis Cousin : Fouilles de Wissant.

Mon bien cher Collègue,

Je crois devoir vous informer du résultat des nouvelles fouilles que je viens de faire faire à Wissant.

On a exploré à peu près en tous sens le mont d'Averloo et il a été ainsi constaté matériellement que jamais il n'y avait eu là un camp formé par Jules César ou ses lieutenants ; au bas des rideaux on a trouvé presque partout le terrain naturel à 1 ou 2 pieds, ce qui est exclusif des larges fossés sans lesquels il n'y avait

pas de camp à l'époque romaine, et surtout de Jules César. D'un autre côté, on n'a découvert aucune trace ni d'enceinte carrée, ni même d'anciens murs. Les quelques fragments de pierre qu'on m'a montrés doivent provenir d'anciennes bornes, vu leur forme, et l'on sait qu'il y en avait dans ces parages un assez grand nombre du temps de l'occupation du Calaisis par les Anglais ; elles sont figurées sur une ancienne carte dont j'ai copie, comme indiquant la limite séparative des deux pays, la frontière...

Il est probable qu'il y a eu alors quelques batteries sur le mont d'Averloo, ou une redoute...., car il y avait des motifs d'établir des moyens de défense sur ce mont qui est longé par l'ancienne grande route de Wissant à Calais qu'on nomme dans le pays, le *chemin des Romains*; c'est celle qui venait de Boulogne par Oupehen et Ausque....

Agréez, etc.

L. Cousin,
Président de la Société Dunkerquoise.

(Voir t. I, p. 96).

---

18 octobre 1789.

Lettre de MM. Blangy et Wyant à MM. Gros et Latteux.

Messieurs,

Nous avons eû l'honneur de vous écrire, Monsieur Wyant et moy, pour vous faire part de notre arrivée à Paris, comme y etant deputés de la part de la Commune et de la municipalité, à l'occasion des obstacles apportés au depart de Monseigneur Le Duc d'Orléans, qui alloit s'embarquer pour l'angleterre. Muni de trois passeports, un de l'assemblée nationale, un de Sa Majesté, et un autre de l'hôtel-de-ville de paris.

L(a pop)ulace *à l'instigation d'un Etran(ger)* s'est opposé au départ du prince, et les motifs de son opposition résid(ent) dans son amour pour sa personne royalle.

Nous avons reçu de Monsieur le Comte de Montmorin, de Monsieur freteau et de L'hôtel-de-ville, toutes les pieces necessaires pour lever les obstacles apportés au depart de Monseigneur Le Duc d'Orléans, pieces nullement necessaires au fond, mais utiles pour satisfaire une populace imbecile, et arreter les trop genants effets de son affection.

Nous sommes au desespoir, Messieurs, de n'avoir pu avoir le Bonheur de vous rencontrer, et de vous faire particulierement part de ce qui s'est passé.

Nous vous remettons une lettre ouverte que MM. les o(fficiers) Municipaux ont reçu de (Calais) et de laquelle vous ferez (à l'assemblée) nationale tel usage que vous jugerez convenable... Nous vous écrivons à la hate et au moment precipité de notre départ et avons l'honneur d'être... etc.

Blangy, pr.
Wyant, Pr du Roy.

(Original, 3 p. pt in-4°, papier moisi et pourri).

Boulogne, le 21 octobre 1789.

MESSIEURS,

.... M. le Duc Dorleans est parti le 19 dix heures et demie du matin par un vent très favorable et au milieu des acclamations de tout le peuple.

Nous avons l'honneur d'être...

Les officiers municipaux et du comité de Boulogne,

F^s DELACRE CARON DE FROMENTEL.

ROUTTIER D'HOSTOVE.

P^re COILLIOT. D'HERLEN.

DUTERTRE, N^es DELACRE.

---

19 octobre 1571.

INDÉPENDANCE DES COMMUNES.

Parmi ceux qui parlent aujourd'hui de l'indépendance des communes, il en est bien peu qui sachent que, pour la reconstituer, c'est à l'ancien régime qu'il faudrait aller demander des leçons pratiques. Les preuves de cette indépendance, les faits qui l'affirment et les formalités extérieures qui en étaient le signe, se rencontrent à chaque page de l'histoire du passé. C'est ainsi par exemple qu'à la date ci-dessus inscrite nous trouvons dans le *Livre vert* de la ville de Boulogne la délibération suivante : « Deliberé qu'il sera interjecté appel de la sentence donnée par M. le lieutenant general en la seneschaussée de Boullenois, en tant qu'il a ordonné par icelle que messieurs de la loy seront tenuz prester nouveau serment par devant luy et les officiers du Roy, avant que mesdits sieurs puissent entrer en charge, actendu que telle chose ne fut jamais faicte et qu'elle est de nouveau inventé à la suscitation du procureur du Roy. »

Ce procureur du Roy, un personnage inquiet et remuant, n'était autre que Gilbert Monet, seigneur de Zunesticq, lequel avait entrepris, au XVIe siècle, l'œuvre que devait réaliser plus tard avec tant d'insolence et de morgue le lieutenant-général Dauphin d'Halinghen, c'est-à-dire la réduction de l'échevinage sous l'autorité de la sénéchaussée. Mais le XVIe siècle n'était pas encore mûr pour de pareilles réformes ; et la déplorable centralisation qui a fait tant de mal à la France n'en était alors qu'à ses débuts et à ses essais. L'échevinage résistait de toutes ses forces à l'absorption qu'on voulait faire de son pouvoir, et nous devons penser qu'il eut gain de cause ; car les réglements municipaux qui restèrent en vigueur jusque par de là le milieu du siècle dernier, constatent que le maire de Boulogne prêtait le serment entre les mains de son prédécesseur immédiat,

ce qui était le symbole le plus manifeste de l'indépendance absolue dont jouissait l'autorité municipale. Aussi lorsque le maïeur Mutinot mourut en charge, au mois de décembre 1748, ce fut une grave et difficile question de savoir comment son successeur serait installé et entre les mains de qui il prêterait le serment. Pour sortir d'embarras, sans passer sous le joug de la sénéchaussée, le nouveau maïeur se rendit à Paris, où il se fit recevoir par devant la cour du Parlement, qui l'admit à prêter le serment accoutumé.

(*Impartial*, 19 octobre 1870).

---

19 octobre 1890.

Lettre de M. Léopold Delisle à M. l'abbé Haigneré. Manière de faire les tables.

Cher Monsieur,

Moi aussi j'ai été bien des fois dans de grandes perplexités pour établir l'ordre alphabétique des noms compris dans une table, alors que ces noms se présentent sous les formes les plus diverses, en latin ou en français.

Les Allemands se sont tirés d'affaire, dans les *Monumenta germaniæ historica* en adoptant la forme qui leur parait la meilleure, et en rangeant indistinctement sous cette forme tous les cas qui s'y rattachent. C'est ainsi que, dans l'un des derniers volumes des *Scriptores*, on trouve sous la rubrique: Waltarius les articles :

Galterius ep. Aurelian.
Waltharius I ep. August...
Waltherus II ep. August.
Gualterus II ep. Laudun.
Waltherus abbas Altahensis.
Walterus abbas Arroasiensis.
Waldharius abbas Augiensis.
Waltherus de Virdenheim.
Gualterus de Griesbach.
Galterus de Haydun.
Gualterus de Ratis.
Waltere de Rietheim.....

Il y a un réel avantage à ce système puisqu'on trouve groupées à un même endroit toutes les mentions se rapportant aux personnes qui ont porté le même nom et qu'on n'est pas exposé à laisser échapper une indication utile, comme cela arrive fatalement quand, en faisant une recherche, on ne s'avise d'aller à la place où l'ordre alphabétique appelle une forme insolite ou même incorrecte.

Le système allemand est cependant fort incommode dans certaines circonstances. L'œil est dérouté dans les recherches et ne sait pas à quel endroit de la table on se trouve, les articles ne commençant pas d'après l'ordre alphabétique rigoureux.

A votre place je profiterais de ce que votre édition est pour ainsi dire un texte français, la rubrique de chacune de vos chartes étant en français, je supposerais traduits en français tous les noms d'hommes et je commencerais chaque article de

la table par la (forme) française la plus usuelle. Tous vos Guillaume seraient enregistrés au mot GUILLAUME .., sauf à insérer à la place normale des articles de renvoi WILLELMUS, voy. Guillaume, GUILLERMUS, voy. Guillaume... Il ne serait pas besoin de traduire les surnoms.

Système analogue pour les noms de lieu et de collectivité ; — de même pour les adjectifs.

Si la forme correspondante en français était douteuse, je conserverais la forme latine...

Si les ressources de votre imprimerie en capitales et en italiques sont restreintes, je mettrais tout en minuscule romaine.

Voilà l'expédient que je vous propose. Vous en prendrez ce que vous jugerez à propos. Je sais que vous triompherez de la difficulté.

Croyez, etc.

L. DELISLE.

(Administrateur général de la Bibliothèque nationale).

30 septembre 1891.

... Il m'a semblé, en parcourant votre table de votre nouveau volume des *Chartes de Saint-Bertin* que vous aviez très heureusement triomphé des difficultés que présentait la rédaction de cette table. Vous donnez le moyen de tout retrouver, et vous identifiez les noms de lieu alors même qu'ils paraissent uniquement comme surnoms de différentes personnes. On ne saurait demander davantage...

L. DELISLE.

---

20 octobre 1800.

ÉCOLE CENTRALE.

On lit à cette date (28 vendémiaire an IX) la proclamation suivante, dans le registre aux arrêtés de la Mairie :

« Le second adjoint à la mairie (J. J. Coilliot) fesant les fonctions de maire en son absence et en celle du premier adjoint ;

« Désirant seconder le zèle des professeurs de l'école centrale du Pas-de-Calais, établie en cette commune (1), et faire participer aux bienfaits de l'instruction publique les habitans de cette commune, quelles que soient leurs professions et leurs facultés ;

(1) L'inauguration de l'école centrale du département du Pas-de-Calais avait eu lieu le 15 germinal an VI (4 avril 1798), sous la présidence des citoyens Jacques Merlin et Joseph Parent-Réal, administrateur du département. Deux discours avaient été prononcés, l'un par le président, l'autre par le citoyen Pichon, professeur d'histoire.

La brochure qui donne le compte-rendu de cette cérémonie, portant à la première page les attributs maçonniques, laisse voir sous quels auspices était placée cette malheureuse école. A. R.

« Prévient les concitoyens que l'ouverture des cours aura lieu le 1er brumaire prochain (23 octobre) à trois heures après midy.

« Les citoyens assez fortunés pour acquitter la rétribution de 25 francs déterminée par la loi, et qui voudront suivre lesdits cours, sont invités à s'adresser au citoyen Blanche, l'un des professeurs et président du conseil d'administration de ladite école, pour recevoir une carte d'inscription avec laquelle ils seront admis au nombre des élèves.

« Quant aux indigents, ils jouiront du même avantage en observant les mêmes formalités et en se munissant préalablement d'un certificat d'indigence qui leur sera délivré par les maires et adjoints. »

La reprise des cours se faisait ainsi chaque année avec un grand appareil ; les maire et adjoints étaient de la fête, avec toutes les autorités civiles et militaires ; et ils s'y firent escorter cette année-là par deux compagnies, l'une de grenadiers, l'autre de chasseurs de la garde nationale, qui se réunirent à la Sous-Préfecture, afin de se rendre de là au Grand-Séminaire où se faisaient les classes.

(*Impartial*, 20 octobre 1869).

---

21 octobre 1532.

Entrevue de François Ier et de Henry VIII

à Boulogne.

Le samedi 19 octobre de l'an 1532, François Ier arrivait dans la ville de Boulogne, pour se préparer à y recevoir le roi d'Angleterre. Avec lui se trouvaient le roi de Navarre, le dauphin de Vienne, les ducs d'Orléans, d'Angoulême, de Vendôme, de Guise et de Longueville, les comtes de Saint-Pol, de Nevers, d'Etampes, de Laval, le prince de Melphes (1), les cardinaux de Tournon et de Grammont, onze évêques et beaucoup d'autres seigneurs.

On préparait dans l'abbaye de Notre-Dame les appartements royaux. Des maîtres et compagnons peintres, parmi lesquels on comptait Guillaume Laignel avaient été mandés tout exprès d'Amiens, pour travailler aux plus somptueuses décorations. L'abbaye se composait de deux grands corps de logis, reliés l'un à l'autre par un bâtiment central, avec une cour spacieuse, disposition analogue à celle que présente encore aujourd'hui l'ancien palais épiscopal.

Après avoir approuvé l'ensemble des préparatifs et activé le zèle des ouvriers, François Ier se rendit à Marquise où il attendit jusqu'au 21, à dix heures du matin, l'arrivée d'Henri VIII ! Lorsqu'il eut appris que le monarque anglais touchait aux frontières de France, il s'avança courtoisement à sa rencontre

(1) Jean Caraccioli, prince de Melphes ou Melfi.

jusqu'au milieu de la petite plaine qui est à l'extrémité de la commune de Leubringhen, près de Saint-Inglevert, qu'on appelait alors *Sandyngfelde*. Le roi de France était accompagné d'une grande partie de sa noblesse, avec une suite de vingt mille chevaux.

Quant au roi d'Angleterre, il avait amené avec lui les ducs de Norfolk et de Suffolk, les marquis de Dorset et d'Exeter, les comtes d'Arundel, d'Oxford, de Surrey, d'Essex, de Derby, de Rutland, de Huntingdon et de Sussex, sans compter un nombre infini de vicomtes, de baronets, de chevaliers de la Jarretière et d'autres gentilshommes magnifiquement équipés: Boulogne avait paru trop petite pour recevoir la suite de ces nobles seigneurs; et l'on avait laissé à Calais la plus grande partie des hommes d'armes qui leur faisaient cortège.

Au moment où les deux rois furent arrivés sous les murs de la ville, de formidables décharges d'artillerie — plus de mille coups de canon — furent tirés en leur honneur. « A la descente de cheval, dit un auteur contemporain, le Roy « mena le Roy d'Angleterre jusques à sa chambre, lequel souppa tout seul, et « le Roy d'ung autre cousté; et, après soupper, le Roy vinst en la salle « commune qui estoit ordonnée pour faire les festins, et se retirasrent eulx deux « ensemble à ung cabinet qui est près de ladicte salle, où ils fusrent longtemps. « Et fault entendre que le logis desdits deux Roys est dedans l'abbaye de ceste « ville, où il y a une grande court environnée de deux grandz corps de maison, « dont en l'ung sur la porte est logé le Roy d'Angleterre, et en l'autre le Roy. Et « y a quasi au millieu desdits deux corps de maison une salle qui est le refec- « touer des moynes, qui est tendue, le planché de taffetas incarnat, encornetté « de taffetas des couleurs du Roy, et. tapissée de quatre pièces de tapisserie « principalles qui sont des victoires de Scipion l'affrican, faictes de haulte lice, « tout de fil d'or et de fil de soye, les personaiges les mieux faicts et au naturel « qu'on pourroit faire. Et n'est possible à painctres du monde les faire mieux sur « tableaux de boys, et dict-on que l'aulne a cousté cinquante escus. A ung des « bouts de la salle est ung buffet de six degretz, chargé de vaisselle d'or et « d'argent doré, avec grandes couppes d'or, enrichies de pierres precieuses, et « en grand quantité, qui faict merveilleusement bon veoir; et dessus ledit buffet « est tendu un ceil de satin cramoisy, semé de lions et autres bestions faicts de « perles. A l'autre bout est la table pour manger, sur laquelle est tendu un autre « ciel de haulte lice, auquel est Dame Charité, faicte au naturel, et toute de fil « d'or et de soye. En cestedite salle, mardy au soir, souppèrent lesdicts deux « Roys, et estoit au-dessus le Roy d'Angleterre servy par ses gens à teste nue « et à genoulx, et le Roy pareillement des siens, à sa mode accoustumée (1). »

Les appartements particuliers d'Henri VIII étaient ornés de la même manière que la salle du festin. Une des chambres était tendue de bel Arras; une autre de velours vert, brodé d'or; et au milieu des panneaux de chaque pièce, était une des métamorphoses d'Ovide fort habilement représentée.

(1) Camuzat, *Mélanges historiques*, fol. 106. — Mém. *Société Académique*, t. XVIII, p. xxxii.

L'église de Notre-Dame, où les deux monarques s'étaient de bonne heure empressés d'aller offrir leur vœux à la Patronne du pays, présentait chaque jour le plus beau spectacle. On y voyait, « près du grand autel de Nostre-Dame de Bouloingne, » deux espèces de trônes ou de dais, que l'historien français appelle des *oratoires*, l'un à gauche pour le roi de France, et l'autre à droite pour le roi d'Angleterre. Celui de François Ier était ouvert de tous les côtés, avec un ciel de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or; celui d'Henri VIII était tendu de drap d'or et d'argent frisé, avec le ciel de même. Chaque matin, les deux rois entendaient leur messe dans ces oratoires; et l'historien du temps rapporte que le premier jour, le monarque anglais ayant déjà ouï une messe basse, en fit recommencer une autre en attendant le roi de France, lequel ne vint à l'église que « vers le commencement de l'Evangile de la seconde Messe dudit Roy « d'Angleterre, accompaigné de tous les princes de France, Cardinaux et Gentils- « hommes, ayans robes la pluspart brodées de fin or. Ainsi que le Roy estoit « ou millieu du cueur devant ledit grand autel, le Roy d'Angleterre sort de « son oratoire et vient embrasser le Roy, en luy donnant le bon jour et à mes- « sieurs les enffans et princes; et s'en retourna avec M. le cardinal de Lorraine (1) « en son oratoire, pour achever d'ouyr sa messe, et le Roy au sien pour ouyr « la sienne, pendant laquelle les chantres chantoient des motez. »

Après trois jours passés dans ces fêtes splendides qui durent grandement émerveiller les bourgeois de la bonne ville de Boulogne, le roi de France tint dans l'église de Notre-Dame, le vendredi 25, un chapitre de son ordre royal de Saint-Michel,. auquel appartenait déjà Henri VIII, et il en donna le collier aux ducs de Norfolk et de Suffolk.

Cette cérémonie terminée, les deux monarques reprirent le chemin de Calais où ils arrivèrent sur le soir.

Les Anglais restèrent longtemps sous le charme de tout ce qu'ils avaient vu pendant leur séjour dans notre ville. Ils vantèrent particulièrement la grande chère qui leur fut faite à tous, aux frais du roi de France, qui, sans rien épargner, mit à leur disposition les viandes les plus succulentes, les ragoûts les plus fins, les épiceries les plus fortes et les meilleurs vins: *The poultries, larders, spiceries and cellars of wine were all open.*

Un état des fournitures, conservé à la Bibliothèque Impériale, constate qu'il fallait chaque jour, pour la nourriture des officiers, cinq bœufs, cinquante moutons, dix veaux, je ne sais plus quel poids de graisse de bœuf et quatre-vingts livres de suif. C'était le temps des grandes profusions, le siècle du luxe, de la mollesse, des gais propos et des joyeux devis; mais tandis que les représentants du pouvoir et les dépositaires de la richesse publique donnaient l'exemple de ces prodigalités, on pouvait entendre dans le lointain des voix sinistres qui parlaient de mœurs plus austères et qui n'attendaient qu'un signal pour prêcher au peuple la révolte, au nom de la Réforme.

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, II, 105). (*Almanach de Boulogne*, 1865).

(1) Jean VI, évêque de Thérouanne.

M. l'abbé Haigneré a résumé cet article dans le *Dict. hist. du P.-de-C., Boulogne*, I, p. 232-33, et y a ajouté quelques détails nouveaux, auxquels le lecteur voudra bien se reporter.

Ce petit article est peu de chose, il est vrai, pour un sujet aussi intéressant, mais il n'en a pas moins servi de source ou de *clef* au savant travail du R. P. Hamy (*Mém. de la Société Acad.*, t. XVIII), et nous sommes étonnés de n'en avoir pas trouvé la plus petite mention en ce gros volume. A. R.

---

21 octobre 1739.

P. LEGRAIN, ORGANISTE.

Mort de Monsieur maître Paul Le Grain, prêtre, cantuaire de Saint-Adrien et organiste de Notre-Dame. Attaché d'abord au service de la cathédrale comme vicaire chantre, il avait joui successivement de la chapelle de Saint-André 5 avril 1706, de la chapelle dite de l'hôpital de Thérouanne 14 novembre 1707, puis 29 mai 1722 du cantuaire de Saint-Adrien. Je n'ai pas noté l'époque de sa nomination aux fonctions d'organiste, qui lui valurent l'honneur d'être enterré dans l'église, sous la tribune même de l'instrument que ses doigts agiles avaient longtemps fait parler. Il eut pour successeur « un jeune homme de la ville » qui n'entra point dans les ordres, et qui fut le dernier titulaire de l'emploi, M. Obert, que plusieurs de nos concitoyens ont encore connu. On lui assigna pour émoluments la somme de 212 livres par an. — Un frère de Paul Le Grain, Louis, chapelain de l'église métropolitaine de Rouen, donna à la cathédrale de Boulogne, en souvenir du défunt, deux tableaux « l'un de la Sainte Trinité et l'autre de Sainte Cécile », dont le chapitre le fit remercier par son secrétaire. Ce tableau de Sainte Cécile n'est-il pas celui qui est encore aujourd'hui dans la sacristie de la paroisse ? En ce cas, on pourrait le placer dans la tribune des nouvelles orgues, où son exposition relierait le présent au passé. D. H.

---

22 octobre 1789.

ÉRECTION DE LA CHAPELLE DE QUÉHEN.

Nous, Vicaire Général du Diocèse de Boulogne, le siège Episcopal vacant, à tous présens et à venir, salut. Savoir faisons qu'instruits de la requête présentée par M. Dixmude de Hame, Ecuyer, Président actuel du corps de l'administration des affaires communes de la Province du Boulonnois à feu Mgr l'Evêque de Boulogne, à ce qu'il lui plût pour les motifs contenus en ladite requête et notamment parce que ledit sieur de Hame domicilié en cette ville et néanmoins occupant une partie

de l'année sa maison de campagne située au hameau de Quéhen dépendant de la paroisse d'Isques de ce diocèse, éloignée de l'église d'Isques et séparée d'elle par une haute montagne difficile à parcourir surtout dans les temps de pluie ; il plût à mondit Seigneur Evêque lui permettre de faire construire audit Quéhen et près sa maison, une chapelle domestique où la sainte messe pourrait être dite les dimanches et fêtes, secours qui deviendroit au suppliant d'autant plus nécessaire qu'indépendamment de son âge, les infirmités de plus d'une espèce dont il est attaqué l'exposeraient sans ce secours à être privé de la consolation de pouvoir les jours d'obligation assister au saint Sacrifice ; instruits pareillement des dispositions favorables dudit seigneur Evêque et des conditions par lui exigées préalablement à la concession de ladite permission, nous nous serions, à la réquisition dudit sieur de Hame qui nous auroit informé que ladite chapelle étoit construite, transportés audit Quéhen, et aurions visité et examiné ladite chapelle que nous avons trouvée isolée de tous batimens, batie dans les proportions et grandeur portées au plan qui en avoit été présenté audit seigneur Evêque et de lui agréé, d'ailleurs convenablement ornée et fournie d'ornemens et vases sacrés décens et convenables, et après en avoir fait la bénédiction suivant le rit prescrit par le rituel du diocèse, y aurions célébré la sainte messe, en conséquence avons permis et permettons que dorénavant et pendant la vie dudit sieur Dixmude de Hame et non plus, sauf par ses successeurs, héritiers ou ayant cause, à se pourvoir par devant qui et ainsi qu'il appartiendra, la sainte messe soit célébrée en ladite chapelle tous les jours, à la réserve toutefois de ceux de Noël, Paques, pentecôte, de l'Assomption de la Sainte Vierge, de tous les Saints et de la fête du patron de la paroisse, à condition qu'elle ne pourra l'être que par un Prêtre du diocèse ou y demeurant et nullement par aucun étranger, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du seigneur Evêque ou de ses vicaires généraux, ou du moins l'agrément du sieur curé d'Isques, à condition encore qu'il ne se passera aucun dimanche sans que quelqu'un de la maison assiste à la messe de paroisse, et qu'on n'admettra de personnes étrangéres à la famille à entendre la messe dans ladite chapelle, que celles en petit nombre, à qui leur âge, leurs infirmités ou des affaires indispensables ne permettroient point de se rendre à cet effet à l'église paroissiale. Donné à Boulogne sous notre seing, le contre-seing de notre secrétaire et le sceau du chapitre le vingt-deux octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

De Gargan, vic. gén.

Par Monsieur

Le vicaire général,

Mathon, secrét.

Le sceau a été agrandi par le dessinateur ; l'original n'a que 0m,039 de diamètre.

A. R.

22 octobre 1825.

ÉTABLISSEMENT DES BAINS VERSIAL.

Le Conseil municipal, en votant le budget de l'année 1826, accorde une subvention de 3,000 francs à l'Etablissement des bains récemment établi sur la plage par M. Versial. Ce vote était un grand acte d'intelligence. La délibération constate que Boulogne était alors habité, pendant la belle saison, par un grand nombre d'étrangers qui venaient y prendre des bains de mer et qui contribuaient puissamment par leurs dépenses à répandre l'aisance parmi les habitants. Mais ces étrangers se plaignaient de n'y pas trouver un Etablissement qui pût leur servir de point de réunion. Plusieurs même, dit-on, avaient quitté Boulogne pour se rendre à Dieppe, où un Etablissement de ce genre existait depuis plusieurs années. Il importait donc essentiellement à la ville de Boulogne qu'un semblable Etablissement fût formé dans son sein. M. Versial était venu combler cette lacune, et il réclamait de la ville, à titre d'encouragement, une légère subvention qui lui vint en aide pour le mettre à même de couvrir les frais de l'entreprise. Dieppe donnait déjà l'exemple, et le Conseil général de la Seine-Inférieure n'avait pas cru faire un mauvais usage des fonds départementaux en consacrant aussi une somme quelconque au soutien d'un Etablissement qu'on était unanime à regarder comme un objet d'utilité publique, bien qu'il fût l'œuvre d'une réunion de capitalistes. Le Conseil municipal de Boulogne n'hésita donc point à déférer au vœu de M. Versial. Personne ne mettait en doute que l'Etablissement ne fût d'un intérêt général « pour la prospérité de toute la ville ». Si M. Versial ne s'était point présenté pour en faire la création, on reconnait que l'administration aurait dû le faire à sa place. Bien mieux, si le fondateur, avant de réaliser son projet, y avait mis pour condition que la Ville contribuerait à la dépense, le Conseil n'eût pas balancé à voter une somme annuelle et supérieure aux 3,000 francs demandés. Il était donc de toute justice de lui accorder l'objet de sa requête. Tels sont les motifs invoqués dans la délibération : ils témoignent en faveur des résolutions qui ont été prises, de nos jours, pour assurer l'existence de l'Etablissement contre les accidents et les défaillances de la spéculation particulière. Ce ne sont jamais des sacrifices stériles que ceux qui concourent au bien commun des habitants.

(*Impartial*, 22 octobre 1870).

23 octobre 1723.

MORT DE LA DUCHESSE D'AUMONT.

Olympe de Brouilly, marquise de Piennes, fille d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes et de Françoise Godet, avait épousé le 17 décembre 1690 Louis d'Aumont de Rochebaron, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont (en 1704).

De cette union vinrent deux enfants : (Voir le tableau généalogique, p. 17 ci-dessus).

Comme son mari, mort le 6 avril 1723, elle succomba, à l'âge de soixante-deux ans, à l'épidémie variolique, qui emporta en cette fatale année presque toute la famille d'Aumont.

Il existe plusieurs portraits gravés de cette duchesse ; ceux que nous connaissons, tous exécutés avant 1700, portent le nom de *Marquise de Villequier*.

Généralement on ne peut espérer trouver une ressemblance dans les modèles de toilette des Mariette, des Bonnard et des Trouvain, mais nous devons faire exception pour celui-ci. Nous donnons donc une réduction de la planche de Trouvain pour qu'on puisse la comparer à la reproduction phototypique du tableau de l'hôpital de Boulogne.

Ce portrait anonyme, non signé et non daté, est ainsi décrit par M. Vaillant dans la brochure de M. Haigneré : *Les Ducs d'Aumont* :

« Le portrait de l'hôpital Saint-Louis dont la tradition fait le don de la fondatrice de cet établissement, est de grandeur naturelle ; il représente à mi-corps une grande dame du grand siècle, dans le plein épanouissement de sa maturité, posée presque de face et la tête légèrement tournée vers notre gauche. La figure est pleine et grassouillette ; les yeux bleu-foncé sont grands et bien fendus ; le nez petit et un peu court ; la bouche, petite, bien qu'encadrée par des lèvres charnues ; le teint chaud et brillant ; quant aux cheveux, je ne saurais dire, aujourd'hui que le pinceau des restaurateurs s'est donné carrière sur cette toile, s'ils furent peints cendrés ou poudrés : ils sont relevés sur le front, bouclés avec un art qui se dissimule et descendent en longues boucles lâches, derrière la tête ; l'une se déroule en serpentant sur l'épaule droite. Un corsage de lampas, dont les grands ramages sont brochés d'or, épouse les formes sculpturales de la poitrine et il est fermé par quatre fermoirs — agrafes allongées — dont l'émail noir encadre les pierreries ; la chaîne de la châtelaine et les solitaires des manches complètent cette garniture d'un aspect sévère, janséniste. Le manteau, bleu-clair, doublé d'hermine, est tenu par la main droite abaissée ; la gauche détache une branche fleurie de jasmin blanc. Toute cette figure, peinte d'un pinceau facile, dans une gamme claire, mais d'une facture un peu sèche, s'enlève sur un fonds de grands arbres et sur une échappée de ciel. »

Dans cette brochure M. l'abbé Haigneré paraît s'être réservé le soin de mettre un nom sous les portraits anonymes des d'Aumont et de leurs épouses. Comment aurait-il pu réussir dans son hermitage de Menneville ?

Aussi erra-t-il complètement en attribuant de préférence ce portrait à Cathe-

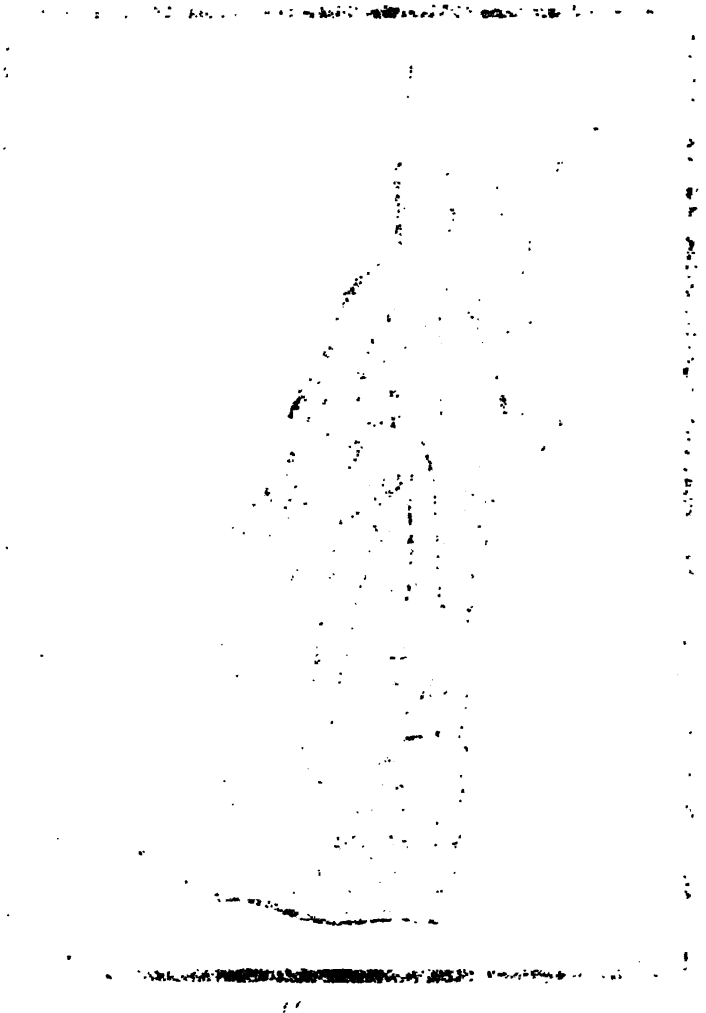

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Olympe de Brouilly, Marquise de Piennes,
mariée le 17 décembre 1690 à Louis d'Aumont, Marquis de Villequier,
Gouverneur de Boulogne; morte le 23 octobre 1723, à 62 ans.

(Hôpital de Boulogne, *vers 1715.*)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

rine Scarron, maréchale d'Aumont, fondatrice de l'hôpital, morte en 1691.

Or la mode et la toilette *régence* ne permettent pas, selon M. H. Bouchot, conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale, de mettre ce portrait avant 1715.

A cette date ne convient-il pas de l'attribuer à Olympe de Brouilly, âgée de cinquante-quatre ans et la seule dame d'Aumont qui fut alors « dans le plein épanouissement de sa maturité? » Après mûr examen, nous avons cru pouvoir faire graver ce nom au bas de la planche de Trouvain et sous le portrait de l'hôpital.

A. R.

---

23 octobre 1791.

PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION.

Cette date est celle de la proclamation de la Constitution à Boulogne. La cérémonie avait été annoncée la veille par une salve de vingt-un coups de canons, tirée sur le rempart et par la sonnerie de toutes les cloches de la ville pendant une demi-heure. Le matin, ce branle-bas général avait recommencé; et à deux heures de l'après-midi, les autorités municipales, assistées de tous les corps constitués, s'étaient rendues d'abord sur la place de l'Hôtel-de-Ville, puis sur l'Esplanade, sur la place Saint-Nicolas, sur le port, sur la place des Victoires et dans le quartier des Carreaux, afin d'y lire publiquement à six reprises différentes, le texte de la Charte constitutionnelle. Trois compagnies de grenadiers faisaient escorte.

On se rendit ensuite, vers quatre heures, à l'église Saint-Nicolas où l'on fit chanter un *Te Deum*, pour rendre grâces « à l'*Etre Suprême* de l'acceptation que le roi avait faite de notre heureuse constitution ». De là, on revint sur l'Esplanade, où l'on fit un feu de joie, durant lequel toutes les troupes de la garnison et de la garde nationale étaient invitées à faire trois décharges de mousqueterie. L'artillerie du rempart et celle du port tonnaient à l'envi vingt-un nouveaux coups de canon; et les grenadiers du cortège tournaient en rond autour du feu de joie dans lequel ils tiraient à poudre, en signe de réjouissance.

Après cela, les autorités remontèrent à l'Hôtel-de-Ville, assez fatiguées, on doit le croire ; et elles commandèrent des patrouilles extraordinaires pour le restant du jour, « afin de prévenir le désordre qui pouvait naître « de la circonstance. » On défendit même toute illumination pour le soir, « attendu la dépense » et « aussi pour éviter les dangers du feu, auquel « on ne peut, dit-on, exposer la ville, dans le temps où nous sommes, et « dans un moment où il n'a pas encore été possible de mettre les pompes « en état. »

(*Impartial*, 23 octobre 1869).

23 octobre 1856.

LE CYGNE DANS LES ARMES DE LA VILLE DE BOULOGNE.

I

A Monsieur Debayser, architecte,

Pour compléter la restauration de l'Hôtel-de-Ville, œuvre que vous avez entreprise avec un succès qu'on apprécie de plus en plus, il vous restait à faire sculpter les armoiries pour lesquelles vous aviez réservé des pierres d'attente à l'imposte des fenêtres supérieures. C'est une heureuse pensée que celle d'avoir ainsi laissé place à l'histoire sur la façade du nouvel édifice. Il était juste qu'au pied de la vieille tour où nos ancêtres ont sonné la cloche d'*estourmie*, sur le sol historique où ils ont, après de patientes conquêtes, arboré pour la première fois leur drapeau communal, on vit réapparaître les emblèmes héraldiques qui leur ont servi de signe de ralliement et qui ont été le symbole de leur antique indépendance.

L'opinion publique ne vous paraît pas bien éclairée sur l'origine et la nature des armes de la ville de Boulogne. On a fait courir à ce sujet certaines plaisanteries qui ont faussé les vieilles traditions ; on vous demande (on m'a demandé plusieurs fois aussi), est-ce un cygne, une oie, un canard, qui figure sur l'écusson de la ville ?

Le sceau dont se sert actuellement la Mairie de Boulogne, présente, comme vous savez, des armoiries qui sont *d'or à trois tourteaux de gueulles*, et, *en abyme* (c'est-à-dire au centre de l'écu principal), un écusson *de gueulles, chargé d'un cygne d'argent*. Pour la question actuelle, elle est tranchée par voie d'autorité : l'oiseau est bien authentiquement un cygne. Voici la teneur des lettres patentes, données à Paris le 5 février 1830, par S. M. Charles X, lettres dans lesquelles les armoiries de Boulogne ont été ainsi définies et réglées par la chancellerie héraldique de France. M. C. Marmin, qui a publié dans les *Annales Boulonnaises* (t. Ier), une dissertation sur les armes de notre ville, d'après les travaux de M. Alexandre Marmin, son père, a déjà fait connaître au public les lettres patentes de Charles X. Mais, comme il s'y est glissé quelques légères inexactitudes, je crois devoir en rétablir le texte, après l'avoir collationné sur l'original déposé aux Archives de la ville (1).

CHARLES, par la grace de DIEU, Roi de France et de Navarre, A tous présens et à venir, Salut :

LE ROI notre auguste frère et prédécesseur, Voulant donner aux fidèles sujets des Villes et Communes de son Royaume un témoignage de son affection, et perpétuer le souvenir des services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement

(1) Parchemin in-plano, orné du grand sceau royal sur cire verte.

accordées aux dites Villes et Communes, et dont elles sont l'emblème, a, par son ordonnance du 26 Septembre 1814, autorisé les Villes, Communes et Corporations du Royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant la Commission du Sceau ; se réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu des Rois nos prédécesseurs ; et par autre ordonnance du 26 décembre suivant, les dites Villes, Communes et Corporations ont été divisées en trois classes. — EN CONSEQUENCE, le Maire de la Ville de BOULOGNE-SUR-MER, Département du Pas-de-Calais, En vertu des délibérations du Conseil Municipal, des 31 octobre 1814 et 3 septembre 1828, s'est retiré par devant notre Garde des Sceaux, Ministre et Secrétaire d'Etat au Département de la Justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre Commission du Sceau, que le Conseil Municipal de ladite Ville de BOULOGNE-SUR-MER a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres patentes portant *concession* des armoiries suivantes : *D'or, à trois Tourteaux de gueulles ; et en abyme, un Ecusson du même chargé d'un Cygne d'argent ;* Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau, et des conclusions préalables du Conseiller d'Etat Commissaire pour nous au Sceau de France, nous avons autorisé, et par ces présentes signées de notre main, Nous autorisons la Ville de BOULOGNE-SUR-MER, à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

MANDONS à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour royale séante à Douai, de publier et registrer les présentes, *car tel est notre bon plaisir* ; Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre Garde des Sceaux y a fait apposer, par nos ordres, notre grand Sceau, en présence de notre Commission du Sceau.

DONNÉ à Paris, le cinquième jour de Février, de l'an de grâce mil huit cent trente et de notre règne le sixième.

Signé : CHARLES.

VU AU SCEAU :
Le Garde des Sceaux de France,
ministre et secrétaire d'Etat,
au département de la Justice,
Signé : COURVOISIER.

PAR LE ROI,
Le Garde des Sceaux de France,
ministre et secrétaire d'Etat,
au département de la Justice,
Signé : COURVOISIER.

Et en marge : VU : Le Conseiller d'Etat,
Commissaire du Roi au Sceau de France,
Signé : Cte A. DE PASTORET.

Il y avait quinze ans que la ville de Boulogne était en instance pour obtenir le droit de reprendre les anciennes armoiries qu'elle a portées dès l'origine. On lui demandait la preuve de possession : elle produisait les sceaux de ses mayeurs, le témoignage des armoriaux, des sculptures diverses, des peintures, la tradition constante, nombre de monuments qui prouvaient son droit ; mais elle n'avait pas de *lettres royaux*, ni souvenir d'en avoir eu : on lui opposa des fins

de non-recevoir. Je ne sais quels commissaires, au nom de Louis XIV, avaient, en 1703, inscrit dans un Armorial général de France — que la ville de Boulogne portait d'*argent à une fasce d'azur, chargée d'une macle d'or ;* — et là-dessus, le secrétaire général du sceau de France refusa d'entendre parler du cygne. Il paraît que les commissaires de 1703 avaient aussi changé les armes de plusieurs autres villes, afin d'éteindre leurs vieux souvenirs, au profit des nouvelles concessions royales.

Quoi qu'il en soit, on ne put obtenir de *reprise*, non à cause d'impropriété historique, mais à cause du règlement de 1703 qui ne pouvait être combattu que par des « motifs bien puissants ». On ne sut pas les trouver. Boulogne n'ayant que faire de la *fasce d'azur chargée d'une macle d'or*, se résigna à payer le droit de *concession*, qui avec les cachets s'éleva à la somme de 652 fr. 80 c. (*Délib. municip. du 3 sept. 1828.*)

Dans les armes de Boulogne, telles qu'elles sont figurées de nos jours, il y a donc deux écussons superposés. L'un aux *tourteaux*, l'autre au *cygne*. Sur divers imprimés, émanés de l'administration communale, au dernier siècle, et sur quelques monuments antérieurs, les écussons sont accolés. Cependant il y a longtemps déjà que la fusion est faite, et qu'on les a superposés. L'ancien sceau de la Mairie, les *quennes* d'étain servant au vin d'honneur et qu'on peut voir au musée, d'autres monuments qu'il est inutile de citer ici (1), sont dans ce cas. Il semble qu'il faut assigner à l'an 1737 l'origine, non des symboles qui ont une existence bien plus ancienne, mais de cette fusion des deux écus en un seul. Voici une délibération municipale qui a servi de règle à la commission héraldique de la Restauration, pour figurer les armes telles qu'on les a aujourd'hui.

Du 14 aoust 1737.

« Sur ce quy a eté observé que l'Ecusson des armes de la ville se trouve defi-
« guré en plusieurs endroits par l'ignorance des ouvriers, il a eté inseré en ce
« présent registre pour prevenir la confusion qui pourrait arriver » (on voit en
« effet au haut de la page le dessin à la plume de cet écusson): « Les dittes armes
« sont d'*or à trois tourteaux de gueulle*, QUY EST DU COMTÉ DE BOULOGNE ; en
« cœur, un ecusson *de gueulle au cigne d'argent*, QUY EST DE LA VILLE DE BOU-
« LOGNE, l'ecu surmonté d'une couronne de comte. »

Signé : A. Mutinot, A. Carmier, Delattre du Rozel, Cazin.

Voilà donc, d'après nos anciens administrateurs, l'origine des deux écussons ; l'un est du comté, l'autre de la ville. Dans la stricte rigueur, je ne crois pas que la ville ait eu alors le droit de porter les armes du comté, sans une concession de la couronne, à laquelle le comté a été réuni sous Louis XI : je sais qu'on a regretté qu'elle n'ait pas conservé le cygne seul. Le mal, si mal y a, n'est pas bien grave ; puisque, sans cela, les armes du comté seraient aujourd'hui dans l'oubli, tandis que, dans l'état actuel des choses, les deux souvenirs

(1) Voir notre fer de relieur de 1740, t. Ier, p. 142 de ce recueil.

nous restent, avec les deux emblèmes du passé féodal de notre ville, le comté et la commune.

Que les trois tourteaux appartiennent aux comtes, c'est un fait dont personne ne doute. Je ne chercherai pas à deviner quelle idée symbolique a été attachée à cet emblème : ce sont des questions curieuses auxquelles on ne me paraît pas avoir donné de solution satisfaisante. Mais, pour le cygne, qui nous vient aussi des comtes, je vais essayer d'en dire l'origine. Il y aurait là une intéressante étude historique à faire : je me contenterai de l'esquisser, les bornes de cette lettre n'en comportant pas davantage.

II

Il y avait, au vieux temps, une aimable châtelaine généralement nommée Béatrix, qui habitait un château sur le bord d'un fleuve. Certain méchant chevalier la tenait assiégée à grands renforts d'hommes d'armes ; lorsque, tout-à-coup, dans le lointain, sur une barque, apparut un noble chevalier, armé de toutes pièces, la lance au poing et le bouclier levé, debout et fier, mais calme dans sa force. La frêle embarcation était traînée par un cygne, au moyen d'une chaîne d'or attachée aux sveltes contours de son cou :

Yl i a sus le riviere ung chine proprement,
Qui amaine ung batiel bien et suffissamment,
Et ung chevalier ens (dedans), de biel contenement.

Le chevalier arrive au château, défait les ennemis de Béatrix, épouse la dame, et de ce mariage il naît une enfant qu'on appelle *Ydain*. Tel est le fond du roman, depuis les poètes belges et français du XIe siècle, jusqu'au récit d'Héléna dans *Othon l'archer* d'Alexandre Dumas.

Ly chevaliers au chine conquesta à l'espée
La tierre de Buillon et toute la contrée
Et la noble moullier (femme), qui dame en fut clamée.
Les noeces en fist-on, en la sale pavée ;
Moult fu grande la joie d'eschy à la viesprée.

D'où vient cette légende, nul ne le sait. M. Paulin Paris, dans son ouvrage sur *les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VI, et M. le baron des Reiffemberg (dans le *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, t. I, in-4°, Bruxelles, 1846) n'en ont pu découvrir l'origine.

Les romans du chevalier au cygne sont à peu près unanimes à faire de ce chevalier et de Béatrix les aïeux de notre Godefroi de Bouillon.

. . . . . .
Quant XIII ans ot (eut) Ydain, elle se maria.
L'emperères adont ung marit li donna ;
De Boulongne fu quens (comte) ; Witasse on l'appiella,

. . . . . Godefroy engenra,
En l'autre an apriès, ne vous mentiray jà,
Fu conchus Bauduin, qui outre mer passa ;
Et la tierche année de Witasse delivra.

Les anciennes généalogies des comtes de Boulogne sont d'accord sur ce point avec les fictions des fabliaux. Dans une copie qui provient des archives du chapitre, et qui reproduit une chronique latine du XIIIe siècle, on lit :

« Eustache aux Grenons alla à Rome, et à son retour vint par Buillon à la mai-
« son de la duchesse qui estoit femme du *chevalier au cygne,* et y logea toutte
« la nuict, luy cinquiesme des chevaliers, tant que la dame luy demanda d'où
« il estoit, et il luy répondit qu'il estoit comte de Boullogne sur la mer ; et après
« plusieurs propos tenus entour eux deux, le comte Eustache prit à femme la fille
« de la duchesse nommée Ide, de laquelle il eust Godefroy de Bouillon, etc. »
On lit quelque chose de semblable dans la légende française de Notre-Dame de Boulogne écrite à la fin du XVe siècle : « Eustace aux Grenons avoit
« espousée une noble dame nommée Yde, procréé et issue de la très haulte
« lignié... qui... perpetuelement et à tousjours doit vivre en la memoire des
« hommes, c'est assavoir *la lignée du chevalier au chinne*, duquel ycelle Yde
« comtesse de Boullongne estoit fille legitime, » etc.

On ne peut trop deviner par quel caprice les poètes des XIe et XIIe siècles ont ainsi rattaché cette fable du cygne à la naissance de Godefroi de Bouillon : je me borne à constater le fait, pour en tirer tout-à-l'heure les conséquences à propos du cygne dans les armes de notre ville. Les historiens n'ont pas dédaigné de se faire l'écho de ces traditions. Guillaume de Tyr, si bien au courant de l'origine et de la naissance de Godefroi, mentionne la fable du cygne que « la narration de plusieurs, dit-il, cherchait à faire passer pour vraie », mais à laquelle il ne croit pas devoir ajouter foi. Lambert d'Ardres est plus crédule : suivant lui, le cygne « n'est pas fantastique mais réel et divin. Il a guidé le chevalier mystérieux qui venu du ciel pour être la souche des comtes de Boulogne ». Ces témoignages du XIIe et du XIIIe siècles nous suffisent pour établir la réalité et presque l'universalité de la tradition ; l'un vient de l'Orient, l'autre est écrit dans le pays même. Qui s'étonnerait après cela de voir le cygne dans les armoiries de Boulogne.

Quelques auteurs ont cru savoir que Godefroi de Bouillon avait lui-même employé le cygne comme emblème sur des sceaux. Le fait n'est pas prouvé. Il est probable que Godefroi n'a pas eu d'autres armoiries que celles qui lui sont généralement attribuées, savoir la croix d'or sur champ d'argent, armoiries que les fabliaux prêtent d'ailleurs au chevalier son aïeul.

Toutes ses armeüres et son escut luisant
D'argent à le crois d'or, che dient le Roman.

J'en ai dit assez, je pense, pour faire voir que le cygne a eu de bien intimes relations avec Boulogne, au moyen de ses comtes. Ce qu'il y a de particulier, et, à mon avis, de bien concluant en faveur de la possession où nous sommes de

mettre le cygne dans nos armes, c'est que, dans le principe, on y a mis, non le cygne seul, mais le chevalier-au-cygne lui-même, dans sa barque, armé de pied en cap, traîné par cet oiseau. Le sceau du mayeur et de la commune de Boulogne pour les affaires, en 1286 : s'. MAIORIS ET COMVNIONIS BOLONIE AD CAVSAS, attaché à un acte expédié à Tournai, en offre une preuve convaincante. M. C. Marmin a publié un dessin de ce sceau dans l'*Almanach de Boulogne* de 1842, avec une trop brève notice de M. L. Cousin (1). Au contrescel (SECRET. BOLONIE), le cygne figure seul. De là, à le faire passer aussi seul sur l'écusson de la ville, il n'y avait qu'un pas. Je pourrais apporter d'autres témoignages : j'aime mieux renvoyer à la Notice de M. C. Marmin, dans les *Annales Boulonnaises*.

Si l'opinion (un peu frondeuse, même en histoire, quand elle trouve à rire), s'est mise quelquefois du côté de l'oie, pour avoir l'occasion d'un bon mot, les livres n'ont pas donné dans ce travers et sont restés sérieux. Nous devons cependant excepter la compilation inexacte et défectueuse que nous a laissée Antoine Scotté de Velinghen. On lit dans son *Armorial ms.* que les armes de la ville de Boulogne représentent une *oie*. La raison qu'en donne Scotté (il n'y entendait pas malice), c'est que, de son temps, il y avait beaucoup d'oies aux Tintelleries : les gens à découvertes sont vraiment à redouter (2) !

Vous vous êtes rangé du parti du cygne et vous avez eu raison. L'oie n'est pas, que je sache, un oiseau héraldique ; du moins je ne l'ai encore vu nulle part sur un blason (3). Dans les idées mythologiques du Nord, l'oie est un oiseau de ténèbres et de mauvais augure ; et si elle a sauvé le Capitole, les Gaulois nos pères, fort peu enthousiastes de Rome, n'ont eu garde de lui en savoir gré. Les honneurs historiques dont elle a joui sont minces; et même depuis la découverte de l'Amérique, elle a vu diminuer, en faveur d'un autre volatile, sa réputation culinaire. La mythologie païenne n'est pas assez de mon goût pour que je fasse honneur au cygne d'avoir servi Jupiter, dans des aventures justiciables de la police correctionnelle ou de la cour d'assises ; mais, malgré ces taches, la réputation du cygne a toujours été noble et poétique. C'est l'oiseau de lumière et de bonne augure, l'attribut du Neptune scandinave ; il est l'ornement des fleuves; les poètes l'ont chanté sous mille formes et l'ont introduit dans de gracieuses fictions ; de nobles familles l'ont choisi pour emblème ; il a toute l'illustration nécessaire pour être le favori des princes et le bienvenu des châteaux. Comme artiste, vous ne pouviez choisir que le cygne: et en le faisant vous étiez d'accord avec l'histoire.

Vous avez laissé, sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, la place nécessaire pour les

(1) Voir t. II, p. 166.

(2) Dans un autre *Armorial ms.* d'Antoine Scotté, plus complet que celui de la Bibl. Comm. (108 pp. in-4°, 1704), l'auteur a réparé lui-même sa bévue et a mis sur son dessin et dans son texte un cygne à la place de l'oie.

Il n'y a que l'administration de la voirie qui, en 1779, osait se servir encore d'un cachet où se pavanait un *jars*.

(3) On en voit quelques exemples, mais toujours sous le nom de *jars* (oie mâle).

deux écussons qui sont dans les armes de Boulogne. En y mettant, d'un côté, l'écusson au cygne, timbré de la couronne murale, vous signalez à qui veut le savoir quelles sont, à proprement parler, les armoiries de la ville ; et, de l'autre, pour perpétuer la tradition qui assigne à l'ancien palais des comtes l'emplacement occupé par la Maison commune, vous retracez l'écusson aux tourteaux, timbré de la couronne de comte, qui rappelle le rang occupé par notre ville dans l'ancienne organisation féodale de la France. Confiée au ciseau habile de M. Duhamel, l'exécution de ces sculptures ne peut que répondre aux exigences des amis de l'histoire et de l'art. Les étrangers qui visitent notre cité verront que rien n'a été négligé par l'administration pour donner à l'hôtel communal tout ce que pouvait comporter une restauration intelligente.

Agréez, etc.

L'Abbé D. Haigneré,
Archiviste de la ville de Boulogne.

(*Bibliographie*, I, 13). (*Impartial*, 16 et 23 octobre 1856).

---

24 octobre 1868.

DU JOURNALISME EN PROVINCE.

I

C'est une condition bien ingrate que celle du journalisme en province, dans les petites villes. De quoi, en effet, peut-on s'occuper? L'on n'a pas voix au conseil des ministres, pour dire son opinion sur l'attitude du maréchal Prim et de la révolution d'Espagne. L'on ne peut prendre parti, faute d'informations, sur l'opportunité, ni même sur l'existence d'un traité secret avec la Hollande. Le Sénat et le Corps législatif peuvent délibérer huit mois de l'année, sans que jamais le moindre de leurs votes soulève une discussion dans les journaux d'arrondissement.

Les grandes questions d'économie sociale ou gouvernementale, qui s'agitent dans les hautes sphères de la presse parisienne, ou dans les organes privilégiés de quelques grands chefs-lieux de province, ne sauraient être abordés par les rédacteurs des feuilles bi-hebdomadaires ou semi-quotidiennes. Leur voix d'ailleurs se perdrait inutile dans le cercle restreint de leur publicité. D'un autre côté, les lecteurs ordinaires de ces feuilles s'intéressent fort peu à ce que l'on débatte devant eux ces intérêts d'un ordre purement spéculatif. Il leur suffit que les grands journaux s'en occupent, pour les aider le soir à s'endormir. Du reste, comme dit le proverbe : « A beau mentir, qui vient de loin ! » A la distance où l'on est des hommes et des choses, on s'incline à peu près respectueusement devant la parole des journalistes en renom, et bien osé ou bien outrecuidant serait

l'écrivain de chef-lieu de canton qui se mêlerait de donner des avis à ces maîtres de la politique !

Restent donc forcément les questions locales, et encore n'en a-t-on pas le cercle entier pour s'y mouvoir. On tient aux annonces judiciaires et l'on craint les communiqués, deux puissants motifs pour ne point parler irrévérencieusement des actes de M. le Préfet. Par la même raison, ou à peu près, le Conseil général délibère en paix sur les questions les plus vitales et les plus importantes, sans trouver autre chose qu'un écho narrateur chez les défenseurs, né des intérêts locaux.

Il y a bien les élections; mais c'est à peine si, durant quelques jours, à l'occasion de la représentation nationale et du renouvellement des conseils généraux, l'on s'échauffe pour ou contre un candidat. Il n'arrive que fort rarement que l'on soit appelé, en ces circonstances, à discuter des questions de principe: tout se borne le plus souvent à s'efforcer de faire prévaloir des préférences d'intérêt personnel. Une fois l'élection faite, tout rentre dans le silence, et il n'est presque jamais possible de demander à l'élu du suffrage le moindre compte de sa conduite et de ses votes.

Parmi les institutions locales, la Mairie est la seule qui soit à peu près complètement à la merci du journalisme. Aussi, il faut voir comme on l'épargne peu. De tous ces braves qui se feraient couper une oreille plutôt que de s'attirer un froncement de sourcil des autorités supérieures, il n'en est pas un qui se fasse faute de malmener l'administration municipale.

Cela vous pose tout de suite un homme, dans un pays où les mécontents deviennent si facilement les rois de l'opinion; et quand on a embrassé ce parti, l'on peut se promener la canne à la main toute la journée sur les boulevards: il se rencontre des gens pour vous faire des rentes, à condition que vous ferez de la critique envers et contre tous, que vous donnerez toujours tort à M. le Maire, aussi bien pour ce qu'il ne fera pas que pour ce qu'il se mettra en devoir de faire. Plus vous laisserez de côté, systématiquement ou non, en ce qui le concerne, la vérité, la justice et les convenances, mieux ce sera, pourvu que vous réussissiez à faire manœuvrer agréablement ce jouet populaire que l'on appelle l'opposition.

Malheureusement, on ne peut jouer à ce jeu là sans blesser beaucoup de monde. Dans une petite ville, tout le monde se connait, se touche de près par des alliances de famille et par des liens d'intérêts communs. Tout aussitôt qu'un acte de l'administration municipale est le moindrement incriminé, deux camps se dessinent: l'un de ceux qui trouvent que c'est bien, l'autre de ceux qui disent que c'est mal. La guerre s'allume et l'on fait feu de toutes pièces.

Ces discussions, si elles étaient loyales, si les adversaires étaient de bonne foi de part et d'autre, auraient bien vite fait d'éclairer l'opinion. Car

enfin, tout se réduit le plus souvent à des questions de chiffres, à des contestations sur des faits qui existent ou qui n'existent pas. Les ressources financières y jouent aussi un grand rôle : il y a longtemps qu'on a dit qu'on ne fait rien avec rien.

Combien de fois ne demande-t-on pas aux administrations de réaliser des projets gigantesques, sans s'inquiéter des voies et moyens, lorsque la caisse est à sec? Combien de fois même, ceux qui réclament à grands cris l'exécution des travaux les plus coûteux, ne s'ingénient-ils pas à les rendre impossibles, en s'efforçant de diminuer la somme des revenus publics au lieu de chercher à les augmenter. Dans la question des octrois, par exemple, n'a-t-on pas vu les gens de l'opposition dire qu'il fallait en diminuer l'importance, le jour même où ils se plaignaient de ne pas voir entreprendre les améliorations les plus dispendieuses? Le public qui ne suit les affaires que d'un œil distrait, applaudit d'instinct à la sagesse des réflexions critiques, sans se douter le moins du monde que l'on confine l'Administration dans une impasse.

Ce qu'il y a de pis, c'est que l'on ne tient même pas compte du passé. La ville a beau être dotée d'un chemin de fer, pour lequel il a fallu grever le budget, en 1844 et en 1861 ; elle a beau avoir un magnifique établissement de bains, dont la création a eu pour effet de relever la prospérité de chaque saison, au grand profit du commerce local ; elle a beau posséder une halle au poisson, si longtemps désirée, dont les projets ont fait le cauchemar des administrations précédentes ; n'importe, il faut aller de l'avant ; il faut mettre la main à l'œuvre, à l'instant même, sans plus de retard, coûte que coûte ; c'est impérieux : on le réclame, on l'exige ! Mais avec quelles ressources? On s'en inquiète peu. Nul ne soulève cette question délicate. On fait comme si le trésor était comble, comme s'il y avait des fonds réalisés, des épargnes toutes prêtes. Le jour où l'Administration, ayant préparé ses projets, ses plans, ses devis, voudra aviser aux moyens d'exécution, on fera l'étonné ; et Dieu sait si les récriminations iront leur train ! On dira (on l'a dit) pourquoi avez-vous fait des chemins de fer? pourquoi avez-vous construit un casino? pourquoi avez-vous bâti une halle? C'étaient des égouts, c'était de l'eau qu'il nous fallait ! — Si on leur avait donné de l'eau et des égouts, ils s'écrieraient : pourquoi ne nous avez-vous pas ouvert des chemins de fer? pourquoi ne nous avez-vous pas créé un casino? pourquoi n'avez-vous pas établi une halle, objet de première nécessité pour une ville de pêche? Mettez au plus tôt la main à la pioche, et sauvez la ville de plaisance, qui se meurt par votre faute !

Tel est le thème obligé des discussions de chaque jour ; et quelque injuste que soit le procédé, telle est la manière d'agir des feuilles de l'opposition, à propos des questions municipales, dans les villes de province, non-

seulement à Boulogne mais partout ailleurs. Voilà pour le fond. Il nous reste à parler de la forme.

II

Ce que cherche le journaliste de l'opposition, ce n'est jamais la vérité, mais la taquinerie. Sans cesse sur la brèche, il pointe à droite, à gauche, jamais du même côté. On ne lui connaît pas de programme certain ; c'est la girouette personnifiée. Aujourd'hui il prône un projet, et demain il l'abandonne pour en proposer un autre. Tous les *racontars* lui sont bons, pourvu qu'ils sentent la médisance. Il est à la piste de tous ceux qui ont eu maille à partir avec l'administration, et qui ont des griefs à formuler. La bonne aubaine, alors ! et qu'il savoure avec plaisir la volupté d'une bonne satire à faire !

On lui répondra, dans le journal qui s'imprime au bureau d'en face ; mais qu'est-ce que cela peut lui importer ! Son sac ne sera jamais vide, et il y aura bien d'autres griefs nouveaux à faire valoir pour recommencer l'attaque sur un autre point. Tous ses combats sont des défaites ; mais il avance tout de même, gagnant du terrain à mesure qu'il perd des batailles. Cela tient à ce qu'il déserte continuellement le poste où l'on croit le trouver.

Comme son rôle n'est pas de soutenir, sur n'importe quel sujet, la moindre conviction, il lève le camp, tout aussi vite qu'il a lâché ses bordées, sans prendre aucun souci de la riposte. Si par hasard on le surprend à ses batteries et s'il fait mine de quelque défense, ne croyez pas l'y retenir longtemps : vous n'aurez pas fini de lui dire son compte, que déjà il ne vous écoutera plus et qu'il sera occupé à dresser un nouvel engin.

Ces perpétuelles évolutions, ces palinodies effrontées se reflètent jusque dans son style. Sous la même signature, tantôt il est correct, serré, presque élégant ; tantôt il est lourd, pâteux, embarrassé : c'est le même homme, et jamais la même orthographe, ni le même français. D'une susceptibilité extrême, il se plaint continuellement qu'on l'injurie, qu'on lui fait des personnalités, qu'on le persécute et qu'on méconnaît ses bonnes intentions. Le pauvre homme ! il est bon comme du pain et simple comme l'agneau qui vient de naître ! Combien sont méchants ceux qui se plaisent à détruire ces innocentes petites toiles d'araignée, qui le contrarient dans ses petites opérations, qui le dérangent dans les plans de sa petite guerre, qui ne lui laissent pas faire en paix son petit métier ! Non content d'être un puits de science, un abîme de sagesse, un trésor d'expérience et de bon conseil, il se proclame le martyr de la perversité de ceux qui ne le prennent pas au sérieux. C'est la corde sensible du peuple français : il le sait et il en profite !

La loi Tinguy est son orgueil, son grand cheval de bataille. Il se fait un devoir inviolable, une obligation de conscience, une vraie religion de l'observer strictement et bruyamment. Son style de caméléon en serait une preuve manifeste, si l'on en pouvait douter, en présence de ses protestations continuelles de fidélité, et surtout en voyant le soin assidu qu'il prend d'en recommander aux autres la sévère observation. Sur ce point là, il se montre intraitable et il affiche le zèle le plus farouche. Dans les bienheureux siècles où la dénonciation était encouragée par les pouvoirs publics, il eut gagné des primes d'encouragement! A voir comment il se démène, on serait tenté de croire que la nature en a voulu faire un garde champêtre !

Une autre chasse qu'il aime à faire, c'est la chasse à l'employé. Pour peu que l'on appartienne de près ou de loin à l'administration, on est immédiatement suspect et proscrit. De quel droit, en effet, un homme qui est payé par les contribuables, s'ingèrerait-il d'avoir une opinion sur les affaires publiques? N'est-ce pas une prétention monstrueuse que celle de se croire encore un citoyen, lorsqu'on n'est qu'un employé? Oh! le crime détestable, de manquer ainsi de respect à quelqu'un de ceux qui contribuent, pour un quart de centime, à parfaire votre traitement! Esclaves! chapeau bas, devant vos seigneurs et maîtres, ou sinon...!

Sitôt qu'on a le moindre soupçon de la présence d'un employé dans le camp du parti adverse, vite! on le traque comme une bête fauve, on lance les limiers à sa poursuite, on sonne l'hallali, et on le dépèce en mille morceaux. Sus à l'ennemi! Point de quartier! tous les moyens sont bons pour l'accabler, le siffler, le honnir. Du juste et de l'injuste, des convenances et des bonnes raisons, on en fait litière.

De quoi se plaindrait-il, après tout? N'a-t-il pas les journaux de l'opposition pour y écrire à son aise, sans crainte de se voir repoussé, bien au contraire! C'est là qu'on l'accueillerait avec faveur, et qu'il serait aussi choyé qu'un coq en pâte! Mais combattre dans le camp de M. le Maire et du Conseil municipal, c'est mériter tous les anathèmes.

Une prétention non moins puérile se révèle à chaque instant dans les procédés de polémique employés par l'opposition. Combien de fois, en effet, ne s'y inquiète-t-on pas des titres littéraires de ceux qui écrivent ailleurs! Si vous n'êtes pas pour le moins bachelier ès lettres, si vous n'avez pas fait imprimer un in-folio, ou barbouillé quelques fables, vous n'êtes qu'un ignorant, un incapable, indigne de tenir une plume et surtout de vous mesurer avec les hauts et puissants barons de la littérature démocratique. Ce sont eux qui sont savants, qui sont érudits, qui sont experts, bien mieux, qui sont passés maîtres en l'art d'écrire. Leur diplôme de bachelier semble un permis de chasse qui autorise tout : les autres ne sont que des

braconniers, qui méritent les rigueurs de la justice et la réprobation la plus complète. S'ils l'osaient, ils écriraient en tête de tous les sujets qu'ils abordent : « Chasse réservée ! »

Telles sont, en un court résumé, pris sur le vif, au moyen des principaux modèles du genre, les habitudes les plus ordinaires du journalisme d'opposition. Ce n'est pas un homme que nous avons voulu peindre, mais un caractère. Aussi, aurait-on grand tort de faire à quelqu'un en particulier l'application du portrait qui précède : ce serait dépasser de beaucoup la portée de notre pensée, et nous imputer des malices que nous n'avons point voulu commettre. Si nous avons trouvé sous nos yeux quelques linéaments de notre œuvre, nous en avons cherché beaucoup ailleurs. En tout cas, nous avons conscience de n'avoir rien dit que de vrai, pour ce qui est des faits et des actes, vus du dehors, sans nous immiscer dans le jugement des intentions, dont l'appréciation nous échappe.

Ces réserves faites, nous allons dire ce que devrait être, suivant nous, le journalisme en province, lorsqu'il discute les questions locales.

III

Les feuilles qui s'occupent à peu près exclusivement des questions locales et d'édilité, dans les villes de province, ont les plus grandes précautions à prendre pour ne pas froisser beaucoup de susceptibilités. Comme nous l'avons dit plus haut, leurs lecteurs se partagent en deux camps principaux, amis ou ennemis de l'administration municipale. Sous tous les régimes et avec les hommes les plus divers, on a vu cette division. Sans doute on n'en vient pas toujours là dès le premier moment; mais cela ne tarde pas, une fois l'élection faite et le maire installé. C'est le lot de toute chose humaine, d'avoir ainsi ses deux oppositions, comme la médaille a sa face et son revers.

Nos deux camps sont donc en présence: dans l'un on est conservateur, dans l'autre, opposant ou progressiste. Dans l'un, on s'est fait un programme défini, un certain nombre de projets à réaliser, de buts à atteindre. Dans l'autre, on est du programme contraire, instinctivement, sans savoir presque pourquoi : naturellement on ne poursuit pas les mêmes projets, on ne vise pas les mêmes buts. C'est de ce dissentiment que vient la guerre.

Pourtant, si l'on voulait bien s'entendre, et si l'on consentait à se montrer de bonne foi, on verrait que toutes ces créations qu'on projette de part et d'autre, sont inspirées par un unique amour, celui du bien public, et qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, on y arrivera. Ce n'est au fond qu'une question d'antériorité et, pour ainsi dire, de préséance!

En effet, de mal gérer la fortune publique et de précipiter la commune

dans un abime de dettes sans garanties et sans compensations, c'est ce qui est à peu près impossible en France, avec le sévère contrôle exercé par l'autorité supérieure sur les actes des conseils municipaux. L'opposition n'a pas prise par ce côté. Tout se réduit, pour alimenter ses chicanes, à des questions d'opportunité et d'utilité relatives dans les dépenses à faire.

Il faut élargir et déboucher les rues, les paver, les nettoyer, les éclairer; bâtir et meubler des églises, des écoles, des hospices; assainir les carrefours, les ruelles, les cours, les impasses; creuser des égouts, capter des sources, établir des conduites d'eau, édifier des fontaines, pourvoir aux nécessités des autres services publics; et tout cela avec des ressources extrêmement restreintes. Comment faire?

Dans l'impossibilité où l'on est de tout entreprendre à la fois, il faut courir au plus pressé et c'est là que l'opposition vous attend.

« Que tardez-vous à paver ma rue, à terminer mon église, à transférer l'hospice, à bâtir une école dans mon quartier, à élargir tel passage difficile, à faire passer un égout, ou à poser une borne-fontaine devant ma maison? Il n'est rien au monde de plus nécessaire que ce que vous ne faites pas, et de plus inutile que ce que vous faites! »

Telles sont les clameurs qui se croisent de toutes parts, et qui trouvent bientôt une trompette pour les répéter, les grossir et les publier. La contagion s'y met : une plainte appelle une autre plainte; et le journal de l'opposition se trouve rédigé par l'explosion spontanée de toutes ces récriminations et de tous ces reproches, sans que le rédacteur ait presque besoin de prendre la plume.

Mais, au fond, en y regardant d'un peu près, qu'est-ce que tout cela vaut? Il n'y a rien de raisonné, rien de suivi; tout vogue à l'aventure, au gré des impressions du moment. C'est de l'injustice : car les réclamants, y venant chacun pour leur propre compte, ne savent pas le moindre gré à l'administration de ce qu'elle a fait pour donner satisfaction à d'autres besoins non moins urgents. Le bien public en souffre, étouffé qu'il est sous les mille prétentions de l'intérêt particulier. Tiraillée de toutes parts, assourdie par les criailleries de ces quémandeurs qui tendent à l'envi leur escarcelle, l'administration n'a qu'un parti à prendre, celui de se mettre au-dessus de toutes ces récriminations et de poursuivre l'accomplissement de ses projets, en laissant à l'impartiale histoire le soin de lui rendre justice dans l'avenir.

Elle peut y compter avec quelque confiance; car les administrations précédentes ont passé par les mêmes épreuves; elles ont été en butte aux attaques des mêmes hommes; et la postérité d'aujourd'hui sait apprécier de quel côté se trouvait le véritable dévouement à la chose publique.

Si la presse d'opposition comprenait bien les devoirs et la responsabilité

morale qui lui incombent, elle ne serait pas ainsi une sorte de bureau ouvert, où chacun peut aller, à chaque heure du jour, faire sa partie dans le concert discordant et confus des plaintes les plus diverses. Elle aurait une rédaction sérieuse, qui tâcherait de choisir dans ces tas d'épluchures, qui coordonnerait tout cela suivant une certaine méthode, et qui aurait au moins quelques idées arrêtées, sur lesquelles on pourrait discuter avec elle. Quand elle jugerait bon de mettre une question sur le tapis, elle aurait soin de l'étudier un peu avant d'en parler. Elle se garderait surtout de plaider les causes dont elle ne saurait pas le premier mot. Quelquefois, elle chercherait à s'instruire; et au lieu de se jeter à l'aveugle dans des critiques mal fondées, elle prendrait la peine d'aller aux informations. Pleine de respect pour les convictions qu'elle ne partagerait pas, elle s'efforcerait d'éclairer ses adversaires par la voie du raisonnement, en évitant de les blesser par des reproches incessants, qui irritent, ou par des injustices calculées et des pointilleries systématiques qui découragent les meilleures volontés.

Avant tout, elle s'efforcerait de ménager les hommes qui consacrent gratuitement leurs loisirs et leurs veilles au soin des affaires publiques. Combien ses observations n'y gagneraient-elles pas de force et d'importance, et combien n'y trouverait-elle pas elle-même de considération à ses propres yeux, et aux yeux de ceux qui l'inspirent! Combien de désagréments elle éviterait, et comme son rôle en deviendrait plus honorable, au jugement même de ceux qui la combattent.

C'est que si les feuilles de l'opposition ont leur public et leurs lecteurs qui sympathisent aux idées qu'elles soutiennent, les feuilles conservatrices ont aussi derrière elles l'appui de leurs abonnés. Quoi qu'on en ait dit, et malgré la loi de la signature, on aurait tort de croire que le journal soit une tribune où chaque orateur ne parle qu'en son propre et privé nom. Les écrivains de chaque feuille sont des orateurs accrédités, qui représentent une opinion dont ils ne sont que l'organe. Sans doute, ils ont à porter la responsabilité légale de leurs paroles, mais cela ne les empêche pas d'arborer les couleurs de leurs mandataires. On en a la preuve en ce que les rédacteurs changent, sans que l'esprit du journal en reçoive aucune modification. Le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, la *Liberté*, les *Débats*, le *Constitutionnel*, l'*Union*, le *Figaro* sont des camps et non des hommes. Au point de vue de la discussion et des idées, peu importent les signataires des articles; ce à quoi s'attache le lecteur, c'est à la doctrine, à l'opinion publique du journal, à la ligne de conduite qui en fait le caractère spécial et la nuance particulière. La rédaction forme tellement un tout compact et en quelque sorte une personnalité, qu'elle se permet d'avoir un *secrétaire*, chargé de parler en son nom.

Dans nos feuilles de province, pourquoi ne serait-ce pas la même chose? Et si nous sommes, vis-à-vis de nos lecteurs, dans la même situation que les rédacteurs des journaux de la grande presse, pourquoi nous traiterions-nous avec moins d'égards? Pourquoi se bornerait-on à voir dans nos articles l'opinion personnelle d'un seul individu, lorsqu'en réalité cette opinion n'est que le reflet de celle qui est professée dans notre camp respectif? Pourquoi aussi ne nous comporterions-nous pas comme les avocats de deux parties adverses, qui, après avoir plaidé de leur mieux des intérêts tout à fait opposés, après avoir fait assaut d'arguments serrés et pressants, de répliques spirituelles, de plaisanteries finement aiguisées, sans jamais se dire d'injures, ainsi qu'il convient à des gens bien élevés, se retirent bons amis de l'audience, en laissant au juge le soin de prononcer sur le mérite de leur cause? Ces francs et loyaux procédés sont plus nécessaires encore en province qu'ailleurs. On s'y coudoie de si près, on y est lié par tant d'amitiés communes, qu'on aurait cent fois l'occasion de se couper la gorge, si l'on ne déposait toute animosité en quittant la plume, comme les avocats déposent toute rivalité en quittant la toge.

Et si par hasard, ce qui peut arriver, ce qui arrive dans les journaux de l'opposition comme ailleurs, on avait quelque soupçon de se trouver face à face avec un combattant dont la visière serait abaissée, est-ce une raison pour refuser le champ clos? Est-ce une raison, pour lui lâcher des chiens aux jambes, et pour ne pas le traiter en homme sérieux?

Sachons-le bien, nous tous qui sommes enrôlés dans cette grande milice de la pensée, qu'on appelle la Presse, nous n'aurons de considération et de puissance auprès de nos lecteurs, que si nous savons respecter la justice vis-à-vis de nos adversaires et les convenances vis-à-vis de tous. Les excès les plus blâmables sont ceux qui mettent en péril les libertés publiques. Qui sait si, à force de harceler et de dénigrer systématiquement les dépositaires du pouvoir municipal, nous n'arriverons pas à faire en sorte que personne n'en voudra plus? Ce sera mettre le gouvernement dans la nécessité de resserrer de plus en plus le cercle de la centralisation, en nous ôtant le peu qui subsiste des antiques franchises communales. Et qui sait si, par contre coup, les écrivains qui abusent ainsi de la liberté de la presse, ne se verront pas réduits, comme autrefois, à n'avoir plus à rédiger que des *Feuilles d'annonces !*

IV

Ce n'est pas une chose facile, de remplir les fonctions de Maire, dans des villes de l'importance de Boulogne. Délégué par le Souverain, dont il représente le pouvoir et dont il a les ordres à faire exécuter; législateur lui-même, obligé d'assurer la tranquillité de tous, de veiller à la salubrité

publique et à la sûreté commune de ses administrés, sa mission est loin d'être toujours agréable à ceux dont il réprime les écarts, ou dont il est obligé de restreindre la liberté particulière, au profit de la liberté générale. Plus que personne en France, le Maire est l'autorité qui se fait sentir directement à chaque pas. On la rencontre partout : quiconque a un bout de mur sur une rue, n'y peut remuer une pierre sans l'agrément de ce magistrat. L'eau qui coule, l'air qui circule, tout est soumis à ses lois. Hommes, chevaux, voitures, bestiaux et choses de toutes sortes, rien ne peut se soustraire à ses règlements. Dans les circonstances difficiles, quand il y a un danger public, son pouvoir bienfaisant et protecteur est, pour ainsi dire, sans limites. Quelle responsabilité ! et comme il faut pour une telle charge une haute raison, impartiale et froide, unie à une sage fermeté qui ne sache point se démentir !

Dans une telle position, avec de si graves devoirs à remplir, combien n'est-il pas difficile, impossible même de rester populaire ! Lorsque l'on vota pour le Conseil général, en 1861, nous en avons connu qui refusaient leur suffrage à M. Alex. Adam, parce qu'en étant maire il avait défendu, par exemple, de fendre du bois dans les rues, et que par cet acte exorbitant il avait « tyrannisé le peuple » ; parce qu'il avait fait poursuivre ceux qui déposaient des immondices sur la voie publique ; parce qu'il avait fait frapper d'alignement certaines maisons, pour l'élargissement de ruelles trop étroites. Allez faire comprendre à de telles gens que toutes ces mesures intéressaient au plus haut degré le bon ordre et la liberté de la circulation ! A la Haute-Ville et au Dernier-Sou, certains cabarets se tournaient contre lui, parce qu'il avait fait transférer le franc-marché près de l'abattoir ; à Brèquerecque, d'autres se déclaraient opposants, parce que ce marché, nouvellement établi, n'était pas encore pavé.

En fait de salubrité, lorsqu'une épidémie d'une contagion inévitable apparaît à l'horizon, on fait rage à quatre, pour demander des travaux d'assainissement, dont on ne viendrait pas à bout avec un million. Qu'il essaie d'agir, et vous verrez tous les propriétaires et tous les locataires de locaux insalubres, regimber contre les mesures prises, et travailler de toutes leurs forces à s'y soustraire. Ceux qui crient le plus fort contre les faits d'insalubrité qu'on signale, ne voudraient pas se gêner une minute, pour éviter d'apporter eux-mêmes leur contingent. Durant le dernier choléra, en circulant le soir dans les rues, combien n'a-t-on pas vu d'attentats formels contre la salubrité publique, commis à la faveur des ténèbres, même par des personnes qui étaient en position de mieux respecter leurs façades et les ruisseaux qui passent sous leurs fenêtres !

Qu'est-ce que le maire pouvait faire en de pareilles circonstances ? Eût-il mis un sergent de ville au coin de chaque rue — ce qui était impossible —

il n'eût point réussi à empêcher toutes ces nuisances. On avouera, ce nous semble, que si tout le monde voulait se prêter un peu mieux à observer les règlements de l'autorité, cela aiderait au bien public avec plus d'efficacité que les clabauderies qu'on va faire dans les journaux d'opposition.

On l'a dit avant nous, à propos d'autre chose :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Ce vers proverbial s'applique parfaitement à l'art de gouverner les hommes. L'autorité a beau se montrer impartiale : si on ne l'accuse pas de favoritisme, on l'accusera d'inintelligence. Que n'a-t-on pas dit, en mille circonstances, sur le mauvais état des rues de Capécure ? Mais d'un autre côté, se rappelle-t-on, combien, en 1861, on accusait l'administration de M. Adam, d'avoir trop fait pour Capécure, et en général pour les nouveaux quartiers de la ville ? Où se trouve la justice, dans de semblables contradictions ?

La ville de Boulogne, en 1789, avait douze mille habitants. Aujourd'hui que ce chiffre est quadruplé et que cette augmentation extraordinaire s'est produite en peu d'années, tout est à créer, ou, pour mieux dire, tout est à refaire. On avait de l'eau en abondance, au moyen des sources de Beaurepaire, complétées par celle du terrain des fortifications. Boulogne était citée, dans les descriptions géographiques, comme une des villes les mieux pourvues de belles fontaines. Depuis lors, on a exploré tous les coteaux d'alentour, on a capté les eaux d'Odre, celles du Calvaire, celles d'Ostrohove et de la Waroquerie, celles du Mont de Couppes, et l'on trouve que l'on meurt de soif ! Sans porter l'exagération à ce point, il est certain qu'il faudra augmenter le contingent des ressources communales, sous ce rapport ; mais, si l'on veut être juste, on reconnaitra que personne ne peut dire le jour et l'heure où l'Administration était obligée, sous peine de forfaiture, à mettre la main à la pioche pour creuser le canal qui devra compléter l'aménagement des eaux publiques. Rien de bien ne se fait à la hâte et avec précipitation ; et Dieu, qui aurait pu créer le monde tout d'une pièce et parfait d'un seul mot, a voulu mettre six jours à le faire !

Il faut dire la même chose des égouts. Il y en avait assez dans la vieille ville pour satisfaire aux besoins de la situation. Avec l'agrandissement, tout est changé. D'ailleurs, on est devenu, avec raison, plus exigeant que par le passé. Qui ne se rappelle, parmi ceux qui ont quelques années d'âge, le ruisseau infect qui coulait à ciel ouvert au beau milieu de la rue Neuve-Chaussée ? Cela ne blessait point l'odorat de nos pères. Encore une fois, nous n'avons pas la même résignation, et nous n'avons pas tort. Depuis une quarantaine d'années, combien n'a-t-on pas fait de progrès dans la voie de l'assainissement ? Mais ce progrès, qui était sensible au point de

vue de l'ancien état de choses, devient insuffisant, en face de l'idéal qu'on rêve de toutes parts. Une grande entreprise est nécessaire : l'administration le sait et y travaille. Est-ce sa faute, à elle, si les siècles écoulés n'ont rien fait, en prévision d'un avenir qu'on ne soupçonnait pas? Il n'est pas donné à toutes les villes d'avoir longtemps à l'avance la conscience de leurs destinées futures. Paris lui-même n'a-t-il pas attendu après M. Haussmann pour avoir, en fait d'égouts, quelque chose de semblable à ce que Rome doit aux sages prévisions de Tarquin l'Ancien, plus de six cents ans avant Jésus-Christ?

Ces considérations, qui paraitront peut-être à quelques-uns s'éloigner de notre sujet, nous y ramènent en plein. Quel est, en effet, notre rôle, en présence de questions d'un intérêt si majeur pour notre cité? Nous l'avouerons, sans détour comme sans vergogne, nous ne croyons pas qu'il y en ait de plus digne ni de plus utile que de soutenir l'autorité contre l'opposition. En le faisant, nous sommes persuadés que nous aidons au bien, lequel ne peut se faire sans ordre, sans suite et sans maturité. Pour arriver à créer quelque chose, il faut le vouloir avec persévérance, suivant un projet arrêté. Celui qui, en administration, voudrait, comme M. de Girardin, se donner le luxe d'une idée par jour, n'arriverait à rien. Voilà pourquoi nous trouvons mauvais qu'on mette sans cesse en avant des propositions nouvelles, qui se croisent, se mêlent, s'entrechoquent, se neutralisent et s'annihilent en un tourbillon vague et confus, dont il ne peut rien sortir que du vent. Lorsqu'un Maire, d'accord avec son Conseil municipal, issu comme lui du suffrage universel, avise aux moyens de réaliser des conceptions longuement élaborées et sérieusement mûries, des projets raisonnés, dont la nécessité est universellement reconnue, comment ne le défendrions-nous pas contre les faiseurs d'utopies qui prennent à tâche de paralyser ses efforts? Comment ne signalerions-nous pas au public les contradictions dans lesquelles ses adversaires se promènent à plaisir? Comment ne chasserions-nous pas ces mouches du coche, qui se consument en taquineries déplaisantes, et qui voudraient s'arroger le mérite de trainer la machine, lorsqu'elles ne font qu'en entraver la marche?

Après tout, on devrait s'arrêter à une considération. Ce n'est jamais qu'à un homme fort intelligent, laborieux et dévoué que le gouvernement propose les fonctions de Maire. Si cet homme accepte, ce ne peut être pour le stérile et unique plaisir de ceindre une écharpe, de faire des discours officiels, de présider des distributions de prix et de lire quelques articles du code à ceux qui se présentent au mariage. Il aspire nécessairement à quelque chose de plus haut; il brûle du désir d'attacher son nom à la création d'une œuvre utile, à marquer son passage aux affaires par des actes dont on puisse garder le souvenir. Sa réputation y est intéressée,

aussi bien que celle de ses coopérateurs, qui partagent son autorité et qui s'associent aux entreprises dont il prend avec eux l'heureuse initiative. Craint-on qu'il ne s'endorme dans les douceurs du *far niente?* Qu'il néglige le soin de sa gloire, au point d'obliger l'opposition à le lui rappeler? Faut-il lui dresser journellement un lit d'épines, pour le ramener au sentiment du devoir? — Nous ne le pensons pas : de là notre attitude.

Si le rôle d'opposant n'a rien qui nous sourie, ce n'est pas à dire pour cela que nous nous fassions une loi de toujours tout approuver, quoi qu'on veuille entreprendre. L'opposition est un rouage nécessaire dans l'organisation sociale, comme le frein est indispensable dans tout mécanisme ; mais c'est un rouage dont les fonctions sont limitées, passagères, accidentelles. Que le conducteur d'un convoi de chemin de fer abuse du frein, il fera dérailler la locomotive, plus sûrement peut-être qu'en négligeant de l'employer.

Ce qui gâte tout, c'est cette disposition générale dans laquelle se trouve le public, vis-à-vis des luttes de ce genre. Pour le lecteur désœuvré, ne suivant les affaires que d'un œil, celui-là parle bien et a nécessairement raison, qui critique toujours! L'autre, qui répond aux critiques, qui remet à leur place les choses et les gens, qui détruit les accusations, qui explique les malentendus, qui défend la vérité — il a tort! « Pourquoi ces disputes? Pourquoi ne pas laisser dire? Pourquoi tant redresser ces innocents critiques qui ne songent pas à mal faire? Cela est ennuyeux! Faites donc la paix, une bonne fois. » Nous ne demandons pas mieux : nous en avons donné et nous en donnerons des preuves, mais à une condition : c'est qu'on cessera d'applaudir ceux qui attaquent injustement.

Ch. Aigre.

(*Bibliographie*, II, 156). (*Impartial*, 21, 24, 28 et 31 octobre 1868).

---

25 octobre 1898.

NOTES SUR L'ÉGLISE D'ISQUE.

I

« La première mention historique qui existe du village d'Isques concerne son église laquelle sous le nom d'*Isecca* fut donnée par l'évêque Drogon au chapitre de la cathédrale de Thérouanne en 1069. Elle ne sortit jamais de ce patronage, dont les chanoines de Boulogne jouissaient encore en 1790, lorsqu'ils présentèrent à Mgr Asseline le chapelain de l'hôpital, Jean-Pierre Framery, originaire de Desvres pour remplir la cure d'Isques, où la révolution le trouva fidèle aux instructions de son évêque. Plus tard, la

cure d'Isques ayant été supprimée, J. P. Framery devint curé de Parenty, où il mourut le 29 décembre 1830. L'église d'Isques, sous le vocable de Saint Wlmer et de Sainte Apolline, a été réparée en 1666. Elle ne paraît avoir rien conservé de très antique à l'exception d'une charpente (1) en berceau avec sculptures dont il subsiste de fort beaux restes. »

(D. Haigneré, *Dict. hist. du P.-de-C.*, Boulogne, III, p. 338.)

II

L'article consacré à *Isque* dans le *Dictionnaire topographique* du même auteur ne diffère pas assez de celui-ci pour que nous le reproduisions. Nous l'indiquons seulement.

Dans le tableau généalogique de la famille d'Isque (t. II, p. 250 de ce Recueil) on peut voir que le fondateur de l'église est Ebrald ou Evrard d'Isque en 1208.

De cet édifice primitif il n'est probablement resté que la cuve baptismale, dont M. Enlart a donné le dessin dans son splendide ouvrage sur les *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région Picarde.*

Ce modeste monument dont « la partie rectangulaire se réduit à un simple tailloir reposant sur un chapiteau formé d'un coussinet et de quatre griffes », est selon lui de la moitié du XIIe siècle.

L'église fut détruite par les Anglais et rétablie avant 1440 par Porrus ou Pierre, seigneur d'Isque. La généalogie de la famille nous l'apprend et un vieux *martyrologe* le confirme : en 1471, on disait à Isque des services et des obits les 2 janvier, 6, 10, 17 octobre, 8 et 10 novembre pour « Messire Porus d'Isque, fondateur de l'église de cheens ».

On voyait jadis dans l'église cette épitaphe :

CY GISSENT PIERRE DISQVE, CHLR, SEIGNEVR DISQVE
LA MOTTE, QVI TRESPASSA LE XIV MARS XVcXXIII, ET DAME
BLANCHE DE ROVSSEL SA FEMME, LAQVELLE DECEDA
LE IX DE MAY XVcIV. PRIEZ DIEV POVR
LEVRS AMES.

L'écu gravé sur la pierre était écartelé : *d'Isque-de-Gouy* et *de Roussel-de Bournonville.*

Pierre d'Isque, dit *Perrot*, seigneur d'Isque-la-Motte, Hermerangue, Blacourt, Le Lo, capitaine et gouverneur du chasteau d'Hardelot, maistre des eaux et forests du Boullonnois, avait épousé en 1482 Blanche de Roussel, fille de Louis, seigneur du Manoir et de Jehanne du Fayel. Il reçut d'elle en mariage la terre du Manoir à Hesdin-l'Abbé, qui depuis est restée dans la famille d'Isque jusqu'en 1786.

Dans son testament du 20 août 1670 Anthoine d'Isque, écuyer, seigneur d'Isque,

(1) Elle est aujourd'hui cachée sous un plafond fait vers 1872.

Le Loe, etc. (veuf 1° de Louise de Roussel, morte en 1644 et inhumée à Isque ; 2° d'Anne Le Marchant et remarié 3° à Catherine Boidart), veut être enterré dans l'église d'Isque *en la place du Seigneur* et lègue à la fabrique « une mesure de pré scituée en la prairie de Grand-Moullin, à la charge de faire celebrer 12 messes par an et à perpetuité ».

Actuellement l'église et le cimetière n'offrent que deux anciennes inscriptions :

Sur le mur de l'église :

ICI REPOSE LE CORPS
DE NOBLE DAME THERÈSE J. DU PIRE
D'HINGE, FILLE DE Mre A. G.
DV PIRE, CH^er, BARON D'HINGE,
GRAND BAILLIF DE LA VILLE
DE BETHVNE ET DE NOBLE DAME
JOSEPHINE GLORIEV, NÉE
LE 28 OCTOBRE 1731 ; EPOUSE DE
M^re ANT. AVG. DE DIXMVDE
CH^er, SEIG^r DE HAM ET DE QVEHEN
DECEDEE SANS ENFANTS
LE 25 JUILLET 1785.

Son mari, maire de Boulogne en 1783-84-85, est enterré à l'entrée du cimetière sous une simple pierre, où est gravée cette inscription peu exacte :

ICI REPOSE LE CORPS
DE M^re
LE CHEVALIER DIXQVEMVE
DE HAME
DECEDÉ A QVEHEN L'AN 1800.

III

Voici les noms des curés qui sont venus jusqu'à nous :

1268 Sire THOMAS, prestre curé d'Isque, mort avant cette date.

1349 NICHASES DE LATTRE, signe « *le curé discke* ».

1417 Sire NICOLLE DU PUECH, mort avant l'année susdite.

1471-1490 JACQUES HELLEBECQ, prêtre, curé ; mort en 1490 ; ung obit pour lui le 30 janvier et un le 24 avril.

1491-1541 Maître LÉONARD DE SENLECQUE, prêtre-curé, en 1531, paie 78 sols 9 deniers à la bourse des obits du chapitre de Thérouanne.

1541 Sire JEHAN D'ISQUE, prêtre, est témoin au compte de l'église d'Isque. C'est probablement le même que le curé d'Hesdin-l'Abbé de ce nom, présenté en 1556, qui résigna sa cure le 28 décembre 1557 à J. de Crépy et permuta pour celle de Rumilly-le-Comte. Jehan d'Isque revint à Hesdin-l'Abbé et y figura comme curé en avril 1559 et en 1563. On le trouve aussi à Belle en 1562-63.

1558 Pierre Hovelt, prêtre habitué à la cathédrale est dit curé d'Isque, le 10 mai.

1559 14 avril, R. de Beaurain, vice-curé d'Isque, substitut du doyen de Boulogne.

1583 Nicolas du Hamel, chapelain du Petit-Crucifix à la Cathédrale, mort curé d'Isque en 1583.

1583 Toussaint Blandurel, nommé le 17 février, lui succède.

1585 Sire François de Lormel, curé de Crémarest, passe à Isque en 1585.

1596 Antoine de Vergier, curé d'Isque.

1618 13 septembre, Anthoine Cochepin, curé.

1618 13 septembre, Guillaume de Gournay, vicaire, demeurant à Isque, a soutenu un procès devant l'Official de Boulogne dont il sera parlé au 15 novembre.

1644 1er mai, Me Pierre du chesne, curé d'Isque.

1647 Le Bailly, curé d'Isque.

1647-52 Ducrocq, id.

1647-53 Lemaire, id.

1653 De Canteleu, id.

1653-72 Jacques Bernard, curé, fait réparer l'église en 1666, mort en mars 1672.

1672 Jean Le Febvre, prêtre, vicaire d'Isque; peut être le même que le curé de Condette de 1675.

1672-1673 François-Antoine Lebon, curé-propriétaire de l'église d'Isque, nommé à Marquise en 1675, doyen de Wissant en 1678 et curé de Saint-Nicolas à Boulogne 1688-1691.

1675 1er octobre, Claude Germain permute avec François Lebon et meurt à Isque le 23 novembre.

1675-1683 Gabriel Scotté, curé d'Isque, mort le 23 juin 1683.

1677 14 mai, C. Le Roy, prêtre, curé titulaire d'Isque-le-Moutier.

1683 Gabriel Scotté résigne sa cure d'Isque à Anthoine Scotté, le 14 juin et échange avec lui sa chapelle de Saint-Etienne de la Cathédrale.

1683 Le 2 août, Antoine Scotté change sa cure d'Isque contre la chapelle de la Trinité que lui cède Christophe du Formanoir. A Boulogne il fut par la suite sacristain de Notre-Dame et porte-crosse de l'évêque.

1688 Nicolas Bonvalet, curé d'Hesdin-l'Abbé, permute pour Isque.

1688-1745 de Campmajor, curé, par résignation du susdit. Mort dans sa cure en 1745.

1695 17 octobre. La chapelle du château d'Isque sous le vocable de Saint Jean l'Evangéliste, *aliàs* Saint Jean-Baptiste, est transférée au château du Manoir. Elle fut desservie par des chapelains particuliers dont les noms suivent : J.-L. Bachelier, L. Magnier (1695), Ph. Lennel (1752), Fr. Dubreuil (1763) et Dereuder, A. A. M. (1778).

1745-1790 Claude-Honoré Wyant, curé d'Isque, chanoine de Notre-Dame de Boulogne, mort le 17 février 1790, à l'âge de soixante-quatorze ans.

1790 Jean-Baptiste Roussel, doyen, curé de Samer, nommé curé de Sainte-Apolline d'Isque, démissionne le 5 juin.

1790 J.-Pierre Framery, curé d'Isque; quoiqu'on en dise ci-dessus, prêta le serment constitutionnel, mais se rétracta par une lettre du 9 février 1791, insérée par M. Deseille dans son *Année Boulonnaise*, p. 688.

Depuis le Concordat, la paroisse d'Isque a été annexée comme secours à la succursale d'Hesdin-l'Abbé. A. de Rosny.

---

26 octobre 1672.

CANONS DU CHATEAU.

« M. le Doyen, M. de la Planche et M. Morel sont priez de voir Mgr le Duc Daumont et le supplier d'ordonner aux canoniers du chasteau de mettre et tourner les emboucheures des canons de telle façon qu'ilz ne nuisent point aux vitres de cette eglise, quand on les tire aux passages des grands seigneurs. »

(*Arch. Comm.*, G 62, f° 16).

---

26 octobre 1753.

LA FERME DU MESURAGE.

Le maïeur de Boulogne, Guillaume Coilliot, en audience de police municipale, confirme une sentence rendue l'année précédente contre Thomas Joseph Dempster, sieur de la Capelle, à propos de droits dus par ce dernier à François-Régis Becquerel, adjudicataire de la ferme du mesurage. Ce qui faisait l'objet de la taxe, c'était deux cent quatre-vingt-douze rasières de charbon de terre, du poids de 250 livres la rasière, que le négociant avait embarquées « dans le bord de Pierre Bonnet, allant à Rouen ». La somme à payer, à raison de 9 deniers par baril contenant une rasière, était de 7 livres 4 sous. Il y avait un temps immémorial que la ville était en possession de percevoir cette redevance, laquelle avec un droit semblable sur les grains et le sel formait ce que l'on appelait une des fermes du revenu patrimonial de la municipalité. Les archives communales ne renferment aucun document qui permette de dire à quelle époque remonte l'établissement de cette perception ; mais la modicité du tarif et le peu de proportion qui existe entre le travail exécuté par le mesureur et la redevance qui en est le salaire, sont de nature à faire croire que l'origine en est assez ancienne. Elle est certainement antérieure au siège de 1544. L'usage du charbon de terre, quoique moins répandu autrefois qu'il ne l'est de nos jours, est déjà d'une certaine antiquité. Nous en trouvons la trace dans les plus vieux comptes de la ville de Boulogne, notamment dans celui de l'année 1566-1567, où il est payé 6 sous à Adrien Gosse, tonnelier « pour

avoir faict un foier pour faire du feu de charbon pour les soldatz qui font la garde de nuict à la Muette, — c'est-à-dire au corps-de-garde de l'eschevinage (1). » La cherté des transports, la difficulté des communications, l'abondance du bois que fournissaient alors les nombreuses forêts qui ont disparu de notre sol, étaient un obstacle à ce que l'emploi du charbon, qu'on faisait venir d'Angleterre, pût se généraliser beaucoup (2). Au XVIIe siècle au contraire, les mines d'Hardinghen étaient en pleine exploitation. Leurs produits s'écoulaient par les ports de Calais et de Boulogne, à destination des autres ports français; et la ferme du mesurage y gagna de l'importance. On l'affermait 150 livres par an, en 1691, et nous la trouvons portée à 610 livres en 1751. On ne doit pas oublier que dans ce chiffre se trouvent compris les perceptions faites sur le grain et le sel; mais nous ne croyons pas nous tromper en pensant que le développement du transit du charbon était pour beaucoup dans l'augmentation extraordinaire que nous signalent les procès-verbaux d'adjudication.

(*Impartial*, 26 octobre 1870).

---

27 octobre 1835.

LES MENDIANTS.

L'un des services les plus signalés que M. Alexandre Adam, dans sa longue carrière administrative, ait rendu à la ville de Boulogne, on peut dire certainement que c'est de l'avoir purgée des mendiants qui l'infestaient. La population d'alors n'était que de vingt-cinq mille âmes, et il y avait en ville cent quinze mendiants de profession qui erraient de porte en porte, en tendant la main. Outre cela tous les vendredis, et surtout le premier vendredi du mois, il en arrivait des bandes, parties des villages voisins, qui venaient faire en ville leur tournée habituelle, de rue en rue et de maison en maison, à la recherche des petits sous. C'était hideux, lorsque le travail abondait de toutes parts et que la prospérité agricole était générale. Aussi, M. Alexandre Adam n'eut-il rien de plus à cœur, au début même de son

(1) 1630 13 septembre : Les habitants s'etant plains de ce que les marchands alloient acheter du sel et du charbon à Etaples plustôt qu'à Boulogne, parceque la mesure y etoit, scavoir, celle du port de 80 pots le baril, et celle de terre de 68, au lieu qu'elle n'etoit icy que de 68 et 60 pots, on arrêta dans une assemblée qu'elles seroient semblables à celles d'Etaples et que les anciennes seroient raportées pour être brisées. (*Notes P. Latteux*, p. 166 de notre copie.)

(2) Avant 1631 on prenait 4 deniers par baril de sel et 2 deniers par baril de charbon ; le 10 octobre de cette année on porta les droits à 6 deniers pour le sel et à 3 deniers pour le charbon. (*Ibid.*, p. 71.)

administration, que de mettre un terme à un pareil état de choses. Il fit d'abord entrer à l'hospice les vieillards et les impotents qui traînaient partout le spectacle d'une misère affligeante, et il fit distribuer des plaques aux autres, dont les habitudes furent tolérées quelque temps encore, et dont le nombre fut réduit à quarante-cinq. Plus tard, il se décida à détruire radicalement la mendicité, en la proscrivant comme un délit. Ce fut l'objet de l'arrêté du 1er septembre 1835, approuvé par le préfet et transmis au commissaire de police par lettre du 27 octobre, contenant l'historique de l'affaire avec des instructions aussi fermes que sages et bien raisonnées. L'activité des travaux publics était alors tellement intense que le maire n'hésite pas à dire : « Je suis parti de ce principe qu'un individu valide et « de bonne volonté peut toujours trouver de l'occupation à Boulogne. » Avec le bureau de bienfaisance, pour distribuer les secours nécessaires, en cas de misère nomentanée, causée par la maladie ou les accidents imprévus ; et avec l'hospice, pour donner asile aux invalides du travail, il y avait en effet moyen d'atteindre le but proposé ; et c'est ce qui eut lieu, au grand bénéfice de la ville de plaisance.

(*Impartial*, 27 octobre 1869).

M. Adam devrait bien revenir, car tout est à recommencer en 1899 ! A. R.

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE. — Collection Forgeais.

Sifflet affectant la forme d'un demi-navire, avec une poupe recourbée en manière de dragon. La Vierge portant l'Enfant Jésus, se tenait assise sur un escabeau placé sur le pont. Il n'en reste qu'un fragment. Le flanc du vaisseau, si c'en est un (car l'artiste a peut-être voulu représenter un dauphin), est couvert d'écailles. Sur le devant, s'ouvre une porte. Ce singulier objet a été trouvé en 1862, au pont Notre-Dame et il est du XVIe siècle. D. H.

(*Cartulaire de Notre-Dame*, p. 205).

28 octobre 1898.

Sceaux de la Sénéchaussée.

La sénéchaussée de Boulogne a employé pendant les XVe et XVIe siècles toute une variété de sceaux qu'il est prudent de reproduire aujourd'hui pour éviter leur complète disparition.

Nous avons réuni en cet article les différents types que nous avons pu trouver dans les archives particulières. Là seulement on a chance d'en rencontrer, puisque les minutes des notaires n'étaient point scellées.

I

1477, **Sceau rond,** de 0m,045. Arch. de l'Empire, J 239, n° 6.

Un cygne tenant à son bec et à son col, attaché par une courroie un écu (d'or) à trois tourteaux (de gueule, qui est BOULOGNE); au-dessus, l'écu de France couronné, enlevé par un ange.

✠ sigillu. senecallie bouloniensis.

(Sigillum Senescallie Bouloniensis).

Contre-Sceau.

L'écu aux trois tourteaux.

✠ contra sigillū senescallie bouloniensis.

Appendu à un acte du 28 février 1477, où le sénéchal du Boulonois fait savoir au roi qu'il a rassemblé les nobles, échevins et bourgeois de Boulogne, et leur a notifié la cession que le comte d'Armagnac, en sa qualité de comte de Boulogne, avait faite au Roi de la ville et du comté de Boulogne.

(*Inventaire des Sceaux*, par Douët d'Arcq, n° 4626).

II

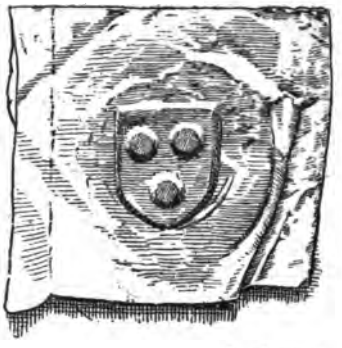

1550 **Contre-Scel** plaqué.

L'écu aux trois tourteaux.

Légende illisible, mais semblable à la précédente.

Appendu à un décret du 27 janvier 1550, rendu par Jehan Aymery, seigneur de Viroflay et de Gaillon, lieutenant-général en la sénéchaussée de Boullenois au profit de demoiselle Philippes Framery, veuve de Jehan du Blaisel, escuyer, seigneur du Hault-Blaisel, pour terres à Wirwigne.

III

1561 **Sceau plaqué,** rond, de 0m,060. — Archives de Longvilliers.

Autant que l'empreinte très effacée permet de le voir, ce scel doit être semblable au premier; on entrevoit encore une partie du cygne portant l'écu aux trois tourteaux.

✠ ..... LVM. MAGNVM ✠ S.... CALLIE BONO.....

Sigillum magnum senescallie Bononiensis.

Contre-Sceau.

L'écu aux trois tourteaux de 0m,024.

Appendu à une nomination de tuteur pour les enfants mineurs de deffunt Jacques de Levrien et Blanche d'Oultremepuis; acte passé le 14 juin 1561 sous le *contre scel* de la sénéchaussée, par devant Antoine Chinot, écuyer, seigneur du Val, lieutenant général.

IV

1572 **Sceau plaqué,** rond, de 0m,045 (Arch. de Roussel de Préville).

Ecu coupé d'une fasce de (gueules?) : au 1, d'azur à trois fleurs de lys d'or (France) : au 2, d'or à trois tourteaux de gueules (Boulogne).

✠ SIGILLVM REGIVM.. CA..... BOLONIENS.S.

Sigillum regium ad causas senescallie ? Boloniensis.

Contre-Sceau.

Ecu (d'azur) à la fleur de lys (d'or), 0m,020.

Appendu à un acte du 5 avril 1572. Constitution d'une rente de seize livres tournois par Antoine de longuesticq, manouvrier, demeurant à Baduicq, au proffit de Me Pierre Desmaretz, procureur, et Jacqueline Baheu, sa femme. Le sceau et le contre-sceau sont apposés comme *scel royal* par Antoine Chinot, escuier, seigneur du Val, garde du scel aux contrats du Conté et Seneschaulcée de Boullenois.

C'est le dernier sceau conservant encore un souvenir du Comté de Boulogne : à partir de cette date, jusque vers 1690, on ne se servira plus que du sceau royal; nous n'en décrirons qu'un, bien que la grandeur et le dessin varient quelque peu.

V

1579 **Sceau plaqué,** rond, de 0m,038 (Archives de Longvilliers).

Ecu aux armes de France, couronné, et cantonné des lettres C. B.

✠ SCEL AVX CŌTRACTZ DV CŌTÉ ET SENESCHAVLCÉE DE BOVLLEN.

Scel aux contractz du conté et séneschaulcée de Boullenois.

Contre-Sceau.

Même type plus petit, et même légende, 0m,024.

Employé par Anthoine Chinot, escuier, sieur du Val, garde du scel royal aux contrats, au bas d'une quittance de rembours du 13 juillet 1579.

Voilà tout ce que vingt-cinq ans de recherches et l'examen de plusieurs milliers de titres nous ont permis de découvrir. A. de R.

29 octobre 1778.

CONSTRUCTION DES CASERNES.

L'administration provinciale du Boulonnais, réunie sous la présidence de M. Pagart d'Hermansart, lieutenant-général en la sénéchaussée, adopte les plans et les devis estimatifs de la construction des Casernes. C'était un des objets principaux qui avaient été proposés à sa sollicitude, dès les premiers jours de son établissement. Le logement militaire de la garnison faisait peser sur la ville, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, des charges intolérables. Ce ne fut pourtant pas pour le service immédiat de la troupe que la construction des Casernes fut décidée. On se proposa tout d'abord un autre but, qui était d'offrir aux négociants de la ville un entrepôt assez vaste pour contenir l'approvisionnement de boissons (genièvre et eaux-de-vie de grains) qu'ils venaient d'être autorisés à emmagasiner pour les vendre aux contrebandiers anglais (1). Le directeur général des finances avait consenti à faciliter ce commerce, à la condition qu'il n'y eût qu'un seul magasin d'entrepôt, ce qui ne permettait pas aux négociants de se servir de leurs propres caves. Celles des Minimes, construites dans le but de procurer quelques ressources aux religieux qui les louaient au commerce, ne suffisaient pas aux besoins de l'entrepôt réel. Force était donc de construire un magasin général; et l'administration de la province prit à cœur de rendre ce service au pays. En conséquence, on fit choix d'un emplacement situé dans le voisinage immédiat du port, ou plutôt dans le port même, puisque les fondations furent établies sur un terrain « partie près de la mer, partie baigné des eaux de la mer dont il avait fallu reculer les bornes. » Comme l'objet était d'utilité publique, le domaine royal ne put refuser l'autorisation de faire cette entreprise. Des caves immenses furent établies dans le sous-sol. Le rez-de-chaussée ne devait recevoir d'abord aucune cloison ni cheminées, ni ajustements. Les murs ne devaient être percés que de fausses fenêtres, fermées par une brique. Tout l'espace compris entre les gros murs extérieurs se trouvait

(1) En 1778 le fermier a touché pour les six premiers mois les droits de 12,279 demi-ancres d'eaux-de-vie de vin, et, depuis la permission d'avoir un entrepôt à Boulogne, pour les six derniers mois de la même année, les droits de 11,707 demi-ancres d'eaux-de-vie de vin et ceux de 35,649 demi-ancres d'eaux-de-vie de genièvre.

Extrait d'un *Mémoire des président et administrateurs des affaires communes du Boulonnois sur la nécessité de proroger la permission accordée à la ville de Boulogne d'avoir un entrepôt pour l'eau-de-vie de grains dite de genièvre.* 1780. Ms. de 8 pp. in-fol. par Nicolas Latteux, avocat de la ville. A. R.

ainsi former de larges chais, dans lesquels viendraient s'étager les pipes nombreuses, remplies du brûlant liquide sur lequel les Anglais avaient établi des droits fabuleux. Mais leurs hardis *smugglers*, montés sur des *caiches* rapides, bravaient la mer et ses tempêtes, trompaient la vigilance de la douane et faisaient entrer en fraude dans leur pays plus d'alcools que le commerce n'en importait par les voies régulières.

(*Impartial*, 29 octobre 1870).

---

30 octobre 1676.

LE JUBÉ DE LA CATHÉDRALE.

On lit à cette date dans les Registres capitulaires de Boulogne :

« Ce mesme jour a esté conclud et arresté qu'auparavant d'oster le hourdage du jubé, on fera peindre les cercles du quadran en couleur blanche et les lettres en couleur noire ; la dorure dudit quadran estant remise à un autre temps.

« Monsieur Scotté (chanoine fabricien) a esté prié de faire remettre le grand crucifix au jubé jusques à ce que celuy que donne Monseigneur le ducq d'Aumont soit faict et achevé ».

Ce jubé était une vaste tribune, construite en marbre de différentes couleurs, d'un style très mouvementé, qui fermait l'entrée du chœur de la cathédrale, de manière à en faire pour ainsi dire une chapelle distincte du reste de l'église. Il en existe encore aujourd'hui des morceaux considérables, qui sont d'une fort belle exécution, et que l'on conserve dans la crypte de Notre-Dame. C'était un monument qui avait été élevé aux frais du maréchal duc d'Aumont, gouverneur du pays.

Cette tribune servait à la maîtrise de la cathédrale pour s'y réunir afin de chanter les parties de l'office qui s'exécutaient en musique, ou en plain-chant harmonisé suivant les règles du contre-point, avec accompagnement de serpent, de basses, de viole et d'autres instruments à cordes. Elle était assez grande pour que les élèves du Petit-Séminaire y eussent en 1791 leurs bancs, au nombre de dix, d'où ils assistaient à la messe capitulaire. Au fronton, du côté de la nef, se trouvait une belle horloge, surmontée d'un grand crucifix en bronze, attaché à une croix de bois avec pied en marbre. Ce crucifix fut bénit le 14 septembre 1697 par M. Le Roy du Quesnel, alors doyen du chapitre, en vertu d'une permission spéciale délivrée au nom de l'évêque Le Tonnelier de Breteuil, par Fr. Abot, son vicaire général. De chaque côté, au lieu des statues de la Vierge et de Saint Jean, qui y figurent ordinairement, se trouvaient deux anges, en

plomb bronzé. Dans les fêtes solennelles, le diacre d'office se rendait au jubé, avec le sous-diacre, les acolythes, le thuriféraire et le maître des cérémonies, pour y chanter l'Evangile, sur un grand pupitre en cuivre, monté sur un pied de marbre. C'était une importante cérémonie, dont l'institution remontait à la primitive Eglise.

Aujourd'hui les jubés ont à peu près disparu de nos temples, et il n'en existe plus qu'un petit nombre, parmi lesquels tout le monde admire encore celui de Saint-Etienne du Mont, à Paris. Les crucifix qui les surmontaient ont été également presque partout relégués sur les murailles, ou sur les colonnes, en face de la chaire, au lieu de s'élever grandioses et saisissants, entre l'autel et l'assistance, dans l'arcade triomphale par laquelle le chœur est séparé de la nef. Cela rompait, dit-on, la perspective des lignes architecturales !

(*Impartial*, 30 octobre 1869).

---

30 octobre 1867.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A ARGENCOURT (FERQUES).

Les découvertes archéologiques se multiplient dans notre arrondissement. Il y a quelques jours M. l'abbé Haigneré a été reconnaître l'emplacement d'un cimetière franco-mérovingien, le neuvième qu'il lui aura été donné d'explorer depuis 1857. Ce cimetière, situé sur le domaine de la propriété dite d'Argencourt, au territoire d'Elinghen, commune de Ferques, paraît avoir une grande étendue, mais il menace d'être peu fructueux pour la science, parce qu'il a été violé à une époque voisine de celle des sépultures. On y a rencontré, depuis quelque temps, un certain nombre de scramasaxes et de lances, avec des vases en terre. M. l'abbé Haigneré, après s'être assuré de l'assentiment des propriétaires, y a fait une première fouille, dans l'intérêt du Musée de Boulogne; mais il devra remettre au printemps prochain la continuation de ses travaux, attendu l'intempérie de la saison.

On ne saurait trop louer l'intelligente bienveillance avec laquelle MM. Prudhomme et Honoré Hamy, de la ferme du Hure, se sont prêtés à ces explorations. La découverte a été faite par des ouvriers qui ont ouvert en cet endroit une carrière de dolomie pour la société de Montataire. C'est encore à M. Accarin que M. l'abbé Haigneré doit d'avoir été informé de l'existence de cette antique nécropole, qui va fournir aux amis de l'histoire du pays un nouveau sujet d'étude qui ne peut manquer d'être fort intéressant.

(*Impartial*, 30 novembre 1867).

30 octobre 1886.

M. ERNEST DESJARDINS.

On a annoncé cette semaine, à Paris, la mort de M. Ernest Desjardins, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décédé après une longue maladie dans un âge encore peu avancé.

M. Ernest Desjardins est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, dont le premier volume a paru en 1876 (1). On y trouve sur l'archéologie des diverses provinces de France une somme de détails qui ne se rencontre nulle part ailleurs ; et, pour Boulogne, en particulier, M. Ernest Desjardins apporte à l'érudition locale un secours de lumières et d'informations d'un prix inestimable. Il est donné à peu d'hommes de creuser dans l'histoire un sillon de cette profondeur. D. H.

(*Impartial*, 30 octobre 1886).

---

31 octobre 1717.

Lettre de P. Bernard, auteur des Annales de Calais.

Je scay bien, Monsieur, que je vous devois presenter le premier exemplaire des *Annales* de ce pays, il y en a pourtant un à Boulogne que Monseigneur l'Evesque m'a fait demander ; ainsi je vous prie, Monsieur, d'excuser mon irregularité, j'envoie des nippes au curé de Saint-Etienne qui partiront cette sepmaine et il vous donnera un de mes grimoires que j'y joins, vous y trouverez bien des fautes qu'il ne faut pas, s'il vous plaist, imputer à l'autheur indigne. Je me suis donné assez de mouvement pour les corriger et reparer les grossieretés d'un imprimeur ignorant et peu accoustumé à faire de si gros ouvrages. Comme il y a *du Boulogne* meslé avec *le Calais* peut-estre vos Messieurs auront-ils la curiosité de les voir, et comme il m'en coute beaucoup dont je ne pouray jamais me remplir à près de vingt pistoles de perte, je vous demande la grace, Monsieur, de ne pas rendre public, ce qui poura me desdommager. J'ay l'honneur d'estre avec un entier desvouement, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur.

P. Bernard.

A Monsieur de Bazinghen, subdelegué, à Boulogne.

(Voir au 17 août). P. c. c. A. R.

(1) Les autres volumes ont paru, le tome II en 1878, le III en 1883 et le IV en 1893. Pour le chapitre de Boulogne l'auteur s'est trop appuyé sur Malbrancq et autres sources peu sûres ; aussi fera-t-on bien de ne le consulter qu'avec une extrême prudence. A. R.

31 octobre 1868.

BIBLIOGRAPHIE :
HISTOIRE DU BOULONNAIS, PAR M. HECTOR DE ROSNY.

I

Au moment où les rigueurs de l'hiver et le raccourcissement des jours ramènent, avec les longues soirées, le besoin d'un délassement sédentaire, n'est-il pas opportun de signaler au lecteur boulonnais l'apparition d'un livre nouveau? Il y en a beaucoup assurément qui se présentent, et l'étalage des libraires en fournit de toutes les couleurs; mais celui-ci se distingue par le sérieux du sujet, par l'attrait du patriotisme local, par un intérêt tout domestique en quelque sorte, puisqu'il renferme les annales les plus reculées du pays natal. De ces sortes de livres, il n'en paraît guère qu'un ou deux par chaque génération. Leur publication est un évènement qui marque dans l'histoire littéraire de la province. Nous avons eu Henry en 1810, Bertrand en 1828, d'Hauttefeuille et Bénard en 1860, et voici le premier volume d'une composition plus étendue et plus complète, à divers points de vue.

Henry, en effet, n'a publié qu'un ensemble de dissertations sans suite, des détails statistiques et un résumé chronologique substantiel, mais aussi décharné qu'un *Memento* du baccalauréat. Bertrand, sous une forme plus verbeuse, n'a guère donné que quelques épisodes, parmi lesquels on ne peut lire avec intérêt que les récits qui se rapportent à l'époque de la révolution et de l'Empire. Les chapitres consacrés à l'histoire des cantons ruraux sont pleins d'inexactitudes et d'ailleurs complètement insuffisants. Tout ce qui se rattache aux questions médicales et d'hygiène est étranger au but de l'ouvrage. MM. d'Hautefeuille et Bénard sont les premiers — j'entends des modernes — qui se soient mis en devoir d'étudier l'histoire de Boulogne avec le soin qui convient à ce genre de composition; mais ils se sont bornés à retracer les annales de la ville, sans y comprendre ce qui regarde la province entière.

M. Hector de Rosny a marché plus fidèlement dans la voie tracée par Luto, d'après les mémoires du savant Père Le Quien. Ce n'est pas l'histoire de la ville, c'est celle de la province qu'il annonce par son titre, et dont il trace le programme dans son « Avertissement. » Là est le caractère propre de son œuvre.

II

Il est difficile de la juger par ce premier volume, dans lequel les faits généraux tiennent une grande place. Les origines de l'histoire provinciale seraient trop arides et trop vagues, si l'on voulait se borner à ne rapporter

J. HECTOR DE LA GORGUE DE ROSNY

auteur de l'Histoire du Boulonnais

1806-1892

Prieux-Drouin heliog

Ligny imp

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

que les faits qui la concernent spécialement. Depuis les Gaulois jusqu'aux Croisades, les textes particuliers qui se rapportent au Boulonnais tiendraient en quelques pages; les commentaires les plus judicieux ne sauraient y ajouter beaucoup de développements: — force est donc, de toute nécessité, de faire appel aux renseignements généraux qui suppléent les lacunes, qui fécondent ces pauvres textes, et qui seuls peuvent leur donner toute leur valeur et toute leur signification.

C'est ce qu'a fait M. H. de Rosny, non sans quelque hésitation et quelques scrupules, dont l'Avertissement se fait l'organe avec une visible préoccupation. Peut-être, en effet, l'auteur s'est-il laissé emporter un peu loin dans cette voie : du moins il reconnaît la faute, si c'en est une, et il s'en console par cette considération « qu'on ne connaît jamais trop et qu'on « ne lit même pas assez l'histoire de la patrie à tous et des aïeux « communs ».

III

Ce premier volume est divisé en cinq livres, dont le premier s'arrête à l'ère où finit le vieux monde. Le second comprend la période connue sous le nom de domination romaine; le troisième traite des temps Mérovingiens ; le quatrième commence à Pépin le Bref et mène le récit jusqu'à l'extinction de la seconde race; le cinquième enfin s'ouvre avec l'avénement d'Hugues Capet pour ne clore qu'à la fin du XIe siècle, devant le tombeau de Godefroi de Bouillon.

Pour toute cette première partie, excepté dans la dernière moitié du XIe siècle, il y a disette presque absolue de documents locaux. Hormis quelques chapitres de Lambert d'Ardres, il n'y a point encore de chronique suivie. Deux ou trois vies de Saints, quelques phrases éparses dans les chartes Bertiniennes, de brèves généalogies légendaires sur les premiers comtes de Boulogne, sont à peu près tout ce que l'on possède, venant du territoire même. Le reste, il faut le découvrir dans les annales des contrées voisines, à force de recherches et d'investigations.

Heureusement les voies ont été frayées déjà par la patience des bénédictins qui ont ébauché l'histoire de la Picardie, par les veilles érudites du P. Le Quien, et avant eux, mais avec moins de critique et trop d'imagination, par le P. Malbrancq. M. de Rosny leur doit beaucoup, et les indications mises au bas des pages témoignent des emprunts nombreux qu'il leur a faits.

IV

M. H. de Rosny commence l'histoire du Boulonnais avec le texte de Polybe, où il est question du port des Morins ; et il entre immédiatement dans quelques considérations générales sur les mœurs et les institutions

des Gaulois. Bientôt César apparait pour donner à l'historien l'occasion de quelques détails particuliers sur la Morinie. L'archéologie moderne apportera sans doute le moyen d'en savoir davantage sur les temps qui ont précédé la conquête romaine; mais, pour notre pays, cette science ne fait que de naître, et si M. de Rosny n'a point voulu s'arrêter à en exposer les premiers bégaiements, nous ne lui en ferons point un reproche. A quoi pouvait-il servir de se rallier précipitamment à d'ingénieuses, mais trop fragiles hypothèses ?

La question du *Portus Itius* s'imposait à l'écrivain, et nous sommes heureux de constater qu'il s'est rangé sur ce point à l'opinion la plus sérieuse et la plus fondée en raison, celle qui se prononce pour le port de Boulogne. Il l'appuie de bons arguments, les mêmes à peu près qui ont été donnés par les soutiens de cette opinion, depuis le célèbre géographe Sanson jusqu'à l'impérial historien de César; mais il est un point que nous ne pouvons admettre, c'est que Wissant soit le port *ultérieur* dont parlent les commentaires. La question de Boulogne, en présence de celle de Wissant, est une question exclusive, si je puis ainsi parler. On ne peut placer le port *Itius* à Wissant, à moins d'exclure forcément Boulogne de toute participation à l'expédition de César. D'un autre côté, par un effet réciproque, mettre ce port à Boulogne, c'est rejeter Wissant dans une inutilité complète. En effet, les 8,000 pas indiqués par César comme étant la distance entre le point d'embarquement et le port ultérieur, s'appliquent à Ambleteuse, en prenant les choses au plus près, par la voie de terre; mais ils ne sauraient s'appliquer à Wissant, même par l'approximation la plus indulgente. D'ailleurs Ambleteuse, avec les vastes pâturages de la vallée de Selack, convenait éminemment à un campement de cavalerie; et César ne pouvait trouver les mêmes ressources sur aucun autre point de la côte, pas même dans les marais de Tardinghen qui n'étaient abordables que par de longs détours. Nous ne saurions donc nous ranger à la pensée de conciliation qui a inspiré au consciencieux historien cette transaction amiable entre les deux compétiteurs.

V

Il en est de même de l'idée qui a été émise par Malbrancq, sur la distinction, pour moi tout-à-fait chimérique, qu'on a voulu établir entre les les deux appellations anciennes de *Bononia* et de *Gesoriacum*, qu'on suppose avoir été co-existantes, et dont l'une se rapporterait à la ville haute, tandis que l'autre désignerait une prétendue ville basse, qui aurait existé dans un ilot du port, réuni plus tard à la terre ferme. Je ne sais ce qu'il en est de cette île de Saint Laurent, qui aurait été le noyau de ce à quoi plus tard on a donné le nom de *bourg*; mais l'archéologie n'a fait découvrir

aucun vestige romain sur la partie plane de la basse ville. Tout se concentre sur la colline ; et l'historien de Constantin le Grand nous apprend sans ambages que de son temps, l'on appelait *Bononia* ce que les Gaulois nommaient auparavant *Gesoriacum*, ce qui implique nettement l'identité des lieux. M. Courtois l'a démontré jadis, en critiquant la *Lettre à Bouillet* de M. Auguste Mariette, et cette démonstration, qui est sérieuse, est restée sans réplique.

Je dois dire cependant, à la décharge de M. H. de Rosny, que l'opinion qu'il a suivie est l'opinion commune, adoptée par Henry et par Walckenaer, et que cette opinion, traditionnelle en quelque sorte, se rattache à la légende qui attribue la fondation de *Bononia* au lieutenant de César, Quintus Pedius. Toutefois, à mon sens et en tout état de cause, ce ne serait pas dans la basse-ville, mais bien plutôt sur les coteaux de la porte Gayole et à Brèquerecque, qu'il faudrait chercher la cité civile, marchande et maritime, celle qui était habitée par la population commerçante et ouvrière ; tandis que l'enceinte du *castrum* militaire, peut-être exclusivement réservée à la garnison, est représentée sans contredit par la haute-ville actuelle.

VI

M. H. de Rosny nous fait assister pas à pas à l'organisation romaine des Gaules, qui suivit la conquête. Il raconte successivement les événements divers qui ont eu lieu dans nos contrées : le règne d'Auguste et ses gloires, l'administration bienfaisante de Vespasianus Agrippa, et le tracé de ces grandes voies de communication dont les restes indestructibles nous étonnent encore après dix-neuf siècles. Il amène Caligula sur nos côtes, et nous fait le récit des démonstrations extravagantes auxquelles ce fou couronné se livra sur notre plage, en face du lieu où s'éleva longtemps la tour merveilleuse qui fut destinée à en conserver le souvenir. Avec lui, nous assistons à l'embarquement de Claude pour la Grande-Bretagne ; aux dernières convulsions de la nationalité gauloise, se débattant sous le joug de fer de Néron ; à la prédication et au martyre des premiers apôtres qui apportèrent dans nos contrées le bienfait de l'évangile.

A la fin du IIIe siècle, il nous donne le récit de l'usurpation de Carausius, ce pirate Empereur, qui s'insurgea contre Maximien, qui gouverna la Grande-Bretagne avec sagesse, et qui fit de Boulogne la capitale de son empire éphémère. Son lieutenant Allectus, vaincu dans les murs de Gésoriac, *gesoriacensibus muris*, dut céder à la valeur des troupes de Constance Chlore, qui, en barrant le port par une estacade, eut l'adresse de s'emparer de la flotte britannique, au moyen d'un hardi coup de filet dont nous ne pourrions concevoir aujourd'hui la possibilité, si le fait n'était attesté par Eumenius Pacatus.

Le nom de Boulogne se montre ensuite çà et là, à propos de divers incidents, sous les fils de Constantin, sous Julien l'apostat, sous Valentinien; mais les barbares approchent: les Francs et les Saxons se livrent à des incursions qui préludent à des victoires plus décisives; la puissance romaine croule de toutes parts; c'est le moment de jeter un dernier coup d'œil sur le monde qui s'en va, pour faire place à une ère nouvelle.

VII

L'histoire de nos contrées maritimes, sous la domination de la première race des rois Francs, est plus pauvre de textes que celle de la domination romaine. En revanche, les origines chrétiennes laissent pousser à travers ces tristes ruines et ces muets décombres quelques-unes de leurs fleurs les plus intéressantes. C'est aussi le siècle de la légende, et comme les temps héroïques du moyen âge. Semblable à ces lierres feuillus qui enveloppent le tronc des vieux arbres, au point de n'en laisser même pas deviner l'essence, la légende se brode en dentelles capricieuses autour de faits authentiques, dont le fond est incontestable, sans qu'on puisse démêler la part certaine de la poésie et celle de la réalité.

Telle est la légende historique des comtes de Boulogne, laquelle se rattache aux vieux récits des fabliaux britanniques, par Léger de Haultemure, neveu du roi Artus, dont les paysans de nos campagnes croient encore entendre la vénerie retentissante, lorsque, dans les noires soirées d'hiver, les courlis passent en battant les ailes, et en poussant des cris plaintifs à travers les plaines de l'air.

En présence de cette généalogie fantastique, dont la plus ancienne rédaction connue ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle, M. de Rosny s'arrête indécis et perplexe. Au milieu de fables évidentes, il y a des faits vrais, et probablement aussi des traditions plus ou moins altérées. Comment s'y reconnaître? quel flambeau peut éclairer ces obscurités? Sur quelles données est-il possible d'appuyer la critique? Faut-il se résoudre à tout mettre en suspicion, comme les historiens trop sévères du XVIIIe siècle, ou bien tout accepter avec la foi robuste des chroniqueurs du XVIe? — M. de Rosny se prononce pour un moyen terme, qui nous paraît de beaucoup le plus sage et le plus voisin de la vérité.

VIII

L'historien est plus à l'aise devant les questions religieuses, qui présentent un champ plus vaste à ses investigations. Ce n'est pas que tout y soit d'une certitude absolue. Par exemple, il n'y a, que nous sachions,

aucun texte ancien où il soit parlé de Saint Antimond, disciple de Saint Remy et premier évêque de Thérouanne. Son nom figure pour la première fois dans la chronique de Marc Le Vassor, laquelle est une production du XVIe siècle. Ni les martyrologes, ni les actes de Saint Remy, n'en font mention. Aussi, la commission qui a rédigé, sous Mgr Parisis, le propre des saints du diocèse, ne l'a-t-elle point admis dans les fastes officiels de notre église.

La liste authentique des évêques de Thérouanne ne commence réellement qu'avec l'apostolat de Saint Omer. C'est l'époque des grandes fondations religieuses de notre pays. Tandis que Saint Bertin bâtit dans les marais de Sithiu son célèbre monastère, Saint Josse arrive en Ponthieu, Saint Wlmer illustre le Boulonnais par ses vertus et son admirable sainteté, Notre-Dame de Boulogne aborde miraculeusement au port des Morins. Nous sommes en plein dans les merveilles.

IX

M. de Rosny n'a garde de sacrifier aux goûts du siècle et de porter une main sacrilège et téméraire sur les récits qui ont pour eux la consécration du temps et celle plus respectable encore de la foi de plusieurs générations. « Si nous ouvrons, dit-il, nos vieux historiens, nous y trouvons à chaque ligne ces légendes traditionnelles données avec foi, dotant les lieux d'un souvenir, ingénieuses souvent et charmantes, sacrées pour les peuples d'alors, aimées toujours du peuple d'aujourd'hui.... Quand bien même quelque illusion des sens, l'attrait du merveilleux, certaine ingénuité de notre nature, meilleure que l'examen qui glace, auraient parfois entraîné les peuples dans les régions de l'imaginaire, quelles fictions, après tout, que celles qui enseignent à l'homme son devoir, l'arrachent à ses passions, et font pénétrer dans son cœur le culte de la vertu ! Quelles fables, que celles qui traversent les siècles, appelant le respect sur la perfection et la sainteté ! Mais, pour rentrer plus particulièrement dans notre récit, combien n'est-elle pas féconde, si puérile qu'on nous la montre, cette tradition de la Vierge au bateau, qui, depuis douze cents ans, amène aux pieds d'une statuette de bois monarques et princesses, barons et capitaines, âmes éprouvées, illustres pénitents et pèlerins par flots ; simple image qui a rendu le nom de Boulogne célèbre entre toutes les cités de la terre, qui a fondé dans nos murs le premier temple, l'a relevé maintes fois, et de nos jours encore, à cette même place marquée par le prodige, vient de rebâtir une église sur les ruines de tant d'églises !.... » (p. 266).

Cet extrait suffit à faire connaître dans quel esprit M. H. de Rosny traite les questions religieuses, qui tiennent une si grande place dans

château commençant par un H, l'auteur pense qu'il s'agit du château d'Hardelot et dit que le gouverneur, le sieur de Bédouatre, fit sa soumission.

Hardelot n'étant pas précisément sur la route de Boulogne à Desvres, nous avons revu le *Compte de 1591* et, bien que le nom soit fort embrouillé, nous avons pu lire *Hennepeur*, c'est-à-dire *Hennepveu*.

De plus, certains documents conservés dans les archives de la famille de Roussel nous permettent d'affirmer que Claude de Roussel, seigneur de Bédouatre, gouverneur d'Hardelot, ne fit sa soumission au roi Henri IV qu'après la mort de du Bernet.

L'histoire de la Ligue aurait du reste besoin de quelques retouches, parce qu'elle a été écrite d'après le seul *Journal historique,* attribué à Sulpice Charlemagne, fortement entaché d'huguenotisme. Il serait bon d'entendre le son de la cloche catholique. Nous essaierons de le faire ouïr dans une autre publication à l'aide de documents récemment découverts.

On ne sera pas étonné de retrouver en tête de cet article le portrait de M. H. de Rosny, déjà donné dans le tome XVI des *Mémoires de la Société Académique.* Il aurait manqué à la collection des auteurs boulonnais modernes, dignes par leurs œuvres de passer à la postérité. A. de R.

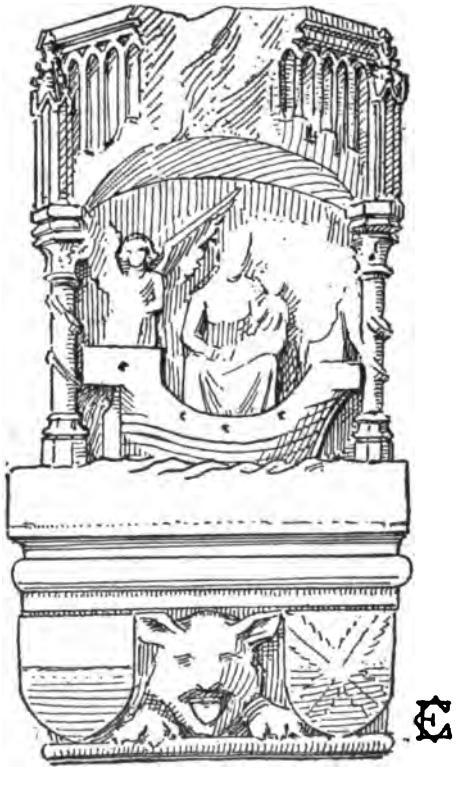

Sculpture sur pierre et sceau à l'Image de Notre-Dame de Boulogne.

(Dessins de M. C. Enlart, t. Ier, pp. 299 et 416).

nt de R
Vallée et

, sieur d
Jehan

) Rousse
ay, épous
ans une

Jeh
d

ARMES [illegible]

Supports [illegible] **griffons d'or** [illegible]

Cimier [illegible] le lion de sinople

Jacques Rousset [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] **Françoise de** [illegible]

[illegible]

[illegible] **de Rousset**, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Novembre

1er novembre 1550.

Charte de fondation de l'église de St-Martin.

I

« Les Anglais paraissent avoir à peu près détruit cette église pendant qu'ils occupaient Boulogne et comme elle se trouvait dans la zone des fortifications nouvelles, il fallut songer à la transférer en un autre endroit. Sire Eustache Bernard qui en était alors le vice-curé, ayant obtenu à cet effet du gouverneur, M. de Senarpont, et du lieutenant-général, Jehan Aimery, les permissions et les encouragements nécessaires, la fit réédifier dans le hameau de Dringhen, sur la route de Bédouatre. L'ouvrage fut pressé avec tant de vigueur que le nouvel édifice — chapelle modeste, mais décente — fut prêt à être ouvert avant la fin de l'année 1550, suivant la permission qui en fut donnée par François de Créquy, évêque de Thérouanne, le 1er novembre. »

(*Dict. hist. du P.-de-C.*, Boulogne, II, par D. H., p. 21-22).

II

Avant de transcrire l'acte de fondation, dont M. Haigneré a donné ci-dessus un résumé fort exact, le souci de la vérité nous oblige à mettre sous les yeux du lecteur l'extrait d'un second document tout aussi officiel que le suivant.

De prime abord ces deux actes semblent être en complète opposition. En effet, lorsqu'on lit à la date de 1550: *ecclesia tumultu bellorum nunc vigenti funditus eversa et destructa*, il est tout naturel d'en attribuer la destruction aux Anglais.

Mais certaines *Lettres patentes*, données par Louis XIV le 20 janvier 1668, en faveur des doïen, chanoines et chapitre de Notre-Dame, disent que « Henri II pour fortiffier Boulogne et la mettre à l'advenir en estat de se deffendre contre les entreprises des anglois, fit raser et desmolir, en 1558, jusques au fondement l'eglise parroissialle de Saint Martin (qui estoit alors scituée hors la ville et proche les murs d'icelle), en sorte qu'il n'en paroist aujourdhui vestige ny apparence quelconque ».

Malgré cette contradiction si frappante, il n'est pas difficile d'accorder ces deux assertions. Pour se rendre compte de la manière d'opérer des Anglais, on n'a qu'à

examiner la planche X de notre *Album historique*. C'est la première carte de notre pays faite par un Anglais .On y verra que tous les villages français sont traités de même façon. Tout est saccagé, brûlé, détruit; il ne reste partout que des pans de mur!

.. Il n'i remest riens à ardoir
Ne en castiel ne en manoir.

Il est plus que probable que les Anglais ont traité de même l'église de Saint-Martin : Henri II n'aura donc eu à abattre que des ruines, gênantes pour la construction des nouvelles fortifications. A. R.

III

Franciscus de Crequi, etc., dilectis filiis nostris Eustacio Bernard presbitero vicecurato parrochialis ecclesie sancti Martini juxta Bolloniam Morinensis diocesis salutem in domino. Ex parte vestra nobis oblata petitio continebat quod Ecclesia pretacta tumultu bellorum in comitatu Bolonie nunc vigenti, funditus, ut omnibus notum est, eversa et destructa, a generosis et potentibus viris domino temporali de Senarpont gubernatore dicti oppidi nec non domino Seneschallo Boloniensi seu ejus locum tenentis christianissimi Regis nostri super hoc audito et consentiente procuratore generali et licentiam unanimiter obtinueratis in alio certo loco ab hujusmodi oppido bolloniensi Remotiore, videlicet in pago de dainguehen juxta iter de bedouatre quod ducit ad sylvam bollonie, in patronatu dilecti filii nostri abbatis beate Marie in dicto oppido bolloniensi, sacellum quoddam novum in parochialem ecclesiam favente deo posthac erigendi, constituendi et ædificandi, cujus quidem constructioni diligenter adeo dedistis operam ut in eo jam possint divina celebrari officia sacramentaque ecclesiastica ministrari si nostra ad hoc aucthoritas, consensusque accederent, quod obnoxius ex nobis Requirebatis. Proinde Nos visis super hoc litteris honorabilis et egregii viri magistri Johannis Aimery, predicto bollonie locum tenente, de data bolonie anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo mensis octobris die decima octava, signatis Du Rieu, et sigillatis sub duplici caudà in cera Rubea, consensum predictorum dominorum gubernatoris, Seneschalis et procuratoris regii continentibus, et quibus presentes annexe sunt, vestris supplicationibus Inclinati, animarumque vestrarum saluti prout pastorali nostro Incumbit officio consulere cupientes Ut in hujusmodi sacello noviter a vobis ædificato sed nondum dedicato super altare tamen ? portatile decenter adornatum missa et alia divina officia celebrentur, sacramenta ecclesiastica Ibidem per personas ydoneas administrentur, corpus domini conservatum in arca vel alio loco altiore ad Id accommodato cum sacri chrismatis olei sancti et infirmorum vasculo Reconditum fideliter deinceps custodiatur, benedictio aque, etiam fontium, celebretur statutis ab ecclesia diebus in pelvi plumbea vel stanea decenter eam conservand.. usque ad nostram Revocationem de gratia speciali licentiam et facultatem vobis presentium tenore concedimus et impertimus, jure tamen nostro et cujus vis

ANTHOINE D'AVMONT ROCHE-BARON *Marquis d'Isle Seign.r de Villequier: Chev.r des ordres du Roy Cap.ne des Gardes du Corps de sa Ma.té Gouvern.r du Boulonois: Mareschal de France Gnál de ses armées en Flandre 2e fils de Jaques d'Aumont Prevost de Paris et de Charlotte Cath.ne de Villequier: & petit fils du Mareschal d'Aumont.*

GOUVERNEUR DE BOULOGNE 1635-1669

paternis in omnibus semper salvo, Datum Morini sub sigillo vicariorum nostrorum Morinensium In testimonium premissorum Anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo mensis novembris die prima.

(*Arch. Comm.*, Reg. G 12, fol. 99 et non 94).

P. c. c., D. H.

(1er) novembre 1665.

ANTOINE II D'AUMONT.

Le portrait ci-contre d'Antoine d'Aumont, IIe du nom, marquis d'Isles, seigneur de Villequier, a dû être fait en 1651, lorsqu'il fut nommé Maréchal de France (1). Comme tous les portraits équestres de Montcornet, il est assez rare: c'est ce qui nous a engagé à le reproduire de préférence au portrait trop retouché de l'Hôtel-de-Ville de Boulogne, et à ceux gravés par Larmessin, Bouttats, Daret, Aubry, etc.

L'*Histoire généalogique* du P. Anselme faisant défaut à la bibliothèque de la Ville, nous croyons utile de donner aux Boulonnais un aperçu des services militaires du plus illustre de leurs gouverneurs. Nous les trouvons énumérés en ces termes dans les *Lettres patentes du Roy portant erection du marquisat d'Isles* (2) *en duché et pairie de France, sous le nom d'Aumont.* A. R.

« Louis. ., roy de France, etc... Nous sçavons que nostre très cher et bien amé cousin (Anthoine d'Aumont de Rochebaron, marechal de France, chevalier de nos ordres, capitaine des gardes de nostre corps, gouverneur et nostre lieutenant general en la prevosté et vicomté de Paris, de Boulogne et du païs Boulonnois) a passé par tous les degrez de la guerre, ayant commencé dès l'âge de quinze ans à porter les armes ; qu'il a esté enseigne, capitaine d'infanterie et de cavalerie, mestre de camp, colonel de cavalerie, marechal de camp, et nostre lieutenant general en nos armées, lesquelles il a souvent commandées en chef, qu'il a servi en tous les sieges, combats et entreprises faites pendant les premiers troubles excitez dans ce royaume par ceux de la religion pretendue reformée, sous le regne du feu roy de glorieuse memoire, nostre très honoré seigneur et pere, et qu'il a reçeu de grandes blessures aux sieges de Saint Antoine (3) de Montauban et de Royan, et à la reprise de l'Isle de Rhé, qui sont autant de marques de sa valeur et de son courage, dont nostre dit seigneur et pere, qui avoit esté luy-meme temoin des belles et genereuses actions de nostre dit cousin, et en ayant une satisfaction particuliere, l'auroit honoré de la charge de marechal de camp,

(1) Les lettres de provisions sont conservées aux Archives Nationales, O19, au Registre IX (fol. 396 verso) de la Secrétairerie de la maison du Roy.

(2) En Champagne.

(3) Ou Saint Antonin.

et lui auroit donné ensuite divers commandemens, et l'execution de plusieurs entreprises importantes, dans lesquelles il s'est signalé; qu'en l'année mil six cens trente-deux, bien qu'il n'eust atteint que l'âge de vingt-six ans, sa valeur, son courage et sa fidelité l'auroient rendu si recommandable, que le feu roy nostre dit seigneur et pere le jugea digne de la charge de capitaine des gardes de son corps et l'en fit pourvoir. Cette marque qu'il donna en cette occasion, de la confiance qu'il prenoit en nostre dit cousin, fut suivie quelque tems après d'un nouveau temoignage de son affection, lui ayant donné le collier de l'ordre du Saint Esprit, comme une prerogative hereditaire et naturelle; qu'en l'année mil six cens trente-cinq, il auroit esté fait gouverneur de la ville et chasteau de Boulogne et dudit païs du Boulonnois, où depuis qu'il en a esté pourveu, il a non seulement rendu de bons et fideles services, mais fourni des secours tres-utiles et avantageux; que depuis ce temps, ayant esté fait lieutenant general en nos armées, il se seroit trouvé presque à tous les sieges qui se sont faits dans la Flandre, investi et fait les premieres attaques de la plus grande partie des places fortes, et beaucoup contribué aux prises qui en ont esté faites; *qu'avec les seules forces de son gouvernement il s'est souvent opposé aux entreprises des ennemis, les a repoussés et battus* (1), et assuré le repos de nos sujets, donné la crainte et la frayeur sur nos frontieres en toutes les saisons et occasions que les ennemis se sont presentez, lors mesme que nos armées ne pouvoient plus tenir la campagne; qu'en l'année mil six cens quarante-cinq il ouvrit l'entrée de nos forces dans les Païs-Bas par la riviere de Colme, laquelle il passa à nage, suivi de deux mil hommes de pied, et de quatre cens hommes de chevaux, en presence d'une grande armée ennemie, qu'il obligea de se retirer, ce qui donna lieu à divers progrez que nos armées firent dans la Flandre pendant le reste de la campagne, à la gloire desquels il eut beaucoup de part; qu'en l'année mil six cens quarante-huit, servant dans nostre armée de Flandre, il se trouva à la fameuse bataille de Lens, où, commandant l'aisle droite de nostre armée, il chargea avec tant de vigueur les ennemis, qu'il renversa ce qu'il trouva s'opposer à sa valeur, et perça si avant dans la chaleur du combat, que n'ayant pû estre suivi que d'un petit nombre des siens, il fut fait prisonnier et conduit en la ville de Lens, de laquelle il sortit glorieux, au mesme moyen du gain de la bataille, par l'adresse extraordinaire dont il se servit, pour obliger, comme il fit, ceux qui le tenoient prisonnier en ladite ville, au nombre quinze cens hommes, à se rendre à nostre cousin le prince de Condé, qui lors commandoit nostre armée en chef, lequel lui donna des temoignages publics de son estime, et d'avoir notablement contribué à cette grande defaite; que pendant la campagne de l'année mil six cens cinquante, il auroit non seulement garenti nostre frontiere de Champagne des entreprises que les ennemis y vouloient faire, mais aussi après avoir battu un corps de troupes beaucoup plus considerable que celui qu'il commandoit, il auroit

(1) Notamment en 1637 où, à la tête des troupes boulonnaises, avant d'aller aux sièges d'Hesdin, d'Arras et d'Aire, il défit un parti de sept cents espagnols qui assiégeaient le Mont-Hulin. A. R.

jetté un secours de quatre cens hommes dans Mouzon, que les ennemis tenoient assiegé, ayant passé au travers de leur quartier, ce qui servit beaucoup à en prolonger le siege, et causa presque la ruine entiere de l'armée ; après quoy nostre dit cousin s'estant acheminé vers Rethel avec le reste des troupes qui estoient sous sa charge, et ayant joint nostre armée avant que la bataille signalée y eust esté donnée, il y eut le commandemeut de l'aisle droite, dans lequel il y fit si bien son devoir, et chargea si à propos et si fortement l'aisle gauche de l'armée ennemie, où estoient leurs meilleures troupes, qu'il les renversa et en tailla plusieurs en pieces, mit le reste en fuite, et donna l'epouvante aux autres, sema la terreur dans toute l'armée, et porta le premier coup de gain de la bataille, ce qui augmenta de beaucoup la reputation et la gloire de nostre dit cousin ; et cette grande action, si utile et de si grande importance à l'état, jointe à tant d'autres considerations, nous obligerent à l'elever à la charge de Marechal de France, et ensuite de lui remettre pendant le reste de la dite année le commandement en chef de nos armées de Flandre, où il auroit donné toutes les marques que nous pouvions attendre de la valeur et prudente conduite d'un grand capitaine et d'une experience consommée en la guerre; ce que nous avons eprouvé en lui depuis ce tems-là en toutes les occasions où nostre dit cousin a esté employé pour nostre service, jusqu'à la conclusion de la paix, où n'y ayant plus de matiere d'exercer sa valeur, et pour ne pas laisser inutile un si digne sujet, nous lui aurions donné la charge de gouverneur et nostre lieutenant general en la capitale ville de nostre royaume, qu'il exerce encore à present, à nostre entiere satisfaction; tous lesquels services nous convians de donner à nostre dit cousin les temoignages d'honneur, qui s'accordent aux maisons les plus illustres de nostre royaume, et le mettre au rang des plus elevés dans l'état, nous avons eu bien agreable d'eriger en sa faveur la terre et marquisat d'Isles, située en nostre province de Champagne, en duché et Pairie de France, laquelle terre nostre dit cousin a cy-devant acquise de Charles II duc de Mantoue et de Nivernois.... sous le nom et appellation de duché et Paierie d'Aumont, etc...

Donné à Paris au mois de novembre, l'an de grâce 1665 et de nostre regne le 23e. Signé: LOUIS, et plus bas, par le roy, LE TELLIER, et scellées du grand sceau de cire verte.

(*Hist. généal. et chronol. de la Maison royale de France, des Pairs, grands officiers*, etc., par le P. Anselme, 3e édit., 1708, t. IV, pp. 865-6-7 et 8).

1er novembre 1742.

RÉCEPTION DU DUC DE PENTHIÈVRE.

Le duc de Penthièvre, amiral de France, étant arrivé à Boulogne le 31 octobre, le chapitre l'alla saluer en corps à l'hôtel d'Aumont-Humières, où son Altesse était descendue. Après vêpres Messieurs du chapitre ont pris la délibération suivante :

« Sur ce que l'on a fait pressentir que M. le duc de Penthievre assisteroit volontiers, demain, fête de la Toussaint, aux offices du chœur, si le chapitre vouloit l'en prevenir, la chose mise en deliberation et les suffrages pris, M. Charuel, archidiacre, et M. Azire, penitencier, ont eté deputés pour aller de la part du chapitre prier son Altesse de vouloir bien faire cet honneur à la Compagnie, ce que M. le duc de Penthievre a temoigné lui faire plaisir. » Et, en effet, le jour de la Toussaint, pendant le chant de l'office de tierce, qui précède immédiatement la grand'messe, M. de Marcilly, chantre en dignité et vicaire général capitulaire, accompagné de plusieurs Messieurs « ont été recevoir M. le duc de Penthievre à la principale porte de la Cathedrale, où mondit sieur de Marcilly l'a complimenté et lui a presenté l'eau benite, ensuite l'ont conduit au chœur à un priedieu qui etoit preparé pour son Altesse dans le sanctuaire du côté du trone de l'eveque, au son des cloches et des orgues, et reconduit après les offices avec les memes ceremonies ». Tels étaient les honneurs rendus par l'Eglise aux princes du sang royal, lorsqu'ils assistaient publiquement aux saints offices. Il ne faut pas oubliér qu'il y avait, à l'hôtel d'Aumont, une chapelle particulière où la messe était dite chaque jour par un aumônier.

D. H.

---

2 novembre 1636.

LOGEMENT DE TROUPES.

Voici, à cette date, une délibération de l'Echevinage :

« Sur ce que nous avons esté mandé ce jourd'huy sur les trois heures d'après midy par monsieur de Constant lieutenant pour le Roy au gouvernement de ceste ville, chasteau et païs de Boullenois, en son Hostel, où il nous auroit faict entendre avoir receu presentement lettres de monseigneur de Villequier, gouverneur desdites villes, chasteau et païs de Boullenois et de Monstreul, avecq une coppie de l'ordre de Sa Majesté pour faire loger en la Basse ville cincq compaignies tant de chevaulx legers que de carabins, et y vivre par estapes et contributions, ce quy causeroit la totalle ruyne tant des habitans de laditte ville que du païs, et feroit ung grand prejudice aux previléges et franchises d'icelle ; à raison de quoy aurions supplié messieurs les gens du Roy et mandez plusieurs antiens maïeurs, eschevins et notables bourgeois, les advocat et procureur fiscaulx et esleuz de la communaulté, de se trouver en l'Hostel Commung de ladicte ville, où estans tous assemblez, avons esté d'avis d'envoier le plustost que faire se pourroit quelqu'un de nostre corps, vers ledict seigneur de Villequier, en la ville d'Abbeville où il est à present, pour luy dellivrer nos lettres et

luy faire noz très humbles remonstrances et supplications pour estre exemptez desdits logementz, estapes et contributions; il a esté deliberé et arresté en ladicte assemblée tenue à ce subject que maitre Anthoine de Loziere, l'un des eschevins de ceste ville, se transportera à Abbeville où sera ledict seigneur de Villequier, pour luy dellivrer nosdites lettres et luy faire les remonstrances particulierement declairées par les memoires qui luy ont esté baillez, affin qu'il luy plaise nous assister de son credict et faveur vers Sadicte Majesté et nosseigneurs de son Conseil, d'exempter ladite ville et païs desdites estappes et contributions, pour les raisons desduites ausdits memoires, et qu'à cest effect ledict de Loziere partira demain de grand matin et en poste; pourquoi sera emprunté argent pour subvenir aux fraiz dudict voiage. »

Est signé : LARDÉ, RICOUART, N. LHOSTE et DE CAMPMAJOUR.

(*Impartial*, 2 novembre 1870).

---

3 novembre 1682.

OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Par Mgr Le Tonnelier de Breteuil.

Claude par la misericorde de Dieu Evêque de Boulogne, conseiller du Roy en tous ses conseils. La providence aïant permis que l'Establissement d'un seminaire si longtemps et si inutilement souhaitté par Messeigneurs nos predecesseurs eût enfin son entiere execution dès la premiere année de l'Episcopat dont Dieu a honoré notre bassesse, nous n'avons pas eu de soins plus pressans et d'affaire qui nous parût plus importante que de choisir de bons ouvriers tels que nous avons estimés être messieurs de la Mission de Saint-Lazare, qui s'appliquent avec un succès extraordinaire dans beaucoup de dioceses à la direction et education spirituelle de ceux qui doivent être un jour nos cooperateurs en Jesus-Christ par la dignité du sacerdoce, et comme ils nous ont fait connoître que toutes choses étoient disposées pour commencer, nous avons ordonné et ordonnons à tous ceux de notre diocese qui veulent se mettre dans les ordres, de se rendre huict jours après la Saint-Martin dans nôtre ville episcopale de Boulogne, où nous leur ferons sçavoir nos volontés touchant les exercices et les estudes que nous jugerons à propos qu'ils fassent. Donné à Boulogne, dans nôtre Palais Episcopal le troisieme novembre mil six cens quatre-vingt deux.

CLAUDE, EV. DE BOULOGNE.

(*Archives du P.-de-C.*, G 2, Reg., fol. 212 v°, p. 36b. de l'*Inventaire Sommaire*).

Bien qu'il aït occupé le siège épiscopal de Boulogne pendant seize ans, il reste fort peu de choses des travaux de ce prélat. Puisque M. l'abbé Van Drival a

négligé d'en dresser le catalogue, essayons de combler cette lacune avant leur complète disparition. Nous y joindrons la liste des principales publications qui lui ont été dédiées ou qui ont paru avec son approbation.

La première en date (puisqu'il a été sacré le 1er février et qu'il a fait son entrée à Boulogne le 18 mars 1682) doit être :

1° La confrerie de Jesus-Flagellé erigée à Conteville, secours de Wavrans, diocese de Boulogne, avec la bulle de N. S. P. L. P., *le Mandement de Monseigneur l'illustrissime Evêque de Boulogne*, et plusieurs prieres et actes très utiles. A Boulogne chez P. Battut, imprimeur de Mgr l'Evêque, 1682, 30 avril.

(Vu par M. Haigneré en 1850 dans la *Bibliothèque de M. Hermant*, à St-Omer).

Lorsque Mgr Ladvocat-Billiad mourut (1681), l'archidiacre Antoine Le Roy venait de publier son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*. Pour faire sa cour au nouvel évêque, il s'empressa de changer son titre et sa préface, et de faire une dédicace à Mgr de Breteuil.

2° *Mandement pour l'ouverture du Séminaire.*

(*Arch. du P.-de-C.*, G 2, *Copie* D. H.).

3° 1683. *Mandement de Monseigneur l'Evesque de Boulogne au suiet de la conversion des heretiques de son Dioceze.* A Boulogne chez P. Battut, 18 mai 1683, 6 pp. in-4°, avec liste des prédicateurs.

(En 1850 à la *Bibliothèque de St-Omer*).

4° 1683, 23 juillet : *Mandement ou indiction du synode* qui doit se tenir le 27 juillet en l'Eglise Cathedrale de Boulogne.

(*Mention* dans le *Registre capitulaire*, G. 68).

5° En 1683 l'évêque eût quelques difficultés avec le chapitre ; on en retrouve les traces dans les *Registres capitulaires*, G 68 (Boulogne) et G 2 (*Archives du P.-de-C.*), où est transcrite la *protestation* de l'évêque contre un acte capitulaire du 26 décembre, dans lequel il est accusé d'avoir parlé aux chanoines avec trop de véhémence et de chaleur en présence de séculiers.

6° 1684, 17 mars. *Mandement sur le jubilé* qui se fera dimanche prochain (19 mars, dimanche de la Passion).

(*Mention* dans le *Reg capit.*, G 68, fol. 32).

7° 1685. *Mandement... au sujet des missions qu'il doit faire dans son diocese pour la conversion de ceux de la Religion pretendue Reformée.*

Signé : Claude, Ev. de Boulogne.

15 octobre 1685, 8 pp. in-4° avec liste des prédicateurs. (*Bibl.* A. de Rosny).

8° 1686. *Mandement*, en tête des nouveaux *Statuts Synodaux* en trente-sept articles, 3 juillet 1686. (*Biblioth. de Saint-Omer ?*).

9° 1686. *Indiction du Synode.* (Placard in-plano, dont nous n'avons que la moitié).

10° 1689. D°. d°.

11° 1690, 16 juin. *Mandement pour le Jubilé universel*, commençant le 19.

(*Mention* dans le *Reg. capit.* G 71, fol. 7).

La même année le R. P. Michel Lequien, de Boulogne, publie sa *Defense du texte hebreu et de la version Vulgate*, à Paris, chez A. Auroy. Dans son *Epistre*

Claude Le Tonnelier de Breteuil,

8e Évêque de Boulogne.

1682 - 1698

dedicatoire à Mgr de Breteuil on remarque ce passage : « Le public est temoin du rare sçavoir et de la netteté merveilleuse dont vous developpez dans la chaire et dans les entretiens familiers les difficultés les plus embarrassées de l'Ecriture sainte. »

En reconnaissance de ses bontés pour lui, il offre à la postérité le portrait de l'éminent prélat, gravé par L. Boudan.

Au lieu de reproduire cette gravure qui n'est pas rare, nous avons préféré faire photographier le tableau n° 7 de la collection des Evêques Boulonnais, et nous le donnons en phototypie pour que la ressemblance ne soit point altérée par les retouches.

12° 1691. *Censure*, faite le 27 août, par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendisme Evêque de Boulogne *au suiet d'un sermon* prononcé par M. de la Planche, chanoine de son eglise cathédrale dans celle des Religieuses Ursulines le 8e du mois de juillet dernier. A Boulogne, chez P. Battut, 1691, 4 pp. in-4°.

(*Biblioth. de Saint-Omer*).

Un second exemplaire, probablement d'un autre tirage, contient 8 pp. in-4°.

Nous avons recueilli « *Un examen et critique de ladite censure* », sans date et sans signature ; 12 ff. in-4° mss.

13° Les statuts ou constitutions du monastere des Annonciades de Boulogne de l'ordre des dix vertus de la Sainte Vierge, fondé par la bienheureuse Jeanne, reine de France, environ l'an 1501. — Paris, Louis Sevestre, 1693.

Précédés d'un *Mandement*, signé : CLAUDE, Ev. de B., daté du 5 nov. 1692.

(Préface de 24 pp. non chiff. et 96 pp. in-24). (*Bibl.* A. de Rosny).

14° 1692. *Remonstrances au Roy pour l'Establissement de l'hospital general.*

(*Mention* dans les *lettres du Roy* de décembre 1692, insérées dans le *Reg. du Roy*, F, *Arch. du P.-de-C.*).

15° *Martyrologe des fondations de l'Eglise Cathedrale de Boulogne*, chez P. Battut, 40 pp. in-fol., avec *approbation* de Mgr de Breteuil du 22 janvier 1694.

(Seul exemplaire connu, *Bibl.* A. de Rosny).

Réimprimé par M. Lipsin dans le t. VI des *Mém. de la Soc. Académique.*

16° *Mandement* de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendisme Evesque de Boulogne au sujet des missions qu'il doit faire à Calais, Marcq, Guînes, Ardres et autres lieux de son dioceze, du 26 may 1696.

3 ff. pet. in-fol., sans lieu et sans nom d'imprimeur. (*Ibid.*).

La dernière signature de Mgr de Breteuil « CLAUDIUS EPPUS BONONIENSIS », sur le Registre G 3 des *Archives du Pas-de-Calais*, est du 26 juillet 1696.

Au folio 70, se voit une note nécrologique par laquelle nous terminerons ce catalogue.

1698, 9 janvier. « Die et anno quibus supra, Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus D. Claudius Le Tonnelier de Breteuil, Boloniensis Episcopus, morbo diuturno consumptus, Parisiis obiit, relicto apud omnes sui desiderio ».

(Cf. *Inventaire sommaire*, Série G, par D. Haigneré, t. I, p. 48).

A. de R.

viendra pas, quoi qu'on en dise, à déraciner ces croyances salutaires et consolantes qui tiennent une si grande place dans les sentiments les plus délicats dont s'honore l'humanité chrétienne !

(*Impartial*, 3 novembre 1869).

---

4 novembre 1868.

DES CONSEILS MUNICIPAUX, EN 1868.

On n'attend pas après les journaux d'opposition, pour avoir quelqu'un qui contrôle l'administration des maires, et qui s'associe à leur sollicitude et à leur responsabilité. Le législateur y a pourvu, en instituant les Conseils municipaux.

Nommés par le pouvoir, ou choisis par le suffrage plus ou moins universel de leurs concitoyens, suivant les modifications particulières aux divers régimes politiques, les conseillers municipaux sont appelés à voter sur toutes les dépenses communales. C'est assez dire qu'ils tiennent les cordons de la bourse, et qu'à part ses droits de police, le maire ne peut rien sans eux.

Dans nos articles précédents sur le Journalisme, nous disions qu'on devait avoir quelque confiance dans le souci qu'un maire intelligent prendra nécessairement de sa gloire. Il faut dire la même chose des conseillers municipaux, qui ont accepté ou sollicité la mission laborieuse qu'ils ont à remplir. Tous sont animés de l'amour du bien public ; tous désirent la prospérité de la ville; tous ont formé la résolution de marquer leur législature par la réalisation de quelque progrès. La population qui les a nommés les connaissait à l'avance, soit par l'intégrité d'une vie honorable, par l'estime des qualités personnelles, par un nom justement respecté, soit déjà par les services rendus, par l'intelligence des affaires et par une active participation au gouvernement de la cité. Elle savait quelle voie chacun d'eux se proposait de suivre, et à quel parti il devait appartenir. Leurs opinions individuelles n'étant pas les mêmes, il allait y avoir une certaine divergence dans les appréciations, et par conséquent l'on était sûr que les affaires seraient examinées et discutées avec un soin convenable.

En outre, comme les principales professions et les différents quartiers de la ville ont des représentants dans le Conseil, il y a beaucoup de raisons d'espérer qu'aucune proposition n'y sera adoptée, sans que les besoins, les réclamations, les protestations des intéressés aient été entendues et prises en considération. Si l'on est condamné à subir un refus, du

moins l'on saura que ce refus a été prononcé en connaissance de cause. C'est là une garantie contre « l'arbitraire », dont on parle quelquefois ; c'est là un élément de résistance et d'oppositions sérieuses, contre des entraînements auxquels on voudrait ne pas s'associer.

Mais là, du moins, personne ne peut prendre la parole sur un sujet donné, sans avoir étudié la question ; et là, surtout, les fausses allégations, les récriminations injustes trouveraient immédiatement, si on les y produisait, une prompte et décisive réfutation. Là, si l'on attaquait le maire, ce magistrat pourrait s'expliquer et se défendre, devant tous ceux qui entendraient proférer l'imputation calomnieuse. Là, par conséquent, est le contrôle le plus efficace et le plus digne, aussi bien pour l'Administration que pour l'opposant.

Portez, au contraire, ces questions dans la presse ; la discussion devient impossible. Jamais la réplique ne va aux mêmes lecteurs que l'attaque. Répondriez-vous dans le journal même qui a colporté aux quatre coins de la ville une accusation en règle contre « nos édiles », vous irez bien trouver dans son fauteuil l'abonné fidèle, mais jamais vous n'atteindrez la masse des lecteurs fortuits qui ont parcouru le numéro précédent, à la lueur du gaz de l'estaminet. Il y a une publicité incalculable pour le reproche, et une insuffisance manifeste dans les moyens de le repousser.

Combien de fois n'arrive-t-il pas aussi que le Conseil municipal, lorsqu'il est d'accord avec l'Administration, est enveloppé dans les mêmes trames qui s'ourdissent contre elle ? Ces frelons qui bourdonnent sans cesse et qui sont incapables de donner un avis pertinent sur quoi que ce soit, agissent comme si la raison avait disparu de ce monde et s'était réfugiée chez eux. Comment, voici vingt ou trente personnes intelligentes, laborieuses, éclairées, qui après avoir discuté une question, l'ont tranchée d'un avis unanime, avec le sentiment d'une consciencieuse responsabilité, et vous venez dire qu'ils ne savent ce qu'ils font ! La prétention est grosse, et vous méritez qu'on vous admire !

Non-seulement le Conseil municipal assume sa part de responsabilité dans les actes du maire, il partage sa sollicitude. Quoique son droit strict se borne à délibérer sur les sujets qui lui sont soumis, il peut à chaque session légale se faire l'organe d'une idée nouvelle, par voie de proposition. Il a d'ailleurs mille autres moyens de faire connaître sa pensée, puisque tout lui passe sous les yeux, depuis le plus simple article des prévisions du budget, jusqu'au dernier centime inscrit au compte des dépenses.

Il ne faut pas croire que ses votes soient donnés au hasard et les yeux fermés. Toutes les questions épineuses et tous les projets qui en valent la peine sont renvoyés à l'examen d'une commission spéciale, chargée de les

étudier et de proposer un avis, qui n'est jamais accepté sans discussion. Ces commissions tiennent de nombreuses séances, dans lesquelles tous les documents sont mis à leur disposition. Chacun a le temps de mûrir son opinion, de peser le pour et le contre, de se renseigner auprès des hommes spéciaux, d'en conférer même avec ceux qui ne font point partie des assemblées publiques; et quand, après tout cela, une décision est prise, en connaissance de cause, par ces travailleurs désintéressés, qu'est-ce que vaut, dites-le nous, l'opinion contraire d'un journaliste à bout de voies, qui écrit sur les genoux quelque article fulminant, pour condamner ce que le Conseil approuve ?

Si l'on savait dans le public avec quel soin, quelle minutieuse exactitude ces commissions laborieuses s'acquittent de leur mission ; si l'on pouvait seulement assister à quelqu'une de ces longues séances, durant lesquelles, par exemple, l'ensemble et les détails d'un budget sont, pour ainsi dire, passés au crible, on ne serait pas si prompt à dire du mal de ceux qui gèrent les affaires de la ville! Certes ! les Conseillers, aussi bien que le Maire, ne demanderaient pas mieux que de multiplier les dépenses, de combler les vœux des plus difficiles et d'aller même au-devant des besoins, de manière que l'opposition fût réduite à dire : c'est trop ! mais, pour cela, il faudrait aviser aux moyens de multiplier et d'accroître les recettes dans des proportions analogues, et c'est une chose dont les opposants s'inquiètent fort peu. Semblables à ces mendiants aveugles, qui crient sans cesse aux oreilles des passants leur piteuse ritournelle, jamais vous ne le verrez s'inquiéter des ressources publiques, ni vous tenir compte de ce que vous aurez fait dans le sens de leurs désirs et de leurs obsessions.

Un Conseil municipal ne peut traiter les choses avec cette indifférence : aussi, les honorables membres qui le composent connaissent-ils le fort et le faible des revenus communaux. Parmi les projets qu'on leur présente, et parmi ceux dont le public réclame l'exécution, ils choisissent les plus urgents et les plus facilement réalisables. N'ayant ni les ressources, ni le crédit de la ville de Paris, ils ne songent pas à *hausmanniser* Boulogne. Persuadés que le temps est un grand maître, ils attendent de lui le moyen d'arriver petit à petit à faire de plus grandes choses. S'il faut un jour tenter un effort plus hardi, ils ne reculeront point devant cette tâche et devant la responsabilité qui en sera la conséquence ; mais ils ne peuvent le faire au hasard, sans être convaincus que le bien public l'exige.

Il n'en est pas des délibérations d'un conseil de ville, comme des dits et contredits que publient les feuilles d'opposition. Ces dernières s'envolent chaque jour au vent des disputes, sans tirer à conséquence pour l'avenir; mais les registres aux délibérations demeurent pour la postérité, qui les feuilletera, afin d'y chercher la pensée intime des hommes de notre

temps, pour savoir s'ils gouvernaient avec intelligence et dévouement les affaires de la cité. C'est pour cela qu'on n'y inscrit que des choses sérieuses, longuement méditées, sagement mûries, des choses qui fassent autorité, comme il convient aux résolutions d'une assemblée qui se respecte et qui a conscience de la gravité de sa mission.

CH. AIGRE.

(*Bibliographie*, II, 159). (*Impartial*, 4 novembre 1868).

(Voir au 2 décembre).

---

4 novembre 1871.

INSTRUCTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE.

Nos bons amis les républicains, ceux du moins qui se disent tels, font rage au Conseil général et l'ont fait au Conseil d'arrondissement en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire. Quand on a dit *instruction gratuite et obligatoire*, tout est dit : les moutons de Panurge n'ont plus qu'à sauter, en bêlant leur plus gracieuse approbation. Instruction gratuite et obligatoire, c'est une formule sentencieuse et sonore, contre laquelle il n'y a rien à objecter. En effet, que pouvez-vous dire à cela ? L'instruction doit être gratuite, parce que c'est le soleil de l'intelligence, et que le soleil luit pour tout le monde ; l'instruction doit être obligatoire, parce que le premier devoir du père de famille est « d'élever l'âme et l'intelligence de ceux dont il a la direction ». Tel est à peu près le raisonnement de ces Messieurs, et ce n'est pas notre faute s'il équivaut au fameux argument de Molière : « L'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive. » L'instruction doit être obligatoire, parce que « le père de famille est obligé de donner « l'instruction à ses enfants ».

Voilà ce qui se débite gravement autour de la table au tapis bleu, près de laquelle viennent s'asseoir nos représentants cantonaux. Ce n'est pas fort et le moindre écolier de logique aurait bientôt fait de trouver le faible de ces creuses théories. Si l'instruction est une charge de famille, elle ne doit être gratuite que pour ceux qui n'ont pas moyen de payer ; si elle doit être obligatoire, ce ne peut être que par une obligation morale pour la sanction de laquelle la loi civile n'a pas à intervenir. Que l'enfant sache lire et qu'il sache compter, c'est un bien sans doute, mais qui n'est pas nécessaire au bonheur de la vie. Le père de famille a bien d'autres devoirs à remplir vis-à-vis de ses enfants. Il leur doit l'éducation morale et religieuse, dont les républicains ne paraissent pas s'inquiéter ; il doit leur donner le bon exemple, il doit leur laisser le patrimoine que lui ont légué ses ancêtres ;

il leur doit d'y joindre, s'il est possible, ses propres économies. Interviendrez-vous donc dans toutes ces choses et décréterez-vous la morale obligatoire, l'économie obligatoire?

On nous cite l'exemple de la Prusse, et l'on nous dit fort sérieusement que si nous avons été vaincus, la faute en est à l'ignorance dans laquelle croupissent un grand nombre de Français. C'est là une assertion idiote. Comme le fait très bien remarquer Mgr Dupanloup, les Prussiens nous ont vaincus, non parce qu'ils savent *lire*, mais parce qu'ils savent OBÉIR, et ce n'est pas la République qui nous donnera cette vertu sans laquelle toute nation tend à se dissoudre. Si l'état de l'enseignement prussien est pour quelque chose dans nos défaites, cela tient à l'infériorité de notre enseignement supérieur scientifique, et non à la diffusion de la lecture et du calcul dans les classes populaires.

Si nos savants de l'Ecole Polytechnique, nos chimistes, nos physiciens, nos professeurs de hautes mathématiques s'occupaient davantage des progrès de la science, au lieu de s'ingénier de faire des matérialistes et des Voltairiens, la stratégie, la balistique, l'art des fortifications y gagneraient sans doute, et, avec les ressources tout à fait supérieures de l'esprit français, nous serions les premiers savants du monde.

Le génie allemand est lourd, froid, méthodique et compassé ; le génie français, au contraire, est vif, alerte, inventif et primesautier. Réformons notre enseignement supérieur scientifique : émancipons-le de la tutelle énervante que l'Etat fait peser sur son organisation. Donnons-lui le stimulant de la concurrence que l'initiative privée demande à lui faire au moyen des facultés libres, et nous arriverons bien vite à reconquérir le sceptre de la science en Europe.

Quant à l'instruction primaire, le zèle bruyant que déploient les républicains pour la rendre gratuite et obligatoire cache un but secret vers lequel ils tendent, en le dévoilant plus ou moins suivant les localités. Généralement parlant, ce qu'ils veulent c'est l'instruction laïque, la seule qui, suivant eux, soit le *flambeau*, tandis que l'autre, l'instruction congréganiste, comme ils l'appellent, est l'*éteignoir*. Nos conseillers se sont abstenus, par prudence, de toucher cette corde ; mais il y a des enfants terribles qui sont payés pour donner le commentaire et ils ne s'en font pas faute.

Que nos concitoyens se tiennent donc pour avertis !

(*Bibliographie*, II, 235). (*Impartial*, 4 novembre 1871).

(Voir le 8 décembre 1869).

---

5 novembre 1808.

PLAFOND A L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN.

Le Conseil municipal de Boulogne ayant été saisi d'une demande faite par la commune de Saint-Martin, dans le but d'obtenir que la ville contribuât à la dépense d'un plafond qu'on désirait faire à l'église de cette paroisse, renvoie l'examen de l'affaire à une commission, composée de MM. Gros, Wissocq et de Trévet. Ce n'était pas la première fois que la commune de Saint-Martin demandait à la ville de Boulogne de prendre part aux charges assez lourdes qu'elle avait à supporter pour les frais du culte. Le 17 messidor an XIII (6 juillet 1805) semblable réclamation avait été faite, afin d'obtenir une subvention pour venir en aide aux réparations dont l'église avait besoin. Les pétitionnaires se fondaient sur ce qu'une partie assez considérable de la paroisse, à savoir que les hameaux de Marlborough, de Maquétra et d'Ostrohove, y compris toutes les maisons situées sur la route de Saint-Omer jusqu'à la route de Mont-Lambert, avaient été réunis à la ville de Boulogne et se trouvaient ainsi soumis à l'obligation de payer l'octroi. L'autorité préfectorale, aussi bien que l'évêque diocésain, appuyaient la pétition des habitants de la banlieue ; et déjà, le 12 juin 1807, la caisse municipale avait versé pour cet objet entre les mains de M. Cugny, adjoint au maire de Saint-Martin, une somme de 1221 fr. 19. Pourtant, malgré la justice des réclamations qui lui étaient ainsi présentées, la ville ne voulut pas aller plus loin dans cette voie. Ce fut en vain que M. Louis-Marie Bouly, desservant Saint-Martin, adressa au maire de Boulogne et au Conseil municipal, une longue pétition qu'il fit appuyer par le maréchal Brune, le Conseil resta sourd à ses prières. Le desservant ne touchait alors que 500 francs de traitement sur le budget de l'Etat, 200 francs sur le budget communal et 150 francs de casuel. « Comment, avec une pareille somme, disait M. Bouly, un desservant pourra-t-il jamais, pressé par le simple devoir, venir au secours d'une famille honnête et indigente? Comment pourra-t-il même subvenir à sa propre dépense? » De nouvelles réclamations furent présentées au Conseil, le 5 février 1815, sans plus de succès. Toujours l'affaire était renvoyée à une commission qui s'empressait de l'enterrer bel et bien, et tout était fini. Cependant la ville de Boulogne continuait de percevoir à son profit l'octroi que payaient les paroissiens de Saint-Martin; et ceux-ci, vexés sans doute de contribuer aux dépenses d'autrui, sans pouvoir obtenir une obole pour leurs propres besoins, réussirent, en 1821, à reconquérir leur indépendance et à faire reculer dans des bornes plus étroites les limites de la ville de Boulogne.

(*Impartial*, 5 novembre 1870).

6 novembre 1800.

OBSERVATION DU DÉCADI.

Le maire de Boulogne, Merlin-Dubrœuil, rappelle les fonctionnaires publics à l'observation du décadi. C'étaient les seuls citoyens qui fussent encore asservis à traîner ce boulet républicain. Les autres en avaient été exemptés par l'arrêté consulaire du 7 thermidor an VIII, dont l'article 3 donnait aux simples citoyens « le droit de pourvoir à leurs besoins et de « vaquer à leurs affaires tous les jours, en prenant du repos suivant leur « volonté, la nature et l'objet de leur travail ». Il avait fallu l'avénement d'un dictateur, pour que l'on ne fût plus contraint de chômer le décadi, et qu'on eût la liberté de se reposer le septième jour, si l'on croyait y être obligé par un devoir religieux.

Le maire de Boulogne, voyant que les fonctionnaires publics et les salariés du gouvernement se relâchaient, comme les autres, en fait d'assiduité à fréquenter le temple décadaire, arrête que « la Mairie et les adjoints du « maire se rendront en costume au lieu ordinaire de leurs séances, chaque « décadi, à onze heures précises du matin; qu'il y sera fait lecture des « loix insérées aux bulletins, des publications pour parvenir à la célé- « bration des mariages, qu'il y sera donné connoissance aux citoyens des « naissances et décès, enfin de tout ce qui sera reconnu propre à exciter « et nourrir le zèle et le patriotisme ».

Nous ne voyons là qu'une nourriture bien peu excitante, et cela ne valait plus, à beaucoup près, l'époque sanguinaire où l'on pouvait, au moins une fois par jour, se donner la satisfaction de sauver la patrie en danger.

Ce qu'il y avait de mieux c'était la musique, et l'on en faisait volontiers dans les temples décadaires. Nous avons les noms de ceux qui cultivaient alors à Boulogne cet art harmonieux. C'étaient les citoyens Betizi, Staveaux, Leroux, Vallois, Wasselin aîné, Sauvage-Blériot, Brunet, Dupont, Perin, Elfole, Duvernet et Wasselin fils. Le maire leur accorda l'exemption du service de la garde nationale, « sous l'obligation qu'ils prennent de se « rendre aux réquisitions de la mairie et des commandants de bataillon, « lorsque le service, ou quelque solennité des fêtes nationales l'exigera. » — Les fêtes décadaires étaient de ce nombre; et les musiciens, en y donnant un concert, avaient la chance d'y attirer au moins quelques amateurs.

(*Impartial*, 6 novembre 1869).

(6 novembre) 1883.

NOTES SUR BLÉQUIN.

Situé dans un pittoresque repli des montagnes qui ceignent la partie orientale de la Fosse Boulonnaise, à proximité d'un bois qui se continue jusqu'à la plaine de Seninghem, couronnant les hauteurs, et doublant, en quelque sorte, la barrière que la nature a élevée entre le Boulonnais et l'Artois, le village de Bléquin a des origines celtiques (1).

Le nom du village, *Belkinium*, est lui-même celtique, comme ceux de désinence analogue, *Helcinium* (Heuchin) *Heninium* (Hénin-Liétard), *Wendinium* (Vendin), etc.

M. Harbaville a donné *Blekingahem*, nom de forme hybride, qui n'existe nulle part et ne signifie rien.

Belkinium est authentique. On le trouve dans Lambert d'Ardres, chap. XL, p. 95, où il est dit que Gillebert, troisième fils d'Eustache le vieil, seigneur de Fiennes, portait le nom de seigneur de Bléquin, *Gillebertus de Belkinio.*

Dans l'état actuel des connaissances historiques, il n'est pas possible d'établir les origines seigneuriales de Bléquin plus haut que cette époque, c'est-à-dire la première moitié du XIIe siècle.

Les origines religieuses sont encore moins anciennes. Tout ce qu'on en sait c'est qu'en 1206 Bléquin, sous le nom de *Belkin*, resté jusqu'aujourd'hui dans la prononciation populaire, avait un curé, nommé, de son prénom Aléaume, *Alelmus presbyter de Belkin*, et que ce curé, probablement comme propriété patrimoniale, possédait les deux tiers du revenu d'un personat, situé à Wismes, et portant le nom de « personat du chevalier Gillebert », dont l'autre tiers fut donné au chapitre de Thérouanne pour une fondation de messes par le doyen Baudouin; ainsi qu'on le voit dans l'acte n° 112, p. 90 du cartulaire de Thérouanne, récemment publié.

Mais il est probable que dans les archives du chapitre de Saint-Omer on trouvera d'autres renseignements; car cet établissement jouissait, au dernier siècle, du principal lot de la dîme de Bléquin, affermé 400 livres en 1725; et l'on doit pouvoir connaître l'origine de cette propriété. — Il en serait de même de la dîme de 150 livres, qu'y possédait à la même époque l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, dont les archives existent encore, du moins en partie, quelque part, en Belgique; et je ne désespère pas de rencontrer dans le grand Cartulaire de Saint-Bertin l'origine d'une petite dîme de 20 livres que cette abbaye levait aussi à Bléquin.

(1) Ou plutôt gauloises. A. R.

Que ne se hâte-t-on de publier les chartes, sans lesquelles il n'y a pas d'histoire possible !!

En 1239, 1240, je trouve la seigneurie de Bléquin incorporée au domaine féodal des seigneurs de Seninghem, dont elle a fait partie intégrante jusqu'à son extinction en 1789.

D'après plusieurs titres en parchemin, les uns français, les autres latins, qui existent aux Archives du Pas-de-Calais, dans le trésor des chartes d'Artois, sous les cotes A[7], n° 15 et A[8], n°s 2, 2bis et 3 : Alenard de Sellinguehan, chevalier, reconnaît tenir en fief du comte d'Artois sa ville de Sellinguehan (excepté le château), sa ville de Watredale, Quiescamp, Hafrenges, *Bléquin*, *les forteresses de Bléquin* et vingt-neuf fiefs dans lesdits lieux. Il met en fief son *nouveau manoir* (Novum manerium), *Ribemont*, *Watringhem*, le bois de *Disout* et tous les bois situés entre celui de Disout et *Vallem Columberii*, contenant 1500 mesures de terre, sa ville de Ledinguehan et vingt-sept fiefs dans lesdits lieux, son château de Sellinguehan et ses dépendances (juin 1239, A[7], p. 15, col. 1 de l'Inv. de M. Richard, t. I).

Autre aveu d'Elenard, seigneur de Seninghem, pour son château de Seningehem, bâti sur une terre qu'il tenait de Saint-Bertin et qu'il met « en la cressance dou fé au conte d'Artois ». Il y ajoute le bois de « Dis zaus, le Noef manoir et la garenne et le tihare qui dure jusques vers l'estrées (ou les trées) de Holebronne (avril 1240).

Autre aveu d'Alenard de Sellinguehan, chevalier, énumérant tous les domaines qu'il tient en fief du comte d'Artois : la *ville de Bléquin*, les fiefs de Guillaume de Ledinguehan, Jehan Bateri, Bernard de Sainte-Croix, etc., le domaine de Niles, les fiefs de Hugues del Marès, de Gérard de Lares, d'Alenard de Haffrenges, etc., la ville de Watredale, la sénéchaussée de Wartenne, le moulin de Brueques ; il donne au comte en augmentation de fief, son château et sa ville de Sellinguehan, la terre et le bois de Matefet, Hogate et Ramesdate, le Nouveau Manoir, le bois et la garenne de Dissout, « l'estehare, et les dits bois, tout jusqu'aux Treuées (*ad Trevus*) de Holebronne ; » il fait hommage lige au comte d'Artois pour tous ces fiefs (mai 1240, A[8]. Extrait de l'inventaire de M. Richard, t. I, col. 1, p. 16).

Ainsi incorporée au domaine de Seninghem dont elle faisait partie intégrante, la seigneurie de Bléquin *lui resta unie* jusqu'à la révolution française. On trouvera le détail et la suite de ses seigneurs dans la notice que feu M. Alex. Hermand a consacrée au village de Seninghem dans le t. VII, 2e partie, des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, pp. 61-119. Et en voici la preuve :

On lit dans le rapport adressé à Mgr Henriau, évêque de Boulogne, par

Jean Lœuillieux, curé de Bléquin, en réponse à la question : « Quel est le seigneur du village », cette réponse en 1725.

« Monsieur le comte de La Tour est le seigneur de la paroisse, demeurant tanto au chateau de La Mothe, qui est dans le secour de Senengen, tanto à Saint-Omer, presentement à Brusselle. »

Et l'on verra dans Alex. Hermand que ces La Tour ont été seigneurs de Seninghem jusqu'à la révolution. — Donc aussi de Bléquin.

Cette question vidée, passons aux curés.

La cure de Bléquin était à la nomination des chanoines de Thérouanne. On la trouve mentionnée en 1254, au mois de mai (pièce 212 du cartulaire) parmi les *patronages* attribués au chapitre ; mais j'ignore depuis quelle époque et à quelle occasion elle était entrée dans la main de cette compagnie.

Lorsque l'on fit en 1559 le partage des privilèges capitulaires entre la France et l'Espagne, le droit de nommer à la cure de Bléquin fut attribué aux chanoines de l'Evêché à établir dans les Etats de cette dernière puissance, et il passa dans le lot des chanoines de la cathédrale d'Ypres, qui en jouirent jusqu'en 1790.

Bléquin avait été jusqu'alors dans le doyenné d'Helfaut. Mais ce dernier village ayant été attribué à la couronne d'Espagne, il fallut donner aux paroisses françaises qui en furent détachées un nouveau chef-lieu, et ce fut Bléquin qui hérita de cet honneur. On trouvera dans le tome XIII des Mém. de la Société des Antiquaires de la Morinie, au mot *Bléquin* du Dictionnaire de M. Courtois, la liste des communes qui en firent partie jusqu'en 1790.

L'usage n'était pas alors de donner le titre de doyen au curé du chef-lieu, mais c'était le plus méritant du doyenné qui avait cet honneur. J'ai donné jadis la liste des prêtres, qui, à ma connaissance, ont été successivement investis des fonctions de doyen de Bléquin.

Les curés de cette paroisse ont été, aussi loin qu'il m'est possible de remonter, MM.

1° Jehan Le Febvre, déjà cité comme curé et en même temps comme doyen de chrétienté de Bléquin le 6 novembre 1576, résigne ces deux charges en 1587 ;

2° Nicolas Le Berquier, pourvu de sa succession, 10 mars 1587. Il y a probablement une lacune entre ce dernier et le suivant, qui est le 1er de la liste des doyens ;

3° Poitevin (c'est ainsi qu'il est appelé dans les registres de l'Evêché), nommé en 1641, résigne en 1650 ou 1651 ;

4° Clugnet, nommé en 1651, remplacé en 1654 ; — fut curé de Wavrans, de 1658 à 1662.— Porte encore le titre de curé de Bléquin dans un acte de baptême du 19 juillet 1655, à Desvres ;

5° Duhamel, Robert, curé de Senlecques en 1647, devint curé de Bléquin en 1654. — Un Rob. Duhamel est curé d'Audrehem de 1669 à 1683, je ne sais si c'est le même ;

6° Faine, Antoine, curé de Bléquin en 1666, mort en 1679 ;

7° De Blocq, Claude-François, prêtre du diocèse de Saint-Omer, nommé à Bléquin, le 23 septembre 1679, devint chapelain de l'Ascension dans la cathédrale de Saint-Omer en février 1683 ;

8° Le Clerq, Nicolas, chapelain de l'Ascension dans la cathédrale de Saint-Omer, permute avec le précédent et devient curé de Bléquin le 5 février 1683. — Remplacé en 1689 ;

9° Lœulieux, Jean, d'Acquin, prêtre de 1679, nommé curé de Bléquin en 1689, mort en 1729 ;

10° Boulogne, Louis, de Bléquin, prêtre du 30 mai 1711, vicaire à Créquy, en divers lieux, puis à Crépy en 1725, nommé curé de son lieu natal en 1729, mort en 1733 ;

11° Fiolet, Jean-Baptiste, de Cavron-Saint-Martin, prêtre du 20 septembre 1727, vicaire à Calais, nommé curé de Bléquin 20 août 1733, mort en 1771 ;

12° Goudemetz, Philippe-Ferdinand-Télesphore, né à Saint-Pol le 8 mars 1745, gradué maître ès-arts de l'Université de Paris, vicaire de Desvres en 1770, nommé curé de Bléquin 13 octobre 1771, transféré à Bailleul-lez-Pernes le 19 juillet 1774 ;

13° Rivet, Louis-Marie, de Wimille, prêtre du 18 décembre 1762, sacristain à la cathédrale de Boulogne 1768, curé de Bailleul-les-Pernes 2 juillet 1774, nommé à Bléquin, par permutation 19 juillet même année, transféré à Humbert, 7 février 1786 ;

14° Dusautoir, Jean-Joseph, de Quelmes, prêtre de Noël 1774, vicaire chantre et aumônier du fort Risbanc à Calais, 1774 ; vicaire de Vieille-Eglise, juillet 1779, curé d'Humbert, au concours, le 24 octobre 1783, puis de Bléquin, par permutation 7 février 1786, a refusé le serment constitutionnel, a émigré, est mort vicaire de Boisdinghem le 6 janvier 1817.

On avait à Bléquin une chapellenie en titre de bénéfice, nommée Notre-Dame d'Herly, à cause du lieu où gisaient ses revenus. Elle était *castrale*, c'est-à-dire qu'anciennement elle avait été fondée pour être desservie dans le château du lieu. Au XVIIIe siècle, elle était annexée à l'église, mais sans communication intérieure. Le curé Lœulieux dit, en 1725 : « la chapelle est en dehors de l'église, dans un état indécent. » Les chapelains étaient présentés à l'agrément de l'évêque par le seigneur de

Bléquin; j'ignore quelle était la qualité de leurs revenus et à quelles charges ils étaient obligés pour acquit de fondations.

Voici le nom des derniers titulaires, les seuls connus;

1° De Lespine, Liévin, se démet de cette chapelle en faveur du suivant, par permutation, avec réserve d'une pension viagère de 30 florins;

2° Leclerc, Gérard-François, curé de Seninghen et chapelain de Notre-Dame dans l'église du Saint-Sépulcre à Saint-Omer, permute ce dernier bénéfice avec de Lespine contre la chapelle de Notre-Dame de Bléquin, à laquelle il est nommé le 23 octobre 1675.— Après sa mort, il y a une nomination dans nos registres en faveur d'un nommé Maximilien Denis (27 novembre 1695) mais cet acte resta sans effet. Le successeur de Leclerc, fut:

3° Drincqbier, Jean-Jacques, prêtre du diocèse de Saint-Omer, nommé le 12 décembre suivant 1695;

4° De Fiennes, Joseph-Antoine, simple tonsuré du diocèse de Saint-Omer, présenté par Maximilien de Fiennes, comte de Lumbres, marquis de Fiennes, maréchal des camps et armées du Roi, en qualité de seigneur de Bléquin, fut nommé à la chapelle de Notre-Dame de Bléquin le 7 juin 1707, après la mort du précédent. Il était déjà abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Champagne, ordre de Citeaux, dans le diocèse du Mans. Le curé Lœulieux prit possession en son nom le 22 suivant sur le terrain de la chapelle, au côté du chœur de l'église, « maintenant démolie », dit-il, « lieu de sa fondation ». Ce chapelain était commendataire, bien entendu, comme tous les autres. Quand il mourut, il fut remplacé dans son titre par:

5° Charles d'Etampes, clerc tonsuré du diocèse de Paris, nommé le 25 mars 1728, qui mourut en 1782;

6° Jacques-Simon Bralle, prêtre du diocèse d'Amiens, demeurant à Neuville-Bourjonval, succéda au précédent le 3 octobre 1782 et prit possession le 5.

Ce fut le dernier chapelain.

L'église de Bléquin était, au dernier siècle, sous le vocable de Saint-Omer. Elle avait Ledinghen pour annexe.

J'ai nommé plus haut les décimateurs principaux de la paroisse. Il y en avait encore deux autres, d'abord l'église elle-même, qui se faisait ainsi un revenu annuel moyen de 150 livres en 1725, puis un sieur Jean Lefèvre, laïque, propriétaire d'une dîme inféodée, de la valeur de 36 livres à la même époque.

Il y avait pour les deux villages réunis un seul clerc d'école, à qui ceux

de Bléquin payaient 50 livres et de Ledinghen 30 livres, pour tenir école des filles et des garçons à 8 h. 1/2 ou 9 heures, tout au plus jusqu'à douze, « enseignant les filles dans un lieu séparé des garçons ». Le titulaire était en 1725, et depuis vingt-quatre ans, un sieur Adrien, François, ou François, Adrien, homme marié, dont on était *très content*.

Il y avait à Herly un petit bois qui appartenait à la chapelle Notre-Dame de Bléquin, et aussi quelques rentes.

D. Haigneré.

Notes inédites envoyées à M. Sagot, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui a publié dans le *Bulletin* de cette Société, t. VIII, des notes sur les baillis et la seigneurie de Bléquin, pp. 622-650. — Qu'il reçoive ici tous nos remerciements pour sa communication. A. R.

---

7 novembre 1859.

ENQUÊTE RELATIVE AU TEMPLE PROTESTANT FRANÇAIS.

Réponse à la lettre que M. le pasteur A. Blin a insérée dans la *Colonne* et l'*Observateur* du 6 novembre 1859.

M. le pasteur Blin vient d'écrire dans la *Colonne* une lettre, dans laquelle il prétend « rectifier les erreurs et les exagérations » dont est « rempli », dit-il, l'article de l'*Impartial* sur l'enquête de commodo vel incommodo relative au projet d'acquisition, par le consistoire d'Amiens, du temple de M. Poulain et de la reconnaissance légale de ce temple. Les apparences modérées de la lettre de M. Blin, et l'habile rhétorique dont il fait usage, étant de nature à éblouir ceux qui n'ont pas fait une étude particulière de la question, ou qui n'ont pas lu attentivement les pièces officielles de l'enquête, il importe « d'éclairer le public catholique de Boulogne » sur la valeur des arguments que cette lettre renferme.

L'enquête se termine jeudi soir. Or, l'*Impartial* ne paraissant que jeudi soir, il est nécessaire que, d'ici là, les catholiques ne restent pas sous le coup des observations de M. le Pasteur, lesquelles sont de nature à égarer l'opinion et à lui faire prendre le change, tant sur l'objet même de l'enquête que sur les résultats funestes de cette affaire, pour la situation future du catholicisme à Boulogne, au point de vue de la liberté du culte extérieur.

M. le pasteur Blin accuse l'*Impartial* (et par suite les catholiques) d'exagérations. Lui n'exagère pas, il diminue :

I°

M. Blin dit: « Le Consistoire d'Amiens a annexé cette église (protestante de Boulogne) à celles de sa circonscription. *C'est un fait accompli*, sur lequel il n'y a pas à revenir. — »

I°

Le Consistoire d'Amiens dans sa délibération du 15 août, au dossier de l'enquête dit : « Il importe de *rattacher* à l'Eglise protestante un troupeau qui n'en a été *jusqu'ici indépendant* que par suite de circonstances étrangères à sa volonté. »

Il semble à tout lecteur que l'acquisition projetée sur ce considérant doit avoir pour *effet* de *rattacher* l'église protestante de Boulogne au Consistoire d'Amiens, d'une manière plus étroite qu'elle ne l'a été jusqu'ici ; ou bien nous n'y voyons pas de sens.

II°

M. Blin dit: « Les *protestants français* (de Boulogne) ont offert au Consistoire de lui *céder* le temple... Le Consistoire sollicite auprès du gouvernement l'autorisation de L'ACCEPTER. » M. Blin appelle cela montrer la question dans toute sa simplicité ! comme c'est ingénu !

II°

Le Consistoire « vu une promesse de VENTE.... par laquelle M. *Poulain* s'engage à VENDRE le temple », adresse « une supplique à S. Exc. le ministre des cultes pour le prier de vouloir bien l'autoriser à ACHETER de M. Poulain le temple, *et lui accorder un secours pour cet achat*, » parce qu'il n'a ni revenu, ni propriétés, ni budget.

O naïveté de l'*Impartial*, qui n'a pas su comprendre que *vendre* signifiait *céder*, et qu'*acheter* se traduisait par *accepter* ! Le Consistoire demande à accepter, oui.... les 5,000 francs de M. le Ministre....

III°

M. Blin dit : « C'est sur cette question, et *uniquement* sur cette question (l'autorisation d'*accepter* ce temple qu'on offre de *céder*) qu'a lieu l'enquête de commodo vel incommodo. »

Est-ce bien vrai ?

III°

M. le Sous-Préfet dans sa lettre du 20 octobre, au dossier de l'enquête, prie M. le Maire d'ouvrir l'enquête, « sur les avantages et les inconvénients de l'acquisition. Cette enquête devra porter *en outre* sur le projet de *reconnaissance légale du temple*, qui n'a jusqu'ici qu'une existence de fait. »

Est-ce clair ?

. . . . . .

Voilà les vives lumières dont M. le Pasteur éclaire les faits que l'esprit de parti « qui est toujours aveugle » avait obscurcis dans l'*Impartial*. Nous pouvons lui demander à notre tour s'il parle « sérieusement ».

Ce n'est pas tout. M. le pasteur Blin ouvre sa thèse à l'aide de cette fausse porte : « Il y a ici, dit-il, deux questions bien distinctes que l'*Impartial* a confondues: une question de droit qui est celle de la reconnaissance légale des *protestants*, et une question administrative qui est celle de l'acquisition du temple par le Consistoire. » Qui pourrait soupçonner le piège qui se cache sous cette logique fleurie, dans les prémisses de cette distinction habile ? Voyons cependant.

Que dit l'enquête ? *Projet de reconnaissance légale du* TEMPLE. — Que dit M. Blin ? *Projet de reconnaissance légale des* PROTESTANTS. Et il accuse l'*Impartial* d'avoir *confondu* ! Et il veut éclairer le public !

Que les *protestants* de Boulogne existent; que cette existence soit reconnue, ou plutôt constatée dans des documents statistiques ; qu'ils soient dans le ressort, dans la circonscription du Consistoire d'Amiens; qu'ils aient un pasteur « nommé par le dit Consistoire, et approuvé par l'Etat », quant à l'habileté légale à exercer son ministère ; qu'ils aient le droit de s'assembler, en un mot, « la liberté de conscience et la liberté des cultes ; » nous n'y contredisons point: et M. le Pasteur a tort de se mettre en frais d'éloquence pour le prouver. C'est inutile, car *ce n'est pas la question.*

Lorsque M. le Sous-Préfet, dans la lettre qui est au dossier, déclare administrativement que le temple *n'a eu jusqu'ici qu'une existence de fait*, et qu'il s'agit de lui donner la *reconnaissance légale ;* que veut-il dire, suivant M. le Pasteur ?

Non, non ! Qu'on ne s'y trompe point, la reconnaissance légale du temple signifie *l'érection de ce temple en oratoire reconnu par l'Etat*, comme M. Auguste Gros l'a démontré d'une manière inattaquable, c'est-à-dire « la création à Boulogne d'une paroisse protestante, rattachée » au Consistoire d'Amiens ; et, par suite *traitement*, non plus seulement *approbation* du pasteur, par l'Etat ou la Ville; *logement* du pasteur d'après les dispositions de la loi ; création d'asiles, d'écoles, etc., etc., qui seront tôt ou tard imposés à l'administration. M. le Pasteur veut donner le change; donc il ne peut nier.

Ainsi, pour me résumer en deux mots : — Au sens de M. le Pasteur, les protestants sont reconnus ; au sens de l'enquête, le temple ne l'est point; — Au sens de M. le Pasteur, ils sont annexés à la circonscription du Consistoire; — Au sens de l'enquête, ils n'y sont pas rattachés; — Au point de vue de la liberté des cultes, ils ont une existence légale; au point de vue du *droit au budget*, ils n'en ont point, et ils font ce qu'ils peuvent pour en avoir une ; — J'ajoute: au dire de M. le Pasteur, ils sont tolérants ; au dire de l'histoire, ils ne le sont pas.

Un seul fait va me servir à le prouver; qu'on se rassure, ce n'est pas de l'histoire ancienne, ni de la chronique, et cela s'est passé en France, non en Suède.

En 1841, la ville de Dijon se trouvait exactement dans la même situation que celle où sera la ville de Boulogne, au lendemain de la reconnaissance légale (entendue dans le sens de l'enquête, et non dans le sens de M. le Pasteur. — Ne pas confondre !)

Or, qu'arriva-t-il ? — Nous laissons la parole à un recueil de jurisprudence administrative, le *Journal des Communes*, t. XVI°, 1843, pages 245 et 246.

« Le 12 juin 1841, le maire de Dijon considérant qu'il existait à Dijon un temple d'un culte différent; considérant, en outre, que la tranquillité pourrait être troublée par la violation de l'article 45 de la loi de l'an X, proscrivit les processions extérieures du culte catholique pendant l'année.

« M. le préfet de la Côte-d'Or réforma cet arrêté municipal, par les motifs: 1° que l'oratoire protestant de Dijon n'était point une église consistoriale, qui seule pouvait constituer un temple dans le sens de l'article 45 de la loi du 18 germinal an X ; 2° que la sécurité publique ne pourrait être troublée au milieu d'une population aussi éclairée que celle de la ville de Dijon, témoin la procession des Rogations faite sans aucun trouble avant l'arrêté du maire.

« M. le ministre des cultes, par décision du 27 mai 1842, maintint cet arrêté préfectoral. M. le ministre a dit dans sa décision, que la loi n'interdit d'une manière absolue les processions extérieures que dans les villes où se trouve placée une église consistoriale ; que, dans les localités qui n'ont qu'un simple oratoire, l'administration a la faculté d'autoriser ou de défendre les cérémonies extérieures du culte catholique ; qu'enfin, les diverses dispositions combinées de la loi du 18 germinal an X, interprétées officiellement par la circulaire du 30 germinal an XI, ainsi que par l'usage qui a été constamment suivi depuis cette époque, ne sauraient laisser à cet égard aucune incertitude.

« M. de Frontin, pasteur de Dijon, s'est pourvu contre cette décision; mais le Conseil d'Etat a rejeté sa requête en ces termes :

« Vu l'article 45 de la loi du 18 germinal an X, sans qu'il soit besoin d'examiner la qualité du requérant; — Considérant que l'article 45 susvisé de la loi du 18 germinal an X, est une disposition d'ordre public dont l'application appartient à notre ministre des cultes; — Que dès lors notre dit ministre, en refusant par la décision attaquée, d'accueillir la réclamation du sieur de Frontin, tendant à obtenir l'exécution de l'article précité dans la ville de Dijon, a fait, dans les limites de ses pouvoirs, un acte d'administration qui n'est pas susceptible de nous être déféré par la

voie contentieuse. — Article Ier. La requête du sieur de Frontin est rejetée. »

Or, voici la jurisprudence de l'ordonnance royale rendue ensuite en Conseil d'Etat :

« Dans les villes où il n'existe pas d'église consistoriale avec une réunion de six mille âmes protestantes, mais où il n'y a qu'un simple oratoire protestant, l'administration a le droit d'autoriser ou de défendre, suivant les règles de police et de sûreté les processions extérieures du culte catholique. (Article 16 et 45 de la loi du 18 germinal an 10. Décision ministérielle du 27 mai 1842.)

« Une décision ministérielle, qui, faisant application des articles 16 et 45 de la loi du 18 germinal an X, autorise dans une ville une procession extérieure, n'est pas susceptible d'être déférée au Conseil d'Etat par la voie contentieuse. (Ordonnance royale du 30 juin 1843. De Frontin.) »

Maintenant, que M. le Pasteur cherche tant qu'il voudra à rassurer les catholiques afin de les détourner plus sûrement de protester ! On peut voir que nous sommes exposés à perdre notre liberté, non si le culte légal s'établit (sens de M. le Pasteur), mais si la reconnaissance légale du temple est accordée au Consistoire. On peut citer, quoi qu'en dise M. le Pasteur, d'autres villes de France où les protestants ont réussi à interdire les processions. On voit qu'ils savent manier « les armes du libéralisme », et qu'il ne leur répugne point de les refourbir.

Il suffira donc que dans une circonstance donnée, si par exemple M. de Frontin vient à Boulogne, l'administration soit mise en demeure d'exercer son droit de « défendre », comme elle a exercé à Dijon celui « d'autoriser ».

Ces observations suffiront-elles pour éclairer ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas ? Je ne le sais ; mais je termine en disant aux protestants : Ne vous effrayez pas du bruit qui se fait à votre sujet, soyez complètement rassurés ; la reconnaissance légale de votre culte, dans le sens de la liberté, est à l'abri de toute atteinte et placée sous la sauvegarde de l'Etat ; mais quant à la reconnaissance légale dans le sens du budget, c'est une question de répartition proportionnelle ; attendez jusqu'à ce que vous soyez en nombre : on ne peut faire pour vous ce qu'on ne fait pas pour d'autres, dont les besoins sont plus pressants et plus légitimes.

Je dis aussi aux catholiques : méfiez-vous ; votre liberté est menacée par la reconnaissance légale d'une paroisse protestante dans notre ville. Les protestants songent à empêcher vos processions et vos pèlerinages, et ils l'ont bien prouvé par les provoquantes publications qu'ils sèment chaque année dans notre ville, et par les déclamations intempérantes de la presse anglaise. Tous les protestants de France, l'exemple cité le démontre, professent peut-être, mais ne pratiquent pas toujours ouver-

tement la liberté. Ils ne la veulent pas tous pour les autres comme pour eux-mêmes. Ils ont d'ailleurs trop répandu de sang (1) en Angleterre, en Suède, en Allemagne, en Suisse, en France, même à Boulogne en 1567, pour ne pas être suspects de méconnaître le prix de la liberté et de savoir la compromettre par des actes d'intolérance. Ne vous laissez donc pas entraîner par les suggestions de l'esprit de parti qui est toujours insidieux, ni rassurer par le fantôme d'innocence que M. Blin vient d'agiter devant vous dans la *Colonne* de dimanche dernier.

L'ABBÉ DANIEL HAIGNERÉ.

Boulogne-sur-Mer, le 7 novembre 1859.

(*Bibliographie*, I, 18).

(Voir 17 septembre 1868).

---

7 novembre 1866.

Service de M. le Commandeur TORLONIA.

I

Lundi prochain, 5 de ce mois (2), à onze heures précises du matin, Mgr Haffreingue chantera pontificalement, au grand autel de l'église Notre-Dame, un service solennel pour le repos de l'âme du commandeur Charles Torlonia. On sait que c'est à la pieuse initiative de ce noble romain, enlevé prématurément à l'affection de sa famille, que la ville de Boulogne est redevable du splendide monument dont elle s'enorgueillit à si juste titre. Le commandeur voulait être de toutes les bonnes œuvres. » Il était « admiré à Rome, nous dit le P. Bresciani, non seulement à cause de ses « éminentes vertus et de cette piété qui distingue si bien le praticien « romain, mais encore pour la souveraine libéralité avec laquelle il con- « sacrait sa fortune à la gloire de Dieu et à l'avantage spirituel et temporel « du prochain. Les missions d'outremer recevaient de lui, chaque année, « de larges subventions; il restaurait, embellissait et ornait les églises « pauvres; les prêtres, et particulièrement les curés, recouraient en toute « confiance à ce cœur compatissant, pour soulager les besoins des pauvres; « les familles tombées de l'aisance dans la misère remarquaient souvent

(1) Je prie le lecteur de vouloir bien remarquer que je retorque mot à mot dans les conclusions de cette réponse, les péroraisons pathétiques de M. le pasteur Blin. S'il n'avait pas eu le mauvais goût de dire dans sa lettre « modérée : Ils (les protestants) ont trop répandu de leur sang en défendant cette sainte cause, etc. », je ne lui renverrais par cette flèche. Mais, sous ce rapport, jamais leur carquois ne se vide!

(2) Article écrit le 3 novembre.

« qu'une main inconnue s'empressait de sécher leurs larmes, de les « ranimer dans leurs angoisses, de les relever de leur chute et d'adoucir « les profondes et douloureuses blessures de leur cœur. »

Tel est l'homme qui avait projeté d'offrir un autel à Notre-Dame de Boulogne, lorsque Dieu le rappela à lui, au mois de décembre 1847.

On sait comment le prince Alexandre Torlonia, prenant à cœur l'exécution de tous les projets que la mort de son illustre frère avait laissés inachevés, a fait construire à Rome et placer *sous le dôme* de Boulogne le chef-d'œuvre incomparable qui fait aujourd'hui la gloire de notre ville.

C'est donc pour accomplir un devoir de pieuse reconnaissance envers ce généreux bienfaiteur, que Mgr Haffreingue a résolu de célébrer pour le repos de son âme, le service solennel que nous venons annoncer à nos lecteurs et à notre population tout entière. Une inscription latine qui se lit sur la face latérale de l'autel dit en lettres d'émail jaune sur un fond de rouge antique coralin : « *O Marie, Notre-Dame, Daignez offrir à Notre Seigneur Jésus-Christ, sauveur du genre humain, nos sacrifices, nos prières, toutes nos bonnes œuvres, par lesquelles nous, Boulonnais, nous demandons avec instance en faveur de Charles Torlonia, le rafraîchissement éternel!* (1)» C'est la prière que les fidèles adresseront à Notre-Dame de Boulogne durant la solennité funèbre qui aura lieu lundi.

Il semble que cette cérémonie ait été un peu différée depuis le jour de la consécration de l'église; mais il faut tenir compte de la malheureuse épidémie qui a jeté tant de trouble dans notre ville et qui en avait momentanément éloigné les principales familles. Le moment est du reste fort bien choisi, durant cette octave des morts qui va rouvrir chaque soir les portes de Notre-Dame; et il est bon de faire remarquer que ce service coïncide avec le retour annuel de la Saint-Charles, jour de la fête du regretté commandeur.

Mgr Haffreingue devant comprendre dans son intention, au Saint-Sacrifice, les âmes des bienfaiteurs de la nouvelle église, depuis le commencement de la construction de l'édifice, il n'est pas une famille à Boulogne qui ne soit intéressée à assister à cette pieuse cérémonie. Tous s'y rendront d'ailleurs par un sentiment de légitime gratitude pour le praticien romain à qui Notre-Dame doit son autel. La pompe qui sera déployée pour la circonstance revêtira le caractère le plus solennel, afin que tout réponde à la magnificence de l'autel majeur, qui sera découvert et qu'on pourra visiter toute la journée quand les fonctions liturgiques seront accomplies.

(1) Voir p. 85 ci-dessus.

II

La solennité funèbre dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre dernier numéro, a eu lieu lundi, à onze heures du matin. Les lugubres volées des cloches de Notre-Dame l'avaient annoncée la veille à notre population. Le portail de l'église à l'extérieur, les nefs et le dôme à l'intérieur, avaient été décorés de longues draperies noires, aux armes du Commandeur Torlonia, peintes en grisaille telles qu'elles sont décrites dans l'*album* de l'autel. Un beau catafalque, portant aussi l'écusson de Commandeur, se dressait à l'entrée du sanctuaire, au milieu d'un grand nombre de cierges allumés.

L'assistance était considérable. On y remarquait les représentants des principales familles de la ville et les personnes les plus distinguées parmi nos résidants anglais catholiques. Aux places réservées se trouvaient M. Livois, maire de la ville, accompagné par plusieurs membres du Conseil municipal et des diverses administrations publiques; M. le grand-doyen de l'arrondissement et MM. les chanoines-curés de la ville, les bénéficiers de première classe, les membres du clergé paroissial, une députation des frères des écoles chrétiennes, etc., etc.

La messe, chantée en faux-bourdon, au grand orgue, par la maîtrise de Saint-Joseph sous l'habile direction de M. G. Fournier, a été célébrée au maître-autel, par M. l'abbé Jonas, chanoine honoraire de la cathédrale d'Arras et curé de la paroisse.

Mgr Haffreingue, à qui son grand âge et l'heure avancée de la cérémonie n'ont pas permis de célébrer lui-même ce service, auquel il assistait à sa stalle, en habit violet et en *mantelletta*, a fait l'absoute *in pontificalibus*, avec la mitre blanche.

Cette solennité pour laquelle on a déployé toute la pompe et toute la magnificence possible, restera dans le souvenir des Boulonnais comme un hommage bien mérité de reconnaissance, à l'égard de celui qui a conçu la pensée du magnifique autel que tout le monde admire. D. H.

(*Impartial*, 3 et 7 novembre 1866).

---

7 novembre 1868.

AUGUSTE DELACROIX.

Ce matin, quelques amis fidèles, un ou deux artistes, des membres de la Société des Amis des Arts et de l'Administration du Musée se sont réunis à une famille attristée pour rendre les derniers devoirs à un peintre distingué que Boulogne vient de perdre. L'assistance n'était pas nombreuse,

et à part quelques mots jetés sur la tombe avec l'émotion du cœur par M. Adolphe Duchochois, aucun discours n'a été prononcé.

Cependant, l'homme qui s'en va ainsi de ce monde, après s'y être éteint dans la douleur et l'isolement, restera célèbre dans les annales de la peinture contemporaine. Notre ville s'enorgueillera un jour de lui avoir donné la naissance, et notre Musée placera au rang de ses gloires l'honneur de posséder quelques-unes de ses plus belles œuvres.

Né à Boulogne, le 26 janvier 1809, Auguste Delacroix n'a pu accomplir sa soixantième année; mais sa vie a été bien remplie par le labeur le plus assidu. Un de ses premiers travaux est cette *Vue de la plage de Boulogne*, où l'on voit un bateau pêcheur échoué à marée basse. Elle fut admise à l'exposition de Paris dès l'année 1835, et depuis lors le peintre n'a point laissé oisive sa riche palette et son intelligent pinceau. Les succès les plus marqués vinrent chaque année couronner ses efforts et récompenser son travail.

En 1839, son tableau les *Laveuses du Portel* lui méritait au Salon parisien une médaille de 3e classe.

En 1841, sa grande toile l'*Attente du retour*, lui faisait obtenir une médaille de 2e classe.

En 1842, son tableau l'*Embarquement sous Louis XIII*, lui valait les honneurs du salon carré.

En 1844, le gouvernement lui achetait, pour le Luxembourg, la *Bénédiction de la mer*; mais on trouva cette œuvre si belle que le roi Louis-Philippe voulut la conserver aux Tuileries, d'où elle disparut à la révolution de février, lorsque le peuple saccagea le palais.

En 1846, ses toiles *Femmes surprises par la marée* et *Causerie à la fontaine*, lui étaient demandées pour le compte du roi par M. de Cailleux, alors surintendant des beaux-arts; et le jury de peinture lui décernait la médaille de 1re classe.

La croix de la Légion d'honneur était promise à la prochaine œuvre remarquable qu'exposerait M. Auguste Delacroix; mais les régimes changent, et la vie humaine est sujette à des vicissitudes dont il n'est pas toujours possible de sonder le secret.

En 1850, M. Delacroix fit un voyage au Maroc, où il avait un ami dans la personne du consul de France, M. Bourée. Il en revint par l'Espagne, avec une provision de sujets pleins d'originalité, dont notre Musée gardera un magnifique spécimen, qu'il doit à la généreuse et patriotique libéralité du peintre lui-même.

Depuis 1850, la surintendance des beaux-arts n'a jamais manqué d'acheter à M. Auguste Delacroix les plus belles créations de son pinceau. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice lui ont fait à diverses reprises la

même faveur, notamment pour son tableau la *Bénédiction de la mer au Portel*, sa dernière œuvre, qui a été ensuite donnée par la libéralité Impériale au Musée de Boulogne.

Frappé d'un mal soudain, qui lui ôta l'usage de sa main droite, le peintre ne se condamna point à l'inaction. Le musée de Boulogne s'est empressé d'acquérir cette belle aquarelle, tirée du tableau précédent, avec l'épigraphe *sinistrâ pinxit*, qui témoigne du feu sacré qui animait cette âme d'élite. Revenu à Boulogne, auprès d'une sœur qu'il affectionnait, et sous la garde de sa vieille mère que le ciel lui avait conservée pour alléger le poids de ses derniers jours, il s'est éteint subitement hier matin, après avoir montré la plus grande patience et la plus grande résignation, au milieu des consolations de l'amitié et de l'estime générale de ses concitoyens.

(*Bibliographie*, II, 161). (*Impartial*, 7 novembre 1868).

---

7 novembre 1888.

PÈLERINAGE DE SAINT-HUBERT

A Saint-Martin-Choquel.

Dimanche dernier, 4 novembre, a eu lieu, suivant l'ancien usage, la solennité de Saint-Hubert, dans notre localité (1).

On sait que l'église de Saint-Martin-Choquel (2) est le siège d'un très antique pèlerinage en l'honneur du grand patron des Ardennes. On y vient de plus de quarante villages, à quatre lieues à la ronde, pour y chercher près de l'autel du saint une protection et une défense contre le danger d'être mordu par des animaux enragés. Les pèlerins s'y munissent du *pain bénit de Saint-Hubert*, comme signe et comme gage de leur pieuse confiance; ils font plusieurs fois le tour de la vieille chapelle qui renferme l'image du célèbre évêque de Maëstricht; et ils s'en retournent dans leur demeure fortifiés et consolés.

(1) M. l'abbé Haigneré était alors curé de Menneville, avec Saint-Martin-Choquel comme secours. A. R.

(2) On voyait autrefois dans cette église un groupe en faïence représentant Saint Hubert; c'était une œuvre de maîtrise offerte par les maîtres potiers de Desvres à Saint Martin, leur patron. Mis au rebut à cause de son mauvais état par un curé peu connaisseur, ce groupe fut retrouvé par M. l'abbé Haigneré dans le grenier du presbytère de Menneville. Après avoir enlevé l'ignoble peinture qui en cachait l'émail, il l'offrit, en 1890 je crois, à l'administration du Musée de Boulogne qui en fit l'acquisition. A. R.

Cette année, le temps qui, après plusieurs jours de tempête, s'était remis au beau, a donné à la réunion des pèlerins un éclat particulier. On les voyait accourir de toutes parts, principalement de Desvres et de Courset, de Menneville, de Vieil-Moutier, de Lottinghen, de la Calique et de Campagnette, de Bournonville, de Quesques, de Selles, d'Henneveux, etc., etc., vers la petite église de Saint-Martin, pittoresquement assise au milieu d'un bouquet d'arbres verts, au pied de cette longue ligne de côtes, sorte de falaise boisée, dont l'aspect, en cette saison, est d'une indescriptible beauté. On se serait cru sur le théâtre même de la vie de Saint Hubert. Tout, jusqu'à l'aboiement lointain des braques et le cornet du chasseur retentissant sous la clairière, concourait à l'illusion.

Cependant, la belle cloche dont M. Cucheval-Clarigny a bien voulu être, il y a dix ans, le parrain, jetait au milieu de la plaine le joyeux appel de ses notes sonores. Il y avait fête à l'église, où furent célébrées successivement trois messes, dont une par M. l'abbé Lebrun, curé de Senlecques, venu en pèlerinage à la tête de ses paroissiens. C'est l'ancien usage : la messe de Vieil-Moutier, ce jour-là, se chante à Saint-Martin, à l'autel de Saint-Hubert.

Il y avait foule à tous les offices. Littéralement, l'église a été trop petite, toute la journée, pour recevoir les pèlerins qui refluaient dans le cimetière et devant le portail sans pouvoir entrer.

C'était dommage; car le prédicateur, M. l'abbé Lebrun, dans un langage tour à tour élevé et persuasif, a su trouver dans les divers épisodes de la vie du grand évêque de Maëstricht, des leçons et des enseignements utiles et pratiques, dont ses auditeurs pourront tirer profit.

En somme, loin de décroître et de menacer de s'éteindre, malgré l'indifférence du siècle, le pèlerinage de Saint-Hubert à Saint-Martin-Choquel se maintient toujours florissant, et jamais il n'a été plus remarquablement suivi et solennisé que dimanche dernier.

C'est là un heureux symptôme en faveur de la conservation du sentiment religieux dans nos populations rurales.

(*Bibliographie*, II, 322). (*Impartial*, 7 novembbre 1888).

---

8 novembre 1863.

FOUILLES DE WISSANT.

(RAPPORT A LA COMMISSION DU MUSÉE)

M. Louis Cousin a déjà offert, au Musée, comme provenant de Wissant, en 1859, trois vases romains d'assez bonne conservation quoique d'une facture grossière, appartenant à une époque très secondaire de la période gallo-romaine.

A ces vases, il m'a prié d'en ajouter quelques autres, recueillis par lui, en 1861, comme provenant de la même commune, et trouvés par un paysan de l'endroit qui faisait du lit-avant dans sa propriété, au lieu-dit *les Croquets*, proche du Calvaire. Ce sont, outre les restes d'un vase funéraire, deux petits pots en terre grise, et une sorte d'assiette en terre rouge de mauvaise pâte, couverte d'un faux vernis, du genre des poteries Samiennes. Cette collection, d'autant plus intéressante qu'elle provient d'un lieu célèbre par les discussions auxquelles a donné lieu la controverse du *Portus Itius*, s'augmentera du produit des fouilles de 1862 que M. Cousin nous a également offert, et qui consiste en d'autres vases d'une forme différente quoique de la même facture et de la même époque. Il serait convenable je pense, d'adresser une lettre de remerciement à M. Louis Cousin pour ces libéralités, en lui exprimant le vif désir de voir aussi déposer dans les vitrines du Musée les objets celtiques par lui trouvés cette année-ci dans les fouilles du tumulus d'Audembert. D. H.

---

9 novembre 1459.

Les chiens du Château.

I

Notre historien Henry, dans son *Essai historique*, avance quelque part que les fausses braies du château de Boulogne étaient autrefois gardées par des chiens (1). Nous ne savons trop quelle authenticité peut avoir cette assertion. Toutefois nous avons trouvé aux Archives de l'Empire (K, 1248) une pièce qui paraît venir à l'appui de l'opinion qu'Henry a émise. C'est une quittance sur parchemin, en mauvais état, dont le texte est incomplet, mais de laquelle il résulte que :

« Pardevant moy Jehan Campe (2), chastellain du chasteau de Boullongne est comparu en sa personne,... portier du chasteau de Boullongne et *gouverneur*

(1) On prétend que les dehors de la ville étoient gardés la nuit par des chiens, usage qui subsiste encore à Saint-Malo ; qu'on les logeoit la nuit dans les fausses brayes, et qu'il y avoit des terres données à rente, payables en avoine, pour l'entretien de cette garde et que c'est par cette raison que ces rentes sont portées sur le cueilloir des domaines sous le nom de *quienne avoine*. (*Notes de Pierre Latteux*, p. 300 de ma copie. A. R.)

(2) Il faut lire *Lampe* et non *Campe :* les quittances suivantes en font foi :

A 1455. Quittance de gages donnée par les portiers du chastel de Boulogne par devant Jehan Lampe, chastelain.

(*Catalogue de vente*, Charavay, 12 novembre 1867, n° 106).

B 1460. Quittance donnée à Pierre le Carbonnier par Bertin Regnier, cuve-

des chiens des brayes du chasteau, et a recongnut (avoir eu) et receu de Pierre le Carbonnier, tresorier de Boullenois le nombre de six poquins de groz blé pour faire (la despence) du gouvernement des dits chiens qu'il a gouverné ung an environ, finy le dernier jour de septembre desrainement passé...., (duquel) nombre de VI poquins de groz blé dessus dit il s'est tenu pour comptent, et en a quitté et quitte Mons... de Bourgogne, sondit tresorier et tous autres qu'il appartient. Tesmoing men seel cy mis le IXe jour de novembre l'an (M) cccc cinquante nœf —. »

L'acte est curieux à plusieurs titres, ne fut-ce que par la sérieuse gravité de ce portier qui s'intitule *gouverneur des chiens* ! D. H.

(*Bibliographie*, II, n° 92b). (*Revue Littéraire*, t. Ier, p. 12).

II

Nous avons retrouvé tout récemment une quittance de 1415, provenant de la collection Joursanvault, dont voici le texte :

« Sachent tout que par deuant mi Jehan de Cauquelle, escuier, lieutenant au chastel de Boulogne, est venus personnelement Mathias Caryon, portier au dit chastel et a confessé auoir eu et reçeu de honnorable et sage Guy Guilbaut tresorier de boulenois la somme de six poquins gros blé et ce pour le gouuernement de deux grans chiens que on tient constamment ès brayes dudit chastel, que je certeffie que ledit portier a gouuerné I an fini le jour Saint Remi derrain passé, de laquelle somme de VI poquins gros blé pour ledite cause ledit Matyas s'est tenus pour content pardeuant mi et en quita et quite ledit tresorier et tous autres quil appartient. En tesmoing de ce et à la requeste dudit Matyas J'ay mis men seel à ceste presente quitance faite et recognute le XVIIIe jour de januier l'an mil cccc et quinze. »

(Fragment de sceau en cire rouge). **(S. JEHAN) DE CH(VQVELLE.)**

L'écu est trop effacé pour qu'on puisse le décrire : le seul détail qu'on aperçoive encore est une fasce.

Nous avons aussi une quittance du 12 octobre 1442 sur le même sujet : elle est donnée par Guillaume Naiet, dit blancpain, portier du chastel, par devant Wilque de Quenoulles, chastellain, qui a reçu 6 pocquins de gros blé « pour le gouvernement de deux chiens tenus ès brayes dudit chastel un an entier... ».

lier du duc de Bourgogne, par devant Jehan Lampe, lieutenant du sénéchal de Boulenois. (*Catalogue de Vente*, Charavay, 12 novembre, n° 114).

C 1462. Jean Lampe, lieutenant du sénéchal de Boullenois, certiffie que, pendant l'année écoulée, il n'est échu dans le comté de Boulogne aucun avoir de bastart ou d'estrayers. (*Catalogue du Collège héraldique*, 1866, *Picardie*, n° 554).

D 1462. Quittance donnée par Adam Merlin, artilleur du chastel de Boulogne, au trésorier du Boulenois, en la présence de Jehan Lampe, chastelain dudit chastel. (*Catalogue de vente*, Charavay, 1867, n° 119).

Le compte de la ville de 1415-1416 (*Mém. Soc. Acad.*, t. VII), comprend dans le chapitre des *mises* ou dépenses la liste des « varlés et gaittes de nuit veillant ès haies au dehors de le ville et ausy sur les fossés et ès bollewars ».

Parmi eux l'on remarque « Jehan Raoul, Jehan de Callès, Jehan Gremier, Onneré Sidoul et Jehan Clabaut, qui ont chacun avec eux un « quien ès haies » et qui reçoivent pour « chacun quien trois pouquins de blé ».

Puisque d'après les actes ci-dessus le *blé* paraît être réservé aux chiens de garde, il est à croire que la *quienne-avaine*, dont la redevance était due par certaines terres aux comtes de Boulogne et à quelques seigneurs du pays, pouvait servir à la nourriture des chiens de chasse. Aucun texte ne le dit, mais aucun n'empêche de le supposer.

M. de Laurière en son *Glossaire du droit françois* explique le mot *quiennes avoines*, par : redevance due en avoines pour la nourriture des chiens du seigneur. Et comme exemple, il donne un extrait du *Compte de l'Ordinaire de Boulogne* de 1513-1516, par J. Le Gaigneur : (reçu) « de Jean de Thubeauville à Saint-Remy 2 polquins de *quienne-avoine* pour sa terre de pinquethun ».

Nous avons déjà parlé dans les *Mémoires de la Société Académique* (t. XVII, pp. 173 et 232) de l'avoine *que dicitur kien avene*. Nous n'y reviendrons pas ici et finirons cette note par deux ou trois extraits du *Compte de Longvilliers* de 1509-1510.

Le receveur du château, au chapitre de *Cormont*, mentionne la recette « de deux septiers de *quien-avaine* que devoit ja piecha Jehan Banoze sur tous ses tenemens ».

Les deux articles suivants parlent de trois septiers de *commune* (sic) *avaine* deube sur les tenemens de Thomasse le marischal et Jehan de Mangnay : la recette est de... néant, parce que « ces tenemens sont retournez ès mains des seigneurs dont ilz estoient tenus ».

Au chapitre de *Recques* « les doyen et chappitre de Saint-Fremin en Monstrœul doibvent sur tous leurs tenemens et heritaiges 2 septiers de quine (ou quind) avaine chacun an.... ».

Le mot *quine* n'est pas net, il pourrait être une abréviation de *quienne*, et on pourrait presque le lire *quind*.

En tous cas ce sont des variantes bonnes à relever. A. R.

---

9 novembre 1789.

INSTALLATION DE M. GRANDSIRE, Dernier Maieur.

Cette date est celle de l'installation du dernier maieur de Boulogne, Louis-Marie-Jacques-Antoine Grandsire, avocat en Parlement et en la sénéchaussée de Boulogne, subdélégué adjoint de l'Intendance, et l'un des hommes les plus honorables qu'ait produits notre vieille patrie boulonnaise. Il avait été échevin de la ville, et il était député suppléant à

l'Assemblée nationale. Les électeurs jouissant du droit de bourgeoisie l'avaient désigné en première ligne au choix de l'autorité supérieure, pour être élu maïeur de Boulogne, en remplacement de M. Le Gressier de Belterre, dont les trois ans d'exercice venaient d'expirer. Depuis le « règlement d'administration » publié par ordre de Louis XV, en novembre 1733, les communes avaient perdu le droit de nommer elles-mêmes aux fonctions municipales. L'élection se bornait à désigner, par des scrutins successifs, trois sujets, parmi lesquels M. le duc de Villequier, gouverneur de la ville, en choisissait un qu'il présentait au Roi. C'était le brevet royal qui instituait définitivement l'élu de la bourgeoisie, obligé, contre les anciens usages, à prêter serment entre les mains des officiers de la sénéchaussée : funeste décentralisation, qui n'a été que trop fidèlement maintenue par les pouvoirs publics, depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, même par les partisans les plus déclarés des principes libéraux ! La cérémonie de l'installation fut des plus simples et des plus cordiales. Tout se passa pour ainsi dire, en famille. Deux cents hommes de la garde nationale allèrent prendre le nouveau maïeur à son domicile et le conduisirent à l'Hôtel commun, où l'on fit lecture des pièces officielles qui constataient la nomination. On échangea les compliments d'usage, puis on se rendit à la paroisse, où l'on assista au *Veni creator*. Le procès-verbal rend hommage au « procédé de la garde nationale et à la sensibilité de MM. les officiers municipaux. » Une chose digne de remarque et qui est toute à l'éloge du nouveau maïeur c'est que « la dépense du repas d'usage qu'il devait donner à sa réception fut employée en aumône », et que, pendant qu'on se livrait à l'allégresse de la cérémonie d'installation, M. Grandsire « faisoit distribuer du pain aux pauvres ». (*Impartial*, 9 novembre 1870).

---

10 novembre 1564.

P. DARQUES, DOYEN, DÉPUTÉ A REIMS.

Le chapitre de Thérouanne, assemblé à Boulogne où, depuis 1553, il avait établi sa résidence sous l'autorité du roi et celle du métropolitain, décide que, vu la pauvreté des chanoines et celle de l'évêché, Messire Pierre Darques, doyen du chapitre, serait seul député au concile de Reims dont on allait faire l'ouverture. Cette décision porta ombrage aux religieux de Notre-Dame, qui voulaient y envoyer un délégué; mais les chanoines prétendirent « pour beaucoup de raisons » que cela n'était pas nécessaire. Il se tint à cette époque, en France, un bon nombre de conciles provinciaux dans lesquels on s'occupa des moyens à prendre pour mettre en vigueur les décrets disciplinaires du concile de Trente.

(*Impartial*, 10 novembre 1869).

11 novembre 1867.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX.

Les catholiques de Boulogne ont suivi avec anxiété les phases douloureuses de l'épreuve cruelle à travers laquelle viennent de passer les Etats du Saint-Siège. Aussi, lors de la dernière quête qui a eu lieu pour le denier de Saint-Pierre, le sentiment universel s'est-il traduit par une démonstration éclatante, qui a fait plus que doubler, dans certaines paroisses, le montant ordinaire de cette pieuse collecte. Dieu soit loué, qui a mis de tels sentiments au cœur de son peuple !

On s'entretient avec attendrissement et avec admiration des exploits merveilleux de cette brave jeunesse chrétienne, qui combat et meurt si vaillamment sous le drapeau de la sainte Eglise. Chaque pays a des représentants dans cette héroïque phalange. Le Boulonnais et Notre-Dame de Boulogne en particulier y comptent plusieurs jeunes gens qui leur sont unis par les liens les plus chers. Les deux Dufournel, Emmanuel saintement mort à Farnèse, et Adéodat si grièvement blessé à Rome, ont passé cinq ans chez Mgr Haffreingue, de 1848 à 1853, et y ont fait leur première communion, tandis que leur père, qui est de Gray, dans la Haute-Saône, siégeait à la Constituante, avec M. Auguste Gros, M. Fréchon et Mgr Parisis. Le jeune Dières-Monplaisir (Louis), qui vient de recevoir une balle au genou, après avoir essuyé deux heures de feu devant Mentana, a fait toutes ses études chez Mgr Haffreingue, après que son père, commissaire de marine à Calais, eut quitté le service. Les zouaves pontificaux ont compté ou comptent encore d'autres anciens élèves : Léon Bracq, un belge qui figure aussi sur la dernière liste des blessés; MM. de Werbier, d'Hesmond, de Vilmarest, de Saint-Omer; Bouclet d'Hallewyn, de Ledquen (Marquise), et un anglais récemment embarqué pour cette sainte croisade, Joe Hansom, le fils de l'architecte célèbre qui a bâti la cathédrale de Plymouth et l'église de Saint-François de Sales de Brèquerecque.

M. Edgar de Chinot de Fromessent, dont les ancêtres figurent à toutes les pages de l'histoire de Boulogne durant les trois derniers siècles, s'est empressé de s'enrôler dans les zouaves pontificaux, dès les premières menaces de la récente échauffourée garibaldienne.

Les journaux qui n'ont pas encore publié la liste officielle des morts si glorieusement tombés à Mentana, ont cependant annoncé déjà que, dès le début de l'action, le capitaine Arthur de Veaux avait été atteint d'une balle au cœur. Si cette perte se confirme, comme il n'y a malheureusement pas lieu d'en douter, elle va faire rejaillir encore un reflet de gloire sur plus d'un illustre blason boulonnais. Fils unique, et depuis longtemps maître d'une certaine aisance, Arthur de Veaux avait consacré sa vie au service du Saint-Siège dès la première organisation de l'armée pontificale. Vaincu à Caltelfidardo avec La Moricière, sans avoir reçu de balles ailleurs que dans ses bottes et dans ses vêtements, il se désolait de n'avoir pas vu son sang couler pour la noble cause qui avait armé son bras. Aussi, à peine échappé aux misères et aux humi-

liations que les Piémontais s'ingénièrent à faire souffrir à leurs prisonniers, ne tarda-t-il pas à rejoindre les premiers bataillons qui se réorganisèrent en 1861, à l'appel du souverain Pontife, pour tenir garnison dans les bourgades du patrimoine de Saint Pierre.

Dans les derniers évènements, Arthur de Veaux se distingua devant Monte-Libretti, et dans la première affaire de Monte-Rotundo. Ce fut lui qui reçut dans ses bras son compagnon d'armes, Urbain de Quélen, mortellement blessé. Nous n'avons point de détails sur sa fin ; mais les premières correspondances qui vont venir ne manqueront pas de nous dire combien ce brave jeune homme était aimé de la troupe qu'il commandait; combien dans cette âme douce et pieuse, il y avait de ferme courage, et combien était grand et méritoire le sacrifice qu'il avait su faire d'une position libre, indépendante, enviée de tous, pour affronter les ennuis quotidiens d'une garnison obscure et les écrasantes fatigues d'une guerre aussi meurtrière.

Né en 1832, Arthur de Veaux appartient par son père à la noblesse du Périgord et par sa mère Louise-Laure de Dixmude de Montbrun, à la noblesse boulonnaise. Son aïeul maternel, Louis Oudard de Dixmude de Montbrun, avait épousé Anne-Marie-Pauline du Tertre d'Ecœuffen, et il habitait le château de Bellebrune, où le jeune Arthur de Veaux venait, tous les ans, passer quelque partie de ses vacances, lorsqu'il faisait ses études au collège de Brugelette.

L'abbé D. Haigneré.

(*Bibliographie*, II, 137). (*Semaine Religieuse*, II, pp. 24-26).

---

12 novembre 1788.

LA FOIRE DE LA SAINT-MARTIN.

C'est la date d'un règlement de police, officiellement arrêté en audience de l'échevinage, au sujet de la foire de la Saint-Martin. On s'y était beaucoup inspiré d'un règlement analogue, adopté par la municipalité d'Abbeville, et l'on ne prétendait lui donner force de loi que « sous le bon plaisir de nosseigneurs du Parlement ». La foire s'ouvrait alors le 12, ou le lendemain, quand le 12 tombait un dimanche, et elle durait huit jours francs, y compris les dimanches, et non compris les jours d'ouverture et de clôture, avec faculté de prorogation, lorsque les circonstances paraîtraient le requérir, « ainsi qu'il s'est toujours pratiqué. » Les baraques, ou les loges, comme on disait alors, étaient construites par un entrepreneur, que les marchands désintéressaient de ses débours. La ville percevait à son profit deux sous du pied courant, pour droits de voirie « anciens et accoutumés ». On y favorisait les marchands étrangers, de préférence à ceux de la ville; et ces derniers n'avaient le droit de retenir aucune loge à l'avance, si ce n'était à partir du premier novembre, quand il en restait.

Les étrangers pouvaient le faire, à l'expiration de la foire, pour l'année suivante. Toutes les soumissions d'usage, à cet effet, étaient reçues au greffe de la mairie. Il était interdit aux marchands forains de vendre, colporter, ni débiter aucune de leurs marchandises dans les rues et dans les maisons de la ville, faubourgs et banlieue; et il leur était enjoint de se tenir strictement dans les places qui leur étaient assignées. Chacun d'eux devait balayer exactement et tenir propre le devant de leurs loges, et se garder de laisser nulle part sur la place « aucunes voitures, caisses et ballots, ni autres choses qui pussent embarrasser la foire et ses alentours ». Défense était faite « de s'y servir de feu, et d'y tenir des chandelles et des bougies allumées, autrement que dans des lanternes bien closes, ou des bocaux de verre, à peine de 20 livres d'amende et d'être garants et responsables de toutes pertes, dépens et dommages-intérêts ». Nous n'avons pas besoin de dire que la foire n'était pas ouverte les dimanches, et c'est même la raison pour laquelle elle ne s'ouvrait que le 12 novembre, parce que la fête de Saint-Martin, qui lui donnait son nom et qui tombe le 11, était autrefois une fête chômée.

(*Impartial*, 12 novembre 1870).

(Voir le 14 novembre).

---

13 novembre 1817.

LES DAMES ANNONCIADES.

Le Conseil municipal de Boulogne, appelé à émettre son avis sur une concession que les Annonciades sollicitaient auprès du domaine, donne son avis favorable sur la demande des pétitionnaires. Par l'effet des lois révolutionnaires, les Annonciades, comme les autres communautés religieuses, avaient été dépouillées de leurs biens. Leur église avait été cédée à la ville par le gouvernement pour servir à l'usage paroissial. Leur monastère, qui s'étendait depuis la rue Guyale jusqu'au cavalier du rempart, près la porte des Dunes, avait servi tour à tour de prison, de munitionnaire, d'hôpital des convalescents, etc., etc. La Restauration venue, les armées licenciées, la France entrée — on le croyait — dans les voies de la paix perpétuelle, l'administration de la guerre ne pouvait plus avoir besoin de la totalité du couvent pour y faire cuire le pain des troupes, et les anciennes propriétaires de l'immeuble regardaient d'un œil d'envie ces vieux murs inhabités où vivaient toujours pour elles les plus chers souvenirs de leur passé. Elles en demandèrent la concession au gouvernement, dans l'intention de s'y livrer à l'instruction de la jeunesse,

et elles eurent le bonheur de réussir. Le Conseil municipal s'est plu à leur rendre ce témoignage qu'elles avaient rendu antérieurement « des services incontestables, à la ville de Boulogne, en se chargeant de l'éducation gratuite d'un grand nombre de petites filles ; et qu'avant la révolution elles inspiraient la plus grande confiance aux principales familles, qui les chargeaient de l'éducation de leurs enfants ».

Une ordonnance royale du 10 juin 1818, puis une loi du 26 mars 1856, sont venues sanctionner le vœu émis en faveur des Annonciades par le Conseil municipal de Boulogne.

(*Impartial*, 13 novembre 1869).

---

14 novembre 1868.

DE LA CONCURRENCE EN FAIT DE COMMERCE.

La foire de la Saint-Martin, la plus ancienne et autrefois la plus importante de toutes les foires locales, s'est ouverte mercredi dernier. Son institution remonte fort loin dans la nuit des temps. C'était une foire qui revêtait nous ne savons quel caractère officiel ; car le maire et les échevins allaient en faire l'ouverture, en grand costume, avec solennité. Elle ne durait d'abord que neuf jours ; mais il y a déjà longtemps qu'elle a été prolongée.

La présence de ces marchands qui vont de ville en ville porter leur déballage, ne manquera pas de ramener les vieilles criailleries dont on nous assourdit habituellement les oreilles à cette occasion. Dans un siècle où l'on proclame de toutes parts la liberté du commerce ou de l'industrie ; où l'on a par le fait — c'est une des conquêtes de 89 — affranchi toutes les professions du contrôle de l'autorité ; quand il n'y a plus ni corporations, ni jurandes, ni responsabilité collective pour personne ; quel autre frein peut-on mettre à la responsabilité individuelle de chaque marchand et de chaque ouvrier, si ce n'est la concurrence ?

On parle de solidarité communale : on dit que tous les habitants d'une même ville devraient se prêter à faire vivre le commerce local, et s'imposer une règle stricte de ne rien acheter ni à d'autres, ni ailleurs. Quelle utopie ! Si feu Cabet, d'humanitaire mémoire, avait pu transformer chaque ville de France en phalanstère, à la bonne heure ! Mais, voyez-vous ces habitants de Saint-Omer ou de Calais, de Bergues ou de Cassel, qui contracteraient l'engagement de ne rien acheter à Boulogne, ni à Paris, ni à Londres, et qui mettraient des factionnaires à leurs portes, afin d'en écarter tous les colporteurs, les marchands forains et les commis-voyageurs !

Le beau jeu qu'auraient en ce cas-là les vendeurs pour tondre la pra-

tique, les marchands pour écouler leurs rossignols comme du clinquant neuf, les bouchers et les boulangers pour tenir haut leurs prix, les débitants pour habituer le palais du consommateur à ne plus déguster que leurs drogues !

Et l'on parle de liberté, et l'on a renversé cinq ou six gouvernements en un demi-siècle, pour en arriver à des rêves pareils ? Allons donc !

Au fond, tout cela est une plaisanterie, à l'usage des gens qui ne regardent qu'à la surface. Vous prétendez que les Boulonnais, par exemple, devraient ne rien acheter hors de Boulogne. Très bien ; mais, par réciprocité, les étrangers devraient de leur côté, ne rien vous acheter non plus. Souscrivez-vous à cette condition ?

S'il y a des Boulonnais qui vont s'approvisionner à Paris, à Saint-Omer, à Calais, n'y a-t-il pas des Calaisiens, des Audomarois, des Parisiens, qui viennent s'approvisionner à Boulogne ? La balance est donc faite, et l'injustice réparée. Le marchand ne peut manquer de vendre. Pourvu que son commerce soit honnête et sa marchandise convenable, la pratique lui viendra du dedans et du dehors, plus ou moins d'un côté, plus ou moins de l'autre, suivant les lois de liberté individuelle qui régissent la volonté et le caprice des hommes. Il n'y a là rien à faire pour le raisonnement, ni pour la théorie.

Savez-vous qui est-ce qui applique bien les lois que vous voudriez voir appliquer partout ? — C'est ce paysan économe qui, lors des trains de plaisir, apporte avec lui sa tranche de pain noir et sa gousse d'ail, pour s'en régaler sur les bancs de nos promenades, en s'abreuvant à nos fontaines, afin de n'avoir pas à dépenser un rouge liard hors de sa parenté et de son village !

Ce qui est vrai de l'individu est vrai des municipalités. On dit qu'on leur ferait un crime d'aller chercher à Paris ce qu'elles peuvent trouver chez elles ; que, travaillant aux dépens des contribuables elles ne doivent faire vivre que des contribuables. C'est toujours le même système, aussi égoïste et sot, que préjudiciable aux intérêts qu'on veut servir.

En effet, dans quelles conditions veut-on, en ce cas, que soient faites les adjudications ?

Faudrait-il exclure les étrangers ? — Alors les résidants feront la loi et se coaliseront pour imposer leurs prix, de sorte que la commune, ayant à dépenser davantage pour les travaux publics, se verra réduite à en diminuer le nombre. Total général : plus d'argent dans la caisse de l'entrepreneur, moins d'argent dans la caisse communale ; affluence d'argent dans la poche d'un seul contribuable, nécessité d'en demander davantage à la masse des autres contribuables, afin de combler le déficit et de réaliser les améliorations nécessaires au bien de tous.

Au contraire, admet-on les étrangers à l'adjudication? — Alors, c'est le rabais le plus avantageux qui décide de la préférence et l'administration n'en saurait être responsable.

L'avantage du bon marché, et les garanties de capacité et de solvabilité que les administrations ne peuvent s'assurer autrement que par des adjudications, les particuliers les cherchent à leur guise et à leur corps défendant. C'est dans ce but qu'ils donnent leur clientèle à qui possède leur confiance. Le commerce des transactions, la clientèle marchande n'ont rien à faire avec les relations du voisinage. Dans une même ville, les bouchers, les boulangers, les tailleurs, les épiciers ont des pratiques aux quatre coins de l'enceinte communale. Ils en ont au dehors. Les gens de la campagne s'approvisionnent à la ville, sans s'inquiéter de faire tort à celui qui tient les mêmes marchandises dans leur village. Pourquoi, sinon parce qu'ils croient y trouver des choses de meilleure qualité ?

Le tailleur qui achète pour 10,000 francs d'étoffes au marchand de nouveautés son voisin, s'étonne à bon droit, dit-on, de ce que celui-ci se fasse habiller à Paris. Il a certes entre les mains le bon moyen de l'en punir, c'est d'acheter lui-même à Paris les nouveautés dont il a besoin. Et puis, ce marchand ne vend pas probablement à un seul tailleur, et dans le nombre il est bien embarrassé de savoir lequel choisir, pour ne pas faire de jaloux. Ce doit être pour ce motif qu'il se résout à traiter avec ce parisien.

Par ce seul exemple, on voit ce que valent tous ces commérages. Autant vaudrait-il dire que chacun doit, sous peine d'incivisme, se claquemurer dans son quartier, dans sa paroisse, dans sa rue, dans son voisinage, et se garder d'aller rien acheter plus loin qu'à deux pas de sa maison. Tout cela est ridicule, odieux même, à force d'absurdité et de contre-bon-sens.

A ce compte-là, tout Boulonnais qui vend ou qui achète du fil qui ne vient pas de nos filatures locales; nous-mêmes qui, à l'heure qu'il est, écrivons ces lignes avec une plume qui n'a point été fabriquée — ce n'est point notre faute — à Brèquerecque, ni à Capécure, mais à Birmingham; tous ceux qui font imprimer leurs ouvrages au dehors; tous ceux qui achètent des livres chez les éditeurs, en se passant de l'entremise des libraires; tous ceux qui font venir leur bière de Neufchâtel, de Marquise ou du Wast, au lieu de la prendre aux brasseurs de Boulogne; tous ceux qui... disons mieux, — car c'est tout le monde, — tout le monde est mauvais citoyen, et il devient inutile de raisonner davantage.

CH. AIGRE.

(*Bibliographie*, II, 162). (*Impartial*, 14 novembre 1868).

14 novembre 1869.

DUCASSES ET FÊTES PATRONALES.

MONSIEUR L'EDITEUR,

Permettez-moi de venir dire un mot dans la question historique soulevée, à propos des *ducasses*, dans l'article que votre collaborateur A.-C. a publié jeudi dernier sur la fête de la Dédicace. Je pense, pour ma part, que, dans le diocèse de Boulogne, cette fête était généralement indépendante de celle du *Patron* ou Titulaire de l'église. On a peu d'actes anciens sur cette matière. Les agissements des prélats consécrateurs ne sont guère connus; car, à très peu d'exceptions près, les évêques des deux ou trois derniers siècles n'ont presque pas consacré d'églises. Cependant, lorsque l'on prend un des pouillés du diocèse, tels qu'on les trouve partout en manuscrit, et que l'on compare les noms des saints Patrons ou Titulaires avec ceux des saints dont la fête sert de règle au retour annuel de la ducasse, on y trouve généralement peu de concordance.

Ainsi, pour ce qui est de plusieurs paroisses des environs de Boulogne, il y a la plus complète distinction entre une fête et l'autre. Baincthun a pour titulaire Saint Martin, et pour ducasse la Trinité. Marquise a le même titulaire que Baincthun, et une autre ducasse, c'est-à-dire le lundi de la Pentecôte. Condette est aussi sous la vocable de Saint Martin; mais on y fait la ducasse le premier dimanche de juillet. Echinghen a le même patron, toujours Saint Martin, et la ducasse est fixée au 3e dimanche de juillet. On ne peut donc point dire que, pour les saints qui tombent en hiver, on fait la ducasse au jour de leur fête d'été. Crémarest, titulaire Saint Nicolas, fait sa ducasse le lundi de la Pentecôte; Colembert, même titulaire, célèbre sa ducasse au commencement d'octobre; Alincthun, titulaire Saint Riquier, met sa ducasse à la Saint-Denys, le 9 octobre; Bellebrune, titulaire Saint Etienne, la met à la Saint-Leu, 1er septembre; Le Waast, titulaire Saint Eloi, la met à la Saint-Jean d'été, et ainsi de suite. Pourquoi cela ?

Un acte délivré par les vicaires généraux de François de Créqui, évêque de Thérouanne, à la date du 20 octobre 1550, dont j'ai une copie sous les yeux, va nous l'apprendre.

Les signataires y constatent officiellement que ce jour-là, François, évêque de Damas, suffragant, c'est-à-dire évêque auxiliaire du diocèse, avait consacré solennellement, avec toutes les cérémonies accoutumées, l'église des Clarisses de Saint-Omer, laquelle venait d'être construite. La dédicace en avait été faite « en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de son « immaculée mère, et de Saint Louis, jadis roi de France, fondateur de « ladite maison ». Voilà les titulaires bien définis; pourtant l'anniversaire

de la dédicace ne fut fixé ni à une fête de Notre-Dame, ni à la fête de Saint Louis. « En mémoire de cette dédicace, disent les vicaires généraux, de l'autorité du révérendissime Père Evêque de Thérouanne, laquelle nous a été confiée, nous réglons et ordonnons que l'anniversaire en sera célébré, chaque année et à toujours, le dimanche après la fête de Saint François, c'est-à-dire le 6 octobre. »

Cet acte nous donne la clef des divergences profondes qui existent, en certains lieux, entre le Titulaire de l'église et le Patron de ducasse. Ce dernier n'est pas même à proprement parler un Patron ; ce n'est qu'un indicateur servant à rappeler le jour anniversaire de la dédicace de l'église, soit que cette dédicace ait réellement eu lieu ce jour-là, soit que ç'ait été un anniversaire de convention. De cette manière-là, tout s'explique. Seulement, il est fort regrettable que l'on s'y soit souvent mépris ; et que, faute de bien consulter la tradition, on ait, en beaucoup de lieux, abanbonné les anciens titulaires pour fêter ces patrons factices.

Quant à la fête de l'anniversaire général de la dédicace des églises diocésaines, je puis ajouter aux renseignements donnés par votre correspondant, que, dans le diocèse de Boulogne, cet anniversaire était fixé au 3e dimanche d'octobre. La raison de ce choix ne vient pas, comme on pourrait le croire, de ce que la consécration de la cathédrale de Boulogne eût eu lieu ce jour-là. La chose remonte plus haut, et l'on s'était réglé sur l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale de Thérouanne, laquelle avait eu lieu le 13 octobre. C'était un hommage que le chapitre de Boulogne avait voulu rendre à ses anciennes traditions, se considérant toujours comme le véritable successeur de ce CAPITULUM MORINENSE, *translaté* à Boulogne, comme ils disaient, mais non éteint, ni démembré.

Ajouterai-je pour être complet que l'*Ordo* latin, publié par l'évêque Porion, en 1792, fixait la fête de la dédicace de toutes les églises du Pas-de-Calais au dimanche 8 juillet, probablement à cause de l'anniversaire de la consécration de Notre-Dame de Saint-Omer ?

De nos jours, si le Saint-Siège a choisi le mois de novembre pour cette solennité, n'est-ce pas afin d'établir un rapprochement avec les fêtes qui nous rappellent la dédicace des basiliques romaines Saint-Jean-de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises, Saint-Pierre et Saint-Paul, où reposent les chefs augustes des Princes des Apôtres? Il y a là une leçon d'unité qu'on a voulu donner à nos vieux gallicans, et un sujet d'édification pour le fidèle qui médite et qui cherche, dans la liturgie chrétienne, un aliment à sa piété.

L'ABBÉ D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 193). (*Semaine Religieuse*, t. IV, 1869, pp. 45-47).

15 novembre 1427.

Documents sur l'Eglise d'Isque.

I

A tous ceulx quy ces presentes lettres veront Thomas de Gouy, escuier, licencié ez loix, seigneur dudict lieu de Gouy et de Tortefontaine, lieutenant de Monsieur le Seneschal de boullenois Salut: sçavoir faisons que Nous avons veu certaines lettres saines et entieres en scel et en escripture, comme par l'inspection d'icelles peult apparoir, passées par devant l'official de Terouanne, alors siege vacquant, données en dacte l'an mil deux cens soixante huict ou mois d'aoust, par lesquelles nous est apparu avoir esté appointé par ladicte cour de terouanne entre feu Messire Thomas, prestre, lors curé d'isque, et les paroissiens dudict lieu, que moïennant et parmy ce que ledict curé tenoit et possesseroit de sept pieces de terres contenant dix-huict journeux et de huict journeux de prey et terre estans en son manoir, Il seroit tenu de querir et administrer à l'eglise de ladicte cure livres, gallice et ornemens, et generallement touttes choses, reservés luminaires, et mesmement clercq ydone et souffisant pour servir et administrer en icelle eglise à ses despens. Ausquelles lettres fut mis le scel de la court dudict lieu de terouanne à le requeste dudict curé, comme par icelles nous est apparu. Et pareillement avons veu plusieurs aultres lettres annexées ou parmy les lettres dessus dittes par lesquelles nous est apparu plusieurs curez subcequens de ladicte cure, eulx estre submis et oblegé en ladicte cour de terouanne de tenir et accomplir ce que par ledict feu messire Thomas et lesdictz paroissiens avoit esté paravant faict et appointié en icelle court, et en outre Avons veu unes autres lettres passées par devant le viconte de boullongne, données en datte le vingtquatriesme jour du mois d'octobre l'an mil quattre cens et dix sept par lesquelles Il appert Jehan Tartal, demourant à Tingry, comme executeur du testament, devis ou ordonnance pour desraine vollunté de feu sire Nicolle du puech, curé de ladicte eglise d'Isque, avoir reçeu commandement de païer à Hue de le cauchie et à gislar le panetier, manegliers de ledicte eglise d'Isque, au pourfit d'icelle église, la somme de neuf frans pour l'empirement faict par ledict curé des livres, calice, chasure, draps et ornemens de icelle eglise, ou temps que il exerça ladicte cure; dont ledict Jehan tartal, ou non que dessus se obleiga de ladicte somme païer au proufict d'icelle eglise comme par les dictes lettres peult apparoir plus à plain. En tesmongnage de ce nous avons mis le scel de ladicte seneschaulcée à ces presentes lettres le quinziesme jour du mois de novembre l'an mil quattre cens et vingt sept. Ainsy signé : F. Defobre, avec son paraphe.

Collationné par nous, notaires royaulx residents à Boulongne sur la mer soubz signez, à son original en parchemin sain et entier en escripture et seignature representé par Andrieu le Cucq receveur et marguillier de l'eglise d'isque, auquel après ladicte collation faicte ledict original a esté rendu, audict boullongne le dix huictiesme jour de novembre mil six cens dix noeuf.

De Neufuille. Scotté.

(2 fl. pt in fol. pap.)

II

A Monsieur l'Official de Boullongne,

Remonstrent les Receveurs et Marguillers de l'eglise paroissialle d'isques qu'anciennement et en vertu de certaines lettres de fondation recognues par par devant Mrs les doïen, chanoines et chapitre de Therouanne competoient et appartenoient à la fabricque de ladicte eglise dix sept à dix huict mesures de terres, tant à usage de labeur que prés et pastures, lesquelles ont esté depuis baillées et la ioyssance d'icelles permise et accordée aux Curés dudict lieu par escritz, accordz et iugemens intervenus entre eux et les paroissiens, moyennant et à la charge de par lesdicts curés entretenir le grand autel de ladicte eglise de nappes, serviettes, obbes, chasubles, livres, surplis, courtines, ciel, chappes, tunicques, calices, burettes et autres choses necessaires tant à l'ornement dudit hostel (*sic*) que à la celebration du saint service, Ensemble d'avoir et entretenir ung clercq en la paroisse et de chanter trois messes par chacune sepmaine; mais c'est à quoy Me Anthoine Cochepin curé proprietaire de ladicte cure, ny Mr Guillaume de Gournay, son vicaire, ne satisfont aulcunement. La verité estant telle que l'autel de ladite eglise est despourveu de la plus part desdits ornemens, et sy d'ailleurs ledit de Gournay n'a tenu compte iusques icy de chanter lesdictes messes; le tout au preiudice de l'honneur de Dieu, des anciennes fondations et de la devotion des paroissiens.

C'est pourquoy, mondit sieur, lesdicts remontrans requierent qu'il vous plaise permettre de le faire appeller par devant vous pour veoir dire et ordonner qu'il sera tenu satisfer (*sic*) aux charges et conditions cy dessus declarées, fournir et pourveoir de tous lesdits ornemens et choses necessaires à l'autel dans quinzaine et de n'obmestre à l'advenir la celebration desdites trois messes par sepmaine, sinon et à faulte de ce, qu'il sera privé de la jouyssance desdictes terres au profict de ladicte eglise et que pour n'avoir cy devant chanté ou faict chanter lesdictes messes, il sera condamné payer la somme de cinquante livres ou telle autre que de raison applicquable à la fabricque de ladicte eglise; pendant et pour seureté de quoy requierent aussy leur estre permis de faire arrester entre les mains dudict de Gournay tous et chacuns les deniers qu'il doibt ou debvra cy aprez audict Me Anthoine Cochepin et dont il sera tenu faire declaration, eslisans les remonstrans domicile en la maison de Me Fursy de la Planche leur advocat et procureur.

Fursy de la Planche — Anthoine Dupen.

Soit fait aux perils et fortune desdicts remonstrans, faict le unziesme septembre 1618.

Ch. Monet off. de boul.

Officialis Bolloniensis omnibus presbiteris, notariis et appartenentibus nobis subditis salutem in domino, vobis mandamus quatenus ad instanciam et requestam matriculariorum ecclesie parrochialis d'isque actorum citatis Bollonie coram nobis ad diem certam et competentem dominum Guilermum de Gournay, presbiterum, vicarium magistri Anthonii Cofsepin, curati dicti loci d'isque, rem

super contentis in supplici libello respon(dere) cum inthimatione assueta. Datum Bollonie sub sigillo curie nostre anno domini millesimo sexcentesimo decimo octavo die undecima mensis septembris. RICOUART.

(Fragment de cachet en cire rouge).

L'an mil six cens et dix-huit, le treiziesme jour de septembre, par vertu et à la requeste que dessus, Je Jacques derry appariteur de l'evesché de Boullongne, certiffie m'estre transporté exprès dudit Boullongne au village d'Isque au domicille de mestre Guilliame de Gournay, curé dudit lieu, ou estant et parlant à sa personne je l'ay citté à estre et comparoir par devant Monsieur l'official dudit boullongne au samedy ensuivant à dix heures du matin, heure de plaidz pour respondre au contenu tant de la presente requeste que du present exploict, et luy ay faict deffense de par Monsigneur de boullongne et justice de me vider ses mains des deniers qu'il doict ou depvra cy-après à paine de païer la somme en son propre et privé non, jusques à ce que par justice en soict ordonné, faict et baillé copie tant de la presente requeste que du present exploict.

Tesmoing : DERRY.

(2 fl. pt in-fol. pap.) p. c. c. A. R.

---

15 novembre 1847.

De l'Origine du Style Gothique.

... Il a paru cette année dans une revue anglaise (*Dolman's magazine*, Numb. XXVI, april 1847) un article remarquable sur l'origine du style gothique, considéré comme développement direct du roman. J'avais eu la pensée de traduire en entier cette dissertation, mais plusieurs considérations m'ont fait abandonner ce projet. Je me contenterai d'en extraire les morceaux les plus saillants, et de les soumettre aux méditations des archéologues français, croyant bien que ceux-ci pourront en retirer quelque profit. Au reste, puisqu'on a tant disserté sur ce sujet, sans jamais pouvoir s'entendre, il ne sera pas inutile de proposer une nouvelle opinion, surtout si elle a quelque fondement.

Maintenant qu'on a examiné avec patience, qu'on a étudié avec un soin infatigable tout ce qui a rapport à l'établissement, au progrès et à la composition du style gothique, on ne peut douter que les antiquaires n'aient été longtemps le jouet d'une erreur, et d'une erreur d'autant plus grande que rien qu'elle-même ne l'expliquait. Une grande et soudaine découverte, une inspiration, un grand secret maçonnique, un résultat de principes de géométrie, telle serait donc l'essence de l'architecture catholique du moyen âge ?

Il n'en est pas ainsi ; des difficultés de construction ont pu produire des ogives, mais non pas établir une forme particulière applicable à toute l'architecture ; en un mot, n'ont pu produire un art.

L'existence de la franc-maçonnerie, avec ses mystères et ses secrets inviolables, favorisait aussi l'illusion. Il est en effet bien facile d'attribuer tout ce qu'on veut à une société dont on ignore les opérations. Cet écrit n'a d'autre but que de montrer l'absurdité de ces opinions, de prouver que les savants eux-mêmes n'ont pas considéré ce sujet sous son véritable jour, soit à cause de sa simplicité, soit à cause de leur amour pour le mysticisme.

Le public anglais est fatigué de ces discussions, les journaux et les revues en sont pleins, les librairies regorgent de traités d'archéologie ; on ne lit guère plus ces savantes discussions ; le public français, moins rassasié, voudra-t-il jeter un coup d'œil sur ces pages ?

Après tout, la science de l'architecture gothique vaut bien la peine qu'on se gêne un peu. Ce fut pendant sept siècles l'héritage glorieux et impérissable de l'Eglise catholique : l'architecture gothique exposant ses doctrines, favorisant le développement de ses cérémonies solennelles, était la joie, l'amour et l'orgueil des fidèles. Il en est encore ainsi. Les catholiques anglais reconnaissent le profond et intarissable intérêt qui s'attache à cet art, ils l'apprécient toujours avec plus de justesse à mesure que les nouvelles églises s'élevant de toutes parts, reproduisent la vérité et la beauté des types primitifs. S'il est nécessaire que les Anglais s'attachent à cet art catholique et national, nous autres Français ne devons-nous pas plus qu'eux nous affranchir du joug des Grecs et des Romains, et nous mettre en mesure d'acquérir le goût, l'intelligence, le sentiment de cet art trop longtemps négligé ?

Il est nécessaire d'établir en principe :

1° Qu'on ne doit le nom de gothique qu'aux constructions qui présentent l'arc aigu et les principes d'élancement qu'il suppose, développés en système ; que ces constructions ne remontent que jusqu'au milieu du XIIe siècle, et qu'en Angleterre elles n'apparaissent qu'à la fin de ce même siècle ;

2° Que les constructions antérieures ne sont qu'une dégénérescence ou plutôt une phase nouvelle de l'art antique, et portent le nom de *romanes*, dont le *norman* est la principale variété en Angleterre ;

3° Que les traits caractéristiques du style gothique consistent surtout dans l'élancement, pendant qu'au contraire, le style antique fait prévaloir les horizontales, et comprime l'élancement de la verticale ;

4° Que bien que ces deux principes soient entièrement opposés, le style gothique n'en est pas moins sorti du roman par un développement progressif, et c'est ce que nous allons démontrer.

Au premier abord, ceci peut paraître paradoxal. Mais on sait que les extrêmes se touchent; et l'on voit tous les jours un ultrà-protestant se faire catholique, un ennemi acharné devenir votre plus chaud partisan, un membre de l'opposition se faire tout à coup conservateur. Comment cela? une tendance, une modification, un relâchement dans les principes, arrive non-seulement à dominer, mais quelquefois efface les premières impressions.

Le roman, — et par là nous entendons désigner l'art dérivé du romain, — avait promené partout, et pendant des siècles, son système grave et sévère, en se modifiant sous le nom de byzantin, de norman, de lombard, etc., jusqu'à ce qu'enfin, une tendance opposée se manifestât; bientôt quelques ogives se mêlent aux pleins-cintres, et le style ogival chrétien apparaît.

L'application générale de l'ogive fut-elle un cas fortuit, ou bien les circonstances l'imposèrent-elles aux artistes de ce temps-là? ce qu'il y a de certain, c'est que ce changement fut promptement reconnu, accepté, adopté à l'exclusion du style ancien. Le motif n'en fut pas la découverte de l'ogive, mais la découverte de l'usage qu'on pouvait faire de cette forme pour satisfaire aux exigences du culte, et le besoin qu'avait le culte à cette époque d'un système d'architecture plus grandiose et plus complet.

Il n'y a dans ce fait rien qui doive étonner et qui ne se soit rencontré fort souvent dans le développement des arts et des sciences. L'électricité, la vapeur, la vapeur qui doit changer la face du monde, n'étaient-elles pas connues longtemps avant que d'être appliquées d'une manière utile? L'ogive aussi était connue (1) et mise accidentellement en œuvre longtemps avant qu'il vint à la pensée d'en déduire un système nouveau d'architecture.

Mais comment a-t-on découvert le parti qu'on pouvait tirer de l'ogive? voilà la question telle qu'elle doit être posée, voilà ce qu'il faut tâcher de mettre en lumière.

Les anciens constructeurs d'églises étaient singulièrement habiles à s'emparer d'une bonne idée, à la développer et à en tirer tout le parti possible, la suivant sans crainte dans toutes ses exigences, dans toutes ses

(1) L'ogive remonte à la plus haute antiquité puisque ce mot vient de Ωγύγιον, prononcez *ogivion*, ogive .., construction terminée en angle. — La signification première est « antique, du temps d'Ogygès »; mais appliqué à l'art de la maçonnerie il signifie ogival. Ce sens est indiqué par Hésychius... τὰς ὠγύφιας πύλὰς, portes terminées en angle... Les portes de la ville de Thèbes sont souvent appelées ὠγύγιας πύλας à cause de ce caractère architectural.

Ωγύγιον est devenu *ogive* par le changement de l'υ en *i* et le second γ en υ... L'étymologie que nous donnons est certaine. — J. Espagnolle: *Origine du Français*, t. III, pp. 5-6. A. R.

déductions, quelque loin qu'elles dussent les conduire. Ils ne s'inquiétaient de rien dès que cette idée leur paraissait bonne: aucune difficulté d'exécution ne les arrêtait: la foi était là pour les aider; et c'est avec son appui qu'ils parvinrent à réaliser l'idéal qu'ils avaient conçu : c'est ainsi qu'ils renversèrent l'ancien système.

L'époque dite de transition est la liaison des deux styles, la ligne de démarcation entre eux. C'est là, sur cette frontière commune, qu'il faut chercher et observer le changement subit dans un art d'ordinaire aussi lentement progressif que l'architecture. On peut dire que cette révolution se fit presque subitement, puisque le style mixte ou de transition ne dura que trente ans environ. Pendant ces trente années, les idées nouvelles engagèrent une lutte acharnée avec le vieux système, et gagnèrent une solennelle et décisive victoire. En 1170, la tour normane, et certaines parties occidentales de la cathédrale d'Ely, étaient en voie de construction. En 1180, le Galilée-Pork à Durham se finissait dans le style roman, puis en 1202, les parties occidentales de la cathédrale de Winchester; et en 1215 le porche occidental de la cathédrale d'Ely se terminait dans le plus beau style gothique. Cependant, dès l'an 1138, déjà l'abbaye de Buildwas avait été construite dans un style roman mêlé d'ogives. Si on connaissait les ogives en 1138, comment se fait-il qu'on ne bâtisse en style ogival pur qu'en 1202? On ne peut donc pas dire que la découverte de l'arc aigu amena de suite la ruine du roman et l'établissement du genre gothique.

Si nous considérons avec soin les différences qui existent entre le roman à plein-cintres et le roman où se mêlent des arcs aigus, — le roman de transition, — nous ne manquerons pas de nous assurer des faits suivants, à savoir :

1° Qu'il n'y a pas entre ces styles de différence radicale et essentielle, mais seulement une légère modification. Les ornements, les moulures, les chapiteaux, les colonnes, les arcades, les piliers, sont souvent identiques, ou au moins ne sont pas assez modifiés pour constituer un genre à part;

2° Que les proportions seules sont altérées plus que les détails dans la transition du plein-cintre à l'ogive. Il y a allongement, accroissement de lumière par l'ouverture de plus hautes et plus larges fenêtres, il y a subdivision de parties, et tout cela disposait graduellement le roman à faire place à un style plus élancé quand le temps serait arrivé de voir la révolution s'accomplir ;

3° Que le mélange, ou l'usage accidentel et indéterminé de l'arc aigu avec le plein-cintre ne change pas assez le caractère d'une construction romane pour lui donner le caractère distinctif de gothique, comme on peut le voir aux nefs de Fountains, des abbayes de Buildwas et Malmesbury, en Angleterre, où des arcs aigus posant sur des colonnes purement

romanes sont surmontés d'arcs en plein-cintre dans les *triforiums*. On ne peut pas dire que ce soit là du gothique ;

4° Que le résultat immédiat de l'arc aigu est de donner à l'ouverture de l'arcade une plus grande hauteur de proportion que celle de l'arc plein-cintre, bien que n'exigeant pas une plus grande masse dans les supports ;

5° Que pour parvenir à donner une hauteur relativement la même à une série de colonnes, les architectes romans en allongèrent ou refirent à neuf un certain nombre, d'où il résulte que les arcs n'étaient plus en proportion avec les piliers. On peut s'assurer de cette particularité en étudiant la plupart des monuments de l'époque romane ;

6° Que l'idée de distribuer sur divers points isolés les forces de poussée des arcs, au lieu de les reposer sur de massives colonnes ; que l'allègement qu'ils procurèrent à leurs édifices, par des séries d'arcades superposées à différentes hauteurs, était le premier pas vers la légèreté et l'élancement du gothique ;

7° Que la marque essentielle d'une construction gothique consiste dans la présence d'arcs aigus dans les voûtes ; ce qui nécessite une suite non interrompue d'ogives dans les murs qui les portent, et ne donne plus dans ce cas, à l'emploi de l'ogive, le caractère capricieux et accidentel du roman de transition ;

8° Que ce n'est pas la découverte de l'arc aigu, connu d'ailleurs depuis longtemps, qui amena le style gothique, mais que ce furent les principes d'élancement et d'allègement des masses dans l'architecture, et surtout la facilité de jeter sur les vastes nefs ces grandes voûtes qui montent vers le ciel.

Reprenons à part chacun de ces faits, développons-en les principes et montrons-en les résultats.

Il est clair que les détails, ne formant que la partie décorative d'un style d'architecture, n'en sont pas l'essence, et ne peuvent pas établir une différence capable de distinguer le roman du gothique. Tout ce que peut faire un changement complet de détails, c'est de seconder le développement d'un nouveau principe ; tout le monde nous accordera cela. Les exemples ne manqueront point à l'appui de cette thèse. On trouvera sur les monuments romains l'ornementation du XIIIe siècle ; et les chevrons, les becs de corbeau, les billettes, les damiers, etc., se dessineront sur des arcades ogivales construites au XIIIe siècle. Cette confusion d'ornements mixtes caractérise les monuments de transition ; c'est le style précédent qui va luttant avec les nouveaux principes.

Quoique les détails romans s'étalent encore dans tout leur lustre jusque vers 1180, les constructions de cette époque sont toutes remarquables par leur tendance à l'élancement, à la légèreté, à une plus grande introduc-

tion de lumière. La colonne s'allonge, se divise, le chapiteau perd de sa lourdeur, l'acanthe corinthienne reparaît pour faire place bientôt à la luxuriante et indigène végétation du gothique. La notion d'élancement une fois acquise, il était facile de voir que l'ogive se prêtait mieux que le plein-cintre à couronner les arcades. Dans les monuments romans où les colonnes sont placées très près les unes des autres, dans les séries d'arcades des triforiums, le plein-cintre, ayant peu d'ouverture, ne pouvait produire un grand effet; *aussi ne le voyons-nous guère employé que par arcs entrelacés, ce qui donne l'ogive.* Les monuments postérieurs renoncent presque complètement à l'intersection pour n'admettre que des ogives ou des arcades en trèfle. De plus, quand les piliers sont très lourds et très massifs, bien que très rapprochés, l'arcade doit mettre sa largeur en proportion avec les chapiteaux; et comme plus le tympan entre les arcades présente de largeur, moins celles-ci peuvent avoir de hauteur, il était naturel de demander à l'ogive une élégance que lui refusait le plein-cintre : c'est ainsi que durent raisonner les architectes du XIIe siècle.

Il en fut de même pour les voûtes : afin de les élever davantage et de pouvoir les poser sur une plus grande étendue tout en déblayant le terrain et élargissant les nefs, on fut obligé d'adosser des colonnes aux murs, de supprimer ou de diminuer les chapiteaux et d'introduire l'ogive dans les murs de colonne à autre, afin d'assurer la solidité des voûtes qui n'eussent présenté que peu de résistance si on les eut appuyées sur des cintres. Bien plus, je dis que les architectes furent forcés d'adopter l'ogive dans les voûtes et que s'ils voulaient faire leurs courbes bien proportionnées et leurs voûtes de hauteur régulière, il était nécessaire qu'ils introduisissent l'ogive, dans toutes les parties ou au moins dans quelques-unes. C'est ce qu'on peut vérifier dans les monuments de transition, et en essayant de combiner les divers effets d'une voûte en pierre.

Ceci étant admis, pour arriver aux fenêtres, il n'y a qu'un pas. Dans le grand arc aigu, formé par les voûtes de colonne à colonne, que pouvait-on mettre sinon une fenêtre ogivale?

Il est inutile de revenir sur un fait dont la démonstration nous semble acquise, c'est que ce n'est pas à la découverte de l'ogive qu'est due l'apparition du style gothique; car l'ogive apparaît en Angleterre et plus encore dans les autres pays bien avant l'époque dite de transition. On citerait difficilement des voûtes romanes de quelque largeur ou de quelque hardiesse avant les premiers et souvent timides essais de cette époque.

En Sicile, l'ogive a été portée par les Normands; on la voit dans les cloîtres de Saint-Jean-des-Ermites, dans l'église de Saint-Jean-des-Lépreux, bâties au commencement du XIIe siècle. Pourquoi ces ogives connues en

Sicile n'y ont-elles pas amené le style gothique, et ces monuments sont-ils restés byzantins?

Nous avons dit qu'on ne trouve guère d'exemples de voûtes d'une certaine largeur dans les monuments romans. Ceci s'applique surtout à l'Angleterre; car à Saint-Etienne et à Sainte-Trinité de Caen, on a des exemples remarquables de larges voûtes romanes. Mais ceci ne peut pas détruire notre opinion; le gothique ayant *une fois* fait ses preuves, on dut remarquer sa supériorité sur le style ancien.

De même qu'on peut retrouver tous les caractères principaux du gothique dans le genre roman, mais à un état presque latent, si je puis parler ainsi, de même on y retrouve presque tous ses détails ; les feuillages, les moulures, les colonnes dégagées ou assemblées, les ornements en dents de scie, les fenêtres étroites et élancées sont des détails que n'a pas dédaignés le gothique. Pourquoi donc dire que l'origine du gothique est si mystérieuse? Comme nous l'avons dit, la question se résout à celle-ci : pourquoi les architectes du XIIe siècle ont-ils préféré l'arc aigu à l'arc plein-cintre? Et nous en trouvons la solution dans la nécessité d'employer l'ogive pour les voûtes et de donner de plus vastes proportions à l'architecture chrétienne, enfin dans le développement naturel de l'art. Maintenant, l'ogive devenue nécessaire, dut suggérer tous les autres principes du style gothique : l'élancement, les formes grêles, les effets de perspective, etc. Les architectes avaient trouvé la clé d'un art nouveau, ils avaient réalisé la forme qui pouvait le mieux se prêter à la naïve piété de leurs contemporains. Gloire à Dieu, qui dispose ainsi toutes choses pour l'exaltation de son Eglise! D. H., bibliothécaire.

(*Bibliographie*, II, 2). (*Revue du Monde Catholique*, n° 8.)

---

16 novembre 1733.

LE RÉGIMENT DE ROSAMEL.

On lit dans le registre aux délibérations municipales : « Le régiment de Rosamel (1) s'est assemblé à Boulogne le 16 dudit mois de novembre et est parti le 18 pour Calais (2). Il s'agit là des troupes boulonnaises, lesquelles

(1) M. du Camp de Rosamel a été colonel du 3e régiment d'infanterie, de 1731 à 1739. — Voir p. 102, *Troupes Boulonnaises* dans l'*Etat ancien du Boulonnais*, par E. de Rosny.

(2) Le régiment d'Ardenthun (6e régiment d'infanterie, colonel : N. de Tutil d'Hardenthun) de douze compagnies de quarante hommes et une de grenadiers de

formaient une sorte de contingent mobilisable, dont tous les citoyens valides étaient susceptibles de faire partie. Un, deux ou trois villages, suivant leur importance, fournissaient une compagnie. Nul n'était pourtant obligé au service personnel ; mais tous les propriétaires, même les veuves et les filles, à l'avenant de l'importance de leurs biens, étaient tenus de fournir un ou plusieurs hommes. Il y avait là dessus une espèce de tarif en usage depuis longtemps. Les cent et une paroisses de l'ancien Boulonnais pouvaient aussi mettre sur pied un effectif de six régiments d'infanterie, composés chacun de neuf compagnies dont le nombre des hommes n'était pas déterminé. Il y avait outre cela cinq régiments de cavalerie, d'un escadron chacun, deux compagnies de dragons et une de carabiniers. Les troupes boulonnaises allaient habituellement tenir garnison à Calais et à Dunkerque. Souvent elles ont pris part aux opérations militaires qui ont eu lieu contre les Espagnols des Pays-Bas, et l'on se souvenait avec orgueil que la cavalerie était un jour allée jusqu'à Gand. Le Roi nommait à tous les emplois supérieurs, et les régiments prenaient le nom du colonel qui les commandait. C'était aussi le Roi qui payait la solde et qui était chargé de fournir les armes, dont le château de Boulogne avait le dépôt. En temps de paix, à moins qu'on ne les appelât pour un service de garnison, les troupes boulonnaises rentraient dans leurs foyers, ne faisaient aucun service et ne coûtaient rien au trésor. Leur solde ne commençait à courir que du jour où elles étaient mises sur le pied de guerre. Elles avaient alors une masse sur laquelle on prenait l'habillement. Un document de l'an 1732 que j'ai trouvé à la Bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de Fontanieu (Fr. 13,633), nous apprend que l'uniforme était « de froc blanc avec « parements bleus. Ce froc se fabriquait à Desvres. L'habit et la culotte « ne coûtaient autrefois que neuf livres ». Par une singularité qui doit être mise sur le compte de la méfiance injuste d'une politique jalouse, les milices boulonnaises étaient exclues du service de la garnison dans la ville de Boulogne. On avait plus de confiance dans des compagnies d'invalides, ordinairement au nombre de deux, dont l'une était logée au château et l'autre à la basse-ville chez l'habitant. Telle était, en quelques mots l'organisation des troupes boulonnaises au XVIIIe siècle ; et cela ressemble fort à l'ancienne constitution des milices carlovingiennes.

(*Impartial*, 16 nov. 1870).

quarante-cinq hommes, s'assembla le 10 novembre 1733 et partit pour Dunkerque le 12 ; celui de Godincthun (5e régiment d'infanterie, colonel : M. de Campagne de Godincthun) s'assembla le 13 et partit le 15 pour Calais.

Ces trois bataillons sont revenus le 15 et le 17 juin 1734 et ont été licenciés.

(*Notes de Pierre Latteux*).

16 novembre 1848.

ARCHÉOLOGIE LITURGIQUE.

Bénédiction avec trois doigts.

C'est avec le plus grand étonnement que j'ai lu dans la *Voix de la Vérité* une solution liturgique dont voici le résumé :

Quelqu'un des abonnés avait demandé s'il était encore permis de donner la bénédiction avec trois doigts comme cela se pratiquait au moyen âge en France et ailleurs, et comme l'iconographie chrétienne en fournit la preuve dans tous les monuments latins, et on a répondu :

« Il faut bien se garder de confondre le signe de la croix avec la bénédiction... Chaque fois qu'en iconographie on trouve une figure élevant la main dont les doigts, le pollex, l'index et le médius sont étendus, tandis que les deux autres doigts sont repliés, on n'est pas autorisé à conclure que ce soit une bénédiction... Le pape seul bénit avec trois doigts... Plusieurs iconographes ou iconologues ont commis une erreur dont un homme instruit ne doit pas accepter la responsabilité. C'est comme il a été dit qu'ils ont confondu le signe de croyance en la Trinité, mystère fondamental du christianisme, avec la bénédiction... Depuis plusieurs siècles il appartient au seul pontife romain de donner la bénédiction avec trois doigts. »

Puis après avoir parlé de la bénédiction grecque, l'auteur donne aux archéologues le petit avis suivant : « En général, il faut se méfier des explications plus ou moins alambiquées de nos modernes archéologues iconologues. Ils trouvent souvent du mysticisme où il n'y en a jamais eu. Dans les catacombes on voit souvent des *mains bénissantes* qui ne sont qu'un signe de foi et non une bénédiction proprement dite. »

Voyons si les anciens archéologues sont plus sages que les modernes et demandons leur ce que c'est que la bénédiction. Je n'y trouve d'autre réponse que celle de M. Pascal (*Origine et raison de la liturgie*) : « Les bénédictions simples, » et par là il entend celles qui ne sont pas des consécrations, « les bénédictions simples ont lieu avec de l'eau bénite, un ou plusieurs signes de croix, une ou plusieurs prières... La bénédiction à la fin de la messe se donne avec la main et un ou plusieurs signes de croix. »

D'où je suis autorisé à conclure que la bénédiction est une prière à l'auteur de tout bien de répandre ses dons sur une créature, laquelle prière est accompagnée *d'un signe de croix*, forme essentielle de toute bénédiction.

Les anciens liturgistes, Honorius d'Autun, Innocent III, Guillaume Durand, Etienne Duranti, Gavanti et Merati, Le P. Lebrun, et même dom de Vert, que je vais citer me viendront en preuve de ce que j'avance.

Honorius d'Autun (*Gemma animæ*, lib. I, 57, *apud* Ducange et P. Lebrun), nous dit : « Per totum canonem viginti et tria signa fiunt, tribus autem digitis signa facimus quia Trinitatem exprimimus. » Or, la plupart des signes de croix du canon sont des bénédictions. « Accepta habeas, *benedicas* hæc dona et munera, etc.; quam oblationem tu, Deus, *benedictam*, ratam... etc. *Benedixit* et fregit, etc... »

Innocent III nous dit qu'on doit faire le signe de la croix avec trois doigts : « tribus digitis exprimendum. » Qu'entend-il par signe de croix ? Celui qu'on fait sur soi et *sur les autres :* c'est bien dire la bénédiction. Ensuite à l'offertoire il désigne par le mot *signe de croix* la bénédiction de l'eau, de l'encens : les diverses bénédictions du canon, et la bénédiction à la fin de la messe : « Hæc benedictio per verbum oris et *signum crucis* exprimitur (1). » Si la dernière bénédiction se donne avec un signe de croix, comment fait-on donc le signe de la croix d'après lui, sinon avec trois doigts ? Guillaume Durand, dans sa grande *Somme* liturgique, a copié toutes les phrases d'Innocent III, son devancier : on les y retrouve textuellement. Je n'ai donc pas besoin de le citer ; je pourrai, si on élève un doute, fournir abondamment les preuves de mon assertion. D'ailleurs, c'est un fait que tout le monde peut constater, et je me contente de dire qu'il est parfaitement d'accord avec Innocent III.

Etienne Duranti constate l'usage du signe de croix fait avec trois doigts, quoique de son temps la coutume ait déjà prévalu de le faire avec les cinq doigts étendus, en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur. Ce serait bien le cas de dire qu'il a vu du mysticisme où il n'y en a pas. Toutefois, je ne m'arrêterai pas à le citer, je dirai seulement qu'il confond aussi les bénédictions avec le signe de la croix.

Merati, dans ses additions au commentaire de Gavanti sur le missel romain, me fournira de nouvelles preuves.

Au chapitre de la Bénédiction, il dit qu'on fait un signe de croix sur le peuple : « Benedicat populo unicum producendo *signum crucis*, » et il ajoute que dans les premiers temps on faisait le signe de la croix avec deux doigts, pour montrer, contre les monophysites, qu'il y a deux natures en Jésus-Christ. D'autres, dit-il, le faisaient avec trois doigts en l'honneur de la Sainte Trinité, et il s'appuie sur l'autorité d'Innocent III. Tout cela est cité dans le chapitre de la Bénédiction (*in fine missæ*) et non ailleurs, quoiqu'il ait déjà parlé du signe de croix en plusieurs autres endroits.

(1) Est autem signum crucis tribus digitis exprimendum quia sub invocatione Trinitatis imprimitur, de qua dicit propheta : Qui appendit tribus digitis molem terræ. Constat autem quod cum super alios signum crucis imprimimus, *ipsos* a sinistris *consignamus* in dextram. Lib. II, cap. XLIV.

Mérati entendait donc confondre la bénédiction avec le signe de la croix.

Le Père Lebrun (*Explication de la messe*, édit. de Venise) confond la bénédiction et le signe de la croix. Tome I, p. 52 et *passim*. J'y reviendrai tout à l'heure.

« Cum sacerdos accipit patenam et urceolum, calicem et thuribulum : patenam cum hostia, urceolum cum aqua, calicem cum vino, thuribulum cum incenso, *efficit super ea crucis signaculum.* » Lib. II, cap. LVII. *Cf.* G. Durand, de Offertorio.

Mais celui qui doit me fournir le plus d'arguments est encore dom de Vert (*Explication des cérémonies de la messe*, t. III, 1re partie, chap. Ier).

Dom de Vert, le grand destructeur de nos rites les plus vénérables, et l'un des plus grands adversaires du mysticisme où il y en a, ne cherchait pas à le combattre là où il n'y en a jamais eu. Je vais le citer tout au long ; je me garderai bien d'en omettre un mot :

« Au commencement de la messe le prêtre fait sur soi le signe de la croix avec la main droite étendue, etc.

« C'est-à-dire les cinq doigts levés et non les trois premiers seulement selon l'ancien usage, qui n'a pu se soutenir plus longtemps par la gêne et la contrainte que souffraient les deux derniers doigts à se tenir ainsi pliés tandis que les autres restaient levés. Tellement que ces deux doigts s'étant insensiblement et naturellement redressés, tout le monde est venu enfin à faire le signe de la croix avec la main entière, hormis quelques évêques, les Chartreux et les Jacobins (1) encore attentifs à n'étendre comme autrefois que le pouce et les deux doigts qui le suivent. Je dis quelques évêques parce qu'il parait que la plupart, lassés comme les autres de cette contrainte, regardent aujourd'hui comme plus commode d'étendre toute la main en faisant ce signe ; du moins est-ce la raison qu'on en a ouï dire à quelques-uns d'entre eux (2). »

(1) « Et aussi quelques autres prestres seculiers et reguliers qui retiennent toujours sur cela l'ancien usage. En 1701, le jour de Saint-Etienne, j'entendis à Orléans la grand-messe d'un curé assez âgé qui l'observait ainsi. Il y a des prestres qui s'accomodent mieux en effet de cette disposition de la main, surtout quand il s'agit de bénir les autres. »

(2) Le premier usage de BÉNIR *avec trois droigts seulement, est attesté par une infinité de monuments et par tout ce qu'il y a d'anciennes figures et images en sculpture ou peinture d'évêques, de prêtres, d'abbez, représentés tous avec les trois premiers doigts de la main droite élevez et séparez les uns des autres.* Ce que Jean Diacre, dans la vie de Saint Grégoire, liv. IV, cap. LXXXII, appelle à l'occasion d'un portrait de ce saint que l'on voit dans cette attitude, *modus crucis in dextra* : c'est-à-dire ayant la main droite disposée à former un signe de croix : « Que le prêtre fasse *les signes de croix ou bénédictions* avec les trois premiers

D'après ce passage et surtout les aveux dont il a rempli ses notes, il en résulte qu'il confond aussi la bénédiction et le signe de la croix, et que si les évêques, les prêtres, les religieux donnaient la bénédiction de cette manière, à cette époque, on a bien pu les représenter donnant cette bénédiction.

Les rubriques des missels romains-français sont là d'ailleurs assez explicites.

Outre celui de Troyes, cité plus haut, nous trouvons dans le missel de Paris de 1539, sous la rubrique *Cautelæ Missæ*, les phrases suivantes qui sont bien claires : « Tres digitos jungat quibus signa faciat, reliquos duos in manu componat : signa faciat directe non oblique, alte satis ne calicem evertat : non circulos pro crucibus, etc. »

Il s'agit évidemment ici des signes de croix ou bénédictions du canon.

Le père Lebrun cite le missel de Trèves qui est encore plus clair : « Rubricæ missalis Trevirensis, anno 1585, post sancti Pii V rubricas notant oportere ut sacerdos se ipse signans digitos omnes, *et aliquid aliud benedicens tres tantum extendat* » (Loco citato). Qu'on vienne après tout cela nous dire que les hommes instruits (1) ne doivent point accepter la responsabilité de cette erreur iconologique ! Qu'on vienne nous dire que ce sont là des explications alambiquées !

Bien plus, s'il y a un mystère iconologique appuyé sur un fondement solide, j'espère bien avoir démontré que c'est celui que je viens d'essayer de défendre ; et bien loin de décliner la critique, je la réclame et je suis prêt à m'y soumettre ou à répondre encore (2).

(*Bibliographie*, II, 4). (*Voix de la Vérité*, 1848).

doigts joints ensemble : et que les deux autres se tiennent baissés dans la main, dit le missel de Troyes de 1580. »

(1) La véritable et juste réponse à faire pour résoudre cette question liturgique est à mon avis bien facile, la voici : « Usui qui nunc obtinet hac in re standum est, ut tamen, quod moris aptum, etsi non nihil aliud alibi viget, et olim viguit, non improbetur. » Père Lebrun, t. I, p. 52, édit. de Venise.

(2) Il y a eu dans le mois de novembre 1847 une discussion dans le journal anglais le *Tablet*, au sujet de la bénédiction ; on avait aussi contredit une assertion semblable à la mienne, mais quinze jours après l'auteur de la contradiction s'est retracté, s'appuyant sur les autorités que j'ai invoquées et de plus sur la Hierurgia du docteur Roek et sur les anciennes liturgies de M. Maskell. Voir le n° 395, saturday, 27 novembre 1847.

16 novembre 1860.

DÉCOUVERTE A OSTROHOVE, AU MONT DU GIBET.

Une découverte assez intéressante vient d'être faite dans le terrain sis au versant d'Ostrohove, qui a conservé le nom populaire de *Mont-du-Gibet* (anciennement « La Justice »), et qu'exploite en ce moment M. G. Delahodde, fabricant de pannes et de tuyaux de drainage. Les ouvriers employés à l'extraction de l'argile ont rencontré, avant-hier au matin, à une certaine profondeur, plusieurs squelettes, dont l'un portait au cou une chaîne de fer. Dans le courant de l'après-midi, même trouvaille, nouveau squelette cravaté de fer, mais cette fois le corps gît au pied même d'un massif de maçonnerie qui n'est autre que le pied du gibet lui-même. On sait, en effet, que sous l'ancien régime, les suppliciés, après avoir été pendus et étranglés sur la place de la haute-ville, étaient ensuite portés aux fourches patibulaires où leurs cadavres étaient exposés pendant plusieurs jours, Les fourches patibulaires étaient précisément placées sur cette colline qui regarde Boulogne. Il n'y a donc aucun doute possible sur la nature de cette découverte : c'était là que se trouvaient le gibet et le lieu d'inhumation des suppliciés. Un des administrateurs de notre musée, M. Bouchard, s'est empressé de se transporter sur les lieux et d'acquérir pour cet établissement les deux chaînes et l'une des têtes auxquelles était attaché cet appendice ignominieux.

A. D'HAUTTEFEUILLE.

(*Impartial*, 16 novembre 1860).

---

17 novembre 1572.

PRÉSENT DE HARENG SAUR.

On lit à cette date dans les registres de la ville :

« Deliberé qu'il sera faict present de harencq sor à Messieurs de Morvilliers, le president de Viragues, garde des sceaulx, le president Nicolay, premier president de la chambre des comptes, Monsieur de Willeroy, secretaire des commandements, et Monsieur de Voisnilieu, intendant des finances, et à chacun d'iceulx cinq cens de harencq sor du plus beau qu'il se pourra recouvrer, pour implorer l'aide et bonne faveur de mesdits sieurs, lorsque les affaires de la ville se presenteront au Conseil privé et à la dicte chambre, pour la rediction (reddition) des comptes d'icelle ville ; et pour cest effet, a esté ordonné à Pierre dergny, argentier, de faire achapt ou livrer par ses mains le nombre de deulx milliers et demy de harencq, du plus beau qu'il se pourra recouvrer et icelluy faire mettre en cincq petitz barilz (1). »

(1) *Arch. Comm.*, 1013, f° 137b. de l'*Inventaire*.

Cette libéralité, malgré la solennité des termes dans lesquels elle est résolue, n'était ni une ruine pour la ville, ni un présent qui fût de nature à peser lourd sur la conscience des fonctionnaires à qui on la destinait. Cinq cents de harengs saurs, cela pouvait représenter, à cette époque, une somme de 40 à 50 sous, et, dans les années de disette, un tout petit écu de 3 livres. Il y a loin de là aux pots-de-vin de MM. Teste et Cubières.

La chose n'en est pas moins curieuse; et ce n'est pas en 1869 que la ville de Boulogne pourra songer à fournir de harengs saurs, pour tout un carême, la table de M. le Président du Sénat ou celle de M. le Président de la Cour des Comptes, pour implorer leur aide et bonne faveur au profit de ses affaires !

(*Impartial*, 17 novembre 1869).

---

18 novembre 1867.

MORT DU CAPITAINE ARTHUR DE VEAUX.

Les correspondances du *Monde* et de l'*Univers* nous ont apporté des détails sur la mort du brave capitaine de la 6e compagnie des zouaves pontificaux, tué au combat de Mentana.

« Au moment où entouré d'ennemis, à la tête de sa compagnie, il s'écriait en élevant son épée : — Attention, les enfants, voici un passage difficile; — on le vit faire un tour sur lui-même et tomber tout d'une pièce, sans pousser même un gémissement ». Une balle l'avait frappé au cœur.

« Le lendemain, dit le correspondant du *Monde*, nous avons trouvé son corps encore étendu dans l'angle d'une chapelle, sur la route, en avant de la Vigna Santucci. Les garibaldiens n'avaient pas eu le temps de profaner et de dévaster cette chapelle. Le crucifix était sur l'autel. La Vierge et l'Enfant, accostés par Saint François d'Assise et Saint Laurent, peints à fresque, décoraient le mur du fond; une lampe de cuivre, sans lumière, pendait de la voûte. Sur le visage du capitaine, un sourire ineffable; dans les yeux, une clarté étrange que la mort n'avait pas voilée; pas une seule tache sur ses vêtements intacts. Noble jeune homme, tu dois être à cette heure dans la gloire du paradis et tes lauriers sont impérissables! »

« M. de Veaux, dit l'*Univers*, fut un des prisonniers de Castelfidardo. A Alexandrie, des hommes qui paraissaient, à leur costume, appartenir à la classe riche italienne, l'accablaient d'insultes. Et comme les carabiniers royaux cherchaient à les éloigner : — Laissez approcher ces hommes, fit M. de Veaux, que je leur jette une aumône! — Et ce disant, il prit tout ce qui lui restait d'argent et le leur lança à la tête.

Ils le ramassèrent. »

Plein de mépris pour les lâches, pour ces insulteurs vantards, dont Napoléon Ier, qui les connaissait bien, disait énergiquement *canaglia infame*; plein de courage et d'ardeur contre les ennemis du Saint-Siège et du nom français, Arthur de Veaux était un des jeunes hommes les plus doux que j'aie jamais connus. « C'était, dit l'*Univers*, l'un des officiers les plus aimables et les plus élégants du corps des zouaves. » Il avait perdu son père, à l'âge de vingt et un ans, après avoir fait son droit à Paris; et il ne tenait qu'à lui de jouir tranquillement des avantages d'une belle position. Mais les périls du Saint-Père sollicitaient trop vivement son âme grande et généreuse. L'année dernière, il revint en congé pour fermer les yeux à sa noble mère et recevoir sa bénédiction; puis, sans vouloir entendre aux conseils qui lui étaient donnés de toutes parts de se marier pour se refaire une famille au château de ses pères, il alla reprendre le commandement de sa chère compagnie de zouaves.

Il est mort avec « le sourire le plus gracieux sur les lèvres », joyeux d'avoir accompli un saint devoir. Le cri de guerre des Montbrun, LOYAUMENT (1), semble avoir retenti à son oreille, comme une consolation suprême, au moment où il tombait sous la balle des excommuniés. Loyauté, honneur, dévouement, voilà, en effet, ce qui console de mourir à trente-cinq ans, pour Dieu et pour Pie IX, avec l'auréole du martyre !

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 137). (*Semaine Religieuse*, II, pp. 45-46).

---

19 novembre 1734.

DRAPEAUX DES BOURGEOIS.

I

« Sur la remontrance faite par les officiers de la bourgeoisie que depuis « longtemps les drapeaux des bourgeois sont hors de service, arrêté qu'il « en sera fait trois neufs, de couleur blanc, bleu et jaune en quadrille,

(1) Je revoyais ce matin les armes de la famille de Dixmude de Montbrun et j'y lisais cette devise, LOYAUMENT, sur laquelle le héros chrétien a si bien réglé sa conduite. Ne semble-t-il pas que, du fond de sa tombe, où elle descendait, il y a un an, après avoir béni son courageux enfant, Laure de Montbrun lui suggérait en face de l'ennemi de Dieu et de Pie IX, le vieux cri de guerre de ses ancêtres au moyen âge, LOYAUMENT ! (*)

(*) A noter dans l'*Impartial* du 30 novembre 1867, une notice non signée sur le capitaine de Veaux. Nous ne la reproduisons pas pour ne point répéter les articles des 11 et 18 novembre. A. R.

« avec les armes de la ville au milieu. » Ce texte, tout sommaire et tout bref qu'il soit, est le seul, à ma connaissance, qui nous apprenne comment étaient faits les drapeaux des troupes boulonnaises: encore ne nous renseigne-t-il pas d'une manière suffisamment claire. Comment faut-il entendre cette disposition en quadrille, qui y est indiquée pour les trois couleurs désignées? Une quittance de la veuve Dubuisson, qui est restée dans les archives de la ville, lève une partie de la difficulté, en nous faisant connaître que la couleur blanche y figurait pour une quantité double de chacune des deux autres. En effet, le mémoire accuse livraison de 9 aunes de taffetas blanc, contre 4 aunes 1/8 de taffetas jonquille et autant de taffetas bleu de roi. Cela nous donne, en outre, la dimension des drapeaux. Pourtant, à moins que la quantité de l'étoffe blanche n'ait été forcée en plus, il reste à expliquer pourquoi chaque drapeau se composait de 3 aunes de blanc, contre 1 aune 3/8 de jaune et autant de bleu. Il reste aussi à savoir quel était l'ordre suivant lequel les couleurs se trouvaient rassemblées, ou, comme on dit dans le langage héraldique, écartelées. Si l'on doit prendre en considération, la manière dont la délibération s'exprime à ce sujet, on peut croire que le blanc occupait la première place au sommet de la hampe, avec le bleu en face, le jaune au-dessous et le blanc pour terminer le quadrille. Mais ce n'est là qu'une conjecture: 1 aune 1/2 de taffetas blanc d'Angleterre a été employée pour faire des cravates; et 2 aunes 1/4 de « cuitil » ont servi à la confection des fourreaux. Les hampes se terminaient par des piques de cuivre qu'on avait fait faire à Saint-Omer; et les drapeaux s'y trouvaient attachés au moyen de clous dorés. Voici le détail de la dépense: 9 aunes de taffetas blanc à 5 livres 5 sous; 4 aunes 1/8 de taffetas jonquille, au même prix; 4 aunes 1/8 de taffetas bleu de roi à 5 livres 10 sous; total 92 livres 12 sous. Le taffetas des cravates a coûté 7 livres 17 sous 6 deniers; le « cuitil » des fourreaux, 4 livres 10 sous; les trois bâtons, 2 livres 15 sous; les trois cents clous dorés, à raison de 15 sous le cent, 2 livres 5 sous; enfin les trois piques de cuivre, 7 livres, soit en tout 116 livres, 19 sous 6 deniers, ou pour chaque drapeau à peu près 39 livres, sans compter les frais de main-d'œuvre qui ne durent pas être bien considérables.

(*Impartial*, 19 novembre 1870).

II

Ces drapeaux furent bénis par Mgr Henriau le 24 mars 1735. « Un detachement de 12 hommes par compagnie se rendit au grand portail de Notre-Dame avec l'ancien drapeau deplié et les nouveaux dans leurs foureaux. Les maire et Echevins en rhobe furent prendre M. l'Eveque; alors on deplia les drapeaux neufs; le detachement entra sur deux files dans le cœur tambour battant, et remirent les drapeaux à M. le Mayeur, au Vice Mayeur et au

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

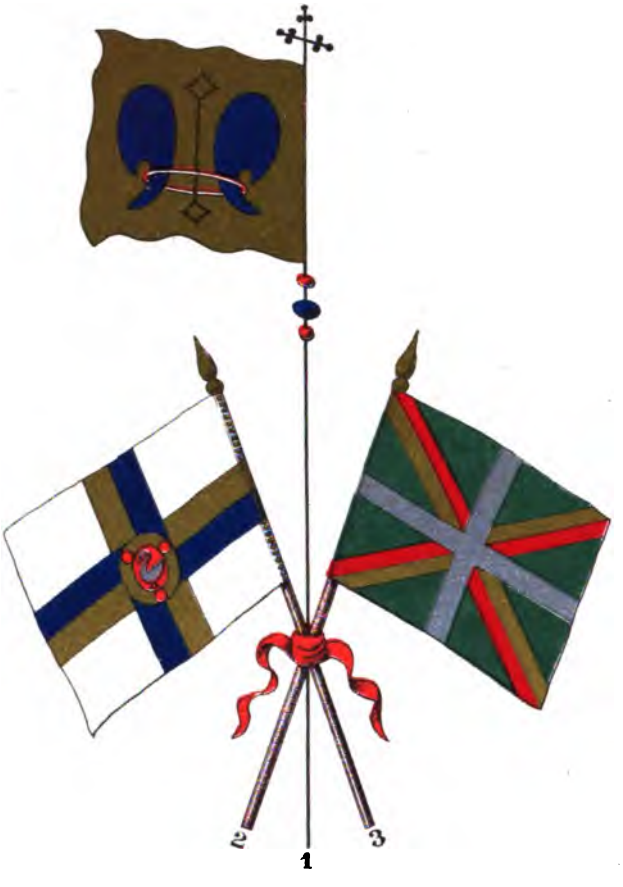
2
3
1

premier Echevin, qui les presenterent à M. l'Eveque pour les benir ; alors il prononça un discours sur le zele des magistrats pour la police, la fidelité de tous les habitans pour leur prince ; de là il fit la benediction, on chanta un motet, le tambour battit et les trompettes sonnerent aux drapeaux, la bourgeoisie fit une decharge dans l'Eglise, et on remit les drapeaux scavoir *le colonel* au premier capitaine de la haute-ville, et les deux autres aux plus anciens capitaines de la basse ville, et on les porta chez M. le Mayeur (1), vu qu'on construisoit l'hotel de ville. »

(*Notes de M. P. Latteux*, p. 54 de ma copie).

III

D'après la description pas assez claire de M. Haigneré, voici ce que l'on peut obtenir en termes de blason : écartelé, au 1 et 4, d'*argent* ; au 2, d'*azur* ; et au 3, d'*or*, chargé en abyme des armes de Boulogne.

Après examen des drapeaux de l'époque, nous avons essayé de le reconstituer d'une autre façon.

Le *blanc*, étant presque trois fois plus grand que les autres couleurs, peut servir de fonds ; le *bleu* et le *jonquille*, de grandeur égale, mais trois fois moindre que le blanc, sont parfaits pour composer une croix ; en les alternant, comme c'était l'usage alors, et en mettant l'écusson de la ville en cœur on obtient le drapeau n° 3 de notre planche. Le seul changement apporté a été la substitution de l'*or* au *jonquille*, changement nécessité par le tirage en couleur.

Si non è vèro, j'espère qu'on dira : *è béne trovàto.*

Le drapeau boulonnais ainsi reconstitué n'aurait pu à lui seul remplir la planche. Aussi avons-nous eu soin de lui adjoindre un pavillon et un drapeau et de les numéroter.

Le n° 1 est un pavillon de marine trouvé sur un *Portulan* de 1534, signé GASPAR VIEGAS. (Bibliothèque Nationale, *Cartes.*) Voici la description donnée par M. G. Desjardins en ses *Recherches sur les drapeaux français :* « Boulogne en 1534 arborait un pavillon d'or à deux... (je ne sais quoi) d'azur, séparés par une ligne de points et de lozanges noirs. »

M. Desjardins est bien aimable d'attribuer à Boulogne un pavillon particulier, mais l'inspection du *Portulan* nous a fait voir qu'il n'y en avait pas d'autre sur toutes les côtes de France ; par conséquent on doit en conclure que ce pavillon, dont la hampe est fichée au mot *Boulogne*, est celui de la marine marchande française toute entière. Quant à la figure que M. Desjardins a renoncé à décrire, nous ne saurions y voir autre chose qu'une grande fleur de lis d'un dessin fantaisiste.

Au n° 2, est figuré le drapeau du *Régiment de Boulonnais*, infanterie, d'après le dessin de M. Desjardins.

Ce régiment, dont l'histoire est encore à faire, n'a jamais eu de Boulonnais que

(1) 1634-35 Antoine Lamirant, mayeur.

le nom. Oncques il n'a tenu garnison en notre ville et les Boulonnais qui ont servi dans ses rangs n'y furent pas plus nombreux que dans les autres régiments. Néanmoins en l'honneur de son nom disons-en quelques mots.

Le seul ouvrage où il en soit sérieusement question est le *Tableau historique et chronologique du militaire depuis la création des régimens jusqu'à présent*, par M. de Roussel (1773, in-folio, p. 135). Dans l'ancien ordre des régiments d'infanterie Boulonnais occupait le n° 81 et a été créé le 30 août 1684, la même année que Toulouse, Angoumois, Périgord, Saintonge, Forez, Cambrésis, Tournaisis, Foix, Quercy et Nivernois.

Son premier colonel a été le marquis de Vibraye, qui en 1693 signe « Louis Vibrais », et en 1697 « le m. de Uibrais ».

De 1703 à 1710 il est commandé par Louis Alexandre, marquis de Crécy-Verjus, de 1719 à 1736 par le marquis d'Antigny, puis de 1736 à 1748 par le marquis de Ruffey, frère du précédent.

Ensuite viennent en 1748 le comte de Choiseul, en 1751 le comte de la Tour-d'Auvergne, en 1761 le vicomte de Béon, en 1766 le marquis de Senevoy et de 1778 à la révolution, M. N. Beziade d'Avaray et son fils. Il tenait alors garnison à Cambray. A. R.

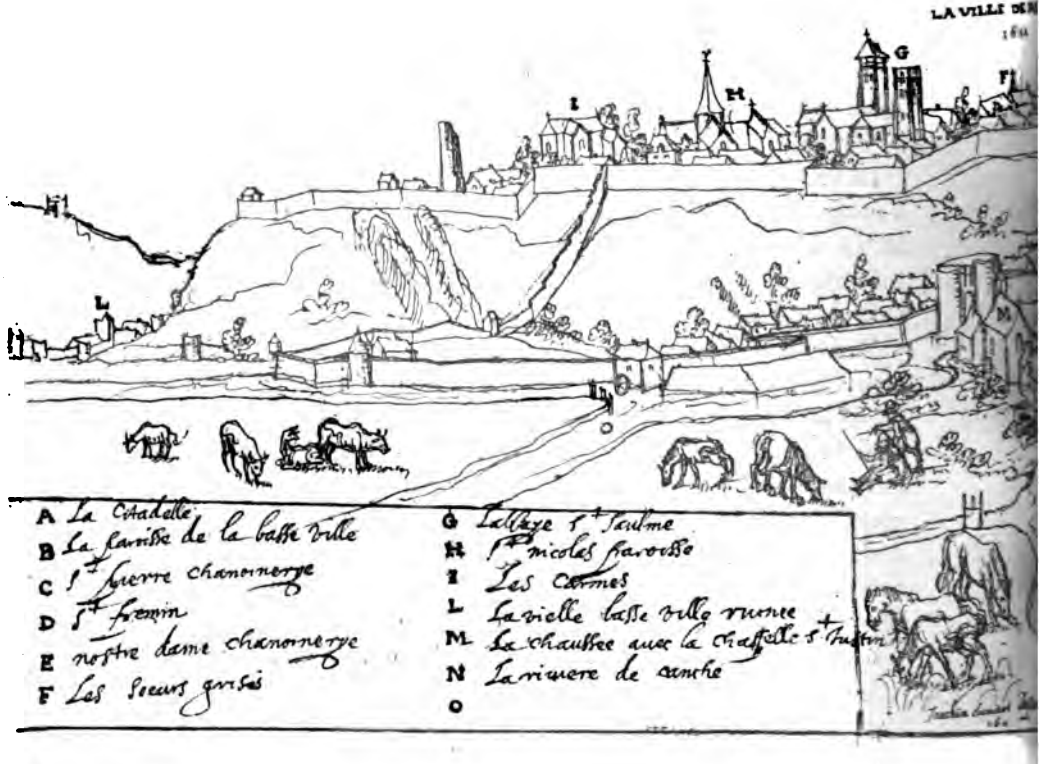

19 novembre 1898.

MONTREUIL-SUR-MER

De toutes les villes du nord de la France, Montreuil est la moins bien partagée au point de vue iconographique. Dans le volume de topographie de la Bibliothèque Nationale qui contient son Arrondissement, on ne voit que les vues de Chastillon, de Tassin et de Peeters (dans Mérian). Il y a aussi une charmante vue coloriée qui doit provenir de Gaignières et qui mériterait bien d'être reproduite.

L'album V X, 23, du Cabinet des Estampes, où est renfermé, j'allais dire caché, tout l'œuvre connu de Joachim Duviert, contient une vue de Montreuil sous la même date que Boulogne, Etaples, Calais, Guînes et Ardres. En la reproduisant ici nous aurions voulu donner quelques renseignements sur l'artiste inconnu qui les a dessinés à la plume très exactement : mais toutes nos recherches ont été vaines.

La seule mention rencontrée « A. du Viert, *pinxit* » se rapporte probablement à son fils, puisqu'elle se trouve au bas d'un portrait de M. de la Mothe Houdancourt, de la fin du XVIIe siècle. A. R.

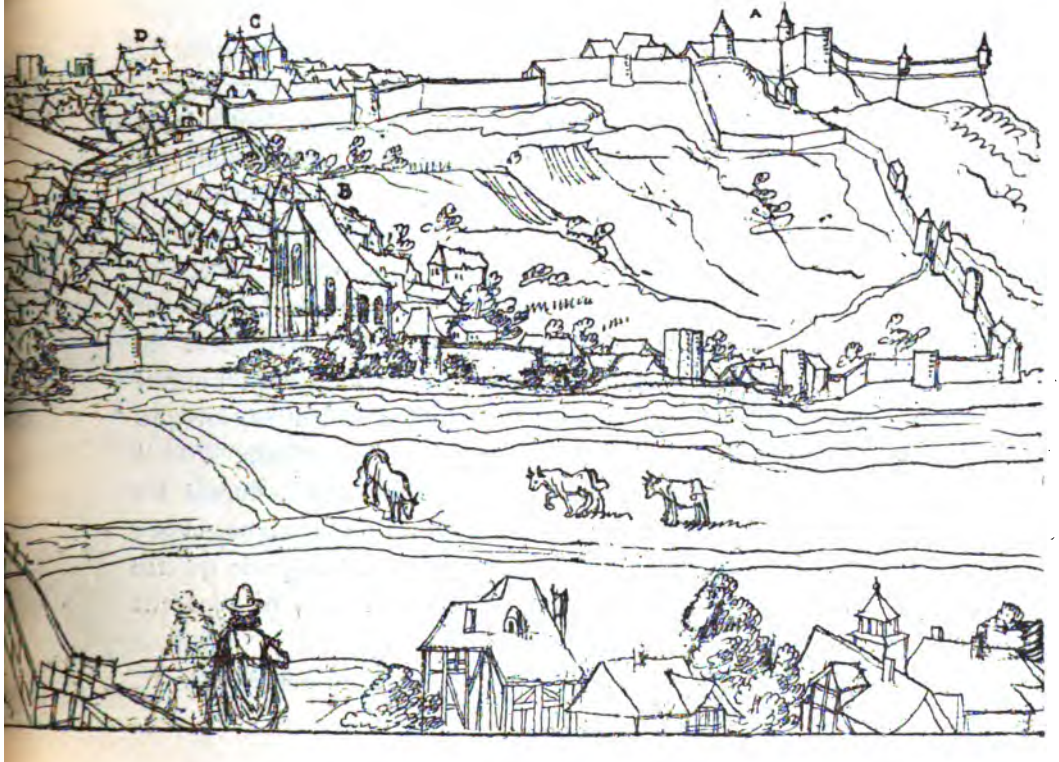

20 novembre 1577.

NICOLAS DE HAFFRENGUES, curé de Rinxent.

Le chapitre accorde à l'un de ses chapelains, Nicolas de Haffrengues, qui était en même temps curé de Rinxent, le droit de résider dans sa paroisse et de cumuler les deux bénéfices. On lui imposa seulement le paiement d'une somme de 18 deniers par jour, en faveur du vicaire qui le suppléerait dans ses fonctions pendant les offices capitulaires. Il était aussi bien entendu qu'il se ferait décharger à ses frais des messes obligatoires de la chapellenie, dite du Lucquet, dont il était pourvu. Nicolas de Haffrengues mourut dans sa cure de Rinquessen, au mois de février 1583, et il y fut remplacé par André de Willecot, licencié en droit de canon, déjà chanoine et archidiacre de la cathédrale.

(*Impartial*, 20 novembre 1869).

(Voir au 24 juin 1869).

---

21 novembre 1864.

M. ÉTIENNE LEROY, AUMONIER.

L'établissement de Mgr Haffreingue vient de faire une perte sensible dans la personne de M. l'abbé Etienne Leroy. Ce vénérable ecclésiastique à qui Mgr Parisis conférait il y a peu de temps le titre et les insignes de bénéficier de première classe, était attaché à l'Institution depuis son origine. Les fonctions de préfet des études qu'il a longtemps remplies l'ont mis en rapport avec la plupart des familles qui ont donné leur confiance à Mgr Haffreingue pour l'éducation de leurs enfants. Parlant facilement la langue anglaise, M. l'abbé Leroy a rendu de très nombreux services dans l'exercice du saint ministère aux catholiques de la Grande-Bretagne et aux Irlandais qui habitaient notre ville. Beaucoup de protestants lui doivent leur admission dans le sein de l'Eglise romaine. Agé seulement de soixante-quatre ans et quelques mois, on aurait dû supposer qu'il aurait encore vécu de longs jours, car il était resté exempt d'infirmités, lorsque Dieu a voulu l'appeler à lui. Les religieuses du Bon Secours, dont il était l'aumônier, l'ont soigné avec le plus grand dévouement, durant les quelques jours qu'a duré sa maladie ; mais les efforts de la science et les soins de l'amitié ont été impuissants pour ravir à la mort la proie qu'elle avait choisie. M. l'abbé Leroy a été inhumé à Bazinghen, où reposent les membres de sa famille.

(*Bibliographie*, II, 104). (*Impartial*, 26 novembre 1864).

---

22 novembre 1863.

RAPPORT SUR LES FOUILLES DE M. L. COUSIN.

Notre savant et dévoué compatriote, M. Louis Cousin, a continué, en 1863, les fouilles qu'il a entreprises depuis longtemps dans le Boulonnais, avec le concours de la *Société Française d'Archéologie*. Cette année, ses explorations ont eu pour but les mottes qui sont situées dans les communes de Wissant, savoir : trois sur la commune d'Hervelinghen, et deux sur le mont de Coupe, commune d'Audembert. Toutes sont des *Tumuli*. Dans l'une des mottes du mont de Coupe, M. Cousin a rencontré un squelette humain, ayant aux pieds une hache en silex d'un très beau caractère, et dont le tranchant est très bien affilé. Il a aussi retiré de ce *Tumulus* deux longues épingles en os ; mais il n'y a trouvé aucun vestige de monnaies ni de poteries. La seconde motte du mont de Coupe, explorée par M. Cousin, est celle sur laquelle était établie, il y a deux ou trois ans, la baraque destinée aux opérations de la triangulation du détroit. Les ouvriers qui y ont alors travaillé y avaient rencontré des médailles romaines. M. Cousin, dans la fouille régulière qu'il y a faite, y a trouvé aussi des monnaies de même nature, dont l'une est un Constantin. Cette motte recélait en outre un squelette humain ayant sous la tête un objet en fer mal défini, assez semblable à ce que les *mémoires de la Société* pour la conservation *des monuments historiques d'Alsace* appelaient dernièrement *une masse très oxidée de fer en spirale* (IIe série, t. Ier, pp. 81 et 84), et qui a dû être un ornement de coiffure. Suivant les habitudes de la Société française d'archéologie, les objets trouvés par M. Cousin seront, nous en avons l'assurance, déposés au Musée de Boulogne, où ils viendront commencer une intéressante série qui ne peut manquer de s'accroître. Les antiquités celtiques ont été jusqu'ici peu connues et leur caractère n'en a pas encore été nettement déterminé. Aujourd'hui, l'étude de cette science est en voie de progrès ; et l'on peut espérer qu'elle ne tardera pas à produire les importants résultats qu'on est en droit d'en attendre, pour jeter, à l'aide des monuments archéologiques, un peu de lumière sur l'histoire de ces peuples primitifs qui n'ont point laissé d'annales dans le monde. D. H.

(*Bibliographie*, II, 92 g.). (*Revue Littéraire*, 1863, p. 96).

23 novembre 1738.

Entrée à Boulogne de Mgr d'Hervilly de Devise.

Messire Augustin Cæsar d'Hervilly de Devise, né en 1688, à l'Echelle, près Laon, chanoine et archidiacre à la cathédrale de Cambray, prévot de l'église Saint-Pierre à Lille, reçut sa nomination à l'évêché de Boulogne au mois de mars 1738. « Il fut sacré à l'Echelle par Mgr de la Motte, Evesque d'Amiens, son intime ami, accompagné de Mrs les Evesques de Laon et de Noyon le 14 septembre 1738. Au mois de novembre, le chapitre (de Notre-Dame de Boulogne) apprenant son arrivée nomma deux députés M. Dieuset, premier archidiacre et M. Blondet, le plus ancien chanoine, pour aller au devant de luy à Montreuille. Ils partirent le 18 et Monseigneur y arriva le 19. Le 20 sa Grandeur arriva avec M. le chevalier d'Hervilly, son frère, chez M. Patras de Campagno, senechal du Boulonois, ami de sa famille et y resta jusqu'au samedi soir 22me du même mois qu'il arriva *incognito* chez M. l'abbé de Voisenon, Doyen du chapitre, où il soupa avec Messieurs les deputés, les grands vicaires du chapitre, sçavoir MM. de Voisenon, Dieuset, et Renault, MM. les grand-vicaires de Mgr Henriau, MM. Charuel et Azire, MM. les chantre et sous-chantre, sçavoir MM. de Rosamel et Basinghen. M. le Doyen de la Basse ville, les superieurs du Seminair et de l'Oratoir, M. le Senechal et messieurs ses fils y souperent aussi : le lendemain dimanche 23 novembre l'on commença *matines* à cinq heures, *primes* à sept et demi, à neuf heures le chapitre accompagné des corps (qui avoient été priés par les deux plus jeunes chanoines en reception comme de coutume) sçavoir les Minimes, Capucins, le Clergé de la Basse-ville, le Seminair, dessendit chez les P. Cordeliers ou Monseigneur estoit assis sous un dais entre les deux chapelles : M. le Doyen fit sa harangue, ensuite l'on entonna le *Benedictus dominus*, etc., et la procession monta jusqu'au Seminair, dans laquelle chapelle Monseigneur et le Chapitre prirent des chapes, En entrant au Seminair le canon du rempart fit une decharge ainsi que lorsque la procession se trouva sur l'Esplanade. M. le mayeur (Mutinot) à l'entrée de l'Esplanade fit sa harangue ; à la porte de la ville M. de Guiny, major, s'y trouva aiant les clefs de la ville dans un bassin d'argent qu'il présenta à Monseigneur. Là les Bourgeois avec les invalides de la garnison estans rangés en haye jusqu'à l'Eglise vis à vis la Senechaussée, ou M. le Senechal avec MM. les president et conseillers vinrent saluer Monseigneur. M. de Lozembrune, president, fit sa harangue au nom de la compagnie, et M. Leporcq de L'aunoy, avocat du Roy, en fit une au nom des gens du Roy. La procession continua jusqu'à l'Eglise par la place au son des cloches, des tambours, de la mousqueterie. Estant dans l'Eglise sous les orgues, M. le Doyen presenta de l'eau benite et ensensa Monseigneur. Monseigneur fit sa priere, ensuite signa le formulair, prononça et signa ses sermens ; Après quoy il entonna le *Te Deum* que le chœur reprit jusqu'à ce que Monseigneur fut au chœur à genoux sur un prie-Dieu du côté de l'Evangile. Après le *Te Deum* chanté par la musique, M. le Doyen instala Monseigneur dans sa stale du coté droit, ensuite l'on chanta un motet en l'honneur de Saint Maxime patron de l'Eglise, lequel fini, et

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Monseigneur ayant chanté l'*Oraison*, le chapitre (et ensuite) Monseigneur se retira à la sacristie pour retirer les chapes (et) l'on fut conduire Monseigneur à son palais. »

Relation inédite *du chanoine Charles-André* Abot.

Il est un autre récit inédit de la même entrée dans le registre du Chapitre, G 36, par le secrétaire Vincent : mieux rédigé et plus détaillé, il devra servir à celui qui voudra faire une histoire documentée des Evêques de Boulogne : nous nous contenterons d'ajouter ici le portrait de cet évêque d'après le tableau (aujourd'hui très détérioré) du presbytère de Notre-Dame. A. R.

---

23 novembre 1744.

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

On se plaît souvent à vanter notre siècle comme étant celui qui a vu se développer sur une plus vaste échelle les bienfaits de l'instruction publique. Cependant on oublie trop tout ce que nos pères avaient fait sous ce rapport, du temps de l'ancien régime. La ville de Boulogne avait alors, pour l'instruction secondaire, les classes de l'Oratoire, dirigées par les membres d'une congrégation savante dont personne ne peut contester la sérieuse érudition. Pour l'instruction primaire, elle avait comme aujourd'hui, les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il lui manquait cependant les ressources nécessaires pour offrir aux enfants, qui ne pouvaient aborder le latin, cette sorte d'instruction bourgeoise qu'on puise aujourd'hui dans les Ecoles primaires, dites supérieures, qui sont presque partout les annexes des Etablissements d'instruction secondaires. Cette dernière lacune fut comblée à Boulogne, par la haute sollicitude du maïeur Mutinot. La ville se chargea des frais à faire. Elle acheta une maison appartenant à M. Gallet, proche de celle que les Frères possédaient dans les Carreaux, et elle y construisit une classe, au rez-de-chaussée, avec une chambre au-dessus, pour l'instituteur, à qui elle assura un traitement annuel de 300 livres. Un arrangement avait été pris avec le frère Benoît, directeur des Ecoles Chrétiennes, de Dieppe, au nom et comme fondé de pouvoir du « très honoré frère Timothée, supérieur général. » L'enseignement nouveau devait consister dans le programme suivant : « Perfectionner la jeunesse dans l'art d'écrire, lui enseigner l'arithmétique, le change étranger, à tenir les livres de compte en partie double, » et, ce qui n'était jamais oublié alors par ceux qui gouvernaient les peuples, « leur donner des instructions chrétiennes dans l'esprit de l'institut desdits frères ». Cette classe ne devait pas être ouverte indistinctement à qui se présenterait, mais le nombre des élèves qu'on pourrait y admettre était fixé à trente-cinq, qui

devaient payer une rétribution scolaire de 3 livres 10 sous par mois, ou de 30 livres par an. C'était la ville qui se chargeait de la recette. Le maire se réservait le soin de donner lui-même le billet de permission nécessaire pour y être admis, et il recevait en même temps le premier mois de la pension. Les autres mois étaient recouvrés au domicile des parents, par un sergent de ville. Une exception était faite, cependant, pour les écoliers qui auraient « de la disposition » sans avoir le moyen de payer, et le nombre des places gratuites fut fixé à huit. Les sommes qui devaient provenir de la recette, devaient servir à indemniser la ville des dépenses qu'elle avait faites pour la construction et l'ameublement des classes, aussi bien que de ce qu'elle déboursait chaque année pour le traitement du frère chargé de l'instruction des enfants.

(*Impartial*, 26 novembre 1870).

---

24 novembre 1792.

FONTE DES CLOCHES DE LA CATHÉDRALE.

Le Conseil général de la commune de Boulogne arrête que les sommes à provenir de la fonte des cloches seront employées à « achever la fontaine « de Saint-Nicolas, le pavé de cette rue, et enfin à réparer les endroits les « plus défectueux du pavé de la ville. » Ces cloches, au nombre de cinq, provenaient de la cathédrale, où les marguilliers de l'époque les avaient jugées pleinement inutiles. On les avait donc descendues et on les avait expédiées à Arras, d'où elles devaient revenir transformées en gros sous. On ne donne le poids de ces cloches que pour trois d'entre elles, qui pesaient, la première 615 livres, la seconde 488, la troisième 367. On n'avait pas pu se rendre compte du poids des deux autres; et le bourdon était resté en place, pour sonner l'heure et pour servir aux réjouissances publiques. On eut beaucoup de mal à avoir l'argent que ces cloches devaient rapporter ; et l'on put croire même un instant qu'il y avait quelque fraude sous roche. Le 10 décembre, le bureau municipal écrivit à son délégué à Arras, M. Merlin, l'un des administrateurs du directoire du département:

« Nous vous ferons ici une observation qui a pour objet les deux cloches appartenantes à la commune, et qui n'ont pu être pesées à Boulogne, attendu qu'il ne se trouvoit point de balances assez fortes pour les peser. On les a donc envoyées à Saint-Omer, pour en constater le poids. Il vient de nous être annoncé un fait qui doit mériter toute l'attention d'un administrateur aussi zélé que vous l'êtes pour l'intérêt de vos concitoyens. On vient de nous assurer que le poids de ces deux cloches ne va qu'à 2,400 livres, ou environ ; et cependant plusieurs citoyens qui les

connoissent affirment qu'une seule de ces cloches doit peser la première donnée. Nous vous recommandons, administrateurs, les intérêts de notre commune relativement à cet objet. »

Qu'il en a coulé ainsi, des livres et des onces, à la faveur du fléau complaisant des balances révolutionnaires !

(*Impartial*, 24 novembre 1869).

---

24 novembre 1877.

M. L'ABBÉ DIÉ.

Le clergé diocésain vient de faire une perte sensible en la personne du vénérable ecclésiastique dont nous avons annoncé la mort dans le dernier numéro de l'*Impartial*.

Né à Roussent, commune de Maintenay, dans l'arrondissement de Montreuil, le 3 janvier 1806, Benoît Dié resta attaché, comme professeur, à la maison de Mgr Haffreingue où il fit ses études. Depuis l'année 1828 jusqu'au 25 septembre 1871, sa vie s'y écoula dans le silence de la retraite et dans la constante occupation de la direction des âmes. Ordonné prêtre le 17 décembre 1831, il ne rechercha ni les agréables satisfactions de l'enseignement classique, ni les séduisants mirages de la carrière littéraire ; il n'ambitionna pas davantage les succès qui auraient pu l'attendre dans l'exercice du ministère pastoral proprement dit ; il ne s'adonna que d'une manière secondaire à la prédication, bien que, sous ce rapport, il fût toujours prêt à rendre service à qui le lui demandait ; mais il fût, par dessus toute chose, l'homme du confessionnal. Tous les jours, à toute heure, on le trouvait prêt à écouter toutes les confidences que les âmes blessées ont à faire au médecin spirituel, pour obtenir un conseil salutaire, un relèvement, une guérison. Sublime et fécond ministère, mais combien monotone et fatigant !

M. l'abbé Dié y consuma lentement toute son existence : c'était sa vocation. Aussi, quand le monastère de la Visitation de la rue des Postes émigra vers Boulogne, en 1841, pour s'établir sur la colline de Maquétra, ce fut M. l'abbé Dié que, sans doute à la recommandation de Mgr Haffreingue, Mgr de la Tour-d'Auvergne choisit pour être l'aumônier de ces aimables filles de Saint François de Sales.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire devant le public l'appréciation de la manière dont M. l'abbé Dié s'est acquitté de ce ministère intime et pour ainsi dire, tout personnel : qu'il nous suffise de faire remarquer, à son éloge, que la confiance de cette grande et sainte Communauté lui a été accordée pendant trente-six années consécutives, jusqu'à l'heure de son dernier soupir.

Mais ce n'est pas là le seul titre que M. l'abbé Dié se soit acquis pour que sa mémoire soit aujourd'hui en bénédiction devant Dieu et devant les hommes.

Vivement préoccupé des difficultés que le sacerdoce catholique éprouve aujourd'hui pour se recruter, par suite de l'état de pauvreté où la révolution a réduit l'Eglise en la spoliant de toutes ses antiques fondations, M. l'abbé Dié s'est efforcé de provoquer partout autour de lui des souscriptions, dans le but de concourir à l'éducation gratuite des jeunes élèves ecclésiastiques. Tant que la maison de Mgr Haffreingue fut florissante, la générosité de l'excellent prélat pourvoyait à tout avec une prodigalité presque sans limite. Plus tard, dans les dernières années, lorsque le persévérant architecte de Notre-Dame eut été obligé de contracter des emprunts pour activer l'avancement de son œuvre, il lui devint moins facile de consentir à des réductions sur les prix de pension des enfants pauvres qu'on lui présentait; mais alors, M. Dié, qui avait su prévoir à l'avance cette éventualité, se trouvait là prêt à offrir le secours des fonds qu'il avait pu recueillir; et la bonne œuvre des bourses gratuites se continua, non-seulement à Boulogne, mais encore à Montreuil, où le vénérable abbé Delwaulle se montrait le digne émule du prélat boulonnais.

Quel service n'était-ce pas rendre à l'Eglise, au diocèse, à la conservation et au développement de la foi dans nos contrées! Faire des prêtres, recruter cette milice de Dieu qui combat dans le monde pour la vérité, la justice et le bien, y a-t-il œuvre plus salutaire, à l'heure qu'il est?

Aussi, quand Mgr Haffreingue fut sorti de ce monde, après avoir achevé le gigantesque monument que sa foi et son génie avaient élevé à la Reine des cieux, M. l'abbé Dié ne put se résigner à voir que l'éminent prélat n'eût point pourvu à la continuation de l'œuvre du recrutement des vocations ecclésiastiques, laquelle avait été, au sortir de la révolution française, la première et la plus sérieuse origine de sa maison d'éducation.

Quoi qu'il en ait pu coûter à sa modestie, il alla trouver son évêque, il lui fit connaitre les ressources dont il pouvait disposer, et fort de son approbation il se mit résolument à la tête de l'entreprise. Un bienfaiteur à qui rien ne coûtait, M. Auguste Adam, offrit la maison qu'il possédait, dans le voisinage de la Visitation. Le gouvernement de la république autorisa le nouvel établissement, et le Petit-Séminaire de Boulogne était fondé.

On sait le reste. Les œuvres que Dieu inspire ont le privilège de la vie. A la petite maison de M. Auguste Adam ont succédé de vastes constructions qui s'augmentent et s'agrandissent chaque jour, partie à l'aide de la caisse diocésaine, partie au moyen des libéralités de généreux donateurs.

M. Dié pouvait mourir, exténué par les labeurs de l'apostolat. Son œuvre lui survit, riche du souvenir de son zèle et du parfum de ses vertus. Il a

rendu pieusement son âme à Dieu, entouré de l'affection de ses anciens confrères du pensionnat de Mgr Haffreingue et des jeunes professeurs de la maison nouvelle.

Mgr Parisis l'avait nommé bénéficier de première classe le 24 septembre 1862, et cinq ans après Mgr Lequette l'avait décoré des insignes de chanoine honoraire. *Un ancien Elève.*

(*Impartial*, 24 novembre 1877).

---

25 novembre 1862.

A LA SORBONNE.

Le 25 a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de S. Exc. le ministre de l'Instruction publique, la distribution des récompenses décernées aux sociétés savantes de France. M. l'abbé Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne, obtient le second prix de la section d'Histoire, pour son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne.* Une médaille de 500 francs lui est remise : une médaille d'argent est accordée à la Société d'Agriculture de Boulogne pour l'aide empressée qu'elle a donnée à M. Haigneré dans la réunion des éléments de ce travail important.

(*Almanach de 1863*).

---

26 novembre 1651.

LES BÉNÉDICTINES ANGLAISES A BOULOGNE.

Par une délibération prise en assemblée générale de l'échevinage et de la bourgeoisie, à l'Hôtel-de-Ville, les Religieuses Bénédictines anglaises obtiennent la permission de s'établir à Boulogne. C'est une chose curieuse, en notre siècle de libéralisme, que la lecture de l'acte couché à cet effet sur les registres de la municipalité. On était sans doute alors beaucoup plus autoritaire qu'on ne l'est de nos jours ; mais, si l'on parlait moins de liberté, on ne l'en pratiquait que mieux. Les Religieuses Bénédictines arrivaient à Boulogne avec l'intention de s'y établir sans être à charge à personne : on les y accueillit donc à bras ouverts, pour l'honneur et gloire de Dieu, le bien public, l'ornement et la décoration de la basse-ville, suivant la belle politique, aussi chrétienne que française, qui inspirait alors les actes de l'autorité. Voici le texte de ce remarquable document.

En l'assemblée tenue en l'Hostel commun de ceste ville par les maïeur et eschevins d'icelle où siegent messieurs les officiers du Roy, de la seneschaussée,

antiens maïeurs et eschevins, esleus de la communaulté et aultres notables bourgeois de la dite ville; Sur ce quy a esté proposé par Me Noël Gantois, chanoine et archidiacre de l'eglise cathedrale de Notre-Dame et grand-vicaire de Mgr le Reverendissime evesque de Boulogne, que ledit seigneur evesque desire d'instituer et establir en la basse-ville ung couvent de filles religieuses de l'ordre reformé de St-Benoît, suivant la permission quy luy en a esté demandée par quelques personnes particulieres auxquelles il ne l'a pas voulu accorder qu'au prealable il ne l'eust faict entendre en la presente assemblée, n'estimant pas qu'il y puisse ou doibve avoir lieu et cause de s'opposer à ung tel œuvre, veu qu'il ne peut tourner et reussir qu'à l'honneur et gloire de Dieu, au bien publicq et à l'ornement et decoration de ladite basse-ville, et sans qu'il soit à charge au pœuple, d'aultant que lesdites religieuses seront rentées et dottées suffisamment; — Il a esté deliberé et arresté que, soubz le bon plaisir du Roy et dudict seigneur evesque, ledit couvent de religieuses de Saint-Benoîst pourra estre fondé, institué et estably en ladite basse-ville au lieu le plus commode que lesdites religieuses pourront recouvrer et acquerir, à condition qu'elles ne mandiront pas et ne feront mandier par aucunes personnes interposées pour elles, ains seront renfermées, rentées et dottées en telle sorte qu'elles ne puissent estre a charge aux habitans de ceste ville et païs, tant pour le fonds, logement et bastiments de leur couvent que pour leurs nouritures, entretenement et autres necessités, aux fins de quoy elles seront obligées de montrer audit seigneur evesque et auxdits maïeur et eschevins l'estat de leur revenu, et le justiffier par bons titres et contracts avant l'execution dudit etablissement (1).

(*Arch. Comm.*, 1014). (*Impartial*, 26 novembre 1870).

(Voir le 25 juillet et le 16 août au tome II).

---

26 novembre 1651.

M. BOUCHARD-CHANTEREAUX.

La ville de Boulogne, l'administration du Musée, le monde scientifique, viennent de faire, dans la personne de M. Bouchard-Chantereaux, une perte qui sera vivement sentie.

Né le 8 septembre 1802, inscrit de bonne heure comme mousse dans les cadres de la flottille, et par suite décoré de la médaille de Sainte-Hélène,

(1) De tout le procès fait en Sorbonne pour l'établissement de ces religieuses nous n'avons pu recueillir qu'une seule pièce dont voici le titre : *Responce à un cahier intitulé: Resolution des difficultez sur l'establissement des Religieuses Benedictines deschaussées de Calais et d'Ardres, au Diocese de Boulongne*, 39 pp. in-4°, 1650. Imprimerie Vitré.

M. l'abbé Haigneré avait aussi noté ce mémoire dans la Bibliothèque de Calais en 1851. A. R.

Nicolas-Robert Bouchard appartenait à l'une de nos plus intrépides familles de marins ; mais il n'éprouva pas comme son père et ses aïeux le désir de se livrer à la navigation. Des aptitudes particulières l'appelaient à suivre une autre carrière. Après avoir passé quelques années en Italie, dans la famille d'un de ses oncles, il revint à Boulogne où l'attrait du sol natal le poussait à se fixer irrévocablement. L'histoire naturelle, l'étude des œuvres de la création, à quelque règne qu'elles appartinssent, captivaient son intelligence. Les animaux des grandes espèces avaient été l'objet de nombreux travaux ; mais il restait, sur l'immense famille des êtres inférieurs, beaucoup à apprendre. Bouchard s'occupa d'abord des insectes et se livra à des observations sur les *diptères*. Mais on le détourna de cette étude, et on lui signala une histoire qui était presque encore tout entière à faire, celles des *invertébrés*.

Doué d'un patient esprit d'observation, préparé à ces travaux par des connaissances anatomiques sérieusement mûries, animé du reste par le désir de savoir et par l'admiration que lui inspiraient les perfections cachées qu'il découvrait dans les êtres les plus petits et en apparence les plus méprisables, Bouchard se consacra, depuis 1827 jusqu'en 1838, à faire la monographie des *crustacés* et celles des *mollusques marins, fluviatiles et terrestres*, du département du Pas-de-Calais. La Société d'Agriculture de Boulogne, à laquelle il appartint en qualité de membre titulaire résidant, depuis le mois de mars 1862 jusqu'au moment où elle cessa de s'occuper de travaux scientifiques, a publié de lui sur ces matières des mémoires très remarquables dont les rares exemplaires sont encore aujourd'hui fort recherchés. Quelques-uns de ces mémoires ont été depuis lors insérés dans les *Annales des sciences naturelles*. Pour faire connaître l'estime que les hommes les plus compétents font encore de ces travaux, il me suffira de dire que naguère l'illustre Moquin Tandon, dans son *Histoire natúrelle des mollusques de France*, citait M. Bouchard-Chantereaux parmi les « conchyliologistes distingués, » auxquels il adresse des remerciements pour services rendus, et signalait notre modeste compatriote à la reconnaissance du monde savant pour les *détails nouveaux* qu'on lui devait sur les mœurs et la reproduction des invertébrés.

Sans abandonner jamais ces études qui avaient commencé à jeter un certain éclat sur son nom, M. Bouchard passa des coquilles vivantes aux coquilles fossiles. Le Boulonnais lui offrait sous ce rapport une mine inépuisable. Nos côtes, avec leurs hautes falaises sur lesquelles on lit si bien l'histoire des révolutions du globe, lui fournirent en abondance les débris appartenant à la faune *Kimméridienne*. Il trouva à Ferques et aux alentours un très riche terrain *Devonien*, à Belle et à Bellebrune

de l'*Oxfordien*, à Le Wast du *Cornbrash*, ailleurs du *Coral-rag*, du *Golt*, enfin un résumé du monde géologique.

Infatigable pionnier de la science, il partait le sac au dos, quand avait sonné sa première heure de loisir, et il allait cheminant de village en village, interrogeant les moindres écorchures du sol, grimpant au prix de mille peines et au péril de ses jours sur les escarpements des carrières de pierres, pour y retrouver ces vieux débris des premiers âges de la terre, épaves mutilées qu'ont roulées en sens divers les eaux des plus anciens cataclysmes. Il en recueillait pour lui-même, afin de former cette collection de plus de trente mille individus choisis, qui fait l'une des principales richesses de son cabinet ; il en recueillait pour ses amis, afin de leur en donner à pleines mains, quand ils viendraient le visiter pour comparer les objets trouvés dans les terrains boulonnais avec ceux des autres pays.

La Société géologique de France a tenu à Boulogne, en 1839, sa séance annuelle provinciale, à laquelle assistèrent plusieurs membres de la Société paléontographique de Londres. Bouchard s'y fit remarquer par les savants de premier ordre qui se réunirent à cette occasion dans notre ville, tels que le célèbre Buckland, Murchison, Edouard de Verneuil et Constant Prevost. Ses travaux subséquents, les communications qu'il fit à diverses reprises aux recueils les plus autorisés, l'occasion qu'il eut d'être sur le passage des géologues français qui allaient en Angleterre et des Anglais qui venaient en France, le mirent en rapport avec tout ce que l'Europe savante comptait d'hommes éminents en paléontologie. Nous jetions tout à l'heure un coup d'œil sur sa bibliothèque géologique, et nous y voyions, en *hommages d'auteurs*, les œuvres des Milne-Edwards, des Elie de Beaumont, des Blainville, des Férussac, des deux Deslonchamps, d'Haime, etc., etc., pour la France ; des Davidson, des Murchison, des Owen, des Richard Griffith, etc., pour l'Angleterre, jointes à celles de J. Barrande, l'auteur du *Système silurien de la Bohême*, du docteur Oppel, de Stuttgart, de MM. de Ryckholt et de Koninck, membres de l'Académie royale de Belgique, de M. Boué, de l'Académie de Vienne, etc., etc.

Toujours préoccupé du soin d'amasser des matériaux aussi complets que possible, avant de rien publier, Bouchard n'avait malheureusement pas fini de glaner sa moisson, lorsque des infirmités précoces vinrent paralyser ses forces et le contraindre à ralentir son ardeur pour le travail. Combien de fois n'a-t-il pas déploré cette triste nécessité où il se trouvait de ne pouvoir achever son œuvre ! Des études très intéressantes et très neuves sur les métamorphoses des *balanes ;* des recherches sur les érosions des côtes et la rupture de l'isthme du Pas-de-Calais; des notes préparées sur tout l'ensemble de la science géologique ; une collection de

silex taillés (1), sur laquelle M. de Quatrefages appelait tout récemment l'attention de l'Académie des sciences ; des trésors d'érudition accumulés par toute une vie laborieusement consacrée à observer la nature et à en scruter l'histoire, semblaient avoir été réservés pour être mis en œuvre durant les heures sereines de la vieillesse, lorsque la mort est venue, d'un coup soudain, nous ravir ces belles espérances !

Et pourtant, malgré les infirmités prématurées qui faisaient craindre à ses amis de le perdre beaucoup trop tôt, Bouchard avait encore, pour ainsi dire, tout le feu de la jeunesse. Les *Petites Chroniques de la Science*, dans lesquelles Henry Berthoud popularise sous une forme légère les plus sérieuses découvertes de la science, ont fait connaître au public (vol. de 1862, p. 71), les résultats d'une communication faite par le géologue boulonnais aux *Annales des sciences naturelles*, en 1862, concernant les *hélix saxicaves*, ou limaçons perforateurs, qui s'amusent, durant leurs loisirs d'hiver, à percer les pierres du Bois des Roches, à Réty, aussi bien que sur d'autres mollusques marins qui, au moyen d'une liqueur par eux secrétée, perforent comme avec une vrille les coquilles des *moules*, des *mactres* et des *bucardes* de nos côtes. Cette leçon d'histoire naturelle, par laquelle Bouchard défendait son ami Constant Prevost, atteignait en pleine poitrine M. Louis Figuier, et le retentissement en a été long parmi les savants de la France et de l'Angleterre.

Les limites qui me sont assignées par la nature de la feuille bi-hebdomadaire, où j'insère cette trop brève notice, me permettent à peine de donner une idée de la vie scientifique de l'homme distingué que la ville de Boulogne vient de perdre. Aussi, ne puis-je dire qu'un mot des services qu'il a rendus à notre Musée, dont il a souvent présidé la commission administrative. Les fondateurs de ce bel établissement réclamèrent de bonne heure sa collaboration ; et, depuis 1827, Bouchard se dévoua au soin de former et de classer plusieurs de nos plus importantes collections d'histoire naturelle. Plus tard il se montrait encore utile à sa ville natale, en coopérant avec autant d'intelligence que d'activité à la création de l'Abattoir communal, dont il eut à organiser le service, après en avoir étudié le fonctionnement dans les plus importantes villes de France. Il en fut nommé directeur par arrêté du 28 juillet 1838 ; et toutes les administrations municipales qui se sont succédé depuis lors, se sont plu à reconnaître l'exactitude scrupuleuse et la ferme sévérité avec laquelle il veillait à l'observation des règlements d'un établissement dont la bonne tenue importe tant à la santé publique.

(1) Cette collection est aujourd'hui au museum du Havre. *Cf. Bulletin de la Société Académique*, t. V, p. 385.

Un long cortège d'amis l'accompagnait, jeudi dernier, à l'église et à sa dernière demeure. Chacun s'entretenait des qualités de cœur avec lesquelles il avait su se concilier l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. Compatissant pour le malheur, il n'a jamais manqué d'inscrire la part des pauvres au mince budget de ses économies, malgré les tentations de la science ; toujours prêt à obliger, il quittait ses études favorites pour aller solliciter en faveur d'un protégé, ou pour colporter à domicile une liste de souscription ; enfin, ce qui est infiniment rare, libéral là où la plupart sont loin de l'être, il communiquait volontiers à ses amis les résultats de ses recherches et les plus beaux échantillons que renfermaient ses tiroirs, heureux s'il pouvait servir celle à laquelle il voulut tout sacrifier durant sa vie, la science ! M. D.

(*Bibliographie*, II, 104). (*Impartial*, 26 novembre 1864).

(Voir notice sur M. Bouchard, *Bull. Soc. Acad.*, I, p. 31).

---

27 novembre 1790.

LE LIBRE-ÉCHANGE EN 1790.

Les principes du libre-échange n'entraient guère dans la charte de 1789. Deux paquebots, l'un commandé par le capitaine King, venant de Calais, en relâche, l'autre commandé par le capitaine Boxer, faisant le service de navigation entre Boulogne et Douvres, se trouvaient dans notre port, à la date sus-mentionnée. On les visita et l'on trouva à bord huit dindons, huit canards, quatorze lièvres, quatre sarcelles, trois cent douze œufs et un panier contenant des poires et des pommes. C'était une contravention aux arrêtés municipaux relatifs à l'embarquement des comestibles ; et le poste des chasseurs de la garde nationale qui veillait, sur le port, au salut de la patrie, confisqua le tout.

Sur le procès-verbal dressé par l'officier de service, la municipalité s'assembla en audience de police et prononça sur cette prise. Le cas du capitaine King formait exception, puisqu'il venait de Calais et qu'il avait apporté de cette ville ses provisions de bord. On ordonna donc, en ce qui le concernait, que la capture, à savoir : huit perdrix, deux poulardes, sept lièvres et une oie lui seraient restitués. Quant au capitaine Boxer, on lui appliqua le règlement local du 24 février 1790, et on ne lui permit de garder que six pièces de volailles ou de gibier, à son choix, une pièce de beurre et un demi-cent d'œufs.

Le surplus devait rester confisqué, moitié au profit des pauvres, moitié au bénéfice de la garde ; mais cette dernière ne l'entendit pas ainsi. On eut beau prendre, à son égard, délibération sur délibération, elle prétendit

représenta sa surprise de ce que des citoyens qui avaient fait le serment d'être fidèles à la loi, eussent ainsi osé l'enfreindre, le sergent du poste répondit: « Monsieur le Maire, nous suivons la loi du plus fort! »

Voilà où l'on en était, encore, en 1790, malgré les plus chaleureuses protestations qu'il soit possible de lire en faveur de la liberté!

(*Impartial*, 29 novembre 1869).

---

28 novembre 1739.

LE P. DUPLESSIS, PRÉDICATEUR.

Le chapitre agrée la présentation qui lui est faite de la personne du R. P. François-Xavier Duplessis, jésuite, pour prêcher l'Avent.

Ce n'était pas une station ordinaire, mais une mission que venait prêcher le P. Duplessis, à la prière de l'évêque de Boulogne, Mgr d'Hervilly. Aussi avait-on décidé qu'on en ferait la solennelle ouverture, le 1er dimanche de l'Avent, par une procession générale autour de la ville, où tous les corps seraient invités à l'ordinaire; et, au lieu que la prédication se fit, suivant l'usage, à huit heures du matin, on régla qu'elle aurait lieu tous les jours à dix heures et un quart, après la grand'messe. Comme on le voit, l'usage n'était pas encore établi de prêcher au salut, et d'ailleurs on ne faisait encore cet office extra-liturgique et supplémentaire que dans de rares occasions. Le P. Duplessis revint à Boulogne en 1741, et, si je ne me trompe, d'autres fois encore. Ce n'était pas un prédicateur sans mérite, et bien que son nom ne figure pas dans les dictionnaires biographiques, il eut quelque renommée à une époque où la chaire chrétienne abondait en orateurs éloquents. D. H.

(Inédit).

---

28 novembre 1868.

LE PORT DE BOULOGNE, breakwater.

Les dernières tempêtes ont fourni au *Folkestone Chronicle* l'occasion de revenir sur un projet dont cette feuille a déjà entretenu ses lecteurs. Il s'agirait d'établir en avant du cap d'Alpreck, près du fort de l'Heurt, en deçà ou au delà du Portel, un épi d'une certaine longueur, dont l'effet serait de rejeter au large le courant de sable qui vient aujourd'hui se briser sur notre jetée de l'ouest, au grand détriment de l'entrée du port.

Ce qui a donné l'idée d'un semblable projet, c'est ce qui est arrivé sur la côte d'Angleterre, lorsque le *Shakespeare Cliff* a été jeté dans la mer, tout garder, et qui mieux est tout manger. Quand le maire, M. Belle, leur

pour ouvrir un passage au chemin de fer de Douvres. Cette masse de rochers qui est venue rompre le courant, a fait au port de cette dernière ville un bien incalculable, en changeant la direction des flots de galets qui s'y accumulaient autrefois.

Si l'on parvenait à créer quelque chose de ce genre en tête du cap d'Alpreck, on serait certain de rendre un signalé service au port de Boulogne.

En effet, tant que le cap d'Alpreck se prolongea en mer assez loin pour rejeter les sables vers le milieu du détroit, l'entrée du port de Boulogne s'est maintenue à l'ouest, dans la direction où les travaux du bassin à flot l'ont fait retrouver sous les sables; mais, depuis que l'érosion des falaises de cette pointe a pris un accroissement extraordinaire, c'est-à-dire depuis trois ou quatre cents ans, le port de Boulogne s'est vu sur le point d'être complètement fermé. Le courant de la rivière, bloqué par ces montagnes de sable, s'est porté naturellement à l'est, déchaussant tout le bas des falaises de la Tour-d'Odre au point de faire crouler cet édifice, en enlevant tout le sol sur lequel il avait reposé inébranlable durant seize siècles.

L'apparition de ces sables n'est pas bien facile à déterminer par l'histoire. Cependant, il est certain que le courant du chenal n'a guère commencé d'attaquer la falaise de l'est que vers la fin du seizième siècle; et c'est seulement alors que venait de disparaître, à l'ouest, un hameau d'Outreau qu'on appelait *Bernard*, et dont le nom est resté attaché jusqu'aujourd'hui à des roches qui ne découvrent qu'aux plus basses mer de vive eau.

Il y avait déjà des sables sur toute la côte d'Etaples, depuis les dunes de Cucq jusqu'à celles de Condette, au XIIe siècle; mais il ne paraît pas que Boulogne en ait souffert à une époque aussi reculée. Les cartes et les plans qui nous représentent l'étendue du havre de Boulogne, au XVIe siècle, constatent que l'eau s'y épandait à l'aise du côté de Capécure, y baignant les terrains nommés plus tard les *Brebiettes*, qui sont la base de l'ancien Champ-de-Manœuvres. Les sables d'alors s'en allaient former les rivages nouveaux de la Belgique et de la Hollande, aux dépens du bassin de l'Océan. Aujourd'hui, leurs attérissements funestes ont comblé tout le sol, autrefois incontestablement maritime, de la partie basse de Capécure et formé une véritable montagne au-dessus de l'entrée primitive du chenal.

Sans doute, le redressement des jetées, si heureusement accompli en 1829 par M. Marguet, est venu rendre à l'embouchure de la Liane sa direction naturelle, la plus favorable pour l'accès du port; sans doute aussi ce redressement a eu pour effet de mettre à l'abri de toute atteinte les falaises d'Odre, en interceptant le flot qui les minait sans cesse; mais l'entrée du port est toujours embarrassée par un banc de sable, que les chasses les plus puissantes et les plus fréquemment répétées seront inca-

pables de rompre. Prolonger les jetées, ce serait reculer la difficulté, attendu que la barre se formerait plus loin, dans les mêmes conditions.

Au contraire, si l'on pouvait rétablir artificiellement l'obstacle naturel que les sables trouvaient jadis à leur marche désastreuse, il semble que l'on remédierait au mal, de la manière la plus efficace.

Les matériaux ne manquent pas : on les trouverait sur place. Les difficultés du travail sont de celles que la science de nos ingénieurs est habituée à vaincre ; Cherbourg est là pour l'attester.

Au reste, l'idée mérite d'être étudiée et mûrie. Ce n'est pas une de ces billevesées en l'air, comme il n'en germe que dans les cerveaux hallucinés. Elle est raisonnée, elle est fondée sur l'histoire et sur les faits.

Les capitaines anglais qui fréquentent notre port en ont entretenu déjà l'autorité locale. M. le Maire s'est empressé d'appeler sur ce sujet l'attention de MM. les ingénieurs. Nous faisons des vœux pour que ce projet de *Breakwater* soit accueilli comme il ne peut manquer de l'être, si réellement c'est un moyen sûr de rendre le port de Boulogne accessible à toute heure. Profond comme il l'est, il serait le premier port de la Manche, si l'on pouvait dissiper le banc de sable qui en barre l'entrée aux navires de fort tonnage, et qui le rend inaccessible à basse mer. X.

(*Bibliographie*, II, 163). (*Impartial*, 28 novembre 1868).

(Voir le projet de port à Boulogne en 1776, *Bull. Soc. Acad.*, t. V, p. 119).

---

29 novembre 1870.

M. MARGUET, INGÉNIEUR.

I

M. P.-J. Marguet, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, meurt à Lausanne, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Attaché au port de Boulogne depuis 1811 jusqu'en 1858, membre du Conseil municipal depuis 1837 jusqu'à son départ de notre ville en 1853, M. P.-J. Marguet a rendu les plus grands services à la patrie boulonnaise. C'est à lui qu'on doit la construction de nos deux jetées de l'Est et de l'Ouest, travail intelligent, commencé en 1829 et terminé en 1836. Le Conseil municipal lui a voté une épée d'honneur. D. H.

(Chronique de l'*Annuaire* de 1872).

II

Nous avons le regret d'apprendre que la ville de Boulogne vient de perdre un de ses enfants d'adoption et l'un de ses plus dévoués serviteurs. M. Pierre-Joseph Marguet, ancien ingénieur en chef de notre port, est

mort le 29 novembre dernier, à Lausanne, en Suisse, où il s'était retiré depuis plusieurs années avec sa famille. C'est une sensible douleur pour tous ceux qui l'ont si longtemps vu à l'œuvre, sans cesse occupé du bien public et des plus chers intérêts de la patrie boulonnaise ; et c'est un deuil amer pour celui qui lui était attaché par les liens du sang, — pour M. le docteur Livois, son beau-frère, — non moins passionnément dévoué que lui au développement progressif des immenses ressources vitales que renferme l'avenir de notre chère cité.

A ces divers titres, malgré les affreuses préoccupations d'une situation politique sans exemple dans l'histoire de notre pauvre France, nous ne pouvons laisser passer cette occasion de consigner une dernière fois dans cette feuille, le témoignage public de la reconnaissance de notre pays envers un homme qui a si longtemps et si honorablement mérité de la ville de Boulogne.

M. Pierre-Joseph Marguet, né à Paris le 14 août 1785, est arrivé à Boulogne, en qualité d'ingénieur au corps des ponts et chaussées, dès l'année 1811. Il était chargé des travaux des ports d'Ambleteuse, Wimereux, Boulogne et Etaples, des digues et dunes à la mer, de ceux qui s'exécutaient dans la sous-préfecture de Montreuil et dans une partie de celle de Boulogne. Il succédait en cette qualité à M. l'ingénieur Anselin, et il portait en outre, sous le premier Empire, le titre d'ingénieur de la marine.

Que de travaux utiles n'a-t-il pas dirigés, que de projets n'a-t-il pas conçus, élaborés, poursuivis et exécutés, quelle expérience n'a-t-il pas acquise de tout ce qui concerne nos côtes, pendant les trente-sept années durant lesquelles, jusqu'à la fin de l'année 1848, il a étudié les moyens de contraindre la mer à se montrer clémente envers le port de Boulogne !

Depuis plus de cent ans, ses prédécesseurs avaient lutté avec désavantage contre les progrès de l'ensablement qui menaçait d'anéantir l'ancienne renommée de notre port. Des travaux dispendieux avaient été exécutés sans succès, à diverses reprises, et cependant le mal s'aggravait, lorsque M. Marguet, d'accord en cela avec une partie de nos plus sages navigateurs, résolut de couper court au mal, en reportant hardiment vers l'ouest le chenal qui jusque-là s'obstinait fatalement à s'ouvrir vers le nord-est. Ce fut un coup de maître et un vrai trait de génie ; car c'était la direction qu'avait suivie, dans l'antiquité, le cours de la rivière, lorsque les sables n'avaient point encore fait leur apparition dans notre havre, et que Boulogne était réellement ce que la nature l'a fait, le premier port de la Manche.

Dès l'année 1821, M. Marguet avait formé ce dessein et il ne négligea rien pour en poursuivre l'exécution, en faisant voter par le gouvernement

et par la ville — cette dernière y a contribué par 325,000 francs — les travaux nécessaires à la réalisation de son projet.

Commencés en 1829, ils furent terminés en 1836, par la construction de nos deux belles jetées de l'est et de l'ouest, dont l'effet fut prodigieux. Ce fut un véritable triomphe pour celui qui en était l'auteur. Devant l'expérience du fait accompli, devant les résultats merveilleux que la navigation locale éprouvait chaque jour, à la suite des récentes créations de M. l'ingénieur Marguet, même parmi les opposants — et Dieu sait s'il y en eut d'acharnés contre son œuvre — il n'y eut qu'une voix pour reconnaître que la science avait raison contre les appréhensions mal fondées de l'ignorance et contre les théories entêtées de la routine.

La Chambre de commerce qui, depuis sa première constitution, en 1819, avait stimulé, encouragé et soutenu l'éminent ingénieur dans les efforts multipliés qu'il avait dû faire pour régénérer le port de Boulogne, lui décerna, le 2 mai 1836, une médaille d'or de 600 francs, à titre d'*Hommage* et de *Reconnaissance*, pour les services qu'il venait de rendre aux intérêts locaux.

Quelques jours plus tard, le Conseil municipal se joignit à cette manifestation de publique gratitude; et, le 11 mai, après avoir constaté la réussite des travaux du port, et « les immenses avantages qui en résultaient « déjà pour la navigation, pour le commerce et pour la ville », il ajoutait : « Ce succès complet et désormais incontesté, qui assure à la ville de « Boulogne un avenir de prospérité indépendant des événements, est dû « aux talents distingués de M. Marguet, ingénieur en chef de la localité, « qui a conçu les projets et les a fait exécuter avec la plus grande habileté. » Enfin, pour sanctionner ce bel éloge, au moyen d'un mémorial éclatant et durable, « le Conseil municipal, organe des habitants, vota, en faveur de « M. Marguet, une épée d'honneur de la valeur de 1,000 francs, comme « un témoignage de la reconnaissance qui lui est due, ajouta-t-il, à si « juste titre. »

Cette récompense honorifique fut autorisée par ordonnance royale du 2 février 1837; et ce fut M. Chauveau-Soubitez qui fut chargé de l'exécution de cette épée d'honneur que M. Marguet regardait avec raison comme un objet « d'un prix inestimable » qu'il serait fier de « porter avec « honneur » et de léguer ensuite « avec orgueil à ses enfants pour les engager « à suivre ses traces », suivant les termes dont il se sert dans la lettre de remerciements qu'il adressa le 19 mai 1836 à M. Al. Adam, pour être mise sous les yeux du conseil.

A ces diverses récompenses, le gouvernement ne tarda pas d'ajouter la croix de la Légion d'honneur.

« Devenu Boulonnais par les liens qui l'attachaient à notre ville »,

suivant son expression, M. Marguet continua de la servir de toutes ses forces, avec un zèle et un dévouement qui ne se ralentit jamais. Entré au Conseil municipal le 25 mai 1837, successivement réélu sans interruption les 11 juin 1843, 31 juillet 1848 et 17 octobre 1852, il fut l'un des membres les plus assidus et les plus actifs des diverses assemblées communales dont il fit partie. Les registres aux délibérations et les dossiers des affaires témoignent de la part considérable qu'il prit à l'étude de toutes les questions qui se rapportaient à ses aptitudes particulières et à son expérience des matières scientifiques. Esprit net et lucide, mathématicien exact et profond, il a bientôt fait de trouver la solution d'une difficulté; et les rapports qu'il rédigea, au nom des nombreuses commissions dont il fit partie, demeureront comme des modèles à suivre, mais difficiles à imiter.

Son amour des classes ouvrières, avec lesquelles ses fonctions d'ingénieur l'avaient si longtemps mis en rapport, se manifesta d'une manière touchante et sensible, lorsque, brusquement mis à la retraite par un gouvernement qui aurait pu longtemps encore utiliser ses services, il dut chercher un aliment nouveau à son infatigable activité. Retiré de ses fonctions, à la fin de l'année 1848, il offrit de se charger gratuitement de l'enseignement du dessin linéaire, alors sans professeur, et ce ne fut pas sans admiration que l'on vit l'éminent vieillard qui avait tenu si magistralement la règle et le compas, descendre aux minutieux détails des éléments de son art, pour en montrer les premiers rudiments aux commençants inexpérimentés qui fréquentaient l'école communale. Ce cours fut continué par lui jusqu'à la fin de l'année 1849, où des raisons de santé l'obligèrent seules à l'interrompre; et il n'en voulut recevoir d'autre rémunération que celle de voir appliquer à des dépenses d'acquisition de matériel pour l'école, les fonds restés libres aux budgets pour le traitement du professeur. C'est ce que, du reste, le Conseil municipal s'empressa de lui accorder, en lui offrant une fois de plus, à cette occasion, le témoignage de sa profonde gratitude.

L'estime que l'administration et le Conseil municipal faisaient du concours précieux que M. Marguet s'efforçait, en toutes circonstances, de prêter à la ville de Boulogne, s'affirma de nouveau lorsque celui-ci, obéissant à d'impérieuses considérations de famille, se résolut à son grand regret à quitter cette ville, « dans laquelle s'étaient écoulées les plus belles années de sa vie publique » et qu'il donna, le 1er avril 1853, sa démission de conseiller. M. Fontaine lui en adressa le témoignage profondément senti dans la lettre qu'il lui écrivit le lendemain même; et le Conseil, dans sa séance du 25 avril, s'empressa d'en consigner l'expression au procès-verbal, en déclarant que l'assemblée était unanime à apprécier « l'expérience, les lumières et les talents distingués du membre démissionnaire ».

Mais, loin de Boulogne, M. Marguet ne se désintéressa jamais des choses qui se passaient dans sa ville d'adoption. La construction de notre bassin à flot, dont il avait étudié les premiers projets dans une brochure publiée en 1842, à propos de la question alors si agitée du chemin de fer; les diverses améliorations proposées pour notre port, et cette année même, la controverse du port d'Audresselles avec tous les contre-projets qui s'y sont rattachés, l'ont trouvé toujours préoccupé de ce qui fut toute sa vie sa grande préoccupation, l'avenir et la prospérité du port de Boulogne.

Mais le poids des ans et les fatigues d'une existence laborieuse, entièrement consacrée à l'étude des choses les plus abstruses, commençaient depuis quelque temps à courber sa verte vieillesse; et il s'est éteint doucement, au milieu de sa famille dont il était le patriarche vénéré.

Puisse le souvenir de son dévouement à la chose publique, de son désintéressement et de ses vertus, alléger la douleur de ceux qui pleurent la perte qu'ils viennent de faire! Interprète des regrets et de la reconnaissance de la ville de Boulogne, nous devions cet hommage à M. Marguet, heureux si, dans ces quelques lignes consacrées à sa mémoire, nous avons pu donner une idée de ce qu'il fut pour notre cité, un bienfaiteur et un bon citoyen!

(*Bibliographie*, II, 217). (*Impartial*, 7 décembre 1870).

---

30 novembre 1856.

SOCIÉTÉ HUMAINE.

« Il y a environ deux ans, lisons-nous dans le cahier d'observations du Budget de 1828, que plusieurs personnes bienfaisantes se sont réunies sous le titre de Société Humaine, avec l'agrément du gouvernement, pour donner des secours aux personnes retirées des flots et pour placer sur la plage, destinée aux bains de mer, des nageurs expérimentés, munis de légères embarcations, afin d'avertir et de secourir les nageurs en danger.

« Les résultats de cette utile association ont surpassé les espérances. Tous les ans nous avions à gémir sur la perte de quelque baigneur, et depuis que la Société Humaine est établie, nous n'avons eu à déplorer aucun accident de ce genre.

« Boulogne devant une partie de sa prospérité aux étrangers et aux nationaux qui viennent y prendre des bains de mer, l'administration municipale doit, dans l'intérêt local comme dans l'intérêt de l'humanité, protéger de tous ses moyens une association de cette nature. Jusqu'ici les fonds avaient été faits par une réunion de souscripteurs ; mais, comme leur

zèle pourrait se lasser et d'ailleurs les fonds fournis deviendraient insuffisants, le Conseil croit remplir un devoir, en votant 500 francs pour 1828. »

Le texte de cette délibération fait parfaitement connaître quelle a été l'occasion de la fondation de la Société Humaine, et quel est son principal but d'utilité locale, la protection et la surveillance des baigneurs. C'est tout particulièrement à ce titre qu'elle a été, on le voit, subventionnée par l'administration municipale. Au budget de 1836, cette subvention s'est élevée à la somme de 1000 francs, afin de mettre la Société à même de pourvoir à l'entretien du bateau de sauvetage que le gouvernement venait de lui donner. En élevant ainsi au double le chiffre des premières libéralités de la Ville, le Conseil municipal s'est plu à constater que l'institution qui en était l'objet, « acquiert chaque jour de nouveaux droits à la protection des amis de l'humanité. »

Mais le temps marche, les besoins s'accroissent et les services à rendre deviennent de plus en plus nombreux. En 1850, lorsque le maire de Boulogne, M. L. Fontaine, prépara le budget de l'année 1851, il reconnut que l'allocation de 1000 francs votée depuis quatorze ans à la Société Humaine n'était plus en rapport avec les services rendus par cette Société, ou avec ceux qu'elle était appelée à rendre; et il fit élever la subvention à 1,500 francs. Elle a été portée à 2,000 francs au budget de 1867.

(*Impartial*, 30 novembre 1870).

---

30 novembre 1856.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR L'EXISTENCE D'UN

SIÈGE ÉPISCOPAL DANS LA VILLE DE BOULOGNE

AVANT LE VIIe SIÈCLE.

> Bononia urbs est Belgicæ secundæ, Episcopatu jam à mille ac ducentis annis ornata; qui posteà cum Tarvanensi Morinorum conjunctus fuit, et Tarvanâ eversâ, restitutus.
>
> (J. Bolland. *Act. SS. Januar.*, I., p. 335).

INTRODUCTION

Depuis que, cherchant avec ardeur à connaître et à juger les faits qui se sont produits dans le passé, les écrivains des trois derniers siècles ont porté la critique sur tous les documents que renferment les immenses archives du genre humain, une grande révolution s'est opérée dans l'histoire: tout a été remué, discuté, mis en question; les hommes et les faits

ont subi le contrôle d'appréciations diverses. Que devient au milieu de ce travail le vaste édifice que composent les annales des peuples? Décomposés par l'analyse, émiettés, pour ainsi dire, pierre à pierre, les matériaux qu'on a employés pour le bâtir sont soumis à la vérification d'une étude incessante.

Ce n'est pas que nous prétendions blâmer la curieuse investigation de celui qui recherche les fondements de la science, et qui ne veut entendre que des témoins fidèles. Nous constatons seulement que, sur beaucoup de points, l'histoire est à refaire. Trop maltraités par la critique, certains faits ont été ébranlés de telle manière qu'ils n'obtiennent plus de croyance et sont relégués parmi les fables. D'autres points, au contraire, négligés par les savants, qui n'y ont pas vu matière à difficulté, sont exploités avec art par des hommes de mauvaise foi qui mêlent le faux au vrai, et torturent les chroniques pour en extraire des mensonges. Ou bien encore, c'est l'ignorance, l'impéritie, la vanité des idées préconçues, qui, de vive force, s'emparent du terrain historique pour y bâtir des chimères, où s'abritent les romans artificieux d'une imagination rêveuse.

Au milieu de ces écueils et de ces mauvais exemples, il est parfois bien difficile de suivre exactement la droite voie : pour le faire, il faut avoir une grande rectitude d'esprit, une remarquable sûreté de coup d'œil, et, grâces à de nombreuses lectures, posséder une profonde érudition. Les matériaux jonchent le sol : avec un peu de patience, il est encore facile de les recueillir ; mais les assembler avec art, reconstituer ces assises renversées, voilà l'épreuve qui déconcerte les esprits superficiels, quand ils entreprennent d'aborder les travaux historiques.

Toutes les parties de l'histoire ont eu à souffrir plus ou moins des tentatives aventureuses, que les ouvriers de la pensée ont faites en sens divers sur leur domaine ; mais la partie la plus maltraitée est sans contredit l'histoire ecclésiastique. Battue en brèche par les passions des mécréants, désertée ou lâchement défendue par ses amis, elle s'est vu contester ses plus beaux titres et ravir un à un les plus riches fleurons de sa couronne. Le moment est venu d'un nouveau triomphe pour elle ; une noble revanche lui est préparée. Malgré le zèle importun et malhabile de ceux qui la compromettent encore par une défense outrecuidante, ou qui croient servir sa cause par des publications banales, l'histoire ecclésiastique s'éclaire aujourd'hui d'une nouvelle lumière. Les passions qu'avaient soulevées certains orages, se sont apaisées ; le feu des discordes s'est éteint : l'on juge maintenant plus à loisir et d'un œil plus serein les proportions harmonieuses de ce temple magnifique.

M. l'abbé Robitaille, si avantageusement connu dans tout le diocèse, vient d'écrire quelques pages sur un des points les plus difficiles de nos

antiquités ecclésiastiques. C'est un terrain scabreux sur lequel il pose un pied ferme et sûr, parmi les obstacles de la route. Son érudition riche et variée, sa réserve dans les choses douteuses, son argumentation solide quand il est en face d'une vérité méconnue, donnent à son œuvre une physionomie simple et digne qu'on n'est plus habitué à rencontrer dans les écrivains de notre temps.

La fureur de paraître, les instincts jaloux de la destruction, certains travers d'esprit, un peu de science indigeste, suffisent quelquefois pour imposer au vulgaire; mais la poursuite impartiale de la vérité, l'étude patiente et réfléchie, ces âpres labeurs, où l'esprit, désintéressé de toute préoccupation, s'applique à résoudre de bonne foi tous les problèmes que les siècles lui posent; voilà ce qu'on trouve trop rarement parmi les écrivains qui s'occupent d'histoire.

Malgré les occupations laborieuses du ministère paroissial, M. l'abbé Robitaille s'est livré pendant de longues années à l'étude consciencieuse du passé de notre pays. L'Académie d'Arras l'a récemment admis dans son sein, pendant qu'il poursuivait silencieusement l'objet de ses recherches, peu avide de cette publicité prématurée dans laquelle tant de maladroits auteurs lancent témérairement leur érudition d'emprunt. M. l'abbé Robitaille vient de donner au public un petit travail qui révèle un profond savoir. Nous espérons bien que les annales de notre pays s'enrichiront de ses dissertations judicieuses, et que la plume, qui a été si tristement brisée aux mains du docte abbé Fréchon, sera heureusement reprise par M. l'abbé Robitaille, pour traiter en connaissance de cause l'histoire ecclésiastique de l'Artois.

En attendant que d'autres écrits sur ces matières viennent satisfaire notre impatience, nous avons résolu de signaler aux amis de l'histoire de Boulogne la thèse très importante que M. l'abbé Robitaille vient de faire paraître sur les origines de l'Eglise d'Arras, et par là même sur l'époque où le Christianisme s'est établi dans nos contrées (1). Ce sera pour nous un encouragement à rechercher aussi les origines de l'Eglise de Boulogne. Fort des arguments par lesquels on prouve l'ancienneté du siège épiscopal d'Arras, nous essaierons de montrer que notre ville peut faire valoir les mêmes droits : heureux si, donnant à cette assertion un plus grand degré de probabilité, nous savons rendre notre Eglise plus vénérable et plus chère au cœur de ses fidèles.

(1) *Recherches sur l'ancienneté de l'église d'Arras*, par M. l'abbé Robitaille, chanoine titulaire du diocèse d'Arras (publiées d'abord dans le journal *la Société*). Brochure in-8° de 36 pp. Arras, typ. Lefranc, 1855.

I

Ancienneté des sièges épiscopaux de la Gaule et de celui d'Arras en particulier.

Pendant tout le moyen âge, dans les légendes et les chants liturgiques composés en l'honneur de nos saints patrons, aux voussures des portails et dans les splendeurs des vitraux, on lisait les vieux récits du combat des martyrs et l'histoire des hommes apostoliques qui ont fondé nos églises. C'étaient les ancêtres qui avaient transmis la mémoire de ces faits glorieux, peut-être altérés çà et là par la pieuse imagination des chroniqueurs, mais restés vrais au fond. Il ne s'agit pas ici des détails plus ou moins naïfs, des miracles plus ou moins extraordinaires que contiennent les anciennes légendes des saints : nous voulons parler de cette tradition presque universelle, qu'on trouve dans les annales de nos diocèses, relativement à l'origine apostolique de la plupart des sièges épiscopaux les plus célèbres de la Gaule.

Malheureusement, quelle que soit l'importance des faits, les documents qui concernent ces époques reculées sont bien rares et souvent aussi trop peu concluants. Il en est toujours ainsi des origines : le fleuve est connu, mais la source est cachée. La critique s'est exercée vivement sur le premier âge de nos églises ; elle a prétendu les dépouiller de leurs titres et contester leur ancienneté. Ce procès est-il fini, la sentence prononcée par les juges est-elle sans appel ? Notre siècle ne paraît pas l'avoir cru. Pour ne citer qu'un exemple, et sans rappeler ici l'admirable travail de M. l'abbé Faillon sur l'apostolat de Sainte Marie-Madeleine et de Lazare dans la Provence (1), travail qui est peut-être ce que la génération actuelle a vu publier de plus savant et de plus judicieux, nous dirons seulement que la question relative à l'origine apostolique de l'Eglise de Limoges, discutée à Rome devant la Sacrée Congrégation des Rites, au tribunal le plus savant et le plus sévère de tous en matière d'histoire ecclésiastique, vient d'y obtenir une solution favorable qui met en défaut la critique des derniers siècles.

M. l'abbé Robitaille adopte pleinement les conclusions des maîtres actuels sur ces faits controversés. A ses yeux, les écrivains de l'école précédente ont été trop sévères et se sont montrés trop exigeants. Il passe en revue dans une brève analyse les divers témoignages qui tendent à prouver l'introduction du Christianisme dans notre pays, dès le temps même des apôtres ; puis énumérant les différentes missions que les Papes

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte Marie-Madeleine en Provence*, 2 v. in-4°, édit. Migne, 1848.

envoyèrent successivement dans les Gaules, il recherche l'époque à laquelle peut remonter la fondation des antiques métropoles de Reims et de Trèves. Partant de là, il interroge les traditions, explore les annales, et, joignant les inductions du raisonnement aux textes positifs des historiens, il conclut en ces termes, qui résument le plan de sa thèse et l'importance relative de ses arguments : « En rendant publics les résultats de nos recherches « historiques sur l'Eglise d'Arras, nous nous sommes proposé de prouver : « premièrement que Saint Vaast n'en était pas le premier évêque connu... « Nous avons voulu, en second lieu, établir les motifs sur lesquels nous « nous appuyons pour assigner à ce siège une haute antiquité, et le faire « remonter même aux temps apostoliques. Nous croyons avoir démontré « d'une manière solide qu'il existait avant le milieu du troisième siècle, « et qu'à cette époque il avait sa délimitation ou sa circonscription terri- « toriale en qualité de suffragant de Reims. »

Ce travail de M. l'abbé Robitaille, la nature des arguments qu'il renferme, la lumière qu'il jette sur l'organisation entière de la province de Reims, au IIIe siècle de notre ère, nous conduisent naturellement à faire sur l'Eglise de Boulogne une étude analogue. Les deux thèses se prêteront un mutuel appui ; et la probabilité de l'une deviendra plus évidente, à mesure qu'elle s'éclairera de tout le jour qui sera jeté sur l'autre.

II

Origines de la Métropole de Reims; cités qui en dépendent.

La métropole de Reims, érigée par Saint Pierre lui-même, qui en aurait sacré le premier archevêque, Saint Sixte, martyrisé sous Néron, comme l'attestent plusieurs anciens martyrologes (1), ou du moins fondée par le Pontife romain, à une époque peu éloignée des temps apostoliques (2), la métropole de Reims, disons-nous, a reçu de bonne heure une complète

(1) *Martyrol. rom. Kal. Septemb :* « Rhemis in Gallia sancti Xysti discipuli B. Petri apostoli, qui ab eo primus ejusdem civitatis Episcopus consecratus, sub Nerone martyrii coronam accepit. »

Cf. Baronius. Not. in martyrol. rom. ipso die, ubi Usuardus et Ado ; *Annal. ecclesiast.* An. 46, n° 2.

(2) Le propre actuel des SS. du diocèse de Reims, approuvé à Rome en 1850, reconnaît Saint Sixte comme le premier titulaire de ce siège : « In qua (Remorum civitate) primus cathedram episcopalem obtinuit ; » mais l'époque de sa mission n'est pas déterminée : « Peractis... Apostolorum... legationibus... *non longo post temporum intervallo*, ex urbe Romana prodierunt... fidei propugnatores... inter quos... Sixtus et Sinicius. » Comme on le voit, si ce n'est pas au siècle même des apôtres, c'est du moins peu de temps après, qu'a été fondé le siège de cette Métropole.

organisation. M. l'abbé Robitaille a montré que cette organisation paraît avoir été définitivement arrêtée, vers l'an 260, par le pape Denys, si toutefois il n'est pas probable qu'elle remonte plus haut.

Or, l'Eglise de Reims trouve dans ses traditions qu'elle avait autrefois sous sa dépendance douze cités épiscopales, chiffre mystique offrant dans sa perfection l'image d'une province complète, modelée sur l'institution primitive du collège apostolique. Les cités sur lesquelles la métropole de Reims exerçait sa juridiction sont toutes celles de la seconde Belgique que mentionnent les notices officielles de l'Empire romain, savoir : *Civitas Suessionum*, Soissons, *Civitas Catellaunorum*, Châlons-sur-Marne, *Civitas Veromanduorum*, ville ruinée par les barbares, capitale du Vermandois, *Civitas Atrebatum*, ARRAS, *Civitas Cameracensium*, Cambrai, *Civitas Turnacensium*, Tournai, *Civitas Silvanectum*, Senlis, *Civitas Bellovacorum*, Beauvais, *Civitas Ambianensium*, Amiens, *Civitas Morinûm*, Térouanne, *Civitas Bononiensium*, BOULOGNE-SUR-MER (1). Il faut y joindre Laon, érigé au VIe siècle par Saint Remy.

On signale la présence d'un siège épiscopal dans toutes les cités de cette partie de la Gaule, au moins à partir du IIIe siècle : Arras est du nombre ; et M. l'abbé Robitaille en conclut qu'Arras est une église dont la fondation remonte à une époque reculée de l'histoire du Christianisme. Boulogne aussi fait partie des cités impériales de la seconde Belgique ; nous en conclurons que l'on peut à bon droit tirer des mêmes prémisses les mêmes conséquences en sa faveur, et lui attribuer l'honneur d'un siège épiscopal, bien que ce fait ait laissé dans l'histoire des traces moins profondes.

III

Tentative des Boulonnais, en 1159, pour obtenir un évêque particulier.

Pour mieux envisager la question qui nous occupe, il est nécessaire de partir d'un point d'appui plus ferme que celui des présomptions historiques, quelque fondées qu'elles puissent être. Interrogeons l'histoire de Boulogne, prenons à quelque endroit solide la chaîne des traditions : nous pourrons ensuite en dérouler les anneaux avec plus d'évidence.

Un chroniqueur, justement estimé pour son exactitude, le continuateur de Sigebert de Gembloux, Robert de Thorigny, abbé du Mont-Saint-Michel, mort en 1186, rapporte un fait qui va nous servir à établir plus sûrement les bases de notre thèse.

(1) Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. I., p. 123. Cette notice paraît avoir été dressée sous l'empereur Honorius (mort en 423). On en rencontre partout de nombreuses copies.

« L'an 1159, dit-il, après la mort de Milon, évêque de Térouanne, on « élut pour lui succéder, un archidiacre de cette même église. Le nouveau « prélat s'appelait Milon, comme son prédécesseur, et il avait été comme « lui chanoine régulier. L'archevêque de Reims (Samson de Mauvoisin), « se disposait à le sacrer, lorsque le clergé de la cité de Boulogne, ayant « été longtemps soumis à l'évêque de Térouanne, et *voulant dès ce « moment avoir un évêque particulier*, COMME IL L'AVAIT EU AUTREFOIS, « (*proprium Episcopum habere, sicut antiquitùs habuerant*), empêcha « l'archevêque de sacrer Milon II sous un autre titre que celui d'évêque de « Térouanne. Pour cela, les Boulonnais recoururent, par un appel, à l'au- « torité du siège apostolique. L'élu de Térouanne ne voulut point céder « devant les prétentions du clergé de Boulogne ; et n'ayant pu être sacré « à Reims, à cause de cette opposition, il se rendit à Rome où le pape lui « donna la consécration (1). »

Il doit paraître étrange de voir le clergé de Boulogne s'opposer tout-à-coup, en 1159, à la consécration d'un évêque de Térouanne, et réclamer un titre épiscopal distinct. Nous allons expliquer quelle fut l'occasion de cet incident, et tâcher de mettre en lumière les causes de cette démarche.

IV

Occasion de cette démarche. — Efforts des populations et du Saint-Siège, au XIe siècle, pour le rétablissement des anciens sièges épiscopaux, dans la province de Reims. — Boulogne doit être compté parmi les douze évêchés primitivement soumis à cette Métropole.

Un demi-siècle auparavant, le pape Urbain II, pontife d'origine française, né à Châtillon-sur-Marne, écrivait à Raynold, archevêque de Reims, une lettre dont il importe de reproduire le passage suivant :

« Il arrive souvent, dit-il, que par l'effet des persécutions, certaines « Eglises se trouvent privées de leur rang, de leurs peuples et mêmes « de ressources temporelles. On les soumet alors à la domination d'une « autre Eglise. Mais après que, par le secours de la providence divine, elles « commencent à recouvrer ce dont elles étaient privées, elle reprennent « leur ancienne dignité (2). »

Ces paroles d'Urbain II avaient trait à l'Eglise d'Arras, qui était soumise

(1) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 304 et t. XV, p. 748.

(2) Urbani PP. II. Ep. 1 et 7 ; ap. *Recueil* sup. cit., t. XIV, p. 738 ; Labbe, *Concil.*, t. X, p. 448 ; Baluze, *Miscellan*, t. V, p. 237.

depuis longtemps à l'évêque de Cambrai. Une séparation fut provoquée à la fin du XIe siècle; voici dans quelles circonstances :

« Gérard II venait de mourir, après avoir gouverné pendant seize ans les Eglises toujours réunies de Cambrai et d'Arras. Quand il s'agit de lui donner un successeur, la division se mit parmi le clergé, et bien que de nombreuses assemblées fussent convoquées pour l'élection d'un nouveau pasteur, un temps notable s'écoula, sans qu'on avançât à rien. Le clergé d'Arras, impatient de la juridiction d'un pontife étranger, et croyant l'occasion favorable pour s'en affranchir, s'adressa au pape Urbain II, pour en obtenir la réintégration de cet ancien siège dans ses droits primitifs. Des considérations puissantes militaient en faveur de cette demande, l'intérêt spirituel des peuples, la dignité et l'antiquité de l'Eglise elle-même, le désir de rendre à la métropole de Reims ses douze suffragants, les pressantes sollicitations de Philippe roi de France, l'intention de faire sentir son juste ressentiment aux habitants de Cambrai, fauteurs de l'Empereur Henri, malgré l'excommunication qu'il avait encourue : tels furent les graves motifs qui déterminèrent le Souverain Pontife à se rendre aux vœux des Atrébates; il donna à ce sujet deux bulles, datées des nones de décembre; par l'une il autorisait le clergé et le peuple d'Arras à se choisir un évêque; par l'autre, il enjoignait au métropolitain de sacrer et d'installer le nouvel élu (1093) (1). »

Il n'entre pas dans notre dessein de raconter les différentes traverses que les Atrébates eurent à souffrir, avant l'installation définitive de Lambert de Guines, qu'ils élurent alors pour continuer la série interrompue de leurs évêques. Ce qui nous importe c'est de signaler toute la portée du précédent que pose le Souverain Pontife, et de faire remarquer l'effet moral produit dans la province de Reims par le rétablissement du siège d'Arras.

Dans les lettres qu'il écrivit à cette occasion, le pape Urbain II, qui avait été chanoine et archidiacre de Reims, et qui pouvait connaître parfaitement les traditions de cette métropole, témoigne à plusieurs reprises le désir de la ramener « à l'intégrité de son ancienne dignité », *ad integritatem antiquæ dignitatis* (2); il reproche à l'archevêque Raynold de ne pas être assez soucieux du « rétablissement de son église », *pro metropolis redintegratione* (3); enfin, ce qui est très concluant pour notre cause, et confirme les inductions que nous avons tirées plus haut de la

(1) Fréchon, *Notice sur Lambert de Guisnes, évêque d'Arras*, pp. 8 et 9 au t. VI, des Mém. de la Société des Antiq. de la Morinie.

(2) Urbani PP. II. Ep. 5 et 6.

(3) Ep. 8.

liste des cités impériales, le pape exprime la volonté de remettre en son ancien état cette Eglise de Reims, *qui avait autrefois douze Eglises épiscopales* : « *Voluntatis etenim nostræ est Remensis ecclesiæ, olim duo-* « *decim Episcopatuum, dignitatem, Deo cooperante, in pristinum gradum revocare* (1). »

On ne saurait nier la valeur historique des paroles du Pontife romain, relativement à la composition de la province de Reims. Ce n'est pas seulement dans sa lettre à l'archevêque Raynold, et comme à la dérobée, qu'il consigne ce fait des douze Eglises autrefois confiées à l'administration métropolitaine. Au concile de Clermont, en 1095, en présence des cardinaux romains, devant treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, plus de quatre-vingt-dix abbés et nombre d'honorables et religieuses personnes, clercs et laïques, de différentes provinces, le pape, assis sur son trône, fit lire la bulle qui rétablissait le siège d'Arras. Cette bulle commence ainsi :

« Il est constant, d'après les règlements des saints canons, qu'une pro-
« vince est complète et doit avoir son métropolitain, quand elle se com-
« pose de douze évêchés. Or, la seconde Belgique est bien une province
« complète, puisque l'on sait qu'elle a eu autrefois douze évêques, et
« l'Eglise de Reims est à bon droit métropolitaine, puisqu'elle commande
« à un si grand nombre de suffragants. Mais comme, ainsi que l'exigeaient
« les péchés des habitants, certaines villes ont été ruinées par les invasions
« des barbares, ce nombre de douze a été diminué (2). »

La lecture de ce document fut écoutée dans le plus religieux silence par toute l'assemblée, qui l'accueillit avec applaudissement et y donna par son adhésion une confirmation solennelle ; *intente et sub magno silentio ab omni concessu Concilii auditum, collaudatum et confirmatum est* (3).

L'assertion du pontife est formelle : l'Eglise de Reims était composée de *douze évêchés*. Par suite du malheur des temps, quelques-uns de ces évêchés ayant été incorporés à un des sièges voisins, le pape se met en devoir de les rétablir. Arras, « l'une des plus nobles Eglises de la province, » ce sont les termes dont il se sert, « avait été autrefois le siège d'un évêché » ; « elle avait eu son évêque propre, » *proprium pontificem habuit* (4) ; malgré toutes les oppositions, la séparation se fait, le joug de Cambrai est secoué, *jugo Cameracensis subjectionis excusso* ; quelle leçon pour les Eglises voisines qui auraient à faire valoir les mêmes

(1) Urbani PP. II. Ep. 1.
(2) *Privilegium Atrebatensis ecclesiæ, Recueil* cit.
(3) Labbe, *Concil.* sup. cit., p. 448.
(4) Urbani PP. II. Ep. 7.

titres qu'Arras ! comme le clergé et le peuple de ces Eglises, à cette époque de foi, où la présence d'un évêque était chose si précieuse et si enviée, durent suivre avec intérêt les détails de cette affaire ! Quelles espérances ne forma-t-on point dès lors, à Boulogne, à Tournai, où les peuples gémissaient de n'avoir point de pasteur, *quasi episcopum non habentes* ?

Et ce n'était pas l'archevêque de Reims, qui, pour augmenter l'honneur de son Eglise, réveillait ces souvenirs. La lenteur calculée qu'il mettait à répondre aux exhortations du pontife, montre assez qu'il était plutôt opposé que favorable aux projets du Saint Père. « Nous supportons avec peine, « lui écrivait ce dernier, que vous ayez résisté si obstinément à notre « Constitution et au rétablissement de votre Eglise (1). » Ainsi l'on ne peut dire que ces faits aient été produits par l'ambition du métropolitain, et l'objection s'arrête devant l'évidente impartialité du chef de l'Eglise.

Rome avait posé le principe de la séparation des évêchés réunis ; elle avait rétabli le siège d'Arras ; elle voulut continuer son œuvre. La ville de Tournai, après avoir joui autrefois d'un évêque particulier, s'était vue depuis la mort de Saint Eleuthère (532), incorporée au diocèse de Noyon. En 1113, Pascal II avait songé à rétablir cette Eglise dans sa dignité première, mais il en avait été empêché par des raisons d'un intérêt général, parce que l'on craignait un schisme en France, à cause de certaines irritations du moment (2). Une nouvelle tentative faite sous le pontificat d'Innocent II fut encore traversée par des susceptibilités politiques, et bien que Rome se montrât favorable, on ne put rien conclure (1142) (3). Cependant, peu d'années après (1146), Eugène III, provoqué, dit-il, par les fréquentes exhortations de Saint Bernard et de plusieurs personnes religieuses, résolut d'accomplir ce qu'avait commencé son prédécesseur. L'évêque de Noyon, Simon de Vermandois, qui occupait pour lors les deux sièges, venait de partir pour la croisade avec le roi Louis VII. Eugène III n'attendit pas son retour, ni sa mort, pour remédier aux maux dont se plaignait la malheureuse Eglise de Tournai : « Nous avons « appris, s'écrie le zélé pontife, quels sont les nombreux et graves dom- « mages que les fidèles de ce pays souffrent dans l'âme et dans le corps, « parce que, depuis longues années, à *longis retro temporibus*, ils sont « privés de pasteur particulier, *in proprii pastoris absentiâ*. Nous « savons, continue-t-il, qu'il y a dans un même évêché plusieurs milliers

(1) Urbani PP. II. Ep. 8.

(2) Ivon. Carnot. Ep. 137 (*Recueil* cit., t. XV, p. 160). L'année suivante (1114), Pascal II n'en écrivit pas moins au clergé de Tournai une lettre par laquelle il permettait de faire pour cette ville l'élection d'un évêque particulier : mais le roi Louis VI s'opposa à toute innovation dans l'état de cette Eglise.

(3) Herimannus Tornac. (Ibid., p. 437).

« d'hommes qui n'ont jamais vu d'évêque, et qui partent de ce monde, « sans avoir reçu l'onction du saint chrême que les fidèles reçoivent de la « main des évêques, pour combattre avec courage contre les embûches du « démon (1). »

Ainsi la province de Reims voyait reparaître peu à peu « l'ancienne dignité de son Eglise » : désormais elle pouvait compter à ses conciles onze suffragants. Le douzième, le seul qui restât à rétablir, était Boulogne. Comment, après les deux faits que nous venons de raconter, le clergé de cette ville n'aurait-il pas essayé de réclamer aussi son évêque à part ?

La mort de l'évêque de Térouanne, Milon Ier, sous l'épiscopat duquel avait eu lieu la séparation de Noyon et de Tournai, offrait une occasion favorable : on la saisit sans hésiter.

Cette fois, l'initiative ne venait pas du Saint-Siège. Avant d'entreprendre publiquement les démarches qui devaient amener le rétablissement de leur siège épiscopal, les habitants d'Arras, et plus tard ceux de Tournai, s'étaient gagné des sympathies et cherché des défenseurs : les Boulonnais ne paraissent pas avoir préparé leur cause. Peut-être se sont-ils crus assez forts de leur droit pour négliger toutes ces précautions humaines, ces négociations habiles, qui sont pourtant nécessaires au succès des réclamations les plus légitimes.

Pour nous renseigner sur le fait historique, qui est l'objet de ce commentaire, nous n'avons que le court récit de Robert du Mont, cité plus haut, et la lettre que le pape Alexandre III écrivit à l'archevêque de Reims, afin de lui rendre compte de sa décision (2). Cette pièce nous permet d'entrer dans des détails plus circonstanciés sur les divers incidents de ce débat.

V

Histoire de la tentative des Boulonnais en 1159 ; pourquoi fut-elle infructueuse ?

L'élection de Milon II avait été faite régulièrement par les chanoines de Térouanne, à qui appartenait le droit de choisir leur évêque. On n'avait rien à reprocher au prélat, qui fût de nature à empêcher cette élection. Déjà, l'Eglise de Térouanne avait adressé au métropolitain la demande du sacre ; déjà l'évêque élu avait coupé sa barbe et rasé ses cheveux (3) ;

(1) Eugenii PP. III. Ep. 19-22 (*Recueil* cit., p. 436 et sqq.).

(2) Alexandri PP. III. Ep. 7 (Ibid., p. 748 et sqq.).

(3) Les usages capitulaires de l'église de Térouanne conservèrent longtemps avec sévérité ce point de discipline. En 1539, le jeune évêque des Morins, François

l'archevêque se disposait à lui imposer les mains, quand des chanoines de Reims vinrent annoncer l'opposition des Boulonnais. Deux chanoines de Boulogne, dont l'un est appelé Baude (Baldus), et dont l'autre n'est désigné que par la première lettre de son nom, E., venaient de jeter en avant le mot d'appel à Rome et d'invoquer l'autorité apostolique, pour interdire à l'archevêque de sacrer Milon II, à moins qu'il ne renonçât à gouverner l'Eglise de Boulogne, *nisi prædictæ ecclsiæ Bononiensi abrenuntiaret.* Samson, fils dévoué de la sainte Eglise romaine, respecta l'appel que Boulogne venait de faire en cour de Rome, et refusa de consacrer l'élu de Térouanne.

Milon II ne se laissa pas décourager : accompagné de plusieurs chanoines de sa cathédrale, il se rendit à Anagni, où se trouvait le pape Alexandre III. Le pontife témoigne dans sa lettre que les voyageurs arrivèrent auprès de lui, harassés de fatigue, se plaignant d'avoir éprouvé beaucoup de dommages, à cause de la prétention des Boulonnais, qui était pour eux l'occasion de tant de dépenses et de peines.

Les Boulonnais, de leur côté, s'étaient empressés d'envoyer auprès du pape une députation chargée de plaider leur cause. Milon n'avait rien négligé non plus pour que ses représentants arrivassent de bonne heure à la cour pontificale, afin de réfuter les arguments de la partie adverse. Le Pape donna audience aux avocats des deux Eglises ; il entendit leurs raisons et rendit une décision contraire aux réclamations de notre ville. La sentence, prise de l'avis commun des cardinaux, fut que l'Eglise de Boulogne devait « rester dans l'état où elle avait été jusqu'à ce jour », c'est-à-dire soumise à l'évêque de Térouanne : *præfatam Bononiensem ecclesiam in eo statu in quo ad hæc usque tempora fuerat, de communi Fratrum consilio, decrevimus permanere* (17 janvier 1160) (1).

Quels arguments les Boulonnais firent-ils valoir dans la discussion de cette affaire ; comment le représentant de leurs intérêts s'acquitta-t-il de la mission qui lui était confiée ? D'un autre côté, quelles raisons les adversaires opposèrent-ils aux instances du parti de la séparation ? C'est ce que nos documents ne nous disent point. Il n'y a qu'un mot à ce sujet dans la lettre d'Alexandre, et ce mot est une équivoque : *adversario à*

de Créqui, ayant fait son entrée solennelle dans la ville épiscopale, avant même d'être sacré, ne put obtenir de conserver sa barbe. La veille de cette cérémonie, il avait fait demander au Chapitre la permission de faire son entrée sans être rasé. Le Chapitre répondit : « Sibi videri quod idem episcopus conformiter ad chorum « barbam radat, quoniam jus canonicum clericos barbam nutrientes pro excom- « municatis habeat. » (14 juin 1539).

(1) Voir le *Cartulaire de N.-D. de Boulogne,* par D. H., nos XIX, XX, XXI.

causâ deficiente, l'adversaire (c'est-à-dire ici le défenseur de la cause de Boulogne), *abandonnant la poursuite de sa cause* (pourquoi ?), ou bien, ayant le dessous, *étant réfuté, débouté de ses dires;* nous ne savons lequel des deux sens il faut adopter comme certain.

Quoi qu'il en soit, ils ne purent comme leurs frères d'Arras, susciter leur procès avant l'élection de l'évêque. Leur démarche, arrivant trop tard, fut prise pour une protestation à l'encontre d'une opération régulière ; car la lettre du pape insiste particulièrement sur la validité de l'élection. Ils n'eurent pas probablement, comme ceux de Tournai, la facilité de faire voir les « grands dommages pour le corps et pour l'âme », causés par la trop grande étendue d'un diocèse (1). Le pape Urbain II avait pu dire que « la populeuse cité d'Arras surpassait de beaucoup, par le nombre de ses « habitants, la cité de Cambrai », à laquelle elle était soumise. Les Boulonnais ne pouvaient se faire forts de la même assertion : Térouanne, en effet, ne le cédait pas à Boulogne sous ce rapport.

Alexandre III ne jugea pas devoir suivre en cette circonstance les errements de ses quatre prédécesseurs. « Plein de compassion pour la « désolation de Milon et des chanoines qui étaient venus avec lui, touché « de leurs peines, de leurs fatigues et de leurs dépenses, » il voulut bien sacrer lui-même l'élu de Térouanne, pour exaucer les instantes prières des chanoines de cette Eglise, et le recommander à son archevêque en écrivant à ce dernier la lettre où nous avons puisé ces détails, et dans laquelle il laisse intacte la question de savoir si Boulogne avait eu autrefois des évêques particuliers.

Tels sont les faits qui se sont accomplis au milieu du XIIe siècle, dans la province de Reims. Nous y voyons clairement établie par le récit de Robert du Mont et les démarches des Boulonnais, l'opinion d'après laquelle Boulogne avait eu un siège épiscopal dans les siècles précédents. Voyons maintenant quels sont les fondements de cette tradition dans l'histoire.

VI

Témoignage de l'Eglise de Térouanne en faveur de l'ancien siège épiscopal de Boulogne.

L'Eglise de Térouanne, qui avait le plus grand intérêt à nier l'existence d'un siège épiscopal à Boulogne, puisque ce titre était une arme contre elle, et tendait à provoquer une séparation qui aurait considérablement

(1) On accusait à cette époque, pour le seul diocèse de Tournai, une population de plus de neuf cent mille âmes. Ce chiffre est remarquable. Heriman. Tornac. ap. d'Achery, Spicil., t. II, in-f°, p. 924, n° 214.

diminué sa gloire, l'église de Térouanne, disons-nous, n'a jamais révoqué en doute la vérité historique du fait. Milon II, dans le conflit que nous avons raconté, n'a cherché qu'à conserver Boulogne sous sa houlette pastorale ; il ne paraît pas avoir porté la discussion sur le fait en lui-même.

D'ailleurs, les chanoines réguliers de Notre-Dame de Boulogne possédaient, à l'appui de leurs traditions, un document officiel, émanant de l'autorité épiscopale et daté de l'an 1113, près de quarante ans avant l'installation de Milon II. C'est une pièce importante. qui confirme des privilèges extraordinaires, et qui a été produite et discutée cent fois, dans un grand nombre de procès, devant plusieurs juridictions, à Boulogne, à Térouanne, à Reims et au Parlement de Paris. Nous voulons parler de la charte de reconnaissance que le bienheureux Jean de Commines, évêque des Morins, donna en faveur de l'église de Notre-Dame, pour attester aux siècles futurs les grandes prérogatives dont elle jouissait. L'official de Térouanne, dans une sentence de l'an 1501, a vidimé ce document dont il a par là même reconnu l'authenticité.

Nous reviendrons dans la suite de ce travail sur les privilèges de l'église de Notre-Dame et sur les procès de préséance auxquels ils donnèrent lieu trop fréquemment. Enregistrons seulement ici la reconnaissance formelle que le bienheureux Jean de Commines a faite, en 1113 de l'ancienne tradition d'un siège épiscopal à Boulogne : « *Ecclesia Beatæ* « *Mariæ, quæ in urbe Bolonia sita est, Sedes Episcopalis et Ecclesia* « *Cathedralis ab antiquis temporibus posita est ;* » « l'église de Notre-Dame, qui est dans la ville de Boulogne, a été établie dans les temps antiques SIÈGE ÉPISCOPAL ET ÉGLISE CATHÉDRALE (1). »

Les renseignements que le XIIe siècle nous fournit, suffiraient à eux seuls pour faire reconnaître comme probable l'existence de la tradition de Boulogne. Or, une fois constatée, *la tradition d'une église vaut toujours, tant qu'il n'y a pas de témoignage positif contraire.* Tel est le principe généralement admis par la plus saine critique. C'est en effet montrer trop de rigueur que de repousser le témoignage oral des générations, lors même que l'absence de titre authentique les met dans l'impossibilité de justifier leur dire. Nous n'en sommes pas réduit toutefois à cette extrémité ; nous pouvons, en remontant le cours du temps, invoquer des autorités respectables à l'appui des assertions boulonnaises.

(1) A. Le Roy, *Hist. de N.-D. de Boulogne*, pièces justificatives, édit. 1681, p. 257 (édit. 1839, p. 321).

VII

Pendant tout le x*e siècle, les évêques de Térouanne résident à Boulogne. — Examen de quelques assertions.*

L'histoire des trois siècles précédents semblerait peut-être défavorable à la thèse que nous voulons établir. En effet, les Normands, après avoir plusieurs fois pillé et rançonné tout notre pays, détruisirent la ville de Térouanne et tous les établissements ecclésiastiques qu'elle possédait. L'évêque dut quitter sa résidence et son siège : « Les fidèles fuyaient et se cachaient de toutes parts, emportant avec eux les reliques des saints : les églises étaient brûlées et dépouillées, et les pierres du sanctuaire dispersées sur tous les chemins. Il n'y avait presque plus un monastère sur toute la côte qui ne fût ou profané ou privé de la protection de ses saints patrons (1). »

Dans un tel état de choses, les évêques de Térouanne, qui ne pouvaient trouver dans leur ville épiscopale un abri sûr, se réfugièrent à Boulogne et y firent leur résidence pendant tout le xe siècle. On n'a que fort peu de documents sur cette époque malheureuse ; et il est difficile d'en tirer quelque lumière pour éclairer les obscurités de notre histoire. Toutefois l'opinion commune des historiens est que, depuis l'an 889 jusque vers l'an 1004, les évêques Hériland, Etienne, Wicfrid, David, Lindulphe, Framery et Baudouin siégèrent à Boulogne. Etienne y fut inhumé ; Wicfrid y reçut la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Reims; mais tous gardèrent le titre d'évêque des Morins ou de Térouanne.

Etienne, qui assistait au Synode de Trosly en 909, y donne sa signature avec la qualification d'évêque des Morins, *Morinorum* (2) ; Wicfrid comparait au concile de Trèves en 940, Framery à celui de Reims en 993, et tous deux sont désignés dans les actes comme évêques Morins, *Morinensis* (3) ; Lindulphe s'appelle évêque de Térouanne, *Tarvanensis*, dans la signature qu'il appose au concile de Sainte-Marie en Tardenois, tenu en 972 (4). Les évêques de Térouanne, en changeant de résidence, n'ont pas changé de titre, et ce n'est pas de là qu'est venue, comme d'abord on pourrait le supposer, l'idée d'un siège épiscopal à Boulogne.

Toutefois, un moine anonyme de l'abbaye de Blandinberg (Gand), qui a composé, dans la dernière moitié du xie siècle, vers 1073, la vie de Saint

(1) Anonym. Blandinien. *Vit. S. Bertulphi*, cap. vi, n° 24, ap. Bolland. *Act. SS. Feb.*, I, p. 682.

(2) Labbe Concil., t. IX, p. 563.

(3) Ibid., pp. 632, 633 et 740.

(4) Ibid., p. 710.

Berthulphe de Renti, a parlé de Wicfrid, évêque de Térouanne, en lui donnant la qualification *d'évêque de Boulogne (Bononiæ), memoratæ civitatis episcopo Wigfredo* (1).

On voit assez que cet auteur a confondu la résidence de Wicfrid avec le titre épiscopal de ce prélat. Cependant si Boulogne a joui autrefois du privilège d'avoir un évêque particulier, comme l'affirment grand nombre d'écrivains, ne serait-on pas en droit de croire que cette ville a été regardée par l'historien de Saint Bertulphe comme étant un ancien siège épiscopal réuni à celui de Térouanne? Dans ce sens, le moine de Blandinberg n'aurait pas eu tort d'écrire à propos de notre ville cette phrase si explicite: « Erat quippe Bononia sui juris, munita tunc temporis civitas, mari « Morinorum propinqua, mercibusque marinis præcipua, Sede insuper « Episcopali et benedictione consecrata: » *Boulogne était alors* (sous le règne de Charles le Simple), *une ville indépendante, bien fortifiée, située sur la mer des Morins, très importante par son commerce maritime, et de plus sanctifiée par un* SIÈGE EPISCOPAL *et les bénédictions qu'y apportait la présence d'un évêque* (2).

La découverte qu'on fit du tombeau de l'évêque Etienne viendrait aussi confirmer l'interprétation que nous donnons de ce passage. Le chanoine Le Roy nous rapporte que lors des fouilles sacrilèges faites par les Huguenots dans la cathédrale de Boulogne en 1567, on trouva « dans un « espèce de caveau proche le grand autel, un grand sepulchre de plomb « dans lequel estoit un corps entier, avec cette inscription au-dessus: CORPUS STEPHANI QUONDAM BOLON. ET TARUAN. EPISCOPI (3). » Si l'inscription qu'on lisait sur le sépulcre d'Etienne est authentique et de première main, il s'ensuivrait qu'en 935, époque présumée de sa mort, on lui donnait les deux titres d'évêque de Boulogne et de Térouanne, comme de deux évêchés réunis sur une même tête.

Nous ne présentons pas cette assertion comme plus concluante qu'elle ne l'est en réalité. Nous nous sommes même ici un peu écarté de nos devanciers, qui ont avancé ces textes et leur ont voulu donner, pour la question qui nous occupe, une valeur que nous n'y trouvons pas. Il nous suffit d'avoir détruit l'objection qu'on pourrait y chercher; et s'il reste à ce sujet quelque doute dans l'esprit du lecteur, nous allons faire voir que l'opinion d'un siège épiscopal à Boulogne ne vient pas de la résidence momentanée que les évêques de Térouanne y ont faite au xe siècle.

(1) *Vit. S. Bertulphi*, sup. cit., n° 28, p. 682.
(2) Ibid., n° 25, p. 682.
(3) A. Le Roy. *Hist. de N.-D.*, édit. 1681, sup. cit., p. 157.

VIII

Témoignages de l'Archevêque Hincmar, au IXe siècle. — Les douze évêchés de la province de Reims; — Boulogne en faisait partie.

Avant que les violentes incursions des Normands eussent ruiné notre pays « et que tous les membres de l'ordre monastique et canonique, quittant leur résidence dévastée par les barbares, fussent allés ça et là chercher un autre asile (1) »; lorsque la mémoire des faits antérieurs, consignée dans les pieux légendaires des églises et dans les archives des monastères était présente et vive au cœur des générations; un des hommes les plus recommandables du IXe siècle par sa science théologique et son mérite littéraire, Hincmar, archevêque de Reims, mort en 882, écrivait à son neveu Hincmar, évêque de Laon, dont les malheurs sont si connus, une lettre qui renferme de précieux témoignages en faveur de notre cause. Cette lettre, écrite vers l'an 873, par un homme aussi distingué, qui occupait le siège de Reims depuis plus de vingt-cinq ans, est surtout d'un grand poids en ce qu'elle constate positivement la tradition de l'Eglise de Reims, relativement au nombre des douze évêchés soumis à la juridiction de cette Eglise, et qu'elle affirme d'une manière très explicite l'existence à Boulogne d'un siège épiscopal supprimé par le malheur des temps. La Métropole de Reims, dit-il, « avait déjà sous sa juridiction onze cités avant « que Saint Remi, par l'autorité du Concile d'Afrique, eut ordonné un « évêque dans la cité de Laon (2). »

Et dans un autre endroit, écrivant aux évêques suffragants de sa province, Hincmar fait connaître en détail quelles étaient ces cités épiscopales. Voici ses paroles :

« Durocortorum, l'antique métropole des Rémois, a eu, dans les temps « précédents, sous sa juridiction, douze cités, savoir : Soissons, Châlons, « Vermand, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Té- « rouanne, BOULOGNE et Laon, où Saint Remi, fondé sur l'autorité des « Canons Africains et du Siège apostolique a ordonné un évêque (3). »

Il y a dans sa lettre à son neveu un passage plus concluant encore, et d'une autre force pour la justification de notre thèse. Jusqu'ici on pourrait croire que ce n'est qu'une allégation sans importance, inspirée à un métropolitain par le désir d'exalter son église, une prétention enfin, qui ne

(1) *Vit. S. Bertulphi*, sup. cit., n° 24.

(2) Hincmari Rem. archiep. *Opuscula et Epistolæ*, édit. Cardesii, Paris, 1615, p. 59.

(3) Ep. 6., ap. Le Roy, *Hist. de N.-D.*, édit. 1681, sup. cit., p. 255 (édit. 1839, p. 320).

tirait pas à conséquence et que personne n'avait intérêt à contester. Mais que dirons-nous si nous voyons Hincmar en faire un argument *ad hominem*, contre son neveu qui récusait son autorité ?

En effet, Hincmar de Laon, pour se soustraire aux rigueurs que son oncle exercait contre lui, s'était prévalu de l'antiquité de son église, que nous avons dit plus haut avoir été fondée par Saint Remi, au commencement du VIe siècle. Hincmar de Reims lui répond :

« Les villes d'Arras et de Vermand, celle de BOULOGNE, sur le territoire « de laquelle tu es né, ont eu des *sièges épiscopaux*, *avec leurs évêques* « *particuliers*, dans la province de Reims, avant que le *castrum Montis* « *Lauduni* (Laon), où tu as été ordonné, fût compté parmi les sièges « épiscopaux ; mais, parce que, depuis longtemps, à cause des ruines et « des accidents qui sont survenus, *ces villes ont été soumises à d'autres* « *cités*, comme cela est arrivé du reste à plusieurs autres évêchés dans « certaines provinces, elles ont perdu leur privilège qu'elles ne peuvent « recouvrer, tandis que Laon au contraire s'est agrandi et fortifié. » *Atrebatis, Viromandis et Bononiâ, ex cujus territorio es nativus, antiquiores Sedes cum Episcopis propriis in Remorum provinciâ extiterunt, quam Castrum Montis Lauduni inter Sedes computaretur, in quo es ordinatus Episcopus* (1).

Ce n'est pas de l'antiquité du siège de Térouanne, ni des autres sièges florissants de la province qu'il est ici question. On voit assez qu'il s'agit bien d'évêchés réunis ou supprimés : Arras, soumis à Cambrai ; Vermand, cité enfouie sous ses ruines, qui ne s'est jamais relevée, et dont le siège a été transféré à Noyon ; Boulogne incorporé à Térouanne. Et comment, dans une question de ce genre, Hincmar aurait-il évoqué la mémoire de ces vieux sièges, pour confondre la témérité de son neveu, si l'on avait pu, à cette époque, douter de la vérité du fait? Et cette clause, *ex cujus territorio es nativus*, « tu sais bien que je dis la vérité, j'en appelle à tes souvenirs, tu es Boulonnais de naissance (2) », ne démontre-t-elle pas que la tradition était-là, positive, irrécusable, attestée sans doute par des monuments qui ont disparu dans la tourmente, lorsque sur toute la côte de la Morinie presque pas un monastère n'est resté debout?

Que devient après cela l'objection que pouvaient suggérer à nos lecteurs les faits racontés dans le paragraphe précédent? Ce n'est plus seulement Boulogne qui, voulant, en 1159, à l'exemple de Tournai et d'Arras, secouer

(1) Opusc. LV, capitt., cap. I, édit. cit., p. 8.

(2) Hincmar de Laon était fils d'une sœur d'Hincmar de Reims, qui avait épousé un noble chevalier boulonnais, peu favorisé, à ce que l'on croit, des biens de la fortune. (*Hist. litt. de la France*, t. V, pp. 522 et 544).

le joug de l'église à laquelle on l'avait unie, réclame son ancien titre épiscopal ; ce n'est plus seulement le pape Urbain II qui, en 1092, énonce le fait des douze cités soumises à la Métropole de Reims ; c'est le savant Hincmar, le prélat le plus influent du IXe siècle, qui se fait, en 873, l'écho des traditions qui sont venues jusqu'à lui, et affirme que Boulogne a possédé, dans les siècles passés, un siège épiscopal, distinct de celui de Térouanne.

IX

Quel a été le titre épiscopal porté par Saint Omer ?

Le VIIe siècle, qui a vu le christianisme s'implanter définitivement dans la Morinie par l'apostolat de Saint Omer et des Saints Bertin, Ebertramme et Mommolin, offre à notre discussion un point difficile à résoudre : c'est la question de savoir quel a été positivement le titre épiscopal porté par cet infatigable prédicateur de la foi chrétienne.

Nous avons trois vies de Saint Omer que le bollandiste Stilting a publiées dans les *Acta sanctorum*, au tome III de septembre, et que Ghesquière a reproduites dans ses *Acta SS. Belgii*. La plus ancienne et la meilleure de ces vies, au jugement de Stilting n'a été écrite qu'après le milieu du VIIIe siècle, ou peut-être au commencement du IXe, plus de cent ans après la mort du saint apôtre (1). Alors le siège épiscopal de la Morinie était fixé à Térouanne ; la célèbre abbaye de Saint-Bertin, le monastère des monastères, comme on l'appelait alors, était pour ainsi dire le centre du mouvement religieux. Térouanne et Sithiu sont seuls en action ; Boulogne s'efface : son nom est à peine cité dans les chroniques.

La tradition du siège épiscopal des Gessoriaques subsiste évidemment, puisque nous venons d'en signaler des traces irrécusables ; mais ce n'est pas aux écrivains de Sithiu d'en rappeler le souvenir, d'en parler même : ils n'en ont pas l'occasion ni le besoin. Au reste, on ne trouve dans leurs écrits aucune mention des sièges supprimés. L'auteur de la vie de Saint Omer nomme Saint Acharius et l'appelle, sans autre titre, évêque de Noyon ; or, il est constant que ce saint évêque portait les deux titres de Noyon et de Tournai, auxquels on joignait même pour mémoire celui de Vermand, comme le fait un des contemporains dont nous parlerons tout-à-l'heure.

La vie de Saint Omer ne dit pas que le saint pontife ait été ordonné

(1) « Ostendi non esse scriptam ab auctore contemporaneo, sed fortasse integro sæculo, aut *etiam diutius* post mortem sancti Audomari, nimirum sæculo VIII post medium, aut certe ante medium sæculi IX. » (J. Stiltingi, *Comment. præv. in vit. S. Audom.*, n° 1, ap. Ghesquière, *Act. SS. Belgii*, t. III, p. 600).

sous un autre titre que celui d'évêque de Térouanne. C'est aussi la manière dont l'auteur de la vie de Sainte Austreberthe et le moine de Fontenelle qui a écrit la vie de Saint Wandrégisèle, s'expriment à ce sujet, en l'appelant Pontife de là ville de Térouanne, *Tarvanensis urbis pontifex* (1). Toutefois, sans se laisser arrêter à ces apparences, un critique judicieux et sévère, qu'on ne saurait accuser d'être trop favorable à notre cause, puisqu'il en est à peu près l'adversaire, le P. Stilting, ne fait pas difficulté d'admettre que, d'après les renseignements donnés par sa vie, Saint Omer paraît avoir été à la fois évêque de Térouanne et de Boulogne : *Teruannensis et Bononiensis episcopus, quemadmodum vita ipsius* OMNINO INSINUAT (2). Pour un écrivain aussi rigoureux dans ses conclusions que l'est le P. Stilting, l'aveu n'est pas sans valeur, bien que le docte bollandiste n'ait pas cru devoir autrement justifier son opinion. L'autorité de Stilting est considérable sans doute ; mais il nous sera permis d'appeler en témoignage les contemporains de Saint Omer, hommes du VIIe siècle, antérieurs de plus d'un siècle aux moines de Saint-Bertin, qui nous ont laissé l'histoire de sa vie.

X

Deux écrivains du VIIe *siècle reconnaissent à Saint Omer le double titre d'évêque de Boulogne et de Térouanne.*

L'auteur anonyme d'une vie de Saint Agile, abbé de Rebais, au diocèse de Meaux, écrite selon les apparences vers 684, appelle Saint Omer « *louable pasteur de Boulogne et de Térouanne* (3). » L'expression dont il se sert est d'autant plus remarquable qu'on a peu de vies de saints, écrites « avec plus d'ordre, de piété, de jugement, de candeur et de netteté (4) », que cette vie de Saint Agile.

Il y a plus : un autre contemporain de Saint Omer, Jonas, abbé d'Elnone (Saint Amand en Pevèle, diocèse de Tournai), l'un des plus célèbres écrivains du VIIe siècle, au jugement de l'*Histoire littéraire de la France* (5), nous a laissé les vies de plusieurs saints qui ont fleuri dans l'abbaye de Luxeuil, où Saint Omer fut élevé. Jonas avait connu Saint Eustase, qui

(1) *Vit. S. Austraberthæ*, ap. Bouquet, *Recueil des Hist. des Gaul. et de la Fr.*, t. III, p. 548 ; *Vit. S. Wandregisili*, ibid., p. 562.

(2) Stiltingi, *Comment. præv. in vit. S. Audom.*, § 2, n° 16.

(3) « Audomaro qui Bononiæ et Teruanensis oppidi pastor laudabilis floruit. » *Ex vita. S. Agili, abb. Resbacen.* (*Act. SS. B. sæc.* 2, *Ben.*, p. 318). Ap. Luto, *Mém. mss. sur l'Hist. de Boulogne*, p. 182.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. III, pp. 635 et suiv.

(5) Ibid., pp. 603 et suiv.

dirigeait l'abbaye, lorsque Saint Omer y vint avec son père Friulphe se consacrer au service de Dieu dans la vie monastique. Il paraît avoir beaucoup voyagé et connaître parfaitement les affaires de son temps. Faisant l'énumération des saints personnages que l'abbaye de Luxeuil avait formés à la vie chrétienne, il nomme successivement « Chagnoalde, évêque de Laon, Acharius, évêque de Vermand, de Noyon et de Tournai, Ragnachaire, évêque d'Augst et de Bâle, et enfin Audomar, évêque de Boulogne *et de la ville de Térouanne*, *Audomarus Bononiæ et Tervanensis oppidi* (1) ».

Remarquons la précision scrupuleuse avec laquelle l'historien recueille les titres épiscopaux réunis sur la tête du même personnage : Vermand était une cité ruinée, dont Saint Médard avait transporté le siège à Noyon, peu importe à l'auteur : c'est une cité épiscopale dans le diocèse d'Acharius, elle aura un souvenir. L'antique cité des Rauraques, détruite depuis plusieurs siècles et dont les ruines ont servi à bâtir la ville de Bâle, a eu un titre épiscopal; en nommant l'évêque de Bâle, Jonas rappelle la malheureuse cité d'Augst (*Augusta Rauracorum*), comme il avait rappelé Vermand : « *Ragnacharius Augustanæ et Basileæ.* » Toutes ces églises sont des sièges épiscopaux distincts dans l'histoire, ayant eu une existence authentique dans les temps antérieurs : il doit en être de même à l'égard de Boulogne et de Térouanne. Il est en outre assez remarquable que Jonas cite en première ligne les évêchés détruits ; c'est comme un hommage rendu au malheur de ces villes infortunées.

Quand l'auteur se montre si bien informé sur les autres évêchés, pourquoi ce qu'il dit de Boulogne exciterait-il la défiance du critique ? Pourquoi supposer une erreur, je ne sais quelle capricieuse méprise, et ne pas admettre, avec toutes les conséquences qui en résultent, que Saint Omer était évêque de Boulogne et de Térouanne, *Bononiæ et Tervanensis oppidi ?*

Jonas était rigoureusement contemporain de Saint Omer, puisqu'il est mort en 665 (2) ; il connaissait bien l'abbaye de Luxeuil et la Belgique ; où pourrait-on trouver un auteur qui offre plus de garanties d'exactitude et d'impartialité ? Quant à l'anonyme que nous avons cité plus haut, il répète à propos de Saint Agile, sorti de Luxeuil comme Saint Omer, la phrase

(1) *Vit. S. Eustasii*, ap. Bouquet, *Recueil* cit., t. III, p. 500. Cf. Bolland. *Act. SS. Martii*, t. III, p. 787.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 604.

Quant à la mort de Saint Omer, la plupart des critiques, contre l'opinion hasardée d'Ipérius, aveuglément copiée par Malbrancq, s'accordent à la placer vers l'an 670.

que Jonas a écrite dans la vie de Saint Eustase; ou bien, ce qui est également probable, il a puisé, comme son devancier, dans les traditions de l'abbaye mère; dans tous les cas, les deux auteurs, étant également estimés pour leur bonne foi, leur habileté et leur talent, se prêtent un appui mutuel : l'un est garant de la fidélité de l'autre.

XI

Les plus célèbres critiques ont admis l'existence du siège de Boulogne au temps de Saint Omer.

L'importance que nous attachons à l'autorité de Jonas est justifiée par l'assentiment que les plus célèbres critiques donnent à nos conclusions. Nous avons cité plus haut l'opinion de STILTING : elle est conforme à celle des plus savants historiens. Nous pouvons mettre en première ligne les bénédictins du GALLIA CHRISTIANA. Bien qu'hésitant un peu à se prononcer sur l'existence du siège de Boulogne avant Saint Omer, ils inclinent cependant vers l'affirmative. Pour ce qui est du temps même de Saint Omer, ils disent formellement qu'il y avait DEUX SIÈGES dans la Morinie, « *duas fuisse sedes,* » et que l'évêque siégeait indifféremment dans l'une ou l'autre des deux villes épiscopales : « *in quarum (urbium) alterutra promiscue sedebat horum antistes,* » suivant l'opinion déjà exprimée ailleurs par Dom MABILLON (1).

Le P. LE COINTE, dans ses *Annales ecclésiastiques des Francs*, s'exprime de la même manière (2). Dom BOUQUET constate que les évêques de la Morinie résidaient tantôt à Boulogne et tantôt à Térouanne, « *modo Tarvennæ, modo Bononiæ,* » et que par conséquent, l'Eglise de Boulogne jouissait du même titre épiscopal que la capitale des Morins (3). Cet accord des hommes les plus distingués par leur vaste et solide érudition, est d'un grand poids dans la question qui nous occupe. Ajoutons que les auteurs mêmes qui ont écrit à Térouanne n'ont pas contredit la tradition boulonnaise sur ce point. Le rédacteur d'une vieille chronique de la Morinie, citée par Luto, attribue, il est vrai, à Saint Omer la fondation de l'église de Boulogne; mais il lui reconnait expressément le titre de cathédrale : « *Audomarum tres pares ecclesias in suo Episcopatu fundasse, Teroanam,*

(1) *Gall. Christ.*, t. X, col. 1527, seqq. et 1586.
Mabillon. *Annal. Benedictin.*, lib. XII, n° 55.

(2) « Morinorum diœcesis duas amplectebatur civitates Taruannam et Bononiam. Episcopus pro temporum occasione in alterutra sedebat. » (Cointii, *Annal. eccles. Franc.*, t. III, p. 40).

(3) Dom Bouquet. *Recueil* cit., t. III, p. 518, n.

Bononiam et Sithiu, primam et secundam pontificali electam cathedrâ (1). »

Adrien de VALOIS, l'un des plus curieux investigateurs de nos annales, après avoir dit qu'il y avait dans la Morinie *deux sièges épiscopaux*, « *sedes episcopales ex æquo fuisse*, » blâme Scaliger et Masson d'avoir écrit que l'évêché de Térouanne ayant été détruit en 1553, on en avait érigé un nouveau à Boulogne; ce n'est pas *érigé* mais RÉTABLI, qu'il fallait dire: *melius et verius dixissent veterem episcopatûs sedem* restitutam *Bononiæ, quam novam ibi constitutam* (2). Jean BOLLAND, le savant fondateur des *Acta sanctorum*, n'est pas moins précis: Boulogne est un évêché, d'abord distinct, puis réuni à Térouanne, et enfin rétabli après la destruction de cette dernière ville: « *Bononia Episcopatu ornata, qui* POSTEA *cum Tarvanensi Morinorum* CONJUNCTUS *fuit, at Tarvana eversa* RESTITUTUS (3) »

Enfin l'historien de la ville de Reims, Dom MARLOT, ne s'éloigne pas de toutes ces autorités: « Sans s'égarer en rien de la tradition, dit-il, on peut « asseurer fort probablement que les deux églises de Bologne et de « Térouenne jouissoient (également) de pareil droit; mais l'évesque qui pré- « sidoit en l'une et en l'autre, venant à résider pour l'ordinaire à Térouenne, « le lustre que Bologne recevoit par sa présence s'anéantit insensiblement « avec la possession (4). »

Nous ne citerons pas ici l'opinion des historiens particuliers de notre ville, qui ont soutenu la thèse que nous développons. Leur témoignage n'est pas sans valeur; mais comme ils n'ont marché qu'à la suite d'Adrien de Valois et du *Gallia Christiana*, nous avons préféré faire la révision entière de tous les textes mis en avant: on s'égare moins quand on remonte aux sources.

XII

Faut-il s'arrêter à cette première conclusion de la thèse ?

D'après tout ce que nous venons de voir, il paraît certain que Boulogne a joui, à quelque titre que ce soit, du rang de ville épiscopale, au moins du temps de Saint Omer. Ce serait déjà beaucoup pour l'honneur de notre cité d'avoir ainsi partagé cette dignité avec Térouanne, et d'avoir eu, avec cette ville, un siège *ex æquo*, suivant l'expression d'Adrien de Valois. Mais la

(1) Luto, *Mém. mss. sur l'Hist. de Boulogne*, p. 182.
(2) Hadr. Valesii, *Notit. Galliar.*, edit. 1675, p. 233.
(3) Bollandi, *Act. SS. Januarii*, t. I, p. 335, n° 8.
(4) Dom Marlot, *Hist. de la ville de Reims*, édit. franç., t. I, p. 289. Cf. edit. lat., t. I, p. 172.

tradition boulonnaise, dont nous nous sommes fait l'interprète, va plus loin: elle affirme que Boulogne a eu des évêques particuliers. Robert du Mont et Hincmar l'attestent expressément: PROPRIUM *episcopum, sicut antiquitus habuerant.... sedes cum episcopis* PROPRIIS. Il serait étrange, en effet, et contraire aux habitudes liturgiques les plus anciennes, que Saint Omer eût été ordonné, avec le titre de deux Eglises, si ces deux Eglises n'avaient pas eu autrefois des évêques distincts, seule explication qu'il soit possible de donner, pour rendre raison de ce double titre épiscopal.

XIII

Etude sur la vie et les travaux apostoliques de Saint Omer dans les deux villes de Térouanne et de Boulogne.

La vie du saint évêque que l'Eglise de Térouanne a inscrit en tête du catalogue de ses pontifes (1), est intéressante à étudier, pour connaître l'état du christianisme à cette époque, dans les deux villes de Térouanne

(1) Une bulle de S. Grégoire VII donne à Saint Omer le titre de premier évêque des Morins, ce qui doit s'entendre des deux sièges réunis; mais elle ne peut faire autorité, parce que sur une autre expédition du même acte on lit « *troisième* évêque ». Si cette dernière leçon était la véritable, il faudrait peut-être reconnaître l'authenticité des traditions de Térouanne, recueillies bien tard dans les chroniques de Matthieu Despretz et de Marc Le Vasseur, au XVIe siècle, où Malbrancq les a prises, pour les commenter, suivant sa coutume, dans son ouvrage *de Morinis*. D'après ces traditions, sur lesquelles on ne trouve rien dans les sources primitives, Saint Antimond, après avoir vécu pendant quelque temps dans une solitude près de Reims, aurait été envoyé par Saint Remi, pour annoncer la foi dans la ville de Térouanne (vers 500). A sa mort (520), il aurait eu pour successeur un évêque du nom d'Athalbert (521-522). Plusieurs auteurs ont reproduit ces assertions d'après le P. Malbrancq, mais en faisant leurs réserves. Le *Gallia christiana* se borne à donner les noms de ces deux évêques, sans notice et sans commentaire. L'église de Térouanne n'avait pas de reliques de Saint Antimond, et elle ne lui a point décerné de culte public: ce qui serait étrange, si cette église avait eu des traditions sérieuses sur l'apostolat de ce saint. Ni dans l'ancienne vie de Saint Remi, ni dans celle que nous devons à Hincmar, ni dans aucun document antérieur au XVIe siècle, nous n'avons trouvé la mention de ces deux évêques. Aussi, bien que dans le bréviaire de Saint-Omer, publié en 1784, et ensuite dans le propre d'Arras de 1805, on eût inséré un office de Saint Antimond, la commission, chargée par Mgr Parisis d'élaborer le nouveau propre soumis à l'approbation du Saint-Siège, n'a pas cru devoir le conserver. Au reste, en admettant que Saint Antimond ait évangélisé Térouanne au VIe siècle, la difficulté n'est que reculée; il s'agit de lui trouver des prédécesseurs et de rechercher à quel titre Boulogne prétend avoir eu autrefois un siège épiscopal, chose tout-à-fait indépendante de la mission supposée de Saint Antimond.

et de Boulogne. Autant qu'il est possible d'en juger d'après ce document, les travaux apostoliques de Saint Omer ont eu pour but la conversion de Térouanne, plutôt que celle de Boulogne: le peuple de cette dernière ville étant déjà chrétien avant la mission du saint apôtre.

Afin d'assurer davantage nos conclusions, nous aurons recours aux textes authentiques, sans nous embarrasser des commentaires, qui, sous prétexte d'édification, ont défiguré la simplicité des récits primitifs aux dépens de la vérité.

Voici comment l'auteur de la vie de Saint Omer raconte l'arrivée de ce saint dans la Morinie:

« La renommée du bienheureux Audomar, (religieux de Luxeuil), s'étant répandue en beaucoup de lieux, parvint à la connaissance de Dagobert, roi des Francs. Or, après beaucoup d'années, avec l'entremise et l'appui de Saint Acharius, évêque de Noyon, Audomar fut appelé par le très redouté prince Dagobert et tout le peuple des Francs, pour instruire et gouverner le peuple de la ville de Terwane, et reçut en grande humilité d'âme l'honneur de l'épiscopat. Parvenu à cette dignité, il sema la parole divine dans les cœurs des croyants, guérit toutes les maladies des âmes et des corps, et, rachetant les captifs, délivrant les prisonniers, prenant un soin particulier des indigents et des veuves, il gouverna saintement le peuple que Dieu lui avait confié (1). »

« A son entrée dans la même ville (de Terwane), l'éminent pontife Audomar fit pénétrer dans les cœurs insensés des païens les salutaires paroles de la loi divine ; il versa les flots lumineux de l'Evangile dans leurs âmes aveuglées par les noires ténèbres de l'ignorance ; et, détruisant les vains simulacres des dieux, il les livra aux flammes. Dans ladite ville de Terwane, il renversa de fond en comble le culte sacrilège des idoles, et convertit à la foi catholique tout le peuple qui y habitait (2). »

Ne semble-t-il pas que le paganisme régnait encore à Térouanne dans toute sa force, et que l'apôtre de la Morinie a surtout concentré ses travaux sur cette partie de son diocèse? La suite du récit nous confirme dans cette pensée que son apostolat eut surtout pour but la conversion du peuple de cette ville et sans doute aussi des bourgades voisines. C'est là, en effet, au berceau de la ville qui devait porter son nom (*Audomaropolis*, Saint-Omer), qu'il bâtit l'église de Notre-Dame, dans laquelle il choisit sa sépulture; c'est là encore qu'à l'arrivée des Saints Bertin, Ebertramme et Mommolin, il concourt à la fondation de la célèbre abbaye qui devait jeter un si vif éclat dans l'histoire de la religion, et devenir pendant de

(1) *Vit. S. Audomari*, n° 5, ap. Ghesquière, *Act. SS. Belgii*, t. III, p. 625.
(2) Ibid., n° 6.

longues années le foyer des sciences, des lettres et des arts dans le Nord de la France.

Dans toute la vie de Saint Omer, Boulogne n'est nommé qu'une fois : c'est à propos d'un miracle du saint. Nous continuons de citer le texte de l'histoire, en le reprenant à l'endroit où nous l'avons laissé.

« Après que le bienheureux pontife, en annonçant la parole divine à la foule qui venait de toutes parts se presser autour de lui, en guérissant au nom du Seigneur les diverses maladies de beaucoup de personnes, eut converti le peuple de Terwane au culte du vrai Dieu, la divine bonté lui accorda le pouvoir de faire beaucoup de miracles. » L'auteur raconte alors fort longuement l'histoire d'un jeune clerc, ou serviteur du saint évêque, qui, se trouvant avec lui à Boulogne, avait voulu, malgré sa défense, se donner le délassement d'une promenade dans le port : « Le jeune homme étant entré inconsidérément dans un canot laissé sur le rivage et qui servait à passer la rivière que les habitants de ce pays appellent Elna, » (la Liane), fut bientôt entrainé à la dérive, loin du port, et jusque sur les côtes du pays des Saxons, au milieu d'une tempête effroyable qui s'éleva tout à coup, « dans cette mer si fréquente en naufrages. » En danger de périr, l'imprudent jeune homme recourut à la protection miraculeuse de Saint Omer, et fut bientôt après ramené sain et sauf au lieu d'où il était parti (1).

Nous abrégeons le récit prolixe de cet événement; mais nous sommes obligé d'en faire mention, puisque c'est l'unique occasion où l'auteur parle de Boulogne. La seule idée que l'écrivain bertinien nous donne des travaux apostoliques de Saint Omer hors de Térouanne se borne à la phrase suivante, qui précède l'épisode dont nous venons de rapporter la substance : « Un jour, *quâdam vero die*, l'illustre Confesseur du Christ, « Audomar, séjournant dans la ville de Boulogne, *in Bononiâ urbe perse-* « *verans*, après avoir assisté aux offices de la nuit, s'étant levé de grand « matin, selon sa coutume, entra dans l'église pour y prier; et, après « avoir, pendant une grande partie d'un long jour d'été prêché la parole « de Dieu à la foule qui l'environnait, chanté la messe devant le peuple « chrétien, imposé les mains à des personnes attaquées de diverses mala- « dies, le vénérable vieillard voulut, sur l'heure de midi, accorder un peu « de repos à son corps, fatigué par ses nombreux travaux (2). » C'est pendant ce sommeil du saint qu'eut lieu le miracle dont nous venons de parler.

Ainsi, tandis qu'à Térouanne et dans ses environs, Saint Omer prêche des païens, dissipe les ténèbres de l'ignorance et renverse les idoles; à

(1) *Vit. S. Audomari*, nos 7, 8, 9.
(2) Ibid., no 4.

Boulogne, au contraire, dans une église où se célèbrent les offices de la nuit, nous le voyons prêcher de nombreux chrétiens et chanter la messe pontificale au milieu d'un grand concours de fidèles (vers 660). Ces détails historiques, les seuls que la vie de Saint Omer puisse offrir pour éclairer les obscurités de la question qui nous occupe, indiquent assez que Boulogne avait une chrétienté florissante, qui remontait à une époque antérieure à l'épiscopat de Saint Omer (1). Nous pouvons, du reste, produire un témoignage positif à l'appui de notre interprétation.

XIV

Le christianisme était établi à Boulogne avant le temps de Saint Omer.

Le vénérable Bède, dans son histoire ecclésiastique d'Angleterre, rapporte que l'un des compagnons du moine Saint Augustin de Canterbury, l'abbé Pierre, ayant fait naufrage sur la côte d'Amfleat (Ambleteuse), son corps fut inhumé sans honneur sur la plage. Mais Dieu, voulant manifester la sainteté de son serviteur, fit paraître sur la tombe une lumière miraculeuse qui révéla aux habitants d'Amfleat l'importance du dépôt qu'ils avaient confié à la terre. Aussitôt ils s'empressèrent de faire porter à *Boulogne dans l'église*, les restes vénérables du premier abbé de Canterbury (2).

Ce fait, qui se rapporte à l'an 606, prouve que Boulogne avait une église, trente ans avant la mission de Saint Omer. De plus le christianisme était répandu dans le Boulonnais, puisque les habitants d'Amfleat avaient déjà reçu le bienfait de la foi, comme le récit de Bède l'implique suffisamment. Si le peuple de Térouanne était alors, en grande partie du moins, plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie, celui de Boulogne était éclairé des lumières de l'évangile. Mais à qui notre ville est-elle redevable de sa conversion à la religion de Jésus-Christ ? A quelle époque s'est accompli ce grand événement? Quelles inductions peut-on en tirer pour supposer l'existence du siège épiscopal? Ici, le flambeau de l'histoire cesse

(1) Florus, écrivain du IXe siècle, dans ses additions au Martyrologe de Bède, parle en ces termes de Saint Omer : « Tarvennæ, depositio S. Audomari.... *qui Tarvennis urbis populum* ad cultum convertit divinum. » (*Act. SS. Martii*, t. II, p. XXXj). Stilting, dont la sévérité en fait de critique ne peut être mise en doute, avoue aussi dans ses annotations sur le premier chapitre de la vie de Saint Omer, (not. *m.* ap. Ghesquière, p. 626), que Boulogne paraît avoir eu plus de chrétiens que Térouanne : « *et forte plures Bononiæ.* »

(2) Bedæ, *Hist. eccles. gent. Anglor.*, lib. I, cap. XXXIII. Cf. Bolland., *Comment. de S. Petro abbate Cantuar.*, nº 11. (*Act. SS. Januarii*, t. I, p. 335).

de guider sûrement nos pas ; c'est à peine si nous trouvons çà et là quelque vague lumière qui projette sur nos origines ecclésiastiques un jour douteux et incertain. Cependant, nous appuyant sur les révélations qui nous ont été faites par les cinq siècles que nous venons d'interroger, voyons si le peu que nous savons de l'histoire primitive nous permet de soutenir avec quelque fondement la tradition de Boulogne.

XV

Premiers apôtres de la Morinie : Saint Fuscien et Saint Victoric à Térouanne. — Etude sur la mission de Saint Victrice.

En abordant la question des origines chrétiennes de notre Eglise, disons d'abord que nous n'avons pas la prétention d'y trouver des faits positifs qui puissent démontrer directement la certitude historique de notre thèse. Nous venons de faire connaître la tradition boulonnaise du siège épiscopal : il doit nous suffire de montrer que rien ne la contredit et que l'histoire primitive permet facilement d'admettre qu'elle dit vrai. Si, avant l'évêque Audomar, le paganisme n'avait pas cessé de régner dans nos contrées ; en ce cas l'existence d'un siège épiscopal, canoniquement érigé à une époque antérieure, deviendrait très improbable. Mais si, au contraire, avant les prédications du saint pontife, le christianisme a été solidement implanté dans ce pays, pourquoi récuser la tradition et ne pas reconnaître la sincérité de son témoignage ?

L'histoire ecclésiastique de notre pays a été tellement mutilée par les ravages du temps, qu'il est presque impossible d'en reconstituer complètement une seule page. Aussi, nous serons obligé d'avoir recours à l'induction, en nous efforçant toutefois d'en faire un usage modéré, et de ne la fonder que sur des textes authentiques.

La vie de Saint Omer, écrite au VIIIe siècle, ne donne aucun renseignement sur l'introduction du christianisme à Boulogne. Quant à Térouanne, on ne connaissait alors sur l'histoire chrétienne de cette ville que les prédications de Saint Fuscien et de Saint Victoric, à la fin du IIIe siècle. Ces deux saints prêtres, partis de Rome « volèrent d'une course rapide vers Térouanne (1) » ; et après y avoir travaillé à la conversion des

(1) Il n'est nulle part question de Boulogne dans les actes des Saints Fuscien et Victoric. On y lit : Igitur cultores Dei Fuscianus et Victoricus *Tarvannensem urbem* gressu celerrimo petierunt. (*Passio SS. Fusc. et Victoric.*, *n°* 2).

Ghesquière a publié et commenté cette vie au tome Ier de ses *Acta SS. Belgii*, pp. 166 et sqq. Nous la citons ici d'après le ms. n° 106 de la Bibl. de Boulogne, (312 du catalogue de Saint-Bertin), peint au Xe siècle, et dont le texte nous semble de beaucoup préférable.

Gentils, ils se rendirent à Amiens où ils reçurent la couronne du martyre (1). L'Eglise de Térouanne, fidèle à leur mémoire, les honorait d'un culte solennel (2). Les actes de leur « passion » sont parvenus jusqu'à nous; mais on n'y trouve guère de détail sur leur mission.

Après le départ des pieux missionnaires, « non seulement ceux qui « avaient résisté à leurs exhortations, mais encore ceux qui avaient reçu « le baptême, persévérèrent dans le culte des idoles (3) »; de sorte qu'il resta bien peu de chrétiens dans ce pays. Il est vrai que le christianisme n'y fut pas complètement aboli, puisqu'on trouve encore, dans les environs de Térouanne, au commencement du VIe siècle un monastère où vécut Saint Trivier (4). Les documents primitifs ne font pas connaître de mission intermédiaire, prêchée dans cette ville; et, au temps de Saint Omer, il y avait encore un grand nombre de païens dans la population, si l'on en juge par le récit du moine Bertinien que nous avons cité plus haut (5).

La Morinie a été cependant visitée par un saint personnage, dont la vie de Saint Omer ne fait pas mention, et que l'Eglise de Térouanne n'a jamais honoré. Elle n'eut pas manqué de le faire, si elle l'avait reconnu

(1) Lorsque la persécution de Maximien éclata, les saints quittèrent *la ville de Térouanne* pour aller à Amiens rejoindre leur compagnon de voyage Saint Quentin, « *ut mutuo affatu de conversa gentilitate gauderent.* » Voici tout le détail de leur mission et de celles qu'à la même date Saint Quentin prêchait à Amiens, Saint Lucien à Beauvais et Saint Regulus (Rieul) à Senlis : « per quos sanctos tanta Dominus dignatus est operari miracula, ut *eorum predicatio signis subsequentibus probaretur esse sequenda.* Denique reddebatur lumen cecis, auditus surdis, loquela mutis, et menbris paralisi morbo officiali organo destitutis reparabatur robur proprie virtutis. »

(2) *Breviarium Morinense :* iij Id. Decemb. *SS. Fusciani et Victorici, M. ix L.* — Office propre complet, publié (sauf la légende) dans les *Annales Boulonnaises*, vol. II, pp. 23 et sqq.

(3) *Vit. S. Audomari*, sup. cit., n° 6.

« Postquam enim beati Fuscianus et Victoricus de *Terwanensium* urbe perrexerunt, tunc *Terwanenses* ad culturam iterum reversi sunt idolorum. Non solum enim hi, qui nomen Domini antea recipere noluerunt; sed etiam hi qui à prædictis patribus fuerunt baptisati, pari errore ducti idola colebant. »

(4) *Vit. S. Treverii monachi*, ap. Bolland., *Act. SS. Januarii*, t. II, p. 33.

« In pago Tarowannensi monasterium quod in suburbano Tarowannicæ urbis situm erat expetiit. Erat eo tempore quo Gallia sub imperii jure Justini, consulis, extitit, (i. e. anno 519 vel 524), ipsum monasterium juxta fluvium nomine Ulte, et prope pelagus. »

Cf. F. Z. Collombet, *Œuvres de Saint Jérôme*, (t. VI, pp. 426 et suiv.), où cette vie est publiée avec une traduction et des notes.

(5) *Vit. S. Audom.*, n° 5. « Multi adhuc ex ipsis *Terwanensibus* culturæ adhærebant idolorum. »

comme un de ses pères dans la foi. Nous voulons parler de Saint Victrice, soldat des armées romaines, qui avait quitté la milice de la terre pour servir Jésus-Christ, et qui parcourut une grande partie de nos contrées du Nord, pour y prêcher la foi, vers la fin du IVe siècle (1).

Le récit de ses courses apostoliques et des succès de sa mission nous a été conservé en quelques mots dans une lettre de Saint Paulin de Nole, son contemporain (2). Ce document est d'autant plus précieux qu'il nous paraît intéresser particulièrement la ville de Boulogne : « Sur cette terre « des Morins, située à l'extrémité du monde, sur ces rivages battus par « les flots barbares de l'Océan courroucé, les peuples se réjouissent de la « lumière du Seigneur que votre Sainteté vient de faire lever sur eux : « leur cœur féroce s'est amolli pour recevoir la loi du Christ. Naguère, « les solitudes des forêts et ces rivages inhospitaliers n'étaient habités que « par des étrangers barbares et des indigènes vivant de rapines et de « brigandage ; maintenant, au contraire, les villes, les bourgades, les îles, « les forêts sont peuplées par des chœurs vénérables et angéliques de « saints, qui dans les églises et dans les monastères remplis de fidèles, « chantent de concert l'hymne de la paix. Dieu, continue-t-il, opère ces « merveilles par toute la terre ; mais c'est vous qu'il a choisi, pour faire « briller d'une lumière plus vive la foi de la vérité sur cette contrée « reculée du littoral Nervien (3), que le souffle de la grâce n'avait encore « que légèrement effleurée. » Cette mission se rapporte à l'an 385.

(1) Voyez sur Saint Victrice, que l'on croit né dans la Morinie, le commentaire de Ghesquière, au t. Ier des *Acta SS. Belgii*, pp. 374 et sqq.

(2) *S. Pontii Meropii Paulini, senatoris et consulis Romani, deinde Nolani episcopi*, Epist. XVIII (ex edit. Muratorii), ap. sæpelaudat. Ghesquière, *ibid.*, pp. 407-412. Voici le texte du passage de cette lettre, dont nous donnons la traduction :

« Nunc in terra Morinorum, situ orbis extrema, quam barbaris fluctibus fremens tundit oceanus, populi..... orta sibi per tuam sanctitatem à Domino luce gaudentes, corda aspera, Christo intrante, posuerunt. Ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant, nunc venerabiles et Angelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, silvas ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis celebrant. Quod quanquam ubique Christus operetur....., tamen in remotissimo Nervici littoris tractu, quem tenui antehac spiritu fides veritatis afflaverat, te potissimum in vas electionis excerpsit..... »

(3) L'expression *Nervici* LITTORIS *tractus*, que nous avons traduite par *Littoral Nervien*, ne doit pas être prise à la lettre. Plusieurs auteurs, en voyant Saint Paulin employer ce mot, ont pensé que Saint Victrice avait évangélisé les populations Nerviennes proprement dites, et porté sa mission jusque sur les bords de l'Escaut. Il est bon de faire ici remarquer que l'expression dont il s'agit est susceptible d'un sens plus général. On sait que l'un des départements militaires

Bien que Saint Paulin parle de la Morinie, dont la capitale proprement dite était Térouanne, il désigne plus spécialement *les rivages*, la partie maritime du pays, habitée par des *indigènes vivant de rapines ;* ce qui s'applique très bien aux populations de la côte, « sur une mer très fertile en naufrages (1), » et dans une contrée où aboutissaient de nombreuses voies romaines, où circulaient beaucoup de voyageurs occupés du commerce. L'auteur signale aussi la présence d'*étrangers barbares*, probablement des Saxons et des Francs, qui déjà infestaient le pays, et s'y fixaient même, pour exercer plus sûrement leurs déprédations, comme le firent plus tard les Normands. C'est à Boulogne, que, vers le même temps (368), Valentinien se rendit, afin d'aviser aux moyens de réprimer les incursions de ces barbares, qui, d'après Ammien Marcellin, semaient partout la désolation, pillant et massacrant tout ce qui tombait sous leur main (2). Ajoutez à cela que le Boulonnais a toujours été un pays fort

confiés aux *Duces Galliarum*, sous Valentinien, portait le double titre de *Tractus Armoricanus et* NERVICANUS ; que ce département était frontière, car il est appelé ailleurs *Tractus Armoricani et* NERVICANI LIMITIS ; et que le tribun militaire des *Nerviens*, résidait dans un port de mer, appelé *Portu Æpatiaci*, inconnu d'ailleurs, et que l'on croit être une altération de *Gessoriaci*. (Vid. D. Bouquet, *Recueil* cit., t. I, p. 128, not. 5, ubi Valesius eod. sensu.) Les *Tractus Armoricanus* et *Nervicanus* s'étendaient le long des côtes de l'Océan. Ammien Marcellin représente les *Tractus gallicanos* comme étant, sous Valentinien, infestés par les incursions des Saxons, *par mer* aussi bien que par terre (terra vel *mari*) ; Eutrope, cité plus loin, rapporte que sous Maximien-Hercule, Carausius reçut à Boulogne le commandement des flottes qui devaient protéger les *Tractus Armoricæ et Belgicæ*, contre ces mêmes Saxons ; il est facile de voir que l'expression *Tractus Nervicanus* équivaut à celle de *Tractus Belgicæ*, et que par conséquent les Nerviens ne sont là que par métonymie. Saint Paulin, après avoir clairement désigné *les côtes de la Morinie*, dans la première partie de son récit, substitue ensuite à cette dénomination particulière, nette et précise, une appellation synonymique d'un sens plus général (*Tractus Nervici littoris*. Cf. Ghesquière, *Comment.*, sup. cit., nos 7 et 27, eod. sensu).

(1) « Mare quod sæpe fortissimis hic mersis navibus nocet. » (*Vit. S. Audomari*, toties cit., n° 8.)

(2) Ammian. Marcellin., lib. XXVII, cap. VIII : « Gallicanos vero Tractus *Franci* et *Saxones*, *iisdem confines*, quo quisque erumpere potuit *terra vel mari*, prædis acerbis incendiisque et captivorum funeribus hominum violabant. Ad hæc prohibenda, orbis extrema (Valentinianus) petens, *cum venisset ad Bononiæ littus*, defertur Rutupias, stationem ex adverso tranquillam. »

Quant aux brigandages des indigènes, le même auteur en fait pour cette époque un triste tableau : « Per Galliam latrociniorum rabies sæva scatebat in perniciem multorum, *observans celebres vias*, fundensque indubitanter quidquid inciderat fructuorum. » Ibid., lib. XXVIII, cap. II (Edit. Vales., pp. 494 et 521 ; ap. Bouquet, *Recueil* cit., t. I, p. 561).

boïsé : ce qui explique mieux encore l'association des rivages et des forêts, dans la brève narration du saint évêque de Nole (1).

Dans le pays qu'a évangélisé Saint Victrice, il n'y avait pas encore eu de mission importante, puisque la grâce n'avait effleuré ces populations que d'un souffle léger, suivant l'expression de Saint Paulin. Or, comme Térouanne avait déjà eu ses apôtres et que cette Eglise n'a jamais revendiqué Saint Victrice, à qui même elle n'a pas décerné de culte, est-ce une témérité d'assigner Boulogne comme le principal théâtre des prédications du zélé pontife ? L'Eglise de Boulogne, incorporée à celle de Térouanne, ne vivant plus de sa vie propre, a pu oublier plus facilement les traditions de son origine, et ne conserver de tout son passé que le souvenir du siège épiscopal qui aurait été établi dans ses murs.

Après avoir opéré ces merveilles, fondé une chrétienté florissante, qui était répandue dans « *les villes, les bourgades, les îles, les forêts elles-mêmes* », comptant un grand nombre de fidèles qui se pressaient en foule dans les églises et les monastères, *ecclesiis, monasteriis plebe numerosis* Saint Victrice, devenu archevêque de Rouen, a-t-il abandonné à quelques prêtres sans lien hiérarchique, le soin de conserver et de continuer le bien qu'il avait fait ? Ne pouvant gouverner par lui-même ces chrétiens si éloignés de sa ville épiscopale, et sujets d'un autre métropolitain, ne leur aura-t-il pas fait donner un pasteur ? — Ainsi, loin de fournir une objection contre le siège épiscopal de notre ville, l'histoire primitive amène naturellement à en soupçonner l'existence.

XVI

L'histoire civile de Boulogne fait naître des présomptions favorables à l'existence du siège épiscopal. — Argument tiré du voisinage de l'Angleterre.

L'histoire civile de Boulogne mérite aussi d'être prise en considération, pour appuyer les conjectures que nous venons de faire. On sait que la position stratégique et commerciale des cités est souvent comptée pour

(1) Bien qu'il vécût au fond de la Campanie, Saint Paulin avait toutes les qualités nécessaires pour écrire l'histoire des prédications de Saint Victrice. Il était gaulois de naissance et avait été élevé par Ausone dans les célèbres écoles de Bordeaux. Ses rapports avec la Gaule étaient fréquents, si l'on en juge par les relations qu'il entretenait avec son ancien maître. Du reste, il avait reçu d'un compagnon de Saint Victrice des informations spéciales sur les travaux du saint apôtre : « *Notum nobis fecit* Tychicus, *tuus carissimus frater et fidelis minister in Domino, quanta Dominus per te lumina in obscuris ante regionibus accendisset.* »

beaucoup dans les motifs qui déterminent l'autorité ecclésiastique à constituer des résidences épiscopales. Or, Boulogne est une cité qui a joui d'une grande importance commerciale, sous la domination romaine. Sans agiter de nouveau l'épineuse question du port *Icius* de César (1), nous pouvons dire que Boulogne était le point vers lequel se dirigeaient les voies romaines du pays (2) ; et que, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, ce fut l'unique port d'embarquement pour la Grande-Bretagne, et, de plus, le port militaire où stationnaient les flottes qui protégeaient tout le littoral de la Manche (3). On conçoit dès lors que notre ville a dû être florissante autant que fréquentée. En 292, Carausius s'y retranche avec sa

(1) César s'est embarqué pour la Grande-Bretagne dans un port qu'il appelle *Itius,* ou *Iccius* (*Comment.*, lib. V, c. II), et dont le nom ne se retrouve plus dans aucun auteur, si ce n'est dans Strabon, qui n'en parle que d'après le conquérant des Gaules. On a publié beaucoup de dissertations pour déterminer quel a pu être l'emplacement de ce port ; mais sans arriver jamais à une solution définitive. On paraît à peu près aujourd'hui s'accorder à le placer à Wissant, malgré de sérieuses réclamations en faveur de Boulogne. Il nous semble qu'en cherchant ailleurs que dans César, et en recourant au témoignage des historiens de la Gaule romaine, on arrive facilement à conclure en faveur de notre ville. En effet, les écrivains, romains ou grecs, qui ont parlé du « *port des Morins* pour la Grande-Bretagne », ne l'ont jamais nommé autrement que *Gesoriacum* ou *Bononia.* Pomponius Méla, Pline, Florus, Suétone, Ptolémée, Ammien Marcellin, Eutrope, Olympiodore, Zozime, Sozomène, Eumenius, l'Itinéraire d'Antonin, la Carte de Peutinger, les Notices des Gaules, sont unanimes sur ce point : tous désignent Boulogne comme le port d'où l'on s'embarquait pour la Grande-Bretagne, et où l'on abordait pour entrer dans la Gaule, en venant de cette île. Sans la différence des noms, jamais on n'eût hésité à dire que le *Portus Itius* et *Boulogne* sont la même chose. Mais cette difficulté est-elle si grande qu'on paraît le croire ? Ptolémée signale sur nos côtes un promontoire qu'il appelle *Icium* (ικιον), et auquel il donne la même latitude qu'à Gessoriac. D'un autre côté, Dion Cassius nous apprend que les Morins n'avaient pas de ville. N'est-il pas probable que César aura confondu le nom de ce promontoire avec celui de la petite bourgade qui en était voisine ? ou plutôt n'aura-t-il pas donné au port le nom du promontoire, tandis qu'après lui l'usage aura prévalu de désigner sous le même nom le port et la ville romaine, qui s'éleva sur l'emplacement des chétives cabanes des Morins ? Quoi qu'il en soit, la gloire maritime de notre ville à cette époque repose sur d'autres fondements que sur la prétention d'avoir été le port *Itius.* Si le port de Boulogne n'est pas le port *Itius,* il est plus ; car il l'a absorbé totalement.

(2) Cf. *Itinerar. Antonini Aug.* et *Tab. Peutinger* (ap. sæpelaudat. D. Bouquet, *Recueil* cit., t. I, pp. 105, 106, 107 et 112).

(3) L'historien Eutrope rapporte que Carausius avait reçu à Boulogne la mission de délivrer la mer des incursions que les Francs et les Saxons ne cessaient d'y faire, le long des côtes de la Belgique et de l'Armorique : « quum *apud Bononiam, per tractum Belgicæ et Armoricæ,* pacandum mare accepisset... » Ce

flotte, après avoir usurpé la pourpre (1); en 306, Constance Chlore y réside (2); Constant et Valentinien y laissent des traces de leur passage (3). Aussi, le savant et judicieux auteur du *Belgium romanum* (4), fait-il remarquer la valeur de l'induction que peut fournir l'importance civile de Boulogne sous les Romains, par rapport à la tradition du siège épiscopal : « En voyant, dit-il, combien était nombreuse la foule qui devait « se presser dans cette ville, peut-on douter qu'on n'y ait établi un « évêque, pour exercer l'hospitalité à l'égard des chrétiens, pour gagner « à Jésus-Christ les voyageurs et les habitants, pour faire pénétrer la foi « dans la Grande-Bretagne, ou, mieux encore, pour l'y entretenir et l'y « augmenter ? C'est assurément pour la même raison, et afin de porter et « d'entretenir la foi dans l'Afrique et peut-être même dans l'Asie, que les

texte prouve assez que la flotte se rassemblait à Boulogne, sans quoi l'auteur n'aurait pas désigné cette ville comme le lieu où Carausius reçut son commandement.

Un fait raconté par Ammien Marcellin vient encore à l'appui de notre assertion. En 360, un soulèvement des Pictes et des Scots appela l'attention du César Julien, qui envoya dans la Grande-Bretagne le Maître de la Milice des Gaules, Lupicinus. Celui-ci ayant rassemblé une armée, composée de différents corps, vint à Boulogne avec ses légions ; et après y avoir réuni des vaisseaux en nombre suffisant, il y fit embarquer ses troupes : « *Moto ergo velitari auxilio, Ærulis scilicet et Batavis, numerisque Mæsiacorum duobus, adulta hieme,* Dux antedictus (*Lupicinus*) Bononiam venit ; quæsitisque navigiis, et omni imposito milite, *ad Rutupias defertur, petitque Lundinium.* » (Lib. XX, cap. II.)

Quelques mois plus tard, une révolution militaire éclate dans les Gaules, et les soldats confèrent à Julien le titre d'Auguste. Alors, ce prince, craignant que Lupicinus n'apprît cette nouvelle et ne se montrât point favorable à sa cause, envoya un de ses agents à Boulogne, pour empêcher que personne ne pût traverser la mer. Par ce moyen, il intercepta toute communication entre la Gaule et la Grande-Bretagne ; de sorte que Lupicinus ignora jusqu'à son retour les évènements qui avaient eu lieu pendant son absence : « *Notarius Bononiam mittitur, observaturus sollicite ne quisquam fretum Oceani transire permitteretur.* » (Ibid., c. IX.) Nous nous sommes étendu sur les détails de ces faits, parce qu'on y voit, mieux qu'ailleurs, l'importance de Boulogne comme position stratégique et comme port militaire (Eutrope, *Hist. rom.*, lib. IX, ap. D. Bouquet, *Recueil* cit., t. I, p. 572. — Ammien Marcellin, lib. XX, cap. II et X, edit. Vales., pp. 233, 234 et 254).

(1) *Ex panegyric. Eumenii ad Constantin.*, cap. V. (Ibid., p. 715.)

(2) *Ex excerptis auctoris ignoti.* (Ibid., p. 563.)

(3) *Lex Constantis Imp. ad Italicum, data* Bononiæ, *anno* 343. (Ibid., p. 747.) Pour Valentinien, vid. sup., not. 2, p. 358.

(4) Gilles Boucher, savant jésuite, né en Artois en 1567, mort à Tournai en 1665 ; son ouvrage, plein de recherches et de lumineuses discussions, est très utile à consulter pour les antiquités de notre pays.

« Pontifes romains ont érigé à l'embouchure du Tibre les deux sièges si « célèbres d'Ostie et de Porto (1). »

Ajoutons que le voisinage de la Grande-Bretagne offre un argument de plus, en faveur de la prompte introduction du christianisme à Boulogne. Il est reconnu par les plus graves historiens que la Grande-Bretagne a reçu la lumière de l'évangile, au moins dès la fin du IIe siècle (2). Le christianisme y était florissant pendant les IVe et Ve siècles ; la persécution de Dioclétien y fit des martyrs ; les évêques des Bretons assistèrent aux conciles des Gaules ; Saint Germain d'Auxerre et Saint Loup de Troyes passèrent la mer en 429, pour aller combattre dans la patrie de Pélage les erreurs de cet hérésiarque. Est-il possible que la ville de Boulogne, où s'embarquaient tous les saints missionnaires qui allaient prêcher les Bretons, n'ait pas été l'objet de leur sollicitude ? — Si les ravages des Saxons qui infestaient nos côtes, si les dévastations des Barbares qui envahirent la Morinie en 407 (3), si la conquête des Francs, si enfin la position secondaire qui fut faite à notre église, par sa réunion avec Térouanne sous l'épiscopat de Saint Omer, a fait perdre le souvenir de nos premiers apôtres et enseveli dans un oubli profond les noms de nos évêques, qu'y a-t-il à cela d'étonnant ? Plusieurs villes importantes de l'Italie sont dans le même cas ; et sans le grec Eusèbe, qui écrivait en Asie, que saurions-nous des célèbres martyrs de Lyon (4) ?

XVII

Arguments tirés de l'ancienne Notice des provinces et des cités de la Gaule ; — Antiquités des autres églises de la province de Reims.

Quelle que puisse être la valeur de ces conjectures, nous ne les aurions pas faites, si nous n'avions pas eu quelque chose de plus concluant à produire sur le siège épiscopal. Au XIe siècle, les clercs de la ville d'Arras, plaidant au synode de Reims, pour la séparation de leur église d'avec celle de Cambrai, firent appel à un « *Epilogue des saints canons*, que l'on con- « servait dans les archives d'Arles, de Vienne, de Lyon et de Reims, et « dans lequel se trouvaient énumérées les Métropoles de France avec leurs « suffragants. Arras, disaient-ils, y est inscrit au quatrième rang, avant

(1) R. P. Ægidii Bucherii Atrebatis, è S. J. *Belgium Romanum ecclesiasticum et civile*, lib. VIII, cap. XV, n° 3.

(2) Cf. Lingard, *Antiquités de l'Eglise Anglo-Saxonne*, chap. I.

(3) S. Eusebii Hieronymi Stridonensis, Ep. 91, ad Ageruchiam, *sud finem*.

(4) Cf. Jos. Hartzheim *Dissertatio, critica de epocha prædicati in Belgica Evangelii*, § 5, obj. 5, R. 2 et 4, ap. Ghesquière, op. cit., t. I, p. 65.

« même l'église de Cambrai à laquelle nous sommes soumis (1). » Le précieux document au témoignage duquel les clercs d'Arras en réfèrent, n'est autre que la *Notice des provinces et des cités de la Gaule*, dont nous avons déjà parlé au commencement de ce travail. On y voit figurer les douze cités de la province de Reims, au nombre desquelles se trouvent séparément TÉROUANNE et BOULOGNE, CIVITAS MORINUM, CIVITAS BONONIENSIUM (2). Cette notice, dressée, à ce que l'on croit, sous Honorius, a été en effet souvent copiée, à titre de *document ecclésiastique*, dans les anciens recueils de conciles ; et plusieurs savants critiques, à la suite d'Adrien de Valois, ont pensé que les cités dont il est fait mention dans cette pièce sont des sièges épiscopaux, ou du moins ont autrefois joui de cette dignité : *civitates non alias urbes appellitabant quam quæ sedes episcopatûs erant, aut saltem aliquando fuerant, cathedrâ aliò translatâ* (3).

(1) « Quod autem hæc civitas sit et episcopum proprium habuerit, in ecclesia Arelatensi, Viennensi, Lugdunensi, immo et in hac sancta Remensi, *ex sanctorum canonum Epilogio colligitur ubi gallicanæ Metropoles et earum suffraganeæ* enumerantur ; inter quas et hæc civitas Atrebatum à Remensi quarta et ante Cameracum posita invenitur. » (Ap. *Recueil des Hist. des Gaul. et de la Fr.*, t. XIV, p. 739).

(2) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, ap. Bouquet, *Recueil* cit., pp. 122-124. (Vid. sup., art. II, p. 333.)

(3) Hadr. Valesii, *Notit. Galliar.*, p. 233.

L'opinion d'Adrien de Valois n'est pas nouvelle, et elle repose sur des traditions qui ne sont pas sans valeur. Les douze cités mentionnées par l'archevêque Hincmar comme étant des sièges épiscopaux sont les mêmes que celles dont parle la Notice. Il y a plus : un écrivain du XIe siècle, Balderic, chanoine chantre de la cathédrale de Térouanne, auteur d'une chronique d'Arras et de Cambrai, attribue au pape Saint Denis, qui vivait au milieu du IIIe siècle, la rédaction d'un document tout semblable. D'après lui, ce Saint Pontife aurait réglé les limites des diocèses, érigé en métropoles les plus importants et donné à ceux qui étaient moins considérables le titre de suffragant, *singulas diœceses circumscriptis finibus ordinavit, et editiores quasque metropolitanas, inferiores vero suffraganeas esse instituit.* Ce travail de Saint Denis, cité par Balderic sous le nom de *Descriptions* (*Descriptiones Dionysii Papæ*), est perdu depuis longtemps ; mais la *Notice des provinces des Gaules* n'en est-elle pas un extrait ? Bien que Balderic, au jugement de Dom Bouquet, soit un « historien vrai et sur lequel on peut compter », nous avouerons que son opinion est loin d'être irréfragable sur des matières si éloignées du temps où il écrivait. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le pape Denis a réglé quelque chose de ce genre, puisque le pontifical de Saint Damase, au IVe siècle, en fait une mention expresse conçue en ces termes : *Hic presbyteris ecclesias divisit, et cœmiteria parochiasque et* DIŒCESES *constituit.* (Cf. *Chroniq. d'Arras et de Cambrai*, édit. du Dr Le Glay, lib. I, cap. V, *in init.*, cap. VII, *in fine ; Not. hist. et phil. du Liv.*, I, p. 405, etc.)

Pour nous, après une étude attentive de la *Notice* en question, nous avons reconnu que les cités qui y sont mentionnées, ont effectivement joui d'un siège épiscopal, établi généralement dès le IIIe ou le IVe siècle : nous n'avons trouvé d'exception sérieuse que pour la plupart des *castrum*, et pour quelques rares cités, dont on connaît à peine la position géographique, et dont nous n'avons pu vérifier les titres, parce qu'elles n'ont pour ainsi dire point laissé de traces dans l'histoire.

On comprend toute la force de l'induction qu'on peut tirer de cette *Notice*, relativement à l'organisation des provinces ecclésiastiques des Gaules, et de celle de Reims en particulier. L'histoire admet, à peu près sans conteste, qu'à partir du IIIe siècle, les églises de Reims, de Soissons, de Châlons, de Beauvais, de Senlis, de Vermand (Noyon), et d'Amiens, étaient définitivement constituées. Ces sept églises ont conservé le catalogue de leurs évêques, mutilé sans doute, mais offrant à l'histoire un point d'appui que la critique peut ébranler dans le détail, mais non renverser dans l'ensemble. Les trois diocèses de Cambrai, d'Arras et de Tournai, plus exposés aux incursions des barbares, recevant les premiers coups dans toutes les guerres d'invasion, avaient des évêques au Ve siècle, et prétendent avoir eu une existence antérieure, qui peut remonter au IVe siècle et même plus haut, sans que cependant l'on puisse trouver le nom des évêques qui auraient fondé ces églises (1). Térouanne et Boulogne, dont la fortune et la position n'est pas meilleure, puisque leur histoire, à toutes les époques, jusqu'au XVIe siècle et même jusqu'au XVIIe siècle, a été impitoyablement dévorée par le temps, n'ont pas non plus de catalogue d'évêques à produire, — faut-il pour cela mépriser leurs traditions, seuls débris, fragiles monuments de leur passé ?

(1) C'est ce que M. Robitaille vient d'essayer de démontrer pour Arras, dans les *Recherches* qui nous ont fourni l'occasion de ce travail. Quant à l'église de Cambrai, Balderic affirme qu'elle est de création antérieure à l'épiscopat de Saint Vaast. On assigne ordinairement la date du IVe siècle pour l'origine de cet évêché. Ce qui arrête les critiques c'est l'absence de tout catalogue d'évêques, pour les époques reculées. Outre les raisons que nous avons données, on peut encore dire qu'il a pu ne pas y avoir constamment un évêque qui siégeât dans ces églises, depuis leur érection. Il suffit qu'elles aient été établies canoniquement, à une époque quelconque, et qu'un seul évêque y ait siégé, pour qu'on soit en droit de conclure en faveur de leurs traditions. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous trouvons dans l'*Univers* (n° du 31 octob.) les réflexions suivantes qui ont ici leur application : « N'est-il pas vraisemblable, probable, qu'il a dû y avoir « de longues interruptions dans la succession des évêques des premiers siècles, si « l'on considère la multitude des lieux à évangéliser, la rareté des apôtres, « les guerres nombreuses qui se livraient alors, en Gaule surtout, entre peuples, ou « même entre provinces d'un même royaume ; les fréquentes incursions des

Pour contrôler le témoignage des catalogues d'évêques, et suppléer aux lacunes qui s'y rencontrent, la critique a recours aux textes des vies de saints et aux signatures des conciles. Mais nos églises sont déshéritées sous ce rapport. Nous avons perdu les actes de nos saints, à tel point que nous ignorons l'histoire véritable de Saint Maxime, le patron même du diocèse de Térouanne. Quant aux conciles, il y en a eu fort peu dans le Nord des Gaules en ces temps reculés; et du reste, on trouve dans les actes de ces réunions célèbres beaucoup de prélats dont le titre épiscopal n'est pas mentionné. Si l'on ne consultait que les conciles pour prouver l'existence d'un évêque, on pourrait mettre en doute celle de Saint Omer, qui, malgré ses quarante années d'épiscopat, n'a comparu à aucune de ces assemblées.

En examinant les catalogues d'évêques que les églises nommées ci-dessus sont à même de produire pour les temps qui ont précédé le VIIe siècle, nous voyons que les unes nous présentent les noms de six ou huit, les autres (et c'est le plus grand nombre), de seize, vingt et même vingt-deux prélats. L'église de Laon, dont il n'est pas fait mention dans la *Notice*, et que nous savons effectivement, par le témoignage d'Hincmar, avoir été érigée après les autres, comptait déjà son sixième évêque dans la personne de Saint Chagnoald, le condisciple de Saint Omer. Serait-ce donc seulement à cette époque que Térouanne et Boulogne, où l'évangile avait été prêché depuis si longtemps, auraient enfin joui de l'honneur d'avoir un siège épiscopal, près d'un siècle et demi après l'érection du siège de Laon? Mais alors, comment Hincmar, le plus savant homme de France au IXe siècle, a-t-il pu écrire que BOULOGNE est un siège plus ancien que celui de Laon; comment a-t-il pu affirmer que l'église de Reims avait, *au temps de Saint Remi*, DOUZE ÉGLISES OU SIÉGEAIENT AUTANT D'ÉVÊQUES, *duodecim civitates et totidem episcopos eis præsidentes* (1), énumérer ces douze églises, d'après la *Notice des cités*, y comprendre séparément

« barbares, etc.? On peut comparer ces temps et ces événements à ce qui se passe « de nos jours, dans les missions étrangères. Or, que de fois n'a-t-on pas constaté « de pareilles interruptions de cent ou deux cents ans, pendant lesquels une « contrée déjà évangélisée s'est trouvée privée de pasteur, par suite d'une per- « sécution, ou à cause de l'éloignement des lieux, de la pénurie d'ouvriers évangé- « liques; plus tard, nous la voyons visitée en passant par quelque autre mission- « naire, jusqu'à ce qu'enfin la foi y est solidement plantée, le ministère ordinaire, « ou la hiérarchie ecclésiastique définitivement établie. » (F. Gaydon, S. J., *S. Sévérien, premier évêque de Mende.*)

(1) Ce texte de la vie de Saint Remi par Hincmar, a été produit par les clercs d'Arras devant le synode de Reims, à l'appui de leur cause. « Hormisda Romanæ Sedis pontifex sancto Remigio, antiquæ Metropolis episcopo, *quæ tunc temporis*

et nommément, comme cette notice, les deux églises de *Térouanne* et de *Boulogne*, lorsque ces deux églises n'auraient été érigées qu'au VIIe siècle, deux cents ans seulement avant le temps où il écrivait, lui archevêque de Reims, successeur de celui qui aurait fait cette érection ?

XVIII

Conclusion de la Thèse.

Les origines chrétiennes de notre église, malgré les obscurités qui y règnent, ne nous ont rien fait connaître qui pût contredire la tradition du siège épiscopal : loin de là, nous y trouvons des inductions favorables à la thèse que nous avons posée.

Ainsi, l'importance politique et maritime de Boulogne, sa position sur le passage des missionnaires qui allaient évangéliser les Bretons, le succès merveilleux des prédications de Saint Victrice, la présence du nom de notre ville sur la liste des cités de la Métropole de Reims, le titre d'évêque de Boulogne donné à Saint Omer par ses contemporains, les témoignages si explicites du savant Hincmar, l'aveu solennel de l'évêque de Térouanne, Jean de Commines, la démarche éclatante des Boulonnais auprès du pape Alexandre III, tout concourt à établir que la tradition, invoquée par les Boulonnais du XIIe siècle, a des fondements solides dans l'histoire. En effet, une tradition si clairement formulée, confirmée par l'autorité des graves témoins qui déposent en sa faveur, une tradition dont on retrouve la trace pendant plusieurs siècles, à des sources différentes, et qui se perd dans la nuit des premiers temps, mérite d'être regardée comme étant l'expression d'un fait réel, malgré les arguments négatifs par lesquels on pourrait essayer de l'ébranler.

XIX

APPENDICE.

Persistance de la Tradition de Boulogne. — Mathéolus à la fin du XIIIe siècle.

Nous pourrions nous arrêter à ces conclusions ; mais, comme nous avons pris notre point de départ au XIIe siècle, et que nous avons dû par là même négliger les faits postérieurs, nous croyons utile maintenant de

habebat sub se duodecim civitates et totidem episcopos eis præsidentes, vices suas in regno Hludowici commisit. » (*Recueil des Hist. des Gaul. et de la Fr.*, t. XIV, p. 739.)

reprendre ce que nous avons omis et de faire voir la perpétuité de la tradition de Boulogne.

Le clergé et le peuple de notre ville se consolèrent difficilement de l'échec qu'ils avaient éprouvé à Rome, dans leur tentative pour le rétablissement du siège épiscopal. Plus d'un siècle après l'évènement que nous avons raconté au début de ce travail, un boulonnais fut élevé sur le siège de Térouanne, après la mort de l'évêque Henri des Murs (1286) : c'était Jacques le Moiste, plus connu sous le nom de Jacques de Boulogne (1). A cette occasion, notre vieux poète latin, Mathéolus, dont l'existence, pour un temps méconnue, a été l'objet d'un savant travail, dû aux laborieuses investigations d'un de nos compatriotes (2), adresse à la ville de Térouanne ces mordantes paroles :

(Nous restituons le passage d'après M. Van Hamel).

Urbs, gaude, Morinum, gaude, dico tibi, gaude !
Ecce tuum dominum : quia scis precellere laude
Cunctos, esque magis proprio conjuncta marito,
v. 8330. Sume liram ! quid agis ? Citharisa psalleque ! Scito
Quod tu digna viro tanto non ante fuisti,
Sed zelo miro dedit hunc tibi gratia Christi.
Ergo letare pro dono tam speciali,
Nitere laudare dantem pro munere tali.

(1) Jacques, évêque de Térouanne, était fils de Robert le Moiste, conseiller du roi, et de Marguerite du Bucquet. Il eut deux frères, Guillaume, mayeur de Boulogne, et Robert, prévôt d'Ipres, qui devint abbé de Ruisseauville. Jacques mourut en septembre 1301.

(2) M. F. Morand, juge d'instruction au tribunal de première instance de Boulogne, *Mathéolus et son traducteur Jehan Le Fèvre* (Annales Boulon., vol. I, pp. 1-26). D. H.

Nous sommes obligés de laisser de côté les notes de M. l'abbé Haigneré, qui depuis la publication des *Lamentations de Matheolus* n'offrent plus grand intérêt.

M. Van Hamel, professeur de philologie française à l'Université de Groningue, a eu la chance de retrouver le texte latin des *Lamentations* dans un manuscrit du XIVe siècle qui reposait depuis longtemps dans la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht.

Il l'a publié en 1892 dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, fascicule 95, et annonçait alors un tome II comprenant entre autres choses une étude historique et littéraire, que l'on attend encore en 1899.

Heureusement M. V.-J. Vaillant a comblé en partie cette lacune avec son étude sur *Me Mahieu*, publiée en 1894.

D'après M. Van Hamel le manuscrit d'Utrecht doit provenir de la collection de M. le bourgmestre Booth, mort en 1678, et peut-être du savant Buchell, décédé en 1641. C'est très possible, je n'y contredis point : mais je ne serai pas fâché de savoir ce qu'est devenu « le livre de Matheole, arrivé à Boulogne par une provi-

Cum modo Bolonia, cujus sedem rapuisti,
Te regat, ad propria rediit res, nec tamen isti
Solvitur ad plenum, cum non sibi restituatur
Sedes, cui juvenum flos duxque senum dominatur,
Cujus nescivit electio Simonis artem,
v. 3840. Dum sibi quesivit bonitas, non federa partem.

C'est ainsi que Boulogne exprimait encore à la fin du XIIIe siècle, par la voix de ses enfants, la peine qu'elle ressentait de n'avoir pu recouvrer son siège. Une chose du moins pouvait adoucir son chagrin, c'étaient les privilèges dont l'église de Notre-Dame avait été investie, à cause de son ancien titre de cathédrale. On nous pardonnera d'entrer à ce sujet dans quelques détails : les conséquences ont leur place naturelle à côté des principes.

XX

Privilèges dont l'Eglise de N.-D. de Boulogne prétendait être redevable à son titre d'ancienne cathédrale : Témoignage explicite de l'official de Térouanne en 1501.

Déjà, en l'an 1113, le bienheureux Jean de Commines, en reconnaissant comme nous l'avons dit plus haut, l'antique prérogative de l'église de de Notre-Dame, avait attesté, que « de temps immémorial, *antiquâ observatione*, elle seule, dans toute la cité et la paroisse entière jouissait des dîmes, des oblations et de tous les droits ecclésiastiques (1). » La suite du document nous donne l'indication de la plupart de ces droits ; c'étaient le

dence divine (selon l'expression de l'archidiacre Le Roy en ses *Notes*, p. 157. Mss. de la Bibl. de Boulogne) dans un batteau qui eschoua il y a trente-cinq ans (vers 1640). Mais il tomba entre les mains d'un advocat heretique nommé le Sueur qui est mort depuis ».

François Le Sueur, sieur de Billeauville, Roupemberg, comme son père Guillaume avocat et lieutenant des eaux et forêts du Boulonnais, marié à Elisabeth de Louvigny, devait être mort avant 1685. On ne le trouve pas sur la liste des huguenots à Boulogne, donnée par M. Vaillant dans ses *Notes Boulonnaises* (*la Révocation de l'Edit de Nantes en Boulonnais*), pas plus que dans *les Huguenots et la Ligue* par M. l'abbé Lefebvre. Il est possible que ses enfants Pierre, sieur de la Motte d'Audinghen, et Marie, femme de Pierre Girard, sieur des Bergeries (dont M. Vaillant raconte les aventures) aient jugé prudent, malgré leur conversion et l'obtention de lettres de pardon, de passer la frontière et se soient réfugiés en Hollande emportant avec eux le mss. de Mathéole. A. R.

(1) A. Le Roy, *Hist. de N.-D. de Boulogne*, pièces justificat., édit. 1681, p. 257 (édit. 1839, p. 321).

Gallia christiana, t. X, *Instrument.*, col. 398.

privilège de la procession du dimanche des Rameaux et des grandes processions de Saint Marc et des Rogations; la bénédiction des cierges, au jour de la chandeleur; l'administration du baptême; l'absoute, au jour du jeudi saint; la communion et les offrandes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, etc. Tous ces droits ont été reconnus par le bienheureux évêque de Térouanne, pour en assurer la possession contre les prétentions d'une abbaye rivale, qui élevait ses tours à côté de l'église de Notre-Dame. Tout en laissant aux religieux de Saint-Vulmer l'indépendance complète des fonctions liturgiques, pour ce qui concernait l'intérieur du monastère, Jean de Commines leur interdisait sévèrement tout ce qui touchait à l'exercice des droits paroissiaux. La bénédiction des cierges, des cendres, des rameaux, n'était permise dans leur église que pour l'usage des religieux eux-mêmes, à l'exclusion de toute autre personne; à plus forte raison l'administration des sacrements et l'admission des fidèles à l'audition de la meses conventuelle, en forme de messe de paroisse, avaient-elles été l'objet d'une rigoureuse prohibition.

En 1129, le même évêque confirma de nouveau le droit paroissial de l'église de Notre-Dame sur « toute la ville et cité » de Boulogne. Nous trouvons dans cet acte l'énumération des églises qui étaient sous la dépendance de l'abbaye de Notre-Dame, à savoir : « L'église de Saint-Jean-Baptiste, « qui était dans les murs, l'église de Saint-Martin, hors les murs, avec ses « dîmes et ses appartenances, la chapelle des Lépreux, et la chapelle de « Saint-Pierre du Membourg (Menubourg), dans la ville basse (1). »

L'autorité du Chef de l'Eglise avait reconnu ces prérogatives. Nous les trouvons mentionnées dans une bulle d'Innocent III, donnée à Anagni le 23 mai 1207. Voici les paroles du pontife : « Nous confirmons vos biens « et vos privilèges, entre autres la possession de la paroisse entière de la « cité de Boulogne et les droits paroissiaux... l'église de Saint Jean- « Baptiste *intrà muros*; l'église de Saint-Martin *extrà muros*, avec ses « dîmes et appartenances; dans la même paroisse, la chapelle des « Lépreux; la chapelle de Saint-Pierre dans le bourg, et la chapelle de « Saint-Nicolas dans le bourg, *extrà muros*; et la chapelle de l'hôtellerie « de Sainte Catherine *intrà muros* (2). »

Ainsi, outre les chapelles secondaires, les cures de la ville et du

(1) Nous citons cet acte, d'après une analyse faite par Ph. Luto. (*Mém. mss. sur l'histoire de Boulogne*, p. 424.)

Voir le *Cartulaire de Notre-Dame*, n° IV.

(2) A. Le Roy, *Hist. de N.-D. de B., pièces just.*, édit. 1681, p. 261 (édit. 1839, pp. 325, suiv.).

Il n'y avait alors que deux églises curiales, Saint Jean-Baptiste et Saint-Martin;

faubourg relevaient de l'église de Notre-Dame. L'abbé était, à proprement parler, le seul curé de toute la ville ; et, si nous en croyons un ancien auteur, « il n'y avoit à Boulogne qu'un seul baptistère, qui étoit en « l'église de Notre-Dame : l'abbé, ou un de ses religieux, administrait le

les autres sont des chapelles. Disons un mot de chacun des édifices religieux qui sont mentionnés dans cette Bulle et dans les lettres de Jean de Commines.

L'église de Saint-Jean-Baptiste se trouvait à l'extrémité de la rue *Saint-Jean*, sur l'emplacement occupé par les maisons qui séparent cette rue des bâtiments de l'évêché. Luto en parle (d'après J. Scotté) dans ses mémoires et dit qu'elle avait des fonts baptismaux « elle etoit voûtée, et l'on voioit du côté droit de la table d'autel la figure en pierre d'un abbé à genoux. Les peuples y avoient une devotion très-particuliere, et l'on y celebroit encore la messe, chaque année, le jour de Saint Jean-Baptiste, depuis l'an 1630 ». Mais au temps de Luto, vers 1740 « on n'en reconnoissoit plus rien ».

L'église de Saint-Martin, jusqu'au siège de Boulogne par les Anglais, était située dans le voisinage du château. Après la reddition de Boulogne en 1550, elle fut rebâtie un peu plus loin, sur le haut de la colline, dans le hameau de Dringhen. La rue Saint-Martin, *intrà muros*, fit longtemps partie de cette paroisse. (Voir en ce volume, pp. 77-78. — Nous avons dit que nous n'avions pas rencontré le nom de Saint Martin appliqué à la rue actuelle avant 1703. Depuis nous avons trouvé cette mention : Dlle Antoinette de Roussel, 12 juillet 1641, est dite propriétaire d'une maison RUE DES BOVES *à présent* RUE SAINT-MARTIN. — Il est donc probable que la rue a porté ce dernier nom dès que l'hôtel Saint-Martin a cessé de donner le sien à la rue du Cloître. A. R.)

La chapelle des Lépreux, érigée dans la Maladrerie de la Madeleine, sur le territoire de la paroisse de Saint-Martin, n'a pas laissé de traces que nous connaissions. (Elle existe encore à l'état de grange en ruine. Voyez ce qu'en dit M. C. Enlart, dans ses *Monuments anciens* de Boulogne, p. 237. A. R.)

Cet hôpital des Lépreux a disparu avec la maladie qui avait occasionné sa fondation.

La chapelle de Saint-Pierre, dans le bourg, paraît, au témoignage de Luto, « avoir été la première de cette ville, fondée pour la commodité des mariniers. On y faisoit la station, le vendredi saint. Les chanoines reguliers de Saint-Vulmer, au retour de la procession qu'ils faisoient, le lundi de la Pentecôte, aux villages de Saint-Leonard, de Saint-Estienne et d'Outreau, s'arretoient à la chapelle de Saint Pierre, et laissoient reposer les reliques de leur saint patron sur l'autel. » Ruinée par le malheur des temps, cette chapelle fut rebâtie à la fin du XVIe siècle, « tant à l'aide de son argent que des aumosnes des bonnes gens », par un bourgeois de la ville nommé Antoine de Lobel, mort le 28 juillet 1596. En 1630, la chapelle « subsistoit encore en partie ; le peuple, et surtout les matelots, y alloient souvent en devotion ». Plus tard, l'autel en a été transporté dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas. (Voir au 28 juillet, t. II, p. 371.)

La chapelle de Saint-Nicolas que Luto dit avoir existé dès le XIIe siècle, n'est cependant pas reprise par lui dans l'analyse qu'il fait de la charte de 1129. Est-ce par l'effet d'une inadvertance de copiste, ou bien parce qu'elle n'existait pas

« sacrement de l'extrême-onction ; et les curés de la ville n'administroient « que les sacremens de confession et de communion (1). »

On conçoit qu'en plus d'une occasion les prêtres et les religieux, que ces entraves gênaient dans l'exercice des fonctions sacerdotales, aient essayé de s'en affranchir. Aussi les procès ne manquèrent-ils pas. Les religieux de Saint-Vulmer furent attaqués pour avoir administré l'extrême-onction à une personne de la ville (2). En 1402, puis durant toute la première moitié du XVIe siècle (1501-1543), les contestations furent très vives. Devant le sénéchal du Boulonnais, l'officialité de Térouanne, la cour archiépiscopale de Reims et enfin devant le parlement de Paris, les religieux de Notre-Dame soutinrent toujours avec une opiniâtre fermeté que leur église, *à cause de son ancienne dignité épiscopale*, était seule en possession de tous les droits paroissiaux dans la ville et les faubourgs. Nous n'avons pu retrouver que quelques pièces de ces longs débats (3) ; aussi n'entreprendrons-nous point d'en donner les détails.

La sentence de l'officialité de Térouanne nous a été seule conservée par le chanoine Le Roy (4) : elle est toute en faveur des religieux de Notre-

encore ? c'est ce que nous ne saurions décider. Il est à remarquer qu'Innocent III ne l'appelle pas encore église, ce qui donne lieu de croire que la basse-ville n'était pas encore en possession du titre de paroisse.

La chapelle de l'Hôtellerie de Sainte Catherine était érigée dans les dépendances de cette Hôtellerie, dont les bâtiments ont servi à l'établissement des religieuses Annonciades. (Voir t. Ier de ce Recueil, p. 499 et note p. 501.)

(1) *Extraits du Mss. de Féramus*, cités dans l'Inventaire des Archives du chapitre, B3, n° 11, par M. Nicolas Latteux. Ce mss. existait encore en 1790 dans les Archives du chapitre.

(2) *Complainte des religieux de N.-D. contre ceux de Saint-Wlmer, pour avoir par ceux-cy conferé le sacrement de l'extreme-onction à un particulier.* (Pièce cit. dans le même Invent., B3, n° 4.)

(3) Les Archives du chapitre renfermaient un « *Memoire des religieux de Saint-Wlmer contre ceux de l'abbaye de N.-D., au sujet des droits et prerogatives que les uns pretendoient contre les autres* (B3, n° 2); une *Sentence arbitrale rendue entre les religieux de N.-D. et ceux de Saint-Wlmer, pour la benediction des cendres, celle des cierges le jour de la Purification et la procession des rameaux* (B3, n° 3); un *Accord entre les mesmes pour la ceremonie de la benediction des rameaux.* » (B3, n° 5). Nous n'avons plus aucune de ces pièces. Les Archives communales ne possèdent à ce sujet qu'un fragment de mémoire ou de sentence, qui sert de couverture à un compte de N.-D. pour 1576, coté F, n° 5 ; mais nous avons trouvé aux Archives de l'ancienne Sénéchaussée, deux mémoires des religieux de Saint-Vulmer, du temps de l'abbé Jean Caillette, l'un relatif aux processions et l'autre aux bénédictions et à divers droits paroissiaux, rédigés dans les premières années du XVIe siècle.

(4) *Hist. de N.-D. de B.*, sup. cit., édit. 1681, p. 258 (édit. 1839, p. 322). Sur

Dame, et l'on y trouve reprise et reconnue comme authentique la lettre de Jean de Commines citée plus haut. L'official constate en termes formels que « l'église de Notre-Dame de Boulogne, *dans laquelle était établi autrefois* « *un siège épiscopal*, a été, depuis sa fondation, doté de plusieurs privi- « lèges, autorités, prééminences et droits; qu'elle est *la Patronne et la* « *Mère-Eglise* de tous les autres églises de ladite ville et des faubourgs; « qu'elle jouit dans cette ville de tous les droits paroissiaux, non-seulement « sur la perception des dîmes et des oblations, mais encore sur les funé- « railles, la sonnerie pour les morts, la bénédiction des mariages, l'admi- « nistration des sacrements, et toutes les autres choses qui paraissent « toucher ou concerner les droits, autorités, profits et avantages du droit « paroissial ». Cet acte a été expédié à Térouanne, le lundi avant la fête de Sainte Marie-Madeleine (le 19 juillet) 1501.

XXI

Derniers vestiges des privilèges de N.-D. — Rétablissement du Siège épiscopal depuis 1566 *jusqu'à* 1801 *: nouvelles espérances.*

Après la prise de Térouanne par Charles-Quint, lorsque le siège épiscopal et le chapitre de cette église insigne eurent été transférés à Boulogne par l'autorité métropolitaine et la volonté de Henri II, l'abbé de Notre-Dame, Jehan de Rebinghes, voulut maintenir, même contre l'autorité épiscopale représentée par les vicaires capitulaires, l'indépendance et les privilèges de son église. Le 13 janvier 1554, le vicaire général capitulaire ayant ordonné une procession générale, Jehan de Rebinghes refusa d'y assister, entraînant dans sa résistance les religieux de Saint-Vulmer, les cordeliers et les curés de Saint-Nicolas, de Saint-Martin et de Notre-Dame. Aux significations qui lui furent faites par ordre du chapitre, il répondit que « comme patron et grand curé de la Maitresse Eglise Notre-Dame, « c'était à lui qu'il competoit de tout temps d'indiquer, commander et « faire proclamer les processions generales, qui se faisaient ès-metes de « son eglise et paroisse (1) ».

Nous citons ce fait sans l'approuver ni le blâmer. Nous ne savons pas quelles en furent les conséquences; mais c'est le dernier témoignage que l'histoire nous apporte sur les privilèges de Notre-Dame. Bientôt l'abbaye

l'ensemble des procès, Cf. le même auteur, Notes msstes, p. 111, r°, v° (Bibliothèque Communale.)

(1) Extraits des Archives capitulaires, par Nicolas Latteux (Bibl. de M. Henri du Tertre d'Elmarcq).

fut sécularisée et les religieux qui s'y trouvaient furent réunis et incorporés au chapitre. Le patronage des cures dut être partagé entre le chapitre et l'évêque, qui avaient succédé, chacun pour une part, aux droits de l'abbé et de ses religieux. Le titre de curé primitif de la ville et des faubourgs resta au nombre des prétentions du chapitre (1) ; la cure de la haute-ville, érigée dans la cathédrale sous le vocable de Saint-Joseph, fut desservie par l'un des chanoines, placé comme le chapitre lui-même en dehors de la juridiction épiscopale (2). L'évêque eut la pleine disposition des cures de Saint-Nicolas et de Saint-Martin ; mais les curés de ces deux églises, fidèles aux habitudes anciennes, portèrent encore pendant quelque temps le titre de *Vicaire perpétuel*. Le chapitre se souvint aussi des droits que l'abbaye avait autrefois sur ces paroisses ; et un jour il fit défense au curé de Saint-Nicolas de porter l'étole dans les processions générales, où les chanoines assisteraient en corps (3).

Nous avons voulu suivre jusqu'à extinction la trace de ces privilèges, dont l'origine remonte à une antiquité reculée, et qui sont les derniers vestiges de la tradition du siège épiscopal.

Ce siège avait été relevé avec gloire dans nos murs par le grand pape Saint Pie V. Le bâton pastoral d'un évêque avait été de nouveau planté sur nos côtes, comme l'étendard de la foi, sur les bords de l'océan britannique, à l'extrémité de la France. Douze prélats siégèrent successivement dans les murs de notre vieille cité, pour combattre, suivant les besoins du temps, les combats du seigneur, enseigner, bénir et défendre le troupeau, réjouir l'Eglise par le spectacle de leurs vertus, l'éclairer des lumières de la science et de la foi, jusqu'au jour où la tourmente révolutionnaire vint renverser tout ce que nos pères avaient établi.

Espérons que, dans un temps peu éloigné (4), l'importance croissante de notre ville, les hautes destinées maritimes que le génie de l'Empereur

(1) Luto nous l'affirme positivement en ces termes : « Il n'y a que deux paroisses dans Boulogne : ..... l'autel paroissial de la haute-ville est dans la cathédrale..... ; ainsi les chanoines en sont les curés primitifs, *comme ils le sont aussy* de la paroisse de Saint-Nicolas dans la basse-ville..... (et celle de Saint-Martin.) »

(2) On sait que le chapitre de Boulogne dépendait immédiatement de l'archevêque de Reims. En 1705, l'évêque, Pierre de Langle, ayant voulu faire la visite de la paroisse de Saint-Joseph, le chapitre s'y opposa : « comme étant une nouveauté et chose tout-à-fait contraire aux privilèges et exemptions de cette même église. » (Délib. capit. 29 mai).

(3) Délibération capitulaire du 4 juin 1736.

(4) Son Eminence Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims, écrivait dernièrement : « Ce diocèse (de Boulogne) a été supprimé par le Concordat de 1801, MAIS ON A LIEU D'ESPÉRER QU'ON NE TARDERA PAS A LE RÉTABLIR. » (*La*

lui prépare, et surtout sa proximité de la Grande-Bretagne, y feront de nouveau résider un évêque, « pour exercer l'hospitalité à l'égard des « chrétiens, gagner à Jésus-Christ les voyageurs et les habitants, pour faire « pénétrer de plus en plus la foi catholique dans les pays qui sont privés « de ses bienfaits, ou mieux encore pour l'y entretenir et l'y augmenter (1). »

(*Impartial* du 21, 28 juin, 5, 12, 19, 26 juillet, 2, 30 août, 20 septembre, 4 octobre 1855, 10, 17, 24, 31 janvier et 7 février 1856. — Articles réunis en brochure de pp. 74. — *Bibliographie*, I, 12).

A signaler sur cette question deux autres brochures de M. l'abbé Haigneré :
1866 *Du Rétablissement de l'évêché de Boulogne*, grand in-8°, 56 pp., et 1891, *Coup-d'œil rétrospectif sur la question de l'évêché de Boulogne*, 75 pp. in-8°. A. R.

---

(6) novembre 1751.

M. LE DUC D'HUMIÈRES.

Dans le classement un peu trop rapide des articles de novembre nous avons omis une note accompagnée d'une planche qui devait prendre place à la date du 6.

.... Les toiles de l'Hôtel-de-Ville, dont les cadres font partie intégrante de la boiserie et sont inamovibles, ont offert à l'habile photographe, M. Lormier, des difficultés insurmontables. Malgré l'emploi de l'électricité, et vu l'état caduc de plusieurs d'entre elles, il a été impossible de mieux faire.

Nous n'offrons donc ces reproductions qu'à titre documentaire et sans la moindre prétention artistique.

« La sixième toile », dans l'ordre de classement donné par l'abbé Haigneré dans sa brochure sur *les Ducs d'Aumont*, « est le portrait du sixième gouverneur, Louis-François d'Aumont, duc de Crevant d'Humières, peint par J.-B. Perroneau, acheté des deniers de la ville et placé au lieu qu'il occupe aujourd'hui, dès l'an 1751. C'est la date du mandat de paiement, ordonnancé sur la caisse du receveur municipal, Louis Fontaine, par le maïeur Guillaume Coilliot. »

Nous n'avons qu'une confiance très relative dans la ressemblance du personnage, qui est mort la même année à l'âge de quatre-vingts ans. Est-ce là le portrait d'un octogénaire, et ne doit-on pas craindre que l'artiste ne l'ait trop rajeuni et trop flatté ? A. R.

(Voir le tableau généalogique, p. 17 de ce volume).

croyance générale et constante de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception de la B. V. M., in-8°, Paris, J. Lecoffre, 1855, p. 152).

(1) Quo cum proinde confluerat populus ingens, quis dubitabit quin Episcopo commendata fuerit, qui et hospitalitatem in Christianos de more exerceret, incolas et commeantes Christo adjungeret, fidem in Britanniam inveheret, aut potius jam invectam aleret augeretque (Ægid. Bucher, *Belgium Romanum*, lib. VIII, cap. xv, p. 262).

Louis-François d'Aumont, duc d'Humières,

Gouverneur du Boulonnais.

1723 - 1751

(Hôtel de Ville de Boulogne)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Décembre

1er décembre 1755.

QUESTIONS DE PRÉSÉANCE.

I

L'échevinage, invité par le Chapitre à vouloir bien assister au *Te Deum* qui devait se chanter à la cathédrale, le lendemain, à propos de la naissance de Mgr le comte de Provence, délibère sur les préséances, et réclame l'honneur d'occuper les hautes stalles du côté gauche. Les maires et échevins n'avaient point de stalles ordinaires, ni de bancs d'œuvre, dans le chœur de Notre-Dame, mais seulement auprès de l'autel de paroisse. Or, comme les grandes cérémonies publiques étaient présidées par le chapitre, il s'en suivait que, pour obtenir le rang auquel ils pouvaient prétendre, les magistrats municipaux avaient à lutter contre deux puissances également jalouses de leur prérogatives, le corps des chanoines et celui des gens du Roi. Plutôt que de subir un affront, les officiers de ville prenaient alors le parti de rester chez eux. C'est ce qu'ils firent le 2 décembre 1755, après avoir vu que les officiers de la sénéchaussée s'étaient partagé les stalles de chaque côté du chœur, de manière à ce que la mairie fût dans l'impossibilité de leur faire vis-à-vis. La sénéchaussée fut en cette circonstance et en bien d'autres aussi arrogante qu'il est possible de l'être. N'était-ce pas assez pour elle d'occuper les stalles de droite? Et, puisque le maire de Boulogne n'était pas administrativement le second de M. le lieutenant-général, pouvait-il décemment aller s'asseoir à côté de lui? Il y a des règlements généraux aujourd'hui sur les préséances, et c'est une sage précaution du législateur.

(*Impartial*, 1er décembre 1869).

II

Il faudrait tout un volume pour traiter la question des préséances à Boulogne, mais elle ne vaut guère la peine qu'on s'en occupe. Il n'y a rien d'intéressant au point de vue historique dans ces rivalités et petites querelles de clocher qui divisaient tant nos pères.

Les Archives communales renferment assez de pièces à ce sujet pour satisfaire les plus curieux.

Nous nous contenterons de reproduire un plan des stalles du chœur, fait vers 1745 par Me Nicolas Latteux, qui a la valeur d'un document pour l'histoire de la cathédrale.

A. R.

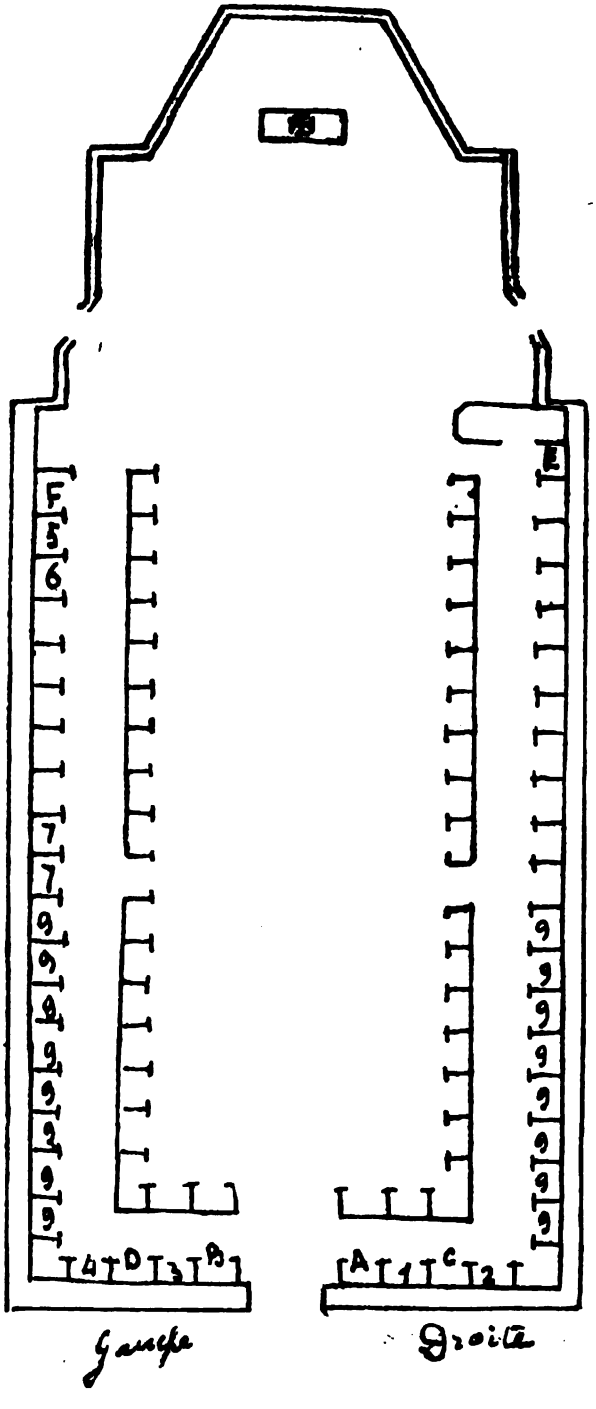

CHŒUR DE LA CATHÉDRALE.

STALE DES DIGNITÉS :

A. Stale occupée par le Doyen.

B. Stale occupée par le grand chantre.

C. D. Places du penitencier et du tresorier.

1. Place du gouverneur.
2. Place du lieutenant de Roy.
3. Place du premier officier de la senechaussée avant l'arrêt de 1745.
4. Place du premier officier de la senechaussée dans ledit temps.

E. Place du premier archidiacre.

F. Place du second archidiacre.

5 et 6. Places, avant l'arrêt, des advocat et procureur du Roy de la senechaussée.

9. Places des chanoines.

7. Places où, avant l'arrêt, deux officiers de la senechaussée se plaçoient.

(*Arch. Comm.*, n° 959[24]).

1er décembre 1860.

NOTE SUR LE BOIS DE L'HOTELLERIE.

Un décret du 1er décembre 1860 a autorisé le défrichement du bois de l'Hôtellerie, d'une étendue de 31 hectares 50 ares, appartenant à l'hospice de Boulogne-sur-mer et situé sur le territoire de la commune de Baincthun.

Ainsi va disparaître, dans un avenir désormais prochain, un bois qui a eu autrefois une existence en quelque sorte historique. C'est, en effet, dans le bois de l'Hôtellerie que l'échevinage faisait, le plus souvent, opérer les coupes extraordinaires de chênes qui devaient servir soit à la réfection de nos jetées, soit à la construction de ponts ou de passerelles, soit enfin à l'entretien de nos principaux édifices communaux. C'est notamment dans le bois de l'Hôtellerie que furent pris, en 1584, les chênes nécessaires à la réparation de l'hôtel Pacquesolles, donné à la ville par Jeanne de Henneveu, veuve du célèbre mayeur Antoine Eurvin, pour y ouvrir un collège destiné aux « fils des bourgeois de Boulogne ». On sait que cet établissement fut le noyau de celui dont, cinquante ans plus tard, les savants PP. de l'Oratoire vinrent prendre la direction, qu'ils quittèrent seulement à la révolution.

(*Impartial*, 4 janvier 1861).

1er décembre 1869.

PORTE DES DUNES.

Depuis quelques jours, on remarque que le guichet de droite, à la porte des Dunes, est barré pour cause de travaux. C'est la compagnie du Nord qui vient de commencer le creusement d'une rampe souterraine, destinée à mettre le tunnel du chemin de fer en communication avec les fortifications. Le génie militaire, en donnant à la Compagnie l'autorisation de passer sous les remparts de la haute ville, a cru devoir lui imposer cette condition, dans l'intérêt de la défense de la place. De crainte qu'il n'arrive quelque éboulement dans les terre-pleins, à l'endroit où cette rampe doit être creusée, la circulation est aussi interrompue momentanément sur cette partie du rempart.

(*Bibliographie*, II, 194). (*Impartial*, 12 décembre 1869).

(Voir le 22 septembre, le 7 et le 29 décembre).

1er décembre 1886.

M. L'ABBÉ ROBITAILLE.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé François-Joseph Robitaille, doyen du chapitre d'Arras, décédé samedi dernier à l'âge de quatre-vingt-six ans et demi. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui même, à la cathédrale.

M. l'abbé Robitaille, né à Fruges le 9 juin 1800, a été dans le diocèse une personnalité de marque. Ordonné prêtre le 25 juillet 1824, il débuta par la cure d'Audrehem, dans le canton d'Ardres, où il fut nommé le 26 juillet suivant ; mais son évêque, juste appréciateur de son mérite, le tira bientôt de cette position inférieure pour l'appeler au grand Séminaire, où il lui confia l'enseignement de la théologie (12 septembre 1826) ; puis, après onze ans de ces fonctions laborieuses, il lui donna, pour récompense, d'abord le canonicat honoraire (7 août 1833), le grand doyenné de Saint-Pol (25 août 1837), avec le titre de vicaire général (8 septembre) pour la circonscription.

Installé le 19 du même mois, il occupa cette charge avec une distinction peu ordinaire, jusqu'en 1852. Il joignait aux occupations du ministère ecclésiastique le goût de l'étude ; et comme M. l'abbé Parenty, son collègue, l'amour des travaux d'érudition. Il collaborait notamment à un journal régional assez répandu qui s'appelait la *Gazette de Flandre et d'Artois*.

Mgr Parisis ne l'eut pas plutôt rencontré qu'il voulut l'avoir auprès de lui, et qu'il lui confia la réorganisation et la direction du grand Séminaire ; mais celui qu'on avait jadis surnommé l'*Evêque de Saint-Pol* ne put s'entendre sur les détails avec le prélat réformateur ; et comme il ne pouvait rentrer en possession de sa cure, passée alors aux mains d'un autre, il devint chanoine titulaire en remplacement de M. l'abbé Dissaux (6 avril 1854). Nommé théologal (1866), puis doyen du chapitre (1868), il s'occupa de grandes œuvres de religion, comme, par exemple, de la réédification de l'église de Fruges, son pays natal, de la direction et du développement de la maison du Bon-Pasteur d'Arras, qui perd en lui, dit la lettre de faire-part, un *bienfaiteur insigne* ; il alla prêcher des missions en divers lieux et reçut du Saint-Siège, à cet effet, le titre de Missionnaire Apostolique ; il publia un grand nombre de livres d'ascétisme et de piété, prit une part active aux travaux de l'Académie d'Arras et de la Commission des antiquités départementales, fonda en 1864 l'*Annuaire* diocésain, intéressant recueil, malheureusement interrompu depuis 1883 ; surtout il s'intéressa aux questions boulonnaises, à celle du rétablissement de notre ancien évêché, à la querelle du *Portus Itius*, à d'autres encore.

Infatigable athlète, toujours sur la brèche, semblant défier les incom-

modités de l'âge et braver la loi du repos, on le voyait encore naguère arriver le premier aux offices du chœur de la cathédrale et aux assemblées capitulaires dont il était l'oracle toujours respectable et toujours vénéré.

On a dit, et pour ma part je crois le savoir de source certaine, que M. Robitaille, vers l'époque du décès de Mgr La Tour d'Auvergne et de l'intronisation de Mgr Parisis, a reçu de sérieuses propositions pour un évêché. Il refusa catégoriquement, préférant occuper le second rang dans son pays, que d'affronter le périlleux honneur d'être le premier dans un autre.

Tel était le prêtre éminent qui disparait de ce monde, en laissant au clergé du diocèse un nom honorable, une vie édifiante, une mémoire qui restera. D. H.

(*Bibliographie*, II, 296). (*Impartial*, 1er décembre 1886).

1er décembre 1889.

Lettre de M. L. Delisle.

Monsieur le Curé,

Vos envois me sont parvenus et je viens de lire avec intérêt les trois petites brochures où vous avez mis en œuvre des documents originaux de façon à les faire comprendre et goûter par beaucoup de vos compatriotes. La forme que vous avez adoptée pour les morceaux de ce genre donne à la fois satisfaction aux savants, qui vous savent gré de l'édition du texte, et aux lecteurs ordinaires qui n'ont besoin que de résumés substantiels, encadrés dans un exposé qui les met au courant des questions et les dispense de tout effort pour comprendre ce qu'il convient de porter à leur connaissance.....

Veuillez agréer..... L. Delisle.

---

2 décembre 1868.

CONSEILS MUNICIPAUX : PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS.

Depuis quelque temps, un certain nombre de journaux de province réclament avec insistance en faveur de la publicité des délibérations des conseils municipaux. Non contents de la facilité qui leur est donnée de rédiger eux-mêmes des comptes-rendus plus ou moins développés, en allant se renseigner à la mairie, plusieurs voudraient que le conseil leur fît donner par les secrétaires des séances, un résumé officiel des délibérations. Ce serait plus commode ; car cela diminuerait les frais de rédaction et ferait

cesser l'embarras où l'on se trouve, quand on se voit en présence d'un long procès-verbal, dont il faut s'occuper de résumer fidèlement la substance. Quelques conseils municipaux ont goûté l'idée des journalistes ; et l'on cite des villes où le secrétaire de ces assemblées s'est obligé à cette ingrate besogne. Peut-on s'autoriser de ce fait pour demander partout la même chose ? Est-il partout sans inconvénient que l'on souscrive à ces demandes ? Ce sont des questions que nous n'osons trancher par l'affirmative.

En effet, la loi municipale de 1837, qui fait autorité en cette matière, déclare formellement que « les séances des conseils municipaux ne sont « pas publiques ; et que leurs débats ne peuvent être publiés officiellement « qu'avec l'approbation de l'autorité supérieure. »

Ce texte, à la vérité, ne doit s'entendre que de la publication intégrale des procès-verbaux, contenant les débats de ces assemblées ; mais il n'en implique pas moins une restriction sérieuse apportée par la loi à la publication d'un résumé officiel. Quant à la pensée de l'autorité supérieure, elle n'a jamais été favorable à la publicité dont il est question. Des réserves formelles ont été maintes fois édictées dans les instructions du ministère de l'intérieur, et, si nous avons bonne mémoire, ces intructions ont été renouvelées à une date très rapprochée du moment où nous écrivons.

Il y a une profonde sagesse dans les dispositions législatives que nous venons de rappeler. En effet, si les grands corps de l'Etat, qui agitent les questions les plus hautes de l'économie gouvernementale, peuvent délibérer au grand jour, sous les yeux et le contrôle du pays tout entier, c'est que par la nature des sujets sur lesquels ils délibèrent, ils ne touchent guère qu'à des questions générales, dans lesquelles les intérêts particuliers ne sont point engagés. Les attributions des conseils municipaux sont bien différentes. Leurs délibérations portent sur des intérêts de clocher, les plus ardents et les plus susceptibles de tous. Souvent aussi, elles roulent sur des questions personnelles ; et l'on conçoit dans quelle position délicate tout cela met les conseillers qui veulent remplir leur devoir. Il faudrait plus qu'un courage ordinaire, pour affronter la publicité qui serait donnée intégralement aux débats des séances surtout avec les noms propres ; et l'on comprend que dans leur règlement intérieur, — règlement émané de leur propre volonté — la majorité de ces assemblées se soit fait une loi de ne jamais indiquer nominativement quels sont les membres qui ont été les auteurs de telle proposition, de telle remarque, de telle observation sur la question à l'ordre du jour.

Ceux qui veulent se nommer en ont la faculté, puisque les résolutions de ce genre ne peuvent lier personne malgré lui ; mais la règle générale, à Boulogne comme en plusieurs autres lieux, est que les débats seront strictement impersonnels.

Cela ne fait point l'affaire de la presse d'opposition, toujours avide des questions de personnes : mais c'est là précisément ce que le législateur a voulu éviter, lorsqu'il a réglé que les séances des conseils municipaux ne seraient pas publiques.

Quand une opinion s'est manifestée devant un auditoire de vingt ou trente conseillers présents à une séance, cette opinion n'est plus tout à fait un secret. Chaque membre qui prend la parole, le fait avec une publicité restreinte, mais assez grande pour lui imposer le sentiment de sa responsabilité. Cela suffit pour que le huis-clos ne favorise point l'arbitraire, tout en protégeant la liberté. Ce qu'il faut, c'est que cette liberté ne soit point exposée à se laisser intimider par les excitations des uns, par les récriminations acerbes des autres, en un mot par l'impopularité qui s'attache trop souvent à ceux qui se prononcent pour les mesures les plus radicales et pour la réforme des abus. Les opposants y sont encore plus intéressés que les conservateurs ; car il se fait des réactions dans tous les sens, et l'on ne rend pas toujours justice aux intentions, même quand elles sont les plus droites.

Il existe dans nos lois des mesures répressives, contre ceux qui excitent les citoyens à la haine les uns des autres : combien de fois les tribunaux ne se verraient-ils pas dans la dure nécessité de les employer plus souvent, si l'on donnait une publicité trop grande aux débats des conseils municipaux !

Il y a un juste milieu à garder ; et il nous semble que, dans notre ville, les choses sont bien comme elles sont... Depuis longtemps les feuilles locales donnent à leurs lecteurs un résumé — non officiel, il est vrai, mais raisonnablement développé — des délibérations du Conseil municipal. Il n'y a point de question importante qui soit résolue sans que, par la publication des ordres du jour, et par le temps qui s'écoule durant l'intervalle du renvoi de l'affaire aux commissions, les journaux aient eu l'occasion de la discuter. Souvent même, et grâce à l'esprit libéral de M. Livois, nous en avons un exemple à propos du projet d'égout collecteur, le public est appelé à donner son avis. Pour beaucoup de choses, il y a encore l'enquête officielle de *commodo vel incommodo*, qui dure une quinzaine de jours. Que veut-on de plus ? Récriminer après le vote ? Se délecter dans la reproduction des objections que le projet aura soulevées de la part de trois ou quatre membres, souvent d'un seul ? Tâcher de mettre par là tout le Conseil en suspicion ? Prouver qu'on en savait plus long que lui sur l'utilité ou les inconvénients de l'affaire ? Blâmer l'un, vanter l'autre ? Le beau profit, en vérité !

Il y a des difficultés pratiques de plus d'un genre, à publier ces comptes-rendus officiels. D'abord, il faut obtenir à cet effet l'assentiment de la

majorité du Conseil, et quelque peu aussi, nous devons l'admettre, une approbation de l'autorité supérieure. Ensuite, il sera nécessaire de trouver parmi les conseillers un secrétaire-rédacteur qui veuille accepter la responsabilité du résumé ; car il est évident que ce ne peut être l'affaire du secrétaire de la Mairie : — le Conseil ne le voudrait pas et le maire ne saurait le permettre. Un mot de trop, une phrase inexacte, une objection sur laquelle on appuierait trop peu, une réplique dont le ton serait trop vivement accentué deviendraient la matière de réclamations inévitables, dont l'administration n'a nul besoin de s'attirer l'embarras, pour le stérile plaisir de faire la besogne des journalistes.

Que ceux-ci, qui reçoivent l'argent du public, dans le but de lui donner, en échange, des nouvelles et des informations, prennent la peine de les recueillir eux-mêmes, sous leur propre responsabilité, à leurs risques et périls ! Ils l'ont fait jusqu'ici, en toute liberté, avec des développements quelquefois assez considérables. Nous continuons de le faire nous-mêmes, sans inconvénients. La loi qui prohibe la publication *officielle* des débats n'en interdit point le compte-rendu bénévole, sous la garantie de la responsabilité des signataires. Tout est là, et nous ne voyons point l'utilité qu'il y aurait à se constituer en grève pour forcer la main au Conseil municipal, afin de le mettre en demeure d'accorder aux journaux une faveur qu'il est libre de leur refuser, sans manquer à aucun de ses devoirs. Ceux qui consacrent, par pur dévouement et sans aucun profit, leur temps et leurs veilles à la discussion des intérêts publics, ont bien assez de tracas et d'ennuis de toutes sortes, pour que nous cherchions à en augmenter le nombre, en les obligeant à descendre dans une arène où la loi n'a pas voulu les appeler. Ch. Aigre.

(*Bibliographie*, II, 159). (*Impartial*, 2 décembre 1868).

---

3 décembre 1627.

CAVES DU CHAPITRE.

Les chanoines de la cathédrale arrêtent, dans une délibération, que Pierre Boudin, bourgeois de Boulogne, sera préposé à la distribution du vin de la cave capitulaire, pendant les trois ans qui courront à partir du 1er janvier 1628. Ils le chargent « de faire remplir la cave de bons vins françois non meslangez, ni brouillez d'aucuns autres vins », et de le distribuer à deux sous le pot de moins que le prix fixé par les maïeur et échevins, et que le prix auquel il sera vendu dans les trois meilleures tavernes, telles que le *Chat*, la *Salamandre* et le *Cerf-volant*. C'était un ancien privilège du chapitre, d'avoir une cave particulière où tous ses

membres avaient ainsi la faculté de s'approvisionner à meilleur compte que chez les marchands en gros. C'est pourquoi Pierre Boudin reçoit pour mission de vendre et distribuer lesdits vins « tant à mesdits sieurs « qu'aux chapelains, vicaires et autres privilegiés du chapitre ». A Thérouanne, le cellerier capitulaire pouvait vendre, en outre, à tout venant, parce que la seigneurie de la ville était entièrement ecclésiastique. Mais, depuis que l'évêché avait été transféré à Boulogne, il n'en était plus de même, et l'échevinage y avait mis bon ordre, suivant son droit, tout en respectant, comme il était juste de le faire, les droits acquis. De nos jours, le seul énoncé de ces faits peut paraître étrange à qui ne connaît point l'histoire du moyen âge. On est trop disposé à n'y voir que des abus et des monstruosités sociales, tandis que, si on voulait y regarder attentivement, on y trouverait en germe et en application toutes les idées qu'on salue aujourd'hui comme des progrès dont on attribue tout l'honneur au développement des principes de la révolution. En effet, qu'était-ce que ce privilège de la cave capitulaire, sinon la réalisation, au profit de la corporation des chanoines, de ce qu'on appelle l'association coopérative? Il n'y a donc, sous ce rapport, rien de nouveau sous le soleil, et voilà encore un progrès dont nos vieilles institutions ecclésiastiques ont donné l'exemple, bien avant l'avènement des prétendues idées modernes.

(*Impartial*, 3 décembre 1870).

INSCRIPTION TROUVÉE A LA PORTE DES DEGRÈS.

Lorsqu'en 1895 on a percé la porte de ce nom, parmi les déblais on a découvert un fragment d'inscription que M. Enlart a décrit dans un travail intitulé : *La porte des degrès à Boulogne-sur-mer* (*Bull. Soc. Acad.*, t. V, p. 336).

L'habile archéologue proposait avec raison de lire :

ROI FELIPE

CONTE FELIPE

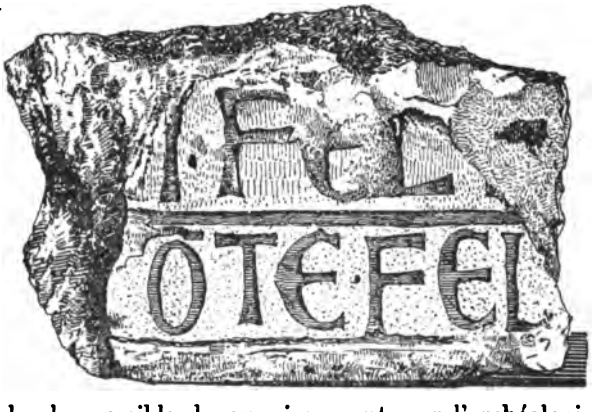

et supposait que l'inscription avait dû être placée au-dessus de ladite porte.

Nous réimprimons ici le cliché que nous lui avions offert pour illustrer son article, parce que nous voulons concentrer en ce recueil le plus possible de renseignements sur l'archéologie boulonnaise.

A. R.

4 décembre 1239.

UN SOUVENIR DE MAHAUT, COMTESSE DE BOULOGNE, A CAMBRONNE-LÈS-CLERMONT.

M. le docteur Eug. J. Woillez dans son *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis* (1839-49) dit à l'article CAMBRONNE qu'on ne possède aucune donnée historique sur l'église de ce village, qui doit remonter au commencement du XIIe siècle. L'église fut achevée par les soins et les libéralités de Mathilde, comtesse de Clermont et de Boulogne et consacrée à Saint Etienne au mois de décembre 1239. « C'est ce que constate un parchemin manuscrit qui fut trouvé par hasard dans un coin de la sacristie, il y a quelques années. »

M. Woillez en donne un fac-simile (PL. IV bis :) en voici le texte :

GREGORIO NONO PAPA. METROPOLITANO
HENRICO REMIS. LUDOVICO REGE. MATILDIS (1)
AUFFONSSO SPONSO COMITISSE BOLONIENSIS.
PRESBITERO PLEBIS GUERRICO CAMBERONENSIS.
IN FESTO SACRI BENEDICTI * MENSE DECEMBRI.
ANNO. MILLENO. DUCENTENO QUADRAGENO.
UNO SUBSTRACTO. FUIT A PASTORE ROBERTO
BELVACI, HOC TEMPLUM SANCTO STEPHANO DEDICATUM.

* La fête de Saint-Benoit au mois de décembre doit être mise au 4, jour de l'illation (transport) à Fleury, du corps de ce saint patriarche des moines d'Occident, vers 883. A. R.

---

4 décembre 1777.

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Nous avons déjà plusieurs fois parlé de l'administration provinciale du Boulonnais, utile institution qui fit le plus grand bien dans notre province, depuis son établissement en 1766, jusqu'à l'époque de la centralisation révolutionnaire qui la supprima. Pour faire voir sur quels objets s'étendait sa sollicitude, il suffit de passer en revue, de temps à autre, les sommes dont elle disposa dans ses délibérations. A la date sus-indiquée, les administrateurs votèrent : 1° 101 livres 4 sous, pour une année de la pension de Gabriel Lamarre, insensé, détenu par ordre du roi chez les Bons-Fils de Saint-Venant ; 2° 667 livres 8 sous, à Antoine Queneuille,

(1) Mahaut ou Mathilde, fille unique de Renaud de Dammartin et d'Ide de Boulogne, épousa d'abord, en 1216, un fils naturel de Philippe Auguste et se remaria ensuite, en 1235, avec Alphonse, qui la répudia lorsqu'il fut roi de Portugal. Elle mourut en 1259.

« pour avoir percé et mis en place des aulnes, servants aux fontaines de « cette ville » ; (ces aulnes avaient été abattus quelques jours auparavant dans la forêt de Desvres) ; 3° 1080 livres à Michel Dezoteux pour avoir construit le pont de bois d'Hodicq, sur la route d'Etaples à Montreuil ; 4° 400 livres à M. de la Touche, et 200 livres à M. Civet, pour six mois de leurs appointements d'inspecteur et sous-inspecteur des chemins.

Dans la même séance on s'occupa encore, sur la proposition de M. Civet, de construire un chemin d'accès commun nécessaire pour l'exploitation des carrières du Haut-Banc, à Elinghen. L'on vota ensuite quelques travaux de réparation au chemin de Marquise à Wissant, lieu-dit le Colombier, et au chemin de Saint-Martin à Baincthun, dans la traversée de Montlambert. Tout cela ne coûtait pas cher dans ce temps-là ; car, avec 150 livres pour chacun de ces objets, MM. les administrateurs estimèrent que les entrepreneurs sauraient bien parfaire la besogne. On n'irait pas loin aujourd'hui avec une semblable bagatelle !

(*Impartial*, 4 décembre 1869).

---

4 décembre 1850.

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

Dimanche dernier, premier jour de décembre, a eu lieu, dans notre ville, une solennité imposante, la bénédiction de la nouvelle église de Saint-Pierre.

La solennelle inauguration de ce lieu de prières a été favorisée par le temps, et s'est accomplie au milieu d'un immense concours de peuple. Le clergé des deux paroisses de la ville s'est rendu processionnellement sur la colline où est placée la nouvelle église. Sur ses pas se pressait la foule, un peu tumultueuse et remuante, mais cependant poussée par un motif de foi et de religion.

Après avoir fait la procession autour de l'église, en chantant les prières prescrites par le rituel, le clergé y entra seul, et M. le grand-vicaire en fit la bénédiction. Les magistrats de la cité, le Conseil municipal, la foule impatiente, attendaient, sur le seuil, le moment où il serait permis de pénétrer dans l'enceinte sacrée. Lorsque furent terminées les cérémonies de la Liturgie chrétienne, et que la masse du peuple eut rempli l'église, M. le grand-vicaire prononça une allocution, dans laquelle il fit un appel chaleureux aux sentiments de foi dont nos marins sont si pénétrés. Il remercia de leur bienveillant concours les autorités locales, les personnes généreuses qui ont contribué à l'érection et à la décoration de ce monument

et fit des vœux pour que cette église servit à conserver et à développer, dans la population de cette partie de notre ville *les principes religieux, seuls principes conservateurs de l'ordre et de la société*. Une messe basse a été ensuite célébrée, et après la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, le clergé s'est retiré en chantant le *Te Deum*.

Les exercices du jubilé séculaire y seront prêchés, pendant tout ce mois, par un prêtre de la congrégation de Saint-Lazare. La voilà donc livrée au culte, cette église qui depuis longtemps déjà faisait l'objet de la sollicitude de tous les catholiques boulonnais.

Nous n'adressons pas à M. l'abbé Sergeant le tribut d'éloges qu'il mérite, pour le zèle qu'il n'a cessé de déployer, dans la construction, la décoration, l'ameublement de l'église de Saint-Pierre : un tel dévouement n'est pas de ceux que la terre puisse récompenser. Dieu, pour qui seul il a travaillé, sera sa plus belle récompense.

Mais qu'il nous soit permis de féliciter ici hautement l'architecte de notre ville, M. de Bayser, du goût avec lequel il a fait exécuter cette église, dans le beau style chrétien que nous admirons tous. C'est une bonne fortune pour la ville de Boulogne, d'avoir su rencontrer un homme assez bien inspiré pour *abandonner Vitruve et Vignole*, lorsqu'il s'agissait de bâtir une ÉGLISE, et assez osé pour rompre avec les traditions malencontreuses de certaine académie.

En présence de toutes les beautés d'ensemble que présente ce monument, *d'ailleurs inachevé*, nous ne porterons pas la critique sur quelques détails très secondaires. Nous ne voulons aujourd'hui que louer et remercier les personnes devouées et généreuses qui ont si noblement rempli leur devoir, dans la réalisation d'une œuvre, aussi moralisatrice, aussi utile à la cité, qu'elle est religieuse et sainte.

Il ne nous paraît pas hors de propos, de réveiller en passant une question d'histoire locale, et de rappeler qu'autrefois les marins boulonnais possédaient une chapelle de Saint-Pierre. Dans une lettre du bienheureux Jean de Commines, évêque de Thérouanne, datée de 1129, il est fait mention d'une *chapelle de Saint-Pierre*, située *dans le bourg, hors des murs* de la ville haute, vers le haut de la rue des Pipots, dans le quartier, maritime alors, de l'*Ancien-Rivage*. Nos marins y révéraient le Prince des apôtres, *le patron de leur pêche, ce pêcheur* de Galilée, dont Notre Seigneur a fait un *pêcheur d'hommes*, et sur qui il a fondé son Eglise. Nous aimons ce symbolisme profond et antique, qui leur avait fait choisir un tel patron, et nous sommes heureux de voir que cette vieille tradition boulonnaise ait inspiré, à ceux qui ont élevé la nouvelle église, la bonne pensée de la placer sous le patronage du saint apôtre.

Au reste, si quelques savants se font fourvoyés, en croyant que la *cha-*

pelle du Bourg était sous l'invocation de Saint-Pierre d'Ambleteuse; la tradition constante des marins, le culte qu'ils ont toujours rendu à Saint-Pierre apôtre, suffirait à dissiper toute erreur, si nous ne savions d'autre part que l'autel de cette chapelle a été (vers 1680) transférée dans l'église de Saint-Nicolas, avec ses revenus et ses dépendances. De nos jours encore la statue de Saint Pierre, tenant en main le poisson, symbole de son patronage sur la pêche, est là pour attester que la tradition ne s'est jamais interrompue. D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, n° 11). (*National Boulonnais*).

---

4 décembre 1886.

M. L'ABBÉ CABOCHE, DOYEN DE SAINT-NICOLAS.

I

Une douloureuse nouvelle, prévue, du reste, depuis quelques mois, est venue avant-hier attrister la ville de Boulogne et mettre en deuil la paroisse de Saint-Nicolas : M. l'abbé Caboche est décédé lundi soir (29 novembre), à huit heures et demie.

Né à Saint-Omer, le 24 octobre 1828, M. Eugène Caboche commença par prendre le grade de licencié en droit, puis il alla étudier la théologie à Rome, où il suivit les cours de la Minerve et reçut le titre honorifique de *magister magistrorum*, équivalent de celui de docteur en théologie. Ordonné prêtre le 21 février 1858, correct et distingué dans ses manières, comme les membres les plus élevés du clergé romain, il était destiné à occuper en France un poste de choix.

Mgr Parisis le voulut mettre à Boulogne, où M. l'abbé Lecomte le prit chez lui comme vicaire de confiance, au mois de septembre de l'année 1860. Peu répandu au dehors, M. Caboche concentrait son activité dans les occupations du ministère paroissial. Orateur disert, il parlait avec facilité sur toute espèce de sujets. C'est lui qui eut l'honneur de prêcher le Saint-Sang, devant Mgr Parisis, à Brèquerecque, en 1862.

Quand M. Lecomte mourut (14 janvier 1866), M. Caboche paraissait bien jeune pour lui succéder, malgré les grades théologiques dont il était investi. Mgr Parisis, il faut le dire, ne songea pas à lui tout d'abord; mais, quand il lui eut fallu retirer la première nomination qu'il avait faite, il se résolut à choisir M. Caboche pour couper court à toute autre compétition; et le nouveau titulaire, agréé (14 mars) par le gouvernement, fut installé le jeudi saint 27 par M. le grand doyen Rémont, en présence d'une nombreuse assistance.

Ce n'est pas aujourd'hui le lieu d'en dire davantage, avant que les obsèques n'aient été célébrées. Elles auront lieu vendredi prochain à 10 heures 1/2.

II

La cure de Saint-Nicolas de Boulogne étant, si je puis m'exprimer ainsi, une paroisse faite, organisée de longue date, n'ayant pas, comme celles de nouvelle création, les besoins extraordinaires qui caractérisent les institutions nouvelles, M. Caboche n'avait pas à se signaler par des œuvres de zèle qui pussent faire remarquer particulièrement son administration. Il n'avait qu'à continuer ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, en maintenant son église et sa paroisse à la hauteur où M. Lecomte les avait élevées avant lui. Il n'a pas failli à ces obligations. La décence et la propreté de l'édifice, la pompe et la splendeur du culte, le soin de conserver à la maîtrise le degré de supériorité qui la distingue depuis longtemps, furent les principales préoccupations du nouveau curé, qui ne faisait que suivre en cela les traditions de son éminent prédécesseur.

Une œuvre seulement signala ses débuts et marquera son passage dans la direction de la cure, je veux dire l'institution de la neuvaine, ou station de Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui est comme une continuation des exercices religieux établis à Boulogne pendant la saison balnéaire, et qui ont pour débuts la grande station du 15 août à Notre-Dame. Ce fut une inspiration de son zèle pieux, à l'imitation de ce qui se fait, sur une plus grande échelle, dans les églises de Rome. M. Caboche, dès l'abord, y paya de sa personne en prêchant lui-même cette station, dont la pensée-mère est en harmonie avec le besoin de consolation qu'éprouvent les cœurs brisés, toujours si nombreux à toutes les époques, mais plus nombreux que jamais dans les temps troublés où nous vivons.

Ce fut là, d'ailleurs, sa seule manière de protester contre le malheur des temps. On lui doit cette justice qu'il se tint toujours rigoureusement éloigné de tout ce qui pouvait porter le caractère d'une manifestation politique. Sa sagesse, sous ce rapport, était proverbiale, et personne n'eut jamais le pouvoir de l'entraîner, même sous le prétexte d'un plus grand bien, dans les compétitions des partis. Quelques-uns furent bien près de l'en blâmer, sans qu'il s'en émut le moins du monde, ni qu'il changeât rien à sa ligne de conduite. D'autres ont été moins avisés ; mais qu'ont-ils gagné à leurs agitations d'autant plus intempestives qu'elles ont été, — l'événement l'a dit, — désespéremment stériles ?

Ce n'est pas qu'il manquât de résolution, lorsque le salut des âmes lui paraissait en péril : témoin le zèle qu'il déploya, les efforts et les sacrifices qu'il sut s'imposer, en faveur de la création des écoles chrétiennes libres,

pour contrebalancer le mal qu'il voyait dans l'impitoyable laïcisation des écoles publiques.

Malheureusement, la délicatesse de son organisation physique ne lui permit pas de donner la mesure de ce qu'il pouvait faire et de ce que promettaient les facultés intellectuelles dont il était doué. Ami des livres, dont il avait réuni une collection remarquable, il se tenait au courant de tout ce que la théologie, la philosophie, la science du droit canonique et civil accumulent chaque jour de richesses en faveur d'un esprit studieux. On a dit qu'il avait été proposé pour l'épiscopat : il en était digne, mais il se sentait trop affaibli pour en assumer le poids sur ses épaules. Néanmoins, quoiqu'il fût depuis longtemps déjà en proie à de vives souffrances et que son corps ne fût plus qu'une ruine vivante, il voulut accomplir jusqu'au bout tous ses devoirs de pasteur et de curé. C'était pitié de le voir chaque jour s'efforcer de remplir un ministère qui devenait de plus en plus au-dessus de ses forces ; et l'on peut bien dire qu'il est mort à la peine, les armes à la main, disputant au trépas les derniers restes d'une vie qui n'était plus qu'une perpétuelle et irrémédiable infirmité. C'est le propre des âmes fortement trempées, qui se préparent ainsi à entrer tout entières et de plain-pied, le crucifix à la main, comme Chateaubriand, dans l'éternité, en se montrant plus fortes que la mort même : *Ubi est mors victoria tua* ! D. H

(*Bibliographie*, II, 297). (*Impartial*, 1er et 4 décembre 1886).

---

5 décembre 1862.

LES DÉESSES MÈRES : RINXENT.

On écrit de Marquise au *Courrier du Pas-de-Calais* :

Une intéressante découverte vient d'être faite dans l'église de Rinxent, dont la reconstruction a eu lieu, comme on le sait, tout dernièrement. En creusant le sol de la nef, pour l'établissement d'un nouveau dallage, les ouvriers ont trouvé une pierre d'environ cinquante centimètres carrés, sur laquelle est sculpté un bas-relief représentant trois personnages. Au milieu est une femme assise, dont les cheveux sont tressés à la manière des coiffures de Julia Mœsa, d'Otacilla, d'Etruscilla, et des autres têtes impériales du IIIe siècle, telles qu'on les voit sur les médailles. Le sein est nu, tandis que la partie inférieure du corps est couverte de draperies flottantes. Les deux autres figures paraissent aussi être des femmes ; mais elles sont dans un état de mutilation qui ne permet guère d'en reconnaître le caractère ; celle de gauche est assise, comme la figure principale, sur le bras

de laquelle elle paraît s'appuyer : celle de droite est debout. Si les deux personnages secondaires n'étaient pas de moindre dimension que la figure du milieu, on aurait pu croire que l'intention du sculpteur avait été de représenter les trois déesses mères, *Deæ matres* ou *Mairæ*, qu'on rencontre assez fréquemment dans les contrées du Nord. Quoi qu'il en soit, M. le maire de Rinxent, à la prière de M. le sous-préfet de Boulogne, s'est empressé d'envoyer ce petit monument au musée de cette ville, où il pourra être étudié à loisir par ceux qui s'occupent des antiquités gallo-romaines. Déjà en 1860, un autre bas-relief, trouvé dans les fondements du clocher de la même église, représentant le dieu Mercure, a aussi été envoyé au Musée de Boulogne, par M. le maire de Rinxent. Il serait à désirer que partout, les administrations locales et particulières mêmes suivissent ce louable exemple. L'histoire locale y gagnerait immensément ; car les collections particulières se dispersent très vite, sont peu accessibles, et par là même ne profitent point à l'avancement de la science. Les monuments découverts à Rinxent permettent aujourd'hui de croire que cette localité a été une station romaine de quelque imporrance, et que l'église de cette commune a été élevée sur les débris d'un oratoire païen.

(*Bibliographie*, II, 85). (*Impartial*, 5 décembre 1862).

---

5 décembre 1869.

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE.

Il se passe chez nos voisins de la Grande-Bretagne les choses les plus extraordinaires, au point de vue religieux. Il existe dans l'église anglicane une portion du clergé qui a les tendances les plus réactionnaires en fait de culte. Ceux qui en font partie sont appelés *Ritualistes*, à cause de leur disposition à multiplier sous les yeux des fidèles les cérémonies ou les rites de l'Eglise catholique. Les uns sont entraînés dans cette voie par l'amour fanatique des choses du moyen âge ; les autres, par un secret instinct des nécessités du culte. En général, ce sont les hommes les plus pieux de la communion protestante qui donnent cet exemple et qui prêchent l'observation des pratiques religieuses les mieux caractérisées comme catholiques. Je n'ai pas le dessein d'entrer ici dans des détails complets sur cette question ; mais il me paraît important de faire connaître aux lecteurs de la *Semaine* quelques faits qui viennent de se passer à Londres, ces jours derniers, à la veille même, pour ainsi dire, de l'ouverture du Concile. Toute la presse anglaise en exprime son étonnement, et il y a de quoi donner aux catholiques le plus consolant espoir en faveur de cette grande nation.

Le parti des *Ritualistes* vient de s'entendre pour donner dans plus de

cent églises de Londres, une mission de douze jours, sous le titre de *Revival*. C'est un mot qu'il est plus facile de comprendre que de traduire ; il signifie la tentative faite pour faire *revivre* la vieille foi de l'Angleterre, son vieux culte, et l'ancienne piété des habitants. Le *Revival* était prêché par divers membres du clergé anglican, à la suite de l'office du soir, c'est-à-dire à l'espèce de *messe* conservée sous le titre de la *Cène*, dans le Rituel national.

Ces cérémonies avaient lieu le soir, et elles se prolongeaient, dans certaines églises, jusqu'à dix et même onze heures. On y chantait des cantiques, on y faisait des processions intérieures, avec croix, encensoirs et bannières, le peuple portant des cierges allumés.

A Saint-Michel, Shoreditch, on a fait le chemin de la croix, c'est-à-dire, comme l'explique le *Times*, qu'on a fait « une sorte de sermon en promemade, touchant les scènes successives de la passion et du crucifiement de Notre Seigneur, prononcé devant quatorze différents tableaux, où le Sauveur est représenté dans les diverses attitudes de ses souffrances ». On ne peut rien de plus caractéristique.

A Saint-Alban, Holborn, le ministre officiant a béni les cierges que les fidèles devaient porter à la procession, et il leur a recommandé, une fois la cérémonie faite, d'emporter chez eux ce qui en resterait et de le conserver précieusement, pour l'allumer à l'heure de la mort : « Ces chandelles allumées, disait-il, doivent vous rappeler que, quand vous avez été baptisé, vous avez reçu, dans ce sacrement, la lumière du Saint-Esprit. ».

Ou s'est attaché principalement dans ces missions de *Revival*, à faire revivre dans les âmes des assistants le souvenir du baptême, en excitant les fidèles à en renouveler publiquement et solennellement les promesses. Du haut de la chaire, les ministres officiants, après avoir récité à haute voix différentes prières empruntées à la liturgie du baptême, posaient au peuple assemblé les interrogations habituelles : « Renoncez-vous à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ; » et tous d'une commune voix répondaient : « J'y renonce. » — Croyez-vous en Jésus-Christ, etc., etc., et les assistants s'empressaient de répondre : « J'y crois. »

Ce n'est pas tout. Dans la plupart des églises se dressaient des confessionnaux, garnis de grilles en toile de cuivre, ou percées de trous, comme des ouvertures de pigeonniers (ce sont les expressions du journal le *Telegraph*) ; et l'on invitait le peuple à y venir faire leur confession ; car les *Ritualistes* se confessent, et ils trouvent beaucoup de gens disposés à se soumettre à l'observation de cette pratique.

Une chose digne de remarque, c'est que ces *Revivals* ont obtenu le plus grand succès, non pas auprès de la classe noble, ni même de la bourgeoisie aisée, mais bien plutôt auprès des pauvres, des ouvriers et des domestiques.

Ceux-là, en effet, sont à peu près absolument négligés par le clergé des paroisses. Ils ne fréquentent presque jamais les églises, où ils n'ont pas les moyens de payer leur place, et d'où les bedeaux les chassent sans pitié parcequ'ils sont trop mal vêtus. Le *Times* constate, par exemple que dans la paroisse dite du Christ, Watney-Street, sur treize mille paroissiens il y en avait au moins dix mille qui ne mettaient jamais les pieds dans aucune église. Grâce au *Revival*, annoncé dans les rues par un sonneur public, et prêché pour ainsi dire de porte en porte, les ouvriers tinrent une réunion publique dans laquelle ils prirent la résolution solennelle de suivre désormais les exercices du culte.

Partout, ce sont ainsi les pauvres qui ont écouté la voix des *Ritualistes* et qui se sont prêtés à toutes ces cérémonies si nouvelles pour eux. A Sainte-Marie, Crown Street, Soho, il y avait à peine, dit le *Times*, une personne dans toute l'assistance qui fût bien vêtue.

Les églises où se donnaient ces exercices regorgeaient de monde; il y avait des hommes en grand nombre; et tous manifestaient un tel empressement que longtemps avant l'heure fixée pour les cérémonies, il ne restait plus une place libre pour les nouveaux arrivants.

Que ne peut-on pas attendre d'une population qui montre des dispositions si extraordinaires pour rompre avec la froideur compassée des offices protestants? Pour se réunir, par exemple, comme à Saint-Alban, deux cents hommes et trois cent cinquante femmes ensemble, afin de marcher processionnellement, avec des cierges à la main, à la suite d'un ministre revêtu d'une splendide chape d'or; pour accepter, dans la forme extérieure du culte, les idées catholiques; pour se soumettre à la pratique de la confession auriculaire?

Digitus Dei est hic ! Et combien n'est-il pas à souhaiter que Dieu multiplie les ouvriers évangéliques afin d'offrir à ce peuple si bien disposé, la réalité des choses dont l'ombre seule a pour lui tant d'attraits !

L'abbé D. Haignerè.

(*Semaine Religieuse*, IV, p. 85).

Au moment où nous réimprimons ces lignes (mai 1899), on discute au Parlement anglais un projet de loi destiné « à ramener par la force du bras séculier le clergé ritualiste aux saines pratiques du protestantisme orthodoxe (s'il y en a un!) ».

Le *Times*, effrayé des progrès de ce parti, engage les protestants « à combattre le romanisme des Ritualistes et surtout le rétablissement du confessionnal ».

A. R.

6 décembre 1861.

LA QUESTION DU LIEU DE NAISSANCE DE GODEFROI DE BOUILLON

DISCUTÉE AU CONGRÈS DE DUNKERQUE EN 1860.

Oriundus fuit de civitate Boloniensi.
Will. Tyr., IX, 5.

AVANT-PROPOS

On s'étonne à bon droit de lire dans certaines histoires que Godefroi de Bouillon n'est pas né dans notre ville. Il paraît en effet tout naturel que le fils d'un comte de Boulogne ait vu le jour dans la résidence habituelle de son père; et, pour admettre une exception à la règle générale, il faut de graves témoignages historiques.

Cependant, à ne consulter que certains ouvrages français et la masse des chroniques wallonnes, Godefroi de Boulogne serait natif de Baisy en Brabant.

Comme ce jeune prince est allé de bonne heure habiter la Belgique, où son oncle maternel Godefroi de Lorraine, dit le Bossu, lui laissa quelque héritage; et comme la plus grande partie de son existence avant la croisade s'est passée dans ce pays, on conçoit que les Belges aient été tentés de s'approprier la vie entière de ce héros français. Il en est très peu qui se soient imposé, à l'exemple de Molanus, la consciencieuse obligation de dire: *origine Francus, habitione Belga.*

Si nos historiens nationaux s'étaient tenus plus en garde contre l'introduction en France des contrefaçons belges, à l'endroit de Godefroi de Bouillon, peut-être les écrivains boulonnais auraient-ils laissé en paix les académiciens de Genape et de Baisy. Mais la contrebande brabançonne ayant circulé de jour en jour avec plus d'audace au milieu de nous, il fallut se décider à la dénoncer au public.

Voici à quelle occasion l'opinion française se réveilla de son trop long sommeil:

M. Michaud, qui a composé à Boulogne une grande partie de son *Histoire des Croisades*, aimait à en lire les plus beaux passages dans les réunions littéraires de notre Société d'Agriculture. Son opinion sur la naissance de Godefroi de Bouillon à Baisy excita chez nous la plus grande surprise; et M. Hédouin s'empressa de défendre nos traditions locales, dans une dissertation qui fut imprimée en 1832. On dit que M. Michaud, convaincu de la vérité, promit de corriger son livre; mais les choses en restèrent là.

Plus tard on parla d'élever une statue au héros boulonnais; et M. C. Mar-

min en émit le vœu dans les *Annales Boulonnaises*, en 1851. Personne ne répondit à ce patriotique appel.

Ainsi, tandis que Bruxelles voyait sur l'une de ses places la représentation équestre de l'illustre Gallo-Belge, la ville natale de Godefroi se contentait de ne le pas oublier entièrement.

Le projet fut remis en avant, en 1855, par M. l'abbé Barbe, dans sa dissertation historique intitulée : *Du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon*. M. le baron de Hody venait d'ériger en système les assertions jusque-là peu consistantes qui s'étaient produites en Belgique sur la naissance de Godefroi à Baisy ; et les *Précis historiques* de Bruxelles s'étaient empressés de populariser en France un fait si glorieux pour les Brabançons. C'est ce qui obligea M. l'abbé Barbe à détruire de fond en comble le pénible échafaudage de l'auteur.

Pendant qu'il travaillait à cette œuvre réparatrice, un autre boulonnais, M. Amédée de Poucques d'Herbinghen, conseiller à la cour impériale d'Amiens, s'efforçait d'arriver au même résultat par une *Notice sur le lieu et l'époque de la naissance de Godefroi de Bouillon*, publiée dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, après avoir été l'objet d'un rapport de M. de Mas-Latrie à la Société de l'Histoire de France. Ce professeur de notre savante Ecole des Chartes a reconnu en termes formels que s'il est une ville, autorisée à inscrire, avec quelque confiance, sur le socle de la statue de Godefroi, cette simple et belle inscription, GODEFRIDO SUO, c'est assurément la ville de Boulogne.

La dissertation de M. l'abbé Barbe fut attaquée par Mgr de Ram, prélat protonotaire, Recteur magnifique de l'Université de Louvain, dans une *Notice* plus habile que solide, et avec des arguments plus captieux que valables. C'est ce qui obligea son adversaire à répliquer par les *Nouveaux éclaircissements*. Ce dernier travail porta coup : et il est définitivement impossible que les fables brabançonnes et tout le fatras des généalogies belges reprennent l'empire qu'elles avaient usurpé.

La Société des Antiquaires de la Morinie, par l'organe de M. A. Courtois. dans le Bulletin de 1857, et tout récemment l'Académie d'Arras, se sont associées au triomphe de M. l'abbé Barbe, en donnant à son travail les éloges qu'il mérite et en déclarant que son argumentation est d'une exactitude presque mathématique. L'opinion belge a gardé depuis lors un silence prudent.

Si la question s'est produite au Congrès de Dunkerque, c'est que la Société française d'archéologie avait voulu provoquer de la part des savants de Belgique une nouvelle discussion, qui ne pouvait manquer d'être très intéressante. Mgr de Ram se borna à reproduire maladroitement les principales objections de sa *Notice*, déjà réfutée par les *Nouveaux éclaircis-*

sements. Forts des raisonnements de M. l'abbé Barbe, M. Achmet d'Héricourt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, et après lui M. l'abbé Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne, soutinrent vigoureusement l'opinion boulonnaise, qui sortit victorieuse de la lutte.

Congrès Archéologique tenu à Dunkerque, 18 août 1860.

Présidence de M. Lestiboudois, conseiller d'Etat, membre de l'Institut, président du Conseil général d'Alger.

Sont présents au bureau : Mgr *de Ram*, recteur de l'Université de Louvain ; MM. *Gérard*, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque ; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *Tailliar*, conseiller à la Cour impériale de Douai ; le comte *de Ripalda*, délégué de l'Académie espagnole d'archéologie de Madrid ; *de Smyttère*, médecin en chef de l'asile de Lille ; *J.-J. Carlier*, membre de la Société Dunkerquoise ; et MM. *Cousin* et *Derode*, secrétaires généraux du Congrès.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire remplit les fonctions de secrétaire.

La séance s'ouvre à 7 heures 1/2 du soir.

M. le Président donne connaissance des livres et brochures offerts en hommage au Congrès. Des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question suivante :

Quel est définitivement le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon ?

M. le comte d'Héricourt obtient la parole sur ce sujet :

Il commence par rendre un profond et sincère hommage d'estime à la Belgique : tout en elle, sa foi vive, ses sages libertés, ses institutions, le remplit d'admiration. Nul plus que lui aussi n'a de sympathie pour les savants dont ce pays s'honore, et parmi eux il compte au premier rang Mgr de Ram, recteur de l'Université de Louvain. Si donc il vient discuter l'une des dernières brochures que ce prélat a publiées, c'est qu'il sait que Mgr de Ram est aussi l'un des défenseurs les plus constants de la vérité : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Après cette introduction, M. le comte d'Héricourt continue ainsi :

« Nous chercherons donc le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, le héros chrétien. Nous croyons inutile, dans une réunion d'hommes aussi érudits, de rappeler que le père de Godefroi appartenait à la race carlovingienne, et qu'il s'allia avec la princesse Ide, dont il eut trois fils : Eustache, Godefroi et Baudouin, son successeur sur le trône de Jérusalem.

« Pendant longtemps on pensa que ces illustres guerriers avaient pris naissance à Boulogne ; cette opinion avait prévalu, et voici maintenant que la Belgique réclame l'honneur d'avoir donné le jour au premier roi de Jérusalem. Il est vrai qu'en même temps elle conteste à Amiens la naissance de Pierre l'Ermite ; elle instituait naguère des prix pour prouver que Charlemagne avait reçu le jour sur les rives de la Meuse. Ici s'élève une question de race, et nous en comprenons toute l'importance. Mais, quant à Godefroi de Bouillon,

l'intérêt n'est plus le même. Demandez-le en effet sur les deux rives de l'Escaut, et l'on vous répondra qu'il était français, le héros chrétien qui planta l'étendard de la croix sur les murs de Jérusalem, comme il est sorti de la France le premier cri qui, l'autre jour, appela les nations civilisées au secours de nos frères d'Orient, victimes du fanatisme. Et, en effet, les rois de France étendaient alors leur pouvoir féodal jusqu'aux rives du Rhin; ils avaient pour joyaux de leur couronne les fiefs du Brabant, de la Lorraine, du Boulonnais, et surtout de ce riche et puissant comté de Flandre, qui leur prêta si souvent un appui généreux, qui répondit à la voix de Pierre l'Ermite comme à celle de Guillaume le Conquérant, et dont le sang se mêla pendant tout le moyen âge à celui des chevaliers français, partout où il y avait une noble cause à défendre, en Angleterre, à Naples, en Orient et même à la désastreuse et sanglante journée de Nicopolis. Fils d'un seigneur français et d'une pieuse comtesse qui avait la même origine, Godefroi de Bouillon était français. Il reste à discuter s'il était Brabançon ou Boulonnais.

« Rappelons les diverses publications faites récemment, et qui donnent lieu à la discussion que vous allez entendre. Un sentiment patriotique portait les Boulonnais à élever une statue à Godefroi de Bouillon, lorsqu'un véto, venu de la rive droite de l'Escaut, leur apprit que la gloire dont ils se croyaient en possession leur était disputée. Un savant professeur attaché à une maison d'éducation qui compte parmi vous plusieurs élèves, qui a fourni des magistrats éclairés, de grands industriels et de vaillants militaires, et surtout, et dans toutes les carrières, des hommes de bien, M. l'abbé Barbe, de l'institution de Mgr Haffreingue, fit une brochure dans laquelle il s'attacha à démontrer que la naissance de Godefroi en Brabant ne reposait sur aucun fondement sérieux, sur aucun témoignage contemporain.

« M. Courtois, de la Société des Antiquaires de la Morinie, lui écrivait : « La ville de Boulogne est dans la position d'un paisible propriétaire qui a toujours joui de son héritage sans trop s'occuper de ses titres, et qui, se trouvant en butte à une revendication faussement fondée, se voit dans la nécessité de chercher, de recueillir les siens et de les faire valoir, pour justifier son droit à la propriété et sa longue possession. »

« Mgr de Ram, dont nous avons loué sans réserve le talent, répondit avec une sévérité, pour ne rien dire de plus, qui n'est pas dans son caractère habituel. Dans le même temps, la Société des Antiquaires de Picardie, à la voix de M. d'Herbinghen, se prononçait en faveur de Boulogne, et M. de Maslatrie, savant professeur de l'Ecole des Chartes, pour qui la discussion entre le Brabant et le Boulonnais n'avait que l'intérêt d'une joûte littéraire, se prononçait en ces termes : « Le passage, fondement principal des prétentions belges, semble détaché de l'une de ces généalogies de complaisance comme il y en avait beaucoup au XIIIe siècle. » Et en effet, M. l'abbé Barbe l'a démontré, cette généalogie est faite pour défendre les prétendus droits de la race carlovingienne.

M. le comte d'Héricourt donne alors lecture du texte, tel que l'a imprimé

M. Barbe dans ses *Nouveaux éclaircissements sur la question du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon*, et il appuie principalement sur cette phrase : *Genuit ex ea tres filios : Eustachium, Godefridum, qui nunc est dux Lotharingiæ, et Balduinum.*

Comme on le voit, le lieu de naissance du héros de la première croisade n'est pas indiqué. Le Brabant ne peut citer aucune autorité pendant tout le XIIe siècle ; le premier document qu'il invoque est une généalogie qui paraît être de 1270 ; elle a été récemment découverte à la bibliothèque de l'Université de Liège, et Mgr de Ram en a fait usage dans l'intérêt de la cause qu'il défend. La généalogie offre beaucoup de ressemblance avec celle du XIe siècle ; seulement, en parlant des fils de la comtesse Ide, l'auteur ajoute : « *Qui, licet nominati sint de Boilon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Baisin, juxta Genapiam, castrum ducis Brabantiæ.* »

Tel est le texte le plus ancien en faveur du Brabant, il est reproduit dans d'autres généalogies ; on sait qu'il était d'usage d'en agir ainsi pendant le moyen âge.

Quant aux historiens et aux chroniqueurs les plus anciens, ils gardent un silence prudent ; et les plus favorables au Brabant, ceux dont on a invoqué le témoignage, se bornent à dire que Godefroi fut élevé en Brabant, qu'il y fit un séjour prolongé. Les Bollandistes, hommes d'étude, dont Mgr de Ram s'est fait l'éloquent défenseur, sont trop prudents pour se prononcer. Sans doute, ils parlent de Baisy et de la naissance de Godefroi de Bouillon, mais ils déclarent que c'est une tradition, un bruit populaire. Molanus, le célèbre hagiographe, qui a beaucoup écrit sur l'histoire religieuse de nos contrées, déclare que Pierre l'Ermite et Godefroi sont tous deux français, mais belges d'habitation : « *Uterque origine francus, sed habitione belga.* » Enfin, les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, déclarent que Godefroi naquit à Boulogne ou plutôt à Baisy ; ce n'est pas le seul passage où les Bénédictins font preuve d'une regrettable légèreté.

Assez confiant dans notre cause, dit ensuite M. d'Héricourt, pour ne cacher aucun texte, nous mentionnerons Gillemans, historien du XVe siècle. Il parle des fonts baptismaux de Godefroi que l'on montre à Baisy. Voici un fait important ; cependant M. le baron de Hody, belge de nation, porté, comme on le verra, à soutenir la cause du Brabant, entreprend ce pèlerinage. Il est obligé de déclarer que les fonts baptismaux n'existent pas ; mais il trouve une fontaine, un petit ruisseau ; et il en conclut que cette eau a certainement servi au baptême du roi de Jérusalem. De pareilles opinions ne se discutent pas.

Voyons, au contraire, continue M. d'Héricourt, sur quelles autorités repose l'opinion qui fait naître Godefroi de Bouillon à Boulogne.

Il cite alors les textes de Guillaume de Tyr, la *Vie d'Ide* par le moine du Wast, le cartulaire de Saint-Bertin, etc. Il déclare que ces citations pourraient être beaucoup plus nombreuses, mais M. l'abbé Barbe a recueilli tous les textes et les a cités avec beaucoup d'exactitude ; toutefois, il fait remarquer que le religieux du prieuré du Wast se trouvait dans des conditions à connaître les

moindres particularités de la naissance, de l'enfance et de la jeunesse de Godefroi. Ce prieuré venait d'être fondé par la comtesse Ide : elle s'y rendait souvent et nul doute que, maintes fois, elle n'ait parlé de ce fils qui illustrait son nom en Orient, mais qui, par les dangers qu'il courait, attristait son cœur de mère.

M. d'Héricourt ayant ainsi exposé les différents titres d'après lesquels Boulogne revendique l'honneur d'avoir vu naître Godefroi de Bouillon, M. le Président donne la parole à M. l'abbé Haigneré, qui s'était fait inscrire sur la question. M. Haigneré dit qu'il a en effet demandé la parole, mais dans le dessein seulement de répliquer aux objections qui pourraient être élevées contre le savant exposé de M. le comte d'Héricourt. Complètement d'accord sur ce sujet avec son collègue de l'Académie d'Arras, il demande aux tenants de l'opinion belge s'ils ont quelque motif de repousser les conclusions de M. d'Héricourt et se déclare prêt au débat.

Mgr de Ram dit que son intention n'était point de traiter la question devant le Congrès : il n'a rien préparé, il n'a pas même apporté à Dunkerque la notice publiée par lui à Bruxelles en 1857 ; mais il sera heureux d'entendre les tenants de l'opinion boulonnaise.

M. d'Héricourt prend la parole pour faire observer que, dans les discussions de ce genre, comme dans celles qui ont lieu dans les assemblées parlementaires, il est de haute convenance et de toute nécessité que l'on entende alternativement les représentants de l'une et l'autre opinion.

Mgr de Ram déclare alors qu'il ne peut se ranger à l'opinion soutenue par M. d'Héricourt, parce que la tradition boulonnaise ne lui paraît pas avoir le caractère de perpétuité qui distingue la tradition brabançonne. La tradition qui fait naître Godefroi de Bouillon à Baisy est constante, dit-il ; elle s'appuie sur un grand nombre de textes depuis 1265 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il ajoute que la tradition boulonnaise ne lui paraît pas être fort ancienne, et il demande que M. l'abbé Haigneré veuille bien exposer à son tour quelle légitimité peut avoir cette tradition.

M. l'abbé Haigneré prend la parole et dit que, s'il a cru devoir entretenir la veille le Congrès de la question du *Portus Itius* pour essayer de montrer que Boulogne a des titres sérieux à faire valoir en faveur de sa revendication, il doit aussi à la ville dont il garde les archives, à l'église de Boulogne qui a conservé jusqu'en 1790, dans son trésor, la couronne que Godefroi de Bouillon reçut en Terre-Sainte, il doit à l'institution célèbre à laquelle il a l'honneur d'appartenir et à son savant ami, M. l'abbé Barbe, de ne point laisser sans réplique les observations que Mgr le Recteur magnifique de l'Université de Louvain vient de présenter. Il dit que si l'éclat du talent, le prestige de la parole, la haute dignité romaine dont son honorable adversaire est revêtu, tout enfin lui commande le respect et arrête l'objection naissante sur ses lèvres, la vérité cependant le tyrannise et l'histoire le contraint à parler. M. l'abbé expose alors qu'en cette question, pas plus qu'en celle de *Portus Itius*, il ne peut tenir compte des opinions que professent les auteurs modernes, et que

c'est en vain qu'on invoquerait Michaud, par exemple, Henri Martin ou tout autre: les auteurs des histoires générales, dit-il, n'apportent point aux menus détails une scrupuleuse attention et s'occupent peu des exigences et des revendications locales. Il n'ajoute pas plus de foi aux écrivains des époques postérieures aux événements en litige: ils sont des juges, non des témoins. Ce sont des témoins qui déposent, des témoins qui affirment que le savant abbé voudrait entendre; c'est une instruction judiciaire qu'il voudrait faire, persuadé qu'ainsi seulement se découvre la vérité. Quel est donc l'écrivain, le premier en date, qui ait mis en circulation l'idée belge? C'est, suivant la notice que Mgr de Ram a publiée il y a trois ans, sur ce sujet, c'est l'anonyme et complaisant auteur d'une généalogie des comtes de Louvain, dont on a retrouvé une copie datée, paraît-il, de 1269 à 1271 sur deux feuillets de garde d'un mss. de l'Université de Liège. Voilà le premier texte qui puisse être sérieusement apporté dans la discussion. Il y est dit, des trois fils du comte de Boulogne: « Qui, licet nominati sint de Boilon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Baisin, juxta Genapiam...; » c'est-à-dire: bien que surnommés de Boilon, à savoir de Bouillon, tous les trois, (Grande erreur!)...

Mgr de Ram demande la permission d'interrompre M. l'abbé Haigneré, pour lui faire remarquer que le texte porte non *Boilon*, mais *Boïlon*, ce qui, suivant lui, est une forme de nom de Boulogne. En conséquence, l'erreur que signale M. l'abbé Haigneré n'existe pas.

M. Haigneré répond qu'il s'attendait à l'objection, qu'elle a déjà été réfutée par M. Barbe, et il demande la permission de lire le passage des *Nouveaux éclaircissements* sur le point en litige. Mgr de Ram veut écarter le témoignage de M. Barbe; mais M. Haigneré déclare qu'ayant été sur ce point le collaborateur de M. Barbe et que, d'ailleurs, l'amitié lui faisant un devoir de s'identifier avec son associé de travail, la cause de M. Barbe devient la sienne. Il donne alors lecture des pages 79-81 du livre de M. Barbe. Ce livre s'exprime ainsi: « Selon M. de Ram, *Godefridus de Boilon* signifie Godefroi de Boulogne et par conséquent cette phrase de la généalogie: « Qui licet nominati sint de Boilon, nati tamen apud Baisin, » devrait se traduire ainsi: quoiqu'ils aient été nommés de Boulogne, cependant ils naquirent à Baisi.

« Si cette opinion était exacte, notre cause n'aurait rien à y perdre assurément; mais on ne voit pas non plus ce qu'elle pourrait y gagner à une distance déjà si grande des faits; car enfin, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il faut bien qu'on trouve à Godefroi dans l'histoire ce surnom de Bouillon qu'il porte encore aujourd'hui.

« Le fait est qu'il fut d'abord appelé Godefroi de Boulogne, et que cette dénomination peut toujours lui être appliquée à juste titre en vertu de sa naissance; mais il est sûr aussi que ce surnom de Bouillon, qu'il tire de ses possessions, a prévalu depuis très longtemps.

« Surtout lorsqu'on sait, par plusieurs écrivains du XIIe siècle, qu'avant la fin de ce siècle le surnom de Bouillon était déjà en usage, il est difficile de ne pas reconnaître dans le terme *Boilon* une des formes variées du mot qui, dans

la suite, est devenu définitivement *Bouillon*. Quoiqu'il y ait quelque ressemblance entre les noms de Boulogne et Bouillon, il existe généralement entre leurs formes respectives une différence caractéristique qui ne permet guère de les confondre. Les formes françaises dérivées du latin *Bolonia* affectent constamment une désinence féminine : Boloigne, Boulongne, Bologne, Boloingne, etc. ; tandis que Buillon, Boillon, Boilon, Bullion, Boulion, etc., répondent à la forme neutre ou indifférente de *Bullonium*, *Bullio*, *Bulonium*.

« Je ne comprends pas, dit en finissant M. Barbe, que M. de Ram ait pu écrire que, dans cette généalogie, l'auteur désigne ordinairemeut Boulogne par le mot *Boilon*, sur ce fondement qu'il y est dit quelque part *comitis Boiloniensis*, en parlant d'un comte de Boulogne. Si le mot *Boiloniensis* écrit en cet endroit n'est pas une incorrection ou une négligence de copiste, il est au moins certain qu'il ne représente pas l'orthographe ordinaire du nom de Boulogne dans les passages cités, puisque le rédacteur avait déjà écrit correctement dans un autre endroit : *Machtildem Boloniensem avitam Godefridi de Boilon*, et un peu après : *sanctam Ydam Bononiensem comitissam, matrem Godefridi de Boilon.... et Eustacii, comitis Bononiensis;* c'est-à-dire trois fois *Boloniensis* ou *Bononiensis*, contre une fois *Boiloniensis*. Mais d'ailleurs en admettant l'orthographe *Boiloniensis*, ce serait *Godefridus de Bolonia* qu'on eût écrit pour signifier Godefroi de Boulogne, et nullement *Godefridus de Boilon*. »

Mgr de Ram n'ayant pas présenté de nouvelle observation, M. l'abbé Haigneré reprend la discussion au point où il l'avait laissée, demandant maintenant quel est le premier écrivain qui ait affirmé la naissance de Godefroi de Bouillon à Boulogne. Il trouve le nom de Guillaume de Tyr. Guillaume de Tyr, dont M. Haigneré regrette que Mgr de Ram ait été jusqu'ici le premier à récuser l'autorité, s'exprime ainsi dans son livre qu'il termina en 1184, c'est-à-dire près de cent ans avant l'apparition de la généalogie précédente : *Oriundus fuit de regno Francorum, de Remensi provincia, civitate Boloniensi* : Godefroi est natif du royaume des Francs, de la province de Reims, de la cité de Boulogne.

Je sais, ajoute M. l'abbé Haigneré, que Monseigneur a contesté la valeur de ce texte, et qu'il a dit dans sa notice qu'*oriundus* n'est point latin dans le sens *de natif*, de *né à*, mais qu'il faut le traduire par originaire, ce qui est très vague et peut ne désigner que la résidence habituelle des parents. Mais, sur ce point, M. Barbe a répondu, dans son livre déjà cité, ce que voici (page 31) :

« M. de Ram essaie d'abord d'atténuer la portée du texte de Guillaume de Tyr, en faisant observer, d'après un lexicographe estimé, Facciolati, qu'il y a quelque différence de signification entre le mot *oriundus* et les mots *ortus* ou *natus*. Nous ne l'ignorons pas; mais, pourquoi M. de Ram n'a-t-il pas lu jusqu'au bout l'article de Facciolati ? Il y aurait vu que souvent le mot *oriundus* s'emploie indifféremment pour *ortus* ou *natus*, et l'auteur en cite plusieurs exemples, dont un de Cicéron ; M. de Ram n'est donc pas exact lorsqu'il dit que si Guillaume de Tyr eût connu d'une manière certaine le lieu de naissance de Godefroi, il n'aurait pas employé le mot *oriundus*, mais bien

certainement le mot *ortus*, puisqu'*oriundus* se prend fréquemment dans le sens d'*ortus*. »

Il y a, dit encore M. l'abbé Haigneré, beaucoup d'exemples de ce genre dans les auteurs du moyen âge, et il cite la note suivante de M. l'abbé Barbe (page 32):

« Je trouve dans la Chronique de Lambert d'Ardres, écrivain du même siècle que Guillaume de Tyr, au sujet de Herred, la première souche des sires d'Ardres : *Herredum de Furnis oriundum.... pro certo asserimus.*

« L'épitaphe d'*Iperius* (Jean d'Ypres), ainsi nommé de son pays natal, est conçue en ces termes : *Hic jacet piæ memoriæ Johannes oriundus de Ypra, quondam abbas hujus monasterii.*

« Les éditeurs du *Coutumier de Picardie* en 1726, à propos d'un manuscrit du P. le Quien, dominicain, contenant un abrégé de l'*Histoire de Boulogne-sur-Mer* qu'on voulait joindre à la *Coutume du Boulonnais*, font la réflexion suivante : « On ne pouvait pas trouver un meilleur auteur que lui pour cette histoire, parce qu'il est originaire de la ville de Boulogne, et parfaitement bien instruit des antiquités de cette province. Le P. Le Quien était né à Boulogne en 1661. »

Il y a, continue M. l'abbé Haigneré, un autre texte de Guillaume de Tyr, qui n'est pas moins favorable à la cause boulonnaise : c'est celui qui concerne Baudouin, au livre X, ainsi conçu : *De sementiva autem ejus secundum carmen origine, et de progenitorum excellentia vel nativitatis loco, non multum necessarium est repetitos edere tractatus; nam dum superius domini ducis gesta conscriberemus, sufficienter de illa quæ communis est ambobus, edisseruimus ingenuitate;* ce que M. l'abbé Barbe traduit de la manière suivante : « Il serait inutile de répéter, sur l'origine terrestre de Baudouin, sur l'illustration de ses excellents parents et le lieu de sa naissance, ce que nous avons déjà dit avec une étendue suffisante, à l'occasion de son frère Godefroi, sur ce point qui leur est commun à tous les deux ». Ici encore, ajoute M. Haigneré, Mgr de Ram a eu une objection à faire : « Si Guillaume de Tyr emploie l'expression *nativitatis loco*, ce n'est qu'en rapport avec l'extraction et la haute naissance de Baudouin, fils du comte de Boulogne, comme Godefroi. Le *nativitatis loco* se réfère à la *progenitorum excellentia*, à l'illustration, au rang et à l'origine des parents, sans qu'on ait eu l'intention de déterminer le lieu de naissance de leurs enfants. Peu importe, réplique M. Barbe, que Guillaume de Tyr ait eu principalement en vue de faire ressortir la noblesse d'extraction de Godefroi et de son frère Baudouin : je vous l'accorde sans difficulté; mais à cette occasion il a écrit *nativitatis loco :* or, *nativitatis loco* ne signifie pas autre chose que le lieu de la naissance, et il est de fait qu'à l'endroit auquel il renvoie le lecteur, il n'a pas nommé d'autre lieu que Boulogne-sur-Mer. Ce n'est pas sérieusement qu'on peut soutenir qu'il ne s'agit en cet endroit que du lieu de naissance des parents. Qu'importerait, en effet, le lieu natal du père s'il n'était pas celui du fils ? C'est uniquement par considération pour les deux rois de Jérusalem qu'il est fait mention de leur père et de leur mère. Qui croira que l'historien ait

voulu faire connaître le lieu de naissance du père sans faire connaître celui des deux princes ses fils? Il suffit d'ailleurs, d'interpréter grammaticalement la phrase pour en saisir immédiatement le sens. En voici la construction:

« *De sementiva autem ejus secundum carnem origine, et de progenitorum* (*ejus*) *excellentia vel* (*ejus*) *nativitatis loco, etc.* »

M. Haigneré demande ensuite à Mgr de Ram à quel dessein il a refait sur ce point la traduction de M. l'abbé Barbe, pour substituer aux mots *sa naissance* ceux de *leur naissance*, tandis que M. Guizot a traduit, comme M. Barbe, *sa naissance* ? A cette question, Mgr de Ram répond que dans sa citation le mot *leur* est en italique, ce qui indique une correction faite par lui dans le texte de M. Guizot. M. Haigneré se déclare satisfait de cette explication.

Cet incident vidé, M. l'abbé Haigneré reprend le fil de la discussion. Il prie l'assemblée de comparer ces deux autorités si différentes de valeur: d'un côté une généalogie interpolée; car, dit-il, elle existait sous une forme moins étendue du temps de Godefroi, sans qu'on y lût la phrase relative à Baisy; de l'autre, le prince des historiens des croisades, comme l'appelle M. Guizot, Guillaume de Tyr, un homme qui avait pu connaître le frère de Godefroi, et qui fut presque son contemporain!

Mgr de Ram soulève plusieurs objections à cet endroit de la dissertation de M. Haigneré. Il dit qu'il est impossible de prouver que la généalogie soit interpolée. M. Haigneré répond que la généalogie du manuscrit de Liège n'est, au fond, qu'une reproduction de la généalogie Caroline, dont M. Pertz a publié le texte dans ses *Monumenta Germaniæ historica*, t. IX, p. 299; que cette première généalogie très courte, où l'on ne parle point du lieu de naissance de Godefroi, date de 1095, et qu'il en a été fait des éditions considérablement revues et augmentées, jusqu'à 1270, où pour la première fois, on y lit: *Nati et nutriti sunt apud Baisin*. Mgr de Ram récuse ce fait. Alors, M. Haigneré le prie d'en prendre la preuve, 3e partie, ch. I, des *Nouveaux éclaircissements* de M. l'abbé Barbe, où dit-il, Monseigneur verra que, dans un de ses ouvrages, il a lui-même signalé dans ce document beaucoup d'erreurs. Mgr de Ram expose alors qu'il ne s'est pas occupé, depuis trois ans, de la question du lieu de naissance de Godefroi, qu'il ne peut se rappeler s'il a signalé, dans ses *Recherches sur les comtes de Louvain*, des erreurs qui se rencontreraient dans la généalogie en question. M. l'abbé Haigneré réplique que le fait est consigné dans les *Nouveaux éclaircissements* de M. Barbe, dont il a une exemplaire sous les yeux.

M. le comte d'Héricourt demande à cet instant la parole; il prie M. le Président de ne point permettre que la discussion soit ainsi hâchée par une série d'interruptions et de répliques, et insiste pour qu'il soit loisible à M. l'abbé Haigneré d'établir, sans encombre et jusqu'au bout, la thèse dont il s'est constitué l'avocat.

M. le Président dit que M. l'abbé Haigneré, voulant bien accepter la discussion dans cette forme, il n'y a pas lieu d'intervenir. La parole reste à M. l'abbé Haigneré. D'un côté donc, dit-il, c'est une généalogie de 1270,

œuvre obscure, sans publicité ; de l'autre, Guillaume de Tyr, historien dont nul ne contestera l'autorité.

Mgr de Ram conteste l'autorité de Guilaume de Tyr, dans lequel, dit-il, on a signalé beaucoup d'erreurs. Il cite, entr'autres, l'erreur commise, suivant lui, par cet historien, au sujet d'un quatrième fils du comte Eustache de Boulogne, et demande que M. l'Abbé Haigneré expose sa pensée sur ce point.

M. l'abbé Haigneré répond par la citation suivante de M. l'abbé Barbe :

« On a néanmoins imputé quelques inexactitudes à Guillaume de Tyr : par exemple, d'avoir donné à Godefroi un troisième frère, du nom de Guillaume, qui serait resté à la maison pendant la croisade, *tertio domi remanente,* mais dont il n'est fait mention dans aucun autre écrit de ce temps-là. Quoi qu'il en soit là-dessus, l'archevêque de Tyr n'est pas le seul auteur du siècle auquel on ait cru pouvoir reprocher une erreur de cette nature. Un contemporain, qui écrivait dans un pays peu éloigné de Boulogne, Orderic Vital (*Histoire de Normandie,* IV), donne à Godefroi de Bouillon une sœur, qu'on trouve nommée, dans des écrivains postérieurs, Praxède ou Adelaïde, mais dont les autres contemporains ne parlent pas. Je sais que des auteurs graves ont cru que Guillaume de Tyr avait pu se tromper sur le point en question ; j'admets une erreur possible, mais non pas évidente, car l'assertion de l'archevêque de Tyr a été reproduite par diverses autorités, dont plusieurs sont loin d'être à dédaigner. » M. Barbe cite en outre divers auteurs qui ont parlé de ce *Guillaume,* et entr'autres une généalogie du XIIIe siècle qui est dans le *Spicilège* (II, 493).

Cet incident terminé, M. l'abbé Haigneré reprend la suite de son exposé général des preuves boulonnaises :

« Je suis, dit-il, dans une position qui ne laisse pas que d'avoir de grandes difficultés. Au point où en est arrivée la controverse, il faut que je reprenne maintenant par le détail l'histoire du comte Eustache et de la comtesse Ide, qui ont donné le jour à Godefroi et à ses frères.

« Je réclame l'indulgence de l'Assemblée.

« Le comte Eustache de Boulogne, après son retour de Rome, où il était allé reconduire le pape Victor II, à l'issue du concile de Cologne, revint par Bouillon où il demanda et obtint en mariage la fille du duc de Lorraine, Godefroi le Barbu. L'histoire ne dit point quelle route suivit Eustache en revenant de Bouillon à Boulogne; mais ce qui est certain, c'est que l'union des deux époux ne se fit point à Cambrai, comme l'a cru le Père Malbrancq, mais à Boulogne. »

Mgr de Ram demande quel est l'auteur qui place le mariage à Boulogne. M. Haigneré répond que c'est le moine du Wast, auteur de la *Vie de sainte Ide,* qui raconte les solennités du mariage fait à Boulogne : la ville entière s'étant rendue au-devant du comte pour le recevoir avec honneur, etc.

Mgr de Ram révoque en doute l'autorité du moine du Wast, dont le travail n'est qu'une légende poétique faite pour être une lecture de piété ; d'ailleurs, il n'est pas contemporain.

M. l'abbé Haigneré répond que cette *Vie de Sainte Ide* a été regardée comme authentique par Henschenius.

Mgr de Ram refuse d'admettre cette assertion, dans laquelle persiste M. l'abbé Haigneré, confiant, dit-il, en sa mémoire sur ce point. D'ailleurs, ajoute M. Haigneré, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, et D. Brial, au tome XIV du *Recueil des historiens des Gaules*, sont aussi d'avis que l'œuvre du moine du Wast a été composé vers 1130; ils disent que c'est un document authentique, auquel ils attachent une valeur incontestable. On ne saurait s'inscrire en faux contre le jugement des hommes dont le nom fait loi en histoire. C'est une œuvre de piété, continue M. l'abbé Haigneré, est-ce une raison pour que ce soit une œuvre d'imagination ? Monseigneur ne croit-il pas à la valeur historique des légendes que chaque jour il lit dans son bréviaire ? N'est-ce pas, au contraire, la substance la plus pure des plus vrais récits historiques ? Mais, sur tous ces points, M. Barbe a déjà répondu depuis deux ans à Mgr de Ram, dans ses *Nouveaux éclaircissements*, publiés à Boulogne en 1858. Pourquoi reproduire ici ces arguments qui ont été l'objet d'une sérieuse discussion, consignée tout entière dans une brochure de cent trente-six pages ?

Mgr de Ram regrette de n'avoir pas lu l'ouvrage de M. Barbe. M. Haigneré s'empresse, au nom de ce dernier, de lui en offrir un exemplaire, et continue ainsi :

« Dans ce travail de M. Barbe, vous trouverez, Monseigneur, de nouveaux arguments qui font crouler par la base les prétentions de la Belgique. Vous verrez que la vie entière du comte de Boulogne se passe dans son comté; que tous les documents historiques où il est parlé de lui, toutes les chartes où son nom se trouve consigné, démontrent sa présence continuelle dans le Boulonnais, à l'exclusion de tout autre pays, notamment de Baisy. Vous y verrez qu'il en est de même de la comtesse Ide, sa femme, dont aucun document ne signale la présence en Belgique, si ce n'est une fois, après la mort de son mari, pour y vendre les biens patrimoniaux qu'elle y possédait, C'est à Boulogne qu'elle reçoit, à différents intervalles, plusieurs lettres de Saint Anselme, son directeur; c'est dans le Boulonnais qu'elle fonde le monastère de La Capelle, au terroir de Marck, en Calaisis, et le prieuré du Wast; qu'elle reconstruit, en 1104, l'église cathédrale; qu'elle répand ses bienfaits sur l'abbaye de Saint-Bertin; c'est dans l'abbaye de La Capelle qu'elle termine ses jours; c'est au Wast qu'elle veut être inhumée, et où ses reliques, qui sont aujourd'hui à Bayeux, reposèrent jusqu'en 1668.

« En Belgique, quand ses fils Godefroi et Baudouin, partant pour la croisade, vendent leurs biens au profit de diverses fondations religieuses, ils sont obligés de la faire venir de Boulogne, pour ratifier leurs actes, comme on le voit dans la Chronique d'Afflighem.

« Tout cela peut-il concorder avec les traditions belges ? Comment le comte de Boulogne, qui tenait une cour magnifique dont on voit la description dans la *Vie de Sainte Godeliève*, en aurait-il laissé enfouir à Baisy le plus bel orne-

ment ? Et si, par un caprice particulier, la comtesse Ide avait aimé ce village situé si loin des domaines de son époux, au point d'y vouloir passer les premières années de son mariage, comment, libre d'elle-même, après que le comte Eustache III, son fils, fut revenu de la croisade, en 1100, n'est-elle pas allée finir ses jours dans ce Baisy si cher, où elle aurait retrouvé les souvenirs les plus doux à la femme, ceux de la maternité, ceux des premières années de sa féconde union ?

« Mais il y a une autre raison, Messieurs, pour prouver qu'elle n'a jamais pu résider à Baisy à l'époque de la naissance de ses fils : c'est que son père, dépouillé du duché de Lorraine, en 1048, par Henri III, n'avait plus aucune autorité dans le pays ; c'est qu'il n'y résidait même pas, étant allé en Italie, dès 1053, où il épousa Béatrix, veuve du marquis de Toscane, mère de la célèbre Mathilde. »

Mgr de Ram avoue ces faits, mais il parle de fondations faites par la comtesse Ide en Belgique, de la vente que Godefroi a faite de ses biens de Stenay, de Verdun, pour aller à la croisade, etc...

M. Haigneré ne nie point ces donations, mais il fait remarquer qu'elles sont toutes postérieures à la mort du comte Eustache II, c'est-à-dire à l'an 1093, et antérieures à l'an 1100, et il ne voit pas ce qu'on en pourrait tirer pour prouver la présence de Sainte Ide en Belgique à l'époque de la naissance de ses fils. Puis il demande la permission de conclure.

« Messieurs, dit-il, je crains de vous avoir fatigués en prolongeant avec si peu de mesure la thèse que je me suis efforcé de soutenir. Ne vous en étonnez pas cependant. La question est boulonnaise, sans doute, mais plus que cela, elle est française, et à ce titre elle intéresse tous les citoyens de notre grand empire. Les croisades aussi, ces magnifiques expéditions auxquelles tout le monde aujourd'hui rend justice, et qui ont sauvé l'Europe de la barbarie musulmane ; les croisades sont françaises. Sera-t-il dit que leur premier chef, celui en qui, pour ainsi dire, elles se personnifient, perdra sa qualité de français ? Je suis heureux de dire avec M. le comte d'Héricourt que, même né à Baisy, Godefroi serait encore français puisqu'il appartiendrait à un pays où se parle notre langue, et dont les aspirations et les sympathies, je le sais, sont toutes françaises ; mais lorsqu'ici je dis : perdra-t-il sa qualité de français, j'entends français dans le sens géographique. Sera-t-il jamais prouvé que le comte de Boulogne, Eustache II, ce prince si actif et si entreprenant, qui guerroya avec Guillaume le Conquérant contre Harold, et qui ensuite, se prenant de querelle avec Guillaume lui-même, osa braver sa puissance et mesurer ses armes avec celles du vainqueur, ait, parce que sa femme avait une terre à Baisy, laissé, pendant toute la jeunesse de ses fils, l'administration de son comté, pour aller résider, à la manière d'un roi fainéant, dans un village brabançon ? Sera-t-il jamais admis qu'il ait exposé ainsi aux mains de ses plus mortels ennemis les fruits de son mariage, l'espoir de sa race et celle de sa dynastie ? Sera-t-il jamais croyable que la comtesse Ide ait affectionné Baisy au point d'y vouloir à toute force résider pendant son mariage ; et

qu'aussitôt la mort de son époux, elle se soit empressée de vendre cet alleu si cher, et n'ait même point désiré, sentiment pourtant bien naturel, que sa mortelle dépouille y reposât ? Non, Messieurs, tout cela n'est pas possible ; tout cela ne s'explique point.

« Godefroi de Bouillon est français par sa naissance, et c'est de lui que la France a si bien appris le chemin de Jérusalem ; c'est encore à sa suite et pour une cause semblable que nos soldats cheminent aujourd'hui sur ces routes de l'Orient qu'il a si heureusement ouvertes ; mais s'il est français par sa naissance, il est belge par sa vie, il est citoyen de l'Europe entière par ses exploits en Terre-Sainte ; c'est un héros qui appartient à tous. Aucun peuple ne doit chercher à se l'approprier tout entier, il est assez grand pour faire l'orgueil de plusieurs. »

Mgr de Ram prend la parole pour revendiquer en faveur de la Belgique une grande part dans l'histoire de la croisade. C'est en Belgique, dit-il, que Godefroi de Bouillon a réuni les douze premiers croisés et c'est encore ce pays qui a fourni à la première croisade et aux suivantes un grand nombre de chefs et de soldats. La France est assez riche d'illustrations, continue-t-il : qu'on nous laisse nos hommes célèbres, Charlemagne, Godefroi de Bouillon et autres. La tradition belge est perpétuelle sur le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, c'est un argument dont on ne peut détruire la valeur.

M. Haigneré replique que la tradition française ou boulonnaise n'est pas moins perpétuelle. Tous les historiens de Boulogne depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, ont témoigné de la conviction où l'on a toujours été dans cette ville que Godefroi de Bouillon y était né. Si le Boulonnais, ravagé par les guerres, n'a plus de chroniques anciennes, il en a certainement eu comme les autres contrées et on ne peut tirer d'argument de ce que ces chroniques n'existent plus. Mais il y a un document dont on ne pourra jamais détruire la valeur historique, c'est la traduction française de Guillaume de Tyr, faite au XIIIe siècle, et dont les copies multipliées sans nombre au moyen âge étaient lues avec avidité dans les veillées des châteaux, dans les monastères, par toute la France et la Belgique. On y lit, avec toutes les variantes d'orthographe que comportent les mouvements de la langue : « Il fu nez el regne de France à « Boulogne sur la mer, qui fu jadis citez, or est chastiaux en l'eveschié de « Teroanne. » Eh bien ! ce texte sonne comme une cloche la tradition boulonnaise dans tout le pays, et vient suppléer à la perte des documents locaux. Il est bon de remarquer, en outre, combien le traducteur est au courant de l'histoire de Boulogne, puisque, commentant le texte de Guillaume de Tyr où on lit *civitate Boloniensi*, il se rappelle que Boulogne n'est plus une cité, mais est maintenant un *château*, *castrum*, sans évêché, dans le diocèse de Thérouanne.

Donc, à l'aide de ce document, on peut conclure à la perpétuité de la tradition de Boulogne depuis 1184, comme Mgr de Ram conclut à la perpétuité de la tradition belge depuis 1270.

Les deux traditions sont en concurrence : il faut les peser et les juger à l'aide des textes antérieurs.

M. l'abbé Haigneré, ayant ainsi terminé l'exposé de ses convictions, M. le Président demande si personne ne désire plus prendre la parole sur ce sujet. Nul dans l'assemblée ne se levant, M. le Président déclare la séance levée.

(*Bibliographie*, I, 23).

Le Secrétaire,

Mis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE.

---

7 décembre 1848.

CAVES A LA PORTE DES DUNES.

Une délibération du Conseil municipal, à cette date, abandonne au département la possession des trois caves de la Porte des Dunes. Ces caves avaient appartenu à des maisons que la ville avait achetées jadis, dans le but d'élargir la rue, du côté du Palais de Justice, où elles occupaient un espace à peu près égal à la surface du trottoir actuel. Entre le Palais de Justice et les maisons, il y avait un terre-plein, bordé d'un parapet; et c'était par là qu'on accédait à une auberge, bâtie contre le rempart, laquelle avait une cour derrière le Palais. Cela s'appelait le Cul-de-Sac du Marché-aux-Grains. Tout contre la Porte des Dunes, sur l'endroit même où s'ouvre actuellement, pour sortir de la Haute-ville, la passerelle latérale de droite, il y avait autrefois un corps-de-garde à l'Etat. La ville en ayant obtenu la concession, pour l'élargissement de la voie publique, dut faire les frais de la construction d'un autre local, que son architecte d'alors M. Triquet, établit souterrainement dans le terre-plein du Cul-de-Sac. Il était ainsi placé à l'endroit même où M. Epellet l'a refait depuis, en le comprenant dans le soubassement du Palais. On dit que tout se perfectionne avec le temps: il faut croire que la justice n'échappe point à cette loi des choses humaines; car, si l'ancienne Sénéchaussée avait pu suffire pendant trois ou quatre cents ans aux besoins de MM. les plaideurs et à la correction des délinquants, pour toute la province du Boulonnais, il n'en fut plus de même au XIXe siècle, pour une population de justiciables à peu près équivalente. Le nouveau Palais, aux terrassements duquel M. Adolphe Crouy a occupé un grand nombre d'ouvriers, durant l'hiver de 1848, se développe en effet aujourd'hui sur l'emplacement du Cul-de-Sac, sur celui de trois maisons supprimées du côté de la place, et sur la plus grande partie de l'ancienne auberge dont nous venons de parler. Ajoutons que c'est la ville qui a fait les frais de tout cet agrandissement du terrain.

(*Impartial*, 7 décembre 1870).

(Voir 22 septembre, 1er et 29 décembre).

8 décembre 1795.

CHUTE DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

L'administration communale de Boulogne fut mise en grand émoi, le 17 frimaire an IV. C'est qu'en effet, ce jour-là, on avait constaté la chute de l'arbre de la Liberté, planté sur la place de la maison commune. Il ne faisait pas bon, à cette époque, de badiner avec les joujoux révolutionnaires; et, pour un arbre de liberté que les vers auraient mangé sur pied, il pouvait y avoir bien des têtes compromises. Aussi multiplia-t-on les procès-verbaux et les formalités. Non-seulement les deux commissaires de police, Lecoustre et Lemaire, firent leur rapport en conséquence, mais on alla plus loin. Après avoir ouï le commissaire du directoire, on eut recours à trois administrateurs forestiers, les citoyens Ternaux, Laporte et Dupont, auxquels on adjoignit les citoyens Charles Butor et Lesage, officiers municipaux, et on leur demanda d'aller vérifier s'il était vrai, comme on le disait, que ledit arbre fût pourri au pied, et que cette pourriture fût cause de sa chute.

Il résulta de leur procès-verbal que : « cet arbre, tilleul de son espèce, « était absolument mort et même pourri, tant dans le tronc que dans le « corps de l'arbre, pourquoi, d'après la déclaration de divers citoyens, des « enfants en se jouant autour et courant les uns après les autres, un d'eux « voulant s'y retenir, le fit tomber. »

N'importe on eut une fière peur, et on ne se contenta pas de cette autopsie. La délibération nous apprend que « lesdits administrateurs fores- « tiers, en présence des officiers municipaux ci-dessus désignés, ont fait « déposer *le corps dudit arbre* dans le magasin de la maison commune, « pour pouvoir être représenté en cas de besoin ».

Ne voilà-t-il pas bien du bruit pour un méchant manche à balai, « tilleul de son espèce, » qui avait été soudainement enlevé aux douceurs de la pépinière, pour venir se faire arroser de sang, et subir l'effort des tempêtes, au milieu de la voie publique ? Que n'en plantait-on un autre à sa place !

(*Impartial*, 8 décembre 1869).

---

8 décembre 1859.

LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE.

La Société Dunkerquoise ne compte pas encore dix ans d'existence et déjà elle a beaucoup produit. Son dernier volume est digne de ses aînés, et il prouve que la Société a de la vie et de l'avenir. Les matières dont il traite sont variées ; la rédaction en est intéressante, l'exécution matérielle

soignée quant aux planches et à la typographie. Que n'avons-nous à Boulogne une société semblable ! Trente et un membres titulaires, dont six négociants, trois médecins, six professeurs, deux architectes, un artiste peintre, trois propriétaires, quatre personnes appartenant au barreau ou à la magistrature, et six à diverses administrations, se réunissant une fois le mois pour s'occuper de littérature, de sciences, d'arts, ne se trouveraient-ils pas à Boulogne comme à Dunkerque? On a beaucoup écrit déjà dans l'*Impartial* pour démontrer la facilité (on a dit, la nécessité) de créer ici une société littéraire : *Verba volant!*

Quoi qu'il en soit, la Société Dunkerquoise, qui en 1858 a donné à la ville le spectacle attrayant d'une séance publique où elle a distribué des prix aux lauréats de ses concours, espère, l'année prochaine, réunir dans ses murs, les membres de la Société Française (de Caen), pour une session archéologique présidée par M. de Caumont. Des savants distingués appartenant à différentes provinces de France y viendront, pour donner un nouvel essor à l'étude des antiquités locales ; la Belgique et l'Angleterre y seront largement représentées. Est-ce qu'à Boulogne on n'aimerait pas d'avoir quelquefois des fêtes du même genre? Est-ce qu'il n'y a rien à gagner pour personne dans ces communications avec les érudits de toutes les contrées ? Je ne parle que d'archéologie, mais les congrès scientifiques, s'occupent également d'art, d'industrie, de commerce et d'agriculture.

Du reste, la Société Dunkerquoise n'est pas non plus exclusivement une société d'histoire, ni d'archéologie : elle ne se borne pas davantage aux questions locales. La plus grande partie du volume que j'ai sous les yeux est consacrée à des sujets qui intéressent d'autres pays que la Flandre maritime. Sans parler d'un travail intitulé : « *Eléments de trigonométrie loxodromique, avec applications à la navigation,* » publiés par M. Terquem, professeur d'hydrographie, et comprenant cinquante-trois pages, hérissées d'x et d'y, le principal mémoire que renferme le volume de 1859 est une esquisse historique et archéologique de l'église Notre-Dame d'Avioth, au département de la Meuse !

Sans doute, Dunkerque n'y est pas négligé ; il y figure d'abord par une notice sur la rue David d'Angers, intéressante monographie due à la plume savante de M. Raymond de Bertrand ; puis, par une promenade archéologique de rue en rue, avec trente et une pages lithographiées. M. Constant Thelu, chirurgien, à qui l'on doit ce travail, s'est attaché à reproduire toutes les dates écrites sur les murs des vieilles maisons de la ville, avec ces chiffres de fer qu'on appelle des *ancres*. Il y en a une variété (cent quarante-quatre dates de quatre chiffres, plus cinquante *ancres* sans signification), il y en a, dis-je, une variété d'une originalité étonnante, qui fait le plus grand honneur à l'esprit inventif des forgerons dunkerquois

de 1346 à 1819 : « Chaque année, dit M. Thelu, des travaux de diverse « nature font disparaître quelques vestiges du passé ; il nous a paru que, « parmi ceux qui survivent encore, il convient de recueillir d'abord ceux « qui probablement disparaîtront les premiers, car ils ne font plus partie « des choses dont on se préoccupe de nos jours. »

On peut remarquer en outre une consciencieuse étude de M. Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts et chaussées, sur les voies antiques de l'arrondissement.

M. Louis Cousin, notre savant et dévoué compatriote, qui, au détriment des lettres boulonnaises, s'est fixé à Dunkerque, où il a écrit plusieurs notices sur des sujets du pays, vient de revenir à ses études chéries sur nos antiquités. Dans ce sixième volume des Mémoires de la Société, il fait connaître le résultat de ses recherches sur trois voies romaines du Boulonnais. L'une de ces voies, celle d'Amiens à Boulogne, a été particulièrement étudiée par l'auteur, pour ce qui regarde la direction qu'elle suivait depuis Montreuil jusqu'à Brèquerecque. M. Cousin l'a reconnue, pour ainsi dire, pied à pied, de village en village et de hameau en hameau. Je ne comprends pas sur quel fondement le *Courrier du Pas-de-Calais*, dans un article récent, s'est appuyé, pour parler aussi légèrement qu'il l'a fait de la valeur de ce travail, comparé avec un autre dont l'auteur n'a rien vu par lui-même.

Nous espérons que M. Cousin n'en restera pas là. Il a sur le Boulonnais, son pays de prédilection, beaucoup de travaux en portefeuille ; ses longues et patientes études, son heureuse mémoire, son jugement sûr et sagace lui font prendre place au premier rang de ceux qui ont réussi à éclaircir les obscurités de nos annales. Nous attendons avec impatience ses recherches sur le *Portus Iccius ;* et, comme M. l'abbé Barbe a rendu à Boulogne la gloire d'être la patrie de Godefroi de Bouillon, M. Louis Cousin lui rendra l'honneur d'avoir été le centre des opérations de César, dans la Morinie, contre la Grande-Bretagne. L'ouvrage de M. Lewin, dont il a été ici rendu compte avec un grand sentiment de patriotique reconnaissance ne rend pas inutile une nouvelle démonstration : sur un point que les intérêts de clocher et les préjugés de parti-pris ont si fort embrouillé, on ne saurait apporter trop de lumières.

L'abbé D. Haigneré,
Archiviste de la ville.

(*Bibliographie*, II, 53). (*Impartial*, 8 décembre 1859).

8 décembre 1869.

GRATUITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Pour que la loi intervienne, au nom de la société, dans le gouvernement de la famille, au point de contraindre les parents à faire donner à leurs enfants les principaux éléments de l'instruction primaire, il faudrait ériger en système la violation de la liberté individuelle. De quel droit peut-on exiger une pareille chose, lorsque, en fait de religion par exemple, on accorde à chacun la liberté de n'en avoir aucune? Ne faudrait-il pas aussi forcer le père de famille à mettre ses enfants en apprentissage, afin de leur donner un état qui puisse leur créer un avenir? Par suite et d'après les mêmes principes, peut-on se dispenser de procurer gratuitement à tous les citoyens les facilités nécessaires pour cet apprentissage, c'est-à-dire pour l'éducation professionnelle? Par suite encore, car tout se tient et s'enchaîne, une fois qu'on entre dans cette voie, refusera-t-on le droit au travail à cet homme qu'on aura ainsi conduit pas à pas, toujours gratuitement, aux frais du Trésor public, sans jamais lui apprendre à compter sur lui-même et sur ses propres efforts ?

Utopie sur utopie ! Montagne sur montagne, Ossa sur Pélion, Pélion sur Ossa, comme aux temps fabuleux du monde antique, alors que la société s'organisait sur la terre !

Laissons donc l'éducation de la jeunesse à l'initiative paternelle. Fournissons à tous ceux qui sont de bonne volonté, les moyens d'accomplir leur devoir sous ce rapport. Stimulons, excitons, par la voie de la persuasion et des conseils, par des primes, des récompenses ; mais soyons vraiment libéraux, c'est-à-dire respectons la liberté d'autrui. Les hommes sont perfectibles, mais ils ne seront jamais parfaits, quoi que l'on fasse et quoi que l'on dise. L'ignorance, l'insouciance, la paresse sont des vices dont il sera toujours impossible d'avoir raison d'une manière absolue.

Il y a là, croyons-nous, un mal nécessaire, inévitable, malgré tous les efforts possibles ; et, sous ce rapport, comme sous le rapport du bien-être, l'égalité est une chimère irréalisable. Il faut compter avec des têtes rebelles à toute espèce de culture, avec les mauvaises volontés de natures inertes et indomptables, avec les inéluctables nécessités du gagne-pain, sans parler des droits sacrés du père de famille, toujours imprescriptibles, quand il ne s'agit pas d'un mal positif, d'un délit contraire aux lois naturelles, ou d'un crime anti-social.

Quand même les utopies fourriéristes viendraient, par impossible, à se réaliser ; quand même la destruction de la famille viendrait remettre les enfants aux mains de l'Etat, pour les élever à sa guise dans le cercle scolaire qui commencerait au « têtoir commun », pour finir à l'éducation pro-

fessionnelle, il est bien certain qu'il y aurait encore des fruits-secs qui déclareraient à vingt ans ne savoir ni lire, ni écrire.

Cette théorie ne laisse pas que d'être un peu décourageante ; et pourtant nous n'allons pas conclure qu'il n'y a rien à faire.

Ce qu'il faut, à notre avis, c'est arriver à multiplier les écoles, afin de les mettre plus à portée des différents centres de population. On y trouverait d'ailleurs un autre avantage, celui de diminuer les agglomérations excessives d'enfants dans une même classe, et de donner plus d'action et d'efficacité à l'enseignement du maître. Il est évident que, plus le nombre des élèves est grand, moins importante est la somme d'attention et de soins dont chacun peut être l'objet. Les élèves de bonne volonté, qui étudient et qui progressent, entraînent trop souvent dans leur orbite ce qu'on appelle la queue des classes, c'est-à-dire les paresseux et les faibles qu'aucune émulation ne stimule ni n'encourage.

Une autre mesure importante doit être aussi l'objet de la préoccupation de nos législateurs. Ce serait de se montrer plus sévère pour les conditions d'admission des enfants dans les manufactures ; et, en ce qui concerne les populations maritimes, pour l'âge où les enfants peuvent être employés au service de la navigation. L'ignorance est proportionnellement beaucoup plus grande parmi les marins que dans les autres professions. C'est là ce qui donne aux cantons maritimes un rang si fâcheux dans les statistiques de l'instruction primaire. Cette réforme serait facile, avec la surveillance que l'Etat exerce sur les gens de mer.

Faisons plus. Développons sur une plus large échelle les cours d'adultes et facilitons-les par l'emploi de bonnes méthodes, plus raisonnées et moins routinières que celles qui servent à l'instruction des enfants. Ouvrons en les classes à des heures qui en permettent l'accès aux travailleurs. Profitons pour cela des longues soirées du dimanche, trop souvent mal employées. L'œuvre que se proposent les Associations polytechniques y pourrait aider beaucoup, pourvu que les séances ne fussent pas seulement des séances d'audition, mais de véritables leçons classiques ; pourvu aussi que ceux qui les donneraient voulussent bien descendre à la portée de leur auditoire et se faire petits avec les petits, au lieu de les éblouir par des parades scientifiques dont le résultat est nul. — Je ne fais point ici d'application personnelle ; je parle en général. — Il y aurait là un puissant moyen d'action, si on voulait s'en servir comme il convient, avec une profonde abnégation de soi-même et l'unique préoccupation de bien faire.

Après cela que la gratuité se développe, principalement dans les campagnes, où elle n'est peut-être pas aussi largement appliquée qu'il le faudrait ; ce sera justice ; mais nous ne voyons pas pourquoi on en ferait

la règle absolue? N'y a-t-il pas assez d'impôts, et si l'on parvient à alléger le poids de quelques-uns, faut-il tout de suite en créer d'autres, afin de donner aux familles riches l'avantage de n'avoir rien à payer pour l'éducation de leurs enfants?

Dans les villes, où les impositions extraordinaires, celles de l'octroi, par exemple, donnent à la caisse communale un revenu important, destiné à satisfaire aux charges locales, cette gratuité absolue s'explique tout naturellement. Mais nous le répétons, dans les campagnes, où l'impôt foncier pèse d'un poid si lourd sur l'agriculture, où les revenus communaux sont si minimes, la gratuité deviendra forcément, en très grande partie, l'œuvre de l'Etat. N'y a-t-il pas un autre emploi à faire des revenus publics? Et si l'on réalise des économies dans les dépenses générales des services administratifs et gouvernementaux, faut-il chercher si vite un autre moyen de mettre à sec, en vue d'un avantage problématique, la caisse du Trésor? Nous ne le pensons pas. C. BOULOGNE.

(*Bibliographie*, II, 195). (*Impartial*, 4 et 8 décembre 1869).

(Voir au 4 novembre).

Arrivée de Notre-Dame à Boulogne, d'après le manuscrit de l'Arsenal, XVe siècle. Si l'on veut comparer cette légende avec celle dont nous allons offrir la première reproduction, on la trouvera dans l'*Etude sur la Légende de Notre-Dame*, par D. Haigneré, vignettes sur acier du R. P. A. Martin, qui ont été refaites en héliogravure dans l'*Histoire de Notre-Dame* de l'abbé Lefebvre. On la verra encore mieux dans les phototypies d'après l'original, planches I, II et III de notre *Album Historique*. A. R.

8 décembre 1898.

La Légende de Notre-Dame de Boulogne.

En commençant les notes de l'*Album historique du Boulonnais*, paru en 1891, notes qui servaient d'explication à trois phototypies, reproduisant six miniatures de la légende de Notre-Dame de Boulogne d'après le manuscrit de l'Arsenal, nous exprimions le regret de n'avoir pu découvrir une pièce inédite.

Aujourd'hui, plus heureux, grâce à M. Enlart, professeur à l'école du Louvre, qui a bien voulu nous la signaler, nous pouvons offrir une variante de la *Légende de Notre-Dame*, restée inconnue à M. l'abbé Haigneré.

Cette légende est peinte sur un beau vitrail, de fabrication Troyenne de la fin du xve siècle, qui orne la chapelle de la Vierge dans l'Eglise de Rigny-le-Ferron.

Voici ce qu'en dit M. Ch. Fichot dans la *Statistique monumentale du département de l'Aube*, p. 324.

« La chapelle septentrionale (bas-côté gauche du chœur) est consacrée à la Vierge Marie ou au Saint-Rosaire. L'autel, de style gothique moderne, est surmonté d'un retable dont les niches abritent les statues de la Vierge-Mère, accompagnée de deux anges portant des banderoles sans inscription. C'est la Notre-Dame de Boulogne à laquelle cette chapelle était consacrée depuis la fondation de l'église.

« La verrière au-dessus de l'autel raconte la légende de Nôtre-Dame de Boulogne-sur-mer. En l'an 633, la Vierge apparut aux habitants de Boulogne ; elle leur annonça que son image venait d'entrer dans le port, apportée par un navire sans pilote et sans marins. La foule s'empressa de courir au rivage : elle vit sur la mer un petit bateau environné d'une lumière éclatante et poussé par une puissance invisible.

« Sur ce bateau, on trouva une petite statuette (1) de la Vierge portant l'Enfant Jésus. Les habitants, frappés de ce prodige, recueillirent la statue et élevèrent pour la conserver un monument existant encore aujourd'hui et qui est devenu la crypte de l'église de Notre-Dame de Boulogne.

« D'après les peintures de cette verrière, ce n'est plus la statue, mais la Vierge elle-même, qui est en scène. Dans le premier panneau, elle porte un reliquaire, de la forme d'un saint ciboire (2), et, conduite par deux anges, elle se rend vers un port où un navire est en partance...(3).

« Dans le second panneau, elle descend au port de Boulogne, les deux anges la conduisent ; la foule assemblée à la porte de la ville, la regarde venir...

(1) Elle avait trois pieds et demi de haut et était assise.

(2) Dans tous les panneaux la Vierge porte un livre surmonté d'un reliquaire : le livre c'est « la Bible entiere ecrite de la main de Saint Hyerosme » et le reliquaire contient, si l'on en croit la tradition, du lait miraculeux. (Voir Haigneré : *Etude sur la légende de Notre-Dame*, p. 13).

(3) Nous rétablirons plus loin l'ordre des panneaux et le texte des légendes.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R
L

PAUL BELLOGUET IMPRIMÉ QUE. NYGUIER

PAUL BELLOCUET D'APRES LES HUGUIER

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

PAUL DELLOCUET D'APRÈS AUG. HYOVICQ

PAUL BELLOGUET D'APRÈS ADC 1497/98

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

« Dans le troisième, la Vierge offre son reliquaire à l'église de Boulogne. Elle est agenouillée devant l'autel et toujours accompagnée de ses deux anges ; le petit reliquaire, de même forme que celui qui est représenté dans le premier panneau, est placé sur l'autel...

« Les panneaux de cette intéressante verrière ont été déplacés ; il serait convenable de les remettre au-dessous de chacune des légendes qui les concernent. Dans les lobes de cette fenêtre, on voit le Calvaire, Jésus crucifié, de chaque côté de la croix, sa mère et Saint Jean. »

En 1881, M. Fichot n'a pu voir et décrire que trois panneaux. Depuis, lorsqu'on a voulu suivre son conseil, on en a retrouvé trois autres égarés je ne sais où et on les a remis en place... à la grâce de Dieu.

Pour montrer le soin apporté à la restauration, je dois signaler ce détail : le verrier s'est servi d'un morceau de verre contenant un fragment de légende pour boucher un trou dans le bas du vitrail, et il a eu soin d'en mettre les lettres à l'envers ! De plus, lors de la construction du nouvel autel de la Vierge, l'architecte ou le sculpteur n'ont pas manqué de faire monter leur retable assez haut pour cacher, outre le carreau central, toutes les légendes des panneaux inférieurs. On n'est pas plus maladroit ! Ils ont ainsi rendu impossible la reproduction photographique de cet intéressant vitrail. Dans cet endroit reculé, loin de tout centre artistique, il a fallu deux ans d'essais et de travaux de toute sorte pour en obtenir une reproduction fidèle. Nous avons enfin la satisfaction de pouvoir mettre dans ce *Recueil Boulonnais* et d'offrir à la mémoire de l'historien de Notre-Dame les six planches de la légende. Elles auraient dû être mises au 15 août, jour de la fête de Notre-Dame de Boulogne, mais elles n'ont pas été prêtes à temps ; nous les plaçons donc au jour de l'Immaculée-Conception, seule fête de la Vierge en décembre.

Voici l'ordre et le texte des légendes, tels que nous avons pu les rétablir :

I (1 du vitrail).

Gens vestus à l'entiques miracle regardant
Nostre Dame sur terre preste sur mer entrant.

II (6 du vitrail).

Nostre Dame sur mer entre deux anges tenant
Livre de saincte bible et reliquaire portant.

III (5 du vitrail).

En la naviere entre deux anges mise estant
Icelle par blanc cigne à grant bec conduisant.

IV (4 du vitrail).

Icelle soubz boulongne à terre arriva
Ou la mer fort enflée près d'une esglise haulsa.

V (3 du vitrail).

Nostre Dame par terre à boulongne venant
A tout son reliquaire d'anciens regardant.

VI (2 du vitrail).

Icelle a l'esglise son reliquaire offrant
Sur l'autel de bouloingne à dieu graces rendant.

C'est ainsi qu'à la fin du XVe siècle les peintres verriers de Troyes ont compris la légende de Notre-Dame, probablement sous l'inspiration de la donatrice.

Dans le pays on ne la connaît pas ; mais nous serions bien étonnés si ce n'était point Marguerite d'Anglure, fille de l'avoué honoraire de Thérouanne, épouse du seigneur de Rigny.

Au commencement du XVIe siècle, elle a donné à la chapelle seigneuriale, qui occupe le bas-côté méridional et fait pendant à la chapelle de la Vierge, une verrière où est représentée une descente de croix ou *pieta*.

« La verrière du chevet, dit M. Fichot, au-dessus de l'autel, montre (sous la *pieta*) les portraits de Guillaume de Chaumont, seigneur de Rigny-le-Ferron..., et celui de sa femme Marguerite d'Anglure, dame de Conantes, fille de Guillaume, seigneur d'Anglure, avoué de Thérouanne et de Jeanne de Vergy.

« Guillaume de Chaumont est agenouillé, les mains jointes, devant un prie-Dieu sur lequel se voient son livre d'heures et son cimier. Armé en chevalier, l'épée au côté, il est, en outre, couvert de son surcot brodé de ses armes. Le prie-Dieu porte son blason, d'argent à cinq fasces de gueules...

« Sa femme, Marguerite d'Anglure, lui fait face dans une même attitude et dans le même recueillement ; elle est richement vêtue, d'une robe écarlate, à larges manches et à traîne de jupe doublée de fourrures.

« Une chainette d'or, avec médaillon, garnit son corsage et un rosaire est suspendu à sa ceinture.

« Le blason de son prie Dieu porte : d'or, semé de grelots d'argent, soutenus de pièces de gueules en forme de chevrons renversés. »

Quelle autre que cette grande dame aurait pu, de son temps, faire représenter la légende de la Vierge de Boulogne dans l'église de ce village dont elle était dame et maîtresse ? Qui, si ce n'est elle, fille de la Morinie, aurait pu avoir la charmante idée d'unir à cette légende boulonnaise le plus gracieux souvenir de ses anciens suzerains ?

En dépit du vieux texte « *Affert Boloniam navis abs ductore, Mariam* », faire remorquer la barque par « blanc cygne » est une heureuse innovation que les Boulonnais n'oublieront plus.

A. de Rosny.

---

9 décembre 1597.

DOM MARTIN DE LA POTERIE, PRIEUR DE SAMER.

« Domp Martin de la Poterie, prieur de l'abaïe de Samer, s'estant retiré en ceste basse ville de Boullogne, à cause de guerres, fut reçeu au nombre des habitués de l'eglise (Saint-Nicolas) et mourut le 8 decembre, et son corps fut porté à l'abaïe de Samer. »

(*Premier registre de catholicité de Saint-Nicolas*).

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

PAUL BELLOCHET. D'ARCY AVE VICARIE

PAUL BELLOGUET D'APRÈS AUG. HUGUIER.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
L

9 décembre 1863.

SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Lundi 7 décembre, la Société des Antiquaires de Picardie a tenu sa séance publique de l'année 1863. M. Cornuau, préfet de la Somme, Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, M. Allou, maire de la ville, plusieurs notabilités administratives et judiciaires, honoraient cette réunion de leur présence. La Société siégeait dans l'une des salles du Musée Napoléon, qu'elle a créé. Un public nombreux assistait à cette solennité littéraire; et l'on y remarquait un petit groupe de dames qui n'avaient pas craint d'affronter les sévères aridités de l'archéologie.

On entendit successivement, à cette séance : — un discours du président M. Ch. Dufour, sur l'époque de la mission de Saint Firmin et sur la fondation de l'église d'Amiens, que l'auteur veut placer au IIIe siècle; — un discours du secrétaire-perpétuel, M. J. Garnier, énumérant les travaux accomplis pendant l'année par la Société ; — une lecture de M. de Sainte-Suzanne, membre titulaire non-résidant, qui a fait connaître toutes les phases intéressantes, par lesquelles a passé de 1725 à 1789 la création du canal de Picardie, destiné à joindre la Somme à l'Oise, gigantesque entreprise, qui fit l'admiration du XVIIIe siècle; — un rapport de M. J. Garnier, sur une histoire de la ville de Doullens, par M. l'abbé Delgoves, travail qui a été envoyé au concours ouvert par la Société, et qui a obtenu le prix de 1,000 francs, fondé à cet effet par M. Thélu; — un rapport de M. l'abbé Corblet, spirituelle et fine étude sur deux ouvrages envoyés de même au concours, l'un relatif à l'histoire des chanoines très processifs de S. Furcy de Péronne, par M. l'abbé Gosselin, l'autre concernant une histoire du château de Ham par M. Ch. Gomart; — enfin une notice de M. Hardouin, membre titulaire non-résidant, qui a cherché à rappeler les difficultés nombreuses à travers lesquelles a passé l'œuvre du Musée Napoléon, si fermement et si persévéramment menée à bonne fin par M. Ch. Dufour (1).

(1) *Extrait d'une lettre de M. Dufour à M. Haigneré.* Amiens, 5 juin 1862.

« J'ai beaucoup à vous remercier de l'article flatteur que vous avez publié dans le journal de Boulogne sur la de rnière séance publique de la Société que vous avez bien voulu honorer de votre présence et sur les travaux d'Hercule que j'ai accomplis au Musée Napoléon. Votre éloge m'a fait d'autant plus de plaisir que je ne suis point habitué ici à un pareil langage, bien que l'on commence cependant à me rendre justice. Il est vrai que j'aurais eu moins de satisfaction à réussir si je n'avais rencontré tant de difficultés. J'espère que sous deux mois l'inauguration du Musée Napoléon aura lieu... »

CH. DUFOUR,
Président de la Société des Antiquaires de Picardie.

Ce Musée Napoléon, pour nous qui étions venus de loin assister à cette réunion, donnait la mesure des services que peut rendre une humble société d'archéologie, quand elle a foi en elle-même, et qu'elle sait ne point se décourager par les obstacles qu'elle rencontre. Nous nous rappelions qu'en 1836, quelques amis des arts, de l'histoire et des vieilles choses, s'étaient pour la première fois réunis à Amiens, afin de mettre en commun leur savoir et de se fortifier par de mutuels encouragements; nous savions que le public, généralement indifférent, hostile même quelquefois à ces sortes d'associations, avait cru ridiculiser celle-ci, en se plaisant à l'appeler la *Société des pots cassés;* nous avions sous les yeux, le 7 décembre 1863, les représentants actuels de cette Société, entourés de l'estime et de la considération de tous, siégeant dans un splendide édifice qui est grand comme un Louvre; et nous disions : heureuse la ville d'Amiens d'avoir fait sortir de son sein une Société si diligente et si courageuse, assez riche de ses propres œuvres pour avoir publié, depuis 1836, dix-huit volumes de Mémoires, huit volumes de Bulletins, quatre volumes in-4° d'ouvrages inédits; — assez vigilante pour avoir recueilli dans cet espace de temps, les éléments d'une abondante collection d'antiquités, de curiosités et d'œuvres d'art; — assez méritante aux yeux de l'autorité supérieure pour avoir été reconnue comme établissement d'utilité publique, pour avoir obtenu du gouvernement l'émission de trois grandes loteries, et pour avoir pu, sous le haut et bienveillant patronage du Souverain, élever cette merveille qui n'a d'égale en son genre nulle part en France, et qui s'appelle le *Musée Napoléon !*

D. Haigneré.

(*Bibliographie*, II, 98). (*Impartial*, 9 décembre 1863).

---

10 décembre 1552.

ARCHE DE LA PORTE GAYOLLE.

« Deliberé que l'arche de la Porte-Gayolle sera faicte, et que le controlleur sera appelé pour faire le marché. » L'arche dont il est question doit être celle qui supporte la voie charretière du rempart, et dont l'ouverture hardie sert d'abri aux promeneurs quand la pluie les surprend, auprès de cette entrée de la ville. Il est probable qu'à cette époque, par suite des travaux du siège ou de ceux de l'occupation anglaise, cette arche avait été ruinée. C'est une chose assez remarquable de voir que la ville intervienne dans cette reconstruction ; mais ce n'est pas le seul indice qu'il y ait, tendant à prouver que les remparts étaient autrefois une propriété communale. L'Etat, qui a tant centralisé, s'en est emparé par la suite,

ainsi qu'il l'a fait des terrains occupés par les fortifications. Quoiqu'il en soit, et pour en revenir spécialement à la Porte-Gayolle, cette porte aussi bien que celle des Degrès, était de peu d'utilité pour la ville. A peine menait-elle dans les jardins, où, d'après un plan de 1676, on accédait plutôt alors par l'avenue Quandalle que par le sentier de la Waroquerie. Pour ce qui était des rapports de la haute ville avec Brèquerecque et la route de Paris, ils avaient lieu par la basse ville et la Grande-route, plutôt que par les chemins abrupts qui gravissaient les escarpements de la Tour-Françoise et de la Tour Gayolle. Nous disons Tour Gayolle, car, en avant de la porte, et sur l'espace occupé par l'amorce des divers chemins qui se rencontrent aujourd'hui au coin du jardin occupé par M. Hénichard, il y avait un grand ouvrage de fortification, comme une sorte de château, qui protégeait l'entrée de la ville, et qui a été détruit, avec les remparts extérieurs en 1689. Ces fortifications extérieures dont les fonds s'étendaient à peu près jusqu'à la crête actuelle des terrains de la promenade, du côté des jardins, se dressaient menaçantes au-dessus des arêtes vives du sol naturel, depuis la porte Gayolle, par la basse-ville, jusqu'auprès de l'ancienne porte de Calais, plus voisine alors du château que la Porte-Neuve que nous connaissons ? et, sauf une rampe tortueuse qui conduisait de la porte des Dunes à la Grande-Rue par la rue Désille, la Haute-ville n'était sur trois de ses côtés accessible qu'aux piétons. Nous dirons, un autre jour, comment cet état de choses fut changé, par les soins du maïeur Mutinot, qui commença à faire aplanir les abords de la Porte-Gayolle en 1741.

(*Impartial*, 10 décembre 1870).

(Voir t. Ier, pp. 317, 318, 319 (note), t. II, pp. 28 (note), 256, 257 (note), 308, 309 et 310).

---

10 décembre 1793.

LETTRE DU CITOYEN BELLE, PRÉSIDENT DU DISTRICT.

Aux citoyens Ribollet et Donis, commissaires du comité de salut public,
Poste restante, à Douay.

Boulogne, le 20 frimaire de l'an 2d de la république, une et indivisible.

Citoyens,

Je viens de recevoir votre lettre en date du 17 de ce mois ; son objet m'a paru si important que je l'ai communiqué au Conseil général d'administration du district qui a prit le parti de nommer un de ses membres qui partira demain, pour prendre tous les éclaircissemens nécessaires sur l'exploitation des mines de charbon d'Hardinghen, s'aboucher avec le commissaire que le département a envoyé pour surveiller ces exploitations ; voir aussi l'administrateur que le département a

envoyé récemment pour examiner, s'il est possible, d'ouvrir de nouvelles fosses, dans ce canton ; s'informer s'il y a de la malveillance dans la conduite du citoyen Desandrouin dans les livraisons qu'il fait de mauvais charbon ; car le chauffage livré à nos corps de garde étoit un charbon mellé de pierre et de terre. Je crois Desandrouin plus patriote que Cazin son associé, et s'ils veulent se rétablir dans l'opinion publique, c'est le moment de manifester leur Patriotisme en procurant à la Nation les ressources qu'ils ont en leur pouvoir. Lors du retour de notre commissaire je vous informerai du succès de ses opérations.

Je dois en attendant vous informer qu'il a été fait au mois d'août dernier, une coupe extraordinaire de bois dans nos forêts pour les besoins de l'armée du Nord ; ce bois paroit oublié, il coûte à la Nation des frais de garde et il est exposé à être pillé.

(Ce qui précède est de la main du secrétaire Hugosse).

Il partira demain à l'addresse de la Convention Nationale deux caisses d'argenterie pezant plus de mille marcs provenant de nos Eglises.

BELLE, Pt.

(Autographe du président). (Original 2 pp. in-4° pap.).

Habemus confitentem reum !

---

11 décembre 1837.

NIVELLEMENT A CAPÉCURE.

Le conseil municipal de Boulogne, sur le rapport d'une commission composée de MM. Martinet, Camille Caron et Tanqueray, décide qu'une indemnité sera payée aux propriétaires de Capécure, dont les maisons avaient eu à souffrir du nivellement général adopté pour les rues de ce quartier. Devait-on payer cette indemnité ? Deux opinions se trouvaient en présence. L'une disait : « Le maire, par son autorité de police a le droit de prescrire, dans un intérêt général, telles mesures de salubrité et de sûreté qu'il lui plaît : celui qui use de son droit n'est pas réputé nuire à autrui ; par conséquent, il n'est dû aucune indemnité pour raison des nivellements. » On ajoutait, que la voie publique étant une propriété communale imprescriptible, personne ne pouvait prétendre avoir le droit d'y accéder d'une manière plutôt que d'une autre, et par la porte plutôt que par la fenêtre.

D'autres, au contraire, soutenaient que les questions d'intérêt public ne peuvent être tranchées au préjudice de l'intérêt particulier, sans qu'une indemnité vienne compenser le dommage. Or, par suite de ces nivellements, on avait, dans un intérêt général, enterré certaines maisons de manière à ce que le rez-de-chaussée fût transformé en cave. Les propriétaires de ces immeubles devaient-ils être victimes de mesures qui venaient subitement

en déprécier la valeur, en changer la destination, en compromettre la solidité ?

Suivant « les véritables principes de l'équité naturelle, la jurisprudence constante de la Cour de Cassation et l'opinion des auteurs les plus recommandables », la commission fut d'avis que le Conseil municipal devait payer l'indemnité ; mais elle y apportait cette restriction fort importante, à savoir que : dans l'appréciation du dommage causé aux riverains des rues ainsi exhaussées, il serait tenu compte de la plus-value que les travaux de nivellement et la régularisation de la voie publique avaient apportés à leurs propriétés.

Le Conseil adopta les conclusions de la commission et vota l'indemnité.

(*Impartial*, 11 décembre 1869).

---

12 décembre 1866.

MONUMENT DE PILATRE DE ROSIER.

Avant-hier, des ouvriers qui démontaient une cheminée dans une maison de la rue du Cloître, ont mis à découvert deux plaques de marbre dont l'envers portait une inscription.

Le propriétaire de la maison, M. Jules Grandsire, prévenu aussitôt, fit déplacer ces plaques, dont la dimension mesurait près d'un mètre carré, et on y lut ce qui suit.

Sur la première :

. . . . . .

VOULANT PASSER EN ANGLETERRE
DANS UN AÉROSTAT
OU IL AVOIT RÉUNI LE PROCÉDÉ DU FEU
A CELUY DE L'AIR INFLAMMABLE,
PARTIT DE BOULOGNE
LE 15 JUIN 1785
ACCOMPAGNÉ DE PIERRE-ANGE ROMAIN, NÉ A HONFLEUR,
QUI LE PREMIER A CONSTRUIT UN BALLON
IMPERMÉABLE PAR LA DÉCOUVERTE D'UN
ENDUIT DÉSIRÉ DEPUIS LONGTEMPS,
S'ÉLEVÈRENT A LA HAUTEUR DE PLUS 5 MIL PIEDS
AUX APPLAUDISSEMENTS D'UN PEUPLE IMMENSE
QUI BIENTOST LES VIT AVEC EFFROY
TOMBER ET PÉRIR VICTIMES DE LEUR ZÈLE.
LES MAIRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE
DE BOULOGNE ONT FAIT ÉLEVER CE MONUMENT
A LA MÉMOIRE DE CES 2...
AÉRONAUTES.

Sur la seconde :

CES 2 INFORTUNEZ AÉRONAUTES
PARTIS DE L'ESPLANADE DE CETTE VILLE LE 15 JUIN
1785 A 7 HEURES 5 MINUTES DU MATIN SONT
TOMBEZ ENTRE WIMEREUX ET LA MER A 7 HEURES
...MINUTES, LE PREMIER A ESTÉ TROUVEZ MORT,
LE SECOND A DONNÉ QUELQUES SIGNES DE VIE
PENDANT UNE OU DEUX MINUTES, ILS ONT
ESTÉ TRANSPORTEZ A WUIMILE ET SONT
ENTERREZ DANS LE CIMETIÈRE DE LA PAROISSE
OU ON LEURS A ELEVÉ UN MONUMENT, AINSI
QU'UNE AIGUILLE A L'ENDROIT DE LEUR CHUSTE.

L'on venait ainsi de retrouver les seuls débris qui restent de l'un des trois monuments commémoratifs de l'ascension de Pilatre de Rozier et de son compagnon, le sieur Romain. Les deux monuments conservés, sont l'aiguille de Wimereux, placée au lieu même de la chute, et le mausolée élevé sur le bord du cimetière de Wimille, près de l'endroit où les corps ont été enterrés. Ce mausolée indique qu'un monument avait été érigé sur l'esplanade de Boulogne, au point de départ du ballon. C'est sans doute de ce dernier monument, détruit à la révolution, que proviennent les plaques que l'on vient de remettre au jour. Le propriétaire, pensant à juste titre que sa découverte était intéressante pour l'histoire du Boulonnais, s'est empressé d'offrir ces deux tables de marbre à l'administration du Musée qui les a acceptées avec reconnaissance. Elles seront installées, vraisemblablement, dans l'escalier du Muséum (1).

Le monument de Pilatre de Rozier et Romain, dont on vient de retrouver les principaux débris, avait été érigé sous le maïeurat de M. de Dixmude de Hame, d'après les dessins de M. Giraux-Sannier. Les plaques de stinkal poli que M. J. Grandsire a fait déposer au Musée ne contiennent guères plus de huit cent quinze lettres, lesquelles ne représentent pas toute l'inscription. En effet, le compte de la dépense, aux archives de la ville, porte un détail de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf lettres, pour lesquelles on a payé à Antoine Harrewyn, dit Beau-Soleil, la somme de 49 livres 19 sous. C'était, comme on le voit, à raison d'un sou la lettre, et l'on aurait payé de nos jours, pour le même travail, trois ou quatre fois autant. Le mémoire d'Harrewyn porte en outre 6 livres pour le taillage du plein-cintre et le déchet du marbre ; puis 9 livres 15 sous pour le polissage de 19 pieds

(1) C'est au second palier de l'escalier qu'on a encadré cette inscription après en avoir réuni les morceaux et rétabli le texte gravé. (Voir *Mém. Soc. Acad.*, t. XIV, p. 154.)

6 pouces carrés, à 10 sous le pied. Giraux-Sannier reçut pour sa part 24 livres, prix des matériaux, du dessin et « du tracé en grand ». La ville eut donc à payer pour ce monument une somme de 89 livres 14 sous, qui furent soldés par mandat du 17 avril 1789, signé Pierre Vasseur et Caron de Fromentel.

On se demande quel air de féodalité les patriotes de 1793 purent trouver à un monument de cette nature ; et quels furent les motifs qui les poussèrent à le renverser. La découverte de Montgolfier était-elle suspecte d'obscurantisme ?

(*Bibliographie*, II, 123). (*Impartial*, 8 et 12 décembre 1866).

---

13 décembre 1862.

FOUILLES A OLINCTHUN, BAZINGHEN ET RINXENT.

RAPPORT.

Les espérances que nous avaient fait concevoir les découvertes qui ont eu lieu à Olincthun... ne se sont point réalisées. M. Dewailly m'avait, par lettre écrite, accordé l'autorisation de faire toutes les fouilles que je pourrais désirer d'entreprendre : mais autre est le droit, autre le fait. Quand, à la nouvelle que je reçus de la découverte de deux vases nouveaux, je me rendis sur les lieux, pour en étudier la position dans la terre et chercher à savoir si c'étaient des sépultures, et quel caractère ces sépultures pouvaient présenter, ordre pressant et formel était venu aux ouvriers de transporter les vases à Marquise. Je les y ai laissés, sans tenter de les y poursuivre et je me contente aujourd'hui de vous signaler le fait, afin qu'il soit consigné dans nos registres, pour l'édification de nos neveux.

J'ai été plus heureux sur un autre point. L'un de nos plus vénérables collègues, M. Dutertre-Delporte, m'avait appris qu'une découverte de sépultures avait été faite il y a peu d'années sur le territoire de Bazinghen. Poussant plus loin mes investigations, je sus que cette découverte avait eu lieu près du village, sur une terre dépendante de la ferme de M. Marteau. Muni des autorisations du propriétaire et du fermier je résolus de faire exécuter une fouille supplémentaire.... L'exploration à laquelle je me suis livré m'a rendu certain qu'il n'y avait pas de cimetière et que la sépulture en question était un fait isolé. Seulement, à la présence des ossements que j'ai retrouvés, j'ai reconnu qu'il y avait eu plus d'un corps inhumé en cet endroit ; et j'ai le plaisir de déposer sur le bureau un vase en terre noire complet, qui renfermait le petit gobelet de verre, sans pied, encore taché de lie de vin, que vous voyez auprès : un petit collier de verroteries, l'ar-

dillon d'une boucle mérovingienne en potin, un autre vase en terre noire que j'ai déniché dans le grenier d'un ouvrier de l'endroit, provenant de la première découverte, les fragments d'un autre vase en terre et quelques spécimens des clous nombreux qui ont dû servir à fermer les cercueils des propriétaires de ces tombes.

Que n'ai-je pu retrouver le grand vase en verre, à quatre anses, de forme très originale, qu'un ouvrier d'Ambleteuse a trouvé dans le même lieu, qu'il a donné à son frère de Boulogne, et que ce dernier a englouti dans le gouffre bien connu où se perdent nos antiquités les plus rares et les plus curieuses ! J'ai fait interroger le brocanteur qui n'a pu me dire à quel anglais il l'a vendu.

J'ai à vous entretenir d'une autre découverte. L'église de Rinxent qui déjà nous a donné un Mercure, vient de nous donner un autre bas-relief représentant trois personnages dont l'attribution est jusqu'ici indéterminée, etc. D. H.

(Voir au 5 décembre 1862, *Les Déesses Mères*).

---

13 décembre 1882.

M. CARPENTIER, Inspecteur de l'enseignement primaire.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Carpentier (Jean-Baptiste-Auguste), inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, décédé à Ham, le 9 de ce mois, dans sa soixante-neuvième année.

Il est superflu de rappeler au lecteur boulonnais ce que fut M. Carpentier à Boulogne, durant les vingt-huit années pendant lesquelles il y exerça les fonctions d'inspecteur primaire. Le long séjour qu'il a fait dans notre ville l'avait rendu tout à fait notre concitoyen. Tout le monde se rappelle quelle impulsion salutaire il donna à toutes les branches de l'instruction ; les rapports annuels qu'il publiait sur l'enseignement agricole ; l'invention du *nécessaire métrique ;* le volume si plein de choses qu'il édita sous le titre de *Mémoire des Instituteurs publics de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, délégués à l'Exposition universelle de* 1867.

Les récompenses les plus méritées vinrent le chercher dans ses modestes fonctions. On sait qu'il reçut les palmes d'officier de l'instruction publique et la croix de la Légion d'honneur.

C'était justice. Le personnel de l'enseignement primaire n'a jamais compté un fonctionnaire plus dévoué, plus laborieux, plus passionné devrions-nous dire, pour les choses qui tenaient à l'instruction de la jeunesse.

Ses rapports avec les instituteurs placés sous ses ordres, étaient excellents et d'un caractère tout paternel. Il les avait presque tous vus placer; il les avait suivis avec intérêt dans leurs mutations. Tout l'arrondissement confié à ses soins lui était connu dans les moindres détails. Il savait quelles étaient les ressources de chaque commune, les habitudes de chaque localité. Maintes fois il avait vu les maires, les curés, les personnes influentes de tout le ressort. Cette stabilité dans les fonctions publiques est le caractère des gouvernements sérieux, où tout le monde se sent à l'aise et bien assis. En pourrait-on dire autant, depuis l'avènement de la République?

Ça été un des exploits de nos petits hommes du jour, de faire sentir à M. Carpentier le poids de leurs suspicions. Quelque temps après l'avortement de la combinaison imbécile qu'on appelle le régime du 16 mai, M. Carpentier, qui n'avait plus qu'une année ou deux à attendre pour obtenir sa retraite, fut éloigné de Boulogne, et nommé inspecteur à Montdidier, son pays d'origine. Il partit le cœur gros de chagrin et d'amertume, et il se résigna à quitter cette ingrate ville de Boulogne pour laquelle il avait tant fait, et où il espérait mourir. Il était alors trésorier-fondateur de la Société Académique, bibliothécaire-archiviste de la Société d'Agriculture, membre de la commission des Monuments historiques du département (21 février 1878).

« Si l'homme s'éloigne, disions-nous alors, en lui adressant les adieux de l'*Impartial*, ses œuvres restent. »

Nous ajouterons aujourd'hui avec douleur que les temps sont bien changés. Dans le *Mémoire des Instituteurs* rappelé ci-dessus, M. Carpentier insérait un modèle de *certificat d'études*, dont la devise était DIEU et PATRIE. C'est ainsi qu'on entendait alors le programme d'une solide instruction primaire. Nous n'en sommes plus là...; mais M. Carpentier laisse un fils, qui tient vaillamment la plume, au profit des idées conservatrices dans le *Journal de Ham;* et lui-même, en quittant ce monde, a voulu laisser à sa famille et à ses amis le vivifiant exemple de sa foi religieuse, en mourant *pieusement* (c'est le témoignage que nous apporte la lettre de faire-part), et en recourant pour cette heure suprême aux consolations que donnent les Sacrements de l'Eglise.

Un Ancien Instituteur.

(*Impartial*, 13 décembre 1882).

14 décembre 1613.

RÉPARATIONS A LA CATHÉDRALE.

Les révolutions ont bien vite fait d'accumuler des ruines; mais ceux qui leur survivent et qui ont à les réparer ne vont pas si rapidement en besogne. C'est ainsi que, durant les quelques mois pendant lesquels ils furent maitres de Boulogne, en 1568, les Huguenots ayant mis le feu à la charpente et au toit de l'église de Notre-Dame, les voûtes en pierres blanches qui couvraient l'édifice avaient été atteintes par le feu et n'avaient pas tardé à s'écrouler. On fut longtemps à les rétablir. Bien des fois, dans les requêtes présentées aux maïeurs et échevins, par le vingt et unième, le lendemain des élections, on présenta des plaintes à ce sujet. Des délibérations furent, à diverses reprises, couchées au *livre vert*, pour stimuler le zèle de l'évêque et du Chapitre, mais il y avait tant à faire que l'ouvrage traînait toujours en longueur. On avait commencé par remettre en état décent les voûtes du chœur, et l'on avait réparé successivement, grâce à la libéralité de plusieurs particuliers, les chapelles qui rayonnaient autour du sanctuaire. On peut trouver à ce sujet quelques détails, avec les noms des bienfaiteurs, dans l'Histoire de Notre-Dame par le chanoine Le Roy. Mais il s'était écoulé quarante-cinq ans, avant qu'on fit rien de sérieux pour les voûtes de la nef et celles des deux caroles, ou galeries, qui l'accompagnaient. Le temps arriva cependant de se mettre à l'œuvre et ce furent les chanoines qui en prirent l'initiative, dans la délibération qui fait l'objet de cette éphéméride. Ce fut le doyen, Achille Disque, qui ouvrit cette proposition, en faisant remarquer que la plupart des honorables citoyens qui occupaient le premier rang dans la ville, étaient disposés à bien accueillir la souscription qu'on pourrait faire à ce sujet. Le Chapitre s'inscrivit en tête pour une somme de 1,200 livres et l'on délégua deux chanoines, savoir Regnault de Conteval et Gilles Follye (ce dernier était curé de la paroisse), pour conférer de l'affaire avec le gouverneur, Bertrand de Patras, les gens du Roi et Messieurs de l'échevinage. On en délibéra en réunion générale à l'Hôtel-de-Ville, le 4 février 1614, et l'on arrêta que « des deputés des estatz » seraient chargés d'aller « aux maisons des particulliés de la haute-ville pour recepvoir leurs liberalitez et volontez, afin de pourvoir aux reparations de ladite eglise dès à longtemps ruinée par les guerres de religion pretendue reformée ». Il est regrettable que le rôle de cette souscription n'ait pas été conservé dans « le coffre de la ville, » où il était convenu qu'on le déposerait. Ce serait un document qui contiendrait des renseignements dignes d'être consultés avec intérêt.

(*Impartial*, 14 décembre 1870).

14 décembre 1860.

ARRIVÉE DE S. M. L'IMPÉRATRICE
A Boulogne.

Jeudi la population de notre ville se précipitait à flots pressés vers le port, et couvrait les quais, attendant avec anxiété le vaisseau de l'Etat qui devait ramener en France S. M. l'Impératrice Eugénie. Les bruits les plus divers circulaient de toutes parts. Lundi dernier, la foule qui avait envahi le port dans l'expectative du même évènement s'était retirée déçue dans son attente. Les journaux de Lille, répétés par ceux de la localité, avaient dit que Sa Majesté était passée à la gare de Fives, samedi ou dimanche dernier ; et cependant hier on l'attendait à Boulogne. Quelle nouvelle en avait-on ? Point d'autorités, ni de troupes, ni d'uniformes en mouvement ; on ne voyait circuler ni un gendarme, ni un agent de police. On n'avait aucune information officielle, mais une vague rumeur, un pressentiment, et par-dessus tout un désir immense de témoigner à cette noble et gracieuse souveraine, de combien de sympathique vénération tous les cœurs boulonnais sont animés pour Elle. Outre le prestige de l'autorité, toujours si grand en France, malgré les révolutions furieuses et les déclamations insensées de la démagogie, S. M. l'Impératrice porte partout avec elle un tel parfum de vertu éprouvée, de charité pieuse, de religion sincère, qu'on s'incline sur ses pas, avec une émotion recueillie. Son cœur est un trésor de bienfaisance et de dévouement pour tout ce qui est saint, et pour tout ce qui est souffrant et délaissé. Le peuple le sait ; il en reçoit chaque jour mille preuves ; il en entend raconter chaque jour mille détails ; et il bénit la main angélique dont l'inépuisable bonté a toujours une aumône pour toutes les détresses, un encouragement pour toutes les bonnes œuvres, une consolation pour toutes les infortunes.

A une heure vingt-cinq minutes, l'aviso à vapeur le *Corse*, qui portait Sa Majesté, a fait son entrée dans notre port, accompagné du *Pélican*. L'Impératrice descendit aussitôt dans un canot, et alla débarquer à l'escalier du pont de Barrage, où une voiture l'attendait. Cette manœuvre déconcerta la foule qui stationnait sur le quai, et qui s'associait avec enthousiasme aux cris de *Vive l'Impératrice ! Vive l'Empereur ! Vive le Prince Impérial !* poussés par les marins du *Corse* montés dans les vergues. M. Cary, notre modeste et dévoué lieutenant de port, devinant l'intention où était Sa Majesté d'aller descendre près de la gare, afin de se dérober aux empressements de la foule, se jette dans une voiture et arrive à temps pour rendre l'escalier accessible aux pas de l'auguste voyageuse. Notre brave lieutenant eut ainsi l'honneur d'offrir son bras à Sa Majesté, qui daigna s'y appuyer pour monter l'escalier du port. Elle était en grand deuil, accompagnée par M. le marquis de La Grange, et par deux dames d'honneur.

Obéissant à un délicat sentiment de simplicité, l'Impératrice refusa la voiture qu'on avait disposée pour elle, et elle préféra se rendre à pied à la gare, en suivant le milieu de la chaussée, escortée par une population avide de con-

templer sa Souveraine et qui ne cessa de faire retentir l'air des plus chaleureuses acclamations pendant ce trajet de 200 mètres. Malgré le plus strict incognito gardé par Sa Majesté et l'absence complète de tout fonctionnaire, le peuple n'a pu s'y tromper. La noble distinction que l'Impératrice Eugénie porte sur tous ses traits la fit aisément reconnaître. La foule s'ouvrait respectueusement sur son passage, sans qu'il fut besoin que les efforts d'une police empressée arrêtassent l'élan de l'affection populaire. Il n'en fut pas de même des dames d'honneur qui eurent quelque peine à suivre leur Souveraine. Arrivée à la gare, Sa Majesté monta immédiatement dans le wagon impérial qui lui était réservé. Le départ eut lieu à deux heures précises, et il se fit au bruit de nouvelles acclamations de la part d'une multitude considérable de personnes de tout rang et de toute condition qui stationnait depuis une demi-heure aux barrières, les pieds dans la boue.

L'empressement spontané de notre population, l'accueil sympathique et dévoué qu'elle a fait à S. M. l'Impératrice, lui prouveront que les cœurs de ses sujets lui sont attachés par des liens de reconnaissante affection que rien ne pourra jamais rompre. C'est une journée dont la ville de Boulogne conservera longtemps le souvenir.

(*Bibliographie*, II, 64). (*Impartial*, 14 décembre 1860).

---

14 décembre 1870.

M. LE VICOMTE DE GRANCEY.

Une perte qui sera particulièrement sentie dans nos contrées est celle de M. le vicomte de Grancey, colonel des mobiles de la Côte-d'Or. Il avait épousé la fille du feu duc de Rivière, gendre de madame de Cossé-Brissac, et il passait une partie de l'été au château de Colembert, où nous avons eu l'avantage de le connaître. Son caractère ouvert et décidé, ses dispositions bienveillantes à l'égard des classes ouvrières, son instruction solide et variée, l'appelaient à fournir une carrière utile et à exercer dans notre pays une bienfaisante influence.

Descendant d'une des premières familles de la Bourgogne, qui a eu un rôle marqué dans l'histoire militaire de la France, M. le vicomte de Grancey avait déjà passé quelques années au service de son pays dans l'état-major de la marine et il avait noblement gagné la croix de la Légion d'honneur, pendant la guerre de Crimée. En présence de l'invasion du territoire, il reprit son épée ; et, à la tête des mobiles de son département, il se distingua tellement, il y a quelques semaines dans les combats sous Paris, que le général Trochu lui décerna, pour sa belle conduite, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

La journée du 2 décembre lui donna l'occasion de se signaler de nouveau,

et il ne faillit point à ce que l'on attendait de lui. Sous la conduite de chefs qui savent ainsi se dévouer, les mobiles font des prodiges de valeur ; mais aussi leur état-major a parfois de cruelles pertes à subir. Ceux d'Ile-et-Vilaine ont perdu leur colonel, M. de Vigneral, et tous leurs chefs de bataillon. Ceux de la Côte-d'Or ne furent pas moins éprouvés et M. de Grancey resta sur le champ de bataille.

La *Correspondance Havas* nous apprend que ses obsèques ont eu lieu le 5 décembre. « Le bataillon de la Côte-d'Or qui le pleure, le corps « presque tout entier des soldats de marine, bon nombre de généraux et « plusieurs membres du gouvernement ont suivi cet héroïque cercueil. »

Déposons donc, nous aussi, une couronne d'immortelles sur la tombe glorieuse de M. le vicomte de Grancey, et cherchons une consolation suprême à la douleur de sa noble famille et de ses nombreux amis, en pensant que la France n'est pas là de perdre son rang parmi les nations européennes, puisqu'il se trouve encore de si grands cœurs tout prêts à donner si généreusement leur vie pour la sauver !

(*Bibliographie*, II, 218). (*Impartial*, 14 décembre 1870).

---

15 décembre 1775.

EPIZOOTIE.

L'Administration provinciale du Boulonnais règle, à cette date, le paiement de plusieurs dépenses faites à l'occasion d'une épizootie qui, cette année-là, avait sévi sur les bêtes à cornes. Comme en toutes les circonstances semblables, il avait fallu chercher à éviter toute communication entre les animaux malades et ceux qui étaient restés sains. Pour cela, on avait dû mettre des troupes en réquisition et cantonner çà et là des postes de dragons pour y veiller, avec une augmentation de paie de deux sous par homme et par jour. En outre, l'autorité avait envoyé des vétérinaires de ferme en ferme ; et, aussitôt que l'infection avait été constatée dans un troupeau, des bouchers partaient de Boulogne, sous la protection des cavaliers de la maréchaussée, pour aller assommer sur place toutes les bêtes atteintes. Les 2 et 3 et les 10 et 11 décembre, les bouchers François Rault, Nicolas Henry, Claude Piquendaire et Jacques Sergent, avaient opéré chacun deux jours à Wirwignes chez M. Fisset de Quenneval, et ils avaient à recevoir chacun 6 livres pour avoir tué huit veaux et huit vaches, atteints de la contagion. Antoine et Claude Duchaussoy, aussi bouchers, avaient été occupés chacun pendant un jour chez Antoine Wattel, au hameau de la Salle, paroisse de Colembert, et il leur revenait

6 livres à eux deux pour la peine d'y avoir assommé une vache et une génisse. Les cavaliers de maréchaussée reçurent en bloc un mandat de 30 livres, pour cinq jours de vacation. On payait ensuite au propriétaire des bestiaux, ainsi sacrifiés à l'intérêt général, une somme égale au tiers de la valeur d'estimation. Comme comparaison entre cette époque et la nôtre, il n'est pas sans intérêt de savoir que les vaches ont été estimées l'une dans l'autre à 100 livres, la génisse à 36 et les veaux à 27 livres. Une remarque à faire, toute à la louange de ces bonnes vieilles et paternelles administrations, c'est la considération mise en avant pour justifier l'urgence des paiements à faire : Il faut se hâter, disent-ils, « pour soutenir la confiance du public, *pour qui le payement perd « beaucoup de son prix quand il est attendu.* » Voilà une de ces délicatesses qui appartiennent à la vraie civilisation du cœur, et qu'on ne trouverait sûrement pas dans une délibération révolutionnaire.

(*Impartial*, 15 décembre 1869).

---

16 décembre 1863.

GODEFROI DE BOUILLON
ET L'ÉRUDITION BELGE :
RÉPLIQUE A M. LE BARON DE HODY.

Ceux de nos concitoyens qui ont assisté au congrès de Dunkerque, en 1860, ou qui se sont laissés porter comme souscripteurs sur les listes de cette réunion scientifique, ont reçu l'hommage d'une brochure imprimée à Bruxelles, rue des Boîteux, n° 13, et intitulée : *Godefroid* (sic) *de Bouillon, à Boulogne-sur-mer, à Bruxelles, et à Jérusalem*, avec ce sous-titre : *Lettre à M. le comte d'Héricourt, secrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, membre du congrès archéologique de Dunkerque* (1860), *par le baron de* Hody, *de l'académie de la religion catholique de Rome, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre pontifical du Christ, de la Légion d'honneur*, etc.

Comme on le voit, la brochure est de bonne origine : et nous en relèverons encore la provenance aux yeux de nos lecteurs, en leur apprenant que M. de Hody était il y a quelque temps (si toutefois il ne l'est pas encore), procureur du roi dans la capitale de la Belgique. Mais cela n'empêche pas que les vingt-huit pages, qui viennent de partir pour faire leur tour de France, sous le patronage de leur honorable signataire, ne soient d'une faiblesse impardonnable. Déjà, dans les colonnes de l'*Impartial*, M. l'abbé Barbe en a fait justice, avec cette modération écrasante, et avec

cette ironie froidement incisive qu'on lui connaît. Il avait reçu, lui, la primeur de cette élucubration, qu'on lui avait expédiée six semaines avant les autres.

I

C'est que M. Barbe est le véritable adversaire, et que M. d'Héricourt et moi n'avons fait que résumer et reproduire, à Dunkerque, ses arguments contre Mgr de Ram. Comment se fait-il cependant que depuis 1858, époque où M. Barbe a publié sa seconde brochure, et que, depuis le mois d'août 1860, époque de la tenue du congrès de Dunkerque, personne en Belgique, n'ait sonné mot sur la question, jusqu'aux bienheureux jours de 1863, où M. de Hody reparaît en scène? Faut-il donc tant de temps pour que les nouvelles de Dunkerque, voire même celles de Boulogne-sur-mer, arrivent aux oreilles des Brabançons? Ou bien, M. de Hody est-il tellement occupé sur son siège, qu'il n'ait pas trouvé plus tôt le loisir de rééditer ses vieux écrits sur la question? Toujours est-il que, s'éveillant enfin comme d'un long sommeil, l'honorable procureur vient de voir, après trois ans, dans le congrès de Dunkerque une assemblée de juges ; dans la discussion qui s'y est produite, une décision solennelle, où l'on ne tient pas compte de ses réquisitoires; et qu'il récuse le tribunal pour cause d'incompétence, en citant Rebuffe et Dalloz.

Là, là, M. le Procureur, descendez de votre siège, il s'agit d'histoire et non de procès. Laissez à l'Intimé son Rebuffe et n'invoquez point Dalloz en ces matières. Relisez, je vous en conjure, les procès-verbaux du congrès de Dunkerque : vous vous convaincrez que ce congrès n'était ni une cour souveraine, ni un Concile, et qu'il n'a rien décidé qui ait « valeur dogmatique » ; vous n'y verrez rien non plus, qui vous autorise à dire qu'on ait eu l'idée vaniteuse d'imposer « comme évangile » les opinions des écrivains du Pas-de-Calais ! Enfin, s'il vous reste des doutes, interrogez Mgr de Ram, et demandez-lui comment le congrès s'est comporté, à propos d'une question aussi « brûlante » que l'est celle-ci, lorsque les savants anglais, tous favorables à Boulogne sur le *Portus Itius*, insistaient avec vigueur pour avoir une décision catégorique. Les membres de cette assemblée ont pensé avec raison qu'ils n'avaient pas qualité pour prononcer de « jugement ».

Le congrès de Dunkerque n'a donc rien décidé; et M. le Procureur du roi en sera pour ses frais d'appel.

Seulement, je ne lui permettrai pas de dénaturer, comme il l'a fait, l'historique de la séance, dans laquelle fut discutée la question du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon. M. de Hody écrit à M. d'Héricourt:

« Après une première joûte où vous aviez figuré seul, M. Haigneré se

présenta dans la lice, armé de toutes pièces. Il hésitait à agiter sa lance dans le vide, car il provoqua les *tenants* de l'opinion belge ; ceux-ci firent défaut. Il y a plus : Mgr de Ram déclara que son intention n'était point de traiter la question devant le Congrès, n'y étant point préparé et n'ayant pas même devers lui la notice qu'il avait lue, en 1857, à l'Académie royale de Bruxelles.

« N'eût-il pas été dès lors de bon goût d'ajourner le combat? il n'y avait ni péril en la demeure, ni danger de prescription.

« Il n'en fut rien, et les honneurs du tournoi furent accordés au champion de Boulogne ! »

S'il est vrai que j'aie provoqué les tenants de l'opinion belge, et que je les aie invités à répondre à M. d'Héricourt, il n'est pas exact de dire qu'ils aient fait défaut. Mgr de Ram était là, aussi bien armé que je le pouvais être, quoiqu'il n'eût point sa *Notice*, et le procès-verbal constate en ces termes la part active qu'il a prise à l'engagement du combat :

« Mgr de Ram déclare qu'il ne peut se ranger à l'opinion soutenue par M. d'Héricourt, parce que la tradition boulonnaise ne lui paraît pas avoir le caractère de perpétuité qui distingue la tradition brabançonne..... Il ajoute que la tradition boulonnaise ne lui paraît pas être fort ancienne, et IL DEMANDE QUE M. l'abbé Haigneré veuille bien exposer à son tour quelle légitimité peut avoir cette tradition. »

Voilà comment Mgr de Ram fit défaut. Mais, avant d'aller plus loin, je demanderai à M. de Hody pourquoi il ne se donne pas la peine de lire les documents qu'il prétend réfuter?

II

Que M. le baron de Hody l'ait daigné lire, ou non, le procès-verbal des travaux du congrès de Dunkerque existe, et proteste contre les assertions de la nouvelle brochure. Ceux qui ont assisté à la séance du 18 août, aussi bien que ceux qui en ont lu le compte-rendu, savent que le champion de Boulogne n'a pas agité sa lance dans le vide. L'académicien de Bruxelles qui se trouvait là, paraît-il, en amateur, n'a demandé ni remise, ni ajournement ; et, malgré quelques réserves, toutes de rhétorique, il a accepté le champ clos, ne se faisant pas faute d'escrimer vivement d'estoc et de taille. Pour quitter ce langage métaphorique, je répéterai en d'autres termes que Mgr de Ram a débattu de son mieux la question contre moi. S'il avait laissé parler M. d'Héricourt sans l'interrompre, il ne se conduisit pas de même à mon égard. Sa discussion ne fut qu'une série systématique d'interruptions et d'objections, dont l'assemblée signala l'injustice, mais que je voulus néanmoins subir sans réclamation. On aurait dit d'un examinateur, faisant passer une thèse à un candidat ; de sorte que, si

quelqu'un, dans ce congrès, abusa étrangement des avantages du terrain, M. de Hody me force aujourd'hui de dire que ce ne furent certainement pas les tenants de l'opinion française !

A entendre cet érudit « les travaux modestes, mais consciencieux » des Belges, leurs « prétentions imprégnées de patriotisme », furent traités « trop cavalièrement » devant le congrès. Qui donc l'a empêché de se joindre à Mgr de Ram, pour aller mesurer son éloquence à celle des écrivains du Pas-de-Calais ? Est-ce que le congrès archéologique de France, dont c'était la vingt-septième session, a été tenu avec mystère ? Est-ce qu'on ne voit pas sur les listes de cette réunion scientifique cinq ou six membres de l'académie royale de Bruxelles, sans parler de plusieurs autres belges de mérite et de renommée ? Croira-t-on qu'ils s'y soient fait inscrire sans en connaître le programme ; et pourra-t-on admettre qu'ils soient restés indifférents à cette « question brûlante », au point de se laisser déconfire dans un guet-apens ?

Non, encore une fois, telle n'est point l'histoire de la séance incriminée ! Est-ce ma faute, après tout, si Mgr de Ram y présenta comme neufs tous les arguments de sa *Notice*, sans paraître savoir qu'ils avaient été réfutés depuis deux ans par M. l'abbé Barbe ?

III

M. le baron de Hody, qui tient à imprégner du plus pur patriotisme les opinions qu'il professe, est persuadé que, depuis Hugues Capet jusqu'à 1830, la « race trop vantée » qui gouverna la France fut avec le peuple français, « constamment hostile aux intérêts de la Belgique, sauf pendant « le règne du roi Louis-Philippe, père de notre sainte reine. » Cela prouve évidemment que le congrès archéologique de Dunkerque n'a été qu'un traquenard, où l'honneur brabançon devait infailliblement succomber. Aussi, navré de douleur, à la vue d'un si lâche attentat, il demande à M. d'Héricourt la permission de « rentrer dans la lice, non, pour y pro- « duire des arguments nouveaux, mais pour reproduire ceux dont il s'était « déjà servi pour défendre la tradition brabançonne. »

Ce serait à ne pas y croire, si l'auteur n'en faisait l'aveu avec une candeur toute bruxelloise ! Comment ! on vous a réfuté ; on a épuisé contre vous la discussion ; on ne vous a rien laissé à glaner ; vous le savez et vous le dites ; et vous venez remettre au jour, sans les corriger, vos malheureuses pages, toutes raturées, biffées, déchirées par la critique ? Vous parlez de « rentrer dans la lice ! » Mais, quand un chevalier, démonté, désarçonné, vaincu dans un tournois, revenait à l'assaut, est-ce qu'il ne pansait point ses meurtrissures, et ne réparait point sa cotte

d'armes? Est-ce qu'il ramassait à terre son bouclier fracassé, son épée tordue, sa lance brisée en morceaux? Est-ce qu'il reprenait pour monture son coursier fourbu?

IV

Soyons juste, sur vingt-huit pages, il n'y en a que vingt de réimpression : tout le reste peut passer, à la grande rigueur, pour à peu près neuf, au moins dans la forme. Puis, on y trouve des notes, qui ne sont point la plus médiocre partie de l'œuvre.

Voyons ces notes. Il y en a d'anciennes, qui sont plus ou moins exactes ; mais les nouvelles sont réjouissantes, par exemple celle de la page 7, où M. le baron nous apprend, d'après une future édition du dictionnaire géographique, que le bourg du *Wast* s'appelle aujourd'hui Vasconvilliers. Il y en a d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui reproduisent, avec une hardiesse incompréhensible et avec une impertubable tenacité, les principales objections de Mgr de Ram, toutes réfutées et au-delà par M. l'abbé Barbe : ainsi de la controverse sur le sens du mot *oriundus* et sur la valeur historique de Guillaume de Tyr (p. 8) ; ainsi de l'insupportable affirmation relative au mot *Boilon*, où l'on veut, contre l'évidence, voir une forme ancienne du nom de Boulogne (p. 26), pour sauver de l'absurde une généalogie de Nivelles (1) ; ainsi d'un passage d'Albert d'Aix (p. 16) ; ainsi de l'audacieuse assertion qui prête gratuitement à Gillemans, auteur du xve siècle, l'appui d'un écrivain imaginaire du xiie, afin d'ériger en témoignage contemporain une phrase écrite près de quatre siècles après l'événement (p. 16 et 25). Parmi ces notes, une est à mon adresse :

« N'est-il pas étrange de voir au congrès de Dunkerque, la bravoure de l'un des chevaliers de la légende boulonnaise échauffée par cette pensée que *l'église de Boulogne-sur-mer avait conservé jusqu'en 1790, dans son trésor, la couronne que Godefroi de Bouillon reçut en Terre Sainte?* Qui parle le premier de ce *petit conte?* Le P. de Waha, dans son roman intitulé *Labores herculis christiani*. Il dit qu'elle était d'or, tandis que celle que confisquèrent les sans-culottes de 1793 était d'argent (p. 3). »

Cette couronne était de VERMEIL, c'est-à-dire *d'argent* DORÉ, s'il vous plaît, M. le chevalier : ne falsifions pas les textes. M. Barbe, que vous avez dû lire, vous l'apprenait, à la page 76 de sa première brochure, où

(1) Et cela est d'autant plus étrange que M. de Hody lui-même était autrefois, sur ce point, du même avis que M. l'abbé Barbe. En effet, les formes *Boillon* et BOILON sont indiquées par lui comme des variantes de nom de Bouillon, dans la *Description des Tombeaux des rois latins de Jérusalem*, édition de 1855, p. 461, note.

se trouve l'extrait suivant de l'Inventaire du mobilier de la cathédrale, en 1791 :

« Une *couronne de vermeil*, étant, suivant la Tradition, celle que *Godefroi de Bouillon*, Roi de Jerusalem, a refusé de porter et qu'il a donnée à l'abbaye de Notre-Dame, en sa qualité de comte du Boulonnois, ladite couronne entourée de huit reliquaires et de Douze pierres communes, pesant Trois marcs, argent étranger, sans poinçon (1). »

Peu importe qu'un romancier ait dit que cette couronne était d'or : cela ne fait rien à la question. Ce qui est hors de doute, c'est que l'église de Boulogne croyait, en 1791, avoir la couronne de Godefroi de Bouillon, celle qui lui fut offerte en Terre Sainte, et qu'il refusa de porter. « Qui parle le premier de ce *petit conte ?* » Nos traditions, les anciens inventaires du trésor de notre église, et le P. Alphonse de Montfort (2), qui écrivait son *Histoire de l'ancienne Image de Nostre-Dame de Boulongne* en 1634, sans avoir lu le P. de Waha qui publia son livre, à Lille, en 1674. Voilà comment M. de Hody entend l'exactitude historique.

Dom Martène, qui, dans son *Voyage littéraire*, a inspecté d'un œil fort peu crédule les trésors des cathédrales de France, n'élève aucun doute sur l'authenticité de la couronne que conservaient les chanoines de Boulogne : « Ils me montrerent, dit-il, leur trésor, où est la couronne de « Godefroy de Boüillon, roy de Jérusalem, dans laquelle il y a une partie « d'une épine de la couronne de Notre-Seigneur. » Et du reste, le caractère byzantin de ce morceau d'orfévrerie se montre suffisamment dans la description qu'en a faite le chanoine Le Roy, lorsqu'il dit, d'après les anciens inventaires et ses propres observations, qu'on voyait « à l'entour « divers petits chasteaux où étaient des reliques de la Terre-Sainte ». En voilà, je pense, assez pour faire reconnaître, que la tradition boulonnaise n'est pas si faiblement appuyée que le veut bien dire M. de Hody.

Mais laissons la bravoure du chevalier de la légende brabançonne aiguiser son éloquence dans des notes inexactes ou captieuses, et venons à ce qui fait le fond de sa brochure.

V

On dirait que M. de Hody a toujours désespéré de prouver que Godefroi de Bouillon fut belge de naissance ; car, tout en s'occupant de réfuter, en

(1) Voir l'Inventaire publié dans le tome XVI des *Mém. de la Société Acad.*, p. 200.

(2) « Aussi luy dedia-il la Couronne qu'on luy offrit lors qu'il fut proclamé Roy de Hierusalem..... et (il) l'envoya pour hommage de sa Royauté a sa mere saincte Idde pour estre posée sur la teste de l'Image de Nostre-Dame de Boulongne,... où cette Couronne se voit encore maintenant ; » pp. 101, 102.

1854, le travail de M. Hédouin, il s'efforça de faire considérer le héros des Croisades comme ayant renoncé à la nationalité française en devenant duc de Lothier. Suivant cette opinion, que l'écrivain bruxellois ressasse à plaisir, le prince boulonnais serait devenu complètement étranger à sa patrie natale, et appartiendrait ainsi tout entier à sa patrie adoptive.

Ce sont là des fictions légales, ou de purs jeux de mots. Si Godefroi de Bouillon, né à Boulogne, était allé mourir obscurément à Genappe, à Stenay ou à Verdun, on ne songerait pas à lui élever ici de statue commémorative. Celui qu'il s'agit d'honorer, n'est pas le duc des Thiois, des Brabançons ou des Bas-Lorrains du quartier de Nivelles; c'est l'homme à jamais mémorable que la grande croisade a décoré du titre de Chef des Chefs, c'est le premier Roi chrétien de Jérusalem,

'l Capitàno
Che 'l gran Sepolcro liberò di Cristo.

Ainsi considéré, Godefroi est plus qu'un duc belge, ou qu'un comte boulonnais, c'est un prince qui appartient à la catholicité toute entière. Que la Belgique ait le droit d'ériger, dans sa capitale, une statue au duc de Bouillon, je ne le conteste point; que Jérusalem, si jamais cette malheureuse ville recouvre son autonomie, reproduise par le marbre ou le bronze la grandiose figure de l'Avoué du Saint-Sépulcre, ce sera une justice à laquelle l'univers entier devra applaudir; mais pourquoi voudrait-on dénier à la ville de Boulogne le droit et le devoir de se souvenir que Godefroi est le fils de ses comtes, et qu'il est né dans ses murs? On dit que la ville de Pau ne saurait sans ridicule élever une statue à Bernadotte : est-ce que Godefroi de Bouillon est un Bernadotte ?

VI

Je n'irai pas plus loin sur cette question. M. Barbe a déjà répondu, et dans les *Précis historiques* de Bruxelles, et dans les *Nouveaux Eclaircissements*, à toutes les arguties qu'on met en avant sur cette affaire de nationalité. Il n'y a plus à y revenir : tout ce qu'il faut désormais souhaiter, c'est que le patriotisme boulonnais, au risque de contrefaire l'œuvre de Simonis, se mette en devoir d'ériger enfin sur le sol natal de Godefroi un monument qui constate l'origine de ce héros invincible, plus remarquable encore par ses vertus privées que par la gloire de ses grandes actions !

En attendant, et afin de consacrer par un témoignage public d'honneur la mémoire du fils de nos comtes, un arrêté de M. B. Gosselin, maire de Boulogne, en date du 20 décembre 1861, a donné à l'une de nos places le nom de Place Godefroi de Bouillon. Il faut bien que le patriotisme belge

s'y résigne : cet arrêté a posé la première pierre du monument : *Dimidium facti qui cœpit, habet.* D. H.

(*Impartial*, 16 et 30 décembre 1863 et 13 janvier 1864).

(*Bibliographie*, I, 30).

---

17 décembre 1765.

OCTROI : BOIS DES PORTES.

Le Conseil de ville, délibérant avec les notables, dans une réunion présidée par le lieutenant-général, Dauphin d'Halinghen, décide que l'octroi connu sous le nom de « bois des portes » sera mis en régie, afin qu'on puisse recueillir les éléments nécessaires pour l'affermer, si on le juge convenable. Voici ce que c'était que « le bois des portes ». Comme la ville était chargée du chauffage des corps-de-garde, elle avait obtenu du Roi la permission de s'imposer pour cet objet, et les habitants étaient autrefois convenus de laisser prendre une sorte de dîme sur leur approvisionnement afin de contribuer ainsi à la dépense commune. Le tarif en vigueur autorisait le percepteur du droit à prélever une marque à la somme sur le bois en glaue et deux fagots pour cent, sur toute voiture de bois de chauffage qui entrait dans la ville. Aucun titre ancien ne justifiait de l'origine de ce droit qui remontait à une époque antérieure au siège de Boulogne par les Anglais, et dans la possession duquel la ville fut maintenue par la suite. C'était une assez grande difficulté que celle qu'offrait une semblable perception en nature. Il y fallait des employés spéciaux qui fussent toujours sur le qui vive et qui prissent l'embarras de porter dans un magasin général la cueillette de chaque jour. Puis, comme tout ce bois n'était pas toujours entièrement employé au chauffage des troupes, il fallait que la ville se chargeât d'en vendre aux particuliers. De là mille détails, ouvrant la porte à des milliers d'abus, dont la répression n'était pas souvent trop possible. — D'après les quittances du compte de l'année 1766, la ville payait pour cet objet, savoir : 1° à Marie-Louise Defer, préposée à la recette de la Porte-Neuve, 100 livres; 2° à Antoine Lefebvre, préposé à la perception de la Basse ville, 180 livres ; 3° à Robert Bénard, pour location d'un magasin à la Porte-Royale, 40 livres; et enfin 4° à un contrôleur, le sieur Butor, chargé de surveiller le service, 120 livres; ce qui porte les frais de perception à 440 livres. Nous n'avons pas trouvé le chiffre exact de la recette; mais nous savons qu'elle était, y compris les amendes appliquées à ceux qui contrevenaient à l'*ordonnance* de 1621 *sur la Jauge des bois*, elle était, dis-je, au-dessus de 1686 livres, 15 sous, 9 deniers, puisque, outre cette somme que la ville encaisse, on accuse encore des libéralités qui ne sont point portées en compte. (*Impartial*, 17 décembre 1870).

18 décembre 1688.

PRESTATION DE SERMENT DE M. LE GOUVERNEUR.

Je Louis Marie d'Aumont de Roche Baron Duc d'Aumont Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouuerneur de Boulogne et pays de Boullenois, croy de ferme foy, et confesse tous et un chacun les Articles contenus au Symbole de la Foy, duquel use la sainte Eglise Romaine, sçavoir est :

Je croy en Dieu le Pere tout-puissant, Createur du Ciel et de la terre, et de toutes les choses visibles et invisibles, et en un souverain Seigneur Jesus-Christ, Fils unique de Dieu, engendré du Pere avant tous les siecles, Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere, vray Dieu de vray Dieu, engendré, non pas creé, consubstanciel au Pere, par lequel toutes choses ont esté creées, lequel pour tous les hommes, et pour nostre salut est descendu des Cieux : Et a esté incarné du Saint Esprit, nay de la Vierge Marie, fait homme, et crucifié pour nous sous Ponce Pilate, a enduré Mort et Passion, et a esté ensevely, et est ressuscité le troisieme jour selon les Ecritures, et est monté au Ciel, et est assis à la dextre du Pere, et viendra de rechef avec gloire juger les vivans et les morts, du Royaume duquel il n'y aura point de fin. Je croy au saint Esprit, souverain Seigneur vivifiant tout, qui procede du Pere et du Fils, et qui avec le Pere et le Fils est adoré et glorifié, qui a parlé par les Prophetes. Je croy à une sainte Eglise Catholique et Apostolique. Je confesse un seul Baptesme pour la remission des pechez, et attens la Resurrection des morts et la vie du siecle àvenir. Ainsi soit-il.

Je croy et embrasse fermement les Traditions des Apostres et de la sainte Eglise, avec toutes les constitutions et observations d'icelle.

J'admets et reçois la sainte Ecriture, selon et au sens que cette Mere sainte Eglise tient et a tenu, à laquelle appartient de juger de la vraye intelligence et interpretation de ladite Ecriture, et jamais je ne la prendray ny exposeray, que selon le commun accord et consentement unanime des Peres.

Je confesse qu'il y a sept Sacremens de la Loy nouvelle, vrayement et proprement ainsi appellée, instituez par nostre Seigneur Jesus-Christ, et necessaires, mais non pas tous à un chacun, pour le salut du genre humain, lesquels sont, le Baptesme, la Confirmation, la sainte Eucharistie, la Penitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage, et par iceux la grace de Dieu nous est conferée, et que d'iceux le Baptesme, la Confirmation et l'Ordre ne se peuvent reïterer sans sacrilege.

Je croy aussi et admets les ceremonies approuvées par l'Eglise Catholique, et usitées en l'administration solemnelle desdits Sacremens.

Je croy aussi et embrasse tout ce qui a esté definy et determiné par le saint Concile de Trente, touchant le peché originel et la justification.

Je reconnois qu'en la sainte Messe on offre à Dieu, un vray, propre et propitiatoire Sacrifice pour les vivans et pour les morts, et que le Corps et le Sang avec l'Ame et la Divinité de nostre Seigneur Jesus-Christ, est vrayment, reellement et substantiellement au très-saint Sacrement de l'Eucharistie, et

qu'en iceluy est fait une conversion de toute la substance du pain au Corps, et de toute la substance du vin au Sang; laquelle conversion l'Eglise Catholique appelle Transubstantiation.

Je confesse aussi que sous une seule des deux especes, on prend et reçoit JESUS-CHRIST, tout et entier en un vray Sacrement.

Je confesse qu'il y a un Purgatoire, où les ames detenües peuvent estre soulagées des suffrages et bienfaits des Fideles.

J'avouë qu'on doit honorer et invoquer les Saints et Saintes bienheureux et regnans avec JESUS-CHRIST, lesquels prient et offrent à Dieu leurs Oraisons pour nous, et desquels on doit venerer les saintes Reliques.

Comme aussi que l'on doit avoir et retenir les Images de JESUS-CHRIST et de sa bienheureuse Mere perpetuellement Vierge, et des autres Saints et Saintes, en leur faisant l'honneur et reverence qui leur appartient.

Je confesse que nostre Redempteur JESUS-CHRIST a laissé en son Eglise la puissance des Indulgences, et que l'usage en est très-salutaire au peuple Chrestien.

Je reconnois la sainte Eglise Catholique et Apostolique Romaine, mere et superieure de toutes les Eglises.

Je promets et jure une vraye obeïssance au Pape et saint Pere de Rome, successeur de Saint-Pierre, Chef et Prince des Apostres, et Vicaire de JESUS-CHRIST.

J'approuve sans aucun doute, et fais profession de tout ce qui a esté decidé, determiné, et declaré par les saints Canons et Conciles Generaux, et specialement par le saint Concile de Trente; et rejette, reprouve, et anathematize tout ce qui leur est contraire, et toutes heresies condamnées, rejettées et anathematizées par l'Eglise.

Je *Louis Marie d'Aumont de Roche Baron Duc d'Aumont Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouuerneur de Boulogne et pays de Boullenois*, promets, vouë et jure sur ces saints Evangiles, de persister entierement et inviolablement jusques au dernier soûpir de ma vie, moyennant la grace de Dieu, en cette Foy Catholique, hors laquelle il n'y a point de salut, et nul ne se peut sauver, et dont presentement je fais, sans aucune contrainte, profession; et tant qu'il me sera possible la feray tenir, garder, observer et professer par tous ceux desquels j'auray charge en ma maison et en mon estat. Ainsi Dieu soit en mon ayde, et ces saints Evangiles, *sur lesquels je jure et fais serment, et ce entre les mains de françois Abot Prestre, Docteur en Theologie, chanoine et Thresorier de la Cathedrale de Boulogne et Vicaire General de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Claude le Tonnelier de Breteuil Evesque de Boulogne et en presence des temoins soussignez :*

Fait *à Boulogne* ce *21e* jour du mois de *decembre 1688*.

LE DUC DAUMONT DE ROCHEBARON; CADRIEU; CREQUY; COLEMBERCQ; ABOT DE BOURGNEUF; DALLEGRE; LAVILLENEUFVE; VAUZELLE; F. ABOT, vice-general; GUEMY; GUILLOT, secretaire.

1 Louis Marie Victor, duc d'Aumont venait d'être nommé chevalier du Saint-Esprit. Le 5 décembre le chapitre le congratulait :

Le 23, deux jours après avoir prêté serment, il allait à la tête d'un nombreux cortège recevoir Marie-Beatrix d'Est, femme de Jacques II, qui se réfugiait en France pour éviter les insultes des Anglais.

2 Cadrieu, d'une famille du Quercy.

3 Créquy (Henry-Jacques, de), chr, marquis de Hesmon, baron de Bainctun, seigneur de Souverain-Moulin, Wimille, etc., demeurant au château de Souverain-Moulin, époux de Marie-Marthe de Menneville-Baromesnil.

4 Colembercq (Gabriel de Maulde, marquis de), lieutenant de Roi à Boulogne en 1682, mari d'Helène Scarron : ou Gabriel de Maulde, son fils, lieutenant de Roi à Boulogne qui venait d'épouser mademoiselle de Thosse.

5 Abot de Bourgneuf (Charles), lieutenant particulier à Calais, 1680.

6 Dallègre (Yves), marquis d'Alègre et de Tourzel, qui devint maréchal de France ?

7 Lauilleneufve (Antoine de), lieutenant-colonel de dragons dans les troupes boulonnaises en 1680.

8 Vauzelle (Daniel-Mochet, seigneur de), commandant du fort du Mont Hulin, mort en 1693.

9 F. Abot. François Abot, frère ainé de Charles, chanoine vicaire-général, puis doyen du chapitre, né 1647, mort 1731.

10 Guémy (Claude de Tutil de), colonel d'infanterie, lieutenant de Roi à Boulogne, 1678-1742.

---

18 décembre 1831.

FOIRE DE LA MADELEINE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les récriminations contre les foires. Il y a longtemps qu'on s'en plaint, mais aussi il y a longtemps qu'on en prend la défense : témoin la délibération suivante, tirée des registres du Conseil municipal de Boulogne :

« Il est donné lecture d'une pétition par laquelle les marchands qui fréquentent la foire de Boulogne, demandent que la foire d'été qui ne dure que huit jours soit prolongée de huit autres jours.

« Sur ce, le Conseil, après avoir discuté et délibéré :

« Considérant que si, en général, les foires peuvent occasionner quelques préjudices aux marchands domiciliés, elles sont d'un avantage réel pour la classe nombreuse des consommateurs ; qu'elles produisent une concurrence utile, font connaitre la nature et le prix des objets nouveaux que les fabricants livrent au commerce, et obligent les marchands de la localité à se contenter de bénéfices modérés ; que d'ailleurs

elles amènent à la ville, pendant le temps de leur durée, la plupart des habitants de la campagne qui ont besoin de s'approvisionner et attendent le moment des foires dans l'espoir de faire leurs emplettes d'une manière plus avantageuse.

« Que les marchands colporteurs qui fréquentent les foires sont, comme tous les marchands, assujettis à la patente ; qu'ils ont de plus à supporter des frais considérables de déplacement, de construction de barraques, de location de places, etc. Que, dès lors, la concurrence est toute en faveur des marchands de la ville.

« Que la ville de Boulogne a deux foires chaque année, l'une au mois de novembre qui dure quinze jours, l'autre au mois d'août, et dont la durée est fixée à huit jours ; que cette durée de huit jours est beaucoup trop courte pour que les marchands forains puissent espérer de s'indemniser de leurs frais ; que l'administration antérieure avait si bien senti cet inconvénient qu'elle était dans l'habitude de tolérer une prolongation de huit jours ; mais que cette tolérance illégale a souvent été l'objet de réclamations ; qu'il est devenu nécessaire de rendre légale une mesure dont l'administration avait déjà reconnu la justice ;

« Arrête que l'autorité supérieure sera priée d'ordonner qu'à l'avenir la foire connue sous le nom de *foire de la Madeleine*, durera quinze jours au lieu de huit. »

(*Impartial*, 18 décembre 1869).

(Voir t. I, p. 272 et t. II, p. 326).

---

18 décembre 1886.

M. L'ABBÉ LECOINTE.

Il y a déjà quinze jours accomplis, le 3 de ce mois, s'éteignait dans le modeste presbytère du bourg de Licques, un homme de bien qui a mérité que Boulogne ne l'oublie pas. Je veux parler de M. l'abbé Lecointe, Antoine-Louis, né au village d'Alincthun le 14 juillet 1805. Il fut ordonné prêtre le 28 mai 1831 et envoyé tout aussitôt (20 juin) à Montcavrel, comme desservant. On se souvient encore de lui dans cette paroisse, où il passa les dix premières années de son ministère pastoral et où il a laissé sa mémoire en vénération.

De là, il est venu à Boulogne, dans un poste laborieux et utile, où il fut peu en vue, mais où il rendit à de nombreuses familles du pays les services les plus méritoires, en coopérant à l'éducation chrétienne des nombreuses pensionnaires qui se sont succédé dans le monastère des Ursulines, depuis le 4 juin 1840 jusqu'au 16 mars 1857.

Nommé alors à Herbinghen, où il n'y avait qu'une chétive église, tombant en ruine, il entreprit de la rebâtir, et pour donner l'exemple il s'inscrivit le premier sur la liste des souscripteurs pour une somme de 10,000 francs. C'était le bon temps alors : la prospérité régnait partout, les bourses les plus rebelles pouvaient s'ouvrir et le gouvernement donnait généreusement sa part à toutes les entreprises de ce genre.

A peine l'église d'Herbinghen était-elle achevée que Mgr Parisis, juste appréciateur du mérite de ses prêtres, appela M. Lecointe à la cure de Licques (28 décembre 1859).

Dire le bien qu'il a fait dans cette paroisse, durant les vingt-sept années qu'il y a passées, entouré de l'affection et de la vénération de tous ses paroissiens, demanderait un cadre d'oraison funèbre. Qu'il me suffise de constater que M. Lecointe était le plus généreux des hommes : il donnait aux églises, il donnait aux pauvres, au-delà presque de ses moyens. Tout son petit patrimoine s'y est en allé pièce à pièce. Comme l'ancien curé de Saint-Joseph, M. Delcroix, il vendait au fur et à mesure un lopin de terre pour subvenir à ses charités. Ceux qui ne l'ont vu qu'à Boulogne ne l'ont guère connu, tant il était humble et modeste ; mais à Licques, pouvait-il dissimuler ses actes de bienfaisance ? On l'y pleure comme un père, on y raconte à l'envi mille traits de bonté plus délicats les uns que les autres. C'est un intarissable panégyrique, plus beau dans ses naïfs détails, sur les lèvres des pauvres gens, que dans l'éclat des paroles du plus brillant orateur.

On m'a dit que vingt-cinq prêtres, représentant tout le clergé des environs assistaient à ses funérailles. C'est que, pour ses confrères, M. Lecointe était un ami dévoué, un conseiller sage et prudent, un mentor aussi éclairé que pieux et discret. Heureux les peuples à qui Dieu donne la grâce d'avoir à leur tête des pasteurs aussi accomplis, véritables imitateurs de celui dont il est écrit qu'il a passé en faisant le bien ! D. H.

(*Bibliographie*, II, 298). (*Impartial*, 18 décembre 1886).

---

19 décembre 1868.

Lettres sur l'Agriculture.

I

Nous venons de recevoir le *Bulletin* de la Société d'Agriculture, renfermant le compte-rendu de la séance du mois dernier. Il en est peu d'aussi importants et d'aussi instructifs. Tout y est à lire et à méditer, depuis le substantiel discours de M. Dufour, président, l'intéressant rapport du secrétaire, M. Moreau de Vernicourt, et les consciencieux exposés de

M. Noël-Morand et de M. Carpentier sur l'enseignement agricole, jusqu'au rapport si bien étudié et si progressiste de M. Lefebvre-Sénéca sur l'ensemble de la culture dans le canton de Marquise.

Si l'agriculture est le premier des arts, il s'en faut que ce soit celui dont les procédés soient les plus faciles et les plus connus. La pratique ne suffit pas à l'apprendre; car l'application des principes varie d'un canton à l'autre et la routine y est trop souvent l'ennemie du bien.

Etant donnée une ferme, avec les bâtiments nécessaires à l'habitation du cultivateur, au logement des bestiaux, à l'emmagasinage des récoltes, ce n'est pas l'affaire du premier venu de s'y installer avec un matériel d'exploitation, et de tirer de ces terres tout le parti convenable. On y va généralement à l'aveugle. La théorie vulgaire veut que l'on partage son terrain en deux parts, l'une la moins considérable, pour les herbages; l'autre, subdivisée en trois sections, ou assolements, successivement à usage de blés, de mars et de jachères, avec une rotation triennale. Il est rare que l'on change quelque chose à l'usage en vigueur sous ce rapport; et le fermier arrivant a bien soin de respecter l'ordre établi.

Pourtant, il n'y a quelquefois rien de moins rationnel et de moins raisonné que la distribution qui existe, dans l'affectation des terres à un usage plutôt qu'à un autre. Dans la plupart des fermes, il y aurait pour tout cela de grandes réformes à faire. Certaines terres à usages de prés et de pâtures conviendraient mieux à la culture des céréales, tandis que des champs auxquels on s'efforce de faire produire du blé malgré eux, seraient plus avantageusement employés à produire de l'herbe ou des fourrages.

II

Le rôle des sociétés d'agriculture est assurément de provoquer par tous les moyens possibles la réforme des abus qui existent à cet égard, afin de faire pénétrer chez les cultivateurs le véritable esprit d'une bonne gestion de leur ferme. Elles se sont mises partout à l'ouvrage avec résolution, et peu à peu les saines idées gagnent du terrain.

Pour que ces sociétés puissent parler avec autorité il faut qu'elles possèdent dans leur sein des hommes pratiques, studieux et dévoués, qui aient mis personnellement la main à l'œuvre, qui aient assis sur des expériences consciencieusement faites les principes de leur théorie, et qui puissent prêcher par l'exemple autant que par la parole. Notre Société, sous ce rapport, est dans d'excellentes conditions: et quand des hommes comme M. Dufour, M. de Vernicourt et M. Lefebvre-Sénéca, sans parler de plusieurs autres, s'entendent pour recommander un système de culture, leur voix fait autorité.

Le *Bulletin* dont nous nous occupons contient de sérieux enseignements sur cette matière, et nous prenons la confiance de les recommander non-seulement aux cultivateurs, mais plus particulièrement encore aux propriétaires, à qui il appartient plus qu'on ne pense de provoquer de la part de leurs fermiers les réformes dont nous parlons. Il leur importe, en effet, beaucoup que leurs fermes soient exploitées d'une manière rationnelle ; car, si le fermier en retire des produits plus abondants, le prix des fermages pourra s'élever progressivement et tout le monde y gagnera.

L'agriculture est la mère nourricière du genre humain. Les habitants des villes en vivent tout autant que ceux des campagnes. Il y a donc pour les uns comme pour les autres un grand intérêt à ce qu'elle soit dans l'état le plus florissant qui se puisse atteindre.

III

L'alimentation se compose principalement de substances, lesquelles, sous mille formes variées, proviennent de la culture : nous avons nommé le pain et la viande. C'est vers la production de ces deux éléments essentiels que le cultivateur dirige tous ses efforts.

Malheureusement, il arrive fort souvent que, pour des causes diverses, le résultat ne répond point à la peine que l'on prend pour l'obtenir. De nos jours surtout, et principalement dans notre pays, la terre parait ingrate à la culture et elle trompe l'espoir de celui qui la travaille. La possession des domaines ruraux et des exploitations agricoles ne donne qu'un revenu médiocre ; les capitaux découragés se portent vers l'industrie qui donne de plus beaux bénéfices ; et l'on néglige, non sans péril pour la richesse nationale, les travaux des champs.

La cause de l'infécondité de la terre est avant tout l'inintelligence avec laquelle on l'exploite. Qu'on descende dans le détail, et l'on verra que l'infortuné laboureur travaille et sue d'ahan pour retourner à grand effort des terres en côtières, des grèves pierreuses et sèches, où il dépose en vain le meilleur de son fumier pour y faire germer de maigres épis d'un blé languissant ou d'une avoine sans vigueur. Il lui semble que plus son assolement en céréales se composera de nombreux hectares, mieux vaudra son exploitation et plus riche sera la totalité de ses récoltes. Erreur profonde, contre laquelle on ne saurait trop le prémunir !

Pour venir à bout de son entreprise, il devra doubler son attelage, consommer son fourrage, son foin et son avoine à la nourriture de ses chevaux ; user son matériel ; multiplier les frais de main-d'œuvre ; et à la fin, en comptant tout, il se trouvera en perte, loin d'avoir, comme il le pensait, rendu sa situation meilleure.

IV

Si nous étions encore au temps où l'on vivait chacun chez soi, chacun pour soi, ces efforts désespérés vers la culture des céréales se concevraient mieux. On dirait qu'étant obligés de fournir, coûte que coûte, à la consommation du pays, les cultivateurs ne pourraient pas trop faire, pour tâcher de produire le plus de blé possible. Encore, dans ce système, serait-il nécessaire de s'attacher à produire aussi de la viande pour tous, au moyen de l'élevage du bétail, ce que l'on néglige trop. Mais les conditions sont changées. D'abord, le Boulonnais est un pays qui n'est pas susceptible de produire assez de blé pour nourrir ses habitants; et, avec l'extension que le commerce a pris de nos jours, on peut être assuré d'en voir venir de l'extérieur autant qu'il en faudra pour combattre l'exagération de la hausse et parer aux désastreux effets de la disette. Il n'en est pas tout-à-fait de même de la viande, laquelle sera toujours à un prix d'autant plus abordable qu'on se la procurera dans le pays.

Mais, sans vouloir trop approfondir ces considérations économiques, plaçons-nous, comme la Société d'Agriculture, au point de vue de l'intérêt le plus sensible du cultivateur, c'est-à-dire au point de vue du rendement général de l'exploitation: « Ce qui fait la supériorité du fermier anglais sur « le français, dit M. Dufour, c'est que le premier est doublé d'un négociant « qui, à chaque opération, compte le coût et le rapport. » Malheureusement il en est fort peu dans nos contrées qui se donnent la peine de faire un tel calcul. La plupart se laissent séduire par les grosses sommes qu'ils peuvent retirer de la vente des poulains, ou par l'argent que les céréales leur rapportent. Ils paient leur loyer, nourrissent leur famille, mettent comme on dit les deux bouts ensemble et s'en tiennent là. Ce n'est pas assez.

V

Dans son rapport sur l'état des fermes dans le canton de Marquise, M. Lefebvre-Sénéca, après s'être livré à une consciencieuse étude du terrain, établit par des chiffres que, par exemple, la culture de l'avoine dans les terres en côtes d'une certaine classe, coûte 175 francs l'hectare et n'en rapporte que 160, ce qui constitue une perte de 15 francs. A quoi bon alors se donner tant de peine, pour arriver à un résultat négatif ?

Il en est de même de l'élevage des animaux. Dans un rapport analogue, que l'on trouve au *Bulletin* de novembre 1863, l'intelligent agronome a fait le compte de ce que peut coûter la nourriture d'un antenois, mise en regard de celle d'une vache, et il a trouvé que la première occasionnait la dépense d'une somme annuelle de 250 francs, tandis que la seconde

ne s'élevait qu'au chiffre de 150. Or, comme le laitron vaut en moyenne 250 francs, et que, pour devenir antenois, il exige une mise de fonds de 250 autres francs, la conséquence naturelle du raisonnement est que si on le vend 500 francs, on ne gagne rien du tout. La belle avance !

VI

Suivant les enseignements de l'expérience, et avec l'autorité de calculs que tout le monde peut vérifier, il y a lieu de donner à l'espèce bovine une plus grande prépondérance dans les fermes boulonnaises. En effet, si la vache qui, pauvrement traitée, à cause de la préférence que l'on donne au poulain, ne coûte que 150 francs de nourriture, produit cependant, outre son fumier, un bénéfice net d'au moins 90 francs par année, pouvait recevoir une nourriture plus substantielle, au moyen de bons pâturages qu'on lui destinerait, — au moyen aussi de fourrages verts et de légumes que l'on cultiverait pour elle dans des terrains impropres à autre chose, — elle donnerait un bénéfice bien plus considérable.

Ce n'est pas qu'il soit expédient de renoncer, tant s'en faut, à l'élevage de l'espèce chevaline, qui est une des gloire de notre pays, mais il ne faut pas que tout soit sacrifié à cette production, plus coûteuse que profitable. L'animal *de rente*, comme l'appelle M. Lefebvre-Sénéca, est d'un revenu plus assuré. La vache, qui donne le lait et le beurre, contribue à l'alimentation générale par le veau qu'elle produit chaque année, par l'aide qu'on en retire pour l'élevage des porcs et par la viande qu'après un certain temps elle apporte elle-même à la boucherie. Le mouton avec sa laine, avec sa viande aussi, est d'un excellent rapport. Ces deux animaux fournissent encore une grande abondance de fumier, dont l'utilité sera d'autant plus efficace qu'on l'emploiera sur un plus petit nombre d'hectares, destinés aux céréales.

VII

Prenons une ferme de 60 hectares, assolée, comme c'est généralement l'habitude, un tiers en pâturages, vergers, prés, rietz, etc., soit 20 hectares, et deux tiers en blés, mars et jachères, soit 40 hectares voici comment raisonne l'habile agriculteur.

« Cet assolement, dit-il, n'a jamais pu donner et ne donnera jamais de résultats satisfaisants, vu qu'il s'appuie : 1° sur une jachère apportant une année de perte de loyer ; 2° sur le blé cultivé avec peu d'engrais (15 *charrées* au plus de fumier à l'hectare pour trois ans, de 1,500 kilos chaque, soit 22,500 kilos, ce qui n'est pas assez ; plus du double serait nécessaire ; on se le demande, pourquoi tant de travail pour avoir en moyenne 15 hec-

tolitres de blé à l'hectare, à 20 francs, soit 300 francs, c'est à peine le prix des frais de culture, qui dépassent souvent ce chiffre); 3° sur l'animal travailleur dont il faut un grand nombre. Le cheval est indispensable, à la vérité, mais il consomme une grande partie de grains et de fourrages, et ne donne par lui-même que peu ou point de bénéfice, tous frais mis en regard de son travail, de son croît et de son fumier. Ne nous plaignons pas cependant, heureux quand la besogne ne coûte rien; 4° c'est qu'enfin ce système ne procure à l'animal de rente, élevé, gardé en petit nombre, à la vache principalement, que la nourriture nécessaire pour la faire vivre. De là, elle ne donne que le minimum de lait, conséquemment moins de beurre, de veaux, de là aussi moins de porcs; enfin, économie agricole manquée. Il est évident que d'après ce procédé tous les efforts sont dirigés vers le pain, le cheval et son croît : la culture est épuisante. Mais puisque le pain et la viande sont tous deux indispensables pour la subsistance de l'homme, l'assolement, pour la culture de la ferme précitée, devra, à notre avis, être renversé.

Voici quelle devra en être la répartition dans le système de la culture progressive :

« 40 hectares en fourrages et légumes divers; prés naturels, prairies artificielles, pâturages, warrats, fèves, dravières, betteraves; et enfin, navets, sarrazin, choux, pour la culture dérobée;

« 20 hectares en blé, avoine, seigle, hivernache, jachère.

« La résultante de cet assolement économique nous amènera sans doute à diminuer notamment, jusqu'à abolition de la jachère, la culture du blé. Il ne faut pas s'en effrayer, un vieil adage dit : *Ce n'est pas ce que l'on sème qui rend, mais bien ce que l'on fume*, car cette quantité de nourriture variée qui sera produite pour l'hiver et pour l'été en faveur de l'animal de *rente* principalement, nous procurera après avoir été digérée par cet animal, plus de viande et même plus de laine, comme aussi le fumier sera plus que doublé. L'emblavure du blé pourra facilement alors en recevoir 40,000 kilos à l'hectare, près de douze *charrées* à la mesure. La récolte ne se bornera plus seulement à 14 ou 15 hectolitres à l'hectare en moyenne, mais bien à 25 ou 30 hectolitres, ce qui n'est pas exagéré. »

Ces enseignements sont graves, et on ne saurait trop les recommander à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la culture.

VIII

La réforme agricole dans nos contrées consiste donc principalement dans les modifications les plus profondes à apporter dans l'assolement et dans l'élevage des bestiaux. Il faut pour bien que les herbages soient augmentés et surtout que la culture soit disposée de manière à favoriser la nourriture

de l'espèce bovine, qui doit être le pivot de l'exploitation agricole. Pour cela, les herbages ne suffisent pas: il est de toute nécessité qu'on les complète au moyen de semis intelligents et de repiquages de plantes fourragères et de racines qui puissent être données en vert et en toutes saisons aux bêtes à cornes et surtout aux vaches laitières, pour en tirer tout le parti dont ces animaux sont susceptibles. Telle est la théorie prônée par la Société d'Agriculture, et nous avons tout lieu de croire que cette théorie est fondée en raison.

Ce qu'il y a de certain c'est que la pratique ancienne, dans le Boulonnais, devait s'accorder avec cette théorie. Notre vieux poète-chroniqueur, Molinet, qui vivait au xve siècle, a plusieurs fois dans ses rimes gauloises qualifié nos pères de *veaulx de Boulenois* ; et Charles Regnard, dans son manuscrit de 1658, si souvent cité par nos historiens, parle de la réputation que les beurres de notre pays possédaient en France, et à Paris même où on les recherchait comme les meilleurs. Le beurre d'Henneveux primait tous les autres, et l'on s'étonne aujourd'hui de ces choses, dont il ne reste pas la moindre trace. Pourquoi, sinon parce que la culture a changé?

IX

L'enseignement agricole, si intelligemment encouragé par les représentants de l'instruction publique, contribuera par une large part à développer les idées nouvelles au sein de nos campagnes. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit à ce sujet dans notre compte-rendu de la dernière exposition. Pour savoir, en effet, combien cet enseignement est sérieusement pratiqué dans les écoles de notre arrondissement, il suffit de lire le rapport si complet de M. Carpentier et celui non moins intéressant de M. Noël-Morand, sur la question.

M. de Vernicourt, l'actif et zélé secrétaire de la Société, a fait sur les herbages un rapport dans lequel il signale les progrès qui se sont accomplis dans l'arrondissement. Nous y avons lu avec un grand intérêt le récit de ce qu'un intelligent cultivateur, M. Duquesnoy, a fait dans sa ferme des Sapins, au territoire de Brunembert. M. Daudenthun, à Hesdres, M. Carré, à Beuvrequent, M. Lecat-Comin, à la Vallée de Colembert, madame Poterie, au Bail de Bazinghen, M. Muselet, au Montaigu, commune d'Hesdigneul, ont successivement leur part dans les éloges que M. de Vernicourt a décernés aux hommes qui sont animés du véritable esprit de progrès. Tous ces comptes-rendus iront dans les fermes; et soumis aux méditations des cultivateurs qui les liront au coin du feu dans les longues soirées d'hiver, ils ne peuvent manquer de porter leurs fruits. Ils y verront que les enseignements de la Société ne sont pas une lettre morte, ni de vagues et vaines

théories. Les exemples qu'on y cite, les progrès qu'on y signale, les résultats qu'on y expose, avec des faits patents, des chiffres raisonnés, et les noms propres à l'appui, donneront à réfléchir à ceux qui se claquemurent dans la routine et qui ne font aucun effort pour en sortir. Si l'on doute, on pourra vérifier; si l'on hésite, on devra se rendre à l'évidence, et il faudra bien que ce qui est la vérité parvienne à se faire jour.

La Société d'Agriculture, qui compte déjà de si longs services, aura de plus en plus bien mérité de la patrie boulonnaise. En concentrant tous ses efforts sur le seul objet qui forme le but de son institution, elle n'en sera que plus forte et plus influente. Jamais elle n'a été aussi florissante qu'aujourd'hui, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle continuera de s'affermir de plus en plus dans la juste réputation dont elle jouit. X.

X

La Société d'Agriculture a mis avant-hier en distribution son Bulletin mensuel, contenant le compte-rendu de la séance publique semestrielle du 27 novembre. On y trouve le substantiel discours d'ouverture, prononcé par M. Dufour, président, un rapport très bien écrit de M. Léon Noël sur l'enseignement agricole et la visite des jardins des instituteurs, un autre rapport plein de faits intéressants recueillis par la commission des herbages et mis en œuvre avec une science pratique des plus remarquable par M. de Vernicourt, les comptes-rendus spéciaux de MM. Charles Bernet et Lefebvre-Duprey sur les concours ouverts pour les espèces chevaline, bovine, ovine et porcine, avec les noms des lauréats, puis enfin le rapport si consciencieux et si impartial de M. Carpentier sur l'enseignement agricole donné par les instituteurs de l'arrondissement. Le *Bulletin* se termine par le rapport de M. Dufour sur l'exposition agricole et par le compte-rendu des récompenses décernées aux domestiques de fermes par la commission des bons services dont M. Roberval s'est fait le secrétaire éloquent et convaincu.

Jamais la Société d'Agriculture n'a mieux affirmé la sérieuse importance de ses travaux. Jamais elle n'a mieux montré que c'est à elle qu'il faut demander les vrais principes de l'économie sociale; parce que ce sont les agriculteurs qui tiennent véritablement entre leurs mains les éléments primordiaux de la subsistance publique. Les économistes des villes ont beau faire jouer les chiffres, disserter sur les données qu'ils recueillent dans la statistique; ils ne peuvent faire que des constatations sur ce qui existe; ils sont impuissants à remonter aux causes et à modifier quoi que ce soit dans les principes bons ou mauvais qui accélèrent la ruine, ou qui développent le progrès de la production.

C'est l'agriculture qui est la mère nourricière de l'humanité. C'est elle qui produit les céréales, dont le rendement met le pain à la portée de toutes les bourses; c'est elle qui produit la viande, dont l'abondance est si désirable pour l'alimentation de toutes les classes de la société.

Suivant qu'elle s'y prendra bien ou mal pour atteindre ce double but, la nation tout entière, et les villes plus encore que les campagnes auront à souffrir de sa maladresse, ou à se réjouir de son habileté. Il est donc extrêmement important que la culture soit conduite de manière à établir un sage équilibre dans ses opérations, afin de ne pas encombrer le marché au moyen d'une espèce de production, en négligeant de l'approvisionner suffisamment sous d'autres rapports.

C'est là-dessus que les sociétés d'agriculture doivent porter toute leur attention, dans le but d'exercer sur l'esprit des cultivateurs une action modératrice qui les maintienne dans la bonne voie, ou qui les y fasse rentrer, s'ils s'en écartent. Il faut que, par des encouragements distribués à propos, par des primes allouées à ceux que distingue un véritable esprit de progrès, par des récompenses accordées aux efforts généreux de ceux qui veulent bien aller de l'avant, les comices agricoles fassent naitre partout autour d'eux le bon exemple qui stimule et qui parle plus haut que toutes les leçons spéculatives et les enseignements théoriques.

La chose est d'autant plus importante que l'esprit général qui anime nos agriculteurs est loin d'être à approuver. Ils s'occupent trop de la production du blé et pas assez de l'élevage du bétail. L'écart entre ces deux objets d'égale nécessité pour l'alimentation publique, est beaucoup trop considérable. M. Dufour le fait toucher du doigt dans son discours d'ouverture. N'est-il pas alarmant d'y apprendre que, depuis dix ans, de 1851 à 1860, le rendement des céréales et des plantes alimentaires s'est accru du chiffre énorme de près de 33 millions d'hectolitres, c'est-à-dire d'un quart, tandis que la production de la viande n'a augmenté que d'un vingtième? La viande de porc, il est vrai, s'est accrue d'un sixième; mais l'espèce ovine est restée stationnaire et l'espèce bovine ne s'est augmentée que d'un trentième.

Où en viendrons-nous, sous le rapport de l'alimentation, si cela continue? Le bœuf commence à devenir inabordable pour les ménages ouvriers; et si l'Allemagne et la Belgique n'exportaient pas chaque année en notre faveur un million de moutons pour compléter l'approvisionnement de nos marchés, cette viande deviendrait aussi rare que le chevreuil, et l'on n'en pourrait plus trouver qu'à prix d'or.

La nécessité de l'alimentation intensive que la viande seule peut donner, se fait de plus en plus sentir au sein des classes laborieuses, et voilà que la viande devient de plus en plus rare et de plus en plus chère ! Le haut prix de cet aliment détermine chaque jour des aspirations bien naturelles vers un salaire plus élevé. Par conséquent, toute l'économie sociale est en souffrance, et le contre-coup des fautes commises par l'agriculteur se fait sentir à tous les degrés de l'échelle.

L'ouvrier des villes qui ne connait rien aux choses de l'agriculture et qui se croit un grand savant parce qu'il a lu quelques bribes de journaux politiques, ne sachant à quoi s'en prendre d'un état de choses dont il souffre, se répand en invectives contre le gouvernement, contre les impôts, contre les sommes dépensées en travaux publics de toute nature.

Suivant lui, pour avoir la viande à bon marché, il suffirait de couper court aux dépenses des villes et aux entreprises de l'Etat. Malheureux aveugle, qui ne voit pas que, sans ces travaux et sans ces dépenses, il ne trouverait pas lui-même à s'employer, pour gagner le pain de sa famille !

Il serait temps, et grandement temps, de s'arrêter dans la production des céréales : « Dès à présent, dit M. Dufour, une année médiocre est suffi-
« sante. Une année ordinaire donne des excédents de 15 à 20 millions
« d'hectolitres, et une bonne, des excédents qui ont été à 40 millions. De
« là des dépréciations de prix qui vont jusqu'à l'avilissement complet. Le
« blé n'est pas une de ces marchandises dont le bon marché augmente
« indéfiniment la consommation. Elle est limitée exactement aux besoins,
« sans qu'il soit possible d'y rien changer. »

Il faut donc pousser à l'organisation des herbages, trop souvent réduits aux terres improductives, et propager de plus en plus la culture des plantes fourragères et des racines propres à nourrir les bestiaux pendant la saison hivernale, qui dure près de deux cents jours.

Par ce moyen, l'on diminuera les dépenses de la ferme, pour laquelle il faudra moins de chevaux et de main-d'œuvre. L'on multipliera les engrais, qui pourront être distribués en plus grande abondance pour la culture intensive des terres destinées aux céréales. On obtiendra une quantité suffisante de blé sur un nombre moins considérable d'hectares ; et l'on pourra envoyer sur le marché un nombre plus important de bœufs et de moutons dont on tirera plus de profit tout en les vendant moins cher. Ainsi sera résolu le problème qui inquiète avec une si juste raison les économistes. Solution pacifique, celle-là ! Solution qui ne mettra rien en péril et qui assurera au plus haut degré la prospérité de notre beau pays !

C'est là le but vers lequel tendent les efforts de la Société d'Agriculture par les enseignements pleins d'autorité qui sont dus à l'intelligente expérience de son honorable président. C'est là ce à quoi poussent les encouragements, les récompenses et les félicitations que la commission des herbages s'est plu à décerner, par l'organe de M. de Vernicourt, à un certain nombre de cultivateurs, pour les améliorations qu'ils se sont efforcés d'introduire dans leurs fermes. C'est là ce qu'il faut tâcher d'inculquer dans l'esprit de tous, en ne se lassant pas de combattre les préjugés et la funeste routine qui ont présidé à l'assolement des terres. Ce n'est pas tout d'améliorer les pâturages existants, ni même d'en créer de nouveaux au moyen de champs jusque-là improductifs ; il faut aborder résolument la question des prairies artificielles et surtout pratiquer largement la culture des racines. M. Dufour fait voir, par des calculs, quelle utilité, par exemple, on peut tirer de la betterave pour la nourriture des vaches, afin de les conserver en bon état pendant l'hiver et de les maintenir constamment en bon rapport. C'est dans cette voie que se trouve le véritable progrès ; et, comme il le dit si bien : « L'avenir de l'agriculture est « tout entier dans la culture intensive, l'élevage du bétail et la production « de la viande. »

C. Boulogne.

(*Impartial*, 19, 26 décembre 1868, 13 janvier et 18 décembre 1869).

(*Bibliographie*, II, 164).

---

20 décembre 1860.

OPINION DE LA PRESSE ANGLAISE SUR LES FÊTES DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE.

I

Le retentissement qu'ont obtenu au mois d'août les fêtes religieuses de Boulogne, a été considérable. Jamais les grands journaux de la France et de l'Angleterre n'ont parlé avec autant de détails de l'œuvre gigantesque exécutée par Mgr Haffreingue. Notre-Dame de Boulogne a été glorifiée des deux côtés du détroit, par la presse catholique et la presse protestante. Pas une voix qui vaille la peine d'être citée ne s'est élevée ni contre cette œuvre, merveille de foi et de persévérance, ni contre ces compagnies de pèlerins qui passaient en priant au milieu des rues populeuses, ni contre le défilé solennel des groupes religieux qui formaient la procession du 26 août.

Le *Morning Star* du 28 fait remarquer avec éloge *l'excellente conduite*

de la foule, composée cependant d'un grand nombre d'hommes qui n'appartenaient pas à la religion catholique.

Le *Times* du même jour consacre deux grandes colonnes au récit des fêtes qui eurent lieu le dimanche, et il le fait dans les termes les plus convenables.

« Boulogne s'est vu souvent plein, dit-il, maintenant il déborde. Un pèlerinage religieux a été institué dans cette ville depuis les temps de Philippe le Bel ; mais, pour un pèlerin qu'il y avait en ce temps-là, on en compte cent de nos jours. On parcourt une demi-douzaine de rues, sans y trouver un lit inoccupé. Du matin au soir, l'orthodoxe et l'hétérodoxe montent incessamment de la basse-ville à la haute-ville, s'efforçant de trouver place à la cathédrale, où des évêques, des prêtres, des moines et des religieuses reproduisent des scènes du moyen âge, et où le P. Félix, un jésuite, rivalise dans la chaire chrétienne avec l'éloquence de Massillon. »

Je ne puis citer ici l'article entier ; mais qu'on juge de l'impression produite sur les âmes par la grand'messe pontificale :

« Le vaste édifice était comble. Les galeries du dôme, jusque sous les voûtes partout où une tête humaine pouvait se placer pour voir, étaient occupées. Quand la grosse cloche eut annoncé que la messe allait commencer, quand l'orgue eut déployé la richesse de ses plus majestueux accords, quand les prélats et les évêques dans tout l'éclat de leurs ornements de pourpre et d'or sortirent de la sacristie, ce fut une scène d'une beauté qu'on ne voit nulle part ailleurs que dans l'Eglise catholique.

« ..... Le moment le plus solennel, et, pour des protestants, la partie la plus frappante de l'office a été l'élévation. Quand ce moment approcha, l'*Hosanna* que chantaient les musiciens s'arrêta tout à coup ; le son vif et perçant d'une clochette partit soudain des marches de l'autel ; la grosse cloche fit entendre au dehors une de ses plus fortes vibrations qui doit avoir retenti par toute la ville ; les assistants prêtres et laïques tombant à genoux se prosternèrent en masse ; et parmi des nuages d'encens, l'hostie consacrée fut élevée au-dessus de la tête des fidèles. La même chose fut répétée à l'élévation du calice. »

De son côté, le correspondant du *Morning Star* n'était pas moins frappé par la beauté de ce spectacle.

« Rien ne peut surpasser en grandeur l'effet des autels, étagés l'un après l'autre jusqu'à l'image de Notre-Dame de Boulogne abaissant ses regards sur la foule de ceux qui la vénéraient, et sur les longues rangées de prêtres vêtus de blanc, d'or et de pourpre, assis dans le chœur. Beaucoup des assistants n'appartenaient pas à l'Eglise catholique romaine, et ils paraissaient ne rien comprendre à la plus grande partie de l'office. Leur maintien cependant donnait la preuve de l'impression que produisent

toujours dans les âmes la bonne musique, l'architecture imposante et le déploiement des symboles religieux. »

II

Le *Standard* fait l'histoire de la reconstruction de la cathédrale. C'est avec un « sentiment de vénération » qu'il songe à la consécration de cette église, dont la construction a duré si longtemps, avec le concours des Boulonnais et des étrangers. Il raconte les vicissitudes de l'ancien édifice, depuis le VIIe siècle jusqu'aux jours malheureux de 93.

« En 1820, continue le *Standard*, l'emplacement de la cathédrale fut mis en vente; et *un roi très-chrétien souffrit qu'un pauvre abbé qui tenait l'école* entreprit à lui seul de rendre cet emplacement à sa sainte destination. L'abbé Haffreingue acheta la cathédrale ou pour mieux dire ce qui en restait, ainsi que le palais de l'évêque, à côté. Mû par une de ces inspirations qui ne sont pas encore éteintes, malgré le prosaïsme de notre siècle, l'abbé entreprit le gigantesque travail de reconstruire la cathédrale. Il fit appel à la charité et aux prières des fidèles, et le résultat de ses efforts est cette grande construction que vendredi dernier nous avons vu dédier à Dieu tout-puissant, à la très glorieuse Vierge Marie et à tous les saints. »

La même feuille donne une description de l'édifice, avec une appréciation que nous devons citer pour l'instruction de plusieurs.

« Des marches conduisent au portail, sur lequel est un beau bas-relief représentant la Vierge au bateau. Au-dessus du bas-relief qui est un travail d'un fini achevé, se trouve une statue de Saint Joseph..... Mais rien, à l'extérieur, ne prépare le visiteur au magnifique spectacle qui l'attend à son entrée dans l'édifice. Les proportions de l'intérieur sont si belles, les grandes lignes d'ensemble sont si habilement combinées que l'œil se porte involontairement sur le point le plus reculé où est l'autel dédié à l'Etoile de la mer, tout au fond de la chapelle où se tient l'image de Notre-Dame. Là est le centre de la vie religieuse parmi les Boulonnais; là est leur patronne, vêtue de blanc et de pourpre et portant sur son bras gauche la représentation de son divin Enfant. Des anges veillent à la conduite de la nacelle sur les vagues moutonneuses: ni mât, ni voiles n'en pressent la marche; et sur sa tête brille l'étoile dont l'éclat fait reluire l'or et les pierreries qui couronnent l'image. De chaque côté sont suspendus des cœurs d'or et d'argent, offrande des pèlerins, etc.

« Le dôme est d'un très bel effet. Tout l'intérieur de l'arche est peint en teintes neutres, qui s'harmonisent bien avec l'édifice et qui sont bien fondues. Les portraits des Papes, commençant à Saint Pierre et finissant à Pie IX

sont disposés sur quatre lignes concentriques, au milieu d'inscriptions tirées du *Magnificat*, du *Te Deum* et du symbole des apôtres. Le dôme est bien éclairé, ainsi que les nefs et les transsepts.

« *Au milieu* du dôme est situé le grand autel de la cathédrale, *œuvre qui n'a probablement pas son égale en Europe*. C'est le prince Torlonia qui l'a donné à la ville de Boulogne, au prix d'un demi-million, pour accomplir les intentions de son frère décédé. Cet autel est à deux faces, sur chacune desquelles on peut célébrer. Il est placé sur une plate-forme à laquelle on monte par cinq marches en marbre blanc, lesquelles se continuent tout autour, et il est soutenu par des colonnettes en *lapis martyrum*, sorte de marbre vert d'une grande beauté. Entre les colonnes sont des mosaïques..... dont le travail est si merveilleusement parfait qu'à la distance d'une toise il est impossible de distinguer les cubes qui les composent. »

L'article du *Standard* est d'autant plus remarquable que ce journal n'est pas même *High Church*, et que le ton sur lequel il parle de Boulogne contraste vivement avec le style habituel de ses rédacteurs.

III

Le *Times* du 27 août donne aussi une courte description de l'autel, qu'il appelle « très magnifique », et il en loue principalement les mosaïques, lesquelles sont « admirablement exécutées ».

Quant à l'église, il en critique le dôme, trop haut, dit-il, pour sa largeur, vu du dehors; « mais à l'intérieur, cependant, il est beau (*handsome*), et paraît bien s'harmoniser avec les autres parties de l'édifice. » Ce qu'il faudrait faire, d'après lui, ce serait de démolir au plus vite les amas de vieilles maisons qui l'entourent et le dérobent complètement aux regards. Peut-être l'avenir permettra-t-il à nos arrière-neveux de réaliser cette importante amélioration.

Le *Daily Telegraph*, dans son numéro du même jour, met la construction de la cathédrale de Boulogne au rang des plus grandes merveilles de notre siècle :

« On bâtit aujourd'hui beaucoup d'églises, dit-il, mais ce sont en général des églises de paroisses, ou des chapelles de secours. Ces édifices s'élèvent partout rapidement, et, comme le palais d'Aladin, en une seule nuit. Cependant on ne voit guère aucun des fondateurs atteindre les dimensions grandioses, ni soutenir l'effort persévérant de ces vieux architectes qui ont légué aux arts et à la chrétienté les cathédrales les plus renommées de l'Europe. Nous ne bâtissons plus d'édifices comme « cette blanche montagne de dentelles en pierre » qu'on appelle le dôme de Milan ; comme « cette

aiguille de pierre ciselée, » qu'on appelle la flèche de Strasbourg. On ne voit plus les artistes affluer de toutes les parties du monde pour les embellir; les princes et les grands seigneurs ne se dépouillent plus de leur patrimoine pour les doter; les reines ne se dépouillent plus de leurs joyaux, ni de leurs manteaux de velours et de satin pour les enrichir; les rois ne consacrent plus leurs revenus, ni les monastères leurs reliques, ni les pauvres leur dernier obole, pour les décorer. Excepté Cologne, qui a envoyé par toute l'Europe une troupe de chanteurs afin de recueillir des aumônes pour achever sa nef et ses tours, rien depuis longtemps n'a été entrepris, en fait de cathédrale, en Angleterre, ni sur le continent.

« Une exception particulière doit être faite en faveur du dernier endroit où l'on aurait été chercher la résurrection de cet esprit ardent du moyen âge qui nous a légué les plus beaux édifices du christianisme. Boulogne vient d'en voir consacrer un spécimen réel, authentique, sur lequel on ne peut se méprendre, et tout-à-fait à la hauteur des conceptions des plus grands constructeurs d'églises. C'est Mgr Haffreingue qui a eu la gloire de mener à bonne fin cette belle œuvre. Cet « indomptable » ecclésiastique, pour nous servir de l'épithète que lui donne le *Morning Post*, est lui-même un anachronisme, comme la belle cathédrale (*the fine cathedral church, the beautiful temple*), qu'il a bâtie. Ce doit être un homme du type antique, aujourd'hui perdu, dont étaient les GANDOLPHE et les MALATESTA qui se sont livrés cœur et âme à de semblables entreprises et qui en ont fait l'occupation de toute leur vie. En 1820, l'emplacement du vieux sanctuaire de Notre-Dame de Boulogne-sur-mer, et le peu que la révolution en avait laissé de pierres amoncelées, ayant été mis en vente, le bon abbé les acheta. Sans aucune assistance d'abord, il conçut la pensée d'élever sur cet emplacement une cathédrale grandiose, et il y a réussi, grâce à des appels adressés aux fidèles, mais plus encore par la ferveur de ses efforts et par la puissance de son zèle. La cathédrale de Boulogne comptera désormais sur le continent parmi les plus remarquables exemples de l'architecture ecclésiastique des temps modernes, dans la grande manière, et elle sera surtout appréciée au point de vue de sa décoration. A l'extérieur, l'édifice ne peut rivaliser avec ceux des âges passés; mais l'intérieur est un vrai triomphe, en fait d'ornementation. Des offrandes de toute espèce, dans le sens antique du mot, enrichissent la nef, les chapelles et le chœur; il y a des croix de malachite et des colonnes de *lapis lazzuli*, des mosaïques, des peintures imitées d'Overbeck, ou copiées sur les tableaux qui ornent les galeries des rois; on y voit aussi dans des châsses merveilleuses des reliques venant de sources mystérieuses et lointaines. Il y a notamment un maître autel, donné par le prince Torlonia, lequel passe pour un des plus superbes monuments qui soit en Europe. »

Le *Paris Times* du 25 août et le *Morning Star* du 27 célèbrent de même la richesse et la beauté de l'autel du prince Torlonia. Ces deux feuilles s'accordent à louer « l'effet général produit par la richesse et la variété des couleurs ».

« Le vert foncé des colonnes, le brillant de l'or qui reluit aux bases et aux chapiteaux, l'éclat tempéré des mosaïques, tout est d'une majesté indescriptible (*is indescribably grand*). — Le plus beau joyau de cet édifice est sans aucun doute le grand autel, présent vraiment royal du prince Torlonia. *Placé, comme il doit l'être, sous le dôme* de la cathédrale, dans une situation élevée, les pierres précieuses qui le décorent scintillent, pour ainsi dire, de l'éclat de mille couleurs variées. »

Le *Weekly Register*, journal des intérêts catholiques, rédigé par M. Wilberforce, a consacré un très long article à nos fêtes religieuses dans son numéro du 1er septembre. Son admiration pour l'autel égale celle des autres feuilles anglaises. Suivant l'auteur de l'article, lequel est d'un correspondant qui ne signe pas, « ce monument est une œuvre d'art de premier « mérite tout à fait sans égal dans le monde; les mosaïques sont d'une « valeur inestimable. Il est impossible de concevoir une figure plus « divine que celle du Rédempteur, ni plus angéliquement aimante que « celle de l'apôtre Saint Jean. Aucune peinture que j'ai jamais vue ne « surpasse ces glorieuses mosaïques, sous le rapport du dessin, du coloris, « de l'exécution et de l'idée. On ne voudrait jamais croire, à moins de s'en « convaincre à la loupe, que ce ne sont pas des tableaux à l'huile. »

IV

Pendant que la presse anglaise parlait en termes si élogieux du magnifique autel que le prince Al. Torlonia venait d'offrir à Notre-Dame de Boulogne, elle n'oubliait pas celui que mademoiselle Loughnan a fait ériger dans la chapelle de Notre-Dame. Le *Morning Post* n'en estime pas la valeur à moins de 5 ou 6,000 livres, c'est-à-dire de 125 à 150,000 francs. Les noms des artistes romains qui ont concouru à l'exécution de ces deux chefs-d'œuvre de l'art, ont été reproduits dans presque toutes les feuilles que nous avons citées. Les Carnevali, les Rinaldi, les Leonardi, et ces artistes habiles (*skitled workmen*), qui vinrent de Rome à Boulogne pour diriger la pose des autels, ont eu leur part de renom et de publicité.

Toutes ces appréciations sur la valeur artistique des autels sont du reste celles que l'on entend exprimer par tous les visiteurs. Il n'est qu'une voix pour louer la richesse des matériaux, le choix des marbres, la pureté du dessin, la savante harmonie des lignes et des couleurs. C'est que ces œuvres ont été conçues dans une ville où le sentiment du beau règne

partout en souverain; et que la Rome des Papes, quoi qu'on en ait pu dire, est toujours la capitale des beaux arts.

Pourtant, il est une critique, ou, si on l'aime mieux, une remarque que nous avons entendu faire plusieurs fois, à propos de la comparaison des deux autels, celui du prince Torlonia et celui de mademoiselle Loughnan. Le dernier seul, dit-on, est complet, avec son tabernacle qui se termine par un fronton surmonté d'une croix. Au contraire, l'autel du prince Torlonia avec son tabernacle qui se termine brusquement en plateforme, parait inachevé. Il semble que le dessin ne soit pas complet, et l'on sent qu'il y manque quelque chose. Que faudrait-il y ajouter? Personne ici ne pourrait bien le dire; mais l'habile crayon de Carnevali trouverait facilement la solution de ce problème.

Revenons aux fêtes.

La procession du 26 août, aussi bien que la cérémonie de la consécration sont racontées avec détails dans le *Times* et dans le *Morning Star*, d'un ton grave et digne. Ces deux feuilles passent en revue la procession et donnent la description de ses divers groupes. Nos *suisses* les étonnent, surtout ceux de Saint-François de Sales et de Saint-Nicolas.

« La tenue de ces fonctionnaires rejette bien loin dans l'ombre celle des bedeaux anglais. Ils ont un bicorne d'énorme proportion, avec un grand luxe de plumes; leurs bas et leurs souliers sont plus voyants que ceux d'un cardinal; leurs culottes courtes valent ce que l'on peut voir de mieux dans le cortège du lord maire de Londres; ils portent dans leur main droite une hallebarde en acier poli, avec la hampe de laquelle ils frappent constamment la terre, en faisant un tapage tout à fait belliqueux. Leur habillement est plus que militaire par la grandeur des épaulettes et par la profusion des galons d'or qui en couvrent les poches et les basques. Un d'eux portait un uniforme écarlate, qu'on disait avoir coûté 1,200 francs. »

Le *Times*, à qui nous empruntons ces lignes, signale particulièrement le « pittoresque » des matelottes du Portel, dont il décrit minutieusemeut le costume; les jardinières de Saint-François de Sales portant une grande corbeille de fleurs qui était l'objet de l'admiration générale; les matelottes de Saint-Pierre, vêtues de couleurs brillantes, chargées de massifs bijoux, beau groupe de femmes dont on pourrait faire le sujet d'un tableau; toutes ces fraîches toilettes d'hommes, de jeunes filles et de petits enfants; toutes ces bannières, richement brodées ou peintes, dont pas une n'est fanée; cette jolie petite fille vêtue de blanc, qui représente un ange avec de grandes ailes bleues; ces musiques militaires qui alternaient avec les chants des chœurs de voix; cette profusion d'étendards et de rubans aux couleurs aussi variées que celles de l'arc-en-ciel; ces corporations religieuses, de noms et de costumes si divers, parmi lesquelles on distinguait les Petites-

Sœurs des pauvres, « dont la règle les oblige à jeûner elles-mêmes tant que leurs vieux pensionnaires n'ont pas eu leur repas quotidien ; » l'image de Notre-Dame de Boulogne, dont on raconte la légende aux *cockneys* ébahis ; tous ces prêtres, ces chanoines, ces prélats, qui passaient la barrette en tête et le bréviaire à la main ; ce peuple qui se précipitait sur les pas des évêques, et mettait partout le genou en terre pour recevoir leur bénédiction ; ces évêques eux-mêmes, en mitre et en chape magnifiques, qui défilaient au milieu de cette marche triomphale, succombant presque, — Mgr Lequette surtout, — à la fatigue de bénir sans cesse, durant trois longues heures, les enfants que les mères apportaient en foule ; tout ce spectacle est fidèlement décrit dans les colonnes de la feuille protestante, sans que le moindre sourire moqueur, sans que la plus légère impertinence vienne trahir les sentiments du sectaire. On dit que les catholiques anglais, peu habitués encore à ces procédés et à ces égards, en ont éprouvé l'étonnement le plus profond.

Le *Morning Star* fait remarquer, lui, « l'excellente conduite de la foule. Tout le monde, dit-il, était calme, attentif, posé, sans que la police eût à intervenir. Nos compatriotes, venus en trains de plaisir de Londres et de divers points de la côte, se sont comportés le mieux du monde, observant un ordre parfait. »

Les sermons du P. Félix ont été de la part du *Times*, l'objet d'une appréciation qu'il importe de citer.

« Dans l'assistance, on voyait réunis le riche et l'indigent, l'homme bien vêtu et l'ouvrier pauvrement habillé, le croyant et l'hérétique, le saint et le pécheur. Il y avait des Anglais par centaines, et parmi eux l'on remarquait plus d'un ministre de l'église d'Angleterre. Le P. Félix parle avec une grande énergie, et son geste a un à-propos et une élégance qui ajoutent beaucoup au charme de son élocution. Sa voix est forte, mais harmonieuse et singulièrement flexible. Chaque mot qu'il prononce arrive distinct aux oreilles des auditeurs qui sont placés à une raisonnable distance.... Hier soir, sur le mystère de l'Incarnation, il a été vraiment éloquent, et tel a été l'effet de son discours qu'au milieu d'une si nombreuse assemblée on n'entendait absolument dans l'église aucun autre bruit que celui de la voix de l'orateur. Dans un langage et avec un ton admirablement approprié à son sujet et à l'impression qu'il voulait produire, il a fait voir le ciel, l'enfer et la terre attendant l'Incarnation du Fils de Dieu ; puis, avec un merveilleux bonheur d'expression il a dépeint la dignité et l'humilité de la Vierge qui a été choisie par le Très-Haut pour être l'instrument de ce mystère. Quand le P. Félix vient à parler des faiblesses de l'homme, son style est celui de Massillon plutôt que celui de Bossuet. »

Le *Times* dit Massillon ; mais le contexte et l'anachronisme prouvent

qu'il voulait dire Bourdaloue. Ce qui suit est plus qu'inexact, en ce qui touche le grand caractère de l'immortel évêque de Meaux ; mais, cette réserve faite, continuons la citation, en mettant le nom de Bourdaloue à la place de celui de Massillon.

« Ces deux grands prédicateurs ont dénoncé les vices de la Cour de leur temps; mais Bossuet l'a fait dans un langage de courtisan, tandis que Massillon (*lisez* Bourdaloue) disait ses vérités avec une force et une franchise sans égales. Louis XIV disait qu'il ne pouvait entendre un seul de ses sermons sans être mécontent de lui-même. C'est de cette manière-là que le P. Félix attaque aussi l'immoralité; mais commencez seulement à l'écouter et vous voudrez l'entendre jusqu'au bout. Il vous tient suspendu à ses lèvres, depuis les premières paroles de son texte jusqu'au dernier mot de sa péroraison. Vous pourrez ne pas aimer la leçon qu'il donne, mais vous comprendrez comment il se fait qu'au Carême dernier il rassemblait à Notre-Dame de Paris une assistance telle qu'on en trouve rarement d'aussi nombreuse dans aucune Eglise en France. »

Lorsque Mgr Haffreingue a été informé de ces manifestations, si honorables pour lui, pour son œuvre et pour la religion catholique, il s'est empressé d'envoyer à chacun des éditeurs un exemplaire de la description de l'autel du prince Torlonia, écrite en italien par le célèbre père Bresciani, traduite en français par le chanoine Barbier de Montault, et imprimée à Rome aux frais du prince, avec un luxe typographique tout-à-fait digne de son objet.

Un ami de l'œuvre, encore attaché à la religion anglicane, a réuni dans un banquet, à Londres, les auteurs des articles et les a remerciés au nom du vénérable prélat dont il se faisait l'organe. Son discours, dans lequel il a exalté de nouveau la conception grandiose réalisée par Mgr Haffreingue n'a pas duré moins d'une demi-heure. Il y a parlé des grandeurs de la Sainte Vierge et de la tendre obéissance que professe pour elle son divin Fils ; il a montré la statue de cette Reine des cieux, assise sur le dôme de Boulogne, afin de jeter de là sur l'Angleterre un regard de complaisance et de douceur ; puis il a invité ses compatriotes à venir de nouveau à Boulogne en 1867, pour assister aux fêtes qui y seront encore célébrées en l'honneur de Notre-Dame. L'assemblée s'est séparée après avoir salué l'orateur par une triple explosion de hourrahs enthousiastes.

Tels sont les faits que nous avons cru devoir faire connaître à nos concitoyens. Ils sont de nature à augmenter, s'il est possible, leur vénération pour le sanctuaire que Mgr Haffreingue a si merveilleusement relevé de ses ruines. Ils mettent en relief la profonde influence que ce sanctuaire est appelé à exercer en faveur de la foi catholique, dans cette ville internationale qui s'appelle Boulogne-sur-mer. Ils glorifient la France chré-

ONGNE

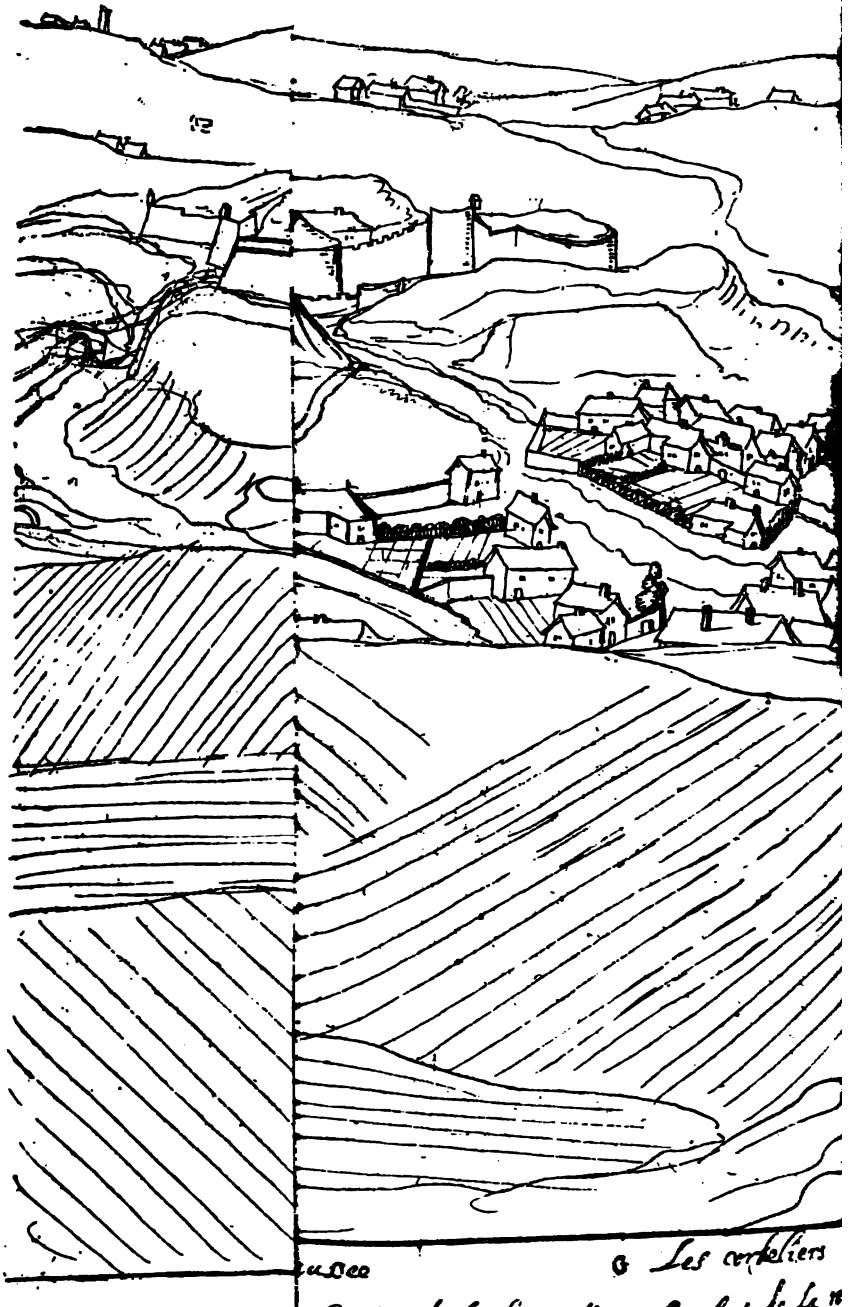

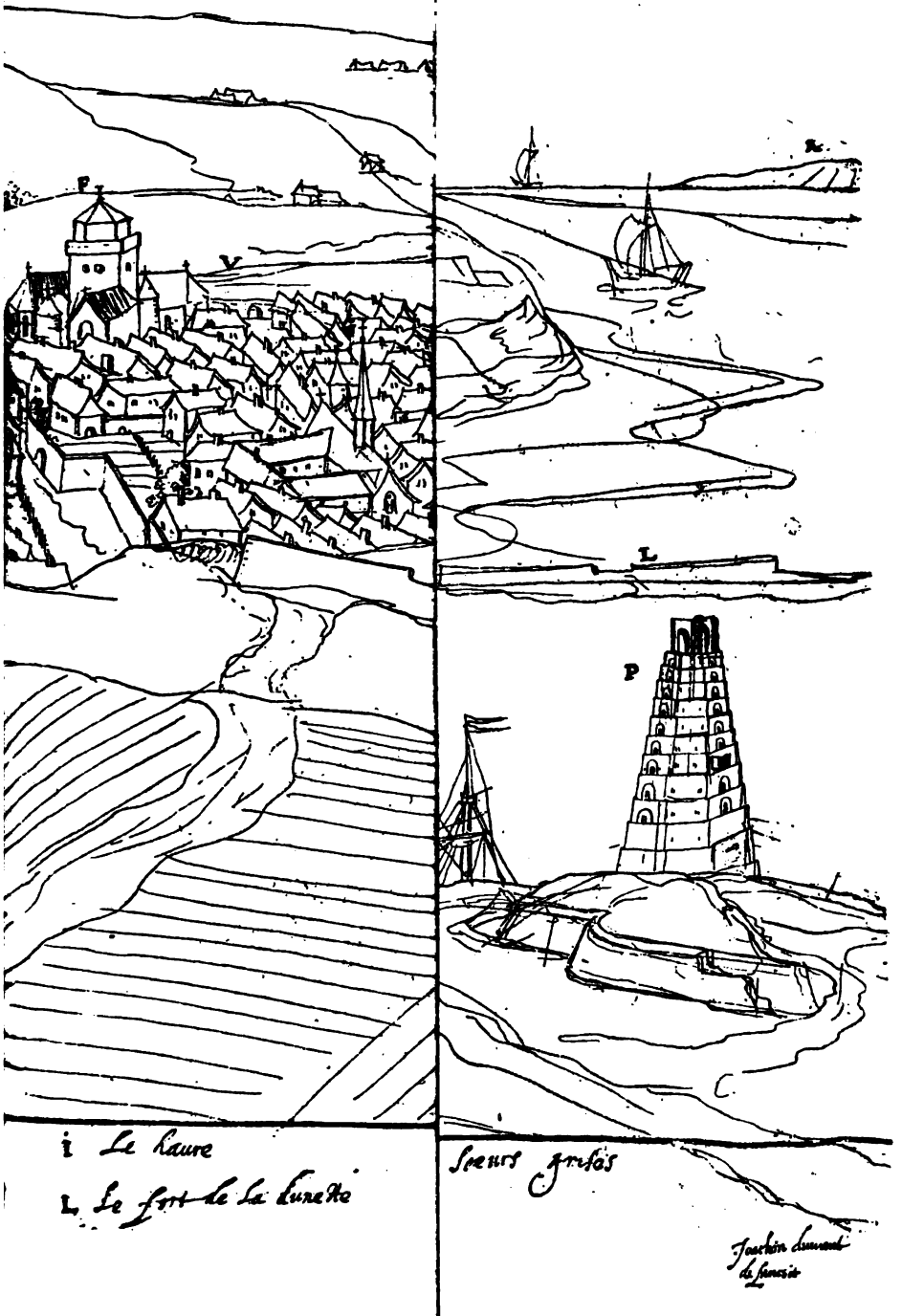
F
V
L
P
i Le haure
L Le fort de la Lunette
Soeurs grises
Jouchon dessiné de fancie

tienne qui sait inspirer de tels dévouements et produire de telles œuvres. En contemplant du haut du dôme notre beau pays, l'orateur dont nous avons parlé plus haut s'écriait : « Quel splendide panorama que cette magnifique « France, cette nation glorieuse, au sein de laquelle je me sens plus près « du ciel. »

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, I, 40). (*Impartial*, 17 et 21 novembre, 8 et 19 décembre 1866 et *Semaine Religieuse*, I, p. 124, 141.)

(21 décembre) 1611.

VUE DE BOULOGNE PAR JOACHIN DU VIERT.

Lorsque nous avons fait des recherches pour la composition de l'*Album historique du Boulonnais*, notamment à la Bibliothèque Nationale, aux Estampes et aux Cartes, on a bien voulu mettre à notre disposition toutes les pièces boulonnaises connues avec un empressement et un zèle auxquels nous devons un juste hommage.

Néanmoins, malgré les efforts et les recherches de tous, une pièce importante a échappé.

Signalée depuis au R. P. A. Hamy, celui-ci a tenu à la mettre en tête de son *Entrevue de François Ier avec Henry VIII* (t. XVIII *des Mém. de la Soc. Acad.*). A l'aide de cette vue de **1611** il a essayé de faire une description des fortifications de la ville en **1532**, sans tenir assez compte des sièges de 1544 et 1588 qui en ont modifié l'aspect. Que n'a-t-il pris la peine de consulter un peu plus l'*Album historique,* qu'il avait sous la main !

Notre planche était prête avant la sienne ; nous l'avons laissée cependant de côté pour ne pas nuire au débit de son savant ouvrage. Depuis plus d'un an qu'il est en vente, avec l'éloge qu'en ont fait revues et journaux, l'édition doit s'épuiser et notre scrupule n'a plus raison d'être.

Ne serait-ce pas manquer à notre titre que de terminer ce volume sans y mettre la *vue de Boulogne,* lorsque, dans les précédents, nous avons déjà inséré du même artiste les villes voisines : *Calais*, *Guînes*, *Ardres*, *Etaples* et *Montreuil ?*

Pour apprécier à sa valeur le dessin de du Viert il faut, en tenant compte de sa date, le comparer avec la planche XXIX de notre *Album*. Prises du même point de vue, elles offrent le même panorama, et se complètent et s'éclairent l'une par l'autre.

Les renseignements sur du Viert, demandés de différents côtés, n'arrivant pas, nous avons le regret de clore cette note sans pouvoir rien ajouter au peu que nous avons dit de cet artiste, aussi intéressant qu'introuvable.

A. R.

---

21 décembre 1748.

LES RELIGIEUSES FRANCISCAINES.

Malgré le nombre des couvents que possédait alors la ville de Boulogne, et dont personne ne songeait à se plaindre, parce qu'on en appréciait les services et l'utilité, l'assemblée des bourgeois, réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Guillaume Coilliot, lieutenant du maire (l'office étant vacant par suite du récent décès de M. Mutinot), décida qu'on en établirait encore un autre, pour le bien public. Ce devait être une succursale de la maison des religieuses Franciscaines du tiers-ordre, établies à Pernes en Artois, et on s'attendait à ce qu'elles rempliraient à Boulogne un triple but, savoir : 1° d'ouvrir des écoles gratuites pour les filles pauvres; 2° de soigner les malades à domicile; 3° de tenir une maison de force, où les filles repenties pourraient être enfermées par ordre du magistrat, jusqu'après bonne et due correction. C'était certainement là un but louable sous tous les rapports. On se proposait de commencer par appeler d'abord dans la ville six religieuses, à chacune desquelles la mairie prenait l'engagement d'assurer le logement avec un mobilier convenable, et un traitement annuel de 150 livres, jusqu'à ce que les fondations faites par la piété des fidèles, leur casuel et leurs rétributions, leur permissent de subsister par elles-mêmes. La rétribution à payer par les familles qui voudraient avoir recours aux sœurs pour le soin des malades, était fixée à 7 sous 6 deniers par jour, « en leur donnant, en outre, la subsistance ». Quant à la pension des *madelonnettes*, elle devait être de 8 sous 3 deniers par jour. Mais tous ces projets, quoique déjà arrêtés et conclus depuis le 14 décembre dans une réunion tenue au Palais Episcopal, puis approuvés par le Conseil de ville, dans la séance dont nous nous occupons, tous ces projets, disons-nous, furent renversés par l'ambitieuse opposition d'un seul homme, le lieutenant-général Dauphin d'Halinghen ; ce dernier, en effet, profitant de ce que la mort en enlevant soudainement le maïeur Mutinot, laissait la ville sans défense, résolut de mettre de nouveau la mairie sous le joug de la sénéchaussée, et, comme premier exploit, fit casser la délibération prise à l'égard des religieuses de Pernes. Boulogne dut, en conséquence, attendre encore plus de quatre-vingts ans, avant de voir dans ses murs une institution de « Sœurs garde-malades ».

(*Impartial*, 21 décembre 1870).

21 décembre 1881.

M. J.-B. HERMAND.

Nous avons le triste devoir d'annoncer à nos lecteurs la mort d'un vétéran de la presse locale, M. Jean-Baptiste Hermand, ancien rédacteur de la *Colonne*, décédé avant hier à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Originaire du village de Saint-Denœux (canton de Campagne-lès-Hesdin), M. Hermand était allié aux familles très bien apparentées des Mailly, des Delaporte, etc., dont les représentants se sont fait un nom dans le pays. Comme plusieurs de ceux qu'on vient de nommer, il étudia d'abord pour l'état ecclésiastique; mais, après avoir porté quelque temps la soutane, en qualité de séminariste, professeur dans la maison de Mgr Haffreingue, il préféra embrasser une carrière civile et s'établit maître de pension pour l'enseignement du grec et du latin, du français et de l'italien.

Avant la fondation du Collège communal, c'était une carrière, dans une ville aussi fréquentée que Boulogne commençait à l'être; mais la création d'un établissement officiel, dirigé par des membres de l'Université, subventionné par la Ville, patronné par les autorités locales, venait rendre précaire la situation des maîtres particuliers, qui n'étaient point habitués à rencontrer une aussi sérieuse concurrence. On ne doit donc pas s'étonner que plusieurs se soient efforcés de réagir contre l'ennemi commun. M. Hermand fut du nombre, et non le moins ardent.

Il écrivit d'abord dans la *Colonne*, journal de M. H. Griset, pour se plaindre d'avoir été forcé de fermer ses classes de latin aux élèves d'un certain âge, le Collège ayant le monopole de l'enseignement de cette langue (15 novembre 1835); puis il se lança avec fougue dans l'opposition, s'efforçant de battre en brèche la citadelle universitaire, au profit de la liberté d'enseignement.

Fatigué de ne pouvoir réussir, et mis en goût par l'exercice même de la lutte — c'est un engrenage où beaucoup se laissent prendre par le poignet, au risque d'en sortir moulus et désespérés — M. Hermand ne trouvant pas que la *Colonne* répondit à son idéal, fonda l'*Observateur*, journal de Boulogne et de Montreuil, défendant les intérêts communaux, politiques, agricoles, littéraires et commerciaux des deux arrondissements, avec cette devise: Vérité, justice pour tous ! Le prospectus est du 9 juin 1842.

L'*Observateur* ne dura pas longtemps: et pour vivre, il fut bientôt obligé de se fusionner avec la *Colonne*, dont M. Hermand prit la direction à partir du 1er janvier 1844.

C'est là que se passa sa vie d'écrivain, voué aux critiques, aux redressements, aux polémiques inséparables de sa position. Nous ne le jugerons pas ici, sous le double rapport du caractère politique et de la probité

professionnels. Journaliste d'opposition! Pour celui qui jouit du pouvoir, cela veut dire homme sans foi, ni loi, qui trouve à redire à tout, que rien ne satisfait, espèce de phénomène monstrueux, digne de toute réprobation... Mais, quand, à son tour, on vient à être supplanté dans la direction des affaires, on se surprend à jouer le même rôle, sans mériter les mêmes reproches!

Que M. Hermand en a vus de cette sorte, parmi les hommes qui ont pris part, si peu que ce soit, à l'administration de la cité! Qu'il en a vus aussi de ces jeunes sansonnets, qui se sont habitués si vite à chanter en cage, après avoir *piaillé* chez lui en faveur de la liberté! C'était de sa part une générosité que rien n'a jamais fait se démentir; et je ne crois pas qu'il y ait eu à Boulogne, depuis la fondation de l'*Observateur*, un seul écrivain qui n'y ait publié son premier article ou fait ses premières armes.

C'est cependant un métier bien périlleux et une dure position que celle du journaliste, obligé d'écrire au jour le jour d'après l'impression du moment, souvent sur des renseignements incomplets, sans avoir le temps de rien coordonner, ni de rien mûrir. Les meilleurs esprits sont susceptibles d'y embrasser quelque erreur passagère, comme les meilleurs cœurs ne peuvent se défendre d'y éprouver quelque défaillance. Que celui qui est sans péché, dit l'Evangile, jette à son confrère la première pierre!

Une chose a pu consoler M. Hermand de bien des déboires, de bien des injustices, en un mot de tous les inconvénients, de toutes les épreuves et de toutes les misères du métier, c'est l'estime publique et la considération dont il a joui, après avoir pris sa retraite. Quelque aient pu être nos dissentiments — nous voulons dire ceux de l'*Impartial* — avec l'honorable directeur de l'ancien journal *La Colonne* et l'*Observateur*; quelque séparés que nous ayons été quelquefois en fait d'opinion sur les questions d'intérêt local, nous ne pouvons oublier que M. Hermand est toujours resté fermement attaché aux idées conservatrices, et qu'il a donné lui-même à toute la ville l'exemple de parler de feu M. Aigre dans les termes de la plus touchante estime et la plus parfaite urbanité. Aussi, voulons-nous déposer sur sa tombe, au moment où il y descend pour entrer dans l'histoire, le témoignage de nos regrets et le confraternel souvenir des combats que nous avons soutenus ensemble, pour la vérité, la religion et la droiture, contre ceux qui nient Dieu, qui vilipendent l'Eglise, et qui ravalent l'espèce humaine au niveau des bêtes, sous prétexte de l'affranchir. M. Hermand, quoique journaliste d'opposition, n'a jamais donné dans ce travers et n'a jamais eu recours à ce malsain élément de prospérité. Ce sera l'honneur éternel de sa mémoire.

***

(*Bibliographie*, II, 262). (*Impartial*, 21 décembre 1881).

21 décembre 1883.

Lettre de Mgr Dehaisnes sur Bauduin IX, comte de Flandre.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

... Je réponds à la question de diplomatique que vous posez dans votre lettre.

C'est une question qui présente des difficultés. Cependant, grâce au nombreux actes et renseignements que nous possédons sur Bauduin IX et l'année 1202, elle n'est pas insoluble.

Les comtes de Flandre avant la fin du XIIe suivaient en général le système de chronologie français, qui faisait commencer l'année à Pâques ; mais on trouve aussi des actes qui font commencer l'année suivant l'usage des Anglais à Noël. Il n'y a rien de certain avant Bauduin IX.

Ce dernier comte, qui hérita de la Flandre en 1194 et du Hainaut le 22 décembre 1195, fit commencer l'année dans ses diplômes soit de la Noël, soit du 1er janvier. En effet, il existe, en date de la veille de l'Epiphanie 1195, une charte en faveur de l'abbaye de Ninove, qui est bien de 1195, puisque Bauduin, même en agissant dans le Hainaut, ne prend pas le titre de comte de Hainaut.

Mais il est à remarquer qu'à la même date Gislebert, le chancelier du comte de Hainaut, employait encore, dans sa chronique le système français ; et les villes de Flandre et de Hainaut semblent ne pas avoir suivi le système chronologique du comte Bauduin, puisque leur adhésion au traité de Péronne de janvier 1200, porte le millésime de 1199.

Pour l'année 1202, il est tout à fait certain que le comte Bauduin adopta le système qui fait commencer l'année à Noël ou au moins le 1er janvier.

Dans le cartulaire de l'abbaye de Cambron se trouve une charte de Bauduin ayant pour formule de datation : Actum apud Valencenas anno M CC II, pridie nonas februarii. Ce ne peut être l'année 1203, puisqu'en février 1203 Bauduin était à Zara. Il existe un autre acte de Bauduin daté du Quesnoy, février 1202 : (*Annales archéologiques de Mons*, t. VI, p. 55) et un autre daté *d'Ypres*, nonis Martii, 1202.

Bauduin a quitté ses états au mois d'avril 1202. En effet, il existe aux Archives du Nord une charte de Bauduin au sujet du chapitre d'Aire, qui offre comme formule de datation : Anno domini M° CC° II°, mense Martio, die qua ab Aria Jerosolimam profecturus recessi. Il se disposait donc à partir au mois de mars.

Au mois d'avril 1202, au moment de partir pour Jérusalem, il confirme une donation faite par Robert d'Esperleke au chapitre de Courtrai ; il était donc encore dans ses états (2e *cartul. de Flandre*, pièce 337, Archives du Nord).

La charte du VIII idus Aprilis 1202, relative à l'abbaye de Saint-Bertin, que vous citez et qui a été publiée par Baluze et par Migne, prouve que le 6 avril 1202, Bauduin était encore dans ses états, puisqu'il dit, dans cette charte, qu'il était au moment de partir pour Jérusalem.

Le vendredi 12 avril 1202, ou le vendredi 19, il était parti et arrivé à Cambrai, puisque dans un acte concernant l'abbaye d'Eenham, publiée par Mirœus (*Opera diplomatica*, t. III, p. 74) la formule de datation est : Actum Cameraci, anno Domini M° CC° II°, feria sexta postquam iter peregrinationi meæ arripueram.

Au même mois d'avril, il était arrivé à Clairvaux, puisqu'il donne aux religieux de ce couvent, en se rendant à Jérusalem et en passant par leur abbaye, une rente, dans un acte qui a pour date : Actum anno Domini M CC II, mense aprili.

Du reste les récits des historiens et des chroniqueurs prouvent aussi que Bauduin partit au printemps de 1202. Tous les actes où il est question de son départ sont de 1202; par conséquent Bauduin faisait commencer l'année avant Pâques.

Revint-il en Flandre ? Les récits des historiens prouvent qu'il n'a point quitté l'armée.

Il existe dans Vinchant (*Annales du Hainaut*, t. VI, p. 24) une confirmation de charte par Bauduin en faveur de Sainte-Waudru de Mons, datée: Actum Valencenis, anno M° CC° II°, XI Kalendas septembris. L'armée des Croisés était alors à Venise, au moment de partir pour Zara: il est impossible que Bauduin ait alors quitté l'armée, avec laquelle il partit pour Zara le 8 octobre. Son départ aurait été signalé par Villehardouin.

Il existe aussi, dans les *Documents relatifs à la Flandre*, publiés par M. E. de Coussemaker, une charte de Bauduin au sujet de l'abbaye de Watten, datée : Actum est hoc apud sanctum Audomarum, anno verbi incarnati M CC secundo, indictione quarta, octavo Kalendas octobris. Ici encore, il faut observer que Bauduin était alors à Venise, et comme l'indiction IV correspond à 1201, on doit supposer que l'acte est de 1201 et non de 1202.

Au mois d'avril 1203, Bauduin était à Zara, comme cela résulte des récits des chroniqueurs et aussi d'un acte par lequel Bauduin déclare qu'il fera satisfaction au Pape et qui est daté: Datum apud Jaderam (Zara) anno Domini M CC III, mense aprili, et qui est publiée dans les *Histoires des Gaules et de France*, t. XIX, p. 432.

Donc, les actes qui seraient datés d'une ville des Etats de Bauduin, et de février, mars ou avril 1202, sont bien de 1202.

Donc Bauduin faisait commencer l'année à Noël ou janvier.

Et cependant la femme de Bauduin, Marie, à la même époque, faisait commencer son année à Pâques. En effet un acte, dans lequel elle accorde une partie de deniers à l'abbaye d'Alne, présente comme formule de datation : Actum publice Montibus, in curia mea, anno Verbi incarnati M CC II mense februario, anno vero peregrinationis comitis domini mei primo (*Annales* du cercle théologique de Mons, t. V, p. 306). Le mois de février de la première année du de pèlerinage Bauduin était certainement février 1203.

Il existe à Courtrai un acte de Bauduin daté de Constantinople 1204, dans lequel Bauduin dit qu'avant de partir pour Jérusalem, il avait donné à Robert d'Eperlecque une terre dont il autorise la vente en 1204.....

De l'ensemble des formules ci-dessus rappelées, il semble que Bauduin a fait

commencer l'année dans ses diplômes à Noël ou le 1er janvier. tandis qu'en Flandre et en Hainaut on la faisait encore commencer à Pâques...

C'est en ce qui concerne Bauduin l'opinion de M. Wauters dans ses *Tables chronologiques des chartes et diplômes...*, t. III.

.....

C. Dehaisnes.

---

22 décembre 1679.

Pain de la PARTIE MAHAUT.

Chaque année, à peu près à pareille époque, le chapitre de Boulogne mettait en adjudication la fourniture du pain de la *Partie Mahaut.* On appelait ainsi la distribution qui se faisait, au jour anniversaire du décès de la comtesse de ce nom, le 14 janvier. Par son testament, en effet, Mathilde, ou Mahaut, comtesse de Boulogne, fille de Renaud de Dammartin, et belle-sœur du roi Louis VIII par son mariage avec Philippe Hurepel, avait légué à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne des biens considérables, à la condition que, pour perpétuer le souvenir de cette munificence, on distribuât chaque année un *hareng soret* et un pain de 14 onces (1) à toutes les personnes qui assisteraient à son service anniversaire.

En 1679, quatre boulangers, savoir: Antoine Vasseur, Philippe Obilliet, les sieurs Pecquet et François Fortin prirent l'engagement de livrer aux chanoines, pour cette distribution, le chiffre de quatre mille cinq pains, pesant 14 onces en pâte et 12 onces étant cuits. Ils devaient à cet effet 15 septiers du meilleur blé, valant au prix courant 17 livres, et devant produire deux cent soixante-sept pains par septier. On sait que l'ancien septier (2) boulonnais appelé aussi rasière, équivalait à peu près à deux de nos hectolitres, ce qui met le prix de cette dernière mesure à 8 fr. 50, au lieu de 20 francs qu'elle coûte aujourd'hui. Mais cette proportion ne peut donner une juste idée des choses, parce que, au mois de décembre 1679, le blé était extrêmement renchéri. Son prix normal moyen, pour ce temps là, n'était guère que de 10 livres le septier; et dans les bonnes années il descendait même à 7 ou 8 livres. C'est donc au moins sur le pied du quadruple (3) et peut-être du quintuple qu'il faut

(1) Il fallait 16 onces pour une livre.

(2) Le septier de bled de Boulogne est de 16 boisseaux qui sont 13 boisseaux et demy du septier de Paris (Note de 1697). A. R.

(3) Le triple suffit : la livre *tournois* valait 2 fr. 47 et la livre *parisis* 3 fr. 08. A. R.

calculer, afin d'avoir la proportion entre le prix du pain il y a deux cents ans et aujourd'hui. Le 15 décembre 1669 la mercuriale de l'Hôtel-de-Ville estimait le blé à 8 francs la rasière, le méteil à 6 francs, le baillard (ou baillarge) à 4 livres 15 sous et l'avoine à 4 livres.

(*Impartial*, 22 décembre 1869).

---

22 décembre 1875.

M. L'ABBÉ RÉMONT.

Le clergé du diocèse, la ville de Boulogne et, en particulier la paroisse de Capécure viennent de faire une perte qui sera douloureusement ressentie : M. l'abbé Rémont, curé de Saint-Vincent de Paul, grand-doyen de l'arrondissement, est mort hier, à la suite d'une longue et cruelle maladie. Ses obsèques auront lieu après-demain, vendredi, avec toute la solennité que comporte la haute dignité dont il était revêtu. Une voix plus autorisée que la nôtre dira sans doute à l'assistance, du haut de la chaire chrétienne, quels sont les titres du vénérable défunt à l'estime et à la reconnaissance des fidèles, mais le devoir de la presse n'est-il pas aussi de payer à la mémoire de tous les hommes de bien l'hommage qui est dû à leurs bons services et à leurs éminentes vertus? Rappelons donc, en quelques mots, à nos lecteurs, les principaux traits d'une vie tout entière consacrée au développement religieux et moral de notre population.

M. l'abbé Jean-Baptiste RÉMONT est né le 23 juin 1811, à Ivergny, dans le canton d'Avesnes-le-Comte (arrondissement de Saint-Pol). Ordonné prêtre le 21 mai 1836, il fut nommé, le 15 juin suivant, desservant de la petite commune d'Hannescamps (canton de Pas), qui ne comptait guère plus de deux cent cinquante habitants. Homme de goûts modestes, entièrement dénué d'ambition, aimant la campagne avec les charmes si doux au cœur qu'on y trouve dans le spectacle de la nature, le jeune prêtre fut heureux de son sort ; et, longtemps après, ce n'était pas sans un vif retour d'émotion qu'il se reportait au souvenir de son champêtre presbytère.

Il n'y resta néanmoins qu'un peu plus de deux ans. Mgr de la Tour d'Auvergne, qui savait si bien et si noblement apprécier le mérite, aimait à faire de ces coups de surprise qui élèvent tout d'un coup ceux que l'on pouvait croire abaissés, et le 5 décembre 1838 il nomma M. Rémont vicaire de la plus belle paroisse de son diocèse, Saint-Nicolas de Boulogne.

Le petit desservant d'Hannescamps était à la hauteur de la situation. Il avait fait d'excellentes études théologiques, entées sur une bonne éducation

littéraire. Sa tenue était digne, son élocution, disons mieux, son éloquence, abondante et variée. Il était orateur. Sa voix mâle et forte, son imagination poétique, sa mémoire riche et sûre donnaient de l'éclat à ses prédications. Joignons à cela le zèle de Dieu, l'amour des pauvres, la bonhomie sacerdotale des relations, et nous ne serons pas étonnés qu'après douze ans passés dans le ministère laborieux d'une paroisse qui comptait alors près de vingt-cinq mille âmes, Mgr de la Tour d'Auvergne l'ait décoré des insignes de chanoine honoraire. C'était en 1850, le jour de la translation solennelle des reliques de Saint Marcien, récemment apportées de Rome ; et M. l'abbé Rémont était devenu premier vicaire de la paroisse.

Le canonicat, pour lui, ne fut pas le repos, mais, au contraire, le signal de nouveaux labeurs.

Il y avait alors à Boulogne, comme en bien d'autres localités, un mouvement religieux fortement accentué qui poussait à la création de nouvelles paroisses, dans les quartiers les plus éloignés du centre. La Beurrière voyait achever son église et inaugurer le culte divin au haut de ses falaises. Capécure, détaché d'Outreau, réuni à Saint-Nicolas depuis le 21 mai 1836, était devenu presque une ville, remplie d'usines, d'habitations ouvrières, de maisons de plaisance, d'établissements de toute sorte. Des rues nouvelles la sillonnaient en tous sens : une place immense se créait au centre ; cinq mille âmes se trouvaient là, sans église à leur proximité, sans pasteur spécialement dévoué à leurs intérêts.

L'arrivée de Mgr Parisis au gouvernement du diocèse d'Arras donna aux idées qui germaient lentement dans les esprits l'occasion d'éclater au dehors et de se traduire en actes.

A peine l'éminent prélat, en qui l'autorité du caractère se trouvait si vivement rehaussée par l'éclat du talent et par le charme irrésistible d'un cœur incomparable, eut-il fait sa première entrée dans notre ville, Saint-Pierre passa du titre de chapelle au rang de paroisse, et Capécure vit naître ses premières espérances.

Ellles ne devaient pas tarder à se réaliser. A défaut d'église, on se procura une ancienne salle de danse, le *Prado*, qu'on appropria tant bien que mal à sa sainte destination. Le 2 janvier 1853, M. l'abbé Lecomte, grand-doyen, en fit l'inauguration ; et c'est là, dans cette pauvre salle, que M. Rémont, choisi par ses supérieurs pour cette œuvre d'abnégation et de dévouement, officia les dimanches et les fêtes pendant neuf ans et demi...

De quel zèle n'eut-il pas besoin pour organiser, ou plutôt pour créer une paroisse où tout manquait, comme en pays de mission ! Quel poids de fatigues n'eut-il pas à supporter pour évangéliser tout ce peuple, catéchiser les enfants, visiter les malades, assister les moribonds, conduire les morts à leur dernière demeure, seul, dans les premiers temps, pour tout faire ?

Aussi ne faut-il pas s'étonner que les infirmités de la vieillesse lui soient venues avant l'âge, et que malgré sa robuste constitution, fils d'un père qui a vécu quatre-vingt-neuf ans et demi, il meure à soixante-quatre ans, après être resté pendant plusieurs années invalide de la souffrance.

L'aide et le secours, sans doute, lui sont venus peu à peu ; mais aussi, peu à peu, la besogne et les soucis s'accroissaient. Lorsque le décret impérial du 18 octobre 1854 eut érigé sa paroisse en cure de seconde classe, et que son évêque, afin d'ajouter à ses pauvres revenus une obole qui n'était pas à dédaigner, lui eut donné le titre personnel de curé de 1re classe, il fallut entreprendre la question de l'église. Longue et rude question !

On se rappelle la lutte au sein du Conseil municipal, la guerre au dehors par le choc des brochures, pour et contre les plans de M. Grigny ; mais ce qu'on sait moins, c'est l'anxiété du curé, c'est le contre-coup ressenti dans l'âme du prêtre, à qui il faut absolument une église pour son peuple et pour son Dieu, et qui se voit pour longtemps encore confiné entre les étroites parois de son *Prado !*

Ce n'est pas que l'Administration municipale fût hostile à l'entreprise. Loin de là ! M. Fontaine y mettait toute la diligence possible. L'empereur et l'impératrice qui, dans leur séjour à Boulogne en 1854 et en 1856, avaient donné l'exemple d'assister à la messe dans la pauvre chapelle provisoire, s'intéressaient à l'œuvre.

Il fut donné à M. Alexandre Adam de la mener à bonne fin, avec les ressources créées par l'emprunt de 1855. Mais là encore, pour M. Rémont, que de peines et de sollicitudes ! Provoquer à domicile des souscriptions à l'emprunt, stimuler le zèle de l'architecte, accélérer la marche, toujours si lente, des projets administratifs, recueillir péniblement les ressources nécessaires à l'ameublement et à l'ornementation de l'édifice, qui dira tout ce qu'il lui a fallu pour cela de pas et de démarches, de travaux et d'écritures !

Aussi, quel beau jour pour lui que le 17 août 1858, quand Mgr Parisis vint bénir la première pierre de son église !

Grâce à l'activité déployée par l'entrepreneur, M. Adolphe Crouy, grâce aussi à l'heureuse inspiration qu'eût M. Gosselin, maire, de faire supporter par la ville la principale dépense du mobilier et de l'ornementation, Mgr Parisis put consacrer l'église de Capécure le 19 juillet 1862 ; mais la paroisse n'avait pas encore de presbytère ; elle n'avait pas encore d'écoles et de salles d'asile en nombre suffisant pour une population qui s'accroît chaque jour : nouveaux sujets de sollicitude pour le pasteur !

Que dirons-nous de plus, que chacun ne sache, en rappelant que Mgr Lequette, au début de son épiscopat, choisit M. l'abbé Rémont pour

succéder à M. Lecomte, dans la charge de grand doyen de Boulogne. Le premier pasteur du diocèse ne pouvait confier à des mains plus dignes ces importantes et délicates fonctions. M. Rémont s'est montré constamment affectueux, bienveillant, dévoué pour tous ceux qui avaient besoin de recourir à son autorité. Aussi, les regrets que sa perte inspire à tous, sont-ils le meilleur éloge que l'on puisse déposer sur sa tombe, avec l'hommage de la réconnaissance publique pour les services considérables qu'il a rendus à notre cité !

(*Bibliographie*, II, 246). (*Impartial*, 22 décembre 1875).

---

23 décembre 1600.

MGR CLAUDE DORMY.

« Le 21e jour Saint Thomas, daomp Messire Claude Dormy, prieur de Saint Martin des Champs lez Paris, fist son entrée et prins possession de l'euesché de Boullongne, et deux jours après fist les ordres à Saint Willemer. »

(*Premier registre de Saint-Nicolas*).

On a souvent confondu les deux Dormy ; l'auteur de l'*Histoire des évêques de Boulogne*, M. Van Drival lui-même, mal guidé par Antoine Scotté, n'a fait qu'embrouiller la question. M. l'abbé Haigneré a rétabli l'ordre et rendu à chacun ce qui lui était propre.

Ainsi, il a restitué au premier le don d'une verrière à Notre-Dame : il faut donc rétablir de cette façon ce passage de Scotté :

« (Claude) André Dormy, (premier evesque), mourut à Boulogne et y a eté inhumé dans un caveau sous le trosne episcopal des evesques de Boulogne dans le chœur de la cathedrale ; sa representation est à une vuitre qu'il a donné en cette eglise au dessus de la porte de la chapelle de Saint Jean-Baptiste, où il est à genoux en rochet devant un prie-Dieu, avec son porte-crosse derrier luy, et au dessus de sa figure sont representés sur une terrasse deux bergers avec leur houlette vestus de violet, representants le bon pasteur. Ce prelat est à genoux et son patron Saint-André devant luy figure en cette vittre. »

Dans son *Armorial*, p. 438 du même manuscrit, Scotté répète cette note en d'autres termes et donne les armes exactes du prélat.

Il est assez vraisemblable que ce portrait a servi de modèle à celui que nous avons reproduit au tome Ier, p. 217.

Claude Dormy, second évêque, cousin-germain et non « neveu » du premier, habita peu Boulogne dont le climat était trop rude pour sa délicate santé. Il est mort à Paris et a été inhumé

« dans l'eglise des grands iacobins ou dominicains de la rue Saint Jacques à Paris, dans une chapelle bastie et fondé par plusieurs de cette famille, qui y ont

leurs tombeaux où ils sont representés en figures de pierres en grand relief de la grandeur humaine; la figure de nostre prelat est representée en grand relief aussy en pierre... de la grandeur humaine, à genoux devant un prie-Dieu et derrier luy sont mis et posé sa crosse et sa mittre, et au bas de cette figure est une grande pierre de marbre noire où son epitaphe est inscripte en lettres dorées, et le tout est posé sur le frontispice (soit: au-dessus) de la porte de cette chapelle qui est la troisième du bas costé et de la carolle de cette eglise ; son epitaphe le nomme *episcopus morinensis* au lieu de *morino boloniensis.* »

(*A. Scotté, mss. cit.*).

A droite en entrant dans la chapelle de Saint-François, contre le mur à côté de l'autel, se voyait au siècle dernier l'inscription suivante sur une plaque de cuivre jaune :

« Les religieulx, prieur, couvent et à tousiours de ceans sont tenus par eulx, leurs successeurs, dire et faire dire, chanter et celebrer en leurs eglise chacun an à perpetuité pour et a l'intention de deffunct Messire Claude Dormy, vivant evesque de boulongne, un service complet et solempnel le premier decembre et le jour precedent dernier novembre, qui est pareil jour que ledict deffunct est decedé, vigiles a neuf leçons, laudes et commandaces, et en fin de chacun desdits services dire sur la fosse ou ledit deffunct est inhumé en ladicte eglise *libera me domine*, un *de profundis*, avec l'oraison *Deus fidelium,* et la charge de fournir par ledict couvent de pain, vin, luminaire, ornemens, calices et autres chosses necessaires et pour ce faires a esté constitué audict couvent par Messire Charles François Dormy, baron de Vinselles, conseiller notaires et secretaire du roy et de ses finances, dix-huict livres de rente païables chacun an le premier decembre, rachetable de deux cents quatre vingts livres, ainsy que contient le contract de ce faict et passé par devant Monrousset et de S. Vaast, notaires au Chastelet de Paris le XXVIII novembre M VI^c XXIX. »

Collection de Gaignères à Oxford, t. II, fol. 27. Copie dans les Mss. fonds latin 17,024, fol. 89 bis, *Bibl. Nationale.*

Dans ce dernier manuscrit se trouve aussi l'épitaphe et le dessin du mausolée ; celui-ci est encore reproduit en aquarelle dans le fonds Gaignières, Estampes, P^e 11e. fol^o 248.

M. l'abbé Van Drival, pendant son séjour à Boulogne, avait recueilli un assez beau portrait de Claude Dormy (1646) ; à sa vente, où il a dû figurer sous le n° 47, la personne chargée de cette acquisition pour Boulogne ayant eu soin d'arriver trop tard, il a été adjugé 6 francs à un inconnu.

Il n'est pas défendu de supposer que le portrait plus récent de la collection du presbytère, dont nous offrons une phototypie, a pu être copié sur celui de 1646.

Nous souhaiterons en terminant que ces lignes tombent un jour sous les yeux de l'acquéreur du portrait (Col^on Van Drival), et lui inspirent la bonne idée de rendre à Boulogne cette toile, qui pour lui doit être fort peu intéressante.

A. de Rosny.

Claude Dormy,

2e Evêque de Boulogne.

1600 - 1626

24 décembre 1868.

NOËL : Christmas.

Avec les vieilles mœurs s'en vont les vieilles choses, et c'est triste ! Qui songe aujourd'hui, dans notre petit coin de France, aux vieux usages de Noël, à la bûche célèbre dont parlent les vieux récits, à tout ce qui constituait la fête extérieure et solennelle, celle du pauvre peuple et des petits enfants ?

Il y a peu d'années, çà et là, dans quelque village reculé, on célébrait encore la *messe aux bergers,* cette messe d'un caractère si touchant, où les bergers chantaient au lutrin en s'accompagnant du pipeausac, tandis qu'un des leurs amenait à l'offrande un mouton bêlant, tout enguirlandé de rubans et de fleurs. Une étoile de bougies étincelait sous les voûtes du chœur, et, si le clair de lune était favorable, on faisait même la procession au dehors, tout autour de l'édifice sacré. Pendant ce temps, dit la croyance populaire, tout le troupeau des brebis enfermé dans l'étable, se levait en sursaut et tournait la tête du côté de l'église, pour adorer l'Agneau qui naissait de la Vierge. Saintes légendes, naïfs usages, vous avez sans doute à jamais disparu, pour ne laisser subsister que l'habitude du prosaïque réveillon, si voisine de l'abus et du désordre.

L'Angleterre a mieux gardé les manifestations extérieures qui distinguent la fête de Noël de toutes les autres solennités. Ce n'est pas qu'on ait évité d'y donner matière à l'intempérance : bien au contraire ! L'anglais trouve que la meilleure chose qu'il y ait sur terre est de bien dîner, et il ne s'en fait pas faute à Noël ! Même il pousse la condescendance jusqu'à vouloir que, ce jour-là, le plus pauvre hère, qui ne mange que des pommes de terre à cœur d'année, puisse avoir la satisfaction du *roast-beef* et du *plum-pudding*. *Christmas*, c'est-à-dire Noël, est la fête nationale par excellence, et personne n'y doit jeûner. C'est l'époque des vacances et des récréations, des visites de famille, des congés et des réjouissances. On s'aborde en se souhaitant un heureux et gai *Christmas*, comme nous nous souhaitons chez nous la bonne année.

Les usages extérieurs qui caractérisent la fête de Noël consistent à décorer les appartements avec des branches de houx, toutes constellées de baies écarlates, et l'on y joint habituellement l'if et le gui. Il y a là un souvenir des antiques habitudes druidiques.

L'année anglaise, comme l'année papale a longtemps commencé à Noël. C'était une date bien choisie, puisque la naissance du Sauveur a marqué le commencement de la première année chrétienne. C'est là, sans doute, la raison qui a fait arborer partout ce grand déploiement de verdure, symbole de l'immortelle durée des choses, au milieu des révolutions du temps.

Lorsque les arbres étaient dépouillés de leur feuillage, quand le givre et la neige couvraient les champs d'une sorte de linceul de mort, le vieux druide allait cueillir avec sa serpe d'or le rameau verdoyant qui demeurait attaché au tronc du chêne. Ainsi fait encore le peuple anglais.

Aussi, depuis plusieurs jours déjà, voit-on à Boulogne, arriver sur le marché des monceaux de feuillage vert, que la population anglaise s'empresse d'acheter, pour en orner ses appartements, afin de célébrer le *Christmas*, suivant les usages nationaux.

Christmas, c'est la *Messe du Christ*, mot désormais vide de signification pour ceux qui ont rejeté la messe, afin d'y substituer d'insignifiantes cérémonies religieuses ; mais, c'est un mot plein de sens pour ces heureux convertis, qui, retournés à la foi de leurs pères, retrouvent autour d'eux, dans les coutumes nationales, et jusque dans l'étymologie des mots de leur langue, tout un monde de souvenirs catholiques. Eux seuls sont chez eux dans la vieille Angleterre ; ce sont eux qui ont la clef des traditions, eux qui célèbrent le vrai *Christmas*, suivant l'esprit des traditions primitives, parce qu'eux seuls ont la vraie foi qui a donné naissance aux fêtes chrétiennes.

L'abbé D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 165). (*Semaine Religieuse*, III, p. 113).

---

25 décembre 1392.

VENTE DE DEUX MESURES DE TERRE A ÉCAMES PAR JEHAN BERTIN A JEHANNOT QUIÉRET.

A tous cheus qui ces presentes lettres verront ou orront, Willame de Raullers adonc lieu tenant de Robert le forestier baillius au jour de noble homme Jehan després de se court de Capp(ren)es, salut: sachent tout que par devant mi comme bailli souffis(ament) establi et aïant pooir de ce faire, et par devant Jacques després, mikiel Noel, Jehan blarel, Estiene bourdonne, et marque poignerele, frans hommes de le dite court, pour ce qu'il s'enssuit ouir, tesmoignier et jugier auœc plusieurs aultres leurs pers, tous ensamble especialement appellez, vint et comparut empropre personne Jehan Bertin, demourans au jour en le ville de escames, et illœcques de se volenté, sans contrainte et pour un certain nombre d'argent quil en avoit eu et recheu, ja mis et conuerti en sen propre pourfit, et dont il fist boine et entiere quitanche, vendi et recongnut avoir vendu, et ce par le gré, ottroy et assent de Jehan Bertin, sen ainné fils et sen plus p(ro)esme hoir apparant au jour, selonc l'usage et coustume du païs, à Jehennot quieret, cest assauoir: une pieche de tere jesans ou teroir de escames, contenant deux mesures ou enuiron, aboutans d'un costé à le forest de hardrelo, et de lautre as teres demisielle Jehane de le berq(ue)rie, le ainnée, et d'un bout à le tere Enquet le sauuage: lequelle tere dessus dite les dessus dis Jehans bertins rapport(er)ent par raim en me main comme en main de seigneur, avoec tout le droit et action

quilz y avoient ou pooient auoir, et s'en dessaisirent et desvestirent et le forjugerent et dewerpirent bien et à plain en adjoustant toutes les solempnités qui en vente de hi(re)tage pouent et doiuent estre faites u nom et pour saissirent ledit Jehennot Quieret hiretablement et à tous jours pour li et pour ses hoirs: et jou par le jugement des frans hommes dessus dis le rendi au dit Quieret et l'en saissi et ravesti bien et souffiss(ament) pour li et pour ses hoirs à tous jours, sauue les drois du seigneur et les aultrui en toutes cos(es). Et tant en fu fait que li franc homme dessus nommé, sur ce de mi souffissament coniurés, dirent et pronuncherent ensamble d'un acort et par jugement que les dessus dis Jehans bertins auoient tant fait, dit et recongnut des coses dessus dites que de le dite tere ilz estoient yssus, dessaissis et deshiretés bien et souffissament pour aulx et pour leurs hoirs hiretablement et à tous jours, et le dit Quieret en estoit saissis, ravestus et hiretés bien et souffissament pour li et pour ses hoirs hiretablement et à tous jours: lequel jugement les dessus dis Jehans Bertins tinrent à boin et loyel, et avoec ce jurerent sur sains que jamais contre le dite vente ilz ne q(uer)roient ne querre ne feroient art, engien, mat(ier)e ne cavillation par quoy le dit Quieret, si hoir ou les ayans cause, en puistent estre t(ra)velliet, molesté ne empechiet en aucune maniere, mais les en lairont goïr et exploitier passieblement comme de leur boin et loyel hiretage: et ad ce tenir et aemplir oblegerent les dessus nommés Jehans Bertins tous leurs biens et hiretages et les biens et hiretages de leurs hoirs presens et ad venir en quelconque lieu quil porroient estre trouvé pour mettre à execu(ti)on par quele justice là le dit quieret se vaura tr(ai)re jusques à plain remplissement et garandissement de toutes les coses dessus dites, et renoncherent quand ad ce loyalement et par le foy de leurs propres corps à toutes coses closement et entierement qui aidier ou valoir porroient à aulx et à leurs hoirs en alant contre le teneur de ces lettres, et audit Quieret, à ses hoirs ou at celui qui ces lettres ara, nuire ou grever: Asqueles coses toutez dessus dites Je, comme lieu tenant dessus nommez, me ottroy et assent estre bien faites et souffiss(ament) selonc les us et les coustumez du païs et du lieu, et me tieng à bien païés de toutes les droitures et reliefs que audit Jehan desprez pour les coses dessus dites en pooient competer et app(ar)tenir: En tesm(oing) de toutes les coses dessus dites estre vraies, Je, lieu tenant dessus nommés, ay mis men seel, du quel je use ou dit office, ad ces presentes lettres à le priere et requeste des dessus nommés Jehans Bertins. Ce fu fait lan de grace mil trois cens quattre vins et douze le vintechuincyme jour du mois de decembre. Et nous frans hommes dessus nommés qui à toutez les coses dessus dites fumes presens et les jugames avœc plusieurs aultres nos pers, au coniurement du lieu tenant dessus nommé qui pooir avoit de nous coniurer, et nous de jugier à sen coniurement, auons mis nos seaulx ad ces presentes lettres avec le sien seel qui mis y est, à le priere et requeste des dessus nommés Jehans Bertins en tesmoing d'icellez estre vraiez, jugiez, passeez et recongnuttes par le maniere que dessus s(on)t dites et devissées. Ce fu fait en l'an et jour dessus dis.

Signé G. Baudeliq, avec paraphe.

Le parchemin porte six incisions sur le repli, et dans lesquelles passaient les lacs des sceaux (*Orig. parchemin, Archives du château de Parenty*). **P. c. c. D. H.**

25 décembre 1814.

M. WISSOCQ, Maire.

Ce jour-là, sur les onze heures du matin, les autorités civiles et militaires, les membres du clergé, de l'hospice, du bureau de bienfaisance, les fonctionnaires et employés publics et les chefs d'institution (ce sont les termes du procès-verbal) s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un grand concours de peuple qui entourait toutes les avenues de la salle, pour assister à l'installation de M. François-Xavier-André Wissocq, en qualité de maire de Boulogne. Les choses se passèrent avec une grande solennité. D'abord MM. les adjoints, avec quatre conseillers municipaux, furent chercher le récipiendaire à son domicile. Puis la même députation, précédé des appariteurs, alla prendre à son hôtel M. le comte de Biaudos de Castéja, sous-préfet, que six autres membres du conseil attendaient au haut du grand escalier de la mairie.

La nomination de M. Wissocq aux fonctions de maire de Boulogne était datée des Tuileries, le 6 novembre 1814, signée de Louis XVIII, de l'abbé de Montesquiou, et d'un tout jeune homme qui s'intitulait « secrétaire général du ministre de l'intérieur, chevalier de la Légion d'honneur, Guizot ».

Il y eut trois discours, un de M. le sous-préfet, dont le texte n'a pas été recueilli, un de M. Menneville, maire démissionnaire, et l'autre de M. Wissocq, nouveau maire. Ces deux derniers sont consignés au registre.

Voici quelques extraits de l'allocution prononcée par le nouveau magistrat; ils donneront une idée des motifs qui ont pu appeler sur sa personne l'attention du chef de l'Etat. M. Wissocq a dit, en parlant de l'Hôtel-de-Ville :

« Ces lieux d'ailleurs me rappelleraient mes devoirs, si je pouvais un instant les oublier. C'est dans ces lieux que j'exerçai, dans des tems difficiles, les fonctions importantes de procureur de la commune, auxquelles m'avait porté le suffrage de mes concitoyens. C'est dans ces lieux que, jeune encore, au milieu de l'exaltation générale qui agitait la France, je professai constamment l'amour de l'ordre et un respect inviolable pour les loix. C'est dans ces lieux que je combattis plus d'une fois l'anarchie et ses affreuses maximes. C'est dans cette enceinte que, le 10 août, au même moment où le canon tonnait contre les Tuileries, je provoquais la résistance et faisais prendre au Conseil général de la commune un arrêté énergique contre les factions qui demandaient la déchéance du Roi. C'est dans cette enceinte que, le 7 décembre suivant, je faisais adopter une adresse contre les hommes de sang qui asservissaient la convention et préparaient cet énorme attentat qui devait dans peu couvrir la France de

honte et de deuil. C'est dans cette enceinte qu'en février 1793, je m'opposais à la proposition qui y avait été faite d'adhérer au fatal arrêt qui avait conduit le meilleur et le plus infortuné des rois au tombeau. C'est dans cette même enceinte qu'au mois de mars suivant, la même proposition y ayant été renouvelée, seul, au milieu du silence de la terreur et en présence du redoutable Lebon, dont l'aspect comprimait toutes les âmes, je combattis et fis rejeter de nouveau la proposition. »

(*Impartial*, 25 décembre 1869).

---

25 décembre 1856.

CONVERSIONS.

Hodie Christus natus est ; hodie Salvator apparuit : hodie amicus noster Augustus..... venit de tenebris ad lucem, comitante Ludovico..... ; in sacello B. M. V. sodalitatis, ponè sacellum B. M. V. Boloniensis sacrum corpus Domini nostri Jhesu Christi, in ipsa ejusdem Christi nativitate pie, reverenter et devote de manu meâ suscepit, in pace. Gloria in excelsis Deo !

1er décembre 1856. Amicus ille meus... quem spiritalem filium vocare debuissem, e latebris exiens, summo manè unà cum Ludovico, mihi SS. Missæ sacrificium celebranti adfuit in Sacello SS. Angelorum nostræ domûs. Gratiarum actiones illatæ sunt omnium bonorum Auctori Deo Optimo Maximo, qui de tenebris eum vocavit in admirabile lumen suum.

7 décembre 1856. Dilectus.. Ludovicus, qui Verbum Dei aliquanto juventutis tempore non cognoverat, reverenter et piè corpus D. N. J. C. recepit hodie in Sacello B. M. V. sodalitatis, ponè sacellum B. M. Boloniensis, cum gaudio et alacritate. — Gaudent angeli, laudantes benedicunt Dominum. D. H.

(Notes extraites d'un agenda).

---

25 décembre 1869.

NOËL.

Aujourd'hui, la chrétienté tout entière célèbre avec allégresse le mystérieux événement qui a servi de point de départ à l'ère moderne. Il y a mille huit cent soixante-dix ans que, dans les montagnes de Judée, des pasteurs ont reçu les prémices de la bonne Nouvelle qui devait changer la face du monde et servir de point de départ à la véritable civilisation. Le règne de la force matérielle et la domination du caprice humain allaient faire place à la puissance du droit et de la justice. Désormais, ce n'était plus la volonté des princes qui allait faire la loi aux peuples.

L'intérêt des individus devait s'effacer et se perdre dans les suprêmes intérêts des masses sociales. Un principe nouveau s'établissait dans le droit des nations; et tous, rois et sujets, allaient se voir tenus de le prendre pour règle de leur conduite.

Les jurisconsultes ont recherché l'influence du christianisme dans l'organisation de ce droit romain, élaboré sous les empereurs chrétiens, pour servir de base au gouvernement du monde moderne. Ils ont fait voir combien les peuples ont gagné à cette révolution pacifique et salutaire, inaugurée par les prédicateurs évangéliques; combien l'humanité s'était perfectionnée, en rejetant le vieil égoïsme de la civilisation païenne, pour y substituer la charité fraternelle, ce flambeau divin allumé aux torches rustiques des bergers de Bethléem.

C'est aux lumières bienfaisantes de ces principes nouveaux que l'Europe civilisée doit la supériorité immense, par laquelle elle se distingue entre toutes les collections d'hommes qui habitent les autres contrées de la terre. Les nations qui ont éteint ce flambeau sont retombées dans la barbarie; celles qui veulent en étouffer les glorieuses lueurs, pour les remplacer par les feux follets de misérables conceptions, élucubrées à grand fracas par un prétendu patriotisme humanitaire, sont bien près d'éprouver le même sort.

Réjouissons-nous de ce que notre France, si belle et si puissante, si riche et si prospère, continue de marcher dans les voies de la civilisation chrétienne. Noël, Noël, tel était le cri de joie, telle était l'acclamation vivante et féconde, qui retentissait dans les fêtes de nos pères. Noël, Noël, c'est-à-dire: rénovation incessante et perfectionnement continu de l'humanité sous la protectrice influence de Dieu et de l'Evangile, telle doit être la devise immuable du monde chrétien.

C'est là ce que l'on ne peut s'empêcher de dire bien haut, en voyant l'affluence si considérable de population qui, à pareil jour, assiège nos temples devenus trop étroits pour en contenir les flots pressés. Voilà pourquoi, en face du libéralisme radical, qui arbore avec effronterie le drapeau d'un matérialisme éhonté, nous ne pouvons désespérer de l'avenir. Non, quoi qu'en puissent dire certains adeptes, plus intéressés et plus passionnés que convaincus, le temps n'est pas si proche où la civilisation devrait rétrograder de deux mille ans en arrière! Noël est toujours là, pour servir de barrière de séparation et d'abîme infranchissable, entre l'ancien monde et le nouveau, entre les idées qui viennent des erreurs de l'homme et les principes qui émanent de l'infinie sagesse de Dieu.

J. Dubucq.

(*Bibliographie*, II, 196). (*Impartial*, 25 décembre 1869).

26 décembre 1747.

M. DAUPHIN D'HALINGHEN

NOTES SUR SES ŒUVRES, DISCOURS ET DESSINS.

I

Parmi les hommes qui ont marqué à Boulogne au siècle dernier, un des plus importants est sans conteste M. Dauphin d'Halinghen.

Chaque fois que ce nom se rencontre sous la plume de M. Haigneré, on est sûr d'y trouver accolée une épithète un peu mordante. Notre bon archiviste voulait-il venger ainsi l'ancienne municipalité qui dans toutes ses luttes contre le président de la Sénéchaussée a toujours eu le dessous? Peut-être? mais comme nous n'avons pas les mêmes raisons, et comme nous trouvons que M. Dauphin est un *caractère* remarquable, nous ne voulons pas terminer ce *Recueil* sans lui consacrer quelques notes.

Grâce à M. Vaillant, dont l'obligeance est inépuisable, nous pouvons offrir la reproduction d'une planche rarissime due au crayon de M. Dauphin.

L'histoire de ce dessin a été racontée en vers et en prose par M. de Nœufville.

Voici d'après une copie de son introuvable brochure les passages indispensables pour expliquer notre planche et des extraits suffisants pour donner une idée de ses autres dessins aujourd'hui perdus.

Nous n'aurons garde d'omettre la reproduction de son discours au Roi, lorsque Louis XV vint à Boulogne le 6 juillet 1744. Court et bon, c'est un modèle du genre. Nous donnerons ensuite le catalogue des œuvres de M. d'Halinghen et nous terminerons par un petit crayon généalogique de sa famille.

II

Lettre en vers à Madame la Maréchale Comtesse de Lowendal en lui envoyant le dessin d'une MÉDAILLE EMBLÉMATIQUE SUR LA CONQUÊTE DE BERG-OP-ZOOM. 1748, nouvelle édition, par le Chevalier de Noeufville Brugnaubois, capitaine d'Invalides, au fort de S. François d'Aire, le 26 décembre 1747.

« . . . . . .
Ennemi de la pillerie
L'homme que je voyois, bien loin d'être un soldat
Etoit un grave magistrat; (A)
Mais sans grave pédanterie
Qui de Boulogne, ma patrie,
Noblement préside au Sénat... »

(A) M. Dauphin d'Halinghen, lieutenant général de la Sénéchaussée. Etant retenu dans son lit pour s'être malheureusement cassé la jambe, il charma ses douleurs en s'occupant à imaginer un MÉDAILLON EMBLÉMATIQUE à l'occasion de la prise de Berg-op-Zoom. L'âme (*id est*, le premier plan) de cette MÉDAILLE est un *Pin* frappé à la racine et renversé par terre d'un coup de foudre : on voit

FORTISSIMO
ET PRUDENTISSIMO VIRO
DOMINO D. COMITI DE LOWENDALH
FRANCIÆ MARESCALLO,
OB EXPUGNATAM
HUC USQUE INEXPUGNABILEM
URBEM BERG-OP-ZOOM.

EMBLEMA GRATULATORIUM.

QUÆ VENTIS FUERAT SÆVIS QUE IMMOTA PROCELLIS
FULMINE TACTA RUIT SUMMO DE VERTICE PINUS:
NON SECUS INDOMITAM BERG-OP-ZOOM, MAGNE LOWENDALH,
TE DUCE STERNIT HUMI GALLORUM BELLICA VIRTUS.

VOVET, DICAT, CONSECRAT,
CAROLUS DAUPHIN D'HALINGHEN REGIS CONSILIARIUS,
NEC NON IN CURIÆ BOLONIENSI PRÆSES ET PRÆTOR CIVILIS
GENERALIS.

Le Chevalier de Neufville.

C. N. de Poilly sculpsit.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

dans le lointain une ville embrasée par l'évènement du même orage. La légende est : HACTENUS INCONCUSSA RUIT, sain et sauf le voici tombé ! L'exergue : BERG-OP-ZOOM TAMDEM EXPUGNATA 16 SEPTEMBRIS MDCCXLVII, Berg-op-Zoom enfin prise le 16 de septembre 1747. M. d'Halinghen avoit ajouté ces quatre vers latins pour expliquer l'emblême.

Quæ ventis fuerat sævisque immota procellis
Fulmine tacta ruit summo de vertice Pinus :
Non secus indomitam Berg-op-Zoom, magne Lowendall,
Te duce sternit humi Gallorum bellica virtus.

Cette médaille ayant été adressée par l'inventeur à M. le Maréchal de Lowendal, dans des moments où ce seigneur étoit comme accablé de différentes affaires importantes, elle fut égarée, ou oubliée. Sur cela M. d'Halinghen, dont je me fais gloire d'être ami, ayant su que madame la Maréchale avoit eu la bonté de me gracieuser au sujet du petit compliment que j'avois eu l'honneur d'adresser à M. de Lowendal, me pria de faire parvenir un dessin de sa médaille à cette Dame, et c'est à ce sujet que cette lettre en vers a été composée...

M. d'Halinghen avoit inventé précédemment quelques médailles au sujet des succès des campagnes du Roi. La première fut pour la victoire de *Fontenoy*. Elle figure sur la droite un amas de briques nouvellement fabriquées, et sur la gauche une colonne de cire. Ces deux objets sont exposés sous le *Soleil*, qui dardant également ses rayons, endurcit les briques et fait fondre la colonne.

Cette médaille étoit accompagnée de ces quatre vers latins :

Dum laterum indurat SOLIS *vibratio molem,*
CEREA *decrescit radiis percussa* COLUMNA ;
Sic propias Lodoix almo fovet igne cohortes
Dum fecit attonitos infectis ignibus Anglos.

La seconde médaille fut imaginée pour le combat de Raucoux. Une troisième, représente les intentions pacifiques du Roi, qui malgré ses avantages offre sans cesse la paix à ses ennemis, et qui, depuis l'origine de la guerre, sollicite un congrés qui puisse accorder les différens intérêts des puissances belligérantes.

Afin de ne composer qu'un seul objet de ces trois morceaux, M. d'Halinghen imagina un obélisque, chargé vers l'aiguille du portrait du Roi en médaillon, avec l'inscription :

LUDOVICUS XV DILECTISSIMUS FRANC. ET NAVAR. REX.

Et plus bas sont posées les autres médailles, au-dessous desquelles est figurée une pierre blanche sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

O fortunata Gallia !
Cujus Rex civis et Miles.
Quæ Dominum amas patrem
Bis Fortunata ! Quæ vides

In Augustissimo Regis filio
Jam manifestum Hœroem
Virtutis Patriæ nobilem æmulum !
Utinam quo Dignus est
Rex optimus
Regno diutissime potiatur !
Utinam non gegener tanto Rege Filius
Universæ genti tam pretiosus
Numerosâ sobole Regiam propaginem
Extremos producat usque ad Posteros !
Nec nisi quod Fœlix, quod Fortunatum
Longam per annorum seriem
Experiatur !

Ce monument d'imagination est encore enrichi de vers latins, de plusieurs devises et de divers autres ornemens qu'il seroit trop long de détailler ici. Il est d'ailleurs dessiné assez proprement pour être de la main d'un homme qui n'est point artiste par état. M. le duc d'Aumont, seigneur qui se fait honneur d'encourager les talens et de faire valoir tout ce qui peut tendre à la gloire d'un maître dont il est aimé, se fit un plaisir de présenter ce dessin à Sa Majesté qui a bien voulu en être assez content pour le faire placer dans sa petite gallerie. J'ai eu l'occasion de voir ce morceau original et c'est avec plaisir que je saisis celle de faire connoitre quoique superficiellement cette ingénieuse idée de M. d'Halinghen, en attendant que ce magistrat rende ce monument public par la gravure (comme il vient de faire de la médaille (1) que cette lettre a pour objet). Il ne sçauroit s'y déterminer trop tôt, par l'empressement qu'on doit avoir de le connoitre, ni trop tard pour les ornemens nouveaux que le Roi lui donnera lieu d'y ajouter, si conformément aux soins de cet auguste monarque la tranquilité ne se rétablit promptement dans l'Europe.

Mais ces médailles projetées, qui ne font pas moins l'éloge du cœur vraiment françois que de l'heureux génie de M. d'Halinghen, ne sont pas l'unique preuve de zèle que ce magistrat ait donné à son prince. Destiné pour ainsi dire à faire sa cour à la faveur des médailles, qu'il connoit aussi bien qu'il les compose, il avoit envoyé au mois de mai 1737, et au mois d'août 1738, à feu M. le Cardinal de Fleury, deux médailles d'or, l'une d'*Antonin le Pieux* et l'autre de *Vitellius*. La première a pour revers *Enée sortant de Troye*, etc., et l'on peut voir dans le traité des médailles de M. Vaillant, fameux antiquaire, combien elle est rare, M. d'Halinghen l'avoit accompagnée d'une lettre à cette Eminence, dans laquelle il mettoit en parallèle les vertus de notre auguste Monarque avec celles d'Antonin, qui a mérité d'être appelé « les délices du genre humain ». La seconde, qui, comme je l'ai dit, est de Vitellius et porte pour légende CLEMENTIA IMPERATORIS AUGUSTI, est aussi des plus rares de cet empereur.

(1) Gravure de N.-J.-B. de Poilly, d'Abbeville.

Elles furent toutes deux estimées assez précieuses pour enrichir le Cabinet de Sa Majesté, et elles furent récompensées le 27 août 1738 par une de celles que Sa Majesté fit frapper en or à l'occasion de la réunion de la Lorraine à la couronne. M. le cardinal de Fleury envoya ce magnifique présent à M. d'Halinghen de la part du Roi avec la lettre la plus obligeante.

Depuis ce temps ce magistrat, à la tête de la sénéchaucée du Boulonois, eut l'honneur de complimenter Sa Majesté lors de son entrée dans Boulogne, qui fut le 6 juillet 1744. L'élégante précision de ce discours (qui plut assez au Roi pour qu'il voulut bien agréer d'en garder la copie), me permet heureusement de l'insérer dans ces notes :

« Sire, tous les sentiments se réunissent pour combler notre joie dans cet heureux jour, où Votre Majesté vient visiter son peuple. Notre devoir nous présente un *Maitre*, notre confiance et notre amour nous montrent un *Père*, et notre admiration nous offre un *héros* toujours sûr de vaincre, mais toujours prêt à tendre les bras à la paix. Puisse cette paix précieuse devenir bientôt le fruit de vos brillantes conquêtes ! »

Quelques mois ensuite et dans les circonstances de la convalescence du Roi, M. d'Halinghen à l'ouverture des audiences de sa juridiction, prononça à ce sujet un discours qui lui mérita les suffrages du public et l'approbation des premiers magistrats du Royaume auxquels celui-ci eut l'honneur de l'envoyer. Tels sont M. le Chancelier, MM. de Maupeou et Portail, présidents à mortier, M. le Procureur général, etc. Ce discours fut lu au Roi qui l'écouta avec quelque complaisance et il fut honoré des applaudissements de plus d'une assemblée brillante de la cour.

J'ai cru devoir ce petit détail moins à mon amitié qui n'est pas encore satisfaite, qu'au lecteur qui a du être curieux de connoitre celui à qui j'ai servi d'introducteur auprès de Madame la Maréchale de Lowendal...

Copié sur l'imprimé de la Bibliothèque de M. Henneguier, 1862 (*Bibl. de Boulogne*).

III

CATALOGUE DES ŒUVRES DE M. DAUPHIN D'HALINGHEN.

1744 6 juillet. Discours au Roi, à son passage à Boulogne, pour lui présenter les vœux et les hommages de la Province et Senechaucée de Boulonois. (Ci-dessus.)

1745 22 avril. Lettre de M. Dauphin d'Halinghen à M. Cazin sur le droit de préséance dans les processions et au chœur. (*Arch. Comm.*, 958[7], copie 2 pp. in-4°.)

1745 5 mai. Thèse soutenue par M. Dauphin d'Halinghen. (Imprimerie Battut, placard in-folio.)

1745 19 juin. Procès-verbal de Ch.-Fr. Dauphin d'Halinghen et Anselme Salomon Toussent d'Onglevert, conseiller du Roy, constatant qu'on les a

Armes : d'or au dauphin de gueules, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or, accompagné de trois tourteaux de même, 2 et 1 ; timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'or et de gueules.

Famille Dauphin, en Boulonnais.

Charles DAUPHIN, négociant, mayeur d'Etaples en 1726, marié à dlle Suzanne Level.

Charles-François DAUPHIN, anobli en décembre 1757, écuyer, sr d'Halinghen, conseiller du Roi, président, lieutenant-général en la Sénéchaussée de Boulonnais ; né à Etaples le 22 août 1702, avocat 1723, lieutenant-particulier assesseur 1732, lieutenant-général 1742, président 1749, réunit les deux places 1760-1769, résigne sa charge en faveur de son fils 1761, et reprend ses fonctions en 1764. Il mourut le 10 août 1769 et fut inhumé dans l'église de l'Oratoire. Sa femme, Louise-Antoinette Meignot, qu'il avait épousé le 17 février 1727, le suivit de près dans la tombe et fut inhumée le 23 décembre 1769 dans la même église. Après avoir habité la basse-ville, ils achetèrent le 5 mai 1728, de M. Mutinot de la Carnoye, la maison no 2 rue de l'Oratoire, qui comprenait trois anciennes maisons : les *Quatre Fils Aimond*, le *Mollinet* et la *Machue*.

Marie-Anne DAUPHIN, femme de Noël-Jean-Charles-François Marteau, procureur du Roi au bailliage d'Etaples (d'où suite).

Marie-Jeanne DAUPHIN, mariée à Charles Bondon, procureur du Roi à Montreuil. Veuve en 1772.

Marie-Suzanne DAUPHIN, épouse de Louis-Marie de Hautefeuille, sr de la Tour, lt de maréchaussée au dépt de Picardie.

1 Charles-Antoine DAUPHIN, d'Halinghen, né le 15 janvier 1729, marié le 16 janvier 1758 à dlle Marie-Anne-Joseph Renard : sa mauvaise conduite et ses débauches lui firent perdre sa place de lieutenant-général et enfermer à la citadelle de Doullens en octobre 1766. Depuis lors on a perdu sa trace. Sa femme obtint la séparation et se retira à Lille avec son fils.

2 Jean-Baptiste-Joseph DAUPHIN, baptisé le 10 juin 1730.

3 François-Marie DAUPHIN, né 1732.

4 Louis-Marie-François DAUPHIN, né le 18 janvier 1733, officier de marine au service de la Compagnie des Indes, marié le 5 octobre 1766 à dlle L.-A. Auffray de la Mettrie, de Lorient ; vendit la maison de la rue de l'Oratoire en 1770 à M. Th. Routtier, qui la céda en 1773 à M. du Blaisel.

5 Marie-Alexandrine DAUPHIN, mariée en janvier 1766 à M. A. de la Follie, d'Hardinghen.

6 Philippe-André DAUPHIN, mort jeune.

7 Louise-Elisabeth DAUPHIN, veuve en 1772 de M. de Lescurre, écuyer, sr de Puisséguier, capitaine.

8 Marie-Françoise DAUPHIN, femme d'Antoine Roger de Cabane, écuyer, mousquetaire.

9 Marie-Suzanne-Thérèse DAUPHIN, mariée à André Becquet, sr de Cocove, lt de l'Amirauté à Calais.

Louise-Henriette DAUPHIN.

Charles-Marie DAUPHIN, d'Halinghen, né le 28 février 1761, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié le 6 juin 1803 à dlle Elizabeth de Rocquigny, fille aînée de Mre Antoine-François-Hubert-Gabriel de Rocquigny, sr de Palcheux et de J.-F. Armande Le Bel de Croissy. Mort sans enfants à Marconne, en 1832. Sa veuve fit graver sur sa tombe cette belle inscription : *Fidèle à Dieu, au Roi, le père des pauvres, l'ami des malheureux, le bienfaiteur de cette église.* Elle testa en 1843 et mourut le 23 juin 1844 (d'après M. R. Rodière).

Louise-Charlotte DAUPHIN, baptisée le 16 novembre 1767.

Jean-Louis-Charles-Antoine DAUPHIN.

A. DE ROSNY,
1899.

26 décembre 1850.

ANNALES BOULONNAISES.

Le premier numéro des *Annales Boulonnaises*, — impatiemment attendu par les amis de l'histoire et des bonnes lettres, — vient de paraître. L'imprimeur s'est dévoué, les éditeurs ont fait leur devoir ; reste au public lettré l'obligation de faire le sien. On l'a déjà répété, au-dessus des intérêts matériels et commerciaux, il en existe auxquels on doit aussi donner quelque attention.

Lorsque, — dans ce siècle de révolutions, où la main de l'homme a détruit tant de choses, où le vandalisme a régné en maître et démoli nos plus beaux monuments, où la stupide ignorance et les passions du moment ont brûlé nos archives, saccagé nos bibliothèques, dépecé nos manuscrits, — on s'est pris à considérer tant de ruines ; lorsque l'immense regret de tant de destructions a fait sentir le besoin d'inventorier et de conserver ce qui restait de nos richesses historiques, des sociétés archéologiques se sont formées partout, pour recomposer les bibliothèques mutilées, interroger la cendre des monuments, et recueillir les débris d'un autre âge. Dieu n'a pas voulu que le monde pût croire qu'il datait d'hier ; il n'a pas voulu que les nations restassent privées du secours de l'histoire. De là cet instinct naturel qui porte les hommes d'aujourd'hui à sauver le plus qu'ils peuvent de tout ce que dévore le temps ; de là cette ardeur d'imitation qui relève les voûtes ogivales de nos églises, qui replace aux fenêtres les verrières imagées de saints, et découpe sur la pierre les fleurs et les symboles qu'aimaient nos ancêtres. L'Europe tout entière s'est agitée dans cette pensée commune ; les infatigables travailleurs sont incessamment occupés à déchiffrer les manuscrits historiques et à recoudre les lambeaux des chroniques dispersées. La sérieuse Angleterre, la patiente Allemagne, nous ont devancés dans ce mouvement de renaissance. La France entière s'en est émue, et maintenant elle rivalise de zèle avec les nations qui l'avoisinent. Il n'est presque pas une ville qui ne possède une société spécialement chargée de la conservation de ses monuments.

La ville de Boulogne voudrait-elle rester apathique et sans intérêt pour une œuvre destinée à recueillir les actes de son passé ? L'histoire, cette mémoire de ce qui fut, cette Muse par laquelle nous conversons avec nos aïeux et les hommes d'autrefois, ne rencontrerait-elle pas chez nous assez de sympathie pour se produire et se faire recevoir comme une amie à l'hospitalité du foyer domestique ? Telles ne sont pas nos craintes : nous croyons qu'on trouvera dans notre ville, aussi bien que chez nos voisins de Calais, de Saint-Omer, d'Arras et d'Amiens, assez de souscripteurs pour créer un journal pacifique dont la lecture fasse un peu trêve avec les irritantes discussions du présent.

Le premier numéro des *Annales Boulonnaises* nous dit assez ce que sera cette publication, et l'intérêt qu'elle offrira à ses lecteurs. — Quelques mots rapides sur les écrits qu'il renferme :

I

Ephémérides de l'Histoire de Boulogne et du Boulonnais pour le mois de janvier, par M. F. Morand.

Les *Ephémérides !* Travail ingrat s'il en fût, où l'on est astreint à enregistrer chaque jour un fait d'histoire locale ! Cependant M. F. Morand, notre estimable et savant archiviste, a rempli cette tâche avec un rare bonheur. Les faits qu'il y rassemble sont nombreux et bien choisis. Quelques-uns intéressent l'histoire générale en même temps que l'histoire particulière. Tels sont le voyage de Louis XIII à Boulogne en 1621, l'arrivée de l'infortuné Jacques II, la mort de plusieurs personnages célèbres, etc., etc. Beaucoup ne concernent que la ville de Boulogne; mais il n'en est aucun qui n'ait son importance et même son enseignement : telle, par exemple, la commisération des mayeur et échevins de la ville en faveur d'*un pauvre enfant habandonné de sa mère* (4 janvier 1566). Faits généraux et particuliers, ecclésiastiques et civils; ordres émanés du gouvernement; règlements des magistrats de la cité, tout s'y succède et s'y mêle comme dans la vie. Sachant surmonter les difficultés d'un travail de cette sorte, M. F. Morand en a rendu la lecture aussi intéressante qu'utile et variée (1).

II

Mathéolus et son traducteur Jehan Le Fèvre, par M. F. Morand.

La notice sur Mathéolus a déjà paru *en partie* dans l'*Almanach de Boulogne* ; mais nous savons gré à M. F. Morand de l'avoir réimprimée dans *les Annales*, avec tous les détails, les notes, les citations et les développements que l'Almanach ne lui permettait pas d'y donner. Grâces aux laborieuses investigations de M. F. Morand, Boulogne, qui ne connaît pas trop ses illustrations littéraires, saura que sous ce rapport elle ne fut point infertile, même aux époques les plus dépourvues de la gloire des lettres.

Au XIIIe siècle, Mathéolus, un Boulonnais, écrit, — dans ce latin que

(1) Nous devons cependant relever une petite erreur (causée probablement par un *lapsus* échappé au rédacteur de la vie de Saint Pierre, au sommaire du IIe chapitre, dans le Légendaire de la Morinie). Ce n'est pas Saint Pierre d'Ambleteuse, qui a FONDÉ *le monastère de Cantorbéry*, mais Saint Augustin, ainsi que le légendaire le dit d'ailleurs une page plus loin.

notre époque classique trouve barbare, mais qui n'en a pas moins son mérite, — des vers qui ont eu l'honneur d'être traduits par un autre poète, Jehan Le Fèvre. Le sujet du poème de Mathéolus, *les Embarras et les Soucis du Mariage*, ne renferme pas tout-à-fait, selon nous, autant de *moralité* qu'on pourrait peut-être le croire ; mais nous n'avons point à le juger ici. Nous nous contenterons de dire que M. F. Morand a rempli sa tâche de biographe avec une érudition et un talent que les savants sauront apprécier. Pour quiconque sait le peu de ressources que la province offre aux travaux de ce genre, et l'extrême difficulté d'en trouver les matériaux, la notice sur Mathéolus devra paraître un véritable chef-d'œuvre de recherches et de patience. Sous un autre point de vue cependant, celui qui écrit en province a un grand avantage sur ses collègues de la capitale et des grands centres, c'est de pouvoir approcher plus près de la vérité, de redresser plus sûrement les erreurs de ses devanciers, à l'aide des chroniques locales et des documents spéciaux. Goujet et d'autres biographes avaient été portés à croire que Mathéolus n'avait pas existé ; M. F. Morand prouve avec la plus grande évidence la fausseté de cette assertion. C'est un résultat précieux pour l'histoire littéraire de France, et surtout pour celle du Boulonnais, en même temps qu'un surcroît de dépit pour certaine école, en tête de laquelle il suffit de nommer Christine de Pisan.

III

Etudes sur le grand Sarcophage égyptien du Musée de Boulogne, 1er article, par M. l'abbé E. Van Drival.

Tout le monde connaît ce monument curieux qui fait le principal ornement de notre Musée. Déjà M. Mariette avait soulevé le voile qui couvrait pour nous le sens mystérieux des hiéroglyphes peints depuis des milliers d'années sur ce sarcophage, par les prêtres de Thèbes. M. l'abbé E. Van Drival nous en donne aujourd'hui une explication plus détaillée, écrite à un tout autre point de vue, dans le but de faire connaître à la ville de Boulogne et aux étrangers qui la visitent, *le symbolisme et la doctrine cachée que renferment ces peintures.*

Nous aimons à voir l'antique Egypte rendre témoignage aux principes religieux révélés au peuple d'Israël : principes dont la souveraine vérité se montre, de toutes parts, reconnaissable, dans les mythes des nations anciennes. Longtemps on avait invoqué l'Egypte contre les récits des livres saints ; mais Dieu a permis qu'enfin elle parlât ; et ce fut pour rendre un solennel hommage à l'antiquité de nos dogmes et de nos croyances, à l'authenticité de notre histoire sacrée. Car, la mythologie égyptienne est peut-être celle qui touche de plus près au berceau du monde, et il n'en est

aucune à travers laquelle on reconnaisse plus facilement l'altération des croyances primitives.

Ces enseignements de l'Egypte, M. l'abbé E. Van Drival nous les fait connaître en commentant la scène du jugement de l'âme, sur laquelle il nous promet encore de nouveaux détails et des rapprochements qui, sous sa plume, ne peuvent manquer d'être pleins de science et d'à-propos. Une très curieuse lithographie accompagne cet article. Nous sommes heureux de féliciter ici le patient disciple de Champollion, d'un travail qui demande tant de connaissances diverses et de si pénibles études.

Le même auteur a commencé la publication d'un morceau de littérature sacrée, presque inconnu aujourd'hui, l'office rimé de Saint Maxime, patron de l'ancien diocèse de Boulogne. Les rares amis des vieilles liturgies verront avec plaisir ces chants qui furent tant de fois répétés par nos pères.

En résumé, ce premier numéro mérite l'attention de tous ceux qui ont au cœur quelque désir de savoir ce que firent nos aïeux, et doit être encouragé par les amis de l'histoire, des sciences et des lettres, qui procurent à l'homme de si doux délassements, et qui le distraient un peu des soucis de la vie matérielle (1).

D. HAIGNERÉ.

(*Bibliographie*, II, 12). (*Impartial*, 26 décembre 1850).

---

26 décembre 1868.

M. P. HÉDOUIN.

Les lettres boulonnaises viennent de faire une perte des plus sensibles en la personne de l'un de ses plus illustres représentants : M. P. Hédouin est mort à Paris, dimanche dernier, à deux heures après-midi, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et demi.

Né à Boulogne le 28 juillet 1789, M. P. Hédouin, a passé parmi nous la plus grande partie de son existence, depuis son stage d'avocat, dans les premières années de la Restauration, jusqu'en décembre 1842 ; et sa vie a tenu la plus large place dans le mouvement littéraire et artistique de notre cité durant toute cette période.

Depuis 1814, en effet, jusqu'à la fin de son séjour à Boulogne, le nom de M. Hédouin est inséparable de tout ce qui intéresse, à un degré quelconque, les lettres et les arts. Poète à ses heures, il a laissé de nombreuses pièces de vers qui ont leur place marquée dans l'histoire littéraire de Boulogne ; écrivain facile et correct, il a touché de sa plume à une infinité

(1) Voir t. II, p. 296.

de sujets divers, dans des pages qui resteront pour être consultées par ceux qui viendront après lui; archéologue plein de goût, il a propagé autour de lui l'amour des vieilles choses, dont il comprenait toute la poésie suave et pénétrante; artiste distingué, il s'est essayé dans tous les genres, dans les compositions dramatiques, aussi bien que dans les œuvres musicales, à l'exécution desquelles il apportait un sentiment délicat et fin.

Sa maison était le rendez-vous de tout ce que Boulogne renfermait alors d'intelligences d'élite; et elle s'ouvrait à toutes les notabilités scientifiques, littéraires et artistiques, de la présence desquelles notre ville de plaisance a été si souvent favorisée. Aussi, ne saurait-on se faire une idée des relations étendues qu'il s'était créées de cette manière.

Les *Mémoires* de notre ancienne Société d'Agriculture en témoignent à chaque page; et le recueil qu'il a publié sous le titre de *Mosaïque* en renferme des preuves multipliées.

Dévoué de cœur à l'œuvre si boulonnaise que Mgr Haffreingue aura la gloire d'avoir menée à bonne fin, il a consacré ses veilles (1) à la résurrection des antiques souvenirs de Notre-Dame de Boulogne, en l'honneur de qui il a réédité, en 1839, l'Histoire du chanoine Le Roy. Cet ouvrage, qui est dans toutes les mains, a été illustré par lui d'une continuation et de nombreux appendices, pleins de savoir et d'intérêt. On lui doit aussi une publication, malheureusement inachevée, laquelle, sous le titre de *Souvenirs du Pas-de-Calais,* avait mérité de recevoir plus d'encouragements qu'elle n'en a obtenu.

Ce n'est pas ici le lieu, dans une si brève notice, de rappeler, même sommairement, tous les travaux qui ont occupé la carrière de notre honorable compatriote. Qu'il nous suffise de dire que rien ne lui est resté étranger, depuis les plus hautes considérations sur l'art en général, jusqu'aux notices particulières qu'il a écrites sur les hommes célèbres de notre pays, tels que Molinet, Monsigny, Dumont de Courset, et jusqu'à cette dissertation sur le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, dans laquelle il a posé les premières bases des travaux qui ont été publiés après lui sur le même sujet.

Un fait, cependant, que nous ne saurions oublier, en écrivant à cette place ces quelques lignes d'éloge, c'est qu'il a été l'un des fondateurs principaux et le premier rédacteur de notre feuille. C'est lui, en effet, qui

(1) Pas toutes : en même temps qu'il composait son histoire et des poésies en l'honneur de Notre-Dame, le même auteur fabriquait des odes maçonniques pour la loge dont il était membre assidu. Ce petit détail éclaire d'une singulière façon sa biographie et montre combien il était digne de faire une histoire de Notre-Dame ! A. R.

a donné le jour, en 1823, à l'*Annotateur* dont l'*Impartial* a recueilli l'héritage en 1848.

Longtemps bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Boulogne, M. Hédouin a quitté notre ville, au mois de décembre 1842, pour devenir archiviste de la section des chemins de fer à Paris. Depuis lors, il est resté attaché à cette administration, en qualité de commissaire du gouvernement, sans négliger de s'occuper encore de ce qui avait fait la plus chère distraction de sa jeunesse.

L'un de ses fils, M. Edmond Hédouin, a continué, dans le culte de la peinture et de la gravure, les traditions artistiques de son berceau ; et nous avons chaque année, dans les comptes-rendus de l'exposition des beaux-arts, la satisfaction de l'y voir toujours parmi ceux qui y obtiennent des succès mérités.

Puissent ses enfants trouver dans l'hommage reconnaissant que les lettres boulonnaises déposent aujourd'hui, par notre organe, sur la tombe honorée de leur vénérable père, un adoucissement à leur douleur, en sachant combien elle est partagée par ceux qui gardent son souvenir avec une religieuse piété, dans son pays natal.

(*Bibliographie*, II, 166). (*Impartial*, 26 décembre 1868).

---

27 décembre 1870.

MORT DE M. L'ABBÉ HENRI GROS, AUMONIER.

I

Nous recevons ce matin (4 janvier 1871) par ballon monté la *Correspondance Havas* de Paris, 29 décembre.

Nous y trouvons confirmée une nouvelle que nous avions cru pouvoir tenir jusqu'ici comme douteuse, bien que la correspondance du 28 nous en eût fait pressentir la triste réalité.

L'aumônier qui a si malheureusement trouvé la mort sur le plateau d'Avron est un enfant de Boulogne, un jeune prêtre tout plein d'ardeur, de talent et d'intelligence qui a débuté ici-même, il y a quelques années, dans l'exercice du ministère ecclésiastique.

Ce sera une cruelle affliction pour le respectable M. Auguste Gros, son père, et pour tous les membres de sa religieuse famille, en même temps qu'une noble et fière réponse à ces lâches détracteurs du clergé, qui dans leurs feuilles ineptes l'accusent de voir avec indifférence les malheurs de la patrie pour laquelle il verse son sang et donne sa vie sur tous nos champs de bataille.

Une lettre particulière, arrivée à Boulogne ce matin, nous apprend que M. l'abbé Gros n'a pas été tué sur le coup et que blessé cruellement à la hanche, il a pu être transporté dans une ambulance où il a expiré quelques heures après, en pleine connaissance, après avoir reçu d'un de ses confrères les dernières consolations de la religion. Il avait célébré la messe le matin même, après avoir passé la nuit précédente au milieu de ses mobiles à qui il avait prodigué ses exhortations et les secours de son ministère, pour les réconcilier à Dieu et les préparer ainsi à affronter d'un cœur gai les chances du combat qu'ils allaient soutenir.

Voici en quels termes l'*Agence Havas* rend hommage à son zèle et à son dévouement.

« L'abbé Henri Gros, vicaire à Saint-Ambroise, aumônier volontaire du « 6e bataillon des mobiles de la Seine, a été tué avant-hier par un obus sur « le plateau d'Avron. Après avoir exercé pendant six semaines un minis- « tère des plus fructueux au milieu de l'armée de Saint-Denis, il s'était « dévoué à une mission pareille auprès des mobiles de la rive gauche, et « la remplissait depuis un mois à Avron, malgré la rigueur de la saison. « Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à l'église Saint-Ambroise. »

II

Un des plus intimes amis de M. l'abbé Gros a bien voulu nous communiquer un numéro du journal l'*Univers* dans lequel il est parlé des travaux apostoliques et du dévouement dont notre regrettable compatriote a donné la preuve, dans la mission volontaire qu'il exerçait auprès du corps d'armée détaché à Saint-Denis. L'article est de M. Louis Veuillot, et il contient le texte d'une lettre que M. Gros a écrite à M. le maire de Saint-Denis. Nous ne pouvons détacher la lettre du cadre dans lequel elle se trouve enchâssée, et nos lecteurs nous sauront gré de reproduire le tout.

Mais, ce que l'*Univers* ne dit pas, c'est que M. l'abbé Gros, qui se trouvait en congé dans sa famille au moment où les Prussiens marchaient sur Paris, n'eut point de repos qu'il ne regagnât en toute hâte le poste du danger. Déjà la ligne du Nord était interceptée, et ce fut par Rouen qu'il parvint à rentrer à Paris, à travers mille difficultés et de nombreux détours.

L'attrait du bien à faire et du danger à courir sollicitait son âme généreuse ; et il ne trouvait point de champ assez vaste pour son zèle.

C'est ainsi qu'après avoir débuté dans le ministère ecclésiastique à Boulogne, auprès de M. l'abbé Leuillieux, dans la paroisse Saint-François de Sales, puis à Montreuil, où il a laissé les meilleurs souvenirs, il quitta bientôt le diocèse d'Arras pour se rendre à Paris, où l'appelaient ses

anciens amis de Saint-Sulpice, M. l'abbé Langénieux, curé de Saint-Ambroise, avec M. l'abbé d'Hulst et d'autres prêtres distingués. Là, dans le quartier Popincourt, au milieu des nombreux ouvriers qui peuplent le XIe arrondissement, il se dépensait sans compter, avec toute l'ardeur d'une foi vive et d'un cœur ouvert aux plus généreux sentiments.

La lettre publiée par le journal l'*Univers* le peint tout entier. Qui n'admirera la fermeté vraiment évangélique avec laquelle il confond l'hypocrisie de ces républicains intolérants qui parlent toujours de liberté, et qui ne savent faire que de l'oppression? Mais combien ils sont petits et misérables, en face de ce jeune prêtre de trente et un ans, qui démasque si hardiment leurs injustices, et qui réclame si énergiquement en faveur du droit imprescriptible de la conscience, outrageusement violé par l'arbitraire d'un potentat de bourgade!

Nous laissons la parole à M. Louis Veuillot:

Pour alléger autant qu'il pourrait le fardeau de l'oisiveté militaire, si pesante durant les sièges, surtout le soir, l'aumônier du fort d'Aubervilliers avait organisé quelques exercices religieux dans l'église neuve, à Saint-Denis. Les nombreux soldats qui s'y réunissaient chantaient des cantiques et ensuite écoutaient une exhortation propre à les distraire et à les fortifier. En présence de l'ennemi et de la mort, il est bon d'entendre parler des exigences héroïques du devoir militaire et d'entrevoir les récompenses de la vie éternelle. Mais quelques citoyens libres de Saint-Denis, grands républicains, de ceux qui demandent que le bourgeois les habille et les nourrisse et que le soldat meure pour eux, ayant estimé que ces conférences étaient « réactionnaires », ont décidé qu'elles cesseraient.

Il n'en a pas fallu davantage. Ces messieurs ont commencé par faire une perquisition dans l'église sans autre mandat que leur volonté avec l'assistance bénévole du maire, lequel paraît appartenir à l'école aragouine. Quelques mobiles parisiens étaient avec eux. Ils ont visité la sacristie, les confessionnaux, l'église souterraine. Ils voulaient voir sans doute si les soldats n'y avaient pas caché leurs armes au détriment de la patrie. Tout cela ne s'est point passé sans beaucoup d'insolence, et il a fallu qu'un mobile, engagé volontaire, les avertit d'ôter leurs augustes casquettes. Le maire leur disait: « *Mes amis,* pas de bruit. L'église est un édifice national, respectez l'édifice. Quant aux conférences, je les interdis, il n'y en aura plus! » Quelques observations lui furent adressées par le volontaire qui venait de faire décoiffer « ses amis ». Il revendiqua son droit d'assister aux conférences et de prier Dieu dans la seule église du pays qui soit ouverte au public; mais un maire aragouin a bien souci de ces raisons-là! Sorti de l'église insultée le maire répéta son discours à un citoyen aviné qui lui exposait comme quoi le « parti clérical veut abrutir le peuple ».

« Triste spectacle, ajoute le soldat qui nous écrit ces détails ; triste spectacle que celui d'une population affaiblie au moral, cernée par l'ennemi, refusant de revenir à Dieu qu'elle oublie et qu'elle blasphème, et qui, non contente de ces stupidités accumulées, prétend encore interdire aux autres le culte divin que méconnaissent son abjection et sa folie. Voilà le grand danger. Dieu nous fustigera tant que nous ne demanderons pas miséricorde. »

Nous avons voulu connaitre la suite de cette affaire. Il n'y en a pas eu d'autres, sinon que les conférences sont interdites et supprimées. Ou aucune réclamation n'est venue de l'autorité compétente, ou aucune n'a été accueillie. Les dix ou douze gredins qui ont trouvé bon de faire une perquisition dans l'église, ayant trouvé bon aussi que les soldats n'y vinssent plus le soir chanter des cantiques et recevoir des instructions, M. le maire a fulminé son interdiction et c'est fait.

Nous croyons que l'autorité a tort de rester muette devant cet excès ignoble. Il est impolitique à tous les points de vue de laisser ainsi violer la liberté et la religion, et de montrer ce mépris des âmes. A la fin, elles se lassent du devoir. Ces soldats expropriés de l'autel peuvent trouver qu'on leur diminue trop la patrie lorsqu'ils donnent leur sang pour lui conserver sa grandeur.

L'aumônier, après avoir réclamé sans résultat, n'a pas voulu accepter en silence la volonté brutale qui prétend s'imposer à ses frères et à ses concitoyens, autant et plus qu'à lui-même. Il a adressé au maire la protestation suivante :

Monsieur le Maire,

Le 31 octobre, dans ce délire populaire qui a fait fermer l'église, une main a écrit sur le portail le mot de liberté. Est-ce au nom de cette liberté qu'on nous empêche de nous réunir ?

On nous appelle réactionnaires. Que dire de ceux qui confisquent au profit de leurs préjugés la liberté du voisin ? Et parce qu'ils ne mettent le pied à l'église que pour la profaner, défendront-ils aux autres d'en franchir le seuil pour prier ?

Et voilà cependant les hommes qui sont approuvés, et nous sommes condamnés, menacés, simplement pour avoir voulu exercer nos droits.

Or, qu'on le sache bien, nous cédons parce que de toute part on nous y force. Mais ce n'est pas sans protester avec toute l'énergie que nous inspire notre légitime indignation.

J'ai recueilli les plaintes des soldats dont on a méprisé la foi, en ne leur permettant pas de professer comme ils en ont le droit, et je tiens à honneur de m'en faire l'écho.

Rappelez-vous, monsieur, que ce coup monté a été exécuté lâchement à une heure où il n'y avait dans l'église que des femmes auprès des confessionnaux, pendant que nos militaires étaient consignés dans leur quartier, le lendemain d'une journée douloureuse, où ils avaient laissé une partie de leurs camarades sur le champ de bataille du Bourget, et vous comprendrez ce qu'il nous en a coûté pour céder; mais nous protestons et nous dénonçons à tout esprit loyal et de bonne foi l'injustice dont nous sommes les victimes. Signé: GROS,

Aumônier militaire.

On ne saurait trop applaudir à l'énergique dignité de ce langage. Si de semblables protestations étaient moins rares, si elles s'élevaient toutes les fois qu'elles sont nécessaires, appuyées comme elles devraient l'être par les gardiens supérieurs du droit, l'on verrait bientôt diminuer le nombre et l'insolence des oppresseurs.

Le chef qui n'exerce pas sa fonction perd la grâce de sa fonction. Il compromet ce qu'il veut sauver par des concessions sans profit comme sans courage; il se perd lui-même. L'agresseur marche toujours contre celui qui recule toujours, il marche jusqu'à ce qu'il l'ait fait disparaître absolument.

La détresse actuelle du pouvoir, humainement irréparable, est la conséquence de ces abandons. Le pouvoir meurt partout, pour avoir partout rencontré des dépositaires trop prompts à décliner le devoir de le défendre. Des choses sacrées qu'ils avaient gardé, s'ils ont omis d'en trahir une, c'est que le mal ne leur en a pas donné l'ordre ou que Dieu ne leur en a pas laissé le temps. Mais le jour de la rétribution arrive. Méprisés du monde, ils voient crouler ignoblement leur chère fortune, et ce n'est que le commencement de la justice de Dieu.

Le chef militaire ou autre qui laisse violer le droit et mépriser l'âme de ses subordonnés devient lui-même envers eux un serviteur infidèle: au jour du danger, il ne retrouvera plus leur obéissance, et c'est à lui surtout que Dieu redemandera les vertus qu'il a laissé périr :

Qui habet aures audiendi audiat.

Louis Veuillot.

III

Une douloureuse cérémonie s'est accomplie ce matin dans l'église de Notre-Dame, au milieu d'une assistance tout intime et pieusement recueillie. Une messe basse était célébrée par M. le curé de Notre-Dame, en présence d'un cercueil recouvert de la chasuble violette et portant pour insigne

funèbre un calice d'or. Quelques prêtres en habit de chœur se tenaient autour de ce catafalque, et d'autres, plus nombreux, avaient pris place dans la nef, où ils priaient silencieusement, pendant que l'orgue soupirait de longs sanglots d'harmonie funèbre.

C'étaient les obsèques du jeune prêtre si zélé, si modeste, si bon et si généreux, qui, frappé par un obus prussien, sur le plateau d'Avron, le 27 décembre de l'année dernière, est tombé glorieusement au champ d'honneur, dans l'exercice de son saint ministère de paix et de consolation au milieu des horreurs de la guerre. Il avait été provisoirement inhumé au cimetière du Père Lachaise; mais sa famille affligée n'a pu tenir à cet éloignement, et elle a fait revenir son corps à Boulogne, où ses amis pourront, du moins, aller prier sur sa tombe afin d'y chercher une consolation et un exemple dans la méditation de son souvenir.

(*Bibliographie*, II, 219). (*Impartial*, 4, 14 janvier et 23 décembre 1871).

---

28 décembre 1793.

LA VIERGE NOIRE BRULÉE.

C'est une date néfaste et un funèbre anniversaire que celui du 8 nivôse an II, jour où fut brûlée, sur la place de la Haute-ville, l'antique et miraculeuse statue de Notre-Dame de Boulogne, patronne de la cité. Aussi, les républicains d'alors, eux qui ne rougissaient de rien, en fait d'insultes et de blasphèmes contre les choses saintes, paraissaient-ils avoir rougi d'avoir commis ce sacrilège parricide. Leur procès-verbal, du moins, n'en dit pas un mot :

« Les membres du Conseil général de la commune, d'accord avec les membres de la Société Montagnarde et Républicaine de Boulogne, et ceux composant le directoire du district, saisissant avec empressement l'occasion de Dumont, représentant du peuple dans nos murs, pour célébrer une fête civique et planter l'arbre de la réunion, ont fait les dispositions nécessaires pour la célébration de cette cérémonie, à laquelle M. Dumont a été invité. — Le cortège suivi d'une foule innombrable de peuple, et aux acclamations multipliées de Vive la République ! Vive la Montagne ! s'est rendu dans les principaux quartiers de la ville et de là sur la place de la maison commune, où l'arbre de la réunion a été planté, au milieu des danses civiques et au son des chants patriotiques. — L'allégresse régnait dans tous les cœurs des Républicains de Boulogne, qui paraissaient ne former qu'un peuple de frères ; elle était d'autant plus sincère que le Représentant Dumont n'avait annoncé dans ses harangues au peuple que des idées

consolantes ; qu'il avait dit hautement que les habitants de Boulogne étaient à la hauteur de la Révolution, et qu'il en aurait rendu compte à la Convention. Des danses, et des banquets fraternels ont terminé cette cérémonie touchante, qui a dû prouver à Dumont combien son arrivée nous était agréable, et quelle impression avait faite sur le cœur des habitants de cette ville les actes de justice et d'humanité qu'il avait exercés. »

Qui soupçonnerait, à travers les détails *touchants* de cette *idylle* attendrie, la scène de profanation hideuse dont le proconsul a rendu compte à la Convention, dès le lendemain? Seule, une pièce de comptabilité en fit mention dans les documents officiels de la Municipalité Boulonnaise, en libellant le paiement d'une gratification aux guetteurs, qui avaient sonné la cloche du beffroi pour la plantation de l'arbre de l'union et *le brullement de la Vierge-noire.*

(*Impartial*, 28 décembre 1870).

---

28 décembre 1898.

ESSAI SUR L'ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX EN BOULONNAIS.

« Les étymologies les plus fausses sont celles auxquelles le public fait l'accueil le plus favorable ». D. Haigneré, p. 67 de ce volume.

Malgré cette boutade aphoristique il nous faut, sans avoir la prétention de nous improviser étymologiste, présenter quelques remarques sur certains noms de lieux qui n'ont jamais été expliqués d'une manière satisfaisante.

On a déjà noirci bien du papier sur cette question et l'on n'est arrivé à aucun résultat, parce qu'on a consulté toutes les langues excepté la bonne : le latin, le saxon, le germain, voire le celtique sont restés muets.

Je me suis souvent demandé comment avait pu venir l'idée de chercher dans le *celtique* les étymologies de noms de lieux du pays *Morin ?*

Les *Morins* parlaient-ils le *celtique ?* Malgré les efforts infructueux d'Henry, on peut répondre négativement. Ils devaient parler le *gaulois*, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le *celtique*, que l'on a trop longtemps confondu avec le *gaulois*, n'est qu'un dialecte usité seulement en Armorique et dans le pays de Galles, et comme il n'en reste aucune trace dans les noms de lieux et dans les patois du Nord, on peut conclure hardiment que les Morins n'étaient point Celtes.

Après avoir lu presque tous les auteurs qui ont attribué au pays des Morins des étymologies celtiques, nous avons constaté que, pour eux, dire : « c'est du celtique » équivaut à l'expression : « c'est de l'hébreu, » *id est*, incompréhensible.

Si les Morins n'étaient pas *Celtes*, ils étaient *Gaulois* et parlaient le *gaulois*.

Or « qu'était-ce que le gaulois, le gaulois d'avant la conquête romaine, le gaulois que parlait la Gaule à l'arrivée de César? »

C'était du « grec; non pas du grec classique, du grec de Sophocle et de Démosthène, non pas du grec hellénique..., mais du grec tout court ou si l'on aime mieux du pélasge. »

Pour faire apprécier le système étymologique de M. l'abbé Espagnolle, à qui nous empruntons ces lignes, il faudrait reproduire de trop longs passages. Tout serait à citer dans les préfaces qui ornent l'*Origine du Français, la Clef du vieux français* et *le Vrai dictionnnaire étymologique de la langue française*. Il est préférable d'y renvoyer ceux à qui la linguistique et le grec ne font pas peur. Depuis trente ans, parmi les publications faites sur ce sujet « à la française », il n'a rien été publié de plus savant et de plus intéressant. Ces ouvrages ne sont pas encore classiques, mais ils le deviendront forcément le jour où la pauvre France aura secoué le joug des cosmopolites.

Ne dirait-on pas que ce grand savant, aujourd'hui peu connu sinon méconnu, ce bon français, est arrivé à point, comme envoyé de par Dieu, pour avertir ses compatriotes que les hommes néfastes qui ont momentanément la direction des études, après avoir supprimé Dieu de l'enseignement, s'efforçaient de tarir les meilleures sources de la langue, en voulant supprimer le grec dans les études classiques et en essayant d'étouffer les patois sous leur instruction obligatoire ? Mais ces destructeurs, conscients ou inconscients, auront beau faire; pas plus que la religion, ils ne pourront anéantir la langue française; elle a bien résisté jadis à la latinisation des Romains et des clercs du moyen âge !

« Nos patois et notre vieille langue, dit encore l'abbé Espagnolle, sonnent pour ainsi dire grec. Les mots grecs y foisonnent à ce point qu'il est impossible, à moins d'être aveugle de parti-pris, de ne pas les apercevoir. »

J'ai le regret de dire que M. l'abbé Haigneré, mort avant de connaître les œuvres de M. Espagnolle, avait un peu ce parti-pris. Il ne voulait pas entendre parler d'une étymologie grecque à Boulogne, sous prétexte que les Grecs n'avaient point dû venir à Gesoriacum, puisque dans ses nombreuses fouilles il n'avait trouvé aucun objet de provenance grecque.

Que devient cette objection aujourd'hui que l'origine grecque des Gaulois est solidement démontrée ?

Et cependant notre ancien archiviste avait dit lui-même : l'autel de prothèse est d'origine grecque, comme les premiers apôtres de nos contrées, comme notre ancienne liturgie gallicane », t. II, p. 152 de ce *Recueil*. — Et la langue aurait pu avoir une autre origine ?

Après avoir examiné toutes les étymologies anciennes et modernes de Gesoriacum, M. Haigneré avait parfaitement résumé la question en disant : « Personne n'a encore proposé d'interprétation plausible relative à la signification primitive de Gesoriacum... etc. » (*Dict. hist. du P.-de-C.*, Boulogne, t. I, p. 1).

Il n'est pas défendu d'essayer; en toute simplicité, voici notre avis :

Gesoriacum, mot gaulois latinisé, vient du grec γῆς ὁριαῖον, limite de la terre ou qui sert de limite à la terre. Il a dû être appliqué tout d'abord au pays, puis au bourg, enfin à la ville gauloise qui a précédé *Bononia*.

Les Romains, qui savaient le grec mieux que nous ne savons le latin, ont

parfaitement traduit cette expression par « *extremi hominum Morini* ». Les latinisants du IVe siècle disaient encore par habitude « *terra Morinorum situ orbis extrema* », quoique depuis longtemps les Romains, meilleurs géographes que les Gaulois primitifs, eussent transporté avec raison leur *finis terræ* à l'extrémité de l'Armorique.

En ce temps-là comme aujourd'hui le port principal du Finistère était Brest : les Gaulois l'appelaient *Gesocribate*, selon M. Desjardins, qui n'a pas su donner la véritable étymologie dans sa *Géographie de la Gaule Romaine* (t. I, p. 314, note) : elle était cependant bien facile à trouver dans γῆς ὀχριβας, βαντος, scène, théâtre, ou mieux, amphithéâtre de la terre.

Cette sœur de Gesoriacum est devenue Brest ; son nom gaulois a disparu, mais elle garde toujours le *finis-terræ* des Romains. — Bononia a effacé Gesoriacum, et le dernier souvenir qui restait du nom primitif, la *rue du Bout du Monde*, a été mal-à-propos changé en 1822 et maladroitement remplacé par le nom insignifiant de *rue des Vieillards !*

Autour de Gesoriacum se trouvaient *Capécure, Brèquerecque, Maquétra.*

Ne pourrait-on faire venir Capécure de κάπη κυρου, crèche du seigneur, ou καπης κυρος, maître de la crèche. La seconde partie du mot pourrait aussi avoir pour racine κυρη, corne, qu'on ne trouve plus que dans les composés κυρηβάζω, combattre à coups de cornes, et κυρηβάτης, combattant à coups de cornes : les deux mots réunis voudraient donc dire : étable ou bergerie. N'est-ce pas vraisemblable quand on voit, tout à côté de l'ancien hameau, un vaste terrain appelé les *Brebiettes ?*

Je propose cette étymologie sans espérance de la voir accepter ; car il en est une autre qui me paraît indestructible. Quand un boulonnais a dit la phrase célèbre « Si vis ire ultra aquam cape curam » et qu'il l'a traduite plaisamment « à la Boulonnaise », par « si vous voulez aller à Outreau prenez par Capécure », vous ne lui enleverez jamais de la tête qu'il n'a pas donné l'étymologie exacte d'Outreau et de Capécure !

Brèquerecque, voir t. I, p. 318.

Maquétra, peut venir de μακεστήρ, ῆρος, ou μακιστήρ, ῆρος, sorte de superlatif de μῆκος hauteur, ou de μακρος, haut.

L'ancienne forme *Makestrac* rend cette supposition assez plausible : de même celle rencontrée dans un acte du 4 février 1702. C'est un contrat d'échange de terres parmi lesquelles est la pièce nommée « *les Maquetera*, scituée contre le chateau de Boulongne, aboutant aux travaux ruinés de cette ville et separée de iceux de un grand fossé et un borne, tenant d'une liste au grand chemin qui conduit dudit Boulogne à Sainct Martain, d'autre bout au nommé Affranghue, et d'autre liste aux vieux et anciens chemins et au vieux cimetiere de Sainct Martain ».

En remontant la côte vers Calais, et en laissant de côté *Mercq*, aujourd'hui *Marck*, qui pourtant « sonne bien grec », on rencontre d'abord *Pétresse*, premier nom de Saint-Pierre-lès-Calais, à qui l'origine grecque, πετρήεις, εσσα, les pierrettes, convient parfaitement. Puis *Slack* ou mieux la rivière de *Selacque*, que les Flamands de la colonie de Saint-Bertin à Beuvrequen appelaient

au XIIIe siècle *hondecote* ou *honts'kot*, chenil ; ne vient-il pas en ligne directe de σέλαχος, εος, poisson cartilagineux ? En réunissant le sens flamand au mot grec, ne peut-on dire la *rivière aux chiens de mer ?* Cette étymologie n'est-elle pas plus vraisemblable que celle proposée par M. Haigneré (*Boulogne*, t. II, p, 164), que je n'ose vraiment reproduire ?

Au hasard on trouve encore : *Axles* près Coquelles, de αχλαξ ou καχλάξ de καχλάζω, bouillonner : *Couppes* de κύπη, ης, creux · *Hardelot*, peut-être d'αρδαλος, ου, boueux, marécageux ; la *Cauchie* ou *Caucie*, de χῶσις, chaussée ; le hable ou havre de ἀδηρ, le *Heurt* et l'*Inheurt*, de εὔρτω, heurter ; le *Pipot* de πιπος roseau, la *Gaïole* de γεωλά, géôle ; *Sombres*, latinisé en *in sombris*, de σόμβρος, sombre ; le *Tertre* de τέρτρον, élévation, etc., etc.

Il serait facile d'allonger cette liste de noms, en citant tous ceux à qui M. Haigneré reconnaît une origine gauloise ; mais ce serait abuser. Cette simple note suffira pour donner à plus savant l'idée de poursuivre cette étude selon l'excellent système de M. l'abbé Espagnolle. A. de Rosny.

---

29 décembre 1578.

EN TEMPS DE PESTE.

« Ce jourd'hui, dit le registre de l'Echevinage, Anthoine Blocquel, porteur de corps infectés, s'est rendu infecté pour porter le corps de la femme Jehan de Toulousin, et y demeurer tant qu'il plaira à Dieu apaiser ladite maladye ».

La peste, ce terrible fléau qui s'abattait périodiquement sur nos vieilles villes, aux rues sales, étroites et sans lumière, venait d'éclater à Boulogne. Comme c'était par dessus toutes choses, une maladie contagieuse, aussitôt qu'une personne s'en trouvait atteinte, elle était séquestrée de l'approche du reste des mortels ; seulement, comme il fallait bien que quelqu'un en prit soin, ceux-là seulement qui bravaient la contagion et qui consentaient à se rendre pour ainsi dire pestiférés eux-mêmes, avaient le droit de leur prodiguer leurs bons offices. Il y avait un garde-malade, un porteur de morts, un prêtre même, le chapelain de la Madeleine de Brèquerecque, qui se rendaient infectés, comme l'on disait, c'est-à-dire qui se bannissaient de la société et s'interdisaient tout contact avec leurs concitoyens, afin de se dévouer au service des malades et des pauvres qui n'avaient pas les moyens de se faire solliciter à prix d'argent. C'était le devoir de la municipalité de trouver quelqu'un qui voulût bien accepter cette mission toute officielle et de confiance. Aussi, les registres aux délibérations ne manquent-ils jamais d'enregistrer le nom de celui ou de celles qui se rendaient infectés. On leur attribuait un traitement assez rémunérateur, sur la caisse communale ; dans ce cas-ci, par exemple, il fut réglé qu'Anthoine Bloc-

quel recevrait au moins 4 livres par semaine, « pour subvenir aux pestiférés qui n'ont aulcuns moïens de vivre et les porter et enterrer. » C'était d'autant plus nécessaire que la peste emportait souvent en quelques jours des familles entières et dépeuplait en un instant toute une maison. Le choléra de nos jours, si violent qu'il ait pu être, ne paraît point avoir jamais sévi avec autant d'intensité.

(*Impartial*, 29 décembre 1869).

---

29 décembre 1869.

PORTE DES DUNES.

Les travaux de percement de la galerie qui doit mettre en communication le tunnel du chemin de fer avec la porte des Dunes, pour les besoins de la défense de la place, continuent avec une grande activité. Cette galerie doit se composer d'une suite d'escaliers de vingt-neuf marches, interrompus de distance en distance par des paliers qui seront au nombre de six. Le creusement s'opère en descente directe, depuis la passerelle de droite, en suivant les murs du rempart. Un puits est percé au point de rencontre, pour atteindre le pied-droit du tunnel. Les ouvriers qui sont occupés aux travaux de la galerie ont rencontré des eaux de source ou d'infiltration, dont ils sont obligés de se débarrasser au moyen d'une pompe. Malgré la profondeur où ils sont arrivés, ils n'ont pas encore trouvé la base des vieilles murailles romaines, le long desquelles ils descendent. Ces murailles sont construites d'une manière extrêmement solide et pour ainsi dire monumentale, avec de gros blocs oolithiques qui ressemblent à de la pierre de Marquise.

(*Impartial*, 29 décembre 1869).

---

30 décembre 1865.

ÉDILITÉ.

Monsieur l'Editeur,

Permettez-moi d'avoir recours à votre particulière bienveillance, pour obtenir de vous, près des autorités publiques, un mot de recommandation. Placée, comme je le suis, au niveau le plus bas de la cité, je me trouve exposée de toutes parts aux injures de mes pareilles. Malgré les brillantes dénominations de *Royale*, d'*Impériale* même, que l'on m'accorde sur le papier, je suis la plus sale des voies publiques, n'en déplaise à ma commère la rue de Lille. Ma chaussée est inabordable aux piétons. Le balai

des riverains, impuissant à chasser les flots de boue qui m'inondent, reste spectateur immobile mais indigné de l'abandon où l'on me relègue. C'est à peine si mes banquettes, toujours pavées à la mode ancienne, offrent aux passants un refuge tel quel contre les ignominies dont je suis couverte. Dernièrement, un de mes voisins, journaliste compatissant et fort ami des rues, avait pris en pitié mon infortune, et réclamé pour moi la sollicitude éclairée de l'administration municipale. J'allais peut-être obtenir l'effet de ma demande, lorsque, vous mettant à la traverse, vous fîtes entendre que la rue de Lille méritait mieux que moi d'attirer l'attention de nos édiles. Or, chaque jour la boue augmente, l'incurie s'accroît, rien ne se fait; et pourtant comparez mes deux cent vingt-cinq numéros, avec les quarante-trois de la rue qu'on m'oppose; songez que j'ai à subir l'outrage d'un chemin de fer qui m'étouffe et des mille voitures qui me sillonnent continuellement, pour porter aux décharges publiques tous les résidus de la ville. Si je ne suis habitée que de petit peuple, et si je ne suis pas souvent foulée par les bottes vernies de la Haute-Ville, est-ce une raison pour me laisser dans l'état affreux où j'ai été plongée tout l'hiver dernier, et où je suis menacée de croupir cet hiver encore ? Excusez, M. l'Editeur, l'amertume de mes plaintes; mais si vous doutez qu'elles ne soient justes et fondées, ayez la bonté d'en venir juger par vous-même; car il m'est impossible, vous le savez bien, de me présenter dans vos bureaux.

LA RUE ROYALE.

(*Bibliographie*, II, 112). (*Impartial*, 30 décembre 1865).

---

31 décembre 1776.

DROITS DE VICOMTÉ.

Le Conseil d'administration de la province du Boulonnais nomme M. Regnault de la Susse aux fonctions de régisseur des droits de vicomté qui se percevaient dans la ville de Boulogne. Qu'était-ce que les droits de vicomté? Quelle était leur origine ? Quelles furent les phases diverses par lesquelles ce droit dut passer, avant d'arriver aux mains des héritiers de M. Turgot, de qui l'administration provinciale venait de le racheter pour s'en annexer la perception ? Ce sont là toutes questions qui demanderaient une éphéméride à part, non pour les résoudre d'une manière complètement satisfaisante, mais du moins pour en apprendre au public le premier mot dont personne n'a rien dit dans nos histoires locales. M. Deseille, secrétaire annuel de la Société Académique, est le premier qui en ait dit quelque chose, dans son *Histoire de la pêche à Boulogne*, laquelle est en voie d'impression. Malheureusement, les archives de la perception sont restées

à pourrir dans quelque grenier, et il est assez difficile de trouver ailleurs autre chose qu'un maigre tarif, indiquant que les droits dont il est question étaient imposés principalement sur les produits de la pêche, à l'importation et à l'exportation (1). A l'époque où l'administration provinciale en fit l'acquisition, la perception des droits de vicomté était « incertaine et précaire ». Elle ne manquait pas cependant d'une certaine importance, puisque le Régisseur nommé fut astreint à fournir une caution solvable de 5,000 livres, et qu'il lui fut alloué un traitement annuel de 300 livres. Il devait en outre avoir un commis aux expéditions, au traitement de 150 livres, et un employé chargé de la perception dans les foires et marchés, avec 120 livres d'appointements. Un registre, paraphé par l'administration devait être ouvert pour y inscrire les recettes et les dépenses, et le régisseur était astreint à rendre un compte annuel. Tout cela serait fort intéressant pour l'histoire du commerce local; et nous ne saurions trop regretter que la voracité du Temps (*tempus edax*) ait fait disparaître les documents qui s'y rapportent. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

(*Impartial*, 31 décembre 1870).

---

31 décembre 1893.

M. L'ABBÉ DANIEL HAIGNERÉ.

Dans un humble presbytère de campagne, dans un des plus petits villages de l'arrondissement de Boulogne, vient de mourir un ecclésiastique dont la science eût fait honneur à un chef-lieu de diocèse et n'aurait pas déparé les académies d'une capitale.

Monsieur l'abbé Daniel Haigneré est décédé mercredi matin, 13 décembre 1893, quelques jours avant d'atteindre sa soixante-neuvième année, dans sa cure de Le Wast, à l'ombre du porche roman du prieuré fondé par la pieuse mère de Godefroi de Bouillon, Sainte Ide, dont il avait entrepris d'écrire l'histoire sur des documents nouveaux.

Dire de lui que son existence entière a été une vie d'étude et de travail paraîtrait un banal lieu commun aux rares amis qui lui survivent et n'ont pas oublié toute

(1) Nous avons recueilli à la vente de la Bibliothèque de M. de Bazinghen un *Mémoire* fort intéressant, non daté ni signé, sur *la nature et la quotité des anciens droits de Vicomté*, avec un tableau des droits qui se percevaient à Boulogne, 42 pp. in-folio.

Comme ce mémoire est fait pour le maire et les échevins contre le sieur Martinet, fermier de la Vicomté, nous ne croyons pas nous tromper en l'attribuant à Me Nicolas Latteux, avocat de la ville, auteur de nombreux mémoires du même genre. A. R.

sa longue carrière. Tenter de l'établir ici et aujourd'hui, pièces en main et d'une manière digne de lui, est une tâche trop lourde pour la main d'un contemporain accablé de douleur et atteint par les infirmités de l'âge.

Cette œuvre sera sans nul doute composée par quelque jeune savant à qui il aura servi de guide et de modèle et qui se fera gloire en la racontant avec tous les détails qu'elle comporte.

Il montrera comment cet enfant de petits campagnards boulonnais a pu, par ses qualités natives, par son infatigable assiduité à l'étude, par son amour de la science et par son affection innée pour le pays qui l'avait vu naître, prendre peu à peu rang parmi les maîtres, devenir le chef incontesté de tous ceux qui ont travaillé à constituer l'histoire de Boulogne, et se créer une durable renommée qui dépasse les limites, non pas seulement de l'antique Comté, mais de la France.

En quittant son village de Bellebrune, le pauvre petit paysan, muni du plus mince bagage élémentaire, fut admis dans l'Institution Haffreingue qui, depuis la fin de 1815, était installée dans le palais des évêques de Boulogne et dans les ruines de la Cathédrale démolie par la Bande Noire.

Bientôt et rapidement l'élève passa maître; le maître devint professeur; le professeur de rhétorique ne tarda pas à devenir conseiller et secrétaire et à remplir un rôle actif, continu, sans cesse varié, toujours heureux, dans les multiples événements qui se succédèrent dans la maison d'instruction et dans la nouvelle basilique reconstruite.

Ses conseils étaient recherchés et son concours accordé sans limites dans toutes les œuvres qui se rattachaient de près ou de loin à la Maison Mère, son *Alma Mater*, ou aux projets de Mgr Haffreingue. Par lui a été fouillée, reconnue et décrite la crypte contemporaine de l'occupation romaine; — par lui, constitués et rédigés les mémoires relatifs au rétablissement dans notre ville de l'évêché des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; — par lui, organisées les cérémonies du pèlerinage renouvelé à Notre-Dame; — par lui, restitué le type de la couronne murale qui décore sa tête, etc., etc.

Sa main est partout; si elle ne paraît pas, c'est qu'une fois son idée présentée et acceptée, il savait, avec un absolu désintéressement et avec une humilité rare dans une nature vive, sanguine et impressionnable, laisser les apparences et les honneurs à ses chefs hiérarchiques ou accidentels, se contentant du témoignage de sa conscience d'inspirateur et des témoignages discrets de ses amis.

Les intérêts et les choses ecclésiastiques ne suffisaient pas à l'énergie et à la curiosité de l'historien et de l'archéologue. L'étude approfondie des archives boulonnaises qu'il recherchait et poursuivait en France et à l'étranger avec autant de flair que de persévérance, fit bientôt de lui un maître autorisé dans la science historique de toute notre région: les innombrables secrets qu'il leur arrachait d'un bout de l'Europe à l'autre, lui fournissaient la matière première des innombrables travaux qui jalonnaient sa vie de points lumineux et brillants.

Livres, brochures, plaquettes et notes n'ont cessé de paraître à de courts intervalles depuis les premiers jours de son adolescence jusqu'à la veille de sa mort.

La première en date dont j'ai conservé le souvenir, remonte à l'année 1848: elle est relative à l'église de Crémarest; la dernière, qui a été lue dans la séance de la Société Académique de Boulogne dont il était Secrétaire Perpétuel, et qui est relative à l'antique et vénérée statue de Notre-Dame de Boulogne, a été présentée le jeudi 7 décembre 1893, lorsque déjà les premières affres de sa prochaine dissolution avaient jeté leur ombre sur sa noble intelligence.

Entre ces deux dates extrêmes séparées par près d'un demi-siècle de travaux ininterrompus, combien de publications sont venues signaler la richesse de sa science, la variété de ses études, la valeur de sa méthode, la sévérité consciencieuse de sa critique et la hauteur de ses vues ! Elles parcourent toute une gamme de sujets dont Boulogne est la dominante, et constituent en quelque sorte une encyclopédie sur Boulogne ecclésiastique, politique, civil et archéologique, depuis les temps les plus reculés où son nom a laissé sa trace,— annexe et complément indispensable de tous les écrits qui ont touché à l'un quelconque des points de son histoire.

Ce n'est ni l'occasion, ni le lieu de présenter, même sommairement, un aperçu des livres, petits ou gros, qu'il a écrits; pour lui rendre justice, il faudrait lui consacrer une biographie complète comme celle qu'il a consacrée à la vie et aux travaux de son ami et collègue, M. F. Morand, ou, mieux encore, vu l'ampleur du sujet, comme celle dans laquelle il a raconté la vie et étudié les œuvres de Mgr François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, qui fut couronnée en 1857 par l'Académie d'Arras.

Aligner, à la suite du maigre récit des événements de la vie d'un professeur, d'un archiviste, d'un vicaire, d'un curé de campagne, les titres de quelques deux cents publications, serait œuvre aussi peu profitable que possible, excepté pour des collectionneurs : ce catalogue ne prouverait pas grand'chose pour établir la valeur scientifique de celui qui en fut l'auteur.

C'est à peine s'il y aurait un semblant d'intérêt à mettre en vedette les titres de ceux de ses travaux auxquels des Sociétés savantes et l'Académie Française ont décerné des médailles et des prix; par exemple, les trois gros volumes, — tout écourtés qu'ils ont été par des motifs qui n'avaient rien de scientifique, — qu'il écrivit sur l'histoire et l'archéologie de notre arrondissement pour la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais; ils sont devenus classiques, non-seulement parmi nous, mais encore à l'étranger, ainsi que l'écrivait, il y a quelques mois à peine, le Président de l'Institut Archéologique de Londres. Les ouvrages seuls feront foi et donneront l'étiage de la valeur de leur auteur auprès de ceux que ces questions intéressent sincèrement.

On trouverait encore une preuve de l'estime dans laquelle il était tenu par les juges les plus compétents, en compulsant les diplômes de membre actif ou de correspondant que de nombreuses sociétés s'étaient fait un honneur de lui accorder. La liste en serait longue: je n'en citerai qu'une seule; la Société des Antiquaires de la Morinie l'a choisi comme éditeur d'une œuvre monumentale, *les Chartes de Saint-Bertin*, publiées sous le patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Deux volumes de dimensions et d'une

érudition bénédictines ont déjà paru; ils ont été suivis de deux fascicules; un troisième qui doit compléter le tome III est sous presse. Le monument auquel il a donné les dernières années de sa vie restera inachevé: la maladie et la mort en ont disposé ainsi (1)!

Les témoignages officiels et publics de son autorité se complètent par la déférence personnelle, directe, spontanée dont il était entouré dans les grandes assises de la science historique; à Paris dans les réunions annuelles de la Sorbonne, à Bruxelles dans les sessions périodiques de la Fédération, à Canterbury dans la visite faite par la Société française, on voyait l'abbé D. Haigneré marchant de pair avec les plus hautes personnalités et accueilli comme un juge et un conseiller.

Au milieu de tant d'occupations et de publications, l'antiquaire n'a négligé aucune occasion de poursuivre dans le sol même de la Morinie des recherches qui ne le cèdent point par leur intérêt et leur importance à celles qu'il avait entreprises avec des succès éclatants dans les parchemins des dépôts d'archives et dans les feuillets jaunis des paperasses du temps passé.

C'était un archéologue de premier ordre; non moins que ses livres, les vitrines de notre Musée communal en contiennent la preuve incontestable. Les fouilles qu'il a exécutées à Brèquerecque et dans le Vieil-Atre, cette mine inépuisable d'antiquités gallo-romaines, ont fourni un trésor de verreries, de céramique décorée et d'ornements de tout genre qui signalent cette collection à l'étude et à l'admiration des spécialistes. Celles des cimetières francs d'Echinghen, de Pincthun, du Pont-Feuillet et d'Hardenthun ne furent pas moins fructueuses; elles sont célèbres par les admirables spécimens d'orfèvrerie mérovingienne et par tout l'arsenal d'armes qui en proviennent.

Si nos vitrines ne montrent pas le résultat de ses fouilles de Waben, les registres du tribunal civil de Montreuil et les mémoires de M. l'abbé D. Haigneré conservent toute cette étrange histoire; les curieux d'antiquités savent dans quelle salle du Louvre et de St-Germain ils peuvent aller les admirer et les regretter.

Les descriptions que l'infatigable « fouilleur » en a publiées, ses études sur les églises, les édifices religieux et les institutions religieuses du pays boulonnais, sa notice sur le précieux monument funéraire du comte Mathieu d'Alsace et tant d'autres travaux frappés au bon coin, témoignent de l'ampleur de ses recherches; aussi sa renommée et sa position semblaient-elles établies sur des bases inébranlables, et l'on eût cru pouvoir lui prédire en toute sécurité une existence heureuse jusqu'à son dernier jour, honorée, active et de tous points conforme à ses goûts et à ses prédilections.

Au lendemain de l'horrible guerre de 1870, la politique bouleversa toute cette flatteuse perspective; des polémiques de presse n'en laissèrent pas pierre sur

(1) Depuis, grâce au dévouement de M. l'abbé Bled et de MM. Deschamps de Pas qui ont assumé la lourde charge de continuer ce gigantesque travail, le tome III s'est terminé et le IVe va s'achever sous peu. Au nom des Boulonnais nous leur dirons : Merci ! pour le grand service rendu à l'histoire du pays.

A. de R.

pierre. Il fallut tout-à-coup dire adieu au cabinet des archives, aux galeries du musée, aux champs de fouilles, aux études favorites, à la ville aimée et aux amis des anciens jours. Il fallut prendre la route de l'exil et recommencer, aux approches de la cinquantième année, une existence nouvelle, celle d'un curé desservant, relégué dans le village de Menneville, isolé, perdu entre falaise, forêt et cressonnières, dans un presbytère accessible par une planche qui traversait un ruisseau dont les crues subites venaient de temps en temps envahir la salle carrelée et baigner le pied des précieux in-folios de sa bibliothèque; et le sauvetage s'opérait anxieusement sur les hauts patins ferrés qui étaient indispensables pour les courses ministérielles à travers les boues tenaces et traîtresses de l'interminable paroisse.

Combien d'années dura ce supplice et combien fut poignant le désespoir d'une révolution aussi cruelle qu'imméritée, je n'essaierai pas de le dire, ni devant quelles affectueuses instances le pauvre exilé reprit peu à peu possession de lui-même, et consentit à rouvrir un livre, à reprendre une plume et à donner signe de vie active dans le monde des historiens. Quelques distinctions tardives vinrent lui apporter une goutte de baume et calmer les souffrances de son cœur ulcéré, mais silencieux. Bientôt de nouvelles déceptions administratives ravivèrent une blessure mal fermée, et tout l'organisme s'en ressentit dans ses fibres les plus intimes. Un rétablissement de santé devenait impossible dans un climat qui lui était contraire; la sentence de bannissement portée depuis si longtemps contre lui ne fut modifiée que lorsqu'il fut démontré qu'il y avait là une question de vie ou de mort à courte échéance.

Il quitta donc Menneville à temps pour n'y pas mourir. Ce fut avec bonheur qu'il fut accueilli par le village de Le Wast qui voyait en lui presque un enfant du pays, que chacun de ses nouveaux paroissiens connaissait, aimait, honorait.

Là, loin de toutes ses anciennes ressources scientifiques, loin de ses vieux amis, dans une localité inaccessible, sauf moyennant un véritable voyage, il fit de son mieux pour s'accommoder aux conditions de sa nouvelle existence. Saint Bertin et Sainte Ide furent ses principales préoccupations littéraires; la Société Académique de Boulogne, la Société des Antiquaires de la Morinie, et les nombreuses revues locales auxquelles il collaborait, reçurent, comme avant la catastrophe, de nouveaux témoignages de son activité.

C'étaient hélas! les dernières lueurs d'une lampe qui allait bientôt s'éteindre.

La mort approchait; elle marquait, par des indices certains, les ravages souterrains qu'elle faisait dans une constitution débilitée par les déceptions et les déboires, profondément atteinte dans sa source.

Il lutta tant que ses forces diminuées le lui permirent; il mourut fidèle à ses chères études, qui avaient successivement été le but de son ambition, la joie de sa maturité, et qui lui permettaient d'oublier parfois combien son sort avait été dur.

Adieu, mon pauvre et cher Abbé; reposez en paix dans la tombe autour de laquelle vos amis, plus heureux que moi, sont groupés au moment où je vous adresse mes adieux! Adieu! V. J. Vaillant.

Boulogne-sur-mer, 16 décembre 1893.

(*Impartial*, 16 décembre 1893)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Inscription commémorative érigée dans le Dôme de Boulogne, par la Société Académique à la mémoire de M. l'Abbé Haigneré, secrétaire perpétuel et historien de Notre-Dame,

1896

IERÉ

ıte la
.rchi-
ption
ir de

ıt au
que
ı au
fon-

la
le

ous
'en
ıts
la

Inscription commémorative érigée dans le dôme de Boulogne, par la Société Académique à la mémoire de M. l'Abbé Haigneré, secrétaire perpétuel et historien de Notre-Dame,

1896

NERÉ

ute la
archi-
iption
ir de

et au
s que
dû au
Mon-

r la
l le

ous
'en
nts
la

Inscription commémorative érigée dans le Dôme de Boulogne, par la Société Académique à la mémoire de M. l'Abbé Haigneré, secrétaire perpétuel et historien de Notre-Dame,

1896

31 décembre 1898.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE M. LE CHANOINE HAIGNERÉ A NOTRE-DAME.

Malgré le rapport embarrassé et sournois (du 3 oct. 1894) où perce toute la malveillance et la rancune du secrétaire-général Bénard contre l'ancien archiviste, la Société Académique adoptait à l'unanimité, le 22 avril 1896, l'inscription *in memoriam* que nous proposions de placer dans la cathédrale en souvenir de l'historien de Notre-Dame.

Nous offrons ici nos remerciements les plus sincères à M. l'Archiprêtre et au Conseil de fabrique qui ont consenti à laisser mettre sous le dôme, aussi près que possible du monument de Mgr Haffreingue, ce modeste *memento* bien dû au secrétaire, dont la plume a, pendant trente ans au moins, rendu à l'œuvre de Monseigneur d'innombrables services.

Dans le cadre qui entoure cette inscription, nous avons voulu rappeler la Vierge légendaire et les principales lignes du portail du Wast, près duquel le regretté chanoine repose *in æternum*.

Non content d'avoir fait exécuter ce petit monument en pierre et marbre, nous l'avons fait reproduire en héliogravure, parceque l'expérience nous a montré qu'en « notre doux pays de France » le papier dure plus que la pierre. Tiré à deux cents exemplaires, il aura ainsi plus de chances d'échapper à la destruction, lors de la prochaine tourmente.

A. DE ROSNY.

ERRATA ET ADDENDA.

TOME PREMIER.

Pages

20 L'article du 6 janvier, qui paraît oublié, est réuni à celui du 20.

44 Ligne 7, miracvlevse, *lire :* miraculeuse. A la fin de l'article, *ajouter :* extrait de l'*Almanach de Boulogne* 1867.

51 Titre, *lire :* Système nouveau *de* plain-chant.

64 A la fin, *ajouter :* extrait de l'*Impartial* du 14 janvier 1871.

79 *Bibliographie II,* n° 124, *lire :* 121.

83 Titre, *lire :* Bienfaits de la Convention : famine.

108 Ligne 22 : (2) Cette ordonnance de 1695 se trouve dans le Registre G 3, Evéché de Boulogne, Arch. du Pas-de-Calais.

136 EN ΘΕΩΖΗΣΗΣ, *lire :* EN ΘΕΩ ΖΗΣΗΣ.

136 Ajouter à la note : t. II, p. 256.

142 Ligne 3, *mettre :* après le mot écusson, un :

194 1re ligne, 1er mot : l'heure au lieu de : 'heure

Pages

194 Ligne 26, fermer les ».

196 Ligne 6, id.

199 Ligne 7, resisté, *lire :* résisté.

215 Ligne 24, abbé Butiaux... voir au 2 octobre, t. III, p. 127.

257 Ligne 10, 1851, *lire :* 1861.

258 Ligne 6, Votre préface le fait..., *lire :* les fait...

270 Ligne 16 (2). Depuis l'impression de cet article, nous avons rencontré dans un fragment de *compte de l'hostellerie en 1563,* le nom d'un chapelain qui doit être mis avant Jehan du Bur : c'est un nommé Jehan Godou ou Godon qui, à cette date et en qualité de curé, fait marché d'un septier et demi de bled.

275 Ligne 21, Construction du Monthulin...

Jean, sgr d'Estrées, de Valieu ? et de Cœuvres, capitaine de la garde de M. le Dauphin, reçoit le 24 septembre 1545 commission pour faire fortifier le Monthulin. — Le 10 septembre 1559, le roi François II le confirme comme capitaine du *Chastel* de Monthulin. — Le 14 juin 1568, il reçoit ordre d'établir une garnison de vingt soldats pour la garde du dit château. (P. Anselme, t. VIII, p. 179.)

Dom Ducrocq raconte qu'Henri II fit construire le fort en 1545 après avoir donné plusieurs bois en échange de l'ancien château « à René de Mailly, ch^r^, cap^ne^ de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Montreuil : (celui-ci) avoit acheté le vieux château 4,200 livres d'Arthur de Pont Le Bourg, esc^r^, s^r^ de Biache, mari de d^lle^ Jeanne de Manneville, dame dudit château ; mais il n'en a point joui d'autant que le Roy voulut avoir ce fief et ces terres qui faisoient partie de cet ancien château pour y en bastir et y joindre un nouveau... »

283 Remplacer le premier paragraphe de la note par celui-ci : « Et cependant depuis Jean de Créquy, sénéchal en 1460, tous les titulaires prennent les titres de capitaine, sénéchal et gouverneur. Tels Philippe de Crèvecœur, s^r^ d'Esquerdes en 1474, Louis de la Fayette en 1522, Antoine de la Fayette en 1524, Oudart du Biez de 1524 à 1533, Jean du Biez, s^r^ de Bécourt, en 1533, Jean d'Estrées en 1551 et Antoine d'Estrées en 1576.

284 Ajouter à la note 2, finissant p. 284 :

« Jean d'Estrées n'a jamais commandé les armées... » Comment est-il donc parvenu au grade supérieur de Grand Maître de l'Artillerie de France ? Le P. Anselme dit « qu'il a rendu des services considérables au roi François Ier dans toutes ses guerres ainsi qu'aux rois Henri II, François II et Charles IX ». Quant à Antoine d'Estrées, ce n'est pas en présidant les audiences de la sénéchaussée qu'il gagna ses éperons de capitaine de cinquante hommes d'armes, ni qu'il fut nommé Gouverneur de la Fère, de Paris et de l'Isle de France : sa nomination à la maitrise générale de l'Artillerie (1er août 1569) ne lui a pas été envoyée à la sénéchaussée, mais lorsqu'il était au siège de la Fère, etc., etc. A. R.

294 Les Cordeliers, *ajouter* à la fin : *Almanach* de 1866,

Pages

318 Note, ligne 20, côté escarpée, *lire :* côte escarpée.

339 Note à ajouter à l'article *Perrochel* (1). Voir le Tableau Généalogique de la famille PERROCHEL dans le tome XVI des *Mém. de la Soc. Acad.*, p. 456-57.

393 Ligne 9, M. C. Deshaines, *lire :* Dehaisnes.

445 Tableau généalogique des Dixmude, dernière ligne, 1890, *lire :* 1870.

474 Ligne 18, à Soins-Martin-Choquel, *lire* : Saint-...

499 6 lignes avant la fin, commodément, *lire :* commodement...

506 Ajouter cette note à l'avant-dernière ligne, « le premier curé ». (3) Avant lui on rencontre : Jehan du Rieu, prêtre, vice-gérant de la cure de Nº Dº de Boullongne, 17 août 1510, et Andrieu Le Mattre, vice-curé, le 3 juillet 1528. (*Testament de Robert Roussel, sr de la Cauchie.*)

TOME II.

44 Vers 3, La sus ou thron, *lire* : throne...

49 Depuis l'impression du *Lay de Notre-Dame*, il est passé en vente un manuscrit contenant une troisième version de cette poésie : comme les variantes sont nombreuses, nous allons en donner le texte complet, que nous avons pu collationner avec les nôtres, grâce à l'aimable complaisance du libraire, M. Porquet.

I

Royne qui feustes hault mise
Et assise
La sus ou throne divin
En ceste belle vostre eglise
Sans faintise
Suis venu à cest matin
Comme vostre pelerin
Chief enclin
Humblement je vous presente
Mon ame et mon corps afin
Qu'à ma fin
Vous veuillez estre presente.

II

Glorieuse debonnaire
Exemplaire
De parfaicte charité
Vers vous je me vieng retraire
Car fortraire
Veuil mon cuer de vanité.
Helas, Vierge, j'ay esté
Maint esté
Et maint yver sans bien faire
L'anemy m'a enorté
Et tempté
Pour moy en enfer attraire.

III

Jay faict balades d'amours
Que mes jours
Ay emploïez et mon temps
Et ces complaintes de plours
Et dolours
Comme font ces faulx amans.
Vierge je suis repentans
Et dolens
Pour ce vous offre mon lay
En priant que confortans
Et aidans
Me soiez quant je mourray.

IV

Très souveraine princesse
Je confesse

Que dès que j'eu congnoissance
Jay faict folie en jeunesce
Par simplesce
En toute vaine plaisance;
Bien doy en vraye esperance
Sans doubtance
Requerir vostre confort
Que j'aye de repentance
Habondance
Devant que je seuffre mort.

V

Je suis des mauvais le pire
Pour brief dire
Car tout mon entendement
A pecher et à mal dire
Et sempire
De jour en jour grandement
Quand je y pense fermement
Vrayement
Je ne scay mais que je face
Sinon de plourer souvent
Humblement
Devant vostre doulce face.

VI

D'orgueil ne m'excuse mie
Ne denvie
D'avarice ne de luxure,
Non fais-je de gloutonnie
Dont souillie
Est mon ame oultre mesure.
Par yre ay-je fait maint injure
Laide et dure
Par attide et negligence
Ay mis m'ame en adventure
Vierge pure
Si vous n'y mettez deffense.

VII

Raconter je ne pourroye
Ne sçauroye
Les pechiés dont j'ay tant faiz
Et se dire les pouoye
Ou vouloye
Je n'auroye fait huy maiz
Et non auroye-je jamaiz.
Sy men taiz.
Je vous supplye Vierge Mere
Que veuillez faire ma paix
Des meffaiz
Que j'ay faits vers Dieu mon pere.

VIII

Souveraine et haulte Dame
Sans nul blasme
A vous doit-on recourir
Pour sauver le corps et l'ame
De la flamme
Que nous devons tous cremir
Chascun doit avoir desir
D'obéir
A vous gracieuse et belle
Car tout bien et tout plaisir
Peut sentir
Le vray cuer qui vous appelle.

IX

Tres souveraine fontaine
Claire et saine
Et vraye estoile de mer
Esperance très certaine
D'amour plaine
Pour pescheurs resconforter
Ou me pourray-je bouter
Pour sauver
Quand Dieu jugier nous vouldra ?
Qui me pourra conforter
N'asseurer
Vierge, quant ce jour vendra ?

X

Helas Dame que diront
Que feront
Pescheurs a celle journée ?
Car les anges trembleront

Quant orront
La sentence redoubtée,
Lors serez Vierge honnourée
Esplourée
Devant Dieu à jointes mains
En disant « Doulce portée
Très amée,
Ayez pitié des humains. »

XI

Lors ny vauldra lamenter
Ne plourer
Helas, ce sera trop tart !
Là me verray accuser,
D'excuser
Il n'y aura nul regart.
L'anemy querra sa part
Par son art
Et vouldra meme emporter
En enfer qui tousiours art
Sans depart,
Dieux quelle angoisse à passer !

XII

Helas doncques que feray ?
Ou iray
A ce jour horrible, fier ?
A vous dame me rendray
Et diray
Que suis vostre prisonnier ;
A vous me doy ralier
Et fier
Ou vous estes tant benine
Que ne porriez laissier
N'oublier
Cellui qui vers vous s'incline.

XIII

Pour ce dame au cuer piteux
Paoureux
Comme tout desconsortez
Dolent, pensif, peu joyeux
Angoisseux
A vous me suis presentez
Afin que me regardez
Et gardez
A ce jour espouentable
Mon ame et sains cieulx mectez
Et sauuez
En la gloire pardurable.

Amen.

Extrait des *Heures de Jean Talbot*, mss. du xve siècle. Cette pièce est transcrite sur trois feuillets ajoutés en tête du volume. Biblioth. Firmin Didot, n° 191 et Catalogue de vente par M. Ch. Porquet, juin 1899, n° 1.

Pages

69 Dernier vers de la note, Ja la moie n'est d'or, *lire :* n'ert d'or.
102 Ligne 1, compagnes, *lire :* campagnes.
123 Nous avons été induit en erreur en attribuant la signature « un excursionniste » à M. l'abbé Haigneré. Cet article, comme celui signé « Viator secundus » est sorti de la plume de M. V.-J. Vaillant.
129 Note, ligne 1, un œnochoé, *lire :* une œnochoé.
134 Fin du 3e paragraphe, fermer les ».
154 Ligne 2, altaria descentes, *lire :* decentes.
161 Ligne 3, ωσ mettre un ς (sigma de fin).
164 Ligne 10, partà le terre, *lire :* part à le terre.
173 Ligne 3, l'hôtel Torlonia, *lire :* l'autel...
178 Avant-dernière ligne, qn'on, *lire :* qu'on cherche...
200 Ligne 21, J'en joints, *lire :* J'en joins.
201 Ligne 1, canuerit, *lire :* caruerit.

Pages

206 Ligne 14, au chel cousu, *lire :* au chef cousu...
232 Ligne 24, pocula, coupes de vin, *lire :* quennes de vin.
233 Ligne 32, en châssés, *lire :* enchâssés.
239 Ligne 15, frees, *lire :* freres.
264 Ligne 2, voitures de glaces, *lire :* glace.
266 Ligne 7, xtra tempora, *lire* : extra...
275 Ligne 23, Il voit veu, *lire* : il avoit veu.
276 Ligne 2, dernier mot, ave q, *lire* : avecq.
301 Avant-dernière ligne, qne, *lire* : que.
» Dernière ligne, le notice, *lire* : la notice.
318 Croix Reliquaire. Malgré toutes les recherches faites dans les recueils d'archéologie religieuse, nous n'avions rien trouvé qui put servir à nous guider dans la description et à fixer la date de cette précieuse relique. Près d'un an après l'impression de notre petite note, quelle n'a pas été notre surprise de rencontrer chez un marchand de gravures deux phototypies représentant cette même croix ! En consultant le Bulletin archéologique (1891, p. 80), dont elles portaient l'extrait, nous avons été plus qu'étonnés d'y voir un article très complet de M. Georges Durand, archiviste de la Somme. Je me fais un devoir et un plaisir de le signaler aux curieux et les prie de s'y reporter de préférence au mien.
320 Ligne 27, Bellemaire, *lire* : Belle, maire.
341 Ligne 4, c'étoit, *lire* : c'était.
356 Ajouter *in fine* : Bibliographie, I, 101viii.
361 Ligne 32, régiment de la Vielle-Marine, *lire* : Vieille-Marine.
381 Ligne 14, c'est lundi matin, *ajouter* : 30 juillet.
411 Note, ligne 1, vers le mois, *supprimer* la virgule.
» » » 2, rédacteur sordinaires, *lire* : rédacteurs ordinaires.
» » » 9, vr ie, *lire* : vraie.
» » » 14, 1563, *lire* : 1503.
» » » 22, naturel ement, *lire* : naturellement.
412 Ligne 8, n'a-t il, *lire* : n'a-t-il.
414 Ligne 14, que César ce soit, *lire* : se soit.
419 Ligne 30, ct c'est, *lire* : et c'est.
422 Ligne 20, nspecteur général, *lire* : inspecteur.
423 Dernière ligne, duport de, *lire* : du port de.
427 Titre VIII, Franœ, *lire* : France.
438 Ligne 31, le voie de, *lire* : la voie de.
» Note, oxonii, *lire* : Oxonii.
» » pp. xxxii-xxxiii, *lire* : xl.
439 Ligne 25, le passsge des, *lire* : le passage des...
450 Ligne avant-dernière, for a supposition, *lire* : for by a supposition.
452 Ligne 7, Robert, Wace, *effacer* la virgule.
» (Chap.) XVII, *lire* : XVIII.

Pages

455 Avant-dernière ligne ναύσταθμο ς qui, *lire* : ναύσταθμος qui.

461 Trois lignes avant la fin, Sinius Itius, *lire* : Sinus Itius.

TOME III.

10 Boucquinghen, 4 septembre 1887, *lire* : 1556.

16 6 septembre, *ajouter* : 1887.

58 Ligne 12, la populatiou, *lire* : population.

76 Ligne 24, le mouvcment, *lire* : le mouvement.

77 Rue du Cloître, *ajouter* : (30 septembre 1898).

78 Ligne 26, avant 1703, voir la rectification, note de la page 370.

99 *Lire* : 93.

112 Ligne 22, dans l'églises des, *lire* : l'église des.

140 Ligne 27, les *nouvelles*, lire : les *Nouvelles*.

143 Ligne 21, de songlanage, *lire* : de son glanage.

175 Ligne 2, cundred de Stinsford, *lire* : hundred de...

» » 6, *ajouter* : Un siècle plus tard, en 1313, sous Edouard II, le prieuré du Wast conservait en Angleterre ses domaines de Bockhampton et de Winterbourne-Monkton. Les *Diffinitiones capituli generalis Cluniacensis* de M. Morand, rapportent en effet, parmi les *diffinitiones Francie*, n° xx, p. 15, que le prieur avait été réprimandé pour avoir aliéné à un écuyer les vingt livres de rente que la maison y possédait. (V. J. V.)

217 Ligne 29, d'Isque-de-Gouy, lire d'Isque-de Gouy.

240 Ligne 9, *ajouter* : (Voir le tableau généalogique des Roussel, cy annexé).

248 Ligne 10, *Bibl. de M. Hermant*, *ajouter* : aujourd'hui *Bibl. A. de Rosny*. La confrérie de Jésus-Flagellé contient une Epître dédicatoire par J. Dausque à Mgr Le Tonnelier de Breteuil.

3° Le mandement de 1683 a été donné en grande partie par M. l'abbé Lefebvre dans *Les Huguenots et la Ligue*, pp. 224-226.

8° M. l'abbé Bled ayant eu la complaisance, dont nous le remercions vivement, de relever pour nous le titre exact à la Bibliothèque de Saint-Omer, nous pouvons le donner in-extenso. — *Mandement et statuts synodaux* de Mgr l'Ill^me^ et Rév^me^ Claude par la grace de Dieu évêque de Boulogne, con^er^ du Roy en tous ses conseils, publiez dans le Synode tenu le 3e du mois de juillet 1686. A Boulogne, chez P. Battut, 1686, p^t^ in-4°, 38 pp.

261 *A ajouter* : Note sur les doyens de Bléquin. — Le doyenné d'Helfaut s'étant trouvé décapité par la partition du diocèse de Thérouanne, faite à Aire en 1559, Bléquin, qui se trouvait en tête de la liste des paroisses de ce doyenné attribuées au diocèse de Boulogne, fut naturellement choisi pour donner son nom à la circonscription nouvelle, tronçon de l'ancienne, auquel on ajouta Quelmes de l'ancien doyenné d'Alquines, Esquerdes, Roquetoire et Rebecq de l'ancien doyenné d'Arques, et Dennebreucq, secours de Reclinghem.

Pages

Toutes ces paroisses appartenaient à l'Archidiaconé d'Artois du diocèse de Thérouanne. Elles furent dès lors attribuées à l'archidiaconé de Flandre du diocèse de Boulogne.

Les curés qui furent doyens de Bléquin sont :

1° Jean Lefebvre, curé et doyen en 1576, qui sortit de sa cure par résignation en 1587 pour aller je ne sais où ;

(Lacune jusqu'à 1676).

2° Hubert Chrestien, curé de Delettes, doyen le 14 mars 1676 ;

3° Pierre Capelle, curé de Dohem en 1651, doyen le 10 juillet 1682;

4° Antoine Lorette ou Laurette, curé de Radinghem en 1675, mort en 1714 ;

5° Jean-François Dubuisson, d'Herbelles, curé de Beaurainville en 1700 ; de Tubersent en 1707, d'Herbelles en 1710, de Coyecques en 1716-1741, doyen le 7 novembre 1714;

6° Nicolas Prevost, natif d'Hautmesnil, prêtre en 1709, curé d'Alquines en 1712, de Roquetoire en 1714, y meurt en 1753, doyen le 9 mars 1718 ;

7° Pierre-André Cossart, d'Auchel, prêtre de 1725, curé de Contes en 1735, doyen de Vieil-Hesdin, curé de Roquetoire et doyen de Bléquin du 19 mars 1753 jusqu'à sa mort en 1766 ;

8° Augustin-Norbert Ansel, de Coyecques, prêtre de 1737, curé de Wavrans et Elne en 1746, succéda à M. Cossart vers 1766 ;

9° Augustin Prevost, curé de Wismes en 1763, doyen probablement à partir de 1771. Curé de Renty en 1776, doyen du district de Fauquembergues le 17 avril 1787, ne prêta point le serment et mourut en 1803 ;

10° Philémon-Joseph Prevost, de Nuncq, curé de Blangy en 1751, de Quiestède en 1772, doyen du district de Vieil-Hesdin 1754, puis de celui de Bléquin 20 janvier 1777. C'est le dernier doyen ; il ne prêta point le serment. Je ne sais ni où ni quand il mourut.

Menneville, 1883. D. Haignéré.

316 N. Bouchard, 26 novembre 1651, *lire* : 1851.

323 M. Marguet, ligne 3, 1858, *lire* : 1848.

339 Ligne 7, *ecclsiæ*, *lire* : *ecclesiæ*.

369 Ligne 23, le Membourg ou Menubourg ; mauvaise lecture pour le Nieubourg.

422 et 423 Giraux-Sannier : Giraux étant un prénom il faut supprimer le -.

439 Avant-dernière ligne, vice-general, *lire* : vic. general.

440 N° 8, Daniel-Mochet, supprimer le -.

499 Ligne 32, avait dit lui-même : l'autel, *lire* : « l'autel.

A. R

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARTICLES

Années	
1212, 13 octobre.	Eustache le Moine, seigneur de Swaffham, III, p. 173.
1239, 4 décembre.	Un souvenir de Mahaut, comtesse de Boulogne, à Cambronne-lès-Clermont, III, 384.
1244, 3 juin.	Qu'était-ce que : Deus omnium ?, II, 117.
1262, 18 juillet.	Don à la maladrerie de la Madeleine, II, 312.
1269.	Sceau du mayeur de Boulogne, I, 8.
1304, 10 juin.	Vente de terres à Parenty, II, 163.
1315.	Sceau et contre-sceau de Notre-Dame de Boulogne, I, 261.
1323, 11 juillet.	Vente de trois faux et demie de pré à Saint-Josse, II, 282.
1338, 2 juillet.	Document boulonnais sur l'usage de la poudre à canon, II, 241.
1341, 24 mai.	Etablissement d'une foire et d'un marché à Sac-Riquier, II, 81.
1374.	Sceau de Notre-Dame de Boulogne, II, 1.
1376 et 1407.	Sceaux de Boulogne, II, 66.
1392, 25 décembre.	Vente de terre à Ecames, III, 475.
XIVe siècle.	Enseigne de pèlerinage, I, 141.
» »	Sainte Yde, prose rimée, I, 454.
» »	Enseigne de pèlerinage (Van Robais), II, 236.
1427, 15 novembre.	Documents sur l'église d'Isque, III, 287.
1459, 9 novembre.	Les chiens du château (et la chienne-avaine), III, 275.
XVe siècle (vers 1460).	Lai en l'honneur de la Vierge, II, 41, III, 511.
1482.	Sceau du mayeur : sceau Martin, III, 1.
1492, 2 août.	Guillaume de Houpelande, II, 382.
XVe siècle.	Enseigne de pèlerinage (sachet), I, 288.
» »	» (broche), I, 393.
» »	» broche, I, 412.
» »	» broche ? I, 536.
» »	» sachet, II, 380.
» »	» (fragment) II, 491.
» »	Arrivée de Notre-Dame à Boulogne, I, 1, III, 412.

Années

(1507), 2 septembre. Jehan Molinet, III, 8.
1514, 30 septembre. Réception solennelle de Marie d'Angleterre à Boulogne, III, 71.
1517-1775. L'hôtel des Coquelets, II, 561.
1532, 21 octobre. Entrevue de François Ier et de Henri VIII à Boulogne, III, 190.
1546-48, 22 février. The cytadell, I, 229.
1550, 1er novembre. Charte de fondation de l'église de Saint-Martin, III, 241.
1551, 27 février. Défense de couvrir en paille, I, 257.
» 8 mai. Archers, II, 28.
1552, 15 janvier. Le maximum, I, 67.
» 10 décembre. Arche de la Porte-Gayole, III, 418.
1553, 30 juillet. Lettre d'Henry II : les chanoines de Thérouanne à Boulogne, II, 375.
1555, 6 août. Le Grand-hostel, II, 404.
1556, 4 septembre. Hôtel de Bouquinghen, III, 10.
1563, 2 mars. Hôpital de Saint-Inglevert, I, 272.
1564, 2 juillet. Question des remparts, II, 241.
» 10 novembre. P. Darques, doyen, III, 278.
1565, 30 juin. Réception de Mgr le Prince de Condé à Boulogne, II, 232.
1567, 4 janvier. Nicolas Framery, messager de la ville, I, 15.
» 3 mars. Bulle d'érection de l'évêché de Boulogne, I, 273.
» 12 août. Culte rétabli à Boulogne, II, 471.
1568, 21 mai. Procession des Rogations supprimée, II, 67.
1569, 11 février. Dispenses de Carême, I, 204.
» 26 mars. Boues de la ville, I, 386.
1570, 5 avril. Jehan Falluel, théologal, I, 435.
1571, 19 octobre. Indépendance des Communes, III, 187.
1572, 17 novembre. Présent de hareng saur, III, 301.
1573, 15 mai. Pont de la rue des Vivets, II, 50.
1574, 26 février. Antoine le Sueur, greffier, I, 254.
1577, 25 mars. Jean Vassal, curé de Saint-Joseph, I, 383.
» 20 novembre. Nicolas de Haffrengues, curé de Rinxent, III, 308.
1578, 24 mars. Emprunt forcé, I, 383.
» 29 décembre. En temps de peste, III, 501.
1581, 3 janvier. Offrande à la Vierge, I, 15.
1585, 25 juillet. Achille d'Isque, abbé de Beaulieu, II, 349.
1596, 28 juillet. Chapelle de Saint-Pierre, II, 371.
1597, 9 décembre. D. Martin de la Poterie, III, 416.

Années

1599, 15 février. Claude-André Dormy et notes sur sa famille, I, 217.
XVIe siècle. Enseigne de pèlerinage (médaille), I, 260.
» » » (petite méd.), II, 40, III, 27.
» » » (plaque), II, 381.
» » » (fragment), II, 490.
» » » (sachet), III, 133.
» » » (sifflet ?), III, 222.
1600, 30 septembre. Clocher de Saint-Nicolas, III, 75.
» 23 décembre. Mgr Claude Dormy, III, 471.
1602, 13 juin. Mort de François Hibon, II, 174.
1606, 27 mars. Eglise de Saint-Nicolas, I, 386.
1607, 20 mars. Le dernier religieux de Saint-Vulmer, I, 356.
1609, 15 octobre. Les Grenetiers, III, 182.
1610, 27 juin. Service funèbre de Henry IV, II, 226.
1611, (21 décembre). Vue de Boulogne, par J. du Viert, III, 461.
1612, 28 mai. Moulins banaux, II, 96.
1613, 25 avril. Chapelle de l'hopital du bourg, I, 499.
» 14 décembre. Réparations à la Cathédrale, III, 426.
1614, 26 septembre. Tombeau de carreaux à Saint-Nicolas, III, 65.
1619, 5 mars. Le prix de la bière, I, 300.
» 27 août. La peste, II, 544.
1620, 7 janvier. Lutte de l'échevinage contre la garnison, I, 20.
1621, 19 janvier. Le 21e à la haute-ville, I, 89.
» 30 juillet. Collège de Boulogne, II, 375.
» 10 septembre. Collège de l'Oratoire, III, 24.
1622, 17 avril. Lettre de Louis XIII : défaite de Soubise, I, 462.
1623, 23 avril. Entretien du port, I, 491.
1624, 23 février. Ferme de Pitendal, Neufchâtel, I, 231.
1627, 12 mars. Le marais de la rue Royale, I, 327.
» 13 septembre. Georges Hinckel, sculpteur Yprois, III, 33.
» 3 décembre. Caves du chapitre, III, 382.
1632, 15 mars. N. Le Bacre, curé de Saint-Joseph, I, 339.
» 8 août. Mgr Dolce, évêque de Boulogne, II, 406.
1633, 30 janvier. Obsèques de Gilles Folie, chanoine, I, 126.
» 13 avril. Question des eaux, I, 457.
» 20 juillet. Décharge d'un impôt, II, 319.
1634, 9 septembre. La fontaine Saint-Jean, III, 24.
1636, 2 novembre. Logement de troupes, III, 246.
1638, 8 octobre. Collège de Boulogne, III, 146.
1639, (22 août). Le plan de Boulogne dans Malbrancq, II, 514.
1641, 17 septembre. Marché pour le maitre-autel de Saint-Nicolas, III, 39.

Années

1642, 8 mars. Droit de travers à Nempont, I, 305.
1643, 26 septembre. Testament de Mlle Antoinette Le Roy, III, 65.
1645, 10 janvier. Mort du doyen Gantois, I, 37.
1651, 8 janvier. André Saubos, médecin, I, 27.
1651, 26 novembre. Les Bénédictines anglaises à Boulogne, III, 315.
1653, 16 août. Etablissement à Boulogne des Bénédictines, II, 492.
1655, 26 juin. Processions à Saint-Nicolas, II, 221.
1659, 5 février. Les Pères de l'Oratoire, I, 169.
» 10 février. Vieille sacristie de Notre-Dame, I, 204.
1661, 4 février. Banc à la cathédrale, I, 169.
1662, 12 août. Navire affrêté pour transport de chênes, II, 471.
1663, 1er septembre. L. Chastillon, chanoine, III, 3.
1664, 17 mars. Mendiants à l'église, I, 347.
1665, (1er) novembre. Antoine II d'Aumont, III, 243.
1667, 10 janvier. Les Minimes de Boulogne, I, 38.
» 28 avril. Obsèques de M. le chanoine de Bernes, I, 527.
1668, 22 juin. Mort de la Marquise de Villequier, II, 206.
» 31 juillet. Biens de Flandre, II, 377.
1669, 20 septembre. Testament de Jehanne d'Isque, III, 47.
1670, 3 août. Ordonnance du Roi pour l'organisation des troupes boulonnaises, II, 385.
» 12 septembre. Mort de Mgr Victor Le Boutillier, III, 28.
» 6 octobre. Présents offerts par le Chapitre, III, 138.
1672, 14 mai. Horloge de la cathédrale, II, 49.
» 26 octobre. Canons du château, III, 220.
1674, 9 juillet. Badigeonnage de l'église de Notre-Dame, II, 269.
1676, 30 octobre. Le Jubé de la cathédrale, III, 227.
1677, 2 juin. Mgr Ladvocat Billiad, évêque de Boulogne, II, 113.
1679, 22 décembre. Pain de la partie Mahaut, III, 467.
1680, 16 février. Vitraux à Notre-Dame, I, 223.
1681, 29 mars. Michel Guyot, curé de Saint-Joseph, I, 403.
1682, 8 septembre. Histoire de Notre-Dame, par le chanoine Le Roy, III, 22.
» 5 octobre. Mort de F. Van Isaac, facteur d'orgues, III, 137.
» 3 novembre. Ouverture du Séminaire, Mgr de Breteuil, III, 247.
1684, 3 février. Vieux reliquaire, I, 166.
1688, 18 décembre. Prestation de serment de M. le Gouverneur, III, 438.
1691, 1er juin. Ch. Retard de Tréval, curé de Saint-Joseph, II, 109.
1693, 26 juin. La rue du Sac, II, 222.
1704, 23 mars. Mort de Mgr L.-M.-V. d'Aumont, I, 374.
1708, 24 février. Mort du chanoine Le Maistre, I, 234.

Années

1710, 15 août. Lettre de Claude Genest, abbé de Saint-Vulmer, II, 476.
» 17 août. F. Martin Bernard, curé de Saint-Etienne, II, 493.
1711, 5 avril. Madame la duchesse d'Aumont (La Motthe-Houdancourt), I, 436.
1713, 3 juillet. Canonisation de S. Félix de Cantalice, II, 245.
» 12 juillet. Mgr Louis d'Aumont, ambassadeur, II, 283.
1715, 14 janvier. Mort de M. Antoine Le Roy, archidiacre, I, 63.
1716, 18 septembre. Paul Dacquebert, doyen, III, 44.
1717, 31 octobre. Lettre de P. Bernard, auteur des *Annales de Calais*, III, 229.
1723, 23 octobre. Mort de la duchesse d'Aumont (de Piennes), III, 196.
1733, 16 novembre. Le régiment de Rosamel, III, 295.
1734, 18 juin. Police municipale, II, 193.
» 23 août. Petite cloche de Notre-Dame, II, 515.
» 19 novembre. Drapeaux des bourgeois, III, 303.
1735, 5 janvier. Abattage d'arbres à Clenleu, I, 16.
» 2 mai. Orgue de la cathédrale, II, 3.
1738, 26 janvier. Mort de Mgr Henriau, I, 105.
» 11 avril. Procession à l'église du Séminaire, Grande-Rue, I, 449.
» 23 novembre. Entrée à Boulogne de Mgr d'Hervilly de Devise, III, 310.
1739, 16 janvier. Tonnerre tombé sur la cathédrale, I, 77.
» 21 octobre. P. Legrain, organiste, III, 193.
» 28 novembre. Le P. Duplessis, prédicateur, III, 321.
1740, Fer de relieur, I, 142.
1742, 1er novembre. Réception du duc de Penthièvre, III, 245.
1744, 6 juillet. Louis XV à Boulogne, II, 263.
» 18 août. Salut pour la santé du Roi, II, 498.
» 23 novembre. Les Frères de la Doctrine Chrétienne, III, 311.
1747, 24 juillet. M. le chanoine Courtois, II, 330.
» 26 décembre. M. Dauphin d'Halinghen, III, 480.
» » » Catalogue de ses œuvres, III, 483.
» » » Généalogie, III, 486.
1748, 21 décembre. Les religieuses Franciscaines, III, 462.
1749, 21 septembre. Guillaume Coilliot, mayeur, III, 48.
1751, 5 septembre. Le yacht de M. Quinette, III, 16.
» 6 novembre. M. le duc d'Humières, III, 374.
1752, 14 avril. Charivari, I, 460.
1753, 26 octobre. La ferme du mesurage, III, 220.

Années

1754, 2 octobre. Jardin des Tintelleries, III, 81.
1755, 1er décembre. Questions de préséance, III, 375.
1759, 22 janvier. Pâturage des Tintelleries, I, 101.
» 3 novembre. Assemblée pour les octrois, III, 250.
1760, 28 janvier. Viande de carême, I, 120.
1761, 3 avril. Maître de danse à Boulogne, I, 422.
1764, 29 février. Fermeture des portes à la Cathédrale, I, 260.
1765, 1er octobre. Suppression de la fontaine des Annonciades, III, 79.
» 17 décembre. Octroi : bois des portes, III, 437.
1766, 17 février. Percement de la rue de Belterre, I, 224.
» 10 mars. La rue du Quai, I, 318.
1768, 25 mai. Suppression du repas du Saint-Sacrement, II, 84.
1769, 23 juin. Logement du sacristain de Notre-Dame, II, 210.
» 10 août. Mort de M. Dauphin d'Halinghen, II, 462.
» 27 septembre. Aumônes du Chapitre, III, 68.
1770, 3 août. Perturbateurs du repos public, II, 385.
» 17 septembre. Mitre des abbés de Notre-Dame, III, 40.
» » Le baron Pfaff, sculpteur, III, 41.
1771, 25 septembre. Obsèques de N. Jougleur, curé de Saint-Joseph, III, 62.
» 11 octobre. Etablissement de trois sœurs de charité au Wast, et Notes sur M. de Montgazin, III, 167.
1772, 24 avril. Nouveau cimetière, I, 498.
1773, 27 mars. L'église Saint-Nicolas menace ruine, I, 387.
1775, 22 mai. Grands chemins, II, 73.
1775, 15 décembre. Epizootie, III, 429.
1776, 6 avril. Rachat des droits de vicomté, I, 438.
» 31 décembre. Droits de vicomté, III, 503.
1777, 21 avril. Hôtel des Androuins (Palais Impérial), I, 469.
» 4 décembre. Administration provinciale, III, 384.
1778, 7 avril. Cours d'accouchement; distribution des prix, I, 440.
» 29 octobre. Construction des casernes, III, 226.
1780, 8 juin. Vicinalité, II, 136.
1788, 12 novembre. La foire de la Saint-Martin, III, 280.
1789, 18 septembre. Mgr Asseline, évêque de Boulogne, III, 45.
» 8 octobre. Mort de Mgr de Partz de Pressy, III, 147.
» 16 octobre. Arrestation du Duc d'Orléans, III, 183.
» 17 octobre. Lettre des officiers municipaux aux députés du Tiers-Etat, MM. Gros et Latteux, III, 183.
» 18 octobre. Lettre de MM. Blangy et Wyant aux députés, III, 186.
» 22 octobre. Erection de la chapelle de Quéhen, III, 193.

Années

1789, 9 novembre. Installation de M. Grandsire, maire, III, 277.
1790, 13 août. Municipalité, II, 472.
» 25 août. Moyens de communication entre la basse-ville et Capécure (Notes sur les ponts), II, 518.
» 31 août. Tribunaux de commerce, II, 559.
» 27 novembre. Le libre-échange en 1790, III, 320.
1791, 9 mars. Pont de Brèquerecque (Note sur Brèquerecque), I, 317.
» 1er mai. M. Porion, évêque constitutionnel, II, 2.
» 9 octobre. Disette de numéraire, III, 149.
» 12 octobre. Eclairage de la ville : réverbères, III, 172.
» 23 octobre. Proclamation de la constitution, III, 197.
1792, 24 janvier. Mandement de P.-J. Porion, I, 103.
» 13 mars. Eglise constitutionnelle, I, 335.
» 4 mai. Le 21e et les Elus, II, 11.
» 21 juillet. Mission pour les travaux du port, II, 320.
» 27 septembre. Armement de la garde nationale, III, 21.
» 13 octobre. Ecoles communales, III, 176.
» 24 novembre. Fonte des cloches de Notre-Dame, III, 312.
1793, 16 mars. Réquisition de volontaires, I, 346.
» 22 juin. Egalité, II, 206.
» 7 juillet. Disette et guillotine, II, 267.
» 10 décembre. Lettre du citoyen Belle, président du district, III, 419.
» 28 décembre. La vierge noire brûlée, III, 497.
1794, 18 janvier. Bienfaits de la Convention : Famine, I, 83.
» 13 février. Subsistances, I, 206.
» 31 mars. Le travail du dimanche, I, 411.
» 16 juin. Parchemins employés pour gargousses, II, 180.
» 28 août. M. J.-J. Coilliot, maire, II, 546.
1795, 21 janvier. Saturnales républicaines, I, 100.
» 5 mai. Vente des biens des hospices, II, 12.
» 15 juin. L'église de Saint-Nicolas rouverte au culte, II, 177.
» 27 juillet. Anniversaire de la chute de Robespierre, II, 367.
» 15 septembre. Le citoyen Dolet, maire, III, 36.
» 8 décembre. Chute de l'arbre de la liberté, III, 408.
1796, 1er janvier. Arrêté sur les brasseries, I, 9.
» 18 mai. Valeur de l'argent, II, 60.
» 29 mai. Fête de la Victoire, II, 97.
» 5 juin. Administration de l'hospice, II, 124.
» 29 septembre. Prisonniers aux Annonciades, III, 69.
1797, 12 juin. Bureau des pauvres, II, 171.
1798, 19 mars. Marmites à l'hôtel de Sainte Aldegonde, I, 355.

Années

1798, 30 mars. Fête de la jeunesse, I, 404.
» 11 mai. Comme quoi il est dangereux d'avoir le spleen en temps de révolution, II, 38.
» 11 août. Cloche de la cathédrale, II, 467.
» 4 septembre. Fête du 18 fructidor an VI, III, 12.
1799, 20 mars. Fête de la Souveraineté nationale, I, 356.
» 30 avril. Fête des époux, I, 535.
» 24 août. Tarif de l'octroi, II, 518.
1800, 4 juin. Municipalité communale, II, 121.
» 13 juillet. Lambert, commissaire de police, II, 290, 562.
» 20 octobre. Ecole centrale, III, 189.
» 6 novembre. Observation du décadi, III, 258.
1801, 19 février. Budget de Boulogne, I, 227.
» 17 juillet. Promenade de la porte Gayolle, II, 308.
1806, 1er mai. Porte et fontaine Napoléon (projet), II, 2.
1807, 3 septembre. Suite du bombardement de Boulogne par les Anglais, III, 9.
1808, 9 avril. Abattoirs, I, 443.
» 23 juillet. Sonnerie de Saint-Nicolas, II, 326.
» 5 novembre. Plafond à l'église de Saint-Martin, III, 257.
1810, 10 avril. Dotation de jeunes filles, I, 445.
1811, 9 juin. La rosière, II, 137.
1812, 27 avril. Le prix du blé, I, 525.
» 25 juin. Instruction publique : les Ursulines, II, 216.
1814, 2 février. Imposition extraordinaire, I, 163.
» 20 février. Appel pour une Compagnie franche, I, 228.
» 16 avril. Théodore Martin, commissaire de police, I, 461.
» 25 décembre. M. Wissocq, maire, III, 477.
1817, 10 juillet. Ateliers de filets de pêche, II, 269.
» 21 août. Plan d'alignement, cadastre, II, 511.
» 13 novembre. Les dames Annonciades, III, 281.
1821, 16 juillet. M. P. Vasseur, maire, II, 304.
1822, 11 juin. Communication entre la ville et la mer : la rue Thurot, II, 165.
1824, 14 août. Le siège de Boulogne par le baron d'Ordre, II, 474.
» 28 septembre. Adresse à S. M. Charles X, III, 68.
1825, 25 janvier. Etablissement du mont-de-piété, I, 104.
» 22 octobre. » des bains Versial, III, 195.
1828, 7 mai. Ouverture de la rue Monsigny, II, 18.
» 20 août. Marché au gibier et à la volaille, II, 506.
1829, 28 juillet. Fontaine de la rue des Vieillards, II, 373.

Années
1830, 24 décembre. Adresse au Roi, III, 473.
1831, 18 décembre. Foire de la Madeleine, III, 440.
1832, 2 avril. Choléra, égouts..., I, 421.
» 19 mai. Caves de la rue de la Coupe, II, 62.
» 10 août. Ecole de la place Navarin, II, 467.
1834, 29 janvier. Eclairage au gaz, I, 124.
1835, 11 septembre. Etudes pour un canal d'Arras à Boulogne, III, 26.
» 27 octobre. Les mendiants, III, 221.
1837, 19 juin. Coins de rues : pans coupés, II, 194.
» 11 décembre. Nivellement à Capécure, III, 420.
1839, 9 février. Tombe de J.-F. Henry, historien, I, 202.
» 6 mars. Butte de la Barrière Saint-Michel, I, 303.
1840, 24 septembre. Jardins de l'abreuvoir, III, 56.
1841, 4 août. Cimetière des Israélites, II, 387.
1843, 26 mai. La glacière, II, 91.
1844, 29 juin. Epée d'honneur offerte à M. Adam, maire, II, 228 562.
» (4 juillet). Vue de l'ancienne Sénéchaussée, II, 252 562.
1845, 5 janvier. Visite à Longueville, I, 17.
» 12 février. Lycée à Boulogne, I, 205.
1846, 7 août. Echouement du navire anglais, *la Joséphine*, II, 406.
1847, 12 mai. Place de Capécure, II, 39.
» 15 novembre. De l'origine du style gothique, III, 289.
1848, 15 mars. Symbolisme de l'art chrétien : Note préliminaire, I, 339.
» » Homélie Islandaise pour la dédicace d'une Eglise, I, 340.
» 20 avril. Chef de musique : garde nationale, I, 469.
» 16 novembre. Archéologie liturgique : bénédiction avec trois doigts, III, 297.
» 7 décembre. Caves à la porte des Dunes, III, 407.
1849, 2 janvier. Eglise de Crémarest, I, 10.
» 12 janvier. Service des dépêches par Boulogne, I, 49.
» 9 juin. Quelques études sur l'architecture et le mobilier des églises, d'après les règles combinées de l'archéologie religieuse et de la liturgie sacrée, II, 138.
» 14 juillet. Fourneaux économiques, II, 291.
» 4 août. Bibliographie : Histoire de Sainte Cécile, par Dom Guéranger, II, 388.
» 22 septembre. Le mur romain à la porte des Dunes, III, 51.
1850, 25 février. Archéologie liturgique : Mémoire sur l'histoire de la liturgie dans l'ancien diocèse de Boulogne, I, 236.

Années

1850, 14 mars. Tombeau de Mgr Perrochel, I, 338,
» 21 mars. La vie de Sainte Isbergue (Critique de), I, 357.
» 1er avril. Brunembert et Longueville, I, 413.
» 11 avril. Note sur la vie de Sainte Isbergue, I, 449.
» 4 décembre. Bénédiction de l'église Saint-Pierre, III, 385.
» 26 décembre. Bibliographie : Annales Boulonnaises, III, 487.
1851, 13 janvier. Journal des fouilles à Notre-Dame de Boulogne, I, 57.
» 8 février. Etudes d'archéologie religieuse : Traditions archéologiques sur l'ameublement des églises, I, 191.
» 17 juillet. Monseigneur Purcell à Boulogne, II, 310.
» 26 novembre. M. Bouchard-Chantereaux, III, 316.
1852, 15 janvier. Entrée de Mgr Parisis à Boulogne, I, 68.
» 17 juin. Procession de la Fête-Dieu à Boulogne, II, 184.
1853, 20 janvier. Eglise de Capécure, I, 93.
1854, 26 janvier. La charité Saint Pierre, I, 106.
» 26 janvier. Benoit J. Labre, I, 110.
» 23 février. » » I, 232.
» 13 avril. M. l'abbé Sergeant, I, 458.
» 25 mai. Notice sur les gravures de N.-D. de Boulogne, II, 85.
» 27 juillet Cloches de la cathédrale, II, 368.
» 3 août. Arrivée des cloches de Notre-Dame, II, 386.
» 17 août. Bénédiction des cloches, II, 495.
1855, 3 mai. Bibliographie : La chronique de Guines et d'Ardres, par M. le marquis de Godefroy Ménilglaise, II, 3.
1856, 6 mars. Madame O. de Rouvroy, I, 303.
» 10 avril. M. le colonel Dupuis, I, 445.
» 20 mai. M. Francisque Michel, II, 64.
» 22 mai. Nouveaux vitraux à Saint-Nicolas, II, 74.
» 19 juin. Bibliographie : Histoire des Eglises d'Etaples ; du château d'Etaples ; Essai sur l'échevinage et le bailliage d'Etaples, par M. G. Souquet, II, 195.
» 10 juillet. Chemin de croix à Quilen, II, 314.
» 31 juillet. Ouverture de la chapelle des P. P. Rédemptoristes, II, 377.
» 28 août. Pèlerinage de Boulogne-sur-Seine, II, 547.
» 2 octobre. Le grand autel de Notre-Dame, III, 82.
» 23 octobre. Le Cygne dans les armes de la Ville de Boulogne, III, 198.
» 30 novembre. La Société Humaine, III, 327.
» 30 novembre. Etude hist. sur l'existence d'un siège épiscopal dans ville de Boulogne avant le VIIe siècle, III, 328.

Années

1856, 25 décembre. Conversions, III, 478.
1857, 15 janvier. Œuvre de la sainte Famille à Boulogne, I, 74.
» 12 mars. M. le comte de Cossé-Brissac, I, 332.
» » M. le baron du Blaisel, *Tableau généalogique*, I, 333.
» 9 avril. Madame Blin de Saint-Quentin (née de Dixmude) (*Tableau généal.* de la famille de Dixmude), I, 444.
» 20 août. Bibliographie : Histoire de Notre-Dame de Boulogne par l'abbé Haigneré (article de M. A. d'Hautte-feuille), II, 508.
» 10 septembre. Pierre tumulaire de Mgr de Langle, III, 25.
1858, 14 janvier. Lettre au *Courrier du Pas-de-Calais*. Fouilles d'Echinghen, I, 65.
» 1er mars. La chapelle de Saint-Sang (Lettre de M. de Linas), I, 262.
» » — La Madeleine (maladrerie), I, 267.
» 8 avril. Godefroi-de-Bouillon, poésie par E. Ponchard, I, 440.
1859, 24 février. M. Haffreingue nommé protonotaire, I, 235.
» 31 mars. Investiture de Mgr Haffreingue, I, 405.
» 4 avril. Le cimetière mérovingien d'Echinghen, I, 431.
» 22 avril. Bellebrune, I, 473.
» » — La Villeneuve, I, 483.
» » — Eglise de Bellebrune, 486.
» 16 juin. Ouverture d'un asile libre par les Religieuses Franciscaines de Calais dans la rue des Vieillards à Boulogne, II, 181.
» 21 juin. Décret de Béatification de B.-J. Labre, II, 202.
» 1er septembre. Consécration de l'église Notre-Dame de Boulogne et Béatification du vénérable B.-J. Labre, III, 4.
» 6 octobre. Lettre sur le Calvaire d'Arras, III, 139.
» 14 octobre. Lettre sur la rédaction du *Dictionnaire topographique de la France*, III, 177.
» 7 novembre. Enquête relative au temple protestant français, III, 264.
» 8 décembre. Les mémoires de la Société Dunkerquoise, III, 408.
1860, 12 janvier. Système nouveau de plain-chant, I, 51.
» 8 mars. Cloche du Beffroy, I, 305.
» 12 avril. Le chemin de croix de Saint-François de Sales par J. Duseigneur, I, 451.
» 5 mai. Fouilles du Pont Feuillet, II, 13.
» 7 juin. Pèlerinage de B.-J. Labre à Notre-Dame, II, 134.
» 21 juin. Mgr Rappe à Boulogne, II, 204.
» 28 juin. Médailles de B.-J. Labre, II, 227.

Années

1860, 5 juillet. Le dôme de la Cathédrale de Boulogne-sur-mer et la Girandole de Saint-Pierre de Rome, II, 262.
» 12 juillet. Bibliographie : Histoire de Boulogne par MM. A. d'Hauttefeuille et L. Bénard, II, 285.
» 31 juillet. Le mercure de Rinxent, II, 378.
» 16 novembre. Découverte à Ostrohove, au mont du Gibet, III, 301.
» 1er décembre. Note sur le bois de l'hôtellerie, III, 377.
» 14 décembre. Arrivée de S. M. l'Impératrice à Boulogne, III, 427.
» 20 décembre. Opinion de la presse anglaise sur les fêtes de Notre-Dame de Boulogne, III, 452.
1861, 11 janvier. Les Petites Sœurs des pauvres, I, 45.
» 1er février. Les ouvriers des villes et des champs, I, 143.
» 26 février. Le port de Boulogne en 1640, I, 255.
» 5 mars. Mi-carême, I, 301.
» 8 mars. Le bassin à flot, I, 308.
» 12 mars. Le Portus Itius à propos du bassin à flot, I, 328.
» 22 mars. Les fonctions de maire, I, 372.
» 23 avril. Les curés de Saint-Joseph depuis la révolution, I, 493.
» » M. l'abbé Delcroix, grand doyen, I, 495.
» 7 mai. M. l'abbé Delrue, II, 19.
» 25 juin. Installation de M. Jonas, curé de Saint-Joseph, II, 217.
» 3 septembre. Approfondissement du port, III, 9.
» 1er octobre. Triangulation du détroit, III, 80.
» 4 octobre. Antiquités romaines au bois de Bœucres, III, 137.
» 17 octobre. Lettre de M. L. Cousin ; fouilles de Wissant, III, 185.
» 6 décembre. La question du lieu de naissance de Godefroi-de-Bouillon (Congrès de Dunkerque), III, 393.
1862, 20 janvier. Lettre à M. F. de Saulcy, I, 96.
» 22 avril. Lettre sur le Saint-Sang, I, 487.
» 22 juillet. Fouilles à Olincthun, II, 325.
» 25 juillet. Etablissements religieux fondés à Boulogne par les catholiques anglais, II, 357.
» » — Religieuses Bénédictines, II, 358.
» » — Jésuites anglais, II, 360 et 562.
» » — Carmes anglais, II, 363.
» 29 juillet. Lettre de M. Louis Cousin, II, 374.
» 23 août. Rapport sur fouilles à Boulogne et à Olincthum, II, 515.
» 25 novembre. A la Sorbonne, III, 315.

Années

1862, 5 décembre. Les déesses mères, Rinxent, III, 389.
» 13 décembre. Fouilles à Olincthun, Bazinghen, Rinxent, III, 423.
1863, 28 janvier. Bijou à l'image de Notre-Dame, I, 121.
» 19 mai. Fouilles d'Hardenthun, II, 34.
» 12 juin. Le dôme de Notre-Dame, II, 172.
» 23 juin. Exposition d'antiquités mérovingiennes, II, 211.
» 26 juin. Notice sur la collection d'antiquités mérovingiennes exposées au Musée, II, 223.
» 21 juillet. Bibliographie : L'Etoile de la Mer, par Mlle Marie de Bray (Mlle Davrigny), II, 320.
» 26 juillet. Fouilles au marché aux bestiaux, II, 367.
» 11 août. Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, II, 468.
» 14 août. La cathédrale et son autel, II, 475.
» 7 octobre. Le Portus Itius et les antiquaires de la Morinie, III, 142.
» 8 novembre. Fouilles de Wissant, III, 274.
» 22 novembre. Rapport sur les fouilles de M. L. Cousin, III, 309.
» 9 décembre. Séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, III, 417.
» 16 décembre. Godefroi-de-Bouillon et l'érudition belge ; réplique à M. le baron de Hody, III, 430.
1864, 27 janvier. Lettre sur la Tour d'Ordre, I, 112.
» 6 février. » » I, 186.
» 23 mars. Le Portus Itius à Boulogne ; observations sur l'opinion de M. le général Creuly, I, 375.
» 18 mai. Inscription trouvée à la cathédrale, II, 60.
» 16 juillet. Orgue de Saint-François de Sales, II, 305.
» 21 novembre. M. Etienne Leroy, aumônier, III, 308.
1865, 18 janvier. Avenue de la Colonne, I, 84.
» 8 mars. Infortunes et mésaventures (fouilles de Waben), I, 312.
» 25 mars. Les noms de rues, I, 385.
» 5 avril. » I, 437.
» 10 mai. Rectification relative à l'intervention de M. Dusommerard dans l'affaire des antiquités de Waben, II, 37.
» 20 juin. Saint Bain, apôtre du Calaisis, II, 199.
» 19 septembre. Fouilles à Boursin et à Réty, III, 46.
» 23 septembre. M. l'abbé Clabaut, III, 52.
» 30 décembre. Edilité, III, 502.
1866, 17 janvier. M. l'abbé Le Comte, grand doyen, I, 80.

Années

1866, 20 janvier. Question du grand décanat, I, 98.
» 21 février. Trouvailles à Hardelot, I, 229.
» (4 mars). Les Cordeliers de Boulogne, I, 289.
» » — Souvenir du couvent, I, 300.
» 7 mars. Mort de Mgr Parisis, I, 304.
» 10 mars. Mgr Parisis : Notice biographique, I, 320.
» 14 mars. Funérailles de Mgr Parisis, I, 336.
» 5 mai. Les chiens nocturnes, II, 14.
» 1er août. Arrivée de l'autel Torlonia, II, 381.
» 8 septembre. M. Edmond Dupont, archiviste, III, 23.
» 7 novembre. Service pour M. le Commandeur Torlonia, III, 269.
» 12 décembre. Monument de Pilâtre de Rosier, III, 421.
1867, 16 janvier. M. l'abbé H. de Rudeval, I, 77.
» 28 mars. Notes sur Baudouin, comte d'Edesse, I, 392.
» 25 avril. Saint Joseph, de Boulogne, I, 500.
» 30 mai. Cession de l'église Notre-Dame à la ville, II, 102.
» 26 juin. Découverte de ciseaux de bronze à Saint-Léonard, II, 225.
» 29 juin. Eglise de Saint-François de Sales : sa décoration, II, 230.
» 27 juillet. Notre-Dame de Boulogne en Chine, II, 370.
» 16 septembre. M. l'abbé Legrand, curé de la Capelle, III, 37.
» 30 octobre. Découverte archéologique à Argencourt (Ferques), III, 228.
» 11 novembre. Les Zouaves pontificaux, III, 279.
» 18 novembre. Mort du capitaine Arthur de Veaux, III, 302.
1868, 9 janvier. M. l'abbé Cazin, I, 34.
» 29 avril. Du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon : encore un mot sur cette question, I, 529.
» 6 mai. Translation de la paroisse de Saint-Joseph à la Cathédrale, II, 16.
» 15 mai. Consécration des églises d'Halinghen et de Widehen, II, 52.
» 23 mai. Cession de Saint-François de Sales à la Ville, II, 79.
» 22 juillet. Foire de la Madeleine, II, 326.
» 26 août. Salon boulonnais : à travers toiles et tableaux, II, 523.
» 12 septembre. La caisse d'épargne, III, 29.
» 17 septembre. Le protestantisme à Boulogne, III, 42.
» 23 septembre. Bibliographie : les dernières publications de la commission des monuments historiques, III, 55.

Années

1868, 14 octobre. Le mémoire des Instituteurs, délégués à l'exposition universelle, III, 178.
» 24 octobre. Du journalisme en province, III, 204.
» 31 octobre. Bibliographie : Histoire du Boulonnais par M. Hector de Rosny, III, 230.
» 4 novembre. Des conseils municipaux en 1868, III, 252.
» 7 novembre. Auguste Delacroix, peintre aquarelliste, III, 271.
» 14 novembre. De la concurrence en fait de commerce, III, 282.
» 28 novembre. Le port de Boulogne, breakwater, III, 321.
» 2 décembre. Conseillers municipaux : publicité des délibérations, III, 379.
» 19 décembre. Lettres sur l'Agriculture, III, 442.
» 24 décembre. Noël : Christmas, III, 474.
» 26 décembre. M. Pierre Hédouin, III, 490.
1869, 9 janvier. Le port de Boulogne, I, 36.
» 16 janvier. Découvertes archéologiques sur le terrain du franc-marché à Bréquerecque, I, 79.
» 23 janvier. » I, 102.
» 30 janvier. Observations sur le projet d'une carte itinéraire de la Gaule au ve siècle, par M. L. Cousin, I, 127.
» 3 février. Reconstruction de l'église de Caffiers, I, 167.
» 13 février. Bibliographie : Les mémoires de mon oncle, par M. Ch. d'Héricault, I, 207.
» 14 février. La Saint-Valentin, I, 216.
» 11 mars. M. l'abbé Hanicle, curé de Saint-Séverin, de Paris, I, 323.
» 24 avril. Division de Boulogne en deux cantons, I, 498.
» 8 mai. Propos de campagne : patois, II, 29.
» 19 mai. » » II, 62.
» 22 mai. » » II, 77.
» 29 mai. Vol commis au Musée, II, 97.
» 2 juin. Trouvaille à Offrethun, II, 114.
» 6 juin. Notes sur les curés de Doudeauville, II, 132.
» 12 juin. Pose de la première pierre de la chapelle des Petites Sœurs des pauvres, II, 173.
» 23 juin. Fouilles de M. L. Cousin, II, 212.
» 24 juin. Les Curés de Rinxent, II, 213.
» 30 juin. Vol du musée : jugement, II, 232.
» 3 juillet. Transfèrement des paquebots au quai Ouest, II, 246.
» 4 juillet. Consécration de l'église Saint-François de Sales, II, 252.

Années

1869, 21 juillet. M. Louis Fontaine, maire, II, 322.
» 21 août. Réforme du chant ecclésiastique, II, 512.
» 25 août. Création d'un marché aux bestiaux, II, 521.
» 25 septembre. Exposition de race canine, III, 63.
» 9 octobre. Les villes et les campagnes, III, 150.
» 3 novembre. La Toussaint, III, 251.
» 14 novembre. Ducasses et fêtes patronales, III, 285.
» 1er décembre. Porte des Dunes, III, 377.
» 5 décembre. Le mouvement religieux en Angleterre, III, 390.
« 8 décembre. Gratuité de l'instruction publique, III, 411.
» 25 décembre. Noël, III, 478.
» 29 décembre. Porte des Dunes, III, 508.
1870, 8 janvier. L'esprit de déplacement, I, 28.
» 29 janvier. Leçon de français, I, 125.
» 27 avril. M. Morand, décoré, I, 526.
» 16 mai. Mort et obsèques de M. l'abbé Quandalle, II, 54.
» 26 mai. Plantation du calvaire d'Halinghen, II, 91.
» 30 juin. Le R. P. C. Faivre, aumônier des Sœurs Grises, II, 234.
» 2 juillet. Plans d'alignement et de nivellement, II, 242.
» 27 août. M. Alexis Cousin, II, 545.
» 29 novembre. M. Marguet, ingénieur, III, 323.
» 14 décembre. M. le vicomte de Grancey, III, 428.
» 27 décembre. M. l'abbé Henri Gros, aumônier, III, 492.
1871, 28 janvier. Le docteur Lemattre, I, 122.
» 18 février. M. de Boisguion, I, 225.
» 15 avril. Administration des derniers sacrements à Mgr Haffreingue, I, 460.
» 19 avril. Mort de Mgr Haffreingue, I, 467.
» » M. l'abbé Devin, I, 467.
» 26 avril. Obsèques de Mgr Haffreingue, I, 519.
» 14 juin. Les années de Saint-Pierre, II, 176.
» 17 juin. Le denier de Saint-Pierre, II, 187.
» » Service célébré à Rome pour Mgr Haffreingue, II, 188.
» 30 septembre. Mgr Blanquart de Lamotte, III, 76.
» 4 novembre. Instruction gratuite et obligatoire, III, 255.
1872, 7 février. Aurore boréale, I, 190.
» 3 avril. M. Olivier de Rouvroy, I, 422.
» 1er juin. Bibliographie : Définitions du chapitre général de Cluny, par M. Morand, II, 110.
» 5 juin. Madame la duchesse de Rivière, II, 125.

Années

1872, 19 juin. Bibliographie : Les Jeunes années de Sainte-Beuve, par M. Morand, II, 197.
» 22 juin. M. le colonel Victor de Lédinghen, II, 207.
» 6 juillet. Une épée au plafond, II, 264.
» 14 septembre. Départ de M. l'abbé Haigneré des Archives de Boulogne, III, 33.
» 21 septembre. M. l'abbé Haigneré, par J.-B. Hermand, III, 49.
1873, 13 mai. Lettre à la Commission du Musée, II, 39.
» 1er juin. M. Charles Marmin, II, 111.
1874, 6 février. M. l'abbé Juste Lefebvre, I, 187.
» 11 juin. Mort de Mme la comtesse de Cossé-Brissac. Son oraison funèbre, II, 166-168.
» 13 juin. Bénédiction de deux cloches au Wast, II, 175.
» 15 août. Transformation de la chapelle de Notre-Dame, II, 477.
1875, 22 décembre. M. l'abbé Rémont, III, 468.
1876, 18 avril. Mort de M. l'abbé Bochent, son éloge funèbre, I, 463.
» 17 mai. M. l'abbé Vigneron, II, 58.
» 25 juin. M. l'abbé Eustache Barbe, II, 220.
» 19 juillet. Croix reliquaire du XIVe ou XVe siècle, II, 318.
1877, 18 juillet. M. l'abbé Jonas, grand doyen, II, 315.
» 24 novembre. M. l'abbé Dié, III, 313.
1880, 25 février. La fête de Pâques, I, 253.
» 3 juin. Notes sur les curés de Desvres, II, 114.
» 18 août. Le Tombeau de Mathieu Ier, comte de Boulogne, II, 499.
1881, 16 juillet. M. l'abbé Delhaye, II, 307.
» 24 septembre. M. Le Roy du Royer, doyen de Desvres, III, 57.
» 21 décembre. M. J.-B. Hermand, III, 463.
1882, 5 janvier. Lettre sur les Archives de Licques, I, 19.
» 7 janvier. Bibliographie : Chronique de J. Le Fèvre, sieur de de Saint-Remy, par M. Morand, I, 21.
» 18 janvier. Bibliographie : De l'origine et de la constitution intime du langage, par l'abbé Van Drival, I, 86.
» 15 février. Bibliographie : La Chartreuse de Notre-Dame des Près, par M. l'abbé F. Lefebvre, I, 219.
» 7 mai. Lettre de M. Léopold Delisle, II, 26.
» 17 juin. Mgr Lequette, évêque d'Arras, II, 190.
» 13 décembre. M. Carpentier, inspecteur de l'enseignement primaire, III, 424.
1883, 11 janvier. Lettre de M. Léopold Delisle, I, 49.
» 28 février. Découvertes archéologiques à Wimille, I, 258.

Années

1883, 8 août. Encore les noms des rues, II, 410.
» (6 novembre). Notes sur Bléquin, III, 259.
» 21 décembre. Lettre de Mgr Dehaisnes sur Bauduin IX, comte de Flandre, III, 465.
1884, 5 mars. M. François Morand, I, 170.
» » — (Lettre de M. L. Delisle), I, 186.
» 28 mars. Une opération financière en 1288, I, 394.
1884, 4 juin. Une brouette, s. v. p. (par V.-J. Vaillant), II, 122.
» 17 juillet. Lettre de M. R. Mowat, II, 312.
» 19 juillet. Epigraphie (Extrait du *Temps*), II, 318.
» 23 juillet. Stèle funéraire : Viator, II, 327.
» 13 août. Bibliographie : Deux peintres boulonnais : Baudren et J. Yvart, par V.-J. Vaillant, II, 472.
1885, 7 janvier. Bibliographie : Le siège d'Ardres, par V.-J. Vaillant, I, 25.
» 28 janvier. Anniversaire de la mort de M. F. Morand, I, 123.
» 22 avril. Une horde de pillards bohémiens, I, 489.
» 21 mai. La couronne de Godefroi-de-Bouillon, II, 68.
» 19 août. Consécration de l'église de Rinxent, II, 505.
1886, 27 février. Lettre de Mgr Dehaisnes sur les Chartes de Saint-Bertin, I, 258.
» 3 mars. Bibliographie : Jehan et Raoul Pocques, seigneurs d'Alincthun, par M. le baron de Calonne, I, 274, III, 510.
» » — (Note sur M. de Rouillacq), I, 282.
» » — (Notes sur les Campaigno), I, 284.
» 3 avril. Le Carême, étude rétrospective, I, 423.
» 21 avril. Trois lettres de Mgr le Cardinal Pitra, I, 470.
» 5 juin. L'Œnochoé du Musée de Boulogne, II, 126.
» 9 juin. Bibliographie : Le Cimetière franco-mérovingien de Nesles, par M. V.-J. Vaillant, II, 162.
» 16 juin. Une épave du mobilier de Saint-Bertin, II, 183.
» 5 août. M. l'abbé Wallet, grand-doyen, II, 394.
» 9 août. Le Portus Itius, réponse à M. Wauters, II, 412.
» 22 septembre. La rue Alexandre Adam, III, 52.
» 10 septembre. Lettre de Brissot, sur l'histoire de Boulogne et sur les avantages que présente son port pour le passage en Angleterre, III, 153.
» 30 octobre. M. Ernest Desjardins, III, 229.
» 1er décembre. M. l'abbé Robitaille, III, 378.
» 4 décembre. M. l'abbé Caboche, doyen de Saint-Nicolas, III, 387.

Années

1886, 18 décembre. M. l'abbé Lecointe, curé de Licques, III, 441.
1887, Préface, par D. Haigneré, I, 1.
» 18 mai. Pourquoi Saint Jean Porte Latine est-il le patron des typographes ? II, 61.
» 15 juin. Un commerce de Reliques, II, 178.
» 1er juillet. Une lacune dans la généalogie des Comtes de Boulogne : Isorés le Gris, II, 237.
» 4 juillet. Le sarcophage du Musée de Boulogne (Note sur le *Lac Chrétien*), II, 256.
» 15 juillet. M. l'abbé Van Drival, II, 292.
» 24 juillet. Les reliques de Saint Pie : Dissertation historique, II, 331.
» 21 août. M. l'abbé Georges, II, 513.
» 29 août. Lettre à M. l'abbé F. Lefebvre sur la révolution à Saint-Nicolas, II, 552.
» 30 août. Lettre de M. L. Delisle sur la notice intitulée : M. l'abbé Van Drival (voir au 15 juillet), II, 559.
» 4 septembre. Les Mormons à Boulogne : Mort de John Taylor, III, 13.
» 6 septembre. Les d'Aumont, gouverneurs de Boulogne, *Tableau Généalogique*, III, 16.
» 26 septembre. Philologie : Le Gez, III, 66.
» 29 septembre. M. R. B. Hinchliffe, III, 70.
» 2 octobre. La révolution à Saint-Nicolas, III, 86.
» » — Notice sur l'abbé Butteau, III, 127.
» 3 octobre. Rites funèbres : Préface, III, 134.
1888, 31 janvier. Lettre à M. le Préfet du Pas-de-Calais, I, 129.
» 18 mars. Etat des sommes payées et des dommages éprouvés dans le diocèse de Boulogne de 1550 à 1581 à l'occasion des guerres de religion, I, 348.
1888, 28 avril. La température : Le dimanche modicum, I, 528.
» 27 mai. Les yeux des autres, II, 92.
» 31 mai. Traditions recueillies par les Trouvères concernant le Saint-Sang de Boulogne, II, 103.
» 15 août. » » II, 480.
» 7 novembre. Pèlerinage à Saint-Hubert (Saint-Martin-Choquel), III, 273.
1889, 19 janvier. M. l'abbé Senet, curé de Saint-François de Sales, I, 90.
» 2 février. Bibliographie : *Classis Britannica* et *Saumon de Plomb*, par M. V.-J. Vaillant, I, 164.
» 27 mars. Bibliographie : *Variétés*, par M. V.-J. Vaillant, I, 388.

Années		
1889,	10 avril.	Bibliographie : L'*Estampille ronde de la flotte de Bretagne*, par M. V.-J. Vaillant, I, 448.
»	14 mai.	Lettre sur l'*Astronomie populaire* de C. Flammarion, II, 50.
»	29 mai.	La communion de Vivien dans le poème d'Aliscamps, II, 98.
»	5 juin.	Un arrière grand-oncle de M. Francisque Sarcey, II, 129.
»	10 juillet.	Documents inédits sur la Ruine de la ville de Desvres pendant les guerres de la Ligue, II, 270.
»	1er décembre.	Lettre de M. L. Delisle, III, 379.
1890,	2 février.	» » I, 166.
»	6 juillet.	Notes sur Mgr Henriau, II, 266.
»	19 octobre.	Lettre de M. L. Delisle : Manière de faire les tables, III, 188.
1890-91,		Biographie de M. le chanoine Haigneré, I, 3.
1891,	31 janvier.	Bibliographie : *Coupe eucharistique en verre*, I, 132.
1892,	13 avril.	Hymne à Sainte Yde, I, 455.
1893,	7 mai.	Lettre de Mgr Dehaisnes sur la délimitation de la langue française et de langue flamande, II, 26.
»	8 juillet.	Fête de Sainte Helène, impératrice, à Senlecque, II, 267 et 562.
»	31 décembre.	M. l'abbé Haigneré, par V.-J. Vaillant, III, 504.
1896,		Inscription commémorative de M. l'abbé Haigneré à Notre-Dame, III, 509.
1898,	30 septembre.	Notes sur la rue du Cloitre et la rue Saint-Martin, III, 77 et 370.
»	25 octobre.	Notes sur l'église d'Isque, III, 216.
»	28 octobre.	Sceaux de la Sénéchaussée, III, 223.
»	19 novembre.	Montreuil-sur-Mer (Vue de), III, 307.
»	3 décembre.	Inscription trouvée à la porte des Degrès, III, 383.
»	8 décembre.	La Légende de Notre-Dame de Boulogne, III, 414.
»	28 décembre.	Essai sur l'étymologie de quelques noms de lieux en Boulonnais, III, 498.
		Addenda, II, 562.
		Errata et Addenda, III, 509.

TABLE DES NOMS

Aa (Rivière de l'), Tome I, 319. Tome II, 209 416 461. Tome III, 108.

AARON (Statue d'), III, 41.

ABBEVILLE, Abevile, 23 281 314 326 333 480 516 522. II, 49 236 240 246 289 469. III, 40 41 71-73 246 247 280 482.

Abeele (Hameau de l'), Belgique, III, 130 131.

Abgare (Le roi), 533.

Abgaron, Abgarotus, rex Edesse, 392 393 533.

Abney (Mesdames), 65.

ABOT (Jean), II, 563.

— DE BAZINGHEN (M.), 193 283. II, 72. *Auteur supposé.*

— — (Charles-André), chanoine, 106. III, 311*.

— — (Gabriel-Charles-André), auteur d'un *Journal manuscrit de 1778 à 1798*, 106, 193. II, 335 561. III, 98 111 147.

— — (François), archidiacre, chanoine-trésorier, vic. gén. de Mgr de Breteuil, 64 193 196 199 511. III, 18 227 439 440*.

— — (François), subdélégué de l'Intendance, II, 494.

— — (Mme), II, 562.

— — DE BOURGNEUF (Charles), lt particulier à Calais, II, 494. III, 439, 440.

— — DE LA COCHERIE (M.), II, 563.

Abovelle, frère gardien des Cordeliers, 299.

Abraham, 132-136 138.

Abreuvoir (Jardins de l'), III, 56.

Abruzzes (Les), Italie, 189.

Académie d'archéologie de Belgique, II, 449, 454.

Académie d'archéologie de Madrid, III, 395.

— des inscriptions et Belles Lettres, 112, 532. II, 312. III, 71.

— Française, 32. II, 476. III, 66, 506.

— (*Dictionnaire de* l'), 502.

— Romaine des Quirites, III, 53.

— Royale de Bruxelles, ou de Belgique, 531. II, 412 436 460 480. III, 432 433.

Accarain, et non Accarin (Albert-Philippe-Adrien), directeur de Montataire, mort 1885, III, 228.

Accary (Guilbert), II, 257.

— (Les), II, 257.

Acharius, év. de Vermand, III, 348 352. V. St-Acharius.

ACHERY (D. Lucas d'), auteur du *Spicilegium*, III, 340.

Aciacum (Essay), Meurthe, II, 454.

Acquin (canton de Lumbres), 34, III, 262.

Acre, II, 482, 485 490 491. V. St-Jean d'Acre.

Acy (Oise), 175.

Adalard, abbé de St-Bertin, 368.

Adalgise, fils de Didier, roi des Lombards, 361, 450.

ADAM (François-Alexandre), maire de Boulogne, président du Conseil général, etc., mort en 1886. 124 172 175 179 205 333 373. II, 194 228*-230 249 265 322 497 499 562. III, 52 213 214 221 222 325 470.

— — fils, receveur, 68, 493.

— — négociant, 1794, II, 171 547. III, 120.

ADAM (Rue Alexandre), III, 52*.

— (Epée d'honneur à M.), II, 228, 562,

ADAM (Auguste), mort en 1874, II, 369. III, 314.
— (Hercule), mort en 1882, 84.
— -Ternaux (Madame Alexandre), morte en 1887, II, 497.
aDam (Jacques), 439.
Adélaïde, ou Praxède, sœur ? de Godefroi de Bouillon, III, 403.
Adhéleïde, fille de Pépin-le-Bref, 364.
Admont (M.), de Sombres, 97.
Adoux (et non Andoux), cabaretier, II, 385 386.
ADRIEN Ier, pape, II, 158.
— François, ou François Adrien, maître d'école, III, 264.
Advielle (Victor), d'Arras, III, 8.
Aelis le Vasseresse, II, 164 165.
Aeruli, III, 361.
Afflighem (*La chronique d'*), Brabant, III, 404.
Affranghue (Le nommé), III, 500.
AFFRE (Mgr.), archev. de Paris, 324.
Affringues (canton de Lumbres), III, 52.
Afrique, 389. II, 208, 209. III, 361.
Agde (Evêché d'), II, 408-410.
Agen, II, 454.
Agrippa (Vespasianus), II, 418 436. III, 233.
AIGRE (Charles), imprimeur, gérant de l'*Impartial*, 529 530. III, 15 49 464.
— — Pseudonyme de M. l'abbé Haigneré : 459. II, 34. III, 10 32 210 255 284 382.
Aiguevive (Abbaye d'), Tours, II, 408.
Ailesbury (Angleterre), III, 46.
Aimery (Jehan), III, 241 242. V. Aymery.
Aïn-Telaizid (Camp d'), Algérie, II, 208.
Airaines (Somme), III, 4.
AIRE-SUR-LA-LYS, 80 91 156 180 181 359 362 363 366-371 402 424 450 468 520. II, 81 183 193 209 292 495 514. III, 237 244 465 515. V. Aria.
— (Chanoine d'), III, 57.
— (Eglise d'), 369.
— (Fort St- François d'), III, 480.
Airons (Les deux), 485.
Aix en Provence, 126. II, 234. V. Ascio.
— la-Chapelle, 362.
Aix (Albert d'), II, 103. III, 434.
Alais (L'évêque d'), II, 553 554.
Albano (Italie), II, 203 204.
Albigeois (Les), 396.
Albini (Willelmus de), pincerna, II, 313.
Albion, 112 324. II, 457. V. Londres.
Album historique du Boulonnais, par A. de Rosny, 115 118 200 223 229 230 267 306. II, 197 236 252 405. III, 242 413 414 461.
Alcan (M.), dessinateur, éditeur, II, 88.
Alciacum (Heuchin), II, 27.
Alcibiade (*Vie d'*), I, 455.
Alcuin (*Alcuini seu Albini opera*), 362.
— (Les deux), précepteurs de Charlemagne, 369.
Aléaume (Alelmus), curé de Belkin, III, 259.
Alègre (Yves, Marquis d'), III, 440.
Alembert (Jean Lerond d'), 111.
Alembon, II, 167.
Alette (canton de Hucqueliers), II, 115 116. III, 108.
ALEXANDRE, empereur romain, 393. II, 388.
— empereur de Russie. II, 265.
— III, pape, 184. III, 338-340 366.
— VI, pape, 297.
Alexandrie (Egypte), II, 416.
— (Italie), III, 302.
Alfred (Le prince), frère du roi Edouard d'Angleterre, II, 451.
Alger, II, 208 532. III, 395.
Algérie, II, 208.
Alicante (Espagne), 494.
Alincthun (Alingthun, Alinguethun, Allincthun, Allinguethun), 214 274 277 278-280 287 463 464 466 485-487 505. II, 81 115. III, 109 168 285 441.
— (Le capitaine), 279 286. V. Poucques.
— (M. d'), 279 280 286.
Aliscans (*Le poème d'*), II, 98 100-102.
Allan (P. L. Marie), vicaire de St-Nicolas, 1803-1827, 99. II, 327. III, 121.
Allard (Jehan), notaire à Montreuil, 1642, 305.
Allaud (G.), conservateur du musée de Boulogne, 259.
Allectus, lieutenant de Carausius, II, 450. III, 233.

Allemagne, 76 431 474. II, 150 160 265 393 469. III, 45 97 269 450 487.

Allemands (Les), 165. II, 241. III, 188.

Allot (Sébastien), III, 78.

Allou (M.), maire d'Amiens, III, 417.

Allouagne (canton de Béthune), II, 71.

Almanach de Boulogne, 15 44 171 180 181 262 272 300 305 308 389 421 435 473 486 487. II, 65 366 499 562. III, 25 48 71 75 77 78 192 203 315 488 509 510. V. *Annuaire*.

Alne (Abbaye d'), à Mons, Belgique, III, 466.

Aloy (Jean-Baptiste Bertin), administrateur du Muséum, II, 339.

Alpes (Les), II, 419.

Alpreck (Cap ou falaises d'), 36 115 378. II, 425 456. III, 321 322.

Alquines (St-Omer). III, 90 108 515 516.

ALSACE (Matthieu d'), comte de Boulogne, II, 499* 500-503 507.

— (Pierre tombale de Matthieu d'), II, 499. V. Maheu.

— (Philippe d'), comte de Flandre, frère de Matthieu, II, 500 501.

— (Thierry d'), comte de Flandre, père de Matthieu et de Philippe, II, 500-502.

Alt man ou maen (The), 390. V. Old man.

Altalph, évêq. de Thérouanne, 237.

Alton-Towers (Palais d'), Angleterre, II, 293 294.

Amaury Ier, roi de Jérusalem (1162-1173), 532 533.

Ambianensis ecclesia, II, 152.

Ambianensium civitas, III, 333.

Ambianum, 263. V. Amiens.

AMBLETEUSE (Ambleteue, Ambleteuil, Ambletheue, Amfleat, etc.) 230 256 351 376-382 391 476 501. II, 74 263 264 296 374 375 405 415 431 441 442-447. III, 4 182 232 324 354 424.

— (Charte d'), II, 421. V. Amfleat.

Ambroise (Le R. P.), prédicateur, II, 369.

Amérique, 76 191 490 491. II, 311 312 324. III, 179 203.

Ames (Pas-de-Calais), II, 116.

Amettes (Pas-de-Calais), 110. II, 23 135 228.

Amfleat, III, 354. V. Ambleteuse.

Ami de la religion (Un), pseudonyme de l'abbé Haigneré, 168.

Ami de la Religion (L'), journal, 320.

— *de l'Ordre*, journal d'Amiens, 303.

AMIENS, 19 49 79 172 226 263-265 293 296 303 313 316 326 328 337 422 511 513 522 530. II, 37 83 84 109 115 128 133 153 195 246 272 274 281 332 426 453 479 498 524 544. III, 139 190 263 333 344 356 364 394 395 410 417 418 487.

— (Consistoire d'), III, 42 43 264-266.

— (L'évêq. d'), 430 513. II, 192. III, 59.

— (Musée Napoléon à), III, 417 418.

— (Séminaire d'), III, 41.

— (Claude Marie d'), gardien des Capucins de Boulogne, II, 245.

Amiral-Bruix (Rue de l'), II, 166.

Ammien Marcellin, II, 429. III, 358 360 361.

Ampère, (J-J.), auteur de *l'Histoire littéraire de la France*, 221.

Amsterdam, II, 283.

Amyens (Amiens), 276.

Anagni (Italie), III, 339 369.

Anastase, auteur de *Liber pontificalis*, II, 158.

Ancevalot, capitaine du château de Desvres et du Monthulin, III, 275 276. V. Hallot et Valot.

Anchin (Abbaye d'), II, 130 131.

Ancien rivage (Rue de l'), 502. III, 386.

Andelys (Les), III, 173.

Andomaropolis. V. Audomaropolis.

ANDRES (Abbaye d'), 37 476. II, 54 162 351.

— (*Chronique d'*), 113 476. II, 500.

— (Eglise d'), III, 175.

Andrews (John), publiciste anglais, III, 164.

ANDROUINS (Pierre-Théodore, Vicomte DES) 469 470. II, 73 74. III, 420.

— (Hôtel des), Palais Impérial, 469. V. Desandrouins.

Angelis (Le chevalier G. de), directeur de *l'Album* à Rome, III, 82.

Angers, 170 403 510. II, 184 369 551.

— (La rue David d'), à Dunkerque, III, 409.

— (L'évêque d'), II, 553 554.

Anglais (Les), 88 115 127 208 229-231 255 257 268 273 274 377 390 508. II, 212 241 265 294 436. III, 9 43 55 66

186 192 217 227 241 242 290 318 370 437 440 459 465.

Anglais Catholiques, 70. II, 357.

Angle (Terre de l'), à Thubeauville, II, 164.

ANGLETERRE (England), 19 49 50 70 76 115 118 129 216 238 252 255 273 340 371 376 391 401 402 404 431 474 477 503 522 531. II, 64 65 67 119 141 145 148 150 154 157 160 163 189 255 267 284 293 313 357 359-362 364-366 416-418 426-430 436-438 441 442 444 448 450 452 459 499 506 521. III, 13 15 43 45 74 80 81 83 97 143 155 160 161 163 165 166 186 221 238 269 290 292 294 295 318 319 321 354 359 390 391 396 409 421 452 456 459 460 474 475 485 487 515. V. Albion, Bretagne, Engleterre, Grande-Bretagne, etc.

— (Etendard d'), II, 283.

— (*Histoire d'*), 43.

— (Marie d'), femme de Louis XII, roi de France, II, 563. III, 71* 72 74.

— (Roi d'), 230 267 268 313-315. II, 478. III, 11 78 158 173 175.

Anglicanum mare, 531.

— *Monasticon*, 267.

Anglois (Les), dits *Godons*, 352. III, 79 158 159.

— (Prince), 358 369.

— (Fort des), Tour d'Ordre, 115.

Anglure (Guillaume d'), avoué de Thérouanne, mari de Jeanne de Vergy, III, 416.

— (Marguerite d'), dame de Conantes, femme de Guillaume de Chaumont, sgr de Rigny, III, 416.

Angoulesme (Le duc d'), François Ier, III, 75 190.

Angoumois (Le régiment d'), III, 306.

Anguilles (Le riu des), à Wissant, II, 433 447.

Aniéré (Mr Emile), notaire, II, 343 345.

Anisson (M.), gentilhomme français, II, 284.

Annales Boulonnaises, 181 529. II, 296. III, 198 203 356 367 394 487*.

— *Norbertines*, 20.

— *de Calais*, par P. Bernard, II, 493 494. III, 229.

— *de Philosophie Chrétienne*, de M. Bonnetty, 252.

Annaliste de Metz (L'), 361 451.

Année Boulonnaise, par E. Deseille, 499. II, 333 335. III, 220.

— *Historique*, par M. Morand, 182 185 284 306 308 390 527. II, 285 303 363. III, 153.

Annonciade (Chapelle de l'), II, 338. III, 371.

Annonciades (Les dames), 467 468 502. II, 357. III, 281* 282.

— (Chapelle des), 493. II, 317 333 339 340 344. III, 7 118 168 249.

— (Couvent des), II, 219 334 340 346-348 372. III, 69 79 93 94 97 371.

— (Eglise des), Saint-Joseph, 493 334 337 338.

— (Fontaine des), III, 79.

— (Prison des), III, 106 131.

— (*Statuts des*), III, 249.

— de St-Denis (Les), III, 106.

Annotateur (L'), journal, 176 180 495. II, 336. III, 492.

Annuaire de Boulogne, II, 221. III, 323. V. Almanach.

— *du diocèse d'Arras*, II, 215 221.

Ansau (Le sr d'), 282. V. Rouillac.

Ansel (Augustin Norbert), doyen de Bléquin, III, 516.

— (Louis), à Bellebrune, 483.

Anselin (M.) ou Ancelin, ingénieur. III, 324.

Anselme (le P.), auteur de l'*Histoire généal. de la Maison de France*, 478. III, 243 245 510.

Anstruther (Philipp), négociant, 1776, 439.

Antigny (Joseph-François de Damas, marquis d'), colonel du régiment de Boulonnais de 1719 à 1736, III, 306. V. Ruffey.

Antioche (Syrie), 532.

— (*La chanson d'*), II, 69 103.

Antonin (*Itinéraire d'*), III, 360.

— le pieux (Médaille d'), III, 482.

Antonins (Les), II, 456.

Anvers (Belgique), II, 121.

Anville (J.-B. Bourguignon d'), géographe, 330.

Anvin (Philippe d'), écuyer, sire de Harllentun, fauconnier de Philippe VI, t. II, 82 83.

Aons (Le fils d'), II, 61.
Aoste (*Le lépreux de la cité d'*), 267.
AOUST (JEHAN LOYS D'), sr de Rouillac, gouverneur de Boulogne 1595, 282*.
Aquila (Italie), 189.
Arabes (Les), 125.
Aracle, le lanier, II, 107. V. Eracles.
ARAGON (anciennement Arragon), 61 62.
— (FERDINAND, Roi d'), 61.
— (JEANNE, Reine d'), 61 62.
ARC (JEANNE D'), 321.
Arches, II, 501. V. Arques.
Archives de Boulogne, 6 15 41 42 62 63 89 121 166 179 180 204 245 246 249 250 269 274 282 318 328 424 436 492 499. II, 206 223 227 232 242 245 257 309 362 371-373 465 471 511 521 544 561. III, 23 33 172 198 220 243 301 316 375 376 483-485.
— de l'évêché de Boulogne, 237 271.
— de l'Empire ou Nationales, 8 113 114. II, 1 66 83 272 287 474. III, 23 223 243 275.
— des Comtes de Flandre, II, 287.
— des Ducs de Bourgogne, II, 287.
— de Lille, II, 66 67 383. III, 1 465.
— *du Nord*, par A. Dinaux, 181 182.
— du Pas-de-Calais, III, 129 247-249 260 509.
Arda, 26. V. Ardres.
Ardennes (Les), III, 273.
Ardenthun, III, 295. V. Hardenthun.
ARDRES, 26 156 284 319 470 474 476. II, 4 28 134 276. III, 57 62 238 249 316 378 401.
— (Arnoul Ier, sr d'), 476.
— (Château d'), II, 238.
— (*Chronique d'*), II, 3-11.
— (Comté d'), II, 26.
— (Emma d'), fille d'Arnoul, 476.
— (LAMBERT D'), II, 3-11. III, 202 231.
— (Notre-Dame d'), III, 167.
— (*Le siège d'*), 25 26,
— (Vue d'), II, 11 307 461.
Ardrésis (L'), II, 163. III, 57.
Argencourt, à Ferques, III, 228.
Argny (M. Nicolas d'), premier maître de la Charité Saint-Pierre, 107.
Aria, Aire, 368. III, 465.
Arie-Munster, Aire ?, 368.
Aristide (*Vie d'*), II, 455.
Arles, 133 134. III, 362 363.
Armagnac (Le comte d'), III, 223.
Armendaritz (Aymée ou Maria d'), femme de Antoine d'Olce, II, 407.
Armoricanus tractus, III, 358.
Armorique (L'), III, 360 498 500.
Arnoult (M.), 1798, 404.
— fils, chirurgien, 1794, II, 547.
— (Auguste), prêtre, professeur à l'institution Haffreingue, II, 306.
Arques (Pas-de-Calais), 395.
— (Seine-Inférieure), II, 277 501. III, 515.
ARRAS 19 87 129 130 168 194 213 267 313 316 337 364. II, 129 162 186 192 199 292 299 302 426 450 495 544. III, 106 132 332 335-338 340 344 345 362-364 487.
— (Académie d'), 5 376 530. II, 292 300 301 432. III, 330 378 394 395 398 506.
— (*Bréviaire d'*), 357 358 362-364 409 450.
— (Calvaire d'), III, 139 142.
— (Canal d'), III, 26 27.
— (Chanoine d'), 323 407 408 411 467 494 497. II, 19 55 95.
— (Chapitre d'), II, 295.
— (Diocèse d'), 111 188 409. II, 23 115 130 131 187 188 190 191 199 201 202 205 228. III, 351 469 493.
— (Eglise d'), 71 363. III, 332 334.
— (Evêque d'), 235 265 321 322 326 327 405 410 487 493 494 524. II, 113 187 200 219 252 310 550 552. III, 1 5 8 88 123 130 140 141 149 244 312 328 335.
— (Herbert d') et Ide sa femme, 398.
— (Prisons d'), II, 20.
— (Séminaire d'), 90 464. II, 23 190 298 301 302 394. III, 53.
— (Siège épiscopal d'), III, 328 330 331 336.
— (Tapisserie d'), 273. III, 191.
Arrouaise (Abbaye d'), 501.
— (Congrégation d'), 501.
— (*Histoire d'*), par Dom Gosse, 501.

Artesia, 371. II, 481.
Artésien (*L'*), journal d'Arras, II, 302.
Artésiens (Les), II, 457.
ARTOIS, Arthois, Hartois, etc. (Comté ou province d'), 183 222 264 289 424 477 483 487. II, 27 28 137 170 273 274 278 279 292 377 450. III, 28 108 142 147 259 260 330 462.
— (Archidiacre d') ou de France, à Notre-Dame de Boulogne, 507. III, 516.
— (Blanche d'), femme d'Eymond, duc de Lancastre, 401.
— (Chartes d'), 476 477. II, 82.
— (Le comte d'), 477. III, 42.
— (*Histoire d'*), 365.
— (Mahaut d'), II, 82.
— (Robert, comte d'), II, 481.
Artus (Le roi), III, 234.
Arundel (Le comte d'), III, 191.
Ascalon (Syrie), II, 480.
Ascio (Aix), II, 27.
Asie (L'), III, 361 362.
Ascot, Aerschot (Le duc d'), 287.
Aspremont (Vendée), 462.
Assas (Rue d'), 535. II, 233 323.
Asselin (Mathieu), curé du Saint-Sépulcre à Saint-Omer, évêque constitutionnel, III, 111.
Asseline (Monseigneur Jean René), évêque de Boulogne, 103 252 334 426 428 494 524. II, 22 302 553 554. III, 45* 46 89-91 93 97 105 108 109 113 129 167 168 216.
Astier (Le frère), cordelier, 299.
Astorga (Le marquis d'), III, 8.
Athalbert, évêque de Thérouanne, III, 351.
Atrebrates (Les), II, 458. III, 335 345.
Atrebatensis (et non Atrebentasis), II, 458.
Atrebatum civitas, III, 333. V. Arras.
Attaques (Les), Marck, 516. II, 212 315.
Attin, près Montreuil, II, 116 471.
Aube (Département de l'), II, 86. III, 414*.
Auberny (Le frère), dominicain, 107. V. Bergny.
Aubervilliers (Fort d'), Seine, III, 494.
Aubineau (Léon), 47.
Aubriot (Antoine), chanoine de Boulogne, mort en 1731, II, 245.
Aubry (Auguste), libraire-éditeur, II, 69.
— (Me), avoué à Montreuil, 314.
— (N.), graveur, III, 243.
Auch (L'évêque d'), II, 554.
Auchel (Pas-de-Calais), III, 516.
Auchy-au-bois, III, 108.
— les-Hesdin, 180. II, 133 453.
— les-Moines, 179 466.
Aucy (Jean d'), 118.
Audegau (Messire Bernard d'), chevalier, sr du Mesgrin, 485.
Audelan, 276. V. Poucques.
Audembert, II, 212. III, 110.
— (Tumulus d'), III, 275 309.
Audenacre 141. II, 96. V. Denacre.
Audenfort, à Audinghen, 401 402.
— en Artois, 483.
Audibert (M.), 1790, II, 519.
Audinet (Claude), éditeur, II, 72.
Audinghen, 37 193 319 411 468. II, 23 25. III, 4 109 368.
— (La motte d'), III, 368.
Audisque (dit par erreur Vieil-Isque), II, 438.
Audomar ou Omer, évêque, III, 145 348 352 353 355.
Audomaræa (Saint-Omer), II, 72.
Audomaropolis (Saint-Omer), II, 462. III, 145 352.
Audomarus, évêque de Boulogne et de Thérouanne, III, 348 349 356.
Audrehen ou Audrehem (canton d'Ardres), II, 53 205. II 262 378.
Audresselles, 113 199 398 517. II, 538. III, 4 110 327. V. Oderselle.
Auffaigne (Jan ou Jean d'), pasteur de Sainte-Isbergue, auteur du *Bref narré de Madame Sainte-Isbergue*, 363 450. II, 93. V. Offaigne.
Auffay (Marie d'), femme de Jehan de Poucques, 276.
Augé (Jean-Baptiste-Antoine), vicaire-général de Mgr Asseline 1802, supérieur du Petit Séminaire de Boulogne, préfet de mission, mort à Paris en 1844. II, 22. III, 108 110 112 113.
Augst, Augusta Rauracorum (L'évêque d'), Suisse, III. 348.

Augustines (Religieuses), 91 267. II, 182 495.
— — de Berlaymont, III, 112.
Augustins (Les), de Saint-Omer. III, 100.
Aulès (Dame nommée), 1164, p. 19.
Aumale (Ville d'), Seine-Inférieure, II, 500.
— (Charles de Lorraine, duc d'), 1558. 269 279.
Aumalle (M.), 1588. II, 277.
AUMONT (Anne-Charlotte d'), II, 206.
— (Anne-Charlotte-Fare d'), femme du marquis de Créquy, III, 17.
— (ANTOINE D'), maréchal de France, 39. II, 468. III, 18 19.
— (ANTOINE II, duc d'), maréchal de France, III, 18 19 243* 245.
— (Armes des d'), 27. II, 206. III, 162.
— (Charlotte d'), III, 17.
— (Le duc d'), 27 387. III, 263 264 364. III, 162 220 227 250 482.
— (Duché et paierie d'), III, 243 245.
— (Duchesse d'), 374 436* 437. III, 196 437 197. V. Brouilly, Lamothe-Houdancourt, Le Tellier, Humières, Guiscard, etc.
— (*Les Ducs d'*), par D. Haigneré, III, 16 17 196 374.
— (Hôtel d'), 68 436 493. III, 118.
— -d'HUMIÈRES (Hôtel d'), III, 245.
— (Les d'), III, 16 17 18 20. (TABLEAU GENEALOGIQUE, III, 17).
— (LOUIS, DUC D'), ambassadeur, II, 206 283 284. III, 17 19 196.
— (LOUIS-FRANÇOIS D'), duc d'Humières, III, 17 19. V. Humières.
— (LOUIS-MARIE, duc d'), III, 17 20.
— (Louis-Marie-Augustin d'), III, 17 19.
— (Louis-Marie-Guy d'), III, 20 21.
— (LOUIS-MARIE-VICTOR, DUC D'), de Rochebaron, marquis de Villequier, (dit le gros Duc), mort en 1704, 374 436 510. II, 206 269. III, 17-19 438* 439 440.
— (Le maréchal duc d'), II, 359 385.
— -Mazarin, (Louise-Félicité-Victoire d'), III, 21.
— (Madeleine-Elisabeth-Fare d'), II, 206.
— (N., chevalier d'), II, 206.
— (Roger d'), abbé de Luzarde (mieux de Luzarches ou d'Uzerches), évêque d'Avranches, I, 37. II, 353.
AUMONT (Rue d'), II, 383 404 561. III, 26 77.
Ausone (*Ausonii opera*), III, 359.
Ausque (Tardinghen), III, 186.
Austruy (Réty), III, 47.
Auteuil (Paris), II, 468 469.
Authie (L'), rivière, 330. II, 416.
Autriche (Ecusson d'), 224.
— (Elisabeth d'), femme de Charles IX, 224.
— (Philippe le Beau, archiduc d'), 61.
Autun (Saône-et-Loire), 218 472. II, 266.
AUVERGNE (L'), II, 536.
— (Les COMTES D'), 8 220 223 261. V. Comtes de Boulogne.
— (Frère Jacques d'), auteur du *Poeme heroyque sur l'histoire de Notre-Dame de Boulogne*, 44.
Auvière (La veuve), marchande de vins, 292.
Auvringhen (M. d'), 16. V. Houbronne,
Aux enfants (François), 15.
Auxerre, III, 362.
Avallon (Yonne), III, 42.
Avalois (Les), habitants des Pays-Bas, ou du pays d'aval ?, II, 240.
AVARAY (M. N. Beziade d'), père, colonel du régiment de Boulonnais, III, 306.
— fils, id., id., III, 306.
Averloo, AVERLOT (Le camp ou le mont d'), 96-98 375. III, 145 146 185 186.
Avesnes-le-Comte (Nord), III, 468.
Aviau (Mgr d'), archev. de Vienne, II, 553.
Avignon, II, 265.
Avioth (Notre-Dame d'), Meuse, III, 409.
Avron (Le plateau d'), près Paris, III, 492 493 497.
Axles, αχλαξ, III, 501.
Aygalencq (M.), ingénieur du cadastre, II, 243 511.
Ayglent (Milon d'), II, 93.
AIMERY (JEHAN), sr de Viroflay et de Gaillon, lieut. gén. en la Sénéchaussée, III, 224.
Azincourt (Pas-de-Calais), 23.
Azire (Henri), chanoine, pénitencier, vicaire général, mort en 1751. III, 246 310.

Babylone, II, 77.
Bachelier (J.-L.), chapelain de la chapelle du château d'Isque, III, 219.
Bachelin-Deflorenne, libraire, 184, III, 8.
Baduicq (Saint-Martin), III, 225.
Baheu (Jacqueline), femme de Pierre Desmaretz, pr, III, 225.
Bail (Le), ferme à Bazinghen, III, 448.
Baillet (Adrien), auteur de *La Vie des Saints*, 1701, 248. II, 392 394.
Bailleul (Nord), III, 130 131.
— lès-Pernes (Pas-de-Calais), III, 262.
Bailly (Guillaume), curé de Wierre-Effroy, mort en 1707, II, 215.
— (Anne de), femme de Guillaume Henriau, mère de Mgr Henriau, II, 266.
Baincthun, 65 146 196 199 432 499. II, 498. III, 37 38 109 110 285 377 385.
— (Baron de), 114 116.
— (Château de), 65.
Bainghen, près Desvres, 157.
Bainus, II, 200 201. V. St-Bain.
Baisy-en-Brabant (Baisi, Baisin), 441 529-531 533. III, 393 394 397-399 402 404 405.
Balance (Rue de la), III, 77.
Balderic, chanoine chantre de Térouanne, auteur de la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, III, 363 364.
Baldewinus, 454 534. V. Baudouin.
Balduinus, id., id.
—, clericus, II, 313.
Baldus (Baude), chanoine de Boulogne, III, 339.
Bâle (Suisse), 188.
Balhan (Antoine), médecin, 27.
Ballin (Jean-François-Marie), 1757-1828, vicaire-chantre à Calais, à St-Joseph 1802, curé de Fruges, 493.
— (Auguste), peintre, II, 473 537 538.
Ballon (Châlet du), à Wimereux, 259.
Baluze (Baluzius Stephanus), auteur de *Miscellanea*, etc., 532, III, 334 465.
Banc-à-laine (Le), Wissant, II, 434.
Bance (Etienne), maître de danse à Calais, 422.
Bansile, curé de Rinxent, II, 214.
Banoze (Jehan), III, 277.
Bapaume, II, 190.
Bar-sur-Ornain (Meuse), 445.
Baralli, auteur de *Chronologia Lirinensis*, 239.
Barante (M. de), auteur de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, 25.
Barbarie (La), ferme à Bellebrune, 482 484.
Barbat, commissaire de police, 1869, II, 98 233.
Barbe, nom de la cloche de Bellebrune, aujourd'hui à Belle, 486.
Barbe (Théodore-Jean-Eustache), 1802-1876, prêtre, professeur de philosophie, auteur de : *Du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon* 1855, et de *Nouveaux éclaircissemements sur cette question* 1858, etc., 4 171 184 529 530. II, 112 198 220* 221. III, 53 394-404 410 430 431 433 434 436.
— (J.), négociant, 1776, 439.
Barbier (A. A.), auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 177.
Barbier de Montault, chanoine, III, 460.
— — (Mgr), 266.
Barbier (Le Brecq), 319.
— (Le Cren), 319.
Bardet (Rue), Paris, 515.
Bardstown (Amérique), II, 311.
Baret, père, 101.
— (La cour), II, 323. III, 11.
— -Ternaux (J.-Bte), adjoint 1851, 172. II, 324.
Barkley (Jane), bénédictine, II, 358.
Barnaud (Nicolas), médecin protestant, 348. V. Froumenteau.
Baronius (Cæsar), cardinal, auteur des *Annales ecclesiastici*, 366. II, 119 392. III, 332.
Barrande (J.), auteur du *Système Silurien de la Bohême*, III, 318.
Barres (Fulcrand des), II, 409.
Barret (Fulcraud de), II, 409.
Barrier, signature, 233.
Barthélémy (A. de), II, 224.
Bartolini, peintre italien, III, 84.
Bary (François-Eléonor), notaire, 175.
Bas-Rhin (Dépt du), 474.
Bazire (J.), graveur, 230.

Basighen, II, 361. V. Abot et Bazinghen.
Basses-Chambres (Rue des), II, 346.
Batavi (Les Bataves ou Hollandais), III, 361.
Bateri (Jehan), III, 260.
Bath (Aquæ-Sulis), Angleterre, II, 318.
Battaille (Eugène), peintre, II, 543.
BATTUT (Charles), imprimeur, 251. II, 467. III, 149* 485.
— (François), libraire, 177.
— (PIERRE), imprimeur, 108 109 247. II, 86. III, 248 249 484 515.
— (Rue Pierre), II, 411.
— (Imprimerie), III, 483 484.
Bauchon (Jehan), chapelain, secrétaire du Chapitre de Notre-Dame. II, 471 493.
Baudelicque (Antoine), curé de Dannes, III, 106.
Baudeliq (G.), signature, III, 476.
Baudelocque (Jules), avocat, maire de Boulogne, II, 403. III, 52.
Baudit (Amédée), peintre, II, 542.
Baudoin (Géry), III, 106.
— menuisier, dit Comperlot-tête-de-sot, II, 347.
BAUDOIN-du-Bourg, 393.
BAUDOUIN (Bauduin, Balduinus, Baldewinus), comte ou prince d'EDESSE, second roi de Jérusalem, 392 393 454 529-535. III, 202 395 397 401 404. V. Edesse et Rohais.
BAUDOUIN, évêque de Thérouanne à Boulogne, III, 342.
— doyen de Thérouanne, III, 259.
— (Le sr), descendant ? des comtes de Boulogne, 265.
Baudrand (Michel-Antoine), auteur de *Geographia ordine litterarum disposita*, 1682, etc., II, 453 454.
Baudrelle (Thomas), curé de Parenty, II, 132.
Baudretun (M. de), 527 528. V. Bernes.
BAUDUIN II, comte de Flandre, II, 4 237.
— IX, comte de Flandre, III, 465 466.
— comte de Guines, II, 10.
Baugean, graveur, II, 252.
Bauin (Le nommé), vicaire intrus à Saint-Nicolas, III, 98.
Bausset-Roquefort (Mgr), archev. d'Aix, II, 235.
Bavre (Famille de), II, 22.
— (François de), 26.
BAYEUX, III, 404.
— (Synode de), II, 152.
BAYONNE, 247.
— (*Chronique de*), II, 408.
— (Diocèse de), II, 407-409.
— (Evêché de), II, 408-410.
Bayser (Albert de), V. Debayser.
Bazin (M.), fabricant de vitraux, II, 478.
Bazinghen (canton de Marquise), 515, II, 224. III, 62 110 308 423* 448.
BAZINGHEN (Collection de), III, 8 22 504.
— (M. de), II, 293 335 494. III, 22 148 229 310. V. ABOT.
— (M. de), chanoine chantre, III, 310.
— (Mme de), II, 361 562 563.
BÉARNAIS (Le), 280. V. Henry IV.
— (Le patois), 291.
Béatrix (de Lorraine), fille de Frédéric II, duc de Haute-Lorraine et de Mathilde de Souabe ; veuve de Boniface, marquis de Toscane, se remaria, en 1053, à Godefroi le Barbu, duc de la Basse-Lorraine, III, 405.
Beaucamps, Beauchamp, Beauchamps (Charollais), 218.
Beauchamp (Raphaël de), religieux de Marchiennes, 37.
Beauchêne, menuisier, 43.
BEAUCORROY (Pierre-Bertrand de Willecot, sr de), II, 361 362. V. Willecot.
Beaucourt-Mutuel (M.), mort en 1881, II, 397.
Beaugency (Vin de), 292.
Beaujeu, sergent à verge, II, 386.
BEAULIEU, *Beata Maria de Bello-loco* (Abbaye de), 349-353.
— (Bois de), 167.
— (*Pouillé de l'abbaye de*), II, 28.
— (M. l'abbé de), II, 350. V. Isque.
— (M. de), chef d'escadron, II, 210.
Beaumont (M. de), président du tribunal, 520. V. Debeaumont.
Beaurain (R. de), vice-curé d'Isque, III, 219.
Beaurains (Jean de), II, 411.

Beaurainville, 414. III, 516.
Beaurepaire, 498.
— (Eaux de), II, 457. III, 24.
— (Rue), II, 397.
Beaurietz (Le sr de), 276. V. Poucques.
BEAUVAIS, 337 435. II, 153 199-201 246. III, 3 333 344 356 364.
Beauval (Charles-François), prêtre, aumônier de l'hôpital, curé de Parenty, de Saint-Martin-lès-Boulogne, et prêtre habitué à Saint-Nicolas, mort 1818, II, 327.
Beauvois (Hameau de), Brunembert, II, 517.
— (François), curé-doyen de Lens, 520.
Beaux (Le capitaine), III, 81.
Bécourt (canton d'Hucqueliers), II, 115.
Bécourt (Le sr de), III, 160.
— (Jehan du Biez, sr de), III, 160.
— (Claude de), sr de Lenclos, baron de Lianne, gouverneur du Monthulin, II, 275.
Becque (Crique de le), II, 441.
— (Ruisseau de le). Becque venant du flamand: Beke, ruisseau, le ruisseau de le Becque est un pléonasme, II, 441.
Becquelin (Mathieu), III, 10.
Becquerel (François), négociant, 439.
— (François-Régis), fermier du mesurage, III, 220.
Becquet (Pierre-Honoré), prêtre, professeur chez Mgr Haffreingue, curé de Condette, II, 221 513.
Bède (Beda le vénérable), auteur de *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, III, 354.
Bédouatre (St-Martin), 483. II, 383. III, 134, 241.
— (Le seigneur de), III, 240. V. Roussel.
Bégin (Emile), journaliste, 452.
Begin (Philippin), 117.
Bègue (Marie-Claude de), femme J. Van Isaac, III, 138.
Belbecq (Fief de), Belbet, à Henneveux, 482.
Belge, 442 475. II, 427. III, 393.
Belges (Roi des), II, 299.
Belgicæ tractus, III, 358.
BELGIQUE, 46 75 76 253 346 431 475 490 491 529-531 535. II, 13 95 104 160 292 299 357 412 427 489 499 506 554. III, 45 80 97 129 161 259 318 322 348 360 362 393 395 404-406 409 430 431 433 436 450.
BELGIQUE Romaine, II, 457.
— (Seconde), III, 333 336.
Belgium (Le), II, 201.
Belgrave-Square (Londres), II, 546.
Belhomme (Le sr), maître de danse, 422.
Belkin (Bléquin), III, 259.
Belkinium, III, 259. V. Bléquin.
— (Gillebertus de), prêtre, III, 259.
Belin (Eugène), curé de Moulle, 91.
— (Bègue, Bègues ou Begon de), II, 99 238-240.
Bellangé (Eugène), peintre, II, 529.
Belle (canton de Desvres), 198 474 486. III, 218 317.
— -et-Houllefort, II, 216 505. III, 168.
— (Huon de), II, 164.
Belle (Le citoyen François-Marie), dit le terroriste, maire et président du Conseil général du district, II, 320, III, 124 321 419* 420 514.
BELLEBRUNE (Bellebourne, Bellebreune, Bellebronna, Bellebroune, Belbrune, etc.), 3 5 214 304 414 421 422 444 473*-483 486 487. II, 427. III, 67 168 285 317 505.
— (Baronnie de), 475 476 481 483-485.
— (Baudouin de), 476 477.
— (Château de), 483 485. III, 280.
— (Cloche de), 486.
— (Eglise de), 485 486* 487.
— (Famille de), 477.
— (Guillaume de), prêtre à Saint-Omer, 477.
— (Guis de), 476.
— (Hôtel de), rue de l'Oratoire, 477 479.
— (Jacqueline de), 477.
— (Jean de), 477.
— (Moulin de), 483.
— (Régiment de), 480.
— (Robert de), 477.
— (Rue de), 477.
— (Marguerite M de laotte, dame de), 479. V. La Motte.
— Robert de la Motte, sgr de), 478. V. Bereborna.

Belledalle (Tardinghen), 474.
Bellefontaine (Condette), 474.
Belleforest (Fr. de), auteur des *Grandes annales et Histoires générales de France*, 364.
Bellannoy. V. Le Gressier.
Belleval (R., marquis de), auteur du *Nobiliaire* et des *Sceaux du Ponthieu*, etc., II, 11.
Belle-Verdure (Le sr de), 64. V. Le Roy.
Belley (Diocèse de), Ain, 220.
Bellievre, signature, 1605, II, 272.
Bellon (Collection de M.), 136.
Bellouet (Le général), 1840, II, 208.
Bellovacorum civitas, III, 333. V. Beauvais.
Bellozanne (Carly), 474.
Belterre ou Belleterre (Rue de), 101 189 224.
Belvalette-Huret (Fabrique de voitures), II, 257.
Belvoir (Doubs), II, 234.
Belzunce (M. de), marquis de Fiennes, 481.
— (Famile de), 481. V. Fiennes.
Bénard (Hubert-Eugène), 1834-1879, peintre, II, 473 524 538 539.
— (Louis), secrétaire de la mairie, collaborateur de M. Aug. d'Hauttefeuille pour son *Histoire de Boulogne*, mort en 1898, 289 290. III, 2 88 107 509.
— (Robert), préposé à l'octroi, III, 437.
Bénédictines anglaises, II, 358*-360 492 563. III, 315* 316.
Bénédictins (Les), III, 76 397 404.
Benedictus, métropolitain d'Edesse, 392.
Benignus, II, 200.
Benoit XIV, pape, 452. II, 146 201.
— (Le frère), directeur des Ecoles Chrétiennes de Dieppe, III, 311.
— (Le trouvère), auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*, II, 501.
Béon (Le vicomte de), colonel au régiment de Boulonnais, III, 306.
Bérault des Billiers (Charles-Guillaume-Jean-Marie), chanoine, vicaire-général d'Arras, mort aux Billiers en 1873, 68. II, 191.
Berck, 316.
Bereborna (Bellebrune), 474 475.
— (Jean de), dit le vieux, 476.
Berebronna (Robert de), 476. V. Bellebrune.
Berg-Op-Zoom (Hollande), III, 480 481.
Berger (Louis), aîné, imprimeur, II, 295.
— de Xivrey, éditeur d'un *Recueil des lettres de Henry IV*, 281.
Bergny (Le frère de), dominicain, 107. V. Auberny.
Bergonzi (Charles-François), mort en 1869, II, 13.
Bergues (Nord), 164 483. III, 282.
Berguette (Wacquinghen), III, 65.
Berichon, 39-41. V. Gaillard.
Beringhen (Jacques-Louis, marquis de), mari de Madeleine-Elisabeth Fare d'Aumont, II, 206, III, 17.
Berlier (Théophile), représentant du peuple, III, 36.
Berlin, 449.
Berliquet (Louise), III, 75. V. Breliquet et Burluguet.
Bernadotte, III, 436.
Bernard, hameau d'Outreau ?, III, 322.
— (Les roches), III, 322.
— (L'abbé), archidiacre de Lille, vicaire général de Cambrai, 411.
— (Eustache), prêtre, chapelain de la Madeleine, vice-curé de St-Martin, 270. III, 241 242.
— (François-Martin), aumônier de Mgr de Langle, curé de St-Etienne, doyen de Boulogne et de Notre-Dame de Calais, mort en 1758, II, 215 477 493 494. III, 229.
— (Françoise), seconde femme de Claude Dormy, 218.
— (Jacques), curé d'Isques, mort en 1672. III, 219.
— (Jeanne Alix), fille de Pierre, II, 494.
— (Jehan), II, 257.
— (Les), II, 257.
— (Nicolas), sr de Chatenay, époux de Marie Dormy, 218.
— (Pierre), juge consul à Calais, auteur des *Annales de Calais*, mort à Saint-Etienne en 1721, 237. II, 493 494. III, 229.
Bernay (M. de), II, 275. V. Bernet.
Bernes (Philippes de), de Baudretun, cha-

'noine de Notre-Dame, mort en 1667, 527* 528.

Bernet (Charles), III, 449.

Bernet (Raimond Roger du), gouverneur de Boulogne, 279 280 282. III, 239 240.

Bernier, personnage dans *Raoul de Cambrai*, II, 99.

Bernieulles, II, 292.

Bernodat (Petrus), Trecencis, de Tours ?, III, 29.

Berquac, Berquaque, 319. V. Breq-Acre.

Berquier (Le citoyen), II, 13.

— -Neuville, parrain d'une cloche à Saint-Nicolas, II, 327.

Berr (Nathan), dessinateur, imprimeur, etc., III, 70 181.

Berry (Madame la duchesse de), II, 167 310.

Bersen (M.), II, 222 564.

— (Barbe), femme de Charles Willecot, sr de Beaucorroy, II, 361 564.

— (Denis), receveur de l'église de Saint-Nicolas, III, 39.

Bersent, signature de Denis ci-dessus, III, 40.

Bersin (Nicolas), 15.

Berte-aus-grans-piés (*Chanson de*), II, 93.

Berteloot (Jules-Augustin), doyen de Desvres, mort en 1892, II, 117.

Bertha (Mlle), peintre, II, 532.

Berthe (Le R. P.), rédemptoriste, II, 403.

Berthe (La reine), femme du roi Pépin, 358 361 363 367.

Berthon (Nicolas), peintre, II, 536.

Berthoud (Henry), auteur des *Petites Chroniques de la Science*, III, 319.

Bertin (Jehan), demeurant à Ecames, III, 475.

— (Jehan), fils aîné, III, 475.

Bertin-Aloy (Jean-Baptiste), 180.

Bertinghen, 477.

Bertiniennes (Chartes), III, 231. V. St Bertin.

Bertins (Les Jehans), III, 475 476.

Bertrand (Raymond de), historien de Mardick, II, 289 374 375. III, 409.

— (Catherine), de la Marancherie, femme de Jean de Poucques, le jeune, 276.

Bertrand (Le Dr Pierre), auteur du *Précis de l'Histoire de la ville de Boulogne et de ses environs* 1828, II. 285 286 289 290 324 335 349 445 446. III, 88 230.

Bérulle (Pierre de), III, 146.

Béryte (Crucifix de), 263.

Besançon, 320 337. II, 234.

Besson (Guillaume), fondeur de cloches à Angers, II, 369 386 387 551.

Bétencourt (Edouard), peintre, II, 524 539 541.

— (Dom), religieux d'Auchy-les-Moines, 179 180 184 526.

BETHUNE, II, 71 209 315. III, 55 132 173 218.

— (Henry de), évêque de Bayonne, puis de Maillezais, II, 409.

— (Hippolyte, comte de), II, 409.

Bétizi, musicien, 1800, III, 258.

Bétizy (M. de), maître de chapelle, III, 115.

Bettencourt (Somme), III, 4.

Beugin (Pierre-François-Célestin), curé de Saint-Martin-Boulogne et de Saint-Géry d'Arras, mort en 1892, III, 54.

Beugniet (Le citoyen Toussaint-François-Marie-Norbert), président du tribunal révolutionnaire, III, 131.

Beurière ou Beurrière, Burière, Burrière (Maison nommée la), Basse-ville, II, 411.

— (La belle), II, 411.

— (Quartier de la), 411 420. III, 71 73 91 117 119 183 184 469.

Beussent, 271. III, 264. III, 128.

— (Prieuré de), 515. II, 110.

Beutin (Montreuil), II, 182. V. Bœthin.

Beuvrequen, 395 399 400 401. II, 213. III, 448 500.

— (Curtis de), 399.

Bèvre (La maison de), 445. V. Dixmude.

Bezinghen, 198 249.

— (Personnat de), 518.

Biarrotte (Landes), II, 407.

Biaudos (Landes), II, 407.

— de Castéja (Le comte de), sous-préfet de Boulogne, III, 477.

Bibliothèque cottonienne (Londres), II, 65.

Bibliothèque de l'Arsenal (Paris), III, 413 414.
— Impériale (Paris), 118 255 533. II, 241 502. III, 192.
— Nationale (Paris), 23 37 38 49 123 166 186 192 193 277 302 393. II, 65 94 107 197 293 429 452 453 480 559. III, 28 167 189 197 305-307 461 472.
— Royale (Bruxelles), 533. II, 41.
— Vaticane (Rome), 470 471.
— de Bazinghen, II, 350.
— de l'Ecole des Chartes, 273. II, 241.
— — — des hautes études, III, 367.
Bibrax (Laon, ou village près Laon), II, 453.
Biddel Airy (George), astronome anglais, 329.
Biez (Jehan du), sr de Bécourt, gouverneur et sénéchal de Boulogne, frère du maréchal, III, 160 510.
— (Oudart de ou du), maréchal de France, gouverneur de Boulogne, 436. III, 10 160 510.
Bigot (Hugo), II, 313.
Billarderie (La), fief à Crémarest aux de Flahault, II, 276.
Billancourt (Paris), III, 179 180.
Billauville (Wimille), 481.
Birmingham (Angleterre), II, 145. III, 284.
Bise (Ansel), 59.
Blackness, Blacknez, 230. II, 431. V. Gris-Nez.
Blacourt (Leubringhen), III, 217.
Blackiston, Blackston ou Blakiston (Guillaume), s. j., II, 363 562-564.
Blainville (Henri-Marie Ducrotay de), auteur du *Manuel de Malacologie et de Conchyologie*, etc., III, 318.
Blaisel (Le haut-), II, 275. III, 224.
Blaisel (M. du), du Rieu, 440. III, 185.
— (M. du), maïeur de Boulogne, II, 507.
— (Famille du), 335 (TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES).
— (Gilles du), sr du Haut-Blaisel, 483.
— (Henri-Louis-Philippe, baron du), 333* 334 495.
— (Jehan du), écuyer, sr du Haut-Blaisel, mari de Philippes Framery, II, 275. III, 224.
Blaisel (Louis-Marie-Gilles du), écuyer, sr du Rieu, maïeur de Boulogne, 387.
— (Louise-Marie-Henriette, baronne du), 335. II, 175.
— (Marie-Aimée du), 84.
— (Le marquis du), 335.
Blanc-Lévrier (L'hôtel du), Etaples, 479.
Blanc-Nez (Le), Blanez, 330 380. II, 434 438 441. III, 145. V. Blackness.
Blanc-riez (Le), à Guelque (Réty), III, 47.
Blanchard (Michel), III, 172.
— (Le P.), *Lire* : Baudrand, II, 453. V. ce nom.
Blanche (Le citoyen), professeur à l'école centrale, III, 190.
Blancheflor, femme du roi Pépin, II, 239.
Blanchefort (Le sr de), 282. V. Rouillac.
Blanche-Mère-Dieu (Chapelle de la), à la cathédrale, 511 512. II, 109.
Blandinberg (Abbaye de), Gand, III, 342 343.
Blandurel (Toussaint), curé d'Isque, III, 219.
Blangy (Abbaye de), Somme, 215 511.
— (Cure de), III, 516.
— (M.), procureur en la Sénéchaussée, III, 183 184 186.
Blanquart de Bailleul (Mgr Louis-Edme-Marie), évêque de Versailles et archev. de Rouen, III, 76.
— de La Motte (Mgr Amédée-Antoine), protonotaire apostolique, ancien vicaire général de Rouen, mort en 1871, 458. II, 76*. V. La Motte.
Blanqui (Le sr), marchand, II, 128.
Blaquart (Jean-François), curé de Wierre-Effroy, mort en 1876, 459. II, 216 318.
— -Leroy (M.), chaufournier, 65 431 432. II, 13 223.
Blarel (Jehan), III, 475.
Bled (M. l'abbé Oscar), président de la Société des Antiquaires de la Morinie, III, 507 515.
Blendecques, II, 81.
Bléquin (Belkin, Belkinium, Blekingahem, etc.), III, 108 259* 260-264 515* 516.
— (Forteresse de), III, 260.
Blériot (M. Louis-Amand), me de pension, mort en 1870, 184. II, 198 220.

Blidah (Algérie), II, 208.

Blin (Charles - Ignace), prêtre - chanoine, curé de Wimille, mort en 1839, II, 21. III, 109.

Blin (A.), pasteur protestant, III, 264-268.

Blin de Saint-Quentin (M. Claude-Antoine-Joseph), mari de M.-Rose-Pauline de Dixmude de Montbrun, mort en 1862, 444*.

— — (Laure-Marie-Joseph), femme de M. Octave de Rouvroy, morte en 1852, 304 423 444*.

Bloc (Rue du), Arras, II, 304.

Blocq (Claude-François de), curé de Blécquin, III, 262.

Blocquel (Anthoine), III, 501-502.

Blois, 290 349.

— (Etienne de), comte de Boulogne, roi d'Angleterre, II, 500.

Bloëme (Léon), prêtre, chanoine, curé de Saint-Martin, 497 521, III, 4.

Blondel (J.), curé de Rinxent, II, 216.

Blondel-Joigny (Anthoine de), sr de Bellebronne, 479 480.

— — (Antoine de), gouverneur d'Hesdin, 480.

— — (Armes des de), 479.

— — (Famille de), de Bellebrune, 479*.

— — (François de), 480.

— — (Gédéon de), 480.

— — (Jacques de), sr de Thorbighen et de Sehove, 479.

— — (Louise de), femme de Jacques d'Etampes-Valençay, 480.

— — (Nicolas de), sr de Turbinghen, 479.

— — (Oudart de), 480.

— — (Philippe de), chevalier, baron de Bellebronne, 479.

— — (René de), 480.

Blondet (Jacques), chanoine, secrétaire de Mgr P. de Langle, mort en 1742, II, 515. III, 310.

Blondin (Rue), à Boulogne, II, 411.

Bobilier (Denis), négociant, 439.

Bocametum, III, 174. V. Bockhampton.

Bocard (André), imprimeur, 238.

Bochent (Jean-Baptiste), curé d'Alincthun, mort en 1876, 4 463*-466.

Bocheron (J.), abbé d'Hautvilliers (Marne), II, 562.

Bochin (Ludovicus), me és-arts, II, 383.

Bochot (Gilles), receveur de St-Nicolas, 1581, 15.

Bockhampton (Angleterre), III, 175 515.

Bocquillot (Lazare-André), auteur du *Traité historique de la liturgie sacrée de la messe*, II, 159.

Bodard (Marie), élève sage-femme, 440.

Bodescot-Corne, dit Pelletier, propriétaire à Waben, 312-316. II, 37.

Boduinus de Burgo, 393. V. Baudouin.

Bœscheppe (Nord), III, 130.

Bœucres (Bois de), Beuque à Fiennes, III, 137.

Bœthin, Beutin (Wiars de), II, 282.

Bohémiens, 489 490.

Boidart (Catherine), troisième femme d'Antoine d'Isque, III, 218.

Boillon, III, 434. V. Boilon.

Boilly (Jules), peintre, II, 537.

Boilon, Boillon, BOUILLON, 531, III, 397 399* 400 434.

— (Godefridus de), III, 399 400.

Boiloniensis comes, III, 400.

Bois (Antoine du), lieutenant général de la Sénéchaussée, 294. II, 405.

— (Jehan du), abbé de St-Bertin, 394.

Boisdinghem (près Lumbres), III, 262.

Bois-Gérard (Marie-Anne-François Barduat de), général, III, 12.

Boisguion (Vicomte Alfred de), capitaine de chasseurs, tué à Dury, 225*-227.

— (La vicomtesse de), née de Dixmude-Montbrun, 225-227.

Bois-Jullien (Le), Bellebrune, 482.

Bois du Quesne (Le), Bellebrune, 482.

Boistel (M.), intendant à Dunkerque, 122.

— (Madame), 122.

Bolembrone (Robert de), 476. V. Bellebrune.

Bolland (Jean), s. j., III, 350.

Bollandus (J.), s. j., auteur des *Acta sanctorum*, III, 328 342 350 354 356.

Bollandistes (Les R. P.), 238 371. II, 296. III, 397.

Bologne (Italie), II, 94.

Bologne (Boulogne-sur-mer), 37 39 40. II, 400 452.
— (Notre-Dame de), II, 94. V. Notre-Dame.
Boloigne (Boulogne), 117 352. II, 240 359. III, 400.
Boloingne, II, 238. III, 400.
Bolongne, II, 237 238.
Bolonia (Boulogne), 8 261 501. II, 67 313 III, 1 416.
— (Ricardus de), II, 313.
Boloniensis (Causa), II, 202.
— (Civitas), 531.
— (Diocesis), II, 354.
— (Ecclesia), II, 71.
Bollonia, III, 289.
Bomarsund (Russie), 447.
Bomy (Curé de), auteur du *Nécrologe de Fressin*, 37.
— (Doyenné de), 511. III, 108.
Bonald (M. de), 453.
Bonaparte (Le général), II, 122 430.
— (Quai), 312. II, 250 251.
— (Rue), 316.
Boncourt (Collège de), Paris, 507 515.
— (M. Jules Morel de), commandant d'Etat-major en retraite, II, 210.
Bondon (Charles), procureur, III, 486. V. Boudou.
Bongars (Jac.), auteur de *Gesta Dei per Francos*, et de *Gesta Françorum Jherusalem expugnantium* 534. II, 69.
Bonifage VIII, pape, II, 355.
Bonin (M.), éditeur de *Regestrum visitationum arch. Rothomagensis*, par Eudes Rigaud, archev. de Rouen, 1248, 192. II, 148.
Bonn (Rhin), II, 449.
Bonnart (Robert ou Nicolas), graveur-éditeur, 437. III, 196.
Bonnassieux (Jean-Marie), sculpteur, 6, II, 513.
Bonneaywe (Robinet), 317.
Bonnefoy (Arthur), peintre, II, 473 524 540.
Bonnet (Pierre), m^e de barque, III, 220.
— -Sauvage, conseiller municipal, II, 229.
— (Terrains), au Vieil-Atre, II, 256.
Bonnetty (M.), directeur des *Annales de Philosophie Chrétienne*, 237.
Bonnière de Wierre (André-Robert-Eugène de), avocat, 84.
— (Jules de), demeurant à Wierre-au-Bois, 84.
— (Robert de), propriétaire, 84.
— (Robert-Ernest de), premier secrétaire d'ambassade, 84.
— (Robert-Louis de), 84.
— (Robertine-Elise de), épouse de M. P. Pierre Foissac, 84.
— (Robertine-Hermine de), épouse de M. F.-H. Desprez, ambassadeur, 84.
— (Robertine-Victorine de), épouse de Louis-Marie Baudouin, 84.
— (M. de), juge de paix de Desvres, III, 62.
Bonomi (Mgr), camérier secret du Pape, II, 256.
Bon Pasteur (Le), d'Arras, III, 378.
Bon Secours (Le), Paris, 411.
— (Sœurs du), Boulogne, 334. II, 308. III, 308.
BONONIA (Boulogne), 103. II, 95 256 448-451 458 459. III, 232 233 328 343 345 348-350 353 354 358 360 361 499 500.
Bononica Virgo. II, 72. V. Notre-Dame.
Bononienses, 263. II, 72.
Bononiensium civitas, III, 333, 363.
Bons Enfants (Séminaire des), Paris, 512.
Bonvalet (Nicolas), curé d'Isque et d'Hesdin-Labbé, III, 219.
Bonvarlet (M. Alexandre), président du Comité Flamand, II, 43.
Booth (M.), bourgmestre d'Utrecht, III, 367.
BORDEAUX, 164. II, 65.
— (Crus de), II, 365.
— (Ecoles de), III, 359.
— (Le Duc Haimes de), II, 238.
Bordereke, Budreke, Boderike, 319.
Bornschlegel (V. de), peintre, II, 530.
Bos-le-Dame (Le), Thubeauville, II, 164.
Bos (Jehan du), 383, 386.
— — bourgeois, maître tanneur, premier échevin, mari de Jacqueline Sarton, 121 272 383 386. II, 373.
Boscart (La veuve), libraire à Saint-Omer, II, 93.
Bosco Yvonis (Johannes de), Jean du bois d'Yvon, 1507, 238.

Bosius, 1567, 298.

Bossuet (J. Bénigne), évêque de Meaux, 163 464. II, 21. III, 459, 460.

Boston (Amérique), 111. II, 205.

— (Rue de), Boulogne, III, 9.

Boterellus (Joannes), II, 354.

Botte (Marc), négociant, 439.

Bou-Zegzag (Algérie), 208.

Bouasse-Lebel, éditeur à Paris, II, 87.

Bouchard (Jules), garde-magasinier, 178. II, 178 320.

Bouchard-Chantereaux (Nicolas-Robert), fils de marins ; président de l'administration du Musée et directeur de l'Abattoir, 431. II, 339. III, 301 316*-320 516. V. Errata, III, 516.

Bouche (Guillaume de), 108.

— (Pierre de), III, 40.

Bouchel (Jehan), 383.

Boucher (Gilles), d'Arras (Bucherii Ægidii, Atrebatis, s. j. *Belgium Romanum eccles. et civile*), III, 236 361 362 374.

— de Crèvecœur (M.), II, 252.

Bouchot (M. Henri), conservateur des Estampes à la Bibl. Nationale, III, 197.

Boucicault (Jehan le Maingre *dit*), maréchal de France, tenant des joûtes de Saint-Inglevert, 273.

Bouclet-d'Hallewyn, zouave pontifical, III, 279.

Boucquinghen (Hameau de), III, 11, 12.

— (Hôtel de), 10* 11 12 515. V. Boukingham.

Boudan (L.), graveur, III, 249.

Boudin (Pierre), bourgeois, III, 382 383.

Boudinet (Mgr Claude-Jacques-Antoine-Marie), évêque d'Amiens, 337. II, 252. III, 417.

Boudou (Charles), et non Bondon, procureur du roi à Montreuil, allié à Marie-Jeanne Dauphin, III, 486.

Boué (M.), membre de l'Acad. de Vienne, III, 318.

Boues (Rue de ou des), III, 78. V. Boves.

Boufflers (Le sire de), 279.

Bouillancourt (Somme), II, 543.

Bouillet (*Lettre à M.*), par A. Marictte, II, 435.

Bouillon (Duché ou terre de), II, 481 482 488 489. III, 400 403 434 436. V. Boilon, Builon, Buillon, etc.

— (Godefroi de), second fils d'Eustache, comte de Boulogne, et de Ide de Lorraine, premier roi de Jérusalem, 7 263 265 266 392 440*-442 446 488 521 529 530* 535. II, 68* 70-73 87 94 95 99 103-105 112 175 221 481. III, 202 231 393*-403 406 410 430* 431 434-436 491 504. V. Godefridus, Godefroi, etc.

— (Couronne de Godefroi de), II, 68* 95. III, 398 434 435.

— (Place Godefroi de), III, 436.

— (*Roman de Godefroi de*), II, 99 104 106 480. V. Godefroi.

Boukingham (Hôtel de), III, 11. V. Boucquinghen.

Boulangé (M.), ingénieur, III, 55 56.

Boulanger (Jean), menuisier, III, 138. V. Boullenger.

Boulemberg (Fort du), Montlambert, 231.

Boulenger (Jehan), curé de Rinxent, II, 214.

Boulenois (Le), 156 169 280.

— (Comté de), II, 272 273. V. Boullenois et Boulonnais.

— (Veaux de), III, 448.

Boulet (Laurence), II, 222.

— (Suzanne), II, 222.

Boullembercq (Les trois fontaines de), 318.

Boullenger (Galliot), 386. V. Boullengier.

— (Jehan), menuisier, III, 39 40.

— (M. Marin), curé de Saint-Nicolas, mort de la peste, 107.

Boullengier (Galliot), 124.

Boullenois, Boullenoys (Le), 231 280. II, 8 164 274 278-281.

Boullongne, 115 383. II, 274-278.

— (Bon), peintre, II, 563.

— Cri de ralliement, II, 238.

Boullonne, II, 174 277 471.

Bouloch (Albert-Gabriel), architecte, 85.

BOULOGNE-SUR-MER (Abattoir de), III, 319.

— (Abreuvoir de), III, 56.

— (Aquarium de), II, 539.

— (*Almanach de*). V. Almanach.

— (Archives de). V. Archives.

BOULOGNE (Armes de), 142 224 417. III, 198*-200 305.
— (Arrondissement de), 6 494, etc.
— (Bailly de), 64.
— (Bassin à flot de), 308 328.
— (Beffroy de), 74 180 183 305. II, 252 366 508. III, 12 69.
— (Bibliothèque communale de), 5 19 21-23 172 177 178 180 199 205 263 264 290 470 531. II, 72 328 350 520. III, 12 22 35 79 156 203 243 372 484.
— (*Bréviaire de*), II, 199.
— (Caisse d'épargne de), III, 29*-32.
— (Camp de), 308. II, 225 520.
— (Canton de), 9 99 431 498*.
— (Casernes de), III, 226.
— (Cathédrale de), 44 57 68 73 77 81 91 97 169 195 197 246 260 263 270 332 347 494 498 500 528. II, 16 49 60 72 109 115 213 262* 469 475*. III, 4 8 19 219 248 312 426*. V. Notre-Dame.
— Crypte de la Cathédrale de), 73 105.
— (*Martyrologe de l'église cathédrale de*), 274. II, 103. III, 249*.
— (*Inventaire du mobilier de la cathédrale de*), II, 72.
— (Chapitre ou chanoines de), 15 37 77 97 121 126 169 170 204 215 224 244 245 250 263 289 298 305 374 494 498 500 501 506 507. II, 49 67 68 72 84 210 213 214 226 377. III, 3 138 241 341 467.
— (Château de), 180. III, 220 244 275* 276 500.
— (Cimetière de), 498 500. II, 323 387. V. Est.
— (Collège de), II, 55 324 375 395. III, 146.
— (Commandant de), 470.
— (Commune de), 83.
— (COMTÉ de, ou Comtes de), 220 265 268 481 500 529. II, 4 73.
— (Eustache, comte de), V. Witasse de...
— (Godefroi, comte de), III, 393 399* 400.
— (Marie, comtesse de), abbesse de Romsay, femme de Mathieu d'Alsace, II, 500.
— (Mathieu d'Alsace, comte de). V. Alsace.
BOULOGNE (Regnier, comte de), 113.
— (Renaud de Dammartin, comte de), II, 241. V. Trie et Dammartin.
— (Robert comte de), 8 220 223 261.
— Witasse, quens de), III, 201.
— (DIOCÈSE DE), 99 110 193 236 243 248 348 350 352 415 429 455 516. II, 130 195 292. V. Evêché de...
— (District de), 293.
— (Doyenné de), 214. II, 213. III, 108.
— (Drapeaux des bourgeois de), III, 304* 305.
— (Le Duc de), 529.
— (Eaux et forêts de), 316.
— (Echevinage de), 15 20 121 257 269 272 298 347 502. V. Hôtel-de-Ville de...
— (Ecole centrale de), III, 189*.
— (EGLISE DE), 239 263 499. V. Cathédrale et Notre-Dame.
— (Etablissement des bains de), II, 251.
— (Evêché, Evêque de), 17 217 218 237 243-245 254 265 273* 322 337 414 423 500 507 513 524*. II, 53 114 115 296 554. III, 26 112 148* 193 311.
— (Palais de l'Evêché de), II, 24 103 113. 263 510 546. III, 6 509.
— (Falaise de), 117.
— (Forêt de), 464. II, 9 10.
— (Franc-marché de), 272.
— (Gouverneur de), 273 281, etc. V. Aumont, etc.
— (Grand hostel de), II, 404* 405.
— (Havre de), 256 330 477. V. Port.
— (*Histoire de*), 263 282 313 316, etc.
— (— *des évêques de*), 217 249. II, 134.
— (Hôpital ou Hôtel-Dieu de), 107 120 272 438 499 518. II, 267 326 383 495. III, 168 196.
— (Hospice St-Louis de), 232 272 421. II, 12 13 124 297-299.
— (Hostel commung de), III, 246.
— (Hostellerie de). V. Hôtellerie.
— (Hôtel-de-Ville de), 74 173 175 179 25 520 530. II, 137 138 323. III, 197 198 203 243 250. V. Place.
— (Hôtellerie, Hostellerie de), 254 499. II, 375. III, 24 25.

BOULOGNE-la-Grande, II, 470. V. Boulongne.
— (Lycée à), 205.
— (Maladrerie de), II, 375. V. La Madeleine.
— (Marché de), III, 521.
— (MUSÉE, MUSÉUM DE), 65 79 84 102 103 119 132 175 178 183 205 258-260 300 306 313-315 329 431 432 435 437 448 527. II, 34 37 39 40 97 98 111 112 114 122 123 124 126*-129 211 212 223-225 232* 252 256* 261 296 325 327 335-341 344 347-349 378-380 423 499 516 523 524 540. III, 8 35 46 51 156 228 271-275 309 316 319 390 422 489 507.
— (Notre-Dame de), V. Notre-Dame.
— (Octroi de), II, 518. III, 250 437*.
— (Palais de justice de), II, 323. III, 51 407. V. Sénéchaussée.
— (Plan de), II, 243 244 424 511 514.
— (Ponts de). V. au mot Pont.
— (Ponts et chaussées de), II, 419.
— (Port de), 36 255 267 310 329 330 331 389. II, 422-425, 430 446 449 521 538. III, 9 10 144 221 321*-325 327.
— (Prise de), 255. II, 240.
— (Rade de), 377 378.
— -*Review*, II, 248 250.
— (Sceau du chapitre de), II, 86.
— (— du maïeur de), III, 1.
— (— de Notre-Dame de). V. Notre-Dame.
— (— de la Sénéchaussée de). V. Sénéchaussée.
— (Séminaire de), 110. II, 19 20 22 113 122 261 263 334 338-341 347 348 395 403. III 108 109 128 147 148 190 227 247* 248 310 314.
— (Eglise du séminaire de), dite St-François de Sales, Grande-Rue, 449. II, 335. III, 100* 102.
— (Sénéchal, Senescaus de), 254 282-285 290.
— (La Sénéchaussée de), 183 234 269 278 294 516. II, 252 263 364 405 462-465. III, 51 79 128 131 187 223*-225 407 483-485.
— (Sceaux de la Sénéchaussée de), III, 223-225.
BOULOGNE (Siège de), 274 276 279 290 425. II, 425. III, 370.
— (Société Académique de). V. au mot Société.
— (— Philarmonique de), 178.
— (Sous-préfecture de), 70 74.
— (Théâtre de), 177 181. II, 18.
— (Vierge de), 44 121. II, 68 468. V. Notre-Dame.
— (Ville de), passim.
— (Vue de), III, 461*.
BOULOGNE (C.), pseudonyme commun à plusieurs rédacteurs de l'*Impartial*, dont M. Haigneré s'est servi quelquefois, II, 245 523. III, 153 413 452.
BOULOGNE, peintre, II, 563. V. Boullongne.
— (JACQUES DE), III, 367. V. Le Moiste.
— (Louis), curé de Bléquin, III, 262.
— (Paul), III, 78.
Boulogne-la-petite, II, 470.
BOULOGNE-SUR-SEINE, 11 275 325. II, 468*-470 476 547*-549.
— (Notre-Dame de). V. Notre-Dame.
Bouloigne, Bouloingne, 230 231 277 348-354. II, 105 107 108 241 380 381 480. III, 416.
Bouloignisiens, 277.
Boulongne (Forest de), II, 9.
— -la-grant, II, 237 238*. III, 415.
BOULONNAIS, Boulonnois, Boulonais, Boulonois (Administration provinciale du), II, 136 137. III, 226 384* 429* 503.
— (*Album historique du*), V. Album.
— (Archidiacre du), 64.
— (*Cartulaire du*), 472. II, 40 65.
— (Comte du), II, 73.
— (Coutume du), 277 485. III, 401.
— (Etats du), II, 82.
— (Le, Les), 113 155 191 192 198 203 257 262-264 276 277 279 281 284 286 319 325 332 381 383 413 421 436 438 440 444 473-478 480 482-484 486 507 531. II, 4 7 10 16 20 22 23 27 28 73 74 83 86 92 125 126 128 129 195 241 244 270 287 289 291 377 380 402 452 454 474 501. III, 9 18 20 28 55 56 69 83 108 109 156-158 173 178 182 250 306* 333 334 338 339 354 358 366

396 404 406 407 410 416 445 454 498.
BOULONNAIS (*Histoire du*), 2 7 249. III, 230*, etc.
— (Privilèges du), 327.
— (Régiment de), III, 305* 306.
— (Salon), II, 523*.
— (Sénéchal du), III, 371. V. Sénéchal de Boulogne.
— (Sénéchaussée du), 183 496.
Boulonnoise (Côte), II, 430.
— (Fosse), 10 414. III, 259.
Boulonnoises (Troupes), II, 385* 560.
Bouly (Louis-Marie), desservant de Saint-Martin, III, 257.
BOUQUET (D. Martin), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 359-362 366 451. II, 5 452 500 501. III, 156 333 347-349 358 360 361 363.
Bouquinghen (Gilles de), écuyer de l'évêque de Thérouanne, 402. V. Boucquinghen.
Bourassé (Abbé J.-J.), historien, II, 294.
Bourbon (Chapelle), à Etaples, II, 195.
— (Mme la duchesse de), III, 168.
— -Lancy (Saône-et-Loire), 217 218.
— (Maison de), 280.
— (Le retour des), 265.
Bourbourg (Nord), 398.
— (Ferme de), à Réty, III, 47.
Bourdaloue (R. P. Louis), s. j., III, 460.
Bourdoise (Abbé Adrien), fondateur de la communauté des prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet, II, 113.
Bourdonne (Estiene), III, 475.
Bourrée (Nicolas-Prosper), consul au Maroc, puis ambassadeur, mort en 1886, III, 272.
Bourg-en-Bresse, 285. II, 94.
Bourgain (P.), maître pêcheur, III, 119.
Bourges (Berry), 39 40 337 487.
Bourget (Le), près Paris, III, 496.
Bourgneuf, II, 494. V. Abot.
BOURGOGNE, 61 217 295 297. III, 428.
— (Bibliothèque de), II, 41.
— (Cru de), II, 365.
— (Duc de), II, 283*. III, 11 276.
BOURGOGNE (CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de), II, 383.
— (JEAN SANS PEUR, duc de), 23.
— (PHILIPPE LE BON, duc de), comte de Boulogne, 23 289 295.
— (Princesse Isabelle de), 289 295.
— (*Histoire de*), III, 156.
Bourguignon (Charles), jardinier, 43.
— , couvreur, 1794 off. mun., 43. II, 547.
Bourguignons (Les), II, 276 278.
Bourlon (P.-de-C.), II, 117.
Bournonville, III, 106 274.
BOURNONVILLE (Angélique-Victoire de), fme de J. de Durfort-Duras, III, 21.
— (Armes des de), III, 217.
— (JACQUES DE), sr de la Vallée, de l'Interhu et de la Coquarderie, marié à Eléonore de Fiennes, 478.
Boursin (François), doyen de Samer, II, 53.
Boursin, Boussin, 420. III, 46 93 168.
— (Gallas du Tertre, sr de), III, 78.
Bourthes, II, 133.
Bousson (Mlle), épouse de M. Quéval, chef de bataillon, III, 62.
— -Le Roy du Royer (Le baron), III, 62.
Bout-du-Monde (Rue du), 385. II, 365. III, 500.
Boutault (Le général), II, 209.
Bouterwek (Fréd.-Augte), peintre, mort en 1867, II, 524 528 536.
BOUTHILLIER (Marie-Victor), évêque de Boulogne, 193. II, 353 408. III, 29. V. Le Bouthillier.
Boutillier (M.), maire de Caffiers, 168.
Boutoille (Antoine), de Desvres, 440.
— (Guillaume-Benoit), prêtre, curé de Wimille, chanoine, mort en 1855, III, 113.
— (François), curé de Doudeauville, II, 132.
Bouttats, graveur, III, 243.
Bouvelinghen (Lumbres), III, 99.
Bouvier (Mgr Jean-Baptiste), évêque du Mans, 82.
Bouvines (Bataille de), II, 241.
BOVES (Rue de ou des), III, 78 370. V. Boues.
Boxer (Captain), III, 320.
Boyenval (Vr), peintre, II, 535.

Brabançons (Les), III, 394 396 431 436.
Brabant (Le), 289 529 531 535. II, 555. III, 393 396 397.
— (Jehan, duc de), II, 121.
— (Le duc de), 531. II, 299 481.
Brabantia, 531 533. III, 397 399.
Bracbien (Christophe), curé de Rinxent, II, 214.
— (Pierre), II, id. id. 214.
Bracq (Léon), zouave pontifical, III, 279.
Bracquerecque, 318. V. Brèquerecque.
Brahma, 125.
Bralle (Jacques-Simon), chapelain de Notre-Dame de Bléquin, III, 263.
Brandiz, Brindisi ?, II, 482.
Bras-d'Or (Rue du), 470.
Bras-St-Georges (Hôtel du), à Etaples, 479.
Braschi de Honestis (R., Cardinal), II, 558.
Braure (Gaspard-François), vicaire de Saint-Nicolas, missionnaire, III, 89 97 109 112 113.
Bray (Marie de), pseudonyme de Mlle Davrigny, II, 320.
Bréau (L'abbé Giblot du), et non Dubréau, grand vicaire de Mgr Asseline, 215 334. III, 112, 167. V. Giblot.
Brebiettes (Les), Capécure, III, 322 500.
Brecqbarbier (Le), Audinghen, 319. V. Barbier.
Brecquessent (Brexent), 479.
Brédenarde (Pays de), Audruicq, II, 26.
Bréfort (Alfred-Edouard), dit Dufort (Vol au musée), III, 233 234.
Breliquet. V. Berliquet.
BRÈQUERECQUE (Bréquerecque, Brecquerecque, Brequereck, Bresquerecque, etc.), 79 91 144 265 317 318* 331 390 431. II, 71 79 80 180 230 232 257 326 343 371 372 398 420 519 544. III, 213 233 279 284 387 410 419 500 501 507.
Bréquigny (L. Geor. Oudart Feudrix de), auteur de *Diplomata, chartæ*, et des *Lettres des Rois*, etc., II, 412. III, 71 156.
Bresciani (Le P. Antoine), s. j., auteur de la *Description de l'autel Torlonia*, III, 269 460.
Brésil (Le), II, 220.
Bresmes (Pas-de-Calais), 518.
Bresselle (P.-L.), prêtre, chanoine d'Arras, curé de Saint-Pierre, 408 521. II, 59 403.
Brest, II, 418. III, 500*. V. Gésocribate.
BRETAGNE, 46 390 474. III, 156 173.
— (Anne de), reine de France, III, 71 73 75.
— (Ile de), Angleterre, 310 329 376 381. II, 319 441 450. V. Bretons, Grande-Bretagne.
Breteuil (Mgr Claude Le Tonnelier de), évêque de Boulogne, 234 248 511. III, 22 227 247*-249 430 515.
Bretons (Les), II, 268. III, 362 366.
— (Ile des), II, 426.
Breuil (Le), 483.
— (M. Le Lièvre du), 483.
Brial (dom Michel-Jean-Joseph), continuateur du *Recueil des historiens de France*, 179. III, 404.
Bricqueteryes (Les), soubz l'église St-Pierre, 1513. II, 372.
Bridgmann (P.), peintre, II, 531.
Briend de Matignon (Alfred), dessinateur et aquafortiste, II, 540.
Briet (Nicolas), père de l'Oratoire et curé de St-Joseph, 170 509 510.
Bright (John), 119.
Brighton (Hôtel), à Boulogne, II, 10.
Brindes, Brindisi ?, II, 480 483. V. Brandiz.
Brion (Jean-Baptiste), de la Meuse, 445.
Brissart (P.), graveur, II, 86 87.
Brissot (Jean-Pierre), de Ouarville, dit de Warville, cuisinier, espion, député, un des chefs des girondins, marié à demoiselle Françoise Dupont, II, 411. III, 153-157 160 162 163 166.
— de Warville (P.), peintre, II, 543.
— (Edme-Auguste-Sylvain), instituteur, III, 166.
— (Félix), aspirant de marine, III, 166.
— (Jacques-Jérôme-Anacharsis), sous-lieut^t de hussards, libraire, contrôleur de la navigation, III, 167.
Britannica (Classis), 388. II, 319 418.
Britannicus portus Morinorum, II, 419.
British-Museum (Londres), II, 40.
Brouilly (Antoine de), marquis de Piennes, mari de Françoise Godet, III, 196.

BROUILLY (OLYMPE DE), marquise de Piennes, femme de Louis, duc d'Aumont, III, 17 196* 197.

Broustal (Anthoine de), échevin, 272.

Brouta, arpenteur, 1718, 328.

Broxeele (Dîme de), 402.

Broy (Le sr), commissaire de la république, II, 230.

Brueques (Le moulin de), Artois, III, 260.

BRUGES, 23. II, 108 199 269 368. III, 130.

Brulart (Nicolas), marquis de Sillery, chancelier de France, 1605, II, 272.

Brûle-maison (F. de Cottignies, dit), auteur des *Etrennes Tourquenoises*, 3.

Brulé (Le citoyen), commissaire de la république, III, 131.

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne), maréchal de France, III, 257.

Brunel (Florent), chanoine de Thérouanne, doyen du Chapitre de Boulogne, II, 352.

Brunembert (Brunamber, Bruneberghe, Brulembert, Brunenberch, etc.), 153 275 280 286 288 413*-419 486. II, 34 301 517. III, 448.

BRUNET (Ignace), 1804-1887, auteur de l'*Almanach de Boulogne* (V. Notice biogr. *Bull. Soc. Acad.*, III, p. 295), 171 180 181. II, 562. III, 70 77.

— (Ja.-Charles), auteur du *Manuel du Libraire*, 177.

— musicien, 1800, III, 258.

— (Madeleine), femme Brion, 445.

Brunn (Moravie), 474.

Brunswick (Le duc de), III, 22.

Bruschius, Brush, Bruchelius (Gaspard), historien allemand, 367.

Brut (*Le Roman de*), par Wace, 117 118.

BRUXELLES, Brusselle, 273 530 533. II, 41 43 73 201 358 412 413 436 440. III, 97 104 112 201 261 394 430 432 436 516.

— (Bibliothèque royale de). V. Bibliothèque.

— (*Journal de*), II, 299.

Bruyère (Quartier de la), erreur de M. Deseille pour Beurrière, II, 411.

Bruyères-Chalabre (Mgr Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de), évêque de Saint-Omer, 427. III, 89.

Brydayne (Le P. Jacques), prédicateur, auteur de *Sermons*, III, 59.

Bucaille (Pierre-Joseph), curé-doyen de Norrent-Fontes, mort en 1846, II, 315.

Bucelin (Gabriel), bénédictin, un des auteurs des *Annales Benedictini*, II, 201.

Buchell (M.), savant hollandais, III, 367.

Buchon (J. A. C.), éditeur de *Chroniques anciennes*, 22.

Buckland (William), géologue anglais, III, 318.

BUCQ (Le), Alincthun, 340 482. II, 352 427.

— (Adde du), 482.

— (Jacques du), 482.

— (J. DU), pseudonyme de M. l'abbé Haigneré, II, 212.

Bucquet (Marguerite du), femme de Robert le Moiste, 402. III, 367. V. Buquet.

Buctona. V. Buxton.

Buffon (Georges-Louis-Leclerc, comte de), auteur de *l'Histoire naturelle...*, 125.

Bugeaud (Thomas-Robert), duc d'Isly, maréchal de France, II, 208.

Buildwas (Abbaye de), Angleterre, III, 292.

BUILLON (*Le bastard de*), II, 104.

— (GODEFROIS DE), II, 69 70 106. V. Bouillon, Bullon, etc.

— (Terre de), II, 488, III, 201 202.

Buir (François du), ou Dubuir, échevin, 386.

Buisine, sculpteur, Lille, II, 59 230 253.

Buissaert (Le), Artois, 468.

Bull (Ole B.), violoniste norvégien, 178.

Bullebronne (Thumas de), 477. V. Bellebrune.

Bulletin du bibliophile, 177 182.

— *épigraphique*, II, 312.

Bullionius, II, 70 95. V. Bouillon.

Bullon, II, 71 481 482 486.

Bullonium, Bulonium, Bullio, 400. V. Bouillon.

Bulteau, III, 132. V. Butteau.

Buluine (Li cuens de), II, 501. V. Boulogne.

Buon senso (*Il*), journal de Rome, II, 188.

Buquet (Henri du), bourgeois de Boulogne, 1289, 402.

Bur (Jehan du), curé de la Magdalaine, 270. III, 510.

Burluguet (Louyse), femme d'Antoine Gest, III, 75. V. Berliquet.

Bury (M.), orfèvre à Paris, II, 562.

Bussy (M. de), auteur des *Œuvres de Louis XVI*, III, 166.

Butaud. V. Butteau.

Butay (Arnoud), négociant, 439.

Butler (Joseph), auteur de : *Analogie de la religion naturelle avec l'ordre de la nature*, II, 392.

Butor (Charles), receveur de Saint-Nicolas, II, 519. III, 99 408.

— (Le citoyen), médecin, 1793, II, 207.

— (Le sr), contrôleur de l'octroi, III, 437.

Butteau, Bulteau, Butaud, Butiaux, Buttiaux (Jean-Pierre), vicaire à Embry, Tournehen et Hucqueliers, guillotiné à Boulogne, 215. III, 107 121 127*-129 132 519.

— (Louis-Marie), mari de Catherine Sagnier, III, 128.

— (Pierre-Joseph), III, 128 129.

Buxton, Buctona, Buctone (Manerium de), Angleterre, 268. II, 312 313.

Byzantins (Les), 267.

Cabaret (Le), Bellebrune, 482.

Cabet (Feu Etienne), socialiste-communiste, 146.

Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie, 355. II, 84 96 108 129 240 275 491. III, 67.

Caboche (Eugène), prêtre, doyen de Saint-Nicolas, II, 179 342. III, 87 387* 388.

— , signature, 1744. II, 309.

Cadié (M.), sous-inspecteur des chemins, 1775. II, 74.

Cadix (Espagne), II, 429.

Cadrieu, famille du Quercy, III, 439 440.

Caen (Calvados), 44 127. II, 253.

— (Le sr de), capitaine de marine, 255.

Caffarelli du Falga (Le général François-Marie-Auguste), II, 430.

Caffier (Firmin), chapelain de la cathédrale, curé de Desvres, 15. II, 115. V. Caffieri.

Caffieri, Caffiery (Claude), chanoine, mort en 1778, 517. III, 68.

— (Firmin), II, 115. V. Caffier.

Caffiers, 167*. II, 116.

Cagnat (René), directeur de la *Revue des publications épigraphiques*, 449.

Caher (Eustache), de Selles, 398 400.

Cahier (Le R. P.), s. j., auteur des *Vitraux de Bourges*, etc., 5. II, 94.

Caïeu (Srie de), II, 10.

Caiocum, Caiochum, II, 8 10. V. Cayeu.

Caillac (François de Chaumueil ou Chaumeil, sr de), gouverneur de Boulogne, 283.

Caillette (Jean), abbé de Saint-Vulmer, III, 371.

Cailleux (M. de), surintendant des Beaux-Arts, III, 272.

Cailliette (Jacques), échevin, 121 272.

Cajeux (Famille des), II, 11.

— (Marquis des), II, 10.

Calais, frère de Zétès, II, 462. V. Zétès.

CALAIS (Ville de), 16 19 49 50 74 85 107 113 156 167 256 272 283 285 316 330 331 378-380 421 422 435 458 481 512 521. II, 8 11 39 49 78 109 133 181 199 208 212 224 246 247 250 257 263-265 276 289 319 415 418 433 437 439 440 444 462 493 494. III, 27 28 40 43 57 62 71 81 99 153 155 160-162, 165 166 180 185* 186 191 192 221 238 249 250 262 279 282 283 295 296 307 316 320 487 500. V. Callès.

— (Bibliothèque de), III, 316.

— (*Journal de*), 125 126.

— (Notre-Dame de), II, 115.

— (Route de), 498.

— (Siège de), 477.

— (Vue de), II, 11, 461.

Calaisis, 96 319 516. II, 27 28 73 163 199 200 436 450. III, 186 404.

Caligula (Caïus), empereur romain, 112 113 117. II, 417 426 436 452. III, 158 161 233 238.

— (Phare de), 112 113 117 119. V. Ordre et Tour d'Ordre.

Calinges (Les), ferme à Bellebrune, 482.

Callès (Jehan de), III, 277.

Calonne-sur-la-Lys, II, 117.

Calonne (Baron Albéric de), 274-282 287.

— (Baron Alphonse de), homme de lettres, 340.

CALONNE (Catherine de), femme de Gabriel de Maulde, 420.
Calotterie (La), près Montreuil, 34.
Calvados (Le), II, 451.
Calvaire (Le), 263 331.
— (Rue du), 73.
Camarade, fou (nom de roman), 213.
Cambon, préfet de l'Oise, 1801, III, 21.
CAMBRAI, 51 180 322 411 528. II, 192 238 512. III, 306 310 333 335 336 340 344 345 362-364 403 466.
— (L'archevêque de), 430. II, 402.
— (*Raoul de*), poème, II, 99.
Cambrésis, II, 27.
— (Régiment de), III, 306.
Cambrin (P.-de.-C.), II, 394.
Cambron (Abbaye de), Somme, III, 465.
Cambronne-lès-Clermont (Oise), III, 384.
Cameracensium civitas, III, 333. V. Cambrai.
Camiers, 167. III, 485.
— (Josse de), III, 78.
Camort d'Hamale (M.), II, 299.
Camp-Commun (Le), Bellebrune, 482 484.
Camp de César ? Wissant, 97. V. César.
Camp du Tiertre (Le), Thubeauville, II, 164.
CAMPAGNE DE LA VARENNE (Antoine de), mari de Marguerite de Willecot, II, 561.
— (Charlotte de), femme de M. G. C. André Abot de Bazinghen, II, 561.
— de Godincthun (M. de), colonel de troupes boulonnaises, III, 296.
Campagne (Le s^r de), III, 78. V. Dixmude.
— -lès-Boulonnais, 494.
— -lès-Hesdin, III, 462.
Campagnette (canton de Desvres), 489. II, 81. III, 274.
Campagnol (Le s^r de), 280 283. V. Campaigno.
CAMPAIGNO, Campagno (MICHEL DE), 281-284.
— (Les de), 282 285. V. Patras.
Campanie (La), III, 359.
Campe, mauvaise lecture pour Lampe (Jehan), III, 275. V. Lampe.
Campmajor, Campmajour (M. de), curé d'Isque, III, 219.
— (M. de), II, 222. III, 247.
Campmajor (Jehan), échevin, 499.
— (Louis de), III, 39 40.
Camps (Adrien des), dit Trinquebalain, 107.
— de Boulogne (Les), 91.
— -Greslins (Les) à Questrecques, 213.
CAMUZAT (Nicolas), chanoine de Troyes, auteur des *Mélanges Historiques*, III, 191.
Camville (Thomas de), III, 174.
Canada (Le), III, 13.
Canadiens (Les), à Boulogne, 120.
Canche (La), 330 414. II, 416.
CANGE (CHARLES DU FRESNE DU), 96 113 375. II, 51 412 431 435-437 439 454 504. III, 144 298. V. Gibson.
Canne ou Canné (Agnès). 398.
— (Catherine), 398.
— (Florent), 398.
Cannet (François), maïeur de Boulogne, III, 82 251.
— du Fresne, avocat, 440.
Canon (Louis), peintre, II, 533.
Canteleu (Les s^rs de), 479. V. Blondel-Joigny.
— (M. de), curé d'Isque, III, 219.
Cantorbery Canterbury, 199 200 268 501. II, 438 501. III, 354 488 507.
— (Gervais de), II, 501.
Cantuarensis archiepiscopus, II, 313.
Capalti (H.), secrétaire de la Congrégation des Rites, II, 204.
CAPÉCURE, Capescure, 81 93-95 116 144 255 308 331 497 499. II, 10 39 247 249 251 323 398 420 518. III, 52 214 284 322 420 468-470 500*.
— (Eglise de), 93*-95 322. II, 505.
Capelette (La), 264-266 473. V. St Sang.
Capella (Baincthun), 454. V. La Capelle.
Capelle (Pierre), doyen de Bléquin, III, 516.
Capet, cordonnier, 43.
— (HUGUES), roi de France, II, 104. III, 231 433.
— (Jacques - Augustin - Bon), prêtre, chantre à Calais et vicaire de Saint-Joseph de Boulogne, mort en 1807, III, 115.
Capistran (Fr. Jean de), cordelier, 297.
Capistrano (Johannes de), 297.
Capocci. V. Carocci.

Cappe (François-Joseph-Henri), procureur de la Chartreuse de Notre-Dame-des-Près, II, 135.

Capperonnier (Claude ou Jean), philologues, de Montdidier, III, 156.

Cappon (M.), pharmacien, II, 402.

Cappot (Gilles-Ange-Jean-Baptiste de), colonel en retraite, mort en 1877, II, 210.

Capprenes (Capre, à Tingry ?), III, 475.

Captot (Pierre-Jean-Alexis Petit de), neveu de Mgr de Langle, 234.

Capucins (Les), 105 489. II, 49 245 364 365. III, 66, 310.

— (Eglise des), III, 14.

— (Fort des). V. Eperon.

— (Jardin des), 328. II, 544.

— (Place des), 385.

— (Rue des), 385 437.

Caranda (*Albums de la collection*), II, 126.

Carausius (M.-Aurelius-Valerius), empereur de la Grande-Bretagne, 331 389. II, 419 450 459. III, 233 358 360 361.

Carboy (Le R. P.), prêtre de la Miséricorde, prédicateur, II, 369 496.

Carlier (J.-J.), membre de la Société Dunkerquoise, III, 395.

Carlin (La Motte), à Wissant, II, 447.

Carloman, fils de Pépin, 360 361 366.

Carlu (Marie-Euphrosine), femme Hautecœur, 445.

Carly (canton de Samer), 474.

Carmélites (Eglise des), Paris, 321.

Carmes Anglais (Les), II, 360* 363*-366.

Carmier (Amable), vice-président du Directoire, 1796, II, 125 127.

— (A.), échevin, 1737, III, 200.

— (Andryeu), échevin, 231.

— -de Pruille (Famille), 483.

— -du Vivier, 1794, II, 547 552.

Carnevali (Niccolas), architecte de Rome, III, 83 457 458.

Carnot (Claude-Marguerite), procureur, frère du conventionnel, II, 2.

Carocci ou Capocci, m^e de chapelle à la Sixtine, II, 512.

Caroline (*Généalogie*), III, 402.

Caroll (Mgr) évêque de Cincinnati, II, 311.

Carolus Magnus, 364. V. Charlemagne.

Caron (Camille), III, 420.

— (Cyriaque-Janvier), juge au tribunal révolutionnaire, III, 131.

— (Jean-Baptiste), curé de Rinxent, II, 216.

— (Joseph), missionnaire en Amérique, vicaire de Wimille, II, 205.

— de Fromentel, officier municipal, III, 185 187 423.

— -Falempin (J.-B^te-Louis-Maxime), homme de loi, maire de Boulogne, 1800, II, 121.

Carpentier, échevin, 1623, 121 231 492. III, 25.

— (Antoine), vice-maïeur, 1627, III, 33.

— (Eugène), peintre, II, 529.

— (Jean-Baptiste-Auguste), inspecteur de l'enseignement primaire, II, 56 57. III, 179 181 424* 425 443 448 449.

— (Jules), ouvrier, 431.

Carré (Albert), juge, mort en 1886, 175.

— , cultivateur à Beuvrequen, III, 448.

— -Soubiran (Victor), peintre, II, 532.

Carreaux (Quartier des), III, 197 311.

Carrières (Hameau des), Fiennes, 167.

Carrington (Francisca), bénédictine anglaise, II, 493. V. Karington.

Cars (M. le Vicomte Amédée des), 333.

Carthage (Afrique), II, 429.

— (Missouri), III, 13.

Cary (Jean-Baptiste), capitaine de port, 1863, retraité en 1868, III, 427.

— (P.), négociant, 1776, 439. II, 411 437.

Caryon (Mathias), portier du château, III, 276.

Casaubon (Isaac), 182.

Cassaigne (La) ou Cassine, ruisseau, II, 519.

Cassel (Nord), II, 87 426. III, 81 130 131 282.

Cassette (Rue), Paris, 516.

Cassius (Dion), III, 360. V. Dion.

— (Lucius), Nigrinianus, II, 312.

Castéja. V. Biaudos.

Castelfidardo (Italie), III, 279 302.

Castille (Royaume de), 62.

— (Blanche de), III, 175.

— et Léon (Isabelle, reine de), 61 62.

Cataldi (Mgr Antonio), prélat de la maison de Pie IX, III, 4.

Catelet (Motte du), Gris-Nez, II, 442. V. Catez.

Catellaunorum civitas, III, 333. V. Châlons.

Catez (Motte du), Wissant, II, 447.

Cattaert (Alexandre), oratorien défroqué, dit *le terroriste*, off. municipal 1792, II, 320.

Catteau (Nicolas), prêtre, professeur au Séminaire d'Arras, 521.

Cauchie, Caucie (La), Isque, III, 501 511.

— (Pierre), théologal du chapitre de Notre-Dame de Boulogne, avant 1570, 435.

CAUCHY (Alexandre), conseiller à la Cour de Cassation, II, 209.

— (BARON AUGUSTIN), savant illustre, II, 209.

— (Mlle), épouse de M. le colonel de Lédinghen, II, 209.

— (Mlle de), Cauchie à Isque. III, 48. V. Isque.

— (M. de), III, 48. V. Isque.

Caudigny (Leurent de), II, 282.

Caumont (Hesdin), II, 315 316.

CAUMONT (A. DE), directeur de la Société française d'archéologie, 58. II, 185. III, 395 409.

— (Richard de), II, 99.

CAUNA (A. de Cabannes, baron de), auteur de l'*Armorial des Landes*, II, 410.

Cauquelle (Jehan de), écuyer, lieutenant au château de Boulogne, III, 276.

Caurel, Cavrel (Catherine), femme d'Antoine de Blondel-Bellebrune, 480.

Cavalli (Louis), frère Cordelier, auteur de *Janua musarum*, 293 298 299.

Cavenebi (Angleterre), 19.

Cavero (Antoine), sr du Rieu, mari de Louise Cleuet, II, 561.

— (Marguerite), demoiselle du Rieux, II, 561.

Caveron (M. de), gouverneur de Desvres pour la Ligue, II, 277.

— (Régiment de M. de), II, 277.

Cavillier (Jacques), élu de la ville 1766, 225.

— (Jacques F.), auteur d'un *Journal* publié dans le *Bulletin de la Société Académique*, t. I, 403, 265.

Cavillier, frère et sœur, négociants, 1776, 439.

Cavron-Saint-Martin (P.-de-C.), III, 262.

Cayeu (Ceulx de), II, 8-11. V. Caïeu.

Cayeuls (Famille des), II, 11. V. Cajeuls.

Cayeux (Somme), II, 10.

Cazin (Auguste), vicaire à Boulogne, curé de Crémarest, 34 35. II, 397.

CAZIN, échevin, 1737-1770, II, 309 385. III, 200 483.

— (Le citoyen), des Mines d'Hardinghen, III, 420.

— (Charles), peintre, II, 473.

— (FRANÇOIS-JOSEPH), 1788-1864, médecin, adjoint au maire, auteur de *La Flore médicale indigène*, mort le 27 juin 1864, 172. II, 291 323.

— (Jacques), marchand, II, 222.

— DE CAUMARTIN (Le sr), directeur de l'Hôpital, 331. II, 385 421.

Cellier (Agathe du), femme de Pierre de le Rue, 398.

Centule, Saint-Riquier (Moines de), II, 81.

— (*Chronique de*), II, 439.

Cercamps (Abbaye de), Somme, III, 41.

Cerf-volant (Le), taverne, III, 382.

CÉSAR (JULES), empereur romain, 97 117 118 129 310 329-332 376-382 388 475. II, 413-417 423 426 428 430 432 436-438 440-445 447 451-453 455 457 459 460 462. III, 143-145 154 158 161 162 185 186 231 360 410 498 514.

— (Camp de), à Wissant, 9 96. II, 448. III, 146.

— (*Les Campagnes de*), par Napoléon III, t. II, 441.

— (*Commentaires de*), III, 145.

— (Fort de), à Wissant, 96.

— (*Vie de*), 127.

— -Julien, II, 419. III, 361.

— — (Motte de), Wissant, II, 447. V. Julienne.

Césarée (Syrie), II, 480.

Chabrol (Le comte de), III, 25.

Chagnoalde, évêque de Laon, III, 348. V. Saint-Chagnoalde.

Chaillou (Le R. P. René), inhumé aux Minimes, 43.

Chalmers, (William), négociant, 439.
Châlons, 64.
— sur-Marne, II, 330. III, 333 344 364. V. Catellanaurum civitas.
Chambéry, 91.
Chamerlat (Jules-Marc), peintre, II, 525 528.
Champ de Mars (Exposition du), Paris, III, 179.
Champagne (Armes des), 484.
— (Comtes de), 484. V. Sancerre.
— (Cru de), II, 365.
— (La), III, 243-245.
— (Abbaye de Notre-Dame de), III, 263.
CHAMPAIGNE (PHILIPPE DE), peintre, III, 29.
Champenois (Les), II, 238.
Champigny (M. de), conseiller du Roy, II, 376.
Champion (Honoré), libraire-éditeur, Paris, II, 119.
CHAMPOLLION-FIGEAC (Jean-Jacques), auteur du *Traité élémentaire d'Archéologie*, III, 490.
Chanbourg (Le sr de), 483 485. V. Chaubourg et La Villeneuve.
Chandelier (Jules), peintre, II, 542.
Changarnier (Nicolas-Anne-Théodule), général, 1793-1877, II, 208.
Chanteau (Françoise), d'Etaples, III, 176.
Chantilly (Château de), 436.
Chararic, roi des Morins ! III, 236.
Charavay (Et.), *Revue des documents historiques*, II, 562. III, 275 276.
Charbonnières (Seigneurie de), 218. V. Dormy.
Charemundus, Charimundus, monétaire, II, 98 224.
Charing-Cross (Station de), Londres, II, 247.
CHARLEMAGNE, Charlemaine, empereur et roi, 117 237 255 357 361 364 369 476 533. II, 93 158 452. III, 144 161 236 238 395 406. V. Charles.
— (Sulpice), avocat, protestant, auteur du *Journal de la Ligue* (mss perdu), 181 290. III, 240.
CHARLES LE GRAND (Charlemagne), empereur, fils du roi Pépin, frère de Gisèle, 360-363 366 367.
— II le Chauve, roi de France, 414.
— III le Simple, roi de France, III, 343.
CHARLES le Téméraire, duc de Bourgogne, III, 158.
— II, roi d'Angleterre, II, 284 359.
— (V), le dauphin, 1360, II, 1.
— V (Quint), empereur, 242 245 273 425. III, 158 372.
— VI (*Inventaire des Tapisseries du Roi*), 273.
— VII, roi de France, 277.
— VIII, id. 156.
— IX, id. 224 279 480. II, 408 521. III, 510.
— X, roi de France, 332. II, 167 168. III, 68 76 198 199 473.
— MARTEL, roi de France, II, 224.
Charolais (Le), 217.
Chartres, 326 483. II, 554.
— (Louis-Philippe, duc de), III, 22.
CHARTREUSE DE NEUVILLE (La), 219*-223.
CHARTREUX DE NEUVILLE (Les R. P.), 222 223. III, 299.
Chartrons (Les), Bordeaux, II, 65.
CHARUEL (Charles), chanoine de Reims et de Boulogne, vic. gén. de Mgr Henriau, archidiacre, III, 246 310.
Chastel, Chatel, Castel, Castelet ou Catez (Motte ou mont du), à Wissant, 96. V. Castelet.
Chastel de la Howardries (M. du), auteur des *Généalogies Tournaisiennes*, 288.
Chastelain (Claude), liturgiste, 1639-1712, auteur de la traduction française du *Martyrologe romain*, du *Martyrologe universel*, etc., II, 201.
Chastelet (Claude-Benoît-Vaillant du), prêtre, chapelain de Bernes, chanoine, mort en 1810, II, 74.
Chastellain (*Œuvres de Georges*), II, 41.
Chastenay, près Sceaux (Seine), II, 476.
CHASTILLON (CLAUDE), ingénieur-graveur, 118. II, 420. III, 307.
— (Louis ou L. de), chanoine, doyen du chapitre, 63 64 200 246. III, 3*.
Chat (Le), taverne, Grande-Rue-Notre-Dame, II, 382.
Chatam (Cie de), II, 247.
Château (Rue du), 458.

Châteaubriand (François-Auguste, vicomte de), 487. II, 68 128. III, 53 251 389.

Châteauroux (Le cardinal Odon de), II, 103.

Châtel et non Chatel (L'abbé Ferdinand-François), auteur du *Code de l'humanité*, etc., fondateur de l'Eglise dite *Catholique française*, II, 142.

Chatelain. V. Chastelain.

Chatelle (M.), entrepreneur, III, 51.

Chatellerault, II, 209.

Chatenay (Le sr de), 218.

Chatigny de la Luzellerie (M.), époux de Marie-Anne de Ricault, 482.

CHATILLON, Chastillon, 36 309 310 331 491. II, 180 251 422.

— (Dune de), ou Nœuf-Soutrain, 331 491 492.

— (Fort de), 230. II, 422 540.

— -sur-Marne, II, 334.

Chaubourg (Le sr de), 483. V. Chanbourg et La Villeneuve.

Chauchard (Le colonel), directeur des fortifications d'Alger, II, 209.

CHAULNES (LE DUC DE), gouverneur de Picardie, 1622, 462.

CHAUMONT (GUILLAUME DE), sr de Rigny-le-Ferron, III, 416.

Chauny (Aisne), 269.

Chauveau (Camille), peintre, II, 540.

— -Sire (Constant), conseiller municipal, maire, 1848, II, 229 230 265 324.

— -Soubitez (Alexis), III, 325.

Chazaud-Dutheil (Le général), II, 97.

Cheadle (Angleterre), II, 145 293.

CHELERS (Bernardine-Victoire de), sœur de Ste Cécile, supérieure des Annonciades, II, 346.

Chelles (Abbaye de), diocèse de Paris, 361 362 450.

— (Abbesse de), 363 367. II, 93.

Chélu, chaudronnier, 42.

Chemin des Romains (Wissant), 96.

— Vert, à la Colonne, 86.

Chent (Kent, Angleterre), II, 213.

Cherbourg, II, 434 436. III, 323.

Cherchell (Algérie), II, 208.

CHÉRIN (L. N. H.), auteur d'ouvrages sur la noblesse, III, 156.

CHESNE (ANDRÉ DU), auteur de *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, de *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, etc., 359. II, 5 119.

— (Pierre du), curé d'Isque, III, 219.

Chevallet (M. de), auteur de *l'Origine et Formation de la langue française*, III, 67.

Chevalier Noir (Le), 281. V. Patras.

Chevilliard (Vincent), peintre, II, 543.

Chiffa (La), Algérie, II, 208.

Chifflet (*Joan. Jac. Chiffletii Portus Iccius Julii Cæsaris demonstratus*), II, 453.

Chine (La), II, 370 371.

Chine (Rue du), Cygne, III, 77.

— (Le grand), ou Chyne, III, 78.

— (Le petit), III, 78.

Chiney (Me Pierre), curé de Dannes, 231.

Chinne (Maison du), 479. V. Chyne et Chuyne.

CHINOT (ANTOINE), sr du Val, lieutenant-général de la Sénéchaussée, III, 224 225.

— (Antoinette de), veuve de Gilles du Blaisel, épouse de François de la Villeneuve, 483 484.

— (Armes des), 484.

— -de Chailly (Jean-Baptiste-Claude-François-Joseph de), maïeur de Boulogne 1765, 225. III, 79.

— (Marguerite), femme de Jean d'Isque, II, 350 351.

— (N.), sr du Quesnoy, 1770, II, 385. V. Fromessent.

Chlotarius liliger, III, 139.

Choisy-le-Roi (*Hist. du château de*), III, 16.

CHOISEUL (Le comte de), colonel au régiment de Boulonnois, III, 306.

Chomel (Le citoyen), administrateur du Directoire, III, 127.

— (Les), II, 552.

Chonnault (Le P.), supérieur lazariste du Séminaire de Boulogne, II, 135.

Chrestien (Hubert), doyen de Bléquin, III, 516.

Chronique moderne de Boulogne, II, 252. III, 51.

Chuyne (Le), maison, rue de la Porte des degrès, III, 78.

Chyne (Le grand), III, 78. V. Chine.
Chypre (Le Connétable de), II, 102.
— (Ile de), II, 128.
CICÉRI (Eugène), peintre, lithographe, II, 252.
Ciccolini (Mgr Et.), custode des Arcades au Vatican, II, 189.
Cincinnati (Ohio), II, 116 205 310 311. III, 57.
CITADEL (The), citadelle des Anglais à Boulogne, 115 229-231 290.
Citeaux (Ordre de), III, 263.
Civet (M.), sous-inspecteur des chemins, III, 385.
Clabaut (Jehan), III, 277.
— (LOUIS), prêtre, professeur de philosophie, mort en 1865, 4 411. II, 292 404. III, 52*-54.
— (Madeleine), femme Delattre, de Parenty, 445.
Claire-eau (La), à Hardelot, II, 441.
Clairvaux (Abbaye de), III, 466.
— (César d'Aumont, marquis de), III, 17.
Clanleu. V. Clenleu.
Clarisses (Les pauvres), II, 357. III, 285.
CLAUDE, empereur romain, II, 418 426 436 458. III, 233.
Claudin (A.), libraire, II, 95.
CLÉMENT XI, pape, II, 336.
— (JACQUES-ANTOINE-François), aumônier de Mgr de Pressy, chanoine de Boulogne, émigré, mort vers 1800, 440. II, 74. III, 96 113 114 167.
Clenleu (Bois de), canton d'Hucquelliers 16* 122.
Clermont-en-Auvergne (Concile de), III, 336.
Clerques (Jean de), dit *l'oir*, 402.
Cléry (Bernard), échevin, 460. II, 362.
— (François-Marie), prêtre, II, 320.
— (Michel-Augustin-Joseph-Charles), dit de Bécourt, m^e des Eaux et Forêts, échevin, 387.
Cleuet (Antoine), II, 561.
— (Guillaume), marchand, II, 561.
— (Louise), femme d'Antoine Cavero, s^r du Rieu, II, 561.
— (Pierre), marchand, II, 561. V. Coquelets.
Cleuet (Ysabel), II, 561.
Cleveland et non Cléveland (Ohio), II, 204 205 311.
CLIFFORD (Famille), 266.
— (Lord), de Chudleigh, II, 252.
— (MGR WILLIAM), évêque de Clifton, II, 252 255 256.
Clifton (Angleterre), II, 252.
Clocheville (F. L. Duquesne de), 181. V. Quesne.
Cloitre, Cloistre, Clouastre-Notre-Dame, (Rue du), 384 507. III, 77* 78* 370 412 515. V. Saint-Martin.
— -Saint-Vulmer (Rue du), II, 138 507. III, 77 78. V. Oratoire.
CLOTAIRE II, roi de France, 224. III, 139 236.
CLOVIS (Le roi), II, 211.
Cloyne (Diocèse de), Irlande, II, 311.
Clugnet, curé de Bléquin et de Wavrans, III, 261.
CLUNY (Chapitre de), 184. II, 110.
— (Musée de), 121. II, 37.
— (Ordre de), II, 110 153 175.
— (*Définitions de l'Ordre de*), II, 110 111. III, 515.
Cluses (Cluse), II, 517.
— (Chapelle de), III, 93.
— (Manoir de), II, 22.
Coatpont (M. de), colonel du génie à Saint-Omer, II, 210.
Cobrique (Bellebrune), 482. II, 427.
Cochepin, Cossepin et non Cofsepin (Antoine), curé d'Isque, III, 219 288.
Cocheris (Hippolite), auteur de *Notices et extraits de documents manuscrits relatifs à l'histoire de la Picardie*, II, 287.
COCHET (Jean-Benoit-Désiré), 1812-1875, prêtre, inspecteur des monuments historiques de Normandie, 65 66. II, 196 260 432.
Cocove (André Becquet, s^r de), III, 486.
Cocquelets. V. Coquelets.
Codellerie (La), Bellebrune, 482.
Codron (P.-M.-J.-B^te), vicaire de Guemps, vicaire constitutionnel d'Etaples et de Saint-Nicolas, prisonnier à Arras, III, 106 116 117.
Cœur (M. l'abbé), Paris, 325.

Cogé (Marguerite), veuve de Christofle Ivart, me pottier, III, 65.

Coilliot (Guillaume), sr du Grand Moulinet, négociant, maïeur, 460. II, 309. III, 48 220 374 462.

— (Isabelle), veuve Duchaussois, 439.

— (Jacques), négociant, échevin, 387 439.

— (Jacques F.), négociant, 439.

— (Jacques-Jean), maire, II, 121 122 327 546* 547. III, 36 189.

— (Pierre), négociant, II, 519. III, 185 187.

Coin-menteur (Le), II, 233.

Cointrel (M.), procureur au Parlement, Paris, 122. III, 138 139.

— (Mme), 122. III, 138.

Colbronne (Coubronne, à Ecques, près St-Omer), 474.

Coldham (Angleterre), III, 81.

Coléah (Algérie), II, 208.

COLEMBERT, Colembercq, Colemberg, 332 333 420 505. II, 125 166 167. III, 168 429 448.

— (Château de), II, 125 167 353. III, 428.

— (Eglise de), II, 171. III, 285.

Colembert ou Colembercq (M. de), 119 204.

— (Mme de), 204.

— (Gabriel de Maulde, marquis de), III, 439 440. V. Maulde, Isque, Ste-Aldegonde.

— (Marquisat de), 41.

— (La Marquise de), II, 515.

Colins (Baudin), II, 165.

Collemberg (G. de Maulde, sr de), lt du Roy en Boulonnois, II, 385.

Collin (Le P.), Minime, 44.

Colloigne (Coulongne près Calais), II, 8.

Collombet (F. Z.), éditeur des *Œuvres de Saint Jérôme*, III, 356.

Colme (Rivière ou canal de la), Nord, III, 244.

Cologne (Allemagne), 188 239 295. II, 147. III, 456.

— (Concile de), III, 403.

Colombier (Le), Wissant, III, 385. V. Coulombier.

COLONNE (La), 84 85.

— de la Grande-Armée, 84. III, 51.

Colonne (*La*), journal, 18 71 99 385 437. II, 335. III, 15 49 264 269 463 464.

— *et l'Observateur* (*La*), journal, 18.

Comeau (Dom), prieur de Valloires, statue, III, 41.

Comines, Commines (Baudouin de), II, 118.

— (Le bienheureux Jean de), évêque de Thérouanne, 500. III, 341 366 368-370 372 386.

Comminges (M. de), ambassadeur à Londres, II, 283.

Compaigne, auteur de la *Chronique de Bayonne*, II, 408.

Compenage, Compénage, Compenaige, Compegnage, Compennaige, Copenage, Copennaches (Rue du), *marché aux herbes potagères*, II, 138 506 507. III, 77. V. Oratoire.

Compiègne (Oise), 21. II, 375.

Compiègne (Antoine), curé d'Audresselles, III, 110.

— (Antoine-Marie), supérieur du grand Séminaire, 468. II, 23 58 556. III, 109.

— (Germain), II, 23.

— (Jacques-Marie-Louis-J.-Bte), vicaire à Saint-Nicolas, curé d'Audinghen et directeur de pension, II, 23 24. III, 89 97 109* 110 116.

— (Les), III, 118.

— (Louis-Michel), curé d'Audinghen, III, 109.

Compienne (Martin), me d'école à Doudeauville, II, 132.

Conantes (Dame de), III, 416. V. Anglure.

Condé (Le grand), 26. III, 244.

— (Le prince de), 480. II, 232. III, 168.

— (Le régiment de), II, 472. III, 185.

CONDETTE, 229 505 507. II, 441 456 513. III, 111 219 285.

— (Dunes de), III, 322.

— (Eglise de), II, 515. III, 111.

Connel (Daniel O'), élève des Jésuites de Saint-Omer, II, 357.

Connelly (M. Edmond), conseiller à la Cour de Cassation, prêtre, chanoine, doyen de la Faculté de droit à l'Université catholique de Paris, II, 403.

Conques (Aude), 266.

Conrart (François de), III, 78.

CONSTANCE-CLORE (le pâle), empereur romain, II, 268 418 425 449 450. III, 233 361.

Constance (Concile de), Suisse, 297.

Constant ou Constans, fils de Constantin, III, 361.

Constant (M. de), lieutenant de Roi à Boulogne, III, 246.

CONSTANTIN LE GRAND, empereur romain, 138 369 370 433. II, 161 268 449. III, 233.

— (*Vie de*), II, 449 450 459.

— (Monnaie de), III, 309.

— -Copronyme, 358 360 361 450.

— Porphyrogenète, 267.

Constantins (Les), II, 450.

Constantinople, 84 190. II, 15 161. III, 466.

Constitution (Rue de la), 535.

Conte (Dlle Cassandre), épouse de Claude Dormy, 218.

Contenage (Marché au), II, 506 507. V. Compenage.

Contes, près Fruges, III, 516.

— près Maresquel, III, 175.

— (Eustache de), III, 175.

— (Guillaume de), Willelmus de Cuntes, III, 175.

Conteval (Regnault de), chanoine, III, 426.

Conteville (canton de Boulogne), 474 498.

— près Wavrans, III, 248.

Conti *ou* Conty de la Pierre (M.), lt de Roy à Boulogne, 105. II, 515.

— (Régiment de), III, 92.

Contrat social (Rue du), 535.

Conzié (Louis-François-Marc-Hilaire de), évêque d'Arras, III, 89.

Copenhague (Bibliothèque de), 533 534.

Coquarderie (La), Baincthun, 478.

COQUATRIX (P.), chanoine, official, vicaire général, 215. III, 92 93 112.

Coquelets (Hôtel des) aujourd'hui, 15, rue d'Aumont, II, 561*.

Coquelle (Madeleine-Catherine), femme du sr Desoziers, 445.

Coquelles, près Calais, 319 515. II, 183. III, 501.

Coquempot (Paul), curé d'Hernicourt, de Wavrans, de Le Parcq, vicaire à Saint-Joseph (Boulogne), et curé de Prouville, 78.

Coquerel (Le sr), 294.

Coral-rag, terrain, III, 318.

Corbie (Somme), 513 522.

— (M.), fondateur d'une école à Wimille, II, 21.

CORBLET (Abbé Jules), auteur du *Glossaire du patois picard*, III, 67 417.

Cordebugle (Canonicat de), en la cathédrale de Lisieux, II, 266.

CORDELIERS (Les), frères mineurs de l'Observance de Saint-François, 100 105 231 289* 290 292-294 299 300 436. II, 116 180. III, 57 66 372 510.

— (Couvent des), 231. II, 364 365 510 559. III, 310.

— (Eglise des), II, 352. III, 100.

— (Rue des), 385 437.

Cordes (Jehan des), à Saint-Josse, II, 282.

Cordon-bleu (Le), tête du pont de Brèquerecque, 317.

Coreux (Constance), sœur Ste Angèle, Ursuline, II, 205.

Cormont, III, 277.

— (Ernous de), II, 282.

Cornbrash, terrain, III, 318.

Corne (Romain-Joseph-Augustin), vicaire à Saint-Nicolas, curé de Bazinghen ? de Saint-Etienne, missionnaire en 1795, mort à Arras en 1810, III, 110.

Cornelius (Le centurion), II, 171.

Cornuau (M.), préfet de la Somme, III, 417.

Cornuel, fils, 1798, 404.

Correspondance de Rome (*La*), journal français, à Rome, II, 188.

Corse (Le), aviso à vapeur, III, 427.

— (Paul), *erreur* pour Philippe, III, 160.

Corso (Philippo), chef de bandes italiennes, III, 160.

Corus (Le vent), N.-O., 377.

Cosenza (Cardinal dom Giuseppe), archevêque de Capoue, II, 90.

COSSART (Laurent-Joseph), chapelain de St-Georges et Ste-Marguerite à Notre-Dame de Paris, curé de Wimille, émigré, III, 112.

— (Pierre-André), doyen de Bléquin, III, 516.

Cossé-Brissac (Antoinette-Stéphanie, *et non* Séphanie de), II, 125. V. Rivière.
— (Armes des), 166 167.
— (Artus - Hugues - Gabriel - Timoléon, comte de), 332*. II, 167 170 497.
— (La comtesse de), II, 166*-170. III, 428. V. Ste Aldegonde.
— (Famille de), II, 125 168.
Cossepin (Antonius), III, 288. V. Cochepin.
Cotainval (St-Josse), II, 282.
Côte-d'Or (La), II, 125. III, 267 428 429.
Cottebronne, Cottebrune, à Conteville et à Saint-Martin, 474.
Couard (M.), supérieur du Séminaire, Lazariste ? 449.
Coucy (Jacques de), sr de Vervins, gouverneur de Boulogne, 436.
Couder (Alexandre), peintre, II, 524.
Coulanges (M. l'abbé de), 200 201.
Coulogne, près Calais, 468. V. Colloigne.
Coulombier, Colombier (Le), ferme, II, 352.
Coupe ou Couple (Mont de), Audembert, II, 212. III, 309.
— (Rue de la), II, 62 323.
Couppes (Outreau), III, 501.
— (Jacqueline de), mère de Jehan de Crepiœul, III, 78.
Cour-Barbe (La), III, 10 11.
— des Comptes, 254 255.
Couronne (Maison de la), rue Neuve-Cauchie, II, 175.
Courquin, menuisier-sculpteur, au Wast, III, 60.
Courrier (P.-Louis), pamphlétaire, 183.
— *de l'Europe* (*Le*), journal publié à Boulogne par Brissot, III, 153.
— *du Pas-de-Calais*, journal d'Arras, 65 312 316 490. II, 61 302. III, 389 410.
Cours (Baronnie de), III, 174 176.
— (Le sr de), III, 173 175. V. Le Moine.
Course (Srie de), 285. II, 82 176.
Courset, 445. II, 81 82 132 133. III, 176 274.
— (Le Baron de), III, 163 164. V. Dumont.
Courseulles-sur-mer (Calvados), II, 536.
Courteville, 269. V. Hodicq.
Courtigis (Le général de), II, 497.
Courtil-aux-pauvres (Le), jardin entre la Porte Gayolle et le château, II, 28.
Courtin, imprimeur, Arras, II, 302.
Courtois (Aimé), professeur à l'institution Haffreingue, avocat à Saint-Omer, 319 530. II, 6 26 28 336 413 423 427 454 460. III, 53 144 233 261 394 396.
— (Louis), prêtre, vicaire de Saint-Nicolas, curé de Bernieulles, II, 292.
— (Nicolas), prêtre, chanoine de Boulogne, puis du Saint-Sépulcre à Rouen, II, 330.
— (Pierre), curé d'Offrethun, mort en 1722, II, 215.
Courtrai (Belgique), III, 465 466.
Courvoisier (Jean-Joseph-Antoine), garde des sceaux, 1829-30, III, 199.
Cousin (Alexis-Dominique), ancien percepteur, 333. III, 545*.
— (Constant), prêtre, vicaire à Desvres, curé de Wirwignes, d'Audinghen et doyen d'Etaples, III, 59.
— (Eustache-Joseph), curé de Desvres et de Quernes, II, 116.
— (Louis-Célestin), ancien magistrat, président de la Société Dunkerquoise, mort en 1872, 97 98 127* 128. II, 65 212 374 375 379 454. III, 185* 186 203 274 275 309* 395 410.
— (Pierre-Alexis-Joseph), brasseur, mari de dlle Dhoyer, II, 327 545.
Coussemaker (Edmond de), auteur de *l'Histoire de l'Harmonie au Moyen Age*, etc., 455. II, 318 513. III, 62 466.
Coutances (Manche), 509. II, 113.
— (Rue de), 372.
Coutault (Claude), curé de Saint-Germain-le-Vieil-en-Cité, Paris, II, 562.
Couterot (Jean), libraire-éditeur, Paris, II, 72.
Couvelard ou Couvelaire (Jehan de), capitaine du château de Desvres, II, 277.
Couvreur (Louis), II, 373.
Cowdray (Château de), Angleterre, 230.
Coyecques (St-Omer), 402. III, 516.
Coze (Antoine), curé d'Outreau, 193,
— (Rue Pierre), II, 411.
Crécy (Bataille de), 477.
Crécy-Verjus (Louis-Alexandre, marqis de),

colonel du régiment de Boulonnais, III, 306.

Crémarest, 10*-15 34. II, 115 116 133 276 277. III, 109 219 285 506.

— (Beffroy de), 12.

— (*Cartulaire de*), 11 12.

Crendalle (Jehan de), échevin, 272.

Crépieule (*Mémoires de*), disparus, II, 475. V. Crepiœul.

Crépin (M.), curé de Bermicourt, III, 57.

Crepiœul (Augustin de), III, 78.

— (Jacques de), III, 78,

— (Jehan de), fils d'Augustin et de Jacqueline de Couppes, III, 78.

— (Marguerite de), III, 78.

— (Rue de), II, 411.

Crépy (arrondissement de Montreuil), III, 262.

Crépy, marchand-graveur, III, 26.

— (J. de), curé d'Hesdin-l'Abbé, III, 218.

CRÉQUY, Créqui (P.-de-C.), 414. III, 262.

— (Arnoul de), sr de Rimboval, 478.

— (Catherine de), femme de Robert de la Motte, sr de Bellebrune, 478.

— (François de), évêque de Thérouanne, 423. III, 241* 242 285 338 339.

— le même (Franciscus de), III, 242.

— (François-Joseph, marquis de), mari d'Anne d'Aumont, colonel du régiment Royal, II, 206.

— (Henry-Jacques de), chevalier, marquis de Hesmon, baron de Bainctun, sr de Souverain-Moulin, III, 439 440.

— (Jean de), sénéchal de Boulogne en 1460, III, 510.

— (Le marquis de), III, 17.

— (Philippe de), sr d'Offeu, baron de Baincthun, 116.

Crète (La), II, 128.

Créty (M. de), chef de gare, II, 548.

Creuly (Le général), auteur de : *Carte de la Gaule*, 375-382. II, 374.

Crèvecœur (Philippe de), sr d'Esquerdes, gouverneur et sénéchal de Boulogne, III, 510.

Crimée (La), 446 447. III, 428.

Crocq (Dom du), bénédictin de l'abbaye de Samer, auteur de *Recherches historiques sur le pays des Anciens Morins*, mss, II, 296. III, 510.

Crocq-de Bancres (Antoine-Adrien du), II, 320.

— (Jean du), chanoine, 181.

Croisette, *mieux* Croisettes (P.-de-C.), II, 116.

Croix-Galopin (La), 113.

Croquets (Les), Wissant, III, 275.

Crouseilhes (Marie-Jean-Pierre-Pie-Dombidau, baron de), pair de France, ministre de l'instruction publique et des cultes, 1851, p. 321.

Crouy (Pierre-Adolphe), entrepreneur, maire de Boulogne par intérim, 520. II, 253 255. III, 407 470.

— (Alexandre), menuisier, II, 546.

— (Le citoyen), officier municipal, II, 368.

Crown-Street (Soho, Londres), III, 392.

Croy (Compagnie des Gardes du corps du Roi, dite de), II, 167.

Cucheva, de Crémarest, II, 30.

Cucheval, cabaretier, II, 547.

— -Clarigny (Athanase), membre de l'Académie des Sciences, 1820-1895, publiciste, II, 30 63 77-79. III, 62 274.

— (Louis), me charpentier à Desvres, II, 278 279.

Cucq (Dunes de), III, 322.

Cugny (Marc-Antoine), vicaire de Saint-Nicolas, mort en 1830, II, 327.

— (M.), adjoint à Saint-Martin, III, 257.

Cul-de-Sac (Rue du), 39*.

Cullen (Mgr Paul), cardinal, archev. de Dublin, II, 252.

Cuntes, III, 175. V. Contes.

Curs (Decima de), II, 82. V. Cours ou Courset.

Cuverville (Wimille), II, 517.

— (Pont de), 284.

Cuvilier (J. F.), négociant, 439.

Cuvillier (M.), maire de Saint-Léonard, II, 13 224.

Cygne (Hôtel du), rue du Cloître actuelle, III, 77. V. Chine.

— — , rue des Pipots, III, 11.

Cyllène (Péloponnèse), II, 457.

Cysoing (*Chartrier de*), Nord, II, 6.

D., initiale de Daniel, servant de signature à M. l'abbé Haigneré, 302 312, *passim*. V. Haigneré et D. H.

Daboval (Collot), wantier, II, 371.

Dachery, 37 471. V. Achery.

Dacheu (Le citoyen), vicaire intrus à Saint-Nicolas, III, 98.

DACQUEBERT (PAUL), prêtre, curé de Peuplingues, de Saint-Nicolas, doyen de chrétienté, vicaire général, chanoine, grand chantre, II, 245. III, 44* 45. V. Dagbert.

— (Thomas), vice-maïeur de Wissant, III, 182.

Dacquembronne, 474.

Dacquin (Pierre), receveur, marguillier de Saint-Nicolas, III, 40.

Dagbert le rigoureux. V. Dacquebert (Paul).

DAGOBERT, roi de France, II, 211. III, 139 236 352.

Daily Telegraph, journal, III, 455.

Daliphard (Edouard), peintre, II, 543.

Dallegre, III, 439. V. Allègre.

Dallongeville (M.), aumônier du collège de Saint-Omer, III, 57.

Dalloz (Victor-Alexis-Désiré), auteur du *Répertoire de Jurisprudence*, etc., II, 242.

Dalmatæ, equites, II, 212.

Dalmières (Léon G.), organiste, 53.

Dalton ou d'Alton (Place), II, 39 506 508.

Damas (Syrie), II, 106 480.

Damiens (Jean), curé de Leulinghen et de Rinxent, II, 215.

DAMMARTIN (Seine-et-Marne), III, 173.

— (RENAUD DE), comte de Boulogne, 476 477. III, 173 175 384 467. V. Trie.

— (*Renaud de*), par H. Malo, III, 176.

Damy (Joseph-Michel-Barthélémy), ex-minime, vicaire à Saint-Nicolas, III, 99.

Daniel, capitaine de marine, 255.

Daniel (Le P. Gabriel), auteur de : *Histoire de France; Histoire de la milice française, etc.*, 357 358 362.

Danjou (F.), *Revue de musique*, 56. II, 147.

Dannes, 181 231 232. III, 55 106 485.

— (Oudart de), dit d'*Etaples*, avocat, 398.

— ou Dansnes (Robert de), II, 282.

Dansse. V. Dausse.

Dard (Le baron C.), bibliophile à Aire, III, 153.

Daret (Pierre), graveur-éditeur, 285. III, 243.

Darques (Pierre), doyen du chapitre de Boulogne, III, 278*.

Darsy (Le sr), II, 222.

Daudenthun, cultivateur à Hesdres, III, 448.

Daumont. V. Aumont.

— , marchand graveur, III, 26.

DAUNOU (Pierre), chirurgien, mort en 1794, 43 179 440. II, 547.

— (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS), fils de Pierre et de Marie Sauzet, oratorien défroqué, député, membre de l'Institut, garde général des Archives, 526.

— (Boulevard), II, 420.

DAUPHIN (Charles), mayeur d'Etaples, III, 486.

— (Charles-Antoine), lieutenant général, fils du suivant, marié à Dlle A. J. Renard, II, 465 466. III, 485 486.

— (CHARLES-FRANÇOIS), d'Halinghen, président, lieutenant-général en la Sénéchaussée, 119. II, 423 462*-465. III, 79 187 250 437 462* 480*-486.

— (*Œuvres de M. Charles-François*), III, 483-485.

— (Charles-Marie), d'Halinghen, marié à Elisabeth de Rocquigny, III, 486.

— (Famille), III, 486*. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

— (François-Marie), III, 486.

— (Jean-Baptiste-Joseph), III, 486.

— (Jean-Louis), III, 486.

— (Louis-Marie-François), officier de marine, II, 465. III, 486.

— (Louise-Charlotte), III, 486.

— (Louise-Elisabeth) femme de M. de Lescurre, III, 486.

— (Louise-Henriette), III, 486.

— (Marie-Alexandrine), femme de M. de la Follie, III, 486.

— (Marie-Anne), femme de M. F. Marteau, III, 486.

— (Marie-Françoise), femme d'Antoine Roger de Cabanes, III, 486.

— (Marie-Jeanne), femme de Charles Boudou, procureur, III, 486.

DAUPHIN (Philippe-André), III, 486.
— (Suzanne), femme de M. de Hautefeuille, III, 486.
Dausque (J.), III, 515.
Dausse, ou Dansse (Etienne), abbé de Doudeauville, II, 132.
Daussery (Jehan), maçon, II, 241 405.
Dauvergne, échevin, 21.
— justicier, 12.
— (Jehan), procureur fiscal, 272. II, 51. III, 10.
Davault (Jean), curé de Maninghen-Wimille, III, 106.
Davayat, village, Puy-de-Dôme, 84.
David, évêque de Thérouanne, III, 342.
Davidson, auteur de *British Brachiopoda*, etc., III, 318.
Davion (Jean), chapelain, 512.
Davoust, *mieux* Davout (Louis-Nicolas), duc d'Auerstedt, général, II, 445.
Davrigny (Mlle), de Melun, en littérature : *Marie de Bray*, II, 320.
Deæ matres, les Déesses mères, III, 390.
Deal (Angleterre), 376. II, 415.
Debayser, *et non* de Bayser (J.-Bte-Albert), architecte de la ville, mort en 1886, 69. II, 243 505 511. III, 198 386.
Debeaumont (Alphonse - Désiré - Romain), président du tribunal, mort en 1888, 520. V. de Beaumont.
Debouloz, peintre, II, 533.
Déclemy (Claude-Ignace), curé de Rinxent, II, 216.
Decock (César), peintre, II, 543.
Defer (Marie-Louise), III, 437.
Defobre (F.), III, 287.
Deguine, Deguisne (Louis), II, 309.
DEHAISNES (MGR CHRÉTIEN), archiviste de Douai et de Lille, secrétaire général des Facultés catholiques de Lille, auteur de l'*Histoire de l'Art en Flandre*, etc., 258 393 533. II, 26 28 403. III, 465* 467 511.
DEJABIN ou de Jabin, éditeur de la collection des *portraits des députés en 1789*, III, 167.
Déjardin, employé du Musée, 435.
Delacre (François), négociant, officier municipal, 439. III, 185 187.
Delacre (J.-Ant.), négociant, 439.
— (Nicolas), officier municipal, III, 185 187.
— (Veuve Robert), 294.
DELACROIX (AUGUSTE), peintre aquarelliste, né en 1809, mort le 6 novembre 1868, II, 524 527 540 541. III, 271* 272.
Delahaye, (Antoine) professeur à St-Bertin, 1772-1833, III, 113.
Delahodde (Henri), imprimeur, 18.
— (G.), fabricant de pannes, III, 301.
— (Louis), propriétaire, 64.
— entrepreneur, II, 516.
Delalleau (Marie-Antoinette-Augustine-Josèphe), femme de M. de Lédinghen, II, 207.
— (Famille), 180.
Delaloë, prêtre (signature), 305. V. Le Loë.
Delaporte (Louis-François), prêtre, missionnaire, desservant de Saint-Martin, III, 105 109 110.
Delaporte (Le lieutenant). V. Le Poer.
Delattre, entrepreneur, II, 173.
— (Marie), loueuse de chaises à l'église des Minimes, 42.
— (Pierre), de Courset, 445.
— (Pierre-Edouard), vicaire à Saint-Nicolas et desservant d'Outreau, 1801, III, 111 118.
— -du Rozel (Josse-Antoine), vice-maïeur, 460. III, 300.
Delaulne, libraire, Paris, II, 72.
DELCROIX (LOUIS-JOSEPH-THÉOPHILE), curé de Saint - Joseph, 1838 - 1861, grand doyen de Boulogne, 494 495* 496. II, 217 219 315. III, 442.
Delettes (Lumbres), III, 516.
Delgove (E.), curé de Long, III, 417, auteur de l'*Histoire de la ville de Doullens* (*Antiq. Picardie*).
Delhaye (J. P.), tonnelier, II, 547.
— (Louis-Félix), prêtre, chantre et professeur chez Mgr Haffreingue, II, 307*.
Deligny (Madame), libraire à Boulogne, II, 198.
DELILLE (Abbé Jacques), auteur des *Jardins* et autres *Œuvres*, 125.

Delisle (M. Léopold), administrateur général de la Bibliothèque Nationale, 38 49* 123 124* 166* 186* 393 533. II, 26 119 559. III, 188 189 379.

Delloy (Jacques), curé de Desvres, puis de Guînes, II, 115.

— (Louis-Joseph), curé de Doudeauville et de Courset, II, 133.

— (Nicolas-François), curé de Crémarest, II, 116 133.

— (Pierre-Antoine), curé de Desvres, II, 115 133.

Delobel (L'abbé), directeur du collège de St-Pol, II, 395.

Delouen, II, 493. V. Louen.

Delpierre-Wasselin, conseiller municipal, II, 229.

Delplanque (M.), de St-Omer, auteur d'une note sur le Portus Itius, *Antiq. Mor. Bulletin, 137e livr. p. 576*. II, 462.

Delporte, aîné, négociant, 439.

— marchand de bois, 42.

— (François), maire 1808, mort en 1819, II, 327.

Delrue *et non* Celrue, notable, II, 368. V. Louis-Joseph, prêtre.

— , aubergiste, II, 547.

— (Louis - Joseph), prêtre, professeur chez Mgr Haffreingue, chanoine d'Arras, mort en 1861, II, 19*-25 55.

Deltour (J.-Bte), curé du Portel, mort 1880, II, 53.

Delwaulle (Pierre), prêtre, principal du collège de Montreuil, 521. III, 314.

Dely (Pierre), curé de Rinxent et de Longvilliers, II, 216.

Demarle (Antoine), pharmacien, notable en 1795, fondateur avec M. Martial Griset de la première fabrique de sucre à Boulogne, 294. II, 368.

— (Antoine-Jacques-Joseph), aîné (1786-1864), secrétaire de l'administration du Musée, conseiller municipal, 435. II, 229 230 339.

Demay (Germain), auteur des *Sceaux de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie*, II, 66. III, 1.

Demory (Charles), peintre, II, 526 531.

Dempster (Thomas-Joseph), sr de la Capelle, III, 220.

Denacre (Le), 299. II, 539. V. Audenacre.

Deneuville, secrétaire d'Henri IV, 281. V. Neuville.

Denis (Maximilien), III, 263.

Denise (Pierre), chanoine de Boulogne, II, 330.

Denissel (Jean-Louis-François-Marie), ancien chanoine de St-Omer, curé de St-Joseph 1803, doyen 1805, vicaire général, 99 493 494. III, 116 118.

Dennebreucq, secours de Reclinghem (canton de Fauquembergue), III, 515.

Dennel (Mgr Désiré-Joseph) évêque de Beauvais et d'Arras, mort en 1891, 431. II, 403 505.

Denuelle, peintre, II, 479.

Denys, pape, III, 333.

Deplanque, religieux d'Auchy-lès-Hesdin, II, 133.

Déplanque (Antoine), vicaire à Desvres, curé d'Ecuires, III, 59.

Depotter (M.), archidiacre de St-Omer, vicaire général, chantre, II, 403.

Deramecourt (Augustin), prêtre, supérieur du Petit Séminaire d'Arras, auteur du *Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, III, 87.

Derby (Comte de), II, 87. III, 191.

Dereuder (A. A. M.), chapelain de la chapelle du Manoir, III, 219.

Derheims (H.-Jean), auteur de *l'Histoire de Saint-Omer*, II, 289. III, 309.

Dergny (Pierre), argentier, III, 309.

Déricault (Marc), 213. V. Ricault.

Dericqson (Guillaume), né à Calais, prêtre, curé de Saint-Joseph, doyen de Notre-Dame, 512-514. II, 109.

Dernier-Sou (Le), III, 213.

Derode (Victor), auteur de *l'Histoire de Dunkerque*, président de la Société Dunkerquoise, mort en 1867, II, 289. III, 395.

Deroussent (M.), chanoine, curé de Domart-en-Ponthieu, 521.

Derry (Jacques), appariteur de l'Évêché, III, 289.

Desandrouin (Le citoyen), III, 420. V. Androuins.

Desavary (Charles-Paul), artiste, II, 499 530.

Descamps (M.), peintre barbouilleur, II, 473.

Deschamps de Pas (MM.), III, 507.

DESEILLE (Ernest-Philibert-Louis), archiviste, mort en 1889, 176 203 287 294 391 439 499. II, 65 411 446 475 520. III, 77 78 132 154 220 503.

— (Abbé Jules), curé de Saint-Martin-au-Laert, directeur de Saint-Bertin, et supérieur de l'école de Notre-Dame (Boulogne), II, 308.

— (François-Marie), propriétaire, II, 348.

Desenclos, officier municipal, II, 368.

— fils, jardinier, officier municipal, II, 546.

Désille (Rue), 184. II, 222. III, 419.

DESJARDINS (Ernest), auteur de la *Géographie de la Gaule Romaine*, 319 389 449. II, 430 449 451 460 515. III, 229* 500.

— (G.), auteur de *Recherches sur les drapeaux français*, III, 305.

Deslandes (M.), avoué, juge suppléant, 171.

Deslonchamps (Les deux), géologues, III, 318.

Desmaretz (Adrien), 383.

— (Me Pierre), procureur, mari de Jacqueline Baheu, 383. III, 225.

Devienne, curé de Doudeauville, II, 132.

Desmousseaux de Givré, préfet du P.-de-C., 181.

Desmyttère (Albert), avocat, 175.

Desnoc, curé de Desvres, 1560 (peut-être un de Hodicq d'Esnocq?), II, 114.

Desombre (Famille), fermiers à Nabrighen, 41.

Desoziers (Le sr), ex-grenadier réformé, 445.

Desportes (Francisque), peintre, II, 532.

Després (Ambroise), sous-préfet de Boulogne, 520. III, 60 61.

Després (Jacques), III, 475.

Després, Desprestz (Jehan), sr de Capprenes, III, 475 476.

Desprestz (Matthieu), chroniqueur, III, 351.

Desprez (Félix-Hippolyte), ambassadeur, 84.

Desrochers (E.) marchand graveur, III, 26.

Dessaux (M.), conseiller municipal, avoué, 124.

Destrée, membre du corps d'Administration, II, 74.

Destrée (M.), vicaire à Desvres, curé de Selles, III, 59.

Destrées. V. Estrées, 284.

— (Anthoine), curé de Doudeauville, II, 134.

DESVRES, Desvrene *et non* Desurenne, 3 80 108 275-278 293 413 415 440 458 472 474 489-491 497 521. II, 8 40 54 81 83 116 117 175 215 268 270*-281 307. III, 30 57-62 66 153 163* 180 182 216 239 240 261 262 273 274 296.

— (Curés de), II, 114-117.

— (Forest de), III, 385.

Dethière (M.), architecte-voyer, II, 515.

Devéria (Henri-Victor), peintre, II, 528.

DEVIENNE (Dom Charles-J.-Bte d'Agneaux), auteur de l'*Histoire d'Artois*, 357 358 365 366 368 370 450. II, 297.

DEVIN (Pierre-François), prêtre, missionnaire, chanoine honoraire d'Arras, aumônier des dames Annonciades, mort en 1871, 49 464 467* 468. II, 53. III, 39.

Devonien, terrain, III, 317.

Devos (Vincent), peintre animalier, II, 543-544.

Dewailly (A.), directeur des Hauts-Fourneaux de Marquise, II, 516. III, 423.

Dewisme (Alf.), aquarelliste, II, 540.

DEWITTE (DOM CHARLES), auteur du *Grand Cartulaire de Saint-Bertin*, publié par M. l'abbé Haigneré, 398.

Dezenclos (Le citoyen), commissaire des subsistances. V. Désenclos, 83.

Dezoteux (Rue François-), II, 411.

— (Michel), III, 385.

Dhoyer, aîné, II, 348.

— (Euphroisine), femme de Philippe-Alexis-Joseph Cousin, marchand brasseur, II, 545.

Dhoyer, (Mme veuve), III, 120.

Dicasmuda. V. Dixmude, 445.

Dicasmutha, id. 445.

Dicet (Raoul de), historien anglais du XIIIe siècle, II, 501.

Dicimuda. V. Dixmude, 445.

Dictionnaire historique du Pas-de-Calais, 273 415 421 487. II, 2 271 301. III, 193 217 241 499.

Diderot (Denis), philosophe, 111. II, 184 185.
Didier, roi des Lombards, 361 450.
— (Librairie de), 184. II, 69.
Didius (*Stèle de*), par *V. J. Vaillant*, 388.
DIDOT (FIRMIN), 374. II, 64. III, 513.
Didron (Adolphe-Napoléon), auteur-éditeur des *Annales Archéologiques*, II, 153.
Dié (Benoît), professeur chez Mgr Haffreingue, aumônier de la Visitation et directeur du Petit Séminaire, III, 313* 314.
Dieocville, *signature illisible*, III, 19.
DIEPPE, 44 106. II, 270. III, 195 311.
— (Siège de), II, 275 277.
Dières-Montplaisir (Louis-Marie - Joseph), zouave pontifical, mort en 1871, III, 279.
Dietsh, *mieux* Diestch (Pierre - Louis-Philippe), compositeur, 56.
Dieu (Jehan), échevin, 386.
— (Ds Jacobus), prieur de Rumilly, chanoine de Notre-Dame de Paris (TOMBE), II, 384.
— (Me Nicolas), prieur de Herly, chanoine de Notre - Dame de Paris (TOMBE), II, 384.
Dieuset (Charles), archidiacre, 106.
— (Guillaume), archidiacre, 193. III, 310.
— (G.), marguillier de Saint-Nicolas, II, 222.
— (Pierre), curé de Saint-Joseph, 515.
Digne (Basses-Alpes), 51.
— (L'évêque de), II, 555.
DIJON, 51. II, 12 287. III, 267 268.
Dikemude, 445. V. Dixmude.
DINAUX (Arthur-Martin), directeur des *Archives du Nord* (revue), mort en 1864, 181.
Dion Cassius Cocceianus, historien romain, II, 428.
Dionysii papæ descriptiones, III, 363. V. Saint-Denis.
Disque. V. Isque.
DISQUEMUE, *prononcez* DIQUEMUE, forme boulonnaise de DIXMUDE, 445 507.
— (R. P. Antoine de), minime, inhumé dans le chœur de la chapelle des Minimes, 43.
— (Jehan de), sr de Campagne, Montbrun, III, 78. V. Dixmude.
DISSAUX (Bruno-Benjamin-Léopold), chanoine, doyen de Saint-Nicolas, vicaire général, archidiacre, 81 100. II, 345. III, 378.
Disout, Dissout, Diszans (Bois et garenne de), près Bléquin, III, 260.
DIXMUDE (Dixmuide, de *Dyck*, rivière, *muide*, confluent), 445.
DIXMUDE DE HAME (Antoine-Auguste de), mari de demoiselle Thérèse du Pire d'Hinge, maire de Boulogne, président de l'Administration, 384. II, 74. III, 193 194 218 228.
— (TABLEAU GÉNÉALOGIQUE des), 423 444* 445. II, 53. III, 511.
— (Léon de), Cte de Montbrun, 226.
— (Louis-Oudart de), Vte de Montbrun, ancien colonel de cavalerie, ancien député, mort en 1839, 486. III, 280.
— (Louise-Laure de), épouse de M. Miles de Veaux, III, 280 303.
— (Marie-Rose-Pauline de), épouse de M. Blin de Saint-Quentin, 444*.
Docquois (Adolphe), vérificateur des poids et mesures, II, 293.
— (Antoine), directeur de la maîtrise de Saint-Pierre, 459.
Dohem (P.-de-C.), II, 23 292. III, 516.
DOLCE (JEAN), évêque de Boulogne et de Bayonne, 193 247. II, 352 353. V. Olce.
Dolet (François), imprimeur, président de l'Administration, maire, II, 97. III, 36* 37.
— (Gilles), négociant, 439.
Dolman's magazine, III, 289.
Domart-en-Ponthieu, 521.
Domfront (Oise), 477.
Dominicains (R. P.), II, 120.
— , de St-Omer, III, 100.
— (*Bréviaire des*), II, 120.
Domitianus, triérarque, 139 140.
Domitien, empereur romain, 140. II, 61.
Donain (Adrien-Joseph), 445.
Donis (Le citoyen), commissaire du Comité du Salut public à Douai. III, 419.
Donlinger (Ch.), sculpteur, II, 231.
DORÉ (GUSTAVE), peintre, dessinateur, II, 535.

Dorganius, un des auteurs des *Fasta Benedictina*, III, 201.

Dorlencourt (M.), conseiller municipal, II, 229.

Dormy (Bernard), chanoine, 126.

— (Charles-François), baron de Vinzelles et de Beauchamps, secrétaire du Roy, 218.

— (Claude), prieur de Marcigny, 218.

— (Claude), sr de Loché, greffier de Mâcon, marié à Cassandre Conte et à Françoise Bernard, 218.

— (Claude), fils de Claude, 218.

— (Claude), deuxième évêque de Boulogne, prieur de Saint-Martin-des-Champs-lez-Paris, 243 499 508. II, 226 352. III, 33 471* 472*.

— (Claude-André), premier évêque de Boulogne, 107 126 217* 218 243 416 418 435 507. II, 213 471*.

— (Claude-François), fils de Mario, baron de Vinzelles, allié à Marie d'Escorailles, 218.

— (Famille), 217.

— (François), sr de Vinzelles, 217.

— (François II), fils du susdit, président au Parlement de Paris, mari de Claude Serres, 218.

— (François-Charles), baron de Vinzelles, secrétaire du Roi, 218. III, 472.

— (Françoise), femme du sr de Saint-Paul, 218.

— (Françoise), femme de N. d'Escrivieux, 218.

— (Hugues), frère de Nicolas, 217.

— (Jean), chevalier, receveur général de Picardie, 218.

— (Louis), sr de Romans, 218.

— (Magdelaine), femme du sr de la Noue, 218.

— (Marie), femme de Nicolas Bernard, 218.

— (Mario), fils de Jean, baron de Vinzelles, 218. V. Estrées.

— (N.), frère de François II, 218.

— (Nicolas), ex-seigneur de la Motte et de Salornay, 217.

— (Pierre), chevalier de Vinzelles, bailli de Mâcon, 218. V. Seyssel.

— (Portraits des), 217. III, 472.

Dorset (Comté de), Angleterre, III, 175.

— (Marquis de), III, 191.

DOUAI, 24 313. II, 75 93. III, 419.

— (Bibliothèque de), 392 533 534.

— (Collège de), II, 357, etc.

— (Musée de), 391.

Double-Croix (Maison de la), brasserie, rue du Pipot, II, 564.

Douchet, tonnelier, 1693, II, 222.

Doudeauville (Abbaye de), II, 132 133 351.

— (Baron de), 283 285 440.

— (Curés de), II, 132-134.

Doudiauville (Willaume de), II, 163.

Douët d'Arcq (Louis), chef de section aux Archives Nationales, auteur de l'*Inventaire des Sceaux*, 8 261. II, 1 66. III, 223.

Dougal (John), auteur d'une *Dissertation sur le Portus Itius*, II, 428 429. V. titre p. 429.

Douillet (M.), curé doyen de Corbie, 522.

Doullens (Somme), II, 466. III, 417 486.

Dours (Jean-Jules-Pierre), évêque de Soissons, 337.

Douvres (Angleterre), 50 376 391. II, 246 247 415 418 419 438 442 444 445 451 459. III, 71 130 155 165 166 175 320 322.

— (Château de), 391.

Dresnay *et non* Dremay (Marquis de), II, 283.

Dreux-Brézé (Pierre-Simon-Louis-Marie de), évêque de Moulins, II, 191.

Driencourt (Normandie), II, 500 501.

Drincqbier (Edouard), prêtre, aumônier des Ursulines, II, 56.

— (J.-Jacques), chapelain de Notre-Dame de Bléquin, III, 263.

Dringhen (Hameau ou sentier de), Saint-Martin, II, 256. III, 241 370.

Drogon, évêque de Thérouanne, III, 216.

Dublaisel *dit* de Saint-Léger (Antoine), notaire, échevin, 440 460. II, 563.

— (Antoine-Léger), commissaire-voyer, 1777, garde du Scel, 469. III, 82.

Dublin (Irlande), II, 252.

Dublin Review, 339. II, 294.

Dubois (Antoine), père, 439.

Dubois (Antoine), fils, 439.
— citoyen, instituteur, 346.
— (François), curé de Desvres, II, 116.
— (Henri-François), chanoine, supérieur du Séminaire d'Arras, mort en 1868, II, 297.
— (Jean-Baptiste), curé de Rinxent, II, 215.
— (Jeanne), femme de J.-J. Fourmentin, III, 121.
— (Léon), architecte, II, 173. III, 61.
Dubout (Alfred), 520.
Dubréau, III, 166. V. Bréau.
Dubreuil (François), chapelain de la Chapelle du Manoir, III, 219.
Dubrœuil, marchand d'ardoises, 42.
— (P.), négociant, 439.
Dubucq (J.), pseudonyme de M. l'abbé Haigneré, né au Bucq, hameau d'Alincthun, 34 126. II, 251. III, 471.
Dubuisson (F.), échevin, 1745, II, 309.
— (Jean-François), curé doyen de Bléquin, III, 516.
— (M.), conseiller municipal, II, 62.
— *veré* Buisson (Michel-François), huissier en l'amirauté, auteur des *Antiquités du Boulonnais*, mss inédit, 181 263 264 435. II, 287.
— (La veuve), III, 304.
Duburquoy (J.-L.-F*), préparateur du Musée, 435. II, 339 347 348.
Ducange, III, 144. V. Cange.
Ducarnoy, parrain d'une cloche à Saint-Nicolas, II, 327.
Ducatel, aîné, tanneur, II, 547.
Ducau (Rue), Bordeaux, II, 65.
Duchâteau (Henriette), mercière, III, 67.
— (Le frère), le jeune, Minime, auteur d'un *Essai sur les passions de l'homme*, 44.
— (Simon-Nicolas), de Guiscard, III, 20.
Duchauchois (Veuve), négociante, 439.
Duchaussois (Isabelle Coilliot, veuve), fille de la précédente, 439.
Duchaussoy (Antoine), boucher, III, 429.
— (Claude), boucher, III, 429.
— -Fournier, officier municipal, II, 547.
Duchenne (Mgr Adolphe), camérier, supérieur des Franciscaines et aumônier de l'hospice de Calais, 458. II, 182.
Duchenne (Rue du Dr), II, 411.
Duchesne, II, 5. Voyez Chesne.
Duchochois (Achille), loueur de voitures, 294.
— (Adolphe), III, 272.
Ducrocq, curé d'Isque, III, 219.
— (Antoine), marguillier à Doudeauville, II, 132.
— (Dom), auteur de *Recherches historiques sur Boulogne*, III, 510. V. Crocq.
— premier échevin, 1734, II, 193 222.
— (Jean), 1732, II, 373.
— (Jean-Louis), entrepreneur, II, 74.
— (Nicolas), III, 39 40.
— -Rimbault (Le citoyen), II, 171.
— de Bancres, II, 320. V. Crocq.
Dudellivilla, II, 132. V. Doudeauville.
Dufaitelle (Antoine-François), 1799-1857, auteur de *Recherches sur l'histoire de Calais*, 5 426. II, 65 93 295.
Dufay (Pierre), curé de Saint-Joseph, enterré dans les caveaux du chapitre, rue de Lille, 517 518.
Dufètre (Mgr), évêque de Nevers, II, 252.
Dufort, 233 234. V. Bréfort,
Dufossé (Jacques-François), prêtre, vicaire de Saint-Nicolas, III, 89 90 97.
— père, 90..
Dufour (Abbé), ancien religieux de Saint-Bertin, vicaire à Saint-Nicolas, 1808, mort en 1845, II, 327.
— (L'abbé), 1861, 497.
— (Charles), président des Antiq. de Picardie, III, 417*.
— (François), 305.
— (Léopold - François - Louis), président de la Société d'Agriculture, III, 442 443 445 449-452.
— (Pierre), cultivateur à Sombres, 97.
Dufournel (Adéodat), zouave pontifical, III, 279.
— (Emmanuel), zouave pontifical, III, 279.
Duhamel, sculpteur, 1856, III, 204.
— vitrier, 43.

Duhamel (Louis-Marc), maire d'Hucqueliers, III, 131.
— (Robert), curé d'Audrehen, mort en 1633, III, 262.
— (Robert), curé de Senlecques et de Bléquin, III, 262.
— (Simon), curé de Desvres, puis de Menneville, II, 115.
— (Yves), *dit* Yvotte, III, 79.
Dujat (Charles-Antoine), négociant, 439.
— père, marchand, officier municipal, II, 547.
Dulac, rédacteur à l'*Univers*, III, 14 15.
Dumetz (Félicien), prêtre, curé de Menneville, II, 183.
Dumont (André), représentant du peuple, II, 547. III, 497 498.
— , III, 491. V. Mont.
Dumoulin (Mlle), ursuline, II, 217.
— (M.-Marguerite-Thérèse), sœur Ste Godeleine, annonciade, II, 347.
Dumouriez (Le général), III, 22.
DUNETTE (La), 230 255. III, 10. V. Pier.
DUNKERQUE, 7 98 106 128 164 296. II, 13 43 265 289 437 444. III, 81 166 296 409 410 431.
— (Congrès de), 7 388 529 530. III, 146 394 395* 430 432-434.
— (Siège de), 480.
Dunstaple (*Annales de*), III, 175.
DUPANLOUP (L'abbé), directeur du Petit Séminaire de Paris, II, 190.
— (Mgr Félix-Antoine-Philibert), évêque d'Orléans, 321, III, 256.
Dupen (Anthoine), III, 288.
Dupleix (Scipion), 364.
Duplessis (D.), auteur de la *Description de la Haute-Normandie*, II, 201.
— (M. GEORGES), conservateur au département des Estampes, Bibliothèque Nationale, 302.
— (P. François-Xavier), s. j., prédicateur, III, 321.
Dupont, musicien, 1800, III, 258.
— (Le citoyen), III, 408.
— notaire, Paris, 1749. II, 131.
— (EDMOND-LOUIS), archiviste, 114. III. 23.
— (F.), négociant, 439.
Dupont (Gabriel-François), curé de Marquise, puis de Saint-Joseph, vicaire général du citoyen évêque Porion, 515.
— (Honoré-Félix), chanoine, II, 84.
— (Marie-Catherine-Félicité-Françoise), dite *miss Dupont*, femme du citoyen Brissot, de Warville, III, 154 167.
— -Boulanger, notable, II, 472.
— -Nochart (Pierre Jacques), négociant, 439.
Dupuis (François), frère du colonel ci-après, 447.
— (Jacques), II, 215.
— (Pierre), me maçon, mari de Jehanne Pellé, II, 372 373.
— (Rue), II, 411.
DUPUIS (THÉODORE), colonel du 54e de ligne, tué à Sébastopol, 445* 447. III, 83.
Duquesne (J.), échevin, 231 492. III, 25.
Duquesnay (Abbé), prédicateur, II, 369.
Duquesnoy, fermier à Brunembert, III, 448.
Durand (Jacques), chanoine de Boulogne, député de Messieurs du chapitre, 1672, 249.
— (Georges), archiviste de la Somme, III, 514.
— (Guillaume), auteur de la *Somme liturgique*, III, 297-299.
— (Madeleine), femme Donain, 445.
— de Mende. V. Mende.
Duranti (Jean-Etienne), magistrat, liturgiste, auteur de *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, III, 297 298.
DURFORT-DURAS (Victoire-Félicité de), femme de Louis-Marie-Augustin d'Aumont *et non* de Louis Marie-Guy, III, 20 21.
— (Jean, comte de), mari d'A. V. de Bournonville, III, 21.
Durham (Angleterre), III, 292.
— (*Les rites de*), II, 147.
Durieux (M.), de Reims, II, 230 253.
Duriez-Duchochois (Marc-Antoine), dit La Foirest *et non* la Froisez, négociant, 439. II, 472.
Duriez (L'abbé), grand doyen de Saint-Omer, 521. II, 183.
Durocortorum (Reims ?), II, 458. III, 344.
Dury (Combat de), Amiens, 225 226.

Dusautoir (Jean-Joseph), curé de Bléquin, III, 262.

Duseigneur ou du Seigneur (Jehan), sculpteur d'un chemin de croix, 451*-453. II, 231.

Dusevel (Henri), auteur d'une *Histoire d'Amiens*, etc., II, 43.

Dusommerard (M.), directeur du Musée de Cluny, 315. II, 37.

— avocat, 1758, III, 251.

— notaire, III, 168.

— signature, 1789, III, 185.

— (Jean-François), curé d'Audembert, III, 110.

— -Cary, 1828, III, 119.

Duteil (Henri), curé de Notre-Dame de Calais, doyen de Marck, archidiacre de Notre-Dame de Boulogne. vicaire général, chanoine, mort en 1780, 518.

Dutercq (L.), peintre, II, 252.

Dutertre (Antoine-Florent), directeur de la bergerie du Haut- Tingry, III, 70.

— (M.), adjoint, 1828, II, 18. III, 119.

— (P. D.), procureur syndic, II, 552. III, 126 127 187.

— -Delporte (Pierre-Nicolas-Maurice), commissaire-priseur, 178. II, 229 339. III, 423.

— -Yvart (Antoine-Florent), pharmacien, administrateur du Muséum, 178. II, 339.

— (Rue), 303.

Duthoit (Louis), architecte, dessinateur, II, 252 479.

Duval (Louis), curé de Desvres, II, 115.

— (Godeleine), sœur de Saint Charles, ursuline, II, 305.

— (Nicolas-Isidore), prêtre chapelain, III, 89 97.

— (Pierre), pilote, maître de bélandre en 1640, 256.

— (Pierre), géographe, 118. V. Val.

— imprimeur, Amiens, 530. II, 195.

Duvernet, musicien, III, 258.

Duviert (Joachin), dessinateur, 1611, II, 11 195. III, 307 461. V. Viert.

Duvivier (Franciade-Fleurus), général, II, 208.

Dykemue, 445. V. Dixmude.

Dyname (Le patrice), vie s., auteur de la *Légende de Saint Maxime*, 239.

Eastwear-Bay, près Folkestone, 376.

Eboracencis thesorarius (York), II, 313.

Ecalype (Hameau de l'), à Brunembert, II, 517.

Ecames, *mieux* Escames, à Condette, III, 475.

Ecaut (Les garennes d'), Saint-Etienne, II, 519.

Ecaux, Ecaut, près Offrethun, II, 10.

Ecclesiologist (*The*), 346.

Echaux (Bertrand d'), *mieux* Eschaux, évêque de Bayonne et archevêque de Tours, II, 407 408. III, 29.

— (Isabelle d'), femme de Pierre Dolce, mère de l'évêque de Boulogne, II, 407.

Echinghen, 37 65* 66 99 159 431*-433 479 499 505 514 517. II, 13 35 115 127 129 212 223 224 351 411. III, 285 507.

Ecluse (Couvent de l'), près Douai (Nord), 296.

ECOLE DES CHARTES (Paris), 273. II, 95 98 241. III, 156 394 396. V. Bibliothèque.

Ecoles des Frères de la doctrine chétienne, III, 311*. V. Frères.

Ecosse (L'), 369 371.

— (Marie d'), fille de Malcom III, roi d'Ecosse, épouse d'Eustache III, comte de Boulogne, II, 95.

Ecoute-s'il-pleut, Acoute s'y pleut (Le moulin d'), II, 50 51.

Ecu (Rue de l'), 318 319. II, 50 51 165 185 263. III, 24.

Ecuires-lès-Montreuil, II, 116. III, 59.

EDESSE, Edessa urbs, capitale de la Mésopotamie, 392 393 533.

— (Le Cte ou prince d'), 392 393 529. II, 483. V. Baudouin, Rohais.

Edouard III, 1044, *dit* le confesseur, roi d'Angleterre, II, 451.

Edouard Ier ou IV, roi d'Angleterre, 401, II, 294. (Edouard III, est porté par erreur p. 401 « roi d'Angleterre » en 1288, c'est Edouard IV ou Ier).

— II ou V, tome III, 515.

EDOUARD III ou VI, 1347, 477.

Edrisi, géographe arabe, *dit* de Sicile, auteur de *De Geographia universali*, en arabe, traduite par M. Jaubert, II, 439.

Edwards (Henri-Milne), *dit* Milne-Edwards, naturaliste, III, 318.

Eenam (Abbaye d'), Angleterre, III, 466.

Egger (Emile), helléniste, 112-114, 117-119 186.

— (Madame), II, 127.

Egidius, episcopus Sarresbiriensis, II, 313.

Eginhart (*Œuvres d'*), *apud* D. Bouquet, 357 358 361 364 367 370 451. II, 93.

Egypte (L'), II, 374 435. III, 489 490.

ELBŒUF (Mgr le duc d'), 122.

Eléens (Les), Elei, habitant d'Elis (Morée), II, 457.

Elfole, musicien, III, 258.

Eliacin, 306.

Elie. V. Elyes.

Elie de Beaumont (J.-Bte-Armand-Louis-Léonce), géologue, III, 318.

Elinghen (Ferques,) III, 228 385.

Elizabeth, reine d'Angleterre, II, 357.

Elne (L'), Elna, la Liane, II, 417. III, 353.

Elne ou Elnes, anciennement Eulles, village près Lumbres, III, 516.

Elnone (Abbaye d'), Saint-Amand-en-Pevèle, III, 347.

Ely (Cathédrale d'), Angleterre, III, 292.

ELYES, chevalier normand, 481 486-489.

Elysée (Le prophète), 241.

Embry (Canton de Fruges), 215. II, 116 132. III, 58 129.

Emery (L'abbé), de Saint-Sulpice, II, 22 552.

Emèse (Eusèbe d'), auteur de l'*Homélie de Saint Maxime*, 239.

Emittsburg (Séminaire d'), Maryland, Etats-Unis, II, 311.

Enfer (Maison nommée), rue des Vivets, II, 175.

Engelman (G.), lithographe, III, 148.

Engilbert, III, 237.

Engleterre, 117. II, 452. III, 73 184. V. Angleterre.

Engoudesent (Canton d'Hucqueliers), II, 264.

ENLART (CAMILLE), architecte, professeur-adjoint à l'Ecole des Chartes et à l'Ecole du Louvre, auteur de l'*Architecture romane dans la région picarde; L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, etc., 294 299 416 488. II, 70 163 561. III, 217 240 370 383 414.

— (Madame O.), née Buffin de Hults, peintre, II, 543.

Enocq (Personnat d'), 516.

— (Village d'), II, 114.

Enquin (canton d'Hucqueliers), 516.

Enseignement mutuel (Rue de l'), 225. II, 244.

Eon (Riez d'), à Wiove (Réty), III, 47.

Eons (Les), dieux subalternes, III, 47.

Epellet (F.), architecte du département et du Palais de Justice, III, 407.

Eperche (Ferme de l'), Samer, III, 127.

Eperlecque. V. Esperlecque.

Epernon. V. Espernon.

Eperon, Esperon (Fort de l'), ou des Capucins, 328. II, 165 544.

Eprez, ou Eprés à Pincthun (Echinghen), 432. II, 13 14.

Equihen, II, 498.

Equirre, près Heuchin, 426.

Eracles, Eracle, Eraclés, Héraclius, personnage du *Roman de Godefroi de Bouillon*, II, 105-107. V. Aracle.

Erlan (Ruisseau d'), II, 447. V. Herlen.

Ermangart (Le val), Thubeauville, II, 164.

Escarsin (Frère Armand-Louis-Marie d'), minime, 42.

Escaut (L'), fleuve, II, 416. III, 357 396.

Eschamps (Château d'), 218.

Esclemy (Sanghen), 482.

Escœuffen (Enquin), 482.

Escœuilles, 288 419 421.

Escorailles (Marie d'), femme de Claude-François Dormy, 218.

Escrivieux (N. d'), sr de Charbonnières, mari de Françoise Dormy, 218.

Escrots-d'Estrées (N. d'), femme de Mario Dormy.

Escu d'Orléans (L'), maison rue des Vivetz, II, 175.

Espagne, 61 255 264 286 288 494. II, 450. III, 205 261 272 485.

Espagne (L'infante d'), II, 407.

ESPAGNOLLE (L'abbé J.), auteur de : *La Clef du vieux français; L'origine du Français* et *Le vrai dictionnaire étymologique de la Langue Française*, 318. II, 51, III, 291 499* 501*.

Espagnols, Espaignols (Les), 26 107 280 284-286 352 480. II, 275 276. III, 66 296.

Espagny (Régiment d'), 39-41. V. Gouffier.

Esperlecke, Eperlecque (Robert d'), III, 465 466.

ESPERNON, Epernon (LE DUC D'), gouverneur de Boulogne, 281 282 285. V. Nogaret.

Esplanade (L'), II, 326 368. III, 12 51 107 197 310 422. V. Fédération.

— (Calvaire de l'), III, 102.

Esquerdes, III, 510 515.

Essars-Maigneux (M. des), 1573, 279.

Esseu *et non* Essen, Wissant ? II, 448 452-455 460. III, 145. V. Isten et Wissant.

Essex (Comté d'), Angleterre, III, 174.

— (Comte d'), III, 191.

Est (Cimetière de l'), II, 122 123 256. V. Boulogne-cimetière.

EST, Este (Benoit - Philippe - Armand d'), prince de Modène, abbé commandataire de Saint-Sauveur d'Anchin, II, 130 131.

— (MARIE-BÉATRIX D'), femme de Jacques II d'Angleterre, III, 440.

Estaples (Jehan d'), chevalier, sr du Faïel, II, 282. V. Etaples.

ESTIENNE (HENRI), auteur du *Traité de la conformité du language françois avec le grec* et du *Thesaurus græcæ linguæ*, 455-457.

Estrée-Blanche, II, 117.

— -Cauchy, II, 115.

Estrées 218 479.

ESTRÉES (ANTOINE D'), baron de Doudeauville, sénéchal-gouverneur de Boulogne, 197 279 283 284. III, 510.

— (FRANÇOIS-HANNIBAL D'), 285.

— (Jean d'), sr de Valieu et de Cœuvres, 1545, III, 510.

— (JEAN D'), sénéchal et gouverneur 283. III, 510.

— (Les d'), 283 285. V. Escrots.

Estrouannes (Wissant), II, 438.

ETAMPES (LE COMTE D'), III, 190.

— (Charles d'), chapelain de Notre-Dame de Bléquin, III, 263.

— (DOMINIQUE D'), marquis de Valencay et de Fiennes, baron de Bellebrune, 481 485.

— (Henri d'), fils de Dominique, 481.

— (JACQUES D'), sr de Valençay, gouverneur de Calais, 480 481.

— (JEAN D'), sr de Valençay, baron de Bellebrune, 481.

ETAPLES, Estappes, Estapples, 107 269 398 479 521. II, 53 56 57 116 194-197 427 431 444-446 456 462 466 471 499. III, 27 55 59 62 106 116 128 163 176 182 221 238 307 322 324 385 485.

— (Château d'), II, 129 194.

— (Vue d'), II, 194* 195. III, 307 461.

Etienfort (Steenwordt), 482.

ETIENNE II, pape, 358 360 366 368 369.

— III, pape, 361.

— IV, pape, II, 158. V. Stephanus.

— , évêque de Boulogne et de Téroanne, inhumé à Boulogne, III, 342. V. Stephanus.

ETIENNE DE BLOIS, comte de Boulogne et de Mortain, roi d'Angleterre, 268, II, 313.

Etoile de la mer (*L'*), Notre-Dame de Boulogne, 325. V. Bray et Davrigny.

Etréelles, Estréelles, II, 132.

Etrun, près Arras, II, 345.

Etruscilla (Herennia), impératrice romaine, femme de l'empereur Decius, III, 389.

EU (Château d'), II, 479.

— (Ville d'), II, 544.

EUGÈNE III, pape, III, 337 338.

— IV, pape, 289 295-297.

EUGÉNIE (S. M. L'IMPÉRATRICE), 106. III, 427 428.

Eumeine (Demiselle), femme de Jehan de Thubeauville, II, 164.

Eumène, Eumenius Pacatus, rhéteur gaulois, secrétaire et panégyriste de Constance-Chlore, 332. II, 418 424 425 449 450 458. III, 233 360 361.

EURVIN (ANTOINE), maïeur, 1544, mari de Jeanne de Henneveu, 275. II, 265 288. III, 154 160 377.

Eusèbe (Pamphile), évêque de Césarée, auteur d'une *Chronique*, II, 160 161 176. III, 362.

EUSTACHE, Eustachius I de Bolonia, 268 534. II, 313*. III, 397 400.

— II, COMTE (ou duc) DE BOULOGNE, mari D'IDE DE LORRAINE, 268 529 531 535. III, 403 405.

— III, COMTE DE BOULOGNE, 263 268 454 476 501 529-531. II, 68 72 95 105 107 108 481 483 485 487 489. III, 395 405.

— AUX GRENONS, 388, III, 174 201.

EUSTACHE-LE-MOINE, 285. II, 65. III, 173-175. V. Swaffham.

— (*Roman d'*), III, 64 65.

Eustathe (géographe ?), II, 428.

Eutrope, Eutropius historiographus, *apud* D. Bouquet, 389. III, 358 360* 361.

Ewis (Le markais, le marché d'), II, 164.

Exeter (Le marquis d'), Angleterre, III, 191.

EXPILLY (L'ABBÉ Jean-Joseph), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, II, 358 359 503.

Fabre d'Olivet, auteur de *La langue hébraïque restituée*, 5.

Fabretti (Raph.), auteur de *Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio*, 136. II, 318.

Fabricius (Joan. Alb.), auteur de *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, 532.

Facciolati (Ja.), éditeur de *Totius latinitatis lexicon opera et studio Ægidii Forcellini*, 1827-32. II, 455. III, 400.

Fache (Louis), curé de Baincthun, III, 38.

Facon (Joseph), P. cordelier, 292.

FAFRE, sculpteur, III, 40 41. V. Pfaff.

Faïdit (Abbé), correspondant de Santeuil, 248.

Faïel (Tassart du), II, 282. V. Fayel.

Faillon (M. l'abbé), auteur de *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte Marie Madeleine en Provence* (Migne), III, 331.

Faine (Antoine), curé de Bléquin, III, 262.

Fairlight, près Hastings (Angleterre), III, 81.

FAIVRE (R. P. Constant), aumônier des sœurs grises, II, 234* 235.

Falaise (Calvados), 511.

Falempin (N.), III, 185.

— (Jacques), 1513, II, 371.

Falize (Philippe), 108.

Fallempin, 1693, II, 222.

FALLUE (LÉON), officier inspecteur des monuments historiques, auteur de *La conquête des Gaules*, 375. III, 145.

Falluel, Faluel (G. ou Jean), dominicain, théologal du chapitre de Notre-Dame de Boulogne, 435.

Fanart (M.), de Reims, II, 495.

Fantosme (Jordan), auteur de la *Chronique des Ducs de Normandie*, II, 501.

Fard ou Fart (Le sr du), 422. V. Wyant.

FARGUES (BALTHAZAR DE), officier au régiment d'Antoine de Blondel de Joigny, marquis de Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, 390 480. V. sur ce personnage : *La rébellion d'Hesdin, Fargues et le premier président de Lamoignon* par A. de Boislisle, *Revue des questions hist.*, t. LXII.

Farinette (Rue), II, 244.

Farjon (Ferdinand), II, 347.

Farmer (W.), sculpteur anglais, II, 231 253.

Fatus des Fourneaux (Claude), prêtre, chanoine, curé de Saint-Joseph, 511.

— (Joseph), neveu, natif de Falaise, chanoine, 511.

FAUCON, comte de Boulogne, père d'Ysorès le gris ?, II, 237-239. (Ce nom de FAUCON, donné dans un seul manuscrit, doit être un lapsus pour FROMOND que portent tous les autres.)

Fauconnier ou Faulconnier (P.), auteur de *Description historique de Dunkerque*, II, 289.

Fauquembergues, 474 516 521. II, 115 116 III, 108 516.

Faure (Aglaé-Françoise), épouse de M. Robert-Louis de Bonnière, 84.

Faverot (M.), propriétaire à Saint-Martin, II, 259.

Fayel (Le), ou Faiel, II, 282.

Fayeulle (Marie-Antoine), menuisier-poète, II, 347 348.

Febvin (Artois), 511.

Fécamp, II, 108. III, 106. V. Fescamps.

Fédération (Place de la), 535. II, 368. V. Esplanade.

FELIPE, Philippe (Le comte), III, 383.
— (Le roi), III, 383.
Felipon (—), II, 484. V. Philippe-Auguste.
Félix (R. P.), s. j., prédicateur, III, 4 453 459 460.
Feln (Ch.), dessinateur, II, 520.
FÉNÉLON (M. de), II, 284.
— (*Œuvres de*), II, 220.
Fenwick (Mgr Edouard), évêque de Cincinnati, II, 311.
Féramus (Jacqueline), femme de Josse du Rieu, II, 372.
— (Laurens), II, 372.
— (*Le manuscrit de*), III, 371.
Ferques, 470. II, 212. III, 228 317.
Ferrarius, auteur du *Catalogus generalis sanctorum* ? II, 201.
Ferregeau, ingénieur, II, 430.
Ferrero (Hermann), auteur de *De ordinamento delle Armate Romane*, 389 449.
Fertel (François-Dominique), imprimeur à Saint-Omer, 1791, II, 2.
Ferton (Ch.), cultivateur, II, 517.
Férussac (D'Audebard de), auteur de l'*Histoire naturelle générale et particulière des mollusques*, III, 318.
Fescamp-l'abbie, II, 108. V. Fécamp.
FESNES (INGERAMUS DE), II, 313. V. Fiennes.
Festubert (Canton de Cambrin), II, 394 395.
Feuardent, marchand antiquaire, II, 128.
Feuillans (Eglise des), Paris, 436.
Feuillet de Conches (M.), auteur des *Causeries d'un curieux*, II, 166.
Feutry (J. M.), maire d'Echinghen, 432.
Février (Pensionnat des Dames), II, 497.
Fichot (Ch.), auteur de la *Statistique monumentale du département de l'Aube*, III, 414-416.
Fiel de bœuf (Rue du), II, 217.
FIENNES, 167 481. II, 498. III, 116 137.
FIENNES (Eléonore de), mariée à Jacques de Bournonville, 478.
— (EUSTACHE DE), *dit* le vieil, III, 259.
— (Famille de), *dite* de la Motte, 477 478.
— (GILLEBERT DE), sr de Bléquin, III, 259.
— Fielnes ou Felnes (INGERAMUS DE), II, 313.
FIENNES (Joseph-Antoine de), chapelain de Notre-Dame à Bléquin, III, 263.
— (Le marquisat de), 481 483.
— (MAXIMILIEN DE), comte de Lumbres, marquis de Fiennes, sr de Bléquin, III, 263.
— (Robert de), dit de la Motte, mari de Catherine de Créquy, 478.
— (WARIN DE), fondateur de l'hôpital de Saint-Inglevert, 272.
— -de la Planche. V. La Planche.
Fiérard (Jehan), ancien maïeur d'Etaples, III, 182.
Figuier (Louis), auteur de *l'Année scientifique*, III, 319.
Filippi (Mgr), évêque d'Aquila, 189.
Filles de la Sagesse (Les), III, 109.
Fillièvres (Canton de Le Parcq), III, 108.
Finistère, II, 531. III, 500.
Finis terræ, III, 500.
Finkenstein (Le général), III, 9.
Fiolet (Jean-Baptiste), curé de Bléquin, III, 262.
Fiquet (Etienne), graveur, III, 26.
Fisset de Quenneval (M.), III, 429.
FITZ-JAMES (JACQUES, duc de), III, 21.
Fives (Lille), III, 427.
Flaget (Mgr), évêque de Bardstown, II, 311.
Flagy (Jehan de), auteur du *Roman de Garin* II, 237.
Flahault, notaire, 1647, III, 40.
— (A. CH. CÉSART DE), sr de la Billarderie, La Frénoy, Norlinghem, 13.
— (Jehan de), sr de la Fontaine, II, 276.
Flahaut (Adrien), II, 222.
— (François), bailli du marquisat de Fiennes, 483.
— (Dr Théodore), II, 346 349.
— (Rue de), 78.
Flamands (Les), III, 500.
Flamens (Les), II, 237 238 241 457.
Flament (Michel-Joseph), chanoine, vicaire de Saint-Joseph, 215 516. II, 135. III, 113.
Flamichon (P.), procureur notaire, III, 484.
Flammarion (Camille), auteur de l'*Astronomie populaire*, II, 50.

FLANDRE (LA), *ou* LES FLANDRES, 61 118 156 264 270 289 374 395 445 475 482. II, 27 67 170 240 269 377 439 449 501 507 522. III, 141 244 245 396 409 465-467. V. Flandria, Ménapie, etc.
— (Archidiacre de), ou du côté gauche à Notre-Dame de Boulogne, 37 423 424. III, 516.
— (Armes de), 277.
— (Le comte de), II, 299.
— française, III, 66.
— (*La marche de*), 277.
— (Marguerite, comtesse de), 477.
— (*Sceaux de la*), III, 1.
— -*Wallonne* (*Souvenirs de la*), 273.
Flandria, 534. II, 412. V. Flandre.
Flandrin (Paul), peintre, II, 524.
Fleuranges (Robert de la Marck, seigneur de), auteur de *Mémoires*, dans les *Archives* de Cimber et Danjou, III, 71 73.
Fleury (Oise ?), III, 384.
Fleury (Le cardinal de), III, 482 483.
— (Claude), auteur de *l'Hist. ecclésiastique*, 357-359 366.
Fliscourt (Flixecourt), Somme, III, 4.
Florent (Alfred), peintre, II, 541.
Florian (J. P. Claris de), fabuliste, 438.
Florus (Lucius Annæus ?), auteur de *Romana historia*, etc., II, 438 449 457 458. III, 143 360.
— , auteur des *Additions au martyrologe de Bède*, III, 354.
Flos (Willaume du), II, 164.
Fobbyng, *aliàs* Fobinghe (Le fief de), Angleterre, III, 174.
Fodor (M.), commissaire de marine, auteur du *Conseiller de l'âme*, III, 54.
Foissac (Pierre), docteur en médecine, 84.
Foissey (Le citoyen Jules César ?), du comité de surveillance, III, 131.
Foix (Régiment de), III, 306.
Folie ou Follye (Gilles), chanoine, curé de Saint-Joseph, 126 339 508* 509. III, 426.
— (Laurent), marguillier de Saint-Nicolas, 126.
— (Laurent), fils, marchand de vin, 126.
Folkestone (Angleterre), 376 388 391. II, 246 250 251. III, 80.
— *Chronicle*, 36. III, 70 321.
Folquinus (*Cartulaire de Folquin*), 367.
Foncemagne (Etienne Lauréault de), III, 156.
Fontaine (L'abbé), lazariste, 110.
— (Jacque), médecin, 27.
— (Jehan), 121.
— conseiller municipal, 1824, II, 474.
— (Louis), agent national, 1794. II, 547.
— (Louis), receveur municipal, III, 374.
— (Louis), maire, 1849-1855, 5 72 172 333. II, 265 322*-325. III, 51 326 328 470.
— -Sansot (Louis), président de la Chambre de Commerce, 1844, mort en 1869, II, 229.
Fontainebleau, II, 272 273.
Fontaines (Hubert de), curé de Rinxent, II, 214.
Fontanella, II, 201. V. Fontenelle.
FONTANIEU (Bonaventure-Moïse de), intendant, contrôleur des meubles de la Couronne, 481.
— (Gaspard-Moïse de), conseiller d'Etat, 481.
— (*Les manuscrits de*), à la Bibliothèque nationale, III, 296.
— (PIERRE-ELISABETH DE), marquis de Fiennes et baron de Bellebrune, 481.
Fontenay-en-Brie, 269.
Fontenay-le-Comte (Vendée), II, 208.
Fontenelle (Abbaye de), diocèse de Rouen, II, 200 201.
Fontenoy (Bataille de), Hainaut, III, 481.
Fonteyne (Jacques), 181.
— (Me Jacques de), secrétaire du Chapitre, III, 25.
Forcade (Mgr), évêque de Nevers, 337. II, 191.
Forceville (Maison de), 275.
— (Nicolas de), 43 44. V. Le Volant.
Ford (Anne), troisième épouse de Philippe Thickness, II, 206.
Forest-Montiers (Somme), III, 182.
Forestier (Le citoyen), II, 468.
Forez (Régiment de), III, 306.

FORGEAIS (Arthur), auteur des *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, 121 141. II, 40.
— (Collection), 141 260 288 393 412 536. II, 40 380 381 490 491. III, 27 133 222.
Formanoir (Christophe du), curé d'Isque, III, 219. V. Fourmanoir.
FORSTER (Christine), bénédictine anglaise, II, 358 359 492 493 563*.
— (RICHARD), baron de Storsty, trésorier de la reine d'Angleterre, II, 359 563.
Fort-César (Le), à Wissant, 96 375. V. Catelet, Catez, Chastel, César.
Fortin (François), boulanger, III, 467.
Fortune (La), navire, II, 471.
Fossendal (Le sr de), III, 82. V. Le Cat.
Foucher de Chartres, Fulcherius carnotensis, historien de Jérusalem, mort en 1127 à Jérusalem, 532 533.
— (Paul), 177.
Fouchez, notable, II, 547.
Foucquart (Le jardin), II, 257.
Foucquesolles (Maison nommée), près l'abbaye Notre-Dame, III, 78.
Foulogne (Charles-Alfred), peintre, II, 534.
Fountains (Eglise de), Angleterre, III, 292.
Fouques (Thomas), II, 241.
FOUQUET (François), évêque de Bayonne, II, 408-410.
— (François), chevalier, conseiller du Roy, père de l'Evêque, époux de Marie de Maupeou, II, 409.
Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), II, 177.
Four (François du), 305.
Fourchy (François-Toussaint), bourgeois de Paris, III, 168 169 171 172.
Fourdin (Léonard), curé de Doudeauville, II, 132 134.
Fourmanoir (La veuve du), II, 372.
— , signature, 1641, III, 40.
Fourmentin (J.-Jacques), mari de Jeanne Dubois, III, 121.
Fournie, religieux, 1794, III, 106.
Fournier (G.), me de chapelle de Notre-Dame, 521. III, 271.
— (Jacques), gantier, II, 547.
— (Jehan), II, 373.
Fournier (Marie-Barbe), femme de Louis Quinette, III, 16.
— -Mantez, Manthez (*et non* Manteu), administrateur de l'Hospice, II, 125 547.
— -Tanneur, administrateur de l'hospice, II, 125.
Framery, évêque de Thérouanne, III, 342.
— (Jean), sr d'Hambrœucq, mayeur, 21.
— (Jean), sr de Turbinghen, 483.
— (Jean-Pierre), de Desvres, chapelain de l'Hôpital, curé d'Isque et de Parenty, III, 216 217 220.
— (Leurens), prieur de Saint-Vulmer, III, 75.
— (Nicolas), messager, 15.
— (Philippote ou Philippes), veuve de Jehan du Blaisel, III, 224.
— (Pierre), curé de Saint-Joseph, chanoine, 403 510.
Franc-marché (Le), à Brèquerecque, 102.
Français (Les), 229 230 255 268 272 442. II, 149 187 202 263.
FRANCE (La), *passim*.
— (*La*), journal, 177.
— (Armes de), 224 260. II, 226.
— (CLAUDE DE), fille de Louis XII, III, 75.
— (Congrès archéol. de), 529.
— (COSME DE), prêtre, vicaire à Saint-Nicolas, 1620. II, 376.
— (*Dictionnaire topogr. de la*), III, 177.
— (HENRIETTE DE), reine d'Angleterre, II, 359.
— (*Histoire litt. de la*), 239.
— (LOUIS DE), fils de Philippe Auguste, III, 175.
— (Société de l'*Histoire de*), 21-23 183 185.
— (*Topographie de la*), par Mérian, II, 196.
— (Trésoriers généraux de), II, 271-274 279.
— *du Nord* (*La*), II, 187 188.
Franchise (Arras), II, 450.
Franciade (Saint-Denys), 207.
Francion, fils d'Hector, II, 127 128.
FRANCISCAINES (Les sœurs), *dites* SŒURS GRISES, 502. II, 181 182. III, 462.

Francke (Pierre-Sévère-Joseph), ex-bénédictin, vicaire constitutionnel à Questrecque, à Saint-Nicolas, marié, III, 99.

FRANÇOIS Ier, roi de France, 275 425. II, 354 562. III, 75 158 190*-192 510.

— II, roi de France, III, 510.

François, évêque de Damas, suffragant du diocèse de Thérouanne, 1556, III, 285.

— (Pierre-François), notaire, III, 128.

FRANCS (Les), 360 433 484. II, 27 127 187 224. III, 234 358 362.

Frantin (Jean-Mar.-Félicité), auteur des *Annales du moyen âge*, 359 360 362.

Frattini (R. P. André), II, 204.

FRÉCHON (Faustin-Irénée), 1804-1862, prêtre, professeur de philosophie au Séminaire d'Arras, prédicateur, chanoine, député en 1848, auteur d'une *Notice sur Lambert de Guines, évêque d'Arras*, etc., III, 279 335.

Frédégaire (*Chronique de*), *apud* Dom Bouquet, 370.

Frégelles (Fregellæ quod Gessoriacum, Florus), II, 458.

Frei sprecher (Die), le franc-parleur, pseudonyme de M. l'abbé Haigneré, 216. III, 56 181 239.

Freinshemius (Jean Freinsheim), éditeur de Tacite, Florus, etc., III, 236.

Frélaut (Le citoyen), délégué de l'évêque, 1802, III, 115.

Frencq (Eglise de), III, 56 108.

FREPPEL (Mgr Charles), évêque d'Angers 170.

Frères mineurs de l'Observance de Saint-François, 289. V. Cordeliers.

— des Ecoles chrétiennes (Chapelle des), II, 311. V. Ecoles.

Freseigahen (Fersighem, Fersinghem, hameau d'Esquerdes), II, 27.

Fresnoie (Les), 287.

FRESNOYE, Fresnoy, etc. (Daniel de), lieutenant au Mont-Hulin, II, 274.

Fressin (*Histoire de*), 37. V. Fromentin.

Fressinino (Fressin), II, 27.

Frest ou Fret (Toinet), II, 561. V. Hibon.

Freteau (M.), 1789, III, 186.

FRETELLUS, natif de Ponthieu, archidiacre d'Antioche, auteur de *Liber locorum sanctorum terræ Jerusalem*, 393 532 533.

Frévent (Pas-de-Calais), 517. III, 109.

Fribourg (Suisse), 187-189.

Fricot (Le citoyen), fossier ou fossoyeur, III, 108.

Friocourt (J.), négociant, 439.

— (Pierre), curé d'Alincthun, janséniste, 215.

— (La veuve), 224 225.

Friulphe, père de Saint-Omer, évêque, III, 348.

Frohsdorf (Autriche), II, 546.

FROISSART (J.), auteur des *Chroniques de France*, 477. II, 288 438.

Froment-Meurice, orfèvre, II, 497.

Fromentin (Charles-Antoine), curé de Fressin, auteur de l'*Histoire de Fressin*, de *l'Histoire de Hesdin*, etc., 37.

Fromessent (canton d'Etaples), III, 128.

— (Edgar de Chinot de), III, 279. V. Chinot.

FROMOND, Fromons, Fromont de Lens, comte de Boulogne, *dit le Poestis* ou *Posteis* (le puissant), II, 237 238.

— de la Tour ou des Tors d'Ordre, II, 237-239.

— d'Ordre, II, 238 239.

— li-gris, II, 238.

Fronde (La), 480.

Frontin (M. de), pasteur protestant de Dijon, III, 267-269.

Frottier (Dauphin-Louis), prêtre du Saint-Sépulcre de Rouen, chanoine de Boulogne, II, 330.

Froumenteau (N.), pseudonyme de Nicolas Barnaud, médecin protestant du Dauphiné, 1581, auteur de : *Les secrets des finances de la France*, etc., 348.

Fruictier (Jehan), échevin, 327. III, 40.

Fruges, II, 403. III, 378.

Fuentés (M. de), ambassadeur d'Espagne, III, 485.

Führich, artiste de l'école d'Overbeck, 452.

Furlong (M.), ministre protestant, III, 14 15.

Gabrielle, cloche de Crémarest, 12.
Gaëte (Italie), 235.
Gagliardi, peintre italien, III, 84.
GAIGNIÈRES (Collection de ROGER DE), à Paris, II, 502. III, 307 472.
— — à Oxford, III, 472.
Gaillard (Pierre), dit *Berrichon* ou *Joli-cœur*, menuisier-sculpteur, 39-41.
Gaillon (Benjamin - François), botaniste, administrateur du Muséum, II, 339.
Gaïole (La), III, 501. V. Gayole.
Galilée-Pork ou Park (Eglise de), à Durham, Angleterre, III, 292.
Galles (Pays de), 474. III, 498.
— (Prince de), 369.
Gallet, épicier, 43.
— (M.), III, 311.
— (Antoine), négociant, 439.
— (Joseph), sculpteur, 199.
Gallia christiana, 244 338 359 362 364. II, 201. III, 349-351 368.
Galliolle, II, 309. V. Gayolle.
Gallus, Galli (Le ou les Gaulois), II, 459.
Galmoy (Pierre-Antoine-Louis-Butler, Vte du), *dit* milord Galmoy, capitaine au régiment de Walsch, administrateur de l'hospice, 1793, mort en 1826, II, 125.
Gamaches (Vimeu), II, 501.
Ganapensium. V. Guemps.
Gand (Belgique), 277. II, 358 359 492. III, 8 296 342.
— (Walter de), abbé de Saint-Bertin, 394.
— (Walter de), abbé de Loon, 398.
Gantois (Les), II, 43.
GANTOIS (NOEL), Gantosius Natalis, archidiacre, doyen du Chapitre, auteur de *Compendiaria totius visitationis forma*, 37 38 193* 196-198 200 339 509. II, 151 353. III, 316.
Gap (Hautes-Alpes), 446.
Garasse (Alexandrine), III, 176.
Garde (Le citoyen), 207.
Gardère (Abel), adjoint, avoué, II, 324.
Garenne (Ruisseau de la), Wissant, II, 447.
GARGAN (Charles-Louis-Joseph de), doyen du Chapitre, vicaire général, mort à Bornhem (Malines), en 1808, III, 40 194.
Garin (Le duc), II, 239 240.
— (La geste de), II, 237.
— (*La mort de*), II, 238.
— -*le-Loherain* (*Chanson de*), II, 99.
GARNIER (Jacques-Adolphe), secrétaire de la Société des Antiq. de Picardie, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens, 315 329. III, 417.
— (Jean), peintre, 374.
GARSIGNIES (MGR Paul Ignace - Armand-Anaclet CARDON DE), évêque de Soissons, II, 252.
Gascogne (La), 477.
Gaucherel (Léon), graveur, 181.
Gaudy (M.), prêtre habitué à Saint-Nicolas, II, 327.
GAULE (La), 127 133 135 165 329 375 484. II, 267 418 458. III, 331 333 359 360 364.
— (*Géographie de la*), 389.
— -Belgique, II, 417 424.
GAULES (Les), 112 127 132 237 388 389. II, 210 268. III, 161 233 332 360-365.
— (*Carte des*), II, 413.
Gallica tellus, 176.
GAULOIS (Les), 475 476. II, 429 431 435 450. III, 203 231-233 498-500.
Gaultier (Jean-Baptiste), janséniste, 513.
— (Raoul), libraire à Rouen, 238.
— (René), II, 74.
Gaume (Henri-René), peintre, II, 531.
GAUTIER (LÉON), professeur à l'Ecole des Chartes, II, 98 102.
— Silens, trouvère à Ardres, II, 28.
Gautiers li vaillans, II, 240.
Gavanti (Barthol.), auteur de *Thesaurus sacrorum rituum*, III, 297 298.
GAY (VICTOR), auteur du *Glossaire archéologique*, 266.
Gaydon (F.), s. j., auteur de la *Vie de Saint-Séverien*, évêque de Mende, III, 365.
Gayole (Porte), ou de Paris, 68. II, 372. V. Porte.
Gaza (Théodore de), auteur d'une *Grammaire grecque* et traducteur (en grec) des *Commentaires de César*, II, 453.
Gazemetz (Wimereux), 258.
GAZET (GUILLAUME), auteur de l'*Histoire ecclésiastique du Pays-Bas*, 364-369.

Gazette de Flandre et d'Artois, III, 378.
— *des Beaux-Arts*, II, 166.
Gembloux (Sigebert de), *apud* D. Bouquet, III, 333.
Genappe, Genapia (Brabant), 529 531. III, 393 397 399 436.
Géneau de la Marlière (Marie-Euphroisine), femme de M. E. Lorge, 84.
— de Mieurles (Alexandre), maire, II, 326, 327. III, 120.
Genest (Claude), abbé de Saint-Vulmer. II, 476 477.
Genève (Suisse), 348.
Gengoult-Kuyl (M.), sous-préfet de Boulogne, 1821, II, 304 305.
Gensonné (Armand), député girondin, III, 166.
Gentilly (Concile de), Seine, 360.
Georges (F. V.), vicaire à Paris, auteur du *Carmen triumphale* en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne, II, 513.
— ; roi d'Angleterre, II, 265.
Gérard (Henri-Adolphe), avocat, bibliothécaire, 179. II, 296.
— (M.), sous-préfet de Dunkerque, III, 395.
Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, III, 335.
Gerbert *ou* Girbert de Montreuil, auteur du *Roman de la Violette*, II, 28.
Gerbet (M.), oratorien de Juilly, III, 76.
Germain (Claude), abbé de Saint-Jean-au-Mont, II, 360.
— (Claude), curé d'Isque, III, 219.
— (Jacques), négociant, 439.
— (Sire Jehan), III, 65.
Germains (Les), 433.
Germanie (La), II, 225 412 449.
Germont (Le), à Carly, souvent écrit Hugermont ou Guermont, II, 308.
— (Le sr du), II, 309. V. Roussel.
Gertrude, femme de Beaudouin de Comines, II, 118.
Gervais, abbé réformateur d'Arrouaise, 501.
Gervinus, abbé de Centule (Saint-Riquier), II, 439.
Gésocribate (Brest), III, 500.
Gésoriac (Boulogne), 138, II, 267 417. III, 162 233 360.
Gesoriacensis littus, II, 449.
GESORIACUM, Gessoriacum, 262 318 319 377 378 389 438. II, 51 256 267 426 429 431 436 448-451 456-459 462. III, 143 232 233 358 360 499* 500.
Gesoriacus pagus, 381 382 457 458.
Gesoriaque (Port), 331. II, 418 419.
Gesoriaques (Les), III, 346.
Gest (Antoine), receveur de Saint-Nicolas, mari de Louyse Berliquet, II, 175. III, 75.
Gethsémani (Jésuralem), II, 105.
Gherardi (Abbé), secrétaire du Prince de Modène, abbé commandataire de Saint-Sauveur d'Anchin, II, 130 131.
Ghesquière (Ghesquierus, Stephanus), auteur des *Acta sanctorum Belgii*, II, 201. III, 346 352 354 355 357 358 362.
Ghirla, 358 366. V. Gisèle.
Ghiselin, dit *le Pan*, 402.
Ghisla. V. Giselle.
Ghyslebergue, 369 370. V. Gislebergue.
Giannelli (Mgr Félix), II, 189.
Giblot du Bréau, 215. V. Bréau.
Gibraltar, II, 450.
Gibson (Edm.), auteur de *Julii Cæsaris Portus Iccius illustratus*. Ce volume contient : 1° *De portu Iccio dissertatio nova ab Edmondo Gibson* ; 2° *Guilielmi Somneri ad Chiffletii librum de* Portu Iccio *responsio* ; 3° *Caroli du Fresne dissertatio de* Portu Iccio. II, 437 438.
Gien (Loiret), 320. II, 454.
Gignoux (Mgr Joseph-Armand), évêque de Beauvais, 337.
Gilla. V. Gisèle.
Gille, II, 93. V. Gisèle.
Gillebert, troisième fils d'Eustache de Fiennes, III, 259.
Gillemans, historien du xve siècle (Joannes Gilemans, chanoine de Saint-Augustin, auteur de *Sanctilogium* et de *Novale sanctorum* ?), III, 397 434.
Gillot (Nicolas), curé de Rinxent, II, 215.
Girard (Pierre), sr des Bergeries, époux de Marie Le Sueur, III, 368.
Girardin, trouvère de Boulogne, II, 28.

Girbers li vaillans, II, 240.

Girenne (Renault de), chevalier, chambellan du Roy, châtelain de Brunembert, 414.

Giry (Arthur), auteur du *Manuel de diplomatique*, etc., II, 119.

Gisèle, Giselle, Ghirla, Ghisla, Gilla, Gisla, Gisle, fille du roi Pépin et de la reine Berthe, 357-371 450. II, 93.

— abbesse de Chelles, 362 367.

Gisleberg (Montagne de Gisèle), 359.

Gislebergue, Ghyslebergue, Gyslebergue, sœur de Gisèle, 362-364 366 368-370. II, 93.

Gislebert, chancelier du comte de Hainaut, III, 465.

Giulia (Chapelle), Rome, II, 189.

Glachon (Philippe), curé de Thiembronne et de Saint-Nicolas, mort de la peste, 107.

Glorieu (Joséphine), femme de Mr du Pire, baron d'Hinge, III, 218.

Gobelins (Les), Paris, II, 472 473.

Godard (Le nommé), II, 49.

Godart (Jehan), III, 65.

Godde (Huguet), gouverneur de la Maladrerie de Boulogne, 269.

Godefridus, second fils de Sainte Ide, 454 455 534. II, 69 72. V. Bouillon.

Godefroi, Godefroid, Godefrois, Godefroit, *dit* de Bouillon, roi de Jérusalem, 441-443 455 529-533. II, 95 105-107 480 484 486-491. III, 201 202 394 397 398 402 404. V. Bouillon.

— (*Roman de*), II, 107.

— (Statue de), 530.

— le barbu, III, 403.

— le bossu, duc de Lorraine, 529 535.

Godefroid (Félix), père ou fils ?, directeur de la Société musicale l'*Union*, II, 495.

Godefroy (Denys), auteur des *Inventaires des Chartes d'Artois*, 418 477, II, 5.

Godefroy-Ménilglaise (Le marquis de), II, 3 5-7 10 432.

Godefroy (M. l'abbé), curé à Montreuil, mort en 1830, III, 57.

Godescard *et non* Godescart (L'abbé), auteur avec l'abbé Marie d'une traduction des *Vies des pères, des martyrs et des principaux saints* d'après l'anglais Alban Butler, II, 201.

Godet (Françoise), femme d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, III, 196.

Godin (Georges-Alexandre), archiviste d'Arras, II, 300 348.

— (Pierre), négociant, 439.

Godincthun (Le régiment de), III, 296. V. Campagne.

Godon ou Godou (Jehan), chapelain de l'hostellerie, III, 510.

Goezauld, prêtre, nommé en 1652 curé de Saint-Joseph, 509.

Golt, terrain, III, 318.

Gomart (Ch.)., auteur de *Ham, son château*, etc., III, 417.

Gombault (Antoine), 404.

Gonon (Benoit), auteur de *Chronicon S. Deiparæ Virginis*, 1637. II, 94.

Gonzague ou Gonzaga (F. Louis de), prémontré, 19 298.

Gorillot (Le citoyen), II, 468.

Gorini (L'abbé), auteur de la *Défense de l'Eglise*, 221.

Gosse (Adrien), tonnelier, III, 220.

Gosse (Dom), prieur d'Arrouaise, auteur de l'*Histoire de l'abbaye d'Arrouaise*, 501.

— (Frère Hilarion), cordelier, 299.

Gosselin (M. Bertulphe), maire de Boulogne, 373. III, 436 470. V. Bulletin Société Académique, t. III, p. 484.

— (L'abbé G.), III, 417.

— (J.), II, 222,

Gotcelin, de Cantorbéry, 501.

Goth (Jacques de), 282. V. Rouillac.

Goubillot, fondeur de cloches, 1652, II, 468.

Goudé, Goudet (Jacques), mari de Glaude d'Isque, Me des Eaux et Forêts du Calaisis, II, 352.

Goudemetz (Philippe - Ferdinand - Télesphore), curé de Bléquin, III, 262.

Goudenaud (M. l'abbé), curé de Saint-Georges, II, 307.

Gouffier (François), marquis des Deffends, sr de Crèvecœur et de Bonnivet, dit le *Chevalier sans reproche*, lieutenant général au gouvernement de Picardie, mort le 24 avril 1594, 279.

GOUFFIER (RENÉ), sr d'Espaigny et de Courteville, lieutenant général des armées du Roi, mort en 1670, 116.

GOUJET *et non* Gouget (L'abbé Claude-Pierre), historien, biographe, littérateur, III, 489.

Gould (Nathaniel), II, 428.

GOUNOD (CH.), compositeur, II, 306.

GOURDAN (GIRAULT DE), gouverneur de Calais, 280 435.

Gournay (Guilliaume de), vicaire à Isque, III, 219 288 289.

— (Louis), prêtre, professeur au Petit Séminaire, II, 308.

GOUSSET (Mgr Thomas-Marie-Joseph), évr. de Périgueux, cardinal, archevêque de Reims, auteur de la *Théologie morale*, II, 179. III, 373.

Gouy (en Ternois), III, 287.

GOUY (Armes des de), III, 217.

— (Famille de), III, 515.

— (Thomas de), écuyer, sr de Gouy et de Tortefontaine, lieutenant du sénéchal de Boulogne, III, 287.

Goys (Marguerite de), de Poperinghe, 398.

Grâce-Dieu (Maison de la), près Pontoise, II, 359 360. V. Bénédictines.

Grace-Dieu-Manor (Ambrose-Lisle-Philipps de), archéologue, II, 293.

Gradelle (Le citoyen), fils, III, 172.

GRAMMONT (Madame la maréchale de), 516.

— (GABRIEL, cardinal de), III, 190.

GRANCEY (La vicomtesse de), née Délie de Rivière, II, 125. V. Rivière.

— (Vicomte de Mandat de), commandant des mobiles de la Côte-d'Or, tué à l'ennemien 1870, II, 125 175. III, 428*.

Grand-fontaine, II, 305. V. Vasseur.

Grand-Jean, nom supposé, II, 31.

Grand-Maison (La), très petit magasin rue Simoneau, II, 222.

Grand-Michel, 225. V. Porte.

Grand-Moulinet (Le), III, 48. V. Coilliot.

Grand-Moullin (Le), Condette, III, 218.

Grand-Rivaige (Le), II, 51.

Grand-Séminaire, 90. II, 113. V. Arras et Boulogne.

GRANDE-BRETAGNE, 97 112 140 216 388 389. II, 253 267 268 294 318 364 365 414 415 418 419 440 441 450 455 456 461. III, 64 80* 143 144 161 162 233 308 360-362 374 390 410. V. Angleterre, etc.

Grande-Rue, 70 74 449 498 499 535. II, 113 165 222 263 323 335 339 382 545. III, 24 56 118 419.

Grandel, sculpteur, 420.

Grands-Carreaux (Rue des), II, 18. V. Temple, Carreaux.

GRANDSIRE (Anne-Barbe), mère de B. J. Labre, II, 135.

— (M. Jules), mort en 1889. III, 421 422.

— (LOUIS-MARIE-JACQUES-ANTOINE), sr de Belvalle, avocat, maïeur, député, 1736-1816, 387. II, 74. III, 277 278.

— de Belvalle, fils (Louis-J.-Antoine), 1735-1837, maire de Boulogne, 1828, II, 506.

— (Marie-Alexis), femme d'Antoine Boutoille, de Desvres, 440.

Grange (Jean), rédacteur à l'*Univers*, II, 61.

GRATIEN, empereur, III, 145.

Gravelines, 402. II, 357 358 437 439. III, 81.

Gray (Haute-Saône), III, 279.

Grébenderie, *mieux* Grebeuderie (La), à Saint-Martin, II, 383.

Greboval (Jehan de), III, 10.

— (Marquet de), III, 10.

Grèce (La), 191 442.

— (Langue de la), II, 429.

Grecs (Les), 133 174 302. III, 290*.

Greenwich (Méridien de), III, 80.

GRÉGOIRE III, pape, II, 158.

— IV, pape, II, 158.

— VII (Le moine Hildebrand), pape, II, 337. III, 351.

— IX, pape, 396. III, 384.

— XIII, pape, 253.

— XVI, pape, 111 320. II, 176 203.

GRÉGOIRE (Georges-Florent), évêque DE TOURS, auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, 21. III, 236.

Grégorien (Le chant), II, 511.

Grellet (A.), peintre-dessinateur, II, 478.

Gremier (Jehan), III, 277.

Grenade (La), auberge, II, 98.

Grenier (Dom Pierre-Nicolas), *Collection sur l'histoire de Picardie* (Bibl. Nat.), 257. II, 287 382 383 502. III, 156 162.

Greingni (Guillaume de), II, 165. V. Grigny.

Grenu (Bertrand), chanoine de Boulogne, personnat de Fléchin, mort en mission au Bourg d'Ault, enterré dans le chœur de l'église du lieu, II, 109.

Gressier (Marcq), mari de Jacqueline Porquet, II, 373.

Gresve, Grève (La), II, 257.

Gretton (Georges), organiste, 410. II, 306 475.

Griboval (Claude), aumônier de Mgr de Langle, chanoine de Boulogne, janséniste exilé par Mgr Henriau, mort 1750, 105.

— procureur, 1693, II, 222.

— procureur, 1751, III, 16. V. Greboval.

Griffith (*Œuvres de Richard*), III, 318.

Grigny (Saint-Pol), 479.

Grigny (Alexandre), architecte, III, 470.

Gril (Maison du), 458.

Grimonpré (Le citoyen), II, 122.

Grisbodart ou Griboidart (Honoré), curé de Doudeauville, II, 132.

Griset (H.), directeur de *La Colonne*, III, 462.

— (Jean), 293 294.

— -Lefebvre (Martial-Sévère), fondateur avec M. Demarle de la première fabrique de sucre à Boulogne, 294. V. Martial.

Grisnez, Grinez (Le), 230 330 378 380 382. II, 421 426 433 434 436 441 442 444 445 456 538. III, 143 145. V. Blackness.

Groningue (Université de), Hollande, III, 367.

Gros (Auguste), avocat, député à la Constituante, 1848, III, 266 279 492. V. Bernard-Augustin.

— (Bernard), avocat, député, 1789, 440. III, 183 186 257.

— (Bernard-Augustin), *dit* Auguste, avocat, mort en 1889, 84.

— (Charles-Joseph), avocat, II, 345.

— (Ernest), II, 540.

Gros (Henri), aumônier militaire, vicaire à Saint-Ambroise, Paris, III, 492* 493 496.

— (Joseph), Dr en médecine, III, 61.

Groul (Le sr), régent du Collège, II, 376.

Groullerie (La), Bellebrune, 482.

Gruau (Geneviève), *dite* Mère de Saint-Maxime, ursuline, II, 216.

Guche (Alexandre), curé de Rinxent, II, 216 505.

— aîné, marchand peaussier, II, 347.

— (M.), ténor de la maîtrise de Saint Pierre, 459.

Guebvyn (Claude), chanoine, secrétaire du Chapitre de Thérouanne transféré à Boulogne, scribe du *Registre G 12* des *Archives communales*, 424.

Guelques, fief, commune de Réty. Ce fief est bien celui qui a donné son nom à la famille de Quelque. Dans tous les titres que nous avons pu voir il est écrit *Quelque*, III, 47.

Guempe (Simon de), 476.

Guemps (Ganapensium), près Audruicq, II, 8. III, 106.

Guémy (près Ardres), II, 115.

— (Mlle de), 470.

— (M. de), III, 439. V. Tutil.

Guéranger (Dom Prosper-Louis-Pascal), abbé de Solesmes, auteur des *Institutions liturgiques*, de l'*Histoire de Sainte Cécile*, etc., mort à Solesmes 1875, 237 470. II, 388 389 391-393 399. III, 76 134 136.

Guérard (Benjamin-Edme-Charles), auteur du *Chartularium Sithiense*, 183 414. II, 6 454.

Guerlain (Le citoyen), administrateur de la commune, II, 122 334.

— -Bournonville, II, 546.

— des Sablons (Louis-Marie), négociant, 439. II, 125.

Guessard (F.), éditeur des *Anciens Poètes de la France*, II, 101.

Gueudré (M.), III, 62.

Guialle (La), II, 372. V. Guihalle.

— (Rue de la), II, 372.

Guiard *ou* Guyart des Moulins, doyen d'Aire-sur-la-Lys, 184 527.

Guibon (François), prêtre, économe chez Mgr Haffreingue, aumônier des Sœurs du Bon-Secours, II, 308.

Guiffrey (Jules), administrateur des Gobelins, 273.

Guihalle (La), II, 372 542.

— (Fossé de la), II, 542.

Guilbaut (Guy), trésorier de Boullenois, III, 276.

Guillain, peintre, 1668, II, 206.

— (Charles), dit *la Pierre*, traiteur, 290.

Guillard (Marie-Jeanne), III, 168.

Guillaume (de Boulogne), quatrième fils d'Eustache II, t. III, 403.

— personnage d'*Aliscans*, II, 100 101.

— le Conquérant, 268. III, 174 396 405.

— (Pierre), vicaire à Hesdin, doyen de Norrent-Fontes, grand doyen de Saint-Pol, II, 315.

Guillebon (A. de), curé de Saint-Martin, (Henriville-Amiens), 522.

Guillois (L'abbé Ambroise), théologien, auteur d'un *Catéchisme*, etc., 340.

Guillon (Eugène-Antoine), peintre, II, 528.

Guillot (Henry), bourgeois, III, 10.

— (Michel), curé de Saint-Joseph, chanoine, 510 511. V. Guyot.

— (N.), secrétaire du Chapitre ou de l'évêque 1688, III, 439.

Guilmant (Jean-Baptiste), me de chapelle de Saint-Nicolas, 81.

— (Alexandre), fils, organiste-compositeur, 81 521. II, 306.

Guilmin, fondeur de cloches, II, 515.

Guimann (Le moine), auteur du *Cartulaire de Saint-Vaast*, II, 301.

GUINES, Guisnes, 19 90 476 513 521. II, 4 8 11 54 73 81 115 133 314 438. III, 30 108 153 180 238 249 307.

— (*Chronique de*), II, 3.

— (Comté, Comtes de), II, 4 5 9 26.

— (Eustache, comte de), II, 7.

— (Manassès, comte de), 476.

— (Vue de), II, 11*. III, 307 461.

Guiny (M. de), major de Boulogne, III, 310.

Guiptun (Tardinghen), II, 432 433.

Guiscard (Catherine de), femme de Louis Marie, duc d'Aumont, III, 17 20.

Guiscard (Château de), III, 20 21.

— (Louis de), comte de Bourlie, III, 20.

— (Village de), Oise, III, 20.

Guise (Le duc de), III, 190.

Guiselin (Augustin), homme d'armes, 1556, III, 10. V. Guizelin.

Guisy (canton de Hesdin), 199.

Guizelin (Edmond de), II, 314.

— (Famille de), II, 65.

Guizot (François-Pierre-Guillaume), homme d'Etat, historien protestant, 221 487. III, 402 477.

Guntbert (Le nommé), à Aire, 368.

Guyale (Rue), 495 502. III, 281. V. Guialle et Guihalle.

Guyencourt (Le sr de), 1547, 275.

Guyenne (La), 282.

Guyot (Florent), représentant du peuple, 206.

— (Michel), curé de Saint-Joseph, 403. V. Guillot.

H. (D.), V. Haigneré (Daniel).

Habourdin (Louis), prêtre, professeur au Petit Séminaire de Boulogne, II, 308.

Habreham, Abraham, II, 70.

Hacdrughem (Hardinghen), III, 163.

Hache (Charles), prêtre habitué à Doudeauville, II, 132.

Hachette, libraire-éditeur, 126.

Haffreingue (Mgr Benoit-Agathon), protonotaire apostolique, 1785 - 1871. 4 5 8 73 78 79 90 91 93 122 168 187 189 191 225* 323 325 326 333 337 405* - 408 410 411 446 447 460* 467* 468 470 497 519*-524. II, 16-19 23 25 53 59 102 103 114 172 173 188* 189* 192 205 208 218 220 221 252 295 307 315*-317 336 345 368 369 394 396 397 399 400 401 403 404 477 478 496 497 510 511 513 552. III, 4 7 37 39 49 52-54 77 109 148 269 - 271 279 308 313-315 396 452 454 456 460 462 491 505 509.

— (Bibliothèque de Mgr), 193 425*. II. 295 302.

— (Chapelle de l'Institution), II, 311.

— (M.), aîné, négociant, 522.

— (Edouard), II, 325.

HAFFREINGUE (Pierre), curé d'Audinghen, frère de Mgr, 411.

Haffrengues (Alenard de), III, 260.

— (Nicolas de), chapelain de la chapelle du Lucquet, curé de Rinxent, II, 213. III, 308*.

Hafrengues, III, 260.

Hagneré (Antoine), sergent à verges, II, 309.

HAIGNERÉ, orfèvre, 43.

— (Antoine), II, 222.

— (JACQUES-MARIE-DANIEL), prêtre, archiviste de Boulogne, historien, curé de Menneville et du Wast, etc., etc., auteur des articles de ce *Recueil*, 2*-7 12 15 19 20 25 35 37 49 57 58 62 66 77 79 82 86 89 92 95 98 100 108 111 115 118 119 124 127 131 134 135 141 142 163 165 185 186 188 193 202 203 205 206 217 223 229 236 244 246 252 257 259 260 261 266 272-274 283 288 294 299 300 302 304 305 308 316 317 319 324 326 332 333 335 339 340 346 348 356 372 374 382 384 387 392 393 403 404 411 412 415 421 431 435 436 440 443 444 447 449 451 452 457 463 466 470-472 482 484 487 488 494 497 519 528 535 536.
II, 11 14 18 25 26 36 38 39-41 43 50 52 54 59 61 65 77 83 88 90 92 96 102 108 111 113 114 116 121 123 129 131 134 136 162 163 165 171 174 182 183 186 197 199 202 204 210 211 215 220 221 224 225 229 240 256 261 281 282 290 304 307 312 314 318 322 329 343 349 350 366 367 370 375 378 380 381 383 387 394 404-406 462 471 474 475 479 481 490 491 498 502 504-509 513 515 517 519 546 552 559.
III, 8 15-17 23 27 33*-36 39 46 47 49-51 54 61 62 67 68 71 72 75 76 81 85 88 93 97 109 132 133 136 142 146-149 157 162 178 188 192 193 196 204 217 222 228 229 239 241 243 246 248 249 264 269 271 273 275 276 280 286 295 303 305 309 315 316 321 323 339 367 374 379 387 389 392 395 398-405 407 410 413-415* 418 424 431 432 437 442 461 471 475-477 480 490 498 499 501 504* 507 509 513 516. V. Ch. Aigre, Ami de la religion, C. Boulogne, J. du Bucq, D., H. (D.), M. D., Dubucq (J.), Frei sprecher, X., Z.

Haigneré (L'abbé Furcy), secrétaire du Chapitre, 210.

— (Jehan), chapelain de la Madeleine, 271. V. Aniéré.

Haime (J.), auteur de : *Bryozoaires jurassiques*, *Fossiles de l'Inde*, *Polypiers paléozoïques*, etc., III, 318.

Hainaut (Le), 222 289. II, 104. III, 465 467.

Hales (Madame), II, 562.

Halinghen, 222 305. II, 52 53 91 92 255 466 515. III, 486.

— (DAUPHIN D'), III, 481 486. V. Dauphin.

— (Eglise d'), II, 526.

Hallot (Auco), II, 275. V. Ancevalot et Valot.

HALLUIN (CHARLES D'), sr de Piennes, lieutenant du duc de Longueville, 279.

Haltazin (Pierre), échevin de Wissant, III, 182.

Halteren (Haltern ? Westphalie), II, 555.

Ham (Somme), III, 20 424 425.

— (Abbaye de), III, 148.

— (Château de), III, 417.

Ham, HAME (Fief de), à Quéhen(Isque), 384.

— (Le seigneur de), 384. II, 74. III, 193 218. V. Dixmude.

Hamel (Marie du), femme de Raoul de Poucques, 279.

— (Nicolas du), curé d'Isque, III, 219.

Haméricourt (Gérard d'), évêque de Saint-Omer, 273.

Hamille (M.), professeur au collège de Montreuil, 521.

Hampson (François), anglais, à Bellebrune, 485.

— (Georges), chevalier, 485.

— (Jeanne-Louise), 485.

— (Mathieu-François), 485.

HAMY (R. P. ALFRED), s. j., auteur de l'*Entrevue de François Ier et d'Henri VIII à Boulogne*, etc., etc., II, 363 564. III, 193 461.

— (M.), conseiller municipal, II, 229.

— (M.), horloger, 293.

— (M.), juge de paix, 170.

— (Dr Ernest), membre de l'Institut, 255-257.

— (Honoré), fermier à Hure, III, 228.

— (M.), officier municipal, II, 368.

HAMY (Th.), conseiller municipal, II, 80.
Hangest (Somme), III, 4.
HANICLE (JUSTE-NICOLAS), curé de Saint-Séverin (Paris), mort en mars 1869, 324*-327. II, 551 552. III, 4.
Hannescamps (canton de Pas), III, 468.
Hanniéré (Victor), 404.
Hanon (C. L.), auteur d'une *Méthode pour accompagner le plain-chant*, 54-57.
— (F.), II, 306.
HANSOM (Joé), fils du suivant, zouave pontifical, III, 279.
— (JOSEPH), architecte anglais, II, 253. III, 279.
Hanssy. V. Haussy.
HARBAVILLE (Louis-Joseph), auteur du *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, 414 418. II, 297 300. III, 259.
HARDELOT (Hardelo, Hardrelo), 220 229 388*. II, 8 456. III, 173 240 501*.
— (Forest de), III, 475.
— (Gouverneur d'), III, 217.
Hardenthun, Ardenthun, Harllentun, II, 34 35 82 127 211 223-225.
— (Le régiment de), III, 295 507.
— (Le seigneur de), 1418, 11.
Hardinghen, 19 495 496. II, 73 74 116 167. III, 166 221 419. V. Hacdrughem.
— (Houilles et verreries d'), 469, III, 221.
Hardouin (Henri), avocat, menbre des Antiquaires de Picardie, III, 417.
Hare (Sire John), propriétaire du château d'Hardelot, 229.
Harelle, aîné, officier municipal, II, 546.
Harfleur, II, 537.
HARLAY DE CHAMPVALLON (FRANÇOIS DE), archevêque de Paris, II, 113.
Harlette (Coulomby), 517. III, 81.
Harllentun. V. Hardenthun.
Harold, roi d'Angleterre, III, 405.
Harrewyn (Antoine), dit *Beau-Soleil*, III, 422.
Harris (J.), dessinateur, 273.
Hartwell (Château d'), Angleterre, III, 46.
Hassebronne (Maninghen), la fontaine du lièvre, 474.
Hastings (Angleterre), III, 78.
Hathorn (Le vice-amiral), II, 325.
Haultcœur (Pierre), 108.
Haultemure, Boulogne (Léger de), III, 234.
Hausmann (Le baron), III, 215.
Haussy ou Hanssy (Marie de), femme de Robert de Poucques, 277.
Haut-banc (Le), carrières de marbre à Ferques, 167. III, 385.
Haut-Blaisel (Le), Longfossé, 483.
Haut-Mesnil, III, 516.
Haut-Pont (Le), faubourg de Saint-Omer, II, 117.
Hautecœur (Pierre-Joseph), ex-carabinier, 445.
Hautefeuille (Louis-Marie de), sr de la Tour, III, 486.
Haute-fontagne (Haute - Fontaine, Bellebrune), II, 64.
Hauttefeuille (Ferdinand), 404.
— (AUGUSTE D'), rédacteur de *l'Impartial*, auteur d'une *Histoire de Boulogne*, mort en 1861, 65 308 310 411. II, 285*-290 511. III, 2 88 107 157 230 301.
Hautvilliers (Marne), II, 562.
Haydn (François-Joseph), compositeur, II, 255 306.
Haye-Regnier (La), II, 9.
Hayet (M. du), curé de Saint-Jean-de-Luz, II, 408.
— (Mre Jean du), archidiacre de Tours, II, 408.
Hazebrouck (Nord), III, 130.
Héame (Alexandre-Joseph), ordonné prêtre en exil, curé de Selles et de Bonningue-lès-Ardres, III, 110.
Hébert (Guillaume), libraire à Rouen, 328.
Hécart (Gabriel-Antoine-Joseph), auteur du *Dictionnaire Rouchi-français*, etc., II, 507. III, 67.
Hecquet (Charles), professeur chez Mgr Haffreingue, aumônier des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, mort en 1896, 522. II, 56.
Hédoin, notable, 1795, II, 368.
Hédouin (Le citoyen), membre du Conseil de la commune, 1795, II, 13.
— (EDMOND), peintre et aquafortiste, 1820-1889, II, 87. III, 8 492.
— (PIERRE), bâtonnier des avocats, archiviste des chemins de fer, 1789-1868,

238 529. II, 87 334 509. III, 8 393 436 490* 492.

Hédouin (Rue Pierre-), II, 411.

— (Les), II, 473.

Hédoux (Le citoyen), II, 171.

Heilly, près Corbie (Somme), 513.

Heinsberg, duché de Juliers (Prusse), III, 167.

Helcinium (Heuchin), III, 259.

Helecbruna (Hellebronne), rivière à Réty, 414. V. Helicbruna.

HÉLÈNE (Helena-Flavia-Julia), épouse répudiée de Constance Chlore, mère de Constantin le Grand, II, 268. V. Ste Hélène.

Helicbruna, 414. V. Helecbruna.

Helfaut, près Saint-Omer, III, 261 515.

Hellebecq (Jacques), curé d'Isque, III, 218.

Hellefaut, près Saint-Omer (Le camp d'), 319. V. Helfaut.

Hellènes (Les), Grecs, II, 455.

Heller, auteur allemand, 375.

Hémond, Hesmond (Campagne-lès-Hesdin), II, 213.

Hendricq (Jean), bourgeois de Saint-Omer, auteur d'un *Recueil historique*, manuscrit, 275 286 287.

Hénichard (Jardin de M.), en 1870, III, 419.

Hénin (Louis-Emile), avocat, adjoint, II, 80.

Hénin (Rue Pierre-), II, 411.

— secrétaire de la commune de Boulogne, III, 122-124.

Hénin-Liétard (P.-de-C.), II, 292, III, 259.

Heninium, III, 259.

HENNEGUIER (CHARLES), bibliophile, II, 296.

Henneveu (Henneveux, Hennepeur, Hennepveu), 80 156 374. III, 240 274 377 448.

— (JEANNE DE), veuve d'Antoine Eurvin, mayeur, III, 377.

Hennicle ou Hénicle (Louis-Hercule), curé de Courset, prêtre desservant le prieuré de Doudeauville, II, 132 133.

HENNIN (Pierre-MICHEL), collectionneur, 302.

Hennuyer ou Ennuyer (Guillaume), menuisier-sculpteur, 39-41.

Henri, archevêque de Reims, III, 384.

HENRI Ier, roi d'Angleterre, 267 268. II, 312 313.

Henri II, (Henricus), II, 119 313 500.

— , son fils, II, 119.

— VII, roi d'Angleterre, III, 71 72.

— VIII, roi d'Angleterre, 229 425. III, 71 72 157 158 160 161 190*-192.

HENRI II, roi de France, 230 269 275 278 280 290. II, 375 478. III, 78 160 161 241 242 372 510.

— III, roi de France, 115 279 281. II, 354 355 408.

— IV, *dit* le Grand, roi de France, 118 270 279-281 283-287 293 298. II, 197 226 270 272. III, 79 240.

HENRIAU (Guillaume), père de l'évêque, II, 266.

— (JEAN-MARIE), évêque de Boulogne, prieur de Maupas, chanoine de Lisieux, 105 250 252 455 513 516. II, 133 266*. III, 45 260 304 310.

Henrion (Mathieu-Richard-Auguste), auteur de l'*Histoire générale de l'Eglise*, etc., etc., II, 553.

Henriquez (Le citoyen), professeur de belles-lettres à l'école centrale de Boulogne, III, 12.

Henriville (Amiens), 522. II, 128 129.

Henry (Désiré), avocat, maire, II, 30 77-79.

HENRY (JACQUES-FRANÇOIS), officier du génie, auteur de l'*Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, 5 112 118 202 203 318 375 377 380 381 418 474 476 477. II, 9 285 286 289 417 418 421 424 425 427 429 430 432-434 440 442-444 446 447 449 451 475 515. III, 88 230 233 275 498.

— (Nicolas), boucher, III, 429.

Henschenius (P. Godefridus), s. j., bollandiste, 363 371 450. II, 201. III, 404.

Hentley (Jacques), s. j., II, 363.

Herbelles (près Aire), III, 516.

Herbinghen (canton de Guînes), III, 442.

— (M. d'), conseiller à la cour d'Amiens, 19. III, 394 396. V. Poucques.

Héribert (Le sr), 414.

HÉRICAULT (CHARLES DE RICAULT D'), 207 211 212 214 215. II, 553.

— (Famille d'), 482.

Héricourt (Fief d'), 482.

— (Le comte Achmet d'), 312-317. II, 37. III, 55 395 397 398 402 405 430-433.

Herlen ou Erlan (Wissant), II, 431 447.
— (M. d'), III, 185-187. V. Le Porcq.
Hériland, évêque de Thérouanne à Boulogne, III, 342.
Herimannus, Tornacensis (apud *Spicilegium* de d'Achery), III, 337 340.
Herly (canton d'Hucqueliers), III, 262 264.
— (Notre-Dame d'), chapellenie à Bléquin, III, 262 263.
Hermand (Jean-Baptiste), maître de pension, puis rédacteur de *La Colonne*, III, 49 50 463* 464.
Hermant (Alexandre), III, 248 260 261 515 545.
Hermelinghen, II, 167.
Herment, imprimeur, Amiens, 530.
Hermerangue (Isque), III, 217.
Hérogué (Charles), curé de Saint-Michel, II, 403.
Héron de Villefosse (A.), conservateur au musée du Louvre, II, 318.
Herquelinguehen (Reclinghen sur Crémarest), II, 276 277.
Herred, sire d'Ardres, III, 401.
Herredus de Furnis, III, 401.
Herstrate (Pierre de), chapelain de Gravelines, 402.
Hert (Le), Pittefaux, 319.
Hertault (Balthazar), chanoine prébendé, mort en 1723, 513.
Hervelinghen (Marquise), 467. II, 454. III, 309.
Hervilly (Le chevalier d'), frère de l'évêque, III, 310.
— de Devise (Augustin-César d'), évêque de Boulogne, chanoine et archidiacre de Cambrai, 77. II, 361 564. III, 310* 321.
Hesdigneul, III, 448.
HESDIN, 391 444 480. II, 217 315. III, 4 27 244. V. Vieil-Hesdin.
— -L'abbé, III, 217 219 220.
Hesdres (Wierre-Effroy), III, 448.
Hesmann (Henricus), compositeur de musique du xive siècle, 454.
Hesnard (Angélique), sœur de la Charité, III, 168.
Hespel (Joachine d'), femme de Jean de Poucques, 277.
Hesse (Michel), fontainier, 1633, 457 458. III, 24.
Hesychius, auteur du *Dictionarium* ou *Lexicon Græcum*, III, 291.
Heuchin (P.-de-C.), III, 259. V. Helcinium.
Heurt (Le), rochers au Portel, III, 501. V. Inheurt.
Heuvin ou Hewin (Obert), fondeur de cloches, 416.
Hibon (Auguste), négociant, II, 547.
— (François), echevin, mort 1665, 121 492. III, 25 40.
— (*Ephémérides de François*), 388 390*. II, 175.
— (François), le vieil, échevin, receveur de Saint-Nicolas, mort 1602, II, 174 175.
— (J.), III, 40.
— (Jenne, Jeanne), femme de N. Fret, II, 561.
— -de la Fresnoye (Famille), II, 452.
— (Nicollas), huchier, II, 561.
— (Pierre), mari de Jehanne de Parenty, père de François, II, 175.
Hidrequen (Hydrequent à Rinxent), II, 213. V. Hydrequen.
Hier et aujourd'hui, album d'eaux-fortes par M. V. J. Vaillant, II, 252.
Hierosolymorum rex, II, 70. V. Godefroi, Bouillon.
Hierusalem, 393. II, 71. III, 435. V. Jérusalem.
Hildesheim (Basse-Saxe), II, 554. III, 108 112.
— (L'évêché d'), III, 112.
Hill (Françoise), 485. V. Sill.
Himely, graveur anglais, II, 520.
Hinchliffe (R. Bower), journaliste anglais à Boulogne, III, 70.
Hinckel (Georges), sculpteur, III, 33.
Hincmar, archevêque de Reims, III, 344-346 351 363 365 366.
Hincmari Opuscula, III, 344.
Hincmar, évêque de Laon, neveu du précédent, né à Boulogne, III, 344 345.
Hippeau (C.), éditeur de *La Conquête de Jérusalem*, du *Chevalier au Cygne*, de *Godefroi de Bouillon*, etc., II, 69 480.
Hispaniarum finibus, Espagne, 533.

Hludowicus, III, 366. V. Louis.

Hochard (Jacques), P. Cordelier, 292.

Hocquincourt (Le sieur de), capitaine et bailly de Desvrene, II, 275 278 279. V. Monchy.

Hocquinghen (Saint-Léonard), II, 351.

Hodeled, lieu-dit inconnu, 476. V. Holed.

Hodicq (Brexent), canton d'Etaples, III, 385.

— (Claude de), dit Courteville, écuyer, capitaine d'Estaples, 269.

— -d'Enocq (Famille d'), II, 114.

Hody (Baron de), procureur du roi, Bruxelles, 530. II, 73. III, 394 397 430*-435.

Hogate, lieu indéterminé, inconnu à Courtois, près de Ramendal, III, 260.

Holder-Egger (O.), 183.

Holebronne (Houbronne), III, 260.

— (Les treuées ou treuaulx de), III, 260.

Holed, lieu indéterminé, 476.

Hollande (La), 156 289. II, 469. III, 205 322 368.

Hollandais (Les), II, 429. III 163.

Holville, *mieux* Holleville (Jean-Baptiste), prêtre, professeur au petit Séminaire, II, 308.

Hombert (Ambroise), F. Cordelier, 292.

Hondeschoote, Hondschoote, Hondshoot, Hondecote, Honts'kot, 400 402. II, 97. III, 81 130 501. V. Selacque.

Honfleur, III, 421.

Honorius, d'Autun, liturgiste, auteur de *Gemma Animæ* et de *Christianus ad solitarium quemdam de ymagine mundi*, III, 297 298.

— empereur romain, III, 333.

Honvault, (Hameau d'), Wimille, 115.

— (Camp d'), III, 77.

— (Château d'), 126 508. II, 509.

Hôpital (Rue de l'), II, 358. V. Boulogne-hôpital.

Hopkins (John), sculpteur anglais à Boulogne, 1829-1888, II, 231. V. *Bulletin Soc. Acad.*, t. IV, p. 343.

Horeau (Pierre-Denis-Désiré), trésorier des Invalides de la Marine, conseiller municipal, administrateur du Muséum, mort en 1865, II, 339. III, 56.

Hostove (M. d'), III, 185. V. Routtier.

Hôtel-de-Ville (Place de l'), 458 470 530. V Boulogne-Hôtel de ville.

Hôtel des Bains, 318, II, 185.

Hôtellerie (Bois de l'), III, 377*. V. Boulogne-Hôtellerie.

Houbronne (Les Houbronnes à Lottinghen), 474. V. Holebronne.

Houbronne (Claude), sr d'Auvringhen, me des Eaux et Forêts, 16.

— (Louise-Marie), femme de François du Quesne, sr de Clocheville, II, 361.

— (Robert), bailli de Brunemberc, 416.

Houcke (Louis), magistrat démissionnaire, avocat, 175.

Houpelande (Guillaume de), doyen de la Faculté de théologie de Paris, auteur de *De immortalitate animæ*, II, 382*-384.

— (Mahieu de), trésorier du Boulonnais, II, 383. V. Hupelande.

Houplines (Nord), 276.

Hourdel (Victorine) fille d'un notaire de Saint-Riquier, épouse du baron Pfaff, sculpteur, III, 41.

Houssoye (La), ferme à Bellebrune, 482 483. III, 2.

Houzel (Dr Guislain), II, 402.

Hovelt (Pierre), curé d'Isque, III, 219.

Hoy (Obélisque de), Orcades, 390.

Hozier (Louis-Pierre d'), généalogiste, 1758, II, 464.

Hubersent (canton d'Etaples), 485.

Hucqueliers, Huclier, etc., 215. II, 137. III, 107 129 131 132.

— (Le doyen d'), II, 314.

Hues li maines (Hugo magnus, Hugues le grand), II, 482. V. Hugues.

Huet (Michel), me menuisier, III, 39 40.

Hugh-Smith (Charles), négociant, 439.

Hugon (M.), commandant du génie, II, 210.

Hugosse (Le citoyen), secrétaire du district, III, 420.

Huguenots (Les), 204 290. II, 471. III, 343 426.

Hugues, curé de Poperinghe, 398.

— le Grand, II, 483. V. Hues.

Huguet (Auguste), maire, sénateur, 258 259. II, 39 122 411.

Hulain (Fontaine), Capécure, 331.

Hulst (M. l'abbé d'), depuis Mgr, III, 494.
Humbert (canton d'Hucqueliers), III, 262.
Humerœuille (canton de Saint-Pol), II, 117.
Humières (Le duc d'), Louis-François d'Aumont, marquis de Chappes, gouverneur de Boulogne 1723-1751, époux d'Anne-Louise-Julie de Crevant d'Humières, 374. II, 308 515. III, 374* 484.
Humphry (L'abbé), prédicateur, II, 368.
Huntingdon (Le comte de), III, 191.
Hunulficurte (Honnecourt), II, 27.
Huns (Le riez des), III, 47. V. Eon.
Hupelande, Huplandre (Willaume de), argentier, 1425, II, 383.
— (Willaume de), 1457, III, 383. V. Houpelande.
Hure (Le), à Ferques, III, 228.
Huret (Gabriel), pilote, II, 406.
— (Marguerite), 404.
— -Lagache, maire de Condette, 229.
Hydrequen, Hydrequent (Jehenne de), III, 77.
Hythe (Angleterre), 376 378 382.

Ian-Tsé-Kiang, fleuve de Chine, II, 371.
Iccianus, II, 453.
Icciodorus (Issoire), Côte-d'Or, II, 454.
Iccionum (Usson), Puy-de-Dôme, II, 454.
Iccius, nom d'homme gaulois, II, 453.
ICCIUS, II, 452-454. III, 360.
— -PORTUS, II, 412 427 434 455 456 460 461. V. Icius, Itius et Portus.
Icium promontorium, 380.
Icius, II, 432 448 449 451 453. III, 360. V. Iccius, Itius et Portus.
Ida, Ide de Lorraine, femme d'Eustache II, comte de Boulogne, 264 454 456 457 529 531 534 535. II, 106 485 487 489. III, 202 239 395 397 398 403-405. V. Yde, Ste-Ide, Ste-Yde.
— (*Vie d'*), III, 397.
Idabergue, 364 371. V. Itisbergue.
Ide de Boulogne, femme de Renaud de Dammartin, mère de Mahaut, 338 339 476. III, 384.
Idubergue, Idulbergue. V. Itisbergue, 364 371.
Ierapolis (Hierapolis), en Phrygie, 393.
Ightham-Mote (Angleterre), II, 499.
Ignace de Jésus-Maria (Le P.), carme déchaussé, (Jacques Sanson), d'Abville, auteur de l'*Hist. eccl. d'Abbeville* et de l'*Hist. des Comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville*, II, 297 502.
Iherusalem, 532 534. V. Jérusalem.
Iholdy (royaume de Navarre), II, 407.
Ilion ou Ilios, Troie, ville de Priam, II, 126 127. V. Schliemann.
Ille-et-Vilaine *et non* Ile, III, 429.
Illustration (*L'*), journal, II, 562.
Impartial (*L'*), journal, *passim*.
Impératrice (Boulevard de l'), 79. II, 244 249 251. V. Eugénie.
Indépendant du Pas-de-Calais (*L'*), journal de Saint-Omer, 92. II, 125.
Indes (Les), 42 191 393. II, 430.
Industriel Calaisien (*L'*), II, 181.
Infreville (Le sr d'), 255. V. Le Roux.
Inghen (La motte d'), Tardinghen, II, 447.
Ingleby (Sir William), enterré à Notre-Dame, 61.
Inglish (Master), aide des cérémonies à Londres, 1713, II, 283.
Inheurt (L'), rocher au Portel, 36. III, 501*. V. Heurt.
Innocent I, pape, III, 337.
— III, pape, 81 144. III, 297 298 369.
Institut (L'), II, 98, etc.
— archéologique de Londres, III, 506.
Insulis Flandrorum (Lille), II, 70.
Interhu (L'), fief aux de Bournonville, 478.
Iperius (Joannes Longus *dit*), abbé de Saint-Bertin, auteur de la *Chronique de Saint-Bertin de 506 à 1294* et de la *Vie de Saint Erkembode*, 367 403. III, 348 401.
Ipres, 243. II, 213. III, 33 138 367. V. Ypres.
Irlandais (Les), III, 308.
Irlande (L'), 119. II, 252 311.
Isaac, 133-135 138.
Isbergues (canton de Norrent-Fontes), 370 450. II, 93.
Isecca, III, 216. V. Isque.

Iseghem (Flandre), III, 130.

Islande, 340.

ISLES (Marquisat d'), en Champagne, érigé en duché sous le nom d'AUMONT, III, 243.

Isnardi (Jean-Baptiste), 1749-1830, oratorien défroqué, bibliothécaire de Boulogne (signe quelquefois Isnardi-Adam), II, 474.

ISORÈS DE BOLONGNE, II, 237 240. Isorès n'est cité qu'une fois parmi les suivants de Fromont, au mariage de Pépin et de Blanchefleur.

Li quens Guillaumes et Isorès li gris.
(*Garin le Loherain*, I, p. 294).

Dans sa traduction, M. Paulin-Paris dit : « le comte GUILLAUME DE BOULOGNE et son frère Isoré le gris. » Isoré n'est donc pas comte de Boulogne.

ISORÉS LE GRIS, comte de Boulogne ?, II, 237-240.

ISQUE (ancienne forme), ISQUES (orthographe moderne), Iscke, Isecca, etc., 331. II, 418. III, 109 194 216*-220 288 289.

— (Eglise d'), III, 217-219 287* 288.

— (*Martyrologe d'*), III, 217.

— (Chapelle du château d'), III, 219.

— -la-Motte (Château), III, 217.

— -le-Moutier (Eglise), III, 219.

ISQUÉ (ACHILLE D'), chanoine, doyen du Chapitre, abbé de Beaulieu, II, 349* 354. III, 426.

— (Anne - Louise - Marie - Magdelaine - Gabrielle d'), de Colembercq, mariée à Charles-Philippe-Albert-Joseph de Sainte-Aldegonde, II, 167 353.

— (ANTHOINE D'), III, 217.

— (ANTOINE D'), chanoine, 246.

— (ANTOINE D'), chanoine, fils de Jean, sr du Manoir et de Marguerite Chinot, II, 350.

— (ANTOINE D'), chanoine, fils d'Antoine et de Louise de Roussel, II, 350.

— (BERTRAND D'), chanoine, puis capucin, II, 350.

— (CHARLES D'), sr de Billauville, allié à Marie du Saultoir, II, 352.

— (EBRALD *ou* EVRARD D'), III, 217.

— (Famille d'), II, 167 170. III, 47 515.

ISQUE (TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE D'), II, 350.

— (GLAUDE D'), veuve de Jacques Goudet, II, 352.

— (GUY D'), II, 351.

— (JEAN D'), mari de Marguerite Chinot, 350-352.

— — curé d'Hesdin-L'abbé, II, 350. V. Jehan.

— — curé de Preures, II, 350.

— (Jeanne-Michelle d'), seconde femme d'Antoine de la Villeneuve, sr d'Alincthun, 485.

— (Jehan d'), curé d'Hesdin-L'abbé, III, 218.

— (Jehanne d'), III, 47*.

— (Marie d'), épouse de Jacques de Paste, sr de la Grange, II, 352.

— (PIERRE, *dit* Perrot, chevalier, sr d'), mari de Blanche de Roussel, III, 217.

— (PORRUS, Pierre d'), III, 217.

— (Magdelaine de Maulde, VICOMTESSE D'), II, 515.

— de Cauchy (Mlle d'), III, 48.

— — (M. d'), III, 48.

Isquemeue (d'), 445. V. Disquemue et Dixmude.

Israélites (Cimetière des), II, 387.

Issarlick (Fouilles d'), II, 129.

Issy (près Paris), 42.

Isten, Istem (Itius), *erreur pour* in Stem, II, 453 454. III, 145.

Italie, 159 189 425. II, 150 160 187 529. III, 317 362 405.

Italiens (Les), 490.

Itisbergue (Nom liturgique d'Ysbergue), 362-369 371.

ITIUS (PORTUS). V. Portus.

— (Rade d'), 378-380. II, 438 440 444 447 448 451 453. III, 143 360.

— (Sinus *et non* Sinius), II, 412 461 462. III, 515.

Ivart (Christofle), mari de Marguerite Cogé, potier, III, 65.

— (Guillaume), son frère, III, 65. V. Yvart.

Ivergny (Artois), III, 468.

Ivry (Eure), 280.

— (Le vainqueur d'), 280. V. Henri IV.

Izel-lès-hameau (canton d'Aubigny), P.-de-C., II, 117.

J. D. (Jean Dubucq), pseudonyme de M. l'abbé D. Haigneré, 527.

Jacobins (Les P. P.), III, 299.

— (Eglise de Grands), ou Dominicains, III, 471.

Jacobites (Les), anglais catholiques, partisans de Jacques II, 391.

JACQUAND (Claudius), peintre, II, 524 533.

Jacquenay (Catherine), veuve Guine, III, 176.

JACQUES II, roi d'Angleterre, époux de Marie Béatrix d'Est, 391. III, 440 488.

Jacques de Saint-Antoine, frère Cordelier, lecteur de Philosophie, 299.

Jacquier (Antoine), supérieur de la Mission de Saint-Lazare, III, 168.

Jacquin (L'abbé), auteur du *Dictionnaire usuel du curé de campagne*, II, 143 144.

Jadera, nom latin de Zara, III, 466. V. Zara.

Janet (Victor), éditeur, II, 87.

Jannequin (J.-J.), notaire, Huqueliers, III, 131.

Janssen (Régnier), ingénieur, 1640, 255.

Jardin (Le sr du), écuyer, 1430, 14.

Jardon (Joseph-Léonard-Henri), Dr en médecine, adjoint, mort en 1864, II, 56 324.

Jean, premier abbé des chanoines d'Arrouaise à Boulogne, 501.

— , doyen de Lillers, 1207, 503.

JEAN-SANS-TERRE, roi d'Angleterre, quatrième fils d'Henri II, t. III, 173-176.

JEANNE (de Valois), reine de France, fondatrice des Annonciades, III, 249.

JEHANS, nom d'une des cloches du Beffroi, 306-308.

Jemmapes (Hainaut), II, 97.

Jenkins (Mary), veuve Panting, II, 362.

Jenlis (Edouard de), 62.

Jéricho, ancienne ville sur l'emplacement de Waben ?, 313.

JÉRUSALEM, Jerosolima, Jerosolimitanum, Jhérusalem, etc., 263 264 393 454 533 535. II, 68-73 105 107 108 157 189 268 399 412 486 487-489 526. III, 85 239 395-397 401 406 430 434 436 465 466.

— (*Chanson de*), II, 69.

— (Conquête de), II, 69 480.

— (Roi de), 268 392 529 530. II, 71 481.

JÉSUITES (R. P.), 173 187 188 464. II, 307. III, 58 59. V. Blakiston, Bollandus, Boucher, Bourdaloue, Bresciani, Cahier, Duplessis, Félix, Frattini, Gaydon, Hamy, Henschenius, Hentley, Lambillotte, Laubrussel, Lavigne, Malbrancq, Marchi, Martin, Michel, Panting, Papebroch, Plowden, Polidoro, Ponche, Ribadeneyra, etc.

— anglais, II, 360-363 366 562 564.

— (Eglise des), Arras, III, 140.

— (*Etudes des P. P.*), II, 363 564.

— (*Lettres des Scolastiques de Jersey*, par les R. P.), II, 564.

Jésus-Flagellé (Chapelle de), Terlincthun, III, 77.

— (Confrérie de), à Conteville, III, 248.

Jeu de paume (Rue du), 101. III, 78.

Joan (Agathe), épouse de P. Loppe, 84.

Joannis (Mlle), peintre, II, 534.

Job (Le saint homme), 465.

Joigny (Regné de), abbé de Saint-Willemer, II, 175.

— 479. V. Blondel.

JOINVILLE (JEHAN, sire de), auteur de l'*Histoire de Saint Louis*, II, 102 431.

Jollain (Jacques), graveur, III, 29.

Joly (Jehan), 108.

Jonas, abbé d'Elnone (Saint-Amand-en-Pevèle), auteur de la *Vie de Saint Eustase*, III, 347-349.

JONAS (Charles), prêtre, curé-doyen de Notre-Dame, 1817-1871, 460 521. II, 53 217-220 315*-317 394 398 478. III, 271.

Joncquel (J.-Bte), curé de Saint-Vincent de Paul, puis de Saint-Nicolas, II, 343 403. III, 87.

Joséphine (La), navire, II, 406.

Jougleur (Nicolas), curé de Saint-Joseph, 515 516. III, 62* 63.

Journal Officiel (*Le*), 498.

Joursanvault (Le baron de), de Beaune, généalogiste et diplomatiste (Collection vendue en 1838), III, 276.

Jouy (Rue de), Paris, III, 19. V. Aumont.
Judith (*Le livre de*), 251. II, 168.
Juillennerie (La), à Bellebrune, 483 484.
Juilly (Collège de), Seine-et-Marne, III, 76.
Juing (Me Jacques), président au Parlement, II, 383.
Julbin (Citoyen), administrateur de l'hospice, II, 13.
JULES II, pape, 297.
JULES III, pape, 296.
Julia Mæsa, mère de Julia Mamæa, III, 389.
JULIEN, César-Auguste, II, 419. III, 361.
— l'apostat, III, 234.
Julienne (Motte), à Wissant, 96. II, 447 448. V. César.
Julius Celsus, II, 453.

Kalfurnius, père de Saint Patrice, 119.
Kanciæ comitatus, II, 313. V. Kent.
Karington (Françoise), II, 492. V. Carrington.
Karlomanus, 534. V. Charlemagne.
Karr (M. Thérèse-Alphonse), II, 41.
Kellermann (François-Christophe), maréchal de France, III, 22.
Kellin (Mme veuve), peintre, II, 541.
Kelmias (Quelmes), II, 27.
Kennicot (*Bible de*), II, 302.
Kent (Comté de), 268. V. Chent, Kancia, Quancia.
— (A. K.), auteur d'un *Projet de Terrasse impériale à Boulogne*, II, 380.
Kermarest (Crémarest), II, 30.
Kervyn de Lettenhove (Baron), 533. II, 41-43.
Kesseca (Quesques), 319.
Kestreka, Kestreke (Questrecques), 319.
Keyser (Guillaume), clerc, 398.
Kimméridienne (La faune), III, 317.
King, capitaine de navire, III, 320.
Kirwan-Browne (Edw. G.), auteur de *Visits to the shrines of our Lady*, II, 87.
Klein (Marie-Louise), seconde femme de Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont, III, 20.
Knatchbull (Marie), bénédictine, II, 358.
— (Paula ou Paule), II, 492 493.
Koninck (M. de), savant belge, III, 318.
Kusknick, ouvrier, II, 259.
Kuwasseg (Charles), peintre, II, 542.

Labadye, dessinateur, III, 167.
La barre (A. de), chanoine, 246.
Labarre (Eloi), architecte de la Colonne et du Théâtre, 1764-1833, II, 19.
— (Rue), II, 19.
La-Bassée (Nord), II, 209.
Labbe (Le Père), Phil. Labbæus, auteur de *Sacrosancta concilia*, 243 359. II, 152. III, 334 336 342.
La Berge (C. de), auteur d'une *étude* parue dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 449.
Labienus, lieutenant de César, 377 381.
— (Camp de), II, 517.
La Billarderie (Famille de), 15. V. Flahault.
Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph, comte de), directeur des Archives, III, 23.
Laboulaye (Jean-Baptiste-Antoine-Georget du Buisson, vicomte de), III, 153.
Laboulois (Louis de), 108.
LABRE (Le bienheureux BENOIT-JOSEPH), 110* 111 232* 233. II, 134*-136 202* 204 205 227 228 262. III, 5*-7. V. Saint Benoit.
— (Médailles de), II, 227.
— (Jean-Baptiste), père, II, 135.
— (Louis-Vincent), prêtre, chanoine, mort à Saint-Pétersbourg en 1806, III, 113.
Lacabane (Léon), archiviste, II, 241.
La Caboche (Jean-Pierre), nom supposé, II, 29-32.
La Calique (Vieil-Moutier), 489. II, 81 546. III, 274.
La Capelle (Baincthun), 146. II, 498. III, 38 220. V. Capella.
— près Marck (Abbaye de), 516. II, 212 351. III, 404.
La Caurie (Fief de), Crémarest, 15.
La Cocherie (Château de), Saint-Martin, II 293 361 563 564.
— (M. de), II, 563. V. Abot.
Lacombe (Dom), ex-bénédictin, professeur au Séminaire d'Arras, II, 298.
La Cour (Isaac de), chanoine, III, 3.

LACQ CHRÉTIEN (Le), 132 139 318. II, 256* 257.
— (Rieu nommé le), II, 257.
— (Ruelle du), II, 257.
Lacq Cyprien (mauvaise lecture pour Lacq chrétien), II, 256.
Lacroix (A.), éditeur, Bruxelles, II, 412.
— (Maison), Porte des Dunes, III, 51.
— (Girard de), garde des sceaux au Châtelet de Paris, II, 468.
— (Jean de), frère du susdit, II, 468.
— -du Quenne, (M. de), nom de roman, 209 210.
LADVOCAT-BILLIAD (Mgr Nicolas), évêque de Boulogne, 64 248 425. II, 113. III, 3 22 137 248.
Laensberg (Mathieu), 253.
Laert (Saint-Martin-au-), II, 462. V. Saint-Martin.
Laërtes, roi d'Itaque, II, 462.
— (Ulysse, fils de), II, 127.
La Fage (Adrien de), auteur de : *Routine pour accompagner le plain-chant*, 52 53.
La Faye (M.), doyen de la Faculté des lettres d'Aix, 126.
LA FAYETTE (ANTOINE DE), gouverneur et sénéchal de Boulogne, 1524, III, 510.
— (LOUIS DE), gouverneur et sénéchal de Boulogne, 1522, III, 510.
— (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves - Gilbert MOTTIER DE), général, III, 473.
La Fère (Aisne), 279. III, 510.
La Follie (A. de), III, 486.
La Follye, à Attin ? à Fromessent ? à Maresville ?, 479.
Lafoirez, père, négociant, 439.
— -Saint-Amour, négociant, 439.
Lafont (Pierre de), receveur de l'Evêché de Bayonne, II, 410.
Lafrance, marin, III, 184.
La Frenoy, administrateur de l'Hospice, II, 125. V. Hibon.
— — , fief aux de Flahault, 13 15.
Lagache (Philippe), cordelier, 292.
Lagarde (Abbé), vicaire général, Paris, 324.
La Gorgue. V. Rosny.
LA GRANGE (Edouard LE LIÈVRE, marquis de), diplomate, III, 427.
La Guadeloupe, III, 166.
La Haye (M. de), chanoine, 1686, probablement M. de Bernes de la Haye, 63.
— (Elizabeth de), première femme d'Antoine de la Villeneuve, 485.
— (Gilles de), sr dudit lieu, II, 276.
— (Jehan de), sr d'Alinguethun, 277 278.
— (Marguerite de), femme de Jean de Poucques, l'aîné, 276 278.
La Houssaye (Le sr de), III, 2.
La Houssoye (Bellebrune, etc.), 214. III, 2.
Laignel (Guillaume), peintre, III, 190.
La Lande-Dolce (Gustave de), *dit* DOLCE, II, 407.
L'allœu (Pays de), Nord, II, 394.
Lamarre (Gabriel), III, 384.
Lamaury, père, II, 547.
Lambert (Louis-Ferdinand-Amable), prêtre défroqué, commissaire de police, mort en 1847, II, 290 291 562.
LAMBERT, évêque de Thérouanne, 503.
— (E.), peintre, II, 542.
— D'ARDRES, curé, auteur de la *Chronique de Guines et d'Ardres*, 474 476. II, 4-7 11. III, 259 401.
— DE GUINES, évêque d'Arras, III, 335.
Lambillotte (R. P.), s. j., compositeur, 51. II, 512.
La Mettrie (L. A. Auffray de), III, 486.
Lamirant (Antoine), maïeur de Boulogne, III, 305.
LAMORICIÈRE (Christophe-Louis-Léon JUCHAULT DE), général de division, 1806-1865. III, 279.
La Mothe (Château de la), Seninghen, III, 261.
La Mothe (Mgr de), évêque d'Amiens, II, 498. V. La Motte.
LA MOTHE-HOUDANCOURT (ANGÉLIQUE DE), duchesse d'Aumont, 436*.
— — — (PHILIPPE DE), duc de Cardonne, maréchal de France, mari de Louise de Prie, 436.
— — (M. de), III, 307.
La Motte (Bourgogne), 217.
— — (Fiennes), 477.
— — (Marguerite de), 479.
— — (Robert de), sr de Bellebrune, 478.

La Motte (Louis-François-Gabriel d'Orléans de), évêque d'Amiens, III, 41 310. V. La Mothe.
— — (Mgr Blanquart de), protonotaire, vicaire général de Rouen, 406. V. Blanquart.
Lamoureux (Le capitaine), II, 275 277.
Lamoury (Nicolas), négociant, 439.
Lampe (Rue de la), 385 437 498 499. II, 49 165.
LAMPE (JEHAN), chastelain du chasteau de Boulogne, lieutenant du senechal, III, 275 276.
La Muette, corps de garde de l'échevinage, près le Beffroy, III, 221.
Lamy (Pierre), libraire, Paris, II, 71 86.
Lancastre (Edmond ou Eymond, duc de), frère du roi Edouard III d'Angleterre, 401 402.
Lancerdin, diocèse du Mans, II, 266. V. St-Martin.
Landerneau, II, 162.
Landrethun, 167.
— -le-Nord. III, 56.
— -lès-Ardres, 279 ?, II, 216
LANGÉNIEUX (Benoît-Marie), curé de Saint-Ambroise, depuis archevêque de Reims, cardinal, III, 494.
Langle *ou* l'Angle (Pays de), canton d'Audruicq, II, 26. V. Brédenarde.
LANGLE (PIERRE DE), évêque de Boulogne, 58 106 199 204 234 246 249 250 425 512-514. II, 133 215 245 476 493. III, 25* 45 373.
Langlé (Marie-Angélique de), femme de Louis de Guiscard, III, 20.
— (M. de), père, III, 20.
Langlumé, lithographe, Paris, II, 87.
Langres (Diocèse ou Evêché de); 69 320 321. III, 76.
— (Ville de), II, 143.
Languedoc (*Histoire de*), par D. Devic et D. Vaissette, III, 156.
La Noue (Le sr de), 218. V. Dormy.
LAON (Mons Laudunum), III, 310 333 344 345 365.
Lapito (Auguste), peintre, II, 524.
Laplace (Constantin), peintre, II, 526.
LA PLANCHE (AMADIS DE) [erreur pour OUDARD DE FIENNES DE], maïeur de Boulogne, 1642, 39.
— (FURSY DE FIENNES, *dit* de), avocat, maïeur, 386. III, 288.
— (Ja. de), chanoine, 246.
— (M. de), chanoine, 63 122. III, 220.
— (M. de), 1691, III, 249.
— (OUDARD DE FIENNES DE), sr de Druca, maïeur, 1620-1642, 20 492. II, 376. III, 25.
— (Sanson de), chanoine, Dr en théologie, II, 113.
Laplane (Henri de), auteur de l'*Histoire de l'Abbaye et des abbés de Clairmarais*, 394.
Laporte (Le citoyen), III, 408.
— (Jean de), libraire, 238.
— (Marcellin), peintre, II, 530.
La Poterie (Hameau de), Wimille, 84 86. III, 76.
— (Dom Martin de), prieur de Samer, III, 416.
LARDÉ (Jacques), maïeur, II, 175. III, 10.
— (Josse), 121 231. III, 247.
— (Pierre), sr de Collehault, échevin, 20 231 492. II, 376 561. III, 25.
LARDEUR (Charles), dit *Bon*, frère Cordelier, 292.
— (GUSTAVE), conseiller municipal, II, 229 291 325.
Lares (Gérard de), III, 260.
Larichardière (B. de), graveur, II, 87.
Larmessin (Nicolas de), graveur, III, 243.
La Roche (Louis de), curé de Vieille-Eglise, doyen de Marck, curé de Saint-Joseph, 513-516.
La Rochechouart (Guy de Sève de), évêque d'Arras, II, 113.
La Rochefoucauld (Dominique de), archevêque de Rouen, cardinal, II, 554.
La Rochelle, III, 109.
Larsaut (Le fonds de), à Wissant, II, 431 433 444.
La Rue (M. de), II, 74.
La Sale (Jehan de), prieur de Notre-Dame de Licques, III, 76.
La Salette (Isère), II, 399.
La Salle (Château de), Aire, 370. V. Sala.
La Salle (Hameau de), Colembert, III, 429.

La Serre (Le capitaine), de la garnison huguenote de Boulogne, II, 277.

Lasne (Michel), graveur, II, 86.

Lassus (P.), architecte, archéologue, II, 150.

La Susse (Regnault de), régisseur des droits de Vicomté, III, 505.

Laston (Alfred-Samuel-Guilain), peintre, mari de Mlle Delacroix, sœur du peintre, II, 524.

— (Madame), née Louise Delacroix, II, 540.

— (Anna), aquarelliste, fille des précédents, II, 541.

Lateur (Simon), confrère de la Charité Saint Pierre, 107.

Latini (N.), bronziste romain, III, 84.

La Touche (M. de), ingénieur des ponts et chaussées et inspecteur des chemins, II, 74. III, 385.

La Tour (Comte de), sr de Bléquin, III, 261.

— (Antoine de), échevin, 386. II, 222.

— (N. de), marguillier de Saint-Nicolas, 1641, III, 40.

La Tour d'Auvergne (Comte de), colonel au régiment de Boulonnais, III, 306.

— — — Lauraguais (H. R. J. Ch. de), évêque d'Arras, cardinal, 80 81 99 100 293 321 337 429 430 493-495. II, 23 24 55 190 191 204 292 310 315 332 338 343 344 395. III, 7 57 113 118 313 379-468 469.

— — — (Abbé de), auditeur de Rote, II, 191 252.

— — — (Charles-Amable de), archevêque de Bourges, 337. II, 252.

Latran (Basilique de Saint-Jean de), Rome, II, 204.

Lattaignant de Ledinghen (Armand-Bernard-Victor de), II, 207.

— — — (François - Augustin - Victor-Joseph de), colonel du génie, II, 207*. V. Ledinghen.

Latteux (Edouard), 299.

— (Ludovic), II, 478.

— (Nicolas), avocat, échevin, maïeur, député, 225 387. II, 385 386. III, 82 154 183 186 225 250 251 371 372 376 504.

— (Pierre), auteur de *Notes manuscrites tirées des Archives de Boulogne*, 21 27 328. II, 74 376. III, 221 275 296 305.

Lattre (Nichases de), curé d'Iscke, III, 218.

Lattre du Rozel (de), second échevin, 460. II, 193. V. Rozel.

Laubespine (de), secrétaire du roi Henry II, 276.

Laubrussel (R. P.), s. j., auteur du *Traité des abus de la critique en matière de Religion*, II, 393.

Laudincthun, nom supposé, 208 210 212 215.

Laughlin (Le R. P. O'), supérieur des Passionnistes, 522.

Launay-le-Provost, sous-préfet de Boulogne, II, 348.

Launoy (Jean), janséniste, II, 114 392.

— (Les), 248.

Laurette ou Lorette (Antoine), doyen de Bléquin, III, 516.

Laurière (Eusèbe de), avocat, auteur du *Glossaire du droit français*, III, 277.

Lausanne (Suisse), III, 323 324.

Laval (Comte de), III, 190.

— (Evêché de), 82.

La Vallette (Le sr de), 282. V. Nogaret, Epernon.

La Vallière (Régiment de), 285.

La Vallée (Ferme de), Colembert, III, 448.

— (Le sr de), 478. V. Bournonville.

Laventie (P.-de-C.), II, 117.

Lavigne (R. P.), s. j., prédicateur, II, 548 550.

La Villemarqué (Hersart de), auteur de : *Légende celtique*, 119.

La Villeneuve *ou* La Villenœufve (M. de), commandant de Boulogne, 470 482. III, 439.

— (Armes des de), 484.

— (Antoine de), lieutenant-colonel de dragons, III, 440.

— (Antoine de), sr d'Alincthun, des Deux Airons, etc., marié : 1° à Elisabeth de la Haye ; 2° à Jeanne Michelle d'Isque, 485. III, 439 440.

— (François de), sr de Chaubourg, marié 1° à Marguerite de Roussel ; 2° à Antoinette de Chinot, veuve du Blaisel, 483-485.

La Villeneuve (Olivier de), sr de Tenantes, marié à Louise de Melun, 484.

Lavoisier (L.-M.-François), curé de Rinxent, II, 216.

Lazaristes (Les P. P.), 82.

Le Bacre (Nicolas), curé de Saint-Joseph, 339 509.

Le Bailly, curé d'Isque, III, 219.

Le Barbier (Pierre), chanoine, chantre de Notre-Dame, 1573, doyen du Chapitre, 384. II, 352*.

Lebas (M. l'abbé), supérieur du grand Séminaire de Lyon, II, 307.

Lebeau (François), aîné, II, 80.

— (Ch.), auteur de l'*Histoire du Bas-Empire*, 361.

Lebègue (Gustave), vicaire de Saint-Joseph, puis curé d'Equihen et de Wimille, 35.

Lebel (Edm.), peintre, II, 531.

Le Bel de Croissy (J.-F.-Armande), III, 486. V. Rocquigny.

Le Berquerie (Jehane de), III, 475.

Le Berquier (Nicolas), curé de Bléquin, III, 261.

Lebeuf (Jean), auteur de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 362.

Leblanc (Edouard), ingénieur en chef, inspecteur des ponts et chaussées, 79 309 328 329. II, 422 424 433 520.

Le Blant (Ed.), auteur des *Sarcophages chrétiens d'Arles*, 134 135. II, 61.

Leblond, vicaire de Desvres, curé de Rinxent, 1719, II, 215.

— , vicaire de Saint-Joseph, II, 340 345 348.

Le bœuf (Robert), me menuisier, II, 376.

Le Bon (François-Antoine), curé d'Isque, de Marquise, doyen de Wissant, curé de Saint-Nicolas, 181. II, 431. III, 48 219*.

Lebon (Joseph), oratorien défroqué, terroriste, qui décima les départements du Nord et du Pas-de-Calais, guillotiné à Amiens, 1795, 213 215. II, 177 368. III, 103 104 106 478

— (*Histoire de J^A*), III, 132.

Le Bourgoys (Charles), II, 561.

Le Bouthillier (Victor), évêque de Boulogne, puis archevêque de Tours, 37 193 244 247. II, 352 353 376 408. III, 28* 29 146. V. Bouthillier.

Lebrun (Charles), peintre, II, 407 472.

— (Cyprien), curé de Senlecques, III, 274.

— (Le P.), auteur de : *Explication des prières et cérémonies de la messe*, 1726, III, 297-300.

Lécaille (Antoine), professeur et chantre à l'institution Haffreingue, vicaire à Desvres, curé d'Outreau, II 505.

Lecamus, échevin, 1627, 21.

Le Canpaingne (Philippes de), II, 165.

Le Canu ou Casnu (Marguerite), femme de R. Le Gaigneur, III, 78.

Le Carbonnier (Pierre), trésorier de Boullenois, III, 275 276.

Le Caron (N.), marguillier de Saint-Nicolas 1641, III, 40.

Le Cat (Bertrand), curé de Desvres, II, 115.

— (Charles), avocat, II, 81 82.

— (Jules), 287.

— -Comin, cultivateur à Colembert, III, 448.

— de Fossendal, vice-maïeur, 225 387.

Le Cauchie (Hue de), III, 287.

L'Echelle, près Laon, III, 310.

Le chevalier (Jehan), *dit* de Paris, III, 10.

Lecksinska (Marie), reine de France, III, 148.

Leclair (Glacière de M.), II, 91.

Leclercq (F.), négociant, 439.

— (Gérard-François), curé de Seninghen, III, 263.

— (Nicolas), curé de Bléquin, III, 262.

Lecoffre (J.), imprimeur, Paris, 529. II, 293.

Lecointe (Antoine-Louis), aumônier des Ursulines et curé de Licques, 19 20. III, 441* 442.

— (Le P. Charles), Cointius, auteur de : *Annales ecclesiastici Francorum*, A° 253-845, p. 359-365 451. II, 200. III, 349.

Le Colombier, III, 385.

Lecomte (Antoine-Jean-Marie-Messidor), curé de Saint-Joseph, grand doyen de Saint-Nicolas, 71 80*-82 98 99 189 333 494 495. II, 218 219 317 338 339 341 - 345 348 349 377 404. III, 87 387 388 469 471.

— (L'abbé), chanoine de Saint-Firmin de Montreuil, 1793, III, 105.

Lecomte (Pierre), prêtre, chapelain, III, 89 91 97 110.

Le Cot (G.), curé de Boulogne-sur-Seine, chanoine, auteur de : *Fondation de l'Eglise et érection de la Grande Confrérie de Notre-Dame de Boulogne la Petite*, 1853, 326. II, 470.

Le Court (Jennet de), *dit* Rengue, III, 223.

Le Court de Saint-Aigues (Louise-Armantine), épouse de M. Robert de Bonnière, 84.

Le Coustre ou Le Coutre, commissaire de police 1796, 9. III, 408.

Le Coutre (Paul), curé de Wirwignes, II, 268.

Lectoure (L'évêque de), Gers, II, 554.

Le cucq (Andrieu), receveur de l'église d'Isque, III, 287.

Lécuyer (Guillaume), trésorier d'Aire, 402.

Ledieu (Alcius), biblioth. d'Abbeville, 7.

Ledinghen (L'dinghein, canton de Lumbres), III, 263 264.

— (Guillaume de), III, 260.

— (Gustave de), II, 80.

— (Victor de), colonel, II, 207 209.

— (M. de), père, II, 22 207. V. Lattaignant.

Ledinguehan, III, 260. V. Ledinghen.

Ledquen (Marquise), III, 279.

Ledru (Antoine), II, 373.

Ledru-Rollin (A. A.), 1808-1874, II, 31.

Leducq, caissier de la Caisse d'Epargne, III, 29 31.

Leest (Jacques), abbé de Saint-Vulmer, 1514, III, 71.

— (Jehan), abbé de Saint-Vulmer, 1505, III, 78.

Lefaux (canton d'Etaples), III, 109.

Lefebure-Wély (Louis-Alfred), compositeur de musique, 56.

Le Febure (Jehan), de Ressons, près Boulogne-la-Grasse, poète, traducteur des *Lamentations de Mathéolus*, 181. III, 367 488 489.

— (Dom Maur), auteur du *Nécrologe de Saint-Vaast*, II, 301.

Le Febvre ou Lefebvre (Alphonse), ancien directeur de l'octroi, homme de lettres (*Le Chercheur*), II, 166 291 562. III, 166.

Le Febvre (Antoine), préposé à l'octroi, III, 437.

— (François), curé de Longvilliers, II, 374.

— (François-Antoine), curé d'Halinghen, chanoine, auteur de nombreux ouvrages sur les Chartreuses, *Notre-Dame de Boulogne*, *les Huguenots et la Ligue*, etc., 7 219-223 305. II, 52* 53 92 255 295 296 515 552. III, 133 368 413 515.

— (Jacques-Barthélémy), prêtre de la Doctrine chrétienne, auteur de l'*Histoire de Calais*, II, 289.

— (Jean), vicaire d'Isque, III, 219.

— (Jean), curé de Condette, III, 219.

— (Jean ou Jehan), curé doyen de Bléquin, III, 261 516.

— (Jean-François), procureur du Roi, 1752, 460.

— (Jean-Louis), adjudant de la Garde nationale à Hucqueliers, III, 131.

— (Jehan), curé de Bléquin, III, 261.

— (Louis-Marie-Jean-Baptiste), curé de Desvres, II, 116.

— (M.), vicaire de Saint-Géry d'Arras, auteur de *La dévotion au Calvaire d'Arras*, III, 139.

— (Madame Roger), née Emma-Marie-Eugénie Morand, 174.

— (Monsieur Roger), percepteur à Acy (Oise), 175.

— -Duprey, III, 449.

— -Sénéca (Louis-Marie-François), III, 443 445 446.

Le fèvre ou Lefèvre (Anthoine), sr de Moïenneville, II, 274.

— (Antoine), de Moyenneville, trésorier général de Picardie, 1605, II, 271 280.

Lefèvre (Giulio), III, 83. V. Jules, ci-dessous.

— (Jean), III, 263.

— (Jehan), sr de saint-Remy, premier roi d'armes de la Toison d'or, auteur de *Mémoires*, 21-24 124 185*.

— (et non Lefebvre), Monsignor Jules, prélat de la maison du pape, mort en 1875, 187, II, 369. III, 4 5.

— (Juste), frère du précédent, préfet des études chez Mgr Haffreingue, prêtre, mort en 1874, 187*-189.

Lefèvre (R. P.), prédicateur, 1854. II, 368.
— -Pontalis (G.), 230.
Le fériel, de Langres, II, 143.
Le Forestier (Robert), bailli de Capprenes, III, 475.
Le Fort (Jacques), argentier, 121.
Lefranc, typographe, III, 330.
— (M.), imprimeur, Arras, II, 186 302.
Lefrançois (L. F. Ed.), II, 233 234.
Le Gaigneur (Jehan), argentier de la ville, 1513, II, 372. III, 277.
— (Robert), mari d'Agnès le Canu, III, 78.
Le Gallois (Jehan), Cordelier, prédicateur du roi Henri IV, 293* 298 436. II, 227.
Le Gay, notaire au Châtelet, II, 408.
Le Gere (Jehan), sculpteur à Montreuil, III, 39 40.
Le Glay (Docteur A.-J. Guislain), III, 363.
Le Gorgue de Rosny (Famille de), 481, V. Rosny.
Legrain (Louis), chapelain à Rouen, III, 193.
— (Paul), prêtre, organiste de Notre-Dame, frère de Louis, III, 193.
Legrand (Al.), peintre, II, 530.
— (Louis-Marie), prêtre, curé de la Capelle, III, 37 38.
— (M.), Doyen (*lire* le Grand Doyen. V. Achille d'Isque), II, 349 350.
— (Mahieu), 1513, II, 372.
— (Marie-Isabelle), fruitière à Arras, III, 140.
Le Grant (Jehan), l'aisné, III, 10.
Le Gressier de Bellannoy (Jean-Marie-Clément), prêtre, vicaire à Wirwignes et sacristain de la chapelle de Notre-Dame, le seul du clergé séculier qui prêta le serment constitutionnel, curé intrus de Saint-Joseph, marié à Marquise en 1799, 335 518. II, 178. III, 99.
— de Belleterre (Charles-Etienne-Antoine), maïeur, III, 278.
— -Dupuis, II, 547.
Legros, tailleur de pierres, 42.
LE HAVRE, 490. II, 39 184 537 538. III, 319.
— (Muséum du), III, 319.
Leicester schire (Angleterre), II, 293.
Lejeune (Louis-Marie-Joseph), entrepreneur, II, 374.
Le Jœusne (Marguerite), III, 11.
Le Laboureur (Jehan), prêtre, généalogiste, II, 350.
— (J.-J.), auteur de l'*Histoire de Charles VI*, 22.
Lelaurain, entrepreneur de fouilles, 132 140.
Leleu (M.), brasseur à Alincthun, 42.
Leleu (Achille-Joachim), prêtre, professeur de rhétorique chez Mgr Haffreingue, puis au Petit Séminaire, mort en 1874, II, 307.
Leleux (E.), journaliste, Calais, II, 181.
Le lièvre du Breuil (Famille), 483.
Le Lo, fief à Boullembercq, III, 217. V. Isque.
Le Loe, fief à Boullembercq, III, 218.
— (Domp Adrien de), religieux de Saint-Saulve (Montreuil), 305.
Le Long (Le P. Jac.), auteur de la *Bibliothèque historique de la France*, II, 438.
Le Loué (Jean-Baptiste), supérieur de l'Oratoire, chanoine de Boulogne, curé de Saint-Joseph, 509.
Le Machon (Nicolas), échevin, 121 272.
Lemaire ou Le Maire (Jacques-Alexis), abbé, prieur de Fécamp, chanoine, vicaire général d'Arras, III, 106.
— commissaire de police, 1796, 9. III, 408.
— curé d'Isque, III, 219.
— (Jehan), chapelain de la Madelaine, prêtre habitué, puis curé d'Etaples, 107 271.
— (Pierre), m^e charpentier à Menneville, II, 278 279.
Le Maistre (Pierre), chanoine de Boulogne, mort en 1708, 234.
Lemaitre (Jean), manouvrier 483.
Le Mans, II, 266. III, 263.
Le Marchant (Anne), seconde femme d'Antoine d'Isque, III, 218.
Le Marischal (Thomasse), III, 277.
Le Mattre (Andrieu), vice-curé de Notre-Dame, 1528, III, 511.
— (Antoine), berger à Wirwignes, 483.
— (Gustave), docteur en médecine, 122*.

Lemattre, boulangr, 1794. II, 547.
— notable, 1795, II, 368.
Le Mire (Aubert), 364 488. II, 71. V. Miræus.
Le Moine (Adrien), 121.
Le Moine (Eustache ou Wistace), sr de Course et de Swaffham, sénéchal du Boulonnais, III, 173*-176.
— (*Chanson d'Eustache*), III, 174.
— (Guillaume), sr de Cours, sénéchal, III, 175.
Le Moiste (Guillaume), bourgeois et mayeur de Boulogne, 402. III, 367.
— (Jacques), *dit* de Boulogne (fils de Robert), évêque de Thérouanne, 402. III, 367.
— (Robert), conseiller du Roy, mari de Marguerite du Bucquet, 402. III, 367.
— (Robert), prévôt d'Ypres et abbé de Ruisseauville, 402. III, 367.
Le Motte (Antoine de), sr de Bellebronne, 478 479.
— (Marguerite de), épouse de Nicolas Blondel de Joigny, 479.
— (Robert de), père d'Antoine, 478.
Lenain (Dom), bénédictin de Solesmes, II, 399.
— doyen de Marquise, II, 399.
Lenclos (M. de), II, 275-277. V. Bécourt.
Lencquesaing (Marie-Etienne de), chanoine, curé-doyen, archiprêtre de Calais, II, 199 403.
Lennel (Ph.), chapelain du Manoir, III, 219.
Le Noble (Eustache), baron de Saint-Georges, III, 19.
Le Noir (Martin), curé de Desvres, II, 115.
Le Normand d'Aubonne (Gabriel-Joseph), baron de Bellebrune, 481.
LENS (P.-de-C.), 263 488 520. II, 480 481 488-491.
— (Bataille de), III, 244.
— (Collégiale de), II, 103. V. Lensensis.
Lens (E.), conducteur des ponts et chaussées, II, 243 499.
Lensensis ecclesia, II, 71 481. V. Lens.
Leodredingas, dans le Mempiscus, II, 27.
Léon (Royaume de), 61 62. V. Castille.
Léon IV, fils de l'empereur Constantin Copronyme, 358 360 361. II, 158.
— III, pape, 362. II, 158.
— X, pape, 296, II, 154.
Léonardi (Joseph), artiste romain, II, 382. III, 84 457.
Léopold, empereur, archiduc d'Autriche, 1674, II, 95.
— (Ordre de), Belgique, II, 292 300.
Le panetier (Gislar), III, 287.
Le Parcq (près Hesdin), II, 315.
Le Pierre (Jehan de), 108.
— (Pierre de), maïeur de Wissant, III, 182.
Le Pigault (Jacques), sr de Vertesalle, 328.
Lépine (P.), négociant, 439.
Le Poer Trench (William), lieutenant des Ingénieurs royaux anglais, mal nommé : Delaporte, III, 80 81.
Le Poing (Remi), curé de Notre-Dame, 1502, p. 504.
Le Porcq (Hugues), 121.
— — (Jacques), dit *Belleval*, cadet, officier municipal, II, 368 546.
— de L'Aunoy (Dominique), avocat du Roi, receveur des octrois, III, 81 82 310.
— de Bellevalle ou Belval (L.), négociant 439. II, 74 171.
— (Le P.), de l'Oratoire, 182.
— d'Imbretun (Les), III, 78.
— 1775. II, 74.
Le Pottier, notaire, à Montreuil, 1642, p. 305.
Lépreux (Chapelle des), III, 369 370*. V. La Madeleine, Boulogne.
Le Provincial, héraut d'armes de Charles VII, 277.
Lequette (L'abbé J. B. J.), vicaire général, 304. II, 191 192 201.
— évêque d'Arras, 7 78 92 168 220 223 431 467 520-524. II, 18 52 53 173 190*-193 252 254 255 316 317 398 478. III, 315 459 470.
Le Quien (Le P. Michel), Dominicain, auteur de : *Défense du Texte Hébreu et de la Version Vulgate*, *Histoire de la ville de Boulogne*, etc., 380. II, 286 287. III, 16 154 230 231 248 401.
Le Rebours (Guillaume), chanoine, II, 351.

Le Riche, échevin, 1773, 387.
Lérins (L'abbé de), 239. V. Saint-Maxime.
Le Roi (Daniel), de Menneville, 440.
Le Roux (Louis), sr d'Infreville, commissaire général de la Marine, 1640, 255.
Leroux (N.), musicien, 1800, III, 258.
— (Pierre), philosophe, socialiste, 146.
Le Roy (André), chanoine, 64.
— (Antoine), 1614, III, 65.
— (Antoine), chanoine, archidiacre, auteur de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, 6 10-12 14 63* 64 246 274 278 338*. II, 72 86 87 94 206 509. III, 3 22* 23 48 65 248 341 343 344 368 369 371 426 435 491.
— (Antoine), sr de Lozembrune, de Belleverdure et Montobert, président de la Sénéchaussée, 40 64. III, 310.
— (Antoine), échevin, 121. II, 222. III, 65.
— (Antoinette), dlle de Berguette, III, 65*.
— (C.), curé d'Isque, III, 219.
Leroy (Etienne), aumônier, mort le 21 novembre 1864, III, 308*.
— agent-voyer de Marquise, II, 36.
— (Jean-Louis-Théophile), ancien maire de Desvres, III, 62.
Le Roy (Marie-Gabrielle), veuve de François Abot de Bazinghen, II, 562.
Le Roy du Quesnel (Dlles), 470.
— — — (Louis - Marie), chanoine, doyen du Chapitre, 63. III, 227.
— — — major de Boulogne, décédé en 1695, inhumé aux Minimes, 43.
— (Pierre), écuyer, sr du Royer et du Saussoy, ingénieur, III, 57.
— -du Royer (Pierre-Laurent), doyen de Desvres, vicaire à Saint-Pierre-lès-Calais, ancien aumônier à Montreuil, 425. II, 116 167. III, 57*-61.
— (Dlle), épouse du baron Bousson, III, 62.
— - Mabille (Evariste - Henri - Joseph), adjoint, 172. II, 229 323.
Le Rue (Pierre de), de Rubrouck, et Agathe du Cellier, sa femme, 398.
Lesage (Le citoyen), officier municipal, III, 408.
— (Famille), II, 259.
Lesage (Mme Léon), III, 11.
— -Fontaine (Pierre), II, 39.
Le Sauvage (Enquet), III, 475.
Lescanolle, Lestennolle, les Quenouilles, II, 51*.
Lescot (Jacques), maïeur de Boulogne ; Jeanne Louvel, sa veuve, fonde les Cordeliers, 289 295.
Lescurre (M. de), écuyer, sr de Puisséguier, III, 486.
Lesdiguières (François de Bonne, duc de), connétable, 121. V. Vignon.
Les Hosteulx (Zoteux, canton d'Hucqueliers), 479.
Lesnel (Claude), maïeur d'Estapes, III, 182.
Lespault (Nicolas de), chanoine, III, 78.
Lespine (Liévin de), chapelain de Notre-Dame d'Herly à Bléquin, III, 263.
Lesselin (Jean-Denis), né à Abbeville, aumônier de la duchesse de Grammont, curé de Marck, puis de Saint-Joseph, 516-518.
Lesseline (Claude), sr de la Maloterie, maïeur de Boulogne, 27.
Lestennolle, II, 51. V. Lescanolle.
Lestiboudois (M.), conseiller d'Etat, membre de l'Institut, III, 395.
Le Sueur (Antoine), greffier de Boulogne, 254.
Le Sueur (François), sr de Billeauville, Roupembert, avocat, lieutenant des Eaux et Forêts, III, V. Louvigny.
— (Guillaume), avocat, lieutenant des Eaux et Forêts, III, 368.
— (Guillaume), avocat, auteur des *Antiquitez de Boulogne*, 118 231 294.
— (Jenneton), II, 223.
— (Marie), femme de P. Girard des Beigeries, III, 368.
— (P.), graveur, 108.
— (Pierre), sr de la Motte d'Audinghen, III, 368.
— (Porrus), mercier, II, 223. V. Machacle.
Le Tellier (Armes des), II, 206.
— (Madeleine-Fare), femme de L. M. V. d'Aumont, morte en 1668, II, 206, portrait.
— (Michel), ministre, chancelier de France, mari d'Elisabeth Turpin, II, 206. III, 19.

Le Tonnelier, 511. V. Breteuil.

Leubringhen (Marquise), III, 191.

Leuillet. V. Lœuillet.

Leuillieux (François), vicaire de Saint-Nicolas, curé de Saint-François de Sales, 91 266 487. II, 53 79 80 231 232 253-255 306 398 493.

— le même, évêque de Carcassonne et archevêque de Chambéry, 91 92. II, 343.

Leulène (La), voie romaine de Thérouanne à Sangatte, II, 438.

Leuliette (J.-J.), 180 182. II, 347.

— (Rue), II, 358.

Leulinghen, 339 509. II, 215.

Leure (Leurville (Haute-Marne), ou Leves, (Eure-et-Loire), ou Leuze (Belgique), II, 241.

Leuridan (Abbé Th.), auteur d'une *Esquisse biographique de Mgr Dehaisnes*, etc., II, 26.

Le Vasseur (Le P. Charles), Minime, 43.

— (Marc), III, 351. V. Le Vassor.

— (Marguerite), femme de Laurent Follye, 126.

— (Walleran), III, 78.

Le Vassor (Marc), auteur d'une *Chronique*, XVIe siècle, III, 235.

Level (Suzanne), femme de Charles Dauphin, III, 486.

Lévêque, imprimeur, Cambrai, 180.

Le Ver (Louis-Augustin), *dit* le marquis Le Ver, colonel de cavalerie, 1760-1840, marié à demoiselle Mich.-Antoinette de Partz de Pressy, II, 372.

Leverrier, notaire, Paris, II, 130 131,

Levert (Alph.), préfet du Pas-de-Calais, puis député, 337. II, 191.

Leveur, 1556, III, 11.

Leveux (Louis-Gaspard-Nicolas), colonel du génie, maistre de camp, ingénieur, auteur d'un *Mémoire manuscrit sur le Portus Itius*, 389.

Le Veux (Victor-François), chapelain, 512.

Le Volant (Marie-Magdeleine), veuve de Nicolas de Forceville, inhumée aux Minimes, 43.

Levollant (J.-J.), négociant, officier municipal, 439. II, 547.

Levret (Le colonel), III, 81.

Levrien (Jacques de), III, 224.

Lewalle (Auguste), prêtre, directeur du Séminaire, 521.

Lewin (Thomas), auteur de l'*Histoire du Siège de Jérusalem par Titus*, de l'*Invasion de la Grande-Bretagne par J. César* et d'une *Etude sur les camps et forts des Romains à l'est et au sud de l'Angleterre* (dans l'*Archæologia*), II, 460. III, 410.

Lhermite (Pierre), III. 395-397.

Lheureux (Jean), secrétaire greffier, 1736-1761, II, 309. III, 82.

— (Jean-Marie), greffier, 1765, 225.

— (Jean-Théodore-Marie), greffier, 1790-1823, 336.

L'heurt (Fort et rocher de), au Portel, 36. III, 321.

Lhomond (Charles-François), prêtre, grammairien, 368.

Lhoste, Lhôte, Lhote, apothicaire, 42.

— (Nestor), II, 411.

— (Nicollas), II, 222. III, 40 247.

Liane ou Lianne (La), rivière, 10 229 263 267 310 331 414. II, 10 127 249 250 265 310 416 420 421 423-425 429 438 442 451 461 514 518 519 544. III, 162 322 352.

— (Pont de la), II, 520. V. Pont.

— (Baronnie de), à Alincthun, 483.

Libéral (*Le*), journal, III, 150-153.

Libert (Jean-Jacques), garde du sceau épiscopal, 106.

— (Louis), négociant, 439.

Liberté (*La*), journal d'Arras, II, 186. III, 54.

Libre Parole (*La*), journal, III, 166.

LICQUES, 19 78 79. II, 77-79 132 137. III, 441 442. V. Lisques.

— (Abbaye de Notre-Dame de), 19 20 418 420 476. II, 351. III. 76.

— (*Cartulaire de Notre-Dame de*), publié dans le tome XV des *Mémoires de la Société Acad.* 19 20.

Lideborne, Lidebourne (Communette de, ou tènement appelé), II, 371.

Liège (Belgique), 75 253 531 535. II, 95 292 427. III, 397 399 402.

Liégette (Marquise), II, 35.

Liembronne (Tingry), 474.

Liesse (Antoine), sculpteur de Calais, 195. III, 40.

Lieusne (Jehan de), pierre tombale à Bellebrune, 486.

Ligue (La), 279 280 284 286 290. II, 270 275-277.

LILLE, 44 144 258. II, 70 95 184 209 231 253 287 292 390 465 468. III, 130 310 395 427 435 486.

— (Jubilé de), II, 369.

— (Université catholique de), II, 192 292.

— (Rue de), à Boulogne, 498 521. II, 135 210 402. III, 62 502 503.

Lillers (P.-de-C.), 424 503.

Limbourg - sur - la - Lahn (Westphalie, Prusse), 267.

— (Le prince de), 289.

Limoges (Eglise de), III, 331.

— (Emaux de), II, 293.

— (Evêque de), II, 554.

Linas (Charles-Louis de), antiquaire, 1813-1887, 266 267.

Lincoln (L'évêque de), Angleterre, 19.

Lindulph, évêque de Térouane, III, 342.

Lingard (John), auteur de : *History of England* et de *The Antiquities of the saxon Church*, III, 362.

Linières, Lignères (Fief de), à Bellebrune ou Questinghen, 482.

Lion (Jules), directeur des promenades de Paris ; auteur du *Diocèse de Boulogne*, etc., III, 469.

Lion d'or (Hôtel du), III, 183.

Lipsin (Ad.), auteur des *Martyrologes des Eglises de Thérouanne et Boulogne* et de la *Partition du diocèse de la Morinie*, t. VI des *Mém. de la Société Académique*, 274. II, 80. III, 249.

Lisieux, II, 451.

— (Diocèse de), II, 266.

— (Evêque de), II, 266.

Li sos, Le sot (Jachob), li fieus, 306-308.

— -li peres, 306-308.

Lisques, Licques (Le sire de), 477.

Livois (Docteur Eugène), maire de Boulogne, député, mort en 1885, 175. II, 192 255 316 325 521 522. III, 36 70 271 324 379.

Livre vert (*Le*), aux Archives municipales, 282 499.

Lobel (Antoine de), bourgeois, II, 371. III, 370.

Loché, fief aux Dormy, 218.

Locre (Ferry de), de Saint-Pol, auteur du *Chronicon Belgicum*, 364.

Lœuil (Jean), m^e de navire, II, 471.

Lœuillet *verè* Leuillet (Joseph), vicaire à Saint-Joseph, curé doyen du Saint-Sépulcre à Saint-Omer, 92.

Lœuillette (Guillaume), m^e maçon à Menneville, II, 278.

Lœuillieux Lœulieux (Jean), curé de Bléquin, III, 261-263.

Loherain, Loheren. V. Lorrains.

Loir-et-Cher (Département du), III, 166.

Loire (La), fluvium Ligeris, 370.

Loison (Canton de Campagne-lès-Hesdin), II, 19 25.

Loison, officier municipal, 1792, II, 320.

Lombards (Les), 368 370.

— (Roi des), 358 361.

Loménie de Brienne (Charles-François), évêque de Coutances, II, 113.

Londefort (Wierre-Effroy), 476. III, 239.

LONDRES (Londinum, London, Lundinium), 50 188 267 334 335 406 421. II, 40 65 145 231 246 247 253 283 292 428 430 438. III, 71 183 282 361 391 458-460 506.

Longaveine (M.), de Montcavrel, propriétaire à Echinghen, 432. II, 223.

Longavilla. V. Longueville.

Longheville (Ernoul de), 418.

Longpré (Somme), III, 4.

Longue-Hynieulle (Longue-Ynieulle à Bellebrune), 483.

Longuenesse (Saint-Omer), 402.

— (Chartreuse de), II, 134.

Longuesticq (Antoine de), manouvrier, III, 225. V. Lonquéty.

Longueval (Le P. Jacques), auteur de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, 359 362.

— (Charles de), vicaire de Saint-Nicolas, II, 56.

Longueville (Desvres), 17 18 194 413* 418*-420 486.

— (Ansel de), 418.

LONGUEVILLE (LE DUC de), gouverneur de Picardie, 279. III, 190.
LONGVILLIERS (Canton d'Etaples), 199 479. II, 11 216 374.
— (Abbaye de), II, 351 371 373.
— (Archives de M. de), III, 224.
— (*Comptes de*), III, 277.
— (Hôtel de), à Boulogne, II, 373.
— (Seigneur de), II, 373.
Longwy (Meurthe-et-Moselle), III, 21.
Loon (Looz, province de Limbourg, Belgique), 398.
Lonquéty, *aliàs* de Lonquesticq (Adrien), curé de Desvres, II, 115.
— (Le citoyen), 1797, II, 171.
— (Jean), négociant, 439.
— (J. P.), prêtre habitué à Saint-Nicolas, III, 98.
— (Jules), III, 127.
Loosbrune (Saint-Martin-Choquel), 474.
Loppe (Cyprien), notaire, II, 345.
— (Prosper), 84.
— (Rosalie-Joséphine), religieuse hospitalière, 84.
Lorenchet (Blaise), prêtre du diocèse d'Autun, II, 266.
Lorette (Italie), 110. III, 8.
Lorge (Eugène), propriétaire, 84.
Lorgnier (M.), de Caffiers, 168.
Lorient, III, 486.
Lormel (François de), curé de Crémarest et d'Isque, III, 219.
Lormier (A.), artiste-photographe, III, 374.
Lormiers (Rue des), aujourd'hui : d'Aumont, II, 383, 561.
Lorrain, Lorrains, II, 240. V. Loherain.
LORRAINE (La), Lotharia, Lotharingia, 61. II, 463. III, 396 403 405 483.
— (La basse), 529 531.
— (*Histoire de*), III, 156.
— (Jean VI, évêque de Thérouanne, Cardinal de), III, 192.
— (GODEFROI DE), *dit* le Bossu, III, 393. V. Godefroi.
— (IDE DE), III, 239. V. Ide et Sainte Ide, Béatrix, Godefroi, etc.
Lothaire, roi de France, A° 954-985. Lotharie rore, 454.
— (Le crucifix byzantin de), II, 254.
Lotharia (Lorraine), 534.
Lotharingia. V. Lorraine.
Lothier (Duché de), Prusse, 289. III, 436.
Lotingan, Lotinguem (Lottinghen), 280 286 287. III, 90 274.
LOUANDRE (F.-C.), auteur de l'*Histoire d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, etc., II, 289.
Louches (Canton d'Ardres), 513.
LOUEN (Me ANTOINE DE), chanoine, trésorier et chantre de Notre-Dame, 166 197 246. II, 493.
Loughnan (Miss), II, 382. III, 457 458.
Louis (M.), lieutenant criminel en la Sénéchaussée, II, 308 309.
— (R. P.), Cordelier, 298.
LOUIS, Hludowicus, III, 366, doit être renvoyé à CLOVIS.
LOUIS IV, D'OUTREMER, roi de France, II, 436.
— VI, roi de France, 484.
— VII, t. III, 337.
— VIII, *dit* LE LION, roi de France, II, 3. III, 467.
— IX, roi de France, 69. V. Saint-Louis.
— X, roi de France (Denier d'argent de), 62.
— XI, roi de France, 38 224 260 414 479. II, 43 252 450 478 562. III, 158 200.
— XII, 348 352 354 355 428. III, 71-75.
— XIII, 38 39 115 298 327 462. II, 226 319 420 530. III, 29 40 272 488.
— XIV, 39 78 224 285 374 391 480 481. II, 26 326 385 408 528. III, 200 241 460.
— XV, 21 428. II, 263 264 364 462 464 498. III, 16 278 480 481.
— — (Place), III, 19.
— — (Style), II, 154.
— XVI, 428. III, 21 40 46 69.
— XVIII, 44 252. II, 167 326 553. III, 43 45 46 68 69 477.
— Philippe, roi des Français, 173 316 321. II, 91 323 326. III, 272 433 473.
Loupe (La), 484. V. Sancerre.
Lourdes (Hautes-Pyrénées), II, 399.
Louvain (Lovanium), 194. II, 201.
— (Comtes de), 531. III, 399 402.
— (Université de), 7 529 530. III, 394 395 398.

Louvel (Jeanne), veuve de Jacques Lescot, fondatrice des Cordeliers à Boulogne, 289 295.

Louvigny (Beussent), III, 128.

— (Elisabeth de), femme de François Le Sueur, avocat, III, 368.

Louvois (Marquis de), II, 206. V. Le Tellier.

Louvre (Le), II, 473. III, 507.

Lowendal (Woldemar, comte de), maréchal de France (marié trois fois), III, 481.

— (La maréchale, comtesse de), Barbe-Madeleine-Elisabeth de Shembeck, femme divorcée de deux maris : 1° du comte Bronicowski ; 2° du comte Branicki, et troisième femme du maréchal de Lowendal, III, 480 483.

Lozembronne, Lozembrune (Wimille), 474.

Lozembrune (M. de), 64. III, 310. V. Le Roy.

— (Chapelle de), III, 93.

Lozière (Anthoine de), échevin, III, 247.

Luard (Major Robert), R. A., II, 499.

Lubeque (Le sr de), II, 277. V. Maire.

Luca (Marie-Rose de), miraculée, II, 204.

Lucheux (Somme), II, 115.

Lucius, roi des Bretons, 140.

Lucquet (Chapelle du), à Notre-Dame, III, 308.

— (Obit du), 204.

Lucrin (Lac), en Campanie, II, 416.

Lugdunensis provincia, III, 363. V. Lyon.

Luillier (Claude), banquier à Paris, II, 408.

Lumbres, III, 52 55 141.

— (Le comte de), III, 263. V. Fiennes.

Lupicinus, maître de la milice des Gaules, III, 361.

Luppé (Comtesse Louis de), II, 125. V. Rivière.

Lusson (M.), peintre-verrier, II, 74.

Luto (Philippe), prêtre, auteur d'un *Mémoire sur l'Histoire de Boulogne*, 181 199 264 475 477 531. II, 286 287 352 405. III, 11 12 79 154 230 347 349 369-371 373.

Luxembourg (Province du), II, 104.

— (Musée du), III, 272.

Luxeuil (Abbaye de), Haute-Saône, III, 347 348 352.

Luzarde. V. Uzerche.

Luzellerie (La), Wierre-Effroy, 483.

Lycie, district d'Asie-Mineure, II, 75.

LYON, 133 144 293 299. II, 94 307 419. III, 362.

Lyon (Jules), II, 469. V. Lion.

Lys (La), rivière, 363. II, 93.

M. (D.) Initiales dont M. l'abbé Haigneré a signé quelques articles, III, 320.

M. Marque de graveur de Michel Lasne, II, 86.

Mabillon (Dom Jean), auteur de: *De liturgiâ gallicanâ*, *Annales ordinis S. Benedicti*, *De re diplomatica*, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, etc., etc., 237 359 362 365 451 471. II, 200 201 331. III, 349.

Mac-Mahon (Le maréchal de), II, 398.

Maccarthy (M. l'abbé), aumônier du Bon-Secours (Paris), 411.

Macclesfield *et non* Maccleffield (Angleterre), II, 145.

Machacle (Appolline), femme de Porrus le Sueur, II, 223.

Machicoulis ou Machecoulis (Jetée du), 112.

Machtildis Boloniensis, III, 400. V. Mathilde.

Machue (La), maison, III, 486.

Mâcon, 218. II, 553.

— (Evêque de), II, 553, 554.

Macquet (Louis), chanoine, III, 3. V. Maquet.

Macquinghen, Makinghehem, Macquinghem, II, 9.

Macrez (Dominique-François-Joseph), curé de Saint-Joseph, grand doyen de Boulogne, 80 99 100 494. II, 317.

Madaré (Edmond), avocat, 175.

MADELAINE (La), Magdalaine, Magdeleine, 267* 268 270-272 318 328 331. II, 257 312 313 372 373. III, 24 370 501.

— (Chapelle des lépreux de la), 269 502. II, 67.

— (Foire de la), 272. II, 326. III, 440* 441.

— (Hostellerie de la), III, 24. V. Boulogne-Hôtellerie.

— (Leprosarie de la), 269 272.

— (Maladrerie, Malladerye, Malladrye de la), 267-269 272.

MADELAINE (Passage de la), 317. V. Sainte-Marie-Magdelaine.
Madrid (Espagne), III, 395.
Mæsiaci. V. Mœsiaci.
Mæstricht (Belgique), 463. III, 105 112 273.
— (Evêque de), III, 273, 274. V. Saint-Hubert.
Magasin pittoresque (*Le*), 118 180 302.
Magdebourg (Saxe), II, 393.
Magenta (Italie), II, 529.
Magnicourt (Jehan de), sr de Verchin, auteur d'une *Chronique* manuscrite au château de Tramecourt, 273.
Magnier (Le citoyen), 346.
— prêtre, curé d'Echinghen, II, 411.
— (L.), chapelain du Manoir, III, 219.
— -de la Source (M.), II, 552. V. Mangnier.
MAHAUT, Mahault, comtesse de Boulogne. V. Mathilde.
— La partie, III, 467.
Maheu, Mahieu ou Mathieu (Desiderius), 1507, 238.
— le-puigneur, II, 501. V. Mathieu et Alsace.
Mahieu (*Maistre*), par M. V.-J. Vaillant, 402. III, 367.
Mahony (Charles-Louis-Ernest, comte O'), mort en janvier 1868, 34.
Maillé de la Tour Landry (Mgr J.-B.-M. de), évêque de Saint-Papoul, 1802. II, 22 552.
Maillets (Rue des), aujourd'hui de l'Oratoire, II, 138 507. III, 77. V. Compenage.
MAILLY (M.), chapelain de la chapelle française de Londres, 521.
— (M. l'abbé), chanoine d'Arras, 406.
— (RENÉ DE), chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, III, 510.
Maineville, II, 278, 279. V. Menneville.
Maintenay (Canton de Campagne-lès-Hesdin), III, 313.
— (M. Raoult de), II, 214.
Maire (Claude du), escuier, sr de Lubeque, II, 277. V. Le Maire.
Maison-Dieu et Mr Saint-Ladre (La), 254. V. Hostellerie et Madelaine.
MAISTRE (XAVIER DE), 267.
Makestrac, III, 500. V. Maquétra.
Malahieude (J.), négociant, 439.
Malakoff (Crimée), 446.
Malborough (Faubourg de), III, 257.
MALBRANCQ, Malbranck (Le P. JACQUES), s. j. de Saint-Omer, auteur du *De Morinis*, 239 262 264 357-360 362-371 414 450. II, 68 71 72 93 200 268 295 297 451 501 502 514* 515. III, 229 231 232 236 237 348 351 403.
Malée (en Laconie), II, 456.
Malhamel (Jean-Martin), P. Cordelier, 292.
Malines (Belgique), 51 61. II, 299 554.
— (Exposition retrospective de), II, 299 300.
Mallortie (M. de), président de l'Académie d'Arras, II, 292.
Mallow (Irlande), II, 311.
Malmesbury (Abbaye de), Angleterre, III, 292.
Malte (Ordre de), 469 480.
— (J. Chrisostome), imprimeur à Lille, 44.
Mamert (M.), II, 460.
Mametz (Canton d'Aire), 270.
Man (François), 485.
Manche (La), 128 255 377. II, 416 428 434 435 468. III, 323 324 360.
— (Outre-), III, 71.
Manchester (Angleterre), II, 145.
Maneville (Thoumas de), II, 164 165. V. Menneville.
Mangnay (Jehan de), III, 277.
Mangnier (Regnault), maïeur d'Ambletheue, III, 182.
Maninghen (Fief de), Wimille, 479.
— (Paroisse de), II, 213. III, 106 109.
Manneville (Jeanne de), femme d'Arthur de Pont-le-Bourg, III, 510. V. Menneville.
Manoir (Le), fief à Hesdin-l'Abbé, II, 350 351. III, 217 219.
Mansel (Johannes), II, 313.
Mansi, dans les *Miscellanées* de Baluze, 532 533.
Mansse (B.), II, 222.
— (D.), III, 40.
— (Sébastien), 328.

Mansse de Rosquebrune, négociant, 439.
Mantoue (Charles II, duc de), III, 245.
Maquet *et non* Macquet (Louis), curé de Saint-Etienne, secrétaire du Chapitre, chanoine, archidiacre et doyen, 204 246. III, 3.
Maquetera (Les), III, 500.
MAQUÉTRA, 319 498. III, 257 313 500*.
— (Petit Séminaire de), II, 192 221 V. Boulogne : Petit Séminaire.
Maquinghen (Chapelle de), Macquinghen, Baincthun, III, 93.
Marais (Rue des), Paris, 516. II, 266.
Marassé (Le général), 346.
Marat (Jean-Paul), médecin, terroriste, II, 177.
MARCEL (GUILLAUME), auteur de : *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie françoise*, 436.
Marché-aux-bestiaux, II, 367.
— aux-grains, III, 131* 407.
Marcheville (Fief de), 484. V. Sancerre.
Marchi (Le P.), s. j., III, 84.
Marchiennes (Nord), 37 393 533. II, 130.
— (André de), II, 500 502.
Marchisia, II, 9. V. Marquise.
Marcigny (Abbaye de), Côte-d'Or ?, 218.
Marcilly (Pierre-François-Raffart de), de Séez, chanoine-chantre, vicaire général de Boulogne, III, 45 246.
Marcis, Marck *et non* Marquise, II, 212 380.
Marck, près Calais, Mercq, Marcq, etc., 339 509 516. II, 8 212 214 380. III, 108 249 404 500.
Marconne (Hesdin), III, 486.
Marcq (Le), fief à Doudeauville aux du Tertre, 482.
Mardick (Nord), II, 289.
Marengo (Rue de), III, 77.
Marenla (Canton de Campagne-lès-Hesdin), III, 90.
Marès (Hugues del), III, 260.
— Marest, Marestz (Frère Jehan), religieux de Saint-Germain-des-Près, curé de Saint-Nicolas, 107. II, 174 376. III, 65.
— (Pierre) curé de Saint-Nicolas, III, 39 40.
Maresca (Mgr), vicaire-général (Napolitain II, 218.
Marescallus (Johannes), II, 313.
Maresquel (Canton de Campagne-lès-Hesdin), III, 175.
Mareuil, près Abbeville, II, 236.
Margate (Angleterre), III, 81.
MARGUET (PIERRE-JOSEPH), ingénieur des ponts et chaussées à Boulogne, 1811-1848, conseiller municipal, etc., II, 39 229 379 521. III, 119 322*-324 326 327 516.
— (Le pont), II, 520 521. V. Pont.
Maria (Beata), Boloniensis, II, 71 353.
— — , de Bello Loco, II, 354.
— (SANCTA), Boloniæ, II, 189. V. Notre-Dame.
— -Magdelena (Sancta), II, 313.
MARIE, femme de Bauduin IX, comte de Flandre, III, 466.
— , nom de la cloche de Bellebrune, 486.
— -Louise, impératrice, 445.
MARIETTE (AUGUSTE), égyptologue, 7. II, 296 374 375 435 449. III, 233 489.
— (Pierre), graveur-éditeur, 437. III, 29 196.
Marilley (Mgr), évêque de Fribourg, 188.
Marin (Eugène), chanoine, supérieur du Petit Séminaire, 521.
Marinelli (Mgr), évêque de Porphyre, II, 189.
Marini (Angèle-Josèphe), II, 204.
Markham (Marguerite ou Marguaritta) Bénédictine, II, 492 493.
Marle (Armes des de), 479.
— (Catherine de), 479.
Marles (Canton de Campagne ?), 479.
Marlet (Nicolas), 328.
Marlot (Dom Guillaume), auteur de l'*Hist. de la Ville, Cité et Université de Reims*, III, 350.
Marly (Seine-et-Oise), II, 528.
Marmin (Alexandre), auteur de notes sur le poëme du *Siège de Boulogne*, 277-279 294. II, 425 474 475. III, 198.
— (Antoine), entrepreneur, II, 74.
— -Pamart (Charles-Alexandre), secrétaire de l'administration du Musée, 529. II, 60 111*-113 128 261 296 339

Membourg *ou* Menubourg, mauvaises lectures pour Nieubourg, III, 369 516.

Mempiscus (Le), II, 27.

Ménage (Gilles), critique, 252.

Ménapie (La), Flandre, II, 449.

Ménapiens (Les), II, 457.

Menard, un des auteurs de *Fasta Benedictina*, II, 201.

Menche de Loisne (Charles-Louis-Constant), sous-préfet de Boulogne, puis gouverneur de la Martinique, 333 408. II, 379.

Mende (Durand de), auteur du *Rational des divins offices*, II, 101.

Menneville, Maneville, Manneville (Canton de Desvres), 3 7 19 132 167 340 403 440 466 472. II, 40 81 95 108 115 116 129 132 133 171 183 261 278 318 339 481 559. III, 36 49 58 136 196 273 274 508 516.

— -Baromesnil (Marie-Marthe de), femme de H. J. de Créquy, marquis d'Hesmon, III, 440.

—(Louis-Marie-François Pocholle de), maire de Boulogne, 228 426. III, 477.

Mentana (Italie), 227. III, 279 302.

Menu *ou* Les Menus (Boulogne-sur-Seine), 325. II, 468.

— (Henri), libraire, 348.

Méon (D. M.), éditeur du *Roman du Renart*, II, 507.

Méquin, pilote, II, 406.

Merati (Antonio-Maria), liturgiste italien, III, 297-299.

Mercier, maçon, 1775, 43.

Merck-Saint-Liévin ou Mercq (Canton de Fauquembergue), II, 133.

Mercklin *ou* Merklin (M.), fabricant d'orgues, II, 231 253 306.

Mercure (Le dieu), III, 390 424.

— — , bas-relief, II, 378 379.

Mercurelli (François), 232.

Merghelinck (A.), archiviste d'Ypres, 445.

Merian (Mathias), éditeur de *Topographia Galliæ*, II, 196 420 469. III, 307.

Méril (Edelestand du), II, 238 240.

Merlin (Adam), artilleur, III, 276.

— (François), administrateur du directoire, III, 312.

Merlin-Lafresnoy (Jacques), officier municipal, 1792, II, 320. III, 189.

— (Pierre-Nicolas), notaire, 439.

— -Dubrœuil (François-Nicolas), maire de Boulogne, 493. II, 520. III, 258.

Mérovingiens (Les), II, 3. III, 231.

Merridew (Melwill), libraire, III, 70.

Mesenguy *et non* Mézengui (Fr. Phil.), auteur de : *Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament*, 252. II, 392.

Mesgrin (Le), fief, 485.

Mesnil-Saint-Firmin (Le), Oise, II, 478.

Messager de la semaine (*Le*), II, 41.

Mesureur (Noé), fils, peintre-amateur, II, 541.

METZ, 123. II, 208 209 498.

— (*L'Annaliste de*), 451.

Metzmacher (Emile), peintre, II, 530.

Meunier (Mathieu), négociant, 294 430.

— (V.), peintre, III, 8.

Meure (Le markais), II, 164.

Meurin (Jean), chapelain de Saint-Adrien, clercq de Saint-Joseph, 127 509.

— (Robert), peintre, II, 473.

Meuse (La), 445. III, 395 409.

Mexique (Le), II, 63. III, 13.

Mézengui. V. Mesenguy.

Mezerai (François-Eudes de), auteur de l'*Histoire de France*, 357 358 361 364 365.

Mézières, II, 209.

Michel (Francisque), II, 64 65 501.

Michaud (Joseph), auteur de l'*Hist. des Croisades*, 535. III, 393* 399.

Michel (Le P.), s. j., III, 59.

Michel-Ange, II, 90.

Michelade (La), 386.

Middeburgensis (Middelbourg, Hollande), 295.

Midfort (M.), anglais, 1798, II, 38.

Midon (Le citoyen), II, 122.

Migne (Abbé J. P.), éditeur de la *Patrologie latine*, etc., 4 202 250 340 471 532 533. II, 70 101. III, 331 465.

Mikereke (Outreau), 319.

Milan (Dôme de), III, 455.

Milanta (Abbé), chanoine d'Arras, II, 332.

Milianah (Algérie), II, 208.

Millésimo (Italie), II, 97.

Millon (J.-B.), négociant, 439.

Millot (Le P.), supérieur des Minimes, 43 44. III, 173.

Milne-Edwards, III, 318. V. Edwards.

MILON, doyen de Boulogne, 1170, 503.

— I, évêque de Thérouanne, 1159, III, 334-338.

— II, évêque de Thérouanne, 476. III, 334 338-341.

Mills (M.), éditeur de *Boulogne Review*, II, 248.

Minet, bijoutier, II, 233.

MINEURS (LES F.F.), 296. V. Cordeliers.

MINIMES (Les P. P.), 38*-44. II, 182 364. III, 66 173 310.

— (Cave des), III, 226.

— (Couvent des), II, 223 353 363 510. III, 226. V. Saint-Joseph.

— (Rue des), 385 437. II, 365.

Minnesinger (Chant du), II, 104.

Mioland (Mgr Jean-Marie), évêque d'Amiens et archevêque de Toulouse, III, 59.

Miot (Claire), sœur de la Charité, III, 168.

Mirabeau (André-Boniface-Louis de Riquetti, vicomte de), député, 211.

MIRÆUS (AUBERTUS), auteur de : *Opera diplomatica; Fasta Belgica, etc.*, 364 488. II, 71 81 103 201 352 481. III, 466. V. Le Mire.

Mitidja (Algérie), II, 208.

Mochet de Vauzelle, III, 440 510. V. Vauzelle.

Modène (Italie), II, 130 131.

Mœsiaci, *et non* Mæsiaci, habitants du Mœsia, aujourd'hui Servie et Bulgarie, III, 361.

Moictié (Robert), médecin, 386.

Moïenneville (Le sr de), II, 273 274 278 279. V. Le Fèvre et Moyenneville.

Moïse (Statue de), III, 41.

Molan (Jehan), me chirurgien, 108.

Molanus (Joannes), auteur du *Martyrologe d'Usuard*, etc., II, 201. III, 393 397. V. Van der Meulen.

Moldo-Valaques (Les), 490.

Moléon (*Voyages liturgiques de France*, par J.-B. Le Brun des Marettes, sous le nom du sr de), II, 145, 159.

Moleux, marchand cloutier, 42.

Moleux-Devot, maire, Crémarest, 34.

MOLINET (JEHAN), 156. II, 321. III, 8 448 491.

— (*Poésies et Chroniques de J.*), manuscrit d'Astorga, III, 8.

Mollinet (Le), maison rue de l'Oratoire, II, 138. III, 486.

Mollino (Guill. de), II, 241. V. Moulin.

Molmie (Rault), échevin, Desvres, III, 182.

MONCHY (JA. ou GEORGES DE), sr d'Hocquincourt, gouverneur du Monthullin, II, 274.

— de Vismes (Mre HENRI DE), doyen du Chapitre de Boulogne, II, 245. III, 44. V. Senarpont.

MONCORNET (BALTAZAR), auteur d'un *Recueil de portraits*, et des *Tableaux historiques*, III, 29 243.

Monde (*Le*), journal, III, 302.

Mondovi (Italie), II, 97.

MONET (ANTOINE), sr du Pont-de-Briques et de Beaurepaire, mayeur, 121 231.

— (Charles), prêtre, chanoine, official de Boulogne, III, 288.

— (Gilbert), sr de Zunesticq, procureur du Roi, III, 187.

— (Les), 287.

Monmouth (Geoffroi de), 118. II, 452.

Monnekebure (Monnequebeure, St-Folquin), 395.

Monnier (Claude), vicaire-général de Mgr de Langle, 204 425. III, 45.

Monroy (Château de), III, 120.

Mons (Belgique), III, 465 466. V. Montibus.

— (Gilbert de), auteur de la *Chronique du Hainaut*, II, 500.

MONSIGNY (PIERRE), compositeur de musique, III, 491.

— (Rue), 294. II, 18* 19 244.

MONSTRELET (ENGUERRAN DE), chroniqueur, 23 124.

Monstruel (Pierres de), II, 165. V. Montreuil.

MONT (Henri du), *mieux* DUMONT, compositeur, auteur d'une messe, etc., 54.

— (Robert du), dans le Recueil de Dom Bouquet, II, 501. III, 338 340 351.

— GEORGES-LOUIS-MARIE DU), baron de Courset, capitaine à Bourgogne-Cavalerie, botaniste, 287.

Mont-à-Cardons (Place du), II, 343 506.
Mont-Carmel (Ordre du), 271.
Mont de Couple (St-Inglevert), III, 80.
— de Couppes (Portel), III, 214.
— -de-Piété, 104 105.
— de Violette, II, 456.
— d'Olivet (Le), à St-Martin, II, 259.
— du Gibet (Ostrohove), III, 301.
— -Lambert, 66 300 431-433. III, 81 134 257 285.
— Moria (Le), 133.
— -Obert (M. de), Colembert, 64. V. Le Roy.
— Rumont (*lire* : Jumont), III, 81.
— -Saint-Michel, III, 333. V. Monte.
Montagu (Henri de), II, 238, 239.
Montaigne (Michel de), II, 197.
Montaigu (Le), Hesdigneul, III, 448.
— (Gauthier de), abbé de St-Martin de Pontoise, II, 360.
Montaigû (Pierre-François, comte de), ambassadeur, II, 130 131.
Montalambert (Marc-René-Anne-Marie, comte de), pair de France, 321, II, 21.
Montataire (Usine de), à Outreau, 331. III, 228.
Montauban (Siège de), III, 243.
— (*Renaus de*), poème, II, 99.
Montbrun (Le), près Licques, 444bis *Tableau généalogique*.
— (M. de), 444. III, 78 303.
— (Le comte de), 304.
— (Le vicomte de), 304.
— (Rue de M. de), III. 78. V. Dixmude et *Tableau généal.*, I, 444.
Montcavrel, 432. II, 115 223. III, 441.
Montchaux (Chapelle de), Saint-Pol, III, 3.
Montclin (Guillaume de), II, 237 239.
Montcornet (Charles de), de Caumont, 26.
Montdidier, III, 425.
Monte-Libretti (Italie), III 280.
— -Pincio (Rome), II, 262.
— -Rotundo (Rome), III, 280.
Montereau (Bataille de), 228.
Montereul, II, 83. V. Montreuil.
Montesquiou-Fezenzac (François-Xavier-Marc-Antoine, abbé, duc de), III, 477.
Monteuuis (Gustave), prêtre, doyen de Guînes, auteur de *Poésies*, II, 314.
Montfaucon (D. Bernard de), auteur de l'*Antiquité expliquée*, 112. II, 379.
Montfort (Le P. Alphonse de), Capucin, auteur de l'*Histoire de l'ancienne Image de Notre-Dame de Boulongne*, 1634. II, 71 86. III, 435.
Montgazin (Jean-Baptiste-Olivier-Placide de Méric de), chanoine, archidiacre, grand-vicaire, 265. II, 333 337 364. III, 96 113 114 167* 169-172.
Montgolfier (Joseph-Michel), aéronaute, III, 423.
MONTHULIN, Monthullin (Le), à Desvres, 275 277 278 490 491. II, 271 274-276 427. III, 239 244.
— (Fort du), 275 277. II, 277. III, 440 510.
Montibus (Ebulo de), Mons, II, 313.
Montjoye (La), Ostrohove, 269.
Montluc (Blaise de), sr de Balagny, maréchal de France, auteur de *Commentaires*, 279.
Montmorin (Comte de), III, 186.
Montpellier, 481, II, 208 209.
— (Bibliothèque de), 533.
— (Université de), 27.
MONTREUIL-SUR-MER, Monstrœuil, Montrœuil, Montreuille, Monstruel, etc. 107 156 225 275 305 314 319 351 383 489 490. II, 19 20 28 54 57 116 134 135 193 195 246 264 265 296 314 456 471 500 561. III, 12 39 43 57 58 128 129 246 250 277 306 307* 310 313 314 324 385 410 463 493 507 510.
(Le Grand doyen de), 521. II, 92.
— (Vue de), 306. III, 461*.
— -Bellay (Le sr de), 484. V. Melun.
Montreuilloise (*La*), journal, II, 314.
Moormans (F.), peintre, II, 530.
Morand (Bertrand), de Doudeauville, 440.
Morand (Amé-François-Louis), archiviste, adjoint au maire, juge (V. sa notice biographique, p, 170, etc.), 5 21-25 72 123 124 170*-179 181 182 184-186 284 305 307 308 317 369 390 526*. II, 52 110 111 197 198 220 229 285 289 296 303 324 336 348 363 452 464-466 475. III, 16* 25 34

48 50 55 153 154 160 367 488* 489 506 515.
MORAND (Bibliothèque de M.), III, 484 485.
Moravie (Autriche), 474.
Morbihan (Le), 321. II, 454.
Moreau (Jacob-Nicolas) ; fonds à la Bibliothèque Nationale, III, 156.
Morel (Jacques), chanoine, 246.
— (Jacques-Antoine ?), chanoine, 63. III, 220.
— (Me Jacques), avocat du Roi, 272.
— (Nicolas-Charles), vicaire d'Outreau, III, 106.
Morin (Ad.), peintre, II, 532.
MORIN (ANTOINE *ou* Aléaume), prêtre, auteur de la *Chronique en brief du siège de Boulogne*, 183. III, 157 158.
— (*Le Bréviaire*), 244 248. V. Morinense.
— (Le port), port-Itius, III, 143.
— (Le pays), 243. III, 498.
Morinense Breviarium, 244. II, 120. III, 356.
Morinensis diocesis, II, 354.
— Ecclesia, 237 244.
Morini (Les Morins), 242 252. II, 72. III, 500.
MORINIE (La), 239 242 246-248 262 504. II, 94 213 416 421 426 431 440 455 457. III, 6 232 345 346 349 350 352 355 356 358 362 410 416 507.
— (*Antiphonaire de la*), 242 243.
— (ANTIQUAIRES DE LA), 2 19 132 133 138 181 252 372 530. II, 6 7 195 196 436 462. III, 53 142-145 167 260 261 264 335 394 396 506 508.
— (*Epigraphie de la*), par V. J. Vaillant, II, 257 312.
— (Evêque de la), 239 423.
— (*Légendaire de la*), 357 358 377 449 450. II, 92 295-297. III, 488.
— (Ports de la), III, 144.
Morinienne (Eglise), 244.
MORINS (Les), 242 273 378-382. II, 27 72 267 268 285. III, 161 498.
— (L'évêque des), 295.
— (Messieurs les), III, 144 162.
— (Port des), Itius *ou* Gesoriacum, II, 418 419 426 434 453 456 457. III, 143 231 235.
— (Promontoire des), II, 449.
Morinum civitas, III, 333.
MORLET (Mathias), chanoine, pénitencier, 63 166 246. III, 138.
Mormons (Les), III, 13 14.
Morning-Post, journal, III, 80 456 457.
— -*Star*, journal, III, 452 453 457-459.
Morris (Mgr), évêque *in partibus* de Troyes, II, 252.
Mortagne (Trappe de), Orne, II, 134.
Mortain (Manche), 268.
MORVILLIERS (Louis de Lannoy, sr de), gouverneur de Boulogne, II, 67. III, 301.
Motte (La), Bellebrune, 483.
— du bourg (Wissant), 375. III, 145.
— du Châtelet (La), *et non* Chatèles, 375. III, 145.
— du vent (La), 375. III, 145.
Mouchy (M. de), capitaine des gardes de Monseigneur le duc d'Elbœuf, 122.
Moucque *ou* Mouque (Jehan), doyen du chapitre, 200 246. II, 493. III, 65.
Moulin à cresché (Le), 115.
— à l'avoine (Le), 115.
— à l'huile (Fort du), 84.
— à vapeur (Rue du), III, 52.
— brullé (Le), Bellebrune, 483.
— Wibert (Le), 115.
— (Guillaume du), de Bouloigne, II, 241.
Moulins (Allier), II, 191.
Moulle (Canton de Saint-Omer), 91. III, 109.
Moute, au pays de Thérouanne, II, 27.
MOUTON (Guillaume), maïeur de Boulogne, III, 182.
Moux, Mouy ? (M. de), capitaine d'une compagnie au Régiment d'Espagny, 39-41.
Mouzaïa (Algérie), II, 208.
Mouzon (Ardennes), III, 245.
Mowat (Robert), directeur du *Bulletin épigraphique*, 449. II, 312 329.
Moyenneville (M. de), trésorier général de France en Picardie, II, 278. V. Le fèvre et Moïenneville.
Muhlberque (Adolphe), propriétaire de l'Hôtel du Nord, II, 13 225.
Munich (Bavière), 188.
Munster (Haut-Rhin), II, 554.

Murchison, auteur de : *Paléontologie de la Russie*, etc., III, 318.
Murgalet (Le païen), II, 99.
Murphy (Dr), 66.
MURS (HENRI DES), évêque de Thérouanne, III, 367.
Muselet (M.), cultivateur au Montaigu, Hesdigneul, III, 448.
MUTINOT (ACHILLE), maïeur de Boulogne, 106 292. II, 222 309. III, 16 48 173 188 200 310 311 419 462.
— de la Carnoye, III, 486.
— d'Hostove, 225.
— (Rue), 102.
Myre, en Lycie, II, 75 76.

Nabringhen (Desvres), 41.
Nadal, abbé de Doudeauville, II, 133.
Nador (Algérie), II, 208.
Naffré (Marc-Antoine), prêtre, professeur de théologie, puis directeur chez Mgr Haffreingue, mort en 1837, II, 345. III, 113.
Naiet (Guillaume), *dit* Blanc pain, portier du château, III, 276.
Naisil (Dant Bernard de), II, 238 239.
Namur (Belgique), 289. II, 104. III, 66.
Nancy, 277. II, 184.
— (Bataille de), 277.
— (Evêque de), 321.
Nantes, 462. II, 184.
NANTEUIL (CÉLESTIN), peintre-graveur, III, 29.
Nantone (Arrondissement d'Auxerre), 84.
Naples, II, 87, 218 378 543. III, 396.
NAPOLÉON Ier, 85 228 469. II, 2 3 423 424 444-446 555. III, 10 303.
Napoléon II, 474.
— (Louis), président de la république, 74. II, 184.
— III (Louis), empereur, auteur des *Campagnes de César*, 7 85 127 235. II, 29 31 32 413 422 460 469. III, 10.
— (Pont), II, 520. V. Pont.
— (Rue), *ou* de l'Ecu, 318. II, 50 323 381.
National boulonnais (*Le*), journal, 217 358. II, 296. III, 148.
Nationale (Rue), II, 420.
Nauvoo (Amérique), III, 13.
Navarin (Place), II, 467.
Navarre (La), II, 407.
— (Armes de France et de), II, 226.
— (*Manuscrit de*), II, 238.
— (Roi de), III, 190.
Nazareth (Dames religieuses de), II, 397.
— (Quartier de), II, 397.
Nazart (Frère Ernoul), de l'abbaye de Saint-Josse, II, 282.
Nemetacum, Nemetocenna (Arras), II, 458.
Nempont-Saint-Martin, 305.
Néron, empereur romain, 164 165 433. III, 332.
Nervicanus tractus, III, 358.
Nervici littoris tractus, III, 357.
Nervien (Le littoral), III, 357.
Nervinde, Neer-Winden, Liège (Bataille de), 285.
Nesles-les-Verlincthun, II, 162 163.
Neubridge (Guillaume de), auteur de *De rebus anglicis*, apud Bouquet, II, 501.
Neufchâtel, 231 391. II, 441 456 501 504. III, 284.
— en-Bray, II, 500.
Neuf-soutrain (Garenne du), à Châtillon, 230. V. Nœuf...
Neufve-Cauchie (Rue), II, 175. V. Neuve chaussée.
Neufville (Claude), régent du collège et curé d'Outreau, II, 376.
— (M. de), notaire, 1619, III, 287.
— (M. de), secrétaire du roi Henri IV, 281 287.
Neuve-chaussée (Rue), 300 385 421 437 535. II, 19 51 62 185 222 223 323. III, 214. V. Neufve et Nœufve-Cauchie.
Neuve des Moulins (Rue), ou de la Tour d'Ordre, 112.
Neuville-Bourjonval (Arrondissement d'Arras), III, 263.
— sous-Montreuil, 220-222. II, 134 135. III, 128.
— (Mme veuve), négociante, 439.
— (Abbé de), curé de Ste Aldegonde, Saint-Omer, 478.
Nevele (Belgique), 277.

Nevers, 337. II, 252.
— (Comte de), III, 190.
— (Evêque de), II, 191 192 252.
Nevill (*Testa de*), livre terrier de l'Echiquier anglais, III, 174.
Newhaven (Ambleteuse), 230.
Nice, 190.
Nicéphore (Calliste), auteur grec de l'*Histoire ecclésiastique*, II, 161.
Nicolaï (Le marquis), II, 283.
NICOLAS Ier, pape, II, 158.
— V, pape, 296.
— (Place), 101. V. Place.
Nicolay (Le président), de la Chambre des Comptes, III, 301.
Nicolle, peintre, II, 479.
Nicopolis (Bataille de) ou Emmaüs, Judée, III, 396.
Nieder-Bronn (Bas-Rhin), 474.
Niedermeyer (Louis), compositeur, 56.
Nieuport, près Bruges (Belgique), II, 358.
Niez (Jacques), pilote, maître de bélandre, 256.
Niles (Domaine de), près Bléquin ?, III, 260.
Nimègue (Hollande), II, 286
Ninive (Assyrie), II, 77.
Ninove (Abbaye de), Belgique, III, 465.
Niort, II, 208.
Nisée (Nisæa, port de Mégara, Grèce), II, 457.
Nivelles (Belgique), 531. III, 434 436.
Nivernois (Le duc de), III, 485.
— (Le régiment de), III, 306.
NODIER (CHARLES), II, 252.
Noël (Antoine, *alias* Jean-Baptiste), curé doyen de Desvres, II, 117 396.
— (Françoise), de Bournonville, III, 106.
— (Jules), peintre, II, 524.
— (Léon), auteur, juge de paix, 174. II, 57. III, 443 448 449.
— (M.), officier municipal, 1792, II, 320.
— (Mikiel), III, 475.
— (P.), peintre, II, 536.
— -Botte (J.), négociant, 439.
— -Morand. V. Léon Noël.
Nœuf-Soutrain (Garenne du), 491 492.
Nœufve-Cauchie (Rue), 289 385. V. Neuve chaussée.
Nœufville (Moulin de), à Saint-Léonard, II, 96.
NŒUFVILLE-BRUGNOBOIS, (Le chevalier de), capitaine d'Invalides, auteur d'une *Lettre en vers à Mme la Maréchale de Lowendal*, 181. III, 480*.
NOGARET (Hélène de), sœur du duc d'Espernon, 282.
— (Jean de), sr de la Valette, 282.
— (Jean-Louis de), duc d'Espernon, gouverneur de Boulogne, 282.
Nogent (Guibert de), II, 69.
Noircarme (Le sieur), commandant le château de Desvres, II, 275 277 278.
Nole (L'évêque de), Italie, III, 357-359. V. Saint-Paulin.
Nom de Jésus (Chapelle du), à Notre-Dame, 64.
Nord (Commission historique du département du), II, 26.
— (*Revue du*). V. Revue.
Nordausque (Ardres), II, 53.
Norfolk, II, 313. III, 174.
— (Duc de), III, 191 192.
— (Vicomte de), III, 175.
NORMANDIE, 255 431. II, 11 486 487 500. III, 173.
— (Guillaume de), III, 238. V. Guillaume.
— (*Description de la Haute-*), II, 201.
— (Historiens de), II, 118.
Normands (Les), Normanni, 367 368. II, 201. III, 238 294 341 344 358.
Norrent-Fontes (P.-de-C.), 110 520. II, 315.
Northampton (Le comte de), Angleterre, II, 283.
Nort-Kelmes (Noircarmes), II, 167. V. Sainte-Aldegonde.
Nostre-Dame (Le Baille), petite porte sur le chemin de Boulogne à Brèquerecque, II, 372.
— (Maison *dite*), place Godefroi-de-Bouillon, 470.
— (Rempart), III, 158.
NOTRE-DAME d'Ardres, III, 167.
— d'Avioth (Meuse), III, 409.
— de Beaulieu (Abbaye de), II, 349-353.
— de Bon-Port (Etaples), II, 195.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER, 73 121 122 204 224 408 409 410 488. II, 381 469-471. III, 71 72.
— — en Chine, II, 370 371. V. Sonolan.
— — (Abbaye de), 99 243 296 458 486 487 506. III, 78 190* 369 467.
— — (Abbé de), 414 502 504.
— — (Archidiacre de), 507. III, 516.
— — (Autel de), III, 82* 269 270. V. Torlonia.
— — (— de Saint-Augustin à), supprimé en 1667, 510.
— — (Basilique de), II, 394 398.
— — (*Cartulaire de*), 260 261 288 393 412 536. II, 40 380 381 490 491. III, 27 133 222 339 369.
— — (CATHÉDRALE DE), II, 16 18 42 43 49 52 59 60 71 95 102* 134 136 170 172 189 210 218 219 255 262 269 307 308 315-318 321 368 369 382 396 397 400 402 469 477 496 497 511. III, 4* 5 7 18 38 40 140 168 192 341 368-370 372 375 452 496 505 509. V. Eglise de.
— — (Chapelle de), 177 224 508 518 525. II, 172 205 264 317 371 475 477* 478. III, 7 23 47 65 66 193.
— — (Chapelle de) à St-Nicolas, II, 175.
— — (Chapelle de la Blanche-Mère-Dieu, à), 511 512. II, 109.
— — (Chapelle de l'hôpital de Thérouanne à), III, 193.
— — (Chapelle du Petit Crucifix à), III 219.
— — (Cantuaire de St-Adrien à), 127 509. III, 193.
— — (Chapelle de St-André à), III, 193.
— — (Chapelle vicariale du chœur : St-Anthoine, autrement dit St-Nicolas, à), 64 511 513.
— — (Statue de St-Christophe à), 510.
— — (Chapelle de St-Eloi à), 384.
— — (St-Esprit, *dite* du clocher à), 515 517. III, 63.
— — (St-Etienne à), 270. II, 214.
— — (St-Jean à), III, 471.
— — (Chapelle ou autel de St-Joseph à), sur un des piliers du chœur, côté gauche, 384 507 510. III, 373.
— — (St-Louis à), 204. III, 18.
NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER, (Autel et chapelle de St-Maxime à), dans le transept nord, faisant pendant à l'autel de St-Joseph, 61 234 510.
— — (Autel de St-Michel à), contre les gros piliers de la nef ? 384 508.
— — (Chapelle de St-Théodore à), II, 332.
— — (Chapelle de la Trinité à), III, 219.
— — (Chapelle du Nom de Jésus à), 64.
— (Chapitre de), II, 376. V. Boulogne-Chapitre.
— (Cloches de), II, 59 369 386 467 495 498 515. III, 271.
— — (*Cœuilloir de*), 479.
— — (*Comptes de*), 477.
— — (Couronne, Couronnement de), II, 73 94. III, 436.
— — (Crypte de), 4 62 338. III, 227.
— — (Culte de), 508.
— — (Dôme de), 172* 262* 456. III, 270.
— — (Doyenné de), 92 98 99.
— — (Ecole libre de), II, 308.
— — (EGLISE DE), 63 98 113 126 175 189 223 235 244 254 264 289 325-327 334 338 386 446 447 460 461 488 500 522 523. V. Cathédrale de... et paroisse de...
— — (Fouilles à), 57*.
— — (Gravures de), II, 85-91. V. la table des planches.
— — (*Histoire de*), 6 12 63 238 263 278 338 414. II, 41 42 71 85 86 94 134 286 508* 510. III, 22* 48 85 88 93 413 491.
— — (Hymne de), 457.
— — (Image de), 121 122 126 200 260 289 416 478 508. II, 353 371 478. III, 138 235 240 453 459. (V. Statue de).
— — (*Lay de*), II, 44*-49. III, 511.
— — (*Légende de*), II, 94. III, 413 414*.
— — (Maitrise de), II, 403.
— — (Médaille de), II, 227 228 371.
— — (Œuvre de), 189, etc.
— — (Orgues de), II, 253 306.
— — (Paroisse de), 384 500*-508 520 547 548. III, 71 368 456 457 511.
— — et St-Joseph (Paroisse de), II, 59 192.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER (Parvis), 234.
— (Plomb de), 141 260 393, etc. V. Forgeais.
— — (Portail de), 458. III, 304.
— — (Presbytère de), 217. II, 266 295 402 410.
— — (Religieux de), 502.
— — (Sacristie de), II, 295.
— — (Sceau de), 141 260 261. II, 1*. III, 240.
— — (Statue de), 10 15 263 266 322 323 324 333 405 406 546. III, 37 82 414* 415 497 (Vierge noire), 506.
— — (Tableau de), à Naples, II, 87.
— — (Trésor de), 166. III, 65.
— — (Verrière à), III, 471.
— — (Vitrail de), 478. III, 414*.
— de Boulogne-sur-Seine, 11. II, 87 88 468* 469 548-550.
— de Calais, II, 115.
— de Champagne (Abbaye de), III, 263.
— de Grâce, à Crémarest, 10-12 14.
— de Lens, 488.
— de Licques (Abbaye de), III, 76.
— de Paris, II, 145 160 382 384. III, 139 460.
— de Pipemont (Chapelle de), à Febvin, doyenné de Bomy, 511 512.
— de Saint-Omer, 78. II, 170 183. V. Notre-Dame des Miracles.
— de Saint-Sang, 262 263 265 266 473. II, 103. V. Saint-Sang.
— — (*Histoire de*), par l'abbé D. Haigneré, 266 473. III, 387.
— de Sainte Espérance, confrérie à Saint-Séverin de Paris, 323-326. II, 548 551.
— de Soissons, 362. III, 41.
— des Ardents (Arras), II, 192.
— des Blancs Manteaux, II, 553.
— des Dunes (Dunkerque), 106.
— des Miracles (Saint-Omer), 521. III, 140 286. V. Notre-Dame de Saint-Omer.
— des Monts (Rome), II, 136, V. Notre-Dame du Mont.
— des prés (Chartreuse de), 219 222 223. II, 135.
Notre-Dame des Victoires, 326.
— d'Herly, chapellenie à Bléquin, III, 262 263.
— du Bon Secours (Dieppe), 106.
— du Mont (Rome), 232. II, 228. V. Notre-Dame des Monts.
Nottingham (Angleterre), II, 145.
Noulard, tailleur d'habits, 42.
Nouviller (M. de), commandant du Monthulin, II, 275.
Noyon (Oise), III, 20 337 338 345 346 364.
— (Evêque de), III, 310.
— sur-Andelle (Eure ?), II, 200.
Nuncq, près Frévent, III, 516.
Nuremberg (Bavière), II, 147.

Obert (Antoine), pâtissier-poète-journaliste, 385 437 438.
— (M.), organiste de Notre-Dame, III, 193.
Obilliet (Philippe), boulanger, III, 467.
Obin (Pierre), curé d'Embry, II, 132.
Observateur (*L'*), journal, III, 463 464.
Occident (Eglise d'), 264.
Occis (César-Alexandre), grand-doyen de Montreuil, III, 57.
Octave Auguste, empereur romain, II, 416.
Ode. V. Odre et Ordre.
Odent (Jean), peintre, 197. II, 473.
— (Louis-Marie), notaire, 384. II, 563.
— (Toussaint), négociant, 439.
Odera, Odere. V. Odre.
Oderselle, Odreselle, 113. V. Audresselles.
Odrans farus, 113. V. Tour d'Ordre.
ODRE, Ode, Odra, Odera, Odere, 186. II, 3 238. V. Ordre.
— (Baronnie d'), 113.
— (Eaux d'), III, 214.
— (Falaises d'), II, 425. III, 322.
— (Ferme d'), II, 10 113 263 426.
— (Les gens d'), II, 8-10.
— (Gotcelin *ou* Gozelin d'), 113.
— (Hemfrid *ou* Hemfroi, Humfroy d'), 113. II, 8.
— (Robert d'), 113.
— (Tour d'), II, 417 426. V. Tour d'ordre.

Odrenses, Les gens d'Odre, 113.
Œuf-en-Ternois, II, 135.
Offaigne (Jean d'), curé d'Isbergue, auteur du *Bref narré de Madame Sainte Isbergue*, 1629, 450 451. II, 93. V. Auffaigne et le suivant.
Offanius, II, 93.
Offrethun (Marquise), 10 114 213 215.
Ogygès, premier roi de Thèbes, III, 291.
Ohio (Etats-Unis), II, 204 205 360.
Oiani, les habitants d'Oye, II, 8.
Oie. V. Oye.
Oise (L'), 491. II, 542. III, 20 21 417.
Oisy-le-Verger (P.-de-C.), 477.
Olce (Antoine d'), frère de l'évêque, marié à Aymée d'Armendaritz, II, 407. *Nom Francisé*. V. Olço.
— (Gustave d'), II, 407. 410. V. La Lande.
— (Jean d'), évêque de Boulogne, puis de Bayonne, 37 38. II, 406*-410. V. Olço.
— (Jean d'), prêtre, curé de Saint-Julien d'Ossés, vicaire-général de Bayonne, II, 407.
— (Pierre d'), II, 407.
Olço (Juan de), II, 407.
— (Pedro, senor del palacio de), II, 407.
— (Les seigneurs de), II, 407.
Old man (The), 229 230 390. V. Tour d'Ordre.
Olier (M. l'abbé J.-J.), fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice, 1608-1656, p. 326.
Olincthun (Wimille), II, 325 515-517. III, 423.
— (Erreur pour : Alincthun), 278.
Olivier (*Chanson de Roland*), II, 98.
Olmutz (Moravie, Autriche), 533. II, 204.
— (L'évêque d'), 533.
Olomacensium antistes, 533.
Olympiodore, auteur grec, III, 360.
Only Son, navire, 36.
Oppel (Le Docteur), de Stuttgart, III, 318.
Orange (L'évêque d'), Vaucluse. II, 553.
— (Université d'), 27.
ORATOIRE (Archives de l'), 509.
— (Rue de l'), 479. II, 138 507*. III, 77 486.
ORATOIRE (Les prêtres *ou* les Pères de l'), 169* 170 182 509. III, 66. V. Oratoriens.
— (Chapelle ou Eglise des PP. de l'), II, 465. III, 486.
— (Collège des PP. de l'), 142 509. II, 19 20 365 510. III, 24 310 311 484 485.
— (Rue des PP. de l'), II, 138 507. III. 77 377.
Oratoriens (Les), 215. II, 362 376. III, 146.
Orcades (Les îles), Mer du Nord, 390.
Ordre (Marie-Toussaint du Wicquet, baron d'), mort en novembre 1841, auteur d'un *Poème sur le siège de Boulogne*, 277 294. II, 474*.
— (Le Vicomte d'), II, 270 272.
— (LA TOUR D'), 112*-119 229 231 263 388* 390. II, 207 237 238 417 418 451 452 514. III, 158 161 322.
— (Rue de la Tour d'), 112. V. Tour d'Ordre et Odre.
Orfordness (Cap d'), Angleterre, II, 445.
Orient (Eglise d'), 263 264.
ORLÉANS, 276 320 321 341. III, 299.
— (L'Evêque d'), 320 387.
— (Gaston J.-B. de France, duc d'), III, 29.
— (Philippe Egalité, duc d'), III, 183 186 187.
— (Les ducs d'), II, 553. III, 190.
Oromansaci, Oromansaques, peuple indéterminé, vers Etaples, II, 457.
Ortigue (M. d'), 56.
Osismiens (Le pays des), Brest, II, 418.
Ostellerie (L'), 318. V. Madeleine et Boulogne : hôtellerie.
Ostende (Belgique), II, 437. III, 130.
Ostervald (J.-F.), éditeur des *Ports et Côtes de France, de Dunkerque au Havre*, 1833. II, 252.
Ostie (près Rome), III, 362.
Ostove (Eustache d'), archidiacre de Flandre à Thérouanne, 423 424.
Ostrohove, 262. III, 134 214 257 301.
Otacilla, *mieux* Otacilia (Severa Marcia), impératrice romaine, femme de Julius Philippus, III, 389.
Ouden Man (Den), 390. V. Old Man.

Ouessant, II, 454.
Ouest (Provinces de l'), II, 253.
OULTREMEPUIS (Blanche d'), femme de Jean de Levrien, III, 224.
— (JEAN D'), III, 2.
Oupehen, Houpevent (Ambleteuse), III, 186.
Ourscamp (Abbaye d'), Oise, III, 41.
OUTREAU, Outreaue, Outreaywe, etc., 114 193 196 199 200 319 391 479. II, 96 117 138 376 405 417 420 456 498 505. III, 71 96 106 110 127 128 129 132 322 370 469 500*.
— (Le fort d'), ou de Montplaisir, 229.
Ouvrié (Justin), peintre, II, 524 542.
Overbeck (Frédéric), artiste religieux allemand, 452. II, 88 90. III, 456.
Owen (R.), auteur de : *Odontography* et de plusieurs brochures sur les fossiles, III, 318.
Oxford (Le Comte d'), III, 191 472.
Oxfordien, terrain, III, 318.
Oxonium (Oxford), II, 438. III, 514.
Oye, Oïe (près Audruick), II, 8. Voir Oïe.
Pacque (Jehan), III, 40.
Pacquesolles (Hôtel), III, 377.
Paddlesworth (Angleterre), III, 81.
Pagart d'Hermansart (François - Joseph), président, lieutenant général en la Sénéchaussée, III, 226.
Pagi (Ant.), auteur de *Critica Baronii*, ou *Critique des Annales de Baronius*, II, 119.
Paillard (Alphonse), préfet, II, 301.
Paillart (C.), imprimeur, Abbeville, II, 469.
Paillet, administrateur de l'hospice, II, 125.
— négociant, II, 368 546.
Païs-Bas (Les), II, 275.
— -Reconquis (Le), II, 273 274 278 279. V. Pays.
Pajot, Capucin défroqué, marié, III, 98 99.
Palais de Justice, II, 252. III, 121. V. Place.
Palais Impérial (Le), 469.
Palcheux (Le seigneur de), 287. V. Rocquigny.
Palestine (La), 263 487 488.
PALESTRINA (Giovanni Pierluigi, *dit* DA), compositeur, 459.
Pampelune (Espagne), II, 407.
Panckoucke (Vases grecs de M.), II, 128.
— (Charles - Louis - Fleury), éditeur, II, 449.
Panting (John), novice s. j., II, 362.
— (Mary Jenkins, veuve), II, 362 363.
Papebrok, Papebroch (Daniel), s. j., liturgiste belge, II, 392.
Papillon (Claude), sculpteur, 39 40.
Pappin du Fresnel (Charles), chanoine de Beauvais et de Boulogne, III, 3.
Paques *et non* Pacques (François), vicaire de Saint-Nicolas, curé de Fiennes et curé-doyen d'Ardres, III, 119.
Paradis (Le fort de), Young-man, 229.
— (Le petit), 231.
Parc (Rue du), Capécure, III, 52.
PARENT (Jean - François - Louis - Bernard), aumônier des Ursulines, curé de Saint-Joseph, 493 518. II, 220 317.
— -Réal (Nicolas-Joseph-Marie), avocat, député aux Cinq-Cents, administrateur du Pas-de-Calais, III, 189.
Parenty, 215 445. II, 132 163 165. III, 128 217 476.
PARENTY (François - Joseph), 1799 - 1875, prêtre, chanoine, vicaire - général, auteur de l'*Histoire de Sainte Angèle*, etc., 20 68 304. II, 205 295-297 300 345. III, 55 378.
— (Jehanne de), femme de Pierre Hibon, II, 175.
— (Sire ROBERT DE), maïeur, 121 272.
PARIS (Ville de), *passim*.
— (Hôtel-de-ville de), III, 41.
— (Notre-Dame de). V. Notre-Dame.
— (Parlement de), 218 504.
— (Porte de), à Boulogne, 68. V. Porte.
— (Route de), à Boulogne, 488. II, 13.
Paris-Times (Le), III, 45.
Paris (A.-J.), avocat, auteur de l'*Histoire de J. Lebon*, III, 132.
PARIS (PAULIN), II, 237 238. III, 201.
PARISIS (M. l'abbé), 320.
— (PIERRE - LOUIS - SABLIER), évêque de Langres, puis d'Arras, 5 35 56 68*-74 76 78 91 172 189 266 304* 305 320*-323 326 336 337 405 406 411 430 473 488. II, 53 186 190-192 217 252 297 298 307 315 316 396 397

495. III, 54 76 86 235 279 308 315 351 378 379 387 442 469 470.

Parkins (Lucia, Lucie), Bénédictine anglaise, II, 492 493.

Parmentier, me d'école, III, 67.

Parque (Jacques), notaire (Paris), II, 407.

Parthes (Les), 393.

Partz (M. le marquis de), 426.

Partz de Pressy (Mgr de). V. Pressy.

Pas-en-Artois, III, 468.

PAS-DE-CALAIS (Le), 115 127 205 489. II, 39 81 82 268 400 436 444 459. III, 55 80 87 130 132 150 156 189 286 431 433.

— (Archives du), 293 316 317.

— Commission des antiquités départementales du), 181 312. II, 162 195 261 328 504.

— (Commission départementale des monuments historiques du), 129 131. II, 300 301. III, 55*.

— (Commission des monuments historiques du), 132 165 448. II, 292 301. III, 425 506.

— (Conseil général du), 179 317, etc.

— (Evêque du), 516.

— (Isthme du), III, 318.

— (*Revue du*). V. Revue.

Pascal (M. l'abbé), auteur de *L'origine et raison de la liturgie catholique* (Migne) et du *Rational Liturgique*. II, 100 140 145 146 153 158 159. III, 297.

Pascal Ier, pape, II, 158.

— II, pape, III, 337.

Pasquier, curé de Doudeauville, II, 132.

Passy (Hippolyte), ministre des finances, 1849, p. 49.

Paste (Jacques de), écuyer, sr de la Grange en Normandie, époux de Marie d'Isque, II, 352.

Pastoret (Le comte A. de), conseiller d'Etat, III, 199.

Patare, en Lycie, II, 75.

Patenaille (Claude), originaire de Vesoul, ex-gardien des Cordeliers, curé intrus de Wimille, puis de Desvres; enfin commis du greffe de Desvres; mort en 1806, 100 292. II, 116 180. III, 57 103.

Paternelle (J. François), curé de Saint-Martin-Cavron, missionnaire, puis curé d'Amettes, III, 108 112.

Patras (Antoine de), sénéchal, 283 285.

— de Campaigno (Bertrand), frère aîné de Michel, capitaine au Régiment des Gardes françoises, gouverneur de Bourg-en-Bresse, puis sénéchal de Boulogne et lieutenant du gouverneur, 283-285*. III, 426.

— — (Emanuel de), capitaine au Régiment de Picardie, sénéchal, 286.

— — (François Ier de). capitaine au Régiment de Picardie, sénéchal, 284-286.

— — (François II, de), lieutenant au Régiment de Roquespine, sénéchal, 286.

— — (Louis-Marie de), sénéchal, 286. III, 310.

— — (Marie-Omer de), sénéchal 1775, II, 74.

— — (Michel de), commandant à Boulogne, tué au pont de Cuverville, 282 283.

Patrice de Saint-Joseph (Frère), Cordelier, vicaire, 299.

Patrizi (Constantin), évêque d'Albano, cardinal, 110 232. II, 203 204.

PAU (Basses-Pyrénées), III, 436.

Paul Ier, pape, 358-361 369. V. Saint-Paul.

— II, pape, 296.

— V, pape, II, 512.

Paulin, évêque de Tyr, II, 160.

Pavillon impérial (Hôtel du), II, 251.

Pays reconquis (Le), 264 316. III, 108. V. Païs.

Pecquencourt (Nord), II, 130.

Pecquet, boulanger, III, 467.

Peeters (Johan), *et non* Job Pecters, graveur, II, 196 469. III, 307.

Peetersberg, près Aire ?, 369.

Peigné-Delacourt (M.), II, 432.

Peincedé (Claude), notaire, 439.

Peintelle (Le nommé), violoniste, II, 193.

Pélage, hérésiarque écossais, III, 362.

Pélican (Le), aviso à vapeur, III, 427.

Pellé (Jehanne), femme de Pierre Dupuis, me maçon, II, 372.

Pellereau, organiste, II, 306.
Péloponnèse (Le), Morée, Grèce, II, 456.
Pennier (Pierre), curé de Saint-Joseph, 506.
Penthièvre (Le duc de), amiral de France, III, 245 246.
PÉPIN LE BREF, roi de France, 237 357-361 363-371 II, 93 237 239. III, 231 236 237.
Percy (Mary), Bénédictine anglaise, II, 358.
— (Thomas), comte de Northumberland, II, 358.
Perdaillan (Le sire de), probablement Geoffroy Daulède DE PARDAILLAN, capitaine de cinquante hommes d'armes, 279.
Perdriscaux (Pierre), curé d'Outreau, chapelain de Saint-Denis à la cathédrale, directeur des Annonciades et chapelain de Saint-Jacques de Bédouatre, III, 147.
Périgord (Le), 226. III, 280.
— (Le régiment de), III, 306.
Perin, musicien, 1800, III, 258.
Pernes-en-Artois, III, 462.
— en-Boulonnais, 498, 514. III, 109.
Pernet (Le sieur), prêteur, 104.
Péronne, III, 417 465.
Perou (Pierre), peintre, II, 474.
Perpignan, II, 208.
Perrault, 1713, peintre, II, 283.
Perrier (Le capitaine), III, 81.
PERROCHEL *et non* Pérochel (François de), évêque de Boulogne, 95 153 246-248 338* 414 415 511. II, 49 113 134 214 358 359 492. III, 3 511.
— (Rue de), II, 244.
PERRONEAU (Jean-Baptiste), peintre, III, 374.
Pertz (J.-H.), éditeur des *Monumenta Germaniæ historica*, 183. III, 402.
Pétau (Alexandre), auteur des *Annales Pétaviennes*, 359 451.
Péterborough (Benoit de), auteur de *l'Histoire de Henri II d'Angleterre*, II, 501.
Petit, graveur (vers 1760), II, 166.
— (Jean), libraire, 1507, 238.
Petit-Camp (Le), sous la porte des degrès, II, 310.
Petit-Crucifix (Chapelle du), à Notre-Dame, III, 219. V. Notre-Dame.
Petit-môle (Le), 229 230.
Petit-Séminaire (Le), 338 498.
— — (Le nouveau), II, 307 308. V. Boulogne : séminaire.
Petites-boucheries (Cour des), II, 508.
PETITES SŒURS DES PAUVRES (Les), 28 35 45*-49 159. II, 173. III, 459.
— (Chapelle des), II, 173.
Petits-arbres (Les), II, 257 323.
Pétresse, Saint-Pierre-lès-Calais, II, 440. III, 500.
Peuplingues, III, 45.
Peutinger (Conrad) ; *Peutingeriana tabula itineraria quæ in Augusta bibliotheca Vindobonensis* (Vienne) *nunc servatur*, II, 449 459. III, 360.
Pevrellus (Willelmus), II, 313.
PFAFF *et non* Phaffe (Simon-Georges-Joseph, baron), de la famille des barons de Pfaffenhoffen, sculpteur, marié à Victorine Hourdel, III, 41* 42.
Phelippeaux, Phelypeaux, secrétaire du Roi, II, 385 465.
Phéniciens (Les), II, 429.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, II, 26. III, 175.
PHILIPPE-AUGUSTE roi de France, 117 332. II, 3 4 481. III, 144 173 175 335 384.
PHILIPPE HUREPEL, fils naturel du précédent, comte de Boulogne, II, 440. III, 384 467.
PHILIPPE IV, LE BEL, roi de France, III, 453.
PHILIPPE V, LE LONG, roi de France, II, 469.
PHILIPPE VI, DE VALOIS, roi de France, II, 82 83.
PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, II, 41 43.
Philippes (F. Antoine), supérieur des P.P. Minimes, 40 41.
Phrynichus, poète tragique, athénien, II, 455.
Pic-de-la-Mirandole (*Joannis Francisci Pici liber de imaginatione*), II, 294.
PICARDIE (La), 218 222 254 255 269 279 287 326 462 475 522. II, 74 196 271 - 274 278 531. III, 158 231 417.
— (Antiquaires de la). V. Société.
— (*Coutumier de*), III, 401.
— (*Grand nobiliaire de*), 288.

PICARDIE (Histoire de), II, 502.
— (Intendant de), II, 364.
— (Vente du *Collège héraldique ;* partie de), III, 276.
Picardie (*La*), revue, II, 43.
Pichon (Le citoyen), professeur d'histoire à l'école centrale, III, 189.
— (Baron Jérôme), 273.
Pickering (Agnès), Bénédictine anglaise, II, 492 493.
— , libraire à Londres, II, 64.
Picpus (Eglise de), Paris, III, 19.
Picquendaire (Pierre), boucher, 120. V. Piquendaire.
Picquigny, Pecquigny (Somme), 287.
Pictes (Les), habitants du N. de la Bretagne, III, 361.
Pidou (Le), II, 423.
— (Jetée du), 112.
— (Quai du), II, 264.
Pie II, pape, 297.
— IV, pape, 407.
— V, pape, 243. III, 300. V. Saint Pie.
— VI, pape, II, 176 333 557.
— — (*Actes de*), II, 557.
— VII, pape, II, 555. III, 113 118.
— IX (Jean-Marie-Mastaï-Ferretti), pape, 69 76 235 236 323 407 409 410 523. II, 169 176 191 203 255. III, 76 303 454.
Piel (M. l'abbé), curé de Mesnil-Mauger (Calvados), II, 266.
Piémontais (Les), III, 280.
Piennes (M. de), lieutenant-général au gouvernement de Picardie, 269 279. V. Halluin.
Pier (The), 230. V. Dunette.
Pierre (Victor), II, 553.
Pierre (Abbé), *dit* d'Ambleteuse, 501. III, 354. V. Sanctus Petrus.
— Doyen de Boulogne, 1207, p. 503.
— -l'Ermite, II, 95.
Pierrefitte (Seine), 42.
Pierrefonds (Château de), II, 479.
Piette (Antoine-Joseph), m° sculpteur, de Saint-Omer, II, 3.
Pieucquet (Charles), échevin, 386.
Pigault de Beaupré, ingénieur, III, 410.
Pilatre (François), *dit* de Rozier, aéronaute, 183.
Pillot (Sire Anthoine), prêtre, chapelain de la Madeleine, 270.
Pinart *et non* Pinard (Alfred), maître de forges, député, 168. II, 33 34 62-64 78.
Pincthun, Pinquetun, 66 432 434. II, 212 223 224. III, 277 507.
Pine (La veuve), sage-femme, III, 79.
Pingeot (Antoine-Joseph-Fidel-Armand), agent municipal de Guiscard, III, 20.
Pingré de Guignemicourt (M.), colonel de mobilisés, 520.
Pipemont (Chapelle de), à Febvin, 511 512. V. Notre-Dame de Pipemont.
Pipot (Le), III, 501.
— (Rue du), II, 372 564.
Pipots (Rue des), 318 502. II, 244 309 361 363 372 564. III, 11 12 386.
Piquendaire, notable, 1795, II, 368.
— (Claude), boucher, III, 429.
— -Baret, marchand, II, 547.
Pire (A. G. du), baron d'Hinge, grand bailli de Béthune, III, 218.
— (Thérèse J. du) d'Hinge, épouse de M. de Dixmude de Hame, III, 218.
Pirée (Le), Piræus, port d'Athènes, II, 449 457.
Pisan (Christine de), III, 489.
Pitendal (Ferme de), à Neufchâtel, 231.
Pitendalle (Cense de), 270. V. Pont Pitendal.
Pitra (Dom J.-B.), évêque de Porto, cardinal, 5 470*-473.
Pitt (William), III, 166.
Pittefaux, 319 498. III, 109.
Place-au-blé, 521.
— d'Alton, II, 39 506 508. V. Dalton.
— d'Armes, 69. II, 252.
— de la Fédération, 535. II, 368. V. Esplanade.
— des Victoires, II, 498. III, 197.
— du Palais de Justice, II, 252. III, 121.
— -Frédéric Sauvage, II, 249.
— Godefroi-de-Bouillon, 521.

Planque (Désiré-Honoré), vicaire, grand-chantre de la cathédrale d'Arras, directeur de la maîtrise du Séminaire, 337. II, 495.

Planques (Canton de Fruges), III, 142.

Planude, auteur grec de *Anthologia epigrammatum græcarum*, traducteur des *Commentaires de César*, etc., II, 453.

Platemontagne (N. de), peintre, III, 29.

Platrier (Richard), professeur de philosophie et principal du Collège, II, 56.

Plessis-Praslin (Régiment de), 483.

Plichon (M.), maire d'Arras, 337.

Pline, Plinius primus, auteur de: *De preclare gestis Romanorum*, 388. II, 419 426 428 438 456-458. III, 360.

Plique (L'abbé), auteur d'*Allouagne et son pèlerinage*, II, 71.

Plowden (R. P. Percy), s. j., II, 562.

Plumtone (Nicolaus de), archidiaconus de Norfolk, II, 313.

Plymouth (Cathédrale de), III, 279.

Pochet (Jacques), curé d'Enquin, 516.

Pocholle (Marie), élève sage-femme, 440.

— de Menneville (Louis-Marie-François), maire, 228. V. Menneville.

Pocque, V. Poucques.

Podevin (Gilles), négociant, 439.

— (J. P.), négociant, 439.

— jeune, 404.

Pœrtz (G. H.), 183. V. Pertz.

Poignant (Terrain de M.), 389.

Poignerele (Marque), III, 475.

Poilly (N. J.-B. de), graveur d'Abbeville, III, 482.

Poitevin, notaire, Desvres, III, 182.

— curé de Bléquin, III, 261.

— (Jehan), à Saint-Josse, II, 282.

Poitiers, 266, II, 209.

Poitiers (Guillaume de), archevêque de Lisieux, II, 451 452.

Poliaco (Johannes de), 297. V. Pouilly.

Polidoro (R. P.), s. j., 423.

Pollet (J.-J.), capitaine de port en retraite, administrateur du Muséum, mort le 15 janvier 1866, 178. II, 339.

Pommeraye (D. Fr.), auteur de l'*Histoire des archevêques de Rouen*, II, 200.

Poncet (J.-B.), peintre, II, 526.

Ponchard (Eugène), poète, 443.

Ponche (R. P.), s. j., III, 59.

Ponches (Terre de), Somme ? 279.

Pont (Marcq du), II, 222.

Pont-au-Change (Le), Paris, 141 260 288 412. II, 380 381. III, 133.

— de barrage, II, 521. III, 427.

— de Briques, 159 267 331. II, 420 424 438 519.

— — (Château du), II, 560.

— de la Liane, II, 520.

— de l'Ecluse, II, 520.

— de Service, *dit* pont du diable, II, 520 521.

— — (Rue du), II, 166 520.

— — (Vue du), II, 520.

— -Feuillet (Le), anciennemeut Waincthun (Saint-Léonard), II, 13 224. III, 507.

— -le-Bourg (Arthur de), sr de Biache, mari de Jeanne de Manneville, III, 510.

— -Napoléon, 498. II, 249 323. V. Pont de la Liane.

— -Neuf (Le), Paris, 385.

— -Notre-Dame (Paris), 393. III, 27 222.

— Pitendal, 331. II, 420 421 519. III, 134.

PONTHIEU (Le), Pontieu, etc., 264 316 479. II, 240. III, 182 235.

Pontoise, Ponthoise, II, 359 360 563.

Poperinghe (Belgique), 395 398 403. III, 129 130.

Popincourt (Paris), III, 494.

Poquet (M. l'abbé), chanoine de Soissons, II, 230.

Porion (Pierre-Joseph), curé de St-Nicolas des Fossés à Arras, évêque intrus du Pas-de-Calais, marié à une irlandaise en 1793, avocat à Paris, mort en 1830. 103 205 292 428 516. II, 2 116. III, 89 99 111 117 286.

Porphyre (L'évêque de), II, 189. V. Marinelli.

Porquet (Charles), libraire, III, 511 513.

— (Jacqueline), femme de Marc Gressier, II, 373.

— (Laurens), II, 373.

Port-Royal (Abbaye de), Seine, II, 392 393.
Porta Rodiani (Le Cardinal de la), III, 7.
Portail (M.), président à mortier, III, 483.
Porte de Calais (à Boulogne), 331, II, 326. III, 419. V. Porte-Neuve.
— de la Poterne, II, 372.
— des Degrés, 477. II, 310 373 561*. III, 383*.
— — — (*Notice sur la*), II, 561.
— — — (Rieu de la), II, 371.
— — — (Rue de la), III, 78.
— des Dusnes, Dunes, 69 535. II, 3 263 308 323 326 544. III, 24 51* 56 118 281 377 407 419 502.
— du Cimetière (ancienne cathédrale), 338.
— du Port, 318 (V. Escanolle).
— -Gayole, Gaïole, Gaïolle, Galliole, Galliotte, 317-319 493. II, 28 256 257 308 309 515 561. III, 233 418* 419.
— — (Promenade de la), *dite* CAROLINE, II, 308 309.
— -Grand-Michel, 225 303.
— -Mars (à Reims), 477.
— -Napoléon, projet, II, 2 3.
— -Neuve, ou de Calais, 458 498 499. II, 308 323. III, 56 419 437.
— -Royale, II, 15 372 373 420. III, 11 12 437.
— -Wallotte, II, 420.
PORTEL (Le), 36 114 200 520. II, 53 101 321 498 527. III, 272 273 321 458.
Portes (Christophe des), peintre, II, 283.
Portielge, peintre hollandais, II, 185.
Porto (Cathédrale de), Italie, 472.
— (Evêché de), 471 472. III, 362.
Portsmouth (Angleterre), II, 430.
Portugal (Le), 364 369.
— (ALPHONSE, roi de), III, 384. V. Mathilde.
Portus Æpatiacus, III, 358. V. la *Notice* de l'abbé Haigneré dans le *Bulletin des Antiq. de la Morinie*, 1880, p. 451-459.
PORTUS ITIUS, Icius, Iccius, etc., 7 96 97 118 127-129 328 375*-377 379 382 388 389. II, 127 128 374 375 412*-415 417 425-427 431 432 436-438 440-443 447-449 451-453 455 458 459 461. III, 142-146 162 232 275 360 378 398 410 431.
Portus Naustathmus (Sicile), II, 456.
— Superior, 380.
— Ulterior, 378-380. II, 441.
Postel (Godefroi), archidiacre de Thérouanne, 402.
— (Jacques), 121 272.
— (M.), éditeur de musique, II, 512.
Postume, Posthumius (M. Cassius Latienus), gaulois, empereur, restaurateur des Gaules, II, 450.
Poterie (Madame), à Bazinghen, III, 448.
Poterne (Ruelle de la), II, 372. V. Porte.
Potier, secrétaire d'Henri IV, 281.
Potiers (Rue des), 39 385. III, 65. V. Tirewit et Vieillards.
Potin (Le nommé), vicaire intrus, Saint-Nicolas, III, 98.
Poucques (Canton de Nevele, Belgique), 277.
— quartier de Bruges, 277.
POUCQUES (Amédée de), d'Herbinghen, conseiller à la Cour d'Amiens, 530. III, 394.
— COLART OU EULARD DE), *dit* de Houplines, 276 277.
— (Jean de), l'aîné, capitaine de Desvres, 276 277.
— (Jean de), le jeune, 276 278.
— (Jean de), fils de Robert, 277.
— (Jean de), sr de la Lancherie, 277.
— (JEHAN DE), sr d'Alincthun, capitaine du Monthulin, 274*-278.
— (Rue Jehan de), II, 411.
— (Marie de), demoiselle de La Cour, 278.
— (Maximilien de), écuyer, 287.
— (RAOUL DE), sr d'Alincthun, capitaine, 274* 276 278-280 283 284 286 287.
— (Robert de), 277.
— (TABLEAU GÉNÉALOGIQUE de la famille de), 288 *bis*.
Pouilly (M.), conseiller municipal, II, 229.
— (Jean de), Joannes de Poliaco, 297.
Poulain, ministre protestant, III, 15 42 264 265.
Poultier (François-Maximilien-André), chanoine de Boulogne, II, 346. III, 40.

Poultier (Hilaire), à Saint-Josse, II, 499.
— (Les demoiselles), rue des Basses-Chambres, II, 346.
Poussielgue-Rusand, marchand orfèvre, II, 551.
Prado (Le), salle de danse et première église de Capécure, 93. III, 469 470.
Pratt (Parley), mormon, III, 13.
Praxède, sœur (?) de Godefroi de Bouillon, III, 403. V. Adélaïde.
Préaux (Calvados), II, 451.
Prédefin (Adam de), clerc, 398.
Prémontré (Ordre de), 295.
Prémord (L'abbé), chanoine de Saint-Honoré, éditeur des *Œuvres choisies de Mgr Asseline*, III, 45.
Prenel, serrurier, administrateur de l'hospice en 1793, II, 125 547.
Près (Nicolas des), Nicolaus de Pratis, imprimeur, 238.
— (Chartreuse de Notre-Dame des), 219*. V. Notre-Dame.
Presse (*La*), journal, II, 30.
Pressy (F.-J.-G. de Partz de), évêque de Boulogne, 5 44 110 204 212 250 252 264 265 415 425 427 428 455 494 516-518 524. II, 19 135 138 205 263 333 338 339 362 364 498. III, 6 7 62 90 115 128. III, 147* 149 167 168 506. V. Partz.
— (*Œuvres complètes de Mgr de*) dans Migne, 250.
— (Rue de), II, 346.
— (*Etude sur la vie et les ouvrages de Mgr de Partz de*), par l'abbé D. Haigneré, 5. III, 147.
Preurelles (Beussent), 287.
Preures (Le curé de), III, 129.
Préville (Mlle Lucie de), II, 516.
— (Mlle Nymphe de), II, 551. V. Roussel.
Prevost (Augustin), doyen de Bléquin et de Fauquembergues, III, 516.
— (Charles), prêtre, 231.
— (Constant), géologue, III, 318 319.
— (François), 107.
— (Jacques), chapelain, II, 452.
— (Jenne), 383.
— (Louis-Jean-Baptiste), vicaire de Saint-Deneux, vicaire intrus de Saint-Nicolas, marié en 1793, III, 98 99.
Prevost (Marc-Antoine), curé de Desvres, doyen d'Alette, II, 116.
— (Marie), 383.
— (Nicolas), doyen de Bléquin, III, 516.
— (Philémon-Joseph), doyen de Bléquin, III, 516.
— capitaine de gendarmerie, 490. V. Pruvost.
Prévoyante (La), Société des eaux, 119.
Priam (La ville de), II, 126. V. Ilios, Troie.
Prie (Louise de), femme de Philippe de la Motthe-Houdancourt, 436.
Prignet (A.), imprimeur, Valenciennes, 182.
Prince-Albert (Rue du), 101 498.
Privas (Siège de), 481.
Promenade Caroline, II, 310. V. Porte-Gayole.
Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais (*Le*), journal, 338.
Protecteur (Le Lord), 230 231. V. Somerset.
Protère (M. de), peintre, II, 535.
Provence (La), III, 331.
— (Le comte de), 1755, III, 375.
Providence (La), école libre, Amiens, 422 423.
— (Rue de la), Boulogne, 355.
Proyart (Joseph), secrétaire-général de l'évêché d'Arras, 411 530.
Prud'homme (M.), de Ferques, III, 228.
— (Pierre-Charles), ex-vicaire de Saint-Joseph, III, 99.
Pruille, fief, 483. V. Carmier.
Prusse (La), II, 125. III, 21 179 256.
— (Le roi de), II, 265.
Prussiens (Les), III, 43 256 493.
Pruvost (Jacques), prêtre, II, 493.
— (Mélanie), épouse de M. L. Delahodde, 84.
Ptolémée (Claudii Ptolemœi *de Geographia libri octo, græce vel latine reddita*, etc.), 388. II, 418 419 426 449 453 456 457. III, 143 360.
— (Les), rois d'Egypte, II, 416.
Puch d'amour (Le). V. Puits.
Puech (Sire Nicolle du), curé d'Isque, III, 218 287*.
Pugeis (Imbertus de), II, 313.

Pugin (W.), architecte anglais, 4 339. II, 141 143-145 147-150 157 160 293 294.
Puits d'amour (Rue du), 470. II, 507. III, 78.
Purcell (Mgr J.-B.), évêque de Cincinnati, II, 205 310 311. III, 57.
Puseytes (Les), protestants de la secte de M. Pusey, chef des Ritualistes, II, 294.
Pyrénées (Les), 480. II, 543.

Quai de l'arrière-garde, 312.
Quai (Rue du), 318.
— -Ouest (Le), II, 246 248-250.
Quais (Les), II, 166.
— de l'Est, II, 249-251.
Quandalle (Honoré-Théodore), aumônier de la prison et du Collège communal, 468. II, 54*-58.
— (Avenue), III, 419.
— -Cary (M.), 187.
Quantovicus, II, 196. V. Quentovic.
Quarré (N.-C.), imprimeur-éditeur à Lille, II, 26.
Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais, par D. Haigneré, 473.
Quatrefages (M. de), III, 319.
Quatre fils Aimond (Maison des), III, 486.
Quatre-Moulins (Les), 498.
Quéhen (Chapelle de), III, 193* 194.
— (Hameau de), Isque, III, 194.
— (Seigneurie de), III, 218.
Quéhen (Florentin), curé de Bainghen, de Camiers, de Parenty, de Menneville et de Caffiers, 167 168.
— (Le sieur), II, 18.
Quélen (Hyacinthe-Louis, comte de), archevêque de Paris, 321.
— (Urbain de), zouave pontifical, III, 280.
Quelmes, Kelmes (Canton de Lumbres), III, 262.
Quelque, à Réty, III, 262. V. Guelque.
Quenedey, graveur au physionotrace. III, 148.
Quenet, couvreur, 43.
Queneuille (Antoine), III, 384.
Quenocs (Rochers *dits* les), II, 434.
Quenoulles (Wilque de), châtelain du château, III, 276.
Quenson (Louis), président du tribunal de Saint-Omer, III, 55.
Quentovic (Etaples), II, 196. III, 55 238.
Quèques. V. Quesques.
Quérard (J.-M.), auteur des *Supercheries littéraires dévoilées*, 177.
Quercy (Le), III, 440.
— (Régiment de), III, 306.
Quernes (Canton de Norrent-Fontes), II, 116.
Quesne (Anthoine du), échevin d'Etaples, III, 182.
— (François du), sr de Clocheville, II, 361.
— (Marie-Louise-Barbe du), femme de P.-B. de Willecot, sr de Beaucorroy, II, 361.
— (P. du), marguillier de Saint-Nicolas, II, 222.
Quesnoy (Le), Nord, III, 465.
— (Marguerite du), femme de Jean de Poucques, sr d'Alincthun, 277 278.
— (Sophie du) d'Escœuilles, femme de M. le baron du Blaisel, 335.
Quesques, Quesque, Quèques (Canton de Desvres), 278 280 286 287. II, 77-79 115. III, 274.
— (Le fort de), 280 286.
Questebronne, Questebrune (Réty), 474.
Questinghen (Baincthun), 146 196.
Questrecques, Questrèques, 213 319 474. II, 327. III, 99.
Queustu (Adrien), 318.
Queux de Saint-Hilaire (Le marquis de), III, 395 407.
Queval (J.), curé de Rinxent, II, 215.
Quevalles (L'hostel des), II, 561.
Quevallet (Jehan), II, 372.
Quicherat (Jules), II, 413 414.
Quiéret (Jehannot), III, 475 476.
Quiescamp (Quercamp? canton de Lumbres), III, 260.
Quiestède, près Aire, III, 516.
Quilen (Canton d'Hucqueliers), II, 65 314*.
Quimper, 321.
Quinette (Louis), négociant, III, 16.
Quintus-Pedius, III, 162 233.
Quirites (Académie romaine des), III, 53.

Rabagas, pièce de Victorien Sardou, II, 110.
Rache (Nicolas de), imprimeur, Lille, II, 70.
Radepont (Eure), III, 173.
Radinghem (Canton de Fruges), III, 516.
Ragnacaire, évêque d'Augst et de Bâle, III, 348.
Raie (Rue de la), aboutissant à la rue Guyale, 502.
Raillard (M. l'abbé), compositeur, II, 512.
Raimbaut (Pierre), chirurgien, 42.
Rainvis (Marguerite), femme de Jean de Sainte-Aldegonde, 398.
Ram (Mgr P.-F.-X. de), recteur de l'Université de Louvain, 530 531 534. III, 394-406 431-434.
Rambures (Charles de), chevalier, 279.
Rambuteau (M. Lombart de Buffières, comte de), préfet du Pas-de-Calais, 7. III, 60.
Ramée (Daniel), auteur du *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, II, 157.
Ramesdate, Ramendal, anciennement Ramesdale, près Seninghen, III, 260.
Ramillies (Nord), III, 20.
Ramsay. V. Romsay.
Randon, cabaretier, Saint-Martin, II, 193.
Raoul (Jehan), III, 277. V. Raul.
Raoult. V. Maintenay, Raul, Rudeval.
Raphael Sanzio, d'Urbin, peintre, 487. II, 90.
Rappe (Amédée), aumônier des Ursulines, missionnaire, évêque de Cleveland (Ohio), II, 204 205 311.
— (Michel-Joseph), curé-doyen de Saint-Nicolas, III, 89 90 96 97 110.
Rateau-Lanjuinais, député, 1848, 321.
Ratisbonne (L'abbé Th.), prédicateur, II, 369.
Rattier (Germain), chanoine de Boulogne, archidiacre, vicaire-général, émigré, mort en 1830. III, 112.
Raucoux (Combat de), Raucourt, près Avesnes, III, 481.
Raul, Raoul, Raoult (Jean), II, 214.
— (Robert), curé de Rinxent, II, 213 214.
Raulet, canonnier, tué au siège de Boulogne, III, 159.
Raullers (Rollet, à Hubersent), II, 164.
Raullers (Willame de), lieutenant du bailly de Capprenes, III, 475.
Rault (François), boucher, III, 429.
Ray (A. de), chanoine de Boulogne, 246.
Raymond, comte de Toulouse (R. comiti Toletano — *lire* Rodric de Tolède), 532. V. Rodric.
Raynold, archevêque de Reims, III, 334-336.
Ré (Ile de), 462. V. Rhé.
Rebecq (Rebecque, canton d'Aire), III, 515.
Rebinghes (Jehan de), abbé de Notre-Dame, III, 372.
Reboulleau (Max), peintre, II, 530.
Rebreuve (Pas-de-Calais), II, 133.
Recesvinthus, roi Goth, 315.
Reck. V. Recques.
Reclinghem (Canton de Fauquembergues), III, 515.
Reclinghen (Crémarest), 14. II, 276. V. Herquelinguehen.
Récollets (Les PP.), 298.
Recques, près Ardres, 319.
— près Hellefaut, 319.
— près Montreuil, 225 226 319. II, 264. III, 277.
Recquesault, Resquesault, 319.
Rédemptoristes (Les PP.), de la Congrégation du très Saint-Rédempteur, 74 75 82 189 464. II, 377 378*. III, 59.
— (Chapelle des), II, 377 378.
— (Maison des), II, 403.
Regemar, Regemarus, II, 10. V. Regnier.
Regnard, *lire* : Regnart (Charles), avocat, auteur de : *Mémoire historique touchant la ville de Boulogne et le païs et comté de Boullenois*, mss. de 1658, 114 116 118 156. III, 448.
Regnault (Charles), chanoine, théologal, vicaire-général, trésorier du chapitre, 106. V. Renault.
— (Estienne), trésorier des guerres, 282.
— (Françoys), imprimeur, II, 41.
— (Marc-Antoine), II, 233 334.
Regnel (Claude), échevin, 121 386.
Regnier (Bertin), cuvelier, III, 275.
Regnier (Regemarus), comte de Boulogne, II, 7-10.
Régnier (François-Edouard), archevêque de Cambrai, 322 337, II, 192 402,

Reiffenberg (Frédéric - Auguste - François, baron de), conservateur de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, II, 104. III, 201.

REIMS (Ville ou province de), 51 477 531. II, 230 253 254 358 512 554. III, 332-338 340 341 344-346 350 362-366 371 373 384 400.

— (Archevêque de), II, 554. III, 338 342.

— (Collège de), II, 357.

— (Concile de), III, 278 242. V. Remi, Remensis, Rheims.

Relanius, potier, 388 390.

Religieuses-Anglaises (Rue des), II, 358. V. Bénédictines.

Remensis provincia, 531. III, 332-340 363 400. V. Reims.

Remi (La cité des), II, 453. V. Reims.

Remilly-Wirquin (Pas-de-Calais), III, 109.

Rémont (Jean-Baptiste), 1811-1875, curé de Capécure, chanoine, grand doyen de Boulogne, 93 94 520. II, 52 332 398. III, 39 387 468*-471.

Renard (Marie - Anne - Joseph), femme de Charles-Antoine Dauphin d'Halinghen, II, 466. III, 486.

Renaud (Le docteur), III, 259.

Renault, *mieux* Regnault (Charles), chanoine, théologal, vicaire-général, trésorier, II, 245. III, 310. V. Regnault.

— (Victor), peintre, II, 529.

Renaut (Henri-François-Joseph), curé de Menneville, II, 183.

Reninguessent, II, 213. V. Rinxent.

Rennes, 51.

Rentière (Les), 287.

Renty (Canton de Fauquembergues), III, 516.

Repos (M.), de Malines, 51.

Restaut, avocat, 1755. III, 484.

Retart de Tréval (Charles), curé de Saint-Joseph, prédicateur, 511 512. II, 109*.

Retheca, 319. V. Réty.

Rethel (Ardennes), III, 245.

Retraite chrétienne (Institut de la), à Aix, II, 234 235.

— — (Sœurs de la), dites Sœurs Grises, II, 234 235.

Réty, 319 474. II, 213 380. III, 46 47 319.

Retz (Le Cardinal de), II, 113.

Réveil (*Le*), journal, 452.

Revue archéologique, 96 112 118 375 378 448. II, 413.

— *de l'Art Chrétien*, II, 301.

— *de la révolution*, II, 553.

— *des publications Epigraphiques*, 449.

— *des Sociétés Savantes*, 183 184 527.

— *du Monde Catholique*, 346. III, 295.

— *du Nord de la France*, 7.

— *du Pas-de-Calais*, 236. II, 204. III, 139 142.

— *Littéraire de Boulogne*, 183. II, 241. III, 146 276.

Rhé (Isle de), III, 243. V. Ré.

Rheims, 243 244. V. Reims.

Rhin (Le), 475. II, 253 412 418 449. III, 396.

Ribadeneyra (P. Pedro), s. j., auteur de *Flos sanctorum*, II, 75.

Ribemont (Rippemont, Bléquin), III, 260.

Ribollet, commissaire du comité de salut public à Douay, III, 419.

Ricard (Jacques), négociant, 439.

Ricart (Jacques), curé de Rinxent, II, 215.

— (Demoiselles), II, 18.

Ricault (Claude-François de), 208.

— (Famille de), 214 482. V. Déricaut, Héricault.

— (Marie-Anne de), d'Héricourt, épouse de M. Chatigny de la Luzellerie, 483.

Ricci (Le chanoine), archiviste de Sainte-Marie Majeure, II, 512.

Rich (Antony *ou* Anthony), auteur du *Dictionnaire des antiquités romaines*, II, 258.

Richard (Abbé), rédacteur du *Propre de Beauvais*, II, 200 201.

— personnage dans *Renaus de Montauban*, II, 99.

— (Jules-Marie), ancien archiviste du Pas-de-Calais, II, 82. III, 260.

— (Louis-Auguste), juge au tribunal révolutionnaire, III, 131.

Richardson, imprimeur à Derby, II, 87.

Richborough (Angleterre), II, 429. V. Rutupiæ.

Richelieu (Le cardinal de), 255.

Richeri sartum (Sacriquier), II, 81.

Ricois (François-Edme), peintre, II, 542.

Ricouart (Hiérosme), chapelain de la Madelaine, 271.

— (Marc), vicaire, grand chapelain du chœur, Saint-Joseph, 127 509.

— (M.), II, 222 356. III, 247 289.

Rieder (J.-M.), journaliste, 358.

Rieu (Le), Hesdin-l'Abbé, 387. II, 561.

— de Sombres (Wissant), 96.

— du Chat (Portel), 36.

— (Jehan du), vice-gérant de la cure de Notre-Dame, 1510, III, 511.

— (Josse du), mari de Jacqueline Féramus, II, 372.

Rieux (Mlle du), II, 561. V. Cavero.

Riez (Basses-Alpes), 239.

Rigaud (Eudes), archevêque de Rouen, 192. II, 148.

Rigault (Elisabeth), Sœur de charité, III, 168.

Rigaux (Antoine-Marie), botaniste, administrateur du Musée, mort en 1879, II, 296.

— (Edmond), géologue, II, 327.

Rigny-le-Ferron (Aube), II, 86. III, 414* 416.

Rigolet (Honoré), vicaire de Notre-Dame, curé d'Hesdin - l'Abbé, d'Oye, et d'Hesdin, III, 62.

Rimboval (Arrondissement de Montreuil), 414. II, 116. III, 106.

Rinaldi (Constantin), mosaïciste à Rome, II, 262. III, 84 457.

Rincquesen, Rinquesen, Rinquessen, Rinxent, 482. II, 213-216 378-380 505*. III, 43 44 308 389* 390 423 424.

— (Château de), 436.

— (M. de), 178. V. Willecot.

— (La douairière de), III, 25. V. Willecot.

Ringsaux, 319. V. Recquesaux.

Ripalda (Le comte de), de l'Académie d'archéologie de Madrid, III, 395.

Ris (Oscar), peintre, II, 533.

Risban ou Risbanc (Le fort), à Calais, II, 208. III, 262.

Rivage (Le), II, 519. V. Gresve.

Rivet (Louis-Marie), de Wimille, sacristain de Notre-Dame 1768, curé de Bléquin, III, 262.

Rivière (Charles-Antoine-Adrien, duc de), mort le 22 janvier 1870, 333. II, 175. III, 428.

— (Louise-Marie-Aldegonde de), épouse du comte Louis de Luppé, morte dans l'incendie du bazar de la Charité, II, 125.

— (Stéphanie-Joséphine-Marie-Gabrielle de Cossé Brissac, duchesse de), morte le 21 mars 1872, II, 125 126. V. Cossé Brissac.

Roach Smith (Ch), auteur de *Retrospections social and archeological*, II, 450.

Robert (Auguste), curé d'Audrehen, II, 53.

— (Charles - Aimable), curé de Nordausque, II, 53.

— Le Moine, II, 70 (*Patrologie de Migne*).

Roberval (M.), secrétaire de la Société d'Agriculture, III, 449.

Robespierre (Maximilien), II, 21 38 177 367 368. III, 166.

Robinson (M.), capitaine de la barge de la Reine d'Angleterre, II, 283.

Robitaille (François-Joseph), doyen du chapitre d'Arras, *dit* l'évêque de Saint-Pol, auteur de l'*Annuaire du diocèse*, mort en 1886, II, 190 213 297 432 446. III, 62 329-333 364 378* 379.

— (Jean-François-Joseph), religieux de l'abbaye de Blangy ou Auchy-lès-Moines, vicaire de Desvres, curé d'Halinghen et d'Alincthun, mort en 1824, 466.

Roche, Roce (Jean-Jacques-François), *dit* de la Rocherie, vicaire d'Alquines, curé constitutionnel de Saint - Nicolas, garde-magasin pendant la terreur, curé de Saint-Nicolas, 1803-1828, doyen, chanoine, mort le 2 juin 1828, 81 99 100 335. II, 178 327. III, 90 96 98 99 101 102-104 108 111 112 115-120. V. Sa notice biographique, *Almanach* 1861, p. 65.

Rochefort, le pamphlétaire, II, 177.

— (Le seigneur de), 282. V. Rouillac.

Roches (Bois des), à Réty, III, 319.

Rochester (L'évêque de), Angleterre, 268.

Rocquigny (Antoine-François-Hubert-Gabriel de), sr de Pelcheux, III, 486.

Rocquigny (Elisabeth de), femme de Ch.-M. Dauphin d'Halinghen, III, 486.
— (Robert, comte de), II, 282.
— (Roger de), II, 197.
Rodelinghem (Canton d'Ardres), 402 514.
— (M. du Wicquet de), II, 74.
Rodière (Roger), III, 486.
Rodric (Rodricus), comte de Tolède (comes Toletanus), 532 533. V. Raymond.
Rœk (Le docteur), auteur de *Hierurgia*, III, 300.
Rogeau (Gabriel), chanoine, doyen du chapitre, mort le 20 novembre 1678, 246. III, 138.
Rogerus, cancellarius, II, 313.
Rohais (Baudoin de), II, 483.
— (Bauduins de), ou d'Edesse, II, 482. V. Edesse et Baudouin.
Rohault (Charles), III, 65.
Rohaut (M.), supérieur de Saint-Stanislas d'Abbeville, 522.
Roland (Le preux), ou Rollant, II, 93 99.
— (*Chanson de*), II, 99.
— (Madame), II, 528.
Rollin, marchand expert, II, 128.
Romain (Pierre-Ange), aéronaute, III, 421 422.
Romains (Les), 360 378. II, 265 267 268 412 428 429 431 433 435 438 450 457. III, 144 154 161 162 165 290 361 499 500.
— (Le chemin des), à Wissant, III, 186.
Romans (Seigneurie de), 218. V. Dormy.
ROME : *passim*.
— (Expédition de), 321.
— (Roi de), II, 137.
Romney Marsh (Angleterre), II, 415.
Romsay, *et non* Ramsay (Abbaye de), Angleterre, II, 500.
Rondelet (Antonin), auteur des *Mémoires d'Antoine*, 30 32.
Roquespine (Régiment de), cavalerie, 286.
Roquefort (J.-B.-B.), auteur du *Glossaire de la langue romane*, II, 507. III, 66.
Roquetoire (Canton d'Aire), 80. III, 515 516.
Rosamel (Claude-Louis-Marie du Camp de), colonel, maréchal de camp, III, 295.
Rosamel (Louis-Claude du Camp de), ou de Tardinghen, prêtre, chapelain de la Madeleine de Frencq, chantre, chanoine, mort en 1773. III, 310.
— (Louis-Charles-Marie du Campe de), contre-amiral (1805-1873), II, 36 37 211 224 225.
— (Régiment de), III, 295.
Rosel (M. du), 1744. II, 309. V. Rozel.
Rosier (François Pilatre de), aéronaute, 1754-1785 (fils de Mathurin Pilatre *dit* du Rosier, aubergiste, et de Madeleine Wilmard), III, 421* 22.
Rosny (Arthur de le gorgue de), ou initiales : A. R., A. de R., etc., auteur de l'*Album historique du Boulonnais*, 2 41 62 64 122 231 273 282 285 319 437 455. II, 51 67 166 175 197 206 227 236 252 257 309 318 373 384 411 469 507 515 521 561 564. III, 2 8 12 17 26 29 42 46 48 66 78 98 149 167 168 197 220 225 240 242 249 277 289 306 307 368 374 383 384 416 461 472 486 491 501 516, etc.
Rosny (Eugène de La Gorgue de), auteur des *Recherches Généalogiques sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guînes*, 276-278 288. II, 561. III, 2 22 57 295.
— (Bibliothèque E. de), III, 22.
— (Famille de Le Gorgue de), 481.
— (Hector de La Gorgue de), président du conseil de fabrique de Notre-Dame, de la Société d'Agriculture, de la Société des Amis des Arts, etc., auteur de l'*Histoire du Boulonnais*, 283 286 520 530. II, 137 334 403. III, 16 230*-235 237 238 240.
— (Jean-Baptiste-Joseph de Le Gorgue de), maire de Boulogne, député, II, 166 234 265 304 305.
Rosquebrune (Sainte-Gertrude, près Desvres), 474.
Rossi (M. de), archéologue romain, 135.
Rothaïs, fille de Pépin le Bref, 364.
Rothomagum, II, 313. V. Rouen.
Rotigoty (Pierre de), écuyer du duc d'Aumale, 269.
Roube (J. François), s. j., missionnaire, III, 106 109.
ROUEN, Rouan, 44 47 144 192 234 238 267 268 299 354 364 406. II, 148 184

200 241 459. III, 76 172 173 193 220 359 493.

Rouge-Cauche (La), maison rue de l'Oratoire, II, 138.

ROUILLAC (JACQUES DE GOTH, MARQUIS DE), sr de Blanchefort, Rochefort, Ansau, etc., gouverneur de Boulogne, 282.

— (Hélène de Nogaret, dame de), femme du susdit, 282.

— (JEHAN LOYS D'AOUST, sr DE), gouverneur de Boulogne, signe: ROUYLLEHAC, 282.

Roumains (Les), 490.

ROUND (J. Horace), historien anglais, III, 174.

Rousbrugge (Belgique), III, 130.

Rousseau-Leroy (Alexandre-Isidore), imprimeur, Arras, III, 139.

Roussel, boulanger, 42.

ROUSSEL (CLAUDE), sr de Bédouatre, gouverneur d'Hardelot, III, 240.

— (Jean-Baptiste), curé de Samer et d'Isque, III, 219.

— (Robert), sr de la Cauchie, III, 511.

— (AMBROISE-FRANÇOIS DE), écuyer, sr du Germont, II, 308.

— (Antoinette de), III, 370.

— (Archives de), III, 224.

— (Blanche de), femme de Pierre d'Isque, III, 217.

— (Domp Françoys de), dernier religieux de Saint-Vulmer, 356.

— (Famille de), III, 240* 515, TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

— (LOUIS DE), sr du Manoir, III, 217.

— (Louise de), femme d'Antoine d'Isque, II, 350. III, 218.

— de Préville (Lucie de), II, 516.

— (Marie de), de Bédouatre, femme de François de la Villeneuve, 483.

— de Préville (Nymphe de), II, 551.

— (M. de), auteur des *Essais historiques des Régiments*, du *Tableau historique et chronologique du militaire*, 1773, etc., III, 306.

— de Préville (M. de), II, 74.

Roussent (Campagne-lès-Hesdin), III, 313.

Routtier (Claude-Thomas), curé de Saint-Joseph et de Marck, 516 517.

Routtier (M. Th.), III, 486.

— d'Hostove (M.), III, 185.

Rouville (Le marquis de), 26.

ROUVROY (OCTAVE-Marie-Jean-Baptiste-Anaclet de), maire de Bellebrune, mort en 1882, 304 422 473 486.

— (Anaclet-Marie-Joseph OLIVIER de), mort à 18 ans en 1872, 422 423.

— (Madame Octave de), née Laure Blin de Saint-Quentin, 303 304 444.

Rouxel (Martin), dr en médecine, II, 346 349.

Rovecestrensis episcopus, Rochester, II, 313.

Roxem (Flandre), 395.

Royale (Rue), 45 80 317* 327. III, 502 503. V. Porte-Royale.

Royan (Charente-Inférieure), III, 243.

ROYE (REGNAULT DE), tenant des *Joutes de Saint-Inglevert*, 273.

Royer (M. du), III, 60 62. V. Le Roy.

Rozé (François), curé de Montcavrel, puis d'Hardinghen, 19 20.

Rozel (Le), Wimille, 460.

— (M. de Lattre du), 460.

— (Jean du), curé de Saint-Martin, mort en 1632, 339 509. V. Rosel.

ROZIÈRES (EUGÈNE DE), inspecteur des Archives, 6.

RUBENS (P. P.) peintre (4 tableaux à la Cocherie), II, 90 185 563*.

Rubrouck (Canton de Cassel, Nord), 398.

Rudeval (Famille de), II, 214.

— (Louis-Henri RAOULT de), mort en 1867, vicaire à Saint-Joseph, 77*-78.

— (Ludovic RAOULT de), vicaire à Saint-Omer, puis à Boulogne, directeur du Petit-Séminaire, 411.

Rue (Somme), 326.

Ruffey (François-Joseph de Damas, marquis de), *dit* le comte de Damas, colonel du régiment Boulonnais, 1736-1748. III, 306. V. Antigny.

Ruisseauville (Abbaye de), 402. III, 367.

Rumford (Soupes à la), 525.

Rumiliacum, Rumilly, II, 27.

Rumilly-le-Comte (Prieuré de), de l'Ordre de Cluny, II, 110 132 218. III, 174.

Rumilly (M. de), chanoine, 1610, II, 227.

Ruremonde (L'évêque de), Limbourg (Belgique). II, 554.
Rutland (Le comte de), III, 191.
Rutupiæ, Richborough (Angleterre), II, 429. III, 358 361.
Ryckholt (M. de), savant belge, III, 318.
Rymer (Th.), *Fœdera, conventionesi litteræ ...inter reges, Angliæ et alos imperatores, reges*, etc., III, 176.

Sac, Sacq (Rue du), ou du Cul de Sac, II, 222 223.
Sacconi (Mgr), nonce, III, 76.
Sacheville (Phlippes), me maçon à Desvres, II, 278.
Sacriquier, Saint-Riquier à Courset, II, 81-84.
Sagnier (Catherine), femme de L. M. Butteau, III, 128.
— (Jean-Baptiste-François), III, 128.
Sagot (Francis), curé de Saint-Michel de Boulogne, puis de Notre-Dame des Miracles et archiprêtre de Saint-Omer, mort en janvier 1892, II, 403.
— (M.), ancien instituteur, III, 264.
— (Nicollas), briquetier, II, 372.
Saint Acharius, évêque de Noyon et de Tournai, III, 346. V. Acharius.
— -Acheul, près Amiens, III, 59.
— Adrien (Le Cantuaire de), à Notre-Dame, 127 509. III, 193.
— Agapit, II, 318.
— Agile (Sanctus Agilis, abbas Rebacensis), abbé de Rebais, III, 347 348.
— Alban (Eglise de), à Holborn, Londres, III, 391 392.
— Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths (Naples), fondateur des Rédemptoristes, II, 378.
— -Amand-en-Pevèle (Ville de), III, 347.
— — (Abbaye de), 393 533.
— Ambroise, *et non* Amboise, 132. II, 161.
— — (Paroisse de), Paris, III, 493 494.
— André (Chapelle de), à Notre-Dame de Boulogne, III, 193.
— — (Eglise de), Rome, II, 158.
— — -lès-Aire, III, 100.
— Ansbert, II, 200.
Saint Anselme, II, 141. III, 404.
— Antimond, disciple ? de Saint Remy, III, 235 351*.
— Anthoine (Chapelle vicariale de), chœur de Notre-Dame, autrement *dite* de Saint-Nicolas, 64 511 513.
— Antoine ou Saint Antonin (Siège de), III, 243.
— Arnould, Arnoult (Chapelle de), à Saint-Nicolas, II, 373. III, 114.
— Augustin, de Canterbury, 132. III, 354 488.
— — (Chanoines réguliers de), 243.
— — (Autel de), à Notre-Dame, supprimé en 1667, 510.
— — (Statue de), III, 41.
— Aulaire (La marquise de), II, 69.
— Bain, premier abbé de Noyon-sur-Andelle, apôtre du Calaisis, 238. II, 199*-202.
— Benoit (Ordre de), II, 130 131 358. III, 316.
— Benoit-Labre, II, 193. V. Labre.
— Bernard (Statue de), III, 41 337.
— — (Abbaye de), à Loughborough, Angleterre, 522.
— Bertin, Berthin, etc., évêque, III, 235 346.
— — (ABBAYE DE), 183 287 368 399 414 486 505. II, 27 183 213 377. III, 238 260 346 347 355 404 465 500.
— — (*Cartulaire* ou *Chartes de*), 166 183 258 368 394 402 414 470 527. II, 7 27 118 121 421 454. III, 189 259 397 506 508.
— — (Collège de), II, 193 292.
— — (Petit Séminaire de), III, 53.
— Bertulphe, patron de Doudeauville, II, 134.
— — patron de Renty, 343.
— — (*Vie de*), III, 342-344.
— Blimont (Les de), barons d'Ordre, 113.
— Bonaventure, II, 76.
— Brieux, Brieuc (L'évêque de), II, 553.
— Bruno, 220.
— Callixte, 471.
— Celse (Relique de), II, 318.
— Chagnoalde, évêque de Laon, III, 365.

SAINT CHRISTOPHE (Statue de), à Notre-Dame; la prison du chapitre était dans un pilier *post culum sancti Christophori*, 510.
— Clément Ier, pape, 410.
— — (Reliques de), II, 318.
— Cloud, Clout, II, 82 83 89.
— Cosme, Côme, martyr, 301.
— Damase, III, 363.
— Damien, martyr, 301.
— Deneux, Denœux, III, 98 105 109 463.
— DENIS, pape, III, 363. V. Dionysius.
— — (Ville de), 207. III, 76 106 493 494. V. Franciade.
— — (Abbaye de), 362.
— — (*Chroniques du religieux de*), 118 273. II, 452.
— Dizier, 69.
— Dominique, II, 144.
— Ebertramme, III, 346 352.
— Eleuthère, évêque de Tournai, 140. III, 337.
— ELOI, Eloy, évêque de Noyon, 200, II, 211 318.
— — (Chapelle de), à Notre-Dame de Boulogne, 384.
— — patron du Wast, III, 285.
— Empire (Marquis du), 289.
— Esprit (Chapelle du), *dite* du Clocher, à Notre-Dame, 515 517. III, 63.
— ESTIENNE-AU-MONT, près Boulogne, 514 515. II, 10 117 456 476 493 494. III, 43 44 62 229 370.
— ETIENNE, Estienne, martyr, 487.
— — (Loire), 53 144.
— — -du-Mont, Paris, 326 515. II, 130 513. III, 228.
— — (Chapelle de), à Notre-Dame, 270. II, 214.
— — de Caen (Eglise de), III, 295.
— — de Clermont (Eglise de), III, 384.
— — patron de Bellebrune, 487. III, 285.
— Eusèbe, de Césarée, III, 362. V. Eusèbe.
— Eustase, moine de Luxeuil, III, 347-349.
— Félix de Cantalice, II, 245.
— Ferdinand des Ternes, Paris, 326.
SAINT FIRMIN, Amiens, III, 417.
— — Montreuil, III, 105. V. S. Fremin.
— FRANÇOIS (Chapelle de), aux Jacobins, Paris, III, 472.
— — (Eglise de), 1606, 386.
— — (Les enfants de), 289 290. V. Cordeliers.
— — (Les hospitaliers du tiers-ordre de), 296. III, 484.
— — (L'observance de), 289 300.
— — d'Assise, II, 144.
— — de Paule, 38.
— — DE SALES (curé de), 337. II, 53.
— — — — (Eglise de), chapelle du séminaire, Grande-Rue, III, 100 279.
— — — — (Eglise de), à Bréquerecque, 82 90-92 266 451 452 487. II, 71 79* 80 230* 252* 256 305* 306 403 493.
— — — — (Les filles de), Visitandines, III, 313.
— — Régis, 160.
— — Xavier, 74.
— Fremin en Monstrœul, III, 277.
— FURCY (Chanoines de), de Péronne, III, 417.
— FUSCIEN, martyr, 242 251 262 264. III, 355.
— Gall (Le moine de), 357 358.
— Gatien (Cathédrale de), Tours, III, 28.
— GENOIS (Baron Jules de), archiviste provincial, bibliothécaire de l'Université de Gand, 479.
— Georges, 70.
— -Georges, près Saint-Pol, II, 307.
— Germain (Autel de), II, 100 101.
— — (Relique de), II, 318.
— — d'Auxerre, III, 362.
— — des prés, Paris, 107 325.
— — — — (Faubourg), II, 113 266.
— — en Laye, 281. II, 385.
— — — — (Musée de), 448. II, 40. III, 507.
— — -le-Vieil-en-Cité, II, 562.
— Gervais et Saint-Protais (Eglise de), Paris, 326. III, 19.
— Géry (Eglise de), Arras, III, 54 139.

SAINT Gilles (Elie de), II, 99.
— Grégoire (*Livres de*), 237. II, 513.
— — (*Vie de*), III, 299.
— — de Nazianze, II, 161.
— — le Grand, 323.
— Hilaire, 132.
— — (Paroisse de), Frévent, 517. II, 117.
— -Honoré (Rue), Paris, 436.
— HUBERT (Pèlerinage de), patron des Ardennes, III, 273 274.
— — (Groupe en faïence de), III, 273.
— Hyerosme, III, 414. V. Saint Jérôme.
— Ildevert, Ingilvert, INGLEVERT (Hôpital de), 272. III, 81.
— — (*Joûtes de*), 273. V. Sandyngfelde.
— — (Village de), 272. III, 80 81 191.
— Jacques (Caserne), Perpignan, II, 208.
— — (Rue), Paris, III, 471.
— — du Haut-Pas, Paris, 326.
— JEAN, apôtre, 138 362. II, 151 236.
— — AU MONT (ABBAYE DE), près Thérouanne, II, 360. III, 259.
— — Baptiste (Chapelle de), château du Manoir, III, 219.
— — — (Eglise de), Arras, 521.
— — — (EGLISE, chapelle curiale, BAPTISTAIRE de), 95 204 501*. III, 369 370*.
— — (CHAPELLE DE), à Notre-Dame, III, 471.
— — (Fontaine de), III, 24. V. Saint-Jehan.
— — (Rue), 95 494 501 521. II, 23 370.
— — (Rue du Petit), III, 78.
— Jean Chrysostome, II, 146.
— — d'Acre (Ptolémaïs), II, 480. V. Acre.
— — de Beauvais (Rue de), Paris, 516.
— — de Luz (Basses-Pyrénées), II, 407.
— — de Warneton, évêque de Thérouanne, II, 199 201.
— — des Ermites (Abbaye de), III, 294.
— — des Lépreux (Abbaye de), III, 294.
— — l'Evangéliste (Chapelle de), au château d'Isque, III, 219.
— — PORTE LATINE, II, 61.
SAINT-JEAN-Saint-François (Paroisse de), Paris, 326.
— Jehan (Fontaine, rue, chapelle de), III, 24. V. Saint Jean-Baptiste.
— JÉROME, 137. III, 414.
— — (*Martyrologe de*), II, 201.
— — (*Œuvres de*), III, 356.
— JOSEPH, 508.
— — (Eglise de), Paris, 326.
— — (Autel de), à Notre-Dame, 384 507 510. III, 373.
— — (Autel de), à Saint-François de Sales, II, 253.
— — (Chaire de), III, 138.
— — (Cure de), 337 403 493* 500* 510 545. II, 109.
SAINT-JOSEPH (EGLISE ou PAROISSE DE), Boulogne, Haute-Ville, 34 35 69 77-81 92 98-100 126 170 333 334 337 384* 403 493*-495 497 506-509 512 515-519 548. II, 16-18 217-219 316 337-339 341 342 344 345 378. III, 16 62 63 91 92 99 442.
— — (*Registre de*), II, 465.
— — (Sœurs de), 334.
— — de Tivoli (Œuvre de), 468.
— — (Couvent des Minimes dédié sous le titre de), 39.
— JOSSE-SUR-MER (Sanctus Judocus), II, 282 499 502. III, 235.
— — (Abbaye de), II, 282 499 502.
— — (Eglise de), II, 282.
— — (Pierron de), II, 282.
— — (Robert de), II, 282.
— Jude, apôtre, 245.
— Julien, à Longueville, 17.
— Ladre (Maison Dieu et Monsieur), 254.
— Lambert (Chapelle de), à Sacriquier, II, 82.
— Lary (Jeanne de), femme de Jean de Nogaret, sr de la Valette, 282.
— LAURENT, martyr, 14 289 295 297.
— — (Le jour de), 290.
— — (Eglise de), Orléans, 320.
— — (Eglise de), Paris, 326.
— — (ILE DE), à Boulogne, II, 451 515. III, 232.
— Lazare (Congrégation de), 271. III, 247 386.

Saint Léger (*Histoire de*) *et de l'Eglise des Francs* au VIIe siècle, par D. Pitra, 473.
— -Léonard (Eglise ou paroisse de), 181* 331 479. II, 225 421. III, 370.
— — (Village de), II, 13 96 224 225* 420 519.
— Leu, évêque de Sens, patron de Bellebrune, 487.
— — (Fontaine de), à Bellebrune, 475.
— Loys ou Louis (Le Roi) 13 251 279 438. II, 144 263 265 294 478 480 481. III, 40 285 286.
— — (*Histoire de*), par le sire de Joinville, II, 431.
Saint-Louis (Chapelle de), à Notre-Dame, 204. III, 18.
— — (Hospice ou hôpital de), 172 438. II, 495. V. Boulogne : Hôpital, Hospice.
— — (Image de), à Saint-Nicolas, III, 39.
— — (Ordre de), 387 485.
— — (Rue), II, 244.
— — en l'Ile (Paroisse de), Paris, 512. II, 109.
— Loup (Troyes), III, 362.
— Luc (M. de), 281.
— Lucien (Beauvais), III, 356.
— -Maixent (Deux-Sèvres), II, 208.
— -Malo (Ville de), III, 275.
— Marc (Le jour *ou* Procession de), 231 500. III, 102 369.
— Marcien, à Saint-Nicolas de Boulogne, II, 332. III, 469.
— Martin, évêque, 132.
SAINT-MARTIN (LÈS-BOULOGNE), 5 145 152 317 339 474 497 499 502 509. II, 67 96 117 193 259 563. III, 4 54 98 99 105 109 110 112 134 241* 242 257* 370 372 373 385 500.
— — (Canton de), II, 22.
— — (Eglise de), hors les murs, III, 78 369 370*.
— — (Eglise de), à Henriville, Amiens, 522.
— — (Foire de la), III, 280-282.
— — (Hôtel), 384. III, 77 78 370.
— — (Presbytère de), II, 257.
— — (Rue), ancienne, 384 507. II, 77 78*. V. Chine et Cloître.
Saint-Martin (Rue), moderne, III, 77 370.
— — (Statue de), III, 41.
— — (Val), 317 318 331. II, 256.
— — -au-Laert (Saint-Omer), 402. II, 462.
— — -Cavron (aujourd'hui Cavron-St-Martin), Canton d'Hesdin, III, 108.
— — -Choquel, Canton de Desvres, 474. II, 81 116 132. III, 273* 274 511.
— — de Baincthun, III, 285.
— — d'Echinghen, III, 285.
— — de Condette, III, 285.
— — de Lancerdin, II, 266.
— — de Marquise, III, 285.
— — de Rinxent, II, 213 505.
— — des Champs (Paris), III, 471.
— — des Teutons, (Sancti Martini de Teutonicis), à Réty, II, 380.
— — (M. Donjon de), II, 175.
— Maur (Bénédictins de la Congrégation de), II, 72.
— — des Fossés (Paroisse de), Paris, 326.
Saint Maxime, abbé de Lérins, évêque de Riez, patron du diocèse de Therouanne, 239-242 249. III, 40 310 365.
— — (Autel de), à Notre-Dame, 510.
— — (Chapelle de), à Notre-Dame, 61, 234.
— — (*Légende de*), 239.
— — (Mère de), supérieure des Ursulines, III, 114. V. Gruau.
— — (Office de), 240 248 249 251. III, 490.
— Michel (Autel de), à Notre-Dame, 384 508.
— — (Barrière de), 101 303. II, 377.
— — (Eglise de), 35. II, 397 403.
— — (—) d'Etaples, II, 194 196. III, 55.
— — (—) du Wast, III, 167 168.
— — (Le jour), 114 479.
— — (Ordre de), 260.
— — Shoreditch, Londres, III, 391.
— Milfort, II, 506. V. Wilgeforte.
— Mommolin, III, 346 352.

SAINT NICOLAS, évêque de Myre en Lycie, II, 75 76.
— — (*Histoire* ou *Vie de*), II, 74 75.
— — (Autel de), III, 39*.
— — (Chapelle de), à Colembert, III, 285.
— — (à Crémarest), 13 14. III, 285.
— — (à Notre-Dame), 64 204. III, 47 527. V. Saint Anthoine.
SAINT-NICOLAS (EGLISE ou PAROISSE DE), basse-ville de Boulogne, 15 68 70 72 80-82 91 93 99 107 181 198 217 231 265 270 271 322 337 357 386* 387 404 458 460 470 493-495 497 502 505 506 511 514 515 519 521. II, 56 67 74 87 174 175 177* 178 215 217 218 221* 292 294 296 298 310 316 326 327 332 341 343 364 371-373 376 378 472 494 545 556. III, 11 39 40 45 62 65* 75* 76 86* 88 90 94 96-100 102 103 105 107-118 120 121 197 219 369 370 372 373 387 388 416 468 469.
— — (Fontaine de), III, 312.
— — (Image de), III, 39.
— — (*Martyrologe*, ou *Registre de*), 270 271 282 356 386 499. II, 175 222 371-373 376 471. III, 40 65 75 76 416.
— — (Orgue de), II, 306.
— — (Place de), 270 271. II, 175 385. III, 10 197.
— — (*La Révolution à*), II, 552. III, 86*-127.
— — (Rue), II, 340. III, 11 12.
— — du Chardonnet (Séminaire de), Paris, II, 113, III, 109.
— — (Statue de), 418. III, 41.
— — (Suisse de), III, 458.
— — de Brunembert, 416.
— — de Maupas (Calvados), II, 266.
— — des Fossés (Arras), III, 89.
— Nicolay (Hostel), rue des Lormiers, II, 383.
— Nom de Jésus (Chapelle du), à Notre-Dame, III, 89. V. Sainte Apolline et Nom de Jésus.
SAINT OMER, évêque de Thérouanne et de Boulogne, 501. III, 346-356 362 365 366. Voir Audomar, Audomarus.
— — (Eglise de), à Belle, 198.
— — (*Vie de*), III, 346.
SAINT-OMER (Bibliothèque de), 505 534. II, 10 295. III, 248 249 515.
— — (*Bréviaire de*) 357 358 363 450. III, 351.
— — (Canal de), III, 27.
— — (Chanoine de), 477 494.
— — (Collège de), II, 357. III, 57.
— — (Diocèse de), II, 116, III, 262 263.
— — (Dominicains de), III, 100.
— — (Eglise de), 238 363.
— — (Evêque de), 273 322 405 524. II, 252 III, 89.
— — (GILBERT DE), abbé de Saint-Bertin, *dit* ABBAS AUREUS, 394.
— — (*Histoire de*), 478.
— — (Marie de), 398.
— — (*Plan de*), dans Malbrancq, II, 514.
— — (Route de), à Boulogne, 202 413 498 499 517. II, 9 175 256 308. III, 38 257.
— (VILLE DE), 74 78 91 92 156 193 205 215 239 243 270 273 274 286 316 363 397 398 402 426 427 477 494 505. II, 2 3 6 26 49 93 95 114 116 167 183 209 210 265 289 403 439 461 495 562 563. III, 43 57 89 99 100 109 111 131 137 142 145 235 238 259 261 262 279 282 283 304 312 387 487.
Saintonge (Régiment de), III, 306.
Saint-Papoul (L'évêque de), II, 22 553 554. V. Maillé.
SAINT PATRICE, apôtre d'Irlande, né (?) à la Tour-d'Ordre à Boulogne, 119.
— PAUL, apôtre, 135 342 467 495. II, 141 168 262,
— PAUL Ier, pape, 450.
— — (Eglise de), Orléans, 320.
— — (Le comte de), 281.
— — (Le Seigneur de), 218. V. Dormy.
— — (Statue de), III, 41.
— Paulin, évêque de Nole (*S. Pontii Meropii Paulini, senatoris et consulis Romani, deinde Nolani episcopi Epistolæ.*), III, 357-359.
S. Peters, près Margate (Angleterre), III, 81.
S. Petersbourg, III, 80.

SAINT PIE Ier, pape, II, 151 152 335-337. (Voir Pie).
— PIE V, pape, 243 248 273. II, 120 121 140 154 335-337. III, 373. V. Pie V.
— — (Reliques de), II. 180 331* 333-336 339 341-344 346-349.
— PIERRE, apôtre, 135 235. II, 168 262. III, 332 387 454.
— — (Années de), II, 176.
— — (Denier de), II, 187 188. III, 279.
— — (Jour de), II, 262.
— — (Statue de), III, 41.
— — (CHAPELLE DE), au bourg *ou* du Nieubourg, 108 502. II, 371*-373 514. III, 369 370* 386 387.
— — (Chapelle de), à Saint-Nicolas. V. Saint-Sauveur.
— — (Chapelle de), à Desvres, III, 59.
— — (CHARITÉ), confrérie, 106-109 271. III, 89 99 102 106 107.
— — (Confrérie de), à Calais, 107.
— — (Curé de), 337 408 458.
— — (EGLISE ou PAROISSE de), 73 82 93 322 334 459 468 497 498. II, 297 323 385* 386 398. III, 53 458 469.
— — (Maîtrise de), 459.
— — (Rue de), II, 244 372.
— — (Rue de la Chapelle), II, 372 373.
— — d'Aire (Collégiale de), 180 369 527.
— — d'Ambleteuse, abbé, 501. II, 201 387. III, 488.
— — de Cellefrouin, Charente (Abbaye de), III, 168.
— — de Lille, III, 310.
— — de Montreuil (Eglise), 383 507.
— — de Reims (Bénédictines de), II, 358.
— — DE ROME, 111. II, 262.
— — -lès-Calais, 468. II, 116 193. III, 43 57 500*.
— — (Eustache de), II, 288.
SAINT-POL, ville d'Artois, 424 512 517. II, 81 115 116 133 315. III, 3 27 108 185 262 378 468.
— — (Chanoines de), 287.
— — (Collège de), II, 395 396.
— — (Comte de), 281. III, 190.
— — (Route de), 432.
SAINT QUENTIN, III, 356.
SAINT-QUENTIN (Aisne), II, 238.
— — (Le Chapitre de), 264.
— Regulus, à Senlis, III, 356. V. Saint Rieul.
— REMY, ou Remi, évêque, 305. II, 272 280. III, 235 333 344 345 351 365.
— — de Reims (Eglise de), II, 254.
— Rieul, de Senlis, III, 356.
— -Riquier (Somme), III, 41 42. V. Centule.
— — (Chapelle de), à Hardenthun, II, 35.
— — patron à Alincthun, III, 285.
— — (Hameau de Courset), II, 81. V. Sacriquier.
— ROCH, 95.
— — (Paroisse de), Paris, 326.
— Sacrement (Chapelle du), à Saint-François de Sales, II, 254.
SAINT SANG (LE), 263 487 488. II, 103 105-108 480* 481.
— — (Chapelle du), 262* 264 266.
— — (NOTRE-DAME DE), 262 263 265 266 473. II, 103. III, 387. V. Notre-Dame.
— — (Reliquaire, Relique du), 266 487. II, 71 73 343.
— Saulve, Sauve, Salvius (Abbaye de), Montreuil, 305. II, 453.
— Sauveur (Chapelle de), à Saint-Nicolas, *dite* Saint-Pierre et Saint-Sauveur 108.
— — d'Anchin (Abbaye de), II, 130 131.
— Sébastien (Archer de), II, 28.
— Sépulcre (Chapelle du), à Saint-Pol, 512.
— — (Eglise du), à Jérusalem, 530.
— — (Ordre du), 323. II, 193.
— — (Paroisse du), à Saint-Omer, 91. III, 111 263.
— -Servan (Ville de), Ille-et-Vilaine, 46.
— SÉVERIN (Eglise ou Paroisse de), Paris, 323-326. II, 382 547 550 551. III, 4.
— Silvestre (Eglise de), Longueville, 418.
— Silvin (Relique de), II, 318.
— — d'Auchy, II, 453.

SAINT SIMON, apôtre, 245.
— — (*Mémoires de Louis de*), III, 20.
— Sixte, premier archevêque de Reims, martyr, III, 332.
— -Stanislas (Collège de), Abbeville, 522. III, 41.
— -SULPICE (Congrégation de), Paris, II, 22.
— — (Paroisse de), 326 516.
— — (Séminaire de), 517. II, 190 311. III, 493.
— Sylvestre, pape, II, 139.
— — (Ordre de), 324.
— Théodore (Chapelle de), à Notre-Dame, II, 332.
— -Thomas (Séminaire de), Arras, II, 192.
— — d'Aquin, 219 264. II, 144.
— — — (*Somme de*), II, 139.
— — de Cantorbury, 199 200 503.
— Trivier (Treverius monachus), III, 356.
— Uncumber, nom anglais ou flamand de Sainte Wilgeforte, II, 506.
— -Urbain (Abbaye de), diocèse de Châlons, 64.
— VAAST, évêque d'Arras, III, 332 364.
— — (Eglise de), Arras, 336.
— — (Archives du palais de), II, 297.
— — (*Cartulaire de*), II, 27 301.
— -VAAST (de), notaire au Châtelet, II, 408. III, 472.
— Valentin (La), 216.
— -Valery-sur-Somme, 164. III, 4.
— -Vandrille (Rouen), II, 200 201.
— Venant, hermite, 358 363 369-371.
— — (Ville de), III, 384.
— — (Les Bons Fils, à), III, 384.
— -Victor (Rue), Paris, 512.
— Victoric, martyr, 242 251 262-264. III, 355.
— Victrice, soldat romain, archevêque de Rouen, *apud* Ghesquière, III, 355 357 359 366.
— VINCENT DE PAUL, 78 95 153 247 449.
— — — (Conférence de), 68 74 157. II, 497.
— — — (Congrégation de la Mission de), 449.

SAINT-VINCENT DE PAUL (ÉGLISE DE). Capécure, 82. II, 117 192 323 324 403. III, 468.
— — — (SŒURS DE), *dites* Filles de la Charité, 35 152 162 334. II, 56 190 291. III, 166 168 176.
— Vincent de Paul *et non* Paule (Statue de), III, 41.
— Vulfran (Eglise de), Abbeville, III, 41.
— VULMER, Wlmer, Wuillemer *et non* Wulmer, 317 318 356. II, 201. III, 235.
— — patron de l'Eglise d'Isque, III, 217.
— -VULMER (ABBAYE DE), 113 132 169 269 356* 384 476 500 502 504 508. II, 81 405 561. III, 71 72 77 78 146 233 369-372.
— — (*Archives de*), II, 405.
— — (Chief de), III, 73.
— — (*Cœuilloir des rentes de*), 384 479 482 507 561. V. Terrier.
— — (Eglise de), 500 501. V. S. Willemer.
— — (*Registres de*), 317. II, 371.
— — (*Terrier de*), 113 479. II, 256 257. III, 71 75 78.
— — (*Vie de*), 238. II, 296.
— Wandregisèle (*Sancti Vandregisili vita*), III, 347.
— Willemer (Eglise de), 386. II, 175. III, 471. V. S. Vulmer.

SAINTE ALDEGONDE (Saint-Omer), 478.
— — (ANTOINETTE-MARIE-GABRIELLE DE), femme de A. A. G. T. de Cossé Brissac, II, 167 170.
— — (Armes de), II, 167.
— — (Autel de), III, 100.
— — (CHARLES-PHILIPPE-ALBERT-JOSEPH DE), mari de demoiselle G. d'Isque, II, 167 353.
— — (Le comte de), II, 125.
— — (Hôtel de), Boulogne, 355.
— — (JEAN DE), bourgeois de Saint-Omer, allié à Marguerite Rainvis, 398.
— — (JEHAN DE), dit de Noircarmes, baron de Selles, sr de Basenghien, mari de Catherine de Tisnacq, II, 275 277 278.
— — (LOUIS-CHARLES DE), II, 167. V.

Tourzel.
SAINTE-ALDEGONDE (Maison de), 332 333. II, 125 165 167 168.
— — (Les de), comtes d'Hulst et du Saint-Empire, seigneurs de Noircarmes ou Nortkelmes, etc., 332.
— (Angadrème), patronne de Beauvais, II, 201.
— Angèle de Mérici, fondatrice des Ursulines (Statue de), III, 41.
— Anne (Chapelle de), Brunembert, 417.
— Apolline (Isque), III, 217 219.
— — à Notre-Dame (Chapelle de), appelée depuis « Le Saint nom de Jésus », 64. III, 89.
— Austreberthe (Abbaye de), Montreuil, II, 500.
— — (*Vie de*), dans D. Bouquet, III, 347.
— Barbe (La), II, 29.
— Bathilde, 361.
— — (La Translation de), 362.
— -BEUVE (CHARLES-AUGUSTIN), poète et critique, 171 174 177 182 183. II, 197 198 220 285.
— — (*Causerie sur*), 185.
— — (*Les Jeunes Années de*), par F. Morand, 174 177 182-185. II, 197.
— — (CHARLES-FRANÇOIS DE), directeur de l'octroi, mari de demoiselle Augustine Coilliot, père du précédent, III, 127.
— — (Les), II, 552.
— Catherine (Chapelle de), à Saint-Pol, III, 3.
— — (Couvent de), Boulogne, 458.
— — (Hôpital ou HÔTELLERIE DE), 232 499. II, 51. III, 371.
— — (Chapelle de l'hôpital de), 502. III, 369 371.
— — (Maison, *dite*), place Godefroi-de-Bouillon, 470.
— CÉCILE, vierge et martyre (*Histoire de*), par Dom P. Guéranger. II, 388-392.
— — (Tableau de), à Notre-Dame, II, 563. III, 193.
— -(CHAPELLE), Paris, II, 407 408.
— -Claire (Eglise de), Rome, II, 188.
— Colombe, de Blendecques (Religieuses de), II, 81 82.
Sainte Congrégation des Rites, 232 233.
SAINTE-CROIX (Bernard de), III, 260.
— — (Le jour de), 14 septembre, 274. III, 175.
— — (La rue), II, 166.
— — (*Le Trésor de*), par Mgr Barbier de Montault, 266.
— Cyriaque, à la Visitation, II, 332.
— ELISABETH DE HONGRIE, II, 144.
— Epine (La), Arras, 267.
— -Famille (Œuvre de la), 74-76.
— — (Séminaire de la), Paris, II, 130.
— -Geneviève (Bibliothèque de), II, 70 95.
— — (Eglise de), Paris, 324.
— — (Montagne et rue), II, 130.
— Gertrude, près Desvres, 474.
— *Godelieve* (*Vie de*), III, 404.
— -Hélène (Ile de), III, 316.
— Hélène, impératrice, II, 267 268.
— — (Reliques de), II, 562.
— Héremberte, nièce de Saint-Vulmer, II, 201.
— IDE, IDDE, etc., 265 266 455. II, 68 71 87 175 333 478 481 499. III, 174 400 405 435 504 508.
— — (Office de), 457.
— — (*Vie de*), II, 296. III, 403. V. Ide, Yde, etc.
— ISBERGUE, 357*-359 366-368 449 450. II, 92 296.
— — (Eglise de), II, 93.
— Istiberge, 364.
— Itisbergue, 364 367 370.
— Madeleine (La), 22 juillet, 505.
— Marguerite, 14.
— — de Lucheu (Chapelle de), II, 115.
— Marie, 70.
— — de Boulogne (Eglise de), 501. II. 514. V. Notre-Dame.
— — de Londres, III, 392.
— — (Le P. Honoré de), auteur de *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, II, 394.
— — en Tardenois (Concile de), III, 342.
— — -Madeleine (Eglise de), Hildesheim (Hanovre), III, 112.
— — Magdelaine, Boulogne, 268.

Sainte Milforte, II, 506. V. Milfort et Wilgeforte.
— Pacifique, à la Visitation, II, 332.
— -Pélagie (Prison de), II, 528.
— Pétronille, 360.
— Philomène, à Mugnano (Naples), II, 332.
— -Suzanne (Charles-Victor-Emile Boyer de), sous-préfet, mort gouverneur de Monaco en 1883, 7. II, 516. III, 417.
SAINTE THÉRÈSE (Messe de), 64.
— — (Tableau de), 64.
— Theudosie (Amiens), II, 332.
— Trinité (Tableau de la), III, 193.
— — (Eglise de la), Caen, III, 295.
— VIERGE (La), 251. II, 141, etc.
— — (Image de la), 77.
— — (Office propre de la), 251.
— — (Statue de la), 68 69. V. Notre-Dame.
— -Waudru (Abbaye de), Mons (Belgique), III, 466.
— Wilgeforte, II, 506.
— — (*Vie de*), par l'abbé D. Haigneré, II, 506. V. Saint Milfort, Sainte Milforte, Saint Uncumber.
SAINTE YDE, comtesse de Boulogne, 454* 455*. III, 400. V. Ide, Yde et Sainte Ide.
SAISSON (R. P. Dom Charles-Marie), restaurateur de la Chartreuse de Neuville, 223.
Sala (Château de), Aire, 370. V. La Salle et Sels.
Salamandre (Taverne de la), aujourd'hui Hôtel du Mortier-d'Or, rue de Lille, III, 382.
Salinis (Mgr de), de l'Oratoire, III, 76.
Salomon (Le Roi), 340 341.
Salornay (Bourgogne), 217.
Salperwick (Saint-Omer), 402.
Sals (M. de), secrétaire de l'ambassade de France à Venise, 1749, II, 131.
SAMER, 201 208 213 482 497. II, 52 53 81 92 115 116 237 351 552. III, 30 108 127 129 153 174 180 219 416.
— (L'abbé de), II, 132.
— (*Chartes de l'abbaye de*), publiées par M. l'abbé Haigneré, II, 26. III, 175.
— (Rue de), à Boulogne, 149. II, 257.
Samiennes (Poteries), III, 275.
Samos (Vases en terre de), 329. III, 275.
SAMSON ou Sanson (Nicolas), géographe, 1600-1667. III, 162 232.
— de Mauvoisin, archev. de Reims, III, 334 338.
SANCERRE (Armes des), 484.
— (Dlle COMTESSE DE), demoiselle de La Loupe et de Marcheville, épouse d'Adam III de Melun, 484.
Sancery (M.), chef de bataillon du génie, II, 403.
Sancta Maria, Bolonie, 505, etc.
— Rufina (Evêché de Porto et de), 472.
Sanctum, Sains, II, 27.
Sanctus Petrus, abbas Cantuariensis, III, 354. V. St Pierre d'Ambleteuse.
— Wimerus, III, 174. V. S. Vulmer.
Sandron (Nicolas), curé de Wissant et de Marquise, doyen du district de Wissant, mort en 1711, II, 215.
Sandwich (Comté de Kent, Angleterre), 391. II, 459. III, 175.
Sandyngfelde, III, 191. V. Saint-Inglevert.
Sangate (Pierre), prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, 289 296.
Sangatte, près Calais, 379-382. II, 415 438 448 459 461.
Sangins (M. de), janséniste, curé révoqué (1726) de Notre-Dame-de-Calais, II, 115.
Sanier-Ducrocq, II, 347.
Sannier (Le citoyen), boulanger, 9.
— (Girault ou Giraux), architecte-entrepreneur, 469 470. II, 167 210 320. III, 422 423 516.
— Officier Municipal, 1792, II, 320.
— (Philippe), entrepreneur, III, 60.
San Salvatore in campo (Couvent de), 232.
SANTEUIL (*Santolii Joannis Opera, Hymni, Santeuilliana*, etc.), 248 251 252.
Santolius (Victorinus), III, 19.
Santucci (La Vigna), Mentana, III, 302.
Santunne, fils, menuisier, II, 547.
Sarcander (Jean), d'Olmütz, béatifié en 1859, II, 204.
SARCEY (FRANCISQUE), homme de lettres, II, 129.

SARCEY (Antoine de Sutières), docteur en théologie, prêtre, II, 130.
— -de Sutières (M. l'abbé de), II, 130.
Sarrazins (Les), II, 104.
Sarresberiensis episcopus (L'évêque de Salisbury), II, 313.
Sarto Riccarii (Gonfroi de), II, 82.
— — (Petrus de), II, 82.
Sarton (Jacqueline) femme de Jehan du Bos, tanneur, II, 373.
Saubois (André de), médecin, 27.
Saubos (André), le même, 27.
SAULCY (F. DE), auteur des *Expéditions de César dans la Grande-Bretagne*, 7 96 375 376 380. II, 414 441, III, 145.
Saultoir (Marie du), femme de Charles d'Isque, II, 352.
Saumaise (Claude de), critique, II, 127.
Saumur (Concile de), II, 152.
Saussac (Le sire de), lieutenant du Roi, 276.
Saussay (P.), peintre, II, 531.
Sautoir (Le), à Boulogne, 318. II, 256.
Sauty (Jacques), sonneur de la cathédrale, 1664, 347.
Sauvage, peintre, II, 530.
— (Dr Emile), conservateur du Musée, II, 338.
— (Jacques), l'ainé, III, 40.
— (Place Frédéric-), II, 249.
— -Blériot, musicien, 1800, III, 258.
— -Combeauville (Le citoyen), agent national, 206. II, 547.
Sauvaige (Robert), III, 10 11.
Sauvé (P.), négociant, 439.
Sauzet (Le citoyen), commissaire du directoire exécutif, II, 97.
Savari, en la *Chanson de Raoul de Cambrai*, II, 99.
Savari (Le comte), *Roman de Garin*, II, 238.
Saxons (Les), 475 476. II, 27 380. III, 234 353 358 362.
Scaliger (Joseph-Justus), auteur de : *De emendatione temporum ?*, III, 350.
Scandinavie, III, 238.
Scardall (Le comte de), anglais, II, 283.
SCARRON (CATHERINE), femme du maréchal duc d'Aumont, morte en 1691, III, 197.
SCARRON (HÉLÈNE), femme de Gabriel de Maulde, marquis de Colembercq, III, 440.
Sceaux. V. Sigillum.
Scelles, V. Selles.
SCHELER (AUGUSTE), éditeur des *Trouvères Belges* et auteur du *Dictionnaire d'étymologie française*, II, 484, III. 67.
SCHILLER (Friedrich von), poète allemand, 357.
SCHLIEMANN (HENRI), auteur d'*Ilios, ville et pays des Troyens*, II, 126-129.
Schmidt (Le chanoine), conteur, II, 427.
Schmit ou Schmitt, auteur du *Manuel d'architecture religieuse*, II, 140 160.
Schœnbrunn (Autriche), 474.
Schoutheer, imprimeur, Arras, II, 302.
Schrewsbury (Lord), II, 294.
Scot (Jean Duns), *Joannis Duns Scoti opera*, 293 299.
Scots (Les), III, 361.
SCOTT (MGR MARIE), chanoine, doyen d'Aire, 91 180 520. II, 403. III, 57 62.
SCOTTÉ (ANDRÉ), chanoine, 63 122 166. III, 227.
— (—) notaire, 1619, III, 287.
— (ANTHOINE), chroniqueur, personat de Bezinghen et d'Embry, copiste de Jean son père, 249 250 272 414 415 455 513. II, 114 134. III, 154 203 471 472.
— (Anthoine), curé d'Isque, III, 219.
— (Gabriel), curé d'Isque, III, 219.
— (Guillaume), II. 372.
— (JEAN), sr de Velinghen et des Combles, 1621-1693, lieutenant particulier assesseur, auteur de *Chroniques* et d'un *Commentaire sur la coutume*, mss, 283 294. II, 28 85 88 350 372 373. III, 154 370.
— (Madeleine), femme d'A. Le Roy de Lozembrune, 64.
Sébastopol (Crimée), 162 447.
Sebourc (Baudouin de), II, 104 107 108.
Sède (P. de), rédacteur du *Courrier-du-Pas-de-Calais*, II, 303.
Séez (Evêque de), Orne, II, 554.
— (Diocèse de), III, 45.
Seguier de Lacoste, négociant, 439.

Ségur (Louis-Philippe, comte de), *Histoire de France*, 357 361 362.

Sehove (Les s^rs de), Outreau, 479.

Seigneur (Jehan du), II, 231 254. V. Duseigneur.

Seine (La), à Paris, 141 475. II, 85 380 412.

— -Inférieure (Département de la), 445. III, 195.

Selack, *mieux* SELACQUE, III, 232 500*. V. Slack.

Selem (La villa), Senlecques, II, 268.

Selingue (Nicolas), II, 547.

Selles (Scelles, Sellus, Sels, etc.), près Desvres, 80 275 280 286 370 398 416 419 421. II, 517. III, 59 274.

Sellier (R. P.), s. j., prédicateur, III, 58 59.

Sellinguehan (Alenard de), chevalier, III, 260.

— (Ville de), III, 260-263. V. Seninghem.

Seltiacum, selon Courtois : Sethiacum, Setques ?, II, 27.

SELVE (ODET DE), ambassadeur de France en Angleterre, 230 231.

Semaine Religieuse du diocèse d'Arras 35 324 466 519. II, 18 54 58 80 92 103 187 235 256. III, 77 134 286 303 390 392 461.

SEMPY (JEAN, SIRE DE), chevalier banneret, gouverneur de Boulogne, tenant de Saint-Inglevert, 273.

SENARPONT (JEHAN DE MONCHY, s^r DE), gouverneur de Boulogne, II, 242. III, 241 242.

Senéca (Michel), chapelain de la chapelle du Saint-Esprit à Notre-Dame, 517.

Senefeld (Fief de), Angleterre, III, 174.

Senengen (Seninghem), III, 261.

Senet (Justin-Adolphe), curé de Saint-François de Sales, 90*-92 266. II, 403.

Senevoy (Le marquis de), colonel du régiment de Boulonnais, III, 306.

Seninghem (Alenard de), III, 260.

— (Village de), Lumbres, III, 259.

— (Les seigneurs de), seigneurs de Bléquin, III, 260 261.

Senlecque (Léonard de), curé d'Isque, III, 218.

— (Marguerite de), dame de la Couture, femme de Guy d'Isque, II, 351.

Senlecques (Desvres), II, 267 268. III, 262 274.

Senlis (Oise), II, 553. III, 333 344 364. V. Silvanectum.

— (Philippe de), abbé de Beaulieu, II, 351.

Sept-Fonts (Trappe de), II, 135.

Sergeant (Jean-Jacques), curé de Noyelles-Vion, aumônier de l'hospice de Boulogne, curé de Saint-Pierre des Marins, mort le 6 avril 1854, 35 73 334 458 459 468. II, 297 299 398. III, 52 386.

Sergent (M.), curé de Rinxent, II, 214.

— (M.), président de la Caisse d'épargne, III, 29.

— (Jacques), boucher, III, 429.

SERGIUS Ier, pape, II, 158.

— II, pape, II, 158.

Serre (Claude), femme de François Dormy, 218.

Serres (Antony), peintre, II, 527.

Sevestre (Louis), libraire, III, 249.

Sèvres, III, 513.

Seyssel (Claude de), femme de Pierre Dormy, 218.

Sextus Silvius, Silvester, Iccianus, II, 453.

Shakespeare Cliff, près Douvres, Angleterre, III, 321.

Sibire (M^e), notaire, Paris, III, 172.

Siblequin (Rue), Seblequin, etc., 289 385. II, 98 166 233 244 358 360 467.

Sicile (Royaume de), 61 62. II, 456. III, 294 295.

Sidoul (Onneré, Honoré), III, 277.

Sienne (Baude de), chanoine de Valenciennes, 398.

SIFRID le Danois, II, 4.

Sigart (Dr J.), *et non* Sigard, auteur du *Glossaire étymologique Montois*, II, 506. III, 66.

Sigillo (Robertus de), 268. V. Sceaux.

Sill (Françoise), femme de Georges Hampson, 485. V. Hill.

Silly (Claude de), curé de Doudeauville, II, 133.

Silvanectum civitas, III, 333. V. Senlis.

Silvestre, libraire, II, 64.

— (Israël), *Vues de Paris*, III, 19.

Simon, édificateur du Temple de Jérusalem, II, 189.
— Ier, abbé de Saint-Bertin, 183 184 527.
— (Willaume), II, 164.
— (de Vermandois), évêque de Noyon, III, 337.
Simoneau (Rue), II, 222.
Simonis, sculpteur-ciseleur belge, III, 436.
Simonnaire (Florent), imprimeur, 132. III, 180.
Simplard (Baptiste), II, 29 31 32.
Simpson (R. W. Sparrow), auteur de la *Vie de Saint Uncumber*, II, 506.
Sinicius, III, 332.
Sinigaglia (Italie), II, 176.
Sion, 240. V. Jérusalem.
Sire (Pierre), entrepreneur, II, 18.
Siriez de Bergues (Famille), 483.
Sisk (R. P. Ignatius), cistercien, 522.
Sisteron (L'évêque de), II, 555.
SITHIU, II, 462. III, 235 346 350. V. Saint-Omer.
SIXTE QUINT, pape, II, 337 351 353 354*.
Sixtine (Chapelle), au Vatican, II, 512. III, 85.
Sixtus, III, 332. V. Saint Sixte.
Slack, près Marquise; mauvaise leçon pour Selacque, 381. III, 232 500*.
Smart (Nelson), 391.
Smith (John), chef des Mormons, III, 13.
Smyttère (de), médecin de l'asile de Lille, III, 395. V. Desmyttère.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, Boulogne, 2 7 8 19 20 38 58 66 114-116 176 177 200 203 244 259 260 274 287 294* 308 346 424 432 435 439 494 505 530. II, 36 49 61 72 73 113 122 224 236 349 352 423 561. III, 2 3 28 35 45 53 54 191 193 240 249 277 319 320 323 383 422 425 435 461 503 506 508 509 511.
— D'AGRICULTURE, 72 181 203 529 535. II, 207 521. III, 177 178 315 317 393 425 442 445 446 448 449 452 491.
— de l'*Histoire de France*, 21-23 123. III, 23 394.
— D'EMULATION, d'Abbeville, II, 236. III, 41.
— DES AMIS DES ARTS, Boulogne, 178. II 473 523 524 538 540 541. III, 271.
Société des ANTIQUAIRES DE FRANCE, II, 60. III, 318.
— — — DE LA MORINIE. V. Morinie, antiquaires.
— — — DE LA PICARDIE (*dite* des POTS CASSÉS), 274 312 314 315 329 432 530. III, 394 396 417* 418.
— des Antiquaires de Londres, 184 329.
— DUNKERQUOISE, 97. II, 212. III, 395 408 409.
— FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, 97 127. II, 212. III, 309.
— GÉOLOGIQUE DE FRANCE, III, 318.
— Humaine, 334. II, 324 406. III, 327 328.
— paléontographique de Londres, III, 318.
— populaire (Boulogne), 101.
SŒURS GRISES (Les), II, 234. V. Retraite.
SOISSONS, 337 362. II, 230 252. III, 333 344 364.
— (Cathédrale de), 362. III, 41. V. Notre-Dame.
— (ELÉONORE DE), 484.
Solesmense spicilegium, 471 472.
SOLESMES (Abbaye de), Sarthe, 236 470 472.
— (L'abbé de), II, 160 388. III, 68 134. V. Dom Guéranger.
Soleure (Suisse), 188.
Solférino (Italie), 162.
Solime, Solyma, 442. II, 72. V. Jérusalem.
Sombre-Haute, III, 145.
Sombres, 97. II, 433 440. III, 501*.
Sombret (J.-Baptiste), Minime, 42. II, 178.
Somerard (Chrestien du), échevin, 272.
Somerset. V. Sommerset.
Somme (La), 329 330 491. II, 10 400 416 543. III, 5 417 514.
Sommerset (Le Duc de), Lord Protecteur, 230 231.
— (Palais de), Londres, II, 284.
Sonolan (Chine), où est une chapelle dédiée à Notre-Dame de Boulogne, II, 371.
Sorbonne (La), Paris, 20 183 184 252 316 526 527 530. II. 266 423. III, 3 45 144 179 315* 316 506.
Soubeyran-Raynaud (Jean-Guillaume), à Guiscard, III, 20.

Soubise (Benjamin de Rohan, sr de), capitaine protestant, 462.
Soulacroix (Joseph), peintre, II, 172.
Soulès (Rue François-), II, 411.
Soulier (M. du), II, 74.
— (Famille du), III, 78.
Soultray (Georges, Comte de), 218.
Souquet (François-), médecin, 42.
— (Madame F.), morte en 1802, III, 116.
— (Gustave), auteur d'*ouvrages sur Etaples*, II, 129 195-197 462 466. III, 55.
South-Eastern (Compagnie du), II, 247 249 250.
Southampton (Angleterre), III, 80.
Souverain-Moulin (Pittefaux), II, 9. III, 93.
Soyecques (Blendecques), *Gesoriacum !*, II, 462.
Sozomène (Hermias), auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, II, 161. III, 360.
Stadler (M. de), inspecteur des Archives, 6.
Standard (*The*), Journal, III, 454 455.
Staveaux, musicien, III, 258.
Steenvoorde, Steenvoordt (Nord), 482. II, 20. III, 130.
Stenay (Meuse), III, 405 436.
Steneland (Monastère de), Angleterre, II, 454.
Stephanus (pape), 360. V. Etienne.
— episcopus Boloniensis et Tarvanensis, III, 343.
— rex Anglorum, II, 313.
Stilting (J.), s. j., Bollandiste, auteur d'un *Commentaire sur la vie de Saint Omer*, III, 346 347 349 354.
Stinsford (Angleterre), III, 175 515.
Stockholm, 340.
Stour (Rivière de la), Angleterre, II, 429.
Strabon : *De situ orbis* (græce), II, 428 453 455 456.
Strasbourg, 454. III, 456.
Strato (Strahem ?), II, 27.
Stricq (Jean), marguillier de Saint-Nicolas, II, 222.
Stuart (Le roi Jacques), II, 166.
— (Henri), portrait démarqué, II, 166.
Suède (La), III, 179 267 269.
— (Roi de), II, 324.
Suessionum civitas, III, 333. V. Soissons.
Suétone, 117. II, 438 452 458. III, 360.
Sueur-Charruey, imprimeur, Arras, 19.
Suffolk (Comté de), Angleterre, II, 445.
— (Le duc de), III, 191 192,
Suidas, lexicographe grec, II, 457.
Suisse (La), 431. II, 160. III, 13 269 324.
Suisses (Les), III, 43.
Suleviæ Junones, II, 312.
Sulpicius Rufus, 96. II, 441 442 447.
Sunderbund (Suisse), 188.
Surene (Bourcq de), II, 83 273. V. Desvres.
Surie (Syrie), II, 106.
Surius (F. Laurentius), éditeur et correcteur de : *De vitis sanctorum ab Aloysio Lipomano conscriptis*, 239.
Surrey (Le comte de), III, 191.
Sussex (Le comte de), III, 191.
Sutherland (Le fort), Angleterre, 378 379.
Sutières ou Sutyères-Sarcey (Me Antoine de), prêtre, II, 130 131. V. Sarcey.
Swaffham (Angleterre), III, 173-175.
Sylviacus pagus, II, 81.
Syrie, 487. V. Surie.

Tabary (Gabriel), curé de Rinxent, II, 216.
Tablet (*The*), journal, III, 300.
Tachon (Jean-François), frère Minime, 42.
Tacite, Tacitus (Cornelius), *Annalium et historiarum libri superstites*, 173 389. II, 14 418.
Taffin (M.), official de Saint-Omer, III, 137.
Taillandier (Alph.-Henri), député, 179.
Tailleauwe (Leurens), maïeur de Boulogne, 306 307.
Tailliar (E.), conseiller à la Cour de Douai, président du Congrès de Dunkerque, 388. III, 146 395.
Talbot (*Heures de Jean*), III, 513.
Tamise (La), Londres, II, 430.
Tandor (Moquin), auteur de l'*Histoire naturelle des Mollusques de France*, III, 317.
Tanqueray, conseiller municipal, III, 420.
Tant-perd-tant-païe (Rue), II, 165 166.
Tardieu (Flore), 404.
— (J.), graveur, III, 26.

Tardinghen, 474 516. II, 431-433 444 447 454. III, 4 232.
— (Le sr de), 418.
Taroannensis pagus, II, 27.
Tarowannensis pagus, III, 356.
Tarowannica urbs, III, 356. V. Thérouanne.
Tartal (Jehan), III, 287.
TARTARE (Pierre), prêtre, régent du Collège de l'Oratoire, II, 376. III, 25 146.
Tartufolie (Térèse), II, 204.
Tarvana, II, 201. III, 328 349. V. Thérouanne.
Tarvanensis episcopatus, III, 328.
Tassart (Alard), moine de Saint-Bertin, auteur du *Pouillé de 1515*, 486 505. II, 213.
Tassin (Nicolas), auteur de *Plans et profils des principales villes de la province de Picardie*, II, 196. III, 307.
Tatinga, Tatinghen, 402. II, 27.
Taylor (Baron Isidore-Justin-Séverin), directeur des Beaux-Arts, auteur des *Voyages pittoresques*, II, 252.
— (John), grand prêtre des Mormons, III, 13-15.
Techener (Léon), libraire-éditeur, 182. II, 237.
TELLIER (Edmond), prêtre, supérieur du Petit-Séminaire, depuis curé de Notre-Dame, grand-doyen, archiprêtre, II, 308 403.
Temple (Rue du), Boulogne, 385. II, 18 244 374 467.
Temps (*Le*), journal, II, 319.
Tenantes (Le sr de), 484. V. Villeneuve.
Terlincthun (Chapelle de), *dite* JÉSUS FLAGELLÉ. III, 93.
Ternaux (Ch.), président du tribunal de commerce, II, 325.
— (Le citoyen), III, 408.
Ternisien (Louis-Ruffin), d'Offrethun, II, 114.
TÉROUANNE, Teroane, Terouane, Terouenne, Terwane, etc.
— (*Cartulaire de*), par Duchet et Giry, III, 175.
— (Chapitre de), 269.
— (Diocèse de), 236. III, 287 333 338-340 345-347 349-352 355 365.
TÉROUANNE (Eglise de), 237 239 243 338 341. III, 356 366-368 371.
— (Evêque de), III, 333 334 341 369.
— (*Heures de*), II, 41.
— (Ville de), 244 532. III, 333 352 353 356 358 359 362-364 366 372 406. V. Thérouanne.
Terquem (M.), professeur d'hydrographie, III, 409.
Terre-Sainte (La), 263.
Tertre (Le), III, 501.
TERTRE (Famille du), 482. V. Esclemy, Escœuffen, Le Marcq.
— (Mr Gallas du), sr de Boussin, III, 78.
— (Jean-François du), curé de Desvres, 1816. II, 116. III, 58.
— -d'Elmarcq (M. Henri du), III, 372.
— -D'ESCŒUFFEN (Anne-Marie-Pauline du), femme de M. L. O. de Dixmude de Montbrun, III, 280.
Terwanensium urbs, III, 356.
Tessier, peintre, 1713, II, 283.
Tesson (M. l'abbé), auteur d'ouvrages sur la *réforme du chant ecclésiastique*, II, 512.
Testart-Copin (M.), adjoint, II, 123.
Tétart, bijoutier, II, 233.
Tetricus, tyran de Gaule, II, 450.
THADÉE, apôtre, 392.
Thayer (Amédée), directeur des postes, 50.
— (John), ministre converti, 111. II, 205.
Thébaïde (La), II, 234.
Thèbes (Ville de), III, 291 489.
Thélu (Constant), chirurgien, III, 409 410 417.
THÉODORA, seconde femme de Constance Chlore, II, 268.
Théodoret : *Theodoreti* (*B.*) *episcopi Opera omnia græce et latine*, traduit par J.-B. Thiers, II, 161.
Théodose (Le comte), lieutenant de Valentinien, II, 429.
THÉODOSE, empereur de Constantinople, II, 161.
Théophanes (*S. Theophanis chronographia græce et latine*), II, 455.

THÉROUANNE, Tarvana, Taroanna, Tarowanna, TÉROUANNE, Tervana, Therouenne, etc. (Avoué de), III, 416. V. Anglure.
— (*Bréviaire de*), 238 242 244 245 248 251. II, 293 554 559. V. Térouanne.
— (*Cartulaire de*), III, 259.
— (Cathédrale de), III, 216 286.
— (Chanoines de), II, 114 375. III, 261 288.
— (Chapitre de), II, 115. III, 278* 288.
— (Diocèse de), 505. II, 213. III, 515 516.
— (Evêque de), 397 402 424 476 500 503 504. II, 53 192 199. III, 286.
— (Chapelle dite de l'HOPITAL de), à Notre-Dame de Boulogne, III, 193.
— (*Manuscrits de*), 200 246. III, 65.
— (*Missel de*), 238.
— (Pagus de), II, 27.
— (VILLE DE), 237 242 243 245-247 262 273 274 289 374 402 423 424 425 486 504-506. II, 81 85 267 375 380 412 438 461. III, 139 218 236 259 341 345 383 406.
Therry, *mieux* Théry (Jean-Baptiste), vicaire à Desvres. III, 61.
Thessier, élu 1770. II, 385 386.
Thibaudeau (Comte Alphonse Wyatt), 300.
Thickness (Philippe), II, 207.
— (Mme), née Anne Ford, II, 206 207.
Thiébault, commissaire de police, 1796, 9.
Thiembronne (Fauquembergue), 107 474. III, 109.
THIERRY (Amédée), historien, 222.
— (AUGUSTIN), historien, 179 180 221 317 527. III, 53.
THIERS (Ad.), *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 125 126. II, 424 425 445.
— (Jean-Baptiste), auteur d'une *Dissertation sur la clôture du chœur des églises*, etc., II, 160 161.
Thiesset (Le citoyen), II, 122. V. Tiesset.
Thimothée (Le Frère), supérieur général des Ecoles Chrétiennes. III, 311.
Thiois (Duc des), III, 436. V. Godefroi.
Thochoshem (Flandre), II, 27.
THOMAS, apôtre, 393.
— ancien doyen de Boulogne, 1207, 503.
THOMAS (Sire), curé d'Isque, 1268, III, 218 287.
Thorbinghen, 479. V. Turbinghen.
Thorigny (Robert de), abbé du Mont-Saint-Michel, III, 333.
Thorold (Eugénia), Bénédictine anglaise, II, 492 493.
THOSSE (Marie-Isabelle de), femme de Gabriel de Maulde, de Colembercq, III, 440.
Thuart (Denis), II, 411.
Thubeauville, fief à Parenty, II, 164.
— (BAUDINS DE), escuyer, II, 163-165.
— (Jean de), 1516, III, 277.
— (JEHAN DE), 1304, II, 163-165. V. Eumeine.
— (Nicolas de), II, 223. V. Tubiauville.
Thucydide, *Thucydides de bello peloponnesiaco libri VIII, græce*, II, 456.
THUROT (FRANÇOIS), capitaine de haut-bord, II, 166.
— (Maison de), II, 166.
— (Rue), II, 165 166.
Tibre (Le), à Rome, III, 362.
Tiesset, fils, 1798, 404.
— (Le père), marchand, 1794, II, 547.
— (Le sieur), II, 138. V. Thiesset.
— -Saint-Amour (F.), 439.
Tihen (Commune du Portel), III, 106.
Tillemont (Sébastien Le Nain de), auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles par D. T.*, 239. II, 392-394.
TILLET (JEHAN DU), auteur du *Recueil des roys de France, leur couronne et maison*, de *Liber legis salicæ*, et de *l'Inventaire général de l'histoire de France*, 116 359 364.
Tillier (Angélique), rosière, II, 138.
Times (*The*), III, 391 392 453 455 458 459.
TINGRY, 213 474. III, 70 106 287.
— (Guillaume de), III, 175.
— (Mr de), 15.
TINTELLERIES (Les), 101 102 205 206 224 331 460. II, 467. III, 81 82 203.
— (Boulevard des), 101.
— (Canal des), 225.
— (Place des), II, 367.
— (Promenade des), 224 225.

TINTELLERIES (Rue basse des), 102 225.
— (Ruisseau des), II, 51.
Tirwicq, Tirewit, Tyrevit (Rue), *aliàs* des Pottiers, 39 385. III, 65.
Tite-Live (Titus Livius : *Histoire Romaine*), II, 428.
Tivoli (Quartier du), 35.
— (Ravin de), 457.
— (Saint-Joseph de), 468.
Toison-d'Or (Ordre de la), 23 24.
Tolède (Espagne), 532.
Toletanum (Tolède *et non* Toulouse), 532.
Tombeles (Huon des), II, 164 165.
— (Walon des), II, 164.
Tombini (Alessandro), II, 382.
Topping (Pierre), chanoine, curé-doyen de Norrent-Fontes, 520.
Torchy (Narcisse), doyen de Desvres, II, 117.
TORLONIA (AUTEL), 522. II, 173 381 399 513.
TORLONIA (ALEXANDRE), prince Romain, II, 172 262 382 479. III, 5 83 84 86 270 455-458 460.
— (Le Commandeur CHARLES), III, 83*-86 269* 271.
Tortefontaine (Canton d'Hesdin), III, 287.
Toscane (Boniface, marquis de), premier époux de Béatrix de Lorraine, III, 405. V. Béatrix.
Toulaud, ou Touland, peintre, II, 473.
Toulon, II, 208.
Toulouse (Archevêque de), III, 59.
— (Comte de), 532.
— (Evêque de), II, 554.
— (Régiment de), III, 306.
Toulousin (Jehan de), III, 501.
Touques (Canonicat de), à Lisieux, II, 266.
Tour de Londres (La), II, 283.
Tour du cuing (La), II, 257.
TOUR FRANÇOISE, bâtie sous François Ier, en avant de la Tour du cuing, 317 318. II, 257. III, 419.
— — (Rue de la), II, 257.
TOUR GAIETTE (La joyeuse tour), III, 24.
— GAYOLLE, ouvrage avancé de la Porte du même nom, III, 419.
TOUR NOTRE-DAME, bâtie sous François Ier, en avant de la Tour Saint-Jean, 457. II, 242. III, 24 56.
— — — (Rue de la), 101 498.
Touraine (La), 297.
TOURNAI, Tournay (Belgique), 266. II, 66 72 203 236. III, 333 337 339 340 344-347 364.
— (Jean de), sergeant de l'official de Saint-Bertin, 398.
Tournaisis (Régiment de), III, 306.
Tournehem, 478 479. II, 133. III, 107 108 129.
TOURNON (FRANÇOIS DE), Cardinal, III, 190.
TOURS, 62 247. II, 161 407 408. III, 28 29.
— (Collège de), à Paris, II, 407.
— (GRÉGOIRE DE), V. Grégoire.
TOURZEL (Marie-Madeleine-Joséphine de Bouchet de Sourches de), épouse de L. Ch. de Sainte-Aldegonde, mère de madame la comtesse de Cossé-Brissac, II, 167.
Toussent d'Onglevert (Anselme Salomon), Conseiller du Roy, III, 483.
Tranchard (François), III, 106.
Tramecourt (Château de), 273.
Traversier (Jacques), chirurgien, 42.
Trecensis civitas (Troyes), III, 29. V. Bernodat.
Trente (Concile de), 243-245. II, 120. III, 278.
Tréport (Le), II, 539.
TRESSAN (Louis-Elisabeth de la Vergne, Comte de), commandant à Boulogne, III, 485.
TRÈVES (Allemagne), 134 135 137. II, 268. III, 332.
— (Concile de), III, 342.
— (*Missel de*), III, 300.
Trévet (M. de), 1808, mort en 1827, III, 257.
Tricot (Pierre), 328.
— (Marais de M.), II, 420.
Trie, à Capécure, 331.
TRIE (RENAUD DE), comte de Boulogne et de Dammartin, III, 173.
Trinité (Chapelle de la), à Notre-Dame, III, 219.
Tripoli (Syrie), 534.

Triquet (M.), architecte, ingénieur, II, 243 374 511. III, 407.
Tristrans (Willaume), II, 165.
Troade (La), II, 126.
Trochu (Général), gouverneur de Paris, III, 428.
Troie, Troja en Phrygie, II, 127. V. Ilios, Issarlick.
Trois-Marquetz (Bourthes), 287.
Trosly (Synode de), Trosli, diocèse de Soissons, en 909, III, 342.
TROUVAIN (M.), graveur-éditeur, 437. III, 196 197.
Troyens (Les), II, 456.
TROYES (en Champagne), II, 252. III, 299 414. V. Trecensis.
— (Bibliothèque de), 533.
— (Claude de), notaire, II, 407.
— (Evêque de), II, 553.
— (Hues de), II, 238.
— (*Missel de*), III, 299.
Tubersent, Turbessant, 199 287 507. III, 56 516.
Tucquet (Le sr), marbrier, 106.
Tudebode (*Patrologie* de Migne), II, 70, 103.
Tuileries (Les), III, 272 477.
Tunbridge (Angleterre), II, 499.
Turbinghen (Portel), 479 483.
Turnacensium civitas, Tournai, III, 333.
Turonensium civitas, Tours, III, 28.
Turonus, Tours, 62.
TURGOT (Michel-Etienne), président du Grand Conseil, 439. III, 503.
Turin (Italie), 389.
Turodin (Charles-Joseph), chanoine-chantre, trésorier du chapitre, II, 3.
TURPIN (Elisabeth), femme de Michel Le Tellier, chancelier de France, II, 206.
Tustal (Estienne de), écuyer, II, 561.
TUTIL DE GUÉMY (Claude de), colonel d'infanterie, lieutenant de Roi à Boulogne. III, 439 440. V. Guémy.
— d'Hardenthun (M. de), colonel de troupes Boulonnaises, III, 295.
Tychicus (Migne ?), III, 359.
Typendalle (Ferme de), Neufchâtel, 270. V. Pitendalle.
TYR (GUILLAUME DE), 531-533. II, 69. III, 202 393 397 400-403 406 434.
— (Ville de), II, 429.
Tyrewicq (Rue de), II, 223. V. Tirewicq.

Uclote (Jean de), de Bourbourg, 398.
Ulte (Le fleuve nommé), III, 356.
Union (*L'*), journal, II, 125. III, 145 211.
Univers (*L'*), journal, 57 74 77 232 446. II. 61 512. III, 14 302 303 364 493 494.
— religieux (L'), 320 321.
Université de Paris, 510.
Uphem (Le Pen, ou Paon, à Wierre-Effroy), 414.
URBAIN II, pape, III, 334 335 340 346.
— VIII, pape, 297. II, 200 410.
URSULINES, selon la prononciation populaire URSELINES (Les), 68 436 482. II, 56 205 216 217 220 357 495 510. III, 66 176.
— (Chapelle ou Eglise des), II, 311. III. 249.
— (*Cœuilloir des*), II, 259.
— (Couvent des), III, 19 69 77 93 94 97.
— (Prison des), III, 106.
— d'Abbeville (Les), III, 41.
Usuard (*Martyrologe d'*), II, 201.
Utah (Amérique), III, 13.
Utrecht (Université d'), Hollande, III, 367.
Uzerche (Abbaye d'), Corrèze ?, 37.

Vabres (Pierre de), grand aumônier du Roy, 269.
Vache-Noire (Maison de la), Paris, II, 22.
Vaillant (Antoine), Minime, mort en 1732, 43.
VAILLANT (Me Fursy), archidiacre de Boulogne, 424*.
— (Fursy), notaire, III, 40.
— (JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT), maréchal de France, ministre, grand maréchal du Palais, 1790-1872, 84.
— (JEAN-FOY), antiquaire et numismate, 1632-1706, III, 482.
— (Le sieur), le jeune, 121.
— (Pierre-Constant), prêtre, professeur chez Mgr Haffreingue et au Petit Séminaire, mort en 1891, II, 307*.

VAILLANT (VICTOR-JULES), artiste, archéologue, historien, etc., 25 26 132 133 137-139 164 165 231 294 300 306 374 388*-392 402 448. II, 123 124 162* 163 175 252 257 312 328 329 450 472-474 520 541 560 562. III, 17 21 51 70 176 196 367 368 480 508 513-515.

Vaison (Vaucluse), II, 453.

Valée *et non* Vallée (Sylvain-Charles, comte), maréchal de France, II, 208.

Valencay (Le sr de), 480 485. V. Etampes.

— (Le marquis de), 485. V. Etampes.

Valencenæ, III, 465 466. V. Valenciennes.

Valencia (Willelmus de), frater Henrici II, regis Angliæ, II, 313.

Valenciennes, 182 398. II, 26 107. III, 67.

Valentigri, peintre, II, 532.

Valentines, 216 217.

Valentinianus, Valentinien, empereur romain, II, 429. III, 234 358 361.

Valesius. V. Valois.

Vallée (Claude), abbé de Beaulieu, II, 351 354 355. V. Valée.

Vallet (Guillaume), graveur, 374.

Valloires (Abbaye de), Somme, III, 41.

Vallois, musicien, 1800, III, 258.

Vallot (Ance), hollandais, protestant, commandant à Desvres, destructeur de l'église, II, 277. V. Ancevallot et Hallot.

Valmy (Argonne), III, 22.

Valois (P.), négociant, 439.

— (Adrien de), auteur de *Notitiæ Galliarum*, etc., II, 450. III, 350 358 363.

Van Bel (Jean), facteur d'orgues, III, 138.

Vander Meulen, en latin MOLANUS, auteur de *Natales sanctorum Belgii*, 364. V. Molanus.

Van der Waerden, II, 292. V. Van Drival.

Van der Ywald, II, 292. V. Van Drival.

VAN DRIVAL (EUGÈNE), 1815-1887, prêtre, vicaire de Saint-Nicolas, aumônier de l'hospice de Boulogne, directeur du Grand-Séminaire, etc., 86 87 217 357-359 361-363 365-370 372 450 470. II, 92 94 292*-300 302 303 559. III, 28 148 247 471 472 489 490.

VAN DYCK (Antoine), peintre, III, 28.

VAN EGMONT (JUSTE), peintre, 436.

Van Hamel (A. G.), éditeur des *Lamentations de Mathéolus*, texte latin, III, 367.

Van Isaac (François-Victor), facteur d'orgues, III, 137 138. V. Bègue.

VAN ROBAIS (Collection ARMAND), à Abbeville, II, 236.

Van Troyen (Abbé), vicaire général de Moulins, II, 191.

Van Upen (M.), de Munster, II, 554.

Vapereau (G.), *Dictionnaire universel des contemporains*, 321 322.

Varignon (M. de), brigadier des armées du Roi, commandant à Boulogne, III, 250.

Vasconvilliers, Vasconvillare, III, 434. V. Wast.

Vassal (Jean), curé de Saint-Pierre de Montreuil, puis de Saint-Joseph de Boulogne, 383 384 507 508.

Vasseur (Antoine), boulanger, III, 467.

— (Le citoyen), ministre du culte, 1795, II, 178.

— (J. A. F.), de Grande-Fontaine, négociant, 439.

— (Jean), de Rebreuve, prêtre, II, 133.

— (Jean), ex-bénédictin, vicaire de Saint-Martin et de Saint-Nicolas, curé de Fiennes et de Caffiers, III, 99 115 116.

— (Jean-Marie), curé de Doudeauville, II, 133.

— (Pansu), nom de fantaisie, 213.

— (Pierre), vice-mayeur, administrateur de l'hôpital, 331 440. II, 421. III, 183 423.

— (Pierre), de Grandfontaine, échevin, II, 305.

— (PIERRE), commandant de la garde nationale, maire de Boulogne, II, 265 304* 305.

VATICAN (Le), Rome, 409. II, 189 203 262.

— (Basilique du), II, 262.

— (Musée du), II, 127.

VATTIER (Antoine-Melchior, baron), colonel-major des marins de la garde impériale, contre-amiral, 1776-1842, 180.

VAUBAN (Antoine Le Prestre, comte de), 1659-1731, lieutenant-général, II, 265.

Vauvelle, officier municipal, II, 368.
— -Dupuis, perruquier, II, 547.
VAUZELLE (Daniel Mochet, sr de), commandant du Monthulin, III, 439 440. N. B. — Ses titres de noblesse (9 pièces) sont enregistrés au *Registre du Roi B*, 1658-1669.
VEAUX (ARTHUR DE), capitaine de zouaves pontificaux, tué à Mentana, 227. III, 279 280 302* 303.
Vendée (La), II, 20.
Vendin (P.-de-C.), III, 259.
Vendôme (Duc de), III, 190.
Venise, II, 130 131. III, 466.
Verbois (Le), à Neuville, III, 128.
Vercourt (Jaquet de), III, 10.
Verdun, III, 21 405 436.
— (Pierre de), III, 230 253.
Verdure (André), 15.
— (Liévin), curé de Doudeauville, II, 133.
Vergier (Antoine de), curé d'Isque, III, 219.
Vergnes (M.), II, 520.
— (M. de), officier du génie, II, 320.
Vergy (Jeanne de), femme de Guillaume, sr d'Anglure, III, 416.
Verlincthun (Nesles), II, 163.
Verlingue (L. M.), négociant, 439.
VERMAND (Aisne), 134 137. III, 333 344-346 364.
Vermandois, III, 333.
VERMESSE (L.), auteur du *Dictionnaire du patois de la Flandre française*. II, 507. III, 67.
Verneuil (Edouard de), géologue, III, 318.
Vernicourt (Armand Moreau de), secrétaire de la *Société d'Agriculture*, III, 442 443 448 449 452.
Veromanduorum civitas, III, 333. V. Vermand.
Véron (Théodore), peintre, II, 530.
VERSAILLES (Evêque de), III, 76.
— (Galeries de), II, 206. III, 8.
— (Ville de), II, 364 465.
Versial (Antoine-Auguste), fondateur du premier établissement de bains, III, 195.
Vert (Dom de), auteur d'une *Explication critique des cérémonies de la messe*. II, 153 297 299.
Vertesalle (le sr de), 328. V. Le Pigault.
Vertevoie, Vertevoye (La), 331. II, 420 421 519.
Verton, 316.
Verval (Le), Quesques, 287.
Vervins (Comte de), 274. III, 160. V. Coucy.
VERVOITTE (Jules, *lire* Charles), organiste, compositeur, maître de chapelle à Notre-Dame de Paris, inspecteur des musiques sacrées de France, 1820-1884, 81. II, 512.
Vesoul, 292.
Vespignani (Le comte Virginio), architecte romain, II, 262 263.
Vesze (N.), marguillier de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, II, 89.
VEUILLOT (LOUIS), III, 493 494 496.
VIATOR (Stèle de), II, 328 329.
Vibrais, VIBRAYE, Uibrais, etc., (Louis, marquis de), colonel du Régiment de Boulonnais, III, 306.
VIC (Dominique de), gouverneur de Boulogne en 1600, puis de Calais, III, 76.
Victoires (Place des), II, 498. III, 197.
VICTOR II, pape, III, 403.
Viegas (Gaspar), portugais, auteur d'un *Portulan de 1534*, III, 305.
VIEIL-ATRE (Le), 132 133 135-139 318 448. II, 180 256. III, 507.
— -Hesdin, III, 516.
— -Moutier, près Desvres, II, 132. III, 274.
Vieillards (Rue des), 39 44 385 437. II, 181 222 223 373 374. III, 500. V. Bout du monde, Potiers, Tirwicq.
Vieille-Eglise (Canton d'Audruick), 514-516. III, 262.
Vienne (Autriche), 474. III, 41 318.
— (France), II, 553. III, 362.
— (Le dauphin de), III, 190.
— (Hugues de), clerc de Mgr Edmond, duc de Lancastre, 401 402.
— (Jean de), défenseur de Calais, 1347, 477.
VIERGE (Chapelle de la), Boulogne, 105 326, etc. V. Notre-Dame.
— (Chapelle de la), à la Cathédrale d'Arras, 337.
— (Statue de la), 260. II, 468, etc.

VIERGE de soubz-terre (La), à Chartres, 326.
Vierges au bateau (Les), 416.
VIERT (A. du), peintre, III, 307.
— (JOACHIN DU), 1611, dessinateur, II, 11 195. III, 307 461*. V. Duviert.
Vigneral (M. de), colonel des mobiles d'Ille-et-Vilaine, III, 429.
Vigneron (Auguste), prêtre, professeur chez Mgr Haffreingue, chanoine, II, 58 59 138 167 348.
— (Mlle Rosalie), rosière, II, 138.
— (Mlles), II, 138.
Vignacourt (Somme), III, 4.
Vignier, sergent, 1693, II, 222.
VIGNON (MARIE), marquise de Treffort, femme de François de Bonne, duc de Lesdiguières, 121.
Villecourt (Clément), évêque de la Rochelle, Cardinal, II, 252.
Villedieu (Alexandre de). auteur du *Doctrinale metricum*, 184 527.
VILLE HARDOUIN (GEOFFROY DE), *Histoire de la conquête de Constantinople*, etc., III, 466.
Villemain (Abel-François), ses *Œuvres*, 221.
Villeneuve (Domaine de), 482 483*-485.
— (Manoir de), 486.
— (La), à Bellebrune, 482 483* 484.
VILLEQUIER, III, 20 243 246 247. V. Aumont.
— (Duc de), 374. III, 278. V. Louis d'Aumont.
— (Marquis de), II, 206. Voir L. M. V. d'Aumont.
— (Marquise de), II, 206. III, 196. Voir le *Tableau généalogique d'Aumont*, III, 17.
Villiers-le-Bel, près Pontoise (Seine-et-Oise), 42.
VILMAREST (Henri Moullart de), zouave pontifical, III, 279.
Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut, 183 305*-308.
— (Bonaventure-Joseph), curé d'Œuf, oncle de B.-J. Labre, II, 135.
— (Félix), maire de Desvres, III, 61 62.
— (Nicolas), chapelain de la Blanche Mère Dieu, secrétaire du Chapitre, III, 311.
Vinzelles (près Mâcon ?), 217 218.
Viragues (Le président de), garde des sceaux, 1572, III, 301.
Virgile, poète latin, II, 23 418 504.
— (Polydore), historien, 1470-1555, auteur d'*Anglicæ historiæ libri* XXVI, III, 72.
Virili (Dom Francesco), missionnaire, 232.
Viromandis, III, 345. V. Vermand.
Visitandines, filles de Saint-François de Sales, 314.
VISITATION (Couvent de la), 73. II, 332. III, 313 314.
Vital (Orderic), auteur anglais de : *Histoire de Normandie*, III, 403.
Vitellius (Médaille de), empereur, III, 482.
Vitruve (*Vitruvii Pollionis... de architectura...*), 420.
Vitry (Jacques de), II, 69.
Vives, *ou mieux* Vivés, Vivets (Rue des), II, 50 175 372.
— (Pont de la rue des), II, 50.
Vivien, Viviens, dans le poème d'*Aliscans*, II, 98 100 101.
— (*La communion de*), II, 98 102.
Vivier (Le), à Bellebrune, 483.
— (Le), à Boulogne, 318 421. II, 51 61.
— (Rue du), II, 244 467.
Vlaminck (Alphonse de), II, 449.
Voisenon (Claude-Henri Fusée de), doyen du Chapitre de Boulogne, poète, 106. II, 285 330. III, 310.
Voisin (Auguste), bibliothécaire de Gand, III, 8.
Voisnilieu (M. de), intendant des finances, III, 301.
Voix de la Vérité, journal de l'abbé Migne, 4 202 339 340 346. II, 139 162 394 III, 297 300.
Volait (M.), chef du mouvement au chemin de fer du Nord, II, 548.
Volant (Jules), prêtre, professeur au Petit-Séminaire de Boulogne, II, 308.
Vollant de Berville (N.), abbé de Blangy, 511.
VOULONNE (Pierre-Antoine), chanoine de Notre-Dame, doyen, curé de Saint-Joseph, restaurateur du culte de Notre-Dame 1807, vicaire général, 99 494. II, 317. III, 7 91 94 112 113 117.
Vrée (Olivier de), auteur des *Sceaux des Comtes de Flandre*, 61 62.

Waben, 312-314 316. II, 37 127 129. III, 507. V. Jéricho.

Wabinghen (Abbaye prétendue de), II, 405.

WACE (Me Robert), auteur du *Roman de Brut*, 117 118. II, 452. III, 514.

Wackernie, lithographe à Cassel, II, 87.

Wadissant, II, 439. V. Wissant.

Waha (Guillaume de), Melrensius, s. j., auteur de : *Labores Herculis Christiani Godefridi Bullionii*, II, 70 73 95. III, 434 435.

Waignart (feu Jehan), messager, 16.

Wailli (Pierron, chevalier, sr de), II, 282.

Wailly (Natalis de), II, 118.

Waincthun, ancien nom du Pont-Feuillet, II, 224.

Walckenaer (C.-A., baron), auteur de : *Géographie ancienne... des Gaules...* 375. III, 145 233.

Walerand (Robertus), II, 313.

Walmer-Castle (Angleterre), 376.

Wallet (Emile-Xavier-Joseph), prêtre, principal du collège de Saint-Pol, aumônier de Nazareth, grand doyen et curé de Notre-Dame de Boulogne, 92. II, 53 394*-399 401-404. III, 62.

— (M.), père, instituteur à Festubert, II, 394.

— (Nicolas), négociant, 439.

— -Pruvost (M.), frère du curé, II, 403.

Wallois (J.-André-François), cultivateur à Hucqueliers, III, 131.

Wallon (Henri), secrétaire de l'Académie des Inscriptions, II, 123.

— -Capelle (J.-Bte), vicaire-général, directeur du Petit-Séminaire d'Arras, 304 394.

Walsh (John), négociant, 439.

Walter, de Gand, abbé de Saint-Bertin, 403.

Wander Wald, II, 292. V. Van Drival.

Wanel (Guillaume), prêtre, 272.

Warennes (Les), à Marquise, II, 379.

Warin (Pierre), graveur à Aire, II, 514.

Warincthun (Audinghen), II, 22.

Warneton-Bas (Prieuré de), Nord, II, 118. V. Saint-Jean.

Warnier (Nicolas), chapelain de la Chapelle de Saint-Antoine, 513.

Warocquerie (La), Saint-Martin, II, 256. III, 214 419.

Wartenne (Sénéchaussée de), III, 260.

Wasselin, aîné, musicien, III, 258.

— fils, musicien, III, 258.

WAST (LE), 202 335 455 478 479 483. II, 26 81 110 175 307 308 333 499. III, 60 93 109 167-169 172 174 284 285 318 397 404 434 508 509 515.

— (Le moine du), auteur d'une *Vie de Sainte Ide*, III, 397 403 404.

— (Le Patron du), III, 285. V. Saint Eloi.

— (*Notice sur Saint Michel du*), par D. Haigneré, III, 168.

Wastebled (Martin), prêtre, chapelain de la Madeleine, 270.

Watermelle, (Watremelle), Audinghen, II, 433.

Watney street (Londres), III, 392.

Watredale, Waterdal (Seninghem), III, 260.

Watringhem, Waudringhem ? (Lumbres), III, 260.

Wattel (Antoine), III, 429.

Watten (Abbaye de), III, 466.

— (Collège anglais de), II, 362.

WAUTERS (ALPHONSE), archiviste belge, auteur de : *Tables chronol. des diplômes belges : Etudes sur la Géographie de la Belgique : Wissant l'ancien Portus Iccius, etc.*, II, 121 128 412*-415 422-427 429 430 432-440 442 445-449 451-455 460-462. III, 467.

Wavran, Wavrans, III, 248 261 516.

WAVRANS (CHARLES DE), écuyer, sr de Boursin, mari de Suzanne de Maulde, 420.

Wavrin (Jean de), 23 24 124.

Weekly Register, III, 457.

Wels, mormon, III, 13.

Wendinium, III, 259. V. Vendin.

Werbier d'Hesmond (M.), zouave pontifical, III, 279.

Wesleyenne (Chapelle), III, 14 44.

Westminster (Londres), III, 175.

Wey (Francis), inspecteur des Archives, 6.

Wicardenne, 41 498. II, 96 173. III, 134.

WICFRID, évêque de Boulogne et de Thérouanne, III, 342 343. V. Wigfredus et Witfrid.

Wiciaco (Wisques), près Saint-Omer, II, 27.

WICQUET (Les du), barons d'Ordre, 113.

— (THOMAS DU), 181.

Widehen, 231 232. II, 52-54.

Wierre-au-Bois, 84.

— -Effroy, 459 505. II, 116, 213 215 216. III, 4. V. Wileria.

Wigfredus, III, 343. V. Wicfrid et Witfrid.

Wigmor, Wigmore (Catherine), première abbesse des Bénédictines. II, 359 360 492 493.

— (Guillaume), de Suchtan, II, 359.

Wignier (Ch.), III, 41 42.

Wilberforce (M.), rédacteur au Weekley Register, III, 457.

Wileria, 414. V. Wierre-Effroy.

Willaume (Le Val), à Thubeauville, II, 164.

WILLECOT (André de), chanoine, archidiacre, curé de Rinxent, II, 213. III, 308.

— (Augustin), avocat de la ville, II, 51.

— (Charles de), sr de Beaucorroy, mari de Barbe Bersen, II, 361 564.

— (FRANÇOIS DE), écuyer, sr de Rinxent, II, 561.

— (JACQUES), maïeur de Boulogne, 121 269 272 386.

— (Judith), II, 561.

— (Marie-Marguerite de), épouse d'Antoine de Campagne, II, 561.

— (PIERRE BERTRAND DE), sr de Beaucorroy, lieutenant-colonel au régiment de la Vieille-Marine, mari de M.-L.-B. du Quesne de Clocheville, II, 361 362 564.

— (Suzanne), II, 561.

Willeroy (Mr de), secrétaire des commandements, III, 301.

William, fils d'Eudes, 268.

WIMEREUX, 84 258 259. II, 431 444*-446. III, 324 422.

— (Le), rivière, II, 517.

Wimes, Wismes, près Saint-Omer, 239. III, 55 259 516.

WIMILLE, Wuimille, etc., 86 99 258 474 481 482 498 516 521. II, 21 22 115 116 193 205 515 516. III, 4 43 76 77 87 109 262 422.

Winchester (Abbesse de), Angleterre, III, 176.

Winchester (Cathédrale de), III, 292.

— (Couvent de), III, 174.

Winterbourne-Monkton, III, 175 515.

Winterburn (Fief de), Angleterre, III, 174.

Wion (Dom Arnould), un des auteurs des *Fasta Benedictina*, II, 201.

Wiove, Réty, III, 47.

Wirwignes, Wirwingnes, etc., 199 483. II, 268 275 498. III, 224 429.

Wiseman (Le Cardinal), 70. III, 53.

Wisme (Gabriel de), fils, négociant, 439.

WISSANT, Wissain, Wissan, Witsan, Wissancq, etc., 96-98 127-129 330 331 376 379-382 389 503. II, 128 374 412* 415 416 421 425-427 431-440 442-444 447 448 451-457 459-462. III, 4 55 108 110 142-146 163 182 185 186 219 232 274 309 360 385.

Wissocq (M.), procureur de la Commune, 1792, II, 320.

— (M.), adjoint au maire, 1800, II, 121 474. III, 257.

— (François-Xavier-André), président du tribunal, maire de Boulogne, 1814, mort en 1832, III, 477.

— (Mlle Rose), épouse de M. Hercule Adam, morte le 15 avril 1885, 84.

— (Rue), II, 244 360.

WISTACE, Wistaces, Wistasse, Uistasse, etc., de Boulongne, II, 105-108 482-484 486 488 490. III, 200 201. V. Eustache.

Witfrid, évêque de la Morinie, 239. V. Wicfrid et Wigfredus.

Wizernes, 319 400 402.

WOILLEZ (Dr Eugène-J.), auteur de : *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis*, III, 384.

Wolsey (Tomas), cardinal, ministre d'Henri VIII d'Angleterre, III, 72.

Wyant (Claude-Honoré), curé d'Isque, chanoine de Notre-Dame, III, 219.

— (Louis-Victor), sieur du Fard, maïeur de Boulogne, 1761, 422.

— (Le sieur), 1775, II, 74.

— (Pierre), échevin, 1770, II, 385.

— (Pierre-Victor), procureur en la Sénéchaussée, II, 546. III, 12 183-186.

X..., signature de M. l'abbé Haigneré, III, 77 323.

Ydk, Ydain, 454. II, 105-107 481 484 486 488 490 491. III, 201. V. Ide, Sainte Ide, etc.

Yène (Yenne, Savoie?), II, 139.

York, II, 313. V. Eboracensis.

Young (Brigham), ministre Mormon, III, 13.

— (John), III, 13.

— -Man (The), 229. V. Paradis.

Yperius, ou Jean d'Ypres, chroniqueur, 367 403. III, 348 401. V. Iperius.

YPRES (Belgique), 14 273 402 445. II, 72 115 377 554. III, 54 94 104 129 130 261 465.

Ysbergue, 362 363 371 450. V. Isbergue et Itisbergue.

Yser (L'), II, 416.

Yvart (Baudren ou Baudoin), peintre, II, 472-474.

— (Joseph), peintre, 472-474.

— officier municipal, II, 320.

Yvert (E.), rédacteur de l'*Ami-de-l'Ordre*, Amiens, 304.

Yvrench (Somme), 279.

Z. signature de M. l'abbé Haigneré, 323. II, 544.

Zaccharia, (François-Antoine), auteur de *Bibliotheca ritualis*, etc., 238.

Zara (Dalmatie), III, 465 466 468. V. Jadera.

Zélande, 289.

Zéphyrin, pape, 137.

Zéthés, Zétés, fils de Borée, avec son frère Calaïs appelé Boreadæ, II, 462.

Zier (M.), imagier, II, 88.

Zieulles (Les), Hardenthun, II, 35 36.

Zoteux, 517. II, 81.

Zotinghem, village de fantaisie, 208-210.

Zozime, Zosime, historien grec, II, 412. III, 360.

Zunesticq (Beuvrequen), III, 187.

Zutkerque (Canton d'Audruicq), 495.

ERRATA DE LA TABLE

546 Bellebrune (Marguerite M de la otte, dame de), *lire* : Marguerite de la Motte.

548 Béryte, Bérithe ou Bérouth en Phénicie...

548 Biaudos de Castéja, *ajouter* : (André, comte de...)

552 Bouloch (Albert-Gabriel), *lire* : Alphonse.

571 Deramecourt... *ajouter ;* évêque de Soissons.

588 Gillemans : *ajouter* : auteur de : *Hagiologium Brabantinorum*, mss.

595 Houzel (Guislain), *lire* : Gaston.

618 Montreuil (Vue de), 306. III, 461, *lire :* III, 306 461.

625 Palestrina : d'après son épitaphe il s'appellerait : Joannes-Petrus-Aloysius-Palestrina.

628 Pinart (Alfred), *lire* : Alexandre.

TABLE DES PLANCHES

VIGNETTES ET TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

Charité de Saint-Pierre (La), 109.
Chartreuse de Notre-Dame des Prés, tympan de la porte d'entrée, 223.
Croix reliquaire XIVe ou XVe siècle, II, 218 (2 planches).
Drapeaux des bourgeois, du Régiment de Boulonnois et pavillon de marine, III, 305.
Drapeaux (Trophée de), sculpture sur bois, château du Pont-de-Briques, II, 560.
Ecusson aux armes d'Aragon, 62.
Fer de relieur, XVIIIe siècle, 142.
Hôtel de Boucquinghen, eau-forte, III, 12.
Médaille emblématique, III, 480.
Méreau de Pierre Cleuet, II, 561.
Monument de Mgr Haffreingue, dôme de la Cathédrale, 525.
— commémoratif de M. l'abbé Haigneré, dôme de la Cathédrale, III, 509.
NOTRE-DAME DE BOULOGNE, gravure de Michel Lasne (1634), II, 86.
— — (Arrivée de), frontispice, 1, III, 413.
— — (Enseignes de pèlerinage de), 141 260 288 393 412 536. II, 40 236 380 381 490 491. III, 27 133 222.
— — (LÉGENDE DE), III, 415 416 (six planches).
— — (Sculpture sur le moulin de Brunembert), 416. III, 240.
— — SUR-SEINE (Autel de), 470.
— — — (Clef de voûte), II, 469.
— — — (Image de confrérie), II, 89. V. Sceau.
Œnochoé, vase grec, II, 126.
Plan de Boulogne, de Malbrancq, II, 514.
— de la Citadelle, basse-ville, 230.
Porte des degrés, inscription, III, 383.
PORTRAITS : ASSELINE (Jean-René), évêque de Boulogne, III, 46.
— : AUMONT Rochebaron (Antoine d'), III, 243.

PORTRAITS : AUMONT (Françoise-Angélique de la Mothe Houdancourt, duchesse d'), 436.
— : — de Rochebaron (Louis d'), II, 383.
— : — (Louis-Marie-Victor d'), 374.
— : — (Madeleine-Farre Le Tellier, duchesse d'), II, 206.
— : — (Olympe de Brouilly, marquise de Fiennes, duchesse d'), III, 196 (2 planches).
— : — -d'Humières (Louis-François duc d'), III, 374.
— : Breteuil (Claude Le Tonnelier de), évêque de Boulogne, III, 249.
— : Dormy (Claude), deuxième évêque de Boulogne, III, 471.
— : — (Claude-André), premier évêque de Boulogne, 217.
— : Haigneré (Abbé D.), 1.
— : Henriau (Jean-Marie), évêque de Boulogne, II, 266.
— : Hervilly de Devise (Augustin-César d'), évêque de Boulogne, III, 311.
— : Langle (Pierre de), évêque de Boulogne, III, 26.
— : Le Bouthillier (Victor), évêque de Boulogne, III, 28.
— : Lefèvre (Antoine-Pierre-François), prêtre, II, 52.
— : Molinet (Jehan), III, 8.
— : Montgazin (Abbé J.-B.-Olivier-Placide de Méric de), député, 1789, III, 167.
— : Morand (Amé-François-Louis), historien, 170.
— : Olce (Jean d'), évêque de Boulogne, II, 410.
— : Partz de Pressy (François-Joseph de), évêque de Boulogne, III, 148.
— : Perrochel (François), évêque de Boulogne, 338.
— : Rosny (Joseph-Hector de la Gorgue de), III, 230.
— : Thurot (François), capitaine de haut-bord, II, 166.
Reliquaire du Saint-Sang, 266.
Rinxent (Eglise de), intérieur, II, 506.
Sceau et contre-sceau de Notre-Dame de Boulogne, 261. II, 1.
— des Cordeliers, 299. III, 240.
— du Chapitre, III, 194.
— du Mayeur, 8. III, 1.
Sceaux de Boulogne, II, 66.
— de la Sénéchaussée, III, 223-225.
Stalles du chœur de la cathédrale, III, 376.
Stèle de Viator, II, 328.
Swaffham (Ruines de l'église de), III, 173.
TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES : AUMONT, III, 16.
— — BLAISEL, 334 (2 tableaux).
— — DIXMUDE, 445.

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES : Isque, II, 350.
— — Poucques, 288.
— — Roussel, III, 240.
Tombe de Guillaume de Houppelande, II, 384.
Tournoi de Saint-Inglevert (tapisserie), 273.
Triangulation du détroit, III, 81.
VUES : de Boulogne en 1611, III, 461.
— de Calais, Guines et Ardres, II, 11.
— d'Etaples, II, 194, 195.
— de la Sénéchaussée, II, 252.
— de Montreuil-sur-mer, III, 306 307.
— du Pont-de-Service, eau-forte, II, 520.

FIN

du troisième et dernier Volume.

Achevé d'imprimer le 18 Janvier 1900,
G. Hamain.

BOULOGNE-SUR-MER. — IMPRIMERIE G. HAMAIN, 83, RUE FAIDHERBE.